

THEATRE

DE LA

TURQUIE,

OÙ SONT REPRESENTÉES LES CHOSES
les plus remarquables qui s'y passent aujourd'huy
touchant les Mœurs, le Gouvernement, les Coûtumes
& la Religion des Turcs, & de treize autres fortes de
Nations qui habitent dans l'Empire Ottoman.

*Le tout confirmé par des exemples & cas tragiques
arrivés depuis peu.*

Traduit d'Italien en François par son Auteur
le sieur MICHEL FEBVRE.



A PARIS,
Chez EDMÉ COUTEROT, rue saint Jacques,
au bon Pasteur.

M. DC. LXXII.
AVEC PRIVILEGE DU ROY.

1. #. 200.



A MONSEIGNEUR,
MONSEIGNEUR
DE LOUVOIS,
CHANCELIER DES ORDRES
DE SA MAJESTE',
CRETAIRE ET MINISTRE D'ESTAT.



ONSEIGNEUR,

*Le Theatre de la Turquie se presente à vos
yeux dans son naturel & sans aucun deguisement,
n'empruntant rien des ornemens d'Eloquence qui*

EPISTRE:

puissent le rendre autre qu'il n'est: mais s'il paroist à dessein denué de ces fleurs de Rhetorique qu'on affecte d'ordinaire pour l'embellissement des Histoires feintes, il sera d'ailleurs agreable par la variété des Scenes & Personnages, & fidele dans le narré qui s'y fait des mœurs & coustumes des Peuples qu'il represente, son Auteur les ayant pratiquez par l'espace de dix-huit ans, & appris dans leur conversation les Langues plus ordinaires & communes du Levant; à sçavoir la Turquesque, l'Armenienne, l'Arabe & la Courdesque, sans lesquelles il est comme impossible d'avoir une parfaite connoissance de ces Nations. Vous découvrirez, MONSEIGNEUR, sur ce Theatre un long tissu d'évenemens funestes, de tragiques, catastrophes, & une perspective de divers pays, Histoires & succez. Vous y verrez la décadence d'un grand Empire autrefois formidable à tout le Christianisme; & réduit aujourd'huy à telle extrémité, de n'estre plus que l'ombre de ce qu'il a esté par le passé. Vous y remarquerez encore la ruine de plusieurs Provinces, Villes & Forteresses, & par consequent la foiblesse du Turc & le petit nombre de ses Peuples & finances. Vous y appercevrez pareillement quatorze Nations ou Sectes différentes de Religion, de Rit, de Langues & de Coustumes réunies dans la Turquie; mais divisées entre-elles, & toutes tres-opposées au Prince qui les

EPISTRE.

domine, qu'elles souhaitent avec des desirs ardents de voir aneanty & exterminé, pour recouvrer leur ancienne Religion & liberté. Vous y considererez de plus avec estonnement & compassion tout ensemble les Loix Divines & Humaines violées, la Justice corrompue, la Foy persecutée, l'Impieté masquée, les Pauvres oppressez, les Bien-faits payez d'ingratitude, le Vice honoré, & la Vertu méprisée. Enfin, MONSEIGNEUR, Vostre Excellence y reconnoistra les causes & les sources de ces déplorables accidens, & les moyens tres-iniques avec lesquels la Puissance Ottomane s'est maintenüe jusqu'à present parmy tant de desordres de son Estat, & ceux dont on pourroit se servir pour la détruire, & rétablir la Religion Chrestienne dans les pays d'où elle s'est communiquée au nostre. Vostre zele, MONSEIGNEUR, pour la gloire de Dieu, & le credit que vous avez auprès du Roy, peuvent beaucoup contribuer à ce grand Exploit, & à cette glorieuse Conqueste réservée à nostre invincible Monarque, assisté de vos sages & tres-prudens conseils, de vostre vigilance infatigable, & de la conduite admirable que vous avez fait paroistre dans ses Armées, toujours victorieuses de tant de Puissances réunies, incomparablement plus redoutables que celle des Ottomans. Les Chrestiens d'Orient opprimez sous le joug de ces Infidèles, fondent en luy leurs esperan-

EPISTRE.

ces, dans la croyance qu'ils ont d'estre un jour délivrez par un Roy de France: Ils considerent dès à present ses victoires en Holande, en Espagne, & dans l'Empire, où vos soins, vos travaux, & votre courage Martial ont bonne part, comme des acheminemens à celles qu'il remportera bien-tost avec moins de difficultez dans leur pays sur les Mahometans, contre lesquels ils feront gloire, en vengeance de leurs insultes & tyrannies, de seconder ses pieux desseins & les vostres. Les Turcs déjà allarmez, par le bruit des heureux succez des armes de sa Majesté sous vostre sage direction, avoient ingenuement que leur puissance doit dans peu de temps succomber à la sienne, conformément à leurs Propheties. En un mot, c'est le sentiment presque universel de tous les Peuples, que la seule France, aujourd'huy la plus florissante de toutes les Monarchies, est en estat sous vostre ministere d'humilier l'orgueil des Ottomans. C'est dans cette consideration, MONSIEUR, que j'ay pris la liberté de vous dédier cet Ouvrage du Theatre de la Turquie, pour en proposer la conqueste par vostre moyen au plus Magnanime des Rois, & pour animer vostre zele à une si sainte & si glorieuse entreprise, qui sera le sujet, non seulement des Trophées & des Triomphes du Monarque dont vous estes l'Oracle, le Conseil & le Ministre; mais encore celui du comble de vostre honneur; puisqu'il vous

EPISTRE.

*meritera, outre les loüanges & les applaudissemens
des hommes, une élévation dans le Ciel proportion-
née au rang sublime que vous tenez sur la terre.
C'est ce que vous souhaitez, après une longue &
heureuse vie,*

MONSEIGNEUR,

Vostre tres-humble & tres-
obeissant serviteur,
MICHEL FEBVRE.



AU LECTEUR.

FN presentant au public le Theatre des desordres de la Turquie, j'ay eu diverses fins & motifs, lesquels nonobstant la multitude des affaires qui me tenoient presque continuellement occupé, m'ont obligé d'entreprendre ce Travail durant les fatigues d'un long & penible voyage. Le premier, seul suffisant de me faire résoudre à de plus difficiles entreprises, ç'a esté pour obeir aux ordres exprés de nostre saint Pere le Pape, qui a desiré cet Ouvrage, & auquel je dois & professe avec tous les Fideles, tout le respect & l'obeïssance possible. J'ajoute à cette obligation le desir que j'avois de faire connoître (pour le bien du Christianisme) la verité touchant l'impuissance & la foiblesse du Turc, en faisant voir la ruine & les desordres de son Empire, afin que les peuples d'Europe en estant mieux informez, perdent cette grande idée qu'ils ont eu de luy jusqu'à present, & s'animent à la conquête de son pais plus facile qu'on ne se la peut imaginer, supposée l'union des Princes Chrestiens. Vous vous étonnerez sans doute de me voir représenter la puissance Ottomane autresfois formidable à toute la terre, aujourd'huy si foible & si imbecille, fondé peut-estre sur ce que les Auteurs qui en ont écrit avant moy, en parlent dans leurs Relations avec tant d'avantage; mais vous pouvez confid-
rer

A U L E C T E U R .

ser que ce qu'ils en rapportent, pouvoit estre alors véritable, & non pas à present que la Turquie a changé de face pour les raisons que je deduiray dans les Chapitres 30. 31. & autres, par lesquelles j'espere que vous serez persuadé de ce que j'avance. Vous n'ignorez pas que tout ainsi que les Monarchies ont leur commencement & leur progrès, de mesme aussi ont-elles leur declin ou décadence, comme il appert par celle de l'Empire Romain, que nous voyons bien different aujourd'huy de ce qu'il estoit du temps des Cefars & des Constantins. Il en est de mesme encore de celuy du Turc, non qu'il soit en rien diminué par la perte de ses païs & Provinces conquises, personne ne s'estant mis en devoir de les reprendre; mais parce qu'il se retrouve à present vuide de peuple, disetteux de Villes, de Bourgades & de Vaisseaux, & que d'ailleurs ses Forteresses sont ruinées, ses meilleures terres desertes & abandonnées, ses habitans tyrannisez dans l'excés, sa justice corrompue, & que toutes sortes de desordres y sont permis, ce qui le rend semblable à une Babylone de confusion: Au lieu qu'anciennement c'estoit tout le contraire; dautant que ses Sujets, ses Villes, ses Bourgs, ses Revenus & ses Vaisseaux estoient tres-nombreux, & que les Loix s'y observoient dans toute la rigueur. Je n'écris rien que je n'aye veu & observé moy-mesme le plus exactement qu'il m'a esté possible par l'espace de dix-huit ans, ou sceu par des personnes tres-dignes de foy. J'apporte en confirmation de ce que j'avance (outre les raisons) divers exemples & cas tragiques arrivez recemment, qui paroistront comme autant de personnages sur ce Theatre, non tant pour vous recréer par leur diversité, que

AU LECTEUR.

pour vous servir de memoire locale & de preuve des choses que je rapporte: Et ainsi je ne vous les propose pas comme des songes de Romans & des flatteries d'Historiens effeminez pour vous servir seulement de passe-temps; mais comme des veritez solides qui vous feront connoître l'aveuglement des peuples dont je traite, le malheur de leur sort & le bonheur du vostre, afin que vous en rendiez graces à Dieu, & que vous appreniez tout ensemble à fuir le mal, & detester les erreurs, en vous representant ceux d'autrui: d'autant qu'on se fait sages aux dépens des autres. Je ne dis rien de mes voyages en diverses Provinces de l'Empire Ottoman, à sçavoir dans la Syrie, Mesopotamie, Caldée, Assyrie, Curtifdan, Arabie deserte, Palestine, Judée, Carmanie, Silicie, Phrygie, Bytinie, Natolie ou Asie mineure, Romanie, Chipres, Archipel, &c. ne m'estant pas proposé de faire icy apres tant d'autres, la description des terres de la Turquie, mais seulement de montrer distinctement l'estat dans lequel elles se retrouvent à present & les coustumes des quatorze Nations qui les habitent, touchant lesquelles vous verrez dans ce Livre plusieurs particularitez qui n'ont esté rapportées par aucun Auteur dans les Relations precedentes, soit qu'ils n'ayent pas pû les remarquer à cause du peu de sejour qu'ils auront fait en Turquie, soit qu'ils n'ayent pas sceu les Idiomes de ces mesmes Nations, necessaires pour prendre telles connoissances. Et partant si la bassesse de mon stile & de ma composition faite avec empressement & dans des heures prises à la dérobee, ne vous agréent pas, j'auray au moins cet avantage de vous recréer par la nouveauté & la va-

A U L E C T E U R.

riété des matieres ; & si vous n'approuvez pas les expressions de mon Livre , vous en estimerez peut-estre le contenu: Mais à vous dire le vray , encore bien que j'eusse pû embellir ce Theatre de figures & de fleurs de Rhetorique plus propres aux Romans qu'aux Histories & aux simples Relations , dans lesquelles on ne doit point rechercher d'autres ornemens que la verité , je ne l'aurois pas voulu faire , afin que vostre esprit n'estant pas diverti & occupé par l'elegance de la phrase & la beauté des termes qui ne sont que l'écorce , vous vous attachiez au solide , & vous rendiez plus attentif au narré des choses que je rapporte sans déguisement ou exaggerations , mais conformément à ce qui en est. J'aime mieux estre veritable & bas dans mon stile , qu'élevé & peu fidele. Au reste je n'ay pas dû , ce me semble , affecter ny prendre à tasche ces efforts d'esprit inutiles & ces façons d'écrire d'Orateurs & de Poëtes , veu que je ne mets pas sous la presse par aucun interest , ou pour rendre mon nom plus fameux , puisque je l'enfvelis dans le silence , mais seulement pour les motifs susalleguez , c'est à dire pour la gloire de Dieu , pour animer vostre devotion , satisfaire vostre curiosité , & desabuser , à l'avantage du Christianisme , les peuples de la haute estime qu'ils ont de la pretenduë puissance du Turc : Ce qui me fait esperer que vous agréerez au moins mon zele , ma sincerité & mon affection , & qu'ainsi vous recevrez ce Livre sans envie , & l'expliquerez favorablement. Quant aux manquemens que je pourrois avoir commis contre les regles de la bienfiance ou autrement , je ne doute pas que vostre charité ne les excuse ; mais supposé que j'eusse avancé par

AU LECTEUR.

inadvertancē quelque chose contre la verité des dogmes de la Foy, ou contre la pureté de la doctrine, je le revoque & le condamne tout le premier, protestant de vouloir toûjours vivre & mourir dans la Foy qu'enseigne & professe la sainte Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, aux jugemens infaillibles de laquelle je soumets & ma personne & mon Ouvrage.





T A B L E

DES CHAPITRES.

CHAPITRE I. <i>Des Desordres de la Religion des Turcs.</i>	-
Art. I. <i>De son Origine, & comment elle s'est establie.</i>	1
Art. II. <i>Des Erreurs de la Religion Mahometane, & du recours qu'ils ont à nos Saints dans leurs necessitez.</i>	2
Art. III. <i>De la creance qu'ont les Turcs à certains miracles qu'ils ont inventez, & qu'ils attribuent à Nostre Seigneur Iesus-Christ.</i>	10
Art. IV. <i>De l'estime qu'ont plusieurs Turcs de la Religion Chrestienne, & d'où vient qu'ils l'honnorent.</i>	14
Art. V. <i>De l'extravagance des Turcs, en ce qu'ils reverent comme Saints des personnes qu'ils ont eux-mesme fait mourir en haine de la Religion Chrestienne, & comme apostats de la Mahometane.</i>	18
Art. VI. <i>De la haine que les Turcs portent à la Croix & aux Images, & de quelques opinions erronees qu'ils ont.</i>	23
Art. VII. <i>Des Festes, Feûnes, Usures & Circoncision des Turcs; de ce qu'ils croyent de la Predestination, & du pretendu changement de nostre Evangelie.</i>	27
Art. VIII. <i>Des Superstitions des Turcs.</i>	31
Art. IX. <i>D'autres folies, superstitions & extravagances des Turcs.</i>	35
Art. X. <i>Des hypocrisies Mahometanes en matiere de Religion.</i>	39
Art. XI. <i>Du zele indiscret qu'ont les Turcs pour leur fausse Religion.</i>	42
Art. XII. <i>De la methode qu'on doit garder pour refuter les erreurs des Turcs, & les abus de leur Secte.</i>	47
Art. XIII. <i>Autre methode pour convaincre les Turcs de leurs erreurs.</i>	54
CHAP. II. <i>Des desordres, bizareries & confusions des Religieux Turcs dits Darviches.</i>	-
Art. I. <i>Des divers Ordres ou especes de Darviches, & des vices qui leurs sont propres.</i>	58
Art. II. <i>De leurs Emploits.</i>	61
Art. III. <i>De leurs manieres de prier, de recevoir à l'Ordre, & de leurs revenus.</i>	64
CHAP. III. <i>Des desordres de la Justice des Turcs.</i>	-
Art. I. <i>De l'avidité insatiable des Juges Turcs, source de toutes leurs injustices.</i>	69
Art. II. <i>De la justice severe qu'ils font des coupables lors qu'ils n'ont pas de quoy -</i>	-

T A B L E

<i>se redimer de la mort, & qu'ils ne peuvent les corrompre à force d'argent.</i>	73
Art. III. <i>D'un insigne stratageme des Iuges Turcs, pour délivrer de la mort le criminel, en veüe de l'argent qu'ils en ont reçu.</i>	78
Art. IV. <i>D'autres fourberies & tyrannies des Cadis dans l'administration de la Justice.</i>	81
Art. V. <i>Quelle est la source des desordres de leur Justice.</i>	83
CHAP. IV. <i>Des desordres de la milice Ottomane.</i>	-
Art. I. <i>Pourquoy la soldatesque des Turcs est aujourd'huy si differente de leur ancienne milice.</i>	87
Art. II. <i>Suite des desordres de la milice Ottomane.</i>	90
CHAP. V. <i>Des desordres qui se commettent dans le gouvernement des Bachas.</i>	-
Art. I. <i>Des grandes tyrannies qu'exercent les Bachas, & de ce qui les y oblige.</i>	93
Art. II. <i>De la fin tragique des Bachas, & pourquoy le Grand Seigneur les fait mourir.</i>	95
CHAP. VI. <i>Des desordres touchant la negligence qu'apportent les Turcs à entretenir leurs vaisseaux,</i>	-
- Art. I. <i>De l'ignorance des Turcs dans la Marine.</i>	100
- Art. II. <i>De la foiblesse des Turcs sur mer.</i>	104
CHAP. VII. <i>Desordres dans le peu de soin qu'ils ont de maintenir en estat leurs Fortereffes, de leur petit nombre, & de la lâcheté des Garnisons qu'ils y mettent.</i>	106
- CHAP. VIII. <i>Des desordres de leurs Mariages.</i>	-
- Art. I. <i>De la substance & des ceremonies du Mariage des Turcs, de leur Polygamie, source de la jalousie qui regne entre leurs femmes.</i>	106
- Art. II. <i>Des stratagemes des Turcs pour se ravir les femmes les uns des autres, des chastimens exemplaires dont Dieu punit leur convoitise, & des causes de leur sterilité.</i>	113
- CHAP. IX. <i>Des desordres de leur damnable Politique.</i>	-
- Art. I. <i>Que la politique du Turc postpose les interests du sang & de la nature à celui de regner.</i>	117
Art. II. <i>Que la Politique du Turc n'a point d'égard aux promesses faites & jurées avec serment, ny à la Noblesse, ny aux plus estroites amitez, non plus qu'aux services rendus à l'Estat.</i>	121
CHAP. X. <i>Des desordres qui se commettent de la part des avanies ou tyrannies qu'ils font sous de faux pretextes, & sans aucun fondement.</i>	-
Art. I. <i>Des avanies que fait le Grand Seigneur & son premier Visir.</i>	125
Art. II. <i>De celles que font les Bachas ou Gouverneurs dans les Provinces.</i>	-
129	
Art. III. <i>Des Avanies & persecutions faites aux Peres Missionnaires, par les Bachas excitez contre-eux, par les Schismatiques Orientaux.</i>	134
Art. IV. <i>Suite du mesme sujet.</i>	139
- Art. V. <i>Des avanies que font les Cadis & autres Officiers.</i>	143
Art. VI. <i>De ce que font les peuples pour se garantir & se mettre à couvert des</i>	-

DES CHAPITRES.

- 149
- avaries.*
- CHAP. XI. *Desordre, en ce que les Bachas permettent le vol; pourquoy ils le font, & avec quelles conditions.*
- CHAP. XII. *Desordre touchant les lieux de débauche, permis publiquement dans la Turquie.*
- Art. I. *De leur grand nombre, des chastimens de Dieu sur les Turcs pour leurs abominations, & de ceux que la Justice du pays donne par fois aux personnes abandonnées à ces sortes de vices.* 158
- Art. II. *Du pacte ou convention du Soubachi avec les femmes débauchées, & pourquoy les Turcs font feinte de diffendre en apparence les lieux où elles demeurent.* 161
- CHAP. XIII. *Desordre, en ce qu'ils ne gardent point leur parole, & faussent leurs promesses.*
- Art. I. *Que les Turcs contreviennent tres-souvent aux Traitez faits avec les Princes Chrestiens & leurs Ambassadeurs.* 165
- Art. II. *Que les Turcs sont Infideles à leurs promesses, non seulement envers les estrangers, & les uns aux autres; mais de plus à l'égard de leurs propres femmes.* 168
- CHAP. XIV. *Desordre dans le peu de reconnoissance que les Turcs ont des bien-faits.*
- Art. I. *De l'ingratitude du Grand Seigneur, & de ses Ministres envers ceux dont ils ont receu des presens ou de bons services.* 171
- Art. II. *De deux inconveniens tres-dangereux qui s'ensuivent du bien que l'on fait aux Turcs.* 175
- Art. III. *D'autres mauvaises consequences qui suivent des services & des fa- veurs rendus aux Turcs.* 179
- CHAP. XV. *Desordre, en ce qu'ils ne considerent que l'utile, sans avoir aucun égard ny estime pour les choses curieuses & honnestes.* 184
- CHAP. XVI. *Desordre dans la façon de vivre des Turcs quand au boire & au manger.* 189
- CHAP. XVII. *Desordre dans la façon de se vestir des Turcs.* 194
- CHAP. XVIII. *Desordre dans le mépris que les Turcs font de l'honneur de la Noblesse & de l'extraction.* 198
- CHAP. XIX. *Desordre, en ce que les Turcs ne tiennent compte des Sciences, & des Arts les plus curieux.*
- Art. I. *Des causes & des effets de l'ignorance des Turcs, & des efforts qu'ils font pour paroistre doctes.* 274
- Art. II. *En quoy consiste la Science des Turcs.* 210
- Art. III. *De l'ignorance des Turcs au regard des Arts.* 220
- CHAP. XX. *Desordre en ce que les Turcs ne gardent pas le secret.* 223
- CHAP. XXI. *Desordre en ce que l'argent & les femmes aveuglent les Turcs.*
- Art. I. *Que les Turcs postposent les interests de la Religion & de la conscience à ceux de l'argent.* 228
- Art. II. *Que les Turcs foulent aux pieds les interests de la Justice & de l'honneur, en consideration de l'argent.* 231

T A B L E

- Art. III. De la passion desordonnée des Turcs pour le sexe, des bassesses & cruautés qu'ils exercent en considération des femmes. 23
- CHAP. II. Desordre, en ce que les Turcs reverent les Magiciens, bien loin de l'avoir en horreur.
- Art. I. Pourquoi est-ce que les Magiciens ne sont pas abhorrez des Turcs, & leurs especes & astuces. 24
- Art. II. D'autres sortes ou especes de sorciers ou enchanteurs, & des choses surprenantes qu'ils font. 24
- CHAP. XXIII. Desordres dans les Voyages ou Caravanes des Turcs.
- Art. I. De trois incommoditez notables qui accompagnent les Caravanes. 25
- Art. II. D'une nécessité onereuse provenant des Caravanes. 25
- Art. III. Des peines, fatigues & incommoditez qu'on souffre dans les Caravanes. 26
- CHAP. XXIV. Desordre, en ce que les Turcs sont cruels & inhumains dans l'exercice.
- Art. I. Des effets de la cruauté des Turcs. 26
- Art. II. Des divers supplices qu'on donne en Turquie aux criminels, & de leur cruauté. 27
- CHAP. XXV. Desordres dans certaines pratiques & façons d'agir des Turcs injustes, déraisonnables & extravagantes.
- Art. I. De quelques pratiques ridicules des Turcs, de l'opinion qu'ils ont de notre saint Pere le Pape, & du Roy tres-Chrestien. 27
- Art. II. De la folie des Turcs dans leurs querelles, injures & imprecations, & d'autres pratiques extravagantes. 28
- Art. III. De la maniere de se raser des Turcs, du frequent usage qu'ils font du Tabac & du Caffé, des tavernes pour le vin, & de l'Hospital des fols. 28
- Art. IV. De la facilité que les Turcs ont de mentir & de jurer à faux, & de la coutume qu'on a en ce pays-là d'envoyer des Lettres par des pigeons. 28
- Art. V. De deux choses curieuses qui se font en Turquie, & de la pensée ridicule qu'on y a touchant les Images ou Portraits. 29
- Art. VI. De l'estime que les Turcs font des Francs, & du bien present, sans se soucier de l'avenir ny de leur honneur. 29
- Art. VII. De plusieurs autres coutumes pratiquées en Turquie, aucunes desquelles paroissent bonnes & loüables en apparence. 29
- CHAP. XXVI. Desordres au regard des avanies & tyrannies qu'ils font aux Peres de Terre-Sainte en Ierusalem.
- Art. I. Des continuels perils auxquels sont exposez les Peres Observantins de Ierusalem, & pourquoy ils sont tyrannisez par les Turcs. 30
- Art. II. Qui sont ceux qui excitent les Turcs à tyranniser les susdits Peres. 30
- Art. III. Des grandes persecutions des Grecs contre les Peres Observantins, & de la charité de ces Peres envers les Pelerins qui vont en Ierusalem. 31
- CHAP. XXVII. Des desordres & confusions qui se retrouvent dans les ceremonies & réjouissances publiques des Turcs.
- Art. I. Particularitez d'une Feste ou Ceremonie qui se fit à Constantinople en la presence du Grand Seigneur. 32

DES CHAPITRES.

ART. II. <i>D'autres particularitez de la sortie magnifique que fit le Grand Seigneur de la ville de Constantinople avec son armée & les principaux Officiers de son Empire.</i>	324
CHAP. XXVIII. <i>Des desordres & defauts de la Ville de Constantinople.</i>	332
CHAP. XXIX. <i>Des desordres du Serrail.</i>	
ART. I. <i>Des cruantez, perfidies, enormitez & bassesses qui s'y font par le Grand Seigneur ou par ses ordres.</i>	338
ART. II. <i>De la jalousie & de la haine mortelle que se portent les Sultanes, & des detestables intrigues des Eunuques,</i>	342
CHAP. XXX. <i>Des desordres que peut causer dans l'Empire Ottoman la pluralité des Sectes qui l'habitent.</i>	
ART. I. <i>Des Sectes ou Nations en general. Pourquoi elles sont ennemies des Turcs, & qu'elles ne peuvent cependant se revolter contre-eux, non plus qu'elles ne le pourroient faire contre nous, si nous estions en possession de la Turquie.</i>	345
ART. II. <i>Ce qu'il faudroit faire après la conquête de la Turquie pour gagner ces Nations, les empêcher de nous nuire, & les attirer à nostre rit.</i>	349
ART. III. <i>Des Arabes.</i>	351
SECT. I. <i>Des causes de l'averfion qu'ils portent aux Turcs, de leur maniere de vestir, de leur langue, armes, poligamie, emplois & brigandages.</i>	353
SECT. II. <i>De leur ignorance, Religion, pays, maniere de vie, d'épouvanter les lions, & de pleurer les morts.</i>	357
ART. IV. <i>Des Courdes & Turcmans,</i>	361
ART. V. <i>Des Iezides.</i>	
SECT. I. <i>De leur genre de vie, mœurs & inclinations.</i>	363
SECT. II. <i>De leur Religion.</i>	367
SECT. III. <i>De leurs superstitions & pratiques ridicules.</i>	370
ART. VI. <i>Des Druzes.</i>	374
ART. VII. <i>Des Juifs sujets du grand Seigneur.</i>	375
SECT. I. <i>De leurs emplois.</i>	-
SECT. II. <i>De leurs superstitions & pratiques absurdes.</i>	380
SECT. III. <i>De l'obftination des Juifs dans leurs erreurs, & d'une dispute que j'eus avec l'un d'eux.</i>	384
SECT. IV. <i>Réponses aux objections du Juif.</i>	387
SECT. V. <i>Suite de la dispute avec le Juif, & sa conviction.</i>	390
SECT. VI. <i>L'Histoire du faux Messie Sabatai Levi.</i>	
ART. VII. <i>Des Grecs de l'Empire Ottoman.</i>	394
SECT. I. <i>De leurs erreurs.</i>	400
SECT. II. <i>De leurs abus & superstitions.</i>	405
SECT. III. <i>De la haine qu'ils portent aux autres Nations.</i>	408
SECT. IV. <i>De l'astuce des Grecs, de leurs perfidies & méchancetez.</i>	413
ART. IX. <i>Des Armeniens de l'Empire Ottoman.</i>	
SECT. I. <i>De leurs erreurs dans la Foy.</i>	419
SECT. II. <i>Des superstitions des Armeniens.</i>	425
SECT. III. <i>Des abus de la secte Armenienne.</i>	429

TABLE DES CHAPITRES.

Sect. IV. <i>D'autres abus des Armeniens.</i>	433
Sect. V. <i>D'autre desordres & abus de cette mesme secte.</i>	438
Sect. VI. <i>Suite du mesme sujet.</i>	443
Sect. VII. <i>De la croyance des Armeniens touchant certaines choses apocriphes, de quelques pratiques ridicules qu'ils ont & de leurs emplois.</i>	447
Art. X. <i>Des Suriens ou Jacobites.</i>	
Sect. I. <i>De leur Religion, Rit, & erreurs, & de la promotion au Patriarcat de Monseigneur Pierre Gregoire.</i>	453
Sect. II. <i>De ce qu'a fait pour la Religion Catholique avec sa Nation le susdit Patriarch apres sa promotion.</i>	456
Art. XI. <i>Des Nestoriens ou Caldeens.</i>	
Art. XII. <i>Des Maronites.</i>	
Sect. I. <i>De leur Religion, Rit, & Religieuses, & des disputes continuelles qu'ils ont avec les Heretiques.</i>	466
Sect. II. <i>Réponses des Maronites aux objections des Heretiques.</i>	470
Sect. III. <i>Suite du mesme sujet.</i>	473
Sect. 4. <i>Suite des solutions aux objections des Heretiques.</i>	477
Sect. 5. 6. 7. & 8. <i>L'on répond aux objections frivoles des Schismatiques. & suivant.</i>	482
Art. XIII. <i>Des Costes ou Abyssins.</i>	496
Art. XIV. <i>Des Solaires ou Chamfi.</i>	500
Art. XV. <i>Des erreurs & abus qui sont communs aux sectes Chrestiennes susmentionnées.</i>	503
Art. XVI. <i>Des pratiques communes aux Nations Chrestiennes Orientales.</i>	506
Art. XVII. <i>Remarques touchant la conformité qu'ont en plusieurs choses avec l'Eglise Ro-maine les susdites Sectes Chrestiennes Orientales.</i>	511
Art. XVIII. <i>Du bien que les Peres Missionnaires font parmy ces Nations schismatiques & autres.</i>	514
Art. XIX. <i>Suite du mesme sujet</i>	518
CHAP. XXXI. <i>Desordre en ce que le Grand Seigneur ruine son pays, particulièrement les terres nouvellement conquises.</i>	
Art. I. <i>De la ruine de l'Empire Ottoman, du petit nombre de ses peuples & de ses finances.</i>	521
Art. II. <i>Les villes de Turquie qui sont en estre se mettent icy en paralele avec celles de France, pour en connoistre à peu pres la grandeur & le nombre.</i>	526
Art. III. <i>Des Bourgs & Villages de l'Empire Ottoman, & de ce qu'on doit inferer de leur petit nombre.</i>	534
Art. IV. <i>Réponses aux difficultez & objections qu'on fait d'ordinaire touchant la future entreprise de la conqueste de la Turquie.</i>	539
Art. V. <i>Suite du mesme sujet.</i>	543
Art. VI. <i>Réponses à d'autres difficultez.</i>	
CHAP. XXXII. <i>Ce qui fait subsister la Turquie parmy tous les desordres, les partis & les divisions en son Estat.</i>	

Fin de la Table des Chapitres.

TABLE ALPHABETIQUE,
POUR L'EXPLICATION DE CERTAINS TERMES
nécessaires à l'intelligence du Livre.

A <i>Bdal</i> <i>Adgi ou Hadgi</i>	Sorte de Religieux fort austeres en apparence. Qualité qui se donne à ceux qui ont esté à la Meque, & aux Chrestiens qui ont fait le voyage de Jerusalem, à la reserve des Armeniens qui s'appellent Megdeci.
<i>Affendi.</i>	Juriconsulte, cette qualité se donne encore à tous les gens de Lettres.
<i>Aga.</i>	Signifie Seigneur ou Maistre; il se prend encore pour Noble.
<i>Asas Bachi.</i>	Prevoist.
<i>Aspre.</i>	Une monnoye de deux liards.
<i>Avanie.</i>	C'est à dire tyrannie, ou bien une taxe ou amende qu'on exige injustement, sans droit, sans raison, avec un faux pretexte.
<i>Avarize.</i>	Tribut imposé sur les maisons pour l'entretien de l'armée navale.
<i>Bacha.</i>	Vice-Roy ou Gouverneur de Province.
<i>Bazar.</i>	Ruë Marchande.
<i>Vne Bourse.</i>	C'est à dire cinq cens écus.
<i>Cadi.</i>	Juge ou President.
<i>Caimacan.</i>	Substitut du Premier Visir, ou celuy qui agit à Constantinople dans son absence.
<i>Calandar.</i>	Espece de Religieux vagabonds, qui vont presque tous nus, & qui portent sur le dos une peau de mouton ou de tygre.
<i>Captan-Bacha.</i>	Ammiral, & General des Galeres.
<i>Can.</i>	Lieu où l'on met les Marchandises, où il y a quantité de Magazins.
<i>Caravanne.</i>	Troupe de Marchands & autres qui voyagent en compagnie pour se prevaloir contre les voleurs des grand chemins.
<i>Carage.</i>	Le tribut que payent les Chrestiens & Juifs pour avoir la liberté de conscience.
<i>Carvan-Serrail.</i>	Lieu de retraite pour les Caravannes, semblables à de grandes halles entourées de Magazins.
<i>Caznadar.</i>	Tresorier, ou celuy qui fait la dépense d'un Hostel.
<i>Chélabi.</i>	Qualité qui se donne aux personnes d'une honneste condition.
<i>Chaié.</i>	Monnoye de six blancs, d'autres plus grandes valent cinq sols.

TABLE ALPHABETIQUE.

<i>Chec.</i>	Signifie proprement ancien. Cette qualité se donne aux Religieux estimez Saints & capables.
<i>Cogea.</i>	Qualité qui se donne aux riches Marchands, en leur parlant.
<i>Conac.</i>	Le lieu où se pose la Caravane. Il se prend encore pour une journée de chemin.
<i>Dada.</i>	Superieur des Darviches ou Religieux.
<i>Dafiardar.</i>	Celuy qui tient le Livre des Comptes ou Receptes.
<i>Darviche.</i>	Religieux marié ou non.
<i>Franc.</i>	European ou Latin.
<i>Gumrouctchi.</i>	Doüanier.
<i>Kehia.</i>	Lieutenant de Vizir, de Bacha, &c.
<i>Ianiffaire.</i>	Fantassin ou Pieton.
<i>Mélin ou para.</i>	Monnoye de dix-huit deniers.
<i>Megdeci.</i>	Epitete qui se donne en parlant aux Armeniens qui ont esté en Ierusalem.
<i>Mufii.</i>	Le Casuiste ou le Theologal des Turcs, leur Evesque.
<i>Moulla.</i>	Cette qualité se donne aux principaux Ministres des Mosquées, & quelquefois aux Cadis.
<i>Muristan.</i>	La prison où l'on met les fols.
<i>Musulman.</i>	Turc ou Mahometan.
<i>Musfallein.</i>	Substitut du Bacha ou son Resident.
<i>Oglan.</i>	Signifie Page, jeune garçon, & serviteur.
<i>Ourdi.</i>	Le lieu où se campe l'armée, & le tribut qu'on leve sur le peuple quand elle est sur son depart.
<i>Padichah ou Soltan.</i>	Empereur ou Grand Seigneur.
<i>Ramadan.</i>	Nom d'une Feste des Turcs, & d'un jeûne de 29. jours qui la precede.
<i>Sagman.</i>	Especes de soldatesque.
<i>Sarge.</i>	Autre sorte de milice.
<i>Sardar.</i>	Chef des Ianiffaires ou d'un Regiment.
<i>Séid ou Chérif.</i>	Parent de Mahomet ou issu de sa race.
<i>Serrail.</i>	C'est à dire Palais, & non pas le lieu où sont les femmes ou concubines, comme plusieurs s'imaginent, lequel se dit <i>Haram</i> .
<i>Silaktar.</i>	Porte Epée du Grand Seigneur.
<i>Spahi.</i>	Cavalier qui a paye du Grand Seigneur, en paix & en guerre.
<i>Sursad.</i>	Sorte de tribut que les Turcs & les Chrestiens payent.
<i>Tchoüiche.</i>	Officiers de la porte qu'on envoie en commission, & en ambassade.
<i>Timariot ou Zaim.</i>	Officier d'armée qui a des fonds de terre assignez pour son entretien.
<i>Vizir.</i>	Premiere Ministre d'Etat.



THEATRE DE LA TURQUIE.

CHAPITRE PREMIER.

Des Desordres de la Religion des Turcs.

ARTICLE PREMIER.

De son Origine, & comment elle s'est establie.



LA Religion des Turcs est un mélange, un amas & un composé de toutes les Religions : d'autant que Mahomet qui en est l'Auteur, voulant attirer à soy les autres Sectes, crut que pour y réussir il falloit admettre & inserer dans sa Loy quelque chose de la creance des autres Nations ; & pour cet effet il prit quelque peu de chacune, & le reste il l'adjousta de son caprice. Il tira de la Religion Catholique la creance en un seul Dieu, tout-puissant, Createur du Ciel & de la terre. Il admit avec elle l'ancien & le nouveau Testament. Il donna plusieurs loüanges à Nostre Seigneur JESVS-CHRIST, le qualifiant de Saint, de Prophete, & d'Esprit de Dieu. Il loüa encore sa glorieuse Mere la tres-sainte Vierge : mais avec les Sabelliens il nia le Mystere de la Trinité. Avec les Macedoniens la Divinité du Saint Esprit. Avec Nestor celle de JESVS-CHRIST. Avec les Nicolaites il approuva la Polygamie & permit à un mary de prendre plusieurs femmes. Avec les Juifs il admit la Circoncision, l'abstinence de la chair de porc, & quelques autres

observances ou ceremonies legales. Pour son particulier il donna à ses Sectateurs la licence de toutes sortes d'abominations, de vices & d'infamies, pour attirer tous les vicieux à son party, je veux dire à l'observance de l'Alcoran.

Et d'autant qu'il sçavoit bien que cette Religion ne pouvoit pas se soustenir par la force du raisonnement, estant si contraire à la raison, il deffendit à ses Sectateurs sous de grieues peines d'en disputer, ne voulant point employer d'autres moyens pour sa deffense que le fer & le feu, qui sont les vniques argumens dont on s'est seruy jusqu'à present pour la maintenir.

Ce monstre abominable de Religion ne pouvoit prendre naissance que parmy les troubles & les desordres; aussi commença-t'elle dans un temps que tout l'Orient estoit divisé par les heresies d'Arius, de Nestor, & d'Eutiches, & que l'Empire estoit reduit à l'extremité par les guerres de Cosioes Roy de Perse, qui en avoit envahy une bonne partie. Mahomet n'estoit alors qu'un miserable conducteur de Chameaux, incapable de professer aucune Religion, estant né dans l'Arabie, de gens vils, de la lie du peuple, & de differente creance, c'est à dire d'un pere idolâtre, & d'une mere Juifve, chacun desquels s'estudia de l'attirer à son party: en sorte qu'il n'estoit ny Juif ny Payen. Estant resté orphelin dès son bas âge par la mort de ses parents, & devenu maistre de ses volontez, il suivit l'impetuosité de sa nature encline à toutes sortes de vices; il ne luy manquoit plus que les moyens, les occasions, la force, & des compagnons pour seconder ses mauuaises inclinations: le malheur de son sort les luy fournit: d'autant qu'ayant esté fait prisonnier par une nation vagabonde qui habitoit sous des tentes & pavillons, comme font aujourd'huy les Arabes, il fit avec eux son apprentissage, & devint bien-tost maistre voleur & assassin.

Après qu'il eut passé quelque temps en leur compagnie dans cet abominable exercice de devalizer les caravanes, il fut vendu à un riche Marchand qui l'employa à la garde de ses Chameaux. Ce fut chez celuy-cy qu'il établit le commencement de sa fortune, & qu'il en jetta les premiers fondemens: d'autant que son maistre estant venu à mourir sans enfans, la veufve qui estoit tres-riche, & devenuë déjà amoureuse de Mahomet qu'elle voyoit jeune, fort, & robuste, le prit pour son mary, & le mit en possession de tous les biens du deffunct. Luy se voyant maistre, riche & opulent, de pauvre esclave qu'il estoit, voulut pousser ses entreprises plus avant, & se mettre dans une condition où il peust vivre suivant ses inclinations, c'est à dire de vols & de rapines. Il leva une Compagnie de soldats Arabes dont il se fit le Capitaine, & s'enrolla dans les troupes de l'Empereur Heraclius, à dessein & dans l'esperance de butiner plustost que de servir son Prince, comme il le fit paroistre du depuis: d'autant que le voyant occupé dans une guerre furieuse, & presque vaincu par les Perses qui auoient déjà subjugué la pluspart des Villes d'Orient, & poussé leurs victoires jusqu'en Jerusalem, il se revolta contre luy, & au lieu de combattre pour ses interets, il se fit chef d'une multitude de seditieux, auxquels il permettoit toutes sortes d'excez & d'hostilitez dans le pais. Sur ces entrefaites il se presenta à luy un malheureux Apostat

DE LA TURQUIE.

3

de la Religion Chrestienne & de son Ordre nommé Sergius, avec lequel il contracta du depuis une étroite amitié. Ce miserable avoit esté banny de sa patrie comme rebelle à l'Eglise, & fauteur des erreurs de Nestor, & s'estoit refugié en Arabie. Il conseilla à Mahomet que s'il vouloit avancer sa fortune, & se faire grand, il falloit inventer une nouvelle Religion, & la faire observer aux Arabes Sarrazins qui n'en avoient aucune : qu'au reste il luy donneroit les moyens pour y réussir. Voicy ceux dont ils se servirent, & que le diable leur suggera pour tromper ces pauvres peuples. Mahomet qui ne sçavoit ny lire ny écrire, crut que pour faire le Prophete & le Legislatteur, il estoit à propos & de bien-sceance qu'il sceust au moins quelque chose de l'Ecriture Sainte pour s'en servir dans l'occasion, & abuser plus facilement les Sarrazins, qui croiroient le voyant parler de la Bible, qu'il sçaurait cela par une science infuse du Ciel, ne l'ayant pû apprendre par les Livres où il n'avoit jamais leu. Son maistre Sergius luy en donna quelque legere & confuse connoissance, apres quoy ils s'aviserent tous deux d'un autre expedient plus malicieux que le premier, qui fut d'élever un pigeon de petiteesse, & ne luy donner à manger que dans l'oreille de Mahomet. Ils le stilerent si bien, que d'abord qu'il l'appercevoit, il voloit sur luy, pour venir prendre à son ordinaire le grain qu'il avoit coûtume de luy mettre dans son oreille : cependant Sergius qui estoit un homme eloquent, persuasif & hypocrite dans l'excez, faisoit accroire au peuple que c'estoit le Saint Esprit qui venoit sur luy en forme de colombe, pour luy reveler de tres-hauts & tres-sublimes mysteres, qu'ils feroient bien de l'élire pour leur Roy, puisque Dieu mesme en faisoit le choix par un signe si visible. Plusieurs des plus simples commençoient d'ajouter foy aux paroles de ce fourbe, & de croire ce pretendu miracle que l'on sçavoit déjà par tout, & en veüe du quel on regardoit Mahomet, non plus comme un Capitaine d'Arabes, mais comme un Prophete. Pour achever de les confirmer dans cette pensée, Sergius fit publier par toute l'Arabie, que l'Archange Gabriel s'estoit appatu à Mahomet, & qu'il luy avoit commandé de la part de Dieu de se trouver avec tout le peuple en un certain endroit du desert, & que là il leur donneroit une loy de grace, de douceur & d'amour, comme il fit autresfois celle des Hebreux à Moysse sur le mont de Sinai. Cette publication estant faite, il se rendit un nombre infiny de peuple au lieu assigné pour voir ces pretenduës merveilles. Il y avoit là un puits fort profond, mais à sec, qui devoit servir de theatre pour joüer leur farce. C'estoit de là, comme de l'enfer, que devoit sortir cette loy infernale suggerée par le Prince des tenebres. Mahomet & Sergius y avoient fait descendre secretement un certain Renegat participant de leur secret, avec l'Alcoran qu'ils avoient nouvellement écrit & composé, & portoient avec eux un autre livre de mesme grandeur & couleur que cet Alcoran, & semblable à luy en tout & par tout quant à l'exterieur, mais blanc au dedans & sans écriture. Ils le monterent au peuple en leur faisant accroire qu'il devoit estre écrit en un moment par les doigts du Tout-puissant, qui y prescriroit la Loy qu'il vouloit estre observée par ses fideles serviteurs. Cela dit, ils le descendirent avec une corde dans le puits, & le Renegat qui estoit caché au fond, à l'insceur

T H E A T R E

4
du peuple le détacha , & lia l'autre qui estoit écrit en sa place. Chacun at-
tendoit avec ardeur & impatience de voir ce beau prodige , & d'entendre la
lecture de cette nouvelle Loy ; ils ne furent pas long-temps dans cette atten-
te qu'on retira le Livre de cet autre que je puis appeller la porte d'Enfer ,
puisque par là il a esté ouvert à tant de millions d'ames que cette malheureu-
se creance y precipite tous les jours. Dieu sçait avec quelles allegresses ,
quels cris & acclamations de joye il fut reçu de cette populace aveugle.

Sergius les voulut consoler par la lecture qu'il leur fit de quelques articles
ou la pluralité des femmes est permise , aussi bien que le larcin, les homicides,
les rapines & toutes sortes de brutalitez. Chacun applaudit à cette Loy
qui s'accommodoit si bien à leur humeur, les larrons, les vicieux, & les as-
sassins y donnerent mille eloges aussi bien qu'au seducteur Mahomet qu'ils
proclamerent dès lors leur Roy, & qu'ils reconnurent pour Prophete en-
voyé de Dieu.

Voyant qu'il estoit suffisamment estably dans cette dignité, & que les peu-
ples seduits par les astuces de ces deux Apostats, Sergius & son compa-
gnon, luy donnoient une entiere creance, il ne craignoit plus que d'estre dé-
couvert par ceux-là mesmes qui luy avoient suggéré les moyens de s'avancer,
qui sans doute voudroient estre compagnons de sa gloire. Il s'avisa de se défaire
de l'un d'eux, & ensuite de l'autre qui est la belle coustume que gardent
encore aujourd'huy à son exemple les Turcs ses sectateurs au regard de ceux
dont ils ont reçu des bienfaits, qu'ils ne payent que d'ingratitude. Il or-
donna avant que de partir du lieu où la Loy leur avoit esté donnée de com-
bler ce puits, de crainte (disoit-il) qu'à l'avenir ce prétendu Sanctuaire ne vint
à estre prophané par la cheute de quelque animal immonde ou autrement.
Ce premier commandement du nouveau Prophete fut estimé un ora-
cle, aussi fut-il executé sur le champ : Chacun prit des pierres pour jeter
dans ce puits : de sorte que le malheureux Renegat qui y estoit caché, y de-
meura enseveli, & fut le premier qui fraya le chemin de l'Enfer à tous les
autres.

Il ne restoit plus que de se défaire du second qui avoit esté le principal agent
& l'inventeur de toutes les fourbes. Il différa pour quelque temps cette exe-
cution, pour mieux prendre ses mesures, ou bien dans la pensée qu'il pour-
roit luy estre encore necessaire, tant pour ses conseils, que pour confirmer de
plus en plus les peuples dans la nouvelle creance, comme il avoit toujours
fait.

Vn jour cependant il pensa succomber avec toutes ses finesses, & trouver
sa ruine & celle de Mahomet dans un prétendu miracle qu'il luy fit entre-
prendre de faire en presence de tout le peuple. Il luy avoit conseillé pour le
mettre en plus haute estime dans l'esprit des Sarrazins, qu'il seroit à propos
d'operer un prodige semblable en apparence à celuy de Moyse, & de tirer
d'un rocher à son exemple non seulement de l'eau, mais encore d'autres li-
queurs des plus exquises. Et pour cet effet il avoit fait mettre sur la cime
d'une colline où se devoit faire ce prodige, des vases remplis des mesmes li-
queurs, qui se devoient communiquer par de petits canaux au lieu où le Pro-

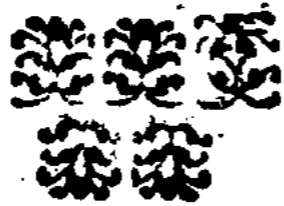
DE LA TURQUIE.

phete devoit creuser la terre : Le tout estant disposé & mis en ordre par des personnes affidées & participantés du secret , on assigna le jour & le lieu où se devoit operer cette grande merveille. Les peuples y accoururent de toutes parts : mais il arriva par malheur pour eux , que des pourceaux étant venus à fouyr la nuit dans ce mesme endroit rompirent ces canaux , & firent répandre les liqueurs : en sorte que le miracle ne se put faire , à leur grande confusion , & au scandale des nouveaux Croyans qui s'apperceurent bien de la fraude, nonobstant tout ce qu'on pût faire pour la couvrir , & qui commençoient à défier des autres miracles à cause de celuy-cy qui n'avoit pas reussi selon leurs souhaits.

Cet affront fut tres-sensible à Mahomet : en sorte qu'il delibera dès lors pour s'en vanger de mettre à mort Sergius qui en estoit la cause , & qui avoit ainsi risqué son honneur , & sa personne. Il pensoit continuellement aux moyens qu'il devoit tenir pour en venir à bout. Il communiqua son dessein à un de ses Confidens, avec promesse de grandes recompenses, s'il pouvoit oster la vie à Sergius : celuy-cy luy promit d'estre luy-mesme l'executeur de ses volontez , & de s'en défaire dès qu'il le pourroit trouver à son avantage : Mais il ne sceut pas si bien garder le secret que cela ne vint à la connoissance des amis de Sergius , qui luy firent sçavoir ce qu'on tra- moit contre luy , afin qu'il eût à se tenir sur ses gardes. Il prit d'abord l'épouvante aux nouvelles qu'on luy en donna , & s'enfuit de la Cour de Mahomet , contre lequel il commença à declamer & à invectiver autant qu'il l'avoit exalté auparavant. Il revela toutes les fourbes & les astuces dont il s'estoit servy pour seduire & abuser le peuple : mais cela n'estoit plus capable de luy faire tort : d'autant qu'il s'étoit rendu trop puissant , & alloit toujourns accompagné d'une tres-nombreuse Armée , qui passoit par tout comme un torrent , & qui avoit déjà envahy plusieurs Villes & Provinces. De plus tous ses Sectateurs, dont la plupart étoient des gens vicieux & vagabonds , trouvoient leur avantage avec luy, en ce qu'il leur permettoit toutes sortes d'excez , de vols , de rapines , de violences , & d'hostilitez contre ceux qui ne croiroient pas en luy , & ne le reconnoïtroient pas pour messager de Dieu , & ainsi ils n'avoient garde de le quitter.

Vola comment s'est établie & maintenüe la Religion Mahometane : Ce sont-là ses principes , son origine , & ses premiers progres qui ont esté tres-grands & prodigieux dans la suite ; en sorte que ses Professeurs se sont rendus formidables à toutes les Nations , & possèdent depuis plusieurs siècles toutes les Provinces d'Orient.

Voyons maintenant leurs erreurs , abus , hypocrisies & superstitions en matiere de Religion.



ARTICLE II.

Des erreurs de la Religion Mahometane.

JE ne pretends pas d'en traiter icy dans le fonds, ny de repeter tout ce que j'en ay dit dans le Livre intitulé *l'Etat present de la Turquie*, mais seulement ce que je pourrois y avoir omis, n'ayant pas eu le temps alors de rappeler dans ma memoire, ny d'écrire tout ce que j'en avois remarqué, tant cette impression (qu'on m'obligea de faire) fut precipitée.

Encore bien que la Religion des Turcs, & leur Alcoran soit, comme nous avons dit, un mélange de toutes les Religions : cependant dans la pratique c'est la plus courte & la plus abbregee qui soit au monde, & l'on peut dire qu'elle n'a que deux articles qui consistent à croire à Dieu & à Mahomet : tout le reste n'est pas estimé autrement necessaire, ainsi qu'on le découvre clairement par la profession de foy qu'ils font faire à ceux qui renient la leur pour se faire Mahometans ; d'autant qu'on ne leur fait dire autre chose que ces quatre ou cinq paroles qu'ils assurent estre écrites sur la porte du Paradis (*La illah ella allah, ou mhammad rasoul allah*) qui signifient, il n'y a point de Dieu que Dieu & Mahomet son Apôtre. On ne leur en demande pas davantage ; suffit de croire cela (selon eux) pour estre sauvé.

Cecy se prouve encore en ce qu'ils ne laissent pas de prier Dieu en mesme Mosquée Turcs, Arabes, Courdes, & autres sectes, encore bien qu'ils soient de differens sentimens touchant d'autres points de Religion, en quoy ils montrent manifestement qu'ils ne les croient pas necessaires à salut, mais seulement ces deux-là.

Voila une Religion bien abbregee, & bien facile, & dans laquelle il ne devoit jamais y avoir d'heresies : Cependant les Turcs avouent eux-mesmes qu'ils ont soixante & treize Sectes differentes : mais à dire la verité je crois qu'ils se trompent, & qu'ils disent cela plutôt par ouy dire, & par vanité, que de science certaine, afin de donner à croire qu'ils ont encore des gens capables de penetrer dans les matieres de Religion, & de soutenir de fausses doctrines : car en effet je n'ay jamais remarqué parmy eux depuis 18. ans que je les pratique, ce nombre déterminé de Sectes, & cette si grande difference de Religions ; aussi n'en sont-ils pas capables : & je ne puis pas m'imaginer quand, & comment ils auroient pû former toutes ces erreurs, & les enseigner aux peuples : d'autant qu'on ne leur permet jamais de s'assembler, ny de prêcher des choses qui puissent causer de la division dans la Religion ou dans l'Etat.

Difons plutôt qu'il y a parmy les Turcs presque autant de Religions que de testes : parce qu'ils ne sçavent ce qu'ils croyent, & qu'ils sont dans une tres-profonde ignorance : mais cela ne paroist que dans la dispute, &

DE LA TURQUIE.

7

ne fait aucun schisme ou division à l'exterieur.

Cette difference de sentimens entre les particuliers en matiere de foy peut proceder encore de la diversité des peuples qui se font Turcs journellement de gré, ou de force, ou bien par interest, lesquels retiennent & conservent toujours quelque teinture de leur ancienne Religion.

Aucuns d'eux croyent que l'on peut se sauver en toutes les Religions, en faisant bien : ce qui leur fait dire, que ceux qui vivent saintement dans le Christianisme seront après leur mort transportez par les Anges de leurs sepulchres dans ceux des Musulmans, & seront inhumez parmy les fideles; qu'au contraire les mauvais Turcs seront privez comme indignes, de leur sepulture, & seront portez dans celles des infideles.

Mais ce châtiment, disent-ils, des Turcs impies ne durera que jusqu'au jour du jugement : car apres la resurrection tous les Musulmans generalement, aussi bien les pecheurs que les justes, doivent estre sauvez à leur dire par les prieres & intercessions du Prophete : de sorte que quiconque aura crû en luy, ne fera jamais damné, eût-il commis tous les pechez du monde. Voila l'opinion commune des Theologiens Mahometans.

Cependant j'en ay veu d'autres plus raisonnables qu'eux qui n'estoient pas de ce sentiment, & qui m'avoüoient ingenuëment que la foy telle qu'elle puisse estre, est morte sans les bonnes œuvres, & que Dieu ne sauvera jamais un homme qui se declarera son ennemy, & qui fera gloire de transgresser ses Commandemens; que de croire simplement en Dieu, n'est pas une chose de grand merite, puisque les diables en font bien autant, si d'ailleurs on ne le confesse par les œuvres, & si l'on obeît à ses ordres.

J'en ay connû mesme qui se scandalisoient de cette opinion, & qui croyoient que tous ceux qui n'observent pas la Loy, tels que sont particulièrement les Avanistes, les Concutionnaires, les mauvais Juges & Gouverneurs, qui ne vivent que de tyrannies, de rapines, & d'injustices, sont damnez sans resourçe, quelque Religion qu'ils professent; dautant que Dieu est trop juste pour donner le Ciel à telles gens, & que le Paradis ne doit pas estre une demeure de voleurs.

Il est évident par cette diversité d'opinions Turquesques que les uns donnent tout le merite aux bonnes œuvres : puisque selon eux l'on peut se sauver en toutes les Religions en bien faisant; & les autres à la foy, veu qu'il suffit selon eux de croire à Dieu & à Mahomet pour estre sauvé. Mais ils se trompent également, & ils diroient beaucoup mieux s'ils asseuroient que l'un ne peut justifier sans l'autre, que la foy est morte sans les bonnes œuvres, & qu'ainsi elles sont toutes deux necessaires à salut.

Ces doutes & perplexitez de leurs cœurs, cette diversité de sentimens en matiere de religion fait que dans la necessité ils font aussi bien des vœux à nos Saints, qu'aux leurs pretendus. L'Eglise des Capucins de Nicotie en Chypres dediée à saint Jacques de Perse, Martyr, est presque aussi frequentée des Turs que des Chrestiens, il ne se passe jour qu'ils n'y viennent faire quelques prieres & demander aux Religieux par devotion un peu d'huile de la lampe qui brûle devant l'image du Saint pour en oindre leurs ma-

lades , en reconnoissance dequoy ils donnent des cierges , ou une phiole d'huile pour entretenir toûjours cette lampe allumée. J'en ay veu d'autres qui en passant devant l'Eglise, la saluoient avec une inclination de teste , & touchoient la muraille des deux mains qu'ils se passoient ensuite sur la face , comme pour en attirer la benediction.

Ce qui a donné vogue à cctte devotion tant des Turcs que des Grecs Schismatiques envers cette Eglise, est un événement extraordinaire que je puis appeller un miracle arrivé il a quelques années dans ce lieu-là. L'Eglise qui est fort ancienne , & la maison attenante étoient pour lors habitées & en possession d'un riche Jannissaire grand ennemy des Chrestiens , qui par mépris de leur Religion avoit fait de ce Temple l'écurie de ses chameaux; il eut une nuit en dormant la vision suivante. Il luy sembloit voir un grand personnage tout brillant de lumieres , vestu d'habits sacerdotaux , tenant un baston pastoral en main qui luy disoit d'un ton de colere, avec un visage irrité, & des menaces étranges: Perfide , & infidele que tu es ! tu as osé faire de ma maison une étable , & la demeure des animaux , sçache, que si tu ne les retire au plûtost, je te feray perir & toute ta famille: que cet avertissement te serve, autrement tu éprouveras les châtimens que merite ton impieté? Il se réveilla en sursaut , & tout effrayé de cette vision , il ne sçavoit s'il devoit y ajoûter foy ou non , ny quelle resolution prendre. Dans ce doute il la raconta à ses domestiques pour sçavoir leurs sentimens: mais pour paroistre plus genereux & moins credule que le commun, il en fit le recit comme en raillant. Ceux-cy luy applaudirent & se moquerent de cette apparition. La nuit suivante il eut encore la mesme vision , mais d'une maniere plus étrange & plus épouventable que la premiere fois: dautant que le Saint outre les menaces qu'il luy faisoit , sembloit le vouloir frapper de son baston pastoral , & luy donner le coup de la mort , si dans ce moment la crainte n'eut tiré du cœur & de la bouche de cet Infidele mille protestations de se corriger & de luy obeïr: cependant le Saint luy dît, puisque tu as negligé l'avertissement que je t'ay donné la nuit precedente , & que tu as estimé cette vision un resve & un songe à l'ordinaire , afin que tu sois persuadé du contraire , je veux t'en donner des preuves veritables par les effets , & par la mort soudaine de tes chameaux que tu trouveras sans vie. Va voir en quel estat ils sont , & si la chose correspond à ce que je te dis ; suivant cela prends tes resolutions ou de perir avec tout ce que tu as de plus cher au monde , ou d'abandonner mon Eglise & la maison où tu es, que je te deffend d'habiter à l'avenir. Il se réveilla avec un cry horrible , tout en sueur , & demy mort d'effroy. Il appella ses serviteurs qu'il envoya d'abord à l'écurie pour voir ce qui s'estoit passé , & si ses chameaux estoient vifs ou morts; ceux-cy l'asseuroient avant que d'y aller qu'ils estoient en bon estat , & qu'on leur avoit donné à manger il n'y avoit pas trois heures , cela ne le satisfaisoit pas: enfin pour luy obeïr ils y allerent , & les trouverent roides morts & étendus sur la place. Cet accident les surprit dans l'excez n'en sçachant pas la cause , & ne pouvant s'imaginer comment ces animaux estoient morts si subitement & tous à la fois.

fois. Ils retournerent tremblans & confus pour en faire le recit à leur maistre, qui reconnut d'abord, à les voir, que la chose n'estoit que trop veritable; ils luy raconterent avec étonnement ce qu'ils avoient veu. Et bien qu'il n'en doutât plus apres le rapport qu'ils luy en firent, il voulut cependant en estre encore luy-mesme le témoin oculaire. Je vous laisse à penser si ce prodige l'épouvanta. Il le fit assez connoistre par la resolution qu'il prit de se retirer d'abord de la maison avec toute sa famille, crainte d'encourir le châtiment dont il avoit esté menacé. Cependant le bruit de ce miracle se répandit par toute la ville de Nicotie, & se confirma tant par la deposition du Jannissaire qui l'asseuroit avec serment, que par la veüe des cadavres des chameaux qu'on traînoit par les ruës, à la voirie en presence de tout le peuple, qui fut témoin de ce spectacle. Le Jannissaire étant sorty de la maison, personne n'osa la prendre à loüage, ny l'acheter de luy. De la démolir pour en bastir une autre de ses ruines il n'avoit garde de l'entreprendre: en sorte que la voyant abandonnée, & de nul profit, il fit dessein de la vendre au Consul de France pour y mettre des Religieux, & la convertir en un petit Convent. Il l'alla trouver pour luy en faire la proposition: mais soit que le Consul eust peur de s'embarasser dans une affaire qui luy causât quelque avanie, soit qu'il le fit par adresse, pour avoir ensuite cette maison & l'Eglise à meilleur marché, il luy témoigna de la froideur pour cét achat, ne voulut pas transiger avec luy, qu'après avoir communiqué l'affaire aux Capucins ses Chapelains, pour voir s'il y auroit moyen d'y établir une autre Mission, où ils tiendroient école, comme ils font par tout ailleurs aux enfans des Schismatiques. Eux qui desiroient depuis long-temps d'en avoir une dans la Ville capitale de l'Isle où il y a plus de bien à faire, soit par les predications dans les Eglises des Grecs qui y sont en plus grand nombre de beaucoup que les Turcs, soit par le moyen de l'instruction de la jeunesse, y consentirent fort volontiers: d'autant plus que l'Eglise & la maison se donnoient presque pour rien, c'est à dire pour 70. piastres, dont la Nation s'offroit de faire le paiement; que parce qu'il sembloit que Dieu vouloit estre honoré en son Saint dans ce lieu-là, pour lequel les Turcs mesmes avoient de la devotion & du respect depuis le miracle qui s'y fit, que je viens de rapporter.

Ils reverent & honorent entre tous les Saints, Nostre-Dame, luy adressent leurs prieres, & luy font des vœux en plusieurs Eglises dediées à son nom, en quoy ils ont plus de pieté que les Heretiques Calvinistes, qui ne luy rendent aucun honneur ny culte exterior, encore bien qu'ils la croient Mere de Dieu. Ils feroient mourir comme blasphemateur celui qui en mediroit: Et je les ay veu plusieurs fois se mettre à coups de pierres apres des des enfans Juifs, & les battre cruellement sur la plainte que des Chrestiens leur faisoient qu'ils avoient parlé mal-à-propos de la sainte Vierge: mais ils sont ridicules, en ce qu'ils se vantent & se glorifient qu'elle s'est trouvée à la naissance de leur faux Prophete, & qu'elle l'a voulu honorer par sa presence.

Encore bien qu'ils la croient dans le Ciel bien-heureuse, & autant éloi-

gnée de nous que l'Empyrée l'est de la terre, ils ne nient pas cependant, comme les Huguenots, qu'elle ne puisse entendre nos prieres, & que Dieu ne luy revele celles que nous luy adressons icy-bas. Combien de fois ay-je veu avec étonnement des femmes Turques pleurer, gemir, se battre la poitrine devant l'Autel des Capucins de Bagdat dediée à Nostre-Dame, & luy adresser ces paroles les bras tendus vers son Image. *O Marie la plus pure des creatures, la Mere du grand Prophete Iesus! O mon esperance! je vous conjure par la vie de cet aimable Enfant que vous tenez entre vos bras, qui est la couronne de vostre teste, & la lumiere de vos yeux, ayez pitié de moy & des malheurs qui m'accablent. Que la gloire dont vous jouissez dans le Ciel, ne vous fasse pas oublier mes miseres? assistez-moy donc, Vierge beniste! & employez auprès de Dieu l'autorité de vostre Fils & vos suffrages.* Elles disoient cela tout haut avec tant de sentimens de devotion, d'inclinations, & de battemens de poitrines, qu'elles me touchoient de compassion, & me tiroient les larmes des yeux.

ARTICLE TROISIE'ME.

De la creance qu'ont les Turcs à certains miracles qu'ils ont inventez, & qu'ils attribuent à Nostre Seigneur Iesus-Christ.

LEs Turcs croyent quantité de choses apocriphes de Nostre Seigneur, mais qui sont toutes à sa loüange au moins dans leur estime, comme qu'il n'ait pas esté crucifié, & qu'un autre qui luy ressembloit, fut supposé en sa place. Ils disent que c'est une chose indigne d'asseurer cela d'un si grand & si saint Prophete, qui porte l'auguste qualité d'esprit de Dieu. Ils luy attribuent plusieurs miracles qui ne furent jamais raportez dans aucuns Auteurs, comme d'avoir parlé dès sa naissance, d'avoir resuscité des morts estant encore petit, & fait une infinité d'autres prodiges qui ont étonné le Ciel & la terre.

Je me contenteray pour la satisfaction du Lecteur, de rapporter un de ces pretendus miracles, quoy que ridicule, dont ils m'ont fait eux-mesmes le recit. Ils le racontent de la sorte. Le petit Jesus qu'ils appellent en leur langue *Eisa*, estant entré un jour dans la boutique d'un Teinturier où il y avoit grande quantité de coton en fil, que diverses personnes luy avoient apporté pour teindre, & où chacun d'eux avoit mis sa marque pour le reconnoître d'avec celuy d'un autre, il tira les liasses ou ligatures, & le confondit tout pêle-mêle en un monceau, tant celuy qui estoit déjà teint que celuy qui estoit à teindre, & de différentes couleurs qu'il estoit, il le convertit toute en une seule. Le Maistre estoit alors absent, & personne ne s'estoit apperceu de cette confusion, ny de celuy qui en estoit l'auteur, d'autant que le petit *Eisa* se retira d'abord pour observer de loing avec plaisir les emportemens du Teinturier à son retour. Ce pauvre homme ne fut jamais plus étonné que lors qu'entrant dans sa boutique, il vit tout ce mélange. Il estoit au desespoir, & ne sçavoit comment faire pour reconnoître

ce que chaque particulier luy avoit donné. Les voisins s'appercevant de son trouble, vinrent pour luy en demander le sujet, & tâcher de l'appaifer. Ils resterent aussi étonnez que luy à la veüe de ce spectacle, & déploroiert son malheur, sans pouvoir y apporter aucun remède. Il arriva sur ces entrefaites quelques-uns de ceux qui avoient donné du coton à teindre, & qui venoient pour le retirer, lesquels appercevant cette confusion furent tentez d'avarice, & proposerent en eux-mesmes d'en demander plus qu'ils n'en avoient apporté, sans qu'on pût les convaincre de fausseté. En effet tel qui n'avoit donné que dix livres, en demandoit vingt. L'autre disoit que son fil étoit plus délié & de meilleure qualité que celuy qu'on luy rendoit: de sorte que le Teinturier estoit inconsolable, & croyoit estre ruiné sans ressource. Apres plusieurs contestations, crieries, & emportemens de part & d'autre, qui servirent de passé-temps au petit *Eisa*, l'un d'eux qui le connoissoit particulièrement, s'avisa que ce pourroit estre luy qui auroit fait cela pour se divertir à leurs dépens; qu'il faisoit bien d'autres choses plus surprenantes: mais que l'issuë en estoit toujours bonne, & qu'ainsi on ne devoit pas s'étonner, ny perdre esperance: Qu'il falloit le chercher & le prier avec douceur de remettre les choses dans l'estat où elles estoient comme il luy estoit tres-facile, & qu'un chacun luy en feroit obligé. Tous les assistans approuverent son sentiment, & quelques-uns d'eux se chargerent de la commission, & allerent querir le petit *Eisa* qu'ils amenerent avec eux à la boutique du Teinturier, où il accourut une foule de peuple pour voir le miracle qui s'y devoit operer. D'abord qu'il y fut entré, il fit remplir d'eau claire & nette un grand vaisseau ou timbre de pierre qui servoit à leur teinture: cela fait, il prit deux ou trois brassées de ce coton en fil, & le trempa dans cette eau d'où il le tira de la couleur qu'il voulut, & l'ayant fait licr ensemble, il le rendit à celuy qui l'avoit demandé tel, & autant qu'il en avoit apporté, en luy disant; prends ce qui t'appartient, & n'en pretends pas davantage. Apres avoir satisfait celuy-là, il en fit de mesme à un autre, & ainsi consecutivement à tout le reste: de sorte qu'il les contenta tous, & leur donna le coton de la couleur qu'ils vouloient; à l'un du verd, à l'autre du bleu ou du rouge avec la mesme qualité & quantité qu'ils l'avoient apporté, sans que l'eau qui communiqua toutes ces couleurs, en contractât aucune, & changeât la sienne naturelle. Ce miracle joint à la justice qu'il rendit à un chacun arresta toutes les contestations delivra de de peine le Teinturier, & ravît tout le monde d'admiration.

On feroit un volume des autres pretendus prodiges qu'ils racontent de Nostre Seigneur: aussi disent-ils de luy que Dieu l'a envoyé au monde pour convertir les hommes à force de miracles, & Mahomet pour les faire obeyr avec l'épée.

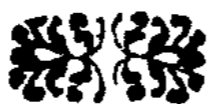
Les plus éclaircz cependant ne se payent pas de ces paroles, & doutent avec sujet que cette pretenduë Mission de Mahomet soit de Dieu, à moins qu'on n'apporte d'autre preuves: veu que les Empereurs Idolâtres, dont la force excedoit la sienne, en pourroient dire le mesme d'eux, & se vanter aussi bien que luy, d'avoir esté envoyez de Dieu avec l'épée pour faire obeyr

les hommes à leur fausse loy : ce que les Turcs n'admettront pourtant pas. Ils ne sçavent que dire ny que répondre quand on les presse sur ce point, & qu'on leur fait remarquer la grande difference qu'il y a entre Jesus-Christ & Mahomet, en ce que le premier a confirmé selon leur propre aveu, sa doctrine par une infinité de miracles qui ne peuvent estre que de Dieu, & en confirmation de la verité; autrement Dieu approuveroit le mensonge, ce qui repugne à la raison, & le second ne l'a établie qu'avec le fer & le feu, par la violence des armes, comme ont fait avant luy les Princes idolâtres & les Empereurs Romains.

Ces raisons qu'ils ne penetrent que trop, mettent dans leur conscience d'épouvantables remords, jusques-là que j'en ay veu qui m'ont prié de les envoyer en Europe pour se sauver parmy les Chrestiens. Dieu sçait ce qu'ils feroient s'ils avoient la liberté: mais la crainte des supplices les oblige à retenir leurs sentimens, & à ne les point faire paroistre à l'exterieur.

J'en ay connu quelques-uns qui se sont declarez Chrestiens avant que de mourir, ne l'ayant osé faire durant leur vie. Entr'autres un jeune Marchand Turc d'Alep si affectionné aux Missionnaires Capucins, qu'autant de fois qu'ils passioient devant sa boutique, il courroit apres eux pour leur faire carresse, & les inviter d'aller chez luy. Celuy-cy se voyant frappé de peste & en peril de mort, ne pût plus retenir ce qu'il avoit si long-temps caché. Il se découvrit à sa femme, & luy dît en pleurant qu'il estoit Chrestien, & qu'il vouloit mourir tel. Que l'unique regret qu'il avoit en la quittant, estoit de n'avoir pas vécu conformément aux lumieres que Dieu luy avoit données, qu'il la supplioit par l'amour reciproque qu'ils s'estoient toujours porté l'un à l'autre, de luy faire venir un Prestre, qu'autrement il en chargeoit sa conscience devant Dieu. Elle fut fort surprise & étonnée de ce discours, & ne sçavoit à quoy se résoudre ny que luy répondre, d'autant qu'elle se trouvoit à mesme temps combattuë de deux passions violentes. L'amour & la crainte de la mort qui partageoient également son cœur. Elle aimoit tendrement son mari, mais d'ailleurs elle apprehendoit sa perte; de luy refuser ce qu'il luy demandoit avec tant d'instance, c'estoit l'affliger dans l'excez, ce qui luy estoit tres-sensible; de luy accorder aussi, c'estoit s'exposer au peril évident d'estre entrepris en justice. Dans cette irresolution son recours fut aux larmes: cependant les Ministres des Mosquées qui durant les temps de peste ne font que courir de maisons en maisons plutôt par interest & pour gagner de l'argent que par un motif de charité, furent avertis dans le voisinage de l'infirmité de celuy-cy. Ils allerent chez luy pour l'exhorter à mourir en bon Mahometan: mais ils n'avancerent rien & n'en rapporterent que de la confusion: Car d'abord qu'il les vit entrer, il leur tourna le dos, en leur disant qu'ils se retirassent, & qu'il n'avoit que faire d'eux. Ils crurent qu'il estoit en delire, que l'excez de la fièvre luy avoit osté la connoissance & le faisoit extravaguer: mais il leur fit bien connoistre le contraire, & qu'il n'estoit pas tel qu'ils se l'imaginoient, hors de son bon sens, d'autant que s'estant mis en devoir de le consoler à voix basse, & de luy parler, il les interrompit avec dédain, &

leur dît qu'ils allassent exhorter ceux qui étoient de leur Religion, que pour luy il avoit d'autres sentimens que les leurs: Que Dieu luy avoit fait connoître ses erreurs & la vérité de la Religion Chrestienne, dans laquelle il vouloit mourir. Qu'il se repentoit de tout son cœur de ne s'estre pas déclaré plûtoft par crainte de la mort, mais qu'il valoit mieux le faire tard que jamais. Si ces Ministres furent étonnez des paroles du malade je vous le laisse à penser; ils firent leur possible pour luy faire changer de sentimens, & pour cét effet ils employèrent avec la douceur les menaces; mais tous leurs efforts furent vains, & ne pûrent rien sur sa constance. Avant que de l'abandonner ils s'aviserent d'un expedient pour l'intimider, qui devoit estre la dernière tentative: Ils sortirent du logis tous en furie avec feinte de l'aller dénoncer à la Justice, s'il ne se retractoit: mais voyant qu'il ne les faisoit pas rappeler, & qu'il étoit resolu à tout souffrir, ils retournerent chez luy comme touchés de compassion, protestans qu'ils ne se pouvoient résoudre à sa perte, qu'il entrât donc en luy-mesme sans s'obstiner davantage, & s'exposer luy & toute sa famille à un malheur inévitable. Il se mocqua de leurs paroles, & leur dît en souriant, je croyois que vous m'alliez rendre un bon service, & que vous me procureriez les moyens de consacrer à Dieu & à sa Religion ce peu qui me reste de vie, pour expier la faute que j'ay commise de ne l'avoir pas fait plûtoft: mais puisque vostre compassion naturelle, ou pour mieux dire mes pechez, mettent obstacle à mon martyre, sçachez une fois pour tout, que je mourray Chrestien, & de la Religion de Jesus-Christ, de la maniere que la professent les Frانس, & qu'ainsi vous perdez vostre temps & vostre peine à me solliciter. Ils jugerent bien apres ces paroles, qu'il n'y avoit plus rien à esperer pour eux. Ils le quitterent en luy donnant mille maledictions, en l'appellant reprové, tizon d'enfer, & la proye des demons. Le pauvre malade se voyant libre des importunités de ces Infideles, ne pensa plus qu'à faire une bonne fin & à produire des actes d'amour de Dieu, de foy & de contrition. Il repeta sans cesse ces paroles jusqu'à la mort (*Mon Dieu ayez pitié de moy, je meurs Chrestien, ne me rejetez point de vostre face!*) Les circonstances de sa mort se sceurent dans tout le voisinage, & les nouvelles s'en répandirent ensuite presque par toute la Ville: cependant les Turcs ne laisserent pas de l'enterrer pour ne pas se scandalizer, & donner avantage aux Chrestiens. O combien y en a-t'il qui ont envié son bonheur, & qui voudroient avoir la mesme resolution que luy, de professer le Christianisme, qui n'en sont retenus que par la crainte des supplices, comme nous verrons encore plus amplement dans l'article suivant!



ARTICLE IV.

De l'estime qu'ont les Turcs de la Religion Chrestienne, & d'où vient qu'ils l'honorent.

IL y en a dans toutes les conditions, non seulement entre les gens du commun, comme les seculiers Marchands & autres personnes de la populace; mais parmy ceux mesme qui devoient estre en apparence les plus attachez à la Religion de Mahomet, qui honorent & qui estiment la Religion Chrestienne, tels que sont les Cherifs & Religieux. Donnons-en des preuves par les exemples: j'en rapporteray deux entr'autres fort authentiques, puisque j'en ay part, & que j'en suis témoin oculaire.

Le premier est d'un Séid ou Chérif, qu'on appelle communément *Aoulad el nabi*, c'est à dire, les enfans ou parens du Prophete. Celuy-cy m'ayant apperceu seul dans une ruë à l'écart, m'aborda, & me vint demander en Arabe ce que je croyois de Jesus-Christ. Luy ayant répondu que je le croyois Dieu fait Homme pour nostre amour. Comment le prouvez-vous? me repliqua-t'il: Je ne voudrois point, luy dis-je, d'autres preuves pour vous que celle de vostre Alcoran, qui le qualifie d'esprit de Dieu, c'est à dire Dieu-mesme: puisque Dieu & son esprit c'est la mesme chose. Or qu'il soit Homme vous n'en doutez pas; d'autant qu'il a un veritable corps humain, né d'une Mere quoy que Vierge, & qu'il a vécu & conversé parmy nous l'espace de trente-trois ans, par consequent il est Dieu & Homme tout ensemble. Je laisse à part, ajoûtay-je les preuves de nostre Evangile que vous admettez comme un livre venu du Ciel, les Oracles des Prophetes qui ont predit sa venuë au monde, les circonstances de sa vie & de sa mort, les miracles & les prodiges qu'il a fait en confirmation de sa divinité, seuls capables de convaincre un esprit raisonnable. Il m'interrompit sur ces paroles, en me disant: Brisons là-dessus, il n'en faut pas davantage, il y a trop long-temps que je suis convaincu & persuadé de cette verité: la demande que je vous en ay faite, n'estoit que pour avoir le moyen de vous entretenir. O jusqu'à quand, ajoûta-t'il, soupireray-je, après la liberté de la pouvoir professer ouvertement! malheureuse condition! fort fatal! faut-il que tu me prive de mon bonheur, & que tu m'oblige d'embrasser une secte pour laquelle j'ay tant d'aversion! En disant cela, il me tira à quartier dans un coin de ruë, & apres avoir regardé derriere luy si personne ne nous observoit, il m'embrassa en pleurant, & me baïsa en me pressant les mains: cela fait, il me quitta avec ces paroles: priez Dieu qu'il exauce mes vœux, & que nous soyons tous un jour de vostre Religion.

Le second exemple est d'un Dada, ou Superieur de Religieux Turcs, qui m'obligeoit à le visiter fort souvent. Celuy-cy ayant esté averty qu'une fille Armenienne orpheline, aussi de ma connoissance se vouloit faire Turque à la sollicitation de certaines personnes riches qui luy promettoient de

la marier à leur parent, touché de compassion de sa perte, & indigné du mauvais choix qu'elle faisoit, joint à la priere qu'on luy fit de la delivrer de ce malheur, se resolut de l'en empêcher : Et pour cet effet il épia le temps qu'elle viendroit selon sa coûtume rendre visite à la femme du deffunt Supérieur, qui avoit son appartement proche le Convent. Y estant venuë, il la surprit en sortant, & l'ayant tirée à l'écart, luy tint ce discours. Quoy mon enfant avez-vous perdu l'esprit ? est-il bien possible que vous vouliez renoncer à vostre Religion pour prendre la Mahometane ? Faire échange d'une pierre precieuse pour un sac de charbon, & vendre l'éternité pour le temps ? Qu'avez-vous remarqué de si charmant parmy les Turcs pour vous donner à eux ? Sont-ce leurs bons exemples, leurs miracles, & leurs vertus qui vous attirent si puissamment à leur party ? Je vois bien ce que c'est, vous voulez estre mariée, & l'esperance qu'on vous en donne, vous fait fouler aux pieds les interets de vostre salut : & cependant il se pourra faire qu'on vous répudiera à quelques jours d'icy selon la coûtume ordinaire des Turcs. Est-ce qu'on ne sçauroit trouver dans vostre Nation un party assez sortable pour vous ? ou bien craignez-vous de n'estre jamais pourveuë ? Que cela ne vous inquiete point l'esprit, je me charge de le faire, & de de vous servir de pere, si vous vous tenez dans vostre devoir. Au reste je vous défends de frequenter à l'avenir les personnes qui vous sollicitent, & si j'apprends que vous le fassiez, je sçay bien les moyens de vous châtier & de vous faire repentir ; allez, que cet avertissement vous fasse sage.

Voila le discours qu'il luy tint selon le rapport qu'en a fait la fille qui en fut si touchée interieurement, qu'elle n'a jamais eu envie depuis de se faire Turque. En verité un Chrestien zelé pour la Religion, & craignant Dieu, en pourroit-il dire davantage que ce Dada : cependant c'est un Supérieur de Religieux Mahometans, & un des plus considerables de toute la Ville. Il permet à sa femme qui est fille d'un Grec de Georgie, prise esclave de petiteesse avec sa mere, & un sien frere, de jeûner à la façon des Chrestiens, & d'avoir dans sa chambre une image de Nostre-Dame, qu'elle tient couverte d'un voile, crainte que celles qui luy rendent visite, en l'apercevant, ne s'en scandalisent.

Ce qui fait que plusieurs Turcs ont du respect pour la Religion Chrestienne, & que mesme ils l'estiment dans leur cœur plus que la leur, ce sont les grands éloges que leurs propres Ministres donnent à Nostre Seigneur & à la sainte Vierge, joints à la modestie des Chrestiens, à leurs façons d'agir plus raisonnables que celles des Turcs, à la sainteté de leur doctrine, & à leur vie plus pure & plus austere.

Je me souviens à ce sujet qu'il vint il y a quelques années en Alep certain Predicateur Mahometan, qui se disoit envoyé de la grande Sultane dans toutes les Provinces de l'Empire, pour prêcher les peuples, qui le recevoient comme un petit Prophete, à cause qu'il disoit ouvertement ses sentimens, & qu'il prenoit la liberté de censurer en public dans ses predications les abus de la Justice, & les tyrannies des Gouverneurs dont il refusoit les presens avec dédain, plutôt dans la crainte d'estre empoisonné, ce qui n'est que

trop ordinaire, que pour les motifs qu'il alleguoit, à sçavoir qu'il ne vouloit pas vivre du sang des pauvres. Il prêchoit à la grande Mosquée où le peuple accouroit de toutes parts *comme à un spectacle*, pour entendre les invectives contre ceux qui leur faisoient tant d'avanies.

Il donnoit à entendre, & prouvoit insensiblement dans ses predications que Nostre Seigneur Jesus-Christ estoit plus grand que Mahomet, & pour cet effet il rapportoit les differences qu'il ya de l'un à l'autre, ensuite de quoy il laissoit tirer la consequence. L'un (disoit-il) est né d'une Vierge sans operation d'homme, & n'a point de pere sur la terre que Dieu-mesme qui l'a produit par son soufflé dans le sein de Marie; l'autre est né d'une femme selon les voyes ordinaires, & engendré par un homme, comme tous tant que nous sommes: l'un s'appelle l'esprit de Dieu, & l'est en effet, l'autre n'est que son messager & un de ses serviteurs. Jesus-Christ est vivant au Ciel en corps & en ame, Mahomet est mort & réduit en cendres; d'où il concluoit qu'on pouvoit prier le premier, & non pas le second qui estoit incapable (disoit-il) d'entendre nos prieres. Ces raisonnemens auxquels personne n'osoit contredire (tant il prenoit d'autorité) jettoient tous les Turcs dans l'admiration, & faisoient naître mille doutes & scrupules dans leurs cœurs.

Voilà pour ce qui est de ceux qui estiment la Religion Chrestienne plus que la leur. Disons maintenant quelque chose des autres qui sont en doute laquelle des deux est la meilleure, ou la Chrestienne ou la Mahometane. Ceux-là sont en tres-grand nombre, & je puis dire qu'il y en a plus des trois quarts qui ne sçavent ce qu'ils croient, & qui se convertiroient d'abord s'ils en avoient la liberté; & qu'ils fussent instruits des veritez de nostre sainte Foy. Quand on leur en parle sans invectiver contre la leur, (ce qui ne se pourroit faire sans peril d'estre chastié comme blasphémateur) ils donnent pour toute réponse ces paroles (*Allah i'aref ei hac si id mén*) c'est à dire, Dieu sçait qui a le droit des Turcs ou des Chrestiens; ce qui marque un grand doute dans leurs cœurs.

Un Chrestien Armenien estant allé un jour rendre visite à un Turc de sa connoissance, malade à l'extremité, pensa occasionner par sa presence sa conversion au Christianisme: d'autant que le Turc le voyant entrer dans sa chambre, se mit à pleurer à chaudes larmes, & à tendre les bras au Ciel, en disant: Mon Dieu, si je sçavois au vray que la Religion de ce Chrestien fust meilleure que la mienne, je l'embrasserois de tout mon cœur; mais ne sçachant à quoy me résoudre, ny qui a la verité de son costé, je meurs dans celle où j'ay vécu jusqu'à present, & dans l'esperance que vous aurez pitié de moy. Il y avoit autour de son liét plusieurs de ses parens & amis qui luy estoient venus rendre les derniers devoirs, & l'assister à la mort, lesquels entendant ces paroles, se leverent de leur place, & chasserent à coups de poings ce pauvre Armenien, en luy disant, Retire-toy d'icy miserable? tu feras mourir infidele ce Musulman.

Disputans un jour avec le frere d'un Mufty sur les mysteres de la Trinité, de l'Incarnation du Verbe, & la Divinité de Jesus-Christ, dont il me demandoit

demandoit des preuves, & l'ayant aucunement satisfait & répondu à toutes ses objections, il me dit qu'à la vérité il ne croyoit pas que les Chrestiens fussent si bien fondez: qu'il avoit toujours estimé jusqu'alors leur doctrine touchant ces mysteres contraire à la raison: mais qu'estant bien expliquée, on ne peut pas dire d'eux qu'ils adoroient plusieurs dieux, ny les blâmer de ce qu'ils reconnoissent Jesus-Christ pour vray Dieu, ayant de si fortes preuves dans l'Ecriture, tant de prodiges en confirmation de cette doctrine, & l'aveu mesme de leurs adversaires qui le qualifient d'esprit de Dieu. S'il est vray, luy dis-je, Seigneur, & que la chose soit ainsi comme vous l'avoüez, & comme il est évident par tant de témoignages irrefragables, où en estes-vous? & que répondrez-vous au jour du jugement quand on vous reprochera de n'avoir pas embrassé la vérité, après l'avoir connue? Il poussa un grand soupir, & demeura quelque temps sans me répondre, apres quoy il me donna pour excuse cette foible raison. Croyez-vous (dit-il) que si Dieu ne m'avoit voulu tel que je suis, c'est à dire Mahometan, il m'auroit créé & fait naistre dans la Religion de Mahomet? Que puis-je faire contre ses ordres? Puis-je moy seul m'opposer à tant de puissances qui ne deffendent cette doctrine que par la violence des armes, & qui ne veulent entendre aucune raison que l'autorité & les paroles de leur pretendu Prophete? Ne croyez pas, Seigneur, repliquay-je, que cette excuse soit valable devant Dieu, & qu'elle vous justifie; autrement les idolâtres seroient encore excusables pour la mesme raison, pouvans dire aussi bien que vous, que si Dieu ne les avoit pas voulu tels, il ne leur auroit pas donné naissance parmy les infidelles: cependant vous n'avouërez jamais qu'ils puissent estre sauvez dans leur Religion, que leurs Princes deffendent encore par la force des armes comme font les vostres celle de Mahomet. Brisons là-dessus, me dit-il, vous m'apporteriez tant de raisons que vous me feriez perdre la mienne. Venons au solide, & laissons-là toutes ces pointilles qui ne servent qu'à embarrasser l'esprit, & à causer du trouble dans la conscience? Priez Dieu pour moy qu'en cas que je ne sois dans la véritable Religion, il m'y mette? & je vous promets d'en faire le mesme reciproquement pour vous. Je le remerciay de son offre, alleguant pour raison qu'on ne doit plus demander ce dont on est en possession, que pour moy je supplerois Nostre Seigneur de luy faire connoistre la vérité, & de le conduire dans la voye du Ciel. Pourquoi ne voulez-vous pas (me dit-il) que je prie Dieu pour vous? Vous fais-je tort de vous faire un tel offre? estimez-vous si peu mes prieres, que vous ne daigniez pas les mettre en compromis avec les vostres? A Dieu ne plaife, Seigneur, luy dis-je, ce n'est pas pour cette raison que je vous tiens ce langage; mais pour celle que je vous ay alleguée, à sçavoir que ce seroit une priere & une demande inutile, dans la certitude que j'ay d'estre dans la véritable Religion. Nous estions seuls dans ma chambre durant tout cet entretien avec un petit esclave vestu à l'avantage, âgé d'environ quatorze ans qui estoit à son service, & qui n'avoit garde de rapporter tout ce que nous disions. Il estoit ravy de voir son Maître dans de si belles dispositions, & si desabusé des mauvaises impressions qu'il avoit

du Christianisme, qu'il luy avoit fait renier peu auparavant.

Ces disputes avec les Infideles les disposent peu à peu à recevoir la foy, & laissent dans leurs cœurs des principes qui produiront leur effet avec le temps, si Dieu en fait naître les occasions.

Passons cependant à un autre desordre en matiere de Religion plus blâmable que tous les doutes dont nous venons de parler.

ARTICLE V.

De l'extravagance des Turcs de reverer comme Saints des personnes qu'ils ont eux-mesmes fait mourir en haine de la Religion Chrestienne, & comme Apostats de la Mahometane.

ILs reconnoissent & reverent comme Saints des personnes qu'ils ont eux-mesmes martyrisés en haine de la Religion Chrestienne, & comme Apostats de la leur. Ils racontent avec des éloges dans les Caffez l'histoire du martyr d'un fameux Chérif, natif d'Alep, lequel à ce qu'ils disent, se fit Chrestien, & souffrit la mort pour la querelle de Jesus-Christ en la maniere qui s'enfuit. Il avoit chez luy une jeune esclave Chrestienne, fille d'un Prestre Armenien, si belle & si accomplie qu'il la prit pour sa legitime épouse. Celle-cy ayant succé avec le lait les maximes de nostre sainte Religion, en conservoit toujours dans son cœur les sentimens, autant qu'elle avoit en horreur les pratiques de la Mahometane, qu'elle estoit pourtant obligée de professer au moins à l'exterieur. Elle pleuroit tous les jours son malheur, & supplioit Nostre Seigneur avec des torrents de larmes de l'en delivrer: mais quelle apparence y avoit-il de la sauver dans la maison d'un Chérif d'un parent de Mahomet, où les Prestres ne peuvent avoir aucun accez. Il falloit pour cet effet une espee de miracle. Voicy comment Dieu y pourveut. A quelques années de là son pere fut encore fait esclave par les Infideles, & ayant esté conduit en Alep avec plusieurs autres pour estre vendu en place publique au plus offrant & dernier encherisseur, selon la coûtume de Turquie; il arriva par bonheur pour elle, & par un coup de la Providence divine, que le mesme Chérif son mary ayant besoin d'un serviteur, l'acheta, & le conduisit à son logis, où apres avoir fait quelque sejour, il l'occupa à la garde d'un troupeau de moutons à la campagne.

Pendant le temps qu'il fut chez le Chérif, sa fille qui estoit pour lors sa Dame, le prit en affection, le regardoit avec compassion, & se plaisoit dans son entretien: & encore bien qu'elle ne le reconnût plus depuis si long-temps pour son pere: cependant le sang & la sympathie agissoient si puissamment sur son cœur, qu'elle s'estonnoit en elle-mesme d'où pouvoit proceder tant d'amour & d'inclination pour ce pauvre vieillard esclave. Elle le prit un jour en particulier, s'en quit deluy de quel país il estoit, & quel estoit son employ. Sur la réponse qu'il luy fit ingenuément, elle se sentit toute émuë, confide-

rant en elle-mesme que son pere avoit toutes les qualitez qu'il luy marquoit: Elle n'osa pas cependant se declarer d'abord crainte de surpris: elle continua ses demandes touchant les autres circonstances de sa famille, du nombre de ses enfans, & du reste de sa parenté, elle l'obligea de luy en faire le recit en détail, pour s'en éclaircir davantage. C'estoit renouveler tous ses ennuis, & les traverses de sa vie passée: aussi commença-t'il par un grand soupir son discours qu'il arrosa toujors de ses larmes, lors particulièrement qu'il vint à parler de la perte d'une sienne fille, qui estoit l'objet de son amour, & de ses complaisances, enlevée dans son bas âge par les Infideles. Elle jugea bien que c'estoit à son sujet qu'il s'affligeoit, & voyant qu'il la pleuroit encore si amerement, elle ne pût plus se contenir, tant la douleur & la compassion luy oppressoient le cœur. Elle se jetta à son col avec des deluges de larmes, en luy disant: c'est moy qui suis vostre fille, & vous estes mon pere. Vous m'aviez perduë, & vous m'avez recouvrée. Dieu m'a voulu sauver en vous faisant perdre la liberté, & procurer mon salut par vostre defastre. Le pauvre esclave ne fut jamais plus surpris que dans cette rencontre inopinée, & si heureuse pour luy. Il ne sçavoit si c'estoit un songe ou une verité, & ne pouvoit s'imaginer de revoir sa fille, en la personne de celle qu'il avoit jusqu'alors servy & honoré comme sa Dame. Apres qu'il eût repris ses esprits, & reconnu en elle les traits de son visage qui n'estoient pas encore effacez de sa memoire, il luy conseilla de tenir la chose secrette, & de ne rien faire paroistre à l'exterieur de ce qu'ils estoient l'un à l'autre, de crainte d'accident. Elle luy promit de suivre en tout ses conseils, & de luy obeir comme à son pere, si du moins il ne vouloit pas qu'elle l'honorât comme tel devant les hommes: de sorte que les domestiques ne sceurent rien de tout cecy, & ne s'apperceurent d'autre chose sinon qu'elle le traitoit plus doucement, & avec plus de respect que les autres esclaves, ce qu'ils attribuoient à une compassion naturelle qu'elle avoit pour sa vieilleffe, & pour le malheur de son sort. Ils ne jouirent pas long-temps de la presence l'un de l'autre, & de leurs entretiens, que le Chérif s'avisa de l'envoyer à une metairie qu'il avoit proche de la ville, pour la garde d'un troupeau de brebis: en sorte qu'il ne retournoit au logis que rarement. Se voyant en liberté, & seul à la campagne, il crût qu'il pouvoit vaquer aux exercices de sa Religion, & faire les fonctions d'un Prestre. Il en communiqua (disent-ils) avec sa fille, & la pria instamment de le pourvoir des choses necessaires pour celebrer les divins Mysteres, & pour dire la Messe, dont il estoit privé depuis tant de temps. C'estoit assez de le luy demander pour l'obtenir, dautant qu'elle ne pouvoit rien luy refuser: aussi luy donna-t'elle dequoy avoir un Calice, des ornemens, & generalement toutes les choses dont il avoit besoin. Il ne manquoit plus qu'un lieu propre & decent qui luy pût servir d'Eglise ou de Chappelle, il en trouva un dans un endroit fort retiré & écarté au pied d'un Rocher. Là il dressa un petit Autel fort propre, & s'étant vestu des habits Sacerdotaux, il y dit la Messe selon son rit avec des transports de joye, & une devotion tres-sensible. Il continua dans ces fonctions une espace de temps sans estre apperceu de qui que ce soit, jus-

qu'à ce qu'un jour le Chérif estant allé à la promenade de ces costez-là pour voir ses troupeaux, il découvrit de loing une grande lumiere au pied de ce rocher, ce qui l'obligea de s'en approcher, pour voir ce que ce pourroit estre; à peine eut-il fait deux ou trois cent pas, qu'il vit une autre merveille qui le surprit encore davantage. Il remarqua que les moutons estoient tous à genoux, la face enclinée vers la terre, comme par reverence, & n'apercevoit point son esclave, d'autant que le rocher qui estoit en pante, le mettoit à couvert. Il vint si proche de luy & si doucement, qu'il le surprit à l'Autel, où il celebroit actuellement, & d'où rejaillissoit cette grande splendeur. Je vous laisse à penser lequel des deux fut le plus estonné, ou le Maître ou l'esclave, celui-cy d'estre découvert, & l'autre de voir cette merveille. Il luy demanda ce qu'il faisoit-là, & ce qu'il tenoit devant luy sur cet Autel, qui luy paroissoit si rayonnant, & lumineux, & si digne de respect que les animaux mesmes s'inclinoient en sa presence. Le Prestre connut à ces paroles, & à sa maniere qu'il avoit veu quelque prodige, & que Dieu avoit fait un miracle pour sa conversion; il luy avoia ingenuëment qu'il estoit Prestre, qu'il disoit la Messe, & que ce qu'il voyoit si brillant de lumiere, estoit le Tres-saint Sacrement de l'Autel, que les Chrestiens appellent *Courban el mecaddas*, & qu'ils adorent avec de profonds respects: d'autant qu'il contient en soy le Corps & le Sang de Jesus-Christ Dieu & homme tout ensemble. On ajoute que le Chérif le prit avec reverence, le mit dans un linge fort propre qu'il avoit avec luy, & le porta à son logis, & que l'ayant posé dans le lieu le plus honorable de sa salle, il continua à répandre tant de lumieres, que la nuit sembloit estre convertie au jour: en sorte que touché interieurement d'un si grand prodige, il résolut dès lors de se convertir, & de se faire Chrestien au peril de sa vie. Il fit venir le Prestre pour l'instruire plus amplement des mysteres de nostre sainte Religion, & le retira d'abord de la garde de ses troupeaux pour en faire son pasteur & son pere spirituel.

Je vous laisse à penser la joye que receut alors la belle esclave, de voir en mesme jour l'élevation de son pere, & la conversion de son mary à la foy, qui la remettoient dans le gyron de l'Eglise, d'où les Turcs l'avoient retirée, en la ravissant à ses parens. Elle ne pouvoit assez admirer la Providence de Dieu, qui avoit sceu tirer le bien du mal, & procurer par leur esclavage la conversion d'un des plus fameux Mahometans de la Turquie. Ce fut alors qu'ils se découvrirent à luy, sans crainte & avec toute confiance, & que la fille fit reconnoistre son pere à son mary, ce qui augmenta encore davantage leur joye. La maison se convertit en un Oratoire, & de profane qu'elle estoit elle devint sainte, & une école de vertus. Apres que le nouveau converty fut suffisamment instruit des Mysteres de nostre sainte Religion, & regeneré dans les eaux du Baptesme par les mains du Prestre son beau-pere, il se mit à composer quantité de vers & de poësies à la louange du Christianisme, & en particulier du Saint Sacrement, que les Turcs recitent encore aujourd'huy, à cause de leur élégance, comme nous ferions ceux de Virgile ou d'Ovide. Son zele pour la religion estoit si grand, que ne pouvant plus se contenir au dedans, il le fit paroistre au dehors dans les disputes contre

Les Infideles, & par ses compositions qu'il communiquoit à ses plus intimes amis, qui le prioient d'estre plus reservé, & de ne point dire si librement ses sentimens. Leurs avertissemens ne servoient qu'à l'enflammer davantage, bien loing de l'épouvanter : si bien qu'il en vint à un tel excez de ferveur, qu'il ne vouloit plus dissimuler ny celer sa conversion devant les hommes. Il déclara hautement en presence de plusieurs personnes qu'il estoit Chrestien : il preveut bien apres cela qu'il ne pouvoit plus s'attendre qu'à la mort, & à recevoir la couronne du martyre : mais avant que de s'exposer en public, il voulut sauver sa femme & son beau-pere : pour cet effet il leur conseilla de prendre la fuite avec tout ce qu'il avoit de plus precieux, dont il leur fit don, & tout ensemble de la liberté, en reconnoissance du bien inestimable de la foy qu'il avoit receüe du Ciel par leur moyen.

Je ne m'arreste pas à décrire leurs tristes adieux, les paroles qu'ils se dirent, les larmes qu'ils verserent, les benedictions qu'ils se donnerent, les regrets de la femme qui se voyoit déjà veuve par la mort imminente de son mary, & les soupirs du beau-pere qui regardoit son gendre aller à la mort qu'il luy avoit occasionnée, en luy donnant la viede l'ame : je passe tout cela sous silence pour venir aux circonstances de son martyre.

Quelques jours après cette dure separation, le Chérif fut enfin dénoncé à la Justice comme un blasphemateur du Prophete, & un destructeur de sa Religion. Le Cadi se saisit incontinent de sa personne, & l'ayant fait paroître en sa presence, il l'interrogea sur les griefs qu'on alleguoit contre luy, & s'il estoit vray qu'il se fust fait Chrestien comme on l'en asseuroit. Le Chérif luy répondit hardiment, & sans s'estonner, l'on ne vous a dit que la verité, Seigneur, en vous disant que je suis Chrestien : s'il n'y a point d'autres accusations contre moy que celles-là, je n'ay pas sujet de me plaindre des accusateurs, puisqu'ils n'ont pas parlé à faux, & si vous doutez encore de leurs depositions, je suis icy pour vous confirmer derechef ce dont ils vous ont asseuré. Sçachez-donc encore une fois que je suis Chrestien, & que je veux mourir tel. Le Cadi fut choqué au vif de cette réponse hardie, qu'il prit comme une insulte & une arrogance. Nous verrons, luy dit-il, si vous parlerez toujours si resolutement, & si vous ne changerez pas de sentiment : peut-estre que le chastiment vous fera rentrer en vous-mesme, & vous rendra sage à vos dépens, venons-en à l'épreuve. Cela dit, il le fit cruellement battre à coups de bastons sous la plante des pieds & conduire en suite dans la prison pour luy donner le temps de penser à luy-mesme. Le jour suivant il tenta de le fléchir par la douceur, n'ayant pû le faire par la force, & se l'estant fait amener en sa presence, il le salua comme une personne de la qualité qu'il estoit, c'est à dire, avec le respect dû à un parent du Prophete, & luy fit excuse de ce que contre son gré il avoit esté obligé de le mal-traiter; qu'il n'auroit pû s'en dispenser à l'égard de son propre pere, si par malheur il estoit tombé dans la mesme faute. Qu'au reste il l'exhortoit de ne point s'opiniâtrer davantage, de se retracter, & de ne le pas contraindre à en venir à des extremitez. Qu'il pouvoit bien s'imaginer qu'on ne souffriroit jamais dans un Chérif une si épouventable Apostasie, au scandale des Musulmans,

& que s'opiniastrant il ne pouvoit éviter la mort : fust-il fils du Grand Seigneur. Qu'il prévinst donc par un desaveu tous ces malheurs, qu'il estoit encore temps de le faire, & de se reconnoître. Le Chérif écoutoit tout ce discours avec un souris méprisant, & comme en se mocquant de luy. A peine eut-il finy de parler, qu'il luy répondit en ces termes. Ne croyez pas, Juge, m'épouvanter par vos menaces, ny me fléchir par vos promesses, vous ne gagnerez pas plus d'un costé que d'autre. Croyez-moy, ne perdez pas le temps & vostre rhétorique en vain, & soyez assuré que vos paroles, & vos sollicitations n'avanceront rien sur mon esprit ! Servez-vous donc de moyens qui vous restent. Employez contre moy les rouës & les gibets, & vous verrez si j'auray autant de courage pour souffrir, que vous aurez de cruauté pour me tourmenter ? Hé bien, repliqua le Juge, puisque vous ne voulez pas avoir compassion de vous-mesme, nous verrons qui sera le plus tost las de nous deux, ou moy de vous tourmenter, ou vous d'estre tourmenté. Ils commencerent dès lors à décharger contre luy toute leur rage, pour tâcher d'ébranler sa constance. Les supplices se succederent les uns aux autres durant plusieurs jours : de sorte que son martyre fut long & tres-douloureux. Je voudrois pour la satisfaction du Lecteur me pouvoir souvenir de quelques particularitez que j'en ay ouïy raconter dans le pays, & de ce qui en est écrit par les Turcs mesmes dans leurs Histoires tragiques, il admitteroit les réponses qu'il donnoit au Juge, & les éloges qu'il faisoit de la Religion Chrestienne dans le plus fort de ses tourmens. Il suffit que la fin en fut telle.

Les Turcs s'aviserent, apres luy avoir fait souffrir tous les genres de supplices que la passion leur pût suggerer, de le faire mourir par le plus cruel de tous, & le moins usité parmy eux, qui fut de l'écorcher tout vif. La sentence fut executée en place publique à la veüe de tout le peuple, qui ne pouvoit assez admirer la constance de ce Martyr. Il devoit mourir, ce sensible, aprestant de souffrance durant cette execution : cependant Dieu le fortifia tellement à la confusion des Infideles, qu'il marchoit encore tout écorché. Eux voyans que selon les apparences il avoit encore assez de force pour se conduire hors de la Ville, jusqu'au lieu où ils vouloient luy trancher la teste, l'obligerent à s'y traîner pour prolonger son supplice, & luy chargerent sa peau sur une épaule. Estant arrivez à la porte de la Ville, qu'ils appellent *Bab el nasr*, Dieu voulut couronner la constance du Martyr, & operer à mesme temps deux grands miracles en confirmation de la verité, & à la confusion de la Secte Mahometane. Le premier fut fait à la priere du Martyr en faveur de ses persecuteurs, dont il vouloit procurer la conversion : d'autant que se tournant vers le peuple, & posant trois doigts sur la main gauche, il leur dît ces paroles : Si la Religion que je professe, & pour laquelle je souffre actuellement, est la veritable, je prie Dieu de le faire connoître, & que pour marque de cela cette pierre dure se ramolisse, & obeïsse à mes trois doigts : cela dit, ils y entrerent comme ils auroient fait dans de la neige ou de la cire molle. Les trois trous y sont restez jusqu'à present pour memoire du miracle, selon les Turcs & les Chrestiens du pays qui

DE LA TURQUIE.

23

en passant par-là mettent leurs doigts dedans par devotion, comme je l'ay souventesfois remarqué. Le second prodige qui arriva à la porte de la Ville, fut que le Saint apres avoir donné cette preuve autentique de sa foy, par l'impression de ses doigts dans la pierre, disparut (disent-ils) à la veüe de tout le peuple, qui ne le vit plus depuis, Dieu l'ayant enlevé pour le recompenser de ses travaux.

Voila l'histoire telle qu'ils la rapportent eux-mêmes, qui est un grand argument contre-eux, pour prouver la verité de nostre sainte Religion, & la fausseté de la leur, & pour faire voir tout ensemble l'extravagance de leur esprit, de reconnoistre pour Saints ceux qu'ils ont eux-mêmes condamnez comme blasphemateurs de leur Prophete.

ARTICLE VI.

*De la haine que les Turcs portent à la Croix, & aux Images,
& de quelques opinions erronnées qu'ils ont.*

ENCORE bien qu'ils aiment les Saints, ils abhorrent cependant souverainement leurs Images, & les effacent par tout où ils les trouvent, comme dans sainte Sophie à Constantinople, & dans une infinité d'autres Eglises que j'ay veües, particulièrement en Chypres, & sur la route de Jerusalem, plusieurs desquelles ont esté converties en Mosquées. Ils s'imaginent comme les Huguenots que nous les adorons, & que nous sommes des idolâtres, ne sçachans pas que ce culte & cet honneur que nous leur rendons, n'est que relatif, c'est à dire adressé seulement à la chose qu'elles representent; Qu'au reste nous les tenons dans nos Eglises pour exciter interieurement nostre devotion par la veüe de cet objet exterieur; comme aussi pour faire conoistre au simple peuple les mysteres de nostre sainte Religion, ce que Dieu a operé pour nostre salut par un excez de sa charité, & ce que les Saints ont fait & souffert pour la conquête du Ciel, afin de les imiter.

Sur tout ils ont en horreur la Croix, & font leur possible pour persuader aux Chrestiens de la mépriser, & de la haïr, puisque selon eux, elle a esté l'instrument de la mort & des souffrances de Jesus-Christ. Auroistu, disent-ils à un Chrestien, du respect pour le gibet, où auroit esté pendu & executé ton pere? bien loin de cela, tu en concevrois de l'aversion; Fais-en de mesme au regard de la Croix, sur laquelle tu avouës toy-mesme que ton Seigneur a esté mis à mort? Ce raisonnement grossier accommodé au sens & à la raison humaine, ne laisse pas quelquesfois de donner de la peine aux personnes simples & ignorantes, incapables d'y répondre: de sorte qu'aucuns d'eux m'ont souvent demandé la solution de cette foible difficulté, & ce qu'ils devoient repartir pour leur deffense à l'objection des Turcs. Je le ay satisfait jusqu'à present avec cette réponse, à sçavoir

que nous honorons la Croix, en ce qu'elle a esté comme l'épée avec laquelle Jesus-Christ Nostre Seigneur a vaincu nostre ennemy, & nous a delivré de l'esclavage du demon : Nous la reverons, parce qu'elle a esté sanctifiée par l'attouchement de son Corps, & qu'elle est l'arbre de vie, qui a porté le fruit & le prix de nostre rachapt. Que nous ne devons point l'avoir en horreur, puisque Jesus-Christ luy-mesme l'a aimée, en a fait le choix, & a voulu mourir en elle pour en faire l'instrument de sa gloire, du plus infame qu'elle estoit de tous les supplices : en quoy paroist sa sagesse infinie. Et pour preuve de cette verité, ne voyons-nous pas aujourd'huy que la Croix est reverée par toute la terre habitable, qu'elle sert d'ornement aux Eglises, aux thiares, aux diadèmes, aux couronnes ; qu'elle est érigée sur les Autels, & posée sur la teste des plus grands Monarques ; qu'elle est enfin la terreur des demons, & l'esperance des Chrestiens. Voila pourquoy nous l'honorons.

S'ils ont de l'averfion pour la Croix & les Images, comme les Heretiques Calvinistes, ils ne desaprovent pas cependant comme eux les ceremonies de l'Eglise, les jeûnes, l'usage des cierges, & des parfums dans les Temples, les prieres pour les deffunôts, les aumônes à leur intention, les Festes, l'invocation des Saints, les vœux de Religion, & plusieurs autres pratiques loüables, anciennes, & de tradition Apostolique, en quoy ils ont plus de pieté que ces miserables.

Il n'y a point d'obligation d'aller à la Mosquée, non pas mesme une fois l'année. Ils ne laissent pas cependant de le faire particulièrement le Vendredy, qui est à leur égard ce que le Dimanche est au nostre. Toutesfois ils ne l'observent pas avec tant d'exactitude : dautant que la plupart des artisans tiennent leurs boutiques ouvertes, & travaillent à l'ordinaire.

Cette dispense de n'aller point à la Mosquée est fort avantageuse pour les mauvais Chrestiens, qui ayans renié leur Religion par force ou par interest, & venans à se repentir, veulent encore observer les pratiques du Christianisme : Car par ce moyen ils n'ont presque aucune communication avec les Turcs, pour ce qui est du spirituel : & ainsi l'on peut recevoir plus facilement la direction de leur conscience, supposé que d'ailleurs ils fassent ce à quoy ils sont obligez, & ce qui leur sera ordonné par leur Confesseur. Il y a une infinité de ces sortes de gens dans la Turquie, qui sont Turcs quant à l'exterieur, en ce qu'ils portent le Turban blanc comme les Mahometans, & Chrestiens dans l'interieur, & par la pratique de tout ce qu'observent les Chrestiens, à la reserve qu'ils ne peuvent aller à l'Eglise avec eux, au moins les hommes, & ne font leurs prieres que dans les maisons, crainte d'estre entrepris en justice comme Apostats. Ils s'appellent *gués* ou *gués*, c'est à dire métis, dautant qu'ils participent de deux Religions, & donnent l'interieur à une, & l'exterieur à l'autre. La plupart d'eux ne sont pas Renegats, mais fils ou petits-fils de Renegats. Ils ne s'allient point avec les Turcs, & ne prennent pour femmes que des filles de leur Secte, qu'ils épousent avec la benediction nuptiale du Prestre. Ils sont la plupart sous la direction des Armeniens, qui baptisent leurs enfans, que l'on circon-

circoncit encore dans la suite pour éviter la persécution. Ils suivent leur rit^g gardent leurs jeûnes & abstinences, & observent toutes leurs coustumes.

Cette liberté qu'un chacun a de n'aller pas à la Mosquée, s'il ne veut, servit beaucoup il y a quelques années aux Suriens Catholiques d'Alep, convertis par les Missionnaires: Car l'Antipatriarche les voulant obliger par force d'aller à son Eglise qu'ils avoient desertée, & abandonnée depuis, qu'à force d'argent il s'y estoit intrus, ils eurent recours au Cadi, auquel ayant representé que leur Patriarche demandoit d'eux plus que la Loy Mahometane ne requeroit de ses Sectateurs, qu'elle n'obligeoit pas contre leur gré d'aller à la Mosquée, & que luy cependant les vouloit contraindre d'aller à l'Eglise: La sentence fut renduë en leur faveur contre le faux Patriarche, avec lequel ils ne vouloient avoir aucune communication jusqu'à sa deposition, qu'ils procurerent à deux mois de là, & firent restablir le legitime, nommé André dans son siege, par ordre du Grand Seigneur, & retournerent avec luy à leur Eglise.

Les Turcs font consister toute leur sainteté à se laver, aussi sont-ils fort exacts à le faire plusieurs fois le jour particulièrement avant leurs prieres, estimans qu'elles ne seroient pas agreables à Dieu sans cette preparation. Ils ont pour cet effet dans les cours de toutes les Mosquées des reservoirs d'eau où ils vont se laver les mains, les pieds, la face, les oreilles, & d'autres endroits du corps: mais quand ils ont commis quelque crime énorme, ils vont se laver à la riviere tout le corps pour une plus grande expiation de leur peché. J'en ay veu quelques-uns qui le faisoient durant l'hyver, & qui se mettoient tous nuds jusques au col dans l'eau, comme ils auroient fait en Esté.

Ils enseignent qu'il n'y aura en Paradis que des delices corporels, toutes sortes de sensualitez, des concubines en abondance, & à discretion, des vins exquis, des mets tres-favoureux, des fleuves de lait de miel, d'eaux cristallines, & d'une infinité d'autres liqueurs pour la satisfaction du goust, des jardins, & parterres tapissez de fleurs, & remplis d'arbres fruitiers de toutes les especes imaginables, des edifices somptueux, & de superbes habits. Enfin ils le representent comme un lieu de débauche, de desordre, & d'intemperance: ce que j'ay horreur de dire. Ils croyent qu'on aura dans le Ciel le double de femmes legitimes qu'on aura eu sur la terre: en sorte que tel qui en avoit quatre en ce monde, en aura huit en l'autre pour ses plaisirs particuliers. Une vieille Turque me demanda un jour si je n'estois pas marié en mon pais, & si je ne voulois pas y retourner pour voir ma femme & mes enfans, qui pleuroient & regrettoient mon absence: surquoy luy ayant répondu que je m'estois passé de femme jusqu'à present, & que mesme je n'estois pas encore en dessein d'en prendre & de me marier: Ah pauvre homme, me dit-elle, que feras-tu donc apres le jour de la Resurrection? Ne sçais-tu pas qu'on n'aura dans le Ciel de femmes qu'à proportion de ce qu'on a eu sur la terre, & qu'ainsi tu en seras privé éternellement si tu ne te marie.

Ils ne sçavent ce que c'est que de restituer le bien d'autruy, particulièrement si les choses dérobées appartiennent à des Chrestiens. Ils se fondent

sur cette licence que le Prophete leur donne dans son Alcoran, de prendre, & de s'approprier les facultez de tous ceux qui ne croiront pas en luy; & mesme de les mettre à mort. D'ailleurs ils se persuadent que l'eau les doit laver, & purifier de toutes leurs iniquitez, & que quand mesme ils mourroient coupables de tous les crimes, que pour cela ils ne feront pas damnez éternellement s'ils ont crû au Prophete.

Ces trois considerations leur ouvrent la porte à toutes sortes de vices, d'excez, & de méchancetez, & je m'estonne comme ils ne sont encore pires, eu égard aux principes de leur Religion, qui leur permet tout, & qui ne leur deffend presque rien que le vin & la chair de porc: encore de ces deux preceptes n'en observent-ils qu'un: car pour ce qui est du vin, ils ne s'en abstiennent que quand ils n'en ont point. Il n'y a que ceux qui sont allez à la Meque, & quelques autres particuliers qui font difficulté d'en boire, plutôt par hypocrisie qu'autrement. Quant à ce qui est de la chair de porc, ils n'ont pas grande difficulté de s'en abstenir, estant tres-rare en Turquie, parce que dans la pluspart des lieux les particuliers n'osent en nourrir comme l'on fait en Europe. Il est vray que les sangliers y sont en grand nombre à la campagne; mais peu de personnes se messent d'en prendre, à cause qu'on ne les peut introduire dans la Ville que par la porte dorée, & en donnant de l'argent aux Gardes. J'ose bien dire que si les Chrestiens de Turquie en mangeoient ordinairement, comme font ceux d'Europe, les Turcs ne s'en abstiendroient non plus qu'ils font du vin, veu qu'il leur est tout autant deffendu que la chair de porc, & en mangeroient librement avec eux.

Je n'ay que deux preuves, mais authentiques, & bien averées, pour donner creance à cette opinion: je les tire de deux exemples que je rapporteray en peu de paroles.

Un certain Turc, nommé Chec mac soud, m'ayant un jour rendu quelque petit service, & tout ensemble une visite, je me trouvay obligé dans l'honnesteté de l'inviter à faire un repas avant que de sortir du logis: & pour cet effet je luy mis devant luy quelque reste de viande. Ayant remarqué qu'il y avoit un morceau de lard, il me demanda si ce n'estoit pas de la chair de porc. Je luy répondis que je le croyois apparemment, mais que je le luy avois servy dans la creance qu'il ne feroit pas plus de difficulté d'en manger que de boire du vin, dont l'usage leur estoit également deffendu. Il m'apporta pour réponse une difference, en alleguant que le Prophete n'avoit interdit le vin qu'à ceux qui s'enyvroient, & qui n'avoient pas la teste assez forte pour résister à ses fumées, du nombre desquels il n'estoit pas; mais que la chair de porc estoit deffenduë generalement à tout le monde: Que si toutesfois je luy voulois dire que ce lard estoit de la chair de mouton, qu'il la mangeroit sur ma bonne foy, & qu'il croiroit plutôt à mes paroles qu'à ses yeux. Il n'attendoit qu'un mot pour en venir à l'execution, & l'auroit mangé volontiers si j'eusse voulu faire un mensonge divertissant.

L'autre exemple est plus fort que le precedent, comme vous en pourrez juger par le recit. Dans le retour que je fis il y a trois ans de Bagdat en Alep par le desert, en compagnie de deux Portugais, nous avions pour con-

ducteurs deux Arabes, que nous faisons participans de ce que nous avions de provisions. L'on nous avoit donné entr'autres choses, avant nostre départ de la Ville, presque la moitié d'un petit porc sanglier rosty, dont les gens du Bacha avoient fait present aux RR. PP. Capucins. Nous en servions à nos Arabes qui en mangeoient sans aucun remords de conscience, quoyque sciemment : cependant l'un d'eux avoit esté deux fois à la Meque. Ils y prirent tant de goust, que non contents de leur part, ils mangerent encore la nostre & s'accommoderent du reste : Tant est grand le zele qu'ils ont pour l'observance de leur Alcoran, encore bien qu'il ne leur deffende presque rien.

ARTICLE VII.

Des Festes, Jeûnes, Usures, & Circoncision des Turcs, de ce qu'ils croyent de la Predestination, & du pretendu changement de nostre Evangile.

Ils n'ont que deux Festes dans l'année, qui s'appellent le Radaman & le Courban. Ils les solemnisent chacune trois jours, qu'ils passent dans les jeux, dans les visites, à boire & à manger. Les Magistrats se font donner des presens pour leurs bonnes Festes. Et leurs domestiques vont faire des questes par les maisons des plus riches : d'autres arrestent les gens par le chemin, & à force d'importunitez ils tirent quelques sols de leurs bourses. Ces deux Festes s'annoncent par la décharge de quelques pieces d'artillerie du Chasteau, qui est incontinent suivie des cris de toute la populace, qui se réjoüit comme s'ils avoient remporté quelque victoire considerable : ce qu'ils font en veüe des divertissemens qu'ils doivent prendre durant ces trois jours, qui consistent à se faire tourner dans de grandes rouës, & à voltiger sur des cordes attachées aux deux extremités de la ruë, ou à des arbres.

Ils font semblant de deffendre l'usure : cependant ils prestent d'ordinaire à vingt-cinq pour cent par an : encore le font-ils à condition que l'on payera l'interest tous les trois mois, faute dequoy ils prennent l'interest de l'interest : si bien que la somme double presque au bout de l'an ; & afin de ne pouvoir estre entrepris en Justice comme usuriers, ils font écrire à celuy qui emprunte, une scedule, par laquelle il reconnoist avoir receu 150. écus, encore bien qu'il n'en ait touché que cent, & luy font ratifier en presence de témoins, apres luy avoir fait donner des gages pour plus que ce qu'on luy preste.

Ils ont encore une autre maniere de prester à usure pire que la precedente. Si quelqu'un a recours à eux dans la necessité, & qu'il leur demande par exemple vingt écus, avec promesse de les restituer à six mois de là, à telles conditions qu'il leur plaira luy prescrire. Ils mettront vingt écus

dans un mouchoir , & luy donneront , en luy difant , reçois cela pour 40. & fais-moy une fcedule que tu as touché cette fomme , autrement je n'ay point d'argent à te prefter ? Si bien qu'à ce compte le creancier gagne cent pour cent en fix mois.

Ce malheureux preft à ufure defole la pluspart des familles , & les reduit à l'extremité ; auffi les ufuriers font-ils haïs & abhorrez de tout le monde : mais ils fe foucient peu de cette averfion des peuples , & ne fe mettent gueres en peine quelle opinion ils ayent d'eux , bonne ou mauvaife , pourveu qu'ils rempliffent leur bourfe , fuivans en cela le genie de la Turquie , qui ne confidere que l'util , & n'a aucun égard à l'honneur & à la reputation : Cependant on a toujours remarqué que telles gens ne profperent jamais , & que leurs maifons periffent toft ou tard , foit par des avanies qu'on leur fait , foit par une mort fubite , ou bien par quelque autre defaftre que Dieu leur envoie en punition de leurs crimes. Ce qui a fait dire aux Turcs ces paroles , *Harama ieltanan agar gandi sag ican avi carab-olmadifa , euldektan sonra carabolur* , la maifon d'un ufurier tombera en ruine devant ou apres fa mort.

Ils racontent plusieurs exemples touchant les chaftimens feveres & épouvantables que la Justice divine a fait de ceux qui s'enrichiffent à force d'ufures. Je me contenteray d'en rapporter un feul arrivé à Kelles depuis quelques années , qui m'a efté raconté par des perfonnes originaires du païs , qui eftoient prefentes fur les lieux , lors que la chofe fe passa.

Il y avoit dans leur Ville un riche Turc & des plus apparens , qui ayant fait fa fortune au dépens du public par des prefts à ufure , fut enfin cité par une mort violente & fubite au Tribunal de Dieu , pour y rendre compte de fes injustices. Apres fa mort & fes obseques on entendit sortir de fon tombeau des cris horribles , & des hurlemens effroyables , qui épouventoient tout le voifinage. Ce bruit continua deux ou trois jours au grand étonnement de tout le peuple , qui avoit en horreur cét ufurier , & qui confideroit ces hurlemens comme une marque infaillible de la feverité des chaftimens que Dieu luy donnoit dans l'Enfer. On avertit le Cadi , qui ne voulant pas ajoûter foy aux paroles du peuple (qu'il fçavoit eftre pañionné contre le deffunt) mit des gardes exprés à fon fepulchre , avec ordre d'y refter toute la nuit , & de luy faire un fidele rapport de ce qu'ils auroient entendu. Le bruit continua , & fe fit à l'ordinaire : en forte que fur la deposition qu'ils en firent en plein Parquet , le Juge ordonna pour faire cefler ces hurlemens , que le tombeau feroit ouvert , le corps tiré hors du fepulchre , & que la teſte luy feroit tranchée à l'ordinaire par la main du bourreau ; ce qui fut executé. Apres quoy on remit le cadavre dans fa foffe , & l'on rejeta la terre deffus comme auparavant , & du depuis l'on n'entendit plus aucun bruit , Dieu voulant faire paroître par là que ces fortes de gens meritent d'eftre chaſtiez , non feulement par la Justice divine : mais encore par la temporelle , de la meſme maniere que l'on punit les voleurs , & ceux qui vivent de rapines.

Ils admettent dans leur Alcoran l'Evangile de Jesus-Christ , & confeſ-

sent qu'il est venu du Ciel ; mais dans la pratique ils le rejettent , alléguant pour leurs raisons que nous l'avons corrompu , & que les Chrestiens y ont ajouté plusieurs choses qui n'y estoient pas , & retranché d'autres passages qui prouvoient évidemment le futur avènement de leur Mahomet : cependant ils ne cotent ny le temps que s'est fait ce prétendu changement, ny le lieu , ny les personnes qui l'ont fait : en quoy ils n'ont nulle raison. Ils se servent de ce moyen grossier pour n'estre pas obligez de croire la Divinité de Jesus-Christ , & sa Passion , l'Incarnation du Verbe , & le mystère de la Trinité , dont il y a des preuves dans tous les quatre Evangelistes. Ils veulent que nous ayons ajouté cela par un caprice , ce qui est absolument impossible : d'autant que les Nations Chrestiennes n'ayant jamais esté bien unies ensemble , comme il est évident par les schismes qui ont esté entre-elles dès la naissance de l'Eglise, il s'ensuit qu'elles n'ont pû toutes convenir en cela : & ainsi l'Evangile se trouveroit aujourd'huy différent parmi elles ; l'une l'auroit d'une façon , & l'autre d'une autre ; ce qui est pourtant faux , d'autant qu'il est semblable chez toutes , d'où il est évident qu'il n'a jamais esté changé ny alteré.

Ils ne se font pas circoncire quand ils peuvent l'éviter , sans qu'on s'en apperçoive : mais dans les Villes il est presque impossible de s'en dispenser. Cela leur est plus facile dans les Bourgs & Villages où il n'y a pas tant de monde qui les observe. Il arriva un jour à ce sujet une confusion insigne à un jeune homme de la campagne , âgé de 25. ou 30. ans , lequel estant venu à la Ville pour quelques affaires , & ayant esté rencontré par ceux qui levent le Caradge , c'est à dire le tribut que les Chrestiens payent au Grand Seigneur pour avoir liberté de conscience , ils le luy demanderent , soit pour luy faire insulte , soit dans la creance qu'il estoit Chrestien. Celly-cy scandalizé de leur surprise , & s'emportant de ce qu'ils l'avoient pris pour un Infidele , luy qui estoit un Chérif ou parent de Mahomet , se mit à les injurier. Ce qui les irrita tellement contre luy , que pour s'en vanger & luy faire affront , ils l'obligerent apres plusieurs resistances à se découvrir en presence de plus de quarante personnes , pour voir s'il estoit circoncis. Il se trouva qu'il ne l'estoit pas , au dire de ces leveurs de droit , qui pour le verifiser davantage à sa confusion , l'obligerent à faire la mesme chose par trois ou quatre fois d'une maniere que l'honnesteté ne me permet pas d'exprimer. Je passois fortuitement par là durant cette belle action , & ne sçachant le sujet de cette assemblée , je regarday pour voir ce que c'estoit ; j'apperceus avec horreur ce que ce pouvoit estre , ce qui m'obligea à me retirer plus viste que je n'estois venu.

Ils font quelquesfois enyvrer les personnes avant que de les circoncire , ou bien ils leur donnent quelque potion qui les étourdit , & leur assoupit les sens , afin que la douleur en soit moindre. Ils firent cela il y a quinze ans en Alep à un miserable Portugais , qui apres s'estre fait Turc , ne vouloit pas se laisser circoncire , qu'auparavant on ne luy donnaist de l'argent & des esclaves ; à quoy le Cadi ne voulant point entendre , il ordonna qu'on le fit bien boire , afin qu'on le circoncist dans l'yvresse avec plus de commodité , ce qui s'executa.

Ils ne recirconcisent point les Juifs qui se font Turcs, encore bien qu'ils le soient d'une autre maniere qu'eux. Ils se contentent de leur faire avouer que Jesus-Christ le vray Messie Fils de Marie est venu, & qu'on n'en doit plus attendre d'autre: ensuite dequoy ils leur font dire les paroles de leur profession cy-dessus rapportées, à sçavoir; il n'y a point de Dieu que Dieu & Mahomet son Apostre, de sorte qu'ils les font en quelque façon Chrestiens avant que de les faire Turcs.

Quand ils doivent circoncire quelqu'un qui a renié sa foy, pour prendre la Mahometane, ils le promenant à cheval par toute la Ville revestu à la Turquesque, & tenant une flèche dans la main, la pointe élevée vers le Ciel. Il est ordinairement suivy & escorté d'un tas de canailles, qui crient à pleine teste, aucuns desquels sont vestus comme des mascarades d'une maniere extravagante. L'on fait dans cette rencontre plus ou moins de ceremonies & d'allegresses, suivant la qualité de celuy qui se fait Turc: en sorte que si c'est un sujet considerable, tout le monde y accourt, & les rues par où il passe, se remplissent de spectateurs: Mais si c'est quelque pauvre miserable, personne n'y fait reflexion, on le conduit à pied, la flèche à la main pour le faire distinguer des autres, & l'on publie devant luy à haute voix qu'il s'est annobly par la profession solennelle qu'il a fait de la Religion du Prophete. Apres cela on luy fait la quête par les boutiques, dont on luy dérobe la moitié: le tour de la Ville finy, on le circoncit.

Les Turcs font des festins à leurs parens & amis chacun selon ses moyens, quand ils font circoncire leurs enfans, qui est pour l'ordinaire à l'âge de dix ou onze ans. S'ils sont riches ils les font promener par la Ville, vestus à l'avantage, au son des aubois & des tambours, & suivis d'une troupe de femmes qui font retentir l'air de cris d'allegresse. Deux gladiateurs les precedent, le sabre à la main, & escriment de temps en temps l'un contre l'autre à la Turquesque, comme s'ils vouloient se tailler en pieces. A leur retour au logis, l'on circoncit l'enfant couché sur le liest. Durant l'operation qui se fait avec un rasoir, & par le ministere d'un Chirurgien, ou d'un Chef de Mosquée, on luy lie les pieds & les mains, ou bien on le tient, de crainte qu'en se remuant il ne se fasse blesser dangereusement.

Ils croyent que tout ce qui nous arrive bien ou mal, doit absolument arriver par une necessité inevitable indépendamment de nostre cooperation, ou franc-arbitre, & qu'ainsi nous sommes forcez à faire ce que nous faisons: dautant que Dieu, disent-ils, l'a ainsi écrit sur nostre front, & que nous ne pouvons pas changer ses decrets. Cette opinion erronée & ridicule ne sert qu'à les confirmer dans leurs vices & abominations dont ils font Dieu l'auteur, au lieu de les rendre plus courageux dans leurs entreprises, & dans les combats, où à leur dire ils ne peuvent mourir quoy qu'ils fassent, si Dieu a écrit le contraire; & qu'ils en doivent échapper, ny éviter la mort s'il a déterminé qu'ils y mourront.

Ils n'ont durant tout le cours de l'année qu'un jeûne, si on le peut appeller ainsi; dautant que non seulement ils ne font aucune abstinence, mais mesme ils se traitent mieux, & plus delicatement pendant les 29. jours-

qu'il dure, qu'ils ne font en tout autre temps. Tout ce qu'ils ont de particulier dans ce prétendu Carefme, c'est qu'ils ne peuvent ny boire ny manger depuis le lever du Soleil jusqu'au coucher, mais seulement durant la nuit, qu'ils passent à se divertir & dans des débauches continuelles, comme on feroit le Carnaval. Cependant cette ridicule pratique est tres-incommode aux pauvres artizans & autres personnes qui sont obligées pour gagner leur vie de travailler tout le jour sans boire & sans manger : au lieu que les riches le passent à dormir, dans le repos, & sans aucun exercice, pour ne point ressentir l'incommode de la soif, particulièrement quand le Ramadan arrive en Esté : d'autant qu'il parcourt successivement toutes les saisons, & arrive chaque année onze jours plutôt qu'il n'aura fait la précédente, à cause que l'année lunaire (sur laquelle ils fondent leur calcul) est moindre d'onze jours que la solaire.

Les malades, les voyageurs, & les enfans ne sont point obligés au jeûne du Ramadan, cependant plusieurs le font dans un autre temps ou par eux-mêmes, ou par d'autres personnes auxquelles ils donnent de l'argent pour satisfaire à leur obligation.

Les Juges ne condamnent aucun criminel à la mort durant le Ramadan : parce que selon eux pendant ce temps-là les portes d'Enfer sont fermées, & ne s'ouvrent qu'après qu'il est finy.

Les Chrestiens n'oseroient manger dans les rues durant le jeûne des Turcs, ny s'approcher trop près d'eux après avoir beu du vin ou de l'eau de vie, crainte de les scandaliser.

C'est assez parler des erreurs de la Loy des Turcs, disons maintenant quelque chose dans l'article suivant de leurs superstitions qui sont une autre espece de desordre en matiere de Religion.

ARTICLE VIII.

Des Superstitions des Turcs.

JE n'aurois jamais fait si j'entreprendois de les décrire toutes en general & en particulier, je me contenteray de rapporter seulement les principales qui sont les suivantes.

Ils ajoutent foy aux songes, & se les font expliquer par certains vieux Ministres de Mosquée, qui en font profession particuliere : ou bien ils ont recours aux Devins & Sorciers, qui sont les Oracles du pays, & le refuge des peuples, comme nous verrons en son lieu.

Il y a sept ou huit ans que le deffunt Vizir ayant eu la nuit un songe épouvantable, il fit venir les Devins pour luy en donner l'explication, & prendre d'eux avis de ce qu'il devoit faire. Ils luy conseillerent une chose la plus absurde du monde, qu'il mit cependant en execution nonobstant son bel esprit. Le songe qu'il eut, estoit tel, il luy sembloit voir son deffunt

pere au milieu des feux & des flammes, qui luy tendoit les bras, la bouche ouverte, sans pouvoir respirer par l'excez de la chaleur. Sur le recit qu'il leur en fit, voicy le plaifant conseil qu'ils luy donnerent, & qui fut receu comme un Oracle. Il faut (luy dirent-ils) decouvrir le tombeau de vostre pere pour luy donner air, & demolir le dôme qu'on a basty sur sa sepulture, afin que la pluye & la rosée du Ciel venant à tomber sur luy, le rafraichissent, & temperent l'ardeur du feu qui le tourmente. Je vous laisse à penser si un corps mort depuis tant d'années, & reduit en poussiere est capable de rafraichissement, & si l'on se seroit moqué ailleurs de cet avis ridicule: cependant il fut aussi-tost executé, & chacun y donna son approbation, comme si ces Devins eussent rencontré le mieux du monde.

Ils estiment immonde la chair de plusieurs animaux, & croyent que l'usage en est illicite, comme celle du lievre, des grenouilles, tortuës, limaces, loutres qu'ils appellent chiens d'eau & de plusieurs especes d'oiseaux.

Certains passagers Francs arrivez depuis peu en Turquie & ignorans de telles pratiques, se voyans un jour campez avec leur caravane proche d'un lac où il y avoit grande quantité de grenouilles, se mirent à en pescher à la ligne, & en eurent bien-tost pris suffisamment pour faire un bon repas: dequoy les Turcs s'appercevens ils s'assemblerent tous autour d'eux, pour voir ce qu'ils en pretendoient faire, ne pouvans s'imaginer qu'ils les vou-lussent apprester & les manger, tant ils ont d'horreur pour ces sortes d'animaux. Ils estimoient que ce qu'ils en faisoient, n'estoit que pour passer le temps, ou bien pour faire quelques remedes, dans la creance qu'ils ont que la pluspart des Francs sont Medecins, ou que du moins ils sçavent des secrets contre les infirmités ordinaires, pour s'en servir dans le besoin. La curiosité les obligea de rester toujours proche d'eux durant tout le temps qu'ils mirent à les écorcher, & à les faire cuire: de sorte que jamais cuisine n'eut tant de spectateurs que celle-là. Apres avoir bien attendu, ils furent bien étonnez de voir que ces grenouilles estant cuites & assaisonnées, ils les mirent sur table, & commencerent à en manger avec appetit. Cela les scandalisa si fort, qu'ils donnerent mille maledictions à ces Francs comme à des gens abominables, & se retirerent d'eux en leur crachant à la face. Personne depuis ne vouloit plus s'approcher d'eux dans la caravane, crainte de contracter quelque souillure en les touchant. Chacun les regardoit comme des monstres, & au lieu de les caresser comme auparavant, on ne faisoit plus que les injurier, & leur reprocher cette action.

Ils sont si scrupuleux, qu'ils n'osent pas mesme toucher à de la chair de porc. Apres qu'ils ont tué les sangliers à coups de fusil, ils les laissent manger aux chiens & aux loups, si par hazard il ne rencontre là quelque Chrestien pour les enlever: aussi n'y chassent-ils que par aversion, & pour en détruire la race, s'ils pouvoient, plutôt que pour en profiter.

Allant un jour du Mont-Carmel en Nazareth, qui n'en est distant que d'une journée, en compagnie d'un Turc qui me servoit de conducteur, & ayant rencontré en nostre chemin un petit porc-sanglier, il se mit à courir après luy, l'attrapa à la course, & le tua à coups de bastons. Je le

pris

pris, voyant qu'il estoit encore petit, portatif, & que la chair n'en pouvoit estre que tres-delicat, n'ayant encore que succé le lait : considerant d'ailleurs que nous estions proches, & que je le pouvois bien porter jusqu'au giste sans m'incommoder. Le Turc fit son possible à force de prieres & d'instances pour m'en empescher, dans la crainte qu'il avoit que les Arabes ne s'en appercevans ne nous fissent mille reproches, & ne nous traittassent comme des vilains & des infideles : Mais ses paroles & sa rhetorique ne furent pas assez persuasives sur mon esprit : de sorte que je m'en chargeay & en fis present aux Religieux de Nazaret qui sont des Observantins, dans la creance qu'ils l'estimeroient un petit regale, ne sçachant pas encore que les sangliers fussent si communs en ce pays-là, & allassent par troupes comme des moutons dans la plaine, & aux environs de Nazaret.

Il n'y avoit que trois jours qu'estant tombé entre les mains des Arabes, au pied du Mont-Carmel, à un lieu nommé Caïpha, ils me fouillerent, & m'ayant trouvé entre-autres choses une petite boeste de confection d'hiacinte, l'un d'eux voulut en goûter, & l'auroit sans doute toute mangée, tant ils aiment les douceurs, si un autre ne l'eust retenu & empesché de le faire, dans la crainte qu'il eut qu'il n'y eust dedans de la graisse de porc, dont ils voulurent s'éclaircir par une demande qu'ils me firent, à laquelle ils m'obligerent de répondre. Je le fis en leur disant que la confection ayant esté faite par d'autres que moy, je ne sçavois pas au vray ce qu'ils pourroient y avoir meslé, & que dans l'incertitude où j'estois je ne les asseurois pas qu'il n'y eust point de graisse de porc. Cette réponse ne les tirant point hors de doute ils me la restituerent.

Ils croiroient pecher grievement de manger d'une viande estouffée, ou du sang d'un animal à quelque sauce ou ragoust qu'on le puisse mettre, & ainsi ils ne sçavent ce que c'est que de faire des boudins avec du sang, conformément à la coustume d'Europe.

Ils font encore difficulté de manger des poules tuées de 2. ou 3. jours. Un jeune François de nostre caravane en ayant offert à son muletier une couple qu'il avoit tuées depuis deux jours pour les manger plus tendres, il les refusa avec dedain comme une chose immonde & contraire à sa loy, adjoûtant encore pour raison de son refus un autre grief, à sçavoir qu'on ne leur avoit coupé le col qu'à demi, & qu'ainsi elles estoient mortes enragées par la violence & la longueur du tourment. Aussi pour obvier à cet inconvenient qu'ils estiment un grand crime, ils leur tranchent la teste tout à fait, & la jettent à quartier. Ils font le mesme aux bœufs, aux moutons, & aux chevres, de crainte de les faire trop languir : mais ils ne jettent point leurs testes comme celles des poules, parce qu'il y a plus à manger qu'à celles-là.

Ils prennent garde allans à leurs necessitez de ne pas tourner le dos au-Midi, qui est la partie du monde qu'ils regardent, lorsqu'ils font leurs prieres. Semblablement quand ils veulent uriner ils le font d'un autre costé. Ils maltraiterent, il y a quelques années, un Chrestien de ma connoissance qu'ils apperceurent se mettre en devoir de faire de l'eau

contre une muraille tournée au Midi , & l'en empescherent. Ils condamnerent pour cette même raison à une amende les Peres Cordeliers de Damas qui avoient pratiqué les lieux communs de leur logis vers la partie Meridionale.

Ils font des legs pieux avant leur mort en faveur des chiens & des chats qui n'ont point de Maîtres , & leurs aumosnes sont déposées entre les mains de quelque Sauton de probité qui a le soin d'en achepter du pain & des fressures de mouton , qu'il distribuë par toute la Ville à ces animaux , qui le sentent venir avant que de le voir , tant à la puanteur de ces fressures demi pourries qu'il leur apporte , que parce qu'il est accompagné pour l'ordinaire d'un cortège de trente ou quarante mâtins , qui ne le quittent que lors qu'il passe d'une contrée dans une autre , où ils n'osent le suivre de crainte des autres , qui n'y souffrent point de chiens estrangers : en sorte qu'il semble que ces animaux ont partagé la Ville entre-eux , & se sont prescrit des bornes & des limites.

Quoy qu'ils ayment les chiens , cependant ils les estiment immondes : & disent communement que les Anges ne demeurent point dans les maisons où il y en a : aussi n'en voit-on guere que dans les ruës , où ils sont en si grande-quantité qu'ils meurent de faim , & se mangent les uns les autres. On n'oseroit en tuer un , quelque tort & desordre qu'il fasse , sans s'exposer à une avanie : dautant , disent-ils , qu'ils louent le Prophete , quand ils aboyent.

Les chats sont encore plus chers des Turcs que les chiens , en consideration de ce que Mahomet eut tant de complaisance & de bonté pour un qui s'estoit endormi sur sa manche , qu'il aima mieux se faire couper que de le réveiller en le retirant.

Quand ils se multiplient dans l'excez , & qu'ils n'en peuvent nourrir une si grande quantité , ils ne se peuvent résoudre à les tuer : mais ils mettent dans un sac ceux dont ils se veulent défaire , & les portent dans une autre contrée , ou bien hors de la Ville aux sepultures , afin que d'autre personnes les voyant abandonnez les reprennent & les nourrissent par charité. S'il arrive qu'aucun d'eux retourne au logis , on n'oze plus le mettre dehors une seconde fois dans la pensée que ce retour est de Dieu qui le veut là & non ailleurs.

Ils ont encore une compassion ridicule pour les oyseaux qu'ils voyent renfermez dans des cages , & les regardent comme de petits esclaves. Cette consideration les pousse quelquesfois à tel excez de ferveur , qu'ils en acheteront une quantité de ceux qui les vendent en place publique , & leur donneront la liberté. Croyans faire en cela un grand sacrifice à Dieu Aussi disent-ils en leur donnant le vol , *i'a rabb callés na men él chedaied ou él diécat camà à tac na adoliméni' eufrehon*. O Seigneur ! délivrez-nous des malheurs & des adversitez , comme nous faisons ceux-cy de leur captivité.

Un esclave Turc ayant receu le prix de son rachapt , & se voyant sur le point d'estre mis en liberté pour retourner en son pais , donna en reconnoissance de ce bien-fait la liberté à un chardonnet qu'il avoit nourri & accou-

stumé de petiteffe à venir sur luy, & qui estoit tout son divertissement.

Ils ont une espece de respect & de veneration pour les poissons de certains lacs & fontaines, où qui que ce soit n'ozeroit pescher, si ce n'est de nuit & en cachette, le plus secretement qu'ils peuvent: ce qui fait qu'ils s'y multiplient en tres-grande quantité, & qu'il y en a de monstrueux. Ils les appellent Checs qui est la qualité qu'ils donnent à leurs principaux Religieux, & leur allument la nuit des lampes par devotion.

Ils reverent encore les fols, particulièrement ceux qui ne font point de desordres, mais qui paroissent seulement stupides & hebetez, dans cette pensée que ce sont les continuelles applications, & les elevations de leur esprit en Dieu qui les ont rendus tels, & qui ont alteré leur temperament naturel. Ils les qualifient encore de Checs qui veut dire ancien ou superieur, & bastissent apres leur mort de petits Domes sur leurs sepultures.

ARTICLE IX.

D'autres folies, superstitions & extravagances des Turcs.

ILs parlent aux morts comme s'ils estoient vivans, & tout de mesme que s'ils les entendoient. Avant que de mettre le deffunt dans la fosse, ils luy recommandent d'estre toujourns ferme & inébranlable dans la foy, & de ne se pas laisser seduire par l'Ange des tenebres.

D'autres luy font des reproches de ce qu'il s'est laissé mourir, & luy demandent pourquoy? Est-ce (luy disent-ils) que tu estois ennuyé de nostre compagnie, pour nous quitter comme tu fais? sont-ce tes debtes qui t'ont obligé a prendre la fuite, & à sortir du monde! N'avions-nous pas de l'argent à ton service? est-ce le mécontentement que tu recevois de ta femme, quel défaut avoit-elle, que t'a-t'elle fait. Réponds-nous si tu a quelque chose à dire, allegue un peu tes raisons, afin que nous voyons si elles sont valables. Tu ne dis rien? Peut-estre que ce sont tes ennemis qui t'ont épouvan-té, quoy n'estions-nous pas suffisans pour te deffendre de leurs insultes; doutois-tu encore de nostre assistance dans le besoin? n'avois-tu pas assez de bien pour passer à ton aise le reste de ta vie? avois-tu peur que terre te manquast? qui te pressoit donc de t'en aller si-tost? quelle raison as-tu çu de le faire.

Telles & semblables paroles se disent au corps du deffunt lorsqu'il est encore dans le logis, avant que de le porter aux sepultures: mais quand il est dans le tombeau, on le fait parler luy-mesme, & dire ses derniers adieux à sa femme, à ses enfans, à ses parents, & amis: on luy fait faire ses complaints sur sa mort, de ce qu'il a esté enlevé du monde avant le temps, & mille autres extravagances qu'une vieille matrone recite avec un ton lugubre en la personne du mort, en presence de toute sa parenté & d'un tas de femmes qui se frappent la poictrine, & qui font retentir l'air de leurs cris: de sorte que leurs prieres pour les morts ne consistent qu'en des complaints, & à faire

reciter certains vers ou Poësies pour exciter à pleurer.

Les Chrestiens du pays les imitent encore en cela, & font dire comme eux ces vers en bouts rimez sur les sepultures de leurs parents deffunts pour s'exciter aussi à verser des larmes, & pour satisfaire à la ridicule coustume du pays qui est telle.

Ils croyent que pour paroistre pur & net devant Dieu il faut que le corps soit tel ; c'est pourquoy ils lavent leurs morts avec une tres-grande exactitude, & leur font sortir du corps toutes les immondices autant qu'il est possible, en les feringuant & leur pressant le ventre, avant que de les ensevelir.

La pluspart des Turcs portent sur eux certains billets qu'ils appellent *ammaieli*, qui ont la vertu selon eux, de les preserver, non seulement des maladies, des sortileges, & de la puissance des demons : mais encore des embuches de leurs ennemis, des voleurs, & de pouvoir estre offensez par quelque sorte d'armes que ce puisse estre. Ils servent encore (disent-ils, pour empescher les medifances qu'on pourroit faire d'eux, pour se faire aimer d'un chacun, pour estre heureux au jeu, &c. Cependant j'en ay veu qui avoient de ces sortes de billets qui estoient presque toujours malades, pauvres, & miserables. D'autres qui ont esté devalisez par les voleurs, depouilleez, battus, & mis à mort. Ce sont les Santons & les Magiciens qui les écrivent, qui les distribuent & qui en font mestier & marchandise. Leur substance consiste en certaines prieres ridicules, en des Histoires apocriphes, en des conjurations contre les demons. Ils y meslent quantité de chiffres & de caracteres inconnus pour estonner les simples. Ceux qui se servent plus ordinairement de ces *ammaielis*, ce sont les voyageurs, les infirmes, les voltigeurs sur la corde, & les femmes qui ne peuvent avoir d'enfans, ou qui yeulent se faire aimer de leurs maris avec lesquels elles sont en discorde.

Ils font scrupule de manger une certaine espece de tourterelles, dont il y a une tres-grande quantité en Turquie si domestiques qu'elles font leur nid dans les maisons sur les ais où l'on pose les plats & la vaisselle. Ils assurent que ceux qui en mangent ont toute leur vie le frisson. Cette menace n'a aucun fondement : car pour les dementir j'en ay mangé que j'ay trouvées fort bonnes, & qui ne m'ont fait aucun mal.

Ils font encore difficulté de manger les petits oiseaux avant qu'ils ayent pris le vol, & qu'ils soient sortis du nid, pour ne pas, disent-ils, affliger leurs peres & meres, qui en vangeance du tort qu'on leur fait en les privant de leur lignée qui estoit l'objet de leur amour & de leurs complaisances, donnent mille maledictions à celuy qui les ravit.

Ils font raser les cheveux de leurs enfans pour la premiere fois qui sera environ la quatre ou cinquième année de leur âge sur le sepulcre de quelque fameux Santon qui ait esté un des plus extravagans de son temps, afin qu'il soit leur deffenseur & protecteur envers Dieu. Ils sacrifient ce jour-là un mouton, ou du moins ils font des festins à leurs amis, comme nous ferions le jour du Baptesme.

Ils ont une autre superstition plus ridicule que toutes les précédentes, touchant l'eau prétendue du Semarmar, ainsi appelée du nom d'un certain oiseau passager, comme les irondelles, de la grosseur d'un étourneau, fort aimé des Turcs, à raison qu'il détruit les sauterelles plus formidables en Turquie, que ne sont en Europe les gelées & la gresle. Voicy donc en quoy consiste leur superstition. Quand ils se voyent menacez des sauterelles, & que ce fleau commence à paroître par la production de quantité de ces animaux, qui ne feront d'abord que de la grosseur d'un moucheron, l'on avertit incontinent le Bacha de ce malheur imminent, afin qu'il envoie querir en diligence dans un pays estrange (qui est celui dans leur sentiment de cette sorte d'oiseaux) de l'eau dans laquelle ils se baignent, afin qu'estant en Turquie conservée dans une cruche, elle attire par sa vertu ces mêmes oiseaux pour détruire les sauterelles. Voilà une grande crédulité, pour ne pas dire une bestise achevée : Cependant on y ajoute foy, & personne ne nie que cela ne soit faisable. Le Bacha députe incontinent un courrier à la prière du peuple, pour aller querir de cette eau, ou pour mieux dire il le fait absenter du pays quelque temps, afin de donner lieu de croire qu'il est party pour cet effet. Chacun compte les jours de son départ, & tout le monde est dans l'impatience de son retour. On laisse écouler un mois ou environ, apres quoy on publie par la Ville que le Messager est venu ; afin qu'un chacun se prepare pour aller au devant de luy recevoir cette eau miraculeuse avec tous les honneurs qu'elle merite. L'on remet ordinairement la ceremonie au lendemain : c'est à dire un jour apres la reception des nouvelles pour donner le temps de disposer toutes les choses nécessaires à une si magnifique entrée. Dès le matin le peuple sort à la campagne pour voir cette belle Procession, où l'on porte les estendars de la Ville, où assistent les Darviches, les Santons tous transportez en extase, aussi bien que les Checs ou Moulas des Mosquées, où se doivent encore trouver avec eux les Prestres des Chrestiens & les Ministres des Juifs chacun en leur rang, & vestus comme dans les Temples. Elle dure environ 3. ou 4. heures, tant à cause du grand tour qu'il faut faire, qu'à raison des poses qui se font de temps en temps pour attirer bien devotement avec une corde la cruche d'eau par dessus les voutes & gardes qui traversent la rue, ne voulant pas qu'elle passe par dessous, à cause de l'irreverence qu'ils commettraient en cela. Arrivez qu'ils sont au chasteau où la procession finit, on depose là comme une relique precieuse cette eau, & le Bacha pour se recompenser de sa peine exige du peuple cinq ou six mille écus, soit que l'oiseau Semarmar vienne ou non. Suffit qu'il ait fait ses diligences & fait apporter l'eau qui le doit attirer de son pays dans celui de Turquie.

Quoy que les Turcs semblent superstitieux dans l'excez, ils ne le sont pas cependant tant que les Persiens, & n'ont pas si en horreur qu'eux les Chrestiens : d'autant qu'ils boivent, mangent & conversent librement avec eux, & avec les Juifs, sans crainte de contracter par leur attouchement aucune tache ou souillure : au lieu que les Persiens s'estimeroient immondes-

s'ils avoient beu ou mangé avec un Chrestien, & laveroient l'endroit de leur habit qui luy auroit touché en passant.

Il n'y a que trois ans qu'estant en Bagdat (ou plus de la moitié du peuple est Persien de Religion) je vis quatre ou cinq de ces Infidelles qui travailloient à une machine pour un puits, & qui estoient de differentes sectes, comme qui diroit parmy nous, Catholique, Lutherien, & Calviniste. Je remarquay que chacun d'eux mangeoit à part, & avoit une cruche pleine d'eau en son particulier qu'il mettoit à quartier, de crainte que les autres n'y touchassent, encore bien qu'ils fussent tous Mahometans. J'eus la curiosité de les voir aux prises, & de sçavoir la difference de leurs sentimens. Il ne fut pas bien difficile de les mettre en controverse, tant l'aversion qu'ils se portent est grande. Leur dispute fut une farce des plus agreables; car au lieu de raisonner, & d'apporter pour preuve de leur sentiment des autoritez de l'Alcoran ou de leurs anciens Checs, ce ne furent que des reproches de choses absurdes & ridicules, des investives, des railleries, & des mépris l'un de l'autre; aussi le fruit qu'ils en remporterent, fut que chacun resta dans ses sentimens, & plus attaché à son opinion qu'auparavant.

Encore bien qu'ils haïssent les Chrestiens & les estiment immondes, ils se plaisent neantmoins dans l'entretien de ceux qu'ils reconnoissent doctes & capables. Les oncles du deffunt Roy obligeoient le Pere Ambroise Capucin, d'aller presque tous les jours à leur Palais pour leur faire leçon d'Astrologie & de Mathematiques, qu'ils apprenoient encore bien qu'ils fussent aveugles; ils luy faisoient toujours presenter le Sorbet dans un vase de porcelaine des plus precieux, avant de le congédier. Et si-tost qu'il estoit fort du Palais on le rompoit en pieces, de crainte qu'un Persien venant à y boire après luy par mégarde ne contractast quelque tache & immondice. L'un des Eunuques fasché de cette perte, luy dit un jour: Seigneur Ambroise, tu nous as ruiné en vases, nous avons rompu à ton sujet presque toutes nos tasses de porcelaine. Luy estonné de ce discours en demanda la raison, qui ne fut autre que celle que nous venons de rapporter; mais, luy repliqua le Pere, que ne me conserviez-vous la mesme tasse dans laquelle j'avois déjà beu? ne pouviez-vous pas la mettre sous la clef pour obvier à cet accident qui donnoit tant de peine à vostre esprit. Vous auriez par ce moyen épargné vos vases, & évité ce pretendu inconvenient. La lumiere n'est pas mauvaise, répondit l'Eunuque, je m'en serviray à l'avenir, puisque tu en es content: encore bien que je ne l'aye pas voulu faire par le passé, pour ne pas commettre une indécence & une incivilité en ton endroit, en te presentant toujours la mesme tasse.

Le Roy leur neveu n'est pas si scrupuleux, dautant qu'il se plaisoit à faire débauche avec certains Europeans, lapidaires & autres qui trafiquent aux Indes & dans son Royaume. Il a obligé plusieurs fois le Pere Raphaël Superieur des Capucins, qu'il honoroit de son amitié à boire dans sa tasse, & à s'asseoir à table proche sa Majesté.

Les Persiens ont une autre superstition la plus plaisante du monde qu'ils

ont inventée en haine de la Religion des Turcs ou Ottomans, auxquels ils portent une aversion mortelle : elle consiste en une odieuse pratique qu'ils ont, & qui s'observe parmy eux, lors particulièrement qu'ils font des nopces, qui est de mettre sur le seuil de la porte quatre petites statuës au nom de quatre pretendus heretiques, qu'ils nomment *Hesen Hasan, Omar & Aboubacre* qu'ils tiennent pour reprovez, au lieu que les Turcs les reconnoissent pour Saints, afin que tous ceux qui entrent ou qui sortent, crachent sur eux par mépris en passant, & les foulent aux pieds : mais la fin principale qu'ils ont dans cette ceremonie absurde, c'est afin que toutes les imprecations, injures, & invectives qui se disent pendant tout le temps que durent les nopces, soient attribuées & imputées à ces statuës : c'est pourquoy quand la compagnie se quitte, ils se font excuse les uns aux autres, & protestent que tout ce qu'ils ont dit ou avancé en colere dans leurs discours, n'a esté dit que contre ces statuës, & qu'ils pretendent que toutes les maledictions qu'ils ont données, viennent sur elles, & non pas sur ceux auxquels ils parloient actuellement. Voila une belle satisfaction qu'ils se font, & un grand honneur qu'ils rendent aux Saints des Musulmans.

ARTICLE X.

Des Hypocrisies Mahometanes en matiere de Religion.

IL nous reste encore bien des choses à dire touchant d'autres abus qu'ont les Turcs en fait de Religion, tels que sont leurs hypocrisies, & le faux zele qu'ils ont pour maintenir leur foy.

Ils prient pour l'ordinaire dans les places publiques à la veüe de tout le monde, afin qu'un chacun les voye & les considere. Et s'ils remarquent que quelqu'un s'arreste pour cet effet, ils redoublent en sa presence leur devotion, baisent plus frequemment la terre, & s'efforcent de paroistre devant luy absorbez dans la contemplation des choses divines pour se faire estimer gens de bien & craignans Dieu.

La pluspart de leurs prieres sont plus à la loüange de Mahomet que de Dieu-mesme, ils le qualifient en icelles de favory & mignon du Tres-haut, son Apostre, son Prophete, la lumiere de son Trône, le premier né des creatures, le sceau & la consommation des Prophetes, celui en consideration duquel a esté créé cette grande machine du monde. Ils luy donnent enfin tant de titres d'honneur qu'ils arrivent souvent à d'épouventables blasphemes.

Ils estiment entre toutes les prieres celles qu'ils tirent de l'Alcoran qui n'est cependant qu'un farago d'histoires & de contes ridicules, si mal décrits, qu'on n'y remarque ny suite, ny raisonnement.

Ils ont toujourns entre les mains de grands chapelets plutôt par contenance que par devotion, sur lesquels ils recitent quelquesfois les Attributs

de Dieu, avec un ton de voix religieux, & une contenance de Pharisien: Ou bien le seul Nom de Dieu qu'ils repeteront plus de mille fois avec une vitesse prodigieuse. On ne leur entend jamais dire dans leurs prieres, *Mon Dieu ayez pitié de moy, j'ay regret de vous avoir offensé, je vous en demande pardon, je promets fermement de me corriger, je vous aime de tout mon cœur*; Mais seulement des loüanges à la Divinité, comme seroit de dire qu'il n'y a point d'autre Dieu que Dieu, qu'il est luy seul grand, immense, tout-puissant, liberal, misericordieux, &c. De sorte qu'ils ne savent ce que c'est que de produire des actes d'amour, de foy, d'esperance, & de repentance de leurs pechez: aussi n'ont-ils aucune instruction, & vivent comme des bestes, n'estant pas la coustume de prêcher dans les Mosquées que tres-rarement, & si par fois ils le font, leurs predications, ne consistent qu'à raconter au peuple des fables & des histoires apocriphes.

Leurs prieres se font six fois le jour & la nuit sur les tours des Mosquées. Le plus souvent par un seul Ministre qui crie à haute voix, pour avertir le peuple d'élever leur esprit en Dieu, ou bien plutôt pour leur faire connoître quelle heure il est, d'autant que personne ne se met en disposition de prier avec luy, ou d'aller à la Mosquée.

Il n'y a rien dans leurs temples capable de donner de la devotion que la propreté & la netteté du lieu dont le pavé est couvert de tapis, ou du moins de nattes de jonc ou de paille fort bien travaillées, sur lesquelles on ne marche que pieds nuds, c'est à dire sans souliers. Le Grand Seigneur mesme les oste par respect en entrant dans les Mosquées, & tous les peuples à son exemple en font le mesme de quelque condition qu'ils puissent estre. Ils prient de bout, ou à croupons, comme des tailleurs quand ils travaillent, & jamais à genoux comme nous. Ils estimeroient faire un crime de cracher dans une Mosquée, quoy que ce fust par pure nécessité, ou d'y laisser entrer des chiens. Encore moins les verra-t'on faire de l'eau contre la muraille de la Mosquée; & si quelqu'un y estoit surpris, il seroit châtié tres-severement, en quoy ils témoignent avoir plus de pieté que plusieurs Chrestiens n'en ont envers leurs Eglises, qu'ils ne craignent pas de profaner par des actions indécentes comme celle-là.

Les Checs qui gardent à Constantinople les tombeaux des Empereurs Turcs, separez les uns des autres comme des Chapelles couvertes de plomb en façon de dômes, y restent toujours nuit & jour assis sur des tapis avec l'Alcoran devant eux posé sur un petit pupitre, & n'en sortent point que pour leurs nécessitez. Le sepulchre de la grande Sultane est pour l'ordinaire à costé de celui de son mary sous le mesme dôme. L'on m'en fit voir un au dehors couvert d'une simple pierre, & entouré de balustrades de bois, qui estoit, à ce qu'ils me dirent, celui de la femme de Mahomet second, qui prit Constantinople, laquelle pour estre morte Chrestienne, avoit esté mise en ce lieu-là, & non au dedans comme les autres.

Ils ne jettent pas la terre immédiatement sur le corps du deffunt, après l'avoir descendu dans la fosse, de crainte que la pesanteur ne l'incommode, mais pour luy donner (disent-ils) un peu d'air, & le moyen de respirer;

DE LA TURQUIE.

41

pirer, ils mettent de grands quartiers de pierre en travers, qui font comme une petite voûte sur le cadavre, & qui retiennent la terre, en sorte qu'elle demeure suspendue & appuyée sans pouvoir arriver jusqu'au corps, qui par ce moyen est comme dans un coffre.

Ils croient qu'allant à la Meque, tous leurs pechez leur sont pardonnez; aussi ceux qui en sont de retour changent-ils de nom, comme s'ils n'estoient plus eux-mêmes: ou du moins ils ajoutent au leur celui de *Hadgi*, qui veut dire sanctifié; en sorte que lors qu'on les appelle, ou qu'on leur parle, il faut toujours faire preceder l'illustre qualité de *Hadgi*, autrement ils se scandaliseroient plus que ne feroit une personne de condition en France, si on l'appelloit simplement par son nom, sans y ajouter Monsieur.

On n'ose plus leur donner le démenty, ny leur dire la moindre injure, sans s'exposer à estre entrepris en Justice & chastié comme blasphemateur. Il faut croire simplement ce qu'ils disent, ou du moins en faire semblant. Ce grand avantage qu'ils s'attribuent de dire toujours la verité, fait qu'on se sert ordinairement d'eux pour témoigner toutes les faussetez en presence des Juges, ce qu'ils font fort volontiers, & sans scrupule, moyennant quelque petit present.

Le chameau qui a porté le pavillon à la Meque, & la tapisserie que le Grand Seigneur y envoie tous les ans pour mettre sur la sepulture de Mahomet, n'est plus employé à aucun service. Ce seroit un crime de le faire travailler comme les autres. On luy donne un appartement particulier, où il est traité comme le plus noble, & le roy de tous les chameaux. On ne le regarde plus comme une simple brute, mais comme un animal sanctifié. Les Turcs prennent de l'écume qui luy sort de la bouche, & s'en frottent par devotion le visage & la barbe, en luy disant avec des caresses toutes particulieres ces paroles, *Hadgi babam*, c'est à dire, mon pere le pelerin.

Dans cette consideration ils reverent les chameaux, dans la creance qu'ils ont que Mahomet eut de son temps un abominable commerce avec un de ces animaux, dont il nâquit une espece de monstre, qui est encore en vie dans les montagnes de l'Arabie, en consideration de son pere, qui n'a pas eu tant de privilege que ce pretendu fils, dont ils disent qu'ils entendent la voix, lors que la caravane des Pelerins s'approche de la Meque, encore bien qu'ils ne le voyent pas. Elle est composée pour l'ordinaire de quarante mille ames, si on y comprend la soldatesque qui les accompagne pour plus grande seureté, afin de les proteger contre les Arabes, qui les ont souvent devalisez. Mais cette sauvegarde leur coûte bien cher, particulièrement aux Perliens, ausquels les Turcs qui les haïssent à mort, font payer trois fois plus qu'aux autres: en sorte qu'il vaudroit presque autant pour eux rencontrer les Arabes, que d'aller avec une telle escorte, qui outre ce mauvais traitement, ne fait que les injurier par le chemin, & leur reprocher leur pretendue infidelité; ce qui les met au desespoir. Toutes les caravanes des Pelerins se réunissent & s'assemblent à une montagne nommée Ararat, où ils disent que nostre pere Adam donna les premieres marques de sa tendresse

à Eve son Epouse, & où Caïn leur fils aîné fut conçu. Ils font-là un sacrifice, en memoire de celuy qu'Abraham devoit faire par les ordres du Ciel de son fils Isaac. Apres quoy ils se devestent de leurs habits, & se couvrent d'une grande cappe blanche pour marque de sanctification, & font en cet estat la procession au tour de la montagne.

On les oblige de se marier à la Meque durant le sejour qu'ils y font, & les enfans qui naissent de tels mariages sont plus estimez que les autres; d'autant qu'ils ont esté obtenus (disent-ils) par les prieres de l'Apostre de Dieu. La mere qui ne peut estre qu'une Arabe, se remarie l'année suivante à un autre, & ainsi consecutivement tous les ans: en sorte qu'elle prendra tantost un Indien, apres un Persien, & ensuite un Turc, & ainsi elle aura des maris de toutes les Nations, & de toutes les couleurs, des blancs, des noirs, & des bazannez, qui est un grand avantage.

Il n'est pas permis aux Chrestiens d'aller à la Meque, mesme sous pre-
texte de servir les Turcs en qualité de valets ou d'esclaves, à moins qu'ils ne veulent se faire Turcs. Comment pouvons-nous permettre (disent-ils) qu'un homme, dont les yeux ont esté sanctifiez par la veuë du premier sanctuaire du monde, reste encore dans les tenebres de l'infidelité; cela n'est pas supportable, aussi les circonscisent-ils par force, quand ils peuvent prouver contre-eux qu'ils y ont esté: ainsi qu'il arriva il y a onze ans, à un Chrestien de ma connoissance, avec lequel j'avois fait un an auparavant le voyage de Jerusalem.

Chaque Pelerin tâche de remporter de la Meque quelque morceau des anciennes tapisseries qui estoient sur le sepulchre de Mahomet, lesquelles se reduisent en pieces, lorsqu'on y met les nouvelles que le Grand Seigneur y envoie tous les ans. Ils conservent ce lambeau comme une relique, & le mettent devant eux lors qu'ils font leurs prieres.

Il n'est pas vray que le sepulchre de Mahomet soit suspendu en l'air par le moyen d'une pierre d'aimant attachée à la voûte qui attire cette pretenduë caisse de fer, dans laquelle il a esté mis: c'est une pure chimere, & une fausseté manifeste, mesme selon les Turcs qui y ont esté, & qui m'ont assurez plusieurs fois du contraire. Ses ossemens sont dans un lieu souterrain, d'où l'on dit qu'il sort une infection, & une puanteur insupportable, avec une chaleur étouffante, comme si c'estoit un gouffre d'Enfer.

ARTICLE XI.

Du zele indiscret qu'ont les Turcs pour leur fausse Religion.

ENcore bien que leur Religion soit si ridicule, & si remplie d'erreurs, & de superstitions, ils ont cependant tant de zele (au moins à l'exterieur) pour sa deffense, qu'ils ne permettent pas qu'on dise la moindre chose à son desavantage.

Ils font mourir ceux qui dans la colere en auroient médit. Il y a trois ans qu'ils firent pendre à Diarbeker une pauvre fille idiote qui pour se vanger d'un tas d'enfans, qui la railloient & se mocquoient d'elle à leur ordinaire dans la ruë, avoit maudit leur Religion, & dit des paroles injurieuses de leur Prophete, qui ayant esté entenduës par quelques zelez de la Loy, ils la traînerent incontinent au Parquet de la Justice avec des cris horribles. Et sur le refus qu'elle fit de se faire Turque, ils obligerent le Cadi de prononcer contre-elle la sentence de mort, & de la condamner à estre pendue, ce qui fut aussi-toit executé.

Ils ne permettent pas non plus de se retracter de la promesse qu'on auroit fait de se faire Turc, quand mesme ce seroit dans l'yvresse. Il n'y a que quatre ans qu'un Grec de Scio, nommé Padoli ayant renié sa foy dans ce miserable estat, & promis d'embrasser la leur, voulut le lendemain se dedire en presence du Cadi, auquel il offroit le peu de bien qu'il avoit, pourveu qu'il le laissât dans sa liberté: mais bien loin d'y entendre il le menaça de le faire mourir cruellement s'il ne se tenoit à sa promesse. Il avoit beau dire pour excuse que ce n'avoit jamais esté son intention de se faire Mahometan, qu'il estoit yvre lorsqu'il fit une telle promesse, que mesme il ne s'en souvenoit pas. Que pour professer une Religion il falloit estre dans son bon sens, & le faire avec connoissance de cause, avec maturité & reflexion, dont il n'estoit pas capable alors. Toutes ces raisons estoient inutiles avec ce Juge qui n'en vouloit entendre aucune. C'estoit chanter la musique aux oreilles d'un tigre, de pretendre le charmer avec le peu d'argent qu'il avoit. Enfin le pauvre Grec considerant que s'il se faisoit Turc, il envelopperoit dans son malheur trois ou quatre enfans qu'il avoit, au dessous de l'âge de douze ans, qui seroient obligez de le suivre dans son Apostasie, & de se faire Mahometans comme luy, il resolut de mourir, & dît hardiment au Cadi, puisque mes raisons n'avancent rien avec vous, sçachez aussi que vos menaces ne gagneront rien sur mon esprit. Je suis prest à souffrir, faites-donc de moy tout ce qu'il vous plaira, & n'esperez pas de me faire renier la Foy que j'ay toûjours professée. Je suis serviteur de Jesus-Christ, & je veux mourir pour sa Religion. Le Juge pensant qu'il l'épouvanteroit par les supplices, le fit battre & tourmenter par les satellites: mais voyant que sa constance estoit inébranlable, il le condamna à estre pendu, & tiré à coups de fusil, ce qui s'executa. La rage des Turcs ne s'en tint pas là: ils allerent au logis du Martyr, enleverent ses enfans d'entre les bras de leur mere, pour les faire Turcs. La pauvre veuve ne sçavoit que faire pour les delivrer des mains des Infideles; tout son recours estoit aux larmes, & aux soupirs. Dieu luy suscita un refuge contre toute esperance par la venuë du Captan Bacha, ou Amiral, qui par bonheur pour elle, & pour ces pauvres orphelins, arriva à Scio avec les Galeres du Grand Seigneur: Elle s'alla jeter à ses pieds avec des torrents de larmes, en se plaignant de l'injustice du Juge, qui non content de l'avoir privée de son mary, luy faisoit encore ravir ses enfans, pour les obliger à se faire Turcs: quoy que leur pere fust mort Chrestien. Ses pleurs

le touchèrent, & l'émeurent à compassion : de sorte qu'il ordonna que ses enfans luy fussent rendus, avec permission à eux de pouvoir vivre dans la Religion Chrestienne.

Il y a environ quatre ans qu'ils condamnerent à Diarbeker, Capitale de Mesopotamie, un pauvre Armenien à estre brûlé tout vif, pour s'estre voulu retracter d'un simple parole qu'il avoit avancée avec trop de legereté. La chose se passa de la sorte. Estant allé un jour pour acheter du pain à une boutique, le Boulanger luy dît par raillerie ou autrement, qu'il luy en vendroit volontiers s'il estoit Turc : qu'autrement non. Celuy-cy luy répondit aussi en riant (*Bellé*) qui veut dire ouïy-da je le suis. Dequoy s'estant repenty du depuis, il s'accusa de ce manquement à son Prestre, lequel l'obligea par un zele indiscret à s'aller dedire publiquement dans le mesme lieu de ce qu'il avoit dit. Il le fit dans une ferveur d'esprit : & par malheur il se trouva là plusieurs Turcs presens avec ce Boulanger qui ne pensoit plus en luy. Lesquels prenans cette action pour une insulte qu'on faisoit à leur Religion, s'en scandalizerent, & pour en tirer vengeance, ils l'allerent dénoncer au Cadi, qui l'ayant fait venir en sa presence, le sollicita & par promesses, & par menaces à se faire Turc : mais voyant qu'apres plusieurs tentatives, il ne pouvoit ébranler sa constance, il le condamna au feu, & fit executer la sentence en place publique.

Voicy un troisiéme exemple qui vous semblera encore plus barbare, & plus déraisonnable que les deux precedens, touchant la mort injuste d'un enfant âgé de neuf ou dix ans, qu'ils precipiterent dans la mer, sur le refus qu'il fit de se faire Turc, comme ils pretendoient qu'il y estoit obligé. Voyons comme ils y procederent. Ils surprirent ce pauvre petit innocent, & luy demanderent s'il sçavoit lire, & sur la réponse qu'il leur fit qu'ouïy, ils luy donnerent un billet, dans lequel estoit écrit leur profession de Foy, qui consiste en quatre ou cinq paroles, & luy dirent : lis cela, ce qu'ayant fait innocemment, ils s'écrierent tous (comme s'ils eussent eu victoire gagnée, il est Turc, il est Turc : il n'en faut pas davantage, il a proferé les paroles de la verité, il faut qu'il les professe, ou qu'il meure. Ils le conduisirent au Juge, en presence duquel il se deffendit du mieux qu'il pult, & autant qu'il en estoit capable pour son âge, alleguant qu'on l'avoit surpris, qu'il n'avoit leu ces paroles à autre dessein que pour faire voir qu'il sçavoit lire, & non pas avec intention de se faire Turc, & que n'en ayant jamais eu la volonté, c'estoit en vain qu'on le sollicitoit à cela. Qu'il perdrait plûtoft mille vies s'il les avoit que la Foy qu'il avoit professée jusqu'alors, & dans laquelle il vouloit mourir. Ils se choquerent de l'entendre parler avec tant de resolution, & sans avoir égard à ses raisons, ils le condamnerent à estre precipité dans la mer, ce qu'ils executerent sans delay. Son corps vint à bord deux ou trois jours apres son martyre, sain, entier, & sans aucune corruption, & fut enterié secrettement par les Chrestiens à Constantinople, où la chose arriva.

Il n'est pas permis aux Chrestiens en prêchant dans leurs Eglises de rien dire contre la Religion de Mahomet, ny directement, ny indirectement ;

& s'ils le font, & qu'on vienne à le sçavoir, on les châtie comme blasphémateurs. Un Evêque Armenien, nommé Onofre Vartabied, ayant dit un jour en prêchant, qu'il estoit impossible d'estre sauvé sans le Baptesme, & que tous ceux qui mouroient sans estre regenez par ses eaux salutaires estoient damnez sans resourcé. Cela fut rapporté aux Turcs par un Avante de sa nation qu'il avoit choqué. On donna ordre incontinent de se saisir de sa personne : mais par bonheur pour luy ne s'estant pas trouvé alors à son logis, ses amis eurent le temps de l'avertir de ce qui se passoit, & luy de s'enfuir du pais pour sauver sa vie qui estoit en peril.

Il seroit à souhaiter qu'à l'exemple de ceux-cy on refrenast un peu la trop grande licence que prennent les Ministres Huguenots, d'investiver contre la Religion de leur Prince, & qu'ils se contentassent de prêcher leurs heresies, sans taxer à tout moment l'Eglise Romaine, qu'ils tâchent de rendre odieuse & abominable au simple peuple par leurs médifances, en luy attribuant faussement mille abus & erreurs qu'elle n'a pas.

Il y a des Turcs dont le zele indiscret pour leur Religion va jusqu'à un tel excez, qu'ils ne veulent pas mesme permettre aux Chrestiens de dire en leur presence les articles de leur Religion dont ils tiennent le contraire : par exemple, que Dieu ait un Fils, que Jesus-Christ soit Dieu, qu'il ait esté crucifié, que Nostre-Dame soit Mere de Dieu : ils se scandalisent de ces paroles, imposent silence à ceux qui les avancent, & les traitent d'Infidèle, & de blasphémateurs.

Le Bacha de Moussol estant entré un jour par curiosité dans un Convent de Jacobites, distant d'une journée de la Ville, & ayant demandé aux Religieux quelle estoit leur creance, l'un d'eux luy répondit tout simplement qu'ils croyoient que Nostre-Dame estoit Mere de Dieu : ce qui l'irrita si fort, dans la pensée qu'on luy faisoit insulte, & que c'estoit le reprendre tacitement de son erreur, qu'il le vouloit faire mourir sur le champ, si d'autres ne se fussent entremis pour le delivrer de sa fureur. Cette réponse, quoy que tres-veritable, ne fut pas faite avec toute la prudence requise, en pouvant donner une autre aussi bonne que celle-là, & qui les auroit édifié au lieu de les scandalizer, comme de dire qu'ils croyoient en un seul Dieu, Pere & Auteur de tout ce qu'il y a de créé ; aussi ne fut-elle pas approuvée des autres Religieux.

C'est dans la veüe de ce mesme zele qu'ils ont pour leur Religion, qu'ils ne rendent jamais aucune Ville où il y ait eu des Mosquées, y deussent-ils tous perir. En consequence de cela ils n'ont pas voulu faire la paix avec les Polonois (encore bien qu'ils eussent esté défaits par eux) qu'à cette condition que les Polonois leur rendroient trois ou quatre Villes qu'ils avoient reprises sur eux, & dont ils avoient esté en possession deux ou trois ans, pendant lesquels ils y avoient basti des Mosquées.

Ce n'est pas assez pour eux de deffendre leur Religion avec tant de rigueur, ils tâchent encore de l'embellir, & de la rendre venerable de hideuse & ridicule qu'elle est, aux dépens de la veritable qu'ils dépouillent de ses Temples pour revestir celle-là, & en faire des Mosquées. Il y

a environ dix ans qu'ils prirent aux Armeniens l'Eglise d'Ouromcala; dite Saint Nerses, qui est fort ancienne, illustre en miracles, & fameuse par la quantité des pelerins qui y venoient de toutes parts, afin de donner à entendre par là qu'ils reverent les Saints, & que celui auquel cette Eglise est dediée, estoit de leur party, & Musulman comme eux.

Ils se sont emparez en Jerusalem du Temple de Salomon, du Cenacle, & du lieu d'où nostre Seigneur monta au Ciel, dont ils ont fait des Mosquées; mais ils n'ont jamais pû en faire le mesme d'une Eglise voisine de celle du saint Sepulcre; d'autant que Dieu chastia leur temerité par un miracle qu'il fit en renversant à diverses fois du haut de la Tour, ceux qui aux heures accoutumées y montoient pour faire l'office des cloches, & avertir le peuple du temps de la priere: de sorte qu'ils furent obligez de l'abandonner.

Le mesme prodige arriva encore dans une Eglise de Patron dediée à saint Estienne, qui estoit autresfois un Convent de Benedictins, dont ils firent un Monastere de Darviches. Ils n'y furent pas un an qu'ils y moururent 35. subitement & de mort violente; les uns estoient trouvez renversez par terre, tous livides de coups, qu'ils disoient leur avoir esté donnez par un phantome, qui leur apparoissoit dans cette Eglise, vestu à la façon des Papazes Chrestiens. Les autres estoient tous fracassez & meurtris de leur cheute du haut de la tour de ladite Eglise, d'où ils estoient renversez par une vertu occulte & divine qui les ébloüissoit, lorsqu'ils y montoient: Si bien qu'épouvantez d'un si grand chastiment, ils n'oserent plus s'opiniastrer à y demeurer, & l'abandonnerent malgré eux: ce qui m'a esté raconté sur les lieux mesmes, que j'ay veus & visitez.

On dit communément que le diable est le singe de Dieu, en ce qu'il tâche d'imiter ses œuvres & ses miracles, pour nous tromper plus facilement; j'en dis le mesme des Turcs, à proportion, au regard des Chrestiens, qu'ils s'efforcent d'imiter en certaines pratiques de Religion, encore bien qu'ils n'en ayent que le masque & l'apparence, & que la leur ne soit qu'un vray libertinage.

Ils tiennent leurs Mosquées extremement propres & nettes, & n'y entrent jamais (comme j'ay dit) avec les souliers dans les pieds, ils se les tirent par respect: mais pour ne sentir pas la froideur du pavé, ils le couvrent de Nates & de beaux tapis. On remarque dedans une infinité de lampes, d'œufs d'Autruches, & de boules de verre penduës à la voûte, qui en rendent la vertu assez agreable. Il ne manqueroit là que de beaux tableaux pour un plus grand ornement: mais ils n'en tiennent non plus que les Huguenots dans leurs presches. On ne les verra jamais cracher dans la Mosquée, ny parler durant que se fait la priere. Ils s'y tiennent avec une modestie & une gravité qui feroit confusion à la plupart des Chrestiens. Ils les tiennent toujours fermées par une fausse porte ou un tapis, de crainte qu'il n'y entre quelque animal; ils ne veulent pas mesme permettre aux Chrestiens dans la plupart des lieux d'y mettre le pied. Je ne sçache que Constantinople où ils ayent cette complaisance pour eux, & où l'entrée des Mosquées leur soit plus libre.

Ils allument la nuit du Jeudy au Vendredy quantité de lampes sur les tours de ces Mosquées. Ils font le mesme durant le mois du Ramadan, qui est le temps de leur pretendu jeufne. Ces lumieres se découvrent de fort loing, & font un tres-bel effet, particulièrement dans les grandes Villes où il y a quantité de Temples.

Ils preconisent comme Martyrs ceux qui meurent en combattant contre les Chrestiens, afin d'exciter par ce moyen leur peuple à aller à l'armée : mais ces eloges les touchent si peu, que pour s'en exempter chacun se cache quand on public les ordres du Grand Seigneur pour la marche des soldats.

Ils obligent les enfans de ceux qui se font Turcs à faire profession de la Religion Mahometane comme leur pere, lorsqu'ils sont au dessous de l'âge de douze ans : mais ceux qui passent tel âge sont obligez seulement d'aller devant le Cadi avec leur mere prendre une attestation qu'ils sont Chrestiens, & qu'ils ne veulent pas suivre l'exemple de leur pere. Autrement ne le faisant pas, on prendroit leur silence pour un consentement, & ils passeroient pour Turcs.

Voilà bien du zele pour une si mauvaise Religion, & un grand attachement à maintenir tant d'erreurs, d'abus, & de superstitions : Cependant il ne faut pas s'imaginer pour cela que les Turcs soient inabordables, & qu'on ne puisse disputer de Religion avec eux, pourveu qu'on sçache prendre ses mesures, qu'on se tienne dans les termes de la modestie, sans invectiver contre leur loy, & qu'on regarde avec qui l'on parle : car comme j'ay dit, ils ne sont pas tous de mesme humeur, ny dans les mesmes sentimens, sinon à l'exterieur : outre que la pluspart d'eux ne sçavent ce qu'ils croient.

De plus, il faut les laisser commencer eux-mesmes, & ne parler que lorsqu'ils vous prient de dire librement vos sentimens, ce qu'ils font presque d'abord. Voyons donc dans l'article suivant la maniere avec laquelle on peut les entretenir de Religion sans les choquer.

ARTICLE XII.

De la Methode qu'on doit garder pour refuter les erreurs des Turcs, & les abus de leur secte.

LEs premiers entretiens qu'on aura avec eux, ne doivent estre d'abord que de choses indifferentes, & qui ne soient point en controverse, pour les attirer ensuite insensiblement sur les matieres de la foy, apres qu'on aura acquis dans leur esprit de l'estime & du credit par les discours precedens.

On pourra leur parler d'abord des grandeurs de Dieu, de ses attributs, de son existence, de l'indépendance de son estre infini d'où dépendent tous les autres, à quoy il prennent un singulier plaisir. Des choses admirables de la nature, de la grandeur des cieux, ornez & embellis d'un nombre innombrable

ble d'estoilles, aucunes desquelles font quatre-vingts fois plus grandes que la terre. De la rapidité de leur cours, & particulièrement du premier mobile, qui en 24. heures fait le circuit du monde, & entraîne avec soy les autres neuf cieux.

De la grandeur & beauté du Soleil, qui excède 166. fois celle de la terre, qui par ses approches & éloignemens fait les quatre saisons de l'année, la nuit & le jour, & fait revivre en Esté ce qui paroïssoit mort en Hyver.

De l'influence des planetes sur tous les corps sublunaires, & sur l'homme mesme, auquel elles donnent de differentes humeurs, pantes & inclinations. De la suprême region de l'air où se forment les Cometes des exhalaisons visqueuses de la terre, qui venant à s'enflammer par les ardeurs du Soleil, nous paroissent de figures differentes, selon la disposition de la matiere qui les entretient en estre, plus ou moins de temps, suivant sa quantité.

De la moyenne region où s'engendrent tous les meteores, comme les pluyes, les vents, les gresles, les nuages, le tonnerre & les éclairs qui donnent à la terre l'abondance ou la sterilité.

Enfin de la plus basse ou troisième region de l'air, où se forment les brumes, la rosée, & les broüillars.

Ils se plaisent encore à entendre parler des merveilles de la mer, de sa grandeur, qui excède deux fois celle de la terre; de ses richesses immenses, en ce qu'elle enferme dans son sein, les perles, l'ambre, le corail, & une infinité d'animaux qui surpassent de beaucoup en nombre & en espece ceux de la terre. De sa salure qui la conserve sans aucune corruption. De son flux & reflux incomprehensible aux plus grands Philosophes. De la majesté de ses flots qui semblent devoir submerger toute la terre, & qui cependant n'outrepassent jamais les bornes que la divine Providence leur a prescrite. De la multitude des rivieres qu'elle forme pour abbreuver toute la terre comme par autant de canaux, & qui retournent toutes dans son sein: en sorte qu'elle donne abondamment sans s'appauvrir ou se diminuer, & qu'elle reçoit tout de mesme sans accroistre ses limites.

Le plaisir engendre & excite l'appetit, & le narré d'une chose leur fait naistre l'envie d'entendre discourir d'une autre: Si bien qu'apres les avoir entretenus des merveilles de la mer, ils veulent sçavoir encore celles de la terre, qui ne leur sont pas plus connues, bien qu'elles leur soient plus familiares. Ils sont surpris d'entendre dire qu'elle soit suspendue comme un globe au milieu de l'air, soustenuë sur son propre poids, sans pancher d'un costé ou d'autre. Ils ne peuvent comprendre que nos antipodes soient habités, & que les peuples qui y vivent, dont les pieds sont opposez aux nostres, y puissent marcher sans tomber comme feroient des fourmis autour d'une pomme. Ils s'estonnent de cette vertu attrayante de la terre au regard de tous les corps sublunaires composez de matiere solide, dont elle est le centre. Ils admirent enfin sa grandeur, qui contient tant de Royaumes, & de si vastes deserts; encore bien qu'elle ne soit qu'un point en comparaison du Ciel. Sa beauté qui la rend semblable à un Paradis terrestre, par la verdure
de

de ses herbes, par l'émail & le coloris de ses fleurs qui l'embaument : Par la diversité de ses plantes & de ses fruits, & par la multitude de ses rivières & de ses fontaines. Sa richesse inestimable qui pourvoit aux besoins de toutes les créatures sans s'épuiser, qui leur fournit autant de trésors qu'elle a de mines d'or, d'argent, de pierres précieuses, d'azur, de marbre, de porphyre & de toutes sortes de métaux. Sa fécondité qui produit tant & de si différentes espèces d'animaux, qui vivent tous de sa substance : aucuns desquels sont vêtus d'une simple peau, les autres d'écailles, ceux-là de poil, ceux-cy de plumes ; aucuns d'eux sont couverts d'épines, comme le Herisson & le Porc-épic ; d'autres d'écussons & de murs impenetrables comme les tortues, les limats & autres coquillages. Ils sont tous si bien organisés, que le plus petit est aussi bien pourvu de toutes ses parties que le plus grand, la fourmi que l'éléphant, & si réglés dans leurs opérations, que sans autre Maître que la nature, chacun d'eux suit l'instinct de son espèce, & ne porte point son appetit à ce qui est de particulier aux autres animaux.

Après les avoir entretenus des merveilles du grand monde universel, il est bon de leur dire encore quelque chose de celles du petit, je veux dire de l'homme, beaucoup plus admirables que les premières : afin qu'en parlant de la noblesse de son ame & de ses puissances, on les attire peu à peu à un discours plus relevé & aux matières de Religion. Mais que diriez-vous (ajoute-t'on) si je vous faisois voir clairement, que tout ce dont nous venons de parler est renfermé dans l'homme comme dans un abrégé, & que par conséquent il est un petit monde qui comprend toutes les merveilles du grand : Et pour preuve de cela, venons à l'examen des rapports & des conformitez de ces deux mondes en détail & en particulier, & comparons-les les uns aux autres.

Le grand monde a quatre sortes de créatures, à sçavoir les insensibles, les végétales, les sensibles, & les raisonnables. Je remarque tout cela dans l'homme ; d'autant qu'il a l'estre avec les éléments, la vie végétative avec les plantes, la sensitive avec les animaux, & la raisonnable avec les Anges.

S'il y a quatre éléments dans le monde, il y a à proportion quatre humeurs dans l'homme qui y correspondent. La mélancolie représente la terre, la pituite l'eau, le sang l'air, & la bile le feu.

Si le monde se maintient par le mutuel accord des éléments, & s'il se détruit par leur discorde ; il en est de même de l'homme au regard des quatre humeurs, dont l'une venant à prédominer considérablement au dessus des autres, en cause la dissolution & luy donne la mort.

S'il y a quatre saisons dans le monde qui font la différence des temps, il y a semblablement quatre âges dans l'homme qui partagent sa vie, à sçavoir l'adolescence qui représente le Printemps, la jeunesse l'Esté, l'âge viril l'Automne, & la vieillesse l'Hyver.

Si les arbres & les plantes croissent dans le monde & servent à l'embellir, il en va de même dans l'homme, dont la barbe & les cheveux croissent & contribuent à sa beauté.

Si les herbes se dessèchent & meurent en Hyver, & si les feuilles tombent

des arbres ; de mesme & avec quelque proportion , les cheveux tombent durant la vieillesse , & l'homme devient chauve.

Ce que sont les pierres & les rochers à la terre , les os le sont dans l'homme : Et si l'une a des fleuves & des rivières , l'autre a des veines qui sont autant de canaux par où coulent incessamment des ruisseaux de sang.

Les pluies qui tombent sur la terre , représentent les larmes dans l'homme ; les rosées , les sueurs ; les vents , les soupirs : en un mot le monde n'est autre chose qu'un grand homme , & l'homme un petit monde.

Mais si son corps est un abrégé de tout ce que nous venons de dire , & que par conséquent sa fabrique soit si admirable , que sera-ce donc de l'excellence de son ame , dont il n'est que la demeure ? Car outre qu'elle est vegetative , sensitive & raisonnable , & qu'en cela elle est l'image de son createur , que nous confessons estre trine & un : elle a encore trois puissances , la memoire , la volonté & l'entendement. La memoire est la thresoriere & la depositaire de toutes les sciences : d'autant qu'elle conserve les especes de tout ce qui est passé par les sens & par l'intellect. La volonté qui consiste le franc-arbitre , est la plus noble des trois puissances , parce qu'elle distingue l'homme des brutes qui agissent naturellement , & par une necessité inévitable , le rend semblable à Dieu & aux Anges , c'est à dire maistre de ses actions. L'entendement est l'inventeur des Arts & des Sciences , un miroir vivant , & un rayon de la Divinité : d'autant que par son moyen nostre ame imite Dieu en quelque façon , & se rend presente en un moment en quelque lieu que ce soit , comme Dieu l'est par tout par son essence.

Après tels & semblables entretiens qui acquerent leur estime , & qui sont qu'on est écouté d'eux plus volontiers , ils nous invitent eux-mêmes à parler des matieres de Religion. Et pour nous y engager d'abord , ils nous disent comme en soupirant ; je m'estonne que vous autres qui estes si sçavans & si éclairez dans les secrets de la nature , soyez cependant privez de la veritable connoissance , & que vous viviez miserablement dans les tenebres de l'infidelité. Ce n'est pas merveille (ajoutent-ils) qu'un ignorant croupisse & passe sa vie dans l'ignorance des choses de la Foy , qui surpassent nos sens & la raison : Mais que des personnes doctes comme vous autres , & qui paroissent si bien intentionnées , vivent dans l'obscurité & l'ombre de la mort , c'est ce qui n'est presque pas concevable , & ce qui nous touche de compassion. Mais quelles raisons de grace pouvez-vous nous alleguer en vostre faveur pour nous faire croire que vous soyez dans la veritable Religion. Dites librement vos sentimens , vous parlez à des gens raisonnables , qui les écouteront volontiers. Alors on leur peut répondre en la maniere qui s'ensuit.

Seigneur , puisque par un excez de civilité vous me donnez la liberté de parler avec franchise , je m'en serviray , non à autre dessein que pour découvrir la verité , qui a toujours esté chérie & recherchée des personnes sinceres telles que vous estes. Vous me demandez des raisons qui vous prouvent que je sois dans la veritable Religion : en voicy quelques-unes qui ne vous paroistront pas , ce me semble , déraisonnables.

N'est-il pas vray que la veritable Religion , & la plus agreable à Dieu est

DE LA TURQUIE.

51

celle qui pratique le plus la vertu, & qui a le plus en horreur le vice ? Or est-il que la Religion Chrestienne paroît telle au regard de la vostre, par consequent elle est la veritable. Or qu'elle paroisse telle, c'est à dire qu'elle pratique le plus la vertu que la vostre, en voicy des preuves manifestes.

1. La vostre permet la polygamie & la pluralité des femmes, la Religion Chrestienne la deffend, conformément à la premiere institution que Dieu mesme en a faite dans le Paradis terrestre, où il ne donna qu'une femme à Adam.

2. La vostre enseigne qu'il suffit de croire à Mahomet pour estre sauvé, & en cela elle ouvre la porte au libertinage, & donne pleine licence de pecher. La nostre tout au contraire assure qu'on ne le peut estre sans la foy & les bonnes œuvres, en quoy elle oblige ses sectateurs à estre gens de bien.

3. La nostre nous commande de pardonner à nos ennemis, de faire du bien à ceux qui nous persecutent & calomnient. La vostre n'en dit pas un mot ; aussi n'en pratique-t'on rien parmy vous.

4. La nostre enseigne l'humilité, & veut que l'on fasse le bien en cachette. Par exemple, les prieres & les aumosnes pour éviter la gloire des hommes. Vostre Alcoran ne commande rien moins que cela : De là vient que vostre coutume est de ne prier qu'en public en presence de tout le monde.

5. La nostre conseille l'abandon du monde & de ses vanitez, la pauvreté volontaire, l'abnegation de soy-mesme & le celibat. La vostre fuit toutes ces pratiques comme la mort. Et si vous me dites que vous avez des Darviches ou Religieux comme nous, je vous répons que la plupart d'eux sont mariez, trafiquent & tiennent des boutiques comme les seculiers, & que les autres peuvent encore faire le mesme, quand bon leur semble, & lors qu'ils en ont les moyens, ce qui n'est pas permis aux nostres.

En verité, quelle vertu, quelle sainteté n'admire-t'on pas dans la Religion Chrestienne ? qui a pour exemple Iesus-Christ, le Saint des Saints, que vous qualifiez vous-mesme d'esprit de Dieu ?

Dans quelle autre Religion a-t'on jamais veu des milliers de Vierges de filles de qualité abandonner le monde, fouler aux pieds les plaisirs & les grandeurs, pour se retirer volontairement dans des Cloistres, & faire là à Dieu un sacrifice d'elles-mesmes dans les exercices continuels de mortification, de jeûnes, de continence & d'austeritez. Combien d'autres se sont exposées aux flammes, aux rouës & aux gibets, pour conserver le precieux thresor de la pureté, & la foy qu'elles avoient promise à leur celeste époux. Où a-t'on veu jamais ailleurs que dans le Christianisme, pratiquer ces heroïques actes de charité, distribuer tous ses biens aux pauvres, se dépouiller pour les vestir, se rendre esclave pour délivrer les captifs ? Avez-vous jamais oüy dire de vos Princes Mahometans, qu'ils ayent fait comme plusieurs de nos Rois Chrestiens, qu'ils soient passez du Trône Royal dans une Celulle, des superbes Palais dans les Monasteres, qu'ils ayent chan-

gé leur pourpre dans un Cilice, & leur Cour en une aspre solitude, pour plaire à Dieu & acquérir le Ciel? Quelle autre Religion enfin a jamais peuplé les deserts d'Hermites, de Solitaires & d'Anacorettes, qui ont vescu comme des Anges sur la terre, l'esprit toujours élevé à la meditation des choses celestes, & dans une si haute pratique de vertu, que leur vie nous paroist plus admirable qu'imitable?

Voila des preuves plus que suffisantes pour vous faire voir clairement que la Religion Chrestienne pratique plus la vertu que la Mahometane, & que par consequent elle doit estre la veritable.

J'en passe plusieurs autres sous silence, aussi puissantes que les precedentes, comme qu'elle ait esté fondée par Jesus-Christ, que vous appelez l'Esprit de Dieu, & la vostre par un simple homme, qui par consequent n'a pû l'abroger pour establir la sienne, puisque l'inférieur ne peut rien à l'égard d'un plus grand que luy.

2. Quelle est plus ancienne de six cens ans que la vostre.

3. Quelle a des sentimens de Dieu plus sublimes: d'autant qu'elle ne le fait pas comme la vostre auteur des pechez, dont elle nous donne toute la faute.

4. Qu'elle a les plus sçavans hommes du monde & les plus saints, si l'on a égard à leur genre de vie & à leurs actions.

5. Qu'elle seule a les miracles en confirmation de sa doctrine, comme vous l'avoüez vous-mesme en la personne de Jesus-Christ son Auteur; sans parler de ceux qui se font tous les jours en plusieurs Eglises du Christianisme, qui sont une marque évidente qu'elle subsiste encore à present dans son integrité, autrement Dieu approuveroit le mensonge, authorisant une fausse Religion; ce qui ne se peut dire sans blaspheme.

Mais laissons ceux-là à part. N'estimez-vous pas un grand miracle & un prodige estonnant la conversion du monde par douze Apostres qui estoient de pauvres pescheurs, des gens simples, sans lettres, sans eloquence, & sans force, qui ont reduit cependant les Empires, les Royaumes, les Gentils, les Juifs, & la pluspart des peuples de la terre à l'obeissance de Jesus-Christ: encore bien qu'ils leur preschassent une doctrine inouïe jusqu'alors, & tres-repugnante aux sens, à sçavoir la chasteté, l'humilité, la souffrance dans les persecutions, l'obeissance, la pauvreté volontaire, le pardon des injures, les jeûnes, les veilles, les austeritez, les abstinences, la mortification des sens, la guerre à ses appetits, à ses passions vicieuses, & une vie mourante sur la terre: encore bien que ceux auxquels ils preschoient ces choses, fussent des peuples Idolâtres, adonnez à toutes sortes de sensualitez, qui faisoient des Divinitez de leurs vices, qui adoroient un Jupiter adultere, une Venus impudique, & un Mars vindicatif, qui employoient pour la deffense de leur fausse Religion toutes sortes de rigueurs & de supplices. Nonobstant, dis-je, tous ces obstacles, ils les ont attiré à ce genre de vie si difficile, & si repugnant à la nature, je veux dire au Christianisme. Or il est constant que ce grand œuvre n'a pû se faire sans miracles, & qu'il en a falu une infinité pour triompher de leurs vices & de leurs infidelitez.

Il n'en est pas de même de votre Religion qui ne s'est établie que par la violence des armes, & sans aucun miracle, comme vous le confessez vous-mêmes.

Je sçais bien que vous ne la professez que parce que vous y estes nez, nourris, & élevez, & que n'en ayant point d'autre dont vous ayez eu la connoissance jusqu'à présent, vous l'avez estimée la meilleure & la plus sûre; & qu'ainsi ce n'est pas la mauvaise volonté qui peche en vous, mais le malheur du sort.

Ces raisons dites avec un zele qui soit accompagné d'amour & de civilité, ne font pas peu d'impression sur les esprits des Turcs, lors particulièrement que celui qui les avance est d'une vie sainte, exemplaire, & souffrante: d'autant que la vertu persuade souvent plus que les argumens, & le bon exemple convainc quelquesfois davantage que la doctrine.

A dire la vérité, je ne trouve gueres de personnes plus propres pour la conversion des Infideles, que les RR. PP. Capucins, à cause de leur bel extérieur, de leur genre de vie austere & religieux, & du mépris qu'ils font des richesses, qui joint à leur doctrine, & au zele apostolique qui les anime, gagne les cœurs de ces Infideles, comme ils l'ont plusieurs fois témoigné. Aussi Dieu les a-t'il suscitez depuis environ cinquante ans à entreprendre ce noble employ de la conversion des ames dans les pais estrangers: en sorte qu'ils ont à présent des Missions dans plusieurs Villes & Provinces de la Turquie, de la Perse, de la Georgie, du Congo, & des Indes Orientales, & Occidentales, où ils font dans une estime admirable de tous les Peuples Turcs, Payens, & Schismatiques. Ils y tiennent des écoles pour l'instruction de la jeunesse, je veux dire des enfans des heretiques; Ils prêchent dans leurs Eglises en Arabe, en Turc, en Armenien, & en Grec, en vertu des commandemens qu'ils ont obtenus à la Porte du Grand Seigneur par le moyen des Ambassadeurs de sa Majesté Tres-Chrestienne. Ils font encore le même dans celles de leur Ordre, lors qu'il leur est permis d'en avoir de publiques, ce qui n'est pas general par tout. L'un d'eux en chaque Mission exerce la medecine à l'exemple de saint Luc, pour avoir par ce moyen entrée chez les Grands du pais, afin qu'ils les protegent contre les insultes & persecutions des Prestres Schismatiques, & pour pouvoir baptiser plusieurs enfans Turcs & Arabes moribons, sous pretexte de leur donner des remedes humains. Ils y font sauver quantité de pauvres esclaves & renegats sur les vaisseaux des Chrestiens qui retournent en Europe. Ils y convertissent grande quantité de Schismatiques, Grecs, Armeniens, Suriens, Nestoriens, & Coptes; Ils y font la Mission sur les Galeres du Grand Seigneur, particulièrement en Chypres, & au Caire, & administrent les Sacremens aux forçats qui sont presque tous Chrestiens. Ils y empêchent par leurs exhortations plusieurs personnes affligées & persecutées des Infideles, de renier leur Foy, & les retiennent lorsqu'ils les voyent sur la pente du precipice. Ils y desabusent enfin les Turcs des mauvaises impressions qu'ils ont de nostre sainte Religion, & leurs font connoître avec adresse & douceur, sans qu'ils se puissent offenser, leurs erreurs,

leurs superstitions, & leurs abus : & ainsi ils les disposent peu à peu à recevoir la Foy, dont ils seroient plus susceptibles, si l'on avoit la liberté de leur prêcher, & eux de la professer ouvertement.

ARTICLE VII.

Autre Methode pour convaincre les Turcs de leurs erreurs.

IL y a une autre methode encore plus seure & moins dangereuse que la precedente, qui est de se tenir seulement sur la deffensive : dautant que les plus zelez d'entre-eux ne peuvent iouffrir que l'on fasse comparaison d'une autre Religion avec la leur. Aussi nos disputes ordinaires avec eux ne consistent qu'à répondre simplement à certaines difficultez qu'ils nous proposent, & aux objections qu'ils nous font presque continuellement : dont je veux bien rapporter icy les principales avec leurs solutions pour la satisfaction du Lecteur, & pour le bien de ceux qui pourroient avoir un jour quelque entretien avec eux. Et celles qui suivent sont les plus ordinaires.

Interrogation. Pourquoi ne recevez-vous pas, disent-ils, le Prophete Mahomet, & sa Loy qui est de Dieu ?

Response. Nous ne pouvons ny ne devons le recevoir dautant que nous ne voyons rien de luy dans les Saintes Escritures, pour l'admettre en qualité de Prophete, & de Legislatteur, & s'il estoit tel comme vous dites, elles en devroient dire quelque chose comme de Jesus-Christ, dont la venue au monde a esté predite par les Prophetes.

Resp. 2. Nous ne pouvons pas le recevoir ny sa Loy, dautant qu'il n'a pû abroger celle de Jesus-Christ, veu que le serviteur ne peut pas renverser ce que le Maistre a édifié : or il est certain qu'un Prophete tel qu'est Mahomet selon vous, n'est qu'un serviteur au respect de Dieu : par consequent il n'a pû abolir la Religion de Christ, qui s'appelle dans vostre Alcoran l'esprit de Dieu, c'est à dire Dieu-mesme.

Resp. 3. Quand Dieu abroge une Loy, il ne le fait que pour en introduire une plus parfaite en la place. Or qui peut maintenir que la Religion de Mahomet, qui n'a rien de difficile, qui permet la pluralité des femmes, avec licence de les repudier pour en prendre d'autres, soit plus estroite, sainte, & parfaite que celle de Jesus-Christ, qui commande des choses tres opposées à la nature, comme d'aimer ses ennemis, de ne pouvoir jamais repudier sa femme pour quelque deffaut qu'elle puisse avoir, de se mortifier, &c. par consequent la Loy Mahometane, qui a tant de relâchemens & de facilité, n'a pas dû estre établie au prejudice de celle de Jesus-Christ, & ainsi nous ne devons pas la recevoir.

Resp. 4. Ce nous seroit une grande imprudence de le faire, & de quitter la Loy Evangelique, qui a esté confirmée selon vous par une infinité

DE LA TURQUIE.

55

de prodiges, & de miracles, pour suivre la Mahometane, qui ne s'est établie que par la violence des armes, & sans aucun miracle, comme vous l'avoüez vous-mesmes. Quant à ce que vous dites que cette Loy a esté envoyée du Ciel, c'est ce que vous devriez prouver, ou par les Ecritures, ou par des miracles, comme les Chrestiens font la leur.

Inter. Pourquoi dites-vous qu'il y a en Dieu trois Personnes distinctes, veu qu'en cela vous luy donnez des compagnons, & constituez trois Dieux pour un seul, ce que vous ne pouvez dire sans blaspheme?

Resp. 1. Vous devez sçavoir que les Chrestiens ne croient, & n'adorent qu'un Dieu seul Createur du Ciel & de la Terre, bien qu'ils reconnoissent en luy trois Personnes distinctes, dautant que ces trois Personnes n'ayant qu'une seule Nature divine, ne font par consequent qu'un mesme Dieu; tout ainsi que nostre ame, bien qu'elle ait trois puissances distinctes, à sçavoir la memoire, l'entendement, & la volonté, n'est toutesfois qu'une mesme ame, bien qu'elle soit vegetative, sensitive, & raisonnable, elle n'est pas pour cela triple, mais une seule.

Resp. 2. Nous croyons trois Personnes en Dieu, dautant qu'il y a en luy deux principes de production qui ne peuvent estre oisifs, à sçavoir l'entendement, & la volonté. Or les deux termes qu'ils produisent, ne peuvent estre dits accidens, comme en nous, Dieu estant immuable: d'où il s'ensuit qu'ils sont quelque chose de substantiel & de divin, veu que tout ce qui est en Dieu est Dieu. Et cela mesme qui est produit, est distinct du produisant, comme le rayon l'est du Soleil, l'effet de sa cause ou de son principe: par consequent il y a trois choses distinctes en Dieu; & c'est ce que nous appellons les trois Personnes.

Inter. Pourquoi dites-vous qu'en Dieu il y a un Fils, veu qu'estant de toute éternité, il ne peut par consequent avoir esté engendré?

Resp. Ne vous imaginez pas que les Chrestiens par ce mot de Fils, qu'ils admettent en Dieu, entendent à vostre façon de concevoir qu'il soit engendré d'un pere & d'une mere comme les enfans des hommes, qu'il soit plus jeune que son Pere, & postérieur à luy, puisque cela repugne mesme à la raison. Leur croyance est que le Fils de Dieu est coeternel & égal à son Pere en tout & par tout, & qu'il a esté engendré avant tous les siècles de l'entendement du Pere, comme le terme de sa connoissance: dautant que l'entendement en Dieu n'a jamais esté oisif, & ainsi il a produit de toute éternité sa connoissance, par consequent le Fils qui en est le terme. Et comme le Soleil n'a jamais esté sans lumiere, ny le feu sans chaleur, dautant que leur nature est telle: de mesme Dieu n'a jamais esté sans son Fils, qui est sa science & sa connoissance, autrement vous en feriez un Dieu aveugle. D'où il s'ensuit qu'il est coeternel avec le Pere, encore bien qu'il soit veritablement son Fils estant engendré de sa substance.

Inter. Pourquoi dites-vous que Jesus-Christ est Dieu, puisqu'il n'est qu'un Prophete, & que vous-mesmes avoüez qu'il est mort en Croix, ce qui ne pourroit pas luy convenir s'il estoit Dieu: dautant que Dieu est immortel de sa Nature?

Resp. 1. Si nous qualifions Jesus-Christ de Dieu, vous en faites la mesme chose dans vostre Alcoran, où vous l'appellez (*Roub Allah*) c'est à dire l'Esprit de Dieu. Or Dieu & son Esprit c'est une mesme chose, par consequent Jesus-Christ, qui selon vous est l'Esprit de Dieu, doit estre appelé Dieu.

Resp. 2. Vous admettez l'Evangile de Jesus-Christ comme un Livre venu du Ciel, pourquoy donc n'admettez-vous pas la Divinité de Jesus-Christ, puisque cet Evangile assure en plusieurs lieux qu'il est Dieu?

Resp. 3. Les miracles de Jesus-Christ prouvent plus que suffisamment sa Divinité, d'autant qu'en témoignage de cela il ressuscitoit les morts en son nom, il illuminoit les aveugles, & se faisoit obeïr aux creatures insensibles, au lieu que les Saints n'operoient ces prodiges, que par la vertu de Jesus-Christ, & non pas en leur nom, comme ils confessoient eux-mesmes; d'où il s'ensuit qu'il estoit Dieu, autrement on pourroit dire que Dieu auroit concouru avec luy pour nous tromper, en luy donnant la vertu des miracles pour confirmer une fausse doctrine, & seduire les peuples: ce qu'on ne peut pas mesme penser sans horreur.

Quant à ce que vous objectez que Jesus-Christ est mort selon nous, & que par consequent il n'est pas Dieu, puisque Dieu est immortel. Vous devez sçavoir qu'en Jesus-Christ il y a deux Natures unies, la Divine & l'Humaine, parce qu'il estoit Dieu & Homme tout ensemble, Eternel & Temporel. Selon la premiere il estoit immortel, impassible & glorieux, mais selon la seconde il estoit sujet à la mort comme nous, & s'est soumis volontairement aux souffrances, & à l'ignominie de la Croix pour le rachat du genre humain, qu'il pouvoit sauver par d'autres moyens, s'il eust voulu.

Inter. Pourquoi deshonnez-vous Jesus-Christ, en disant qu'il est mort en Croix, veu que Dieu l'a enlevé au Ciel en corps & en ame, au mesme instant que les Juifs ses ennemis le voulurent crucifier, & en supposa un autre semblable à luy en sa place qu'ils firent mourir?

Resp. Je ne sçay pas qui vous a raconté cette histoire si contraire à nostre Evangile, & à la croyance de tout l'Univers, tant des Juifs que des Chrestiens. Vous ne l'avez pû apprendre, ce me semble, que d'eux, ou de nous, n'estans venus au monde que six cens ans apres les Chrestiens. Or il est certain qu'ils ne peuvent pas vous l'avoir dit, puisqu'ils croient le contraire, d'où il s'ensuit que vous l'avez inventée à plaisir. Dites-moy de grace, ceux qui estoient presens au crucifiement, tels que sont les Chrestiens & les Juifs, ne seront-ils pas plus croyables que vous qui n'estes venus que plusieurs siecles apres eux, & qui n'en avez rien veu?

Inter. Pourquoi avez-vous changé l'Evangile de Christ, y ajoûtant plusieurs choses qui n'y estoient pas, comme sa mort en Croix, sa Divinité, &c. & en ostant malicieusement plusieurs autres qui predisoient la venue du Prophete Mahomet?

Resp. Nous répondons à cela qu'il n'y a aucune apparence, d'autant que supposé ce changement pretendu de l'Evangile, il ne se trouveroit pas aujourd'huy

jourd'huy conforme chez toutes les Nations Chrestiennes differentes de rit, de langue, & de Religion. Les Grecs l'auroient d'une façon, les Latins d'une autre, les Surtiens ou Jacobites l'auroient ou plus ample ou plus court que les Nestoriens, Armeniens, & que les Cophites. Or il est tres-évident que cela n'est point, & que toutes ces Sectes bien qu'opposées & ennemies depuis tant de siècles, sont semblables & uniformes touchant la Divinité de Jesus-Christ, sa Mort & Passion, & qu'aucun de leurs Evangiles ne parle de vostre Mahomet, dont il paroist évidemment qu'il n'a jamais esté changé ny alteré en aucune maniere. De plus ce changement n'ayant pû se faire sans le consentement commun & universel de toutes les Nations dans une Assemblée generale, je demande où s'est tenuë cette grande Assemblée? Quand est-ce que les Nations sont convenuës? en quel Concile & en quelle année. Cela n'a jamais esté, d'autant qu'il y en a eu toujours quelques-unes opposées aux autres, comme il paroist par le premier Concile de Nicée, où les Ariens se separerent de la Communion des Catholiques, & ainsi ils n'auroient pas consenty à ce changement de l'Evangile, & l'auroient aujourd'huy different, ce qui est pourtant faux: & s'il y a des schismes & divisions entre les Sectes Chrestiennes, elles ne procedent pas de la diversité des Evangiles, ny de leur texte qui est le mesme, mais seulement des differentes explications qu'on y donne.

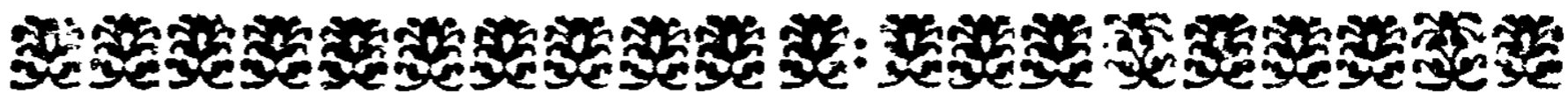
Quand on les a satisfait avec les raisons susdites, & qu'ils ne sçavent plus que nous objecter, ils ont coustume d'apporter pour excuse de leur ignorance une ridicule comparaison qui marque bien le doute de leurs cœurs, & le peu de fermeté qu'ils ont dans leur Religion. Nous sommes semblables, disent-ils, parlant de la multitude des Nations qui sont sur la terre qu'ils assurent estre 72. à des aveugles, qui estant dans un grand & superbe édifice, soutenu par 72. colonnes de differents metaux, chacun d'eux en embrasseroit une, & se flatteroit que la sienne fust d'or, encore bien qu'il n'y en eust qu'une seule de ce métal. De mesme, ajoûtent-ils, nous croyons tous avoir la verité de nostre costé qui est une, & nous nous imaginons d'embrasser la colonne d'or: cependant il se peut faire que nous n'avons que celle de fer ou de cuivre.

Si cela est ainsi, pourquoy donc (leur repliquons-nous) empeschez-vous avec tant de rigueur de rechercher la verité, & de la pouvoir suivre apres l'avoir connuë? Le malheur du pais est tel, répondent-ils, & nous ne sommes pas à nostre liberté, comme vous autres Francs. Au reste nous esperons qu'en bien faisant Dieu ne nous rejettera pas de sa face, puisque le defect de la Religion en nous (s'il est vray qu'il y en ait) est involontaire & ne dépend pas de nous.

Voilà les entretiens ordinaires, & presque continuels qu'on a avec eux; ensuite de quoy ils nous reprochent la division de nos Princes Chrestiens, qui les empesche de porter leurs armes dans la Turquie, où les peuples tyrannisez, esclaves, & reduits à l'extremité, n'attendent que l'occasion pour se revolter.

C'est assez parler des erreurs de la Religion des Turcs, & de la maniere de

les refuter. Laissons ces desordres pour passer à d'autres, que nous deduirons dans le Chapitre suivant.



CHAPITRE SECOND.

Des desordres, bizareries, & confusions des Religieux Turcs, dits Darviches.

ARTICLE PREMIER.

Des divers Ordres ou especes de Darviches, & des vices qui leur sont propres.

NOUS passons d'un abîme dans un autre, & d'une mer de confusions dans un ocean de desordres, en quittant le discours des erreurs de la Loy des Turcs, pour commencer celuy de leurs Darviches ou Religieux. Il suffiroit pour les bien connoistre de sçavoir les extravagances, & les abus de leur Secte, & juger ensuite si une Religion si desordonnée peut produire de veritables Ordres religieux, une telle cause de bons effets, & un tel arbre de bons fruits, puisque d'une chose monstrueuse on n'en peut attendre qu'une autre. Cependant pour en donner quelque connoissance plus distincte, j'en écriray ce que j'en ay remarqué.

On ne peut dire au vray en quoy consiste la Regle & l'Institut des Religieux Turcs, ny quels sont leurs Ordres, & leurs Statuts, puisqu'eux-mesmes n'en sçavent rien, ny mesme à quoy ils sont obligez.

Ils se persuadent que pour estre Religieux, il suffit de porter sur la teste un grand bonnet de feutre pointu, qui est la marque, & le caractere des Darviches, comme seroit parmy les Religieux du Christianisme de porter un capuce. Que c'est assez de se trouver quelquesfois à leur Mosquée, & de se vestir de blanc, ou bien d'une maniere extravagante differente de celle des autres. Voila en quoy ils établissent toute l'essence de la Religion.

Pour preuve de cela, demandez-leur ce qu'ils ont voué, ce qu'ils ont promis à Dieu d'observer, ils ne le sçauroient dire: Interrogez-les, ne pouvez-vous pas vous marier, & quitter cet habit quand bon vous semblera, ils vous répondront qu'ouïy, & que cela est à leur disposition; voila leur vœu de chasteté.

Continuez à leur demander, ne pouvez-vous pas aller où il vous plaira, & en quelque lieu du Royaume que vous voudrez, sans autre obediense que vostre volonté & vostre inclination? Qui en doute, vous diront-ils; mais il faut de l'argent pour entreprendre tant de voyages: je le ferois tres-volontiers si j'en avois les moyens, & que ma bourse fust mieux garnie, car il n'y a

rien tel que de voir le monde. Voila le vœu d'obeissance & de pauvreté: en sorte qu'ils n'ont, comme nous voyons par ces réponses, ny Regle ny Institut, ny vœux, & que toute leur Religion ne consiste, comme nous avons dit, qu'à avoir vn habit crottesque qui les distingue des seculiers.

Il y en a de plusieurs sortes. Les uns sont mariez, tiennent des boutiques, exercent des mestiers comme les seculiers, & par consequent n'assistent, ny au chœur ny aux offices. Les autres vivent dans le celibat, soit parce qu'ils n'ont pas le moyen d'avoir une femme & de la nourrir, soit à cause que leur folie habituelle les en rend incapables. Les premiers s'appellent Darviches, & vivent plus en communauté que les autres, encore bien qu'ils soient mariez. Les seconds se nomment Abdals ou Calendars; ceux-là ne font que courir & aller & venir d'un costé & d'autre, passant leur vie dans des pelerinages de la Meque, de Jerusalem, de Bagdat, de Damas, du Mont-Carmel, & autres lieux de devotion où sont enterrez leurs Sentons ou pretendus Saints. Ils vont presque tous nuds, & n'ont pour l'ordinaire sur le dos qu'une peau de tygre ou de mouton, avec un gros baston ou une halebarde à la main. Ils laissent croistre leurs cheveux & leurs barbes à la negligence: en sorte qu'ils paroissent comme des Sauvages, & qu'ils donnent de l'horreur. Il ne fait pas bon se rencontrer avec eux à l'écart, particulièrement si l'on a quelque chose à perdre, & que l'on ne soit pas en estat de se bien deffendre de leurs insultes, plus à craindre que celles des Arabes, d'autant qu'ils tuent les personnes apres les avoir devalisées, au lieu que ceux-là se contentent de les dépouiller, sans leur faire aucun mal, à moins qu'on ne leur fasse resistance.

On a de la peine à les souffrir dans les Caravanes, de crainte qu'ils ne volent quelque chose, aussi ne les laisse-t'on pas approcher trop pres des tentes ou pavillons; & d'abord qu'ils s'y presentent pour demander l'aumosne, on leur la donne aussi-tost, ou bien on les congedie pour se débarrasser d'eux. Ils sont quelquesfois si importuns, que nonobstant tous ces rebus & ces mépris des peuples, ils ne laissent pas de venir s'asseoir proche d'eux, sous pretexte d'entretien, & de fumer une pippe de tabac, mais durant qu'ils y restent, l'on prend plus garde à leurs mains qu'à leurs pieds, & on les observe de si prés, que difficilement ils peuvent faire un coup de leur mestier.

Ces sortes ou especes de Religieux se multiplient tous les jours parmy les Turcs, estant permis à un chacun de fonder un nouvel Ordre, & de s'habiller à sa mode, sans que personne y mette opposition, ou y trouve à redire. Toute la difficulté consiste à se pourvoir: ils le font par voye de mendication, & reçoivent indifferemment tout ce qu'on leur donne. Leurs Caresmes ne les empeschent pas de manger de la viande en tout temps quand ils en trouvent; ny le vœu qu'ils ont fait de pauvreté de recevoir de l'argent s'il leur est offert: Enfin tout les accommode. Si leurs questes ne sont pas si copieuses qu'ils voudroient, ce n'est pas qu'ils n'ayent tout le temps à eux pour les faire: veu que leurs offices & leurs exercices spirituels ne les en divertissent aucunement. Ils satisfont à leurs prieres

dans les ruës où ils rodent depuis le matin jusqu'au soir : en sorte que le marché & la place publique où l'on vend toutes les danrées se peut dire leur Oratoire, leur Refectoir, leur Celule & leur Cloistre.

Il y en a qui vont tout nus & sans chemise par mortification, lors particulièrement qu'il fait chaud : mais l'Hyver ils moderent un peu leur ferveur, & mettent sur eux quelques vieilles hardes, quand ils n'en peuvent avoir de meilleures ; & pour se rendre encore plus supportable le froid, qui n'est pas des plus rigoureux au Levant, ils se retirent pour l'ordinaire dans un lieu souterrain qu'on appelle *Culcan*, où l'on a la coustume de mettre les cendres du bain, qui conservant un peu de leur chaleur la communiquent à cette caverne & l'eschauffent. Ils dorment là, & se reposent sur un monceau de cendres, dans l'obscurité, avec une troupe de mâtins qui s'y retirent comme eux pour éviter le froid. Je vous laisse à penser en quel estat ils sont quand ils en sortent, & quelle figure ils font apres s'estre veautrez dans les cendres parmy ces animaux. Jugez si telles gens sont capables d'attirer le respect & la veneration des peuples. Aussi a-t'on pour eux autant de mépris qu'ils ont d'insensibilité pour les ressentir.

Quand ils viennent à s'ennuyer de ce genre de vie, & que leur prétendu ferveur s'est ralentic, ils se font seculiers, & se vestent à l'ordinaire comme eux, sans que personne s'en scandalise ; au contraire on les sollicite de se marier, & d'estre sages à l'avenir : Mais comme ils ne peuvent gagner leur vie & nourrir une femme qu'en exerçant quelque mestier, ils ont de la peine à le faire, apres s'estre habituez à vivre dans l'oïiveté : aussi y en a-t'il peu qui se reconnoissent, & qui se retirent de ce miserable estat, d'autant plus qu'il les met à couvert des impots & des persecutions ; en sorte que personne ne leur demande rien, au lieu qu'estant Seculiers, le Grand Seigneur & les Bachas exigent d'eux de gré ou de force trois ou quatre sortes de tributs, ce qui les met au desespoir.

Ils ne sçavent ny lire ny écrire, & toute leur science ne consiste qu'à reciter par cœur certaines choses Apocriphes & fatras d'histoires en présence des personnes simples qui n'y adjouënt pas grande foy non plus que les autres, dans la connoissance qu'ils ont de leur mauvaise vie & de leur ignorance.

Ils passent leur vie comme des brutes dans la recherche de leurs appetits, & sans aucune application aux choses Divines. L'oraison mentale, la mortification, & la pratique des vertus leur sont des choses inconnuës, & qu'on n'enseigne jamais parmy eux : Aussi sont-ils toujours disposez à faire le mal, & le font toutes les fois que l'occasion s'en presente, n'ayant aucune consideration qui les retienne, & qui leur donne quelque remord de conscience ; comme seroit celles de l'enfer, de la mort, des jugemens de Dieu, à quoy ils ne pensent jamais.

Ils se sont rendus si odieux aux peuples par leur vie scandaleuse & abominable, qu'on ne les veut plus voir dans quantité de Villes, particulièrement à Constantinople, à Bourfa, à Andrinople, & à Smirne, d'où ils ont esté chassés apres plusieurs bastonnades, avec menace d'un plus grand

chastiment s'ils y retournent. Je parle des Abdals & des Calendars seulement, c'est à dire de ces coureurs qui n'ont aucun lieu fixe, & qui ne font que passer de pays en pays, & non pas des autres qui sont mariez, & qui ont des Convents dans les Villes où ils se rendent aux jours ordonnez pour faire quelques prieres en commun, après quoy chacun d'eux retourne à son logis, c'est à dire avec sa femme & ses enfans. Leur Superieur est aussi marié, mais à condition qu'il ne pourra point avoir de filles esclaves ou de concubines outre sa legitime, comme les seculiers. On le restraint à cela en consideration de l'estat religieux, qui oblige celuy qui le professe, à donner bon exemple, & à se mortifier jusqu'à ce point. Si toutes-fois il devenoit veuf par la mort de la Superieure, alors il luy seroit permis d'en prendre une autre, & de se remarier, ce qui s'entend encore des Sujets. J'enay mesme veu un qui repudia sa Santone pour en prendre une autre mieux faite & plus jeune, dont il estoit devenu amoureux, sous pretexte que la sienne estoit toujourns malade. Cette raison fut estimée si valable du Cadi, qu'il prononça la Sentence en faveur du Darviche, bien qu'il fut déjà vieil & dans un âge où il pouvoit facilement se passer de femme: mais l'esprit penetrant de ce Juge, considera que ce bon homme estoit de la nature de ces montagnes, dont le sommet est couvert de neige, & le dedans embrazé de feux & de flammes: il avoit la teste blanche & chenuë, mais il estoit encore fort & vigoureux, l'excez de ses austeritez & de ses disciplines n'avoit pas encore amorti en luy l'appetit concupiscible.

ARTICLE II.

De leurs Emplois.

Les emplois de ces illustres Santons sont tous fardides ou ridicules, ou extravagans. Ils sont divers suivant les differentes Religions qu'ils professent. Celuy des Darviches est tout mercenaire, & ne differe en rien de l'employ des Seculiers, puisqu'ils tiennent aussi bien qu'eux des boutiques, où ils trafiquent, & des mestiers où ils travaillent comme les artisans. Celuy des Abdals & Calendars est absurde & extravagant, comme vous en pourrez juger par ce qui suit.

La pluspart d'eux passent leur vie dans une malheureuse oisiveté qui les rend odieux à Dieu & aux hommes. Quelques-uns se tiendront tout le jour assis sur un chemin, ou au coin d'une ruë des plus frequentées, regardans affreusement la terre, & recevans l'aumosne des passans, sans la demander.

D'autres se promencent tout le jour par la Ville, revestus d'un grand linceüil, avec des échasses sous les pieds, & une demie pique à la main, ou

un trident , en criant à pleine teste ces paroles : *Il n'y a point de Dieu que Dieu , &c.*

D'autres encore plus foux prendront soin par un excez de charité Mahometane de nourrir les chiens & les chats qui n'ont point de Maistres , dont il y a un nombre innombrable dans toutes les Villes : & pour cet effet ils portent sur leurs épaules une grande besace pleine de pain , & quelques fressures de mouton demy pourries pour distribuer à ces animaux.

Ceux qui ont du talent naturel pour divertir les autres , font les bouffons & les charlatans par les ruës en presence du peuple , qui en reconnaissance de leurs folies leur jettent quelques deniers.

D'autres moins habiles que les precedens , vont chanter à toutes les portes , mariant leur voix avec un tambour de basque , & ne cessent point jusqu'à ce qu'on leur apporte l'aumosne. Ils sçavent pour l'ordinaire trois Cantiques differents , & se servent de chacun d'eux suivant les lieux & les personnes. L'un est à la louange de Moyse , l'autre à celle de Nostre Seigneur Jesus-Christ , & le troisieme fait les éloges de leur faux Prophete Mahomet. Ils disent le premier Cantique aux portes des Juifs pour leur complaire , afin qu'ils leur fassent une bonne aumosne : le second à celles des Chrestiens pour la mesme fin , & le troisieme à celles des Turcs.

Il y en a d'autres qui font les devins & les demy Prophetes , qui ne menacent le monde que de defastres & de malheurs. Mais leurs Propheties sont comme celles de Cassandre , en ce que personne n'y ajoûte foy. Aussi leur talent n'est-il pas capable de les nourrir en Turquie , & ils passeroient tres-mal leur temps s'ils ne se pourvoyoient d'ailleurs par voye de mendication comme les autres.

Il y en a encore qui se messent d'expliquer les songes , de faire certaines conjurations , prieres , & exorcismes sur les malades & les personnes affligées. Ils se vantent d'avoir un Ange familier qui leur revele les choses les plus secretes. Ceux d'entre-eux qui peuvent se faire passer pour tels dans l'opinion des peuples , ne manquent plus de rien , & gagnent ce qu'ils veulent ; mais ils sont rares , quoy que plusieurs fassent leur possible pour parvenir à cette pretenduë perfection.

Les Santons des Indes qui viennent à milliers en Turquie pour y faire les pelerinages de Jerusalem , de la Meque , &c. sont d'un genie different de ceux dont nous venons de parler. Ils demandent l'aumône en morguant les personnes , & avec un certain ris méprisant , ils vont à pas mesurez , & compassent leurs démarches comme des Prophetes : cependant ils sont presque tous nuds , & maufades dans l'excez. Ce peu d'habit qui les couvre , est bien la chose la plus ridicule & la plus absurde du monde. Il est tissu de toutes sortes de pieces de toutes les couleurs , ramassées sur les fumiers de la Ville , & mises les unes sur les autres pêle-mêle , en confusion , & sans aucun ordre , cousuës ensemble avec une ficelle à grands points : en sorte que vous diriez qu'on ait estendu par dessus ces pieces un filet à pescher du poisson. Il ne doit pas outrepasser la moitié des cuisses , & a quelque

rapport à la culotte des Pages. Ils se font encore une espece de manteau des mesmes étoffes que l'habit, qui ne vient que jusqu'à la ceinture, & qui leur sert de pourpoint, & de juste-au-corps. Ils ne dépenfent rien en chauffures, ny en bonnets, ayant la teste & les pieds nuds l'Hyver, aussi bien que l'Esté. Ils ont des Convents dans la pluspart des Villes, où ils se retirent le soir apres avoir couru tout le jour dans les ruës & les bazars, pour faire leurs questes qu'ils distribuënt entr'eux à ce qu'ils m'ont dit eux-mesmes. Toute leur contenance, aussi bien que des autres, est d'avoir toujourns la pipe de tabac en bouche, soit dans le Convent, soit dehors. Quand ils sont las de fumer, ils se mettent à dormir, & à leur réveil ils recommencent de nouveau : si bien qu'ils dépenfent plus en tabac qu'en tout le reste.

Ils ont un Hermitage au Mont-Carmel proche la grotte du Prophete Elie, qui est la plus reguliere que j'aye veuë taillée dans le Rocher sans aucune inégalité. Il y a une petite Chapelle à costé de cette grotte, qu'ils disent avoir esté dediée par ce grand Saint à Nostre-Dame, sous le titre de *Virginii paritura*, devant laquelle ils tiennent une lampe par devotion, mais qui ne s'allume que rarement, n'ayans pas le moyen de l'entretenir. Ils permettent aux Chrestiens d'y venir faire quelques prieres, encore bien qu'elle soit convertie en Mosquée dans l'esperance qu'ils ont de recevoir d'eux quelques aumônes en reconnoissance de cette civilité.

Il y a d'autres especes de Santons, dont la sainteté consiste à faire les fols, les hebetez, & les extravagans par les ruës, afin d'attirer sur eux les yeux du peuple, à regarder le monde fixement, comme s'ils estoient possédez, à parler avec orgueil en commandant, & à quereller indifferemment ceux qu'ils rencontrent. Tout leur est permis, & quelques desordres qu'ils fassent on ne les en chastie pas, dans la pensée qu'on a d'eux qu'ils n'agissent que par des inspirations du Ciel, & par des mouvemens divins.

Aucuns d'eux en sont venus à cette extremité de manger leurs excremens & ceux des animaux, ce qui estoit un sujet d'admiration & d'édification aux Musulmans, plutôt que d'horreur & de scandale. Ceux-là particulièrement sont en veneration & en estime de sainteté, quoy qu'ils soient les plus dignes d'averfion & de mépris. On bastit sur leurs sepultures de petits dômes apres leur mort, où l'on allume par fois des lampes, & où l'on fait des vœux & des prieres comme à des lieux de pelerinage.

Ils sont vestus de cent sortes de manieres. Les uns portent des couronnes d'herbes ou de rameaux d'arbres sur la teste, les autres des plumes de cocq. Ceux-là quelque vieux chapeau déchiqueté, & sans bords, ceux-cy un reste de treillis ou de rets en forme de turban : Enfin il suffit qu'ils ayent un habit extravagant de quelque maniere qu'il puisse estre, pour estre estimez Religieux.

Il vient en Turquie quantité de vagabonds d'Europe vestus comme eux, & qui passent pour Santons, encore bien qu'ils ne le soient pas. Les Turcs ne peuvent pas les reconnoistre pour peu de pratique que ces fourbes ayent du

pays : d'autant qu'ils ne demandent l'aumône que par signes, & font feinte de garder le silence par mortification.

J'ay veu en Alep un Italien qui menoit ce malheureux genre de vie depuis cinq ou six ans, & qui avoit parcouru une partie des Indes, de la Perse, & presque toute la Turquie, vestu en Santon. Il venoit actuellement de la Meque avec la caravane des Pelerins, & n'avoit pour tout habit qu'un linge noir tout déchiré, dont il ne se couvroit qu'à demy. Je ne fus jamais plus surpris que lors qu'il eut recours à moy les larmes aux yeux, & avec d'instantes prieres, à ce que je procurasse auprès du Consul son retour en Europe, pour faire penitence, & pleurer ses pechez jusqu'à la mort. Je ne sçavois d'abord ce que j'en devois croire : mais ses sanglots & ses soupirs m'osterent tout doute de l'esprit, & me toucherent de compassion : si bien que je m'employay pour luy ; & moyennay son embarquement pour Ligourne sur un vaisseau François qui devoit y toucher en passant.

ARTICLE III.

De leurs manieres de prier, de recevoir à l'ordre, & de leurs revenus.

Quant à leurs façons de prier, elles sont encore différentes comme leurs habits & leurs emplois. Les uns les font en dansant au son de la flûte & du tambour, & leur danse se fait en tournant sans sortir d'une place, avec tant de vehemence, & de vitesse, que je m'étonne comment ils peuvent subsister tant de temps sans tomber, il faut de nécessité qu'ils ayent contracté cette habitude par un long & frequent exercice qu'ils font en leur particulier, avant que de se produire en public, autrement la teste leur tourneroit, & ils tomberoient à terre, ce qui n'arrive pourtant jamais. Quand ils doivent faire quelque pause, ils s'arrestent tout à coup au moindre signe, & paroissent immobiles comme des statuës, apres un tournoyement d'un quart d'heure si violent, qu'une rouë de moulin n'iroit pas plus viste.

D'autres aussi extravagants que ceux-là dansent en chantant sans tourner, & se tiennent par les mains comme s'ils danfoient un branle, & continuent dans cet exercice en haussant toujours leurs voix de plus en plus, jusqu'à ce que venans à perdre les forces, ils tombent & culbutent les uns sur les autres, apres quoy ils font des contorsions comme des possédez, en se debattant des pieds & des mains, & écumans par la bouche avec des yeux étincelans jusqu'à donner de l'horreur.

Quelques autres prient assis les bras croisez & la face tournée vers la terre, en disant avec force, & vehemence cette parole, *Hou, Hou*, ou bien *Allah, Allah*, qu'ils repetent des milliers de fois, faisant des inclinations de corps continuelles jusqu'à ce que venans à se fatiguer & à perdre

DE LA TURQUIE.

65

la voix, ils se renversent encore comme les autres, & font les mesmes extravagances qu'eux: en sorte qu'on les prendroit dans cet estat pour des demoniaques, ou pour des gens travaillez du mal caduc. Ils demeurent dans ces mouvemens violens, & ces contorsions, jusqu'à ce que le Supérieur vienne faire sur eux une brieve priere qui leur rend à tous l'usage des sens & de la raison, qu'ils avoient, ce semble, perduë dans ces antoufiasmes: de sorte qu'ils se relevent sur pieds, mais ils paroissent demy-morts, le visage pâle, les yeux rouges, & tous étourdis des agitations qu'ils ont faites.

Quelques uns d'eux avant ces exercices prennent de l'opion, ou s'enyvrent d'eau-de-vie, pour les faire avec plus de force & de vigueur, & pour paroistre plus fervens que les autres en presence des spectateurs, dont il y a toujours bon nombre, que la curiosité y attire plutôt que la devotion.

Leurs ceremonies finies, on leur donne du plot ou du rit, cuit dans l'eau, assaisonné avec un peu d'huile pour leur remettre l'estomac, apres quoy on les congédie chacun chez eux.

Il est dangereux de se rencontrer dans leur chemin, quand ils sont transportez de ces saintes fureurs, d'autant qu'alors ils se ruënt sur les personnes, & mordent comme des chiens enragez, particulièrement si ceux qu'ils trouvent, sont Chrestiens ou Juifs, estimez d'eux ennemis de leur Religion.

Les Pelerins de la Meque faisans un jour au grand Caire leur procession en laquelle 4. hommes portent en triomphe sur leurs épaules une figure de cette Ville, qui a donné naissance à leur Prophete, il y avoit là entre plusieurs autres un Santon, qui à la veuë de ce beau sanctuaire, & de la grande multitude de peuple qui accourt à cette ceremonie, commença d'entrer dans ces ferveurs d'esprit, & à écumer comme un chameau: ce qui obligea quelques assistans de le garotter, de crainte que dans ces transports il ne fist quelque desordre, mais ils ne purent si bien le retenir qu'il n'échappât, & ne se ruât sur un pauvre malheureux, qu'il se mit à mordre & à déchirer à belles dents. De sorte qu'il l'auroit mis en pieces, si le peuple ne l'en eust empesché, & n'eust retiré ce pauvre homme des mains de ce possédé.

Il y a une autre sorte de priere qu'il appellent *Tchila*, qui est une espece d'oraison mentale, d'autant qu'elle se fait dans la retraite, lorsque la fantaisie les en prend, ce qui est tres-rare, tant ils sont amateurs de la solitude. Elle est plus particuliere des Darviches & des sedentaires que de ces coureurs dont nous avons parlé. Ils la font pour l'ordinaire dans un lieu sombre & obscur proche le sepulchre de quelque pretendu Saint.

L'exercice auquel ils s'appliquent davantage durant cette retraite, c'est de bien observer les songes qu'ils auront en dormant, dont ils se font donner l'explication par le Supérieur, ou par quelque vieux Santon estimé entre eux un des plus spirituels & éclaircz, qui leur dit ensuite ce qu'ils doivent faire, & observer pour leur bien spirituel. Et afin de tirer davantage de lumieres de leurs songes, ils s'efforcent de dormir le plus qu'ils peuvent

pour refver à proportion. Voila en quoy ils font confister tout le fruit de cette retraite & de leur *Tchila*.

Ils estiment leurs songes comme des visions & des revelations divines, lors particulièrement qu'ils font conformes à leurs inclinations, & qu'ils leur promettent quelque chose de grand. Un Chec ou Santon ayant veu une nuit en songe son Prophete, qui luy promettoit de luy inspirer dans le lieu où il estoit (s'il vouloit y rester quelque temps) les moyens de faire prendre à son Roy une des premieres & plus importantes Villes d'un autre Prince son voisin, donna tant de creance à ce refve qu'il y resta, & y établît une petite cabane. C'estoit un Can Serrail, dans lequel se retiroient les Marchands étrangers, avec lesquels il s'estoit trouvé fortuite-ment : mais voyant qu'après une espace de temps les promesses du Prophete (d'où dépendoit toute sa fortune) ne s'accomplissoient pas, & qu'il ne luy apparoissoit plus, il commença à se dégoûter, & auroit abandonné son entreprise sans une autre inspiration qui luy vint dans l'esprit, qu'il pouvoit s'enrichir là sans aller plus loing. Il y avoit dans ce Can Serrail plusieurs magazins remplis de riches marchandises venuës de la Perse & des Indes, qui n'estoient separez de la cellule du Santon que par la muraille. Il s'avisa de faire ses efforts pour en avoir sa part à quelque prix que ce fust. Il tenta s'il n'y avoit pas moyen de percer la muraille qui estoit fort épaisse, & d'une pierre tres-dure; mais la chose luy parut trop difficile & perilleuse. Il crut qu'il estoit plus à propos de miner à petit bruit jusqu'aux fondemens, & de se faire un passage par dessous, auquel il ne travailleroit que la nuit en secret. L'ouvrage estoit déjà bien avancé, & il en seroit venu à bout, si par malheur pour luy il n'eust esté découvert par un autre Santon, qui le dénonça ensuite à la Justice. La chose arriva de la sorte. Celuy-cy estant venu la nuit à la cellule de ce mineur, & ne l'ayant point rencontré, il ne pouvoit s'imaginer où il pouvoit estre à une heure si induë. Après l'avoir attendu quelque temps il s'en alla, & en se retirant il le trouva dans la ruë chargé d'un sac plein de terre, qui estoit celle qu'il avoit tiré de ce trou, & qu'il portoit hors la Ville à l'écart, afin que personne ne s'apperceut de son entreprise. Il luy demanda où il alloit ainsi chargé en plein minuit, l'autre ne sçavoit que luy répondre tant il fut interdit de cette rencontre inopinée, & de se voir à demy découvert. Il le paya d'une réponse dont celuy-cy ne se satisfit pas, & qui le fit douter qu'il vouloit faire un mauvais coup, où il y auroit sans doute quelque profit à faire. Ce qui l'obligea de luy offrir son service, avec protestation qu'il luy seroit fidele, & qu'il ne reveleroit jamais rien de ce qu'il luy auroit dit. Ses prieres & ses instances eurent tant de force sur l'esprit de nostre entrepreneur, qu'il luy communiqua son secret, & luy promit de le faire participant du butin, si son dessein luy réussissoit, & qu'il voulust l'aider dans cette execution; à quoy il s'accorda: Mais soit qu'il n'en esperast pas un bon succez, soit qu'il fust arrivé dans la suite quelque démêlé entr'eux deux, il le trahit, & alla découvrir la méche à ceux auxquels il estoit à propos: en sorte que l'on se saisit de sa personne, & l'on n'a pû sçavoir depuis

le châtimeut qu'on en a fait , au moins n'a-t'il pas esté public.

Il y a des Santons plus genereux que les precedents , qui ont une autre pratique estimée d'eux plus meritoire & lucrative que la priere , qui est de se brûler la chair avec un fer rouge , & se la déchiqueter avec un rasoit. Ils font cela pour deux fins : la premiere est pour édifier le peuple , qui les voyant ainsi maltraitez les regarde avec admiration : la seconde , c'est pour le mouvoit à compassion , & pour tirer d'eux des aumônes plus considerables. Aussi se font-ils pour l'ordinaire ces cicatrices sur les bras , & sur les épaules qu'ils portent toujours découvertes , afin qu'on les voye , si ce n'est que l'excez du froid , & le manque de spectateurs ne les oblige à se vestir.

Quoy qu'ils soient extremement passionnez pour l'argent , ambitieux & idolâtres de leurs corps , cependant ils font semblant de mépriser les honneurs, les delices, & les richesses, & regardent avec un souverain mépris ceux qui les possèdent , les considerans comme des gens perdus. Ils n'ont des yeux que pour voir les défauts d'autruy & ne font aucune reflexion sur eux-mesmes , & sur leurs vices beaucoup plus enormes que ceux des seculiers : d'autant qu'ils sont tres-adonnez aux pechez les plus detestables , & à mille abominations que je passe sous silence , l'honesteté ne me permettant pas de les nommer. Ils les commettent impunément , & sans aucuns remords de conscience, dans la pensée qu'ils ont qu'il suffit de se laver, & de croire à Mahomer pour en avoir la remission.

Les Abdals & Calendars n'ont aucunes rentes ou revenus , & ne subsistent que des aumônes qu'on leur fait en la maniere que nous avons dit. Mais les Darviches ou anciens Ordres qui ont des Convents dans les Villes, possèdent quelques terres, jardins, maisons, & boutiques qui se donnent à louage, & dont le revenu est employé pour l'entretien de la Communauté , suivant l'intention des fondateurs qui leurs ont legué ces heritages. Mais la distribution en est si inégale que le principal va au Supérieur, & le reste ne suffit pas pour donner un peu de ris aux Moines, ce qui les oblige d'exercer des mestiers, & de travailler tout le jour comme des artisans pour gagner leur vie, & celle de leurs enfans.

Les Mosquées semblablement ont des rentes qui leur ont esté assignées par les bien-facteurs sur des heritages depuis que les Turcs sont en possession du pais : d'autant que les revenus des anciennes Eglises ont esté incorporez dans le domaine du Grand Seigneur. Le Taouachi Bachi, qui est le Chef des Eunuques noirs, qui ont la garde des Sultanes, & de l'interieur du Serrail, est Sur-Intendant de toutes les Mosquées du Royaume, & pourvoit qui bon luy semble des charges qui en dépendent, comme feroit un Patriarche au regard des Eveschez, & autres benefices qui relevent de sa Jurisdiction.

Les terres, maisons, boutiques & bains qui appartiennent aux Convents, aux Mosquées, ou à la Meque, ne payent rien au Grand Seigneur ; & il n'en peut point disposer en faveur de qui que ce soit, comme il fait des autres terres appartenantes aux particuliers qui n'en ont que l'usufruit, pour autant de temps qu'il plaira à sa Hauteffe de leur laisser. Il peut bien toutesfois pour-

voir qui bon luy semble des Benefices des Mosquées, & des Convents; mais non pas en alier les fonds de terre pour en gratifier d'autres personnes.

Les Darviches ont différentes manieres ridicules & absurdes de recevoir à l'ordre, qui ne meritent pas d'estre rapportées: il suffit de dire que la plupart de leurs ceremonies dans cette rencontre ne consistent qu'en des danses, qui se font en chantant au tour du novice, en la maniere que nous avons décrite cy-dessus. Voicy l'une des principales & plus remarquables de toutes, qui est qu'après qu'il est tombé & renversé par terre avec les autres à force de crier & de danser, le Superieur luy crache dans la bouche pour luy communiquer l'esprit Prophetique de Mahomet. Ce qu'il n'a pas plûtost fait, que le novice, pour donner des preuves de cette reception, fait des contorsions épouvantables, ruë des pieds, bat la terre de son corps, hurle effroyablement, & écume comme un chameau. La cerimonie finie, on va se réjouir & festiner avec luy, & chacun le congratule d'avoir bien fait son personnage.

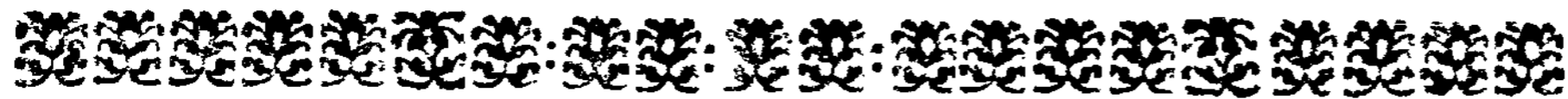
Il y a encore parmi les Turcs une espece de Religieuses ou Santonnes qui sont aussi parfaites observatrices de leurs statuts que ceux dont nous venons de parler; aussi les imitent-elles dans tous leurs exercices, dans leurs extases, antoufiasmes & hurlemens. Elles dansent comme eux au son d'un tambour de basque; & font toutes les mesmes extravagances dans de petites Mosquées particulieres où les hommes n'ont point d'entrée. Il n'a tenu cependant qu'à moy de les considerer dans cet exercice (le pouvant faire aisément sans estre apperceu) d'une maison où je me trouvoy fortuitement attendant au lieu où elles estoient, sur lequel on avoit la veuë; mais je ne l'osay faire quoy qu'on m'en sollicitast, pour ne pas donner sujet d'admiration à ceux de la famille, qui estoient des personnes de probité & capables de se scandaliser des moindres curiositez. Je me contentay d'entendre de la chambre où nous estions le bruit & le tintamarre qu'elles faisoient avec leurs hurlemens & contorsions, sans les voir dans cet estat capable de donner de l'horreur.

Elles se mêlent encore aussi bien que les Darviches d'interpreter les songes, de faire des sortileges, de predire les choses futures, de prier sur les malades & affligez, de dire la bonne aventure, & de donner des remedes qui font plus de mal que de bien.

Leur obeissance consiste à faire leur volonté, & à suivre en tout leurs appetits & inclinations. Leur closture à courrir depuis le matin jusqu'au soir de maisons en maisons pour gagner de l'argent. Leur pauvreté à en prendre à toute main. Leur chasteté à n'en avoir point du tout, ne s'estant faites Religieuses que par necessité, apres la mort de leurs maris, dans leur vieillesse, & lors que personne ne vouloit plus d'elles.

Elles vont vestuës comme les seculieres, à la reserve que leur habit est plus simple, leurs souliers noirs ou violets comme ceux des Juifs, leur voile grand comme celuy des Chrestiennes. Voila la difference qu'elles ont prise pour se faire remarquer, & pour tromper les simples, plûtost que par un mépris des vanitez.

Passons à d'autres desordres d'autant plus prejudiciables au public que ceux-cy sont scandaleux & de mauvais exemple.



CHAPITRE TROISIÈME.

Des Desordres de la Justice.

ARTICLE PREMIER.

De l'avidité insatiable des Juges Turcs, source de toutes leurs injustices.

LA Justice des Musulmans est autant corrompue aujourd'hui qu'elle a été autrefois bonne & integre. Elle est venue dans un tel excez d'injustice, que si les diables estoient establis Juges avec pleine permission d'user de leur pouvoir à discretion, & comme bon leur sembleroit, je crois qu'ils auroient honte de faire ce que font les Turcs, quelque desordre que le peché ait pû mettre dans leurs puissances. Vous en jugerez par ce peu que j'en rapporteray, qui n'est rien en comparaison de ce qui en est.

L'on ne condamne jamais un coupable, quelque crime ou desordre qu'il ait fait, quand il a de quoy se redimer & satisfaire à l'avidité du Juge: cela est si connu à Constantinople, que de temps en temps la Porte depute des Juges extraordinaires dans toutes les Provinces qu'ils appellent *Testedgi*, pour connoître des crimes impunis: cependant ceux-cy sont aussi equitables que les autres, & ils n'acheptent cet employ que pour faire leur main & remplir leur bourse.

Il y a quelques années qu'il en vint un en Alep, qui estoit un Officier du Serrail, avec une suite d'un Bacha, lequel ayant receu plusieurs plaintes contre un Aga Courde qui estoit chef de voleurs, & qui ruinoit toute la campagne, le fit venir en sa presence; & l'ayant trouvé coupable de tout ce qu'on luy avoit dit, ne laissa pas de le mettre en liberté, moyennant une somme d'argent considerable qu'il luy donna. Il en fit de mesme à quantité d'autres des premiers du pays qui estoient les saïs du peuple, qui reclamoit justice contre-eux. Il receut des presens de tous indifferement, & les renvoya absous. Il n'y eut que sept ou huit pauvres malheureux, qui ne pouvans se redimer à force d'argent, furent pendus sous pretexte de justice & leurs testes écorchées après leur mort, pour estre portées à Constantinople, avec celles des autres dont il avoit fait justice ailleurs, qui estoient si nombreuses, qu'on auroit pû en remplir deux ou trois valises.

Ces injustices generales, tant des Cadis des Provinces que des Extraordinaires envoyez de la Porte, auxquels les peuples avoient auparavant leur

recours ; quand la justice du pais ne faisoit pas son devoir , ont reduit au desespoir les sujets du Grand Seigneur , qui ne souhaitent rien tant qu'un changement de Regne , pour se voir delivrez de ce malheur. Il ne leur restoit plus qu'un azile ou un refuge qu'ils ont encore perdu depuis peu pour comble de leurs miseres. C'estoit Constantinople ou bien le Parquet du grand Visir , qui est à present tout le contraire de ce qu'il estoit du temps de son predecesseur , estant devenu le Trône de l'injustice , & une escole où l'on apprend à ruiner les peuples : dautant que celuy qui est aujourd'huy dans cette charge , est le plus grand Tyran du Royaume , en ce qu'il n'épargne personne , faisant tous les jours des avanies mesme aux gens du commun , ce qui n'estoit pas ordinaire à ses predecesseurs. Aussi tout le monde en est-il dans l'étonnement , & attribué la cause de ces nouvelles pratiques au peu de finances du Grand Seigneur , qui oblige ses Ministres d'en venir à telles extremitez.

J'en rapporteray quelques exemples dans les Chapitres suivans qui vous paroistront incroyables , & que je ne pourrois pas moy-mesme m'imaginer , si je ne les avois veuës & apprises sur les lieux par des personnes dignes de foy , & des Ambassadeurs mesmes qui m'en ont fait le recit à Constantinople. Je les obmets icy pour me restreindre à dire ce qui est particulier de la justice des Provinces exercées par les Cadis.

Quand quelqu'un d'eux manque de pratique , & qu'il n'y a ny procez ny Cliens en Cour , voicy les moyens dont il se sert pour les faire venir à son Parquet , & tirer d'eux de l'argent. Il envoye querir un particulier , & l'ayant fait venir en sa presence , il luy fait reproche de ce qu'il n'a pas recours à luy pour se faire payer d'un tel qui luy doit tant , qui sera un homme riche & commode. Pourquoi (luy dira-t'il) fuis-tu la justice ? quelle Tyrannie , quelle injustice as-tu remarqué en moy pour en user de la sorte ? ou bien est-ce que tu veux me priver de mes droits , & t'exempter de me donner le dixième de la somme que je t'auray adjudée , & qui m'est dû selon les loix du pays ? Ne sçais-je pas bien qu'un tel t'est redevable de deux cens écus , & que par consequent j'en dois avoir vingt en te rendant justice. Avide que tu es , tu pense donc me tromper à ton profit , & me frustrer de ce qui m'est dû ? Tu t'abuses toy-mesme. Si ce luy-là pense s'excuser en disant qu'il ne connoist pas celuy dont il luy parle , & qu'il n'en pretend rien , il luy replique en colere. Jay donc resvé cela , ou bien ceux qui m'ont donné cet avis : j'en veux sçavoir la verité tout presentement , & te chastier si je te convains de mensonge ; qu'on aille querir son debiteur. Cependant il fait reserrer le pretendu creancier , & luy fait dire par d'autres , que s'il veut maintenir que les deux cent écus luy sont deus qu'on luy en donnera cent pour sa peine , & que le Cadi se contentera de la moitié , adjoûtant que celuy auquel on les demande , n'en sera pas plus pauvre , qu'il en a bien davantage dans ses coffres. Je vous laisse à penser , si cette proposition est capable de donner de la tentation à un Turc , & si la pluspart d'eux voudroient qu'on leur en fist de semblables. S'il l'accepte , l'autre est incontinent condamné sous

de beaux pretextes , & sur la deposition de faux témoins qu'on trouve sans difficulté. S'il persiste à dire qu'il ne luy est rien deû , & que son prétendu debiteur ne luy est redevable , il les oblige tous deux à prendre un Acte de cela en justice , dont il se fait payer , afin , dit-il , qu'à l'avenir il n'y ait point de debat ny de procez entre-eux. Voilà une épouvantable injustice. En voicy une autre qui n'est guere moindre , & qui se pratique tous les jours dans les Parquets de Turquie.

Le Cadi tire des deux parties , aussi bien de celuy qui a droit que de celuy qui a tort. Et pour cet effet il donnera souvent une seconde Sentence contraire à la premiere , & condamnera celuy auquel il avoit donné le droit , sous pretexte qu'on ne l'avoit pas bien informé du fait , & que dans la suite il en a pris une connoissance plus entiere.

D'autresfois il fera rappeler celuy en faveur duquel il aura rendu la Sentence , & l'entreprendra de nouveau , en luy disant : Il faut bien que tu es quelque tort , puisqu'il s'est plaint de toy : Il est vray que je l'ay condamné comme plus coupable , & que je l'ay châtié comme il merite : mais aussi tu n'es pas tout à fait innocent , & par conséquent il faut que tu portes une partie de la penitence , & que tu me donnes la moitié de ce que j'ay exigé de ton ennemy ; je te quite pour cinquante écus , trouvelles , & au plûtoft , autrement je t'en feray donner davantage. Il en faut passer par là de nécessité : tout ce qu'on peut faire dans cette rencontre , c'est de tascher qu'il se contente de moins en luy representant sa pauvreté avec tout le respect & la douceur possible.

En confirmation de cette belle pratique , je rapporteray un exemple qui se passa il y a quelques années en Jerusalem , où j'estois pour lors , & dont j'ay esté témoin oculaire. Les Grecs ayant voulu empescher les Peres de la Terre Sainte , de faire la procession autour du Saint Sepulcre le jour de Pasques , selon leur coûtume , & n'ayant pû reüssir dans leur entreprises , ils allerent par un esprit de vengeance , & avec une animosité furieuse se plaindre au Cadi , au nombre de cinq ou six cent , pour leur faire coûter de l'argent , alleguant faussement , que les Francs les interrompoient dans leurs fonctions , & que contre la coustume ancienne ils vouloient les preceder dans les ceremonies , & faire leurs prieres avant eux. Cette déposition faite , le Cadi fit citer les Peres à comparoistre devant luy pour se justifier des accusations des Grecs ; ils vinrent au Parquet avec les plus anciens Turcs de la Ville qui déposoient en leur faveur , & attestoient par la verité prétendue de leur Alcoran , que les Francs avoient toujourns precedé les Grecs , & fait leurs prieres avant eux. Que cette grace leur avoit esté accordée depuis plusieurs années par les Grands Seigneurs , en consideration des Roys Chrestiens , dont les Ambassadeurs sont à Constantinople. Qu'ils en avoient toujourns jouÿ jusqu'à present , & que les Grecs n'avoient point de raison de pretendre cette preference contre les ordres du Grand Seigneur , & au deshonneur des Princes Chrestiens amis de la Porte. Que ce seroit une honte de donner aux Grecs le pas avant des Nations libres , eux qui ne sont que des esclaves.

Cette déposition des Checs si avantageuse donna gain de cause aux Religieux, & jetta les Grecs dans le blâme. Le Cadi n'en voulut pas entendre davantage, il les condamna à son profit, & exigea d'eux plus de six mille écus pour l'insulte faite dans l'Eglise, & leur desobeissance aux Ordres du Grand Seigneur, qu'il sçeut si bien exaggerer, & dont il fit un si grand crime qu'ils croyoient estre tous perdus.

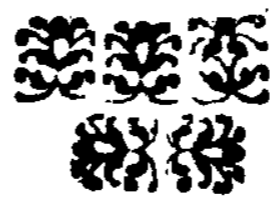
Après qu'il eut exigé de ce costé-là ce qu'il voulut à discrétion, il se tourna de l'autre, & fit appeller les Religieux Francs, qui s'imaginoient avec raison estre quitte de cette affaire, voyant leurs ennemis si bien châtiez : mais ils furent bien estonnez, lorsqu'ils se virent entrepris par le Cadi mesme, auprès duquel les raisons n'avancent rien. Celle qu'il leur allegua pour fonder son avanie, le condamnoit luy-mesme. Il faut bien, (leur dit-il) que vous ayez quelque tort, puisque les Grecs se sont plains de vous, autrement, ils seroient foux & déraisonnables. Osoit-on luy répondre avec ce dilemme, Seigneur, ou nous avons tort, ou nous avons droit : si nous avons tort, pourquoy les avez-vous condamné, & si nous avons droit, en vertu de quoy nous demandez-vous de l'argent ? C'auroit esté se perdre que de raisonner avec luy de la sorte. Il faut se taire, & plier aux volontez de ce Juge Tyran, qui ne voulut pas se contenter à moins de trois mille écus.

Voicy encore un autre abus aussi horrible que les precedents. Ils recherchent les anciens crimes déjà châtiez par d'autres Cadis leurs predecesseurs, & suscitent de nouveau le procez pour tirer de l'argent, & achever de ruiner un pauvre miserable.

Les Juges d'Alep ont fait cela à diverses reprises à un Armenien nommé Bairam, qui avoit esté accusé autresfois d'avoir eu commerce avec la femme d'un Jezide. Il estoit assésuré d'estre entrepris tous les ans pour le mesme crime par le nouveau Cadi qui entroit en charge : en sorte qu'il n'a jamais esté en repos & libre de leurs poursuites, qu'après avoir esté réduit à la besace.

Ils ont fait payer encore cette année mille écus aux Maronites, pour avoir fait ouvrir autresfois une fenestre dans leur Eglise, pour laquelle on leur a déjà fait plusieurs autres avanies.

Je pourrois apporter une infinité d'exemples en confirmation de cette malheureuse pratique. Voyons-en d'autres dans l'article suivant, encore pires, & qui crient vengeance devant Dieu.



ARTICLE II.

De la Justice severe qu'ils font des coupables lorsqu'ils n'ont pas dequoy se redimer de la mort & qu'ils ne peuvent les corrompre à force d'argent.

IL arrive souvent qu'un homme pour n'estre pas condamné à payer ses debtes sur une obligation qu'on luy produira écrite de sa main avec des témoins corrompra le Cadi à force d'argent, afin qu'il ne reçoive pour valables ny l'obligation ny les témoins; ou bien qu'il trouve d'autres moyens pour le delivrer de son creancier, & du remboursement qu'il luy doit faire de la debte. Si ce malheur arrive à quelqu'un apres avoir presté de l'argent, comme je l'ay veu plusieurs fois, il ne peut plus avoir justice du Cadi, eust-il dix mille obligations, à moins qu'il ne luy donne plus que sa partie adverse, ou bien qu'il ne luy fasse transport de la moitié de ce qui luy est deu pour avoir l'autre. Il n'y a que trois ans que je vis cela avec horreur & indignation en Bagdat où j'estois.

Un Marchand Nestorien nommé Chammas Ichoïc ayant presté à des Juifs neuf bourses & demie, qui disent 4750. écus, ceux-cy firent ce que nous venons de rapporter pour s'exempter de luy rembourser cette somme, qu'ils avoient receuë de luy en presence de témoins, & qu'ils reconnoissoient par une obligation écrite de leur main. Ils corrompirent le Cadi à force d'argent: en sorte qu'il fut impossible à ce pauvre homme d'en avoir raison avec sa scedule & ses témoins. Il offrit jusqu'à quatre bourses pour retirer les cinq autres, mais on en vouloit davantage: si bien que reduit au desespoir il crut qu'il feroit mieux d'avoir recours à Capelan Bacha. Et pour cet effet il s'adressa aux PP. Capucins qui ont accez aupres de luy par le moyen de la medecine, afin qu'ils luy presentassent sa requeste, & luy recommandassent son bon droit, ce qu'ils firent par charité: en sorte qu'ils eurent promesse de son Lieutenant ou Kehia qui eut ordre de terminer cette affaire, qu'on luy donneroit satisfaction en leur consideration, pourveu qu'il reconnût le bienfait par un autre. Je ne sçay pas au vray combien ils en exigerent, d'autant que je partis de la Ville dans ce temps pour venir en Alep avant que la chose fut terminée. Voila leur Justice, & les abus horribles qu'ils y commettent. Voyons-en encore d'autres.

Quand un criminel n'a pas le moyen de corrompre les Juges à force d'argent, & que d'ailleurs il merite la mort, ils font la justice dans la derniere severité. Je rapporteray pour preuve de cecy le chastiment exemplaire que fit le Vizir il y a quelques années à Constantinople d'un Prestre Armenien, qui avoit revelé le secret de la confession, qu'il fit mettre à mort, n'ayant pû se racheter par argent. La chose se passa de la sorte.

Une femme Armenienne s'estant un jour confessée à ce Prestre d'avoir tué avec son mary le fils d'un Spahi des plus riches de la Ville, pour sauver son honneur, & se delivrer de ses poursuites, & luy ayant mesme dit le lieu où ils l'avoient enterré qui estoit leur propre logis, fit naistre en mesme temps dans l'esprit de ce malheureux Prestre la pensée de se servir de cette occasion pour tirer de l'argent à discretion de cette pauvre femme, par les menaces qu'il luy feroit de reveler son crime, si elle ne satisfaisoit à son avidité. Il en vint aux effets, & luy demanda deux ou trois jours apres sa confession cent écus à emprunter. Elle n'osa luy refuser cette somme, encore bien qu'elle reconnût que c'estoit un argent perdu, & qu'elle n'en retireroit jamais rien. Non content de cela, il revint une seconde fois luy demander en pur don cinquante écus qu'elle luy donna encore, apres quelques resistances, avec le consentement de son mary. Il continua tant de fois qu'enfin il l'épuisa, & l'obligea à vendre jusqu'à ses dorures. Voyant qu'il ne pouvoit plus rien tirer d'eux, il alla découvrir leur crime au pere de celuy qu'ils avoient assassiné, dans l'esperance qu'il avoit d'en recevoir une bonne recompense. Il y avoit un an qu'on faisoit des recherches continuelles de ce jeune homme dans Constantinople, sans en pouvoir découvrir aucunes nouvelles. Le Spahi fut ravy d'apprendre celles-là par la bouche du Prestre, pour tirer vengeance de ceux qui avoient mis son fils à mort. Il alla se jeter aux pieds du Vizir (dont il estoit connu) pour luy en demander justice, & luy raconta la maniere avec laquelle on avoit tué son fils, & la découverte qu'il en avoit faite par la deposition du Prestre Confesseur des auteurs du crime. Le Vizir resta extrêmement indigné & scandalisé du Prestre, autant qu'il fut touché de compassion pour ces pauvres miserables si lâchement trahis. Il fit resolution dès lors de les sauver, & de faire tomber tout le chastiment sur celuy qui avoit revelé leur peché. Il promit au Spahi de luy rendre justice, & de la faire en sa presence; mais qu'il vouloit sçavoir auparavant toutes les particularitez de cette affaire, & comme le tout s'estoit passé. Et afin, dit-il, que vous en soyez témoin, passez dans cette chambre, qui estoit l'une de trois ou quatre qui répondoient sur son Divan ou Parquet, d'où l'on pouvoit entendre facilement tout ce qui se disoit. Apres l'avoir fait retirer, il fit venir l'Evesque des Armeniens qui ne sçavoit rien de tout cecy, auquel il demanda premierement ce que c'estoit que la confession; Secondement quel chastiment merite le Prestre qui la revele; En troisième lieu, ce qu'on doit faire de ceux dont il a découvert le peché. L'Evesque satisfit à ces trois demandes, & apres luy avoir expliqué l'essence de ce Sacrement, les motifs de son institution, l'obligation que nous autres Chrestiens avons de le frequenter, & de confesser nos pechez pour en recevoir la penitence, il l'entretint de celle qu'ont les Prestres de garder le secret, qui leur doit estre si recommandable, que quiconque vient à le violer, merite la peine du feu en ce monde & en l'autre. Que pour ce qui est de ceux dont on a revelé le peché, la Justice des Chrestiens les renvoye absous, si d'ailleurs elle n'a point d'autres preuves contre-eux que la revelation de leur confession faite par le Prestre; d'autant qu'ils ne doivent pas estre chastiez

pour avoir obey à la Loy, qui leur ordonne de confesser leurs pechez. Le Vizir ayant entendu avec satisfaction les réponses de l'Evesque, il le fit retirer dans une autre chambre à costé de celle où estoit le Spahi, qui avoit ouï tout ce discours, & envoya querir les pauvres accusez, auxquels il fit dire qu'ils n'eussent point d'apprehension, qu'ils vinssent en toute assurance, & qu'il les sauveroit, pourveu qu'ils avoüassent simplement la verité. Estans arrivez en sa presence, & dans ce Divan, qui fait trembler les plus innocens, ils se jetterent à ses pieds les larmes aux yeux, & demy-morts d'effroy, dans la creance qu'ils avoient qu'on les alloit immoler à la fureur de ce Spahi amy du grand Vizir, & que la promesse qu'on leur faisoit de les delivrer, n'estoit que pour tirer de leur bouche une confession plus entiere de leur crime, pour les chastier ensuite avec plus de severité. Le Vizir les voyant pleurer si amerement, fut touché de leurs larmes, & les ayant fait lever de terre; il obligea la femme de luy raconter par le menu tout le succez de cette affaire, sans luy celer la moindre circonstance. Elle commença son discours par la justification de son mary, remettant toute la faute sur elle, s'il estoit vray qu'il y en eust dans cette action qu'elle n'avoit faite que pour sauver son honneur qui luy estoit plus cher que la vie, & pour garder la fidelité qu'elle avoit jurée à son époux. Elle ajoûta que n'ayant pû se deffaire des poursuites de ce jeune homme, qui la sollicitoit à son deshonneur avec des menaces tonantes de la tuer & son mary, si elle ne consentoit à ses desirs, elle avoit esté obligée malgré elle d'en venir à cette extremité, de se défaire de luy, pour mettre à couvert leur vie, & son honneur. Vous ne me dites pas, repartit le Vizir, comment vous l'avez tué, je remarque bien par vos paroles le sujet de sa mort, mais non pas les circonstances. Je les veux sçavoir, dites-moy sans crainte comment vous y avez procedé. Ces paroles la rassurerent un peu, & firent qu'elle continua son discours qu'elle arrosoit toujours de ses larmes, avec plus de liberté, en la maniere qui s'ensuit. Voyant qu'il continuoit toujours les poursuites, quelques conjurations que je luy fisse de me laisser en repos, & de se contenter de tout mon bien, dont je luy faisois offre, & qu'au lieu de se rebuter de mes refus, il s'enflammoit toujours davantage, jusqu'à nous menacer de la mort, si je n'acquiesçois à ce qu'il vouloit, j'en avertis mon mary, auquel j'avois tenuë la chose secrette jusqu'alors de crainte d'accident, & luy découvris le malheur dont nous estions menacez l'un & l'autre, afin de pourvoir aux moyens de nous en garantir. Apres y avoir bien pensé, nous n'en trouvâmes point d'autre plus expedient que celuy-cy, à sçavoir que je feindrois de consentir par crainte ou autrement à ses volontez, que je luy assignerois le jour & l'heure pour se trouver chez moy, durant la pretenduë absence de mon mary. Luy ayant dit cela, il ne manqua pas de s'y rendre armé d'un sabre & de deux pistolets. D'abord qu'il fut entré, il se mit en devoir (transporté de sa passion) de me faire violence, me croyant seule: Ce que voyant mon mary, qui s'estoit retiré dans un coin pour l'observer, il repoussa son insolence par la force; & sur la resistance qu'il luy fit, il se vit obligé de le tuer pour sauver sa vie, son honneur, & le mien. Voila

Seigneur, les circonstances de sa mort, qui n'estoient conneuës qu'à Dieu seul, & qui ne le seroient pas encore aux hommes, si je n'avois esté obligée par la Loy de les confesser à un Prestre, qui les a divulguées, & qui apres m'avoir ruinée de fond en comble pour me garder le secret, auquel il estoit obligé par sa charge, l'est allé reveler à ceux qui m'accusent devant vostre Grandeur, en vengeance de ce que je ne voulois plus, ou pour mieux dire de ce que je ne pouvois plus luy rien donner. Si nous meritions la mort pour avoir tué un homme en nostre corps deffendant, qui nous faisoit actuellement insulte chez nous, & qui nous vouloit oster l'honneur & la vie dans nostre propre maison, vous estes le Juge, nous nous en remettons à vostre équité, & nous sommes à vos pieds prests à subir tout ce qu'il vous plaira ordonner de nous. Le Vizir n'en voulut pas sçavoir davantage, il les fit passer dans la troisième chambre correspondante sur le Divan, & attenante de celles où estoient le Spahi & l'Evesque, qui n'avoient pas perdu une parole de ce qu'avoit dit la femme accusée pour sa justification. Il fit venir ensuite le Prestre, contre lequel il se preparoit à décharger toute sa colere. Le voyant arriver, il luy dit avec un visage courroucé: qui t'a appris, perfide & déloyal que tu es, à estre traistre à Dieu & aux hommes, & à reveler des secrets que ta Religion, ta conscience, & la justice t'obligeoient de garder au peril de ta vie? Ces personnes que tu as accusé, t'avoient-ils confié leur secret pour l'aller publier comme tu as fait? ne te suffiroit-il pas de les avoir ruinées sans leur causer encore la mort. Ton action est si noire & si indigne, qu'elle merite toutes sortes de supplices: cependant je ne veux point te condamner qu'à celuy que ta Loy ordonne, & que nous apprendrons de la bouche de ton Superieur. En disant cela, il fit appeller l'Evesque qu'il obligea de repeter en presence du Prestre ce qu'il avoit déjà dit auparavant, à sçavoir que quiconque reveloit la confession, meritoit la peine du feu en ce monde, & en l'autre. Puis se tournant vers le Prestre, il luy dit, as-tu entendu les paroles de ton Papaz? Voila ta sentence, je n'en veux point d'autre, prepare-toy donc à estre brulé tout vif en place publique, avant que tu commences de l'estre dans l'Enfer où ton appartement est tout préparé en recompense de ton infidelité, & de tes crimes.

Dieu sçait si ce pauvre malheureux fut surpris de se voir condamné à ce genre de mort, au lieu de recevoir des recompenses comme il s'attendoit. Il fut livré sur le champ entre les mains des bourreaux pour estre executé suivant la teneur de l'Arrest, apres qu'ils luy auroient fait faire une partie du tour de la Ville, selon la coustume, en publiant à haute voix devant luy le sujet de sa mort, & son supplice, qui sera (disoient-ils) donné à l'avenir à ceux qui l'imiteront. Son corps fut brulé en place publique au grand étonnement de tout le peuple qui admira ce jugement.

Mais ce ne fut pas tout, il falloit encore sortir hors de Cour les parties, & donner quelque satisfaction au pere de ce jeune homme assassiné. Voicy comme le Vizir y proceda, ayant fait venir en sa presence le Spahi qui estoit toujours resté dans l'antichambre, il luy dit; Hé bien Cavalier, vous

avez entendu le court & le long de toute l'affaire, & les circonstances de la mort de vostre fils. Vous voyez qu'il s'est procuré luy-mesme sa perte, & qu'il n'a esté tué qu'en faisant insulte à d'autres dans leur propre maison. Quelle justice voulez-vous maintenant que je fasse de ces pauvres malheureux, qui n'ont commis ce meurtre que dans un desespoir & pour sauver leur vie & leur honneur : A dire la vérité je ne les juge pas coupables ny dignes de mort, & je croirois commettre une injustice de les y condamner. Ayez donc compassion d'eux, & accordez-moy leur grace que je vous demande. Au reste pour vous donner quelque satisfaction, je m'offre de payer pour eux le sang de vostre fils, puisqu'ils en sont incapables à raison de leur pauvreté, & de vous récompenser de quelque bonne Charge, à condition qu'il n'en sera plus parlé, & que vous ne leur suscitez jamais de procez. C'est ce que j'attens de vostre générosité, dont je reconnoistray plus amplement les effets dans les occasions. Cette recommandation ne fut que trop suffisante pour arrester toutes les poursuites du Spahi, qui estimoit cent fois plus les offres & l'amitié du Vizir qu'il ne faisoit le sang de ceux qui avoient répandu celui de son fils. Il s'abbattit à ses pieds avec protestation qu'il se soumettoit entièrement à ses ordres, luy baïsa le bas de sa veste, & se retira fort content. Après avoir congedié celui-cy, il fit venir les pauvres accusez, qui avoient entendu de la chambre où ils estoient, tout ce que nous venons de rapporter, avec un contentement indicible. Il ne manquoit plus pour comble de leur joye que l'enterinement de leur grace. Le Vizir leur accorda de la belle manière : d'autant qu'il leur fit donner une amnistie par écrit, avec deffense à tous les Juges de les pouvoir jamais rechercher pour ce crime : Et leur mettant entre les mains, leur dit ces paroles : Allez en toute assurance, & si personne vous inquiete à l'avenir apres le pardon que je vous octroye en consideration que vous estes amateurs de la pureté, de l'honneur, & observateurs de vostre loy, vous n'avez qu'à en faire vos plaintes, & j'en feray bonne justice.

Voilà les jugemens qu'ils rendent quand il n'y a rien à gagner avec la partie accusée qu'ils chastient dans toute la severité, pour faire connoistre qu'ils sont zelez & amateurs de la Justice encore bien qu'ils n'en ayent que l'ombre & l'apparence.

Si cette affaire se fust passée aussi bien devant un Juge ordinaire, comme devant un Vizir, & que le Prestre eut offert trente ou quarante écus pour se délivrer, il n'en eust esté ny plus ny moins, & les accusez auroient esté chastiez, comme vous vertez dans les chapitres suivans, où je rapporteray d'autres cas semblables arrivez depuis peu, sans qu'on ait fait aucun chastiment en justice des Prestres accusez d'avoir revelé des infamies dont on s'estoit accusé à eux. Mais ce Vizir vouloit se signaler & se rendre recommandable par cette action, qui devoit estre l'entretien de tous les peuples, & particulièrement des Chrestiens.

ARTICLE III.

D'un insigne stratageme des Iuges Turcs, pour délivrer de la mort le criminel, en veüe de l'argent qu'ils en ont receu

QUand ils ont condamné ou convaincu un criminel, & qu'ensuite ils le veulent délivrer en veüe de l'argent qu'il leur aura promis, ils obligent les témoins qui ont déposé contre luy à se dedire de ce qu'ils ont avancé, afin de le justifier à leurs dépens, & les contraignent avec des menaces furieuses à dire fausement qu'ils estoient yvres & hors de leurs bon sens, lors qu'ils l'ont accusé. En voicy un exemple autentique arrivé il y a sept ans en Alep où j'estois.

Vn Janissaire assisté de son valet, ayant tué un pauvre Armenien nommé Gregoire, & volé deux mille écus qui appartenoint à un Juif, apres avoir esté convaincu de ce crime, fut mis en liberté par le moyen de l'argent, en la maniere que vous allez entendre, qui vous donnera sans doute de l'horreur, & de l'indignation contre la Justice Turquesque. Le Janissaire ayant veu mettre un jour à ce Juif cette somme dans son Magasin, la tentation le prit d'enlever cet argent à quelque prix que ce fust, & ne pensoit plus qu'aux moyens qu'il devoit prendre pour en venir à bout. Le Diable luy suggera celuy-cy comme le plus expedient, qui fut de tuer l'Armenien qui estoit Portier du Can-Seraïl, & qui avoit la garde de tous les Magazins : apres quoy il luy seroit facile de prendre & d'enlever sans crainte d'estre apperceu tout ce qu'il voudroit. Il ne falloit plus qu'en venir à l'execution : Pour cet effet il feignit le soir de vouloir souper avec le portier ; & ayant envoyé querir par son valet des vivres & de l'eau-de-vie, il se mit à table avec luy à dessein de l'assassiner, comme il fit sur la fin du repas : mais s'appercevant que son fils estoit-là, qui estoit un enfant âgé d'environ dix ans, lequel pourroit s'écrier en voyant poignarder son pere, ils l'envoyerent dehors sous un faux pretexte. A peine fut-il sorty, que le Maistre & le Valet se jetterent sur ce pauvre homme, qu'ils massacrerent avec des cruantez horribles : En sorte qu'on ne pouvoit mettre deux doigts sur son corps entre les playes & les blessures. Ils luy mirent d'abord pour l'empescher de crier une serviette dans la bouche qu'ils luy fendirent jusqu'aux oreilles, & le pendirent en cet estat au dessus d'un escalier : apres quoy ils enfoncerent la porte du Magasin où estoit l'argent du Juif, qu'ils enleverent, & s'enfuirent. L'enfant trouva à son retour son pauvre pere mort, & pendu en la maniere que j'ay dite, & un ruisseau de sang à ses pieds. A la veüe de ce spectacle il prit l'épouuante & la fuite, de peur qu'on ne le tuast encore avec luy. Il se jetta dans un autre Can, ou ayant rencontré un de ses oncles, il luy raconta ce desordre en pleurant, & demi-mort d'effroy. Celuy-cy accourut incontinent accompagné de quelques

Turcs , au lieu où s'estoit fait le meurtre , où ayant trouvé la chose conformément au rapport de l'enfant , il en avertit la Justice , qui fut bien aise d'apprendre cette nouvelle , & qui se réjouit toujours de semblables accidens , à cause du gain & du profit qu'elle en retire. Elle se porta sur le lieu pour y faire le procez verbal ; & y estant arrivée , elle y apperçeut proche le corps mort une table mise , avec quelques restes de viandes dans des plats & une bouteille ; ce qui donna sujet de croire qu'on n'avoit commis ce meurtre que dans l'ivresse : Elle fit quelques perquisitions pour trouver l'auteur du crime , non à autre dessein que de le chastier par sa bourse , comme il arriva. Et en cas qu'il ne se fust trouvé , son recours estoit sur la contrée qu'elle auroit condamnée à luy payer trois mille écus pour le sang du defunt , conformément à leur coutume. Chacun soupçonna d'abord le Janissaire : d'autant plus qu'il avoit déjà fait d'autres coups semblables à celui-cy. Aucuns d'eux asseuroient l'avoir veu entrer sur le soir dans le Can , où cet homme avoit esté assassiné. L'enfant maintenoit qu'il avoit soupé avec son pere , & qu'il les avoit laissés à table un moment avant sa mort. Plusieurs autres témoignoient avoir veu passer son valet , tout embarrassé & chargé de deux sacs d'argent qu'il avoit voulu mettre en dépost chez eux jusqu'au lendemain. Le cuisinier qui leur avoit vendu la viande , ayant esté reconnu à la marque de ses plats , & ensuite interrogé déposa ne les avoir donné qu'au serviteur de ce Janissaire. Toutes ces preuves n'estoient que trop suffisantes pour le faire reconnoître : aussi declara-t'on prise de corps contre luy. On s'en saisit incontinent , & on le mit en prison au Chasteau. Cela fait , on envoya visiter sa maison , où l'on trouva les quatre sacs d'argent , qui furent apportez au Mutfallein , qui est le Lieutenant du Bacha , lequel ayant fait venir le Juif , luy demanda combien on luy avoit dérobé , & en quelles especes : celui-cy specifica le tout piece par piece , conformément à ce qui se trouva dans les sacs , auxquels le Janissaire n'avoit pas encore touché. (Il y avoit , dit-il , tant en or & tant en piastres reales , les sacs estoient de telle estoffe , & les ligatures de telles couleurs. Cette deposition battoit en ruine le Janissaire , & estoit contre luy une preuve encore plus convaincante que les precedentes. Mais telle qu'elle pût estre , elle ne servit de rien au pauvre Juif , qui s'attendoit de recouvrer son argent , apres l'avoir si bien spécifié , d'autant qu'il n'en eut rien , les Juges aimant mieux le retenir pour eux , & croyant le pouvoir faire , fondez sur cette raison , qu'il estoit perdu pour le Juif , & qu'ils ne sont pas obligez de luy rendre ce qu'ils ont recouvré par leur adresse. Voila le premier gain qu'ils firent : Mais on en attendoit davantage de la part du criminel , qui devoit achepter d'eux sa liberté à force d'argent. Pour achever de le convaincre , ils firent mettre son valet à la question , qui avoua d'abord , qu'à la verité il avoit veu prendre cet argent à son maistre , & qu'il en avoit esté luy-mesme le porteur au logis ; mais qu'il ne luy avoit pas veu assassiner l'Armenien. Apres cette confession du serviteur , ils firent venir le Janissaire en leur presence , auquel ils parlerent en cette

maniere Ne pense plus malheureux, à nier ce qui est plus évident que le jour. Il n'est que trop vray que tu es l'auteur du crime dont on t'accuse ; les preuves en sont si evidentes qu'on ne peut plus en douter : Aussi ne t'avons-nous pas fait comparoistre icy pour t'interroger du fait , & tirer de tes paroles de nouveaux éclaircissements, puisque nous en avons plus que suffisamment, & ne sommes que trop convaincus. C'est donc pour te dire & signifier seulement que tu merites la mort , non tant pour avoir assassiné ce Chrestien, que pour avoir dérobé de nuit, & enfoncé des portes dans un lieu qui est sous la protection du Grand-Seigneur : neantmoins, parce que ta mort seroit imputée au meurtre que tu as fait, & que l'on croiroit que nous aurions répandu ton sang en vengeance de celui d'un pourceau que tu as tué (ce qui n'est pas raisonnable) aussi ne sommes-nous pas dans le dessein de te condamner , mais de te sauver la vie , pourveu que tu sçaches reconnoistre nostre bonne volonté, & le peril où nous nous exposons pour toy , qui merite bien quelque récompense : Qui sçait (ajoûtoient-ils) si nous ne serons pas entrepris à ton sujet, pour n'avoir pas fait la justice , & t'avoir renvoyé absous sans chastiment , apres des crimes si atroces. Considere donc que pour une partie de tes biens que nous pretendons , nous te rendons l'autre avec l'honneur & la vie, & courons risque de nos personnes. Sur cela ils s'accorderent ensemble, & le Janissaire consentit à leur donner ce qu'ils luy demandoient , à condition qu'ils le justifieroient & déclareroient innocent du crime dont on l'accusoit, de peur que d'autres Juges successeurs de ceux-cy, ne luy suscitassent une autre fois le mesme procez , & ne le missent en peine selon la pratique des Turcs. Ils luy promirent de le faire, & de le mettre si bien à couvert, que jamais aucun Juge ny Gouverneur ne le pourroit entreprendre. Pour cet effet ils envoyerent querir le Juif, qu'ils obligerent à force de menaces à retracter sa premiere deposition, & à jurer le contraire sur sa Bible , à sçavoir qu'il n'avoit rien perdu, & que le Janissaire ne luy avoit rien pris : Apres quoy ils passerent un acte , par lequel ils declarerent qu'il avoit esté accusé à faux, & que les témoins s'estoient contredits dans leurs dépositions, commettant en cela une double injustice, d'autant qu'en justifiant le criminel, ils faisoient passer pour faux accusateurs le pauvre Juif, & tous les autres qu'on avoit obligez à dire la verité, desquels ils tirerent encore de l'argent pour pallier davantage leurs fourberies. Apres que les Juges corrompus & mercenaires eurent touché la somme que le Janissaire leur avoit promis, ils luy conseillerent pour plus grande seureté d'appaiser sa partie, en donnant quelque chose aux enfans du deffunt qui estoient encore petits & incapables de gagner leur vie : Il y consentit, & détermina pour eux cent écus, ne faisant pas reflexion qu'en cela il donnoit assez à connoistre qu'il estoit l'auteur du meurtre de leur pere. Pour ce sujet ils envoyerent querir la veuve du deffunt pour luy en faire la proposition, & luy parlerent en ces termes : *Femme ! voulez-vous vous desister de la poursuite de ce procez qui ne servira qu'à vous ruiner, & accepter cent écus pour l'entretien de vos enfans, & pour les dedom-*

mager.

dommager de la perte qu'ils ont faite dans la mort de leur pere? Car vous seriez fort abusée de croire qu'on fasse jamais mourir un serviteur du Grand Seigneur pour un coquin comme vostre mary, & un predestiné pour un reprouvé tel qu'il estoit, quand mesme celui que vous accusez l'auroit mis à mort; ce qui ne conste pas: & ainsi prenez ce qu'on vous offre par compassion, & ne vous opiniastrez pas davantage, aussi bien y perdriez-vous vostre peine. Cette pauvre femme confuse & scandalisée de ce qu'on vendoit le sang de son mary à si bon marché, répondit qu'elle aimoit mieux n'en rien recevoir, que de le donner à un si vil prix; qu'ils luy rendissent la justice, ou bien qu'elle auroit recours à d'autres: ce qui les irrita si fort, qu'au lieu de cent écus qu'ils luy avoient promis, ils descendirent à cinquante, avec menace que si elle parloit davantage, on ne luy donneroit rien du tout. Elle fut obligée de se taire avec ces malheureux Juges, & de se contenter de la moitié de la premiere somme, de crainte de tout perdre, de sorte que les choses en demeurèrent-là. Le procez fut pendu au croc, & le meurtrier mis en liberté, moyennant trois ou quatre mille écus qu'il donna à ces Juges interessez, qui avoient déjà profité de deux mille volez dans le magazin du Juif auquel on ne les restitua pas.

ARTICLE IV.

D'autres fourberies, & tyrannies des Cadis dans l'administration de la Justice.

QUand le Juge veut favoriser quelqu'un qui a tort, & dont il a reçu de l'argent, il épouvente les témoins qui doivent déposer contre luy en faveur de sa partie adverse, en les menaçant d'examiner leur vie & mœurs, pour voir s'ils sont dignes d'estre receus, & admis en jugement: de sorte qu'eux craignants de se commettre, & d'encourir quelque disgrâce en se soumettant a cet examen, s'enfuyent & se retirent au lieu de comparoistre: & ainsi l'affaire demeure indecise, & l'on ne peut avoir aucune justice, à moins que l'on ne donne plus que la partie adverse. Cet abus ne se commet que trop souvent; passons à un autre qui est le plus ordinaire de tous.

Lorsqu'il se presente deux personnes dans le Parquet pour demander justice, & faire juger leur differend, le Cadi regarde d'abord à celui qui luy promet davantage, plutôt qu'à son bon droit. Or pour reconnoistre lequel des deux offre le plus, on remet pour l'ordinaire le jugement au lendemain, & pendant cet intervalle on les sonde tous deux, & suivant ce qu'ils ont promis, on en fait le rapport au Cadi, qui juge toujours en faveur du dernier encherisseur: pourveu qu'il y ait tant soit peu de doute touchant l'adjudication du droit: car si la chose estoit évidente, & qu'il ne pût condamner (sans se rendre ridicule) la partie adverse de celui qu'il veut favoriser, il se sert pour lors des autres expedients que nous avons

marquez, suspend l'affaire par ses adresses, dont il ne manque pas, & rend inutiles toutes les poursuites de celui qui a le droit.

Un Patriarche de Constantinople ayant esté cité devant le Cadi par un Juif son creancier pour le remboursement d'une somme d'argent, rendüe considerable par les interets, dont il avoit retiré une reconnoissance du Patriarche en presence de cinq ou six témoins Turcs, qu'il amena avec luy au Parquet pour témoigner en sa faveur, la decision en fut remise au lendemain selon la coûtume, pour donner le temps aux parties de prendre leurs mesures, & de capituler avec le Juge. Le Patriarche, comme sçavant dans les Coûtumes du pais, ne manqua pas de le faire, prévoyant bien qu'il seroit condamné à payer le tout, apres l'avoir reconnu comme le principal. Il traitta avec le Cadi, & assëura son droit, en donnant cent sequins de Venise: de sorte que quand le Juif vint pour faire rendre la Sentence, le Juge luy demanda combien il avoit de témoins, & sur la réponse qu'il luy fit qu'ils estoient six: Voila bien de quoy (dit-il) en comparaison du Papaz, qui m'en a amené une centaine qui avoient tous de grandes barbes, & des croix en main (il entendoit parler de l'image de saint Marc, qui est ainsi gravé sur les sequins: ce sont bien d'autres témoins(ajoûta-t'il) que les tiens. Il faut que tu sois un fourbe, & que tu ayes corrompu ceux-là à force d'argent, pour les faire témoigner en ta faveur. Retire-toy d'icy que je ne te fasse ressentir les effets de ma colere, pour t'apprendre à pretendre des choses qui ne te sont pas deuës, & à suborner ainsi les personnes au prejudice de la Justice. Il le chassa honteusement de son Parquet, sans luy vouloir permettre mesme de dire une parole pour sa deffense, non plus qu'aux témoins. C'est ainsi que se termina l'affaire, & qu'ils rendent tous les jours la justice.

Il est évident par là que quelque droit que l'on puisse avoir, l'on est toujours en peril de perdre son procez, & d'estre condamné, à moins que l'on ne donne quelque chose au Cadi. En voicy un autre exemple encore plus fort que le precedent. Il arriva un jour qu'un Marchand François ayant pris un cheval à loüage d'un Arabe, à dessein de s'en servir dans un voyage; le cheval estant mort le troisieme ou quatrieme jour apres son départ, le Maistre pretendoit d'en estre payé quatre fois plus qu'il ne valoit. Et sur le refus qu'en fit le Marchand, il eut recours au Juge, auquel il fit plainte qu'un infidele luy avoit tué un cheval de deux cens écus, qui estoit tout son revenu, & tout ce qu'il avoit au monde, & que bien loin de le dédommager, il le payoit de railleries, & se mocquoit de luy. Le Juge sans autre examen donna sentence en faveur de l'Arabe, & condamna le François à luy payer deux cens écus. De quoy celuy-cy ayant esté averry, il envoya incontinent un truchement au Juge avec un present de cinq ou six aulnes de fatin, le suppliant de luy conserver son bon droit, & de ne l'obliger pas sur une fausse accusation à payer une somme dont il n'estoit pas redevable. A peine eut-il receu ce present, qu'il fit rappeler l'Arabe auquel il dît en colere: Quit'a appris malheureux à mentir en justice? à abuser de l'autoité de ceux qui sont constituez de Dieu, & du Grand Sei-

gneur, pour la rendre au public? Pourquoi m'as-tu dit que ce Franc a tué ton cheval, puisque cela se trouve faux, & que tu ne le peux prouver par aucuns témoins dignes de foy? dis-moy, fourbe, luy a-t'il donné quelque coup d'épée, de fusil, ou de pistolet? En quelle maniere l'a-t'il tué? Tu ne répons pas? Peut-estre (ajoûtoit-il) que ton cheval estoit immortel, si ce Franc ne l'eût monté. Misérable que tu es, retire-toy de ma presence, que je te fasse donner deux cens coups de bastons, pour les deux cens écus que tu pretendois injustement. L'Arabe n'osa plus rien repliquer de crainte que pis ne luy arrivât, il sortit du Parquet fort affligé, & confus au sujet de cette seconde Sentence si contraire à la premiere, & le Franc demeura libre par le secours d'un present de cinq ou six écus.

Le mesme se pratique encore à Constantinople au Parquet du Grand Vizir, au sujet des commandemens qu'on a obtenus du Grand Seigneur, qu'il revoque, & en donne de tous contraires, lorsqu'il en est requis par d'autres qui luy offrent de l'argent.

C'est assez d'estre accusé en Turquie à droit ou à tort pour estre châtié, ou du moins condamné à l'amende. Si un homme par exemple est emprisonné sur une accusation fausse, & qu'ensuite on vienne à reconnoître son innocence, on ne laisse pas de luy faire payer une somme d'argent, avant que de le tirer de la prison. Bien davantage, le Juge avouera quelquesfois son innocence, & dira qu'il est faussement accusé, il maudira ceux qui l'ont trahi, & livré entre ses mains: & cependant il ne laissera pas de le ruiner, fondé (comme je crois) sur cette raison injuste: que quiconque entre dans le Parquet il faut qu'il paye. Qu'ont fait, disent-ils, les poissons tombez dans les rets, plus que les autres qui les ont évitez? Sont-ils plus criminels qu'eux? Cependant laisse-t'on pour cela de les manger? Hé bien nous faisons la mesme chose de ceux qui viennent à nostre Parquet de leur propre mouvement, ou qui y sont conduits par d'autres. Voila comment ils justifient leurs tyrannies.

Voyons maintenant dans l'article suivant d'où procedent ces desordres de la Justice des Turcs, & quelle est la cause de tous ces abus.

ARTICLE V.

Quelle est la source des desordres de leur Justice.

J'En remarque plusieurs que je rapporteray icy succinctement.

La premiere est le changement trop frequent des Cadis, qui durant le peu de temps qu'ils restent en charge (qui n'est que d'un an) veulent s'enrichir aux dépens du public, & en prendre à toute main en faisant mille monopoles & injustices.

La seconde est que le Cadi juge tout seul & sans Conseillers, en quoy il luy est facile de faire tout le mal qu'il voudra sans qu'on s'en apperçoi-

ve, & de donner le droit à qui bon luy semble, & à qui plus luy offre.

La troisième est qu'il juge en dernier ressort, & sans appel, au moins dans les grandes Villes : ce qui le met hors d'apprehension que son injustice soit connue, & sa Sentence infirmée comme déraisonnable & mal renduë.

En quatrième lieu, c'est que les parties plaident elles-mêmes leur cause, encore bien qu'elles n'en soient pas capables le plus souvent : ce qui fait que le Juge ne pouvant estre bien informé par elles de toutes les circonstances, il ne peut rendre qu'un jugement imparfait. Il arrivera quelquesfois qu'un homme riche & capable fera en procez avec un pauvre païsan, qui à peine se pourra exprimer, cependant il faudra qu'il plaide sa cause contre celui-là qui l'accablera de paroles, & le rendra ridicule, eût-il le meilleur droit du monde. Il est vray que les personnes simples font écrire pour l'ordinaire certaines Requestes, qu'ils appellent *Arzëals*, dans lesquelles ils exposent au Cadi en peu de paroles la difficulté & l'estat de l'affaire dont il s'agit : mais le moyen de luy faire entendre dans un petit feüillet de papier toutes les intrigues d'un procez tiré en longueur, & qui demanderoit plusieurs feüilles pour estre bien exposé. Ajoutez à cela que ceux qui dressent ces memoriaux ou suppliques, ne veulent pas se donner la peine d'y alleguer toutes les raisons qui appuyent les pretentions que l'on a sur la partie adverse, d'autant qu'ils ne demandent qu'à expedier les choses, sçachans bien qu'ils n'en auront pas davantage, les faisant longues que courtes ; le prix qu'on leur doit donner, estant déterminé.

Cinquièmement, c'est qu'on ne peut faire mourir les Juges, & les personnes de lettres, qu'ils appellent *Affendis*, quelque injustice qu'ils fassent : d'autant qu'ils sont estimez comme Religieux, & qu'ils sont les Docteurs de la Loy. Si toutesfois ils estoient convaincus de crime de leze Majesté, ou bien de quelque trahison ou manquement notable commis contre l'Estat, ils seroient condamnez à estre pilez dans un mortier, qui est le supplice que les Loix ordonnent pour eux ; mais on en vient jamais à la pratique. Pour tous les autres crimes on se contente de les bannir hors du pais, & de confisquer une partie de leurs biens au Grand Seigneur, comme l'on fit il y a quelques années à Constantinople, à l'égard d'un Intendant des Finances nommé Sahag Affendi, qui estoit un des plus grands Tyrans de l'Empire, hay de tous les peuples au sujet de ses avanies & injustices, par lesquelles il avoit élevé sa fortune si haut, qu'il passoit pour un des plus riches de la Turquie.

Le sujet de son malheur & de sa decadence, fut qu'ayant fait bastir un superbe Palais, vis-à-vis de celui de la sœur du Grand Seigneur, mariée au *Silabtar*, c'est à dire à son Porte-épée, il le fit tant exaucer, qu'il estoit entierement la veuë à l'autre, qui ne paroïssoit plus rien en comparaison du sien : ce qui mortifioit sensiblement cette Princesse, qui n'osoit pas dans l'absence de son mary (qui estoit Bacha d'une Province) en faire ses plaintes au Grand Seigneur son Frere, qu'elle sçavoit estre affectionné à cet Intendant. Dieu qui le vouloit humilier en fit naistre l'occasion, par une visite que la Grande Sultane rendit à sa belle-sœur qui estoit accouchée

d'un fils. Durant leurs entretiens elle luy fit ses plaintes de l'insolence de Sahag Affendi, & de sa temerité à son égard, d'avoir osé élever son Palais au dessus du sien; en sorte qu'il la tenoit comme dans une prison. Que ce n'estoit pas la raison que la sœur du Grand Seigneur fust plus mal logée qu'un de ses serviteurs, & qu'elle en receust des insultes. La Sultane luy promit d'en parler à sa Hauteffe, & de faire valoir ses raisons à la confusion de cet insolent Ministre. Elle ne manqua pas à son retour au Palais de le faire; & ses paroles eurent tant d'efficace sur l'esprit du Grand Seigneur, qu'il commanda sur le champ qu'il fust dépoüillé de tous ses biens & banny du pais: ce qui fut incontinent executé, au grand contentement non-seulement de cette Princesse, mais encore de tout le peuple qui l'haïssoit à mort à cause de ses tyrannies.

Cette loy des Turcs de ne pouvoir condamner à la mort les personnes de lettres pour des crimes ordinaires, fait qu'ils se donnent plus de liberté de faire le mal, & de commettre des injustices; la seule crainte du bannissement n'estant pas capable de les retenir dans la passion ardente qu'ils ont d'accumuler des richesses. De plus qui ose aujourd'huy les entreprendre, & faire des plaintes contre-eux à Constantinople, où ils se maintiennent les uns les autres? Qui parlera au Grand Seigneur pour luy donner ces avis? Qui voudra se commettre avec des gens qui ont la puissance en main, qui passent pour des Saints & des Oracles, fussent-ils des Demons & les plus malheureuses consciences de la terre: Si bien que le mal estant sans remede, & eux se considerans sans aucune apprehension de chastiment, ce n'est pas merveille qu'ils en viennent à ces extremités.

D'ailleurs quand mesme on pourroit les faire chastier par le bannissement (ce qui n'arrive pas une fois en dix ans dans toute la Turquie) ils ont toujours de l'argent caché & en reserve, auquel ils ont recours dans la necessité, & par le moyen duquel ils procurent tost ou tard leur retour, & achètent une autre Charge plus considerable que la premiere.

La sixième cause des desordres de la Justice est qu'elle est le plus souvent administrée par deux Juges souverains dans une mesme Ville, à sçavoir par le Bacha & le Cadi. Ce dernier voyant que l'autre luy enleve ses pratiques, fait du pis qu'il peut, pour se recompenser d'ailleurs. Il arrive souvent que l'un d'eux annulle la sentence de l'autre, & donne gain de cause à celui que son Antagoniste aura condamné; en sorte que ceux qui ont des procès considerant tous ces perils & ces desordres, aiment mieux (encore que d'ailleurs ils ayent droit) ceder la moitié de la dette, que de s'exposer à tout perdre.

Le droit de juger les causes tant civiles que criminelles n'appartient proprement qu'au Cadi. Les Bachas ne l'ayant que sur leurs domestiques: cependant ils l'usurpent dans leurs gouvernemens lors particulièrement qu'ils ont du credit & de l'appuy à la Porte, & que d'ailleurs le Cadi n'a pas toute la resolution qu'il devoit.

On ne met ordinairement pour Cadis que des gens qui sont Turcs de pere en fils, & non pas des Renegats ou des Esclaves. Le contraire se pra-

rique au regard des Bacheries ou du gouvernement des Provinces que l'on donne le plus souvent à des Esclaves élevez de petitesse dans le Serrail, qui s'avancent à ces dignitez par leur bel esprit, & par leur conduite, qui consiste à trouver de l'argent pour les acheter.

Le Cadi prend le dixième sur la somme qu'il a adjudée; en sorte que si le procès est de dix mille écus, il en retire mille pour sa part, de celuy qui gagne, lequel à ce compte n'en aura plus que neuf mille de reste, ce qui est contre la pratique de toutes les autres Nations, qui condamnent aux frais & aux dépens du procès celuy qui a tort, & non pas celuy qui a droit. Cette coûtume de prendre le dixième n'est pas une tyrannie, mais une loy du pais, qui assigne cela au Cadi pour son droit. Il seroit à souhaiter qu'il s'en contentast, & qu'il n'en demandast pas davantage. Il arrive de là un inconvenient, à sçavoir que ceux auxquels il est dû, aiment mieux ceder au debiteur le droit du Cadi, & recevoir de luy moins qu'ils ne luy ont presté pour n'estre obligez d'aller en justice, qui est encore un autre desordre.

Le Cadi prend encore le dixième des biens de tous ceux qui meurent, tant des meubles que des immeubles, qu'il fait estimer quelquesfois beaucoup plus qu'ils ne valent, afin de faire sa part meilleure: en sorte qu'il tirera dix mille écus d'un défunt qui en laisse cent mille à ses heritiers. Il reprend ce mesme droit tout autant de fois qu'il meurt quelqu'un dans la famille qui ait droit acquis, & ainsi il reviendra cinq ou six fois au partage avec la mesme famille, & tirera d'elle par ce moyen presque la moitié du bien par succession de temps.

Il ne peut faire le mesme au regard des biens des Cherifs défunts, non plus que des Soldats & Officiers du grand Seigneur qui ont leurs Juges à part, lesquels tirent d'eux le mesme droit.

Voicy la maniere avec laquelle on procede avant que de faire ce partage. D'abord que la personne est expirée, les gens du Cadi qui veillent toujours & qui rodent continuellement par la Ville pour ses interests, se rendent en diligence au logis du défunt: ils mettent le scel à toutes les portes des chambres, & n'en laissent qu'une des moindres à la veuve & à ses enfans avec quelques meubles qu'on leur donne pour leur usage, & dont on tient un compte exact par écrit. Tout reste ainsi scelé durant quatre ou cinq jours, jusqu'à ce qu'il plaise au Cadi d'envoyer ses Commis pour faire estimer tous les biens, & les partager à discretion en qualité de Juge & de partie.

La septième source des desordres de la justice des Turcs est que les Cherifs, les Janissaires & Spahis ont des Juges particuliers qui prennent leurs interests contre ceux qui ont quelque affaire à démeller avec eux; en sorte qu'il n'y a pas moyen d'en avoir raison quoy qu'ils fassent, & qu'on est obligé de souffrir leurs insultes & leurs insolences.

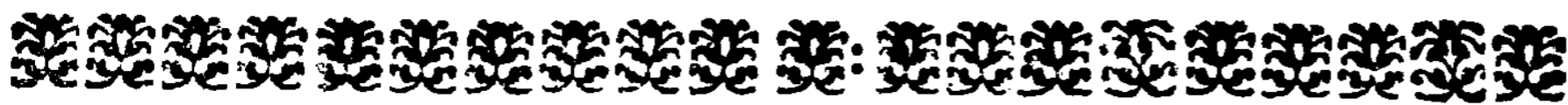
On leur accorde ce privilege de s'élire un Juge qui soit Cherif comme eux: d'autant qu'estans parens du Prophete, ce seroit (à leur avis) une indécence, s'ils estoient chastiez par un Juge qui n'eust pas cette illustre qua-

lité de Cherif. Les autres , c'est à dire les Janissaires & Spahis jouissent des mesmes immunitéz qu'eux , en consideration qu'ils sont serviteurs du Grand Seigneur.

Si tous ces Juges commettent tant d'injustices à l'égard des Mahométans , ils en font bien davantage aux pauvres Chrestiens & aux Juifs sujets du Grand Seigneur en haine de leur Religion , pour les obliger à la renier & à se faire Turcs. Quand ils parlent d'eux dans les actes de justice ils ne les traitent que de pourceaux , de chiens , d'infideles & de reprovez. Et s'ils sont deffunts , ils disent d'eux les exterminiez du monde tel & tel , dont la demeure est en enfer , ont legué par leur testament , &c.

Le Mufti qui est le Theologal des Turcs , leur Casuiste , & celuy qui resoud toutes les difficultez , est encore un des grand Tyrans du pais , d'autant que pour donner les conclusions sur un different avant qu'il soit jugé par le Cadi , il prend de l'argent à discretion , à la faveur duquel il fait tourner la chose du costé qu'il veut : Aussi son Parquet est-il presque aussi fréquenté que celuy du Cadi : tantost il conclud pour , tantost contre , suivant qu'on luy donne plus ou moins , sans crainte de tomber en contradiction & d'en estre repris , auquel cas il ne manqueroit pas de raisons pour se justifier , & faire voir que la chose ayant changé de face depuis ses premieres conclusions , il a dû en donner d'autres dans la suite toutes contraires.

Tirons-nous de ces labyrinthes , je veux dire de ces parquets d'injustice , & passons des abus qui s'y commettent aux desordres & confusions de la milice Ottomane qui causeront un jour la ruine de son Empire.



CHAPITRE QUATRIESME.

Des desordres de la Milice Ottomane.

ARTICLE PREMIER.

Pourquoy la Soldatesque des Turcs est aujourd'huy si differente de leur ancienne milice.

LA milice des Turcs n'est plus rien aujourd'huy en comparaison de ce qu'elle a esté autresfois , ny quant au nombre des Soldats , ny quant à la qualité , marque infallible de la décadence de leur Monarchie , ainsi qu'ils l'avoient eux-mesmes. Je ne doute pas que cette proposition ne surprenne le Lecteur , & qu'il ne desirât sçavoir d'où procede ce grand changement , & ces desordres des armées du Turc , veu qu'il paroist aussi puissant que jamais , n'ayant rien perdu jusqu'à present de ses conquestes ,

dont il est encore paisible possesseur. Comment cela se peut-il donc faire que la force de sa milice ne soit plus que l'ombre de ce qu'elle a esté du temps de ses Predecesseurs; en voicy les raisons plus claires que le jour que je soumets pourtant à son jugement.

La premiere, c'est que les troupes ne sont pas payées de ce que le Grand Seigneur assigne pour leur subsistance: Et afin de vous le faire comprendre, vous devez sçavoir que les Sultanes & les premiers Eunuques du Serrail & autres Grands du Royaume jouissent des Timars ou Commanderies, c'est à dire des terres sur lesquelles sont assignez les revenus des Officiers, & les prennent au nom de leurs domestiques, auxquels ils font porter la qualité de tel Officier sans leur donner qu'une partie du revenu. D'où il arrive qu'ils ne peuvent fournir au Grand Seigneur le nombre de Soldats qu'ils sont obligez, & qu'ainsi les armées sont desertées & mal entretenues. Et s'il arrive qu'on fasse des plaintes contre ceux qui ont ces Commanderies, & qui cependant n'en font pas la dépense qu'ils doivent, les Sultanes & les Eunuques leurs maistres les protegent & les excusent à la Porte, en faisant accroire au Grand Seigneur que ces terres-là sont ruinées & à non valoir, comme en effet la plupart le sont à present pour les raisons que nous deduirons dans la suite; & quand mesme elles seroient dans l'estat qu'elles estoient autresfois, cette excuse bien que fausse, passeroit sans contradiction, personne n'osant se porter qu'avec peril de sa vie contre ceux de l'interieur du Serrail qui approchent toujours la personne du Grand Seigneur; non pas mesme le Vizir.

Ce desordre vient encore de ce que les Charges estant aujourd'huy venales & achetées à force d'argent pris à interest, les Officiers ne peuvent gagner que ce qu'ils payent à la Porte pour leur achapt: d'où il s'ensuit qu'ils sont incapables d'entretenir autant de Soldats qu'ils sont obligez par le dû de leurs charges. Ils estoient reduits cette derniere campagne à telle extremité & disette d'argent pour la levée & l'entretien de leurs troupes, qu'ils obligerent les Chrestiens de Constantinople à leur donner encore dix mille écus de surplus pour pourvoir à leurs besoins.

Troisièmement, ce déchet de Soldats si notable procede encore de ce que la Turquie est aujourd'huy presque toute deserte de peuples, & par consequent sans finances, comme nous verrons en son lieu, où nous rapporterons les raisons & les causes de ces changemens du país.

En quatriéme lieu, le desordre de leur milice vient de ce que l'ancienne est opposée à la moderne, parce que celle-cy a esté instituée pour humilier & abaisser l'arrogance de celle-là, qui abusant de son autorité & de sa trop grande puissance, a attenté plusieurs fois sur la vie du Grand Seigneur. Cette antipathie & aversion qu'il y a entre-eux les a fait venir aux mains diverses fois avec grand carnage & perte de gens de part & d'autre. Les Spahis sont encore en discorde avec les Janissaires, d'autant que l'on s'est servy des uns pour détruire les autres, quand ils se vouloient rendre trop puissans: ce qui a laissé entre-eux une animosité furieuse qui se conserve dans leur cœur comme le feu sous la cendre, en attendant l'occasion

l'occasion d'éclater : ce qu'ils ne peuvent pas tant que leur Empire sera en paix avec les voisins.

Cinquièmement, c'est qu'il y a dans leurs troupes les deux tiers de gens inutiles, à sçavoir des enfans, des valets & des revendeurs, qui ne servent qu'à faire de la dépense & à affamer l'armée : en sorte que dans les plus grands corps d'armée qu'ils puissent faire aujourd'huy, ils n'auront jamais plus de trente mille Combattans de six-vingts mille ames qu'ils seront. Cependant ils publient toujours le nombre de leurs Soldats trois fois plus grand qu'il n'est, soit par orgueil, soit par ignorance, & diront que leurs troupes sont composées de cent cinquante mille hommes, ce qui est impossible dans l'estat miserable où est à present la Turquie. Mais de grace, s'ils sont si nombreux, d'où vient donc que depuis plusieurs années ils ont toujours esté battus & défaits par un petit nombre de Chrestiens, dans les dernieres guerres de Candie, d'Allemagne & de Pologne, qui en ont donné des preuves manifestes & plus claires que le jour? Cependant ils n'avoient point d'autres ennemis à combattre qu'une de ces trois Puissances à la fois; encore les ont-ils attaquées par surprise : d'où j'inferé qu'il faut de deux choses l'une, ou qu'ils ne soient pas si nombreux comme ils se vantent, ou qu'ils soient de méchans Soldats, puisqu'ils se laissent battre à un nombre sept ou huit fois moindre que le leur.

Sixièmement, c'est que les Janissaires qui estoient autresfois la force & le maintien de l'Empire Ottoman, en sont aujourd'huy la ruine : D'autant que la plupart d'eux ne prennent cette Charge que pour exercer des concussions dans le pais, pour avoir droit de maltraiter tout le monde, pour se dégager des imposts qu'on met sur le peuple, & pour d'autres motifs d'interests. Ils sont presque tous mariez contre l'ancienne coûtume, ils exercent des métiers, tiennent boutique, & trafiquent indifféremment comme les autres : de là vient que quand on les cite pour aller à l'armée, ils se cachent & s'enfuyent du pais, ou bien ils donnent de l'argent à leurs Officiers pour s'en exempter : en sorte que dans telle Ville où il y en aura quatre ou cinq cens, on n'en pourra tirer cinquante dans le besoin pour le service du Grand Seigneur : Cependant l'on dit qu'il a tant de Janissaires à sa solde, faisant par là entendre qu'ils vont tous à l'armée, au lieu qu'ils sont la plupart dispersez dans les Provinces à faire des offices de Sergens, de Recors, d'Huissiers, de Gabelleurs, de Muletiers dans les caravannes & d'Artisans.

Le septième desordre de la milice consiste en ce qu'on ne fait faire aux Soldats aucun exercice avant que de les mener à l'armée, en sorte qu'à peine sçavent-ils tirer un coup de mousquet. J'estois à Constantinople lorsqu'on faisoit la levée des gens de guerre, qu'on devoit envoyer contre les Moscovites. En verité la plupart de ceux qui s'enroloient parmy les Janissaires, les Sarges & Sagmans, n'estoient que de pauvres miserables artisans, qui n'avoient jamais manié d'épée, & cependant je les vis partir quelques jours apres sans aucune discipline, aussi neufs & ignorans qu'auparavant, n'ayant jamais eu d'autre maître qu'eux-mesmes. Jugez si

une armée de cette nature , fust-elle des plus nombreuses , pourroit résister à des Soldats aguerris , & instruits à tous les exercices de la guerre ; tels que sont les nostres : Aussi les Polonois & autres les ont-ils taillez en pieces en diverses rencontres , suivant les nouvelles qui en sont venuës , encore bien qu'ils soient beaucoup inferieurs en force à plusieurs autres Puissances de l'Europe.

ARTICLE II.

Suite des desordres de la milice Ottomane.

LE huitième desordre de la milice Ottomane est qu'elle combat sans aucun ordre ou methode , au contraire des armées Chrestiennes qui sont toutes rangées en bataille par filets & par escadrons , & qui ne viennent à la charge que lorsqu'elles sont commandées par les principaux Officiers. Ce manquement procede du precedent , & vient de ce qu'ils n'ont jamais fait aucun exercice. Ils ne sçavent ce que c'est de tenir leur rang , de faire un détachement ou une décharge à propos. De tromper l'ennemy par des stratagemes , de faire changer de face à toute l'armée en un moment , & mille autres souplesses qui sont en usage parmy les Chrestiens. Toute leur science consiste à en venir aux mains à la foule & avec confusion , & à se battre sans discipline , tant qu'ils voyent que leur armée se soutient ; mais s'ils s'apperçoivent que le choc soit trop furieux , & que leurs compagnons tombent morts à leurs costez , ils prennent d'abord l'épouvante , s'enfuyent & quittent prise pour se sauver. Toutesfois ils se rallient assez facilement apres leur déroute , quand la poursuite des ennemi n'est pas vigoureuse , & retournent à la charge , de crainte qu'ils ont d'estre châtiez de leur poltronnerie & timidité. Ce qu'ils ne feroient pas si le Turc n'estoit en estat de s'en ressentir.

Le neuvième desordre , c'est qu'il n'y a plus comme autresfois de recompense pour les belles actions , ce qui refroidit fort le courage des pauvres Soldats , qui ne s'exposent que pour parvenir & faire leur fortune ; au contraire ils font mourir par crainte ou jalousie , sous de faux pretextes ceux qui ont rendu les plus grands services à l'Estat , & qui se sont signalez dans les occasions , quand ils les voyent en credit , aimez & estimez des peuples , & en estat de pouvoir entreprendre quelque chose.

Le dixième desordre , c'est qu'ils exposent toujors les moindres corps les premiers , & le rebut de la soldatesque à la fureur des ennemis : en sorte que ceux-là venant à estre défaits , comme il arrive le plus souvent , tout le reste s'épouvante & se met en déroute ; outre que cette défaite anime leurs ennemis & leur enfle le courage , autant qu'elle abat celuy des Turcs. Ils obligeoient en Candie les Grecs habitans de l'Isle à aller les premiers

au combat , & les mettoient à la teste de l'armée , pour effuyer les coups & mettre leurs Soldats à couvert , & par ce moyen ils ont dépeuplé l'Isle de ceux dont ils se défoient.

Le onzième desordre , c'est qu'il n'y a point d'Hospitaux ny de recompenses pour ceux qui reviennent estropiez de l'armée : de sorte qu'ils sont obligez de mandier & de passer leur vie miserablement , d'où vient qu'un chacun se rebute d'y aller , de crainte de tomber dans ce malheur pire que la mort. Il est vray qu'on en voit peu retourner , d'autant que la pluspart de leurs blesez meurent faute d'assistance & de remedes humains.

Il y a un autre desordre dont cependant le Turc fait un des points capitaux de sa politique , qui causeroit néanmoins de dangereuses suites s'il estoit attaqué par quelque Puissance redoutable. C'est qu'il n'avance aux premières Charges de l'armée que des Esclaves , contre lesquels on ne manqueroit pas de se soulever , si l'on estoit en estat de le pouvoir faire , d'autant qu'on n'obeit pas volontiers à son inferieur. Il ne veut point de Noblesse dans les emplois , parce que ceux-là ayant de l'appuy , du credit , & de l'autorité sur le peuple , ils seroient capables d'entreprendre quelque chose à son prejudice.

Il s'ensuit de tous ces desordres , au regard de la milice , que si les Turcs avoient en teste une Puissance considerable qui les attaquât , & qui ne fust pas seulement sur la deffensive comme ont esté depuis peu les Moscovites , & auparavant eux la Pologne , tout se revolteroit dans l'Empire ; & que leur armée estant une fois défaite , comme il est facile pour les raisons que nous venons de rapporter , on iroit par la Turquie sans aucune resistance , & l'on seroit maître de la campagne , n'y ayant point de places fortes dans la pluspart des Provinces pour arrester le cours d'une armée , & pour tenir les peuples en bride. Elles sont si rares que je ne crois pas qu'il y en ait vingt dans toute la Turquie capables de soutenir un siege. D'ailleurs le país estant habité de Chrestiens & d'autres nations ennemies du Turc , tels que sont les Courdes , les Jezides , les Druses & les Arabes , ils se mettroient tous de nostre costé , pour se vanger de sa tyrannie , & des torts qu'ils en reçoivent continuellement sans aucun sujet : ce qui les anime si furieusement contre luy : qu'ils ne respirent que la vengeance.

Il ne faut pas s'imaginer qu'il pût remettre une autre armée sur pied , après la défaite de la sienne , & l'entrée d'un puissant ennemy sur ses terres : d'autant qu'alors personne ne luy voudroit obeir , tant par aversion qu'ils luy portent , que par interest , pour ne pas déboursier leur argent , & se mettre en peril de perdre la vie & les biens. Ceux qui possèdent les timars ou les terres dont le revenu est assigné pour l'entretien des troupes , seroient alors comme sont les Princes heretiques de l'Empire , qui ne donnent secours à sa Majesté Imperiale que lorsqu'ils y sont obligez par la force , ou qu'il y va de leurs interests. Or le Grand Seigneur ne seroit pas pour lors en estat de faire obeir ses Officiers par la force , & il ne penseroit qu'aux moyens de se sauver , d'autant que la confusion seroit gene-

rale dans tout son païs, parce que ses propres peuples s'uniroient contre luy avec les ennemis, auxquels il ne pourroit plus résister après la défaite de son armée.

Si l'on m'objeete qu'on luy en a défait plusieurs, & qu'il en a toujours remis d'autres sur pied, comme il paroist par les dernières guerres contre les Venetiens, Imperiaux & Polonois. A cela je répons qu'on luy a donné le temps de le faire, & que l'on se contentoit seulement de s'opposer à ses efforts, sans l'aller chercher dans son païs comme nous supposons. Et ainsi ses peuples n'osoient pas se revolter contre luy, considérans que bien loin d'estre attaqué, c'estoit luy-mesme qui faisoit la guerre aux autres, & qu'il la pouvoit terminer, quand bon luy sembleroit, ses ennemis ne demandans que sa retraite. Mais dans la supposition que nous faisons qu'il fust attaqué, & que l'armée Chrestienne fust actuellement sur ses terres, avec une autre en mer qui empeschât tout le secours & le transport des vivres, il est certain & qu'on se souleveroit contre luy, & qu'il ne seroit jamais en estat de remettre sur pied une autre armée, tant est grande la division de ses peuples, & l'aversion qu'ils luy portent. Outre qu'avant qu'il eust le temps de lever de nouvelles troupes, les Chrestiens avanceroient toujours leurs progres, & les desordres qu'exciteroient les mécontents dans la Turquie, iroient en s'augmentant de jour à autre : ce qui acheveroit de le perdre.

Tout ce que les Turcs ont de bon parmy tant de desordres, c'est qu'il n'y a qu'un Chef, qui est pour l'ordinaire le Vizir, lequel est si absolu dans l'armée, qu'il peut faire mourir qui bon luy semble, sur la moindre contradiction; de sorte qu'on ne voit jamais de débats parmy eux pour la presceance, ny de difficulté à obeir aux ordres tels qu'ils puissent estre.

2. Ils sont perseverans dans leurs entreprises, & ne se rebutent point des difficultez, ny de la longueur d'un siege, quand ils se sont une fois opiniastréz à emporter une Place, comme l'on peut voir dans celuy de Candie, qu'ils ont tenuë assiegée vingt-cinq ans durant, avec des dépenses immenses, des fatigues insupportables & perte de la pluspart de leur milice: en sorte qu'ils y ont épuisé toutes les forces de leur Empire.

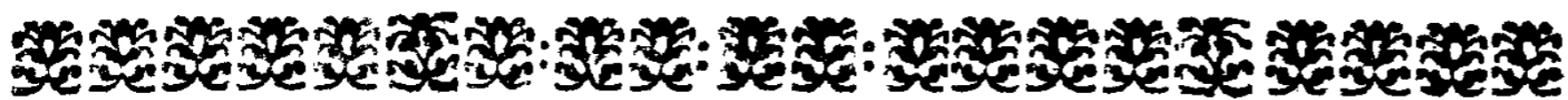
3. Ils sont toujours leur armée quatre fois plus nombreuse qu'elle n'est, pour s'encourager & intimider leurs ennemis. Pour cet effet ils se servent d'un plaisant stratageme, qui est d'envoyer des Soldats qui feignent d'estre fugitifs, & qui disent aux ennemis que l'armée Ottomane est de cent cinquante mille hommes, encore bien qu'il n'y en ait pas trente mille de combattans.

4. Ils ne disent jamais qu'ils ont esté vaincus, & chastient ceux qui publient des nouvelles à leur desavantage, qui ne servent qu'à épouvanter les peuples, & à causer des remuëmens dans l'Estat.

5. Ils ne se mettent point en peine, si le General de l'Armée vient à estre tué, ou fait prisonnier de guerre, comme l'on feroit parmy les Chrestiens. Ils en mettent d'abord un autre en sa place, & continuënt dans l'exécution de leurs desseins, comme s'il n'estoit rien arrivé. Je ne fais pas dif-

faculté de croire qu'ils en feroient le mesme (tant ils sont brutaux) au regard du Grand Seigneur, s'il estoit tombé entre les mains de ses ennemis. Et je ne doute pas qu'ils mettroient d'abord sur le trône son fils ou son frere, & ne penseroient non plus en luy, que s'il n'estoit pas au monde, bien loin de procurer son retour, & de ménager son rachat à force d'argent, ou de reddition de places: si bien qu'on n'auroit dans sa prise point d'autre avantage que l'honneur.

Finissons le Discours du mauvais gouvernement des Armées pour parler de celuy des Provinces qui est encore pire; & voyons en particulier les desordres qui s'y passent.



CHAPITRE CINQUIÈME.

*Des desordres, & abus qui se commettent dans le
Gouvernement des Bachas.*

ARTICLE PREMIER.

*Des grandes tyrannies qu'exercent les Bachas, & de ce
qui les y oblige.*

LES Bachas sont de petits Rois dans les Provinces, & agissent avec presque le mesme pouvoir que le Grand Seigneur, tant sur les biens que sur la vie des particuliers, qu'ils condamnent quelquesfois à la mort dans la colere sans aucune forme de procez. Il n'y a que les choses qui concernent la Religion où ils n'osent toucher, & dont la connoissance appartient au Cadi & au Musti, qui sont comme les Evêques des Turcs, & les Oracles de la Loy. Aussi ne se soucient-ils gueres de s'y ingerer, à moins qu'il n'y ait quelque chose à gagner, car alors ils voudroient en estre les Juges au prejudice de ceux-cy, & usurperoient ce droit sur leur Office, comme ils font celuy de juger les causes civiles, à cause du gain qui leur en revient: en sorte que pour faire venir les meilleurs procez devant eux, ils épouventent ceux qui vont au Cadi, qui est le Juge ordinaire du pais, auquel ils ne laissent que le rebut, c'est à dire les moindres affaires qui ne luy apportent pas grand profit.

Ils font encore autrement, apres qu'ils ont tiré de quelqu'un tout ce qu'ils ont pû, ils le renvoient sans decider son procez, au Cadi, afin qu'il en ait sa part, & qu'il acheve de le ruiner.

Il n'y a que trois ans que le Bacha d'Alep, apres avoir extorqué trois cens écus d'un pauvre jeune homme de Bagdat, nommé Ebrahim, fauf-

fement accusé d'avoir volé un paquet de hardes, qu'il prouvoit luy avoir esté enlevé par les Arabes du desert, par autant de témoins qu'il y avoit d'hommes dans la caravanne, le renvoya encore au Cadi sans le justifier, afin de luy donner aussi sa part du butin.

Ils font mille desordres en se rendant au lieu de leur Gouvernement. Leurs gens ruinent la campagne, volent, pillent, & desolent les Villages par où ils passent : Ce qui oblige les Païsans à se retirer à l'écart ; en sorte qu'on trouve rarement des Bourgs sur la route, à moins qu'on ne s'écarte du chemin. Ceux qui sont habitez des Chrestiens, sont pour l'ordinaire mieux pourvus des choses nécessaires à la vie, quoy qu'ils soient plus maltraitez que les autres. On y trouve dans la pluspart du vin, de l'eau-de-vie, de la chair salée qu'ils appellent *Basterma*, & quelques fruits secs : Mais dans ceux des Turcs il n'y a que du laitage qui est leur vivre ordinaire : d'autant que leur faineantise est si grande qu'ils ne daignent pas se peiner pour avoir les douceurs de la vie ; outre qu'ils estiment le travail une chose vile & abjecte, & ne l'exercent que quand la necessité les y oblige. Les Chrestiens tout au contraire sont laborieux & industrieux, tant pour le trafic, que pour les arts mechaniques, & la culture des terres.

Les Bachas tirent quelquesfois plus d'argent des avanies qu'ils font aux premiers venus, qu'ils n'en retirent de leurs Charges, tant elles sont frequentes & ordinaires. Le moindre pretexte qu'ils peuvent avoir leur suffit pour fonder, & legitimer leurs vexations. Si l'on vient par exemple à trouver du sang répandu à la campagne, qui pourra estre celuy d'un animal, ce sera un sujet suffisant pour faire dire à un Bacha qu'on a tué-là un homme, & qu'il veut avoir trois mille écus pour le prix de son sang ; ce qui s'exécute incontinent, d'autant qu'ils sont Juges & parties.

Ils ont des inventions diaboliques pour ruiner les peuples, & font des choses qu'on ne peut s'imaginer sans les avoir veuës, aussi tout le monde tremble quand ils sont dans le païs, & il n'y a personne qui ne les aime mieux à l'Armée que dans leur Gouvernement, où chacun les regarde comme des fleaux de Dieu.

On feroit des volumes entiers de leurs tyrannies que je passe icy sous silence, me reservant ailleurs à vous en faire voir un échantillon dans les Chapitres 10. 11. & 12. où j'en rapporteray quelques-unes qui sont venues à ma connoissance, & dont j'ay esté témoin oculaire. Voyons cependant ce qui oblige les Bachas à en venir à ces extremitez, & pourquoy ils font tous ces desordres.

J'en remarque plusieurs causes. La premiere est le trop frequent changement que l'on fait d'eux, & le peu de temps qu'on les laisse en Charge, qui n'est que de deux ou trois ans tout au plus, durant lesquels ils font leur possible pour s'enrichir, ou du moins pour se rembourser de l'argent qu'ils auront donné au Grand Seigneur pour l'achat de leur Charge, lequel aura esté pris le plus souvent à interest à vingt-cinq pour cent : de maniere que pour empescher l'augmentation de la somme par le surcroist.

des interests, ils se pressent du plus qu'ils peuvent d'amasser de l'argent; & pour cet effet ils font mille extorsions injustes & en prennent de toute main. Mais s'ils estoient davantage en Charge, ce malheur n'arriveroit pas, d'autant qu'ils pourroient se rembourser peu à peu, & retirer en trois ans de leurs Offices, sans fouler le peuple, ce qu'ils font en un an avec toutes ces concussions.

La seconde raison qui les oblige à en user de la sorte, ce sont les injustices que le Grand Seigneur leur fait à eux-mêmes: d'autant qu'outre le paiement de leur Charge, il leur demande de temps en temps quarante ou cinquante bourses, d'où il s'ensuit que ne les pouvant tirer de la leur, il faut par nécessité qu'ils les exigent du peuple, ce qu'ils n'osent faire en jettant de nouveaux impôts, mais par d'autres voyes injustes, fondez sur de faux pretextes: ce qu'on appelle avanie.

La troisième raison qui les oblige à tyranniser les peuples, & à s'enrichir à leurs dépens durant le peu de temps qu'ils sont en Charge, est le besoin qu'ils ont d'avoir de l'argent dans leurs coffres, soit pour acheter une autre Bacherie plus considerable que la leur, soit pour se deffendre quand l'on fait des plaintes contr'eux à la Porte; ce qui n'arrive que trop souvent, particulièrement de la part des autres Bachas leurs Antagonistes, qui pour se supplanter les uns les autres, & se ravir les Charges, s'accusent avec sujet ou non, par le moyen des Eunuques, gagnez à force de presens, qui portent leurs plaintes au Grand Seigneur contre leurs ennemis, & les protegent dans le besoin: ce qui fait naistre entr'eux une jalousie, & une averfion horrible, jusqu'à se procurer la mort l'un de l'autre par la main d'un bourreau, qui est la fin ordinaire de la plupart des Bachas en punition, je crois, de leurs tyrannies & injustices, comme nous verrons par les exemples que je rapporteray dans l'article suivant.

ARTICLE II.

De la fin tragique des Bachas, & pourquoy le Grand Seigneur les fait mourir.

IL y a quelques années que le Grand Seigneur en fit mourir un, qui estoit des plus riches & des plus fameux de toute la Turquie, sans luy vouloir donner un moment pour se justifier contre une fausse accusation de ses ennemis, à la rage desquels il l'immola, au lieu de le recompenser pour les bons services qu'il avoit rendus à l'Estat. Le pretexte qu'ils prirent pour le perdre, & sur lequel ils fonderent leurs plaintes, fut qu'il avoit basty (à ce qu'ils disoient) une forteresse dans la Natolie, nommée *Cara-pouar*, & qu'avec le temps il pourroit se faire Souverain du pais: cependant ce n'estoit qu'un Can-Serrail, qu'il avoit fait construire pour la commodité des caravanes à ses propres frais & dépens, ou pour mieux dire,

de l'argent du pauvre peuple ruiné par les tyrannies, qu'il pensoit expier devant Dieu, en bastissant un lieu de retraite au public, pour mettre les passagers à couvert des injures de l'air. A la verité c'est le plus beau Can, & le plus superbe qui soit en toute la Turquie, non seulement pour sa grandeur, mais encore pour sa structure: car outre qu'il est tout couvert de plomb, basti de grosses pierres de taille, & soustenu de deux rangs de colonnes qui forment trois nefes; il est encore accompagné d'une belle Mosquée, & de grands Bazars voûtez, & si exaucez, qu'il n'y en a point de semblables à Constantinople, ny ailleurs: en sorte qu'il paroist autant que le Palais d'un Prince, & qu'il fait de loin une tres-belle perspective, avec le Village qui en est voisin. Ceux qui s'y retirent dans les temps d'Hiver, & durant les neiges qui sont fort frequentes en ce pais-là, donnent mille benedictions à ce pauvre Bacha, en reconnoissance de ce bienfait, & chargent d'imprecations les auteurs de sa mort.

Quand le Grand Seigneur veut faire mourir un Bacha, il demande au Mufti quel chastiment merite un traistre à son Prince, & sur la conclusion qui va toujourns à la mort, il les fait étrangler dans une chambre en secret par trois ou quatre satellites, qui viennent subitement, lorsqu'il pense se mettre au lit, ou le matin à son lever, & ne luy donnent pas le temps que de recommander son ame à Dieu par une courte & brève priere. Je m'étonne comment il se trouve des gens qui veüillent accepter ces dignitez, tant il en fait mourir. Il gagne toujourns à leur mort, d'autant qu'il vend l'Office à un autre, & qu'il confisque à sa Couronne les biens du deffunt, comme criminel de leze-Majesté. Le sujet de leur mort n'est le plus souvent que leurs richesses, & leur trop grande puissance, qui est le crime le plus atroce que l'on puisse avoir en Turquie.

Lorsqu'il veut se defaire de quelqu'un d'eux, dans l'apprehension qu'il a de son pouvoir, voicy les moyens dont il se sert. Il dissimule sa passion pour un temps, luy montre à l'exterieur qu'il fait estime de son merite, luy envoie quelque beau present pour luy oster tout soupçon de l'esprit, & l'attirer par ces adresses au Serrail, où il n'est pas plütoft entré qu'on le fait mourir à petit bruit: ou bien il luy donne un employ difficile & perilleux, où il presume selon toutes les apparences qu'il sera tué, ou que du moins il se fera des ennemis, pour prendre de là sujet de le condamner à la mort. Si ce dessein ne luy reüssit pas, & qu'il s'en acquitte avec avantage, au gré de tout le monde, ce qui est presque impossible, il en vient à la violence, & le cite de comparoistre à la Porte, en cas qu'il ne l'y puisse attirer par ses amorces dont nous avons parlé. S'il refuse d'y venir, il ordonne aux autres Bachas ses voisins de le prendre de gré ou de force, mort ou vif, & de le luy remettre entre les mains, qu'autrement leur teste en répondra.

Voila comme il fit mourir, il y a quinze ou seize ans, le pauvre Mortazar Bacha, un des plus considerables de son Empire, & celuy de tous qui luy avoit rendu le plus de services, d'autant qu'il avoit reduit à son obeissance tous les autres Gouverneurs rebelles à Sa Hauteffe, & leur avoit fait tran-

cher

cher la teste. Il ordonna qu'on luy en fist de mesme pour sa recompense, parce qu'il estoit trop riche, trop puissant, & qu'il avoit fait alliance avec le Prince des Courdes (quoy que sujet à la Porte) auquel il avoit donné sa fille en mariage. On le cita de se rendre à Constantinople, où presumant bien qu'il ne faisoit pas bon pour luy, il s'excusa du mieux qu'il pût d'y aller; mais toutes les raisons qu'il pût alleguer pour s'en dispenser, ne furent pas trouvées valables: de sorte qu'on reitera les ordres, auxquelles refusant d'obeir, il fut déclaré rebelle, & par consequent digne de mort. Le Bacha de Mouffol receut le commandement pour se saisir de sa personne. La chose luy paroissoit comme impossible, ses forces estant beaucoup inégales à celles de Mortazar, qui avoit plus d'argent & de Soldats que luy, outre la protection de son gendre, Prince des Courdes, dont le país situé à travers les montagnes, est de tres-difficile accès, chez lequel il s'estoit réfugié. En effet il n'en seroit jamais venu à bout, s'il n'eust esté trahy par les siens propres, qui l'abandonnerent, voyant qu'on le declaroit rebelle à la Porte, & ennemy de la Religion. Son gendre en fit le mesme de crainte de s'attirer une guerre, & d'encourir l'inimitié du Grand Seigneur. Il le pria de se retirer ailleurs, & de se sauver en Perse s'il pouvoit; mais il n'estoit plus temps, les passages & les avenues estant occupées par les gens du Bacha de Mouffol, qui le reserroit toujourns de plus prés: si bien que ne pouvant plus fuir, & n'ayant aucun refuge, il tomba entre ses mains avec quelques-uns de ses plus affidez, qui voulurent l'accompagner jusqu'à la mort, & qui finirent leur vie au mesme temps que luy, & par le mesme supplice. Apres que son ennemy se fut saisi de sa personne, il le conduisit en triomphe sous ses Pavillons, où il le fit recevoir avec tous les honneurs qu'on luy auroit pû faire dans une entrée de Ville; dautant qu'à son arrivée il fit mettre tous les Soldats en ordre, pour le saluer par la décharge de leurs mousquets, ensuite dequoy on luy donna les parfums avec les cassolettes, & l'on fit apporter devant luy une magnifique collation: encore bien qu'il deust estre executé demie-heure apres. Mortazar qui ne l'ignoroit pas, dit au Bacha: A quoy bon, Seigneur, toutes ces ceremonies, & cette table pour un homme qui est à deux doigts de la mort, & qui n'a plus que quelques momens à vivre? Ne sçay-je pas bien que vous avez ordre de vous defaire de moy au plûtoft, & que je suis arrivé au dernier periode de ma vie. Patience, je n'ay jamais crû devoir finir autrement, & d'estre plus privilegié que les autres, voila la fin de tous les Bachas, la recompense de leurs services, & celle que vous devez attendre à vostre tour aussi bien que moy. Il s'apperceut durant ce discours que son Lieutenant, qui devoit estre mis à mort avec luy, estoit fort triste & mélancolique. Il luy dit en souriant, simple homme que tu es, pourquoy t'affliges-tu tant? t'attendois-tu à une meilleure fortune, te flattois-tu de pouvoir éviter ce sort, & ce gente de mort commun à tous ceux de nostre profession? Tu as regret, je vois bien, de mourir dans la fleur de ton âge, & par la main d'un bourseau; mais il faut autant finir à present que plus tard, & de cette maniere que d'une autre. Meurs donc en homme de cœur

comme tu as vécu, & montre plus de résolution, puisque c'est un faire le faut, & un sort inévitable. Apres s'estre entretenus environ demie-heure de leurs aventures passées avec le Bacha de Moussol, il luy fit voir en s'excusant le commandement du Grand Seigneur qui demandoit sa teste. Il le prit, & le baïsa pour marque d'obeïssance à ses ordres qu'il ne pouvoit plus éviter : ensuite dequoy les satellites luy apporterent dans un bassin une corde de soye, qui devoit estre l'instrument de son supplice, l'ayant receüe, il se la mit luy-mesme au col, apres avoir fait sa priere, laquelle estant finie, ils s'approcherent de luy pour faire l'execution. La mort luy parut si hideuse dans ce moment, que ne pouvant s'y soumettre, il se leva sur pieds, & se mit en deffense tout desarmé qu'il estoit contre cette multitude de soldats qui l'environnoient. Ses efforts furent vains & inutiles, en sorte qu'ils l'étoufferent sous leurs pieds, & luy trancherent la teste, apres en avoir fait mourir tant d'autres, des dépouilles desquels il s'estoit enrichy, comme il avoit fait des biens du peuple, contre lequel il exerçoit mille cruautéz.

Voila comment le Grand Seigneur se defait de ses Bachas ; & comme il les détruit les uns par les autres, lorsque leur puissance luy fait ombra-ge, ou bien qu'il veut se saisir de leur argent pour le mettre dans ses coffres.

Il a encore un autre moyen pour les perdre, si celuy-cy ne luy peut reüssir, & que le Bacha dont il se veut defaire se fust rendu si puissant, qu'il ne pust le reduire à force d'armes, en luy opposant les autres. Il fait semblant de vouloir s'accorder avec luy, & pour cet effet il luy offre les premiers emplois du Royaume, pour l'attirer proche de soy, ou bien il fait promettre d'amples recompenses à quelqu'un de sa suite, s'il le veut trahir. Il se servit avec succès il y a environ vingt ans de cet artifice contre Hassen Aga, Bacha d'Alep, dont la puissance, & l'autorité estoient capables de diviser son Empire. Il le pourveut de la charge de Vizir, pour luy faire deposer les armes, & luy envoya ses Sceaux en Alep, pour l'exercer avant que de se rendre à Constantinople : cependant il fit corrompre à force de promesses un de ses Agas ou Gentils hommes, afin qu'il leur donnast les moyens de se saisir en secret de sa personne. Celuy-cy s'y estant accordé, il l'attira adroitement à une maison de campagne, sous pre-
texte de divertissement, & donna advis à mesme temps à la Porte d'en-
voyer là des gens pour luy trancher la teste pendant la nuit, avec promes-
se de les introduire à la faveur des tenebres. Ils ne manquerent pas de s'y
rendre au temps déterminé : y estant arrivez, ils se glisserent à petit bruit
avec le traistre jusques dans la chambre du nouveau Vizir qu'ils trouve-
rent au lit, d'où ils le firent lever brusquement, & sans respect de sa per-
sonne avec des paroles injurieuses, de traistre & rebelle au Grand Seigneur.
Il vit bien qu'il estoit trahy, & qu'il ne pouvoit plus éviter la mort, aussi
ne fit-il aucune resistance. Il les pria seulement de luy donner un peu de
temps, pour demander pardon à Dieu de ses pechez, ce qu'ils ne voulurent
pas luy accorder, tant ils avoient peur d'estre surpris par les gens. Ils le fi-
rent mettre en disposition de recevoir le coup, avec menace que s'il n'o-

beïssoit promptement, ils le tourmenteroient au double; il s'y soumit, tendit le col, eut la teste tranchée, qu'ils porterent à Constantinople. Ainsi finit celuy qui avoit jetté la terreur dans tout l'Empire Ottoman. L'avarice d'un traître abbattit celuy que la force du Grand Seigneur n'avoit pû surmonter, & une clef d'or donna entrée à quatre miserables satellites chez ce Bacha, qui avoit esté inaccessible à tous les efforts du Turc. Ses soldats & ses Officiers furent tous proscriés, & condamnez à mort, avec ordre de les tuer par tout où on les pourroit reconnoistre: ce qui obligea la pluspart d'eux de s'enfuir en Perse.

Ce fut de son temps que Monseigneur de Picquet, aujourd'huy Evêque de Cæsaropolis, & Vicaire Apostolique de Babylone, pour lors Consul d'Alep, donna des preuves de son courage, & de son zele, pour l'honneur de la France, & les interests du Roy: car ce Bacha superbe voyant qu'il luy tenoit teste, pour maintenir sa Nation dans ses Privileges, & qu'il luy parloit, ce semble, avec trop de resolution, voulut pour l'humilier, mettre son siege plus bas qu'à l'ordinaire dans sa Salle d'Audiance: Ce qui ayant esté remarqué par le Consul, il poussa sa chaire plus haut qu'elle n'estoit auparavant, & la mit proche le siege du Bacha, au grand étonnement de tout le monde, qui en apprehendoit une mauvaise issue: mais il le fit de si bonne grace, & avec tant de gravité, que ce Bacha, quoy que fier & superbe, eut honte de s'en choquer. Il l'apprehendoit dans la connoissance qu'il avoit de son esprit: de sorte qu'avant son départ d'Alep pour Constantinople, où on l'appelloit en qualité de Vizir, il voulut se reconcilier avec luy, en restituant une partie de l'argent qu'il avoit exigé injustement de la Nation Françoisse, moyennant qu'il luy donnât une décharge en sa faveur, & pour sa justification: à quoy il ne voulut pas s'accorder, de crainte des mauvaises consequences qui en pouvoient suivre. Il seroit à souhaiter pour la gloire de Dieu, & les interests de Sa Majesté Tres-Chrestienne, que tous ses Consuls eussent autant de zele que cet illustre Personnage, joint à la connoissance qu'il a de l'esprit & du genie des Turcs, qu'il sçait prendre par leur foible, & se débarasser d'eux avec beaucoup d'adresse.

Le Grand Seigneur ne donne jamais la survivance aux enfans des Bachas dans la Charge de leur pere, de crainte que se faisant trop riches, ils ne viennent à se revolter contre luy. Bien loin de cette pratique, il les prive encore le plus souvent de leur succession par la confiscation qu'il fait des biens de leur pere, lors particulièrement qu'il les fait mourir comme criminels.

Passons des desordres de la terre à ceux de la mer, & voyons dans le Chapitre suivant le peu de soin qu'ont les Turcs d'entretenir leur Armée navale,





CHAPITRE SIXIÈME.

Des d'sordres touchant la negligence qu'apportent les Turcs à entretenir leurs Vaisseaux.

ARTICLE PREMIER.

De l'ignorance des Turcs dans la Marine.

IL n'y a rien qui soit plus nécessaire aux Turcs pour le soutien de leur Estat que l'entretien d'une Armée navale, & d'avoir toujours en mer de bons vaisseaux: cependant c'est ce qu'ils negligent davantage, & dont ils se soucient le moins, signe manifeste que Dieu veut la destruction de leur Empire. Ils ont néanmoins tous les avantages possibles, & tout ce qu'on peut desirer pour la structure des vaisseaux, à sçavoir les forests, en quantité sur les rivages de la mer noire, le chanvre pour les cordages, le coton pour les voiles, & le fer.

Les Villages sont obligez de fournir dans le besoin les uns la toile, les autres les cables, ceux-là le clou, ceux-cy doivent couper les bois, les sier, & les mettre en estat, & pour ce sujet ils sont exempts de toutes sortes de droits & imposts: en sorte que le Grand Seigneur peut faire fabriquer en peu de temps tant de Galeres & de Vaisseaux qu'il voudra, sans faire aucune dépense. Quoy qu'ils ayent, dis-je, tous ces avantages, ils ne veulent point s'en servir, & méprisent tellement les armemens par mer, qu'ils n'ont pas dans tout leur Empire un seul vaisseau de haut bord, à la reserve des Corsaires de Barbarie, qui ne leur donneroient point de secours, s'ils les voyoient attaquez par les Princes Chrestiens, outre qu'ils en sont incapables.

Toutes leurs forces maritimes consistent en quarante-deux Galeres fort foibles, & mal entretenues, qui ne seroient pas capables de resister à vingt des nostres. Les sept Galeaces de Venise les ont toujours battus & mises en fuite. Je n'en comptay que dix-sept dans le port de Constantinople, le reste estoit dispersé dans les Isles de Rhodes, de Chypres, de l'Archipel, & de la Morée, d'où l'on tire celles des Béis, ou chefs de Galeres, qui sont obligez d'entretenir les leurs. C'est pourquoy ils ne s'exposent jamais au combat, quand il y a du peril, & se contentent de faire montre, non tant par lâcheté, que pour épargner leur bourse, & ne point perdre leur Office, d'autant que leurs Galeres venant à estre prises ou fracassées, ils sont obligez de les remettre en estat, & de les fournir de forçats à leurs

propres frais & dépens. Il n'en est pas de mesme de celles qui sont à la solde du Grand Seigneur, dont il fait luy-mesme la dépense.

Quand mesme les Turcs auroient des vaisseaux, ils ne pourroient pas s'en servir ny les conduire, tant ils sont ignorans dans l'art de la navigation. Ils ne peuvent perdre la terre de veüe, autrement ils perdroient leur guide, ne pouvant se gouverner avec la bouffole dont l'usage leur est inconnu, aussi bien que celui de la carte & autres instrumens de marine, dont ils ne se servent non plus que nos bateliers d'eau douce. L'excepte toujours les Corsaires de Barbarie, qui sçavent la navigation depuis longtemps, & qui ayant parmy eux quantité de Renegats & d'esclaves Francs, qu'ils ont pris en mer, pour oient s'en instruire d'eux & se rendre capables : Je n'entends donc parler que des Ottomans habitans des Ports de Turquie. Ceux-là sont si pauvres mariniens, que quand il est question seulement de conduire quelque barque de Constantinople à Smirne, ils ne veulent aller que de jour avec un vent juste, & estre assurez qu'il n'y a point de Corsaires : de sorte qu'ils prennent port par tout pour s'en informer, & employent les semaines entieres où il ne faudroit qu'un jour : d'autant que bien souvent ils perdent en tardant le vent favorable, & en ont ensuite un contraire.

Touchant leur ignorance en mer, & pour faire voir combien ils sont grossiers, inhabiles à la marine, & faciles à tromper, je rapporteray icy en passant un stratageme des plus industrieux dont se servirent quatre ou cinq Esclaves Chrestiens pour procurer leur liberté, & se rendre maistres en mesme temps d'une Saïque Turque sur laquelle estoient trente ou quarante de ces Infideles. Le moyen dont ils convinrent fut de troüer le vaisseau, afin d'épouvanter les Turcs, & les obliger à se débarquer sur un écueil qui estoit proche d'eux pour sauver leur vie, & éviter le naufrage dont ils se verroient menacez. Ce dessein leur reüssit à merveilles, en sorte que sur la nouvelle qu'ils leur donnerent que le vaisseau se remplissoit d'eau sans qu'on pût y apporter aucun remede ; ils conclurent d'abord à se sauver, & tournerent la proüe vers cet écueil pour s'y rendre en toute diligence ; c'estoit à qui sortiroit le premier de crainte d'estre submergé avec le vaisseau. Il n'y avoit que nos Esclaves qui ne se pressoient point, & qui feignoient de n'oser passer avant les Turcs, de peur d'estre maltraitez en se commettant avec eux. Apres qu'ils furent tous débarquez ils retirerent la planche qu'ils avoient mise pour faciliter le débarquement, & firent reculer en arriere le vaisseau dont ils boucherent incontinent les trous qu'ils avoient fait eux-mesmes pour faire cesser le peril. Cela fait avec toute la diligence possible, ils tendirent les voiles pour se rendre en Candie dont ils n'estoient pas bien éloignez. Jamais ces pauvres Infideles ne furent plus étonnez que lorsqu'ils leur virent prendre cette route. Ils ne douterent plus de la trahison, & crurent bien qu'ils estoient perdus & seroient bien-tost faits esclaves eux-mesmes. La rage & le desespoir leur firent vomir mille injures & imprecations contre les auteurs de leur malheur, qui se rendoient cependant en Candie avec

un vent tres-favorable. Y estant arrivez selon leurs souhaits & avec un indigne contentement, ils informerent les Venitiens qui estoient alors possesseurs de la Metropolitaine de cette Isle, de la capture qu'ils avoient faite (en recouvrant leur liberté) de trente ou quarante Turcs dont ils leur faisoient present pour ramer sur leurs galeaces, & qu'ils les avoient laissez sur un écueil en tel endroit. Ils allerent incontinent les relever de sentinelle, pour les mettre au service de saint Marc, de crainte que tardant trop, quelque autre vaisseau passant par là ne les enlevast à son profit. Ils les trouverent dans le mesme lieu que les esclaves les avoient laissé, mais non pas dans la mesme disposition : dautant qu'ils estoient revestus d'un nouvel esprit, je veux dire des vertus de patience, d'humilité, & d'obeissance : encore bien qu'ils ne les eussent point pratiquées par le passé. Jamais personne ne fut plus prompt à executer les ordres de ses Superieurs, qu'eux à faire ce qu'on leur commanda, qui fut d'entrer dans le vaisseau. Ils obéirent d'abord sans contradiction, quoy que contre leur gré. On leur donna à leur arrivée en Candie un appartement dans le Baigne, & pour les confirmer dans l'esprit qu'ils venoient de recevoir, on les dépoüilla du vieil homme : c'est à dire de leurs habits pour leur en vestir de nouveaux aux dépens de la republique, qui fait volontiers cette liberalité dans ces rencontres. Et pour ne se montrer point ingrate envers les esclaves délivrez, elle leur fit don du vaisseau qu'ils avoient pris en reconnoissance de leur present, & de quelques hardes qui se trouverent dedans, que les Turcs n'eurent pas le temps de retirer, de peur de faire naufrage : Voila comme ils furent dupez par quatre ou cinq hommes, faute d'industrie & d'experience en mer.

Ils reconnoissent bien eux-mesmes leur ignorance & leur foiblesse sur cet element : aussi disent-ils en commun proverbe, que le Domaine en appartient aux Francs, comme à eux celuy de la terre, & que Dieu en a disposé de la sorte. Ils sçavent bien qu'un petit nombre de vaisseaux seroit capable de ravager toutes leurs costes, d'empescher sans aucune resistance le transport des vivres qui viennent du Caire à Constantinople, & de ruiner par consequent tout leur pays : mais la division qu'ils voyent entre les Princes Chrestiens leur oste toute l'apprehension. Malte les épouvante plus que tout le reste : ils fremissent au seul nom des Maltois plus connu en Turquie que celuy des principales puissances d'Europe.

Quelques ignorans m'ont souvent demandé si la France ou l'Espagne estoit aussi grande que Malte. Ils ne peuvent s'imaginer qu'une poignée de monde, & une si petite Isle puisse se rendre si formidable qu'elle est à leur égard. Que seroit-ce donc, s'ils avoient en teste une puissance Royale, & une armée, de quatre-vingts vaisseaux qui les entreprist tout de bon.

Ils sont dans l'estonnement quand ils entendent parler des combats de nos armées navales, & du nombre des vaisseaux que peuvent armer les Princes d'Europe. Il y a fort peu de temps que le Grand Seigneur discourant avec son premier Vizir, & quelques autres Seigneurs de sa Cour,

des guerres que nostre invincible Monarque a entretenu avec tant de succès par l'espace de sept ans durant contre trois puissances unies, leur dit ces paroles. Mais si tous ces Infidels (que vous dites estre si nombreux & si puissans par mer & par terre) s'unissoient contre nous, comment pourrions-nous leur résister ? quelle force oseroit s'opposer à la leur ? L'un d'eux pour le flatter & luy oster cette apprehension de l'esprit, luy répondit par une comparaison ridicule, & selon la coustume du pais, qui ne parle que par paraboles : Supposé, Sire, dit-il, que cette union se fasse, ce ne fera qu'à leur confusion : d'autant qu'il arrivera d'eux ce que l'on rapporte des animaux terrestres, qui selon la fable voulurent autresfois faire la guerre à un furieux dragon pour se venger des dégats qu'il faisoit parmy eux. Ils s'unirent tous, & se rendirent à trouppes jusqu'au lieu où se retiroit d'ordinaire leur ennemy : mais quand ce fut à luy donner l'attaque, la division se mit entre-eux pour les pretensions d'honneur. Le Lyon vouloit aller le premier à la charge comme le plus noble, le Tygre luy disputa la presceance, l'Ours, l'Elephant & la Licorne en firent de mesme, les autres animaux plus foibles que ceux-cy se divisèrent semblablement en autant de parties qu'il y avoit de pretendans, chacun suivant ses sentimens & prenant les interets de celuy qui luy agreoit le plus : si bien qu'au lieu de combattre ce fier dragon, ils firent des querelles entre-eux, & s'en retournerent sans rien faire, plus animez l'un contre l'autre qu'ils n'estoient auparavant. J'espere qu'il en arrivera le mesme de ceux-cy, & que quand bien ils seroient unis contre vostre Hauteffe, (ce qui n'est pas si facile,) ils ne s'accorderont jamais dans leurs pretentions, soit, pour la presceance dans l'armée, soit pour le partage des terres que chacun d'eux procurera d'avoir selon ses souhaits : & ainsi ils resteront toujourns divisez par les prieres de nostre Prophete, suivant la demande qu'il en a faite à Dieu.

Voila la belle réponse qu'il donna au Grand Seigneur, qui ne pouvoit luy estre que tres-agreable, & suivant ses inclinations : c'est pourquoy tout le monde y applaudit, & chacun y donna son approbation avec des eloges. Cependant il se trompoit fort dans son calcul : d'autant que sans qu'il soit besoin d'unir tant de puissances, celle de France seule est plus que suffisante pour les détruire, pourveu qu'elle fust en paix avec ses voisins, & assurée de ne recevoir d'eux aucune insulte ny hostilité durant l'absence de ses trouppes, ce qui sera toujourns à craindre. Les Turcs seuls ne seroient jamais capables de luy résister, comme il sera facile d'en juger par ce que je rapporteray dans la suite, parlant de la ruine de leurs Villes, des forteresses & des ports de la Turquie, du peu de revenu qu'ils ont, du petit nombre & de la desunion de leurs peuples presque tous opposez au Prince qui les gouverne : De sorte qu'ils se joindroient volontiers à ceux qui luy feroient la guerre : ce qui est tres-considerable.

Mais retournons à nostre sujet, & faisons voir encore par d'autres preuves autentiques leur foiblesse sur mer causée par leur negligence, ou plûtoft par la providence de Dieu qui les aveugle, pour le bien du Chri-

stianisme qu'ils pourroient beaucoup incommoder s'ils sçavoient se servir des avantages qu'ils ont, & que nous avons rapportez au commencement du Chapitre.

ARTICLE II.

De la foiblesse des Turcs sur mer.

Personne n'ignore que les Corsaires Francs vivent à discretion dans la pluspart des Isles de l'Archipel, & qu'ils rançonnent les peuples, sans que les Turcs leur puissent faire aucune resistance: ce qui n'arriveroit pas s'ils avoient seulement cinq ou six vaisseaux de guerre pour la garde de ces Isles. Monsieur Kervilliers leur fait payer ce qu'il veut de contribution, & y commande à baguette, quand il y vient faire descente avec quatre ou cinq cens hommes. On en feroit de mesme dans la pluspart des ports du Grand Seigneur, n'estoit la consideration des Marchands d'Europe qui y trafiquent, qui seroient maltraitez des Turcs, si les Corsaires Francs y venoient faire du ravage.

Il ne faut pas s'imaginer que nos Corsaires épouvantent seulement ces miserables Insulaires. Ils donnent encore de la terreur à l'armée Ottomane, & luy tiennent quelquesfois teste. Je rapporteray en confirmation & pour preuve de cecy deux cas particuliers qui sont tres-averez, & qui ont esté donnez au public dans les Gazettes. Le premier est touchant l'action genereuse que firent Messieurs le Chevalier de Bérenville & de Téméricour son frere, avec le Comte de Veru. Ces Messieurs ayant esté surpris par toute l'armée Ottomane dans le port de Niou, où ils esparmoient leurs vaisseaux, & voyant venir à eux 52. Galeres chargées de soldatesque, & commandées par le General ou Captan Bacha qui portoit du secours en Candie: ils mirent en estat le plûtoft qu'ils peurent deux de leurs vaisseaux, & laisserent le troisiéme à la bande, n'ayant pas le temps d'en faire le mesme de celuy-là, & les combattirent si vigoureusement, firent tant de feu sur eux & si à propos, que non seulement ils n'osèrent jamais les joindre, encore bien qu'ils leurs criassent: *Venez à l'abord canailles de Turcs, poltrons, &c.* Mais de plus, ils les obligerent à se retirer honteusement, avec perte de beaucoup de leurs gens: en sorte qu'ils croyoient avoir rencontré des diables plûtoft que des hommes, comme ils l'ont avoué depuis. Le dommage que ces braves Chevaliers receurent de ce grand nombre de galeres fut la perte qu'ils firent de leur poudre, de leurs cables, & autre attirail de vaisseau qu'ils avoient mis à terre, & qui leur fut brûlé de rage par ces Infideles, en vengeance du tort & des dégats qu'ils avoient receu de ces deux vaisseaux qui furent tres-confidables.

Voicy une autre action qui ne cede en rien à la precedente, & qui prouve

prouve encore authentiquement la foiblesse du Turc sur mer, autant qu'elle magnifie la force & la valeur de celui qui l'a faite. C'est Monsieur le Chevalier d'Auxincour, lequel ayant esté rencontré avec son vaisseau monté de 44. pieces de canon, par 34. galeres Turques, qui pensoient s'en emparer, dans la creance qu'avoient ces Infidelles qu'il n'oseroit pas se commettre luy seul contre tant d'ennemis, trompa cependant leurs esperances par son courage, & les contraignit de prendre la fuite apres un long & furieux combat, dans lequel il ne perdit que 14. hommes, & leur en tua plus de 400. Leur retraite fit encore plus de confusion que leur combat, par la prise qu'il fit à leur veüe proche de Scio, d'une Saique chargée de raisins qu'il demasta, & dont il tira ce qu'il voulut, apres quoy il alla mouïller l'Ancre à l'Isle de Sira, & ensuite à Paros, pour radouber son vaisseau tout troué de coups, & couvert de flèches, que ces Infidelles avoient tirées sur eux.

Voila des preuves plusque suffisantes de la foiblesse des Turcs en mer. Voyons si dans leurs Ports ils seront plus courageux. Chacun sçait que dans celui de Constantinople mesme, où sont leurs galeres, ils n'ont jamais osé faire la visite de trois vaisseaux du Roy pour en retirer quantité d'esclaves qu'on y avoit fait sauver, dont ils eurent avis. Le Caïmacan, qui est la seconde personne du Royaume apres le Visir, craignant de l'entreprendre à sa confusion, envoya l'ordre au Gouverneur des Dardanelles de ne leur permettre pas le passage qu'apres les avoir visitez. Ce que ce Gouverneur ayant tenté de faire, Monsieur de la Haye qui retournoit pour lors en France de son Ambassade de Constantinople sur ces vaisseaux, luy résista genereusement, avec menaee, que s'il estoit si temeraire que de s'en approcher il feroit tirer sur luy, & ruinerait les Châteaux à coups de canons; ce qui l'épouvanta si fort, qu'il fut obligé de le laisser passer avec sa proye.

Ils sont si lasches & si timides qu'ils n'osent deffendre nos vaisseaux qui sont à l'Ancre dans leurs Ports, contre les Corsaires de Barbarie; ou bien c'est par trahison qu'ils ne le veulent pas faire. Chacun sçait que depuis quatre ans ils ont laissé prendre diverses fois nos vaisseaux dans le port de l'Arnéca en Chipres par des Corsaires de Tripoli, sans vouloir tirer sur eux un coup de canon; & ne les obligent point à restituer comme il leur seroit facile, d'autant qu'ils n'auroient qu'à ordonner dans tous leurs Ports de les retenir quand ils y viennent avec quelque prise ou capture, & n'en permettre pas la vente, jusqu'à ce que ce que l'on sçache sur qui elle a esté faite, & comment: mais les Bachas qui sont des Traistres & des Tyrans, qui en prennent à toute main, s'accordent avec eux, comme ils font avec les voleurs Arabes, & partagent le gain à moitié: en sorte que l'on n'en retire jamais rien, quelque plainte que l'on fasse à la Porte.

La force du Turc sur mer luy venoit autrefois des Villes d'Alger, de Tunis, & de Tripoli, mais depuis quelque temps les premiers plus éloignez de la Porte, ne veulent plus luy donner aucun secours, soit

parce qu'ils le voyent foible & incapable de leur nuire , soit par interest & pour épargner leur bourse. Les autres en feroient encore de mesme s'ils osoient , & qu'ils le vissent embarrassé dans une guerre avec les Chrétiens qui le mist dans l'impuissance de les contraindre de luy obéir , & ce qu'ils en font à present n'est que par force , pour ne pas s'attirer une guerre avec luy ; ou bien pour avoir la liberté d'aller vendre dans ses Ports les prises qu'ils ont faites sur les Marchands d'Europe.

Les Turcs ont un bon expedient contre les Chrestiens pour sauver leurs biens , en cas qu'ils viennent à estre pris en mer par les Corsaires , c'est de les mettre au nom des Grecs , qui assurent faussement , que tout ce qu'il y a dans le vaisseau leur appartient , encore bien qu'ils n'en soient que les porteurs ou dépositaires. Ils les obligent d'aller en mer pour faire leur negoce , sçachant bien qu'en consideration du Christianisme on ne les fera pas esclaves comme eux. D'où je tire cette consequence , que sans les Grecs Schismatiques , & ennemis jurez de l'Eglise Romaine , nos Corsaires ne prendroient que des Turcs sur mer , & toutes les Marchandises des Vaisseaux dont ils se saisissent leur appartiendroient sans conteste ; & ainsi ils sont cause qu'on ne peut affoiblir le Turc ny l'endommager notablement , nonobstant toute sa foiblesse.

Je diray dans le Chapitre 30. parlant d'eux en particulier ce qu'il seroit expedient de faire pour remedier à cet inconvenient si prejudiciable aux Catholiques , & pour empescher ce desordre si avantageux aux Turcs. Passons cependant à d'autres aussi considerables que ceux dont nous venons de traiter.



CHAPITRE SEPTIÈME.

Desordre dans le peu de soin qu'ils ont de maintenir en estat de deffence leurs Forteresses; de leurs petit nombre , & de la lascheté des Garnisons qu'ils y mettent.

LEs Turcs disent en commun proverbe , qu'ils ne sont venus que pour ruiner , & non pour édifier , ce qui n'est que trop veritable , & manifeste à tous ceux qui ont voyagé dans leur pays. Il n'y a qu'à le voir pour en estre convaincu , d'autant qu'on n'y apperçoit par tout que des ruines de quelque costé que l'on se tourne , de vieilles mazures , de tristes débris , d'Eglises , de Villes , de Chasteaux & de Bourgades , dont ils ne sçavent pas mesme les noms. Et qui pis est , c'est qu'ils ne rétablissent ja-

mais rien, au contraire ils laissent ruiner encore tous les jours de plus en plus ce qui reste des anciennes fabriques.

Ils ne daignent pas mesme se servir des pierres qui tombent des bastimens, ny les remettre dans le lieu d'où elles se sont détachées par l'injure des temps. Vous verriez dans la pluspart de leurs Villes de grands pans de murailles tombez par terre, sans que personne se mette en peine de les faire relever. Il me sembloit en considerant ces ruines que le Ciel nous ouvroit des portes pour nous inviter à la conquête de leur pays, & nous en faciliter l'entrée; & que Dieu les aveugloit en mesme temps, en ce qu'ils n'y font aucune reflexion.

Vous seriez estonné de voir en quel estat sont à present la pluspart de leurs Places, qui estoient autrefois les plus fortes de l'Univers. Vous y appercevriez des brèches de toutes parts, des fossez comblez par les ruines des murailles, de l'artillerie dispercée çà & là, démontée, demy pied en terre avec de l'herbe tout au tour: en sorte qu'ils n'ont pas dans tout leur Empire vingt Forteresses capables & en estat de se deffendre cinq ou six jours, si elles estoient assiegées avec tous les artifices & stratagèmes dont on se sert aujourd'huy dans les Sieges, qui leur donneroient d'abord l'épouvante, d'autant plus qu'ils leur sont inconnus.

Il n'y a aucune forteresse à Constantinople que les murailles de la Ville qui sont assez simples; cependant de sa prise dépend la perte de toute la Turquie. Les Dardanelles qui sont deux Chasteaux bastis vers l'extremité du canal, l'un du costé de l'Asie, & l'autre en Europe sont éloignées de cette fameuse Ville 67. lieuës. Ils ne font pas si grand obstacle que je m'estois imaginé, avant que de les voir, d'autant que leur Artillerie estant toute au dehors, on la peut facilement démonter, & empescher qu'on ne la tire par une décharge continuelle sur ceux qui la voudroient charger, qui ne le peuvent faire sans se montrer au dehors; outre qu'estant posée sur des pierres & non sur des roües, on ne la peut remuer ny recharger une seconde fois que tres-difficilement, & avec beaucoup de perte de temps.

De plus en passant sous l'un de ces deux Chasteaux, on peut éviter d'estre endommagé de l'autre, dont l'Artillerie arrive difficilement jusques-là, ou du moins elle ne fait pas grand effet. Encore peut-on se preserver de celuy-cy, en mettant au costé de nos Vaisseaux qui regarde le Chasteau de vieilles barques, ou des balles de laine pour parer aux coups. Il n'y auroit que les quatre ou cinq premiers vaisseaux qui essuyeroient la décharge, tous les autres auroient le temps de passer sans difficulté, avant que les Turcs pussent avoir rechargé leur canon posé sur des pierres.

Je n'avance pas cecy de moy-mesme, & je ne le rapporte qu'apres l'avoir oüy dire à des Capitaines des plus braves & experts, avec lesquels j'en ay raisonné sur les lieux, & qui ne trouvoient aucune difficulté à cette entreprise, en la maniere que je l'ay proposée. L'un d'eux me dit qu'il se faisoit fort de prendre les Dardanelles avec quatre vaisseaux de

l'armée du Roy; qu'il n'en vouloit pas davantage pour s'en rendre maistre; & qu'il engageroit sans temerité sa teste en cas qu'il ne les reduisist à l'obeissance de sa Majesté. Pour moy je n'ay aucune peine à le croire apres les avoir veüs, & dans la connoissance que j'ay de la poltronnerie des Turcs, & de leur peu d'habileté aux armes. Je suis assureé que s'ils voyoient venir une armée navale de quarante ou cinquante vaisseaux, qu'aux premiers coups de canon ils abandonneroient la place. J'argumente de l'acte à la puissance, je veux dire du futur par le passé; & je juge de ce qu'ils feroient par ce qu'ils ont déjà fait en tant d'autres rencontres, sans estre mesme attaquez, dans la seule pensée qu'ils avoient qu'on venoit à eux. En voicy un exemple.

Sept vaisseaux Anglois estant venu mouïller l'ancre devant le Chasteau de Smirne durant les guerres de Candie, la garnison s'en épouvanta tellement dans la creance qu'elle eut qu'ils estoient de l'armée Venisienne, qu'elle s'enfuit & quitta la place: en sorte que les Anglois ayant mis pied à terre pour prendre quelques vivres & rafraîchissemens dans le village attenant au Chasteau, ils trouverent les portes de la Forteresse ouvertes & toutes les maisons abandonnées, personne n'y estant resté qu'un pauvre vieillard, qui leur raconta le sujet de leur fuite, à sçavoir la crainte qu'ils avoient eu d'eux: cependant ce Chasteau n'est guere moins fort que ceux des anciennes Dardanelles, qui seuls peuvent rendre difficile le passage du canal. Cecy m'a esté raconté par un Pilote Anglois qui estoit present lorsque la chose arriva.

Les Turcs ont basty deux autres Chasteaux, qu'on appelle les nouvelles Dardanelles, plus avancez vers l'emboucheure de la mer, & distans des deux premiers dont nous venons de parler, d'environ cinq lieuës: mais le Canal est si large dans cet endroit, que les vaisseaux peuvent passer dans le milieu, sans estre endommagez de l'Artillerie que tres-difficilement, y ayant plus de douze mille de l'un à l'autre.

La garnison de l'Arneca en Chypres a fait plusieurs fois le mesme que celle de Smirne, à la veüe de quelques vaisseaux Corsaires qui sembloient s'approcher trop près d'eux: elle gaignoit d'abord les montagnes & laissoit la place à discretion.

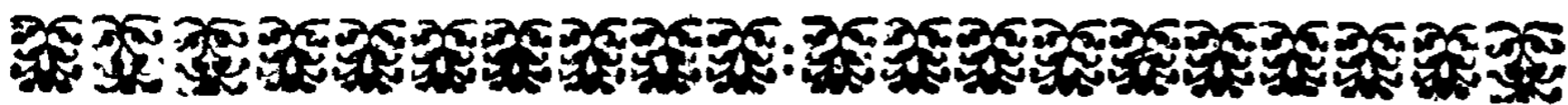
Celle de Famauguste qui est l'unique Forteresse de l'Isle, capable de soutenir un Siege, n'a jamais osé entreprendre de chasser les Corsaires Chrestiens qui couroient impunément par toute l'Isle, & qui y faisoient toutes sortes de ravages & d'hostilitez, jusqu'à prendre les Turcs dans leurs lits, faire battre les bleds, & enlever les troupeaux.

Je pourrois rapporter mille autres exemples semblables à ceux-cy, pour preuve de ce que j'ay avancé, & pour faire voir que tout leur pays est en proye aux ennemis faute de Fortereses & de gens capables de les deffendre. Ils en ont laissé tomber en ruine des milliers, & n'en ont pas basty une, à la reserve des trois dont nous venons de parler, & de quelques Fortins qui ont fait construire à leur mode du costé de la Bosnie & de l'Empire qu'ils ne tiendroient pas deux jours.

Ils ne daignent pas avoir dans leurs principaux Havres le moindre Fort, avec quelques pieces d'artillerie pour la deffense des vaisseaux qui y viennent trafiquer: en sorte qu'ils y sont bien souvent enlevez par les Corsaires dans l'absence des Capitaines, & de la pluspart de l'équipage, comme il est arrivé depuis deux ou trois ans à Scandaronne, & en Chypres.

Ils ne sont bons que pour tirer le profit, & ne veulent faire aucune dépense. Ils souffriroient fort volontiers que les Marchands d'Europe les fissent bastir à leurs propres frais, & qu'ils en payassent encore la Garnison. Ils furent si déraisonnables que de proposer à l'Ambassadeur de France, lorsqu'il passa par Alep, de faire rétablir aux dépens de la Nation le Pont Mourad, qui est sur le chemin de Scandaronne, qui ne peut estre remis en estat pour vingt mille écus, d'autant qu'il a un grand quart de lieuë de long. La raison qu'ils apportoit de cette obligation de bienficeance, est que les Francs y passoient comme les autres, & que leurs marchandises venoient par là. Ce seroit justement comme si l'on obligeoit en France tous les Estrangers, qui y viennent trafiquer, de faire paver les chemins, & rebastir les Ponts par où ils passent, que d'autres qu'eux auroient ruinez.

Sortons de ces mazures, & de ces debris de Chasteaux, de Villes, & de Fortereffes, pour aller voir les desordres qui se passent dans leurs familles au sujet de leurs mariages.



CHAPITRE HUITIÈME.

Des desordres de leurs Mariages.

ARTICLE PREMIER.

De la substance, & des ceremonies du Mariage des Turcs, de leur Poligamie, source de la jalousie qui regne entre leurs femmes.

LE Mariage des Turcs n'est qu'une simple promesse, ou un contract confirmé par l'autorité du Cadi, sur le rapport qu'on luy fait que les deux partys se desirent, & se recherchent en mariage, encore bien qu'ils ne se soient jamais veus, & que cet accord n'ait esté traitté que par leurs parens, qui conviennent ensemble de ce que le mary doit donner à l'épouse pour son dot, qui ne consiste qu'en des habits, & des dorures, dont elle peut disposer comme bon luy semble, & en faveur de qui il luy plaist. Mais pour l'ordinaire elle les conserve pour se subvenir dans ses necessitez en cas de viduité, à moins que le mary qui n'y a plus aucun droit, ne fasse

tant par ses sollicitations , qu'il les luy fasse vendre , pour en employer l'argent au profit de la famille , ou pour son negoce , ce qui arrive assez souvent.

La ceremonie du Mariage ne se fait point à la Mosquée , ny en presence des Moullas ou Ministres , au moins dans la pluspart des lieux ; aussi n'estiment-ils pas que ce soit un Sacrement , mais une simple réjouissance , & un sujet d'allegresse : de sorte qu'ils ne font ny prieres , ny promesse de fidelité. Voicy la maniere avec laquelle ils y procedent. Quand le temps déterminé pour les nopces est expiré , qui sera quelquesfois 4. ou 5. ans apres leurs Fiançailles , leur coûtume estant de promettre leurs filles en mariage dès leur petitesse , les parentes de l'époux la vont prendre à son logis , pour la conduire à celui de son futur mary , où elle trouve la chambre nuptiale , ornée de tout ce qu'elle a receu de son pere , & de son époux pour son dot , qui consiste (comme j'ay dit) en des habits , des ceintures d'argent , brasselets & colliers d'or , des chemises , & caneçons , & mouchoirs brodez , & mille autres fatras , qu'on arrange comme des tapisseries tout au tour de cette salle , qui paroist comme la boutique d'un Fripier. Elle demeure en cet estat ainsi ornée environ vingt jours , afin qu'un chacun voye à loisir tout ce qu'il y a , & reconnoisse par là leurs richesses , & la liberalité des parens envers l'épouse. Il y a dans le fonds de la chambre une espee de pavillon de satin , couvert de plaques d'argent en forme de feüilles de vigne , qui forme comme un petit trône ou tabernacle , sous lequel on la fait mettre d'abord qu'elle est arrivée. Ce doit estre là le lit nuptial , destiné pour la consommation du Mariage , aussi mettent-ils dessous deux ou trois matelats couverts de brocard , avec des coussins tout autour de mesme étoffe , qui font une tres-belle figure.

Quand la compagnie est arrivée au logis de l'époux , on y passe le jour à se divertir , & à festiner ; Les femmes ont un appartement particulier , & les hommes un autre : d'où ils ne peuvent pas s'appercevoir , bien loin de parler ensemble , & de s'entretenir , ce qui seroit parmy eux un tres-grand scandale. Les parentes de l'épouse ne l'accompagnent pas le jour des nopces avec les autres chez l'époux , cela estant estimé en Turquie une indécence.

Le soir venu on introduit l'époux dans cette chambre parée au son des flûtes , des tambours de basque , & avec des cris d'allegresse. Apres que toutes les femmes s'en sont retirées , à la reserve de l'épouse qui y reste seule , avec un grand voile rouge sur la teste , qu'il luy oste en entrant , apres l'avoir saluée , en suite de quoy il luy fait tirer ses chausses , pour l'accoutumer de bonne heure à luy obeir ; cette injuste pratique ne leur paroist pas étrange : d'autant qu'ils traitent leurs femmes comme ils feroient des esclaves , & se font servir par elles , soit à table , soit pour se vestir , comme on feroit d'une simple servante : aussi disent-ils ordinairement , qu'elles ne font que pour l'homme , & que Dieu ne les a créées qu'en sa consideration comme les animaux.

Le lendemain des nopces on conduit l'époux au bain , où il regale ses compagnons d'une belle collation , avec le Sorbet , l'eau-de-vie , & le caffè.

DE LA TURQUIE.

III

Le mesme ne se fait à l'épouse qu'environ quinze jours apres, qu'elle y va accompagnée d'une troupe de femmes, precedées par une vieille matrone, qui publie à haute voix par les ruës ses rares qualitez, avec certains vers ou poëmes composez pour ce sujet, ausquels les autres applaudissent de temps en temps par un cry qu'elles font toutes ensemble.

Leurs divertissemens dans le bain apres qu'elles se sont lavées est de faire la collation, de danser autour d'un grand reservoir d'eau, & de s'entretenir de bagatelles. Apres quoy elles s'en retournent dans le mesme ordre qu'elles sont venuës, en préconisant l'épouse par les ruës.

La poligamie est permise aux Turcs: en sorte qu'ils peuvent prendre jusqu'à quatre femmes legitimes, & des esclaves autant qu'ils en peuvent nourrir. Cette pluralité de femmes dans un mesme ménage cause dans la famille des querelles, & des divisions continuelles, des jalousies, & des inimitiez mortelles, jusques-là qu'elles s'empoisonnent quelquesfois l'une l'autre, & ont recours aux Magiciens pour faire perdre leur fruit, afin d'enrichir par ce moyen leur lignée, d'affoiblir le party de leur rivale, & de fortifier le leur: d'autant que les enfans se faisant grands, prennent chacun le party de leur mere, & la deffendent contre son ennemie: si bien que quand le mary est absent du logis, & qu'il n'y a personne pour mettre le hola, elles se querellent, & se battent elles & leurs enfans les uns contre les autres. Plusieurs Turcs, pour éviter tous ces inconveniens, & pour avoir la paix dans la famille, ne prennent qu'une femme legitime, & des filles esclaves pour la servir, & pour assouvir tout ensemble leur lubricité.

D'autres se marient en plusieurs Villes, & auront une femme à Constantinople, une autre à Damas, & une troisième en Babylone. Cela est ordinaire à ceux qui trafiquent, & qui ont de l'employ d'un costé & d'autre. Ils font cela, disent ils, afin d'arriver toujourns chez eux en quelque part qu'ils aillent, ce qui est à leur avis une grande commodité. Ils sont obligez de leur envoyer de temps en temps quelque chose pour leur entretien, & d'habiter par fois avec elles, autrement elles feroient leurs plaintes au Cadi, qui leur permettroit de les repudier, & de prendre un autre mary dans leur absence, ce qui n'arrive que trop souvent.

Quand un homme a repudié sa femme pour la troisième fois dans la colere ou autrement, soit avec sujet ou sans raison, il ne la peut plus reprendre, qu'auparavant elle n'ait couché avec un autre, qu'on appelle ordinairement le rehabiliteur. Cette peine ou penitence a esté imposée pour chastier les maris de leur inconstance, & pour donner exemple aux autres, afin qu'ils ne soient pas si legers & emportez qu'eux.

Il y avoit autresfois à Bagdat un aveugle, auquel on avoit coûtume d'adresser les femmes repudiées, pour estre par luy rehabilitées, & renduës capables de retourner avec leurs maris. Chacun estoit bien aise qu'il exerçât cette office plutôt qu'un autre, dans l'esperance qu'on avoit que cet aveugle ne pouvant estre charmé de leur beauté, & les estimant toutes également belles, il seroit facile de les retirer de ses mains. Cependant ayant esté un jour averry qu'il en venoit d'épouser une, qui estoit la plus accom-

plie, & la mieux faite qui fût dans toute la Ville, il y prit tant de goût sur ce rapport, qu'il ne la vouloit plus laisser retourner avec son premier mary, qui l'en sollicitoit fort, & qui n'estoit pas à se repentir de l'avoir quittée. En sorte que pour l'avoir il fut nécessaire de capituler avec l'aveugle, & de luy donner une bonne somme d'argent pour le faire consentir à se separer de cet objet qui avoit captivé son imagination.

Dans les autres Villes on prend pour l'ordinaire un pauvre vieillard, pour rehabiliter les femmes repudiées, & l'on convient avec luy qu'il les repudiera sans les toucher, moyennant quelque somme d'argent qu'on luy donne; mais comme cela dépend de luy, il manque bien souvent comme l'aveugle au traité & à la promesse qu'il aura faite.

Un Turc n'est obligé d'habiter avec sa femme legitime qu'une fois la semaine: & elle ne peut pas pretendre de luy davantage, ny se scandaliser, encore bien qu'elle le voye divertir avec les esclaves, & passer en leur compagnie la pluspart du temps, comme il arrive le plus souvent. Elle ne laisse pas cependant d'enrager en elle-mesme, quoy qu'elle n'ose en témoigner ses sentimens à son mary, qui feroit encore pis: d'autant qu'ils ne veulent pas estre gésnez dans leurs passions. Cette miserable contrainte jaloufie & aversion continuelle, dans laquelle vivent les femmes Turques me donne sujet de croire que si l'on estoit les maistres du pais, elles seroient les premieres à se convertir à la foy pour se delivrer de ces miseres, & de cette malheureuse condition semblable à un petit enfer.

Les enfans des esclaves ne sont point reputez bastards, aussi partagent-ils également la succession de leur pere avec ceux de la legitime épouse. Toute la difference qu'il y a entre-eux, est que ceux de la Dame ont le bien de leur mere de surplus, c'est à dire ce qu'elle a apporté de la maison de son pere, & le dot de son mary, & ceux-cy n'ont rien de la leur.

Quand une pauvre fille esclave a un enfant du maistre, elle devient l'objet de l'aversion, & des persecutions de sa maistresse, qui trouve assez d'autres pretextes pour la maltraiter. J'en ay veu une digne de compassion chez la Vaivode de Diarbeker, qui est le Receveur General des deniers du Grand Seigneur dans la Mesopotamie, laquelle apres avoir esté sa favorite, & la plus aimée de toutes, à cause de sa beauté, & de ses rares qualitez, durant deux ou trois ans, pendant lesquels elle eut une fille de luy qui ne vécut que quelques mois, fut ensuite disgraciée par les menées & les intrigues de sa maistresse, qui la reduisit au plus bas rang des filles esclaves, & l'occupa aux plus vils emplois de la maison. Son exercice nuit & jour estoit de verser des larmes, de déplorer son malheur, & de donner mille maledictions à la Religion de Mahomet, qui permet cette pluralité de femmes, & qui luy faisoit commencer son enfer avant le temps. Elle n'est pas seule qui la passe de la sorte, la pluspart des autres en font de mesme, plus ou moins, par la convoitise malheureuse des Turcs, qui n'ont en recommandation que leurs plaisirs sensuels.

ARTICLE II.

Des stratagèmes des Turcs pour se ravir les femmes les uns des autres, des chastimens exemplaires, dont Dieu punit leur lubricité, & des causes de leur sterilité.

Quand ils sçavent que quelque belle femme est mariée à un homme du commun, ils l'envoyent cajoler par quelque vieille, pour la corrompre, & luy persuader de repudier son mary, pour en prendre un plus riche, chez lequel elle sera vestuë comme une Princesse, nourrie de mesme, & portera la qualité de Dame. Si elle se rend à la tentation, & qu'elle consente aux sollicitations de la vieille, & aux conditions qu'elle luy aura proposées, on trouve incontinent mille pretextes pour procurer sa separation d'avec son mary. On n'a qu'à dire qu'il la maltraite, qu'il la laisse mourir de faim, que c'est une humeur insupportable, qu'elle ne peut vivre en paix avec luy, en un mot qu'elle n'en veut plus. Celuy qui la veut avoir, la fait aller au Cadi (qu'il aura déjà gagné à force d'argent) pour luy faire ses plaintes, & luy alleguer ses griefs; & fait venir en mesme temps deux faux témoins, qui attesteront qu'ils estoient toujours en querelle, & qu'ils n'ont jamais veu d'amour & de concorde entre-eux. Sur cela le Juge donne sa sentence en faveur de la femme, luy permet de repudier son mary, de reprendre sa dot, & tout ce qu'elle a apporté à la maison. S'il y a des enfans, il les partage entre-eux, & assigne à un chacun des deux partys, ce qui luy appartient, apres quoy il les congedie. Cela fait, elle se retire où bon luy semble pour quelque temps, afin de couvrir cette intrigue, & ne pas faire connoistre au monde leurs commeres. Quelques jours apres la repudiation on luy envoie des matrones, pour luy faire la proposition de se remarier au Seigneur tel, comme si la chose n'estoit pas conclüe, & arrestée dès auparavant. Elle fait semblant de n'y vouloir point acquiescer, & de n'avoir plus d'inclination pour le mariage, qui luy a causé tant d'amertumes: Enfin apres quelques feintes resistances que l'honnesteté & la bien-sceance demandent, elle donne son consentement, & on la marie à l'ordinaire à celuy qui l'a corrompü & recherchée durant son mariage avec tant d'artifices.

C'est pour obvier à ces inconveniens, & pour rembarer la convoitise effrenée des Turcs, qu'on oblige (à mon avis) dans le Levant, les femmes d'aller voilées par les ruës, & si couvertes, qu'un homme ne peut reconnoistre sa mere ou sa sœur qu'à leur marcher: dautant que si elles se faisoient voir, il arriveroit tous les jours des cas semblables à celuy que nous venons de rapporter, & les riches raviroient à force d'argent les femmes des pauvres, qu'ils verroient bien faites, & ainsi ce seroit une con-

fusion continuelle, un desordre épouventable, & un commerce qui ne finiroit jamais.

Dieu chastie quelquesfois leur lubricité, non seulement par des maladies horribles, qui leur arrivent ordinairement, qui les minent, & qui les rongent jusqu'aux os; mais encore par des naissances d'enfans monstrueux, & épouventables, aucuns desquels tiendront plus de la beste que de l'homme.

D'autres confondront l'un & l'autre sexe dans un mesme corps.

L'an 1659. il en nâquit un tres-particulier à Napoli de Romanie d'une Turquesque, femme d'un Béis, ou Capitaine de Galere, laquelle accoucha d'un enfant qui avoit deux corps, mais joints ensemble par le dos, quatre jambes, quatre bras, deux sexes, & une teste à deux faces dont l'une n'avoit ny yeux, ny nez, mais seulement une simple fente au lieu de la bouche. L'autre avoit un visage formé d'une maniere extraordinaire, à sçavoir un nez, un seul œil au milieu du front, une bouche fenduë jusqu'aux oreilles, garnie de grandes dents pointuës comme celles d'un chat. Au sortir du ventre de la mere il fit un cry si effroyable, qu'il épouventa tous ceux qui estoient dans la chambre: Et ce qui est plus étonnant, il fit deux ou trois sauts pour se cacher, comme s'il eut esté déjà capable de peur, & se retira dans une armoire qu'il vit ouverte. La Sage-femme assistée des autres l'étouffa, en jettant sur luy un matelas. Apres quoy ils le mirent dans une petite caisse de sapin, & le firent voir à toute la Ville. Le frere de l'accouchée, qui estoit fort amy des Capucins, voulut donner cette satisfaction au Reverend Pere Alexis de Sommevère, Superieur de la Mission, qui me l'a raconté, & donné par écrit en la maniere que je le viens de rapporter.

C'est une chose étrange, & digne d'admiration qu'encore bien que les Turcs ayent tant de femmes qu'ils en veulent, & qu'ils en peuvent nourrir, cependant ils ne multiplient pas en comparaison des Chrestiens qui n'en ont qu'une, en sorte que leur pais est moins habité que jamais, & se deserte encore tous les jours de plus en plus. Apres avoir fait reflexion plusieurs fois sur ce qui en pourroit estre la cause, j'en trouve plusieurs qui me semblent assez apparentes & vray-semblables, que je soumets au sentiment de ceux qui auront plus d'experience que moy.

J'attribuë la premiere à leur trop grande concupiscence, qui éteind en eux la vertu naturelle dès leur jeunesse, & qui les rend incapables de generation.

La seconde est morale, & je l'attribuë à Dieu, qui ne permet pas pour le bien du Christianisme, qu'ils se multiplient, & qui ne donne pas sa benediction à leurs mariages incestueux: si bien qu'il en est d'eux comme des loups en comparaison des brebis. Ceux-là portent plusieurs petits à la fois, & celles-cy un seul, cependant elles multiplient en quantité, quoy qu'on en tuë tous les jours une infinité, & ceux-là restent toujourns en petit nombre à leur égard.

La troisieme est assez évidente, & consiste en ce que plusieurs Turcs ne se marient pas, tant parce qu'ils n'ont pas le moyen de nourrir une femme, que pour vivre avec plus de liberté, pouvant prendre d'ailleurs leurs

divertissemens aussi bien que s'ils estoient mariez , & assouvir leurs concupiscences avec des filles perduës & dans des endroits de débauches, dont il y a une infinité en Turquie.

La quatrième est l'absence des maris , qui pour éviter les avanies qu'on leur fait dans le pais lorsqu'ils y sont , passent une bonne partie de leur vie, dans les caravannes , & à faire des voyages d'un pais à l'autre , sans desister que lorsqu'ils ne peuvent plus supporter ces fatigues.

La cinquième , c'est que les rivales , ou les femmes d'un mesme mary font mourir le fruit l'une de l'autre , pour les raisons que nous avons déjà rapportées.

La sixième , c'est l'exécrable pratique de quelques-uns , qui pour n'estre pas chargez d'enfans font des choses qui empêchent la generation que je ne puis nommer , se contentans d'avoir le plaisir du Mariage , sans en vouloir les charges.

La septième , ce sont les guerres où ils combattent sans ordre & sans methode comme des foux , & pendant lesquelles la famine & les maladies en font plus mourir que les armes.

La huitième , & la principale de toutes , c'est la peste , qui enleve tous les jours une infinité de peuples , d'autant qu'ils ne se precautionnent pas contre ce fleau , comme en Europe , ce qui fait qu'elle est tres-frequeute en Turquie , & presque continuelle. On ne sçait ce que c'est de faire le Lazaret , ou la quarantaine en ce pais-là. Ils reçoivent sans difficulté ceux qui viennent d'une Ville où est la contagion, dans une autre où elle n'est pas. Ils boivent , mangent , & conversent familièrement avec eux comme si de rien n'estoit , dans la pensée qu'ils ont qu'il n'arrivera que ce que Dieu a déterminé , & que c'est une folie de penser éviter ses decrets. Il n'y a pas de doute que s'ils prenoient leurs precautions comme nous , elle seroit moins frequeute dans leur pais qu'en Europe, d'autant que l'air y est plus pur , & plus sain que dans le nostre.

Voila les raisons pour lesquelles la Turquie est deserte de peuple , & qui empeschent que ses habitans ne multiplient pas comme ils devroient selon les apparences , eu égard au grand nombre de femmes qu'ils ont.

Les Turcs épousent leurs cousines germaines , la femme de leur deffunt-frere , & la sœur de leur deffunte femme ; mais ils ne peuvent pas prendre les deux sœurs à la fois , & l'on chastieroit exemplairement celuy qui auroit eu commerce avec sa belle-sœur pendant le vivant de sa femme.

Ils ne voyent jamais avant les nopces celle qu'ils doivent épouser , & ne sçavent rien de sa beauté , ou de sa laideur , ny de quelle humeur elle est , que par le rapport de leur mere ou de leurs tantes , qui en auront esté faire la demande, qui bien souvent la luy représenteront toute autre qu'elle n'est pour l'obliger à la prendre , & luy en diront des merveilles , parce qu'elle sera riche , bien apparentée , de bonne humeur , & à leur goût , qu'elles considerent plus que l'inclination de celuy qui la doit épouser , qui estimeroit peut-estre plus en elle la beauté que les richesses , & les autres dons naturels. Cette miserable pratique fait qu'il n'y a presque jamais,

de veritable amour dans leurs mariages : d'autant que c'est le sort qui les joint ensemble, plutôt que l'inclination de leurs cœurs : cependant ils estiment moindre cet inconvenient que l'indécence prétendue qu'ils trouvent dans la pratique des Chrestiens d'Europe, qui permettent à ceux qui se recherchent en mariage, de se voir, & de s'entretenir familièrement. Ils ne peuvent concevoir comment une fille ose paroître devant celuy qui la doit épouser. On a beau leur en dire les raisons, il n'y a pas moyen de les en rendre capables. Que feroit-ce donc s'ils sçavoient les libertez que d'autres prennent, les trop grandes privautez, & les trop frequentes cajoleries, ils s'en scandaliseroient dans l'excès, & à dire la verité nous avons de trop de ce qu'ils n'ont pas assez. Nous allons quelquesfois dans une extremité, & eux restent toujours dans l'autre. On feroit un bon mélange en prenant un peu de leur pratique, & en retranchant un peu de la nostre. Je ne parle que pour ceux qui en abusent, & ne pretens pas taxer tout le monde en general, sçachant bien que plusieurs se comportent en ces rencontres dans toute l'honnesteté & la modestie, sans donner sujet à la médifance.

Les Turcs ne considerent dans leurs alliances que les richesses de la personne, sa beauté, & ses talents, & ne font presque aucune estime de son extraction, qu'autant qu'elle leur est avantageuse, en ce qu'elle leur procurera des personnes capables de les proteger, ou de leur faire avoir de l'employ,

Les plus riches Turcs donnent à leurs enfans dès l'âge de treize ans des filles esclaves pour assouvir leur passion, & empescher qu'ils ne prennent leurs plaisirs ailleurs. Les enfans qui naissent de ces concubines, sont en tout égaux à ceux qu'ils ont ensuite de leur legitime épouse.

C'est assez parler de ces malheureuses pratiques, & des desordres de leurs Mariages. Voyons dans le Chapitre suivant ceux de leur abominable Politique.





CHAPITRE NEUFIE'ME.

Des desordres de leur damnable Politique.

ARTICLE PREMIER.

Que la Politique du Turc postpose les interets du Sang & de la Nature, à celui de regner.

ENCORE bien que la Politique des Turcs soit contraire aux Loix Divines & humaines, comme nous verrons dans la suite, par le recit que nous ferons de ses principes & de ses pratiques injustes. Elle leur a esté cependant jusqu'à present tres-avantageuse, en ce qu'elle les a presque toujours conservé sans guerre, & dans la possession paisible toutes leurs conquestes: En sorte que les Chrestiens n'ont jamais esté avec eux que sur la defensive, nonobstant leur foiblesse, depuis vingt ou trente ans, causée par la ruine de leur pais, & une infinité d'autres desordres dont j'en toucheray quelques-uns en particulier dans les Chapitres suivans.

La premiere maxime de leur Politique, c'est de prendre toujours leur avantage, autant de fois que l'occasion s'en presente, sans avoir aucun égard si cela choquera la fidelité promise & jurée par serment, ou bien l'amitié, ou les sentimens que la nature est obligée d'avoir pour son sang: Toutes ces considerations, dis-je, ne sont pas capables de les retenir, s'ils trouvent leur compte dans le mépris qu'ils en feront.

Chacun sçait que le Grand Seigneur ne reconnoist ny fils ny frere, ny amy, quand il s'agit des interets de sa Couronne. Il n'y a personne qu'il ne sacrifie, fust-il le plus proche, ou le plus intime qu'il eust au monde, s'il avoit conçu le moindre sinistre soupçon de luy. N'est-ce pas sa coustume à son avènement à la Couronne, de faire massacrer tous ses freres pour regner avec plus d'assurance, encore bien qu'ils ne soient coupables d'aucun crime, & que la plupart d'eux soient encore dans un âge qui les rend incapables d'en faire, & de rien entreprendre à son prejudice.

Je fus touché de compassion, lorsque l'on me fit voir à Constantinople les enfans des Grands Seigneurs qui avoient esté étranglez dans leur bas âge, inhumez tous en rang autour du Sepulcre de leur pere. Sultan Sélim en avoit jusqu'à six vingt, que je n'eus pas le temps de compter, je m'en rapportay au témoignage des Moullas ou Ministres de la Mosquée. Quelques Sultans en ont trente ou quarante, d'autres plus, d'autres moins. Chacun d'eux a toute sa lignée autour de son tombeau, à costé duquel on

voit encore celuy de la plus aimée de ses femmes.

On remarque entre les Grands Seigneurs ceux qui ont esté tuez ou étranglez d'avec les autres qui ont finy leur vie par une mort naturelle, en ce que les premiers qui sont en plus grand nombre ont une petite écharpe rouge autour du col, pour marque du sang répandu, ou d'une mort violente, & les autres ne l'ont pas. Pour donner l'intelligence de cecy, il faut sçavoir que l'on met sur les Sepultures des Grands Seigneurs & de leurs fils un Turban qui fait comme la figure d'une teste d'homme avec le col, pour faire connoistre par là que ce tombeau est d'un Sultan, & non d'une Sultane; d'un fils de Grand Seigneur, & non d'une fille, d'autant que celles-là n'ont aucune marque sur la leur.

Ces Monumens n'ont pour tout ornement qu'un simple drap ou toile verte tenduë par dessus. Leur figure est semblable à la feinte que nous exposons dans nos Eglises. Ils sont sous de petits Domes ou Chapelles couvertes de plomb & basties de marbre, que l'on entretient fort propres. Il y a dans chacune des Checs ou Moullas gagez pour lire l'Alcoran, & prier Dieu nuit & jour; si bien qu'ils n'en sortent jamais que pour leurs necessitez. Chaque Grand Seigneur a sa Sepulture à part. Ceux qui ont fait bastir quelque superbe Mosquée de leur temps s'y font enterrer sous un petit Dome basti à costé de cette Mosquée, les autres se font porter à sainte Sophie, dont ils ont fait le principal Temple de la Ville. On apperçoit tout autour, autant de Domes ou Chapelles différentes qu'il y a de Grands Seigneurs inhumez.

Quand on fait mourir les freres ou oncles du Grand Seigneur hors Constantinople, on les enterre où ils se trouvent, sans aucune pompe funebre; comme l'on fit il y a quelque années en Alep à l'Oncle du Grand Seigneur à present regnant, qui y fut estranglé par ses ordres. Ce pauvre jeune Prince trouva malheureusement sa mort en ce lieu, lors qu'il y pensoit le moins, apres avoir parcouru travesti & inconnu toute la Turquie, la Perse, l'Allemagne & la Pologne pour l'éviter. Y estant arrivé durant les chaleurs de l'Esté avec un seul serviteur qui l'avoit accompagné en tous ses voyages, il se retira dans un Jardin proche la Ville, à dessein d'y passer quelques jours, en attendant le départ d'une Caravane avec laquelle il pust continuer son chemin. Durant cet intervalle, il fit connoissance avec celuy auquel appartenoit ce Jardin, qui estoit un des plus riches Agas du pays, & contracta avec luy une si étroite amitié, par les mutuelles carresses & festins qu'ils se firent l'un à l'autre, que le croyant plus sincere & fidelle qu'il n'estoit; & voulant reciproquement luy témoigner son affection, il lascha imprudemment quelques paroles qui le firent connoistre, & qui furent le sujet de sa mort. *O que ne suis-je, luy dit-il, ce que j'espere d'estre un jour avec l'assistance du Ciel, & le secours de mes bons amis; vous seriez celuy qui participeroit le plus à mon bonheur, & dont je voudrois avancer la fortune plus que d'aucun autre.* Ce discours obligea l'Aga de le conjurer à luy dire en toute confiance qui il estoit, avec protestation qu'il luy garderoit le secret, & n'en parleroit jamais à

personne : qu'au reste il ne desiroit le sçavoir que pour le seconder dans ses desseins, & luy rendre service dans les choses dont il le jugeroit capable. Sur cela il se découvrit à luy par une entiere connoissance qu'il luy donna de son extraction, & de la maniere avec laquelle il avoit subsisté jusqu'alors, par le moyen des pensions que sa mere qui estoit une des plus considerées Sultanes du Serrail, avoit soin de luy envoyer secretement en quelque part qu'il fust, en attendant que Dieu le restablît sur le Trône de son pere; ce qu'il esperoit par le credit de sa mere; joint que sa maniere d'agir luy attireroit sans doute l'affection des peuples, déjà mécontents du Grand Seigneur son Neveu. A ces paroles ce dissimulé s'abatit à ses pieds, pleurant de joye en apparence, & réiterant les protestations qu'il luy avoit faites de se consacrer toute sa vie à son service & de luy estre toujours fidelle : Cependant il fit tout le contraire; car à peine fut-il party de là, qu'il alla trouver le Bacha avec lequel il estoit mal, & se servit de cette occasion pour rentrer en ses bonnes graces, en luy découvrant ce qu'il venoit d'apprendre, dans la pensée qu'il l'obligeroit beaucoup en cela, & qu'il luy procureroit un moyen de se mettre bien en Cour, où l'on n'estoit pas trop content de luy. En effet, le Gouverneur fut ravy d'entendre le recit que ce perfide luy fit de ce jeune Prince; & dans la crainte qu'il eut qu'il ne luy échappast, il monta dès l'heure mesme à cheval pour s'en saisir. Il fit investir d'abord le Jardin, & après en avoir occupé toutes les avenues, il y entra accompagné de ce traistre, & de ses principaux Officiers. Si-tost qu'il apperçeut celuy qu'il cherchoit, il se prosterna en terre, & luy fit une profonde reverence, qui ne fit que trop connoistre à ce pauvre Prince qu'il estoit découvert, & qu'il n'y avoit plus moyen de dissimuler : aussi ne daigna-t'il pas se lever à leur arrivée, & il receut assis tous les honneurs qu'ils luy firent avec un visage assuré, sans regarder celuy qui les luy rendoit. Il se retourna ensuite vers l'Aga, auquel il reprocha sa perfidie avec ces paroles : *Chien, infidelle ! tu m'as donc trahi ?* Puis s'adressant au Bacha, que faut-il faire, dit-il, de quoy est-il question ? Mon Seigneur, je n'ay appris que trop tard, & avec déplaisir l'arrivée de Vostre Altesse Royale en ce lieu; car je me ferois donné l'honneur de luy venir rendre plutôt mes respects, & la supplier tres-humblement, comme je fais à présent, de vouloir venir prendre un logis plus conforme à sa qualité dans le Chasteau, où nous tascherons de la regaler au mieux qu'il nous sera possible : En disant cela, on luy presenta un beau cheval richement orné, sur lequel le Bacha par honneur luy aida à monter. Il ne fit aucune resistance à leurs sollicitations; voyant bien que ce seroit en vain s'il tentoit de se sauver de leurs mains. Dès qu'il fut arrivé au Chasteau, on doubla les Gardes, & l'on dépescha à mesme temps un Courrier à Constantinople, pour donner avis au Grand Seigneur de la capture qu'on avoit faite de son Oncle, & sçavoir de luy ce qu'il vouloit qu'on en fist. La resolution fut qu'il s'en falloit défaire au plutôt, & pour cet effet on expedia d'abord un Capigi, avec ordre au Gouverneur d'Alep de le faire étrangler

sans delay, incontinent apres la reception du commandement. Ce qui fut executé avec tant de promptitude & de precipitation, que sa mere qui avoit esté avertie de sa condamnation à la mort, & qui avoit obtenu par son credit la revocation de cette Sentence, presque aussi-tost qu'elle fut donnée, ne pût le sauver, encore bien qu'elle eust fait partir un autre Courtier peu de temps apres le premier, portant les ordres contraires au precedents; mais il vint trop tard, & l'execution en estoit faite. Le soir que le premier Capigi arriva, tous les principaux de la Ville se rendirent au Chasteau, pour voir la fin tragique de ce pauvre Prince, qui se douta bien de son malheur en les voyant, pensant bien que cette multitude extraordinaire de gens ne luy pronostiquoit rien de bon. Il leur demanda sans s'étonner, si celuy qui le devoit envoyer dans le Ciel, en le délivrant de ce monde, estoit arrivé de Constantinople. On ne luy répondit que par le silence; & comme si l'on eust ignoré ce qu'il vouloit dire, ou qu'on eust eu crainte de l'affliger en luy annonçant cette mauvaise nouvelle: Ce qui le confirma davantage dans sa pensée. Hé bien, adjôta-t'il, faites-le entrer, qu'il apporte ses ordres. Sur cela on alla avertir ce Messager funeste, qui se presenta à luy faisant de profondes reverences en veüe de sa qualité, qui pourtant estoit le seul sujet de sa mort. Il luy remit entre les mains le commandement du Grand Seigneur, qu'il receut avec beaucoup de respect, le baisant & mettant sur sa teste pour marque de soumission. Il le leut en son particulier à voix basse: apres quoy ayant fait retirer cet homme, il voulut décharger son cœur avant que de mourir; & se mit à entretenir la compagnie de tout le cours de sa vie; des desseins qu'il avoit toujours tenu couverts, dont il ne demandoit à Dieu l'accomplissement, disoit-il, que pour le soulagement des peuples, la misere desquels le touchoit sensiblement: Mais puisqu'il n'avoit pas plû à sa divine Majesté de l'exaucer, pour des raisons que nous ne pouvons pas penetrer ny concevoir, qu'il mourroit content dans la Religion du Prophete. Ce discours tira des larmes des assistans, sans produire pour luy aucun bon effet, que le regret qu'on avoit de sa perte. Cependant on luy apporta à souper avec toute la magnificence & les ceremonies ordinaires, encore bien qu'il deust estre executé à une heure de là, en sortant de table: aussi mangea-t'il fort peu, & comme par maniere d'acquit, des viandes qui luy furent servies, qu'il fit presque incontinent lever, pour ne penser plus qu'à mourir, & à faire une bonne fin. Voicy comme il s'y prepara. Il se fit apporter de l'eau, dont il se lava, selon la coûtume des Turcs les mains, les pieds, le visage, & les oreilles; ensuite de quoy il fit avec beaucoup de devotion exterieure & d'adorations sa priere la face tournée vers le Midy. Estant finie, il ordonna qu'on appellât ceux qui le devoient mettre à mort, lesquels entrerent incontinent, & l'un d'eux luy presenta avec beaucoup de respect la corde qui devoit estre l'instrument de son supplice. C'estoit un cordon de soye plié dans une enveloppe. Il la receut, & se la mit luy-mesme au col; puis s'estant fait mettre deux ou trois coussins devant luy, il posa la teste dessus comme pour dormir, & donna permission aux satel-

lites sur sa personne, avec ces paroles : *Faites vostre devoir.* Aussi ne furent-elles pas plûtoſt prononcées, qu'ils ſe ruerent ſur luy & l'étranglerent. Voilà quelle fut la fin de ce pauvre Prince, qu'il avoit toûjours tâché d'éviter, & telle eſt encore celle des Bachas, & autres Grands de la Turquie, comme nous avons veu dans le Chapitre cinquième.

ARTICLE II.

Que la Politique du Turc n'a point d'égard aux promeſſes faites & jurées avec ſerment, ny à la Nobleſſe, ny aux plus eſtroites amitez, non plus qu'aux ſervices rendus à l'Eſtat.

UNE des grandes politiques du Turc, c'eſt de ruiner toutes les Puiffances de ſon Eſtat, qui ſeroient capables un jour de luy nuire, ou de ſe revolter contre luy; celles particulièrement qui retiennent encore quelque eſpece de ſouveraineté, en vertu de leur traité de paix avec la Poite, à laquelle elles ſe ſeront ſoumiſes volontairement, moyennant un tribut annuel. Il les détruit autant qu'il peut, afin d'eſtre luy ſeul Maître abſolu. Encore bien que la pauvre Republique de Raguze qui luy eſt tributaire, ne ſoit pas en eſtat de ſe ſoulever; cependant il luy donne de temps en temps des atteintes furieufes, & luy fait payer dix fois davantage qu'elle n'eſt obligée: afin que ſi elle vient à manquer à luy donner ce qu'il demande, il prenne de là ſujet de ſe la ſoumettre tout à fait; ce qu'il fera toſt ou tard, ſi Dieu n'aſſiſte cette pauvre Ville, & ne fait une eſpece de miracle en ſa faveur.

Il a réduit tous les Princes de ſon Eſtat, tant ceux des Arabes, & des Courdes, que ceux des Turcomans & des petits Tartares à la condition des Bachas, qu'il change quand il veut, & les a mis par ſon autorité dans un eſtat qu'ils ne peuvent plus ſe ſoulever, à moins que le Turc ne ſoit attaqué d'ailleurs par les Princes Chreſtiens; ce qu'ils attendent avec impatience.

Les moyens dont il ſ'eſt ſervy pour les détruire, & en tirer à meſme temps de l'argent, ont eſté de donner le Gouvernement à un autre Prince de la meſme nation; qu'il reconnoiſtra d'un eſprit turbulent, avec promeſſe de l'aſſiſter dans le beſoin, ſçachant bien que celui-là paſſionné de dominer, ne manquera pas d'y former un party, & d'attirer à ſoy les uns par promeſſes & les autres par menaces, & qu'aſſiſté de ſes forces il viendra à bout de ſes deſſeins, & ſe fera Prince; mais non pas ſi abſolu que ſon predeceſſeur qui l'eſtoit par ſucceſſion, auſſi le vouloit-il en cet eſtat. Apres avoir eſtably celui-là par ſes intrigues au prejudice de l'autre, il laiſſe paſſer un eſpace de temps, & luy fait une querelle injuſte, ſous pre-
texte de quelque pretendu manquement, & le depoſe encore avec plus de facilité qu'il n'aura fait le premier pour en eſtablir un tiers, qu'il obligera

à des conditions onereuses que n'avoient pas ses predecesseurs. Enfin il en est venu jusques-là, qu'il donne à present la principauté à celuy qui luy offre le plus d'argent, & à qui bon luy semble.

Il en fait le mesme à l'égard des Chrestiens pour le Patriarchat, & en tire à present des sommes d'argent considerables, au lieu qu'autrestois il ne luy en revenoit pas un doublé. Les Prestres Grecs m'ont assuré mesme que le Grand Seigneur a donné durant quelque espace de temps du revenu au Patriarche de Constantinople. Et qu'il fut induit à cela par le Conseil de son Vizir, lequel luy representa, que s'il vouloit faire retourner les Grecs à Constantinople d'où ils s'estoient enfuis depuis sa prise par les Turcs, qu'il devoit remettre le Patriarche dans tous ses droits & revenus, qui montoient à cinquante mille écus selon eux, & leur permettre le libre usage de leur Religion. Ce qui leur ayant esté proposé de la part de sa Hautesse, ils y revinrent sur ses offres. Le Vizir ordonna apres leur retour, en consequence de ses promesses, qu'on donnast au Patriarche les cinquante mille écus par an, sçachant bien que cela ne continueroit pas long-temps, & que bien-tost ils donneroient eux-mesmes de l'argent pour avoir le Patriarchat, au lieu d'en recevoir des Turcs: En effet il ne se passa pas un an, qu'ils susciterent un Anti-Patriarche, auquel ils donnerent la charge, à condition qu'il ne toucheroit plus que quarante mille écus. Apres celuy-là il en vint un troisiéme, qui se contentoit de trente mille; & ainsi consecutivement ils sont venus, non seulement à ne recevoir plus rien, mais à donner eux-mesmes aujourd'huy à la Porte les vingt & trente mille écus, pour se supplanter les uns les autres, & pour se ravir la charge: En sorte que leur Patriarchat est actuellement endetté, au dire des Prestres Grecs, de deux mille boules, qui disent un million de piastres ou d'écus; ce qui n'est pas difficile à croire, considéré le changement frequent que les Turcs font de ces pretendus Patriarches, & que l'argent qu'ils donnent est pris à interest de vingt-cinq pour cent, à payer tous les trois mois, faute de quoy ils tirent l'interest de l'interest; ce qui fait qu'ils montent au delà du principal en moins de deux ans.

Ils entretiennent autant qu'ils peuvent la division parmy les Sectes, & y forment des partis, tant pour en tirer de l'argent, que pour les affoiblir & regner avec plus de seureté. Ils sont ravis quand il se presente à eux quelque seditieux, pour envahir à force d'argent une Charge: ils luy donnent d'abord le commandement pour le mettre en possession, & deposent avec un faux pretexte (dont ils ne manquent pas) celuy qui l'exerçoit: cependant ils l'avertissent de retourner à six mois de là, avec promesse de le remettre, quand il leur apportera plus que son antagoniste ne leur a donné.

Il y a sept ou huit ans que le Bacha de Damas constitua Patriarche de la Nation Grecque, dépendante du Siege d'Antioche, un jeune homme nommé Constantin, âgé d'environ dix-neuf ans, qui estoit petit-fils du deffunt Patriarche Macarios, moyennant dix mille écus qu'il luy donna; & sur le refus que le peuple fit de le recevoir, à cause qu'il estoit trop jeune, & qu'il avoit une physionomie d'enfant, peu convenable à cette

dignité, qui avoit toujours esté possédée par des personnes âgées; Il les fit assembler au Serrail, & leur tint ce discours. *Quelles raisons avez-vous, canailles, de ne pas reconnoître pour vostre Supérieur ce beau jeune homme? Quel défaut avez-vous remarqué en luy sur quoy vous fondez les difficultez que vous faites? est-ce parce que vous le trouvez trop jeune? vous estes donc plus delicats & plus difficiles à contenter que les Musulmans qui se sont bien soumis à l'obéissance du Grand Seigneur âgé seulement de sept ans, lors du décès de son pere. Quoy! une poignée d'Infidèles aura de la peine à se soumettre à un jeune homme capable de les gouverner? Apres qu'un si grand Empire; tant de Peuples, & de Nations l'ont fait à leur legitime Prince dans sa naissance. Je ne sçay qui m'empesche de vous faire tous rouer de coups, pour donner exemple aux autres, & vous apprendre vostre devoir. Retirez-vous, & que je n'entende plus parler de rebellion, autrement je sçay bien les moyens de vous faire obeir par force.* Ce fut assez dit, il falut le recevoir, jusqu'à ce que le Grand Seigneur les pourveut d'un autre, ce qui arriva six ou sept mois apres, par les intrigues des Grecs, qui n'épargnerent pas l'argent dans cette rencontre, leur orgueil ne pouvant souffrir d'estre gouvernez par un homme sans barbe. Ccluy-cy eut son recours à la Porte, & fut encore restably environ un an après. Les Grecs le firent déposer derechef. Les Turcs le remirent pour la troisième fois, & tiroient toujours cependant de l'argent des deux costez. Ce jeu a duré plus de sept ans, & je doute fort s'il ne continuera pas encore. Il suffit que les Officiers de la Porte ont retiré de cette affaire plus de cent cinquante mille écus qu'on leve sur la pauvre Nation, presque de la mesme maniere que l'on fait les deniers de la Couronne; c'est à dire avec des tyrannies horribles, & par des voyes les plus iniques & les plus injustes qu'on puisse jamais s'imaginer.

Le Grand Seigneur confond toutes les conditions, en sorte qu'on ne met point de difference en Turquie, entre un noble & un roturier, la vraye Noblesse en ce pais-là c'est l'argent, seul capable d'avancer un homme aux premieres Charges du Royaume, & de luy faire épouser la fille du Vizir ou du Grand Seigneur, fust-il de la plus basse extraction, & de la plus vile famille du monde, ou bien fils d'un pere qui auroit fini sa vie sur un gibet par la main d'un bourreau.

Cette Politique de faire tout le monde égal en condition, est afin que les peuples ne puissent s'élire un chef pris de la Noblesse, sçachant bien que s'ils prennent un roturier, il sera méprisé, & peu luy obeiront, dans cette maxime que personne ne veut se soumettre à son égal, à moins qu'il ne soit établey du Prince, & élevé à cette dignité par ses liberalitez.

Il ne donne jamais les Gouverneurs aux Bachas que pour un an, & ne les continuë dans un mesme lieu tout au plus que trois ans, de crainte qu'ils ne s'y fassent trop d'habitudes; encore bien qu'il sçache que ce frequent changement est la ruine de ses peuples: dautant que les Bachas durant le peu de temps qu'ils sont en charge, tirent & exigent d'eux tout ce qu'ils peuvent avec des violences, des cruautéz & des inventions diaboliques.

ques, que j'aurois de la peine à croire si je ne les avois veuës.

Sa plus grande politique & la plus ordinaire est de ne tenir jamais sa parole, qu'autant qu'elle luy est avantageuse, si bien qu'il n'y a rien d'assuré avec luy, quelque promesse qu'il fasse, à moins qu'il ne craigne d'ailleurs de s'attirer une guerre en la faussant: en sorte que ce n'est que l'interest qui le retient, plutôt que la consideration de son honneur & de la crainte de Dieu.

Il ruine les terres nouvellement conquestées, afin qu'elles ne puissent se revolter, & transporte ailleurs la pluspart des habitans, ne laissant en leur place que de la soldatesque qui acheve de desoler le pays. Sur tout il tasche d'éteindre toute la famille du Prince qui y commandoit, afin de ne laisser plus aucuns pretendans ou aspirans.

Il peuple son pays par la multitude d'esclaves qu'on y apporte de toutes parts, & affoiblit à mesme temps ses voisins, par la capture qu'il fait de leurs sujets.

Il fait mourir avec de fausses accusations les premiers Officiers, & les plus riches de son Estat, dont il confisque les biens pour remplir ses coffres, & revend leurs Charges à d'autres. C'est un avantage pour luy quand on tuë dans une bataille un General & les principaux Officiers de l'armée, d'autant qu'il s'empare de toutes leurs richesses, & revend leurs Offices; en sorte qu'il tire du profit d'où les autres Princes ne remportent que de la confusion & du dommage.

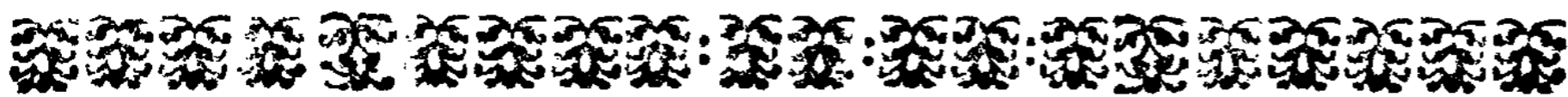
Quand son armée a esté défaite, il propose à son ennemy la paix, ou une trêve, non à autre dessein que pour avoir le temps de remettre d'autres troupes sur pied, & recommencer de nouveau, nonobstant le traité passé entre-eux, qu'il n'observe qu'autant que la nécessité l'y oblige, & l'estat de ses affaires.

Quoy que les Turcs fassent banqueroute dans leur malheureuse politique à leur conscience, à l'honneur, & à la raison, cependant ils ne font pas servir la Religion à l'Estat; au moins en ce point, à sçavoir qu'ils ne rendent jamais à composition les Villes où il y a des Mosquées, fussent-ils en peril de tout perdre. Ils n'ont jamais voulu conclure la paix avec les Polonois, mesme apres la défaite de leur armée, qu'à cette condition qu'il leurs rendroient quatre ou cinq Villes dans la Podolie, parce qu'autresfois ils y ont eu des Mosquées.

Plust à Dieu que les Princes Chrestiens qui ont tant de zele pour sa gloire & pour la leur, eussent cette sainte resolution, de vouloir à leur exemple retirer à quelque prix que ce fust les Saints Lieux de Jerusalem, sanctifiez par le sang & par les vestiges du Fils de Dieu, qui y a operé nostre salut, & qui sont aujourd'huy prophanez par la demeure de ces Infidelles, qui ont fait des Mosquées de ses principaux Sanctuaires. O qu'ils n'auroient garde de laisser la Méque où est le tombeau de leur faux Prophete sous la domination des Chrestiens; & de voir convertir en une Eglise leur premiere Mosquée; ils periroient plutôt que de le permettre. Quoy! sera-t'il bien yray que nous ayons moins de devotion & de zele pour nostre

sainte Religion, qu'ils en ont pour la leur fausse & ridicule? Non je me reprends, ce n'est pas manque de pieté que nos Princes souffrent pour un temps ce malheur, que Dieu a permis pour nostre confusion, & le chastiment de nos pechez; ce leur a esté une necessité presque inévitable, occasionnée par les guerres & les divisions continuelles, qui ont affligé depuis quelques siecles le Christianisme. Plaise à Dieu que la paix & l'union succede à toutes ces bourasques, & que nous puissions voir de nos jours arborer sur le Calvaire l'étendart glorieux de la Croix joint à celui des Lys par la valeur des armes de nostre invincible Monarque.

Passons cependant des desordres de la Politique des Turcs à d'autres qui leur sont plus ordinaires dans la pratique, & qui ont réduit la Turquie dans le miserable estat où elle est.



CHAPITRE DIXIEME.

Des desordres qui se commettent de la part des avanies, ou tyrannies qu'ils font sous de faux pretextes & sans aucun fondement.

ARTICLE PREMIER.

Des avanies que fait le Grand Seigneur, & son premier Vizir.

IL n'y a rien aujourd'huy de si commun dans la Turquie que les avanies, c'est à dire les injustices & amendes qui s'imposent avec des impostures, & faux pretextes. C'est ce qui acheve de la ruiner, & de la desoler plus que tous les impôts, & les tributs que le Grand Seigneur exige de ses sujets: d'autant qu'une seule avanie que l'on fera à un particulier luy coustera quelquesfois davantage, & tirera plus d'argent de sa bourse que ne feroient tous les droits qu'il paye en dix ans à la Porte; cependant elles sont tres frequentes, & il y a fort peu de gens qui en soient exempts: d'où je tire la consequence qu'elles ruinent plus le peuple que tout le reste.

Je dis qu'elles sont tres-frequentes, particulierement depuis trente ans ou environ: d'autant que tous les Chefs & Magistrats se messent d'en faire, & en font leur principal revenu: à sçavoir le Grand Seigneur, le Vizir, les Bachas dans les Provinces, leurs Lieutenants; les Cadis ou Juges, & certains Grands des plus considerables du pais, qu'on peut appeller les sangsués du peuple. Parlons-en dans cet ordre, & discourons premierement des avanies qui sont propres du Grand Seigneur.

Celles cy se peuvent dire non seulement la cause exemplaire de toutes

les autres, en ce que les Magistrats se donnent la liberté d'opprimer le peuple à l'exemple de leur Chef : mais encore elles sont en effet leur source & leur origine : d'autant que si le Grand Seigneur ne ruinoit pas les Bachas comme il fait par ses tyrannies, ils n'en feroient pas le mesme dans les Provinces au regard de ses sujets, ou du moins ils ne se porteroient pas dans de si grands excès : car ce qui les oblige de commettre tant d'injustices, n'est que la necessité où ils se trouvent d'avoir de l'argent, pour satisfaire à son avidité, & se remettre des torts qu'ils ont receus de luy.

D'abord qu'il voit un Bacha riche, il le ruine d'une façon ou d'autre, soit en le faisant accuser de quelque pretendu manquement, pour prendre sujet de là de chastier sa bourse, soit en l'obligeant de lever à ses propres frais & dépens tant de Compagnies de Soldats à son service ; soit en luy demandant de temps en temps des sommes d'argent considerables pour les necessitez de l'Estat, outre ce qu'il en a reçu pour la vente de sa Bacherie. Je ne dis rien de la plus grande de toutes les avanies, qui est de les faire mourir, & de confisquer tous leurs biens sur les moindres soupçons, & le plus souvent parce qu'ils sont trop puissants.

Si quelqu'un trouve un thresor, fust-ce dans sa propre maison, c'est sa perte & sa ruine, en cas que l'on vienne à le sçavoir : d'autant que tels biens estant adjugez au Grand Seigneur, ses Ministres dans la peur qu'ils ont qu'on ne les entreprenne eux-mesmes, de n'avoir pas fait leur devoir, & d'avoir esté d'intelligence avec celuy qui en a fait la découverte, le tourmentent tant qu'ils luy font bien souvent avouer plus qu'il n'y a : en sorte que s'il ne represente ce qu'il a avoué faussement à la question, on le fait mourir comme un voleur, & l'on confisque tous ses biens à la Couronne.

Il y a trois ans que certains Fossoyeurs ayant trouvé en Bagdat deux Bitarres ou vases de terre, de la grandeur d'un tonneau, qu'ils croyoient estre pleines d'or & d'argent, d'autant qu'elles estoient fort bien bouchées, & le couvercle en estoit cimenté avec une espece de mastic, ils en donnerent incontinent avis au Bacha pour en faire l'ouverture. Cette nouvelle l'affligea fort au lieu de le réjoüir, de crainte qu'on ne prit de là sujet de le ruiner, en luy faisant accroire qu'il en auroit volé la moitié, aussi prit-il ses précautions, & ne voulut point se porter sur les lieux, qu'en compagnie du Cadi & des Principaux de la Ville, afin qu'ils fussent témoins de ce qu'il y auroit dans ce pretendu thresor : mais ils furent bien trompez, lorsqu'en ayant fait l'ouverture, ils ne trouverent dedans ces vases que de la terre rouge. Chacun philosopha sur ce que pretendoient faire de cette terre, ceux qui l'avoient mise là autresfois, & en dit son sentiment à sa maniere. Il suffit que ne sçachant qu'en faire, ils la laisserent où ils l'avoient trouvée ; & s'en retournerent avec un peu de confusion, mais fort consolés de n'avoir point de compte à rendre au Grand Seigneur.

On peut mettre encore au nombre de ses avanies les extorsions qu'il fait au sujet de ses chasses : d'autant qu'il oblige dans tous les Bourgs & Villages circonvoisins chaque maison à luy donner un homme pour faire la battée, ou demie piastre par jour, sans leur diminuer rien de leurs impôts. La Vil-

le de Constantinople contribué aussi à la dépense, au moins les Chrestiens & leurs Eglises, chacune desquelles sera taxée à trente ou quarante pistres. Il aura quelquesfois avec luy neuf ou dix mille hommes à la chasse durant les plus grandes rigueurs de l'Hyver, qu'il obligera de coucher sur la neige, & à découvert les semaines entieres, qu'ils mettront à faire la battée, afin que le gibier se range dans le lieu où il pretend en prendre son divertissement : Ce qui a fait perir de froid quantité de ces pauvres miserables.

Mais une des plus insignes avanies qu'il fasse, est à l'égard des Republique ou Principautez qui relevent de son Estat, qu'il prive souvent de leurs privileges, au prejudice du traité fait avec elles, nonobstant lequel il leur demande trois fois au delà du tribut qu'elles luy doivent conformement aux conventions.

Venons maintenant aux avanies de son premier Ministre, c'est à dire du Vizir, qui est le plus grand Tyran qui ait exercé cette Charge depuis plus de cent ans. Vous en pourrez juger par le peu que j'en rapporteray, qui n'est pas la milliême partie de ce que l'on en dit, & de ce qu'il fait.

Un Juif ayant esté accusé faussement par quelques ennemis, d'avoir fabriqué de la fausse monnoye, le Vizir envoya promptement ses gens chez luy faire une exacte visite dans tous les coins & recoins du logis, & enlever tout l'argent qu'ils y trouveroient, qui consistoit en douze bourses, c'est à dire six mille écus. Ils les prirent, & les porterent au Vizir, qui les remit entre les mains de son *Caznadar*, ou Tresorier, qui est un Provençal renié, fort affectionné à sa Patrie, qu'il a servie autresfois en qualité de Moussi sur les vaisseaux, & luy donna ordre d'examiner cette affaire, & de rendre tel jugement qu'il voudroit : ce qu'il fit, & ayant trouvé le Juif innocent du crime dont on l'accusoit, & l'argent de bon alloy, il penchoit à luy rendre son bien, touché des larmes de ce pauvre miserable, qui venoit tous les jours se jeter à ses pieds, & le conjurer d'avoir compassion de luy. Il n'osa cependant le faire sans en avoir premierement consulté le Vizir. Seigneur (luy dit-il) que vous plaist il que je fasse de l'argent de ce Juif faussement accusé ? Je suis ennuyé de ses importunités, il ne fait que pleurer à ma porte depuis le matin jusqu'au soir, & ne me donne ny paix ny patience. Te voila bien embarrassé (répondit-il) pour une bagatelle, n'y a-t'il pas douze bourses ? Hé bien ! mets-en à part six pour moy, prends-en deux pour toy, & rends-en quatre à cet infidele, puisqu'il est innocent. Cela fut executé ainsi qu'il l'ordonna, de sorte qu'il n'eut que le tiers de ce qu'on luy avoit pris. Cette affaire se passa il n'y a pas trois ans, & m'a esté racontée à Constantinople par l'Ambassadeur de Venise.

Voicy une autre avanie, qui a esté faite à cet Ambassadeur presqu'en mesme temps bien plus injuste que la precedente. Un vaisseau Turc ayant fait naufrage proche le Port de la Sude en Candie; la Garnison de la Forteresse, aida par charité à retirer de l'eau quelques balles de marchandises, & les ayant fait sécher, les rendirent bien conditionnées aux Turcs, qui au lieu de reconnoistre ce bien-fait, allerent se plaindre au Vizir que les Ve-

nitiens leur avoient volé une partie de leurs marchandises , & qu'ayant pû sauver l'autre , ils n'en avoient rien voulu faire. Le Vizir ayant examiné l'affaire , & entendu les raisons de part & d'autre , voyant que les accusateurs n'en avoient aucune , & qu'au lieu de se louer de la charité des Venisiens , ils les payoient d'ingratitude , & leur rendoient le mal pour le bien , donna la sentence contre-eux , & les condamna comme imposteurs , avec deffense à eux de jamais faire aucune recherche , ou poursuite en justice contre les Venisiens. Cet Arrest n'eut de vigueur que jusqu'à sa mort qui arriva peu de temps apres : de sorte que ces ingrats retournerent faire leurs plaintes au nouveau Vizir , & susciterent derechef le procez devant luy , sçachant bien qu'il ne vouloit que le moindre pretexte pour fonder une avanie. Il écouta fort volontiers leurs plaintes , & se contentant de leur accusation , sans vouloir entendre d'autres raisons , il condamna les Venisiens à payer cent mille écus avec decret de prise de corps contre leur Ambassadeur , & d'emprisonnement aux sept tours , jusqu'au paiement de ladite somme. Ils avoient beau montrer la sentence renduë par le dernier Vizir son predecesseur , & la condamnation qu'il avoit faite de leurs ennemis , tout cela estoit inutile , il vouloit de l'argent. Si bien que pour se delivrer de la confusion ils accommoderent l'affaire pour trente mille écus , que le Vizir mit dans ses coffres sans en donner un double aux demandeurs , sçachant bien qu'ils estoient trop mal fondez dans leurs pretentions.

Il obligea l'an passé un Juif Geoailier du Serrail de se faire Turc , ou bien qu'il le feroit mourir , parce qu'il avoit donné un lustre particulier par l'application d'une couleur vive , à une pierre pour la faire paroistre plus belle , alleguant que c'estoit un trompeur d'en user de la sorte. Sur la proposition qui luy fut faite ou de se faire Turc , ou de se resoudre à la mort , celle-cy luy parut si hideuse , qu'il aima mieux renier sa Religion , pour vivre en seureté dans la Mahometane.

Il entreprit presqu'en mesme temps un jeune Grec riche de trois cent mille écus , sous pretexte qu'il s'adonnoit à la Chymie , & qu'il confondoit les métaux. Et l'intimida tant qu'il l'obligea d'abandonner tout , & de s'enfuir du pais pour sauver sa vie qui estoit en peril à cause de ses richesses. Celuy-cy estoit neveu d'un nommé Panayoto , premier truchement du defunt Vizir , qui eut le nez , les oreilles , & les lévres coupées en Pologne , en punition de ses intrigues , & pour s'estre voulu mesler de faire la paix des Polonois avec la Porte à leur desavantage , & avec des conditions honteuses pour eux , croyant y reüssir comme il avoit fait avec d'autres , qu'il fit consentir par ses addressés à une partie de ce qu'il voulut au deshonneur du Christianisme. Pour moy j'attribuë encore ce chastiment de Dieu sur sa personne à la protection qu'il donnoit aux Grecs Schismatiques contre les Peres de la Terre-Sainte , & à l'aversion mortelle qu'il portoit à l'Eglise Romaine , quoy qu'il eut esté autresfois écolier des RR. PP. Jesuites en Italie. Les Polonois le renvoyerent apres ce beau traitement au Grand Vizir , lequel le voyant si hideux & si méconnoissable , en eut horreur , & luy donna une certaine pierre veneneuse à lécher pour s'empoisonner luy-mesme ,
luy

luy disant qu'il ne pouvoit plus le voir dans cet estat pire que la mort, & qu'il valoit mieux mourir que de vivre de la sorte. Il acquiesça à ce beau conseil, prit la pierre, & se la mit dans la bouche par un effet de rage & de desespoir, & se donna luy-mesme la mort comme un autre Judas. Sa vie impie & scandaleuse ne pouvoit attendre qu'une fin fatale & malheureuse comme celle là.

Passons aux avanies des Bachas, de leurs Lieutenants, & des Cadis, qui sont les plus ordinaires & les plus journalieres, particulièrement dans les lieux les plus éloignez de la Porte où il y a plus de liberté de faire le mal, & moins d'apprehension de chastiment. Celles-là vous étonneront, & tout ensemble vous jetteront dans la surprise de voir comment cette miserable Monarchie peut subsister parmy tant de desordres & d'injustices.

ARTICLE II.

De celles que font les Bachas dans les Provinces.

S'il arrive un meurtre, & que l'on n'en connoisse pas l'auteur, le Bacha fait payer le sang à la contrée, où l'on a trouvé le corps mort, & jette sur elle deux ou trois mille écus d'amende applicable à son profit: mais si l'on trouve l'homicide, & qu'il n'ait pas le moyen de satisfaire, il le fait enfuir secrettement au lieu de le chastier, afin de lever la mesme somme: d'autant que s'il le faisoit pendre, il ne pourroit plus tirer cet argent du peuple, apres avoir fait payer sang pour sang.

Si quelqu'un vient à se tuer volontairement par un effet de desespoir, ou par quelque accident, ou qu'il se soit noyé en se baignant, ou bien qu'il soit tombé d'un degré ou d'une terrasse, tout cela est estimé meurtre; le Bacha en tire son droit tout de mesme que s'il avoit esté assassiné. Le mesme se pratique, si une maison vient à s'écrouler, & à ensevelir quelques personnes sous ses ruines: de sorte que c'est tous les jours à recommencer, & à mettre la main à la bourse: d'autant que ces cas-là arrivent tres-souvent. Et s'ils venoient à manquer, ce qui est presque impossible, ils ont des inventions pour les susciter: par exemple ils déroberont un enfant, & le cacheront pour un temps, sçachant bien que ses parens en feront la recherche, & alors dans la creance qu'on aura qu'il est perdu, ils feront payer à la contrée deux mille écus d'avanie, comme s'ils l'avoient tué, ou ravy à ses parens. S'il vient ensuite à se retrouver, ils ne restituent point l'argent qu'ils ont pris injustement au sujet de sa prétendue perte; c'est assez qu'ils l'ayent entre les mains pour avoir droit de le retenir, & de se l'approprier.

Mais de toutes leurs avanies je n'en trouve point de plus ridicule que celle-cy; Si une fille devient grosse, & que ce soit par un inconnu, & que le Bacha en soit averty par quelque traistre, il fera payer l'avanie jus, u'aux

maisons de ceux qui sont absents depuis deux ans du païs. Les femmes veuves n'en seront pas même exemptes, & payeront comme les hommes leur part de l'amende: d'autant qu'elle se jette indifferemment sur tout le quartier, comme on feroit pour un meurtre.

Quand il a taxé la contrée, & déclaré qu'il veut avoir tant pour un crime, les principaux de la contrée cottisent tous les habitans, chacun selon ses biens: l'un à deux écus, l'un à quatre, l'autre à cinq, plus ou moins suivant ses forces: & deputent deux ou trois personnes pour la levée des deniers: ils vont de porte en porte demander ce à quoy on les a taxez. On n'entend que murmures, que cris, que plaintes de ces pauvres peuples, & des paroles de blasphemes que le desespoir tire de leurs bouches; Qu'ay-je à faire (dira l'un) des pechez d'autrui? Suis-je obligé de payer les folies des autres? Qu'on chastie l'auteur du crime, & qu'on laisse les innocens en repos? N'est-ce pas une honte & une injustice horrible (dira l'autre) de faire payer à des femmes une faute qui ne peut estre commise que par des hommes? Quel desordre épouvantable de chastier des absents pour des crimes dont ils n'ont pas même la connoissance? Grand Dieu! jusqu'à quand vivrons-nous dans ces malheurs? Jusqu'à quand souffrirez-vous ces injustices? & un regne si tyrannique que celui-cy? N'en verrons-nous jamais la fin.

Voilà leurs plaintes ordinaires tant des Turcs que des Chrestiens au sujet des avanies qu'on leur fait tous les jours; Mais nous n'en avons veu encore qu'une partie. Examinons un peu les autres.

Personne n'ose se plaindre au Bacha ou au Juge d'avoir esté volé, d'autant qu'il oblige de trouver les larrons, & de les représenter, à faute de quoy il condamne celui-là à l'amende comme imposteur.

Il y a quelques années que les Suriens d'Alep ayant mis en déposit pour plus grande seureté cinq bourses d'argent appartenantes à leur Nation chez les Peres Capucins Missionnaires, deux Armeniens du païs l'ayant sceu, vinrent de concert sous d'autres pretextes, & en déroberent chacun une. Ils firent ce coup avec tant d'adresse & si secrettement, que les Peres ne pûrent jamais soupçonner qui pouvoit estre le voleur, dans un si grand nombre de Chrestiens de toutes les Sectes qui viennent chez eux, soit pour entendre la Messe, & la parole de Dieu, soit pour se confesser & communier. On ne scauroit s'imaginer les peines & les inquietudes que cette perte leur causa quand ils s'en apperceurent. Elle leur estoit beaucoup plus sensible que si la chose dérobée eût esté à eux: d'autant qu'outre qu'ils se voyoient dans l'impuissance d'y satisfaire, & de payer mille écus à cause de leur pauvreté, ils auroient encore perdu leur reputation, & passé dans l'esprit du peuple pour des affronteurs. Leur excuses n'auroient pas esté receuës en ce païs-là, & il ne leur auroit de rien servy de dire qu'ils estoient pauvres & insolvables. Le Turc ne se paye pas de ces raisons. Ils tinrent durant quelques jours la chose secreta, de crainte que les Turcs venant à la sçavoir, le Bacha n'en fust averty, & ne leur fist de la peine, en les obligeant de trouver les voleurs: cependant ils recommandoient cette affaire

à Dieu , & le supplioient de tout leur cœur de mettre à couvert leur innocence , & de les délivrer de cette inquietude capable de les faire mourir. Nostre Seigneur exauça leurs vœux & leurs prieres , & les tira de cet embarras par une voye admirable , dans un temps où il sembloit qu'il n'y avoit plus rien à esperer. Il suscita pour cet effet le Reverend Pere Superieur des Carmes , lequel s'estant apperceu à leur visage triste & melancolique de quelque chose extraordinaire en eux , leur demanda le sujet de leur affliction. Ils luy dirent dans la confiance & en secret le malheur qui leur estoit arrivé depuis dix jours. Le recit qu'ils luy en firent, le toucha de compassion , & émeut tellement son zele, qu'il voulut luy-mesme faire la recherche de ceux qui pourroient avoir fait ce vol. Voicy la methode qu'il y garda , & qui luy réussit. Il s'enquit d'abord des PP. Capucins des noms de ceux qui estoient venus ce jour-là chez eux : ils luy en nommerent plusieurs dont il avoit la connoissance ; il n'en soupçonna que deux dans toute cette multitude qui estoient justement les auteurs du crime ; Faut , dit-il, absolument que ce soit ceux-là, laissez-moy faire , je le sçauray bien-tost. Il en envoya querir un, sous pretexte de l'employer à quelque chose , & de tirer de luy quelque service en le payant : cependant il alla prendre le Procureur de la Terre-Sainte , nommé le sieur Ihan Marie , qui est un jeune homme d'intrigue , & qui sçait les mœurs du país , avec le Truchement du Consul de France , qui est un homme experimenté dans les affaires ; aussi est-il Juif. Il les fit participants du secret , leur raconta l'affaire , & les pria de luy donner leur assistance dans cette rencontre. Allez-donc (leur dit-il) de ce pas chez les PP. Capucins , & vous saisissez d'un garçon que j'y enverray chargé d'une natte , c'est celuy-là qui a fait le vol selon toutes les apparences , retenez-le jusqu'à ce que je vous aille joindre. Apres avoir disposé ainsi les affaires , & donné ses ordres , il se rendit à son Convent , où il ne manqua pas de trouver ce miserable qui l'attendoit , pour voir ce qu'il desiroit de luy ; il luy fit d'abord bien des caresses , afin qu'il ne se doutast de rien , & apres quelque entretien il le chargea d'une grande clisse ou natte de paille , en luy disant : portez cela , je vous prie , aux Capucins , & retournez au plûtost icy où je vous attends pour d'autres choses. Il le fit avec joye , prit la natte , & se mit en chemin. Le Pere le suivit pas à pas sans estre apperceu de luy : en sorte qu'ils entrerent tous deux presque en mesme temps au Convent. L'on conduisit cet officieux personnage dans le lieu le plus interieur du logis , où les deux Seculiers l'attendoient avec devotion. Il fut bien étonné lorsqu'il les apperceut , & se douta bien que ces deux visages ne s'estoient trouvé là qu'à son sujet , & qu'ils ne luy pronostiquoient rien de bon. Du doute il passa à la crainte quand il vit qu'on fermoit les portes sur luy sans qu'il parust aucun Capucin que celuy qui luy avoit ouvert la premiere , qui se retira incontinent avec les autres pour ne pas assister à cette tragedie. Il crut alors que son crime avoit esté découvert par son complice : de sorte qu'il trembloit de peur , & son visage devint pale & défait comme celuy d'un mort. Ils s'apperceurent bien à sa contenance du trouble de son esprit qui leur fut une sempreuve , &

qui les confirma davantage dans le soupçon qu'on avoit formé de luy. L'un d'eux luy osta brusquement son turban & sa ceinture comme s'il l'eut voulu dépouiller, en luy disant: *Voleur, perfide que tu es! il faut mourir, ou rendre ce que tu as dérobé, ne pense pas t'excuser, & nier une chose que ton compagnon a déjà avouée. Nous t'allons livrer tout presentement à la Justice des Turcs, & te mettre entre les mains du Prevost qui te fera pendre en place publique pour le vol que tu as fait, si tu ne restituës: fais-le donc maintenant, ou tu es perdu sans ressource*: Ce discours l'épouvanta tellement qu'il confessa d'abord la verité, dans la creance qu'il eut que son complice avoit déjà reuelé toute l'affaire, ce qui ne s'estoit dit que pour l'effrayer. Il acheva d'en raconter les circonstances, en luy donnant mille imprecations de ce qu'il l'avoit incité à faire cette detestable action. Celuy-cy estoit plus simple que l'autre, aussi le Pere Carmel l'avoit-il fait venir le premier, sçachant bien qu'il en tireroit plus facilement l'aveu, que de son compagnon. Imaginez-vous la joye que causa aux PP. Capucins la nouvelle qu'il leur donna de cette deposition. Il n'estoit plus question apres avoir reparé leur honneur par la découverte des larrons que de recouvrer l'argent qu'ils avoient également partagé entre-eux: Mais avant il falloit faire venir l'autre complice. On se servit pour l'attirer du mesme pretexte qu'on avoit fait pour le premier. Il serendit chez les Carmes, & ensuite aux Capucins où on le receut comme son compagnon. Les deux Seculiers qui ne doutoient plus de son crime, luy firent des menaces tonnantes, s'il ne restituoit l'argent qu'il avoit volé. Ce malheureux bien loing d'avouër sa faute, la nia absolument, & dit qu'on luy faisoit insulte de le traiter comme un voleur, qu'il les citoit en justice pour prouver qu'il fust coupable, & que s'ils en avoient des témoignages qu'ils les fissent paroistre en public, sans penser l'épouvanter comme un enfant. Voyant qu'il tenoit ferme sans s'étonner, ils firent paroistre son complice devant luy pour convaincre son impudence par la deposition qu'il avoit déjà faite, qu'il reïtera en sa presence, en luy reprochant que c'estoit luy qui l'avoit jetté dans ce malheur & incité à faire ce vol. Il devoit, ce semble, se rendre apres cette confrontation & l'aveu de celuy-cy: cependant il s'opiniastra encore davantage sur la negative, & dit qu'on avoit aposté un fou pour le perdre, mais qu'il sçauroit bien se justifier en presence de qui il appartien-droit. On ne vouloit pas en venir à des extremitez, de crainte de tout perdre en les perdant, & on tâchoit de sauver les personnes & l'argent tout ensemble, s'il y avoit moyen; mais cela ne se pouvoit pas faire en les livrant à la Justice du pais, dautant qu'elle auroit pris l'argent pour elle, & les auroit obligé à se faire Turcs pour se delivrer de la potence. Dans cette incertitude on s'avisa d'un expedient, qui fut de les retenir dans le Convent pour un temps, & d'envoyer cependant leurs turbans & les clefs de leur coffre à leurs meres pour marque de leur prise, avec menace (pour les intimider) que le Consul alloit faire pendre leur fils, pour avoir volé tant d'argent chez les Capucins, appartenant à la Nation des Suriens, s'ils ne le restituoient au plûst. Cela reüssit à merveille, dautant que

ces pauvres meres épouvantées par ces menaces se jetterent aux pieds des Religieux les larmes aux yeux, en les conjurant pour l'amour de Dieu que la chose ne se divulgast point à leur deshonneur, & ouvrirent elles-mêmes les coffres de leurs fils, où l'on trouva l'argent dans les bourses, & en mesme espee qu'ils l'avoient dérobé. Il n'y manquoit que cinquante piastres qu'ils avoient déjà dépenfées; le tout ayant esté rapporté au Convent & recouvré, le sieur Ihan Marie rendit témoignage au Patriarche avec le Truchement du vol qu'on avoit fait, afin de le rendre capable de la perte des cinquante écus, qu'il remit par charité à ces miserables. La gloire de cette action fut au Pere Carme qui en receut mille remerciemens de la part des Capucins, qu'il exempta par son industrie de représenter les voleur au Bacha, de luy payer une avanie, & de satisfaire encore à la somme qui leur avoit esté dérobée.

Les Bachas changent quelquesfois les poids & les mesures, & ordonnent à tous les Marchands sur de grieves peines de ne vendre plus à l'avenir qu'avec les nouvelles qu'ils font marquer de leur boul, moyennant qu'on leur donnera tant pour appliquer le Sceau. De sorte qu'ils tireront par ce moyen plus de cinq ou six mille écus de la Ville. Ce droit n'appartient proprement qu'au Grand Seigneur; cependant les Gouverneurs l'usurpent.

D'autresfois ils font décrier certaines petites monnoyes qu'ils appellent aspres, & en deffendent le debit, afin que si quelqu'un vient à y contrevenir, & qu'il en porte mesme sur luy parmy d'autre argent, ils prennent de là sujet de luy faire une avanie. Ils ont coûtume apres avoir fait telles deffenses, de faire la visite & de fouïller les personnes par les ruës pour voir s'ils n'en auront point sur eux. Que si par malheur ils en trouvent, ils les chastient à discretion, & leur font payer une amende.

Il y a quelques années que pour se vanger d'un Armenien auquel ils vouloient faire piece, ils le jetterent dans le tort, avec une ruse de demon, & firent accroire qu'il avoit sur luy de ces monnoyes deffenduës, encore bien que cela fust faux. L'ayant trouvé dans la ruë, ils le firent visiter par un satellite, qui en avoit sa pleine main: en sorte qu'il la retira de la poche de l'Armenien, comme il l'avoit glissée, c'est à dire pleine de ces petits aspres, & ainsi ils le convinquirent faussement d'avoir contrevenu à l'Edit du Bacha. Ce pauvre homme n'osa se justifier, ny leur donner le démenti, sçachant bien qu'il en seroit plus mal-traité. Il se laissa attacher ignominieusement à la porte d'un Can-Serrail par une oreille qu'ils luy cloïerent, apres l'avoir fait élever sur l'extremité des orteils, afin qu'elle se déchirast à mesure qu'il s'abbaïsseroit pour se reposer. Il demeura dans cet estat violent plus de demie heure, jusqu'à ce qu'on eust obtenu à force d'argent la permission du Bacha de le relâcher.

Ils feront jetter quelquesfois un corps mort dont ils auront coupé la teste pour le rendre méconnoissable, devant la porte de quelque riche Marchand, pour prendre sujet de faire tomber l'avanie sur luy, comme s'il estoit l'auteur de ce prétendu meurtre. J'ay sçeu d'un Armenien que le Bacha

d'Alep luy offrit jusqu'à cent écus, s'il vouloit attester faussement que son pere avoit esté tué par un Juif nommé Setto, estimé riche de trois cent mille écus, fondé sur ce qu'on l'avoit trouvé mort de froid & de vieillesse proche la maison du Juif, en faisant la sentinelle dans cette contrée dont il estoit le Garde durant la nuit. Si l'Armenien qui sçavoit le contraire eust voulu consentir à donner ce faux témoignage, le Juif n'en eust pas esté quitte pour dix mille écus: mais sa conscience ne luy pût permettre de faire une action si injuste & si criminelle, encore bien que ce fust au préjudice d'un Infidelle.

Ils recherchent encore comme les Cadis les fautes passées, qui ont déjà esté jugées & châtiées depuis long-temps par leurs predecesseurs, & les examinent de nouveau pour en tirer de l'argent. Et si on leur remontre que cela a esté jugé & terminé depuis plusieurs années, ils répondent: n'as-tu pas donné pour ce peché tant d'argent à tel & tel Bacha mes predecesseurs? Quoy, m'estimes-tu de pire condition qu'eux pour me priver du mesme droit? Aporte-moy donc, ajoûtent-t'ils, autant qu'à ceux-là, & te retire à la bonne heure. Le plus court & le plus expedient c'est de les contenter d'abord, & de s'accorder le mieux que l'on peut avec eux, car plus on les fait attendre, plus il en couste. Le Bacha du Grand-Caire manquant un jour d'argent, fit venir un Juif qui connoissoit le pays depuis long-temps, & luy ordonna de rediger par écrit tous les vieux crimes, qui s'estoient faits depuis trente ans dans cette grande Ville, dont il avoit eu la connoissance. Celuy-cy qui estoit un demon en fit une liste, dans laquelle il accusoit les uns & les autres des habitans, qui furent incontinent citez à comparoître devant le Bacha, pour estre examinez de leurs faits, que la negligence de ses predecesseurs, disoit-il, avoit laissé impunis, sans en prendre aucune connoissance. Les plus adroit le previnrent d'abord pour en estre quittes à meilleur marché, & luy apporterent de bonne grace ce qu'ils pûrent, avec protestation que s'ils en avoient davantage, qu'ils le remettroient volontiers à ses pieds, ne pouvant mieux disposer de leurs biens qu'en les employant à son service. Ceux qui voulurent raisonner avec luy & murmurer de son procédé, furent emprisonnez, battus cruellement, & payerent le double des autres.

ARTICLE III.

Des avanies & persecutions faites aux Peres Missionnaires, par les Bachas, excitez contre-eux par les Schismatiques Orientaux.

IL n'y a point de condition exempte de leurs insultes & de leurs avanies pour pauvre qu'elle puisse estre, bien qu'il soit vray de dire que les pauvres y sont moins exposez que les riches, d'autant que les Turcs mangent

plus volontiers, disent-ils, une oye qu'un petit oiseau. Cependant ils les entreprennent quelquesfois, encore bien qu'ils sçachent qu'ils n'ont point d'argent, dans la pensée qu'ils ont que d'autres auront compassion de leur misere, & en donneront pour eux.

Les pauvres Religieux Missionnaires dans la Turquie, ressentent de temps en temps les rigueurs de ces Infidelles, & les effets de leurs tyrannies. Ils ont emprisonné, & mis aux chaînes par deux diverses fois depuis quatre ans, les Peres Capucins de Ninive, sous pretexte qu'ils avoient une Eglise, & qu'ils faisoient de leur Religion les Chrestiens du pays. Il est vray que ç'a esté à la sollicitation des Heretiques, qui jaloux de ce que ces Peres attiroient leur peuple à la verité & refutoient leurs erreurs, les alloient dénoncer aux Turcs. Pendant leur emprisonnement ils furent protegez par un jeune Venisien des premiers Officiers du Bacha, qu'on avoit obligé de renier sa Foy. Dieu le suscita dans cette rencontre pour pourvoir à leurs necessitez, & leur envoyer dequoy se nourrir : aucun Chrestien n'osant s'ingerer de le faire, ny les visiter, de crainte de faire connoistre qu'il estoit de leur party. Il fit son possible pour procurer leur délivrance, & promit pour cet effet quarante piastrès : mais le Lieutenant du Bacha, qui avoit tramé & conduit toute cette affaire, ne voulut pas y consentir si-tost, esperant d'en avoir davantage avec le temps : mais son attente fut vaine, dautant que le Bacha qui n'avoit pas voulu d'abord consentir à leur emprisonnement, & qui ne l'avoit fait qu'à la sollicitation de ce malheureux Lieutenant, voyant qu'on n'en pouvoit rien tirer, ordonna à sa confusion qu'on les délivrast, dont il pensa mourir de dépit. Quelques jours après cette mortification, qui luy fut des plus sensibles, Dieu luy en envoya une autre bien plus severe, en punition de son avidité, & pour le chastier d'avoir persecuté à tort ces pauvres Religieux : dautant qu'il tomba dans la disgrace du Bacha, qui le fit attacher à la mesme chaîne où il avoit fait mettre les Capucins, le dépouïlla de tous ses biens, & le chassa de son service. Tous ceux qui consideroient ces circonstances tant Turcs que Chrestiens, disoient hautement, que c'estoit un chastiment de Dieu manifeste, en vengeance du tort qu'il avoit fait & qu'il vouloit faire aux Capucins, qui estoit de les chasser de la Ville, après les avoir mis aux fers comme des criminels, & pris ce peu qu'ils avoient d'ustensiles, pour obliger en cela les Heretiques du pays, & tirer d'eux en reconnoissance de ses services une bonne somme d'argent. Le Bacha eut sa part du chastiment conforme à son crime, qui fut d'avoir permis contre sa conscience leur emprisonnement, & fait sceller leur maison, dautant qu'il mourut à deux mois de là, dans son voyage de Bagdat, où il alloit en qualité de Gouverneur, & fut renfermé dans un Sepulcre de pierre, par un Prestre nommé Ormus, Architecte de son mestier, dont il avoit fait aussi sceller le logis, qui estoit celuy que les Capucins tenoient à loüage de ce Prestre, & où ils faisoient leur demeure.

Leur second emprisonnement à Moussol ou Ninive est arrivé depuis un an & demy pour le mesme sujet que la premiere fois, à sçavoir pour leur Eglise, & à l'occasion de la conversion à la Foy de quelques Nestoriens & Jacobites,

ce qui excita contre-eux la persecution des Heretiques qui en faisoient de temps en temps leurs plaintes aux Magistrats sans aucun effet , d'autant que ces Peres estant bien venus chez les Principaux de la Ville , & protegez par le Lieutenant du Bacha , par le Cadi & le Mufti , qui sont les chefs du Gouvernement & de la Justice : ils n'écoutoient pas leurs accusations frivoles , voyant qu'ils ne parloient que par envie , & sans aucun fondement. Cependant il arriva sur ces entrefaites , par malheur pour eux , que ces deux derniers , à sçavoir le Cadi & le Mufti eurent quelques démellez ensemble , & en vinrent à de si grandes extremitez de haine & d'aversion , que d'écrire l'un contre l'autre à la Porte , pour tascher de se perdre. Le Cadi s'avisa d'accuser son Antagoniste d'avoir basti en son nom un Convent aux Religieux Francs , qui est un crime capital parmy les Turcs , & particulièrement à un Mufti , estimé d'eux l'oracle de la Loy. Il sçavoit bien qu'en le chargeant de cette accusation , il mettoit en jeu les Capucins , qui estoient les amis ; mais la rage qu'il avoit conceuë contre ce Mufti estoit si grande , qu'elle le fit resoudre à sacrifier l'innocence pour tirer vengeance de son ennemy. Il fut le premier à exciter le Bacha , qui estoit un grand Tyran , de faire faire la visite du Convent , & de se saisir de tous ceux qui y venoient faire leurs prieres , desquels il pourroit tirer facilement deux ou trois mille écus , avec promesse qu'il donneroit son approbation par écrit , en qualité de Juge à tout ce qu'il feroit , pour le mettre à couvert à Constantinople des accusations qu'on y pourroit faire contre luy , d'avoir fait une avanie mal à propos. Le Bacha qui ne demandoit qu'à piller , receut fort agreablement cette proposition ; & delibera dès-lors de la mettre à execution. On luy conseilla d'attendre le Dimanche pour le faire avec plus de succes : d'autant que ce jour-là le Convent des Capucins estant plus visité , il y trouveroit plusieurs personnes , ce qui luy seroit une preuve en sa faveur. Cependant on avertit ces pauvres Peres des desseins sinistres du Bacha , afin qu'ils se tinssent sur leurs gardes , & ne se laissassent pas surprendre à l'Autel. Ils dirent leurs Messes avant le jour , apres quoy il défirerent l'Autel , & osterent toutes les images : en sorte qu'on ne pouvoit pas dire que ce fust une Eglise. A peine eurent-ils achevé de serrer les ornemens , qu'ils entendirent frapper à la porte les satellites qui venoient pour faire la visite. Leur ayant ouvert , ils entrerent à la foule avec une troupe de mutins , & demanderent d'abord où estoit l'Eglise ; ils leur répondirent qu'il n'y en avoit point dans leur maison. Qu'à la verité ils y faisoient leurs oraisons comme ils feroient par tout ailleurs , suivant leurs obligations : mais que cela ne faisoit pas une Eglise de ce lieu , non plus que s'ils prioient à la campagne ; & pour vous le faire voir , dirent-ils ; Cherchez , Messieurs , visitez haut & bas , & voyez si vous en trouverez aucuns vestiges. Ils le firent ; & n'ayant rien rencontré de ce qu'ils pretendoient , ils leur dirent que le Bacha les demandoit , & qu'ils les suivissent au Serrail. Ils obéirent sans resistance , & se laisserent conduire par ces loups ravissants , comme de pauvres victimes. Y estant arrivez , ils y trouverent assés proche du Bacha le Cadi , qui les voyant , supplia le Gouverneur en leur faveur ;

faveur, à ce qu'ils ne fussent point maltraitez ; parce, luy dit-il, que ce sont des gens de bien, doctes, capables, & qui ne font tort à personne. Dieu sçait par quel motif il fit cela, par compassion ou par hypocrisie, d'autant qu'il estoit l'Authent de tout le mal, & celuy qui avoit incité le Bacha à faire l'avanie. Il suffit que sa recommandation ne fut pas inutile à ces Peres, que l'on se contenta de mettre à la chaisne, sans les outrager de coups, comme l'on fit les pauvres Catholiques, qui furent emprisonnez en mesme temps qu'eux pour la Foy. Avant que d'estre conduits à la prison, le Bacha leur demanda ce qu'ils faisoient en Turquie, quels estoient leurs emplois ? en vertu dequoy ils y demeuroient dans la pluspart des Villes ? & pourquoy ils se mesloient de changer la Religion des Chrétiens du pays pour les faire de la leur, & les soustraire en mesme temps de l'obeissance du Grand Seigneur. Voila bien des questions à la fois ; aussi salut-il du temps pour y répondre. Le Supérieur qui possedoit les deux langues Turque & Arabe le satisfit sur tous ces points ; & premièrement touchant leurs emplois en Turquie ; il luy dit qu'ils taschoient de faire du bien à tout le monde, autant qu'ils en estoient capables, soit par la Medecine qu'ils exerçoient pour l'amour de Dieu, & sans aucune recompense, tant envers les Turcs qu'envers les Chrestiens, comme un chacun en pouvoit rendre témoignage ; soit par leur doctrine, qui consistoit à enseigner aux Chrestiens de s'aimer les uns les autres, de pardonner à leurs ennemis, de souffrir patiemment les injures & les afflictions qu'ils meritoient pour leurs pechez : en un mot, d'obeir à Dieu, & au Grand Seigneur, & de reverer les Ministres bien loin de soustraire les sujets de son obeissance ; ce que personne ne pourroit jamais prouver contre-eux. Qu'au reste, ils ne changeoient point la Religion des Chrestiens du pays, qui ne devoit estre qu'une avec la leur, n'ayant qu'un mesme Legislateur. Qu'à la verité ils corrigeoient en eux quelques defauts, que l'ignorance y avoit fait glisser, & qu'il condamneroit luy-mesme, s'il vouloit entendre les raisons de part & d'autre : qu'enfin ils estoient en Turquie en vertu des Commandemens du Grand Seigneur, qui leur permettoit d'habiter dans tous les lieux de son Empire, avec le libre exercice de leur Religion, sans pouvoir estre maltraitez à ce sujet. En disant cela, il luy presenta le Commandement qu'il avoit porté avec luy, pour s'en servir dans le besoin. Le Bacha le prit, & apres l'avoir baillé & mis sur sa teste pour marque de respect, il le leut avec reflexion, pour tascher d'y trouver quelque clause ou apparence, sur laquelle il peust fonder son avanie. Il en seroit venu à bout, fust-il le plus fort qui soit jamais émané de la Porte du Grand Seigneur ; aussi les Commandemens ne servent-ils plus de rien en Turquie qu'à faire l'avanie un peu moindre qu'elle ne seroit si l'on n'en avoit point du tout. Il suffit qu'un Ministre ait mauvaise intention, & qu'il veuille tirer de l'argent ; les moyens de nuire luy sont faciles, & l'execution ; & il trouvera tant de pretextes & de gloses qu'il voudra pour donner un autre sens aux termes & aux paroles du Commandement, comme fit le Bacha à l'égard de celuy-cy, qu'il expliqua

à sa maniere ; au prejudice de ces pauvres Religieux , dont il ne voulut plus entendre de réponses , ny ce qu'ils vouloient alleguer pour leur deffense : il commanda qu'on les mist à la chaisne dans un lieu particulier, separé des autres. Le Lieutenant qu'ils avoient guery peu de temps auparavant , d'une maladie tres-dangereuse ; & qui en reconnoissance de ce bienfait leur avoit offert deux petits leonceaux masse & femelle , que j'ay veus , pour les envoyer en Europe , à qui bon leur sembleroit ; enchargea & donna ordre qu'ils ne fussent pas maltraitez. Ils ne furent pas plûtozt arrivés au lieu où ils devoient estre mis aux fers , qu'ils entendirent les cris pitoyables d'un de leurs disciples nommé Mourad , auquel on donnoit actuellement la question , pour luy faire avoüer les noms de tous ceux qui avoient entendu la Messe chez les Capucins. Ils luy pinçoient la chair avec des tenailles , tantost dans un endroit , & puis dans un autre , pour rendre le supplice plus sensible. Ils le tourmenterent tant , que ce pauvre homme reduit à l'extremité , & ne sçachant que faire , crut qu'il pouvoit en conscience accuser les Heretiques pour se délivrer ; puisque c'étoient eux qui avoient excité tout cet orage , & qui l'avoient dénoncé à la Justice des Turcs ; qu'ils meritoient bien qu'on leur rendit le change , pour leur apprendre une autrefois à trahir leurs freres. Il en nomma trente ou quarante , au lieu d'accuser les Catholiques , & dit que c'estoit ceux-là qui visitoient le plus souvent les Capucins , & qui adheroient davantage à leurs sentimens. On écrivit leurs noms , & l'on alla d'abord se saisir de leurs personnes , pour les mettre à la chaisne avec les Catholiques. Je vous laisse à penser la rage & le desespoir où estoient ces miserables , quand ils se virent reduits dans l'estat où ils se réjoüissoient de voir les autres. Leurs justifications ne servoient de rien avec les Turcs , qui veulent avoir de l'argent , soit qu'on ait tort , ou non. Il suffit d'estre accusé à vray ou à faux ; avec raison où sans fondement pour estre châtié. Ils resterent quelques jours en prison , jusqu'à ce qu'ils eurent terminé l'affaire avec le Bacha , moyennant 2300. écus qu'ils luy donnerent , de cinq ou six mille qu'il leur demandoit. Pour ce qui est des Capucins , il les laissa aller , ayant eu des autres ce qu'il pretendoit. Il ordonna seulement que pour marque de chastiment au sujet de l'Eglise pretenduë , on abbatist les rebords de leur terrasse : mais le Cadi qui vouloit perdre son ennemy le Musti , qui avoit fait bastir la maison des Capucins en son nom , conseilla au Bacha de la faire ruiner tout à fait , sous pretexte que c'estoit une Eglise , qu'autrement l'avanie qu'il avoit faite , seroit condamnée comme une tyrannie. Il faisoit cela , non par aversion qu'il eust aux Capucins , mais pour avoir une preuve contre ledit Musti que c'estoit une Eglise qu'il avoit fait bastir ; puisque le Bacha l'avoit démolie. La chose fut executée contre le gré du Gouverneur , qui ne le fit que pour se mettre à couvert des accusations , & pour plaire à ce Juge passionné : Si bien que ces pauvres Peres furent obligez de prendre un autre logis à loüage , au lieu que celuy-là estoit à eux à la reserve du fond , sur lequel il estoit basty , dont ils payoient tous les ans dix écus de rente à un Prestre Nestorien qui en estoit Proprietaire.

ARTICLE IV.

Suite du mesme sujet.

LA pluspart de leurs autres Missions ont eu de semblables secouffes, particulièrement celles d'Alep, de Diarbéker & de Bagdat, où ils ont esté emprisonnez à diverses fois pour le mesme sujet : cependant ils y subsistent toûjours, & y font un tres-grand bien, soit dans l'instruction de la jeunesse qu'ils enseignent à lire en Arabe, en Armenien & en Grec, suivant les lieux & les langues qui y ont cours, soit par leurs Predications dans leurs Eglises, & dans celles des Chrestiens Schismatiques; soit par leurs bons exemples & entretiens familiers avec les Heretiques du pays, dont ils ont attiré plusieurs à l'obeissance de l'Eglise Romaine : en sorte qu'il n'y a pas une nation dans tout le Levant où il n'y ait à present quantité de vrais Catholiques; soit enfin par les Baptesmes qu'ils font de quantité d'enfans Turcs & Arabes moribons, sous pretexte de Medecine : outre mille autres avantages qu'ils y procurent en faveur des Renegats, des esclaves, & de tous ceux qui voyagent par la Turquie, la Perse, & les Indes, qui ont chez eux une retraite assurée, où ils prennent les lumieres & les informations qui leur sont necessaires pour la continuation de leurs voyages.

Il semble que la Perse moins sujette aux tyrannies que la Turquie, les devroit mettre à couvert de ces insultes : cependant on leur en a fait là aussi bien qu'ailleurs.

A Tauris ville Capitale des Medes, autrefois dite Ecbatanis; deux Capucins furent battus cruellement à diverses reprises par quatre satellites, dont deux les éleverent en l'air avec une corde passée dans une poulie qui les tenoit pendus par les pieds, & deux autres frappaient avec de gros bastons sur eux à grands tours de bras. Ce supplice leur fut donné sur une fausse accusation faite par un miserable Armenien heretique, en vangeance de ce qu'ils avoient retiré sa sœur des occasions du peché, & d'un malheureux commerce, par lequel elle faisoit subsister toute sa famille. Il les accusa d'avoir trouvé un thresor à la campagne, dans un lieu nommé Ouroumi, où ils alloient souvent faire la Mission parmy les Nestoriens, qui vivent là presque sans aucun exercice de Religion; & dans une tres-profonde ignorance. Son imposture ayant esté depuis reconnuë, on le voulut châtier exemplairement, & luy faire ouvrir le ventre, qui est le supplice ordinaire de la Perse. L'offre en fut faite par des principaux de la Cour aux Peres Capucins, qui ne voulurent jamais y consentir, ny permettre mesme qu'on le recherchast en Justice, pour ne pas scandaliser ceux de sa nation, qui sont les plus mutins, superstitieux & vindicatifs de tous les Chrestiens Orientaux.

A Babylone le Bacha en fit mourir deux de trois qu'ils estoient avec une bouteille de vin empoisonné qu'il leur envoya sous pretexte de present, en vangeance de ce qu'ils s'estoient plaints de luy à la Cour de Perse, qu'il prenoit par force des filles Chrestiennes, pour en faire ses esclaves & satisfaire à ses plaisirs.

A Erivan, le Pere Gabriel de Chinon a souffert des persecutions jusqu'à la mort de la part des Armeniens heretiques, qui remuerent ciel & terre contre luy, démolirent son Eglise, & corrompirent à force d'argent le Gouverneur, (auquel ce Pere enseignoit l'Astrologie) pour le faire assassiner, avec Azaria Chélabi Armenien Catholique son plus fervent disciple; à quoy ce Gouverneur ne voulut jamais s'accorder: Cependant pour donner quelque satisfaction à ces passionnez, en veüe de l'argent qu'il avoit receu d'eux, il leur permit de démolir l'Eglise du Pere. Ce qu'ils firent un jour de Dimanche, avec des cris & des hurlemens horribles pour s'exciter les uns les autres: en sorte qu'ils n'y laissèrent pierre sur pierre. Apres cette execution il fit décharger plus de cinq cent coups de bastons sur la plante des pieds à diverses fois à ce Seigneur Azaria, qui est le plus noble Armenien de Perse, & prit de luy plus de trois mille écus, ce qui affligea tellement ce pauvre Pere, avec la crainte de la mort dont ils le menaçoient, qu'il tomba malade à l'extremité. Se voyant pour mourir, & estant abandonné de tout le monde & persecuté des Heretiques, il voulut se faire porter chez les Reverends Peres Dominicains, distans de là deux ou trois journées de chemin, à un Convent nommé Abaranelle, où ils ont un Evesque de leur Ordre qui y fait sa residence avec les Religieux, & qui a sous sa jurisdiction huit ou neuf Bourgs ou Villages d'Armeniens Catholiques, obcissans à nostre saint Pere le Pape, afin de se faire administrer les derniers Sacremens par ces bons Peres, qui avoient toujours esté son refuge durant ses persecutions. On le lia du mieux que l'on pût sur un cheval pour l'y conduire; mais le mal le pressa si fort le second jour apres son départ, que ne pouvant plus se tenir sur la selle, il se fit descendre dans un village de Turcs pour respirer un moment. On le mit dans une petite chambre semblable à une cellule de Capucin, & on l'étendit sur une natte de jonc qu'on luy avoit preparée au lieu de matelas, avec quelques hardes pour luy servir de chevet. Ce fut tout le soulagement qu'on luy pût donner dans ce lieu desert, & dépourveu de toutes les choses necessaires. Se voyant réduit à ce pauvre estat, si conforme à celuy qu'il avoit professé, il s'en réjoüit, & remercia Dieu au lieu de s'affliger. Il se trouva plus oppressé dans le repos, qu'il n'avoit esté par le chemin, ce qui luy fit connoistre qu'il n'en devoit plus esperer sur la terre, & que l'heure estoit venue que Dieu vouloit mettre fin à ses travaux, & luy en donner la recompense dans le Ciel. Cette lumiere l'obligea à redoubler ses ferveurs, au lieu de se laisser abattre par la douleur, & à s'animer davantage dans cet abandon des creatures & de ses forces. Celuy pour l'amour duquel il s'estoit exposé à toutes ces fatigues depuis tant d'années, luy donna dans ce moment de si grandes consolations interieures, & des mouvemens de devotion si

extraordinaires, qu'il se sentoît tout transporté de joye & de contentement. Il tira dans cette ferveur d'esprit un Crucifix qu'il portoit toujours avec luy, & commença à l'apostropher en langue Turquesque avec des paroles si patétiques, entrecouppées de tant de sanglots & de soupirs amoureux, qu'il tira des larmes de tous ces pauvres Mahometans qui le connoissoient de reputation, & qui estoient accourus pour le voir dans cette extremité. Comment est-il possible, se disoient-ils, qu'un infidele aye des sentimens de Dieu si relevez, un cœur si embrasé de son amour, & des paroles si énergiques que celles-là. Peut-on s'imaginer qu'un homme si bien intentionné, & d'une vie si exemplaire soit damné éternellement? Il s'apperceut qu'ils pleuroient de compassion, & qu'ils estoient touchez de ses paroles, d'où il prit sujet de les exhorter à vivre en gens de bien, à ne faire tort à personne, à mépriser les plaisirs passagers de ce monde, & à prier Dieu de leur faire connoître la véritable voye du Ciel. Ils luy répondoient par des inclinations de teste, & par des battemens de poitrine, qui faisoient assez entendre qu'ils recevoient de bonne part ses avis. Enfin apres avoir recommandé son ame à Dieu avec des paroles toutes d'amour, & prié Nostre Seigneur de luy appliquer les merites de son Sang précieux, il mourut dans des transports de joye & des embrassades du Crucifix, qu'il baisoit de temps en temps en le baignant de ses larmes, & qu'il pressoit devotement dessus son cœur. Les Turcs ignorans de nos mysteres s'imaginèrent que c'estoit l'image de son pere qu'on avoit fait mourir à un gibet, peut-estre à son sujet pour l'avoir voulu trop enrichir, & dont il pleuroit si amerement la mort, excité par le souvenir qu'il avoit de son amour & de ses tendresses; en quoy ils ne se trompoient pas beaucoup. Ils voulurent enterrer le corps par respect qu'ils portoient au deffunt, en consideration de sa sainteté, & en seroient venus aux effets, sans l'opposition qu'y fit un Huguenot François, qui se trouva present à son trépas. Le Gouverneur qui l'aimoit passionnément, & qui n'avoit fait ce que nous avons rapporté qu'en consideration de l'argent, en ayant esté averry, le pleura apres sa mort; & pour luy faire quelque espece de satisfaction, il envoya querir son corps à une grande journée de là pour le faire enterrer dans la Ville avec toute la magnificence possible. Les Armeniens Heretiques eurent moins de pieté que ces Mahometans, d'autant qu'ils refuserent de faire ses obseques, pour se vanger encore de luy apres sa mort. Ce qui ayant esté rapporté au Gouverneur par d'autres qui estoient Catholiques & disciples du deffunt Pere, il s'emporta si furieusement qu'il vouloit dés-lors tirer vengeance d'eux si l'on n'eût moderé son courroux. Il leur envoya dire que s'ils ne faisoient leur devoir, & s'ils n'enterroient ce Religieux avec tous les honneurs qu'ils ont coûtume de faire à leurs plus grands Papazes, qu'il iroit luy-mesme en personne faire ruiner leur Convent d'Etchemiadzin, qui est le trône Patriarcal, & qu'il n'y laisseroit pierre sur pierre. Cette menace les épouvanta si fort qu'ils vinrent tous processionnellement Evesques, Prestres, & Religieux les cierges à la main au devant du corps, chanterent solennellement l'Office des Morts, & l'enterrerent entre deux Evesques. Plus

seurs Armeniens dignes de foy ont asseuré avoir veu depuis sa mort descendre des lumieres du Ciel sur son sepulchre durant la nuit, ce qui s'estant divulgué parmy eux, plusieurs y vont à present faire leurs prieres, & se recommander à ses intercessions, & pour rendre le lieu plus remarquable quelques Catholiques y ont fait mettre une belle grande tombe de pierre, avec cette inscription en Armenien, *Ais é daban badvaganacoüin horen mieroué Padre Caprielin Chinontsoun i garken apoutchinouets ouer éghief miédz carouezog iéf iérgrouert loufavoüeritche haionetse. Pocuave ais ghiénatse ar ierghius li serpoutiamp i tif diaren 1668.* c'est à dire, *Hic jacet R. P. Gabriel Chinonensis Prædicator Capucinus, secundus Armeniorum Apostolus & illuminator, qui obiit plenus meritis & sanctitate illustris, anno Domini 1660.*

A Hispahan, Ville capitale de Perse, le Pere Raphael du Mans Capucin ayant esté accusé aupres du Roy par des envieux, d'avoir converty les plus Grands de sa Cour, sous pretexte de leur enseigner les Mathematiques; & d'avoir encore suborné plusieurs Armeniens, sa Majesté le voulut faire mourir dans la colere sur les plaintes qu'on luy en fit, si par bonheur quelques-uns de ses favoris, qui se trouverent alors proche sa Personne ne luy eussent fait suspendre l'execution, pour s'éclaircir davantage de la verité. Cependant ils luy firent sçavoir par des Eunuques du Serrail ce qui se passoit, & les desseins sinistres du Roy sur sa personne, afin qu'il s'absentast & se retirast en quelque part, en attendant que l'on menageroit adroitement sa paix aupres du Prince: ce qu'ils firent en la maniere qui s'ensuit. L'un deux (auquel ce Pere avoit enseigné quelque peu d'astrologie) ayant receu de luy un petit globe fort curieux, le fit voir un jour en presence de la Cour dans l'antichambre du Roy, comme une piece particuliere. Sa Majesté les appercevant attentifs à le considerer, voulut sçavoir ce que c'estoit, & apres l'avoir bien consideré il en fit estime. Alors ce Seigneur luy dit en souïriant que c'estoit un ouvrage de la main du Pere Raphael, destiné pour sa Majesté; mais qu'il n'avoit pas osé luy presenter jusqu'alors, la voyant animée contre luy sur de fausses accusations, qu'il attendoit toujours l'occasion favorable pour le faire. Le Roy s'appaisa un peu à ces paroles, & apres y avoir fait un peu de reflexion dans le silence sans parler leur demanda ensuite. Mais est-il bien vray qu'il suborne mon peuple, & qu'il enseigne à mes sujets certaines doctrines contraires à leur Religion & aux maximes de mes Estats. Sire, répondirent-ils, nous avons toujours reconnu jusqu'à present Raphael si prudent & si avisé que cette seule connoissance nous suffiroit pour croire le contraire de ce que l'on a rapporté à vostre Majesté. Il se peut bien faire, Sire, que dans la dispute il aura souïtenu & prouvé des opinions contraires aux nostres, conformément à sa Religion qui est differente de la Mahometane; mais on ne peut pas trouver mauvais qu'un homme docte & capable comme luy defende son droit quand on l'impugne, & souïtienne ses opinions fussent-elles les plus absurdes du monde. Et ainsi, Sire, il n'a pas pretendu d'enseigner, mais de prouver sa doctrine: de refuter la nostre, mais de mainte-

nir la sienne. Voila ce qu'il aura fait, Sire, & sur quoy ses ennemis auront fondé leurs accusations. Le Roy se contenta de cette réponse, & n'en voulut pas davantage. Il commanda qu'on l'appellast au Serrail, & qu'il y vinst en toute assurance. Il s'y rendit aussi-tost, & à son arrivée le Roy luy dit qu'il avoit déposé tout le fiel qu'il avoit contre luy, sur les assurances qu'on luy avoit donné qu'il n'estoit pas tel que d'aucuns l'avoient figuré. Apres cela il luy demanda l'explication de ce globe & de toutes ses parties, surquoy ayant satisfait sa Majesté, elle le prit en si grande estime & affection, qu'elle l'a voulu depuis employer dans une Ambassade, luy a fait l'honneur de l'admettre quelquesfois à sa table, & s'est servy de luy en plusieurs rencontres d'Interprete avec des Ambassadeurs extraordinaires, & pour luy expliquer les lettres qui luy venoient de la part des Princes Estrangers. Quelques jours apres cette reconciliation il luy dit en presence de la Cour: Pere Raphael je vous permets de bastir dans toute l'étendue de mon Royaume tant d'Eglises & de Convents que vous voudrez pour vous & vos Religieux. Et ayant fait venir son Atmadolet, qui est le premier Ministre d'Estat, il luy ordonna de luy en expedier les Patentés & les Commandemens lorsqu'il en seroit requis, sans qu'il fut necessaire d'en informer davantage sa Majesté, ou de luy en parler. Voila comme le bien succeda au mal, la joye à l'affliction, & la paix à la persecution, & comme il rentra en grace, apres avoir esté à deux doigts de la mort.

Les Missionnaires Capucins sont moins inquietez & plus à couvert des insultes des Infideles & des Heretiques dans les lieux où il y a des Consuls, comme dans tous les Ports de Turquie, dans la Morée, la Romanie, la Syrie, & dans les Isles de l'Archipel, où ils ont de petits Colleges, & des Eglises publiques, où ils preschent, & font leurs Offices avec la mesme liberté qu'ils feroient en Chrestienté. Ils ont les mesmes avantages dans les Indes, la Georgie, la Perse, & le Congo, où les peuples sont plus traittables & moins cruels que les Ottomans.

ARTICLE V.

Des avanies que font les Cadis & autres Officiers.

SI quelqu'un est accusé fausement d'un crime, & qu'il vienne à se justifier, & à faire connoistre son innocence, on ne laisse pas que de luy faire payer l'avanie tout de mesme que s'il estoit coupable. Un pauvre Armenien de ma connoissance ayant esté un jour accusé à faux d'avoir chez luy de la soye qu'on disoit avoir esté dérobée, le Juge envoya faire la visite de sa maison, & enlever toutes les soyes qui y estoient, en quoy consistoit tout son bien, pour estre portées au Parquet & examinées. L'accusé produisit ceux dont il lesavoit achetées, & d'autres témoignages convaincants; cependant ce Juge tyran & mercenaire retint le tout pour luy, &

se contenta de declarer qu'il estoit innocent du crime qu'on luy avoit im-
posé, & donna mille maledictions à ceux qui l'avoient faussement accusé,
sans luy rendre ce qui luy appartenoit, dans cette maxime qu'il suffit d'estre
accusé pour payer l'avanie.

Le Cadi de Smirne fit presque la mesme chose à l'égard d'un Marchand
Italien dont il prit 1500. piastres d'avanie, apres qu'il luy eut adjugé le droit,
& condamné sa partie comme un imposteur. Le sujet de cette avanie se fonda
cependant sur la chose la plus impertinente du monde, qui fut jugée suffisante
pour faire un grand procez à l'avantage du Cadi, qui ne demande que le moin-
dre pretexte. On avoit envoyé à ce Marchand quatre balles marquées de ces
deux lettres G & S. lesquelles estant portées à la doüane selon la coütime, &
ayant esté apperceuës par un Armenien endetté de toutes parts, il crut
qu'il pouvoit profiter de cette occasion, fondé sur ce que ces deux lettres
correspondoient à son nom qui estoit Gaspard Sciavary, encore bien qu'el-
les le pussent faire à un millier d'autres. Il alla cependant sur cela au Ca-
di, croyant qu'en luy cedant la moitié des marchandises, il luy adjuge-
roit l'autre: ce qui se fait assez ordinairement, pourveu que l'on aye quel-
que petit pretexte. Il se plaignit qu'on luy vouloit ravir son bien, & se
faisir de quatre balles qui estoient venuës sur un vaisseau qu'il marquoit à
son adresse. Le Juge fit citer le pretendan à venir dire ses raisons en plein
Parquet contre luy. Il produisit les Lettres d'avis de ses correspondans, spe-
cifica les especes des marchandises contenuës dans les balles, & donna
tant d'autres témoignages qu'elles luy appartenoint, qu'il n'y avoit
aucune apparence d'en douter: cependant on ne luy adjugeoit point le
droit, & il estoit en peril de le perdre & d'estre condamné, s'il n'eust don-
né au Juge la somme de quinze cent écus pour faire rendre la sentence en
sa faveur.

Puisque nous en sommes sur les avanies de Smirne, j'en rapporteray une
autre plus ridicule que la precedente, qui y fut faite aux Juifs presque à
mesme temps au sujet qu'ils avoient representé sur le theatre dans une mai-
son particuliere, la mort d'Aman, qui fut pendu au mesme gibet qu'il
avoit préparé à Mardochée, oncle de la belle Esther. Chacun d'eux avoit
fait son personnage le mieux qu'il luy avoit esté possible. Celuy qui repre-
sentoit le Roy Assuerus estoit vestu à peu près comme le Grand Seigneur,
& l'infortuné Aman son premier Ministre comme un Cadi. Cela ayant esté
rapporté aux Magistrats Turcs par quelque espion, ils envoyerent pren-
dre les principaux de la Nation Juifve, & leur demanderent qui les avoit
constitué Rois & Juges pour condamner les gens à la mort? Qu'est-ce
qu'ils avoient fait du corps de cet homme qu'ils avoient pendu le jour pre-
cedent? Eux bien estonnez de cette accusation ridicule voulurent s'excuser
en disant que ce n'estoit qu'un jeu, & une simple representation qu'ils
avoient faite pour se divertir entre-eux, en memoire de leur delivrance,
procurée autresfois par la Reine Esther qui estoit de leur Nation. Cette
excuse ne fut pas trouvée valable, on les menaça de leur faire payer sang
pour sang, & de pendre les Juges de la tragedie, avec celuy qui avoit esté

le bourreau du deffunt , qui estoit un faquin de paille. Si bien que pour ne pas faire une seconde scene plus sanglante que celle qu'ils avoient representée , ils payerent trois mille écus aux Turcs pour les frais de la premiere.

Si un Chirurgien vient à entreprendre quelque operation difficile , comme feroit de tirer un enfant mort du ventre de sa mere , de couper un bras gangrené , de tirer la pierre , &c. sans en avoir obtenu auparavant la licence du Cadi , & que le malade vienne à mourir , il fait payer l'avanie au Chirurgien & à ceux qui l'ont employé , tout de mesme que s'ils avoient fait un meurtre.

Ils font la cherté dans l'abondance quand ils veulent , & encherissent le bled à discretion, y en eust-il suffisamment pour quatre ans. Ceux qui en ont le debit qui sont ordinairement les plus riches de la Ville vont trouver le Cadi avec une bonne somme d'argent , & luy font determiner le prix qu'ils veulent : en sorte que le pauvre peuple est obligé de l'acheter à leur mot , ou de mourir de faim. Cet excez estant autrefois arrivé à Constantinople par l'avarice d'un Vizir qui se laissoit ainsi corrompre , & qui recevoit des sommes immenses pour l'augmentation du prix du bled , ce qui faisoit fort murmurer le peuple. Le Grand Seigneur qui estoit déjà mécontent de ce Ministre en ayant esté averty le fit mourir , & mit un autre en sa place , qui dès le lendemain changea la disette en abondance , faisant ouvrir par force les greniers , & débiter sur le champ les grains qui y estoient en quantité ; en sorte que l'on donnoit pour un sol le pain qui en valoit cinq auparavant.

Il y a dans toutes les Villes certains petits tyrans qui sont les plus méchans avanistes de toute la Turquie , d'autant que sous pretexte d'accorder les differends du public ils font un Parquet de leur maison , & se constituent Juges des peuples , pour tirer d'eux autant ou plus qu'ils ne dépenseroient en justice. On a d'ordinaire recours à eux , lors particulièrement qu'on est dans le tort , pour empescher les poursuites de la partie adverse devant le Juge ordinaire. Si par exemple quelqu'un a maltraité un autre , & qu'il preuoye devoir estre condamné en justice , il a recours à un de ces gens-là (qu'on n'aborde jamais sans presens) afin que par son autorité il empesche son adversaire d'aller se plaindre de luy au Juge. Sur cela il l'envoye querir , & luy deffend de faire aucune poursuite , qu'autrement il le perdra : de sorte que la partie vexée n'osant resister à ses ordres , demeure liée , & ne peut plus tirer aucune vengeance de son ennemy , à moins qu'elle ne donne à ce tyran plus d'argent que l'autre. Quand il a tiré & exigé des deux costez tout ce qu'il a pû , il les envoye vuider leurs differends en Justice , & les chasse de sa presence comme des coquins & des acariastres.

Ces gens abominables veulent prendre connoissance de tout ce qui se passe dans la Ville , & se font des affaires où ils n'en devroient avoir aucune , sous pretexte de remedier aux desordres , mais plûtoit pour remplir leur bourse : d'autant qu'ils n'en terminent jamais aucune qu'ils ne se fassent bien payer de leurs peines.

Si quelqu'un veut avoir une fille en mariage plus riche & mieux appa-
rentée que luy, & qu'on luy refuse, il va trouver avec un present ce pre-
tendu pere du peuple, & le supplie d'obliger ses parens à la luy donner.
Il les envoie querir d'abord, & leur demande pourquoy ils ne veulent pas
faire ce mariage? Quels defauts ils ont remarqué en ce jeune homme pour
le traiter de la sorte? Est-ce à cause (ajoute-t'il) que je l'aime, & qu'il est
sous ma protection que vous luy refusez vostre fille? Vous me voulez donc
pour ennemy? ou du moins vous ne faites pas grand compte de moy.
Je n'avois pas cru que vous deussiez oser m'entreprendre; mais puisque vous
en venez-là, sçachez que je sçauray bien m'en vanger, & vous ranger
à vostre devoir. Ils ont beau dire qu'ils n'ont jamais eu intention de le cho-
quer ny de luy déplaire, que le refus qu'ils ont fait de leur fille à ce jeu-
ne homme n'a esté qu'au sujet de ses imperfections, que c'est un yvrogne,
un miserable qui n'a rien, & qui n'est pas capable de gagner sa vie, qu'el-
le seroit malheureuse avec luy, qu'elle est encore trop jeune, &c. Tou-
tes ces raisons ne leur servent de rien, il n'a point d'oreilles pour les en-
tendre, & sçaura mieux les refuter qu'ils ne les pourront prouver. Le plus
court pour se débarasser de cette affaire, c'est de foncer plus que n'a fait
celuy qui recherche la fille, & de faire un present plus considerable que
le sien, avec de belles & douces paroles, afin qu'il le fasse déporter de ses
pretentions, & qu'il les laisse en repos. Apres qu'ils auront satisfait à son
avidité, il fait venir celuy qui a eu recours à luy, & le reprend severement
de sa presumption. Miserable, luy dit-il, me veux-tu rendre ridicule, &
me faire passer pour un tyran? t'imagines-tu que je sois pour faire des cho-
ses contre la justice & la bienséance? tu te trompes fort, fourbe que tu es,
tu me donnois à entendre que tu avois quelques biens, qui te rendoient di-
gne de ce party, & que d'ailleurs tu estois homme de probité: cependant
j'apprens tout le contraire, & que tu es un gueux & un fripon, je ne sçay
qui me tient que je ne te fasse donner du baston pour t'apprendre à qui tu
te jouës, & te chastier de ta temerité. Retire-toy d'icy, & que je n'enten-
de plus parler de cette affaire, autrement je sçauray bien te trouver. Voi-
la comme ils ont coustume de terminer tous les differends, apres qu'ils ont
pillé de l'un & l'autre party.

Il y a encore d'autres Officiers outre les Bachas & les Cadis qui se mê-
lent de faire des avanies, & de tyranniser le peuple: en sorte que ce des-
ordre s'est rendu tres-ordinaire en Turquie, particulièrement depuis vingt-
cinq ans, & va toujours s'augmentant de plus en plus. Les Captans Ba-
chas ou Amiraux, & les Béis ou Capitaines de Galeres en font dans tous les
Ports de Turquie, & achevent de desoler toutes les costes de mer, & quel-
ques Isles de l'Archipel, au lieu de les maintenir contre les insultes des
Corsaires. D'abord qu'ils arrivent dans un Port, la Ville leur fait ses pre-
sents, & chaque Nation en particulier. Les François envoient le leur les
premiers, puis ensuite les Anglois, les Venisiens, les Hollandois, les Grecs,
les Armeniens, & les Juifs. Le Captan Bacha a tiré à diverses fois jusqu'à
vingt-cinq mille écus d'avanie sur l'Eglise du Consul de Smirne: où il ve-

noit faire la visite tous les ans pour voir s'il n'y auroit rien sur quoy il pût fonder sa tyrannie : de sorte qu'on estoit obligé d'en oster les tableaux, & toutes les marques de devotion, quand la nouvelle venoit de ses approches.

Les Soubachis ou Prevosts du guet sont encore pires que les precedents, d'autant que sous pretexte de chastier les crimes, ils font mille friponneries & injustices. Leur Office est de faire la patrouille la nuit par les rues, d'empescher les courses à des heures induës, & de se saisir de ceux qu'ils trouvent vagabonds, ou qui vont dans les maisons de débauche : cependant ce sont eux qui tiennent la liste des filles abandonnées qui en tirent le tribut, & qui permettent aux uns & aux autres d'y aller, moyennant certaine somme d'argent.

Ils apostent quelquesfois de faux accusateurs, qui attesteront qu'une telle fille a malversé, qu'elle a fait banqueroute à son honneur, & sur leurs depositions ils ordonnent qu'elle soit visitée par des matrones, pour voir si elle est vierge, sçachant bien que les parens de celle qui est accusée, leur donneront de l'argent plutôt que d'en venir à cette extremité, & de se commettre au témoignage de ces vieilles apostées aussi infidelles que les accusateurs, ce qui leur seroit un double affront, outre que l'avanie en seroit plus grande.

Ils se saisissent des Chrestiens qui ont esté excommuniés par leur Patriarche, ou par l'Evesque, les emprisonnent comme desobeissans, les tiennent aux fers, & leur font payer une avanie, non pas à proportion de la faute qu'ils ont commise, dont ils se soucient fort peu, mais conformément à leurs forces & à leurs biens.

Ceux qui levent le Caradge, c'est à dire le tribut que les Chrestiens & les Juifs donnent au Grand Seigneur pour avoir la liberté de vivre dans leur Religion, le font payer aux étrangers & voyageurs qui l'auront déjà donné dans une autre Ville : en sorte qu'ils le payeront deux ou trois fois, encore bien qu'ils ne soient obligés qu'à une & dans un seul lieu. Ils le prennent de tous ceux qui passent l'âge de treize ans, quoy qu'ils soient pauvres, sans mestier, & incapables de gagner leur vie. Il n'est que de quatre écus & demy par an à Constantinople ; mais dans la pluspart des autres Villes il est de six ou sept écus.

Ceux qui levent les doüanes du Grand Seigneur s'en meslent aussi, particulièrement au regard des Frans dont ils prennent le double des autres, dans la creance qu'ils ont qu'ils sont chargez d'or & d'argent. Il n'y a que trois ans qu'en Bagdat ils pretendoient avoir cinq cens écus d'un Marchand Hollandois, nommé Monsieur David, pour une vingtaine de miroirs de Venise qui ne valoient gueres davantage que ce qu'ils luy en demandoient de doüane, aussi ne les portoit-il que par maniere d'acquit, pour faire croire que c'estoit-là tout son vaillant, & qu'il ne voyageoit pas purement pour son plaisir comme font les personnes riches. L'avidité qu'ils eurent de prendre tout s'ils pouvoient, leur fit estimer ces miroirs des milliers de piastres,

pour tirer dix fois plus qu'ils ne devoient. Ils les retinrent trois ou quatre jours sans vouloir rien rabattre de cette somme, de sorte qu'il estoit en peril de les perdre ou de payer à leur mot, s'il n'eust trouvé là des personnes qui l'assisterent dans cette rencontre. Ce furent les Peres Capucins, chez lesquels il s'estoit retiré qui luy rendirent ce charitable office. L'un d'eux alla trouver le doüanier, & le pria de vouloir se contenter de son droit qui estoit de cinq pour cent, & de prendre un des miroirs s'il vouloit de vingt qu'il y avoit, ou bien le prix apres qu'on l'auroit fait estimer par arbitres, qu'autrement l'Hollandois vouloit aller faire ses plaintes au Bacha, & qu'il l'avoit prié d'estre son truchement, ce qu'il ne pouvoit pas luy refuser dans la bienveillance. Ces menaces l'épouvanterent un peu, en sorte qu'il promit deslors de luy remettre la moitié de la somme, & de se contenter de deux cent cinquante écus. Seigneur, luy repliqua le Pere, pardonnez-moy, si je vous dis que vous n'avancerez rien avec ce Marchand, c'est un homme attaché à son sentiment s'il y en a un au monde, il est resolu de perdre tout ou de ceder au Bacha la moitié de ses miroirs, plutôt que de donner un double à la doüane plus que la justice & la coustume ne luy ordonne: Prenez ce qui vous appartient & n'en demandez pas davantage, vous ferez mieux que d'en venir à des extremités. Pere, luy dit-il, je vois bien que vous vous portez contre moy, & que vous prenez ses interets au prejudice des miens, vous ne le devriez pas faire, ce me semble, puisque j'ay toujours esté vostre amy jusqu'à present, & que je n'ay jamais permis qu'on ait rien visité de tout ce qui est venu à vostre adresse; mais patience puisque vous estimez plus son amitié que la mienne: Au reste toute la grace que je luy puis faire en vostre consideration, c'est de luy remettre trois cens écus de cinq cens que je luy ay demandé, qu'il m'en donne deux cens & qu'il aille en paix. Seigneur, repartit le Pere, je ne me mesle plus de cette affaire, je m'en retire, débarassez-vous l'un & l'autre, que le Marchand fasse ce qu'il voudra, qu'il aille au Bacha, ou non, cela m'est indifferent, mais je me doute bien, que s'il se va plaindre au Serail, que le Bacha que je traite actuellement dans sa maladie, ou son Lieutenant m'envoyeront querir pour luy servir de truchement, & alors je seray obligé en conscience d'alleguer ses raisons & de dire la verité. Apres cela je ne répons pas des suites. Ces paroles firent plus d'impression que les premieres sur l'esprit du doüannier, & l'intimiderent davantage, en sorte qu'il consentit à ce qu'on voulut & se contenta d'un des miroirs.

Les leveurs de Gafars ou tributs sur le chemin de Jerusalem, de Bagdat, & autres lieux, prennent des Francs trois fois plus que des originaires du pais, outre les presens qu'ils leur font donner. Ceux qui y ont passé sçavent ce qui en est, & peuvent confirmer ce que je dis.

Il n'y a pas jusqu'aux conducteurs des caravannes ou voituriers qui se messent encore de tyranniser. Ils prennent cinq piastres pour conduire un Franc à cheval d'Alexandrette à Alep, & de ceux du pais une seule. Ayant un jour fait marché avec des Muletiers Armeniens pour nous conduire quatre que nous estions en Alep moyennant deux piastres pour chacun, le chef

de la Caravanne le sceut & les épouvanta tellement par ses menaces qu'ils n'oserent plus l'entreprendre : de sorte que nous nous trouvâmes sans conducteur. Je luy fis offrir en pur don six piastres, afin qu'il nous laissât prendre à nostre liberté qui bon nous sembleroit, sçachant bien qu'on nous y gagnerions encore, à quoy il ne voulut point s'accorder, si bien qu'il falut se servir de luy malgré nous; mais avec cette condition qu'on ne luy donneroit que trois piastres pour chacun, ce qu'il accorda avec bien de la peine, en consideration du Consul d'Angleterre, que je suppliy de s'entremettre pour nous.

ARTICLE II.

De ce que font les Peuples pour se garantir & se mettre à couvert des avanies.

CE grand nombre d'Avanistes & de Tyrans épouvante si fort les peuples de Turquie, qu'ils ne sçavent que faire pour se garantir & se precautionner contre-eux. Les uns de peur n'osent paroître riches, ny porter de beaux habits, pour ne pas donner sujet à leur convoitise de les maltraitter pour avoir leurs richesses. D'autres n'ozent rien entreprendre, ny fabriques considerables, ny agriculture, encore bien qu'ils le puissent, aimant mieux se tenir à couvert, & passer leur vie avec paix dans la bassesse, que de paroître grands aux yeux du monde avec peril de tout perdre. J'en ay veu mesme qui mettoient leur vie au hazard pour ne pas s'exposer à payer une avanie.

J'entray un jour chez un pauvre Chrestien que je trouvay malade à l'extremité avec une grosse fièvre, causée par une blessure considerable qu'il s'estoit faite d'un coup de coignée à une jambe en fendant du bois, il l'avoit laissée jusqu'à lors sans aucun remede, ne sçachant rien de cet accident; je luy demanday depuis quand il estoit en cet estat, & comment son infirmité luy estoit survenue; il me répondit qu'il y avoit tant de temps, mais il n'ozâ me dire qu'il se fust blessé, de crainte que cela ne se sceust au dehors, & ne luy causast quelque avanie; si bien qu'il faloit deviner son mal. Je l'interrogeay derechef sur ce qui luy faisoit plus de douleur; c'est, me dit-il, la jambe que j'ay toute en feu, grosse & enflée trois fois plus qu'à l'ordinaire, à laquelle je ne puis apporter aucun remede, ma pauvreté me mettant dans l'impuissance de le faire; si bien que je me vois mourir dans la fleur de mon âge, sans pouvoir me secourir. Ces paroles qu'il accompagna de ses larmes me toucherent de compassion, si bien que je me proposay de l'assister du mieux qu'il me seroit possible, & pour commencer dès lors, je voulus voir son mal, & luy fis découvrir sa jambe, qui estoit un spectacle digne de pitié & d'horreur. Je defis le bandage, & lavay la playe sur laquelle on avoit mis pour tout appareil quelques

herbes qui s'estoient pourries & corrompuës par la quantité du pus qui en fortoit. Je m'apperceus d'abord que c'estoit une blessure & non pas une ulcere, comme il me le vouloit faire à croire; je luy fis la correction de ce qu'il m'avoit déguisé la verité, en faisant son mal autre qu'il n'estoit. Il me demanda pardon, & s'excusa sur la crainte qu'il avoit eu qu'on ne luy fist une avanie, si la chose venoit à estre sceuë des Turcs, qui mettroient en peine sa famille & la contrée, tout de mesme que s'il s'estoit tué volontairement. Je luy laissay quelques emplastres apres l'avoir pansé. Dieu y donna sa benediction, en sorte qu'il guerit en peu de jours.

On n'oseroit aller visiter par curiosité les anciennes ruines des Villes, Chasteaux & Eglises à la campagne, de crainte d'estre soupçonné qu'on y va chercher des thresors. Quelques Turcs amis me voulant un jour mener dans un lieu souterrain, qu'ils disent estre une Cité abismée: dautant qu'on y découvre plusieurs Edifices presque dans leur entier, une grande porte comme celle d'une Ville; & des ruës sous terre; d'autres m'en dissuaderent pour la raison que je viens d'alleguer, afin de ne donner point de prise sur nous aux Magistrats, qui venant à le sçavoir ne manqueroient pas de nous mettre en peine, & de nous faire payer une avanie.

Cette mesme crainte des tyrannies fait que les peuples de la Turquie laissent la pluspart des terres en friche, pour n'avoir rien à démesler avec les Officiers, qui sous pretexte de lever les dixmes ou le droit du Grand Seigneur, se saisissent de tout, & maltraitent encore les pauvres payfans, alleguant pour raisons, qu'ils les battent à cause qu'ils ont caché la moitié des grains, & qu'ils n'en produisent qu'une partie: en sorte que ces infortunez voyant qu'apres tant de travaux ils n'avancent rien, & ne gagnent que des coups & de la peine, abandonnent tout, aimant mieux demeurer oisifs & vivre pauvrement dans le repos, que de s'exposer à tant d'inquietudes.

La Morée qui estoit un des plus abondans pays du Turc, est presque toute en friche aujourd'huy; on n'ensemence plus la pluspart des terres; si bien qu'au lieu de fournir du bled aux autres pays, comme ils avoient de coûtume, il faut qu'eux-mesmes l'achèptent à present, & le fassent venir d'ailleurs. Les Montagnes du Liban qui estoient un pays de delices habitées par les Maronites qui en faisoient un petit Paradis terrestre, sont à present toutes desertes, à cause des avanies que faisoient les Turcs à ceux qui cultivoient les terres dont ils pretendoient quelquesfois plus que ne valoit la recolte: ce qui les a obligez à se retirer dans les Villes de Damas, d'Alep, de Seide ou de Tripoli, où ils ne sont guere mieux traittez, & où ils gagnent à present leur vie à exercer des mestiers comme les autres artisans.

Les Turcs ont une ridicule coûtume en plusieurs lieux, qui est de faire payer tant par an pour chaque pied d'arbre, soit qu'il rapporte ou non: Par exemple, ils prendront cinq sols d'un Pommier, cinq d'un Olivier, autant d'un Pescher, d'un Noyer ou d'un Abricotier. Ce droit commence à se payer si-tost qu'ils ont porté un fruit, & qu'ils peuvent

estre dits arbres : & pour cet effet , celuy qui leve ce tribut , envoie de temps en temps ses serviteurs faire la visite dans les Jardins ou Vergers , pour sçavoir précisément le nombre des arbres dont ils tiennent le Registre , qui se renouvelle à proportion de la quantité qu'il y a. J'en ay veu qui pour s'exempter de ce droit qui les ruinoit , ont coupé par le pied des forests d'oliviers , d'autres les brûlent de rage : en un mot plusieurs détruisent , & personne n'édifie : aussi ne voit-on guere de terres cultivées en Turquie , si ce n'est proche des Villes ; tout le reste paroist un desert affreux , quoy qu'elles puissent estre tres-fertiles , si elles estoient cultivées à proportion des nostres.

Il y a des particuliers dans les Villes qui abandonnent leurs maisons , & qui les cedent pour payer le droit & la rente que le Grand Seigneur en demande tous les ans , lequel est parfois si exorbitant , que de ce qu'ils en payent ils auroient à loüage un autre logis plus beau que le leur. J'en ay veu qui demeuroident chez eux en qualité de locataires , & qui prenoient à loüage une partie de leur maison , apres l'avoir cédé au Grand Seigneur.

Outre tous ces inconveniens que nous venons de rapporter , causez par les avanies , le pire de tous est que les peuples se trahissent les uns les autres , & donnent avis aux Magistrats de tout ce qui se passe pour se mettre dans leurs bonnes graces , & pour avoir d'eux quelque petite recompense : en sorte que pour gagner un écu , ils en feront dépenser mille à celuy qu'ils accusent , avec raison ou non. S'ils trouvent par exemple un enfant nouveau né exposé dans la rue ; s'ils sçavent qu'on ait tué ou blessé quelqu'un , ou qu'il soit arrivé quelque desordre dans une famille , ils le rapportent incontinent au Bacha , ou au Soubachi , qui se fait de ceux de la rue ou de la famille les emprisonne , & tire d'eux de l'argent à discretion.

Les Chrestiens mesmes tous les premiers se messent de rendre cet indigne service aux Infidelles , & gagnent leur vie à trahir leurs freres. Les Grecs d'Alep ayant fait faire deux petites fenestres à leur Eglise , pour donner jour sur un Autel , cela fut d'abord denoncé au Bacha , qui les condamna à trois mille écus d'amende , applicable à la dépense de sa maison.

Toutes les fois que les Maronites font la Feste de Pasques avec les Latins , les autres nations Chrestiennes Schismatiques en donnent incontinent avis aux Magistrats , qui ont déjà tiré d'eux plus de quinze mille écus pour ce mesme sujet , encore bien qu'ils ayent un Commandement signé de la main du Grand Seigneur , qu'on appelle Catcherif , obtenu par Monsieur de Piquet Consul d'Alep , & à present Evesque de Cæzropolis , par lequel il leur est permis de la celebrer avec nous. Mais ce qui est horrible , c'est qu'ils ne peuvent plus éviter l'avanie de quelque costé qu'ils se tournent , soit qu'ils fassent la Pasque avec nous , soit qu'ils la fassent avec les Chrestiens du pays , qui n'ont pas receu comme eux la reformation du Calendrier Romain , d'autant que les Turcs trouveront toujours à redire à l'un & à l'autre pour fonder leur avanie. S'ils la ce-

lebrent avec nous, ils leur diront : pourquoy ne vous conformez-vous pas en ce point aux Grecs, aux Armeniens & aux Suriens, sujets du Grand Seigneur, comme vous faisiez autrefois : vous avez donc changé vostre Religion pour vous conformer aux Francs qui sont nos ennemis capitaux. S'ils la font avec ceux-la, il leur diront ; Pourquoy est-ce que vous n'observez pas le Commandement de Soltan Mahomet ; qui vous ordonne de faire la Pasque avec les Francs, & alors ils les chastient comme des rebelles. Voila le miserable estar où ils sont reduits, auquel toute la prudence humaine ne scauroit remedier.

Les Magistrats ne découvrent jamais les espions ou traistres qui leur donnent avis de tous les desordres qui se passent, & qui leur font faire les avanies, d'autant qu'en usant ainsi ils se feroient tort à eux mesmes, & perdroient leurs pratiques, en ce que personne ne voudroit plus se fier à eux, ny leur dénoncer les abus ou desordres pretendus qui arrivent, de crainte d'estre connu pour espion, & chastié par ceux ausquels il auroit procuré ce tort. Si toutesfois on leur offroit une somme d'argent considerable pour faire pendre comme calomniateur le traistre qui leur a donné cet avis, ils le feroient sans difficulté, au prejudice de la promesse qu'ils luy auroient faite de luy garder le secret, & mesme de le recompenser. Il y a environ quatre ans qu'ils déclarerent aux Maronites celui qui les avoit trahy touchant la celebration de la Feste de Pasque. Ils leurs promirent mesme de le chastier, & de le faire promener par toute la Ville monté sur un asne, la face tournée vers la queue de l'animal, avec une pance de mouton remplie de ses excremens sur la teste ; mais apres qu'ils eurent touché l'argent qui leur fut offert par les Maronites qui procuroient ce chastiment, afin d'épouvanter les autres traistres, ils n'en voulurent pas venir à l'execution, & se contenterent de l'emprisonner & de le maltraiter de paroles comme un imposteur ; cependant ils retinrent l'argent de l'avanie avec celui qui leur fut donné pour chastier ce miserable.

Ayant receu un jour une insulte dans l'Eglise des Armeniens par un Heretique, jaloux de me voir placé à costé de son Patriarche qui estoit Catholique, & qui m'obligeoit par civilité de me mettre dans le second siege, quelque resistance que je fisse de ma part. La Nation voyant que je n'en voulois pas faire mes plaintes aux Magistrats, de crainte que j'avois que ce miserable qui n'avoit pas grande Religion ne se fist Turc pour s'exempter des tourmens, en donna avis elle-mesme au Mutsallem ou substitut du Bacha pour le chastier de son insolence. Il l'envoya d'abord prendre par quatre satellites qui le mirent aux chaines, avec une troupe d'Arabes, dans le lieu le plus obscur & infect de tous, qu'ils appellent, *hapse el démm*, c'est à dire la prison du sang ou des criminels. Il me fit citer ensuite d'aller au Serrail, afin que j'eusse (disoit-il) la satisfaction de luy voir donner cinq cens coups de bastons sous les pieds : mais c'estoit plutôt pour tirer encore quelque chose de moy aussi bien que du criminel, suivant leur coûtume. Je luy fis dire que je n'a
vois

vois point de procès avec personne, & que je ne pretendois rien de celuy qu'il vouloit chastier, puis que je ne m'en estois jamais plaint: qu'il le pouvoit mettre en liberté, ou en faire ce que bon luy sembleroit. Cette réponse ne luy plût pas; cependant il me laissa dans ma liberté, & se contenta de faire la peur à ce miserable, qu'il fit pendre par les pieds pour le mettre sous le baston, afin de l'obliger de capituler avec luy: la peur luy fit d'abord promettre quelque argent, pour arrester cette gresle de coups qui alloit tomber sur luy; enfin on demeura d'accord de soixante & dix écus, moyennant quoy le Mutsallem le relascha. Après cet affront receu, il fut un espace de temps sans entrer dans l'Eglise des Armeniens, soit de honte qu'il avoit, soit par indignation contre-eux de ce qu'ils l'avoient fait châtier; il suffit que quand il y retourna, le Vartabied Nerfes estimé & reveré des Armeniens comme un Prophete, l'obligea de me faire satisfaction en pleine Eglise devant tout le peuple, & de se jeter à mes pieds pour me demander pardon; qu'autrement il le priveroit des Sacremens & le declarerent excommunié, il y consentit & s'en acquitta de si bonne grace, & avec tant de repentance exterieure, qu'il me donna de la componction; aussi fis-je ce que je pus de ma part pour correspondre à son humilité, & luy témoigner que j'estois tout à son service, l'assurant que je n'avois point de part à la trahison qu'on avoit tramée contre luy, ce qu'il ne sçavoit que trop bien. Aussi cette consideration l'obligea d'estre plus affectionné & respectueux que par le passé, & l'avanie qu'on luy fit ne servit pas peu pour intimider les autres, & retenir les insolents dans leur devoir: encore bien que ce ne fust pas la fin du Turc qui ne considere dans ces rencontres que son profit.

L'autre effet que causent ces tyrannies, est que les peuples reduits à l'extremité, non seulement se trahissent, comme nous venons de voir; mais encore s'entreprennent sur des faussetez, & se font des avanies les uns aux autres sans aucuns fondemens, pour tâcher de s'enrichir, chacun d'eux au prejudice de son compagnon. En voicy deux exemples dont j'ay eu la connoissance sur les lieux où la chose est arrivée.

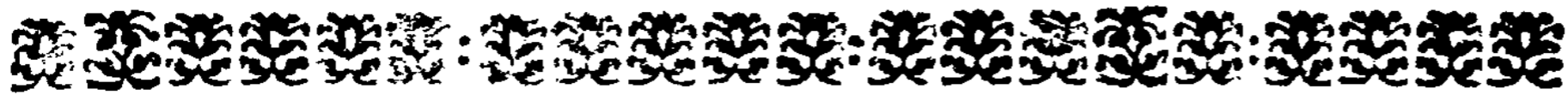
Un Marchand François passant un jour proche les sepultures de Galata à Constantinople, un insolent Turc qu'il ne connoissoit point vint l'aborder avec trois ou quatre autres, & luy dit effrontement. Quand est-ce donc que vous me payerez les cinq cent écus dont vous m'estes redevable? est-ce que je ne seray jamais remboursé de cette somme? vous mocquez-vous de moy d'en agir de la sorte? ne vous ay-je pas assez attendu, je ne le veux plus faire absolument, & je pretends que vous me satisfaciez aujourd'huy sans plus tarder. Le Juge en ordonnera, allons le trouver tout de ce pas. Le Marchand se trouva fort surpris de cette proposition, à laquelle il ne s'attendoit pas; & se douta bien que ceux qui estoient en sa compagnie ne manqueroient pas de luy servir de faux témoins, s'il alloit au Cadi, & qu'ainsi il seroit condamné sur leur deposition: c'est pourquoy il ne voulut pas s'y hasarder. Il leur dit pour excuse, que tres-volontiers il donneroit satisfaction au pretendant; mais que ne sçachant pas

bien la langue Turquesque, il estoit à propos de faire venir un des truchemens de l'Ambassadeur pour dire ses raisons. Ils s'y accorderent, croyant que leur procez estoit déjà plus de demy gagné, puisqu'il ne nioit pas la dette; mais ils ne consideroient pas qu'il leur mettoit un autre homme en teste, qui avoit autant & plus de finesses qu'eux, & qui se débarasseroit facilement de leurs intrigues. En effet étant venus en presence du Juge, le truchement avoia faussement, que le Marchand avoit receu cette somme du Turc, mais qu'il l'avoit remboursé, & demanda pour le prouver trois jours de termes qui luy furent accordez, pendant lesquels il trouva deux faux témoins, moyennant quatre ou cinq écus, qui jurerent sur leur Alcoran, qu'ils avoient esté presents tel jour en tel endroit, lorsque le remboursement se fit: en sorte que le Cadi donna le droit au Marchand François, à la confusion du Turc, qu'il condamna comme un imposteur & un avide qui vouloit estre payé deux fois. Voila comme le mensonge triompha du mensonge, & comme l'on rendit inutiles les pretentions de ce faux accusateur.

L'autre exemple est encore plus estonnant que celui-cy, d'autant qu'il denote une plus grande ingratitude, & rend le mal pour le bien, à l'appetit d'un interest sordide, & pour s'enrichir aux dépens du bien-facteur. Un Marchand Anglois ayant fait bastir un fort beau logis sur certaines vieilles mazures appartenantes à un Turc, à condition qu'il en jouïroit à perpetuité, en luy payant tous les ans la mesme somme que les autres qui habitoient là auparavant avoient coûtume de luy donner; c'estoit de pauvres Arabes dont il ne pouvoit tirer un sol qu'avec mille difficultez, outre qu'il luy falloit faire tous les ans quelques reparations à ces chaumines, au lieu que l'Anglois l'exemptoit de tous ces frais, & luy payoit sa rente tout d'un coup. Adjoûtez à cela que venant à mourir sans transiger avec un autre, & luy ceder son droit touchant le logis, avec les mesmes conditions qu'il le tenoit, la maison restoit au Turc, & ainsi il gaignoit plus de huit mille écus. Nonobstant tous ces avantages il luy fit faire des avanies à diverses reprises, tantost de cinq cens piastres, tantost de huit cens, avec de faux pretextes pour l'obliger de l'abandonner. Si bien que l'Anglois voyant qu'apres tant de dépenses c'estoit toujours à recommencer, il voulut faire donner un Arrest à Constantinople contre le Turc en sa faveur; & pour cet effet il entreprit le voyage dans lequel il mourut: Le Turc resta par sa mort en possession de tout, & jouit à present du logis basti par l'Anglois, nonobstant les oppositions de son Consul.

Après que les Turcs se sont enrichis par les avanies & tyrannies qu'ils font au peuple, ils employent une partie de cet argent mal acquis à faire bastir quelque petite Mosquée, ou un Carvan-Serrail, ou bien des ponts pour la commodité du public. D'autres font mettre de l'eau sur les chemins pour les passants, ou léguent à la Meque une maison ou un heritage, ou bien font quelques reparations à la Ville, dans la creance qu'ils ont qu'en veü de cela leurs pechez leur seront pardonnez. Ils le font en,

core quelquesfois par vanité, ou pour plaire au Grand Seigneur, & se mettre à couvert du chastiment qu'ils en apprehendent, plutôt que par crainte de Dieu, & par un motif de charité.



CHAPITRE ONZIÈME.

Desordre, en ce que les Bachas permettent le Vol, pourquoy ils le font, & avec quelles conditions.

LEs Bachas ne se contentent pas de voler eux seuls, & de ruiner les peuples par leur tyrannies, ils le font encore d'une autre maniere plus indigne, par le moyen des Courdes & des Arabes qui sont les plus grands voleurs de la Turquie, auxquels ils permettent de devaliser les Caravannes sur les grands chemins, à condition que le butin sera à moitié, & qu'ils les feront participans de toutes les prises : ou bien qu'ils leur donneront tant par an, en veüe de cette licence. Et afin de les obliger à garder leur promesse & à leur estre fidelles, ils demandent ordinairement en ostage le fils aîné de l'Emir ou Prince des Arabes.

La conséquence pernicieuse qui suit de ce malheureux complot des Bachas avec ces brigants, est qu'ils ne rendent point de justice à ceux qui se viennent plaindre d'avoir esté volez, ils ne les écoutent pas mesme; & si parfois ils se voyent obligez pour arrester les rumeurs du peuple, & pour couvrir leurs hypocrisies d'en faire quelque poursuite, & de donner la chasse à ces miserables, ils ne le font que par maniere d'acquit, & les vont chercher dans les lieux où ils sçavent bien qu'ils ne les trouveront pas; ou bien ils leur donnent avis secretement de leur sortie sur eux, afin qu'ils se precautionnent, & se tiennent sur leurs gardes. Ils ont coûtume de les avertir avec un coup de canon, qu'ils tirent du costé que se doit faire la sortie, pour les faire retirer ailleurs : Et cependant ils font accroire au peuple que ce signal est pour faire rendre la soldatesque à l'heure nommée, & au temps déterminé, pour aller contre les voleurs qui fuyent d'abord dans d'autres lieux inaccessibles, lorsqu'ils voyent le feu & la fumée du Canon.

Quand quelqu'un a une fois payé la taxe qu'on donne au Bacha pour avoir permission de voler, il ne peut plus se retirer de son peché, ny quitter ses brigandages, quand mesme il le voudroit, d'autant qu'on le feroit mourir pour ses crimes passez sous pretexte de Justice : mais tant qu'il continué à payer il n'y a point de peril pour luy quelque excez qu'il commette, parce que le Bacha se feroit tort en le chastiant, & personne ne se fieroit plus à luy, s'il venoit à fausser sa parole. Il suit de là deux épouvantables desordres : le premier est que ces gens-là volent sans aucune crainte & apprehension de chastiment. Le second qu'ils sont obligez

de continuer dans cet infame exercice pour satisfaire au Bacha, & luy payer la somme dont ils sont convenus avec luy. O malheureuse necessité, ô estat digne de compassion.

Quand on fait des plaintes à la Porte du Grand Seigneur touchant les desordres des Courdes & des Arabes, & qu'il envoie ses ordres aux Bachas pour y apporter remede, & les ranger dans leur devoir, ils vont contre-eux avec quatre ou cinq cent hommes; & au lieu d'attaquer ceux qui font le mal, ils se jettent sur les pauvres innocens, prennent tout ce qu'ils ont, & enlèvent leurs troupeaux qu'ils vendent aux Bouchers autant qu'ils veulent; & puis pour couvrir leurs tyrannies du pretexte de justice, ils font pendre ou ampaler quatre ou cinq miserables paysans, qui n'ont jamais pensé à faire aucun vol, & qui ne se mesloient que de paistre les moutons, & de cultiver les terres. Cela irrite tellement les peuples contre les Turcs qu'ils leur boiroient volontiers le sang, s'ils avoient les moyens de le faire, & que l'occasion se presentast de se vanger d'eux.

Ceux qui refusent de payer le tribut aux Bachas, & qui s'estiment assez forts pour luy resister, & voler sans sa licence, sont pour l'ordinaire des gens qui n'ont rien à perdre, & qui ne vivent que de rapine: aussi ne les recherche-t'on guere; mais sous pretexte de leur donner la fuite, l'on se jette sur ceux qui possèdent quelque chose, que l'on chastie avec autant de rigueur que s'ils avoient commis tous les crimes du monde. Quand je sortis d'Alep il y a environ trois ans, le Bacha estoit allé avec sept ou huit cens hommes contre les Courdes, & la nouvelle estoit déjà venue qu'il en avoit tué grande quantité, parce qu'ils s'estoient mis en estat de luy resister pour la deffense de leurs troupeaux, qu'il vouloit enlever: En effet, c'estoit ce qu'il recherchoit le plus, comme il fit paroistre, d'autant qu'après s'estre saisi de leurs chameaux, & de quatre ou cinq mille moutons dont se nourrissoient plus de cinquante pauvres familles habitantes sous des tentes & pavillons à la campagne, il laissa le reste en repos qu'il pouvoit tuer aussi bien que ceux-là, estant aussi coupables les uns que les autres.

Capelan Bacha de Bagdat ayant receu quelque déplaisir des Arabes, les entreprit pour se vanger d'eux, sous pretexte de quelques vols qu'ils avoient fait, & entre-autres pour avoir devalisé dans le desert une petite Caravane de Pellerins qui retournoient de la Meque, & envoya contre-eux son *Emiracor* ou grand Escuyer, avec la pluspart de la soldatesque, qui n'ayant pû rien faire contre-eux, au sujet qu'ils s'estoient retirez avec leurs troupeaux dans le fond du desert, ou eux seuls sçavent les puits & les fontaines qui y sont, deputa un autre escadron pour les entreprendre en mesme temps d'un autre costé, avec dessein de les exterminer, ne voulant pas avoir l'affront de ne les avoir pû reduire dans leur devoir. Il s'opiniastra si fort à cette poursuite, & les tint si resserrez, que les Arabes prevoyant bien qu'il leur seroit difficile de luy resister long-temps, parlerent de capituler, & luy offrirent jusqu'à mille chameaux pour sauver la vie à un de leurs principaux Checs qu'il vouloit faire mourir. Je sortis

sur ces entrefaites de Bagdat avant que ce différent fût terminé. Suffit qu'il eut l'avantage, & qu'il tira d'eux à discretion ce qu'il voulut, qui servit à remplir ses coffres, & non à dedommager ceux qui avoient esté volez, ausquels on ne rend jamais rien, fondé sur ce beau principe, qu'un bien volé est estimé perdu pour ceux ausquels il appartenoit: en sorte qu'ils n'y peuvent rien pretendre; mais la Justice seulement, en recompense de ce qu'elle chastie les larrons.

Ce qui oblige les Bachas à venir à ces extremités honteuses d'estre d'intelligence pour voler avec les Arabes (qu'ils pourroient détruire facilement & en peu de temps) est qu'on leur fait à eux-mêmes les premiers des avanies. Le Grand Seigneur leur demande de temps en temps des sommes d'argent considerables, qu'ils n'osent refuser sans se mettre en peril, ou de perdre la vie, ou du moins d'estre privez de leurs Charges. De plus, la crainte qu'ils ont d'encourir sa disgrâce, & d'estre entrepris à la Porte, fait que pour se pouvoir redimer dans l'occasion, ils en prennent par avance de toute main, & commettent mille injustices. Ajoûtez à cela l'ambition de parvenir à une plus haute charge, & d'avoir un meilleur gouvernement. Toutes ces considerations prises ensemble font qu'ils se servent de tous les moyens imaginables pour avoir de l'argent.

On a en Turquie une coûtume absurde & déraisonnable, qui est d'obliger ceux qui ont esté volez de trouver les larrons, encore bien qu'ils ne les connoissent pas, & que le larcin ait esté fait de nuit, sans qu'aucun s'en soit apperceu. Autrement on les condamne à l'amende, comme des gens qui se plaignent à tort. Cela fait que personne n'ose faire ses plaintes aux Juges, de crainte qu'ils n'achevent de les ruiner, & que les voleurs déroben avec plus d'assurance, sçachant bien que n'estant pas connus, qui que ce soit n'entreprendra de les accuser ou de faire aucune recherche d'eux.





CHAPITRE DOUZIÈME.

*Desordre touchant les lieux de débauche permis publiquement
dans la Turquie.*

ARTICLE PREMIER.

*De leur grand nombre. Des chastimens de Dieu sur les Turcs pour leurs
abominations, & de ceux que la justice du pays donne par fois
aux personnes abandonnées à ces sortes de vices.*

A P R E S avoir parlé des desordres qui ruinent le commerce & la campagne, disons quelque chose de ceux qui corrompent & infectent les Villes de la Turquie, qui ne sont autres que les pechez d'impureté qui se commettent dans les lieux infames, qui encore bien qu'ils semblent estre défendus, y sont cependant en si grande quantité, qu'on peut comparer ce malheureux país à celuy de Sodome & Gomorre qui furent autrefois reduites en cendres pour leurs abominations, par des pluyes de feux & de flammes que le Ciel envoya sur eux. Je me suis cent fois étonné au recit que l'on m'a fait des énormes pechez que les Turcs commettent en ce genre (que je ne veux point particulariser) de ce que le mesme chastiment ne leur arrive pas, & qu'après tant d'excès la Justice Divine ne fasse éclater les effets de son courroux sur ces miserables. Il est vray qu'il les punit d'une autre maniere, qui encore bien qu'elle soit moins severe en apparence, est cependant suffisante pour les faire rentrer en eux-mesmes, si l'ignorance & la passion ne les aveugloit jointe à leur fausse Religion, qui leur fait esperer la remission de tous leurs pechez, pourveu qu'ils croient à Mahomet.

C'est une pitié de voir les maux qui les accablent causez par leur trop grande lubricité. J'en ay veu dont la chair tomboit en pieces & par lambeaux comme celle des lepreux. D'autres qui estoient passés, infectés, & défigurez, tout couverts de pustules, & demy pourris avant leur mort. D'autres enfin qui perdoient tout leur sang par la violence du mal, & des remedes qu'on leur donnoit. Ajoûtez qu'avec ces infirmités pires que la mort telles gens meurent presque tous jeunes & sans enfans, d'autant que l'excez de leur convoitise les mine, & leur consommant la chaleur naturelle les rend incapables de la generation.

Outre ces chastimens ordinaires Dieu leur en envoie encore par fois d'autres épouvantables, auxquels cependant ils ne font aucune reflexion, tant est

grand leur aveuglement. Il y a environ huit ans qu'il arriva un cas étrange à Antioche.

Quelques femmes Turques s'étant retirées dans une vieille Eglise abandonnée, pour faire avec plus de liberté leurs abominations, une voûte qui estoit encore tres-forte & massive s'écroula sur elles, & les ensevelit sous ses ruines; & à mesme temps il s'éleva un si grand orage sur la Ville, avec des éclairs, des tonnerres, des tremblemens de terre, & une pluie si impetueuse (encore bien que le Ciel fust clair & serain par tout aux environs) que plusieurs edifices, & quelques pans des anciennes murailles de la Ville tomberent par terre, & furent entraînés avec les cadavres de plusieurs personnes tuées & noyées par la rapidité des torrents que cette pluie forma en un moment. Il leur sembloit voir un second deluge plus épouventable que le premier. Le bruit & le fracas que faisoient les pierres emportées avec vehemence par les eaux, joint à celuy des éclats de tonnerre, & aux cris lamentables de ceux qui se trouverent dehors, & qui n'eurent pas le temps de se retirer dans leurs maisons faisoient un sujet d'horreur & de pitié. Il mourut presque deux cens personnes pendant cette bourasque en moins de trois heures qu'elle dura. Quelques jours apres on trouva dans les ruines & à travers les pierres quantité de medailles anciennes fort curieuses & de divers metaux d'or, d'argent, & de cuivre que les Turcs vendent pour l'ordinaire aux Francs, qui les recherchent avec empressement, au lieu qu'eux ne les estiment qu'autant qu'elles pesent, & suivant la qualité du metal. Cette histoire me fut racontée en la maniere que je viens de la rapporter, dans le temps mesme qu'elle arriva durant mon séjour en Alep distant d'Antioche de deux journées.

Je ne dis rien des chastimens que la Justice des Turcs ordonne pour ces fortes de crimes, & particulièrement pour les pechez contre nature, parce qu'elle n'en vient presque jamais à l'exécution, ce qui fait qu'ils sont tres-ordinaires en Turquie. Aussi ne les deffendent-ils que pour avoir moyen de tirer de l'argent de ceux qui contreviennent à leurs ordres, & non pas par haine ou aversion qu'ils ayent au peché: au contraire ils excitent les gens d'aller dans les lieux de débauche, & leur donnent leur permission par écrit signée de leur main, moyennant qu'ils payeront tant par an ou par mois.

Les Soubachis qui ont l'intendance de tous ces lieux infames, sollicitent les Marchands d'Europe à passer avec eux cette malheureuse convention, & leur donnent pleine licence d'aller où bon leur semble quand ils veulent s'y accorder: en sorte que s'ils sont surpris par les recors dans le crime, ils n'ont qu'à leur montrer le billet signé de leur Maistre pour se delivrer: mais s'ils ne l'ont pas ils se faisisent d'eux, & les emprisonnent, à moins qu'ils ne capitulent d'abord, & qu'ils ne leur donnent les quatre ou cinq cens écus. Les Soubachis manquent quelquesfois à leur parole apres avoir donné telle licence par écrit, lors particulièrement qu'ils doivent bien-tost sortir de Charge, & que le Marchand avec lequel ils ont capitulé est riche: ce qui fait qu'on ne se fie pas trop à eux.

J'ay dit qu'on ne vient presque jamais à l'exécution des chastimens ordonnez par les loix à ces sortes d'énormitez, c'est à dire qu'on le fait tres-rarement, & cela arrive lorsque les personnes convaincuës du crime n'ont pas le moyen de se redimer par argent. Alors on les punit severement & on les bannit du pais sous pretexte de justice, & pour faire voir qu'on ne veut point souffrir tel les infamies. Ils feront par exemple jeter dans les fosses cinq ou six de ces pauvres miserables creatures apres les avoir empochées & mises dans des sacs dont on leur lie l'extremité autour du col, afin qu'elles ne puissent remuer des picds ny des mains, & qu'elles aillent d'abord au fonds de l'eau. Cela se fait encore pour plus grande décence, & pour cacher leur nudité: mais ce supplice qui est déterminé ordinairement pour elles ne se donnera pas une fois en trente ans, & ne s'excutera que sur celles, qui à raison de leur vieillesse, de leur laideur, ou autres défauts naturels, ne peuvent plus rien gagner, ny payer au Soubachi le *Keust*, ou le tribut dont elles sont convenuës avec luy. Il tient la liste & le registre de toutes ces infames, afin d'exiger son droit tous les mois, prenant de chacune plus ou moins, suivant ce qu'elle peut gagner. Il en est d'elles à proportion comme des larrons dont nous avons parlé qui pactisent & conviennent avec le Bacha, c'est à dire qu'elles ne peuvent plus se retirer de ce malheureux commerce non plus qu'eux du larcin, à moins qu'elles ne soient entierement gâtées, & incapables de pouvoir rien gagner pour elles & le Soubachi: car s'il n'y a que l'âge qui leur fasse tort, on leur donne un autre employ, comme de servir de maquerelles aux jeunes, & leur trouver de la pratique. Elles les conduisent dans certaines maisons, où on leur donne le rendez-vous, ou bien dans les Cans Serrails où se retirent les Marchands qu'elles sollicitent au peché avec des gestes lascifs & des paroles impudiques.

Quand il passe un Bacha ou quelqu'autre personne de condition qui se campe proche la ville sous ses pavillons, elles vont là effrontément à trouper trouver sa soldatesque & ses domestiques pour se prostituer avec eux. Mais s'il loge dans la Ville les Grands qui sont de sa connoissance luy en envoient par regal pour se divertir.

Passant un jour à Dgebéilé, qui est une petite Ville entre Tripoli & Baruch où il y a un fort beau Chasteau basty par les Francs du temps de Godefroy de Bouillon; J'eus la curiosité de le voir, & pour cet effet je priay un Turc en compagnie duquel j'estois venu, de m'y conduire, ce qu'il fit volontiers. Arrivez que nous fumes à la porte, les Gardes firent difficulté de nous laisser entrer, alleguant pour raisons que les courtisanes envoyées par l'Aga ou Gouverneur de la Ville à un sien amy passager y estoient actuellement à se divertir avec luy. Ce fut assez dit pour m'obliger à me retirer, & à ne leur faire plus davantage d'instance: Cependant comme je voulus m'en aller, ils me dirent que je pouvois entrer dans la cour du Chasteau, & me promener autour du donjon pour en remarquer les fortifications, sans passer outre: mais qu'ils ne le pouvoient permettre à ce luy qui m'accompagnoit qui estoit un Mousquetaire, ce qui luy fut une mortification assez sensible, voyant qu'on faisoit plus de grace & de civilité à

un Chrestien qu'à luy qui estoit Musulman. Je leur répondis que puisqu'ils avoient la bonté de m'y vouloir introduire, je les suppliois de faire encore la mesme grace à celuy sous les auspices duquel j'estois venu. Ils s'y accorderent à condition que nous n'entrerions point dans la cour ou donjon du Chasteau où estoient ces miserables creatures. Cette recommandation me parut fort inutile, dautant qu'il m'eust esté plus difficile de faire ce qu'ils nous deffendoient que de nous en abstenir. Nous entrâmes donc avec leur licence dans cette Forteresse, & considéraâmes à la haste ce peu qu'il y avoit à voir, qui n'est pas grande chose, dautant que les Turcs ont laissé détruire toutes les fortifications, en sorte qu'il n'y a presque plus que des ruines & des mazures à la reserve de cette tour qui est une masse de grandes & prodigieuses pierres à peu près comme celle des Arenes de Nismes.

ARTICLE V.

Du pacte ou convention du Soubachi avec les femmes débauchées, & pourquoy les Turcs font feinte de deffendre en apparence les lieux où elles demeurent.

S'il y a lieu au monde où les Turcs soient dissolus & addonnez aux vices de la chair particulièrement les femmes, c'est au grand Caire Capitale d'Egypte, non seulement ils les commettent sans aucun remords de conscience, mais mesme ils en font gloire, & croyent en cela accomplir la volonté de Dieu : ce qui est un aveuglement épouvantable ; fondez sur la ridicule opinion qu'ils ont touchant la predestination qui les necessite selon eux à toutes les actions qu'ils font bonnes ou mauvaises : en sorte que s'ils apperçoivent quelqu'un commettre ce peché abominable, bien loing de s'en scandalizer, & de le reprendre, ils le congratulent & luy disent, fais, fais hardiment ce que Dieu a écrit sur ton front, puis que tu ne peux l'éviter. En quoy ils font l'auteur de la pureté celuy de leurs vices & de leurs abominations

Il y a là certaines femmes débauchées qui vont attendre les passans sur les grands chemins qui se montrent à eux toutes nuës, & qui font en leur présence des postures lascives, des culbutes, & autres tours de passe-passe pour un médin, qui est une petite monnoye qui revient à dix-huit deniers de nostre France, si bien qu'elles tiennent toujours proche d'elles un tas de monde arresté à les considerer. Cela ne se pratique pas ailleurs au moins publiquement, bien qu'il se fasse dans les maisons par certaines danseuses ou baladines, qui gagnent leur vie à ce mestier, & qui vont à troupes dans toutes les familles sans y estre appellées, lorsqu'elles sçavent qu'il y a des nopces ou quelque sujet de réjouissance. Celles-cy payent encore tribut au Soubachi comme les autres, & luy donnent tant par mois.

Quand quelque courtisane ne peut satisfaire au tribut qu'elle est obli-

gée de donner au Soubachi, elle tasche en recompense de luy faire prendre chez elle quelque Marchand, & sur tout un Franc, dans la creance qu'ils ont que celuy-là estant plus riche, payera par consequent plus d'avanie; & pour cet effet elle fait avertir le Prevost de l'heure qu'il doit venir la trouver, afin qu'il s'en saisisse.

Elles font quelquesfois jeter le mouchoir, le turban, ou le chapeau de quelqu'un dans leur cour pour l'obliger d'entrer & de l'amasser; ce qu'il n'a pas plûtoſt fait qu'elles font fermer la porte sur luy, & donnent à meſme temps avis au Soubachi, qui s'y rend au plûtoſt, le constitué prisonnier comme un criminel, & luy fait payer une amende à discretion, encore bien qu'il ſçache qu'il ſoit tres-innocent.

Il y a des eſpions dans toutes les contrées pour voir qui va & qui vient chez ces malheureuses. Si c'est quelque miserable avec lequel il n'y ait rien à gagner on ne luy dit rien, on diſſimule; mais ſi au contraire il eſt riche & commode, & qu'il n'ait pas ſa carte, je veux dire ſa permission par écrit, l'on ſe ſaiſit de luy non pour le chaſtier de ſon peché dont on ſe met fort peu en peine; mais pour en avoir de l'argent, de ſorte que ce n'eſt point au vice à qui on fait la guerre, mais ſeulement à la bourse.

On n'oſeroit quelquesfois ſe promener à l'écart dans les jardins, de crainte que des Turcs mal intentionnez n'y faſſent gliffer quelque débauchée qu'ils auront apoſtée, & ne prennent à meſme temps des témoins qui attesteront avoir veu un tel en ſa compagnie, & qu'il eſtoit pour pecher avec elle, ce qu'ils luy feront fauſſement avouer à elle-meſme, comme il eſt arrivé pluſieurs fois. Les Chreſtiens du païs & les Juifs y font des feſtins, & s'y vont divertir à troupes tant hommes que femmes, mais en toute honneſteté: cependant dans l'excez de la joye il leur arrive quelquesfois d'horribles confuſions, & des affronts tres-ſenſibles, ſoit de la part des Infidelles qui leur font injure, ſoit par leur imprudence.

Il y a quelques années qu'une jeune Grecque nouvellement mariée y ayant eſté conduite par d'autres femmes ſes parentes, s'y enyvra avec elles, & s'y eſtant endormie ſous des arbres un peu à l'écart des autres, elle y reſta ſeule, ſans que celles-cy s'apperceuffent à leur retour de ſon abſence. Ayant eſté rencontrée par des palfreniers Turcs, qui avoient-là leurs chevaux à l'herbe, ils la dépouillerent de ſes dorures, de ſes bagues, & de tout ce qu'elle avoit de plus precieux, & la retinrent trois jours durant en leur compagnie, à en faire tout ce qu'ils voulurent, au bout deſquels ils la laiſſerent aller apres luy avoir ravy ſon honneur & ſes richesses. Cependant on la cherchoit par tout ſans pouvoir en apprendre aucunes nouvelles, ce qui fit que les Magiſtrats condamnerent ſes parens à une bonne amende, & leur firent payer une avanie, comme ſ'ils l'euffent aſſaſſinée; & ainſi ils receurent mal ſur mal en punition de leur imprudence, & de leur débauche, qui leur font perdre le ſouvenir qu'ils ſont en Turquie, où il faut touſjours avoir l'œil ouvert aux accidens qui peuvent arriver.

Il y a quelque temps qu'à Constantinople le Boſtandgi-Bachi, qui eſt l'Intendant des jardins du Grand Seigneur, & gardien du Port, ayant ren-

contré une Caique ou Esquif pleine d'hommes & de femmes qui alloient se divertir sur le Canal de la mer noire où il y a quantité de maisons de plaifance, il leur demanda brusquement qui ils estoient, & où ils alloient. Sur la réponse qu'ils luy firent qu'ils alloient à un *Ziara*, c'est à dire à un lieu de devotion ou de pellerinage, il n'en voulut rien croire; au contraire soupçonant davantage qu'ils s'estoient donnez le rendez-vous pour faire du mal, & fondé sur quelques accusations qu'on avoit fait contre-eux à vray ou à faux, il les fit sur le champ renverser dans la mer avec leur Caique, en les faisant heurter violemment par l'éperon de la sienne, où il y a du moins une vingtaine de rameurs. On n'a pû sçavoir les motifs de cette justice si rigoureuse, & si extraordinaire aux Turcs pour ces sortes de crimes, si ce n'est que ceux-là avoient quelque puissant ennemy qui leur avoit procuré ce bon service auprès du Bostandgi-Bachi, qui leur avoit donné à mesme temps avis de leur partance.

Quoy qu'il y ait une infinité de lieux infames dans les Villes de Turquie, cependant les Estrangers qui y viennent, ne s'en scandalisent pas tant que de ceux qui sont en certains lieux de la Chrestienté, car outre que cet abus (qu'on ne tolere que par contrainte) leur paroist plus estrange chez les Chrestiens, dont l'institut tend plus à la perfection que celui des Infidelles, c'est qu'à ceux-cy on y va sans crainte de chastiment, au lieu qu'en Turquie l'on n'y entre qu'avec peril & en cachette, à moins, comme j'ay dit, que l'on n'ait sa permission par écrit signée du Soubachi. Ce qui leur donne sujet de croire qu'on les permet encore plus facilement que les Turcs. Plusieurs Marchands Grecs & Armeniens m'ont souventesfois fait ce reproche dans le Levant. Et à dire la verité, j'avois de la peine à les rendre capables de cet abus, quelques raisons que je leur pûsse apporter pour leur faire voir la disparité qu'il y a entre la maniere d'agir des Turcs dans cette rencontre, & la nostre. Outre que chez eux ces lieux abominables sont à milliers, & ceux d'Europe tres-rares en comparaison. Il seroit fort à propos pour l'honneur du Christianisme, d'avoir l'œil ouvert à leurs deportemens, de leur tenir la bride courte, & de les chastier par de bonnes amendes applicables aux pauvres, lorsqu'on les trouveroit en faute, afin qu'à leur retour en leur país, ils n'allassent pas parler à nostre desavantage, & nous scandaliser comme ils font, en disant que l'on commet au nostre impunément en toute liberté ces sortes de vices, & qu'eux-mesmes se sont divertis avec les courtisannes Franques. Au reste l'on ne les traiteroit que comme l'ont fait nos Marchands en Turquie, & on leur diroit pour raisons qu'ils ne viennent pas en Europe pour y mener une vie scandaleuse, mais pour y trafiquer.

Les Turcs sont si portez à la lasciveté & aux vices de la chair, qu'ils se servent de mille remedes & inventions pour s'exciter encore davantage à la lubricité: je les ay veu souvent avoir recours aux Medecins du país pour avoir d'eux certaines confections qu'ils appellent *Madgioun* qu'ils leurs composent à cet effet, & dont ils font un grand debit.

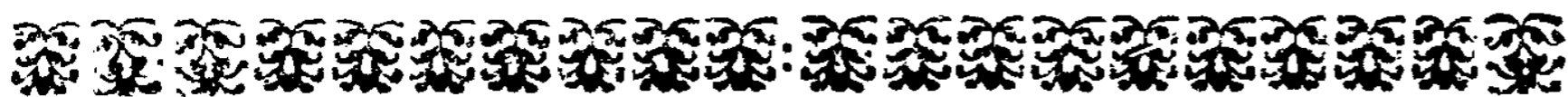
L'un d'eux s'estant un jour adressé pour la mesme fin à un Religieux qui

exerçoit la Medeciné par charité, & pour procurer le salut des ames en donnant au corps des remedes humains, luy tint des discours si sales & abominables dans la demande qu'il luy faisoit que j'ay de l'horreur d'y penser; aussi ce Religieux qui m'en a fait le recit en fut si scandalizé, qu'il prit resolution de mortifier cette passion effrenée, au lieu de l'allumer davantage. Attendez-moy un moment, luy dit-il, je m'en vais vous querir ce qu'il vous faut. Il luy apporta dans une phiole de l'eau d'Agnes-castus meflée avec d'autres ingrediens qui avoient la mesme vertu ou plus intense; & luy donna à prendre à deux diverses fois: de sorte qu'il le refroidit tellement qu'il sembloit que la concupiscence estoit esteinte en luy. Le Turc pensa enrager de cet événement qu'il estimoit le plus funeste qui luy pouvoit arriver. Il s'imagina que ce Religieux l'avoit ensorcelé, & dans cette pensée il l'alla trouver rugissant comme un lion, tira le cousteau sur luy, & le menaça de le tuer s'il n'ostoit le malefice qu'il avoit jetté sur luy. Je ne m'arreste pas à rapporter les paroles qu'il luy dit dans la colere qui feroient pasmer de rire. En voicy quelques-unes qui feront assez connoistre la rage & le desespoir dans lequel il estoit. *Bourreau que tu es, luy dit-il, tu m'as rendu un monstre avec ton breuvage, & le plus infortuné de tous les enfans d'Adam, car je ne suis plus ny homme ny femme, je te tue tout presentement, si tu ne me delivre de ce sort;* En disant cela il tenoit le cousteau levé sur luy, de quoy s'appercevant quelques personnes qui estoient proche d'eux ils accoururent pour mettre le hola, & s'enquirent du sujet de leur querelle qu'il leur raconta avec un éclat de voix qui s'entendoit de toute la contrée, & qui marquoit assez l'amertume de son cœur. Le recit de cette disgrâce les toucha si fort de compassion, qu'ils intercederent pour luy, & prierent le Religieux de le rehabiliter: il s'excusa alleguant pour raisons que cet empeschement pouvoit estre un chastiment de Dieu, plûtost qu'un effet de son remede, que s'il vouloit en estre bien-tost delivré, qu'il devoit faire une bonne resolution d'estre plus moderé à l'avenir dans ses passions qu'il n'avoit esté par le passé, qu'autrement il luy arriveroit encore pire, que c'estoit le meilleur conseil qu'il luy pouvoit donner, qu'au reste son mal n'estoit pas encore desesperé, pourveu qu'il fist ce qu'il luy ordonnoit. Il se satisfit en quelque façon de ces paroles, & se consola de l'esperance qu'il luy donna que dans peu il seroit en meilleure disposition. Il le quitta sans oser le maltraiter, de crainte qu'il ne luy laissast plus long-temps ce pretendu malefice dont il luy avoit promis sa delivrance.

Les Turcs obligent leurs femmes à se couvrir la face lorsqu'elles sortent dehors pour les raisons que nous avons dites ailleurs. Il n'y a que les prostituées qui vont le visage découvert par les ruës, encore ne le font-elles pas toutes. Les femmes Arabes se dispensent de cette Loy, & n'ont aucun voile sur la face, en quoy je ne trouve pas grand inconvenient, d'autant que leur laideur naturelle, jointe à l'indeccence de leurs habits plus ridicules que ceux des Boënes est plus capable de donner de l'horreur que de l'amour. Les Chrestiennes & les Juives se conforment aux Turques, &

vont couvertes comme elles , pour ne pas faire parler d'elles & donner sujet de scandale. Cette coûtume s'observe dans la pluspart des lieux de la Turquie, & non en tous generalement , dautant que dans l'Archipel , à Smirne, & en quelques autres endroits où il y plus de Chrestiens que de Turcs , elles vont comme en Europe , c'est à dire la face découverte.

C'est assez parler des excez des Turcs touchant les vices de la chair, tirons-nous de ces cloacques d'immondices, & passons à d'autres desordres qui les rendent odieux à Dieu & aux hommes ; c'est leur peu de fidelité, en ce qu'ils ne gardent ny parole ny promesses.



CHAPITRE TREIZIEME.

Desordre, en ce qu'ils ne gardent point leur parole, & faussent leurs promesses.

ARTICLE PREMIER.

Que les Turcs contreviennent tres-souvent aux traittez faits avec les Princes Chrestiens, & leurs Ambassadeurs.

IL n'y a rien de si ordinaire à un Turc que de manquer à sa parole, & se retracter, quoy que ce soit la dernière des laschetes, & le défaut le plus notable & le plus odieux de tous, dautant qu'il ruine la société humaine, & la confiance qu'on doit avoir les uns envers les autres. Les Chefs du Royaume sont ceux qui y manquent le plus, & qui donnent aux peuples ce mauvais exemple. Le Grand Seigneur, le Vizir & les Bachas contreviennent tous les jours aux capitulations faites avec les Princes Chrestiens qui ont des Ambassadeurs à la Porte, pour le maintien du commerce, & pour proteger les Marchands qui trafiquent dans les Ports de Turquie. Ils alleguent pour raisons qu'ils ne sont pas esclaves de leur parole, & que la prudence ne les oblige à la garder qu'autant que la nécessité le requiert. Il n'y a pas trois ans qu'un Ambassadeur montrant ses capitulations au Vizir pour la deffense de sa Nation, & afin de luy faire voir que ce que l'on pretendoit de luy estoit injuste & contraire aux articles qu'on avoit passé avec son Prince, il se mocqua de luy comme d'un extravagant, & le paya de cette belle réponse: Ne sçais-tu pas encore que tes capitulations n'ont aucune valeur quand je suis present, & que je les peux casser & annuler à discretion. Qui les a faites, adjousta-t'il? Qui t'a accordé le contenu en icelles? N'est ce pas moy? Je les puis donc encore defaire, & te refuser ce que je t'ay accordé, lorsque je le ju-

geray à propos. Ce seroit en vain de luy remontrer que l'on s'est fié à sa bonne foy, & que l'on ne seroit jamais convenu autrement, si l'on ne leur avoit promis d'observer ce qu'on leur accorde. Que l'on sera obligé de se retirer & d'abandonner le Commerce, si on les traite de la sorte. Toutes ces raisons ne servent qu'à l'irriter, à empirer le mal, & à rendre l'affaire plus mauvaise qu'elle n'estoit auparavant. Il n'y a que la force qui puisse ranger les Turcs à la raison : mais il faudroit estre en estat de le pouvoir faire. Ils sçavent bien que les divisions qui sont entre les Princes Chrestiens, les mettent à couvert & hors de crainte : aussi prennent-ils bien plus de liberté de commettre ces injustices quand ils les voyent en guerre, que lorsqu'ils sont en paix, & en estat de se vanger de leurs insultes. Dieu sçait les affronts & les confusions qu'ils ont fait durant ces derniers troubles de la Chrestienté, à tous les Ambassadeurs estrangers qui resident à leur Porte. J'ay honte de les particulariser, & me contente d'en rapporter un seul qui crie vengeance, & qui donnera assez à connoistre les autres, & jusqu'où va l'excez de leur insolence quand ils se voyent hors d'apprehension, & les Chrestiens dans l'impossibilité de se ressentir de leurs injustices.

Le Vizir ne veut plus admettre les Ambassadeurs à parler sur le *Sofa*, c'est à dire au milieu de la chambre, qui estoit le lieu ordinaire où il leur donnoit audience. Il les fait tenir à present proche la porte, un degré plus bas que le reste de la Salle, comme les gens du commun, sans leur permettre de s'approcher de luy, qui est assis dans le fond de la Salle, sur des Cossins de brocard. L'Ambassadeur de France ayant refusé d'accepter cette place, il ne voulut plus luy donner audience, ny se faire voir à luy pour entendre ses requestes, quand il se presentoit quelque affaire d'importance : de sorte qu'il a falu encore achepter avec des presens considerables ses bonnes graces, & se soumettre comme les autres à tout ce qu'il a voulu.

Il a osté aux Peres Cordeliers qui sont en Jerusalem le saint Sepulchre de Nostre Seigneur dont ils estoient en possession depuis quelques siecles en consideration de sa Majesté tres-Chrestienne, & l'a donné aux Grecs à nostre confusion, contrevenant en cela aux Capitulations faites avec sadite Majesté, avec l'Empereur, le Roy de Pologne, la Republique de Venise; en quoy il montre bien qu'il ne craint point de les offenser tout foible & miserable qu'il est, parce qu'il les voit embarassés dans des guerres les uns contre les autres. Je ne doute point que s'il les voyoit en paix & en estat de l'entreprendre, la peur ne luy fist rendre ausdits Religieux les Saints Lieux, aux moindres demandes que le Roy de France qu'il apprehende entre tous les Princes Chrestiens, en feroit faire par son Ambassadeur, & qu'ensuite il ne leur ostast encore une autrefois, si les Grecs luy offroient une bonne somme d'argent, & qu'il vist l'Europe derechef agitée par des guerres, tant il est observateur de ses promesses jurées sur son Alcoran.

Je n'aurois jamais fait, si je voulois rapporter en détail & en particu-

lier les contraventions qu'il fait aux Commandemens qu'il accorde tous les jours à la requeste des Ambassadeurs, & qu'il annulle souvent cinq ou six mois apres par d'autres Commandemens contraires, qu'il donne sous de faux pretextes: en sorte qu'il semble faire gloire de ne tenir aucune parole, particulièrement aux Princes Chrestiens.

Des Turcs s'estonnans un jour comment les Marchands d'Europe qu'ils appellent Francs, pouvoient rester en Turquie apres tant d'injustices, de tyrannies & d'insultes qu'on leur fait, l'un d'eux répondit avec une comparaison ridicule & digne de son esprit. Ne sçavez vous pas, leur dit-il, que les Francs ressemblent à des chiens de cuisine, qui ne se rebutent point des bastonnades, ny des outrages qu'ils reçoivent, & qui retournent toujours pour trouver quelque os à ronger: Eux en font de mesme à l'égard de la Turquie, qu'ils considerent comme une bonne cuisine, & un lieu abondant en toutes les choses qui sont nécessaires à la vie, au lieu que leur pays n'a que des mines d'or & d'argent, qui ne pouvant pas les nourrir, les obligent malgré eux d'avoir recours au nostre, pour avoir leur subsistance. Ce n'est donc pas merveille s'ils y persistent, apres tant d'affronts, de torts, & de tyrannies qu'on leur fait, parce qu'ils y sont contraints. Voila la ridicule opinion que la pluspart de ces Infidelles ont de l'Europe, qui est incomparablement plus belle, plus abondante en toutes choses, & plus riche que leur miserable pays, presque tout reduit en deserts. Ils s'imaginent, parce qu'ils nous voyent achepter d'eux des laines, des peaux, des toiles de lin & de coton, de la soye & des noix de galles, que nous n'avons rien de tout cela, & que par consequent nous ne pourrions subsister sans eux: Cependant c'est tout le contraire: d'autant que la Turquie dans le pitoyable estat où elle est à present, ne s'entretient plus que par le commerce des Francs: en sorte que s'il estoit seulement suspendu une couple d'années, elle se détruiroit d'elle-mesme; ce que personne ne me nierá de tous ceux qui ont tant soit peu de connoissance du Levant. Chacun sçait que tout l'argent qui se debite en Turquie, vient d'Europe. Qu'ainsi ne soit, en ont-ils d'autre pour l'ordinaire que les sequins de Venise, les ongres, les pieces de huit, les piastres qu'ils appellent *astanli*, les isolotes, les testons & les demis quarts d'écus. Leurs apres, leurs medins & leurs chaiers, qui sont des monnoyes de deux liards, de dix-huit deniers, & de six blancs, ne sont-ils pas fabriquez de nos piastres, qu'ils font fondre, & dont ils falsifient la matiere par le meslange d'autres métaux. Tout le drap qu'ils vestent, n'est-il pas d'Angleterre & de Venise? Y a-t'il personne dans toute la Turquie qui en sçache faire? Tout le papier, la cochenille, le bois d'inde ou bresil, l'estain, les quincailleries & mille autres marchandises, ne viennent-elles pas sur les vaisseaux des Francs? Si bien que s'ils n'avoient tout cela, ils seroient miserables; & si le peuple ne gaignoit sa vie par le moyen du trafic qu'ils ont avec eux, ils seroient incapables de payer les droits & les impots du Grand Seigneur, qui par consequent resteroit sans argent & sans finances.

Ajoutez à cela que si le commerce des Francs n'estoit plus en Turquie,

les Marchands de Perse n'y viendroient plus apporter leur soye & leurs Indiennes, qu'ils leurs vendent dans les Ports du Grand Seigneur; & ainsi toutes les Doüanes par où ils passent à present, non plus que tous les Ports dont il tire un de ses meilleurs revenus ne luy rendroient presque plus rien.

Reprenons le fil de nostre discours touchant les perfidies du Turc, & les manquemens qu'il fait à garder ses promesses.

A R T I C L E II.

Que les Turcs sont infideles à leurs promesses, non seulement envers les estrangers, & les uns aux autres; mais de plus à l'égard de leurs propres femmes.

QUand le Grand Seigneur a engagé sa parole à quelque Bacha de ne le point faire mourir, en veüe de ses bons services, il prend d'autres pretextes pour s'en défaire, & croit ne contrevenir point à sa promesse, pourveu qu'il ne luy oste pas la vie dans les formes ordinaires, c'est à dire en le faisant estrangler ou décapiter. Ou bien il trouve quelque equivoque pour executer ce qu'il veut, comme il fit autresfois à l'égard d'un certain Aga, qui avoit rendu à l'Etat de grands services, en consideration desquels il luy avoit juré qu'il ne le feroit jamais mourir tant qu'il vivroit; cependant estant venu par malheur à décheoir de ses bonnes graces, il resolut de le faire tuer; mais il ne sçavoit comment s'y prendre sans fausser sa promesse. Il consulta son Mufti, qui est l'Oracle de la Loy, & le grand Casuiste de la Turquie, pour voir s'il ne pourroit pas luy donner quelque lumiere là dessus, & faire en sorte qu'il pust oster la vie à cet Aga, sans estre infidele à sa parole. C'estoit assez à ce Theological Mahometan de connoistre l'inclination du Prince pour luy faire donner dedans, au prejudice de ce pauvre malheureux, tant ces sortes de gens sont integres. Il pensa d'abord aux moyens de donner satisfaction au Grand Seigneur, plutôt qu'à sauver celuy qui meritoit des recompenses, au lieu de chastiment: & pour paroistre formaliste, il demanda à sa Autesse de quels termes il s'estoit servy dans la promesse qu'il luy avoit faite, afin d'y trouver quelque *anicroche*, comme ils font dans les Commandemens qu'ils expliquent à leur mode, quand ils veulent faire des avanies, fussent-ils exprimez en termes plus clairs que le jour. Le Grand Seigneur luy répondit, qu'il luy avoit juré de ne le jamais faire mourir tant qu'il vivroit; N'en faut pas davantage, répliqua le Mufti; Vostre Autesse s'en peut défaire sans fausser sa parole, en la maniere que je luy prescriray. Il ne vit pas, dit-il, quand il dort, d'autant que dans cet estat il est plus mort que vif; il a des yeux & ne voit pas, des oreilles & n'entend pas; il a des pieds & des mains sans operation, semblables à celles d'un cadavre; par consequent en le faisant
assassiner

assassiner dans le sommeil, vostre Autesse ne luy osterá pas la vie, parce qu'alors il n'en fait pas les fonctions; mais seulement elle l'obligera à dormir plus profondement qu'il n'auroit fait. Elle en peut donc venir à l'exécution, & si tant est qu'il y ait du peché je le prends sur ma conscience. Cette resolution Theologique, qui fut un Arrest de mort pour ce pauvre Aga, plût fort au Grand Seigneur, qui la fit executer sur luy en la maniere susdite, c'est à dire durant le sommeil, pour ne pas contrevenir à sa parole.

Capelan Bacha en fit presque de mesme à l'égard d'un Aga des Courdes, qui estoit un insigne chef des voleurs, qui devalisoit la pluspart des Caravanes. Celuy-cy estant tombé entre ses mains, apres plusieurs poursuites qu'on avoit fait contre luy; & voyant qu'il ne pouvoit plus se delivrer de la mort qu'à force d'argent, il eut recours à son tresor, & traitta avec le Bacha de son rachat, moyennant tant de milliers d'écus. Il s'y accorda, & luy jura par la teste du Grand Seigneur qu'il ne le feroit point mourir, s'il luy donnoit ce dont il estoit convenu. L'Aga se fia à sa parole, envoya querir la somme en lingots d'or, & la presenta au Bacha, esperant qu'il le mettroit en liberté, & que cette clef d'or luy ouvreroit d'abord la porte de sa prison; mais il fut bien surpris de voir tout le contraire: d'autant que le Bacha voyant ces lingots trouva une défaite, & prit de là sujet de luy faire trancher la teste. *Je ne suis pas convenu avec toy*, luy dit-il, *de cette monnoye; mais d'écus d'or: ainsi puisque tu n'as pas gardé ta parole, je ne suis pas obligé non plus à la promesse que je t'ay fait. Tu me donne une chose que tu as dérobée, au lieu de m'apporter une somme d'argent monnoyer, suivant l'accord que tu en as passé avec moy. Tu es un perfide & un voleur, qui ne mérite pas de vivre, apres avoir répandu tant de sang humain; Voyons un peu de quel couleur est le tien; que l'on fasse venir le bourreau* Tout ce qu'il pût alleguer pour sa deffense fut inutile: il avoit beau dire qu'il luy donnoit la valeur & au delà de ce qu'il luy avoit promis: Que pour preuve de ce, il fit estimer les lingots: c'estoit chanter la musique aux oreilles d'un tygre, aussi en porte-t'il le nom en Turc, à sçavoir *Capelan*; si bien qu'il fut décapité en sa presence, avec quelques-uns de sa suite, dont il envoya les testes à Constantinople, & retint les lingots pour luy.

Quand les Turcs veulent s'emparer de quelque Ville, & qu'ils ne le peuvent par la force, ils promettent aux assiegez monts & merveilles; tant d'immunitéz & de privileges qu'ils en demandent avec la liberté de conscience, & toutes les Eglises qu'ils voudront, afin de les attirer par ce moyen: cependant ils n'en font pas plûtoist les maistres, qu'ils ravissent non seulement leurs biens; mais encore leurs enfans & les font esclaves, comme l'on peut voir par ce qu'ils ont pratiqué en Candie, Camaniec & autres lieux nouvellement conquis.

Cette perfidie leur fera tort, si jamais ils sont attaquez par quelque Puissance redoutable, où qu'il arrive quelque trouble dans leur Estat, d'autant que personne ne se fiera plus à eux, à cause du peu d'assurance

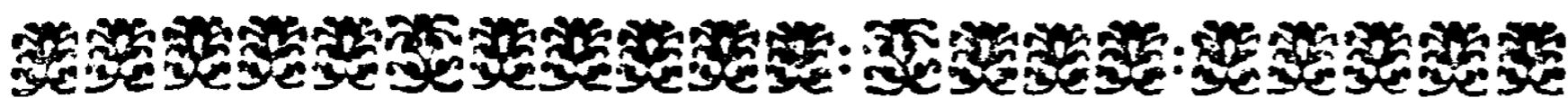
qu'il y a à leurs promesses, qu'ils faussent à tout moment, dont on a une infinité d'exemples. C'est pour cette raison que tous ceux qui avoient suivy Hessein Bacha dans sa rebellion se retirerent tous en Perse, apres qu'on l'eut fait mourir par trahison, de crainte qu'on ne leur en fist de mesme, encore bien qu'on leur eust promis comme à luy leur pardon.

Voicy encore une autre perfidie qui ne cede en rien aux precedentes, Le Grand Seigneur fait feinte de desapprouver les pirateries des Corsaires de Barbarie, & quand on fait des plaintes à son Vizir des hostilitéz qu'ils commettent contre nous, jusques dans ses Ports, où ils prennent nos vaisseaux qui y sont à l'ancre, il s'excuse sur ce qu'ils sont rebelles, & qu'il n'en est pas le maistre absolu: cependant il leur donne sous main des passeports & attestations qu'ils sont Marchands, & qu'ils vont trafiquer en tel port: en sorte que venant à estre rencontrés par les Venitiens en mer, ils ne les peuvent prendre en vertu de ce Passe-port, à moins qu'ils ne les trouvent saisis de larcin; & s'ils sont les plus forts, ils se saisissent desdits Venitiens, & passent alors comme Corsaires. Ils ne peuvent se servir de la mesme ruse à l'égard des François, & des Anglois, qui ont leurs Consuls à Alger, Tunis, & Tripoli, dautant qu'on se saisit d'eux en mer, s'il ne montrent la Patente du Consul, qui atteste qu'ils sont de telle Ville, d'Alger, & non de Tripoli, & qu'ils partent en cours sur tel vaisseau, monté de tant de pieces de canon, & armé de tant d'hommes, exprimant en icelle toutes les circonstances, afin que d'autres avec lesquels on seroit en guerre ne puissent se servir de la dite patente ou attestation, que le Consul retire d'eux à leur retour. Il y a deux ans que ceux d'Alger, qui estoient alors en guerre avec les Anglois, faisant partir un vaisseau nommé le Tygre, qui a esté pris du depuis par lesdits Anglois, dirent à leur Consul qui ne leur pouvoit plus donner d'attestation; Sçache que si ce vaisseau est pris par ceux de ta nation, nous te ferons mourir avec des supplices les plus cruels & ignominieux que nous pourrons inventer. Cette menace l'épouvanta tellement qu'il mourut de peur aux nouvelles qu'il eut de sa prise, à ce que j'ay oüy dire aux Anglois mesmes.

S'il y a de la fidelité à garder sa parole parmy les Turcs, elle ne se trouve qu'entre les Marchands, lors particulièrement qu'il y a des témoins de leur Transaction, & du pacte qu'ils ont fait. Mais il faut que tels témoins pour estre valables en Justice soient Musulmans & de leur Religion, dautant que les Chrestiens & les Juifs ne peuvent pas déposer contre un Turc, fondé sur ce beau principe, qu'estant à leur dire infidelles à Dieu, ils le seroient encore aux hommes. Cependant leur témoignage est reçu contre ceux de leur secte, c'est à dire de Juif contre Juif, & de Chrestien contre Chrestien. L'on fait jurer ceux-là sur la Bible, & ceux-cy sur l'Evangile.

Difons pour conclusion, que si les Turcs manquent tous les jours aux promesses solennelles qu'ils ont fait à leurs femmes de ne les jamais repudier, comment garderont-ils leur parole aux estrangers, lors particulièrement qu'il y va de leurs interests, & que cette fidelité ne leur tourne pas à compte.

Passons de ce défaut à un autre non moins odieux ; & apres avoir montré que les Turcs sont infideles à Dieu & aux hommes , faisons voir qu'ils sont les plus ingrats de tous les peuples de la terre.



CHAPITRE QUATORZIÈME.

*Desordre dans le peu de reconnoissance qu'ils ont
des bienfaits.*

ARTICLE PREMIER.

*De l'ingratitude du Grand Seigneur & de ses Ministres , envers
ceux dont ils ont receu des presens ou de
bons services.*

IL n'y a rien de si insupportable que l'ingratitude , & la méconnoissance des bienfaits receus. C'est le plus odieux & le plus choquant de tous les vices , puisqu'il ne se retrouve pas mesme dans les bestes brutes , qui ont quelque reconnoissance du bien qu'on leur fait. Les animaux les plus feroces se laissent gagner par les bienfaits : L'on apprivoise tous les jours les Lions , les Tygres , les Ours , & les Elephans en leur donnant à manger. Ceux qui les gouvernent prennent la liberté de les battre & outrager sans crainte qu'ils se rebellent contre-eux , sçachant bien qu'ils les reconnoissent pour leurs bien-facteurs , & que dans cette consideration ils souffrent avec patience ces mauvais traitemens. Les Turcs n'en font pas tant , pires en cela que les brutes , & que les bestes farouches : car non seulement ils ne voudroient pas souffrir le moindre outrage d'un homme qui leur seroit égal , luy eussent-ils toutes les obligations du monde ; mais mesme ils ne le reconnoissent plus apres avoir receu ses bienfaits , à moins qu'il ne soit en estat de les continuer. Ils le payent d'ingratitude , & luy rendent bien souvent le mal pour le bien.

Pour vous en donner des preuves , venons-en aux exemples prises de la pluspart des conditions , afin qu'on n'ait pas sujet de dire que ce ne sont que des particuliers qui sont entachez de ce vice. Commençons par les premiers en dignité , pour finir en suite par le commun du peuple.

Il y a quelques années que le Grand Seigneur allant à la chasse , & voulant traverser une riviere fort profonde pour joindre ses gens dont il s'estoit écarté , son cheval tomba à la renverse dans l'effort qu'il luy fit faire pour franchir l'autre bord du fleuve qui estoit élevé , si bien qu'il se trouva

deffous luy ; & dans ce moment la bride luy échapa des mains , & il retira ses pieds des estriers : ce qui le mettoit dans un peril évident de se noyer , si par bonheur pour luy il ne se fust trouvé là un pauvre Pasteur qui accourut à mesme temps pour l'assister , & qui fit si bien qu'il le retira de l'eau demy mort d'effroy ; apres quoy il prit son cheval qui estoit sorty du fleuve dans un autre endroit plus facile , le remonta dessus , & l'accompagna sans le connoistre , jusqu'à ce qu'il eut rejoint ses Veneurs. Le Grand Seigneur luy donna en reconnoissance de ce bien fait sa Veste , qui estoit doublée ou fourrée de zibeline , qu'ils appellent en leur langue *Sammour* , qui pouvoit valoir sept ou huit cens écus. Il meritoit, ce semble, cent fois davantage : cependant il s'estimoit heureux d'avoir eu cette bonne rencontre , qui fut pour luy la plus funeste qu'il fit de sa vie , puis qu'elle fut la cause de sa mort : dautant que le Grand Seigneur auquel on parloit souvent de cette action du Pasteur la prit d'un autre biais , & crut que c'estoit un affront pour luy de tenir la vie d'un payfan. Il commanda qu'on le fit mourir , afin qu'il n'eut pas sujet de se vanter d'avoir donné la vie à son Prince ; ce qui fut executé. Voila une action la plus barbare du monde , & une ingratitude horrible , donner la mort à celuy dont on a receu la vie. Passons à d'autres qui ne sont guere moindres que celles-là.

Il fit emprisonner aux sept Tours pendant que j'estois à Constantinople celuy qui avoit commandé son armée en Pologne , & qui avoit moyenné la paix avec tant d'avantage pour les Turcs , au sujet qu'il avoit esté battu du depuis par les Moscovites , comme s'il estoit obligé de toujours vaincre , & que cela dépendist de luy.

Il ne faut qu'une petite faute en un Bacha , ou un soupçon dans l'esprit du Grand Seigneur pour effacer de sa memoire le souvenir de tous les services qu'il aura rendu à l'Estat , & pour le perdre de fond en comble.

On fit mourir Hessem Bacha qui avoit pris la Canée , parce qu'il n'avoit pû en faire le mesme de la Candie.

Chacun sçait que tous les jours on fait estrangler les premiers Bachas de l'Empire Ottoman , apres avoir esté élevez pour leurs belles actions à la dignité de gendres ou de beau-freres du Grand Seigneur. Quand ils se croient les plus assurez par cette alliance ; c'est alors qu'ils sont plus en peril , & qu'on les precipite du faiste de l'honneur & de la fortune avec plus d'impetuosité , le plus souvent pour des crimes pretendus , & sans aucun fondement. L'on ne considère pas dans cette rencontre ce qu'ils ont fait par le passé : leurs proüesses , leurs victoires sur les ennemis de l'Estat , eussent-ils étendu d'un tiers les limites de l'Empire , se fussent-ils exposez mille fois à la mort , ils l'ont dû faire , suffit qu'à present on les soupçonne , ou qu'on les apprehende , parce qu'ils sont riches , & bien voulus de la soldatesque : il n'en faut pas davantage pour les condamner & les faire mourir.

Les Turcs ont tant de gratitude qu'ils ne veulent pas mesme conserver la ressouvenance des bienfaits , en conservant les presens & les dons

qui leurs ont esté offerts. Il n'y a que six ans qu'à Constantinople l'Ambassadeur de Pologne leur ayant fait present d'une tres-belle fontaine d'argent enrichie de plusieurs figures qu'on faisoit joüer avec des ressorts, & qui rendoient quantité de jets d'eau, ils la briserent & la mirent en pieces pour en faire de l'argent monnoyé, & la convertir en aspres, quoy que l'ouvrage valust mieux que la matiere.

Ils en firent le mesme d'un grand chandelier à douze branches, & d'une tres-belle cassolette aussi d'argent, qu'un autre Ambassadeur avoit presenté au Vizir, pour rentrer dans ses bonnes graces, & afin qu'il le remist dans sa place ordinaire: ce qui fut inutile, dautant qu'il receut ce qui luy fut offert, & ne fit rien de ce que l'on esperoit de luy, au contraire il se porta ensuite à une autre extremité, & à luy faire un affront pire que le premier, en reconnoissance de ses presents: dautant qu'il ordonna quelques jours apres qu'on eust à prendre le Caradge ou le tribut des Francs tant Anglois, Venitiens, que François qui estoient mariez en Turquie, comme l'on fait des Vassaux du Grand Seigneur, ce qui ne s'estoit jamais pratiqué, aussi est-il formellement contre les capitulations: cependant cela s'executa à Constantinople où j'estois alors, & se devoit faire encore par tout ailleurs à la confusion de toutes ces Nations.

L'Ambassadeur Extraordinaire de Genes fut encore moins fortuné que les precedents, car ayant presenté au Grand Seigneur une fort belle chaire, en broderie, toute de filagramme d'or & d'argent, qu'on pouvoit estimer un ouvrage accomply, il n'en remporta que de la confusion: dautant que ces Infidelles s'imaginants qu'on en pourroit tirer quantité d'argent, la mirent en pieces, & firent fondre toutes ces broderies, & voyant qu'il y avoit moins de matiere qu'ils ne s'estoient persuadez, ils en firent des reproches injurieuses à ce pauvre Ambassadeur, qu'ils traiterent de fourbe & de trompeur, comme s'il leur eust vendu une marchandise de mauvais aloy. Ce fut-là le remerciement qu'ils luy en firent, & les effets de leur gratitude. Jugez de cet échantillon quel avantage on remporte de leur faire des presents. On pense les gagner par là, & l'on s' imagine que ces liberalitez les fléchiront à octroyer ce que l'on pretend d'eux, cependant l'on n'avance rien par cette voye, au contraire c'est jeter de l'huile sur le feu, & se lier davantage: dautant qu'ils veulent que l'on continuë, & pretendent que ceux qui succederont dans la Charge, en feront encore davantage, & ainsi ils font passer en coustume & en obligation ce que l'on a une fois fait.

Ajoutez à cela qu'ils reçoivent ces presens comme des hommages, & donnent à entendre à leur peuple que nous leurs sommes tributaires, & que c'est la crainte qui nous oblige à les faire, aussi les portent-ils comme en triomphe dans la Cour du Serrail, en presence de la milice & des Officiers, pour faire voir par là & connoistre à tout le monde que les autres Nations les redoutent, recherchent leur amitié, & leur rendent hommage.

Il seroit à propos pour abbatre leur orgueil qu'on les fist fort modiques,

& qu'on les proportionnast à ce que l'on reçoit d'eux , qui consiste en quelques vestes de parade qu'ils donnent aux nouveaux Ambassadeurs & à quelques-uns de leur suite. Mais à dire le vray il est presque impossible à present d'en venir à l'exécution , à moins que l'on ne fasse de nouveaux reglemens les armes à la main : d'autant qu'ils sçavent ce que l'on a donné, & veulent qu'au lieu de diminuer le present on l'augmente , autrement ils usent de menaces , & le renvoyent avec dédain , comme j'ay veu faire plusieurs fois aux Bachas à l'égard des Consuls , qui dans l'apprehension qu'ils ont des avanies, consentent à tout ce qu'ils veulent, aimant mieux donner trois ou quatre cens piastras que de s'exposer à une avanie de quatre ou cinq mille , qu'ils ne manqueroient pas de leur faire avec un faux pretexte ; de sorte que ces presens vont toujours en augmentant , & se payent aujourd'huy comme un tribut, au lieu qu'autresfois on les donnoit comme un simple regal & volontairement.

Les Turcs carressent les personnes durant qu'ils en ont affaire , & qu'ils en esperent du profit ; mais aussi-tost qu'ils en ont tiré ce qu'ils en pretendent ils les méprisent & se moquent d'eux , & si par malheur ils viennent à tomber en quelque disgrâce , ils sont les premiers à les persecuter, bien loin de reconnoistre leurs bienfaits par leurs services: je rapporteray en confirmation de ce que j'avance un exemple dont je suis témoin oculaire. Un Apoticaire Provençal ayant esté denoncé au Soubachi par certains envieux qui l'accuserent d'avoir eu quelque frequentation deshoneste dans une maison de Chrestiens sous pretexte qu'il y alloit souvent, & qu'il estoit leur compere. Ce zelant Officier de Justice qui ne demande qu'à gagner , enjoignit à ces traistres de luy donner avis quand il iroit, afin de l'y surprendre, ils ne manquerent pas de le faire, & luy de se porter à mesme temps dans cette contrée avec une troupe de satellites , & afin de jouer mieux son coup , & jeter cet Apoticaire dans le tort , il envoya certains emissaires dans la maison , qui se feignans amis, dirent à ceux du logis comme tous effarez, que le Soubachi estoit venu dans leur contrée, & qu'il cherchoit actuellement un Franc, que s'il y en avoit un chez eux qu'ils le fissent cacher de crainte qu'il ne le trouvast, & ne s'en fassist. Ce pauvre homme qui estoit actuellement à table avec le Maistre du logis & son fils , entendant ces paroles fut si simple que de se cacher derriere un rideau pour n'estre pas apperceu d'eux. A peine eut-il le temps de le faire que le Soubachi entra avec toute sa suite, comme il auroit fait dans une maison diffamée, & se mirent à le chercher. Il n'estoit pas bien difficile de le trouver, d'autant que l'extremité de ses pieds paroissoit sous ce rideau, dont s'estant apperceus ils le prirent comme un criminel, & le conduisirent avec ignominie par les ruës jusqu'au Serrail du Gouverneur , portant devant luy comme en triomphe une bouteille de vin qu'ils avoient pris sur la table, pour donner à connoistre au peuple qu'ils l'avoient trouvé sur le fait & dans des festins avec des prostituées. Arrivé qu'il fut-là, on le mit dans les prisons du Bacha, luy qui l'alloit voir tous les jours pour le traiter ou ses domestiques lorsqu'ils estoient malades. Il se consola un peu dans

son malheur par l'esperance qu'il eut que ceux qu'il avoit servy avec tant de soin & de fidelité l'assisteroient dans le besoin , & que le Bacha qu'il avoit guarý depuis peu , d'une dangereuse maladie , dans laquelle il luy avoit donné pour cinquante écus de remedes & de rafraichissemens dont il luy restoit encore redevable , le remettroit en liberté en reconnoissance de ses bons services; mais il fut bien trompé lorsqu'il vit qu'au lieu de le delivrer on le menaça de le faire mettre sous le baston , s'il ne donnoit mille cinq cens écus à celuy qui luy en devoit cinquante , & auquel il avoit donné la vie apres Dieu. Cet acte d'ingratitude luy fut si sensible qu'il pensa mourir de déplaisir. Il ne faisoit que gemir & pleurer dans sa prison sans vouloir prendre aucune nourriture. Les Turcs eurent peur que la vehemence de l'affliction ne luy causast la mort , & qu'ainsi ils ne vinssent à perdre ce qu'ils en pretendoient , c'est pourquoy ils prierent quelques Francs de le venir visiter , & de l'obliger à manger , avec promesse qu'ils diminueroient un peu de la somme qu'ils luy demandoient. Le Consul s'employa pour luy , & fit demander au Bacha en vertu dequoy le Soubachí s'estoit saisi de cet homme-là qui estoit sous sa protection? Quel crime il avoit commis , & quel mal il faisoit dans cette maison pour l'emprisonner comme un criminel? S'il n'estoit pas tel , répondirent-ils , pourquoy se cachoit-il? N'est-ce pas assez témoigner par là qu'il est coupable? En effet ce fut une imprudence à luy de le faire , & sans cela les Turcs n'avoient pas dequoy l'entreprendre : car de le trouver simplement à table avec des hommes , ce n'estoit pas un sujet suffisant pour luy faire une avanie. Ne voila qu'un indice & une semypreuve de son pretendu peché , cependant on ne le pût jamais retirer de leurs mains quelques prieres & instances qu'on fist , & remontrance de sa pauvreté à moins de mille écus , outre les cinquante que luy devoit le Bacha. La Nation Françoisé en paya cinq cens par charité , & luy le reste qui estoit presque tout son vaillant. Voila la recompense qu'il eut de ces infames pour payement de ses services & de ses remedes.

ARTICLE II.

De deux inconveniens tres-dangereux qui s'ensuivent du bien que l'on fait aux Turcs.

Il est quelquefois plus dangereux de faire du bien à un Turc que de luy faire du mal , dautant qu'en luy faisant du bien , non seulement l'on se lie & l'on s'oblige en quelque maniere à la continuation , ou bien à perdre son amitié : mais deplus on s'expose à se ruiner , à se faire entreprendre en justice , & l'on fait tort encore aux autres aussi bien qu'à soy-mesme. Voila quatre malheureuses consequences & quatre inconveniens qui s'ensuivent du bien que l'on fait à ces Infidelles. Je les prouve par des exem-

ples arrivez depuis peu , & que j'ay appris sur les lieux des personnes mesmes auxquelles le cas est succedé.

Je dis premierement qu'en leur faisant du bien l'on s'oblige en quelque façon à continuer d'en faire le mesme dans la suite , autrement ils se declarent ennemis , ils usent de menaces , & se scandalisent ; Fondez sur ce beau principe qu'ils sont aussi honnestes gens aujourd'huy qu'ils estoient lorsqu'ils receurent ce present. Pourquoi donc , disent-ils , me le refuse-t'on maintenant ? Quel mal ay-je fait ? Quel defaut a-t'on remarqué en moy qui me rende indigne de la mesme grace ? Voila de belles plaintes & un beau raisonnement , il a eu cependant tant de force en presence des Cadis , & a esté estimé d'eux si bien fondé , qu'il a fait adjuger le droit aux pretendants , & condamner ceux qui avoient eu la bonté & la simplicité de faire des presens à les continuer tous les ans , comme vous verrez par l'exemple suivant. Un Marchand Venitien ayant un jour fait present d'une curiosité de son pais à un Turc de sa connoissance sans pouvoir s'imaginer que cela dût avoir des consequences ; Ce miserable vint l'année suivante au logis du Venitien demander impudemment qu'il luy donnast sa rente ; celui-cy ne sçavoit d'abord ce qu'il vouloit dire , & le pria de s'expliquer mieux. Ne me donnestes-vous pas il y a un an , repliqua le Turc , telle chose ? Pourquoi est-ce que vous m'en voulez frustrer cette année ? Est-ce que je ne suis pas aussi honneste homme à present que j'estois alors ? Quel crime ay-je commis depuis ce temps-là qui merite qu'on me le refuse ? Il eut beau luy remontrer qu'il n'avoit pas pretendu en luy faisant ce present s'obliger pour toujourns à le donner , que c'estoit un don gratuit fait par pure honnesteté , qui laisse un chacun dans la liberté de le continuer ou non , qu'au reste il n'avoit pas presentement de quoy le satisfaire. Toutes ces raisons furent inutiles pour le faire deporter de ses pretentions : vous ne voulez pas , dit-il , me donner de bon gré ce que vous devez ? Hé bien on vous le fera faire par force , nous verrons ce que le Juge en ordonnera. Je m'en vais le trouver de ce pas pour me plaindre du tort que vous me faites sans sujet. Il le laissa aller comme un fol dans la pensée qu'il ne pourroit rien faire , & que mesme on ne l'écouteroit pas dans sa demande , qui estoit si mal fondée. Estant au Parquet il commença son plaidoyer par des plaintes du mépris que les Infidelles faisoient , disoit-il , des vrais croyans & de leur sainte Religion , en haine de laquelle ils ne se contentoient pas de se mocquer d'eux , mais vouloient encore les priver de ce qui leur estoit dû ; que pour se prevaloir contre eux : & pour pourvoir à les besoins , il avoit esté contraint de recourir à la justice pour en avoir raison , & se faire payer d'une telle chose qui luy estoit deuë chaque année par un Franc qui la luy dénioit aujourd'huy , apres le luy avoir donné d'autres fois. Ce fut assez dit à ce Juge mercenaire , il ne demanda point à ce miserable de témoins ny d'obligation pour preuve que cela luy fust dû. Il cita d'abord le Venitien à comparoistre pardevant luy , & l'ayant fait venir luy dit en colere , pourquoi est-ce malheureux que vous refusez de payer ce que vous devez à ce predestiné ? Ne luy avez-vous pas donné déjà d'autres fois

fois la mesme chose ? L'aurez-vous fait alors si vous ne luy eussiez esté redevable ? Peut-estre que la grande affection que vous portez à nostre sainte Religion & aux S^{cs} &ateurs du Prophete vous a fait agir de la sorte, & vous a émeu à faire cette charité à celuy-cy, car vous les aimez soit à ce que j'entends ? Sur cela il le condamna sans le vouloir oüir à une amende arbitraire qu'il mit dans sa bourse, & à donner tous les ans au Turc pre-tendant ce dont il l'avoit gratifié une fois.

Il suffisoit d'apporter encore pour confirmation ce que j'ay dit dans l'article precedent touchant les presents que font les Consuls, aux Bachas, Cadis, & autres Grands de la Ville, qui ne se faisoient autrefois que par pure liberalité, & plus ou moins considerables à l'arbitre des Consuls, au lieu qu'à present on veut qu'ils valent tant, & on les exige comme des tributs & des rentes constituées trois fois l'année, à sçavoir aux deux festes des Turcs, & à nos Pasques; outre ceux que l'on donne aux nouveaux Juges & Gouverneurs, & lors qu'un autre Consul entre en charge.

Cette seule consideration qu'ils font passer en coûtume le bien qu'on leur fait, & veulent que l'on continuë, devrait estre plus que suffisante pour nous obliger à nous tenir sur la reserve avec eux, & à ne leur faire jamais aucune grace, ne fuste que pour nous délivrer de leurs importunités. Mais voicy d'autres consequences bien plus dangereuses.

L'on s'expose encore en ce faisant à se ruiner de fond en comble. Il n'y a pas quatre ans, qu'un jeune Armenien de Constantinople ayant presté trois cens piastres sans interest à un *Theaouviche* ou Officier du Grand Seigneur, qui avoit eu recours à luy dans sa necessité; cette ame barbare au lieu de reconnoistre ce bienfait, & de sçavoir du gré à celuy qui l'avoit tiré hors de peine par ce prest, proposa en luy-mesme de le peindre, avec une fausse accusation, afin de manger cette somme d'argent & de s'exempter de luy payer. Voicy le stratageme que le diable luy inspira. Il l'invita un soir à souper chez luy, & donna au mesme temps avis à *Lafas Bachi*, qui est comme le Prevost, de se rendre à son logis avec ses satellites, pour se saisir de ce jeune homme, l'assurant que sa peine ne seroit pas inutile, & que celuy qu'il luy vouloit livrer avoit bien le moyen de payer ses pas. Ce fut alléz dit, il s'y porta à une heure de nuit, & y ayant rencontré l'Armenien, il luy demanda brusquement ce qu'il faisoit à cette heure-là chez des Turcs. Le traistre dit alors, sans luy donner le temps de répondre, qu'il venoit chez luy pour carresser sa femme, & tascher de la corrompre à force de presents. Cette accusation qui n'avoit aucune apparence de verité, & qui se détruisoit d'elle-mesme, puisqu'il n'avoit pü y venir sans y estre invité par le maistre du logis, suivant la coûtume du pays, fut cependant receüe pour valable & sans examen de ce ministre de Justice; il fit garotter sur le champ ce pauvre innocent, & le constitua prisonnier. Le jour suivant, il le somma de se faire Turc ou de mourir. Les nouvelles de sa prise ayant esté rapportées à son pere, & à un sien frere, ils accoururent incontinent à la prison, de crainte que la violence des supplices ne luy fist renier sa Religion pour prendre la Mahometane. Ils le consolèrent du mieux qu'il leur fut possible;

l'exhorterent à la patience avec des ruisseaux de larmes, & le conjurerent de rester ferme en la foy de Jesus-Christ. Ils luy offrirent tout leur bien pour le retirer de cette affaire, plûtost que de permettre qu'il se fist Turc. Ils firent tant enfin par leurs soupirs & leurs prieres, qu'il demeura inébranlable comme un rocher, quelque menace que luy fissent les Turcs, qui se voyant hors d'esperance de le pouvoir fléchir, & luy resolu de mourir, firent offre de luy sauver la vie, & de le condamner seulement aux galeres, moyennant qu'il leur donnast quelque somme d'argent; son pauvre pere s'y accorda, & se dépouïlla d'une partie de ses biens, qu'il remit genereusement entre les mains de ces loups ravissants, aimant mieux voir son fils esclave, & mener une vie miserable, que de le voir finir par la main d'un bourreau comme un criminel; outre qu'il apprehendoit les consequences, & qu'il craignoit que la veuë du supplice ne l'emportast sur sa constance, & ne luy fist perdre le precieux joyau de la foy, plus estimable mille fois que toutes les richesses de la terre: si bien qu'ils le mirent pour le reste de ses jours à la chaisne avec les forçats. Voila le payement qu'il receut de son debiteur, qui s'exempta par ce moyen de luy payer les trois cens piastres, & en fit gagner encore deux fois davantage à la Justice.

Passons à un autre exemple qui ne cede en rien à celui-cy, & qui montre comme le precedent, le peril auquel on s'expose en faisant du bien aux Turcs. Un riche Marchand de Babylone, Nestorien, ayant presté sur des gages & une scedule sept bourses, qui valent trois mille cinq cens écus, à un Aga Turc de la mesme Ville, vint à mourir quelque temps apres, & laissa à un sien fils heritier de ses biens, les gages avec l'obligation, pour se faire rembourser de la somme deuë dans le temps prefix. Mais le Turc voyant qu'il n'avoit plus à faire à si forte partie, & qu'il pourroit facilement abuser de la simplicité de ce jeune homme, qui n'avoit pas l'experience ny le credit de son pere, se proposa de le frustrer de cet argent, & de le retenir à quelque prix que ce fust. Pour en venir à bout, il tascha premierement de retirer avec adresse les gages qu'il avoit entre les mains; apres quoy il feroit en sorte d'avoir encore sa scedule, sans laquelle on ne pouvoit plus l'entreprendre en Justice. Pour cet effet, il feignit d'avoir affaire pour un jour ou deux de ces gages, qui consistoient en des dorrures, des brasselets, des colliers d'or & de perles, des bagues & autres ornemens, qui estoient ceux de ses concubines, & le pria de les luy prester, avec protestation de les rendre deux jours apres, si-tost qu'elles s'en feroient servies dans une ceremonie où elles estoient obligées de paroistre selon leur condition. Ce jeune homme fut si simple de le faire, & d'ajouter foy à ses paroles; mais ce prest fust un don, d'autant qu'il ne les a pas reveuës du depuis, & ne les aura jamais. Apres l'avoir ainsi duppé; il ne restoit plus qu'à retirer de luy l'obligation, qui estoit ce qui luy donnoit moins de peine. Il le fit encore avec adresse, en la maniere qui s'ensuit. Il l'aborda un jour, & feignant de ne sçavoir pas au vray combien il luy devoit pour l'obliger de la produire; celui-cy fut si facile que de le faire, & à mesme temps ce malheureux Turc la luy arracha des mains & la mit en

pieces. Cependant comme c'estoit une chose publique, qu'il luy estoit redevable, il luy fit une autre scedule, dans laquelle il avoüoit avoir reçu trois bourses de son deffunt pere, au lieu d'en reconnoistre sept. Ce pauvre garçon se desespéroit de se voir traité avec tant d'ingratitude, & le conjuroit les larmes aux yeux de luy donner au moins une pattie de la somme; mais ses pleus ne touchoient non plus le cœur de ce barbare, qu'elles auroient fait un rocher. Enfin le Turc voyant que les plaintes de ce Chrestien le scandalizoiēt parmy le peuple, & faisoient murmurer tout le monde de luy comme d'un tyran, il resolut de le tuer: & pour le faire avec plus de commodité & moins de soupçon, il luy dît de l'accompagner dans un voyage qu'il devoit faire à Constantinople, & que là il luy donneroit son argent: il s'y accorda encore, & alla avec luy jusqu'à Diarbeker Capitale de Mesopotamie. Dieu sçait les mauvais traitemens qu'il luy fit par le chemin, pour l'obliger à luy faire quelque reproche, & prendre de là sujet de l'assassiner; mais c'estoit un homme doux & paisible, qui n'estoit pas capable de se ressentir des injures, ny de luy repliquer la moindre parole. La bonté de son naturel & sa patience toucha si sensiblement les valets de ce Turc, qu'ils luy découvrirent le mauvais dessein de leur Maistre, qui estoit de le tuer en chemin, & luy conseillèrent en amy de se retirer, & de ne passer pas outre: ce qu'il fit le plus secretement qu'il luy fut possible, & s'en revint à Bagdat où il est encore dans l'attente de ce pretendu paiement, qui ne se fera jamais selon toutes les apparences.

ARTICLE III.

D'autres mauvaises consequences qui suivent des services & des faveurs rendues aux Turcs.

L'On se met encore en peril en faisant du bien aux Turcs de se faire entreprendre en justice, comme vous verrez par ce qui arriva à Bagdat il y a quelques années.

Un certain Prestre Armenien ayant esté pris par le Prevost dans une maison particuliere avec deux femmes Turques de mauvaise vie, fut mis en prison & aux fers à la confusion de sa Nation, à laquelle les Magistrats vouloient déjà faire payer sept ou huit mille écus d'amande ou d'avanie pour l'expiation de ce peché: ce qui obligea ces pauvres Armeniens affligés & confus dans l'excez d'avoir recours au Pere François de Romorantin, Supérieur des Capucins, qu'ils sçavoient estre grand amy du Lieutenant du Bacha, afin qu'il s'entremist dans cette affaire, & employast en leur faveur tout son credit auprès de cet Officier, de qui dépendoit tout le bon ou mauvais succès autant que du Bacha mesme. Ce Pere le fit avec sa ferveur ordinaire, tant pour empescher que ce miserable Prestre qui estoit son penitent, ne se fist Turc pour se delivrer des supplices, que pour obvier à

la ruine de ces pauvres gens qui sont comme les Parroissiens, en ce qu'ils n'ont point d'autre Eglise à Babylone que celle des PP. Capucins, dans laquelle ils font leurs prieres selon leur rit, entendent la Messe, & reçoivent les Sacrements. Il alla d'abord au Serrail trouver ce Lieutenant, & le conjura de delivrer cet homme faussement accusé, & de le luy remettre entre les mains. Pere, luy répondit-il, je ne vous sçaurois rien refuser en veüe des obligations que je vous ay, & pour tant de soins que vous avez pris pour moy, qui m'ont sauvé la vie, & mis dans l'état où je suis; je voudrois faire pour vous en consideration de vos merites plus que vous ne me sçauriez demander; mais la chose est difficile à present, d'autant que le Bacha a eu connoissance de cette affaire, & pretend d'en avoir pour sa part plus de quatre mille écus. Je vous cede mes interets, & tout ce que j'en pouvois esperer pour la mienne, mais d'en frustrer les autres c'est ce qui est comme impossible, à moins qu'on ne fasse voir d'une maniere incontestable que ce Prestre est innocent de ce qu'on l'accuse; mais le moyen de le faire s'il a esté pris sur le fait, & s'il est accusé mesme par ses complices. Seigneur, repliqua-t'il alors, ces infames creatures ont esté apostées par l'Asas-Bachi, pour le faire tomber dans la confusion, & pour procurer à mesme temps une avanie à cette pauvre Nation, dont la pluspart sont personnes fugitives de leur pais & miserables, qui à peine peuvent payer les droits du Grand Seigneur, bien loin de vous pouvoir donner les sept ou huit mille écus que vous en pretendez. Je m'assure que si vous les mettez à la question elles diront tout le contraire de ce qu'elles ont déjà depose, & qu'elles justifieront le Prestre. Je le feray pour vous obliger, dit le Lieutenant, & n'obmettray rien de tout ce que je pourray pour vous donner satisfaction, puisque vous prenez cette affaire si fort à cœur. Allons cependant trouver le Bacha, afin que vous soyez témoins de ce que je luy diray en faveur de l'accusé. Arrivez qu'ils furent en sa presence, ils y trouverent l'Asas-Bachi avec les Principaux de la Ville, & quantité de ses Officiers, le Lieutenant luy tint ce discours *Seigneur, voicy un Religieux auquel apres Dieu je suis redevable de la vie, en consideration de quoy je n'ay pû luy refuser dans la bienséance de joindre mes prieres aux siennes, pour supplier vostre Excellence de mettre en liberté ce Papaz Chrestien qu'il dit estre faussement accusé. C'est un homme qui parle sans interest, & dans lequel je n'ay jamais remarqué depuis deux ans que je le connois que de l'integrité, qui a rendu des services considerables à vostre Excellence dans ses infirmités; à ma Personne, & à la pluspart de vos Officiers, sans avoir jamais voulu recevoir aucune recompense pecuniaire, quelque instance que je luy en aye pû faire: ce qui me fait croire qu'il ne voudroit pas se porter pour un criminel, ny assurer une fausseté, & que ce n'est que la charité & le zele de la justice qui le fait agir dans cette rencontre, & non pas la consideration de l'argent: puisque luy en ayant plusieurs fois offert, il l'a toujours constamment refusé, ne vivant que des aumônes qui luy sont volontairement offertes tant des Musulmans que des Chrestiens, comme chacun en peut rendre témoignage. Au reste il merite bien que l'on fasse quelque chose en sa consideration,*

DE LA TURQUIE:

Quand mesme celuy pour lequel il s'employe ne seroit pas tout à fait innocent de ce qu'on l'accuse: l'en suis content, répondit le Bacha; mais auparavant, je veux sçavoir la verité du fait, afin que si le Pape accusé est innocent il soit mis en liberté sans autre forme de procez, & s'il est coupable & que je luy fasse grace, le Religieux pour l'amour duquel je le délivreray nous en reste obligé. Cela dit, il fit venir en sa presence ces deux miserables creatures pour entendre leurs dépositions. Elles persisterent toujours dans l'affirmative à accuser le Prestre. Le Lieutenant irrité de ce qu'elles ne vouloient pas parler autrement, dit au Bacha qu'elles avoient esté apostées, & qu'on leur avoit promis de l'argent pour déposer à faux; mais qu'elles changeroient bien de notte si on les mettoit à la question. Le Bacha commanda qu'elles fussent bastonnées, selon la coûtume du pays, c'est à dire sur les fesses, en la maniere que nous avons rapporté ailleurs: A mesme temps, deux satellites d'une hauteur prodigieuse s'avancerent, & chacun d'eux en chargea une sur ses épaules, afin que les pieds n'arrivassent pas à terre, & deux autres commencerent à frapper à grands tours de bras, jusqu'à deux cens coups de baston, sans vouloir se dedire de ce qu'elles avoient déjà avancé; ce qui mettoit l'affaire en tres-mauvais estat, & le Pere Capucin hors d'esperance d'y pouvoir réüssir: cependant le Lieutenant qui le vouloit obliger, fit si bien aupres du Bacha, qu'il les fit passer pour des effrontées, les bannit de la Ville, & justifia en quelque façon le Prestre, par le témoignage de quelques gens apostez dont ils ne manquent pas, qui asseurerent à faux que c'estoit un homme dont la vie & les mœurs estoient sans reproche: de sorte que le Bacha qui enclinoit déjà à donner satisfaction à son Lieutenant & au Pere, ordonna que le Prestre fût relasché. Le Prevost qui avoit fait cette capture, se voyant frustré de ce qu'il en esperoit, pensa enrager de dépit. Il s'estoit déjà querellé le jour precedent avec le Pere Capucin, voyant qu'il s'ingeroit de cette affaire, & avoit contesté de paroles avec luy en presence du Bacha. Il le vint trouver avec des menaces tonnantes, & luy dit, qu'il n'auroit pas toujours avec luy ceux dont il se prevaloit; qu'il luy joueroit quelque mauvais tour à luy-mesme, pour luy apprendre à se mêler de ses affaires, & à retirer de ses mains la proye qui s'y estoit jettée d'elle-mesme. Il ne cousta aux Armeniens que quatre cens écus pour la paye des simples Officiers, de huit mille qu'il auroit falu, si le Bacha son Lieutenant & le Prevost eussent pris leurs droits. Voila comme l'on se débarassa de ce labyrinthe, & comme l'on tira ce Prestre hors de prison. Voicy cependant la reconnoissance qu'il en a eüe quelque temps apres qu'il se fit Turc pour se délivrer du supplice qu'il avoit mérité pour d'autres friponneries, à cause desquelles on l'entreprit une seconde fois sous un autre Bacha; aussi appliquay-je cette histoire à un Turc & non pas à un Chrestien. Cet ingrat voyant que le Lieutenant amy du Pere Capucin avoit esté décapité par ordre du Grand Seigneur, & que son Bacha avoit recu les nouvelles de sa déposition, en conséquence dequoy il s'estoit déjà retiré hors de la Ville sous ses Pavillons, en attendant la venue de son Suc-

ceffeur, se joignit avec un autre fripon, auquel les Peres Capucins avoient procuré plusieurs aumosnes & charitez, pour aller conjointement accuser ce Pere en presence du Cadi, d'avoir dérobé avec un nommé Abdelkerim qui est leur Agent quatre cent piastres aux Armeniens, auxquels ils avoient fait accroire qu'ils les avoient données aux Officiers du Bacha, pour procurer sa liberté. Cette fausse accusation à laquelle on ne s'attendoit pas, fut comme un coup de foudre sur la teste de ce pauvre Religieux, qui n'avoit rien oublié pour secourir ce miserable. Se voyant cité en Justice pour y répondre, il demanda au Cadi un jour de terme, avec promesse qu'il luy apporterait les quittances signées de la main de ceux qui avoient reçu la somme. Le Juge qui le connoissoit, & qui ne croyoit rien de ce que luy avoient dit ces faux accusateurs, s'y accorda. Cependant le Pere alla trouver le Bacha hors la Ville, auquel il fit ses plaintes de l'insulte qu'on luy faisoit, le suppliant d'avoir la bonté de luy faire donner par son *Daftardar* ou Receveur une reconnoissance de la reception de cet argent qu'il avoit touché, & dont il avoit fait luy-mesme la distribution aux autres Officiers. Le Bacha fut si scandalisé de cette ingratitude du Prestre renié, qu'il le voulut faire pendre avec l'autre qui luy avoit servy de faux témoin, & en seroit venu à l'exécution si on les eust pû trouver. Il ordonna sur le champ qu'on donnast au Pere Capucin une quittance par écrit : scellée de son sceau pour sa décharge, & en se tournant vers luy avec compassion, luy dit : *O pauvre homme, voila la recompense de vos services ; il n'y a plus de foy ny de gratitude parmy les hommes.* Puis adressant sa parole à ses Agas, il leur dit ; *Ce pauvre Religieux m'a empesché d'exiger de cette affaire plus de quatre mille écus, outre ce qui se seroit dépensé d'ailleurs pour mes principaux Officiers. Je me suis deporté en sa consideration, voyant qu'il le faisoit par charité pour ces miserables : cependant apres tout cela ils l'accusent (luy qui ne reçoit point d'argent) d'avoir volé les quatre cens piastres dont on a fait present à mes Officiers : cela n'est-il pas horrible ?* Apres plusieurs invectives & maledictions qu'il donna à ces ingrats, il dit à ce Pere ; *Je ne veux pas que vostre voyage soit inutile, & que vous vous en retourniez comme vous estes venu ; vous avez là un pauvre habit & fort usé, je vous en veux donner un autre de meilleure estoffe que celuy là. Qu'on aille, dit-il à ses gens, luy prendre de quel drap il voudra, & qu'il se le fasse tailler à sa façon.* Le Pere luy répondit, *que puisqu'il vouloit par un effet de sa liberalité luy donner un habit, qu'il le recevroit volontiers, & le porteroit en memoire de luy : mais qu'il ne pouvoit le faire d'une autre estoffe plus fine que celle du sien, qui est une espece de serge qui se travaille à Bagdat, dont se vestent les pauvres.* Il luy en fit prendre autant qu'il en avoit besoin, & donna l'argent à un Chrestien pour en faire le payement. Apres avoir remercié le Bacha de sa charité, & luy avoir souhaité toutes sortes de biens & de prosperité, il prit congé de luy, & s'en revint victorieux de ceux qui luy vouloient rendre le mal pour le bien, qui furent un espace de temps sans oser paroistre, de crainte qu'on ne les entreprist comme des faussaires, apres quoy

DE LA TURQUIE:

183

ils vinrent demander pardon, & firent leur paix.

Voicy une autre espece d'ingratitude aussi odieuse que la precedente, dont il est arrivé grand nombre d'exemples. Si quelqu'un délivre un Turc de l'Esclavage sur la promesse d'estre remboursé de l'argent qu'il aura avancé pour son rachat, il l'accuse en Justice apres sa délivrance, d'avoir esté d'intelligence avec les Corsaires, ou de ne leur avoir pas tant donné, & au lieu de le rembourser, il luy fait encore dépenser de l'argent. Ce qui fait que personne ne veut plus s'ingerer dans ces sortes d'affaires, ny se charger de telles commissions, de crainte des mauvaises suites.

Quand ces miserables forçats Turcs apperçoivent quelques Armeniens dans les ports de la Chrestienté; comme à Marseille, à Ligourne ou à Malthe, & que par leurs prieres ils ne les peuvent porter à les racheter, avec promesse de leur restituer ce qu'ils auront déboursé, ils les menacent de les faire mettre à leur retour en Turquie, eux-mesmes, aux galeres.

Enfin l'on fait encore tort aux autres aussi bien qu'à soy-mesme, en se montrant liberal envers les Turcs: d'autant qu'ils pretendent que tous ceux qui viennent en suite, en fassent de mesme. Si par exemple vous donnez dix écus à un Turc pour le louage de son cheval, au lieu de huit que la coûtume luy prescrit, dans la pensée qu'il vous traittera mieux par le chemin; qu'il sera plus respectueux envers vous, & plus assidu à vostre service, il en pretendra autant de tous les autres Francs qui viendront apres vous, & s'il ne fera à vostre égard ny plus ny moins que si vous luy aviez donné son droit, comme le moindre de la Caravane, au contraire ces sortes de liberalitez leur font ouvrir les yeux, excitent leur avidité, & leur donnent sujet de croire que vous estes riche, & ainsi elles vous mettent en peril d'estre volé ou assassiné. Il faut toûjours paroître pauvre, si l'on veut aller avec assurance parmy eux. De plus, quand ils remarquent que vous estes d'une humeur liberale, ils sont perpetuellement à vous importuner. Si vous donnez une fois du vin ou de l'eau de vie à un Turc dans une caravane, il viendra tous les jours proche de vous quand vous voudrez prendre vostre repas, & les autres feront le mesme à son exemple: si bien que ne pouvant pas satisfaire à tous, au lieu d'acquérir des amis par vos bienfaits, vous vous ferez autant d'ennemis que vous aurez refusé de personnes.

Ils vous feront quelquesfois des presens de bagatelles, pour vous obliger à les reconnoître par d'autres plus considerables. Ils donneront, comme l'on dit, un œuf pour avoir un bœuf. Si cela vous arrive, ne leur rendez qu'autant que vous avez receu d'eux, pour vous débarasser tout d'un coup de leurs importunités.

C'est assez parler de leur ingratitude, traitons maintenant de leur grossiereté & stupidité, qui est un autre desordre dans leurs mœurs, qui les rend autant méprisables que celuy-là les rend odieux.



CHAPITRE QUINZIEME.

Disordre en ce qu'ils ne considerent que l'util , sans avoir égard ny estime pour les choses curieuses & honnestes.

Les Turcs ont trop peu de ce que nous avons de trop , d'autant qu'ils font gloire de mépriser ce que nous estimons dans l'excès , & au delà de ce que nous devrions. On verra par exemple des gens parmy nous si passionnez des choses de l'antiquité qu'ils acheteront des sommes considerables une idole de marbre trouvée dans quelque vieille mesure, ou dans les sepulchres des Moumies d'Egypte, une médaille d'Alexandre, ou des anciens Empereurs , ou bien quelque Hieroglyphique gravé sur un cachet avec des lettres ou caracteres inconnus , & autres semblables bagatelles.

Il y en a encore dont la passion pour les fleurs & pour la peinture , va dans un tel excès qu'ils se ruinent en ces dépenses superflues. Ils ne feront pas difficulté de donner d'un tableau qui leur agréera , & qui sera estimé des experts cent fois plus qu'ils ne feroient d'un autre incomparablement plus beau en apparence. J'en ay veu un à Rome dans le Palais de la Reine de Suede , qui est de Nostre Dame , & qui n'a pas deux pieds d'hauteur , sans aucun ornement , qu'on estime dix-huit mille écus. Qui est-ce de ces curieux qui ne s'estimera heureux d'avoir chez luy un original fait de la main de Raphael , d'Urbain , ou de Michel-Ange. Les fleuristes en font de mesme à proportion , & se dépouilleroient volontiers pour tapisser leurs parterres de toutes sortes de fleurs les plus rares qu'ils peuvent trouver.

O que les Turcs sont éloignez de cet esprit ! car pour ce qui est des choses de l'antiquité ils en ont un souverain mépris & n'en donneroient pas un double , qu'autant que la matiere peut estre appretée. En sorte que vous aurez d'eux une médaille d'or tant ancienne qu'elle puisse estre pour autant d'autre or , & une de cuivre pour environ deux liards , qui sera estimée de nos curieux les quinze ou vingt écus. Quant à la peinture , ils l'ont en aversion , particulièrement les figures humaines , & n'agrément que celles qui represente des fleurs ou des édifices superbes. Pour ce qui est des fleurs il y en a fort peu parmy eux qui en fassent cas si ce n'est à Constantinople , encore y sont-ils tres-rares. Ils estiment particulièrement celles qui ont bonne odeur , comme la roze , les jonquilles , le jasmin , l'œillet , la violette , & la tubereuse , qui sont les plus ordinaires qu'ils ayent.

Ils ne se soucient point de conserver aucune antiquité quelque belle & estimée qu'elle puisse estre des autres Nations , comme seroit le Colizée à Rome.

me, les Arenes de Nismes, l'Amphitheatre du Doüy basty par les Romains, celuy de Verone en Italie, & autres edifices anciens du temps des Idolâtres. Ils les détruisent tous pour en tirer les materiaux, eussent-ils des perrieres à trois pas de là. Le deffunt Vizir a fait démolir l'amphitheatre de Smirne où l'on tient par tradition que saint Polycarpe Evêque de cette ville, & Disciple de saint Jean l'Evangeliste, fut brûlé par le commandement du Proconsul, sous l'Empire de Marcus Antonnius, & en a fait bastir un Carvan-Serrail pour la retraite des Marchands qui en payent le loüage.

Il en a fait le mesme du fameux Temple de Janus dont on trouva la teste dans les ruines des murailles à travers les pierres, c'est à dire celle de son idole. J'eus la curiosité en passant à Smirne d'aller voir les restes de ces anciens débris, ou à peine peut-on reconnoistre aucun vestige de ce qu'il y avoit avant qu'ils les démolissent.

Ils vendirent autresfois à des Juifs le Colosse de Rhodes, une des sept merveilles du monde, qui estoit si grand & si prodigieux que les vaisseaux passoit à pleines voiles entre ses jambes: ce qu'ils firent par un esprit d'avarice, d'autant qu'il estoit de bronze, & qu'on le pouvoit convertir en d'autres usages plus utiles, au lieu qu'il n'estoit là que par curiosité, & pour donner de l'admiration aux peuples.

Voila des pratiques & des manieres d'agir bien contraires aux nostres; mais celles que je vais rapporter sont tout à fait brutales & déraisonnables. On auroit de la peine à les croire & à se les imaginer, si on ne les avoit veües. Il n'y a pas long-temps qu'ils briserent & mirent en pieces à grands coups de marteaux une tres-belle colonne de marbre d'une hauteur & gros seur prodigieuse trouuée dans les ruines d'une ancienne Ville pour en tirer des pierres.

J'en ay veu une tres-grande quantité à Constantinople incorporées pelle-messe dans des murailles au lieu de brique ou de moïsson, les unes droites, les autres mises de travers suivant la necessité qu'ils en avoient, sans avoir aucun égard ny à la symmetrie ny à la difformité qu'elles sont posées parmy d'autres pierres communes & de moindre grosseur. C'est assez qu'elles remplissent & avancent l'ouvrage, cela leur suffit.

Ils fierent à Athenes en deux pieces une fort belle statuë de marbre qui pouvoit estre quelque ancienne idole, pour en faire deux sieges, & renverserent le costé de la teste qu'ils mirent en terre, & de l'autre moitié les pieds, pour s'asseoir dessus avec plus de commodité qu'ils n'auroient fait estans posée de son long. Voila des grossieretez qui n'ont pas leurs semblables, & qui marquent assez celle de leur esprit.

Ils donnerent il y a quelque temps pour sept ou huit écus une pierre de prix belle au possible, & transparente comme un cristal, dans laquelle on appercevoit une goutte d'eau tres-claite; elle a esté vendüe du depuis cinq mille écus par d'autres qui s'y connoissoient mieux que les Turcs. Je ne pretends pas inferer de là qu'il n'y en ait parmy eux qui sçachent la valeur & le prix des pierrieres ordinaires, comme des diamans, des émera-

des, des escarboucles, puisque d'aucuns en font trafic : mais seulement de montrer le peu d'estime qu'ils font des choses rares & curieuses, telle qu'estoit cette pierre, qui ne pouvant entrer en œuvre comme les autres n'estoit tout au plus que pour satisfaire la curiosité, & servir d'ornement à un cabinet, ce qu'ils méprisent.

Le Grand Seigneur n'a point de thresor où l'on conserve les presens des Princes & autres choses rares & precieuses qui luy ont esté offertes par les estrangers ou par ses sujets ; comme seroit le garde-meuble du Roy à Paris, l'escorial en Espagne, & la gallerie du Grand Duc de Toscane. Jugez apres cela s'il y en aura dans tout le reste de la Turquie, & si les sujets auront plus de magnificence & de curiosité que leur Prince. Ils ne veulent que des choses ordinaires & de service, & ont un souverain mépris pour tout le reste.

Ils se mocqueroient de ceux qui leur feroient voir dans un cabinet les os d'un geant prodigieux, la peau d'un homme tannée comme celle d'un animal avec les ongles & les cheveux, comme j'en ay veu ; ou bien toutes sortes de coquillages de mer & de Burgos, où l'artifice joint à la nature forment des perspectives & des figures des plus agreables ; des peaux de serpens monstrueux, & d'autres animaux des plus rares & inconnus. Les Medailles ou les vrais portraits de tous les grands personnages de l'antiquité, & autres choses belles & surprenantes, telles que l'on voit dans nos cabinets. Ils regarderoient tout cela comme des bagatelles, s'en riroient, & n'en feroient aucune estime.

Sçavez-vous ce qu'il faudroit leur faire voir pour attirer leur approbation, & leur donner de l'admiration tout ensemble. De beaux vases d'or & d'argent : des pierres precieuses richement enchassées, ou d'autres qui parussent telles : des verres qui multipliasent les objets, d'autres qui les grossissent & diminuassent : des miroirs qui representassent un homme monstrueux & contrefait, une salle bien meublée où il ne parust que de l'or & des glaces de cristal, ou un Arsenal bien ordonné & rempli de toutes sortes d'armes & d'artillerie. Ils verroient encore fort volontiers le mouvement perpetuel d'une balle, qui monte & descend incessamment d'elle-mesme sans qu'on y touche : des orgues & autres instrumens qui jouassent aussi d'eux-mesmes par le moyen des eaux, comme il y en a à Tivoli & à Frescati en Italie : certaines perspectives qui representent tantost un objet, tantost un autre, en regardant par le mesme verre apres que le maistre a donné un certain petit tour ; ils n'auroient pas moins de satisfaction à voir jouer des marionnettes ou des gobelets, & donneroient plus d'eloges à celuy qui seroit expert en cet art, qu'ils ne feroient au plus grand de tous les Orateurs & Philosophes : mais sur tout ils seroient ravis de considerer les machines de l'Opera, beaucoup plus que d'entendre la douceur & l'harmonie des voix & des instrumens de ceux qui le font, aussi n'en sont-ils pas capables.

Voila ce qu'ils estimeroient de plus entre toutes les curiositez que l'on puisse représenter à leur veüe.

Ils se moquent des Francs , de ce qu'ils vont voir avec tant de frais & de dépenses les anciennes Villes ruinées , & autres édifices autresfois fameux , comme Troye , Antioche , Ptolemaide , Athenes , & une infinité d'autres. Ils croient qu'ils sont fols , ou qu'ils ont tant d'argent qu'ils ne savent qu'en faire ny à quoy l'employer. Estant allé un jour à saint Simeon Stilite par devotion , & pour voir les débris de ce fameux Monastere qui avoit autresfois cinq cens Religieux & autant de Bourgs qui en dépendoient & qui leur payoient des rentes. Ceux en compagnie desquels j'estois , qui estoient des gens du pays , ne daignoient pas (tant ils sont peu curieux) considerer ces antiquitez , qui sont les plus belles que j'aye veu dans la Turquie , encore bien qu'ils n'y fussent jamais venus. Ils s'estonnoient de ce qu'ils me voyoient regarder si exactement & avec une joye meflée de douleur & de complaints , l'Eglise & les appartemens de ce grand Convent , dont les pierres paroissent encore fort blanches , quoy qu'elles soient exposées à toutes les injures du temps. Ils sembloit qu'ils estoient sur les épines , tant ils me pressoient de sortir. Mais que regardes-tu avec tant d'attention , me disoient-ils ? que remarques-tu dans ces mazures ? y veux-tu découvrir quelque thresor : car cette simple veuë ne meritoit pas la peine que tu as pris de venir jusques icy. A la réponse que je leur fis , que j'en prendrois volontiers trois fois davantage pour voir un lieu si Saint & si venerable , ils éclaterent de rire , & me dirent , *O regarde-le donc bien , puisque nous n'y sommes venus qu'en ta consideration.* C'estoient des Jezides , qui ne sont ny Turcs ny Chrestiens , aucuns desquels s'estoient fait baptiser par les Reverends Peres Capucins , qui les avoient instruits dans la foy durant six ou sept mois , vivans avec eux à la campagne sous leurs pavillons ; mais travestis de crainte d'estre apperceus des Turcs , qui ne permettent pas volontiers à ceux-cy de changer leur Religion , que pour prendre la Mahometane ; si bien que j'eus le temps de considerer à mon aise & avec reflexion tout ce qui reste de plus entier dans ce Monastere , à sçavoir le Sepulcre de saint Simeon Stilite , qui est dans une belle Chapelle , autour de laquelle sont les tombeaux des anciens Abbez. Le cœur de l'Eglise qui est en octogone ou à huit faces , au milieu duquel estoit la colonne de ce grand Saint , qui ne se voit plus à cause qu'une partie de la voute est tombée dessus , & l'a ensevelie sous ses ruines. Le Refectoire qui est beau & spacieux , basti tout de pierre de taille , où l'on voit encore la chaire du Lecteur dans son entier. L'on apperçoit à trois cens pas du Convent , une grande porte fort magnifique , dont les pilliers qui luy servent d'ornement sont de marbre. Elle est sur le chemin , qui va à la Ville de saint Simeon , bastie au pied de la montagne , qui est aujourd'huy entierement détruite & abandonnée , ne servant plus que de retraite aux serpens & autres insectes qui y sont en quantité.

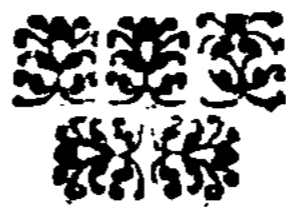
Les Tucs méprisent tous les arts qui ne sont point lucratifs , & qui ne servent que pour l'ornement , le divertissement , & les douceurs de la vie , comme seroit la musique , le jeu des instrumens , le manège , la danse avec methode , le mestier de parfumeur , & mille autres qui contribuent à la sa-

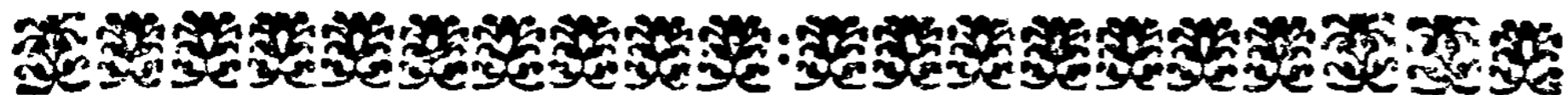
risfaction des sens. Ils sçavent quelque chose de tout cela ; mais si imparfaitement , que c'est une pitié de les voir dans l'exercice. Ils danseront , je l'accorde ; mais comme des payfans , sans aucune methode ; Ils chantent tout de mesme , & ne sçavent ce que c'est que le note. Ils se tiennent à cheval , aussi bien que pourroit faire un Pallefermier , je l'avouë ; mais de le gouverner comme feroit un Gentilhomme instruit dans une Academie , c'est ce qui les surpasse ; je dis le mesme du reste à proportion.

Ils ne laissent dans leurs Jardins que de petits sentiers fort inégaux , où il ne peut passer qu'un homme de front , & ensementent toute la terre , sans y faire des allées pour se pourmener , preferant en cela le profit à la commodité , & à la beauté du Jardin. On n'y remarque ny compartimens , ny proportion , comme dans les nostres. Ils ne sçavent ce que c'est que d'espaliers & de bordures pour faire la separation des carrez , des planches & des allées : de sorte que leurs Jardins ressemblent , à dire le vray , à des champs labourez , & à des terres ensementées ; encore ont-ils moins de regularité que celles dont les sillons sont bien tirez & proportionnez. Les arbres de toutes les especes y sont pêle mesle & en quantité , comme dans une forest , pressez les uns sur les autres , d'autant qu'ils les laissent croistre sans jamais couper les branches superflues , qui les rendent inégaux , & qui prejudicient tout ensemble aux autres , croyant qu'en le faisant on pêche , autant à proportion que si on coupoit le bras d'un homme.

Ils ne recherchent pas non plus la regularité , la proportion & la beauté dans la fabrique de leurs maisons , qui sont sans fenestres sur la ruë , dans la pluspart des lieux , & semblables à des prisons. Ils se moquent de ce bel extérieur , pourveu que d'ailleurs elles soient commodes au dedans & bien ornées. Ils ne souffrent pas que leurs voisins ayent la veuë sur eux , & les obligent en Justice à n'avoir point de fenestres qui regardent sur leur cour & dans leurs chambres , afin d'estre plus en liberré ; ce qui fait que la pluspart des maisons sont fort irregulieres , & n'ont pour l'ordinaire d'ouverture que d'un costé. Cela ne se pratique pas si rigoureusement à Constantinople & aux environs , où je les ay remarquées fort bien percées : aussi ne peut-on donner de reigle generale dans toutes les coustumes que je rapporte qui se trouvent quelquefois differentes , suivant la diversité des lieux & des pays.

Passons à une autre grossiereté des Turcs qui ne les rend pas moins ridicules que celles dont nous venons de parler.





CHAPITRE SEIZIÈME.

Desordre dans la façon de vivre des Turcs, quant au boire & au manger.

Les Turcs vivent pauvrement & miserablement, ne se nourrissant que de viandes grossières & ordinaires, comme de ris, de mouton, de racines, & de fruits. Ils aiment mieux manger avec liberté leur saoul de plau, qui est du ris cuit à l'huile ou au beurre, ou bien dans du bouillon de viande, que d'être à une table couverte de mets délicieux, & d'en sortir avec plus d'appetit que de l'autre.

Ils méprisent les délicatesses & le gibier, & estimeront plus un morceau de mouton couvert de graisse qu'ils ne feront les perdrix, les faisans, les beccasses & autres oyseaux de chasse qu'ils ne savent pas apprester, aussi les donnent-ils à meilleur marché que la viande de boucherie dans les lieux où il n'y a point de Francs : d'autant que ceux-là les achètent à l'envy l'un de l'autre, & les font encherir. Les Bachas mêmes ne se traitent qu'avec du ris, du mouton, des poules bouillies, & quelques pigeonneaux dans le temps. On ne verra jamais sur leurs tables des longes de veau entières rosties, des gigots de mouton, des lièvres, ou lapins, des coqs d'inde, oyes, & canards. Ils les mangent bouillis ou frits au beurre après les avoir coupés en morceaux.

Toute leur rotisserie consiste à faire cuire quelques petits morceaux de mouton de la grosseur d'une noix, qu'ils passent dans des verges de fer de la longueur d'une demie aulne & qu'ils mangent tous chauds à mesure qu'ils se rotissent sur un rechaud plein de feu dont les extrémités servent de landiers pour appuyer ces broches. On ne voit point non plus à leurs tables de pasteurs, de gâteaux, ny de massépains, de tartres, de biscuits, ny macarons, aussi ces sortes de mets ne leur sont-ils gueres proportionnez. Leurs confitures ordinaires se font avec du vin doux, de la farine, & des amandes ou des noix les plus exquises sont avec le miel. Elles ont cela de bon qu'elles rendent le ventre libre à ceux qui en mangent en quantité, fussent-ils des plus constipez. Outre que l'on peut s'en rassasier & en manger son saoul pour peu d'argent.

Ils mangent promptement & goulument en quelque compagnie qu'ils soient, sans aucune honte ou respect des personnes avec lesquelles ils sont à table. Si le morceau est trop chaud ils ne se donnent pas le temps de le laisser refroidir ou de souffler, de crainte que les autres ne les devancent & ne mangent plus viste qu'eux; ils le mettent d'abord dans la bouche, & en attirant leur haleine ils font un certain sifflement, qui tempere un peu

sa chaleur, & l'avallent en mesme temps sans macher. Ils déchirent la chair avec les dents quand les doigts ne sont pas suffisans, ils mordent dedans, & remettent le reste au plat; aussi bien que le ris qui tombe de leur bouche lorsque la cueillere ou leur main estoit trop pleine.

Ils rompent le pain avec les mains comme ils font la viande, ce qui ne leur donne pas beaucoup de peine, parce qu'il est fort mince. Ils en mettent d'ordinaire un devant eux au lieu d'assiette, & cependant qu'ils mangent l'autre, celui-là a le temps de s'humecter du bouillon ou de la sausse qui découle de la viande qu'on met dessus. Apres quoy ils le mangent tout trempé, en sorte qu'il ne reste plus d'assiette sur table qui se trouve par ce moyen à demy deservie.

Ils ne boivent ordinairement qu'une fois durant le repas, quand il n'y a point de vin, mais elle en vaut quatre, & pour lors l'on ne met point de tasse à table, mais un seul pot pour tous, que l'on se donne de main en main tant aux sains qu'aux malades. S'il y a du vin ou de l'eau-de-vie qu'ils aiment beaucoup, l'on apporte un *Findgean*, c'est à dire une petite tasse de fayance ou de porcelaine, qui ne contient gueres que la moitié de ce que feroit un de nos verres ordinaires. Elle sert pour tous aussi bien que le pot, afin que l'un ne boive pas plus que l'autre, tant ceux qui sont alterez que les autres qui ne le sont pas. L'on ne boit qu'à son tour quelque soif que l'on puisse avoir; en sorte qu'on est obligé d'attendre que la ronde soit finie avant que de boire une seconde fois, & qui feroit le contraire s'exposeroit à recevoir un affront, & passeroit pour un incivil.

Les Turcs ne boivent le vin que pour s'enyvrer, & se mettre dans une humeur qui leur fasse oublier les ennuis & tous les sujets de melancolie, ce qu'ils appellent *Kéif*, aussi le boivent-ils tout pur sans mélange, tel que Dieu l'a donné, disent-ils, & se moquent des Francs qui pratiquent le contraire.

Me trouvant un jour à table avec eux, un de la compagnie nommé *Damro* se choqua, & se mit à murmurer de ce que le vin qu'on leur avoit servy ne luy montoit pas à la teste; *Est-ce comme cela*, dit-il, *qu'on traite ses amis, sommes-nous des Francs pour nous presenter de l'eau vinée? Je fais ce que je puis pour m'enyvrer, & je n'en scaurois venir à bout avec cette boisson, tant elle est foible & insipide.* Cependant le vin leur est deffendu expressément par leur Loy tout autant que la chair de porc.

Je leur ay souvent demandé la raison pour laquelle leur Prophete Mahomet a fait cette prohibition du vin, veu que Jesus-Christ dont il reçoit l'Euangile comme venu du Ciel le permet & en a usé luy-mesme, ils répondent qu'il ne l'a fait qu'à cause des mauvaises suites & des maux étranges qu'il peut causer: & rapportent à ce propos une histoire tragique, qui obligea, disent-ils, Mahomet à le deffendre à ses Sectateurs, auxquels il l'avoit permis jusqu'alors.

Ils racontent qu'il apperceut un jour en passant sept ou huit personnes qui en beuvoient, & qui se témoignoient dans cette rencontre tant d'amour, qu'il resta edifié de les voir en si bonne humeur, & si affectionnez l'un

pour l'autre, en veü de quoy il leur donna sa benediction; mais que peu de temps apres repassant par le mesme endroit il les vit en querelle l'épée à la main, & prests à se massacrer l'un l'autre. Estonné de ce grand changement il en demanda la raison, on luy répondit qu'ils estoient pris de vin, privez de jugement, & reduits à l'estat des bestes, dont il fut si scandalezé, & si fasché contre le vin, que deslors il le deffendit & ne voulut plus qu'on en beust. Si cela est, leur repliquay-je, pourquoy le beuvez-vous donc tout pur, à pleines tasses, & à dessein de vous enyvrer? Nous le pouvons faire en bonne conscience, me dirent-ils, parce que nostre yvresse n'est pas mauvaise, & ne cause point de desordres comme celle de ceux dont nous venons de parler, au contraire elle n'aboutit qu'à des témoignages d'amitié, & à nous mettre le cœur en joye, ce qui n'est que louable. Aussi le Prophete donna-t'il sa benediction à ceux qu'il vit en cet estat, & ainsi il n'a pas eu intention de nous comprendre dans sa prohibition, comme ces extravagants; & par consequent nous ne contrevenons pas à sa Loy. Voila comme ils expliquent l'Alcoran quand ils veulent se dispenser de ce precepte.

Ils ne se lavent pas les mains avant que d'entrer à table, mais seulement apres le repas, tout au contraire de nous. Si-tost qu'on a deservy on apporte un bassin, une aiguiere, & du savon; celuy qui doit verser l'eau se presente premierement au plus apparent de la compagnie qui se lave non seulement les mains depuis les coudes, mais encore la face & la barbe, & se gargarise la bouche de cette eau savonnée qui luy fait des floccons d'écume sur les levres comme à un cheval fougueux. Apres qu'il a finy le second continuë en la mesme maniere, puis ensuite le troisième, & ainsi consecutivement jusqu'au dernier.

Leur table est une peau taillée en rond dont la circonference est pleine de boucles ou anneaux, dans lesquels est passée une corde qui la ferme comme une bourse. Ils s'asseoient tout au tour à croupetons comme des Tailleurs sur leur tably. L'on n'y sert ny couteau, ny fourchettes, ny assiettes, mais seulement des cueilleres de bois pour manger le plau, ce qui s'observe aussi bien aux tables des Grands qu'à celles des personnes du commun, l'on n'y met qu'une serviette pour tous, mais elle est si longue qu'elle fait le tour de la table, cependant l'on ne peut pas s'en servir avec tant de commodité qu'un chacun feroit de la sienne, dautant qu'en la tirant pour s'essuyer la bouche l'on se gese l'un l'autre.

Voila bien des grossieretez; mais en voicy une autre plus considerable qui merite de vous estre rapportée, pour vous faire voir encore davantage l'incivilité des Turcs à table, qui est telle que les payfans mesmes n'en auroient pas plus; elle m'a esté racontée par Monsieur le Marquis de Nointel Ambassadeur pour sa Majesté à Constantinople. Ce Seigneur me dit; qu'ayant esté invité à un festin par le Bacha de Gaza dans le voyage qu'il fit en Jerusalem, il se passa durant le repas deux choses fort particulieres. La premiere fut de la part du Bacha, qui ayant pris un morceau de queü de mouton, qui n'estoit que de la graisse, le voulut manger tout

d'un coup ; mais sa bouche ne pouvant le contenir, la moitié découla sur sa barbe qui la rendit demie blanche avant le temps ; les serviteurs s'apercevant qu'il avoit de la peine à avaler ce bocon , luy apporterent avec empressement un verre de vin pour en faciliter le passage ; en sorte qu'il beut & mangea tout ensemble. Le verre prit une partie de cette graisse , & resta tout terny ; cependant sans avoir égard à cela il le fit incontinent remplir , & le presenta par honnesteté au Consul de Seide, qui n'osant pas le refuser de crainte de le choquer, beut ce vin aussi gras que du bouillon par mortification & à contre-cœur. L'autre action est encore plus absurde & incivile que celle-cy, comme ils estoient à la moitié du repas il vint un des domestiques sur la table qui marchoit à travers les mets comme il auroit fait dans une salle, c'estoit pour atteindre avec plus de commodité à certains plats, dans lesquels il prenoit le ris à pleines mains, & le mettoit dans d'autres pour la seconde table sans attendre qu'on eut deservy la premiere. Et encore bien qu'il tournast le dos tantost au Bacha ou à l'Ambassadeur qui estoit à costé de luy, tantost aux autres, cependant aucun des Turcs n'estima cela une indécence, & n'y firent pas mesme reflexion, tant ils sont peu polis & civilisez.

Voicy une autre chose aussi ridicule que la precedente, que j'ay veu avec beaucoup de satisfaction en Babylone le jour de la Feste du Ramadan. Le Bacha avoit fait dresser dans la Cour du Serrail un admirable festin à viandes cuites & cruës pour sa milice, & pour tous ceux qui en pourroient attrapper leur part. Il y avoit environ huit ou dix vaches écorchées, avec une vingtaine de chevres, & autant de moutons les plus maigres qu'on avoit pû trouver, aussi pour les faire paroistre grasses les avoit-on frottez avec du saffran. On avoit laissé les cornes & les pieds à tous ces animaux, & ils estoient rangez en ordre sur des pals comme un escadron de cavalerie, en sorte qu'à les voir ils paroissoient une troupe de bestes écorchées qui courroient la poste. L'on avoit mis en teste & aux quatre coins de cet escadron les vaches, pour faire plus de montre, les chevres & les moutons estoient pêle-mêle dans le milieu comme la soldatesque. Au bas de ces animaux & sur la terre nuë il y avoit une infinité de plats pleins de ris, de boüillie, & de *Bergoul*, qui est du bled écorcé & cuit à l'huile. Si-tost que le signal fut donné pour se jeter sur ce festin, chacun s'y rua avec tant d'empressement qu'ils tomboient les uns sur les autres, & s'arrachoit des mains ce dont ils s'estoient emparez. Les Jannissaires comme les plus forts se saisirent d'abord des vaches, & les emportoient comme en triomphe. Le reste de la soldatesque prit les moutons & les chevres que les chiens à peine auroient pû manger tant elles estoient dures & maigres. Les plats resterent à la populace, qui en rompit la moitié sous les pieds, tant ils s'y portoit avec ferveur. On obligea apres que cette table fut levée les pauvres Arabes (quelque resistance qu'ils fissent) d'amasser tous les fragmens, le ris, & autres choses qui s'estoient répandues durant cette confusion, & de les mettre dans leur veste avec autant de terre pour l'aller jeter à l'écart hors la Cour du Serrail. Voila comme se termina cette ceremonie qui se
fait

fait tous les ans à mesme jour par un excès de liberalité du Bacha qui s'y trouve present avec tous les Grands de la Ville.

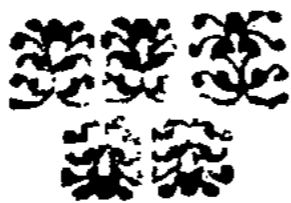
Les Turcs font plus d'excès dans le Ramadan qui dure vingt-huit jours, & vivent avec plus de profusion & de delicatessè, qu'ils ne font tout le reste de l'année cependant c'est le temps de leur jeûne. Ils passent toute la nuit à festiner, ceux qui en ont le moyen, & dorment presque tout le jour, durant lequel ils ne peuvent ny boire ny manger. La plupart empruntent, & s'endettent pour se bien traiter durant ce pretendu Carefme, suivant la recommandation que leur en a fait Mahomet, qui leur ordonne de vendre jusqu'à leurs habits, si besoin est, pour se remplir le ventre. Je me suis laissé dire que quand leur Ramadan arrive dans le Carefme des Chrestiens on ne voit aucun chat chez ceux-cy, ils les quittent tous pour aller chez les Turcs où la cuisine est meilleure, & le Ramadan finy ils retournent chez leurs maistres.

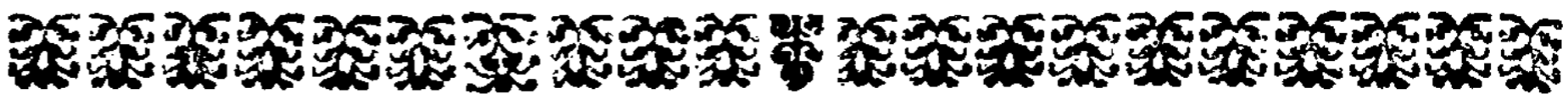
Les Orientaux tant les Turcs que les Chrestiens remettent leur meilleur repas au soir, pour mieux dormir la nuit, & se saoulent alors de vin & d'eau-de-vie, ce qu'ils n'osent pas faire le matin, de crainte qu'on ne vienne à s'en appercevoir, & que cela ne leur prejudicie.

Ils mangent les fruits tous verds avant qu'ils soient en maturité, peu de temps apres qu'ils ont passé fleur comme les amendes, les pommes, les abricots, & le verjus. Il ne leur faut ny pain ny sel pour manger les laitüés, les chicons, les concombres, & leurs melons semblables à des citrouilles, dont ils boivent l'eau comme ils feroient du Sorbet & de la limonade.

Quand ils veulent obvier à la faim, & se faire perdre l'appetit, ils avalent une prise d'oppion, qui a encore la vertu de les enyvrer, ou plutôt de les étourdir. Ils disent qu'il leur fait faire des songes tres-agreables, & qu'il represente à leur imagination les plus belles choses du monde. Les Darviches en usent fort avant leurs danses & autres exercices spirituels, qui se font avec violence, comme nous avons dit en son lieu, afin de les faire avec plus de vigueur, & paroistre extasiez en presence des assistans, qui en tirent un bon exemple. Les soldats en font le mesme, & en prennent avant que d'aller au combat, afin de n'apprehender point les perils dans cette yvressè.

Voyons maintenant si les Turcs auront plus de politesse dans leurs vestemens que dans leur façon de vivre quant au boire & au manger.





CHAPITRE DIX-SEPTIÈME.

Desordre dans leur façon de se vestir.

Les femmes en Turquie sont vestuës presque comme les hommes, à la réserve de la teste, sur laquelle elles portent diverses coëffures suivant la diversité des païs, & les hommes ont par tout le turban, ou bien le calpac qui est un bonnet fourré de peau, rebordé tout autour, & fendu par devant. Elles ont le juste-au-corps comme eux sans aucune difference, la veste de dessous semblable à la leur, fenduë du haut en bas comme une soutanne, la chemise par dessus le caneçon qui leur descend jusques sur les talons comme aux hommes, & la mesme espece de souliers, si bien qu'il n'y a que la teste qui les distingue avec leurs dorures, colliers, brasselets, que n'ont pas ceux-là.

Il n'y a presque point de difference entre les habits des riches & ceux des personnes du commun: en sorte qu'un chetif miserable, qui à peine aura du pain à manger, portera aux jours de festes, & lorsqu'il est invité à des nopces ou à quelqu'autre ceremonie, une veste de satin aussi bien qu'un des premiers de la Ville. Cet abus est encore plus grand parmy les femmes, de maniere qu'on ne sçauroit connoistre celle d'un artisan à ses habits, quand elle est au bain; ou à des nopces, d'avec la femme du Gouverneur, ou du President, si ce n'est que celles-cy seront accompagnées de quantité d'esclaves, & les autres n'auront que leur mere ou quelques parentes avec elles. Ce n'est pas que les riches n'ayent dix fois plus vaillant sur elles que les autres en dorures, en bagues, & en pierreries: aussi ne parlay-je que des habits des unes & des autres, & je dis qu'ils sont de mesmes étoffes, & aussi beaux en apparence; en sorte que la femme d'un Tailleur, ou d'un Boulanger sera vestuë de veloux ou de brocard comme seroit celle du Bacha.

Le mesme habit peut servir à toutes sortes de corps grands & petits, gros & fluets, aussi ne prend-on point de mesure pour la pluspart. Si le haut-de-chausses est trop long, & qu'il aille jusqu'à terre ils se relevent par en bas, en redoublant l'extremité autant qu'il est de besoin. Si il est trop large ils le reserrent par le moyen de l'aiguillette qui passe dans la ceinture dudit haut de-chausses, & le fait re froncer tout autour & serrer autant que l'on veut; comme on feroit une bourse. S'il est trop estroit, ils luy font des fentes par derriere & aux costez, qui à mesure qu'elles s'ouvrent font la figure d'un V. Pour ce qui est du juste-au-corps qu'ils appellent *Combaze*, ils le font pour l'ordinaire si ample, qu'il s'accommode aisément à toutes sortes de personnes; d'autant plus qu'on n'y observe point

de regle pour la longueur, & qu'on le fait au gré d'un chacun, tantost long, tantost court, il n'y a que la soubane qui doit estre plus ou moins courte selon la grandeur ou la petitesse des corps. Si bien que tout considéré je crois qu'un homme peut apprendre, s'il veut s'appliquer, le mestier de Tailleur en Turquie en moins de deux mois, tant il est facile au regard de celuy des nostres.

Ils ne portent sous leur grande soubane, qu'ils appellent *restamié*, que de la toile, à sçavoir une camisolle, un cançon, & la chemise qui leur sert bien souvent de veste & de chemise tout ensemble, tant aux hommes qu'aux femmes: dautant qu'ils la mettent, comme dit est, par dessus le cançon, c'est pourquoy les femmes de condition les portent ouvragées, & font dessus quantité de fleurs d'or & de soye.

Ils ne vestent point de chausses la pluspart tant en Hyver qu'en Esté, aussi bien les personnes de condition que les autres. Les femmes vont nuds pieds dans les maisons, ce qui ne leur est pas bien difficile, dautant qu'elles ne marchent que sur des tapis ou des nattes, les pauvres comme les riches. Quand elles sortent dans la court, elles prennent des socques de bois plus hautes que celles des Recollets ou Soccolans, mais un peu différentes quant à la forme & plus legeres. Lorsqu'elles vont dehors en visite ou pour quelques affaires, elles vestent des chausses qui sont pour l'ordinaire de veloux ou de drap rouge, & prennent des souliers jaunes dans leurs pieds qu'elles appellent *Babouge*.

L'on se vest dans les Isles de l'Archipel, dans la Grece, la Morée, & la Romanie, où ils sont presque tous Chrestiens, d'une maniere differente que celle dont je viens de parler.

A Bagdat l'habit des femmes est semblable à peu près à celuy des Boëmiennes, & ainsi ce que je viens de dire ne se doit pas entendre generalement, mais seulement de la pluspart de la Turquie.

Il n'y a personne de tous ceux d'Europe qui ont voyagé dans l'Empire Ottoman, qui en ait remarqué avec plus d'exactitude & de fidelité toutes les differences d'habits, particulièrement ceux des Insulaires de l'Archipel que Monsieur le Marquis de Nointel Ambassadeur à Constantinople pour sa Majesté: dautant que son Excellence a eu la curiosité de les acheter sur les lieux mesmes, durant le voyage qu'il fit par ordre du Roy dans les Ports & échelles du Grand Seigneur. Je m'assure que s'ils paroissent tous sur un theatre, qu'ils feroient une fort belle representation, & que ce seroit quelque chose de beau à voir; pour moy j'avouë que j'eus de la satisfaction lorsqu'on j'apperceus cette grande diversité d'habits sur ses domestiques dans un temps de carnaval.

Je ne mets point cette remarque, quoy que curieuse en paralelle avec une infinité d'autres plus considerables, que son rare genie a fait de la Turquie, & des peuples qui l'habitent dont il a voulu prendre toutes les instructions & les connoissances qu'il a pû, & dont il est capable durant le sejour de sept ou huit ans qu'il a fait à Constantinople, en qualité d'Ambassadeur à la Porte du Grand Seigneur.

Les Turcs ne permettent pas aux Chrestiens & aux Juifs de porter le turban blanc, & ils n'oseroient le faire sans se mettre en peril d'estre maltraitez, ou de renier leur foy, si ce n'est quelquesfois dans les voyages & caravannes qu'ils le font pour n'estre pas connus, & se mettre à couvert des insultes. Encore moins leur permettront-ils de porter du verd qui est la marque essentielle ou caracteristique qui distingue les Musulmans des autres Nations. Une Chrestienne d'Alep estant allée un jour au bain avec un juste-au-corps verd, cinq ou six femmes Turques l'ayant apperceuë se ruerent sur elles à grands coups de poings, la foulerent aux pieds, & luy mirent en pieces son juste-au-corps, en luy disant mille injures. Ils ne gardent pas cette rigueur à Constantinople, où j'ay veu plusieurs Chrestiennes vestuës de verd, & mesme de jeunes hommes qui estoient à la suite des Ambassadeurs; ce qu'ils n'oseroient faire ailleurs sans s'exposer à quelque avanie.

L'on ne change point de modes d'habits en Turquie comme l'on fait en Europe, & s'ils le font quelquesfois cela est si peu considerable, qu'à peine s'en apperçoit-on. Ils ne portent point de rubans & autres fatras sur leurs habits comme dans nos pais. Ils s'imagineroient que celuy du Consul de Venise estoit vieil & déchiré, parce qu'ils le virent tout déchiqueté, garny de rubans, de dentelles, & de quantité de boutons à longue queue, de la mesme couleur que l'étoffe. Quoy, me dirent-ils, n'a-t'il point d'autre habit à vestir meilleur que celuy-la? N'est-ce pas une honte à luy d'en avoir un si usé, & qui tombe en pieces & en lambeaux dans une entrée de Ville, & à son arrivée au Levant? Quelle opinion veut-il que l'on conçoive de luy le voyant en cet estat? On n'oseroit presque leur dire que ces déchiquetures sont faises à dessein, de crainte de tomber dans un autre inconvenient, & de passer pour des extravagants, estimants que c'est une espece de folie de couper ainsi une étoffe en sorte qu'elle ne peut plus servir la moitié du temps, qu'elle auroit fait estant dans son entier, outre que cela leur paroist absurde & ridicule.

Ils n'ont pas l'usage des gants comme nous, ils se servent neanmoins quelquesfois dans les caravannes durant les froids de mitaines de peau d'agneau fort grossierement travaillées, ou bien de laine tissuës à l'aiguille comme nos bas d'estame.

Les Cadis, & autres gens de lettres ne se vestent point d'étoffes qui soient toutes de soye, il faut qu'il y ait du moins la moitié de fil de coton meslé, afin de donner bon exemple aux peuples, & leur faire voir qu'ils foulent aux pieds les vanitez du monde, encore bien qu'ils soient si amateurs de ses plaisirs & de ses douceurs, qu'ils n'obmettent rien pour en avoir la jouissance toute entiere.

Les femmes ne font point paroistre leurs habits par les rues, d'autant qu'elles vestent pardessus une grande juppe de toile blanche comme une soutane qui les couvre depuis la teste jusqu'aux pieds. Les Chrestiennes & les Juives ont un grand voile qui leur descend un peu plus bas que les genoux, en sorte que leurs beaux habits de veloux & de brocard paroissent par le bas, ce qui cause de la jalousie aux Musulmans qui sont entierement couvertes.

Elles se teignent les mains & les pieds avec une certaine herbe broyée, & reduite en poudre, qu'on appelle *henné*, dont on fait un grand débit en Turquie, & se font des roses & autres figures fort grossières, qui les défigurent plutôt qu'elles ne les embellissent, d'autant que cette couleur paroît d'abord noire, & deux jours après elle se convertit en un rouge pâle & jaunâtre qui reste plus d'une semaine, quelque lavement de mains que l'on puisse faire, même avec le savon, tant il est incorporé, ou attaché à la peau. Elles se barboüillent encore les sourcils avec du noir, & se les font larges comme le pouce, ce qui les rend beaucoup plus difformes qu'elles n'étoient auparavant: cependant elles croient que cela leur donne un accroissement de grace & de beauté, comme feroient les mouches que les mondaines d'Europe se mettent sur le visage, qui passent encore dans leur estime pour un embellissement, quoy qu'à dire le vray elles les font paroître comme des mascarades.

D'autres se parfument le front de poudre d'or, qu'elles font tenir avec une certaine colle; cet ornement qui n'est permis qu'aux jeunes mariées, est encore à mon avis plus ridicule que le premier, en ce qu'il les rend méconnoissables. Je fis feinte un jour de ne pas reconnoître une jeune femme qui en avoit le visage tout couvert, pour luy faire confusion, luy en donner de l'horreur, & l'obliger à quitter ces vanitez: mais il faut une puissante Rhetorique, pour l'emporter sur une coûtume, fut-elle la plus absurde du monde, quand elle est receüe & approuvée de tout un peuple, comme celle-là.

Les Turcs n'aiment point d'estre velus par le corps, soit qu'ils le fassent par sensualité, ou bien pour se tenir plus propres. Ils se font tomber le poil avec certaines eaux dont ils se frottent, ou avec des savonnettes qui ont cette vertu. Il y a quelques années qu'un riche *Séid* de Constantinople en ayant trouvé une dans un bain où d'autres l'avoient oubliée, qui estoit composée avec du musque & de la civette pour la rendre plus agreable à l'odorat. Il la prit & la flaira à diverses fois avec satisfaction; voyant qu'elle rendoit une odeur tres-suave, & n'en sçachant pas la vertu (d'autant qu'on avoit inventé depuis peu cette composition) il s'en lava la barbe & le visage un bon espace de temps; afin d'incorporer davantage cette odeur qui luy plaisoit si fort. Mais il fut bien estonné, lorsque la voulant peigner elle luy tomba toute & demeura entre ses mains. Il en arriva le même des sourcils & du poil qui est aux paupieres: en sorte qu'il devint plus laid qu'un Eunuque, & semblable à un monstre: Se voyant en cet estat, il pensa se tuer de rage & de desespoir; il n'osoit plus paroître dans la rue, & attendit jusqu'au soir pour se rendre à son logis: parce que c'est une infamie parmi eux de n'avoir point de barbe, & l'on condamne à l'amende ceux qui se la rasent après l'avoir laissé croître. Il ne sçavoit à quoy se résoudre, ou à garder la solitude, ou à se produire en public. Le premier luy paroissoit ennuyeux, autant que l'autre estoit confusable. Enfin, après avoir attendu quelque temps, & voyant que sa barbe ne repouffoit point, il alla trouver le Cadi dans un esprit de desespoir, & comme hors de luy-même.

Il l'aborda avec des cris & des clameurs horribles, qui est leur maniere de faire lors qu'ils se viennent plaindre de quelque notable injustice qu'on leur aura fait. Le Juge qui le connoissoit auparavant l'appercevant sans barbe & crier de la sorte, crut d'abord qu'il estoit devenu fol, & pensa mettre les chasse-coquins après luy : mais le voyant accompagné d'autres personnes de qualité qui paroissoient aussi tristes & consternees du defastre qui luy estoit arrivé, que si leur maison fust tombée en ruine; il s'arresta & voulut sçavoir le sujet de son affliction. Seigneur, répondit-il, avec une voix entrecoupée par la vehemence de la douleur; N'ay-je pas sujet d'estre affligé dans l'excez, puisqu'on ne m'a pas laissé mesme l'apparence d'homme: on m'a rendu un monstre, & privé à mesme temps de la conversation des mortels. Que l'ire de Dieu tombe sur celuy qui est la cause de mon malheur, qu'il brûle ses deffunts, & qu'il ne fasse jamais misericorde au pere de sa foy: cependant, Seigneur, faites-moy justice contre cet Infidele, ce Juif, ce Persien. Le Cadi ayant demandé ce que c'estoit, & qui l'avoit ainsi defiguré? on luy fit entendre comment le cas estoit succédé, ce qui le scandalisa fort: il ordonna sous de grieves peines (pour obvier à telles consequences dangereuses) que personne n'eust à se servir à l'avenir de ces sortes de Savonettes, qui faisoient tomber la barbe des Musulmans, qui est leur plus bel ornement. Cet Arrest ou Edit satisfit en quelque façon le *Seid*, qui ne pouvant se vanger de celuy qui avoit laissé la Savonette dans le bain, le faisoit au moins du Marchand qui luy avoit venduë; il en remercia le Cadi, qui le consola du mieux qu'il pût, & l'exhorta à prendre en patience cette confusion, qui ne seroit pas de longue durée, pourveu qu'il voulust se servir des remedes propres & necessaires pour faire croistre le poil, au moyen desquels il recouvreroit une autre barbe plus belle que la premiere.



CHAPITRE DIX-HUITIÈME.

Desordre dans le mépris que les Turcs font de l'honneur, de la Noblesse, & de l'Extraction.

IL n'y a point de Nobles dans toute la Turquie que ceux qui sont riches, & qui ont le moyen d'achepter des charges. L'on ne connoist pas mesme cette qualité, qui ne peut s'entretenir que par la survivance des enfans dans les charges & emplois de leurs Peres, & par la jouissance que le Prince leur accorde des Privileges & immunités de leurs ancestres, ce qui ne se pratique pas en Turquie, où le Grand Seigneur traite tout le monde d'égal, & ne donne jamais de survivance aux enfans de ses Officiers ou Ma-

gistrats ; ce qu'il fait par politique & pour raisons d'Etat : En sorte que par tout où il y a eu des Bachas ou Princes qui se succedoient dans le gouvernement du peuple , de pere en fils, il les a tous détruit , & les a reduit à l'estat des autres, c'est à dire à estre changez tous les deux ou trois ans, & quand bon luy semble. Oû est à present le Prince *Fracardin* qui commandoit la Palestine, le Mont-Liban, & une partie de la Sirie, où il estoit si absolu, qu'il fit offre autresfois au deffunt Roy de triomphante memoire, de luy soumettre, sans coup ferir, toutes ces Provinces, & de luy livrer entre les mains les Ports de Tripoli, de Sirie, de Baruc, & de Sidon, si sa Majesté, qui estoit pour lors occupée dans des guerres civiles & estrangeres y eut pû envoyer une armée pour en prendre possession. Il a esteind toute sa race, apres l'avoir fait mourir par trahison.

Il en a fait le mesme du Bacha de Bassora qui tranchoit du petit Souverain & qui se vouloit perpetuer dans cette charge, moyennant un tribut annuel qu'il donneroit à la Porte. Il a déposé depuis peu le Can des petits Tartares qui se dit son parent, & en a mis un autre en sa place : de sorte qu'il n'y a plus personne qui se succede que quelques petits Princes Courdes & Arabes, qui n'habitent que la campagne & les deserts sous des Pavillons, encore sont-ils obligez de recevoir le Commandement du Grand Seigneur, en vertu duquel il les constituë chefs de leur nation, à condition qu'ils luy seront fideles, & qu'ils luy payeront tous les ans la somme dont ils sont convenus avec luy.

Le Roy de Perse est contraire en cela à la politique du Turc, il laisse les Gouverneurs dans leurs Charges jusqu'à la mort, & donne la survivance à leurs freres & à leurs enfans quand ils sont en âge. Si quelqu'un d'eux vient à se rebeller, ou à commettre quelque autre manquement notable, il le fait décapiter, & pourvoit de sa charge un de ses parents.

Quoy que les Turcs soient fiers & arrogans, ils n'ont cependant non plus de sentiment d'honneur que des Massons. Vous jugerez par leurs pratiques & façons d'agir quelle estime ils en font. J'en rapporteray quelques-unes qui vous donneront de l'aversion contre-eux, & de l'indignation tout ensemble de la bassesse de leur esprit.

Ils ne tiennent point à honte d'exercer une petite charge au sortir d'une grande : car tel qui aura esté Vizir reviendra à la qualité de Bacha, & celuy-là à une moindre.

L'Aga des Spahis d'Alep ayant esté cassé de sa Charge ne dédaigna pas de se mettre au service d'un homme qui tenoit à rente un Can & des Boutiques, & de commandant de la Cavallerie qu'il estoit, il devint un simple valet. Ils ne font pas mesme difficulté d'exercer des métiers. Cet Aga déchu dont je viens de parler mit son fils en apprentissage chez un Tisseran, qui peu auparavant alloit toujours accompagné de deux ou trois esclaves, & vestu comme un petit Prince.

La veufve du deffunt Vizir, qui estoit encore jeune & belle, lorsque la mort les separa, n'a pas crû se deshonnorer d'épouser en secondes nopces un Confiturier du Serrail.

Le Grand Seigneur ne croit pas se faire tort non plus de marier ses sœurs & ses filles à des gens qui auront esté quelques années auparavant Palfreniers dans ses escuries, ou servy de marmitons dans sa cuisine. Luy-mesme ne prend que des esclaves pour femmes, & n'espouse pas d'ordinaire les filles des Turcs naturels & originaires du pays.

Après cela, ne vous estonnez pas si le peuple en fait de mesme à son exemple, & si dans leurs alliances ils ne font point difference de conditions; si ce n'est que d'ailleurs ils y voyent de l'avantage, comme les richesses, la beauté, avec le credit de sa parenté. Si cela manque, ils épouseront aussi volontiers la fille d'un Porte-faix, que celle d'un Cavalier ou Spahi: & ne feront pas plus de difficulté de s'allier dans une famille dont le pere aura esté pendu, ou empalé pour ses crimes, qu'ils feroient dans celle du plus honneste Citoyen.

Voicy d'autres actions qui passent tout ce que nous venons de dire. J'ay veu plusieurs Turcs qui ont épousé sciemment des filles qu'ils sçavoient estre grosses d'un autre, & sur le terme d'accoucher. J'en ay connu un nommé Jousef, qui fit bien davantage. Il alla chez le Prevost où il y avoit une fille prostituée en prison, mal faite de sa personne, grosse de sept ou huitmois, & la demanda en mariage, ce qui luy fut accordé: de sorte qu'il épousa la vache & le veau, sans que personne y trouvast à redire ou luy en fit aucun reproche. Ils sont l'un & l'autre à present en bonne intelligence, fort affectionnez aux Chrestiens, & m'ont plusieurs fois admis dans leur maison, pour leur parler de Dieu & de la Religion qu'ils souhaitent d'embrasser de tout leur cœur, & l'auroient déjà fait sans la crainte qu'ils ont des supplices. Passons outre. Le Soubachi mesme s'offrit à une jeune Armenienne nommée *Alma*, fort bien faite, (qui estoit actuellement dans ses prisons avec celui qui l'avoit engrossée) de l'épouser si elle vouloit, ce qu'elle refusa de faire pour conserver sa foy, qu'elle auroit esté obligée de renier en se mariant à cet Infidele. En conscience, peut-on mépriser l'honneur davantage, & si l'on prenoit à tasche de s'en moquer, que pourroit-on faire au delà de ce que nous venons de dire; cependant c'est la pratique commune, & la façon de faire ordinaire des Turcs.

Les Persiens en sont encore logez là, & n'ont guerre plus de sentimens d'honneur que ceux-cy, aussi sont-ils Mahometans & Infidelles comme eux. Le deffunt Roy donna, il n'y a pas vingt-cinq ans, sa sœur en Mariage à un vieil *Moulla*, qui estoit un simple Ministre de Mosquée; pauvre, âgé & miserable, ce qu'il fit en dépit d'elle & pour la mortifier de son orgueil. Celuy-cy n'osoit pas habiter avec elle, & la servoit comme la Dame, s'estimant indigne des approches de la sœur de son Monarque; ce qui ayant esté rapporté au Roy, il l'obligea de vivre avec elle comme il feroit avec son égale, & le menaça de le faire mourir s'il n'en usoit en toute confiance: de sorte qu'il en eut un fils quelque temps après, lequel ne fut pas plütoست né, qu'il fut estranglé par les ordres de son oncle. A unan delà, elle accoucha d'un autre qu'il fit enfermer entre quatre murailles, avec ordre de le laisser mourir de faim, sans l'alaitter, ce qui

qui fut executé. Il en a fait le mesme de tous ceux qu'elle a eu dans la fuite par aversion qu'il luy portoit, & pour d'autres considerations.

Son fils à present regnant, donna il n'y a pas long-temps, une de ses femmes, qui estoit fille du Vice-Roy de Nakchivan, à un simple *Moumdgi*, c'est à dire à un faiseur de cierges ou de chandelles. En voicy le sujet, qui est le plus déraisonnable du monde. Cette jeune Princesse avoit un frere à la Cour de Perse, au service du Roy, qui passoit une partie de ses divertissemens avec luy, & qui l'avoit toujours en sa compagnie, à cause de son humeur douce & agreable, & autres rares qualitez qui le faisoient aimer d'un chacun. Il arriva un jour par malheur pour luy, qu'ayant fait débauche avec sa Majesté, & beu par excez, il se sentit pressé du sommeil, & voulut se retirer pour passer son yvresse dans le repos. Le Roy qui n'estoit pas si oppressé des fumées du vin, & qui vouloit encore continuer à boire des santez, le voyant absent, l'envoya querir. Ceux qui luy porterent la nouvelle le trouverent si assoupy, qu'à peine auroit-il pû se tenir sur ses pieds. Il les pria de représenter son indisposition, & de faire ses excuses à sa Majesté, avec laquelle il agissoit librement, & en toute confiance. Le Roy se choqua si fort de ce refus, qu'il commanda à ses satellites de luy aller couper une main, & de la luy apporter apres l'avoir tranchée & separée du bras, pour luy apprendre à obéir. Ces ordres barbares furent d'abord signifiez à ce jeune Seigneur, pour estre executez sur le champ. Il n'estoit plus temps de venir, & quelque offre qu'il fist de se rendre vers sa Majesté, ils ne voulurent pas le luy permettre, de crainte de s'exposer eux-mesmes. *Non*, luy dirent-ils, *ce n'est plus vous qu'il demande, c'est vostre main, donnez-la de gré, ou bien on vous la coupera de force.* Voyant qu'il insistoit toujours, ils l'empoignerent trois ou quatre, & la luy trancherent, sans art & sans methode, comme auroient fait des Bouchers à l'égard d'un animal, & le laisserent demy mort dans un ruisseau de sang. Cette execution ayant esté rapportée à sa sœur, qui l'aimoit tendrement, elle en pensa mourir de déplaisir; elle ne faisoit plus que pleurer & gemir, sans faire reflexion, que ce deuil (qu'elle témoignoit du malheur arrivé à son frere, qui estoit l'esperance de leur famille) causeroit encore sa perte. En effet, le Roy estant entré un jour dans son appartement, sa presence renouvela ses douleurs, elle se mit à pleurer avec des torrents de larmes. Il demeura tout surpris de cet accueil qui n'estoit pas ordinaire, & voulut sçavoir le sujet de son affliction, qu'elle ne peut luy dire quelques carresses qu'il luy fist, tant la douleur qui luy oppressoit le cœur estoit vehemente. L'ayant veu par d'autres il s'en scandaliza, & se choqua de ce qu'elle témoignoit en cela plus d'amour pour son frere que pour luy. Il la fit chasser du Serail en punition de ce pretendu crime; & pour la confondre davantage, il la mit entre les mains de ce faiseur de chandelles qui estoit au service de la Cour. Celuy cy croyant qu'il luy avoit donnée pour femme, s'estimoit heureux d'avoir une si rare beauté à sa disposition; il l'adoroit comme il auroit fait une Déesse, & la traittoit du mieux qu'il luy estoit possible, pour luy faire passer ses ennuis, sans luy témoigner d'abord la forte in-

clination qu'il avoit pour ses charmes, qui luy avoient ravyle cœur, dont elle ne s'appercevoit que trop. Il est impossible de conserver la paille avec le feu: aussi ne fut-il pas long-temps dans cet estat violent, sans luy declarer l'excez de sa passion, qu'elle dissimuloit prudemment sans le rebuter. Mais voyant qu'il parloit ouvertement, & qu'il n'y avoit plus moyen de feindre & de recevoir ses caresses comme des effets d'un amour respectueux; elle fit la courroucée & le renvoya d'abord avec dédain, le traitant de téméraire & de presomptueux. Ce refus ne servit qu'à allumer davantage le feu qui le devoit. Il fit une seconde tentative & ne trouva pas tant de resistance en elle que la premiere fois, elle se contenta de luy dire, *qu'il prist garde au peril où il s'exposoit en la prenant pour femme; que le Roy n'avoit jamais eu intention de luy donner pouvoir sur sa personne; qu'il pourroit se repentir avec le temps s'il entreprenoit de la toucher, & que cela vint à paroistre par une grossesse.* Il donna des réponses à toutes ces objections, qu'il avoit déjà méditées dans son esprit, & fit tant par ses artifices & ses sollicitations qu'elle consentit à ce qu'il voulut, voyant qu'elle dépendoit entierement de luy. Ce plaisir luy cousta bien cher, & luy procura un supplice le plus cruel que jamais la tyrannie & la malice des hommes puisse inventer; d'autant qu'à quelque temps de là le Roy le voyant, luy demanda en riant, *Comment il passoit le temps avec cette belle Courtisane qu'il luy avoit donnée.* Il répondit à sa Majesté, *qu'elle estoit en bonne disposition, & qu'il faisoit son possible pour l'y maintenir; Non,* repliqua le Roy, *je te demande si tu ne passe pas quelques heures de divertissement avec elle, & ce qu'il te semble de sa compagnie;* il s'exprima en d'autres termes moins honnestes, avec certains souris qui donnerent sujet de croire à ce pauvre malheureux, que ce Prince estoit en bonne humeur, & qu'il n'y avoit point de peril pour luy d'avoüer la verité dans cette rencontre; en sorte qu'au lieu de s'excuser, il luy donna à connoistre à mots couverts qu'il avoit eu sa conversation; ce qui l'irrita si fort, qu'il commanda sur le champ qu'on l'empalast, & que l'on fist un flambeau de son corps, pour chastier par le feu matiel les flammes de son impureté, qui l'avoient porté jusqu'à cet excez d'hardiesse & de témérité. On l'embrocha dans un pal à la maniere ordinaire, & apres l'avoir élevé de terre on le brûla à petit feu avec des torches allumées, jusqu'à ce que son corps fust entierement rosty & noir comme les charbons.

Retournons aux Turcs, & voyons s'ils auront plus de sentimens d'honneur en d'autres choses que dans leurs alliances.

Ils ne sont point sensibles aux affronts, jusques-là mesme, qu'un homme qui aura esté chastié par la main du Bourreau ne s'en estimera pas moins qu'un autre; & parlera aussi hardiment dans une compagnie, que le plus honneste & le plus vertueux de tous ceux qui s'y trouveront. Cette insensibilité des affronts procede, ce me semble, de ce que les supplices sont trop frequents, & qu'ils se donnent en Turquie aux innocens aussi bien qu'aux coupables, sans rime & sans raison, ou bien pour tirer d'eux de l'argent.

Les Grands ne se soucient pas autrement de l'honneur qu'on leur fait à leur entrée dans une Ville par la décharge de l'Artillerie ; si cela n'est accompagné d'autre chose plus solide. Un Bacha fit dire au Gouverneur du Chasteau d'Alep, où il devoit faire son entrée, qu'il ne prist point la peine de tirer le canon, & qu'il feroit mieux de luy envoyer le prix de la poudre en argent, que de luy offrir de la fumée, ce qui s'exécuta.

Le Captan Bacha ayant rencontré en mer avec toutes ses galeres un vaisseau Anglois, dépescha en diligence une chaloupe vers le Capitaine qui le vouloit saluer à l'ordinaire, pour luy signifier de sa part qu'il se passeroit bien de cet honneur, & qu'en contre eschange il luy envoyast quelque piece de drap d'Angleterre ; à quoy le Capitaine ne voulant pas s'accorder, pour ne point introduire une coûtume, il le menaça de couler son vaisseau à fond. Il luy répondit genereusement, que s'il attaquoit le premier, il continueroit & se deffendroit d'eux jusqu'à l'extremité, plutôt que de souffrir une injustice, le General des Galeres pensa enragez de cette réponse, & fit commencer dès lors le combat, estimant une chose honteuse qu'un seul vaisseau luy tint teste. L'Anglois fit tant de feu & tira si à propos qu'il les desola, & leur tua quantité de monde ; enfin les voyant venir à l'abordage, enragez qu'ils estoient de cet affront, & ne pouvant les devancer à cause du calme, il mit le feu aux poudres, & se brûla luy-mesme, plutôt que de tomber entre leurs mains.

Ils reçoivent des presents sans rendre le reciproque, & acceptent les choses à la moindre offre qu'on leur en fait, tant ils sont peu civils & honnestes : mesme ils les demandent effrontement, sans crainte de s'exposer à un refus, & de recevoir un affront dont ils se soucient fort peu ; aussi prend-on confiance avec eux quand on a sujet de ne les pas craindre.

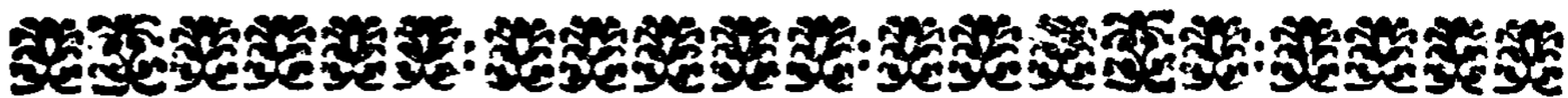
Ils se pouillent comme des gueux au Soleil, particulièrement dans les voyages sans aucun amour propre, aussi bien les personnes de condition que les autres. Dans celuy que je fis de Bourfa à Constantinople, nous avions en nostre compagnie deux jeunes *Affendis* ou Jurisconsultes, destinez pour estre Cadis, qui ne faisoient autre chose que se pouiller en presence de tout le monde, quand on mettoit pied à terre. J'en ay veu d'autres, qui estoient encore des plus apparens de tous ceux qui s'embarquerent avec nous à Constantinople pour Smirne, qui se mettoient tous nus dans la Saique, & qui ostoient jusqu'à leur chemise pour l'estendre au Soleil, afin de voir courir les poux, qu'ils comptoient devant tous les assistans, à mesure qu'ils les tuoient. Cette action ne fut censurée de personne comme indecente : qui que ce soit ne pensa à en murmurer ou à s'en scandaliser ; au contraire, chacun prenoit confiance d'en faire le mesme à leur exemple, & d'aller comme eux à la petite guerre contre cette soldatesque importune qui troubloit leur repos.

Ils mangent par les rues devant tout le monde, comme feroient des enfans ou des gens de la lie du peuple, qui ne sont pas capables de honte.

Ils ne sçavent rien de toutes nos ceremonies d'Europe, comme d'aller au devant des personnes de condition quand ils viennent rendre visite, de s'avancer quelque pas pour les recevoir, de les conduire jusqu'à la porte, lorsqu'ils s'en retournent. Ils les laissent aller comme ils sont venus sans se mouvoir de leur place.

Ce n'est pas leur coûtume de se découvrir devant qui que ce soit, non pas mesme en presence du Grand Seigneur. Ils ne font qu'une inclination plus ou moins profonde, selon les personnes, en mettant la main sur le cœur, c'est là leur salut ordinaire.

Tirons-nous de ces rusticités, & passons à un autre desordre qui est en partie la cause de celui-cy, & de plusieurs autres; c'est le mépris qu'ils font des sciences, & leur ignorance qui les aveugle, & qui les rend en mesme temps susceptibles de toutes les imperfections.



CHAPITRE DIX-NEUVIÈME.

*Desordre, en ce que les Turcs ne tiennent compte des sciences
& des arts les plus curieux.*

ARTICLE PREMIER.

Des causes & des effets de l'ignorance des Turcs, & des efforts qu'ils font pour paroistre Doctes.

C'Est assez de dire qu'ils méprisent les sciences, pour inferer delà qu'ils sont ignorans: d'autant qu'elles ne s'acquierent que par l'estude & l'assiduité de ceux qui veulent se rendre sçavans. Et tout au contraire, il suffit de dire qu'ils sont ignorans, pour conclure delà qu'ils méprisent les sciences: parce que s'ils s'y appliquoient comme les autres peuples, il n'y a pas de doute qu'ils se rendroient capables aussi bien qu'eux, ayant l'esprit naturel, fort bon & propre pour apprendre; mais outre qu'ils ne le veulent pas, à raison qu'ils estiment la science illicite, comme contraire au Gouvernement & à la Religion; c'est qu'ils ne le peuvent plus faire; tant parce qu'ils n'ont plus en Turquie d'escholles & d'Academies où l'on enseigne la Philosophie, la Theologie, & les autres sciences, qu'à cause que les Livres qui traitent de ces matieres sont très-rares parmy eux. Adjoûtez à cela, que les Tuks n'ayant point d'impression, & les écrivains tous à la main, il arrive de là qu'ils sont très-chers, & que peu de personnes en peuvent avoir: Outre que la difficulté de la lecture Arabe & Turquesque où il n'y a point de voyelles, les rebute. De plus leur pauvreté qui les oblige à travailler pour gagner

leur vie, & payer les tributs au Grand Seigneur, apporte encore un grand obstacle à leurs études: en sorte que la plupart des Chrestiens Orientaux ne peuvent laisser leurs enfans dans les escolles des Missionnaires que jusqu'à l'âge d'onze ou de douze ans, & les en retirent lorsqu'ils commencent à apprendre, pour les mettre à un mestier: si bien qu'il n'y a que quelques riches qui y peuvent rester plus long-temps. Si l'on pouvoit payer le cadage ou tribut de ceux qui sont pauvres, qui sera de deux ou trois écus par an, tout au plus, pendant qu'ils sont jeunes, leurs parents les laisseroient volontiers à l'escolle jusqu'à l'âge de 17. ans; trente écus suffiroient pour en exempter dix ou douze, qu'on rendroit par ce moyen capables d'instruire eux-mesmes les autres avec le temps, & de les attirer à la Foy. Mais qui voudra faire cette charité, & procurer ce grand bien, qui seroit sans doute un des plus avantageux qu'un homme puisse jamais faire en toute sa vie, & un des plus agreables à Dieu.

L'ignorance des Turcs est si grossiere & si crasse, qu'ils ne se soucient pas mesme de sçavoir leur âge; en quel mois, en quelle année ils sont nez: ils ne daignent pas tenir de registres de ceux qui naissent ou qui meurent; mais seulement de ceux qui doivent payer le tribut au Grand Seigneur: delà vient qu'on ne peut sçavoir d'eux au vray combien il sera mort de personnes dans une Ville durant trois mois de contagion; qui dit cent mille, qui vingt mille seulement, qui plus qui moins, mais avec une si notable difference que l'un en mettra six fois plus que l'autre.

Un certain voyageur de ma connoissance retournant de Jerusalem en Alep, rencontra proche la Ville une troupe de païsans qui en revenoient, & leur demanda si la peste qui y estoit alors emportoit beaucoup de monde, & combien il en mouroit par jour à leur avis. Ils luy répondirent que le nombre pouvoit aller jusqu'à mille ou environ. Un quart d'heure apres il en trouua d'autres qui luy dirent cinq cens, & apres ceux-cy un tas de personnes de differentes conditions qui l'assurerent qu'à peine en mouroit-il deux cens cinquante. Enfin proche les portes de la Ville ils reduisirent le nombre à treize ou quatorze le jour, de mille que disoient les premiers; de sorte qu'il ne sçavoit que croire parmy tant & de si differents sentimens, qui nous servirent de divertissement à son arrivée, lorsqu'il en fit le recit à la compagnie.

Un des effets de l'ignorance, c'est de rendre les personnes credules, & grossieres. Les Turcs le sont à tel excès, qu'ils croient des choses qui n'ont pas mesme l'apparence de verité, & qui sont impossibles sans miracles.

Il y a quelques années qu'au grand Caire un certain Charlatan leur fit accroire qu'il porteroit sur son dos à la veüe de tout le peuple un grand rocher qui estoit hors la Ville: Ils furent si simples d'ajouter foy à ses paroles, & luy promirent une bonne somme d'argent s'il en venoit à bout. Il accepta leur offre, & determina le jour que se devoit faire cette pretendüe merveille; cependant il leur enjoignit de preparer toutes les choses necessaires, à sçavoir les cables & les cordages pour lier & garotter ce rocher; ce qu'ils firent avec tout l'empressement possible, tant ils estoient

persuadez des paroles de ce fol. Le jour déterminé estant arrivé on chargea tout l'attirail sur des chevaux & sur des ânes, dont il y a grande quantité au Caire, & l'on alla en droiture au lieu où se devoit faire ce prodige, dont la nouvelle s'estoit répandue par tout; ce qui fit que le peuple y accourut à milliers, & qu'il ne resta presque personne dans la Ville. Jamais Prophete ne fut mieux accompagné que ce Charlatan, qui ne pretendoit que de se mocquer d'eux, & de faire parler de luy. Arrivez qu'ils furent à ce rocher, il le fit lier & investir avec les cordages qu'on avoit apporté; chacun s'empressoit à luy rendre service dans cette rencontre: de sorte qu'il n'avoit qu'à ordonner les choses de la maniere qu'elles devoient estre, on se donnoit bien de garde de le contredire, d'autant qu'il estoit déjà estimé un second Mahomet. Apres qu'il eust bien fatigué ces pauvres ignorans à lier & à garotter ce rocher du haut en bas, il se mit comme en disposition de le porter, joignit son dos contre la pierre comme font nos porte-faix, quand ils veulent charger quelque pesant fardeau, & avoit déjà dans ses mains l'extremité des cordes qui devoient tenir en bride cette grande masse. Ce fut alors que tout le monde s'empresça pour voir déraciner cette montagne de pierre; la foule estoit si grande, qu'ils tomboient les uns sur les autres. Apres qu'il se fut mis dans cette posture, il n'y avoit plus qu'à la charger sur ses épaules, c'est ce qu'il n'avoit pas entrepris, aussi se tourna-t'il vers le peuple tout courbé, en leur disant; Chargez donc si vous voulez. Eux bien estonnez de ce langage luy demanderent ce qu'il vouloit dire, & s'il avoit perdu l'esprit; point du tout, répondit-il, je me tiens à ma parole, je vous ay promis de porter ce rocher, mais non pas de le charger, faites vostre devoir, & je feray le mien? Ils penserent enragés de se voir ainsi duppez par ce miserable qu'ils avoient regalé & traité comme un petit Prince durant deux ou trois jours, pour luy donner plus de force. Ils l'auroient tué volontiers dans la colere, sans l'appréhension qu'ils eurent que le Bacha ne leur fist payer son sang beaucoup plus qu'il ne valoit. Ils se contenterent de luy donner quelques coups, & de le charger d'injures, apres quoy ils s'en retournerent à la Ville plus confus qu'ils n'estoient venus, & remporterent tous leurs cordages.

Encore bien qu'ils soient ignorans, & qu'ils negligent d'apprendre les sciences, ils veulent cependant estre estimez sçavans lorsqu'ils sçavent seulement lire & écrire; & pour paroistre tels ils portent sur eux certaines matques de Doctorat à la façon du pais, à sçavoir une écritoire de cuivre jaune à leur costé, & une écharpe autour du col qu'ils laissent pendre comme une étolle. Ils composent leurs démarches, font les prudes & les serieux dans l'excès. Ils regardent les autres avec un certain souris compassif comme s'ils envisageoient des enfans ou des brutes à comparaison d'eux. Quand ils lisent ils font de continuelles inclinations de la teste & du corps pour donner à entendre qu'ils sont touchez interieurement, & qu'ils conçoivent le sens des paroles. Ces mouvemens sont si frequents & si reïterez que je m'étonnent comme ils ne s'en trouvent incommodez. Il faut qu'ils sçachent presque ce qu'ils disent par cœur, autrement il leur

seroit impossible de le lire avec tant d'agitations

Ils sont si superbes qu'ils n'avouent jamais leur ignorance touchant ce qu'ils ne sçavent pas. Il n'est pas possible de leur faire confesser qu'ils ne comprennent pas ce qu'on leur a proposé, fuisse la chose la plus subtile & la plus abstraite de la Metaphysique. Je leur ay quelquesfois leu à dessein des enigmes que j'avois composées, & ensuite traduites en Turque & en Arabe pour leur faire deviner, & me divertir à leurs dépens, ou plutôt pour leur faire perdre cette bonne estime qu'ils ont d'eux-mêmes, en leur faisant connoître leur ignorance au moins en cela: mais au lieu de me répondre, ils me demandoient à moy-mesme mon sentiment, & l'explication, comme s'ils eussent esté les proposans, sans jamais vouloir avouer qu'ils ne sçavoient pas; & apres que je leur avois dit, ils se tournoient vers la compagnie avec un souris graue & catonique, voila justement (disoient-ils) le sens que je voulois donner à ces paroles, son esprit s'est rencontré avec le mien. Et pour ne paroître pas ridicules, & pallier leur mensonge de quelque apparence de verité, ils repetoient en presence des autres avec un maintien de Docteur ce qu'ils m'avoient entendu dire, qu'ils estropioient à demy avec leurs explications crochuës tant ils sçavent bien adapter les matieres.

Ils recherchent l'entretien des Francs qui passent pour personnes doctes dans la Turquie, afin d'estre estimez encore tels par le simple peuple. Ils se plaisent à interroger les Missionnaires tant des matieres de Religion que des coustumes de leurs païs, & des autres Nations dont ils ont la connoissance; ils les arrestent quelquesfois dans la ruë en presence de tout le monde pour leur demander en quel signe du Zodiaque est le Soleil, & quel quantième nous avons de la Lune, afin que le peuple les considere comme des Astrologues, & conçoive d'eux une haute estime. Ils se satisfont de la moindre réponse telle qu'elle puisse estre, d'autant qu'ils ne sont pas capables de faire une objection, & de former des difficultez.

Il y en a quelques-uns qui ont une connoissance grossiere & confuse du Globe, de la Sphere, des termes de Logique, & de la Grammaire; mais ils sont si rares, qu'on peut dire que ce sont des Phœnix dans chaque Province. Les Peres Bonaventure & Elzear Capucins en ont donné quelques principes aux Magistrats & autres personnes des plus qualifiées d'Alep & du Caire, auxquels ils ne pouvoient refuser ce service pour avoir leur protection dans l'occasion contre les Schismatiques du païs qui sont leurs plus grands persecuteurs. D'autres Religieux du mesme Ordre en ont fait autant à Ninive & en Babylone; mais ils sont obligez de les quitter pour s'appliquer à d'autres emplois plus fructueux, d'autant que tout le bien qu'on peut faire avec eux ne consiste qu'à les desabuser des mauvaises impressions qu'ils ont de nostre sainte Foy, & à leur en donner une meilleure estime qu'ils n'avoient auparavant: car de les convertir il est comme impossible, tant qu'ils seront les Maistres du païs, & qu'ils employeront pour la deffense de leur Religion comme ils font à present la rigueur des supplices.

Les Chrestiens Schismatiques d'Orient, à sçavoir les Grecs, les Armeniens, les Suriens, les Coptes, & les Nestoriens sont encore plus ignorans que les Turcs à proportion. A peine leurs Prestres sçavent-ils lire, & cependant ils ne veulent pas que les PP. Missionnaires se messent d'instruire & de confesser leur peuple, encore bien qu'ils ne reçoivent d'eux aucune recompense de tous leurs travaux, & qu'en cela ils ne leur fassent aucun tort. Ils en sont venus plusieurs fois à telle extremité de vengeance & de malice, que de les accuser à la Justice Turquesque de tous ces griefs, à sçavoir qu'ils soustrayoient les peuples de l'obeissance du Grand Seigneur pour les attirer à celle du Pape. Qu'ils changeoient leur Religion en celle des Francs; qu'ils causoient de la division dans leur Nation par cette diversité de sentimens, qui mettoit encore les Familles en combustion, & soulevoit les enfans contre leurs peres. Qu'ils estoient des espions dans l'Empire du Turc, pour y observer tout ce qui s'y passoit, le fort & le foible, & en donner avis aux Princes Chrestiens, afin de les animer à entreprendre une guerte contre sa Hauteffe. Ils ont fait cent fois telles & semblables plaintes aux Bachas & aux Cadis sans aucun effet, & presque toujours à leur confusion, dautant que les Magistrats Turcs voyant qu'il n'y avoit rien à gagner avec les PP. Missionnaires à raison de leur pauvreté, faisoient tomber le tort sur ceux qui se plaignoient d'eux & les châtioient comme de faux accusateurs, en prenant d'eux une bonne somme d'argent: ce qui fait qu'ils nosent plus s'y joüer, & qu'ils craignent de tomber eux-mesmes dans le piege qu'ils ont voulu tendre aux autres.

Les Armeniens d'Alep voulurent il y a neuf ou dix ans obliger leur Patriarche d'empescher aux Missionnaires l'entrée chez ceux de sa Nation, & d'excommunier tous ceux qui les admettroient ou se confesseroient à eux, & pour l'intimider ils le menacerent de luy donner du poison, & de le faire mourir s'il n'exécutoit ce qu'ils luy disoient, voila comme ils en agissent en ce pais-là. Ce pauvre Patriarche qui estoit tout cœur pour les Missionnaires & dans les sentimens de l'Eglise, dont il avoit donné des preuves autentiques par une Lettre de soumission qu'il avoit envoyée à Nostre Saint Pere le Pape, voyant cette bourasque, fit assembler ses Prestres dans sa salle apres l'Office au nombre de trente-trois, pour tascher de les reduire à la raison, sçachant bien que c'estoit eux qui avoient suscité cet orage, & poussé les seculiers à en venir à cette extremité. Il leur tint ce discours: *Vous voulez donc aujourd'huy me commander, en m'obligeant à me declarer ennemy des Francs qui sont nos freres, & nos aînez en Jesus-Christ, & pour cet effet vous soulevez contre moy une partie du peuple. Or je ne puis faire autrement dans le miserable pais où nous sommes, que de ceder à la violence, & de faire quelque chose de ce que vous pretendez; mais en contr'échange je vous obligeray à vostre devoir par les voyes de la rigueur, dont je n'ay pas voulu me servir jusqu'à present, mais de grace, avant que de proceder je voudrois bien sçavoir quel tort vous ont fait ces Religieux, & de quoy vous vous plaignez, afin au moins que je les rende capables en leur alleguant vos raisons, & le sujet de vos plaintes. Ne seroit-ce pas à cause qu'ils instruisent*

catechisent le peuple, Hé bien quel prejudice en recevez-vous ? Cela diminuë-t'il vostre revenu ? Au reste estes-vous capables de le faire, vous autres qui à peine sçavez lire ? Voulez-vous donc que pour vous complaire je les laisse croupir dans l'ignorance & sans instruction des choses necessaires à salut ? Le puis-je faire en conscience ? Est-ce parce qu'ils sont plus en estime que vous, & que leurs vertus font paroistre vos défauts que vous voulez qu'ils se retirent ? Faites mieux, donnez bon exemple comme eux, & vous serez encore reverez des peuples ? Ce sera sans doute parce que vos penitens se confessent à eux, & qu'ils leur témoignent plus de confiance qu'à vous ; Mais que puis-je faire à cela, prenez-vous-en à vous-mesmes qui en estes la cause, qui les avez rebutez par vostre vie libertine & scandaleuse, qui leur a fait perdre la confiance qu'ils devoient avoir en vous. Cependant vous voulez à present que je les oblige contro leur inclination de gré ou de force à se confesser à vous : ils ne le feront pas quoy qu'on leur dise, & je ne leur puis pas commander cela en conscience, sçachant bien qu'ils ne s'accuseront jamais à vous de leurs fragilitéez, comme ils font aux Religieux Francs pour lesquels ils ont une autre estime en consideration de leur science & de leur vertu, & ainsi ils ne feroient qu'à des sacrileges, des Confessions defectueuses, & à demy, dont je serois cause pour satisfaire à vos inclinations. J'aime-rois mieux abolir ce sacrement que d'en venir à cette extremité, qu'ils restent donc sans confession, puisque vous ne voulez pas qu'ils la fassent à d'autres qu'à vous. Mais, dites-moy, en auriez-vous davantage s'ils se confessoient à vous ? Et si ces Peres ne leur donnoient aucune instruction, vos revenus en seroient-ils plus considerables ? Ne voyez-vous pas que c'est une pure jalousie, & que vostre passion vous aveugle ? N'importe puisque vous voulez absolument que je vous donne cette satisfaction de rompre avec ces Religieux, & de les éloigner entierement de nous, je le feray, mais je pretends aussi que vous fassiez ce que je vous commanderay pour suppléer à leur défaut, & ne pas laisser le peuple dans l'ignorance. Je les remercieray donc de la peine qu'ils ont prise jusqu'à present pour nostre Nation, dont la pluspart leur sont redevables, non seulement de leur devotion, mais encore de leur Foy, qu'ils auroient reniés dans les persecutions, & se seroient faits Turcs sans leurs avis salutaires & leurs bons conseils, qui m'ont fait connoistre à moy-mesme l'estime, la valeur, & le prix de la Religion Chrestienne que je professois sans connoissance de cause. Je les prieray de se retirer de la frequentation des Armeniens puisqu'ils ne reconnoissent pas leurs bienfaits : mais je ne puis pas les obliger de refuser les Sacremens à ceux qui auront recours à eux, veu qu'ils ne sont pas sous ma jurisdiction, & ne dépendent que du Pape qui leur donne ce pouvoir. Voila ce que je vous promets de faire pour vous complaire, & pour mettre fin aux seditions que vous avez vous-mesmes suscitées. Voyons maintenant ce que je desire que vous fassiez, qui consiste en deux choses ; la premiere que vous alliez instruire le peuple dans les maisons & dans les écoles comme ils faisoient. La seconde que vous vous absteniez comme eux d'y boire de l'eau-de-vie, & de vous y enyvrer à vostre ordinaire, mais d'y donner bon exemple. Et si j'entends dire qu'aucun Prestre ait transgressé ces ordres avec scandale des seculiers, & contre l'obeïssance qu'il me doit, je vous declare que je l'excommunieray & le livreray entre les mains de la Justice Turques.

que. Voyez si vous vous accordez à cela. Vous soumettez-vous à ce chastiment; en cas que vous n'observiez pas ce que je vous ay prescrit, & moy reciproquement je m'obligeray de faire retirer les Peres. Il leur fit cette proposition, sçachant bien qu'ils ne l'accepteroient pas, & qu'ils ne feroient jamais ce pacte-là avec luy. Les Prestres prevoyant bien qu'il leur seroit comme impossible de changer leur genre de vie passé en habitude, prièrent le Patriarche de laisser les choses comme elles estoient sans rien innover, avec promesse d'appaiser le peuple; & de n'inquieter plus les Missionnaires dans l'exercice de leurs fonctions, ce qu'ils firent; en sorte que cet orage se calma, & fut suivy de la bonace, au grand contentement des pauvres Catholiques & à la confusion des mutins & des heretiques.

Retournons à l'ignorance des Turcs, & voyons dans l'article suivant en quoy ils font consister leur science & leur capacité.

ARTICLE II.

En quoy consiste la science des Turcs.

LA science ordinaire des Turcs est de sçavoir bien lire & écrire: en sorte que quiconque en est arrivé-là, peut se commettre sans crainte à la dispute avec la pluspart de ceux qui portent la qualité de sçavants.

Il y en a d'autres moins grossiers qui font consister la science à sçavoir par cœur certains dictons, proverbes, ou sentences qui servent pour l'ornement du discours, & qui le plus souvent ont leur force & leur pointe dans le terme qui paroist synonyme avec un autre. J'en rapporteray quelques-uns des plus vulgaires & ordinaires pour la satisfaction du Lecteur, suivant le conseil que m'en ont donné quelques curieux amateurs de la Langue Turquesques, & autres.

Sabre étmac ilan courouc halva olur ou tout iápraghi atlas olur, c'est à dire, Avec la patience le verjus devient confiture, & les feüilles de meurice deviennent satin. Pour dire, on vient à bout de tout en attendant, & le mal se convertit en bien.

Carga béstacm kéiudi geuzlarmi oimaga bacheladi. J'ay nourry un corbeau, & s'estant fait grand, il a commencé à m'arracher les yeux. Cela se dit d'un homme ingrat des bienfaits qu'il a receu d'un autre, ou bien d'un fils adoptif, ou legitime, méconnoissant envers ses parens, qui au lieu de les caresser les maltraite.

Casamadighen ali eup, bachena co. Baise la main que tu voudrois avoir coupée, & mets-la sur la teste. C'est à dire, fais caresse à un ennemy que tu as sujet de craindre.

Dgeannata duchemiche Keupaga dunmiche. Il est tombé dans le Paradis, il s'est converty en chien. C'est à dire il ne vaut plus rien depuis qu'il s'est fait riche, il s'est rendu insupportable dans l'abondance.

Dgiabil ilan dgennata ghiran surulur. Celuy qui va en Paradisen compagnie d'un étourdy, en sera chassé. C'est à dire, ne vous accompagnez jamais d'un débauché, d'un impie, vous menast-il dans les meilleurs lieux ou compagnies.

Sar veruac olur, ferri aian é lamac olmaz. Il vaut mieux donner sa teste que son secret. C'est à dire, mourez plutôt que de reveler un secret.

Davoul ilan galan, zourna ilan ghé dar. Ce qui vient au son du tambour s'en retourne par celuy de la flûte. C'est à dire, un bien mal acquis ne fait point de profit, & ne reste pas entre les mains de celuy qui le possède.

Ondan ési ioc dur nabilurém nagardém. Il n'y a rien tel que de toujours nier, & de dire qu'on n'en sçait rien.

Kimsann abi Kimsaia calmaz. On paye tost ou tard les fâcheries qu'on donne aux autres.

Banem ahem saba calmaz ac sacalli, pirda olasan. Tu le payeras tost ou tard; deusses-tu vivre jusqu'à l'âge décrepité.

Eulma échaghém iaz galur iondgea bitar. Ne meurs pas mon asne le Printemps s'approche. Cela se dit quand on donne sur le tard quelque bonne esperance, lorsqu'il n'y a presque plus sujet d'esperer.

Har Kcheli gandinén sifatni istar. Chacun recherche son semblable, & se plaît en sa compagnie.

Dauaia tican garac olindgea boineni ouzader. Quand le chameau veut manger les chardons il allonge le col. C'est à dire, si vous avez passion pour quelque chose évertuez-vous, faites vostre possible pour l'avoir.

Ai Abdal ai Darviche actcha ilan bitar har iche. O Religieux! ô Hermite! avec l'argent on vient à bout de tout. C'est à dire monnoye fait tout, la deussiez-vous mépriser plus que les Hermites.

Ghichi gandinén sifatni soilar. Chacun parle suivant ce qu'il est. Cela se dit en bien & en mal, & convient avec ce Proverbe François, il ne sort du sac que ce qu'il y a dedans.

Cam seuz sababén dur. Les mauvaises paroles retournent sur celuy qui les dit. C'est un reproche qui se fait à celuy dont on reçoit des invectives, comme qui luy diroit cela vous convient plus qu'à un autre.

Gandi adni ellara Dacar. Il donne son nom au peuple. Cela se dit à ceux qui taxent les autres du crime dont ils sont eux-mêmes entachez.

Aski samanlari échéma. Ne remuez point les vieilles pailles, *id est*, ne parlez plus de cela, ne réveillez point le chat qui dort.

AÛthali adamdam daglar corcar. Les montagnes craignent un homme peccunieux. Cela se dit à ceux que l'on conseille de ne se point commettre avec un party plus puissant que soy.

Bir adam bin adamen adni pozar. Un seul homme ruine la renommée d'un millier d'autres, d'autant que s'il fait mal l'on juge le mesme des autres qui sont de sa condition.

Bir adam ki gunah sababi ola saner ki happisi ogunahén sababi dur. L'on mesure tout le monde à son aulne.

Bala seZ bal olmaz. Il n'y a point de miel sans adversitez, c'est à di-

re, de douceur sans amertume.

Kchedan sonra bahar olur. Apres l'Hyver vient le Printemps, c'est à dire la joye succede à la tristesse. Cela se dit pour consoler un affligé.

Cou-ineni bilmadghen davaren anksafena ghetchema. Ne passe pas derriere un cheval que tu ne connois pas, c'est à dire, ne te joue pas à ceux qui ne sont pas de ta connoissance.

İki adam arca arcaia vèrindgea daglari davururlar. Quand deux hommes s'épaulent & s'assistent, ils renversent les montagnes. C'est à dire ils viennent à bout de tout. Cela se dit pour montrer qu'il n'y a rien tel que l'union pour venir à bout d'une entreprise.

Davaia iakcher Kazazloc. Les ouvrages de foye conviennent fort au chameau. Cela se dit pour mépriser un homme grossier, qui cependant recherche un art, ou une science, ou bien une dignité qui ne luy convient pas.

Zalem bogda acsa tarlasena dourmeip zivan bitar. Si un tyran seme du bled dans son champ il viendra toujours de l'yvroye, pour dire les affaires d'un concussionnaire, qu'un méchant homme ne prospèrent jamais.

Harama ieltanan agar gandi sag ican avî carabolmadi sa euldektan sonra carabolur. Si la maison d'un méchant homme ne perit pas durant sa vie, elle tombera en ruine apres sa mort. C'est à dire l'on perd tost ou tard les richesses mal acquises.

Zalmen zoulmena bacma eumrenen neucfani dur. Les tyrans & avanistes ne la font pas longue; sont emportez par la mort dans leur jeunesse.

Secfanenda saz engranan kiamata ichalar. Celuy qui apprend à joier des instrumens à quatre vingt ans sçaura les toucher au jour du Jugement. Cela se dit contre ceux qui veulent apprendre quelque art ou science apres que le temps est passé.

Colem canadem calmadi na ilan outchaim. Je n'ay ny bras ny aïlle comment voleray-je. C'est à dire je n'ay point d'argent le moyen de trafiquer, ou bien je n'ay plus de force, comment resisteray-je.

Saveghil sani savani bachi caichaldaz isa, savema sani savemiani boini eudac caz isa. Aime celuy qui t'aime fust-il teigneux: n'aime point celuy qui te hait, eust-il le col grand comme celuy d'un oye ou d'un canard. Rends à un chacun la monnoye qu'il te donne tel qu'il puisse estre: paye-le de mesme.

Canat lari ouzandi Keremac garac. Ses aïlles sont cruës il les faut rogner; c'est à dire il s'est fait riche il le faut plumer.

Davouldgi bêghirna dun michez. Nous sommes tombez sur le cheval du tambourineur. C'est à dire, nous ne nous estonnons plus du bruit ny des paroles, ou bien nous avons affaire à une teste dure.

Sartcha iemaetan isa caz iemasi avala dur. Il vaut mieux manger une oye qu'un oisillon. C'est à dire on a plus d'avantage de faire une avanie à un riche qu'à un pauvre.

Soilamaetan soilamamamac ieg arac, soila detcha senç choc alur, artar hâ:

inag. Le silence vaut mieux que de trop parler, on se repent quelquesfois d'en avoir trop dit.

Carintcha caderen isa san oni merdana san. Crains ton ennemy encore bien qu'il soit petit.

Carintcha cadar indgea. Le fourmy selon ses forces. C'est à dire un chacun fait selon sa portée. On peut dire cela de soy en s'humiliant apres avoir fait quelque chose dont on est loué.

Baba der zamanenda har da acsan dur bitar. Ce que tu semeras en son temps poussera. C'est à dire que tout ce qui se fait ou se dit en temps & lieu produit des merveilles.

Ouloularen seuzi iera duchemaz dunia douvali. Les paroles des grands Personnages ne tombent point à terre, c'est à dire ne sont jamais dites en vain, d'autant qu'elles ont tost ou tard leur effet.

Varac varac bouounur irac. On trouve l'éloigné en marchant, c'est à dire, on arrive enfin au terme ou à ses fins apres plusieurs peines & fatigues.

Dgeabil ilan dgeahillanerez catri coche olsen, abil ilan ahilbanerez nouxi dgeoché olchen. Contez des sornettes à un fol vous ferez son amy. Parlez à un sage de choses serieuses il vous aimera.

Dovzli Halvaia bangzar. Il ressemble à des confitures salées. Cela se dit d'un homme qui est desagréable dans ses discours & dans ses façons d'agir.

Achec onba devlar ki carda iurubiz ballat mamac garac dur. Il ne faut pas laisser ses vestiges sur la neige quand on est passionné d'une chose, c'est à dire, il faut estre si secret dans la recherche de ce que l'on desire d'acquiesir que personne ne puisse s'appercevoir de vos desseins, de crainte qu'il ne vous traverse dans vos poursuites.

Sabre selama évemac melamat, On fait bien les choses quand on y procede petit à petit, & tout au contraire on les gaste en se pressant.

Saman alienda soular iurudur. L'eau coule sous la paille, c'est à dire cet homme est fin & rusé, c'est une eau dormante & un feu couvert sous la cendre.

Sofi dur sogan iénaz, alena ghirsa caboucnida comaz. C'est un délicat, il ne mange point d'oignon; mais s'il le tenoit il n'en laisseroit pas l'écorce. Cela se dit de ceux qui font les reservez, qui veulent que l'on croye d'eux qu'ils mangent peu, & cependant ils devorent; ou bien de ceux qui passionnent une chose, & qui font semblant de ne s'en pas soucier.

Gucuz guraramma él iélmaz. L'œil voit, mais la main ne suffit pas. C'est à dire: je vois bien ce qu'il faudroit faire; mais je n'ay pas le pouvoir de l'exécuter.

Dar agadgenen alienda oturmicha bangzareç. Nous ressemblons à celui qui est sous la potence; c'est à dire, nous attendons à tout moment le dernier periode de nostre vie.

Ióli éi bilan ioroulmaz. Celui qui sçait bien le chemin ne fatigue pas; c'est à dire un homme expert vient facilement à bout de ce qu'il entreprend.

Vaccham sarcoche, Sabah coumar bizemcodgea dgeannat oumar. Il est yvre le soir & le matin, étourdy des fumées du vin; cependant nostre homme espere le Paradis. Cela se dit au mépris de ceux qui croyent se sauver en vivant dans les débauches & en faisant bonne chere.

Gulatchelega mailem amma couatem loc. J'enclinerois à me coller ; mais je n'ay pas assez de force ; c'est à dire , je voudrois bien entreprendre cette affaire . mais je n'ose , dans la deffiance de mes forces.

Zernaghem ilichesfa biridgec iertarem lararem. Si mon ongle y peut arriver , je le déchireray en pieces & en morceaux ; c'est à dire si j'y puis atteindre tant soit peu , j'en auray cuisse ou aille.

Coui casan ghichi gandi duchar. Celuy qui creuse une fosse à un autre tombe luy-mesme dedans.

Har na verursen alen ila , o galur sanenila. Tout le bien que tu feras tu le trouveras.

Caram lardan caram olsa adat dur , caramsez dan caram olsa adgeaib dur. Ce n'est que la coustume de recevoir des civilitez d'un honneste homme ; mais c'est une espee de miracle , si elles viennent de la part d'un incivil.

Ai dogdi bader oldi. La Lune n'est pas plûtoist née , qu'elle est arrivée à son plein. Cela se dit d'un enfant dont les actions & la connoissance surpassent son âge , & égalent celle d'un homme parfait.

Ai bader ican alama choila vérur. La Lune éclairera lorsqu'elle sera pleine ; c'est à dire. O que ne fera-t'il pas quand il sera grand , & dans un âge parfait.

Arifolan bilur seuzi. A bon entendeur demy mot.

Tchoc iashian tchoc bilmaz , tchoc gazan tchoc bilur. On n'est pas sçavant pour avoir beaucoup vécu ; mais pour avoir vû & pratiqué le monde.

Counonchemac Kitabdanziada. La pratique vaut mieux que la theorie.

Belié de mac bacha béla dur. En disant ouÿ , on s'attire un malheur sur la teste ; c'est à dire , il ne faut jamais avoüer ce qui nous prejudicie.

Vai o adgea Kidoia , vai o tchebelega Ki Kisuatlana corcmali dur o adgedan Ki doia , ouo tchebelagdan Ki Kisuat lana. Il n'y a pas de pire ny de plus à craindre qu'un pauvre enrichi , que celuy qui estoit nud & mouroit de faim , & qui a ensuite toutes ses commoditez.

Doc na bilur adgen halendam. Celuy qui est saoul ne ressent pas le mal de celuy qui a faim.

Doc adam onfac dograr loc mai. Un homme qui a mangé sa suffisance ne fait plus que grignotter à table. Ils appliqueront cela à un Bacha qui sera extrêmement riche , qui ne se soucie plus de tyranniser le peuple pour s'enrichir davantage.

O Keupri áltenda ki sou ghét chemiche dur gana ghét char. L'eau passera encore sous le pont où elle a passé autresfois. Cela se dit à un homme qui a esté riche & qui s'est appauvry pour luy donner esperance qu'il retournera dans sa premiere prosperité.

Saboun carata né nasen ia ugue dalia. L'on ne gagne non plus à corriger un fol , que l'on feroit à laver un Æthiopien.

Baril pende aradan ghirirsa hac capidan tchecar. Ce qui entre par la fenestre sort par la porte. Cela se dit d'un bien mal acquis.

Bilan bilur biluri , bilmian na bilsen biluri. Les intelligents entendent le sens des paroles , & non pas les ignorans.

Sou boulanma iudgea douroulmaz. L'eau ne s'éclaircit pas qu'après qu'elle s'est troublée; c'est à dire, il faut qu'il arrive des troubles avant que d'avoir une bonne paix.

Iéri gueughi archi subaham dur kesmatmez acsic etmaz na oulou soltandur. Le Ciel & la Terre font au Createur, il ne nous manquera pas dans nos besoins. O qu'il est un grand Roy. Cela se dit pour donner esperance en Dieu, & s'abandonner à sa Providence.

Daroun ou dildan garac dur caleki zicre éilamac, iogsa bar dila hésan dur dajim allach démac. Il faut invoquer Dieu du fond du cœur, & avec reverence, & non pas avoir toujours son nom en bouche, à tous propos & sans respect.

Eadan bouluringlian eulur. L'on trouve à la fin le mal qu'on a fait, & l'on meurt en gemissant. Cela se dit d'un homme qui a mal vécu, & qui fait une mort funeste conforme à sa vie.

Vai o ava ki curt dadana, vai o curca kibit dadana iacchi dur ava ki court dadana ové la ki curt dadana. Malheur à la maison où un Courde s'acquiesce; malheur à la fourrure où les poux se sont campez: Il vaut mieux qu'un loup frequente une maison que non pas un Courde.

Na sakî keraman ki keramalaiég olamban, magari gandi kèramendan kèramalaiég olamban. Qui suis-je moy pour meriter les faveurs du Ciel. Si Dieu m'en fait, c'est par un effet de sa misericorde & non pour mes merites.

Nitchen boucadar sansani béjudurursen, adamlari baganmazsen, bou ieren aliida var ustida var. Pourquoi t'en orgueillis-tu tant à l'égard des autres. Le monde est haut & bas, c'est à dire tu pourras encore tomber ainsi que tu t'es eslevé.

Astalar ierna keupaclar baglandi. Ils ont lié le chien en la place du lion. Cela se dit quand quelque incapable succede dans une charge à un autre qui l'exerçoit avec honneur.

Aselsez dgean vermac héche nastá asél olmaz. A laver la teste d'un asne, on y perd sa lessive. On perd son temps apres un butor ou un mal morigéné.

Kimicažaner kimi ier. Les uns s'enrichissent, les autres se ruinent. Le monde va & vient.

O keupac ki iki dafchan istar almaga bir arada, ikisida catchar alendan. Le chien qui veut prendre deux lièvres à la fois, n'attrappe ny l'un ny l'autre. Cela se dit contre ceux qui embrassent trop d'affaires & qui n'en terminent pas une.

Iá Zér, ia Zor, ia chahardan safar. Ou l'argent, ou la mort, ou la fuite du país. Cela se dit de ceux qui ont commis quelque crime considerable, dont ils ne scauroient se délivrer que par l'une de ces trois choses.

Aselsez asél olmaz. L'on ne peut faire d'une buze un éprevier.

Bir batman éta cathe batman tutun garac ki oni bichura. Pour cuire un batman de viande qui dit environ quinze livres, combien faut-il de livres de fumée: ils répondent à cette ridicule demande par une autre aussi extravagante, qui est la suivante.

Bir Kila bogdaia catche batman sou garac ki oni uguda. Pour moudre une mesure de bled combien faut-il de livres d'eau.

Col kerelér jéng itchenda, bache iarelé beurchichenda fasi tchec madi. Le bras s'est rompu sous la cuirasse, & la teste dans le casque, sans faire de bruit. Cela se dit pour faire taire ceux qui crient par excez, & qui se plaignent apres avoir esté battus ou maltraitez.

Coul ezma indgea cada icrima. L'épée ne jouë que dans les émeutes populaires; c'est à dire; il en faut venir à l'extremité pour en avoir raison, il faut se rebeller.

D'geannati zéin étmac itchen insani éi laterlar. On conduit l'homme en Paradis pour en faire l'ornement; c'est à dire le Ciel n'est fait que pour l'homme, c'est la fin.

A. Zihél corcoutma bani dgehannamda od olmaz. O austere! ne m'épouvante pas, il n'y a point de feu en enfer.

Rponse har kechel inen gandi odni bondan éi laterlar. Chacun porte son feu avec foy dès ce monde; c'est à dire que suivant ses œuvres bonnes ou mauvaises il sera brûlé ou non.

Dunialeghi acrat lega daghihema. Ne prefere pas les biens de ce monde à ceux de l'éternité.

Duniam ialan dur ialan, aha galdi dgean alan napir cor, na dgiwan, magari talan dur talan. Le monde est trompeur, la mort s'approche, qui ne laisse ny vieil ny jeune, elle ne pardonne à personne, elle prend & emporte tout.

Aski cotan beç olmaz, aski dsucheman dost olmaz. De vieil lin on ne peut faire de bonne toile, ny d'un ennemy ancien un amy.

Tchera dibna ichec vèr maz. La lampe n'éclaire pas en bas; c'est à dire que les riches ne regardent pas les pauvres, ils les méprisent.

Bitchag sapni ioma. Le cousteau ne taille & ne polit pas son manche. Cela se dit contre ceux qui font du bien aux estrangers plus volontiers qu'à leurs proches.

Eurian galmichez gana biçi eurian éilaterlar. Nous sommes venus au monde tous nus, & nous nous en retournerons de mesme.

Eurlen na coulaghi échider, na gençi gurur, na ivzi outaner ham sagher dur, ham keur, ham parvafi. La mort n'a point d'oreilles pour entendre, point d'yeux pour voir, point de visage pour se couvrir de honte. Elle est sourde, aveugle, & sans respect de qui que ce soit.

Eulat bëila garim dur ki padichablaren ou fakirlaren capiceni iecsan deugar. La mort est un si furieux adversaire qu'elle frappe également à la porte des Rois & des plus pauvres de la populace.

Eurat cara dava dur ki har kapia tcheucar. La mort est un chameau noir, qui se pose & s'arreste à toutes les portes.

Eulat bëila davoul dur ki har kapia ichalunur. La mort est un tambour, qui donne le signal à tous.

Eulum saba nischen darman bouounmaz? eulum saba Nitchen tchara bouounmaz, dam olur ki condgear gulun iapraghi dam olur ki condgear cara topraghi.

topraghi. O mort, pourquoy es-tu sans remede & inevitable! On sera pour un temps couvert de roses & de verdure, & un moment apres couvert de terre; c'est à dire que la vie & la mort se succedent, & que chacune a son temps.

Vai vai gunumez icel aldi iapragmez, biz bou dèrdilan eulursa kim cortopragmez. Malheur, malheur à nos jours! le temps a emporté comme le vent la verdure de nostre jeunesse. O miserables que nous sommes, qui nous couvrira de terre après nostre mort. Cela se dit sur le mépris du monde passager, & la briéveté de la vie de l'homme.

Gun dogmandan nalar dogar. Avant que le jour pointe, que n'arrivera-t'il pas? Pour dire la nuit porte conseil.

Anan deve carisi, babau zabani, douïlden boroda calder dabani. Ta mere estoit une vieille folle; ton pere un vaurien; tu es connu icy. Fuis-t'en. Cela se dit à ceux qui ont commis quelque crime, pour les obliger de se retiter, de crainte que la Justice ne s'en faisisse.

Cadi kimi coki cocladi galdi. Il s'est rendu icy à la fumée comme un chat. Cela se dit des écornifleurs, qui se trouvent à l'heure du disner chez les autres avec de faux pretextes pour estre invitez.

J'obmets une infinité d'autres Proverbes qu'ils ont, pour n'estre pas ennuyeux au Lecteur. J'ay crû devoir rapporter ceux-cy, qui sont les plus ordinaires; non seulement pour condescendre à la priere qu'on m'en a faite; mais encore pour faire connoistre davantage le genie des Turcs, & ce qu'ils croyent du bien, quoy qu'ils ne le pratiquent pas.

Les Arabes sont encore plus abondans en Proverbes & en Sentences que les Turcs, tant parce que leur langue est plus riche, & par conséquent plus avantageuse pour trouver des termes presque semblables en apparence, quoy que de differente signification, que parce qu'ils ne s'expriment que par Paraboles; comme vous verrez par les trois exemples suivans, que je me contente de rapporter entre une infinité d'autres.

Beit el sabe ma iecla mèn el odam. La maison du Lion n'est jamais vuide d'os. Pour dire, on ne l'a pas ruiné tout à fait, il a encore quelque os à ronger.

Oña caet el bacara kteret el sekékin. Le bœuf est tombé, les couteaux se sont multipliez; pour dire que si quelqu'un vient à tomber en disgrâce tout le monde se jette dessus luy.

Lesenac farasac, en dabatto harasac, en talacto rafasac. Ta langue est ton cheval; si tu la tiens de court elle te gardera, si tu luy lasche la bride elle te nuera. Pour dire que nostre langue est bonne ou mauvaise, suivant l'usage que nous en faisons.

La belle science parmy eux, plus estimée encore que la precedente, est d'expliquer tout ce qu'ils disent par comparaisons & similitudes; aussi prennent-ils à tâche d'en inventer sur toutes sortes de matieres. Et encore bien qu'on y pût trouver mille disparitez, si l'on en faisoit l'examen dans la rigueur de l'escole, cependant elles sont bien receuës, pour peu de convenance qu'elles ayent avec la chose à laquelle ils les appliquent.

Voilà en quoy consiste leur capacité, & ce qui fait l'ornement de leur discours, dans lequel il ne faut point chercher de raisonnement ny de consequence bien tirée, n'ayant jamais appris la Philosophie, ny les regles de la Logique.

Ils ne peuvent mesme s'entretenir des Histoires de leurs Empereurs, n'en sçachant rien que ce qu'ils en ont appris confusement de pere en fils. J'ay ouï dire que quelque particulier à Constantinople a écrit depuis peu sur cette matiere; mais ce Livre ne se multipliera guere dans la Turquie faute d'impression; & parce qu'ils ne veulent point faire de dépense pour en tirer des copies, tant ils sont peu curieux.

Ils recompensent leur ignorance au regard des sciences par la pluralité des langues & des differens idiomes qu'ils apprennent: en sorte qu'il y en a peu parmy eux qui n'en sçachent deux ou trois; ce qui leur est assez facile, d'autant que leur país est habité de plusieurs sortes de nations, dont chacune a la sienne particuliere; comme les Grecs, les Armeniens, &c. avec lesquels venant à pratiquer, ils les apprennent dans leur conversation, sans peine & sans estude; aussi ne les sçavent-ils pas dans le fond; mais seulement pour s'entretenir passablement des choses communes & ordinaires.

J'ay veu en Turquie des aveugles de naissance qui avoient des escolliers auxquels ils apprenoient à lire dans l'Alcoran, & qui gagnoient leur vie à ce mestier; mais ils ne les sçauoient faire lire dans d'autre Livre que celuy-là, à moins qu'ils ne le sçachent encore par cœur comme l'Alcoran. Deplus il est necessaire que ceux qui veulent se servir de ces aveugles, apprennent premierement à connoître les lettres d'un Maistre qui voye, & qui leur fasse remarquer la difference des caracteres; apres quoy ils peuvent venir à bout du reste avec le secours de ceux-cy, qui les reprennent lors qu'ils manquent, ou qu'ils prononcent mal.

ARTICLE III.

De l'ignorance des Turcs au regard des Arts.

NOus avons suffisamment parlé du mépris que les Turcs font des Sciences: voyons maintenant leur ignorance au regard des Arts les plus curieux. Elle est si grande, qu'ils avouënt d'eux-mesmes qu'ils sont aveugles en comparaison des Frانس. Ceux-là, disent-ils, ont deux yeux, les Persiens un. & nous point du tout.

Ils n'apprennent que les Arts qui sont necessaires pour l'entretien de la vie, tous ceux dont ils se peuvent passer absolument, ils les negligent; comme la Graveure en taille-douce, la Sculpture, l'Imprimerie, l'Emailerie, & mille autre dont ils n'ont aucune connoissance.

Vous diriez qu'ils ne bastissent que pour leur vie seulement, & nos

pour leur posterité, tant ils le font avec négligence & peu de solidité. Leurs maisons dans la plupart des Villes ne sont que de terre & de matons cuits au Soleil, encore bien qu'ils ayent des pierres en quantité, & de fort belles. Il est vray que la crainte qu'ils ont de passer pour riches, & d'estre pe. secutez comme tels, les retient dans leurs dépenses, & fait qu'ils se contentent de peu, aimant mieux vivre dans l'humilité & en repos, que d'estre honnrez & traversez à mesme temps en veuë de leurs richesses.

Ils négligent encore l'Agriculture, qui se fait plûtoft pour la beauté que pour le profit, comme seroit de planter quantité d'allées d'arbres & de cyprès pour faire une belle veuë: de faire des parterres de toutes sortes de fleurs, avec de beaux jets d'eau comme en Europe: d'avoir de grands enclos ou des parcs pour y nourrir des cerfs, des dains, & des chevreux: de faire des fossez pour l'embellissement d'une maison, ou pour y nourrir du poisson: d'avoir une garenne ou autres choses semblables, l'on ne trouve rien de tout cela en Turquie. La chasse & la pesche y sont permises à un chacun: cependant fort peu de gens s'en meslent, particulièrement de chasser, si ce n'est proche les Ports de mer, où il y a des Marchands Francs, auxquels ils vendent le gibier qu'ils prennent, dont ils n'auroient pas le debit parmy les Turcs, qui estimeront plus un morceau de mouton, & une poule, qu'ils ne feront les lièvres & les ortolans.

Ils sont si materiels qu'ils ne peuvent comprendre les effets de nos verres concaves, qui grossissent, diminuent & multiplient les objets. Ils admirent comme un miracle de nature ceux qui rendent les personnes hideuses & contrefaites. L'on fit accroire un jour à un bon idiot, avec un de ces sortes de miroirs qu'il estoit enflé durant son sommeil à force de dormir. Et pour le luy mieux persuader, ils convinrent trois ou quatre de luy dire tous la mesme chose, & de l'asseurer avec serment qu'il paroïssoit tel qu'ils luy disoient; à sçavoir monstrueux. Pour le convaincre encore davantage, ils jugerent à propos de rétrécir ses habits, avant qu'il fut éveillé: apres quoy, pour ne luy laisser plus aucun doute dans l'esprit, ils luy montreroient le miroir trompeur, afin que se voyant luy-mesme, il adjoûtast foy à leurs paroles. Cela ayant esté ainsi concerté entre-eux, & les choses estant toutes préparées, il n'y avoit plus qu'à jouer leur personnage pour se divertir à ses dépens. Voicy comme ils s'en acquiterent. L'un d'eux s'apercevant qu'il estoit levé, & le voyant tout pensif de ce que son habit luy estoit trop estroit, crût qu'il estoit temps de faire son coup, il s'avança vers luy sans faire semblant de rien, & aux premiers regards qu'il jetta sur luy il se retira en arriere comme tout épouvanté. L'idiot resta surpris & interdit de cet estonnement, & luy en demanda la raison. *Est-ce bien toy, répondit ce dissimulé, que j'apperçois si horrible & si defiguré: ô Dieu qui t'a metamorphosé de la sorte? depuis quand es-tu devenu si hideux & si corpulent, si ce n'estoit ta parole & tes habits, je ne pourrois jamais te reconnoistre.* A peine eut-il finy de dire ces paroles, que le second arriva, qui en fit tout de mesme & davantage; apres luy les deux autres vinrent successivement & pallierent si bien leur mensonge, qu'ils l'étourdirent & le persuaderent plus qu'à demy. En-

fin pour achever de le convaincre , ils luy apportèrent ce miroir , & luy dirent : *Tiens , vois si nous te disons la verité , crois-en à toy-mesme , & à ta veuë.* Il eut peur de son visage , quand il le vit si gros & si hideux ; il poussa un grand cry , comme s'il eust apperceu un demon sorty d'enfer. *O malheur , dit-il , je suis perdu , le courroux de Dieu est tombé sur moy , & m'a rendu épouvantable aux hommes & à moy-mesme ; quel peché , quel crime ay-je commis qui ait merité un si grand chastiment ? que feray-je miserable , que deviendray-je , qui voudra de moy dans cet estat ? A quoy me dois-je résoudre ; si je sors dehors , je seray la risée & l'épouvante de tout le monde ; si je demeure resserré au dedans du logis , me voila condamné à une perpetuelle solitude : de quelque costé que je me tourne , je suis malheureux pour le reste de mes jours.* Il disoit cela en pleurant à chaudes larmes , & en se frappant la poitrine à grands coups de poing , comme un desesperé. Ceux qui se jouoient de sa simplicité faisoient feinte de le consoler , & luy disoient : *Ne t'afflige point tant , ce ne sont pas tes pechez qui t'ont causé cet accident , ce n'est que le sommeil , & d'avoir trop dormy : pourquoy le faisois-tu , combien de fois t'en avons-nous averty ; mais aye bonne esperance , il y a du remede à ton mal : cette enflure passera avec le temps , si tu veux faire ce que l'on t'ordonnera.* Ils crevoient de rire en eux-mesmes , & ne pouvoient plus se contenir d'éclater , ce qui auroit tout gasté. La passion qu'ils avoient que cette farce durast plus long-temps , fit qu'ils luy conseillerent de se retirer dans une chambre & de ne se laisser voir à personne durant quelques jours , pendant lesquels ils feroient leur possible par le moyen des remedes pour le remettre en son premier estat. Il acquiesça à ce beau conseil , & se soumit à tout ce qu'ils voulurent : de sorte qu'ils le traitterent comme un malade , & à leur mode un espace de temps , qui leur fut un divertissement continuel. Apres qu'ils s'en furent bien jouëz , ils élargirent son habit pendant qu'il dormoit , & le remirent comme auparavant sans qu'il s'en apperceust : cela fait , ils luy dirent qu'il estoit guarý , & pour luy en donner des preuves ils luy apportèrent un autre miroir , qui representoit les choses au naturel , dans lequel il se vit plus maigre qu'il n'estoit d'ordinaire , au sujet de la mélancolie qu'il avoit eue , & des dietes qu'on luy avoit fait faire durant la pretenduë enflure. Dieu scait la joye qu'il eut alors de se voir en estat de paroistre dehors , & de sortir de sa solitude. Il ne s'en possédoit pas : mais les autres qui ne demandoient qu'à se divertir de luy , ne le laisserent pas long-temps dans cette allegresse : d'autant qu'ils luy declarerent toute la froube , & luy firent revoir le miroir trompeur à sa grande confusion : ce qui le pensa faire enrager de dépit , prévoyant bien qu'il en seroit raillé d'un chacun , & que la chose se scauroit du tiers & du quait , comme il arriva du depuis.

Il n'y a presque point d'Armuriens en Turquie qui sçachent travailler des armes à feu , comme mousquets , fusils , & pistolets , & la pluspart de celles qu'ils ont , sont venuës d'Europe , & leur ont esté apportées par les Anglois & Hollandois , qui leur fournissent encore par un esprit d'avidité , & en veuë du profit , particulièrement en Barbarie de la poudre & du plomb

dont ils se servent ensuite contre les Chrestiens qu'ils battent par ce moyen de leur baston. Les Horlogers y sont encore tres-rares & ceux qui s'y retrouvent, sont presque tous Europeans ; Ceux du pais ne savent ce mestier qu'imparfaitement, & suffisamment pour pouvoir raccommoder une montre qui sera demontée, ou qui aura quelque manquement.

Pour ce qui est des Medecins, il y en a une si grande quantité, que le mestier n'en vaut plus rien. Ils sont encore Chirurgiens & Apotiquaires : en sorte qu'ils ordonnent & executent tout ensemble. On ne sçait ce que c'est que de faire des consultes entr'eux, aussi n'ont-ils jamais étudié que dans l'Academie d'asniere, & tout ce qu'ils sçavent a esté appris en un an ou deux à voir tirer du sang, & composer à un autre les remedes qu'ils donnent ensuite *ab hoc* & *ab hac*, sans observer les forces du malade & son temperament : si bien qu'ils en tuënt plus qu'ils n'en guarissent. J'en ay vû qui apres six mois d'apprentissage ont levé boutique, & sont à present des plus employez, quoy qu'ils ne fussent auparavant que de simples artisans. Il n'y a pas mesme jusqu'aux femmes qui se meslent d'exercer la medecine, particulièrement les Juifves & les Franques. J'en ay connu trois qui estoient en si grande vogue, qu'elles ne pouvoient fournir à donner des remedes à la quantité d'infirmes qui venoient chez elles. Cependant elles ne sçavoient pas lire, & n'avoient jamais étudié en Pharmacie pour faire toutes ces compositions d'onguents, de pilules, & de potions, qu'elles distribuoient à tout le monde, avec autant d'assurance que pourroient faire les plus habiles Medecins d'Europe.

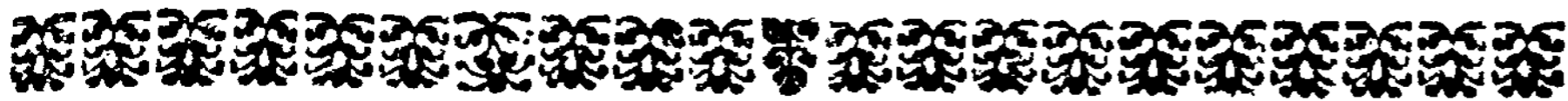
Ils ne sçavent ce que c'est que de musique, & n'ont qu'un simple unison dans tous leurs chants, soit qu'ils jouënt des instrumens, soit qu'ils soient une multitude de Chantres ensemble : cependant ils aiment cette agreable diversité de nos concerts, & admirent l'harmonie de nos instrumens de musique. Ils obligerent il y a quatre ans certains Religieux Francs de porter leurs orgues à Andrinople pour joüer au mariage de la fille du Grand Seigneur avec Coulogli. Ils aiment entre les instrumens ceux particulièrement qui font le plus de bruit, & entre les voix celles qui passent les autres quelques desagreables qu'elles puissent estre. Ils entendent plus volontiers un tambour, une cornemuse & un aubois, ou bien quatre flûtes de Village des plus grosses accordées avec quelqu'autre instrument champestre qu'ils ne feroient les luts, les mandolles, les teorbes, le clavessin, la guitarrre, l'épinette, & la harpe, dont ils n'ont pas l'usage, & qui leur sont inconnus. C'est un plaisir de les voir crier à pleine teste, & comme au meurtre, lorsqu'ils touchent un certain petit instrument à deux cordes qu'ils appellent *tamboura*. Je crûs du commencement qu'ils faisoient cela en dépit du jeu, & pour faire rire ceux qui les écoutoient tant cet accord estoit horrible & desagreable, & je ne pûs me persuader le contraire que dans la suite, lorsque je vis qu'ils continuoient tout de bon, & que les autres leurs applaudissoient comme s'ils eussent fait des merveilles.

Quoy qu'ils soient ignorans & grossiers au regard des sciences & des

arts, cependant ils sont tres-rusez & accorts dans ce qui regarde leurs interets & pour tromper les autres : en sorte que si l'on ne prend bien garde à soy lors qu'on traite avec eux, l'on se trouve insensiblement attrapé sans y penser, ai isi que vous pourrez voir par l'exemple suivant.

Un Chrestien ayant presté quarante écus à un Turc qu'il croyoit fort honneste homme, & auquel il se seroit fié plus qu'à son propre frere. Le terme du prest estant échu il luy demanda le remboursement de la somme. Celuy-cy s'excusa sur ce qu'il n'avoit point d'argent pour lors, & le pria de luy donner encore quelque delay, avec assurance qu'il le satisferoit. Le creancier le fit pour luy complaire ; mais voyant qu'apres plusieurs attentes il n'avançoit rien, il le menaça de le mener à la Justice, & de se faire payer par force, s'il ne le faisoit de son bon gré. Des menaces il en vint aux effets, & l'obligea d'aller en presence du Cadi pour luy donner au moins une reconnoissance de la dette, & une partie du payement. Le Turc se voyant pressé, s'avisa d'un plaisant stratagemme pour se liberer de luy, & tout ensemble de la somme qu'il devoit. Il le pria, que puisqu'il le contraignoit de le suivre au Parquet, qu'au moins il luy prestast un *Tchouca*, qui est une espede de manteau long qu'ils vestent par dessus leur habit pour ne pas paroistre là comme un coquin. L'autre fut si simple que de le faire, ne pensant pas que cela luy dût prejudicier. Quand ils y furent arrivez, le Turc se mit à crier à pleine teste contre son creancier, comme s'il eust esté un extravagant. Puis s'adressant au Juge, il le conjura par la vie de ses enfans de le delivrer des importunitez de cet insensé de Chrestien qui ne luy donnoit ny paix ny patience, qui s'est mis, disoit-il, dans la fantaisie que je luy suis redevable d'une somme d'argent, qui en est venu à tel excés de folie de pretendre mesme le manteau que j'ay sur le dos qu'il dit encore sien. Demandez-luy, Seigneur (ajoûtoit-il) si ma veste est à luy ou non, vous verrez ce qu'il vous répondra. Le Juge tout indigné contre le Chrestien de cette plainte, luy demanda brusquement, est-il vray infidelle, que ce manteau est encore à vous. Sur la réponse affirmative qu'il luy fist, il luy imposa silence comme à un fol, ne voulut pas l'entendre davantage, ny permettre qu'il se justifiast, & donna une décharge à ce fourbe de Turc, par laquelle il declara que le Chrestien n'avoit rien à pretendre de luy : de sorte qu'il resta quitte de la dette, & en possession du manteau de l'autre qui en pensa mourir de rage & de dépit.

Ils ont encore nonobstant leur ignorance une autre ruse ou astuce diabolique, qu'ils pratiquent assez souvent, & qui est des plus dangereuses, d'autant qu'elle ruine les Familles, si par malheur on se laisse attraper. Ils empruntent de l'argent sur des gages qui ne sont point à eux, & qu'ils disent leur appartenir, ou bien s'ils sont à eux en effet, ils suscitent un tiers qui atteste en Justice qu'ils luy appartiennent, & non à celuy qui les a engagez, qui ne les avoit qu'en dépost, & ainsi ils les retirent au prejudice de celuy qui a presté l'argent qu'ils ne se mettent plus en peine de payer apres qu'ils l'ont dépoüillé de ses assurances.



CHAPITRE VINGTIÈME.

Desordre en ce que les Turcs ne gardent point le secret.

C'Est un commun Proverbe qu'il ne faut jamais se fier à un Turc, quelque amitié qu'il témoigne : car comme ils sont extrêmement changeans, vindicatifs, & interessez, ils trahissent tost ou tard, particulièrement s'il y va de leurs interets, ou qu'on les ait choqué en quelque chose. Je n'aurois jamais fait si j'entreprendois de rapporter en confirmation de cette verité tous les exemples que j'en ay veu, & ouy raconter en Turquie par des personnes dignes de foy. Je me restraintray à deux ou trois cas particuliers que je décriray icy pour en laisser quelque memoire locale.

Un certain Grec de Tebes ayant appris d'un sien amy qu'un autre aimoit impudiquement sa femme, fut si outré de cette nouvelle, qu'il prit resolution deslors de le tuer, pour se vanger du tort & de l'affront qu'il luy faisoit. Il communiqua son dessein à celuy qui luy avoit donné cet avis, qui au lieu de le dissuader, l'excita davantage à tirer vengeance de cette injure, & alluma si fort sa passion, qu'il protesta qu'il ne mourroit jamais que de sa main, & qu'il auroit sa teste à quelque prix que ce fust. Il ne resta pas long-temps dans cette resolution sans en venir aux effets : d'autant qu'ayant rencontré un jour son ennemy à son avantage il le tua, luy couppa la teste, & l'apporta toute sanglante à celuy qui luy avoit fait le rapport pour luy faire voir son courage, & sa fermeté dans ses resolutions. A quelque temps de là il s'alla confesser, & s'accusa de ce meurtre à un Prestre de sa Nation, lequel par malheur pour luy se fit Turc deux ans apres. Il n'eust pas plûtoست fait profession de la Religion Mahometane, qu'il ne pût plus retenir le secret, comme si c'estoit une chose essentielle aux Turcs de ne le garder jamais. Il alla trouver le Cadi auquel il dit qu'il luy feroit gagner quatre mille écus, s'il vouloit luy promettre quelque petite récompense en veuë de ce bon service. Ce Juge mercenaire s'y estant accordé, cet infame renié luy revela la confession de ce pauvre Grec, & l'homicide qu'il avoit fait depuis plus de deux ans. L'on se saisit d'abord de sa personne, & apres l'avoir confronté avec l'Apostat qui luy soutint impudemment qu'il s'estoit accusé à luy de ce crime, on le condamna à estre pendu & étranglé & ses biens confisquez à la Justice. La sentence fut executée à Athenes devant le logis du Vaivode, au grand scandale des Grecs qui ne vouloient plus apres cela se confesser à leurs Prestres. Plusieurs d'entr'eux vinrent se conseiller au Pere Alexis de Sommevère Capucin, Superieur de la Mission d'Athenes de ce qu'ils devoient faire à l'avenir, & sçavoir de luy s'ils estoient obligez de frequenter ce Sacrement,

considère le peril où ils s'exposoient en revelant au Prestre leurs pechez.

Ce desordre de ne garder aucun secret les rend si défiants les uns des autres, qu'ils n'osent pas mesme donner connoissance à leurs femmes & à leurs enfans des affaires de la maison, ny leur reveler le lieu où ils mettent leur argent : de maniere que s'ils sont emportez par une mort subite ou affligez d'un catterre, ou d'une paralisie qui leur oste l'usage de la langue & de la main, & ne puissent par consequent ny parler ny écrire comme j'en ay veu, l'on ne sçait rien de ce qui leur est dû, & l'on ne peut trouver leur tresor. J'ay connu des Familles assez considerables affligées, & presque reduites à l'extremité par de semblables accidens, pour n'avoir pas revelé avant la mort l'état des affaires, ny entre les mains de qui ils avoient mis leurs facultez.

La crainte qu'ils ont que leur argent caché soit dérobé, fait qu'ils le visitent souvent, & le changent de place : en sorte qu'ils sont quelquesfois découverts par d'autres qui en profitent. Ce malheur estant un jour arrivé à un particulier, il s'avisa d'un plaisant trait pour le recouvrer, qui fut de ne rien faire paroistre à l'exterieur du sujet de son affliction, au contraire il dit en presence de plusieurs personnes en compagnie desquelles se trouva celuy qui avoit enlevé son tresor qu'il l'avoit caché en lieu d'assurance, & qu'il leur conseilloit d'en faire le mesme. Qu'à la verité il luy restoit encore une bonne somme d'argent chez luy ; mais qu'il le vouloit porter avec l'autre, de crainte qu'on ne le luy enlevast. Le larron entendant ces paroles, & ne sçachant pas qu'il les disoit pour tenter son avarice, & l'obliger à reporter ce qu'il avoit pris, dans l'esperance d'avoir le tout, fut si sot que de le faire, & de remettre sa capture dans le mesme lieu où il l'avoit trouvée. Dequoy celuy-cy se doutant bien il l'alla retirer incontinent, & frustra de son attente le voleur, qui eut bien de la confusion & du déplaisir de s'estre laissé ainsi attraper. Il detestoit son avidité qui luy avoit causé ce malheur, & fait perdre ce dont il estoit déjà en possession, pour courir apres l'incertain semblable en cela avec quelque proportion au chien de la fable d'Esopé, qui voyant son image dans l'eau lâcha la piece de chair qu'il tenoit dans sa gueule, pour prendre celle qui luy paroissoit plus grosse, qui n'estoit cependant que l'ombre ou la figure de l'autre. Il eust voulu estre à recommencer, mais il n'estoit plus temps. Le Maître de l'argent avoit recouvré par son adresse ce qu'il avoit perdu par sa défiance, & n'avoit garde de le remettre une autre fois.

Le Superieur des Jézides nommé *Chée Souar*, ayant un jour caché en terre une somme d'argent, qu'il avoit reccu des liberalitez de Monsieur le Consul Baron, à present Directeur de la Compagnie Royale des Indes, en reconnoissance du present qu'il luy avoit fait d'une cavalle Arabe, ne le pût faire si secrettement que son Collegue ou associé, nommé *Chec Adis*, qui estoit informé de la reception de cet argent, & qui l'observoit toujours de prés, pour voit où il le mettroit, n'en eust à la fin quelque connoissance, soit par les frequentes visites qu'il luy voyoit faire contre son ordinaire dans ce lieu-là, soit par d'autres indices qui luy firent naistre le

doute dans l'esprit & l'esperance tout ensemble de trouver le tresor de son Colleague dans le mesme endroit où les mouvemens de son cœur l'obligeoient d'aller si souvent. En effet il ne se trompa pas dans sa pensée : car s'estant porté sur le lieu où il l'avoit apperceu se promener tant de fois tout pensif, il chercha si a propos qu'il rencontra l'argent, & l'enleva à petit bruit. L'autre fut bien étonné lorsque retournant-là, il apperçut la terre remuée, & ses esperances évanouïes. Il se douta bien qu'il pourroit estre l'auteur du fait, & ne soupçonna entre tous les domestiques que celui-cy, qui estoit chez luy en qualité de forestier : cependant il n'osoit luy en parler tant par respect humain, que par crainte de ne pas réussir en faisant la chose par luy-mesme. Il s'adressa aux RR. PP. Capucins qui faisoient actuellement la Mission parmy eux, sous les auspices & la protection dudit sieur Consul, & les pria instamment de faire en sorte que son argent luy fust rendu. C'estoit leur demander une chose bien difficile, & une espece de miracle : d'autant qu'on ne sçait ce que c'est de restitution en ce pais-là. Elle y est presque aussi rare que le retour de la privation à l'habitude : neanmoins ils luy promirent de faire leur possible pour luy donner satisfaction. Ils allerent trouver ce *Chéc Adi*, auquel ils avoient grande confiance, l'ayant baptisé un mois auparavant que cela arrivast, & luy dirent en souriant qu'il avoit fait un coup de maistre digne de mille loüanges : que bien loin de l'en blasmer ils estoient venus pour l'en congratuler, puisqu'il ne l'avoit fait que pour une bonne fin, plutôt que par un motif d'interest, qu'ils le connoissoient trop honneste homme pour vouloir profiter du bien d'autruy, & prendre ce qui ne luy appartenoit pas.

Que son intention n'avoit esté dans cette action que de mettre l'autre en peine, pour se divertir un jour ou deux à ses dépens, ou bien de le rendre plus avisé & circonspect à l'avenir pour la garde de son argent. Ce *Chéc* voyant qu'on le prenoit de ce biais, & que la restitution qu'il feroit luy seroit plus honorable qu'honteuse, avoua le vol, & promit de rendre l'argent apres qu'il l'auroit fait bien chercher : cependant il pria les Peres de n'en rien dire à celui qui l'avoit perdu, qui en estoit triste & affligé dans l'excès. Ils luy répondirent que c'estoit assez le faire souffrir, & que d'en demander davantage ce n'estoit plus un divertissement, mais une espece de cruauté, qu'il feroit mieux d'en venir au plutôt à l'execution, de crainte de l'aigrir & de l'obliger à quelque emportement ; de sorte qu'il se rendit à leurs sentimens, & restitua tout ce qu'il avoit pris, au grand étonnement d'un chacun, & particulièrement de *Chéc Sonar* qui le tenoit pour perdu, & n'esperoit plus d'en avoir jamais un double. Les Peres l'obligerent d'embrasser son pretendu bienfaicteur, & de le congratuler de la prudence & de la charité qu'il avoit montrée dans cette action, qu'il n'avoit faite cependant que pour son profit, quoy qu'on luy fist accroire le contraire, pour en avoir raison, & luy faire avouer sa capture.

Les Turcs & les Chrestiens du pais ont quelquesfois recours aux Peres Missionnaires, pour les aider à la découverte de certains tresors pretendus, n'osans se confier à d'autres, de crainte d'estre dénoncez à la Justi-

ce, qui les mettroit en peine, & les obligeroit à force de supplices à trouver ces tresors. Un Prestre Armenien fort âgé, & d'un air venerable, ayant decouvert dans un lieu souterrain proche de la maison deux grandes caisses pleines d'argent, ou du moins qui luy paroissent telles, & voyant qu'il luy estoit impossible d'en approcher pour les raisons que nous dirons dans la suite. Il vint en Alep, ou ayant trouvé un Vatabled, ou Docteur de sa Nation, qui estoit un homme de sainte vie; & bon Catholique, il luy decouvrit avec confiance son secret, & le pria de l'assister dans cette rencontre de ses bons avis & conseils. Celuy-cy qui estoit amy particulier des RR. PP. Capucins leur adressa ce Prestre, & l'ayant conduit luy mesme à leur Convent, il l'obligea de raconter en leur presence exactement tout ce qu'il luy avoit dit touchant ce tresor, & les obstacles qu'il avoit trouvez à s'en emparer. Voicy le recit qu'il en fit, & qu'il assura en foy de Prestre avec des sermens solempnels *Ayant fait, dit-il, la decouverte de cet argent, je voulus m'en approcher pour en tirer quelque chose, & me subvenir dans mes necessitez. Aux premieres démarches que je fis, je me sentis repoussé par une vertu invisible, qui sembloit me rejeter en arriere, ce qui m'étonna un peu d'abord: cependant la passion que j'avois de profiter de cet avantage estoit si grande, qu'au lieu de me rebuter, je tentay de rechef de m'avancer vers ces caisses, qui me paroissent entr'ouvertes & revestues de bandes, ou cercles de fer. Dans ce mesme moment j'apperceus deux spectres ou phantosmes semblables à deux filles Arabes d'une hauteur prodigieuse, qui se jetterent sur moy, & m'obligerent à grands coups de poings de me retirer plus viste que je n'estois venu. Quelques jours apres la tentation de retourner me prit avec tant de violence, qu'elle me fit resoudre de faire une seconde tentative, dans l'esperance que j'eus que ces demons (qui avoient la garde de ce tresor) seroient peut-estre absens, ou bien que je les pourrois chasser par mes prieres. Mes efforts furent aussi vains que les deux premieres fois: d'autant que ces deux spectres m'apparurent avec des yeux étincelans, & me menacerent que si je m'avançois ils me veroient de coups, que je n'avois que faire-là, & que ce lieu estoit de leur Jurisdiction. J'en ay fait de mesme à diverses fois, je me suis exposé à estre outragé de ces monstres, & la mesme chose m'est toujours arrivée, en ce qu'ils me font apparus toutes les fois en la maniere que je viens de vous rapporter, ce qui m'a obligé d'avoir recours à vous, pour voir comment je dois me comporter à l'avenir, & ce que vous me conseillez de faire dans cette rencontre. Les Peres luy répondirent que supposé la verité de ce qu'il venoit de raconter, ils estimoient que cette vision estoit une pure illusion du demon qui le tentoit d'avarice, & qui le jouoit de sa credulité, que pour ce qui est du tresor ils ne croyoient pas qu'il y en eust, & que tout ce qu'il avoit apperceu n'estoit qu'une simple apparence, & une tromperie du demon, & qu'ainsi il feroit fort sagement de ne se plus comettre avec les spectres, qui ne cherchoient que la ruine, & qui feroient peut-estre pis qu'auparavant, suivant le pouvoir que Dieu leur donneroit sur luy, pour le chastier de son avidité. Que si neanmoins il estoit resolu de s'exposer une autre fois apres tous ces*

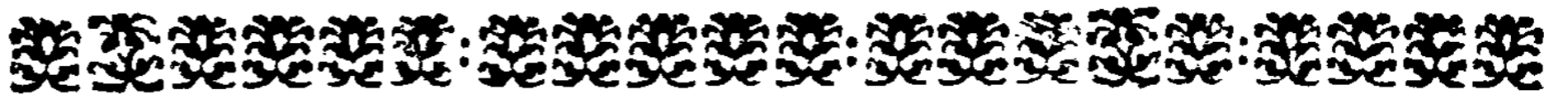
obstacles, il devoit s'y preparer par une bonne Confession de toute sa vie, & promettre à Dieu avant que de faire aucune tentative, de donner le tiers de ce qu'il trouveroit dans ce prétendu tresor aux Eglises, l'autre tiers aux pauvres, & le reste pour ses necessitez. Sur cela il s'offrit de leur en remettre la moitié, pour le distribuer suivant leurs intentions à qui bon leur sembleroit, dont ils le remercièrent, alleguant qu'ils n'estoient pas venus au Levant pour y acquerir des tresors corruptibles, mais seulement pour y gagner des ames à Dieu. Apres plusieurs discours il les pria de luy donner quelques Oraisons écrites de leur main. L'un d'eux, qui sçavoit l'Armenien, luy traduisit en cette langue quatre ou cinq Exorcismes tirez du Livre intitulé *Flagellum demonum*, & luy en fit un petit cayer, avec lequel on le congédia. Il partit le lendemain pour son pais, & l'on n'a pû sçavoir quel succès il aura eu depuis dans son entreprise, dont il n'avoit jamais osé parler à ceux de sa famille, tant il apprehendoit d'estre découvert & dénoncé à la Justice: d'autant qu'on ne fait rien en Turquie (pour secret qu'il puisse estre) n'y eust-il que deux témoins qui ne se sçache tost ou tard des Magistrats, tant ces peuples ont peu en recommandation le secret, particulièrement s'il y a quelque chose à gagner en le revelant, ou bien à se vanger de quelque tort receu.

Le Grand Seigneur ne communique jamais rien de ses desseins qu'à son premier Vizir, sçachant bien qu'ils seroient incontinent évantez, & qu'ils n'auroient pas leur effet, estant aussi impossible aux Turcs de conserver un secret comme de garder un charbon ardent dans leur sein. Le Vizir ne peut pas tomber dans le mesme manquement, ny les reveler à d'autres, parce qu'estant obligé de répondre de tous les evenemens, l'on se prendroit à luy si les desseins venoient à ne pas reüssir, & on le soupçonneroit d'avoir trop parlé, ce qui seroit capable de le perdre. Cette grande reserve fait qu'il n'arrive jamais de trahisons ny de surprises dans les armées par la revelation des secrets, & qu'un chacun ne pense qu'à executer les ordres qu'on luy donne, sans s'ingérer d'apprendre des nouvelles, ou de donner des conseils.

L'on sçait pour peu d'argent tout ce qui s'est tramé à la Porte du Grand Seigneur en faveur d'un particulier, ou d'une Nation, & au prejudice de l'autre. Par exemple les François sçauront, moyennant un present fort modique, tout ce que les Anglois auront fait & obtenu contr'eux, eussent-ils dépensé les milliers d'écus pour le tenir secret. Les Suriens d'Alep n'eurent jamais la confiance d'aller au Cadi mesre durant la nuit pour se plaindre d'un Antipatriarche qui les ruinoit, & pour dresser contre luy une supplication au Grand Seigneur: sçachant bien (disoient-ils) qu'il en auroit incontinent la connoissance de la part des Turcs, qui ne peuvent garder le secret, & qu'en vangeance de cela, il les excommunieroit, & les livreroit aux Magistrats comme des rebelles.

Ils ne gardent le secret que lorsqu'ils y sont obligez par interest, & qu'en le revelant ils se feroient un tort notable. Par exemple ils ne découvrent jamais ceux qui leur font faire des avanies, & qui leur donnent avis de tous les manquemens qui se commettent: d'autant qu'en ce faisant ils se porteroient

prejudice à eux-mesmes, perdroient leurs pratiques, & personne n'oseroit plus se fier à eux.



CHAPITRE VINGT-UNIÈME.

Desordre, en ce que l'argent & les femmes aveuglent les Turcs.

ARTICLE PREMIER.

Que les Turcs postposent les interests de la Religion & de la conscience à ceux de l'argent.

IL n'y a rien qu'un Turc ne fasse en consideration de ces deux choses : l'une & l'autre les charme tellement qu'ils s'accordent à tout ce que l'on veut sans examiner s'il est licite ou non. L'on peut dire cependant que l'interest de l'argent l'emporte encore au dessus de l'autre, parce qu'ayant celuy-là ils peuvent avoir des femmes & des esclaves tant qu'ils en veulent, & aspirer aux plus rares beautez de la Turquie : en sorte que si l'on promettoit à un Turc pour sa concubine suffisamment dequoy en avoir d'eux de mesme qualité, il ne feroit pas difficulté de la vendre, quelque amour qu'il eust contracté avec elle, tant ils sont peu raisonnables dans leurs passions.

Nous parlerons donc premierement des effets malheureux de l'argent sur leurs esprits, de l'avidité insatiable qu'ils ont de ce métal, & ensuite nous traiterons de la passion violente qu'ils ont pour le sexe, & de ce qu'ils font en consideration des femmes.

Toutes sortes d'interests tels qu'ils puissent estre cedent chez les Turcs à celuy de l'argent. Ils foulent aux pieds en sa consideration ceux de la Religion, de la conscience, de l'honneur, de la justice, & de l'amour ; en un mot on peut dire qu'ils en font leur Dieu, & qu'ils en font idolatres, qu'ils l'adorent & le servent bien loin de le mépriser & de s'en servir. Ce que j'avance paroistroit incroyable, si je n'en donnois des preuves autentiques. Venons-en aux exemples, & à leurs pratiques qui sont les meilleurs témoignages que je puisse rapporter en confirmation de ce que je dis.

Touchant les interests de leur Religion, chacun sçait qu'ils les méprisent, lorsqu'il s'agit de gagner de l'argent ; & en effet, ne permettent-ils pas tous les jours aux Chrestiens & aux Juifs, en consideration de l'argent, de bastir des Eglises & des Synagogues, quoy que cela soit défendu expressement par leur Loy. Semblablement, ne donnent-ils pas licence aux Peres

de Terre-sainte de dire la Messe dans le lieu d'où Nostre Seigneur monta au Ciel, encore bien qu'ils en ayent fait une Mosquée. Ne consentent-ils pas, pourveu qu'on leur fasse un bon present, que les enfans de ceux qui se sont faits Turcs vivent dans le Christianisme, encore bien qu'ils deussent suivre leur pere dans son apostasie, quand ils n'ont pas atteint l'âge de douze ans. Enfin, parlez-leur d'argent, vous leur mettez sur les yeux un bandeau qui les aveugle de telle sorte, qu'ils n'envisagent plus les interets, ny de Dieu ny de la Religion qu'ils professent.

Voyons si ceux de la conscience auront plus d'avantage que les precedens. Il n'y a pas d'apparence, d'autant que les Turcs ne sçavent pas mesme ce que c'est que de conscience, de remords, ou de synderesse. Et quand mesme ils en auroient quelque peu, ils le perdroyent par la ridicule croyance qu'ils ont que tous leurs pechez leur sont remis en croyant à Mahomet, & en se lavant avec de l'eau, suivant leur ceremonie legales. Mais supposons qu'ils en ayent, & que la seule lumiere naturelle leur doive donner de l'horreur & de l'averfion de ce qui est mauvais en foy & contraire à la raison. Voyons s'ils le reduisent en pratique dans l'occasion, & s'ils font la moindre difficulté de commettre les dernieres des injustices, lorsqu'il s'agit de gagner des écus. En suite de quoy vous concluez, que les interets de la conscience cedent à ceux de l'argent.

Le Grand Seigneur & son Vizir, demanderent il y a trois ans un million de piastres aux Ragusiens sans aucun fondement, au lieu de vingt-cinq mille écus ou environ qu'ils sont obligez de donner par an à la Porte, suivant les capitulations qu'ils en ont passé avec elle. Et pour exiger cet argent injuste, ils ont tenu long-temps en prison les Deputez de cette pauvre Republique, contre le sentiment de leur Mufti, qui a déclaré que cela ne se pouvoit faire en conscience, & que c'estoit une tyrannie formelle, si bien qu'elle se verra obligée en peu de temps de se soumettre aux Turcs, au grand prejudice du Christianisme, estant incapable de leur payer une si grande somme.

Voicy un autre cas plus horrible & abominable que le precedent, arrivé à Smirne, il y a sept ans. Quelques Armeniens pour s'exempter de payer la doüane, firent porter cinq charges de marchandises precieuses, venues de Perse & des Indes au logis d'un Aga nommé Ahmet, qui estoit *Sardar* ou Capitaine de la milice de la Ville, & les laisserent chez luy comme en dépost. C'estoit mettre les brebis en la garde du loup; En effet quand ils les voulurent retirer, il leur dit faussement qu'elles avoient esté dérobbées, & qu'ils les allassent demander à ceux qui les avoient prises. Eux bien estonnez de cette réponse, à laquelle ils ne s'attendoient pas, ne sçavoient que faire, ny à quoy se résoudre pour recouvrer leur bien. Ils eurent d'abord recours aux voyes de la douceur, aux suppliques, & aux larmes, pour tascher de le fléchir. Ils en vinrent jusques-là que de luy offrir une partie de ce qu'il avoit dérobbé, sçachant bien que s'ils le poursuivoient en Justice, ils n'en auroient jamais rien du tout; & que bien loin d'en retirer quelque chose ils y mettroient encore du leur, comme il arriva.

Enfin voyant qu'au lieu de se laisser toucher de compassion il s'aigrissoit davantage de leurs plaintes, & considerant que cette perte les ruinoit de fond en comble, ils l'entreprirent à Constantinople pour en avoir raison, & firent venir un Officier de la Porte pour l'y conduire. Y estant arrivé il y fut examiné & convaincu du vol: de sorte que pour s'exempter de la mort, il luy cousta cent cinquante bourses, qui disent septante & sept mille écus que les Juges prirent, sans en donner un double aux Armeniens, pour les dedommager de la perte de leurs Indianes qui en valoient beaucoup davantage. Ce ne fut pas tout, ils luy dirent qu'ils ne pouvoient le justifier ny le renvoyer absous, qu'auparavant on ne fist pendre à Smirne, quelques personnes comme coupables du crime dont il estoit accusé & convaincu, afin, luy disoient-ils, de réparer par ce moyen vostre honneur, & de vous metre à mesme temps à couvert en vous sauvant: de sorte qu'il luy falut encore corrompre à force d'argent d'autres Juges, pour les faire condescendre à cette horrible injustice, de condamner à la mort des innocens comme criminels. Il écrivit pour cet effet à son gendre qui estoit à Smirne, & luy donna ordre de travailler incessamment à cela, & de faire en sorte qu'on executast quelques-uns de la populace comme auteurs du vol qu'il avoit fait. Il ne falloit que de l'argent pour reüssir dans cette entreprise, & comme il n'en manquoit pas, il luy fut facile d'abord de gagner le Cadi, moyennant une somme considerable. Ce malheureux Juge ébloüi par la veüe de ce métal, consentit à tout ce qu'on voulut, & engagea sa parole au gendre du Criminel, avec promesse de luy donner satisfaction. Pour en venir à l'exécution, il fit prendre dès le lendemain dans les ruës les premiers qui se rencontrerent, & les moins capables de se deffendre, à sçavoir cinq pauvres paisans qui estoient venus de la campagne pour vendre quelques danrées à la Ville, & les condamna d'abord avec de faux témoins qu'il pratiqua à estre pendus & estranglez, en place publique, sans les vouloir escouter ny entendre leurs justifications. Ces pauvres infortunez se desesperoient, & ne faisoient que pleurer leur malheur. Les tristes nouvelles de leur condamnation ayant esté portées à leurs familles, cependant que l'on preparoit les instrumens de leur supplice: toute la parenté, les femmes, les freres & les enfans se rendirent incontinent à la Ville, pour voir ce funeste spectacle, & leur dire les derniers adieux. Ils y arriverent comme on estoit sur le point de les aller executer. Je vous laisse à penser quels furent leurs sentimens, & la douleur de leurs cœurs dans cette entreveüe, & lors qu'ils les apperceurent entre les mains des bourreaux. Ils se jetterent sur eux à corps perdu, avec des cris lamentables, qui tiroient les larmes des yeux des plus insensibles. Les uns se consideroient orphelins par la mort de leur pere, les femmes se voyoient veuves avant le temps par celles de leurs maris. Les pauvres meres restoient abandonnées & sans appuy par celles de leurs fils, qui estoient leurs bastons de vieillesse. Chacun d'eux les tenoit embrassez, & crioit misericorde pour eux, esperant de fléchir par ses larmes le cœur de ce Juge inexorable; mais ce fut en vain, dautant que l'interest de l'argent s'en

estoit emparé. Il les fit chasser à coups de bastons , & donna ordre en mesme temps de conduire au suppplice les pretendus criminels. Leurs femmes & leurs enfans les y accompagnerent , faisans retentir l'air de leurs cris , & prenans le Ciel & la Terte à témoins de leur innocence , qui n'estoit que trop visible. Cependant personne n'osa se porter pour leur deffense , ny se plaindre de cette injustice inouïe : En sorte qu'ils furent executez & mis à mort pour un crime qu'ils n'avoient jamais commis , ou pour mieux dire pour sauver le criminel , qui retourna glorieux de Constantinople , apres avoir dépensé dans cette affaire cent mille écus , qui revenoient à la valeur des marchandises qui avoient esté dérobées , de maniere qu'il ne perdit ny ne gagna rien. Il n'y eut que les Juges qui en profiterent , suivant la coûtume dans semblables cas. Les Armeniens au lieu d'en retirer quelque chose , se consumerent en frais , & occasionnerent par leurs poursuittes , quoy que sans mauvaise intention la mort de ces pauvres innocens , dont le sang cria vengeance au Ciel , comme celuy d'Abel contre l'auteur du crime , que l'injustice des hommes n'avoit pas voulu chastier comme tel. En effet , Dieu le punit peu de temps apres par une mort horrible & épouvantable , qui fut estimée d'un chacun un chastiment visible & manifeste : Les gens du pais qui l'haïssoient à mort à cause de ses tyrannies , disent qu'apres ses obseques la terre rejeta son cadavre hors de la fosse , comme indigne de sepulture , ce qui obligea ses parens de le renterrer trois ou quatre diverses fois. Ils ajoûtent qu'apres la mort , on entendit durant la nuit dans son logis un bruit si horrible , qu'il n'y avoit pas moyen d'y habiter. Si c'est la passion qui les a fait parler de la sorte , je n'en sçay rien : il suffit que je rapporte l'histoire ainsi qu'elle m'a esté racontée par ceux qui estoient presens sur les lieux lorsque cette injustice & cette cruauté arriva.

Passons aux interests de la Justice , & voyons s'ils ne cederont pas encore a ceux de l'argent , aussi bien que les interests de la Religion & de la conscience.

ARTICLE II.

Les Turcs foulent aux pieds les interests de la Justice , & de l'honneur en consideration de l'argent.

IL sera facile d'en juger parce que j'ay rapporté dans le Chapitre des desordres de la Justice , & dans celuy des avanies , où j'ay fait voir que les Turcs ne font jamais mourir personne , quelque crime qu'il ait commis , s'il a dequoy se racheter , & satisfaire à l'avidité des Juges.

Il y a quelques années qu'ils empalerent en Alep huit ou neuf voleurs Arabes , ausquels ils offriront leur liberté s'ils eussent pû donner ce qu'on leur demandoit.

Ils délivrent tous les jours de la mort les meurtriers & les larrons qui se font Turcs, de Chrestiens ou Juifs qu'ils estoient : cependant si la partie interressée offre à la Justice une bonne somme d'argent afin qu'ils soient pendus ; ils les font mourir incontinent quand bien ils se feroient Turcs, & les empeschent de parler : mais il faut bien prendre garde de ne leur rien avancer qu'après que l'exécution est faite ; car autrement ils les mettroient en liberté sous d'autres pretextes, après avoir touché l'argent.

Ils trouvent des inventions & des subtilitez pour couvrir leurs injustices, & pour délivrer tel criminel que ce puisse estre. Ils en viennent à bout d'une maniere ou d'autre, pourveu qu'on leur fasse esperer une bonne récompense. Pour preuve de cette verité, je rapporteray icy un cas estrange, arrivé parmy eux il n'y a pas bien long-temps, en la personne d'un jeune Turc des premiers de sa Ville, lequel ayant tué son frere aîné, sous la tutelle duquel il estoit resté par la mort de ses parens, il fut accusé en Justice de ce crime par son Neveu, fils du deffunt : Et fut délivré par un stratageme inouï dont se servit le Gouverneur dans l'esperance qu'il en retireroit une bonne somme d'argent. La chose se passa en la maniere qui s'ensuit. Ce jeune homme ayant esté faisi & emprisonné sur l'accusation de son Neveu, le Gouverneur le fit venir seul en sa presence, pour l'interroger en particulier, & sçavoir de luy la verité. Il luy avoua ingenuément qu'il estoit l'auteur du crime ; mais qu'il n'estoit venu à cette extremité de tuer son frere que par un desespoir, & pour se vanger des mauvais traitemens qu'il en avoit receus depuis tant d'années qu'il le tenoit dans sa maison, non comme son frere ; mais comme un esclave, sans vouloir mesme l'honorer de sa table, & le privant de tout ce qui luy appartenoit. *Hé bien, dit le Gouverneur, que voudriez-vous donner à celui qui vous sauveroit la vie, & qui vous mettroit en mesme temps en possession des biens de vostre deffunt frere ?* Le jeune homme resta estonné de cette proposition, & se jettant à ses pieds les larmes aux yeux, luy dit, *que non seulement il remettroit à celui-là de bon cœur tout ce qu'il pourroit pretendre ; mais se declareroit encore pour le reste de ses jours son esclave, & qu'il le serviroit en cette qualité.* *C'est trop,* répliqua le Gouverneur, *je n'en veux pas tant, je me contenteray bien de moins : cependant souvenez-vous de cette promesse, demeurez dans vostre bonne volonté, & n'apprehendez pas la mort.* Cela dit il le quitta fort consolé, & envoya à mesme temps querir un Janissaire dont il vouloit se servir dans son dessein, & en faire le premier personnage de la Tragedie. Celui-cy estant venu il le tira à quartier, & luy dit en secret, *qu'il y avoit un beau coup à faire pour luy, & qu'il pourroit gagner en une matinée cinq cens escus s'il vouloit, sans rien risquer du sien ; qu'au reste il luy en fourniroit les moyens.* C'estoit demander à un homme demy mort de soif s'il vouloit boire ; Aussi le Janissaire estoit-il dans l'impatience de sçavoir ce qu'il falloit faire pour le service du Gouverneur, auquel il auroit bien obéi pour moins. Il luy découvrit le secret en ces termes. *Il s'agit, luy dit-il, de sauver la vie à un tel, que je me trouve obligé de condamner à la mort : mais ne le pou-*
vrai

vant faire que par le moyen d'un tiers, je t'ay choisi pour cet effet entre tous, comme le plus courageux, pour me servir en cette rencontre, & te procurer en mesme temps une meilleure fortune. Il ne faut qu'un peu de resolution pour venir à bout de cette entreprise, qui sera pour toy glorieuse & lucrative. Voicy donc ce que tu as à faire. Demain à midy précisément ne marque point de te trouver en telle rue, par où doit passer nostre criminel avec les archers, pour se rendre au lieu du supplice. A son arrivée jette-toy à travers la foule, du peuple, comme si tu estois ému à compassion de voir mourir un innocent fausement accusé, dis hautement que tu es l'homicide, & que c'est toy qui as fait le coup. Sur cela on te conduira devers moy pour estre examiné du fait, & qui que ce soit n'ozeroit passer outre, qu'auparavant je n'aye donné Sentence. Quand tu seras entre mes mains tu ne dois plus rien apprehender, puisque je ne manqueray pas de moyens pour te sauver. Au reste je t'engage ma parole qu'il ne t'en arrivera aucun mal, & qu'avant deux fois vingt-quatre heures tu toucheras l'argent que je t'ay promis. Le Janissaire fit d'abord quelque difficulté, craignant que le Gouverneur ne le voulust surprendre, & ne manquaît à sa promesse : néanmoins sur les assurances qu'il luy donna qu'il la luy garderoit inviolablement, il luy promit de faire ce qu'il desiroit. Le lendemain on condamna le criminel à la mort avec toutes les ceremonies ordinaires, & on le conduisoit au supplice sans luy rien faire esperer de cette pretendüe liberté, ce qui l'affligoit extrêmement : en sorte qu'il croyoit déjà que le Gouverneur s'estoit moqué de luy dans la proposition qu'il luy avoit faite de le sauver. Lorsqu'il fut arrivé au lieu où le Janissaire s'estoit posté, qui estoit assez proche de celui du supplice, il fut bien estonné de le voir fendre la presse & crier à haute voix, *délivrez cet innocent, c'est moy qui suis le coupable, & qui ay commis le crime pour lequel on la injustement condamné.* Le peuple fut fort surpris de cette nouveauté, & ravy d'aïse de voir hors de peril ce jeune homme dont ils déploroient le malheur; ils se saisirent du Janissaire qu'ils conduisirent au Gouverneur, lequel à leur arrivée fit l'ignorant de ce qui se passoit, & durant le recit qu'on luy faisoit de cette histoire paroïssoit tout estonné & interdit. Il commanda qu'on luy ammenast ce pretendu homicide, qu'il feignoit d'abord de regarder avec horreur & admiration, comme s'il ne l'eust jamais veu; *Malheureux,* luy dit-il, en presence de l'assemblée, *est-il vray que vous avez assassiné le frere de ce pauvre jeune homme?* Oüy, Seigneur, répondit le Janissaire, sans s'estonner; *c'est moy qui l'ay tué, outré que j'étois de douleur & de rage de voir celui-cy si maltraité dans la maison de son frere, qu'un esclave n'eust pas esté pire.* Comment as-tu fait cela, répliqua le Gouverneur? Seigneur, j'eniray un jour dans son logis, sans estre apperceu de personne, & l'ayant trouvé seul à mon avantage, je luy donnay quelques coups de poignard: en suite de quoy je me sauvay à petit bruit, sans avoir esté veu de qui que ce soit; ce qui a donné lieu aux enfans du diffunt de croire que ce pourroit estre leur oncle qui auroit fait ce coup, en vengeance des outrages qu'il avoit receus de leur pere. C'est assez, dit le Gouverneur, je t'apprendray à faire justice de ton authorité, & à te mesler de ce qui ne te touche pas, pre-

pare toy à en payer la peine; qu'on le mette en lieu d'assurance, en attendant ce que j'en ordonneray. A ces paroles les Huiffiers s'en faisirent & le conduisirent dans une prison du Serrail, où il ne fut pas plûtost entré, qu'il y fut regalé de quelques bouteilles de vin & de bonnes viandes, pour le congratuler de son courage, & l'asseurer tacitement qu'il n'y avoit rien à craindre pour luy. Sur ces entrefaites on mit en liberté le fratricide, auquel on adjugea tous les biens de son deffunt frere, au prejudice des vrais heritiers qui en furent privez en punition de leur pretenduë fausse accusation, qui n'estoit que trop veritable. Mais avant que d'en venir à l'execution, & de le mettre en possession des biens de son frere, il falut contenter le Gouverneur, & donner secrettement les cinq cens écus promis au Janissaire pour ses bons & loyaux services. Il n'estoit plus question que de le sauver, & de le tirer de la prison où il commençoit à s'ennuyer, quoy qu'on luy promist qu'il en seroit bien-tost dehors. Le Gouverneur pour s'acquitter de sa parole le fit comparoistre devant luy, avec celuy qu'on avoit mis en liberté, auquel il parla de la sorte: *Le vous ay envoyé querir comme la partie de cet homme icy, pour sçavoir de vous si vous desirez le poursuivre en Justice ou non: dautant que je ne pretend pas me porter sa partie, & estre tout ensemble son Juge, ny le condamner, encore bien qu'il avoüe son crime. Mais vous, poursuivit-il, avez-vous bien le courage de faire mourir celuy auquel vous estes redevable de la vie, de l'honneur, & des biens? Le tombe d'accord avec vous qu'il merite la mort; mais aussi ayant prodigué sa vie pour la vostre, il me semble qu'il meriteroit bien que vous le laissassiez vivre. En mettant à mort vostre frere, il vous a délivré en mesme temps d'un tyran. S'il vous a causé la crainte, il vous a preservé du mal: en un mot, l'action criminelle qu'il a faite n'estoit qu'en vostre consideration, & pour venger vos interests: voyez donc ce que vous voulez que j'en fasse.* Le jeune Turc qui ne sçavoit que trop bien qui estoit l'auteur du crime, & que tout cecy ne se joüoit qu'à cause de luy, & pour le justifier contre le droit & la justice, dit au Gouverneur, *qu'il pardonnoit au Janissaire, & qu'il n'avoit pas le cœur de voir au gibet celuy qui l'en avoit délivré au peril de sa vie. Et moy, dit le Bacha, je ne suis pas obligé de le condamner sans partie, ny de le nourrir dans un cachot à mes dépens; qu'il aille à la malheure & qu'il se sauve.* Sur cela on luy ouvrit les portes de la prison, d'où il sortit avec cinq cens escus, apres en avoir fait gagner au Gouverneur plus de dix mille, & enrichi le meurtrier au prejudice de ses Neveux, qu'on mit à la porte, & qu'on reduisit à la mendicité. Voila ce que peut l'argent sur l'esprit des Turcs, & ce qu'ils font en sa consideration. Passons à d'autres cas plus ordinaires, qui sont encore des effets de la passion vehemente qu'ils ont pour l'argent, au prejudice des interests de la Justice.

Ils deffendent aux Marchands de vendre à faux poids & mesures: cependant ceux qui le veulent faire en toute liberté, & sans apprehension du chastiment, n'ont qu'à leur donner de l'argent, & à convenir de tant par mois avec le Juge, qui pour paroistre sincere, fait la visite dans leurs boutiques comme dans celle des autres: mais avant que d'y venir il les fait

avertir , afin qu'ils changent pour ce jour-là leurs poids & mesures, & en mettent d'autres en leur place qui soient justes : en sorte que le chastiment ne tombe que sur ceux qui ne leur donnent rien, ou qui n'ont pas le moyen de le faire.

Ils en font le même au regard des voleurs Arabes & autres, desquels ils auront reçu de l'argent en vue de la licence qu'ils leur donnent de dérober; ils les avertissent lorsqu'ils doivent faire sortir sur eux par ordre du Grand Seigneur, afin qu'ils ne se trouvent pas dans leur chemin, & qu'ils se retirent ailleurs.

Semblablement ils défendent le vin, & en même temps ils le permettent à ceux qui leur donnent de l'argent. Ils le laissent entrer tous les jours par les portes de Constantinople, moyennant que l'on jette aux Gardes quelques *paras* qui est une petite monnoye de dix-huit deniers. Les Turcs mêmes qui en veulent boire le mettent dans des outres ou peaux, & le portent sous leurs habits longs, ce qui les fait marcher gravement comme des Prophetes. Les Gardes des portes qui s'en apperçoivent, n'en disent rien, pourveu qu'en passant ils les gratifient comme font les autres d'un *para* ou deux.

Il y a sept ou huit ans que la fantaisie les prit d'interdire le vin par toute la Turquie sous des grièves peines, tant aux Francs (ce qui est contre les Capitulations) qu'aux Chrestiens Orientaux & aux Juifs. Ils rompirent & briserent dans ce temps-là les portes des tavernes, les vaisseaux ou barils qui s'y trouverent, répandirent le vin par les ruës, & firent mille autres desordres. Après tout cela ils vinrent eux-mêmes rechercher ceux auxquels ils défendoient le vin, & les sollicitèrent d'obtenir d'eux à force d'argent la licence d'en boire, & d'en pouvoir faire. Ne voila pas des extravagances horribles, & une avidité furieuse pour l'argent ?

Cette malheureuse passion leur fait perdre encore tous les sentimens d'honneur : à tel excès qu'ils n'en font aucune estime en comparaison de ce métal. Le Grand Vizir ne croit pas se deshonorer en faisant des avanies ou tyrannies à de simples particuliers comme font les Bachas ou leurs Officiers dans les Provinces. Il en fit une entr'autres il n'y que trois ans à Constantinople, où j'estois alors au truchement de l'Ambassadeur de Venise, fondé sur ce qu'il estoit trop riche, & qu'il avoit des maisons aussi belles que son Palais. *Faut bien*, luy dit-il, *que pour faire tous ces superbes edifices tu aye volé les Musulmans, ou bien ceux que tu sers ; je ne veux pas que tu possèdes un bien mal acquis, & je pretens que tu m'en donne pour ma part quinze mille écus, autrement tu la passeras mal, & dès à present je ne veux plus que tu restes davantage dans cette charge.* Cet Interprete qui ne manque pas d'adresse, & qui sçait les manieres du pais autant que pas un qui soit en Turquie, se débarassa du mieux qu'il pût de cette affaire si épineuse à la faveur de son argent, dont il est assez bien pourveu, & conserva sa Charge comme auparavant en luy donnant quelques milliers d'écus, sans qu'on ait pû précisément sçavoir le nombre.

Il exerça autre tyrannie peu de temps auparavant envers l'Ambassadeur

de Hollande au sujet d'une fort belle maison qu'il avoit fait bastir à la campagne, sur le canal de la mer noire, & luy fit dire qu'il eust à la vendre au Grand Seigneur, n'estant pas de bien-seance que les *Gahours* ou Chrétiens eussent des lieux de delices pour se divertir comme les Musulmans: cependant il luy envoya dans une bourse deux mille écus ou environ, de plus de vingt mille qu'elle luy coustait. L'Ambassadeur ne voulut pas les accepter, aimant mieux n'en avoir rien du tout, & luy en faire present que d'en recevoir si peu: de sorte qu'il l'en chassa, & en prit possession pour rien.

Voicy une autre action dont je suis encore témoin oculaire, qui montre plus que les précédentes le mépris qu'ils font de l'honneur en comparaison de l'argent. Le Bacha d'Alep retournant de Candie ne voulut point faire d'entrée magnifique suivant la coustume des Gouverneurs, & envoya dire à l'Aga qui commande dans le Chasteau qu'il ne tirast point le canon, mais qu'il luy envoyast en argent le prix de la poudre & des autres frais qu'il luy auroit falu faire, qui ne montoient pas à cinquante écus, d'autant qu'on ne tire en tout que vingt-cinq pieces d'artillerie.

Les Agas des Cans où se retirent les Marchands étrangers, c'est à dire ceux qui les prennent à loüage du Grand Seigneur, y laissent quelques-fois introduire des femmes débauchées qu'on y porte dans des coffres ou bien comme une balle de marchandise, pour une piastre ou deux, qu'ils estiment cent fois plus que leur reputation & que tous les honneurs imaginables.

Or si les Grands de la Turquie en viennent à ces bassesses, & à ces extremités en consideration de l'argent, jugez de ce que peuvent faire les autres qui sont de moindre condition, & qui en ont plus de besoin qu'eux. C'est pourquoy je n'en parle pas davantage, & me contente de ce que j'en ay dit, pour passer à une autre passion furieuse qui les aveugle comme la précédente, à sçavoir celle des femmes, dont nous traiterons dans l'Article suivant.

ARTICLE III.

De la passion desordonnée des Turcs pour le sexe, des bassesses & cruautés qu'ils exercent en consideration des femmes.

CE n'est pas merveille que les Turcs qui n'ont ny religion, ny education, ny science, se laissent vaincre & captiver par cette passion qui a fait succomber les plus grands hommes du monde, qui a triomphé de la force en Samson, de la sainteté en David, de la sagesse en Salomon, & qui a obligé le grand Aristote à rendre à une vile creature des hommages souverains qu'il ne devoit qu'à Dieu seul. Je ne trouve pas étrange qu'il soient portez à ces sortes de vices abominables plus que les autres na-

sons, veu leur ignorance, les mauvais exemples qu'ils voyent continuellement, & leur malheureuse religion qui leur donne toutes sortes de licences: mais je suis dans l'étonnement des excès qu'ils y commettent tels que vous aurez pû voir dans les Chapitres 8. & 12. en parlant des desordres de leurs mariages & des maisons de débauche publics qu'ils permettent en Turquie.

J'en rapporteray quelques autres dans cet article qui vous feront assez connoître combien cette passion les domine, & à quelles bassesses ils en viennent en considération des femmes, quoy que d'ailleurs ils les méprisent comme des esclaves, & disent que Dieu ne les a créées que pour la satisfaction de l'homme.

Je ne diray rien du nombre prodigieux des femmes & des concubines que le Grand Seigneur & les principaux de son Royaume entretiennent dans divers Serrails pour leurs plaisirs, ny de ce que font à leur exemple les peuples, auxquels il est permis par la Loy aussi bien qu'à eux d'en prendre autant qu'ils en peuvent nourrir. Je passe cela sous silence, encore bien que ce soit un effet de l'excès de leur lubricité. Il suffiroit de dire pour en donner une parfaite connoissance, qu'ils aiment mieux passer leur vie dans de continuelles peines, contestes, & querelles en épousant plusieurs femmes, que d'estre en paix en n'en prenant qu'une. Outre les frais prodigieux qu'il leur faut faire pour leur entretien, qui demande d'eux un travail & des fatigues à proportion, d'autant que l'argent ne se gagne point dans le repos & la faineantise. Mais sans m'arrêter à ces réflexions, je me contenteray de faire voir les bassesses & les cruautés qu'ils font en considération du sexe, & pour assouvir leurs concupiscences; ensuite de quoy vous pourrez juger si cette passion les aveugle.

Le Grand Seigneur préfere les deux Chefs de ses Eunuques blancs & noirs à tous les Grands de son Royaume, & leur donne le pas immédiatement après luy dans les ceremonies publiques. Leur puissance est telle à la Porte de sa Hautesse, qu'ils obtiennent tout ce qu'ils veulent en faveur de ceux qui sont dans leurs bonnes graces. Les Sultannes mesmes les respectent & leur font caresse pour avoir ce qu'elles prétendent, d'autant qu'elles dépendent entièrement d'eux. Les Bachas leur font des présents considérables, & leur baissent les mains en les abordant comme ils feroient au Grand Mufti, pour avoir par leur moyen des emplois, ou bien pour estre protégés dans le besoin auprès du Grand Seigneur. Le Vizir avec tout son pouvoir n'oseroit les desobliger, ny faire la moindre chose qui leur déplust, autrement il s'exposeroit à se perdre, & à se faire priver de la vie & de la charge, d'autant qu'estans toujours proche de la personne du Grand Seigneur, ils luy font entendre tout ce qu'ils veulent avec les Sultanes, qui prennent toujours leurs intérêts pour le besoin qu'elles ont d'eux. Cette grande autorité & tout ce credit qu'ils ont à la Porte & dans l'Empire, ne leur vient que parce qu'ils ont l'intendance des Dames du Serrail.

Les Eunuques des Bachas & ceux des principaux Officiers sont de mesme

que ceux-cy à proportion, c'est à dire les Maistres absolus dans les maisons, encore bien qu'ils dussent estre les plus méprisez, tant à raison de leur Office qui est honteux & infame, qu'à cause de leur laidur capable de faire peur à ceux qui n'auroient pas coustume de les voir.

Quand quelqu'un veut se mettre bien en Cour, & entrer dans les bonnes graces du Grand Seigneur ou des Bachas, il leur fait present de quelque belle fille, ou de deux ou trois Eunuques des plus noirs & hideux que l'Afrique puisse produire : d'autant que ceux-là sont beaucoup plus estimez que les blancs. Il est assure par ce moyen d'avoir des personnes affidées proche celuy d'où dépend sa bonne ou mauvaise fortune, lesquelles prendront ses interets dans le besoin, & représenteront les choses toujours à son avantage, quelques plaintes qu'il y ait contre luy.

Si le Grand Seigneur octroye tout ce que luy demandent ses Eunuques, qu'il ne considere qu'en veüe de ses concubines, que ne fera-t'il pas pour l'amour d'elles-mesmes, lorsqu'elles le sollicitent, & qu'elles employent tous leurs charmes pour obtenir quelque chose de luy !

Soltan Mourad Oncle du Grand Seigneur à present regnant, en avoit une qu'on appelloit la belle Frangié, qui dispoit tellement de sa personne qu'elle luy faisoit vouloir & executer tout ce qu'elle desiroit. Elle l'obligea dans le voyage qu'elle fit avec luy en Bagdat lorsqu'il se rendit maistre de cette Ville, qui estoit pour lors en la puissance des Persiens, de faire trancher la teste au plus fameux *Dada* ou *Santon* qui fust en toute la Turquie. La chose arriva de la sorte : A son arrivée à Mouffol ou Ninive les principales Dames de la Ville luy estant venuës rendre leurs respects en compagnie de la femme de ce *Dada* qui estoit la plus considerable de toutes, elle leur fit presenter la collation, & servir du vin & de l'eau-de-vie sur table, contre la coustume des Turcs, d'autant qu'elle se traitoit à la façon d'Europe dont elle tiroit son origine, à ce que l'on dit. Cette Santone qui s'estimoit entre les autres comme une Prophetesse, à cause que son mary passoit pour un second Mahomet dans l'esprit des peuples, animée du zele de la Loy se scandalisa de ce festin, & fit des imprecations sur celles qui mangeroient à cette table immonde & prophane, & à mesme temps se separa de la compagnie, croyant avoir fait un grand coup, & donné un admirable exemple, dont il seroit parlé dans les siècles futurs : Mais cet emportement ridicule bien loin d'edifier les assistantes comme elle s'imaginoit follement, les choqua toutes, & offensa jusqu'au vif la Sultane, qui estoit emportée & vindicative de son naturel. Elle ne pouvoit digerer cet affront, ny s'imaginer comment elle l'avoit ose le faire à sa Majesté en presence de tant de personnes. Elle resolut de s'en venger à quelque prix que ce fust, & pensoit toujours en elle-mesme aux moyens qu'elle devoit tenir pour en venir à bout hautement. La passion luy suggera celui-cy, qui fut de ne point permettre au Grand Seigneur de l'aborder que premierement il ne luy promist de la venger de cette injure. Le soir estant venu il se rendit dans son appartement, où il la trouva fort triste & melancolique avec l'esprit agité de mille pensées, ce

qu'il reconnut d'abord par le peu d'accueil qu'elle luy fit. Il s'approcha d'elle pour la caresser à son ordinaire ; mais au lieu de correspondre suivant sa coutume, elle se retira en arriere comme si elle eust eu crainte qu'il la touchast, & luy dit : *Prenez garde, Sire de m'aborder ; vous ne le pouvez pas en conscience, ny selon vostre Loy ; parce que je suis une profane & une immonde ; & si vostre Majesté communique avec moy elle deviendra semblable à moy, c'est ce que je ne puis ny ne dois souffrir.* Le Grand Seigneur bien estonné de cette façon d'agir & de ces paroles luy en demanda l'explication, & le sujet de son mécontentement. *Je n'en ay jamais receu de vostre Hautesse, répondit-elle, puisqu'elle ne m'a fait jusqu'à present que des graces & des faveurs mille fois au delà de ce que je merite : aussi n'est-ce pas d'elle que je me plains, ce seroit à tort :* En disant cela elle se mit à pleurer, & n'acheva pas de s'expliquer, tant la passion s'étoit emparée de son cœur. Le Grand Seigneur qui l'aimoit éperdument, & qui ne sçavoit rien de cet accident, estoit dans l'impatience d'apprendre d'elle d'où procedoit cette affliction, qui luy estoit plus sensible qu'à luy-mesme. *Mais qui auroit esté si temeraire, dit-il, de vous choquer & de me déplaire ? Ne sçait-on pas encore ce que je vous suis & ce que vous m'estes. Dites-moy donc qui est celuy-là, afin que je le chastie comme il merite, & que je vous fasse satisfaction. Il ne peut éviter la mort apres cet attentat, tel qu'il puisse estre.* A ces paroles elle fit une profonde inclination au Grand Seigneur, & luy baïsa la main, en luy disant : *Que je puisse mourir la victime de vostre Hautesse, si elle se tient à sa parole, & si elle venge l'injure atroce qu'on m'a fait aujourd'huy de me traiter comme une profane, en reconnoissance de la civilité que je rendois actuellement à des personnes indignes de la recevoir. Cet affront, Sire, m'est d'autant plus sensible, qu'il retourne sur vostre Majesté, qu'on n'a pas eu crainte d'offenser en m'offensant, encore bien que l'on sceust qu'elle me fait la grace de m'honorer de son amitié.* Elle s'expliqua plus au long & luy fit entendre par le détail tout ce qui s'estoit passé, avec des exaggerations furieuses, & tous les artifices que peut avoir une belle femme, animée d'un esprit de vengeance : de sorte qu'elle l'irrita tellement, qu'il luy promit avec serment de vanger cet affront par la mort de ceux qui l'avoient fait. Et pour y proceder dans toutes les formes, il s'enquit des principaux du pays qu'il fit venir en sa presence, quel homme c'estoit que ce *Dada* ou *Santon* dont on luy avoit fait tant de plaintes. Eux remarquans l'inclination du Prince, & son mécontentement de ce *Santon*, qui d'ailleurs estoit haï & craint du peuple, luy en dirent tout le mal qu'ils se pûrent imaginer, & luy firent entendre que c'estoit un petit tyran dans le país, qui tiroit des contributions de tout le monde & qui s'estoit enrichy aux dépens des pauvres. Le Sultan n'en demandoit pas davantage pour avoir plus de sujet de le faire mourir. *Qu'on s'aïlle saisir de sa personne, dit-il, & qu'on l'amene icy de gré ou de force.* A mesme temps les satellites sortirent pour aller exécuter ses ordres ; ils entrèrent brusquement dans son logis, & l'abordèrent avec ces paroles : *C'est à ce comp, maître hypocrite, qu'il faut rendre compte de tes actions au Parquet du Grand Seigneur.* Luy qui s'imagina d'a-

bord qu'il les apperçeut, que le Sultan l'envoyoit querir pour l'honorer; en consideration de sa pretenduë sainteté, & de la grande reputation qu'il s'estoit acquise parmy les peuples, entendant ce discours, & voyant qu'on le traitoit sans respect, resta si surpris, qu'il ne croyoit pas à ses yeux & s'imaginoit voir un songe plütoft qu'une verité, tant estoit grande sa presumption, & l'estime qu'il avoit de luy-mesme. Ils ne luy donnerent pas le temps de penser à se resoudre & l'obligerent sans delay à se mettre en chemin à pied, sans luy permettre de monter à cheval, ce qu'il faisoit d'ordinaire par grandeur, n'eust-il esté qu'à deux cens pas de son logis. Se voyant présenté en qualité de criminel à ce Parquet, qui fait trembler les plus resolués, il crut qu'il y devoit témoigner du courage, d'autant plus qu'il ne sçavoit pas le sujet de sa prise, ny dequoy on l'accusoit. Il se composa du mieux qu'il pût pour paroistre avec un port venerable, & la gravité d'un Prophete en presence du Grand Seigneur, qui luy demanda d'abord avec un visage irrité & des yeux étincelans : *Qui es-tu toy, & que fais-tu icy? Je suis,* répondit-il, *Herault, & serviteur du Tres-Haut, qui annonce ses volontez aux Fidelles : je m'appelle Checali. Tu es un fourbe & un trompeur,* répliqua le Soltan, *j'apprends que tu tyrannise mon peuple, au lieu de faire ce que tu dis, & que tu t'est enrichy par tes concussions & les presents que tu exige des personnes coupables pour les maintenir contre ceux qui ont le droit, auxquels tu empesche par tes intrigues que la Justice ne soit renduë. Je voudrois bien sçavoir de qui tu as receu cette autorité dans la Province, & en vertu de quoy tu tranche ainsi du Souverain. Je veux donner un exemple en ta personne, afin que dans la suite qui que ce soit n'entreprenne d'en faire le mesme. Qu'on fasse venir le bourreau.* Ces paroles furent comme un coup de foudre qui l'atterra & luy firent geler le sang dans les veines : de sorte qu'il resta tout interdit, & ne sceut plus que dire ny que faire pour se justifier. La Sultane qui faisoit jouer cette tragedie voyoit avec une joye indicible tout ce qui se passoit d'une jalousie qui regardoit sur le Parquet du Grand Seigneur. Le bourreau estant entré, luy dit de se mettre en son devoir, & de s'agenouïller pour luy trancher la teste. Ce Santon refusa de luy obéir, & menaça le Grand Seigneur de faire pleuvoir le feu du Ciel sur luy, s'il en venoit à l'execution, pour se vanger du tort qu'il luy faisoit. Cette derniere rodomontade l'irrita tellement qu'il ne voulut plus l'entendre, & commanda qu'on s'en deffit incontinent. *Chien, maudit,* luy dit-il, *tu parle encore : qu'on le depeſche.* On obéit aussi-tost. Les satellites le jetterent par terre, & le bourreau l'ayant menacé de le tailler en pieces s'il ne tendoit le col, il fut obligé de le faire & de se soumettre. Si bien qu'il fut décapité sur le champ, au grand contentement de la belle Sultane, qui voyoit ruisseler son sang avec plus de satisfaction qu'elle n'auroit veu une cascade d'eaux cristallines tomber avec impetuosité de la cime des montagnes du Liban dans le fond des precipices. Apres la mort de ce fameux Santon, on envoya piller sa maison, qui estoit la plus riche & la mieux meublée de tout le pais, & l'on donna ordre en mesme temps de mettre la Santone qui estoit la plus coupable sous le

le baston , & de la battre incessamment jusqu'à ce qu'on luy fist sortir l'ame par le nez , qui est leur façon de parler. Cela fut executé par les Domestiques & les Eunuques de la Sultane , avec toute la cruauté que l'on peut s'imaginer : de sorte qu'elle se vangea amplement de l'effront qu'on luy avoit fait , & alla remercier de cette faveur le Grand Seigneur qui en auroit fait encore cent fois davantage en sa consideration , y eust-il eu moins de sujet , tant la passion de l'amour les aveugle & les transporte.

Voilà à quel excez de barbarie & de cruauté ils en viennent pour complaire à leurs concubines. Voyons un autre exemple sur le mesme sujet , qui nous fera connoître les bassesses & les indignitez qu'ils font quand cette passion a pris possession de leur cœur.

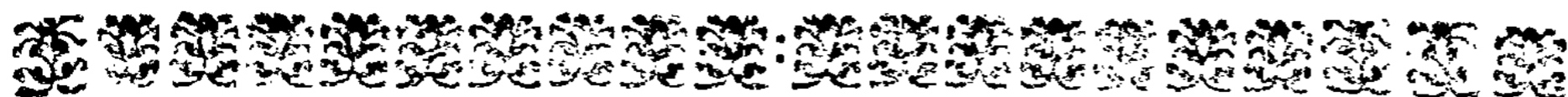
Un jeune Turc , fort riche & de qualité estant devenu amoureux d'une fille Arabe , pauvre , & miserable ; mais belle à ses yeux , quoy que brune. Ses parens firent leur possible pour empescher cette alliance , qui ne pouvoit estre qu'honteuse & deshonorable à leur famille : mais plus ils luy representoient sa laideur , sa pauvreté & la bassesse de son extraction , plus son amour s'enflamoit au lieu de se rebuter de ce qu'ils luy disoient. Il en vint à une telle extremité , voyant qu'ils ne vouloient point y consentir , qu'il les menaça de se tuer , ne pouvant , disoit-il , vivre sans cet objet qui donnoit de l'horreur & de l'aversión aux autres ; tant il est vray qu'il n'y eut jamais de laides amours , & que l'amour est aveugle : de sorte qu'ils furent obligez pour obvier à ce malheur de condescendre à ses volontez. Les matrones allerent faire la demande de la fille , suivant la coûtume du pais , à ses parens , qui accepterent fort volontiers ce party , le voyant tel & si avantageux qu'ils n'en pouvoient jamais pretendre un semblable : mais on trouva de l'obstacle de la part de la fille , qui ne voulut point consentir à ce mariage qu'avec une condition tres-onereuse , à sçavoir que ce jeune homme qui la recherchoit , ne l'auroit jamais que premierement il n'eust demandé l'aumône dans la Ville de porte en porte , afin , disoit-elle , qu'il n'ait pas sujet de me reprocher un jour ma pauvreté , & de me traiter comme une gueuse ; & que s'il en vient aux effets , je luy puisse dire & reprocher la mesme chose. Cette proposition parut ridicule , extravagante & comme impossible à executer. Quoy , disoient les parens de ce jeune Turc , voulez-vous encore luy oster l'honneur & le faire passer pour un fol ? Estes-vous raisonnable ? ne voyez-vous pas bien que cette infamie tournera encore à vostre deshonneur & au nostre ; & qu'au lieu de vous faire aimer de luy , vous vous exposez à vous faire haïr un jour plus que la mort , quand il viendra à considerer que vous l'avez obligé par un caprice à cette bassesse , durant le transport de sa passion dont vous vous prevalez à present ; mais qui ne durera pas toujours. De grace ne vous opiniastrez point en ces demandes ridicules & déraisonnables , dont l'execution vous seroit prejudiciable & à luy. Faites les choses de bonne grace , & contentez-vous d'estre aimée de luy , sans vouloir payer son amour d'ingratitude. Toutes ces raisons ne purent rien ga-

gner sur son esprit, ny luy faire changer de sentiment. Je ne le cherche pas, répondit-elle, qu'il me laisse en repos & qu'il prenne une fille de sa condition; mais pour ce qui est de moy, il peut s'asseurer qu'il ne m'aura jamais, que premierement il n'en passe par là, & n'accomplisse ce que je luy demande. La voyant ainsi obstinée elles se retirerent, & allerent faire le rapport de cette proposition à ce jeune Turc, qui attendoit la réponse avec impatience. Voyez, luy dirent-elles, si la creature que vous recherchez avec tant d'ardeur est fort raisonnable: laissons à part les autres défauts, puisque vous ne voulez pas en entendre parler. Elle ne pretend ces choses de vous que pour vous perdre d'honneur & de reputation devant les hommes, & vous faire passer pour un fol. Pouvez-vous l'aimer apres cela, à moins que vous n'ayez perdu l'esprit. Est-ce là correspondre à l'amour que vous luy avez témoigné? Est il possible que vous ne vous deportiez pas de cet objet digne de vostre mépris, & de vostre indignation. Non, dit-il, il n'est pas possible, puisque je ne puis vivre sans elle. J'estime un moindre mal de souffrir un peu de honte, que d'estre dans un martire continuel, & j'aime mieux vivre méprisé des hommes, que de vivre malheureux & infortuné. Voilà la resolution dans laquelle je suis, & ainsi il faut que je fasse tout ce qu'elle voudra, d'autant plus qu'elle m'en aimera davantage, quand elle considerera ce que j'ay fait par un excez & un transport de son amour. Ses parens penserent enrager de ce discours, & virent bien qu'il n'y avoit rien à faire, tant il estoit infatué de cette fille: que l'on convertiroit plutôt les pierres en or que de l'en faire deporter. Ils luy dirent comme en l'abandonnant, qu'il fit ce qu'il voudroit, puisqu'il ne vouloit écouter aucunes raisons: qu'il se fit Arabe, qu'il se fit gueux & mendiant pour une si laide personne, que pour eux ils ne vouloient plus se mêler de luy donner aucun conseil. C'est à quoy on ne doit plus penser (leur répondit-il) quand les resolutions sont prises. Cela dit, il se travestit en pauvre, & alla faire ce que sa maistresse pretendoit de luy, au grand estonnement de toute la Ville, & à la confusion de ses parens, qui n'osoient paroistre de honte. Apres qu'il se fut acquité de ce bel employ il épousa la fille à la maniere accoustumée, & par ce moyen il eut la possession de cet objet tant désiré.

Cette mesme passion fait que chacun tasche de s'avancer dans les premieres Charges, encore bien qu'ils les exercent avec peril de leur vie, pour pouvoir acheter quantité de filles esclaves, & assouvir leur concupiscence.

La plus grande mortification que puisse recevoir un Bacha, c'est d'épouser la fille ou la sœur du Grand Seigneur, d'autant qu'outre les frais qu'il luy faut faire pour l'entretien de ses domestiques il ne peut plus prendre d'autre femme, de crainte de luy donner de la jalousie; & ainsi ils preferent leurs lubricités & leurs plaisirs sensuels à l'honneur d'estre gendres ou beaux-freres de leur Monarque.

Passons de ce desordre de leurs passions sales & deshonestes à un autre plus abominable, dont nous traiterons dans le Chapitre suivant.



CHAPITRE VINGT-DEUXIÈME.

Desordre, en ce qu'ils reverent les Magiciens, bien loin de les avoir en horreur.

ARTICLE PREMIER.

Pourquoy est-ce que les Magiciens ne sont point abhorrez des Turcs, de leurs especes & astuces.

CE qui fait que les Sorciers & les Magiciens sont estimez en Turquie, & qu'on ne les a pas en horreur comme en Europe; c'est qu'on ne croit pas d'eux qu'ils ayent fait pacte avec le diable, & qu'ils se donnent à luy moyennant qu'il fera avec eux les choses dont ils sont convenus, qui est la creance que les Chrestiens ont des Magiciens. Au contraire les Turcs s'imaginent que les demons qui les assistent sont des Anges tutelaires, qui conversent familièrement avec eux, & qui leur revelent plusieurs secrets pour la consolation des peuples, qui ont recours à eux dans leurs necessitez: de là vient que plusieurs mesmes ont les sorciers en estime de sainteté, & tirent de leurs faux prodiges des consequences à l'avantage de la Religion Mahometane, les prenant pour des marques infailibles que Dieu leur donne qu'ils sont dans la veritable, puisque, disent-ils, le mesme ne se remarque pas parmy les infideles.

D'autres attribuent les effets merveilleux qu'ils font à une science acquise, & à des connoissances particulieres qu'ils ont des causes naturelles, ne pouvant pas se rendre à l'opinion des premiers, ny les estimer des Saints, dans la connoissance qu'ils ont de leur vie scandaleuse & abominable: outre que tout ce qu'ils font n'est qu'en veüe de l'interest, & pour gagner de l'argent, dont ils sont tres-avides; ce qui ne convient guere à des personnes saintes & parfaites.

Il y a quantité de sortes & d'especes de Magiciens parmy eux, qui sont plus ou moins respectez des peuples suivant leurs talens & operations: cependant ils ont presque tous le mesme nom, & s'appellent *Faldgi*, ou *Falaki*, c'est à dire Astrologue ou Devin: d'autant qu'on a recours à eux pour sçavoir les choses incertaines & douteuses. Par exemple, si quelqu'un vient à estre volé, & qu'on doute si c'est un domestique qui a fait le vol ou un estranger, on va incontinent s'en éclaircir chez ces demy Prophetes, qui bien souvent accusent les innocens, & causent par leurs fausses accusations des desordres estranges, des divisions dans les familles, & des ini-

mitiez irreconciliables. Semblablement, si quelqu'un tombe malade; ou qu'il soit en voyage éloigné de son pais, ou bien qu'il ait un procez sur les bras, on va consulter ces pretendus Oracles pour en sçavoir la bonne ou mauvaise issuë.

Quand ils manquent de pratique, ils ont des personnes apostées & d'intelligence avec eux, qui racontent d'eux des merveilles, ou pour mieux dire mille mensonges, afin de les mettre en vogue & abuser les simples; à quoy pour mieux réussir & pour persuader davantage, ils promettent de faire la moitié des frais nécessaires pour tirer les éclaircissemens que l'on pretend du Devin, qui ne revele jamais les choses si on ne le paye par avance. Par exemple, si quelqu'un vient à trouver dans son chemin quelque chose d'extravagant, comme une lettre écrite en caracteres inconnus, ou bien des ligatures de cordages, cheveux & autres choses, ces dissimulez qui auront jetté cela à dessein, & qui se rencontrent à propos quand il le releve de terre, luy conseillent d'abord d'aller consulter un tel *Faldgi*, qui est le plus habile de toute la Ville, pour sçavoir de luy la signification de ce qu'il a trouvé, & s'offrent de faire la moitié de la dépense, à condition que s'il y a du profit, & que le Devin leur découvre quelque tresor caché, qu'ils les en fera participans. Si celuy-là est assez simple pour adjoûter foy aux paroles de ces fourbes, & d'aller avec eux trouver le Magicien, il est déjà plus de demy attrappé: & ne peut plus se retirer de leurs mains sans argent: d'autant que le forcier le voyant venir en compagnie de ses associez, qu'il fait semblant de ne pas connoître, acheve de le tromper, en luy disant, comme par un esprit Prophetique, tout ce qui s'est passé à son égard pour l'étonner davantage. Il l'apostrophe ainsi: *O que tu es heureux dans la rencontre que tu as faite aujourd'huy, qui est la meilleure que tu pouvois faire de ta vie, puisqu'elle te procure un grand tresor, dont Dieu te veut mettre en possession preferablement à tout autre. N'as-tu pas trouvé un billet écrit de telle & telle façon? dis-je vray ou non, m'en peux-tu donner le démentir, sois donc assuré que ta fortune est faite, ou il ne tiendra qu'à toy.* Celuy-cy voyant qu'il devine si bien ce qu'il a luy-mesme fait faire par ses cabalistes, donne plus de creance qu'auparavant, & met d'abord la main à la bourse pour luy en faire dire davantage, & sçavoir de luy le lieu où est ce pretendu tresor. Sur cela il consulte l'Ange familier pour luy faire rendre ses Oracles; & pour cet effet il tient d'ordinaire sur une table couverte d'un beau tapy un bassin plein d'eau, duquel on entend sortir une voix distincte en Arabe ou en Turc qui répond aux demandes faites par le Magicien. Mais avant que de luy faire aucunes interrogations, il encense cette eau & toute la chambre avec de profondes reverences, & autres ceremonies superstitieuses. Apres quoy il luy fait dire ce qu'il veut presque tout à son profit: comme par exemple qu'on luy sacrifie un mouton (dont le Sorcier prend la meilleure part) que l'on brûle devant luy quatre ou cinq livres de parfums d'aloës, d'encens & de benjoin, dont il dérobe encore les trois quarts, qu'autrement il ne revelera rien. Si celuy qui a recours au Devin, n'accomplit ponctuel-

ement tout ce qu'il luy recommande de la part de son demon, (ce qui ne se peut faire qu'avec beaucoup de frais & en plusieurs jours) il prend sujet de là de le renvoyer comme un indigne des faveurs du Ciel, sous pretexte qu'il a irrité l'Ange par ses impatiences & son avarice. Si au contraire il contente son avidité à force d'argent, & qu'il observe fidelement ce qu'il luy aura enjoint, il s'en defait encore adroitement par des réponses ambiguës qu'il fait donner au demon, ou bien il luy fait enjoindre des choses pour la découverte de ce tresor dont l'execution est presque impossible: de sorte que ce pauvre miserable se trouve toujours frustré de ses esperances, & au lieu de gagner un bien imaginaire, il perd le réel dont il estoit en possession. Voila comment ils abusent de la simplicité de ces peuples credules & aveugles dans l'excès. Il arriva un jour à ce propos qu'une femme Chrestienne ayant trouvé par la ruë certaines écritures Arabes qu'on avoit faites sur du sable, & s'estant mise à les considerer, elle fut incontinent jointe par une autre, qui estoit d'intelligence avec le Magicien, quoy qu'elle ne fust pas connue pour telle. Celle-cy luy demanda en l'abordant ce qu'elle regardoit avec tant d'attention: je considerois, répondit la Chrestienne, ces beaux caracteres, & recherchois en moy-mesme pourquoy on les a écrits au milieu de la ruë. O m'amie, repliqua cette rusée, cette sorte d'écriture n'est pas là sans sujet, je t'estime fortunée d'en avoir fait la rencontre; veux-tu que nous en cherchions l'explication? je connois un Devin entr'autres tres-habile qui te donnera pleine & entiere satisfaction. Ne neglige point je t'en prie cette affaire, d'où dépend peut-estre tout ton bonheur, allons-le trouver de ce pas. Au reste si tu apprehendes la dépense, je suis contente de contribuer à la moitié des frais, à condition que tu me feras participante de ta bonne fortune: car je ne doute pas que tu n'ayes en ces lettres un tres-bon pronostique. C'estoit en trop dire pour ne la pas persuader: elle se laissa piper par ces paroles, & consentit à aller consulter le Magicien, qui la voyant arriver avec sa cabaliste, luy tint ce discours pour la persuader encore davantage: O femme que ce jour est heureux pour vous! que cette matinée vous est avantageuse, puisqu'elle vous enrichit pour toujours. N'avez-vous pas (ajoutant-il, comme s'il l'avoit deviné) fait rencontre dans la ruë de certaines écritures (dont il estoit l'Auteur.) Hé bien, dit-il, cela vous promet un tresor considerable; il n'est plus question que de sçavoir le lieu où il est pour vous en mettre en possession. Notre Ange (parlant de son demon familier) nous en pourra dire des nouvelles, il faut le consulter: mais vous sçavez bien qu'il ne rend point d'oracles qu'auparavant il n'ait esté honoré par des parfums & des presens. Faites donc vostre devoir de ce costé-là, & nous ferons le nostre. Ce discours ne tendoit qu'à faire donner de l'argent par cette pauvre abusée, qui avoit bien de la peine à s'en defendre: d'autant plus qu'elle se voyoit encore sollicitée par sa compagne, qui faisoit semblant d'estre de moitié des frais. Elle ne pût se dispenser d'ouvrir sa bourse, & de faire quelque largesse au Magicien, qui l'envoya chercher de l'encens, du storax & autres parfums pour presenter à l'Ange, qui protestoit de ne point

parler, & encore moins d'enseigner le tresor si on ne luy en brûloit dans la chambre, en signe d'hommage, neuf ou dix livres.

Je crois qu'on faisoit dire à cet Esprit une partie de ce qu'on vouloit : cependant il falloit observer ponctuellement tout ce qu'il ordonnoit, & luy apporter les parfums qu'il desiroit dont le Magicien profitoit du principal, n'en brûlant que ce qu'il jugeoit à propos. Le jour suivant l'Ange voulut d'autres choses, qui demandoient toujours de nouvelles dépenses. Il fit encore le mesme le troisieme & quatrieme jour sans rien découvrir du pretendu tresor : en sorte que la femme commençoit à s'ennuyer de débourser tant d'argent sans profit, & à se défier des promesses du Sorcier qui luy faisoit esperer des merveilles, ce qui fit qu'elle luy proposa de partager avec luy le tresor, à condition qu'il ne luy demanderoit plus rien : mais celuy-cy répondit qu'il ne le pouvoit pas faire en conscience, ny profiter d'un bien que Dieu avoit destiné pour elle. Cette excuse du Sorcier augmenta davantage le soupçon de la femme, qui ne s'appercevoit que trop bien de sa fourberie. Elle n'estoit pas à se repentir d'avoir esté si credule : cependant elle estoit engagée, & elle vouloit voir ce qui arriveroit de toutes ces menées. Sa compagne taschoit de luy oster ses soupçons, & de relever ses esperances, en luy faisant accroire que le plus fort estoit fait, & qu'elle ne devoit pas perdre courage au milieu de la course, qu'elles estoient sur le point d'estre toutes deux consolées & recompensées amplement des dépenses qu'elles avoient faites, qui n'estoient rien en comparaison du gain qui leur en viendroit. Qu'au reste ce leur seroit une folie de se desister apres avoir si bien commencé. Enfin ils la sceurent si bien tourner par ces sortes de discours, qu'ils tirerent d'elle tout ce qu'elle avoit, jusqu'à luy faire emprunter de l'argent à interest, dont ils profiterent encore ; apres quoy pour s'en defaire, ils firent demander à l'Esprit une chose dont l'execution estoit impossible, sçavoir qu'on eust à luy sacrifier un agneau blanc sans tache, & à l'enterrer au milieu de la grande Mosquée, qu'autrement il ne découvreroit point ce tresor. Cette pauvre creature entendant ces paroles, pensa mourir de regret de se voir ainsi trompée. Elle eut recours aux injures, aux reproches & aux imprecations dont elle chargea le Magicien & son Ange familier, qu'elle traitoit d'ignorant, de fourbe & de seducteur. Voila comme elle sortit d'avec eux, & ce qu'elle y gagna.

Il se passe tous les jours de semblables histoires, qui devroient ce semble desabuser ces peuples de la creance qu'ils ont aux Sorciers, & leur en donner un extrême mépris : cependant ils y sont si attachez qu'on ne les en sçauroit retirer, par quelque moyen que ce puisse estre, quand on viendroit mesme à confondre en leur presence le Magicien, & à imposer silence à son demon familier, comme il arriva il y a quelques années en Babylone, où le P. Justin Capucin fit taire durant plusieurs jours (au grand étonnement de toute la Ville) un de ces esprits, auquel on avoit recours de toutes parts comme à l'Oracle du pais. La chose se passa de la sorte :

Quelques Turcs de qualité s'entretenans un jour de la Religion avec ce Pere, vinrent à luy parler des pretenduës merveilles de cet Esprit, qu'ils

étoient estre envoyé de Dieu pour leur consolation, & pour marque de la verité de leur Religion, à la confusion de celle des Chrestiens, qui n'avoient rien de semblable, & qui ne meritoient pas à cause de leur infidelité, d'avoir comme eux la frequentation des Anges, qui leur annonçassent les choses à venir, qui leur fissent trouver ce qu'ils avoient perdu, & leur en revelassent une infinité d'autres pour les délivrer des peines & inquietudes qu'ils pourroient avoir ne les sçachant pas. Le Pere voyant qu'ils estoient avantage de ce demon, & qu'à son sujet ils se confirmoient dans leur fausse Religion, & insultoient la veritable: considerant d'ailleurs qu'il ne pourroit jamais les desabuser par ses raisonnemens de l'estime qu'ils avoient conceüe de cet Esprit infernal qui abusoit de leur credulité, & qui semoit parmy eux mille divisions, accusant les uns envers les autres veritablement ou fausement de larcins & autres crimes diffamans, pour lesquels on les entreprenoit ensuite. Fondez sur cette revelation, il crût que le mieux estoit de le confondre en luy imposant silence de la part de Dieu, & s'avança dans un transport d'esprit de leur dire, que s'il alloit avec eux chez le Magicien ce demon n'oseroit parler en sa presence, & qu'il sçauoit bien le ranger dans son devoir. Ils se moquerent de cette proposition, & le défièrent d'en venir à l'execution, ajoûtans que s'il pouvoit faire la chose dont il s'estoit vanté, ils resteroient entierement desabusez de leur pretendu aveuglement, & qu'ils n'ajoûteroient plus de foy aux paroles de cet Esprit. Le Pere avoit peur de se trop commettre & de choquer les Turcs, en leur causant cette confusion, neantmoins sur la promesse qu'ils luy firent qu'il ne luy en arriveroit aucun tort, se voyant d'ailleurs sollicité par les Chrestiens du pais, qui luy remontoient que ce seroit un grand honneur pour nostre sainte Religion, & que cette action les confirmeroit dans la Foy, autant qu'elle ébranleroit les Mahometans dans la leur, il accepta le défi, & apres avoir recommandé cette affaire à Dieu, il s'en alla accompagné d'un bon nombre de personnes au logis du Magicien, où à peine fut-il entré que le demon commença à murmurer, & à se mettre en colere de ce qu'on avoit amené un Prestre Franc, disant qu'il n'avoit rien à démêler avec luy, & menaçoit d'étrangler le Sorcier, à cause de ce qu'il l'avoit introduit. Le Pere voyant qu'il prenoit l'épouvante, & qu'il redoutoit la force de l'Eglise, & le pouvoir qu'elle donne aux Prestres sur les Esprits infernaux, animé d'une vive foy luy commanda de la part de Dieu de se taire, & de ne point parler de quarante jours, qu'autrement il sçauoit bien le chastier de sa desobeissance. Cette defense ne fut pas plûtost faite qu'il se teut, & resta muet quelque chose que fissent les Turcs pour le faire parler, ils s'imaginèrent qu ce qu'il en faisoit n'estoit que par indignation contre-eux, de ce qu'ils avoient fait venir ce Religieux, & qu'il ne se seroit pas plûtost retiré que cet Ange de tenebres seroit comme à son ordinaire: mais ils furent bien étonnez de voir qu'apres avoir congédié le Pere Capucin il ne parloit point du tout, & restoit toujours dans le silence. Le bruit de ce prodige se répandit par toute la Ville: en sorte qu'un chacun pour s'instruire de la

verité du fait , alloit au logis du Magicien , qui estoit au desespoir de cette disgrâce , qui l'avoit entierement décredité dans l'esprit du peuple , & qui le privoit encore de ses pratiques. Il offroit presque continuellement des sacrifices à ce demon pour l'appaiser , & luy presentoit des parfums pour le faire parler , croyant qu'il estoit irrité ; mais voyant qu'il se peinoit en vain , & que tous ses encensemens ne luy profitoient de rien , il se resolut à sa confusion d'aller trouver le Pere , pour le prier de rendre la parole à son Ange. Il luy fut impossible d'obtenir l'effet de sa demande , quelque instance qu'il luy pût faire ; ce qui l'obligea de luy envoyer faire la mesme requeste par d'autres personnes à diverses fois , auxquelles il s'excusoit semblablement de leur accorder ce qu'ils demandoient : mais ceux-cy choquez de tant de refus , en vinrent des prieres aux menaces , & protesterent que s'il les laissoit davantage dans la confusion , qu'ils luy attireroient quelque mauvaise affaire , & qu'ils suscitoient contre luy toute la Ville , qui se voyoit privée par luy de la plus grande consolation qu'elle eust. Le Pere craignant qu'il n'arrivast à son sujet quelque sedition populaire , se vit obligé de leur accorder ce qu'il luy demandoient , & permit à ce demon de parler , après dix jours continuels qu'il resta dans le silence. Si-tost qu'il eust la permission , sa langue se délia comme auparavant. Et comme le diable est naturellement superbe , il ne manqua pas pour couvrir sa confusion , de dire qu'il ne s'estoit teu tant de temps que pour les mortifier de ce qu'ils avoient crû aux paroles d'un Prestre Franc & chancelé dans leur foy , ajoûtant que si cela leur arrivoit une autre fois , il sçauroit bien s'en venger , & les chastier de leur infidelité.

Il y a d'autres sortes de Magiciens qui se mélangent d'expliquer les songes que l'ont fait en dormant , dont ils tirent de grandes consequences & indices pour le futur. S'ils pronostiquent à leur sentiment quelque chose de fatal , ils font des conjurations au demon sur la personne qui aura eu ces sortes de visions. Ils luy donneront à manger un morceau de pain sur lequel ils auront écrit certains chiffres ou caracteres , ou bien ils luy enjoindront de mettre sous le chevet du lit certains sachets pleins de poudre composée de differens ingrediens. Ils en font le mesme à proportion pour les femmes qui ne peuvent avoir d'enfans , pour celles qui se veulent faire aimer de leurs maris , qui les maltraitent , & pour empêcher de mourir les enfans qui sont encore au berceau.

D'autres gagnent leur vie à jeter des malefices sur des personnes dont on se veut venger , comme de noüer l'aiguillette , de causer des maladies tant aux hommes qu'aux animaux , &c. ceux-là mesmes ont encore le talent d'empêcher l'effet d'un sortilege par un autre. Ils conjurent les maux avec des exorcismes ridicules , & les apostrophent comme ils feroient un demon dans le corps d'un possédé. Ils donnent des eaux mixtionnées à boire , écrivent sur du sable & sur des feuilles d'arbre , conformément à ce qui est prescrit par leur livre de Magie , qu'ils ont toujours proche d'eux.

Il y a certaines femmes presque semblable aux Boëmiennes quant à l'habit & à la couleur, qui font encore les Prophetesses & Magiciennes. Elles vont dire la bonne aventure dans les maisons; mais avant que d'y entrer elles tâchent de sçavoir par d'autres ce qui s'y passe de particulier, afin qu'en le revelant elles surprennent les gens, & donnent plus de creance à leurs paroles. Elles portent avec elles une boutique d'instrumens de magie, dont elles se servent suivant les différentes occurrences. Elles mettent d'ordinaire une piece d'argent dans la bouche de ceux qui ont recours à elles pour la revelation de quelque chose secreta, & les obligent de dresser leur intention conformément à la leur, avant que de consulter l'Oracle & de faire parler le Demon. Une femme Chrestienne fort vertueuse & digne de foy, m'a raconté qu'estant allée un jour à un certain Devin des plus fameux de la Ville, en compagnie de cinq ou six Dames Turques de sa connoissance, plûtost pour les confondre que pour autre dessein, le Magicien qui ne la connoissoit pas, & qui la croyoit Mahometane comme les autres, luy fit mettre à son tour cette piece d'argent dans la bouche, avec ordre de conformer son intention à la sienne. Elle tout au contraire renonça interieurement au pacte, fit le signe de la Croix sur son cœur, & prononçant devotement dans le silence les adorables noms de Jesus & de Marie, supplia instamment nostre Seigneur de faire paroistre un effet de sa puissance en imposant silence au demon. Chose admirable! cet Esprit infernal qui avoit parlé pour toutes les autres, ne voulut jamais rendre aucune réponse pour celle-cy, quelque instance que luy en fist le Magicien, sinon que sa creance luy faisoit obstacle, & qu'il n'avoit rien à démêler avec les Chrestiens. Elle prit sujet de là de reprocher à ces femmes Turques qui l'avoient défiée, & comme contrainte à venir là, leur aveuglement, & leur fit voir l'impuissance du demon sur les serviteurs de Jesus-Christ, auquel elle s'estoit recommandée avec foy & devotion dans le moment que cet esprit devoit parler à son ordinaire.

ARTICLE II.

D'autres sortes ou especes de Sorciers ou Enchanteurs, & des choses surprenantes qu'ils font.

Outre toutes ces sortes de Magiciens, il y en a deux autres especes fort reverez en Turquie, qu'on peut appeller proprement Enchanteurs, d'autant que ce qu'ils font par leurs charmes & enchantemens est tout-à-fait surprenant. Les uns font paroistre à la veüe des choses qui semblent absolument impossibles, & qu'on prendroit en apparence pour de veritables miracles. Les autres sçavent charmer les serpens & les viperes: en sorte qu'ils les prennent dans leurs mains & dans leur bouche, les pincent & les mordent, sans qu'elles leur fassent aucun mal.

Quant aux premiers dont les actions sont encore plus étonnantes que de ceux-cy, je rapporteray quelque chose de ce qui se passa il y a quelques années en Alep, touchant les pretendus prodiges qu'y opera un fameux Magicien, ainsi que je les ay oüy raconter à ceux qui estoient presens, lorsqu'il faisoit ses prestiges en place publique, en presence de deux ou trois mille personnes de toutes les sectes & religions du pais. Celuy-cy fut estimé un des plus curieux & extraordinaires; il prenoit quatre œufs dans ses mains, & les jettoit en l'air de toute sa force, comme il auroit fait une pierre, l'un du costé d'Orient, l'autre à l'Occident, le troisième au Midy, & le quatrième au Septentrion; puis en s'adressant au peuple, il leur disoit, que voulez-vous que je fasse venir du premier œuf? quelle espee d'animal desirez-vous qu'il produise? ils luy répondirent, un serpent. S'y estant accordé, il ne fit qu'étendre un de ses bras, en disant *gal gal*, qui veut dire, vient vient, & à mesme temps on vit paroistre en l'air une grande couleuvre qui se rendit droit à luy, & s'en tortilla autour de son bras. Il fit la mesme proposition des trois autres œufs, & en fit venir trois oiseaux differens d'espee & de plumage se poser sur sa teste & sur ses mains, au grand étonnement de tous les assistans, qui le regardoient comme un Prophete.

Après ce tour, il fit encore celuy-cy, qui n'estoit guere moins surprenant, il sema de la graine de certains petits concombres qu'ils appellent *adgiour*, puis il l'arrosa, & la fit croistre à veüe d'œil, & porter en apparence en moins d'un quart d'heure des fleurs & des fruits, qu'il cueillit & donna à manger à plusieurs de ses spectateurs, qui les trouverent de mesme goust & qualité que les autres. Un Armenien en ayant conservé deux dans sa poche par curiosité, les trouva le lendemain convertis en deux crottes de chameau, ce qui donna sujet de se railier de tous ceux qui en avoient mangé avec tant de satisfaction.

A chaque spectacle qu'il faisoit, il vouloit estre payé de sa peine, & chacun tiroit de sa bourse pour le contenter & l'obliger à en faire encore d'autres: si bien qu'il gagna beaucoup en peu de temps, & emporta du pais une somme d'argent considerable.

On fit deux fois la queste pour le suivant, qui fut estimé des Turcs le plus admirable de tous; aussi le seroit-il en effet si la chose estoit telle qu'elle paroissoit à l'exterieur. Il prit un garçon de la troupe âgé de douze à treize ans, & l'ayant couché par terre il l'égorgea comme un mouton avec un grand cousteau de cuisine, & luy tira en apparence tout le sang du corps; durant qu'il ruisseloit à gros bouillons, on remarquoit en luy tous les mesmes symptomes, contorsions & débattemens de pieds & de mains que feroit un veritable moribond qui rend les derniers soupirs, ce qui faisoit fremir le peuple de peur. Après qu'il fut mort au jugement de tout le monde, le Magicien dit aux assistans qu'il ne le resusciteroit pas, si l'on ne luy donnoit encore autant d'argent qu'il en avoit receu pour le tuer, qu'autrement on payeroit l'avanie & le prix de son sang au Bacha. La curiosité qu'un chacun avoit de voir cette pretent-

duë resurrection , jointe à la peur qu'ils avoient, fit qu'ils en passerent par là, & qu'ils luy donnerent ce qu'il voulut, après quoy il luy souffla dans la bouche, le prit par la main & le remit sur pied sain & gaillard comme auparavant, sans qu'il parust plus aucun vestige de sang répandu, ny la moindre cicatrice sur son col.

Une autrefois il leur fit paroistre & disparoistre à mesme temps un amas prodigieux de plats, de bassins, & autres ustenciles de cuisine, tels & en si grande quantité qu'il n'y en a pas de plus beaux ny davantage dans celle du Grand Seigneur. Et quand ils luy disoient : mais que ne retenez-vous tous ces meubles, que ne les vendez-vous ? pour en faire une bonne somme d'argent, au lieu de quester comme vous faites des aspres & des deniers parmy le peuple à la façon des pauvres : il s'éclatoit de rire, & se mocquoit de leur simplicité.

Il y en avoit un autre avant celuy-cy en Alep nommé *Séheri verdi*, dont on raconte des choses encore plus surprenantes, aussi luy a-t'on donné apres sa mort une sepulture à part, avec une enceinte de muraille tout autour pour l'honorer comme un Saint. On y tient des lampes allumées durant la nuit, & quand les Turcs passent proche son tombeau (qu'ils tiennent comme un lieu de pelerinage en grande veneration) ils font quelques brièves prieres, & une inclination de teste, comme pour prendre la benediction de celuy qui y est inhumé, qui a tant fait parler de luy en son temps qu'on feroit un volume entier des faits étonnans qu'on luy attribué. Je me contenteray d'en rapporter un seul, dont j'ay oüy faire plusieurs fois le recit aux habitans d'Alep compatriottes de ce fameux Magicien. Ils disent qu'ayant reccu un jour quelque insulte du Cadi, qui l'avoit voulu surprendre dans un lieu infame, où il faisoit à la faveur de ses enchantemens mille abominations & impuretez, il s'avisa de faire éteindre le feu dans toute la Ville, & charma tellement cet Element qu'il estoit impossible d'en allumer en quelque contrée que ce fust : Ce qui causoit un desordre & une confusion étrange, d'autant qu'on ne pouvoit se chauffer ny faire cuire aucunes viandes, non pas mesme du pain, ny travailler à quantité de métiers ausquels le feu est absolument necessaire. Il fit cela, disent-ils, afin de se venger du Cadi, se doutant bien qu'il seroit obligé de le venir supplier à la requeste du peuple de remettre les choses comme auparavant, & qu'alors il luy ordonneroit pour penitence quelque chose à sa confusion, qu'il seroit obligé de faire malgré luy, s'il ne vouloit exposer sa vie à la fureur d'une populace irritée. En effet les habitans voyant que la confusion estoit generale, & que toute la Ville estoit sans feu, quelque artifice & industrie qu'on apportast pour en allumer, eurent recours à ce Magicien qui estoit leur refuge ordinaire, & le prierent de leur dire le sujet qui l'avoit obligé à les reduire à cette extrémité, ajoûtans que s'il avoit receu quelque déplaisir d'eux, ils estoient prests de luy en faire satisfaction. Il leur répondit avec un air de Prophete qu'il n'en vouloit à personne qu'au Cadi, & que c'estoit luy seul qui l'avoit choqué & causé tout ce desordre : Que s'ils vouloient faire cesser ce

fleau, il n'y avoit point d'autre remede que celuy-cy, à sçavoir, d'obliger ce Juge à souffler au derriere d'un chien mort & demy pourry, dont ils trouveroient le cadavre en tel carrefour. Voila une épouvantable extravagance: cependant il falut en venir à l'exécution, sans aucune modification. Le peuple qui recevoit les paroles de ce *Séheri verdi* comme des oracles, alla a la foule au Parquet du Cadi luy faire le rapport de ce qu'il avoit ordonné qu'il fist. Jamais homme ne fut plus surpris & confus que luy; la seule proposition de cette action qui le perdoit d'honneur & de reputation luy faisoit horreur. D'ailleurs il apprehendoit, ne le faisant pas, d'estre mis à mort par le peuple qui le menaçoit s'il ne les délieroit de ce malheur, dont il estoit la cause. Il ne sçavoit que faire ny à quoy se résoudre. Enfin voyant qu'ils estoient oblinez & resolu de le perdre, s'il ne leur donnoit satisfaction, il vint trouver avec eux le Magicien, qu'il supplia de mitiger un peu sa penitence, & d'agrèer que ce soufflement se fist avec une canne, sans l'obliger de toucher de la bouche ou du nez à ce cadavre, dont la seule infection estoit capable de le faire mourir. Qu'il eust égard à sa qualité, si du moins il n'en avoit pas pour sa personne, d'autant plus que cet avilissement ne pouvoit estre qu'au deshonneur des Musulmans, qui serviroient de risée aux Infideles, si l'on obligeoit leur Cadi qui est le Chef de la Justice à cette action si vile & si indigne, qu'il ne voudroit pas luy-mesme y condamner le plus abject de la populace, eust-il commis le plus enorme de tous les crimes. Toutes ces raisons & remontrances, bien que jointes aux prieres de plusieurs autres personnes de qualité ne servirent de rien, & ne purent fléchir le Magicien; de sorte qu'il falut que le Cadi se soumist, & executast ponctuellement à sa confusion ce qu'il luy avoit ordonné: tant estoit grande l'autorité de cet Enchanteur, & le respect que les Turcs ont pour ces sortes de gens.

Ils reverent encore ceux qui voltigent sur la corde, & qui y font des sauts perilleux, ou qui y marchent avec des échasses sous les pieds, dans la creance qu'ils ont que cela ne se peut faire que par une protection particuliere de Dieu, avec l'assistance de quelques Anges tutelaires qui les tiennent en leur garde, & qui les conservent pour la consolation des peuples. Ils leur permettent de faire des questes publiques parmy ceux qui assistent à leurs spectacles, & de recevoir des presens de tous les Grands de la Ville, qui les considerent en veuë de leurs beaux talens comme des personnes au dessus du commun.

L'autre espece d'Enchanteurs dont nous avons parlé cy-dessus, est de ceux qui charment les serpens & autres animaux veneneux: qui ne les mordent jamais quelques mauvais traitemens qu'ils leur fassent. J'en ay veu en Bagdat qui se mettoient la teste d'une vipere tout recemment prise dans leur bouche, qui les tiroient à poignées avec la main nuë d'un sac dans lequel il y en avoit quantité & de plusieurs especes, sans apprehension qu'elles les picquassent. Qui les pinçoient d'une main & leur tenoient la queue de l'autre, sans que ces animaux bien qu'irritez, fissent aucune feinte de les mordre.

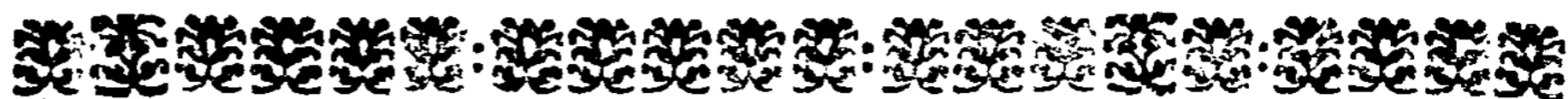
Le *Chec* ou Supérieur de ces Enchanteurs se tient à Bassora, qui est le Port où l'on s'embarque pour passer de Turquie aux Indes Orientales. Ceux qui veulent estre admis à sa confrerie, le vont trouver là, pour recevoir de luy les pouvoirs sur les serpens, qu'il ne donne pas également à tous, mais plus ou moins à sa discretion comme bon luy semble: en sorte que tel n'aura pouvoir que sur six especes de serpens, d'autres sur sept, & le plus privilegié de tous ne peut arriver qu'à douze. Si un particulier (disent-ils) entreprend au delà de son pouvoir, & qu'il soit si temeraire de vouloir prendre un serpent d'une espece dont il n'a pas licence, elle le pique tout de mesme qu'elle feroit un seculier qui n'auroit pouvoir sur aucune.

La maniere avec laquelle ils les prennent n'est presque pas croyable, tant elle est ridicule, aussi faut-il qu'il y ait du sort. Voicy comment ils y procedent: Quand ils les apperçoivent ils ne font que cracher en terre, & faire un certain crallement de bouche qui les fait arrester tout court, sans qu'elles puissent avancer ou reculer: en sorte qu'ils les prennent toutes vives sans aucune resistance non plus que si elles estoient mortes.

Je leur ay demandé quelquesfois s'ils pourroient faire le mesme à l'égard de ces serpens monstrueux en grandeur & en figure, & les prendre comme ils font les ordinaires? Ils me répondirent qu'oüy, pourveu que l'on aye reccu du Supérieur le pouvoir sur leur espece. Mais répliquay-je, il y en a de si prodigieux qu'ils seroient capables de devorer la moitié d'un homme, & de combattre contre quatre ou cinq Cavaliers, tel qu'étoit ce serpent a deux testes, qui fut tué proche Nisibe il n'y a que cinq ou six ans, par un Turc nommé Ismaël, Bacha, accompagné de trois autres Cavaliers, lequel monstre hannissoit comme un cheval, & avoit presque un pied de grosseur en diametre, & douze de long. Pourriez-vous, dis-je, en vertu de vos enchantemens, reduire ceux-là comme vous faites les autres? Il n'y a pas de doute, me répondirent-ils, puisque le sort est plus fort que toutes les armes. Et en effet, ne voyez-vous pas que d'abord que nous avons craché à terre & fait ce qu'il faut, que les serpens s'arrestent incontinent, ce qu'ils ne feroient pas si on leur avoit tiré un coup de pistolet, & qu'elles fussent blessées à mort. Il en seroit de mesme de celles-là, quelque force qu'elles pussent avoir, d'autant qu'elles sont liées & arrestées par une vertu occulte, à laquelle elles ne peuvent resister quoy qu'elles fassent.

Cette sorte d'enchanteurs d'insectes n'est pas beaucoup reverée des Turcs, parce qu'ayant naturellement en horreur les Serpens, comme animaux immondes, ils ne peuvent concevoir grand respect pour ceux qui les touchent. Outre que ces gens ne sont pour l'ordinaire que des Arabes du desert, pauvres disgraciez & malfaits, pour lesquels ils ont un grand mépris.

Quittons cette abominable compagnie de Sorciers, Magiciens & d'enchanteurs, respectez des Turcs, pour parler dans le Chapitre suivant, des desordres d'une autre composée de toutes sortes de gens de Religions & de conditions, je veux dire des Caravanes.



CHAPITRE VINGT-TROISIEME.

Desordre dans les Voyages ou Caravanes des Turcs.

ARTICLE PREMIER.

De trois incommoditez notables qui accompagnent les Caravanes.

IL n'y a país au monde où l'on voyage avec tant d'incommoditez qu'en Turquie, à raison des desordres qui se trouvent dans les Caravanes, & des difficultez qui les accompagnent, dont je remarqueray icy les principales entre plusieurs autres.

La premiere est que l'on couche dehors la pluspart du temps, tant en Hyver qu'en Esté, sans autre couverture que le Ciel, exposé à toutes les injures de l'air, c'est à dire, à la pluye, à la neige, au vent, & aux ardeurs du Soleil, à moins qu'on n'ait un pavillon; ce qu'on ne peut faire sans grande dépense & embarras, d'autant qu'il faudroit avoir deux chevaux, un pour soy, & l'autre pour le pavillon, un seul ne pouvant pas porter plus que la personne avec tout le bagage & l'attirail qu'on est obligé de prendre avec soy, comme vous verrez dans la suite.

L'on rencontre quelquesfois des Carvan-Serrails par le chemin, particulièrement sur la route de Constantinople, dans lesquels on se retire avec les chevaux, les mulets, les chameaux & les marchandises: si bien que les hommes & les bestes y sont tous à mesme auberge; ce qui cause une infection horrible, avec tant de bruit, que la pluspart aiment mieux coucher dehors que dans ces camps, qui sont comme de grandes halles ou escuries. Ajoutez à cette incommodité deux autres plus insupportables, à sçavoir la fumée causée tant par le tabac qu'on y prend toute la nuit que par la quantité des feux qu'un chacun y allume, pour faire sa cuisine & se chauffer. Outre que l'on s'y remplit de vermine, la coûtume des Turcs estant de se dévestir en présence de tout le monde sans aucune honte, & de secoüer leur habit devant le feu, pour faire tomber ce qu'il y a dedans, qu'ils laissent par regal à ceux qui viendront apres eux.

La seconde difficulté & incommodité qui accompagne les Caravanes, c'est qu'il faut porter avec soy, non seulement de quoy se couvrir la nuit, ou du moins un capot pour se preserver de la pluye; mais encore son vivre,

DÉ LA TURQUIE:

255

& jusques aux ustanciles de cuisine, si l'on veut manger quelque chose de cuit. Les provisions du voyage consistent en ris, en biscuit & quelques fruits secs, comme des figues, des raisins & des amandes. On est obligé mesme tres-souvent, de porter de l'eau, particulièrement sur le chemin d'Allep en Bagdat, aussi bien par la voye ordinaire, qui est Diarbeker & Moussol, comme par le desert: dautant que les eaux sentent le souffre ou la poix en plusieurs lieux; & sont si mauvaises, que les chevaux mesmes ont de la peine à en boire, particulièrement à deux journées au delà de Moussol, où il y a de grandes & vastes campagnes toutes couvertes de poix, dans lesquels j'ay remarqué en plein Hyver quantité de feux allumez d'eux-mesmes, qui couroient çà & là au gré du vent, & qui s'entretenoient de ces matieres visqueuses. Peu de temps avant que j'y passay, il y arriva une chose assez particuliere qui me fut racontée par ceux de nostre Caravane. Un lion poursuivant un taureau, l'obligea de se jeter à travers ces marais de poix où il ne fut pas plûtoist entré, que la pesanteur de son corps le fit enfoncer jusqu'au ventre, sans pouvoir plus se retirer, ny faire le moindre mouvement. Le lion croyant qu'il l'avoit à son avantage, & pressé de l'ardeur de prendre sa proye, le suivit à grands pas, sans se rebuter du peril où il s'engageoit, & où il voyoit son ennemy: en sorte qu'il enfonça comme le taureau, & se trouva tellement engagé dans cette poix, qu'il luy fut impossible de s'en retirer, de quoy les Pasteurs s'appercevant accoururent pour le tuer, & apres l'avoir laissé se débattre une espace de temps, voyant qu'il n'avoit plus de force capable de se débarasser & de leur nuire, ils prirent la confiance de s'en approcher & luy donnerent tant de coups de bastons sur la teste, qu'ils le laisserent mort sur la place, & retirerent ensuite le taureau avec des cordages du mieux qu'il leur fut possible.

La voye du desert quoy que plus courte est bien plus incommode que l'ordinaire où passent les Caravannes, dautant qu'on ne trouve pas si frequemment les choses necessaires à la vie: il nous falloit prendre de l'orge pour huit jours, pour la nourriture de nos chevaux, & de l'eau pour vingt quatre heures. Quelquesfois mesme nostre conducteur ne trouvoit pas la fontaine où nous devions remplir nos outres, parce que les Arabes les comblent, & font perdre la source, afin qu'on ne les puisse poursuivre dans les deserts, apres qu'ils ont fait leurs vols & devalisé les Caravannes, si bien que nos chevaux se passoient ce jour-là sans boire: d'autresfois nous trouvions dedans des bestes mortes qu'ils y avoient jetées pour infecter l'eau & empescher qu'on n'en bût. Quand il falloit en faire nostre provision, nous y allions avec tant de precaution & de silence, de peur d'estre entendus des voleurs, qui attendent pour l'ordinaire les passans à ces abreuvoirs, qu'il sembloit à nous voir que nous voulions enlever un thresor. Aussi n'estions-nous que cinq personnes incapables de nous defendre contre deux hommes bien armez.

La troisieme incommodité ou inquietude que l'on a dans les Caravannes, c'est qu'on est toujours dans la crainte & en peril d'estre volé, non seulement par les Courdes & les Arabes qui ne vivent que de rapines qui font

des courses par tout, & qui se campent dans des lieux avantageux, où l'on ne se peut mettre en deffense contre eux que tres-difficilement; mais encore par ceux de la Caravanne mesme; ce qui oblige d'estre toujours circonspect, & d'avoir l'œil ouvert sur ses compagnons plus que sur les voleurs estrangers, particulièrement la nuit: car alors ils font leur coup à la faveur des tenebres, & quand on est endormy. Le remede à cela est de s'accorder avec trois ou quatre personnes de connoissance, & de veiller successivement l'un apres l'autre: ou bien si l'on est seul, il faut mettre ce qui peut estre derobé deffous le chevet où l'on pose la teste, & se le bien lier avec une corde à un bras, afin qu'on ne puisse l'emporter sans vous réveiller. Voila les moyens dont jeme suis servy, & que j'ay conseillé à plusieurs autres qui s'en sont bien trouvez

La Perse n'est pas sujette à ces larcins comme la Turquie: d'autant que les Gouverneurs des lieux où s'est fait le vol, sont obligez d'en répondre, & contraignent les Villages qui dépendent de leur jurisdiction à trouver ce qui a esté dérobbé, ou à le payer, supposé qu'il ait esté enlevé par une troupe de voleurs. Mais s'il a esté pris par ceux de la Caravanne mesme, on fait visite dans toutes les valises & on le cherche tant qu'on le trouve. Aussi pour obvier aux fausses accusations des imposteurs, & afin que personne ne puisse dire qu'il a perdu une chose qu'il n'avoit pas, on oblige ceux qui voyagent en Perse de montrer en entrant sur les confins de l'Estat ce qu'ils ont, dont on leur donne une attestation. Que s'ils ne le font pas on n'est pas obligé d'en répondre, & de croire à leur parole.

Ceux qui courent plus de risque d'estre volez en Turquie par les gens de la Caravane, ce sont les Francs, parce qu'ils les croient chargéz d'or & d'argent: outre que ne sçachant pas les pratiques du pais, ils les dupent plus facilement que les autres. Ceux encore qui ne sçavent pas les langues, particulièrement la Turquesque, quoy qu'originaires de Turquie, sont en peril aussi bien qu'eux: parce qu'ils ne se peuvent deffendre de paroles, ny entendre ce que l'on dit d'eux, quand on a dessein de leur nuire; car alors pour les mieux tromper, on se tiendra presque toujours en leur compagnie, avec mille témoignages d'affection en apparence.

Encore bien que l'on sçache une langue, il est bon quelquesfois de montrer à l'exterieur pour un temps qu'on ne l'entend pas, afin de connoistre les gens avec qui l'on est, & se precautionner contre-eux. Cette adresse sauva la vie à un riche Marchand sur le chemin de Bagdat en Alep: car s'estant trouvé avec des personnes dont il se méfioit, il feignit de ne sçavoir point le Turc, & ne leur parloit qu'en Arabe: cependant il prestoit l'oreille à leurs discours sans rien faire paroistre; & remarqua qu'ils s'entrenoient un soir des moyens de se défaire de luy pour se saisir ensuite de son argent. Ils venoient la pluspart du temps manger avec luy sous sa tente, sous pretexte d'amitié, & restoient par fois une bonne partie de la nuit en sa compagnie à fumer le tabac, & à discourir, ce qui leur estoit un grand avantage pour venir à bout de leurs desseins. Ils conclurent
entre-eux

entre-eux qu'il falloit dormir cette nuit-là avec luy, & que l'un d'eux l'assassineroit durant le sommeil & l'obscurité, apres quoy ils firent jeter son corps à l'écart; & afin de ne se pas tromper, & de ne pas tuer l'un pour l'autre, ils assignerent à chacun sa place & l'endroit où il devoit dormir. Le Marchand entendit tout ce complot qui le faisoit fremir d'horreur: cependant il n'osa rien en témoigner, & parut toujours de bonne humeur, comme s'il n'en eust rien sceu. L'heure du sommeil estant venue, ils le convierent de se coucher; il le fit sans résistance, & en mesme temps on éteignit la lumiere. Celuy qui devoit faire le coup, remarqua bien les places, de crainte de prendre l'un pour l'autre: apres quoy il se mit en disposition de dormir comme eux. Le Marchand n'en avoit aucune envie, & ne pensoit qu'aux moyens de se sauver: Dieu luy suggera celui-cy, qui fut le plus expedient de tous ceux qu'il alloit ruminant dans son esprit, avec mille inquietudes. Il se leva tout doucement quand il crut qu'ils estoient endormis, sous pretexte d'aller à quelque nécessité, changea de place & s'alla mettre derriere tous les autres: de sorte que le meurtrier estant venu environ la minuit pour l'assassiner, il donna trois ou quatre coups de poignard à son propre frere couché à costé du Marchand. Et ainsi ce malheureux tomba dans la fosse où il avoit voulu jeter son bienfaicteur. Apres cette noire execution que le Marchand entendit sans la voir, les complices du meurtre allerent jeter le corps à la voie sans le connoistre, tant l'horreur du crime les aveugloit. Ils furent bien estonnez à leur retour de voir en vie, la chandelle à la main, celui qu'ils croyoient mort: ils ne sçavoient si c'estoit luy-mesme ou un phantome qui leur apparoissoit; mais ils furent bien plus surpris quand ils l'entendirent parler en bon Turc, & qu'il vint à leur raconter tous leurs mauvais desseins, avec menace de les deceler à la Justice s'ils faisoient le moindre mouvement, & s'ils ne se retiroient de sa compagnie. Jamais gens ne furent plus consternez & confus. Ils se jetterent à ses pieds demy morts d'effroy, & luy demanderent pardon de leur attentat, avec d'instances prieres de ne jamais rien dire de ce qui s'estoit passé; ce qu'il leur promit, estimant qu'ils estoient assez chastiez par eux-mesmes, sans leur procurer d'autres supplices, encore bien qu'ils les meritoient.

Voilà l'avantage que l'on remporte de sçavoir les langues du pais. Aussi les Turcs disent-ils en commun proverbe, que celui qui en sçait trois, peut se vanter qu'il a trois testes ou une triple vie, & se comparer luy seul à autant d'hommes qu'il possedent de differens idiomes.

Ajoutez à cela, que ceux qui voyagent sans langue dans la Turquie ne peuvent prendre aucune veritable instruction de l'estat du pais: outre que ne pouvans s'entretenir ils sont toujours dans un continuel chagrin & mélancolie. De plus, si on leur fait insulte, ils ne se peuvent defendre ny se justifier des faussetez qu'on leur impose; tout leur recours est à leur conducteur, qui bien souvent est leur plus grand persecuteur, afin de les obliger par ses mauvais traitemens à l'appaiser à force d'argent, & à luy donner plus qu'ils ne luy ont promis, dans cette maxime que les biens

faits gagnent les cœurs les plus barbares, & adoucissent les naturels les plus feroces, tel que celuy des Turcs quand ils ont l'avantage sur quelqu'un.

ARTICLE II.

D'une nécessité onereuse provenant des Caravanes.

LA quatrième incommodité qu'ont les voyageurs en Turquie, au sujet des Caravanes, c'est qu'il leur faut rester quelquesfois deux mois entiers dans une Ville, pour attendre qu'il en parte une pour le país où ils prétendent de se rendre: car d'aller seul ou en compagnie d'un petit nombre de personnes il n'y a pas d'apparence, d'autant que ce seroit s'exposer à un peril evident d'estre dévalisé & mis à nud par les Arabes, Courdes, & autres voleurs dont la Turquie est pleine: à quoy pour obvier l'on s'attend les uns les autres, jusqu'à ce que l'on soit environ cent cinquante ou deux cens hommes pour se precautionner contre-eux, & leur pouvoir résister en cas d'attaque: cependant ils n'en prennent pas les moyens dans le chemin, tant il y a de desordres parmy eux, pour ce qui est de la marche, d'autant qu'ils vont si écartez les uns des autres, qu'on auroit le temps d'en tuer une partie avant que le reste qui est en arriere pût arriver pour les secourir. De plus ceux qui ont gagné le devant ne retournent jamais pour deffendre leurs compagnons, tant ils sont lasches, chacun ne pense qu'à se sauver, & se retirer de pair.

Il n'y a que sept ans que dix Courdes enleverent proche le Païas un mulet chargé d'argent monnoyé, qu'ils trouverent separé de la multitude, conduit par quelques serviteurs, sans que personne fit le moindre mouvement pour courir apres eux, & le retirer de leurs mains, encore bien qu'ils fussent en plus grand nombre dix fois que ces voleurs. Je ne fais aucun doute que cinq ou six Cavaliers François bien armez & résolus seroient capables de mettre en déroute une Caravane de deux cent personnes; & je ne tiendrois plus assuré avec eux dans un voyage, que je ne ferois en compagnie de deux cens Marchands Turcs & Chrestiens du país qui prennent d'abord l'épouvante, & qui n'ont jamais manié les armes. Pour preuve de ce que j'avance, je ne veux point d'autre témoignage que ce qui arrive presque tous les ans à la Caravane des Pelicrins de la Meque, qui est le plus souvent devalisée par les Arabes des deserts au delà de l'Egypte, qui n'ont pour toutes armes qu'une pique. Cependant elle est composée pour l'ordinaire de cinquante mille personnes, tant hommes que femmes, de tous les país de Turquie, de la Perse & des Indes, qui sont accompagnez pour une plus grande seureté d'un Bacha envoyé de la Porte, & eux ne passeront pas le nombre de trois ou quatre mille piquiers, gens miserables & poltrons au possible, qui ne s'en-

couragent dans cette rencontre, que par l'esperance du butin, & parce qu'ils connoissent les Turcs encore plus lasches & craintifs qu'eux. Ils n'auroient garde, quelque nombre qu'ils pussent estre, d'attaquer avec leurs piques deux cens de nos Mousquetaires aguerris & bien armez, dans l'assurance qu'ils ont qu'il n'y a rien à esperer avec eux, & qu'ils perdroient plûtoſt la vie que de se laisser dépouiller comme font les Turcs.

Il y a quelques années que trois Jouiailliers d'Europe à leur retour des Indes estant arrivez en Bagdat, voulurent se rendre en Alep par le desert, & porter avec eux pour deux cens mille écus de pierreries qu'ils avoient. Les Peres Capucins Missionnaires, chez lesquels ils s'estoient retirez, firent tout ce qu'ils pûrent pour les en dissuader, à cause des perils qu'il y a sur cette route de la part des Arabes, & leur conseillèrent de ne se point tant exposer, & de laisser là, comme font les autres leurs diamans, qu'on leur enverroit apres en Alep avec plus d'assurance, par la grande Caravane, composée de plus de mille chameaux dont on ne fait point la visite par le chemin, moyennant que l'on paye une certaine somme par charge. Ils ne voulurent point se rendre à ces raisons, & se voyans bien armez, ils crurent qu'ils ne devoient point apprehender les Arabes : de sorte qu'ils partirent avec un conducteur que leur donnerent ces Peres. Apres qu'ils eurent passé Ana, Ville capitale de l'Arabie deserte, qui est à present toute ruinée, ils découvrirent de loin un escadron de cavaliers Arabes d'environ deux ou trois cens, avec lequel estoit leur Prince qu'ils appellent *l'Emir*. Ces voleurs les ayant aussi apperceus, détacherent d'abord huit ou dix de leur troupe pour leur couper chemin & les empêcher de passer outre, ce que voyant les Jouiailliers, ils mirent pied à terre, se retrancherent du mieux qu'ils purent, & lierent leur conducteur pieds & mains, de crainte qu'il ne s'enfuist, & ne les laissast seuls dans le desert. Chacun d'eux avoit six coups à tirer, à sçavoir quatre pistolets, un mousqueton, & une espee de fauconneau ou perrier qui portoit vingt-cinq ou trente postes. A peine eurent-ils fait leurs preparatifs, que ces Arabes envoyez du Prince arriverent à eux ; mais se voyant couchez en joué par ceux-cy, & ces trois pieces de batterie braquées contre-eux, ils n'osèrent s'en approcher. Ils les sommerent de se rendre à l'amiable sans s'exposer à perdre la vie & les biens tout ensemble, leur remontrans qu'ils ne pouvoient pas résister à une si grande multitude. Que ce seroit une temerité à eux de l'entreprendre, & de se commettre au combat avec trois cens hommes, qui ne leur pardonneroient jamais, s'ils estoient si hardis que de tirer un coup sur eux. Que le sang Arabe ne se payoit que par la mort de ceux qui l'avoient répandu, qu'ils eussent donc compassion de leur jeunesse, sans s'obstiner davantage à vouloir deffendre au prejudice de leur vie un bien qu'ils ne pouvoient plus posséder, & que Dieu n'a créé que pour passer de main en main. Qu'au reste, on leur donnoit dequoy faire leur voyage, & qu'on leur laisseroit encore leurs chevaux & leurs habits. Vous parlez trop, répondirent ceux-cy, retirez-vous, & au plûtoſt, autrement on vous fera voler la cervelle : ne vous imaginez-pas que nous

ayons peur de vous, quoy que vous soyez en plus grand nombre. Nous avons de quoy vous repousser & vous obliger à la retraite, si vous estes si hardis que de nous attaquer. Sçachez donc que nous perirons plutôt que de nous rendre, & que c'est en vain que vous nous sollicitez : Allez porter cette parole à vos compagnons, & dites leur de nostre part que nous les attendons icy de pied-ferme. Ces lâches deputez n'osèrent pas en entreprendre davantage les voyans resolus. Ils allerent faire leur rapport à l'Emir, qui pensa enrager de ce défi. Il partit d'abord avec toute sa cavalerie, faisant feinte de venir fondre sur ces trois passagers qu'il croyoit épouvanter par ses approches : Mais il se trompa bien ; d'autant que ceux-cy les voyant venir à la foule & sans ordre, attendirent qu'ils fussent à la portée de leurs perriers, qu'ils tirèrent si à propos & avec tant de succes, qu'ils mirent par terre trente ou quarante de ces voleurs, & se jetterent à mesme temps sur les mousquetons, qu'ils déchargerent semblablement. Cette defaite si soudaine & tous ces coups tirez avec tant d'effet, épouvanterent si fort ces Arabes, qu'au lieu de s'approcher d'eux, ils se reculerent, & leur donnerent le temps de faire une seconde charge. Ils n'osoient pas les aborder dans ce nuage de fumée que la poudre avoit fait autour d'eux, & qui les mettoit à couvert, de crainte qu'ils ne leur envoyassent encore une gresle de coups. Apres que ce tourbillon fut dissipé, ils firent une seconde tentative, & nos Braves une seconde décharge sur eux, avec autant d'avantage que la premiere : Les Arabes croyant avoir rencontré des diables plutôt que des hommes, se retirerent de crainte de pis à leur grande confusion, & leur laisserent le champ de bataille & toute la gloire. Eux se voyant libres, allerent le pistolet à la main relever quelques-uns de ces miserables qui estoient blessez & demy morts, qu'ils remirent sur leurs chevaux, & leurs dirent : Allez faire sçavoir à vostre Prince de nostre part, que nous prendrons giste ce soir proche une telle fontaine, & que nous y passerons la nuit à l'attendre, s'il a le cœur de nous y venir trouver. Soit que cela fut rapporté ou non, il suffit que personne ne parut, & qu'ils continuerent le reste de leur voyage en paix.

Voila ce que sçavent faire les Arabes, quand on leur resiste : mais si par malheur ils ont l'avantage, & qu'on ait tiré sur eux quelque arme à feu, ils ne pardonnent jamais. Ils tuerent presque en mesme temps & dans le mesme desert quatre Portugais qui venoient de Bagdat pour se rendre en Alep. Ce qui ne seroit peut-estre pas arrivé, s'ils eussent suivy le conseil que leur donna un Pere Capucin qui estoit en leur compagnie, de ne pas faire tous à la fois leur décharge, mais de reserver toujours quelque coup à tirer pour épouvanter ceux qui voudroient s'avancer. Ils negligerent cet avis, & firent tout le contraire : & les Arabes s'appercevens qu'ils ne faisoient plus feu, se jetterent avec impetuosité sur eux, & les mirent à mort avec le Pere Capucin : encore bien qu'il n'eust pas combattu, ny fait le moindre mouvement pour se defendre.

Apres que les Arabes ont devalisé quelque caravanne, ils viennent vendre dans une autre qui passera quelques jours apres celle-là par le mes-

me endroit, le butin qu'ils ont fait, sans aucune apprehension de châtiment, encore bien qu'on les puisse convaincre évidemment que ce qu'ils débitent a esté dérobé à d'autres Marchands, d'autant que telles choses ne sont pas à leur usage, & encore moins se fabriquent-elles parmy eux, comme seroit des armes à feu, de la poudre, du plomb, des Indianes, des habits tres-differens des leurs, & mille autres choses. Pour ce qui est des chameaux, des mulets, & des chevaux qu'ils ont pris, ils les retiennent quelque temps avec eux dans le desert, & puis ils les menent vendre ensuite dans quelque Ville où ils seront moins reconnus.

Quand ils attaquent quelque caravanne & qu'ils ne se voyent pas les plus forts, ils capitulent avec les Marchands, & leur permettent de se retirer sans faire tort à personne, moyennant qu'on leur donnera certaine somme, & apres avoir receu l'argent dont ils sont convenus, ils les vont attendre dans un autre endroit, feignans d'estre un autre corps d'Arabes, & tirent d'eux une seconde fois autant ou plus d'argent que la premiere.

ARTICLE III.

Des peines, fatigues & incommoditez qu'on souffre dans les caravannes.

LA cinquième incommodité qu'on a dans les caravannes est, qu'on ne voyage presque que de nuit en Esté, pour éviter le fort de la chaleur, qui est telle & si excessive durant le jour, qu'elle est capable quelques-fois de faire mourir les plus robustes: en sorte que l'on ne remarque rien dans les tenebres de la qualité ou disposition du país, ny des anciennes ruines s'il y en a; outre qu'on ne se fait que se heurter les uns les autres, ce qui cause des querelles continuelles, accompagnées de mille injures & imprecations.

La sixième est qu'on est inquieté dans les doüanes & autres passages où l'on paye certains tributs, particulièrement les Francs, dont on exige toujours le double des autres, tant par haine qu'on leur porte, que parce qu'on les estime riches.

La septième est que si l'on vient à tomber malade, on est en peril évident de mourir, d'autant qu'on ne trouve aucuns remedes humains, à raison que l'on est éloigné des Villes, qui sont distantes pour l'ordinaire les unes des autres dix ou douze journées de chemin. Il ne me fut pas possible de trouver dans celle d'Ana un peu de vinaigre pour faire de l'oxycrat à un Religieux Portugais, pour temperer un peu la douleur qu'il ressentoit, causée par une inflammation qu'il avoit sur les jambes. Que seroit-ce donc si l'on avoit besoin d'autres choses plus exquisés, si les plus communes & ordinaires ne se trouvent pas? Ils se servent là au lieu de vinaigre à leur cuisine, d'une certaine graine rouge qu'ils appellent *Soum-*

mac, ou bien de grenades vertes dans la saison. Outre ce manquement de remedes & de Medecins, on n'a pas mesme des vivres propres pour un malade. Il faut qu'il mange à son ordinaire du biscuit, du ris, assaisonné avec un peu d'huile ou de graisse, & des fruits secs, ou bien qu'il meure de faim. De plus quelque mal qu'il ait, personne ne s'arreste pour luy. On le laisse dans le desert s'il ne peut suivre la caravanne: ou bien on le lie sur un cheval, comme on feroit une charge ou une beste morte. Jugez si dans cet estat, joint avec toutes les autres incommoditez, il n'empire pas plûtoft que de guerir. Aussi en meurt-il tant dans les Camps où se posent les caravanes d'ordinaire, qu'à voir les sepultures des Voyageurs deffunts, on les prendroit pour celles d'un gros Village.

Quand quelque étranger est malade & en peril de mort, un chacun s'écarte de luy, & personne n'ose l'aborder, de crainte qu'en le frequentant il ne donne sujet d'estre accusé à la Justice d'avoir pris son bien en cas qu'il vienne à mourir. Un pauvre Marchand Armenien de Perse nommé Chacar estant tombé malade en Alep dans un camp, tous ceux de sa compagnie voyant que sa maladie estoit dangereuse, le quitterent, & le laisserent seul sans aucune assistance, pour n'avoir rien à démêler à son sujet avec les Juges du pais, qui s'emparent des biens des étrangers qui meurent, & qui pour en avoir davantage, disent à ceux qui les ont assistez jusqu'à la fin, qu'ils ont pris & dérobé la moitié de ses biens, & les ruinent encore avec ce malicieux pretexte. Voila d'épouvantables extremittez; en voicy d'autres encore pires & plus horribles.

Si quelqu'un vient à estre blessé à mort dans une caravanne par des voleurs, ou par ceux de sa compagnie, & que l'on juge qu'il doit mourir de ses blessures un jour ou deux apres son arrivée à la Ville, on se donne bien de garde de l'y porter, autrement on payeroit une avanie & le prix de son sang à la Justice: mais pour obvier à ce mal, on l'enterre à la campagne avant qu'il soit expiré.

Si quelque particulier de la caravanne vient à se noyer en passant un fleuve, & que la Justice en soit avertie par quelque traître, elle entreprend tous ceux de sa compagnie comme des homicides, & exige d'eux une bonne somme d'argent tout de mesme que s'ils l'avoient tué. Un nommé Megdesi Marcar me raconta un jour qu'il avoit esté emprisonné avec sept ou huit autres Marchands pour un cas semblable, & qu'ils déboursèrent deux ou trois mille piastres au profit du Bacha pour se tirer d'affaire.

Quand un Marchand de la caravanne vient à mourir, & qu'il n'a pas avec luy son fils ou son frere, le Prince ou le Gouverneur du lieu où il est decedé s'empare de toutes ses biens. Je m'employay un jour pour sauver celles d'un Armenien nommé Cogea Ouhan qui mourut en nostre compagnie, afin que ses enfans ne fussent pas frustrez de son bien qui montoit à trois ou quatre mille écus, & pour cet effet nous écrivîmes un testament en son nom, ou quelques-uns se sous-signerent, par lequel il reconnoissoit devoir à tels & à tels tant d'argent, & que les marchand-

ses qu'il avoit avec luy leur estoient hypotequées: mais tous nos efforts furent vains & inutiles, d'autant que la Justice Turquesque n'en voulut rien croire, & s'empara de vive force de tout ce qui luy appartenoit.

La huitième incommodité qu'apportent les caravanes, c'est qu'on dépense beaucoup, encore bien qu'on soit tres-mal en toutes façons, de manière qu'il coustera plus à faire deux cens lieues en Turquie avec toutes les peines & les perils dont nous venons de parler, c'est à dire à dormir dehors & sur la terre, à manger tres-frugalement, & à ne boire que de l'eau qu'il ne cousteroit à faire le mesme chemin en France à un homme qui voudroit aller en carosse & faire grande chere; ajoutez à cela qu'un homme de cheval en France fera plus de chemin en une semaine qu'on ne fera en Turquie avec une caravane en quarante jours.

Parmy tant de desordres & d'incommoditez qui les accompagnent, les Voituriers ont cet avantage qu'ils font paistre leurs chevaux pour rien dans les prairies, d'autant qu'elles n'appartiennent à personne, & qu'on ne les cultive jamais, sinon proche des Villes & le long des rivieres, dont on se sert pour arroser les terres: Mais cette épargne n'est que pour celui qui donne à loüage les chevaux, & ne profite de rien au Voyageur, qui n'en paye pas moins, la coustume estant avant que de partir, de convenir avec un Muletier du prix qu'on luy doit donner pour estre conduit à cheval jusqu'au lieu où l'on veut se rendre, à condition qu'il aura soin de le nourrir. On luy avance d'ordinaire une partie de ce qu'on luy a promis, & le reste ne se doit donner que lorsqu'on est arrivé au terme; car de luy payer toute la somme d'abord, ce seroit se mettre en peril d'estre maltraité de luy par le chemin, voyant qu'il n'auroit plus rien à esperer. Il vaut mieux ne luy faire toucher son salaire qu'à la fin du voyage, pour le tenir dans la dépendance & le respect. De plus il faut comprendre dans le marché qu'on fait avec luy tous les droits ou tributs qu'il y a à payer par le chemin, & l'obliger à y satisfaire moyennant qu'on luy donnera tant; autrement il en fera accroire trois fois plus qu'il n'y en a; & sous pretexte qu'il aura payé une piastre, il en exigera quatre, en alleguant faussement qu'il en a tant déboursé.

De plus on a encore la satisfaction dans les caravanes de chasser si l'on veut en chemin faisant, cet exercice estant permis à un chacun dans toute la Turquie, sans aucune reserve de lieux ou de personnes; mais il faut prendre garde de ne s'éloigner pas trop de sa compagnie, de crainte que les voleurs se servent de cet avantage, & se jettent à l'improviste sur ceux qu'ils trouvent à l'écart. Il ne fait pas bon non plus de se tenir à la queue, c'est à dire des derniers, d'autant qu'ils se jettent ordinairement sur ceux-là. Le plus seur est d'aller dans le milieu, prenant garde neantmoins de ne pas s'embarasser à travers les mulets qui sont chargez, ce qui déplaist extrêmement aux conducteurs de ces animaux, qui vomissent mille injures, & menacent de bastonnades ceux qui le font par mégard ou autrement.

On a encore une autre petite satisfaction parmy les mesaises des cara-

vanes, qui est de voir le país, la campagne, & le peu de Villes qu'il y a, dans la pluspart desquelles le pain & les vivres ordinaires sont assez à bon marché; de plus on fait tous les jours de nouvelles connoissances. On voit des gens de toutes les contrées de la Turquie & de la Perse avec lesquels on passe le temps à s'entretenir.

Ces considerations jointes à l'esperance du profit font que plusieurs s'attachent à ce genre de vie miserable, & passent une bonne partie de la leur dans les caravanes, nonobstant toutes les incommoditez, souffrances & perils que je viens de rapporter. Ils s'y habituent comme les autres d'aller sur mer, où il n'y a guere moins à souffrir & à craindre, tant de la part des Corsaires, que des quatre Elemens qui leur font la guerre, l'eau par ses tempestes & ses orages; l'air avec l'impetuosité de ses vents; la terre par ses écueils; & le feu par le peril de la poudre. Laissons à part les autres incommoditez, comme d'estre dans une continuelle prison & agitation, de boire le plus souvent de l'eau puante & infecte, d'estre mangé de la vermine, & mille autres peines. Cependant ceux qui y sont accoustumez, ne veulent faire autre chose. Ils ne sont pas plûtoſt de retour d'un voyage du Levant ou des Indes, qu'ils pensent à en recommencer un autre, & ne se ressouviennent plus des maux passez. Les gens des caravanes en sont de mesme; à peine sont-ils arrivez dans le país, & ont-ils vendu leurs marchandises, qu'ils retournent pour en prendre d'autres avec les premiers qui doivent partir.

Quand il faut partir ils n'ont point d'égard à l'indisposition du temps, ny à la rigueur de la saison; la pluye & la neige non plus que les chaleurs excessives ne sont pas capables de retenir une caravane, quand tout le monde est prest & disposé, elle se met en chemin quelque mauvais temps qu'il fasse, à moins que les neiges ne fussent si grandes qu'il y eust sujet d'apprehender que les chameaux & les mulets ne s'en pussent tirer. Ce qui arrive quelquesfois particulièrement dans la Cappadoce, l'Armenie mineure, le Courtesdan & la Natolie, où elles sont presque continuelles en hyver.

J'ay connu trois jeunes Armeniens de Sebaste, lesquels se trouvant un jour assiegez par la neige, demy-morts de froid & de fatigues, & voyant qu'elle continuoît toujours, & que leurs chevaux qui enfonçoient dedans jusqu'au ventre, estoient tellement harrassez qu'ils ne pouvoient plus avancer, desesperer de pouvoir arriver au giste, & de suivre la caravane qui avoit pris le devant, les déchargerent des marchandises qu'ils portoient, & après les avoir laissez aller à travers les champs ainsi à vuide, ils tendirent un petit pavillon qu'ils avoient, se dirent en pleurant & en s'embarassant les derniers adieux, & resterent dessous durant trois jours, en attendant la mort qu'ils croyoient inevitable. Leurs compagnons estans arrivez apres mille difficultez au terme du voyage, furent bien estonnez de ne les pas voir, & se douterent par leur absence du defastre qui leur estoit arrivé. L'esperance qu'ils eurent de les pouvoir sauver, fit qu'ils envoyèrent des personnes du país fort intelligentes de ces lieux-

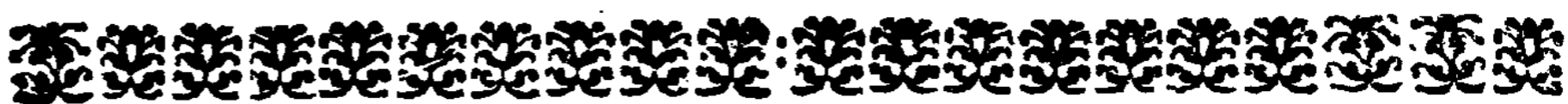
fa pour en faire la recherche, & les ramener vifs ou morts, après leur avoir dit le lieu à peu près où ils les avoient laissé, qui estoit à une grande journée de là. Ces sortes de gens marchent dans les neiges sur des échasses qui les élevent de terre plus de quatre pieds, & s'appuyent sur un grand baston de la hauteur d'une demie pique. Ils furent si heureux dans la perquisition qu'ils en firent, qu'ils vinrent en droiture au lieu où ils estoient restez, encore bien qu'il ne parust aucun vestige de la caravane qui y estoit passée depuis deux jours. Y étant arrivez, ils apperçurent devant eux une élévation semblable à une petite colline, qu'ils n'avoient, ce semble, jamais remarquée en cet endroit. C'estoit le pavillon de ceux qu'ils cherchoient, qui estoit tellement couvert de neige qu'il n'y pouvoit entrer le moindre souffle de vent, ny aucun rayon de lumiere qui leur pût faire discerner le jour de la nuit. Ils jetterent avec des palles la neige à l'écart pour voir s'ils ne seroient point là-dessous. Ils ne travaillerent pas beaucoup qu'ils découvrirent la toile de la tente, les marchandises, & ensuite les trois Armeniens étendus sur quelques hardes sans aucun mouvement comme des corps morts. Ils les crurent d'abord tels; mais apres y avoir pris garde de plus près, ils reconnurent qu'ils estoient encore en vie. Ils les firent revenir du mieux qu'ils purent avec un peu d'eau-de-vie qu'ils leur donnerent à boire pour les fortifier, apres quoy ils les chargerent sur des chameaux dans certains grands berceaux couverts, fort commodes & semblables à de petites huttes ou cabanes, qui se mettent sur ces animaux de part & d'autre comme deux balles de marchandises: en sorte qu'un chameau porte facilement deux hommes dans ces sortes de machines un de chaque costé. Apres quelques jours de repos ils se remirent de leurs fatigues, mais non pas du mal que leur avoit causé le froid: Ce qui les obligea de venir en Alep pour y trouver quelque remede, on les adressa aux RR. PP. Capucins, chez lesquels je les ay veu & entretenu. J'eus la curiosité de les voir panser par un charitable Religieux qui en prit le soin; mais je ne pûs considerer sans horreur l'operation qu'il fut obligé de faire sur eux en leur coupant des morceaux de chair pourrie & gelée, particulièrement aux mains & aux doigts, dont la peau s'enlevoit & se tiroit comme on auroit fait des gans: il les traita si bien qu'en peu de temps il les remit en estat de s'en aider. Ce service meritoit bien du moins un remerciement: cependant ils en furent si peu reconnoissans, qu'ils s'en allerent sans luy dire adieu, ce qui ne doit pas paroistre étrange en Turquie, où l'on ne paye les bienfaits qu'avec de semblables ingrattitudes, ou de plus notables.

Quand la caravane est arrivée au *Conac*, c'est à dire au lieu où elle se campe d'ordinaire, qui sera environ sur les trois heures apres midy, chacun se met en devoir de faire sa cuisine, qui consiste à faire cuire du ris, ou du bergoul. L'on dresse d'abord le foyer avec trois ou quatre pierres, ou bien l'on fait une petite fosse en terre sur les rebords ou extremittez de laquelle on pose la marmite comme sur un trepied, & l'on allume le feu dessous avec le bois qu'on a ramassé par le chemin, faute de

quoy on sert des crottes de chameaux restées des precedentes caravannes & dessechées au Soleil.

On fait collation le matin sur le cheval en chemin faisant , & pour cet effet on met toujours un sachet à l'arçon de la selle, où il y a dedans du biscuit , quelques fruits secs , ou un morceau de fromage ; l'on doit encore se pourvoir d'un petit vaisseau de cuir fait comme une bouteille, que l'on remplit d'eau ou de vin suivant les rencontres , & que l'on tient toujours proche de soy en cas de soif.

Voila comme l'on voyage dans les caravannes de Turquie , les desordres qui s'y passent , & les incommoditez qu'on y souffre : mais avant que d'y retourner , portons nos pensées en ce pais-là pour y considerer d'autres excez plus horribles que ceux que je viens de rapporter.



CHAPITRE VINGT-QUATRIÈME.

Desordre en ce que les Turcs sont cruels & inhumains dans l'excès.

ARTICLE PREMIER.

Des effets de la cruauté des Turcs.

IL semble que cette qualité leur soit naturelle tant ils sont portez aux actions barbares & tyranniques. Vous en jugerez par ce peu que j'en vais dire , qui n'est qu'un échantillon de la piece , ou pour mieux dire la seule ombre de ce qui en est,

Ils ne portent pas comme nous de compassion aux ennemis vaincus , ils les outragent de coups & de paroles , les dépouillent de leurs biens , enlèvent leurs enfans , & les reduisent à l'extreme necessité le plus souvent ; mesme apres qu'ils se sont rendus à eux à composition , & avec promesse d'estre maintenus dans leurs biens & immunitéz.

Il faudroit voir pour le croire ce qu'ils font aux criminels condamnez au supplice. Bien loin d'avoir pour eux de la compassion , ils les chargent d'injures & de maledictions lorsqu'on les conduit au gibet. C'est à qui servira le bourreau pour les pendre & les empaler. Ils leur jettent des pierres apres leur mort , & leur reprochent leurs crimes comme s'ils estoient encore capables de les entendre. Ils laissent quelquesfois devorer leurs cadavres aux chiens , & prennent un singulier plaisir à voir ces animaux acharnez apres leurs corps , au lieu d'en concevoir de l'horreur. Le bourreau les laisse par fois exposez à la veuë du peuple deux ou trois jours, jusqu'à ce qu'ils commencent à se corrompre & à infecter les boutiques

DE LA TURQUIE.

267

voisines du lieu où il les a exécutez , à moins que la contrée ne luy donne quelque chose , pour l'obliger à les dépendre & à les porter ailleurs.

Il y a quelques années que le Bacha d'Alep ayant fait décapiter une vingtaine de criminels , entre lesquels il y avoit un jeune esclave Polonois condamné au mesme supplice , pour avoir tué son Maistre , qui l'avoit plusieurs fois sollicité à commettre avec luy un peché honteux & abominable , leurs corps furent exposez aux chiens , & incontinent devorez à la reserve de celui-cy , qui seul resta entier , sans qu'aucun d'eux , ce semble , osast s'en approcher. Ce qui causa tant d'admiration à toute la Ville , que le peuple venoit en foule au lieu où on les avoit exécutez , pour voir cela comme un miracle : mais ce qui donna davantage d'étonnement , fut que le corps estant resté là quatre ou cinq jours apres que les autres furent mangés des chiens , l'un d'eux y ayant voulu mettre les dents , tomba incontinent roide mort , en presence de tout le monde ; ce qui confirma les Turcs dans l'opinion qu'ils avoient déjà conceüe de la sainteté de cet esclave : Encore bien qu'ils l'eussent veu mourir avec les signes du Christianisme , d'autant que le bourreau estant venu à luy pour le décapiter , & le voyant à genoux la face tournée vers l'Orient , au contraire des autres qui regardoient tous le Midy à la façon des Turcs , il le voulut faire mettre dans la mesme disposition qu'eux , avec menace que s'il ne le faisoit , & s'il ne luy obeïssoit , qu'il le tourmenteroit au double : ce que toutesfois ce pauvre jeune homme refusa toujours de faire , disant qu'il vouloit mourir tel qu'il avoit vescu , c'est à dire dans la Loy de Jesus-Christ : en sorte que le bourreau voyant qu'il ne pouvoit rien gagner sur sa constance il luy trancha la teste , & en fit en quelque façon un Martyr de la Foy , comme il l'estoit , de la pureté. Les Mahométans le voulurent enterrer dans leur cimetièrre : afin qu'en le faisant passer pour estre de leur religion , ils privassent à mesme temps les Chrestiens de la gloire & de l'honneur qui leur revenoit de ce prodige arrivé en un de leurs Confreres : mais eux ayant offert de l'argent au Gouverneur pour avoir le corps , il le leur fit incontinent délivrer , & ainsi il fut inhumé dans le cimetièrre des Grecs & des Armeniens , non pas avec toute la pompe & la magnificence qu'ils auroient voulu , de peur d'offenser les Turcs , qui se feroient imaginez qu'on auroit fait cela à dessein de les braver : mais avec le plus de devotion qu'il leur fut possible.

Ils exercent particulièrement leur cruauté sur les pauvres Chrestiens qu'ils regardent comme des chiens , & les traitent de mesme. Ils les inquietent par les ruës , & les obligent de porter sur leurs épaules dans d'autres contrées éloignées certains fardeaux & autres choses qu'ils y veulent transporter , dont ils ne peuvent s'exempter qu'avec de l'argent ; & si quelqu'un leur en donne , ils le laissent aller , & s'attaquent à un autre , & ainsi consecutivement. Il arriva un jour qu'un Janissaire accoustumé à ces sortes de violences n'y trouva pas son compte : car estant un soir yvre , & chargé d'une grande bouteille pleine de vin , il rencontra dans cet estat un Armenien par la ruë qui en alloit acheter : Il l'arresta & l'obligea de

la prendre sur ses épaules, pour la porter après luy & le suivre pas à pas; Cet Armenien voyant que l'yvrognerie du Janissaire le faisoit trébucher en marchant, & qu'elle luy donnoit moyen de se pouvoir sauver facilement, sans estre apperceu, croyant d'ailleurs que cette rencontre fortunée venoit du Ciel, qui luy envoyoit du vin en pur don, au lieu qu'il en alloit chercher pour de l'argent, il prit l'occasion, & se jetta adroitement dans une porte, qu'il ferma tout doucement sur luy, & demeura là dans le silence, laissant continuer le chemin au Janissaire qui marcha un espace de temps, & ne s'apperceut que trop tard de son absence. Se voyant seul il se mit à l'appeller, & à crier à pleine teste, mais personne n'avoit garde de luy répondre, ce qui l'obligea de retourner sur ses pas en jurant & blasphémant: il repassa sans s'arrester devant la porte où estoit caché l'Armenien, qui se tint toujours coy sous un degré, demy mort de peur, jusqu'à ce que le Janissaire ennuyé de crier, & desespéré de pouvoir recouvrer sa bouteille, se retira chez luy. Et celuy-cy alla trouver ses compagnons, qui l'attendoient avec impatience, auxquels il raconta sa bonne fortune, & l'heureuse rencontre qu'il avoit faite, qui leur donna sujet de se divertir toute la nuit, & de boire à la santé du Janissaire, qui ne pût jamais reconnoistre son homme, quelque perquisition qu'il en pût faire depuis.

Ils prennent la liberté de battre & outrager les Chrestiens, sans qu'ils puissent se mettre sur la defensive, ou leur rendre injure pour injure. Et s'ils le font dans la promptitude, on les entreprend en justice, & on les fait chastier severement comme s'ils avoient commis quelque grand attentat, si bien qu'ils n'ont que la fuite pour leur defense. Ils peuvent néanmoins faire leurs plaintes à la Justice, mais pour pouvoir réussir dans leur poursuite & faire chastier l'agresseur, il faut avoir des témoins Turcs comme luy, les Chrestiens non plus que les Juifs n'estans pas capables ny suffisans (comme infideles qu'ils les estiment) de déposer contre un Musulman ou predestiné.

Il y a quelques années qu'en Alep ils roüerent tout vif un jeune Grec nommé George, pour avoir tué dans la colere un *Séid* ou *Ghérif* agresseur. Quelques-uns disent que les Turcs le voyant resolu à la mort, luy offrirent sa liberté, s'il vouloit renier sa Foy, ce qu'ayant refusé de faire ils s'irriterent davantage contre luy, & apres luy avoir fait souffrir plusieurs supplices, ils luy cassèrent à grands coups de marteaux les os des bras & des jambes sur le pavé de la Ville en place publique, & le laisserent en cet estat jusqu'à ce qu'il plust à Dieu l'appeller de ce monde. Sa pauvre mere l'accompagna toujours durant qu'on le tourmentoit, & resta proche de luy à l'exhorter à la perseverance, comme celle des Machabées, de crainte que dans l'excès de sa douleur il ne vinst à proferer quelques paroles de desespoir ou au deshonneur de la Religion. Elle fit venir un Prestre qui le communia quelques momens avant sa mort: en sorte qu'il termina sa vie avec un courage admirable, & des transports de joye qui estoient comme les avant-gousts du bonheur dont il jouit à present dans le Ciel.

Semblablement il leur est permis de dire aux Chrestiens tout le mal qu'ils peuvent de leur Religion, sans qu'ils leur puissent rendre l'échange ny médire de la Mahometane, ou se rire de leurs paroles. S'ils les sollicitent de se faire Turcs, ils ne leur peuvent donner d'autre réponse, sinon que Dieu ne leur a pas encore inspiré, & qu'ils ne le peuvent faire sans son vouloir. Ce seroit se mettre en peril d'en dire davantage. Si toutefois on estoit seul à seul, on prendroit plus de liberté, d'autant qu'alors n'ayant point de témoins des paroles dites contre leur Religion, ils ne peuvent entreprendre en justice, & ne seroient pas crus dans leur déposition. Le meilleur & le plus seur est de ne louer que la sienne, sans rien dire de la leur ny en bien ny en mal: d'autant qu'on les peut convaincre aussi bien par ce moyen (comme j'ay fait voir ailleurs) qu'en impugnant ouvertement la Mahometane, s'il estoit permis, ce qui ne feroit que les irriter, au lieu de les gagner. On ne laisse pas cependant de leur donner quelquesfois des réponses assez odieuses & injurieuses à leur Religion, sans qu'ils s'en apperçoivent tant ils sont peu subtils. Par exemple quand ils viennent à nous demander, pourquoy ne te fais-tu pas Turc? Je leur répons franchement, quel crime ay-je commis qui m'oblige à le faire? ay-je dérobé? ay-je assassiné quelqu'un? m'a-t'on pris en quelque défaut notable qui merite un chastiment de la justice: en sorte que pour m'en délivrer il me faille renier ma Religion & prendre la vostre? S'ils répondent, il n'y a donc à ton compte que les voleurs & les assassins qui se font Mahometans? Il se peut faire, leur dis-je, qu'il y en ait d'autres, mais je ne l'ay pas oüy dire jusqu'à present: au contraire tous ceux que j'ay veu depuis dix-huit ans embrasser vostre foy, ne l'ont fait ou que pour se délivrer de la potence à laquelle ils estoient condamnez pour leurs crimes, ou bien par interest pour s'exempter de payer le tribut, ou pour avoir quelque employ. Et pour preuve de ce que je dis, nommez-m'en d'autres qui l'ayent fait sans ces motifs. Voulez-vous que je vous en donne cent & cent exemples: Tu as raison, répondent-ils, cela n'est que trop veritable à present, mais ceux-là ne sont pas vrais Musulmans, & nous ne les tenons pas pour tels. Que sçavez-vous, repliquay-je, si les autres qui se sont faits Turcs avant eux, n'ont pas eu les mesmes motifs que ceux-cy, & s'ils ont esté libres dans le changement qu'ils ont fait de Religion: d'autant plus que vous avoüez vous-mesmes que vostre Propete Mahomet n'a attiré les peuples à sa secte que par la force des armes, & que Dieu l'a envoyé au monde avec l'espée pour se faire obéir, voyant que les hommes ne se convertissoient pas par les miracles de Jesus-Christ. Ils sont à bout quand on en vient là, & ne sçavent que répondre, lors qu'on les prend par leur pratique & par leur propre aveu, outre qu'il ne faut pas beaucoup de raisonnemens pour les déconcerter & leur fermer la bouche.

Encore bien qu'ils soient cruels envers les Chrestiens, qu'ils ne souffrent dans leur pays qu'à cause des tributs qu'ils leur payent pour avoir la liberté de conscience: ils ont cependant de la tendresse & du respect

pour les Religieux, entre-autres pour les Peres Capucins, à raison de leur pauvreté volontaire, du bon exemple qu'ils donnent, & du mépris qu'ils font des richesses. Ils leurs font l'aumosne dans les Caravannes, les invitent à manger avec eux, les passent sur leurs chevaux les fleuves & les rivieres; ne les visitent jamais dans les doüanes, & s'ils le font par fois, ce n'est que superficiellement & par maniere d'acquit. J'ay veu tout cela en diverses rencontres, particulièrement sur la route de Jerusalem, de Constantinophe & de Babylone, où j'ay esté compagnon de voyage avec ces bons Peres.

ARTICLE II.

*Des divers supplices qu'on impose en Turquie aux criminels,
& de leur cruauté.*

SI l'on juge de la qualité des causes par leurs effets, & du naturel des personnes par leurs actions, en ce qu'elles font connoître leurs pantes & inclinations, il sera facile encore, suivant ce mesme principe, de juger de la cruauté des Turcs par les divers genres de supplices qu'ils font souffrir aux personnes, plus souvent pour venger leurs passions, ou par quelque motif d'interest, plutôt que pour chastier les crimes.

Le plus cruel de tous, à mon avis, c'est le crochet qui se donne en la maniere qui s'enfuit. Ils élevent un homme en l'air par le moyen d'une poulie, & le laissent tomber, porté par l'impetuosité de son propre poids sur trois ou quatre grands crampons de fer qui sortent d'une piece de bois soustenuë de deux poteaux, élevée de terre environ une demy-pique : en sorte qu'il s'accroche, tantost par une cuisse, d'autrefois par le milieu du corps, ou par un bras, & demeure ainsi suspendus sur l'instrument de son supplice durant deux ou trois jours sans mourir : il n'est pas permis de luy donner dans cet estat aucune assistance ou soulagement : non pas mesme de l'eau à boire, quelque instance qu'il en fasse, à cause de la soif extrême qu'il a d'ordinaire, causée par la grande perte de sang qu'il a fait. Le peuple reste là tout le jour à le considerer, à le charger de maledictions, & à se mocquer de luy, bien loin de l'exhorter à la patience : de sorte qu'il meurt enragé & desesperé, avec de blasphememes qui font fremir.

Le Pal est un autre supplice qui ne cede guere à celui-cy en cruauté, & qui est encore plus ignominieux, aussi ne se donne-t'il qu'aux voleurs insignes. Voicy comme ils y procedent. Le bourreau prend un arbre de la grosseur d'un chevron ou soliveau, & de dix ou douze pieds de hauteur, & apres l'avoir chargé sur les épaules du criminel, pour le porter luy-mesme jusqu'au lieu où il doit estre executé, qui est pour l'ordinaire hors la Ville, sur quelque colline, afin qu'il soit veu & considéré d'un chacun,

Il luy fait entrer, aidé de plusieurs autres, par le fondement, à force de grands coups de maillets, jusqu'à ce qu'il soit arrivé aux aisselles ou bien au col, ensuite dequoy ils l'eslevent de terre, ainsi embroché, & plantent dans un trou le Pal, comme ils feroient un arbre, autour duquel on lie les pieds du criminel, qui n'a pour couvrir sa nudité qu'un simple caneçon. Il y en a qui meurent durant l'exécution avant qu'ils soient élevez : d'autres vivent cinq ou six heures dans cet estat violent, & parlent au peuple sur le Pal; ce qui dépend de la façon avec laquelle le bourreau le conduit dans le corps du Patient. J'ay appris d'un homme digne de foy, qu'il en avoit veu un à Tauris, qui apres avoir esté empallé, & eslevé de terre, demanda par charité une pippe de tabac, ce qui luy ayant esté accordé, il se mit à fumer un espace de temps, au grand estonnement de tous les assistans, apres quoy il rendit la pippe avec action de grace, & parla au bourreau, se plaignant de ce que le Pal ne luy estoit pas arrivé jusqu'au foye. Quand on les veut faire mourir, disent-ils, on n'a qu'à leur donner à boire, & d'abord ils expirent; aussi le deffend-on expressement, afin qu'ils souffrent davantage; mais s'ils en demandoient avant l'exécution, on ne leur en refuseroit pas. Il y a sept ans qu'en Alep un Arabe le fit, estant sur le point d'estre ampalé; & apres avoir bû son saoul, il retint sa pleine bouche d'eau, qu'il jetta à la face du peuple sur tous ceux qui estoient autour de luy, desespéré qu'il estoit & en vangeance des injures & opprobres qu'ils luy avoient dites en le conduisant au supplice. Voila comme il se disposoit à la mort, & les marques de repentence qu'il donna de ses pechez.

Ils condamnent quelquesfois à estre écorché tout vif; mais ils n'en viennent guere à l'exécution; & je n'ay pas oüy dire qu'ils l'ayent fait depuis que je suis en Turquie qu'à un Jezide à Diarbeker, pour l'obliger à maudire le diable; ce qu'il ne voulut jamais faire: en sorte que les bourreaux ennuyez de le tourmenter plus que luy de souffrir, le laisserent, apres l'avoir écorché depuis le col jusqu'à la ceinture. J'ay connu & entretenu plusieurs fois le pere de cet infortuné martyr du diable, qui s'estimoit heureux d'avoir mis au monde un tel fils, & qui racontoit cette action dont il faisoit sa gloire & celle du demon à tous ceux qui ne la sçavoient pas.

Le supplice du feu se donne à ceux qui renient la Religion Mahometane pour en prendre une autre; mais ils ne viennent presque jamais à la pratique, à cause qu'il n'y a personne qui ose se convertir publiquement, & abjurer les erreurs de cette malheureuse secte, encore bien qu'il les reconussent comme font plusieurs.

Je ne dis rien des supplices ordinaires, comme de pendre, d'estrangler & de trancher la teste, qui se donnent à toutes sortes de gens indifferement, tant aux pauvres qu'aux riches, & pour toutes sortes de crimes.

Quant aux autres chastimens moindres dont la mort ne s'ensuit pas. Voicy ceux qu'ils ont en pratique.

Les bastonnades sous la plante des pieds, qui est le plus commun &

ordinaire de tous, aussi les Turcs le donnent-ils pour les moindres fautes : en sorte qu'il y en a peu parmy eux qui ne l'ayent expérimenté. Quand on veut bastonner quelqu'un, deux hommes luy font passer les pieds nus dans une boucle de corde attachée à un gros baston qu'ils appellent *Falac*, & l'ayant élevé en haut, en sorte que la teste reste en bas, deux autres frappent dessus à tour de bras, & si fort qu'on les luy fait enfler & arrondir comme des boules. Le nombre des coups n'est pas déterminé, & dépend de la volonté du Juge qui en fait donner plus ou moins, comme il luy plaist. Durant que l'on frappe, il compte sur un grand chapelet qu'il a toujours entre les mains, les coups qui se donnent, lesquels monteront quelquesfois à deux cens ; d'autresfois ils iront jusqu'à quatre ou cinq cens, selon la qualité du crime de celuy qu'on chastie, ou plutôt selon l'humeur où se trouvera le Gouverneur, qui fait cesser quand il le juge à propos, & qui ne consulte en cela le plus souvent que sa passion. Ce châtement par honnesteté ne se donne pas aux femmes en la maniere qu'on le donne aux hommes, de crainte que leurs jupes ne vinssent à se renverser en élevant leurs pieds en haut. Quand quelqu'une l'a mérité, l'on la fait mettre sur les épaules d'un satellite, & on luy décharge sur les fesses autant de coups de bastons qu'on feroit sous la plante des pieds. Le mesme se fait aux Janissaires, à raison qu'ils sont pietons du Grand Seigneur, & qu'ils ont besoin de leurs pieds pour marcher.

Lorsque quelqu'un a porté faux témoignage en chose de conséquence, ou bien qu'il a accusé quelque riche, qui luy procure ce châtement à force d'argent, la Loy du pais luy ordonne le supplice qui s'ensuit ; mais on ne l'exécute pas que sur ceux qui à raison de leur pauvreté ne peuvent se racheter. On le monte sur un asne, la queue tournée vers la queue de l'animal ; & apres luy avoir noircy le visage, & mis sur la teste une pancake de mouton pleine de ses excremens, on le conduit en cet estat par toute la Ville, avec des huées horribles, & une confusion épouvantable.

Il y a une autre maniere de chastier ceux qui ont mal versé dans leur art, ou vendu à faux poids, moins ignominieuse que la précédente, & plus ordinaire, qu'ils appellent *jarrasser*. On leur met sur la teste un grand bonnet pointu, plein de plomb, pesant plus de soixante livres, & on leur passe dans le col un bois comme une planche, sur laquelle est la marchandise de mauvais aloÿ qu'ils ont débitée, & en cet estat le bourreau les conduit par toute la Ville, en publiant à haute voix le sujet pour lequel ils ont mérité ce châtement.

Ils attachent quelquesfois par dérision en place publique quelque pauvre malheureux par l'oreille, qu'on luy clouë, apres l'avoir fait élever sur l'extrémité des orteils, afin que venant à se baisser & à relâcher le pied, elle se déchire, & que la playe se fasse plus grande.

Quant à la maniere de donner la question aux criminels, ils en ont une infinité : car outre les bastonnades à diverses reprises, ils ont encore celles-cy qui sont des plus ordinaires. Ils passent sous les ongles de morceaux de cannes ou roseaux, qu'ils enfoncent tout le long des doigts
comme

comme des lardoires jusqu'à l'extrémité de la main, avec des douleurs insupportables. Ou bien ils mettent & renferment les pieds dans une grosse piece de bois entaillée, qui oblige de rester toujours en une posture, pour éviter la douleur, à moins qu'on ne veuille par fois s'appuyer sur l'os de la jambe, ce qui ne se peut faire, sans souffrir à mesme temps un mal tres-sensible : en sorte qu'on ne fait que se tourner, tantost d'un costé, tantost de l'autre, pour trouver du repos sans le pouvoir faire.

D'autres frottent le ventre du patient avec de l'huile, & l'estendent ainsi au dessus du feu, jusqu'à ce que la douleur tire de luy la confession qu'ils en pretendent.

Mais la plus cruelle question de toutes, & dont on reste incommodé jusqu'à la mort, est de faire manger aux criminels des pastèques ou melons d'eau : apres quoy on leur lie la verge, afin qu'ils ne puissent uriner, & on les tient en cet estat violent (qui les fait crever) un espace de temps considerable, à moins qu'ils n'avoient les crimes dont ils sont accusez. Un pauvre Chrestien ayant esté un jour condamné à tort, & sur un simple soupçon à ce genre de supplice avec des Turcs accusez de larcin, se recommanda avec tant de devotion & de larmes à la sainte Vierge, qu'elle le preserva miraculeusement du mal qu'il devoit souffrir, & fit connoistre en mesme temps son innocence ; car encore bien que les satellites l'eussent obligé à manger plus qu'aucun autre de ces pastèques, par aversion qu'ils portoient à sa Religion : il ne ressentit cependant aucune douleur ny envie d'uriner, au lieu que les autres pressés par l'excez du mal, & reduits au desespoir confesserent d'abord leur crime, & furent condamnez à la mort, & ccluy-cy fut renvoyé absous par le Gouverneur, qui estoit dans l'estonnement du prodige arrivé en sa personne, en veüë duquel il le délivra sans autre forme de procez.

Si l'on vient à choquer un Turc, il oublie d'abord tout le bien qu'on luy a fait par le passé ; & s'il se peut vanger de celuy qui l'a offensé, il le traite avec plus de cruauté que ne pourroit faire le plus grand de ses ennemis, luy eust-il toutes les obligations du monde.

Un Aga ou Officier du Bacha d'Alep, des plus chers & confidens qu'il eust, à raison des bons services qu'il luy rendoit depuis plusieurs années, ayant écrit certaines Lettres à son prejudice, dont on luy donna avis, le Bacha s'en irrita tellement, qu'il convertit tout son amour en rage & en fureur : de sorte que pour s'en vanger il le condamna à un genre de mort le plus horrible que la passion puisse jamais suggerer à un homme vindicatif. Il le fit mettre dans une table percée, dont le trou estoit si juste & le pressoit si fort par le milieu du corps, qu'il ne pouvoit ny se hausser ny se baisser, si bien qu'il estoit nécessité d'estre toujours debout, & de rester sur pieds nuit & jour. Il le fit mettre en cet estat au milieu de la cour de son Serrail pour servir d'exemple à tous les autres, & luy faisoit donner à manger suffisamment pour ne pas mourir de faim, avec ordre de le laisser toujours dans la mesme place, & dans ses excremens, afin qu'il y pourrist & fut ensevely tout vif, & qu'il en receut continuel-

lement l'infection & l'incommodité jusqu'à la mort. Il resta un mois dans ce supplice semblable à un petit enfer, avec estonnement d'un chacun, sans que sa misere pût mouvoir à compassion le cœur de ce cruel Bacha. Enfin, par bonheur pour luy, il arriva en ce temps-là en Alep un Aga considerable, fort amy du Gouverneur & affectionné à cet infortuné. On le pria de s'entremettre pour luy, & de demander sa grace au Bacha, qui ne luy pouvoit rien refuser; il le fit avec tant de succès & d'une maniere si gagnante, qu'il l'obtint: en sorte qu'il fut retiré de là demy mort, & a esté avancé depuis dans les grandes charges, & fait Bacha aussi bien que son persecuteur.

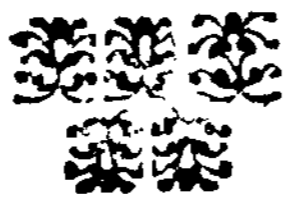
Voilà des exemples de cruauté inouis: mais ce n'est pas merveille qu'ils se vangent des estrangers avec tant d'inhumanité, puisqu'ils en font le mesme à l'égard de leurs plus proches, lors qu'ils prevoyent qu'ils leur peuvent porter prejudice. Combien de fois les Grands Seigneurs ont-ils fait estrangler leurs fils aînez sur de simples soupçons, de crainte qu'ils ne les privassent de l'Empire. Celuy-cy n'a-t'il pas condamné, estant encore petit, à ce supplice sa grande mere, pour le mesme sujet, dans la creance qu'on eut qu'elle estoit d'intelligence avec la milice pour le deposseder, & mettre son autre petit fils, second frere du Sultan nommé Soliman en sa place. Combien d'autres ont-ils fait mourir, & empoisonner, ou tué de leur propre main leurs plus cheres concubines: de sorte que les Turcs n'ayment leurs femmes & leurs enfans qu'autant qu'ils en tirent de l'avantage & par interests. Celles-là pour leur propre satisfaction, comme un chien feroit une chienne, & ceux-cy parce qu'ils les considerent comme l'appuy de leur maison & le baston de leur vieillesse, esperans qu'ils recevront d'eux un jour plus de secours qu'ils ne feroient des estrangers.

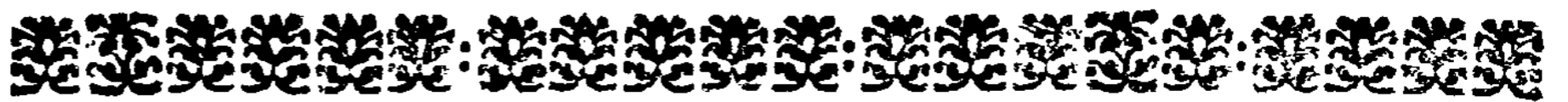
Les Rois de Perse en font de mesme, & imitent le Turc dans sa cruauté envers ses plus proches, pour se conserver l'Empire. Le Roy Chabas, grand-pere de celuy-cy, fit estrangler pour ce sujet son fils, qui estoit un jeune Prince accompli, estimé des peuples, & adoré de tous les grands de la Cour, de quoy s'appercevant il fit feinte de vouloir renoncer au gouvernement, fondé sur sa vieillesse, qui le rendoit, disoit-il, incapable de pouvoir plus porter ce grand fardeau de ses Estats, & vaquer à tant d'affaires. Pour cet effet il assembla les principaux Officiers de sa couronne, avec les Gouverneurs des Provinces, & leur proposa son fils pour Roy, alleguant qu'il les gouverneroit mieux que luy qui estoit dans un âge caduc & sur le bord de sa fosse. Eux qui ne demandoient pas mieux pour estre délivrez de ses tyrannies, voyans qu'il en faisoit luy-mesme la proposition en témoignèrent de la joye, & y consentirent fort volontiers, avec cette condition toutesfois (pour ne luy donner point d'ombrage) qu'ils le considereroient toujours comme leur legitime Monarque, & que son fils ne feroit qu'exécuter ses ordres dans les affaires où sa Majesté ne pourra assister en personne. Il jugea bien par l'allegresse qu'ils firent paroistre sur leurs visages, que leurs paroles n'estoient qu'un simple compliment, qui ne procedoit point du cœur, &

qu'ils avoient plus d'affection pour son fils que pour luy, & qu'ainsi il estoit en peril d'estre deposé à son occasion: de sorte que pour s'asseurer le peu de temps qu'il avoit encore à regner, il resolut dés-lors de le faire mourir, & donna ce jour-la mesme ses ordres aux satellites pour l'aller estrangler la nuit dans sa chambre durant le sommeil. Ce qui fut executé, encore bien qu'il n'eust plus d'autre fils capable de luy succeder, les ayant fait aveugler tous avec des fers ardens, suivant la coustume de Perse, à la reserve d'un que sa mere sauva par le moyen des Eunuques, qui luy presenterent les fers plus froids qu'à l'ordinaire, & qui firent entendre au Roy son pere qu'il estoit aveugle, quoy qu'il ne le fust pas. Celuy-là regna apres luy, & ce fut le Roy deffunt pere de celuy-cy, qui fait encore des actions plus barbares que ses predecesseurs: car non content de cette Loy, il a fait arracher les yeux à un de ses freres qui estoit de son âge, & commanda un jour qu'il estoit yvre, qu'on les luy apportast dans un bassin, quoy qu'il luy eust promis & juré avant que d'estre Roy, que s'il parvenoit jamais sur le trône, il ne le traiteroit pas selon la coustume du pais; c'est à dire qu'il ne le priveroit pas de la veüe, moyennant qu'il s'obligeast au reciproque envers luy; ce qu'ils firent pour l'amour qu'ils se portoient l'un à l'autre durant leur jeunesse. Quand la mere de ce pauvre petit Prince apprit cette triste nouvelle qu'on avoit arraché les yeux à son fils, par les ordres du Roy son frere, & qu'il estoit en peril de mourir, elle crut ne devoir plus vivre sans luy, qui estoit toute sa consolation & ses esperances. Elle s'alla precipiter du haut des terrasses du Serrail dans la cour, & se tua de desespoir.

Estant un jour à la chasse avec un ras de courtisannes qu'il traïsne toujours à sa suite, l'une d'elles tira si à propos sur une gazelle poursuivie des chiens, qu'elle la coucha par terre du coup qu'elle luy donna; de quoy le Roy s'estant apperceu, au lieu de louer cette action, il s'en scandalisa & la chassa de sa Cour, disant qu'elle luy en pourroit faire autant à luy-mesme, & le tuer comme elle avoit fait ce chevreüil; qu'il ne faloit pas tant de courage ny d'adresse dans une femme qu'elle en avoit. Voila pas une action des plus brutales & digne d'un Roy tyran & infidele qu'il est?

Retournons aux Turcs, & voyons dans le Chapitre suivant, s'ils seront plus raisonnables en d'autres pratiques qu'en celles-cy.





CHAPITRE VINGT-CINQUIÈME.

Desordre dans certaines pratiques qu'ils ont, & façon d'agir injustes, déraisonnables & extravagantes.

ARTICLE PREMIER.

De quelques pratiques ridicules des Turcs : de l'opinion qu'ils ont de nostre saint Pere le Pape, & du Roy tres-Chrestien.

Les Turcs ont encore plusieurs autres pratiques aussi absurdes & déraisonnables que celles dont nous avons parlé dans les Chapitres precedens, chacune desquelles en meriteroit un particulier : mais comme je me suis proposé dans ce Traité la brieveté, & de représenter les choses simplement, sans exaggeration, je comprendray dans celuy-cy les principales, qui sont les suivantes.

Ils haïssent & méprisent les estrangers, au lieu qu'en Europe nous les cherissons, carressons, & leur portons compassion. Ils leur deffendent l'entrée dans les Jardins du Serrail, & dans les Mosquées comme à des Infidelles; ce que nous ne voudrions pas faire à leur égard. Je n'ay veu que Constantinople, où ils permettent aux Chrestiens d'entrer dans leurs Temples : par tout ailleurs ils les en empeschent, & eux n'oseroient l'entreprendre, sans se mettre en peril de perdre la Foy, ou du moins d'estre maltraitez.

Ils mangent par les ruës en presence du peuple, des fruits, des laitues & autres choses, sans aucune honte ou respect humain, comme feroient des coquins & des gens de la lie du peuple. Ceux d'entre ceux qui sont riches & de condition ne croient pas se faire tort ny s'avilir de s'entretenir avec des gueux & des valets comme avec leurs égaux.

Ils traittent leurs femmes comme des esclaves, en ce qu'ils se font servir, vestir & déchausser par elles, fussent-elles de meilleure condition qu'eux : au contraire des peuples d'Europe, qui les honnorent & les considerent comme leurs compagnes.

Quand ils rendent visite à quelque parent ou amy, ils portent avec eux des vivres, à proportion de la dépense qu'ils doivent faire chez luy, ce qui seroit une honte, & une incivilité notable parmy nous. Aussi restent-ils des cinq ou six jours entiers à boire, à manger & à s'entretenir. Toute la famille y va jusqu'aux enfans qui sont au berceau. Semblablement

Quand ils reçoivent visite, on ne vient point chez eux les mains vuides, autrement ce seroit une confusion & une rusticité.

Quoy qu'ils n'ayent aucun sentiment d'honneur, comme nous avons veu, puitqu'ils le postposent au bien utile & delectable, cependant ils sont fiers, superbes & arrogans dans l'excès, méprisent souverainement les autres Nations, & veulent estre estimez les petits dieux de la terre. Ils prennent à tasche quand il vient des Ambassadeurs de leur imprimer des sentimens de respect & de crainte. Pour cet effet ils ne leur font voir que des choses qui marquent leur grandeur & leur Puissance. Par exemple ils feront en leur présence la paye des troupes, la reveuë de l'armée, & les presens aux Officiers, le Vizir se laisse voir rarement à eux, parle peu, & estime leur faire beaucoup de caresses s'il les regarde d'un œil affable, avec un souiri, & quelque inclination de teste. Au lieu qu'en Europe l'on s'étudie de les regaler, de les divertir par des spectacles, & de leur donner mille satisfactions.

Ils ne font presque aucune estime des Princes Chrestiens que du Roy de France, auquel seul ils donnent la qualité de *Padichab*, qui est celle que prend le grand Seigneur, & qui signifie Empereur. Ils ont certaines propheties qui leur predisent qu'il doit se rendre dans peu de temps maistre de leur país. Aucuns d'eux m'ont dit qu'elles devoient s'accomplir infailliblement & selon toutes les apparences avant la mort du Grand Seigneur à present regnant, & qu'il devoit estre le dernier de leurs Monarques. Je ne ferois aucune difficulté de le croire s'il y avoit une bonne paix entre les Princes Chrestiens, & que sa Majesté l'entreprist avec autant de forces qu'elle en a employé contre ses ennemis, il ne seroit jamais capable de luy résister, pour les raisons que nous deduirons dans son lieu. Ils sont curieux de sçavoir le nombre de ses Villes, de ses Soldats, & de ses Vaisseaux, les victoires qu'il remporte sur tant de Puissances unies contre luy, & les revenus immenses qu'il tire de ses Estats. Je leur ay veu plusieurs fois écrire ce qu'on leur en disoit, dont ils tiroient des copies pour en faire part à leurs amis, & les lisoient avec admiration dans les compagnies. Cela les dispose peu à peu à prendre plus facilement l'effroy que la Majesté leur donnera un jour, & à se soumettre à ses armes victorieuses.

Le Mustafaer Aga qui fut envoyé par sa Hautesse à la Cour de France il y a quelques années, ne parloit à son retour en Turquie qu'avec admiration de la puissance de nostre invincible Monarque, & disoit tant de choses des avantages de ce Royaume, que les Turcs en estoient dans l'étonnement. Quelques-uns luy dirent en amy de n'en faire point tant d'eloges, de crainte que cela ne luy fut desavantageux. *Je ne puis parler, répondit-il, que conformément à ce que j'ay veu; si je dis le contraire, je mentiray, & au lieu de vous donner des instructions veritables de ce que vous me demandez, je vous satisferay de mensonges.* Mais, luy disoient-ils, le país du Roy de France est il bien aussi vaste que celuy du Grand Seigneur? *Vous ne devez pas (repliquoit-il) mesurer sa puissance à l'éten-*

duë de ses terres, mais à la prodigieuse quantité de ses peuples & de ses Villes, qui surpassent beaucoup en nombre & en grandeur celles de la Turquie: en sorte qu'on peut dire de luy, qu'il a autant de Royaumes qu'il possède de Provinces, puisque chacune d'elles est plus peuplée d'hommes & de Villes que ne sont deux de nos Royaumes mis ensemble, tels que seroient Chipres & la Mesopotamie avec la Caldée. Son Paris se peut dire un petit monde en comparaison de nostre Constantinople, quoy qu'il n'ait pas plus d'étendue, si nous y comprenons les Villes de Pera, Galata & Scudari, qui n'en sont séparées que par le Port: mais il y a cette différence que ses edifices sont beaucoup plus exaucez que les nostres, qui n'ont qu'un estage ou deux: si bien qu'il feroit, quant à l'étendue, deux Villes comme nostre Capitale, prise avec toutes ses adjonctions, s'il estoit basti de la mesme maniere. De plus les habitans sont si nombreux, qu'il pourroit fournir dans un besoin des armées capables de combattre un Royaume entier. Toutes les Isles de l'Archipel prises ensemble n'ont pas le quart tant de peuples que cette seule Ville. Je ne vous dis rien (ajoûtoit-il) des richesses & de la beauté de la France, qu'on peut appeller le Paradis terrestre, puisqu'elle trouve en soy avec abondance & indépendamment des autres pais, non-seulement ce qui est nécessaire à la vie, mais mesme tout ce qui peut flatter les sens. Laissons à part les commoditez qu'on y a pour voyager, tant par eau que par terre, qui ne furent jamais au nostre, ny si belles ny si frequentes. Vous seriez estonné du grand nombre des fleuves & des rivieres qui l'arrosent de toutes parts presque toutes navigeables, par le moyen desquelles on la peut parcourir d'une extremité à l'autre, sans mettre pied à terre, lors particulièrement que le grand dessein de la jonction des mers que son Monarque a entrepris par le moyen d'un Canal qu'il fait faire, sera parfait & accompli. Apres cela ils luy demandoient: Mais si tout ce que vous dites du Roy des Francs & de son pais est veritable, & qu'il soit si puissant en hommes, en finances, & en toutes sortes de commoditez, d'où vient qu'il n'ose venir faire la guerre aux Ottomans, & qu'il ne l'a pas entrepris jusqu'à present? Ce n'est pas qu'il ne le puisse (répondit il) s'il n'avoit point d'autre Puissance à combattre; mais c'est qu'il a tant d'ennemis qui le traversent & qui luy donnent de l'exercice, qu'il ne peut ny ne doit penser à en faire de nouveaux. Outre qu'il n'a aucunes terres voisines de la Turquie pour le passage de ses troupes, ny Ports ny Havres pour la retraite de ses vaisseaux & de ses galeres dans le besoin, priez Dieu & son Prophete qu'il n'y vienne pas, & que la division des Princes Chrestiens, qui l'en empesche, continuë; autrement nous la passerions mal, & ce seroit fait de nostre pais, dont les fortresses ne sont rien en comparaison de celles qu'il emporte tous les jours de vive force sur tant & de si puissans ennemis.

Voilà à peu près les discours qu'il tenoit de la puissance de sa Majesté Tres-Chrestienne, & l'estime qu'il en donnoit à ceux qui l'interrogeoient des particularitez qu'il avoit veuës dans son voyage: ce qu'il faisoit avec beaucoup plus d'exageration que ce que j'en viens de rapporter, qui n'est

que la verité, la coustume des Turcs estant d'en dire toujours quatre fois plus qu'il n'y en a.

Plusieurs d'entre-eux croyent que nostre saint Pere le Pape ne meurt jamais, & m'ont souvent demandé, comment il pouvoit se maintenir en vie depuis tant de siecles. Dans le dernier voyage que je fis de Constantinople à Smirne sur une barque Turque où il y avoit quantité de personnes de diverses conditions Marchands, Janissaires, Ministres de Mosquées & autres, ils estoient tous dans cette opinion, & me prierent de les informer de la verité, & de leur dire sincerement ce qui en estoit. Je leur répondis que cette prétenduë immortalité (qui n'appartient qu'à Dieu & aux Anges) se devoit entendre non de la personne du Pape, qui est mortel comme le reste des hommes, mais de la puissance spirituelle qu'il a en qualité de Vicaire de Jesus-Christ sur tous les Potentats de la Republique Chrestienne, tant Ecclesiastiques que seculiers, qui le considerent, l'honorent & le reverent comme leur Pere & leur Pasteur; & leur montray que cette mesme puissance que Jesus-Christ luy a donnée sur son troupeau devoit durer tout autant que le Christianisme, c'est à dire jusqu'à la fin du monde comme elle a déjà fait depuis dix-sept siecles, à cause de quoy on peut dire qu'elle est immortelle. Ils voulurent sçavoir ensuite en quoy elle consiste, & quelles sont ses fonctions. Elle consiste (dis-je) à juger en dernier ressort, & à terminer tous les differens qui naissent entre les Fidelles en matiere de Religion, afin de les maintenir tous dans une mesme Foy & creance, ce qui ne se pourroit pas faire s'il n'y avoit un Juge souverain des controverses, éably de Dieu pour declarer le véritable sens des écritures. Et pour vous le faire comprendre par un exemple familier : Supposons que le Patriarche des Grecs soit d'une opinion & celui des Armeniens d'une autre, comme en effet ils le sont, touchant certains points controversez entre-eux. A qui croirons-nous des deux s'ils sont l'un & l'autre égaux en puissance, & qu'ils n'ayent point de Juge pour vider leur different, resterons-nous toujours dans le doute, entre la verité & le mensonge ? Ce seroit une épouvantable confusion, & un desordre horrible dans l'Eglise. C'est pourquoy Jesus-Christ, qui est la Sagesse mesme, y a pourveu en constituant un Pasteur universel, qu'il assiste de ses lumieres, & auquel il a donné l'infailibilité dans ses décisions, pour juger des matieres de foy & faire le discernement de la véritable doctrine d'avec la fausse. Lequel Pasteur n'est autre que le Pape de Rome, qui à raison de cette souveraine puissance s'appelle le Pere des Rois & des Patriarches, & est obeï en cette qualité des plus puissans Monarques du monde, qui se prosternent devant luy avec de profonds respects, & deposent à ses pieds leurs sceptres & leurs couronnes sans interesser leur grandeur par ces humiliations, faites en veuë de Jesus-Christ dont il est le Vicaire en terre.

O le bel ordre, dirent-ils, qu'il seroit à souhaiter qu'il y en eust un semblable parmy nous autres Mahometans. Les Persiens ne seroient pas à present dans l'erreur où ils sont, ny divisez d'avec nous, si nous avions

tous un Supérieur comme vous, qui fust Juge souverain de nos différens, aux décisions duquel on se rapportast. Mais d'où vient donc (ajouteraient-ils) que tous les Chrétiens ne sont pas d'accord entre-eux en matière de Religion, que les uns font d'une façon & les autres d'une autre, d'aucuns jeûnent, d'autres mangent de la viande tout le cours de l'année comme les Anglois ? Les Grecs font leurs Pasques dans un temps, les Francs dans un autre, d'où procede cette différence & cette diversité de sentimens & de pratiques, veu que vous devriez estre tous uniformes sous ce mesme Chef, qui doit inspirer selon vous à tous les sectateurs du Messie la mesme doctrine ? Vous avez raison, leur dis-je, que nous devrions tous estre tels, & le serions en effet si nous estions soumis à ce Chef comme les membres du corps humain le sont au leur : mais la rebellion empesche cette belle harmonie & cause ce desordre déplorable ; comme elle fait encore dans les familles particulieres, lorsque les enfans ne se veulent gouverner que selon leur caprice, & se moquent des bons avis & conseils de leur pere. Il en va tout de mesme à proportion de certains Chrétiens superbes & opiniastres qui ne veulent croire qu'à leur teste, & qui s'imaginent avoir plus de lumieres & de connoissance pour se conduire dans la voye du Ciel, que leur Pasteur mesme ; de là vient que faisant à leur mode ils ne se trouvent pas uniformes avec les autres qui sont obeissans, & qu'ainsi vous voyez entre-eux cette diversité.

Quoy, repliquerent-ils, est-ce qu'il n'y a point parmy vous de chastiment pour ces gens-là ? leur permet-on si facilement de forger une Religion telle qu'il leur plaist, de preferer leur sentiment à celui de tout le monde, qui est un orgueil insupportable, & de causer par leurs nouvelles doctrines de la division & des partis dans un Estat, au prejudice du Prince ? Ils n'auroient qu'à venir faire le mesme en Turquie, ils pourroient bien s'asseurer qu'eux & leur heresie ne dureroient pas long-temps s'ils vouloient entreprendre de la divulguer & de l'enseigner aux autres. Cela ne se permet pas non plus (leur dis-je) parmy les Francs, & l'on s'y oppose quand on le peut : mais il arrive quelquesfois qu'un Prince ne sera plus en pouvoir de le faire, lorsqu'on commencera à s'appercevoir de cette nouvelle secte, tant à cause des troubles qu'il aura alors dans son Estat, que parce que le party de ces broüillons sera deja fortifié, & menacera de rebellion si l'on entreprend de les violenter. De là vient qu'on est obligé dans la suite de les souffrir faire divorce, & vivre à leur fantaisie, soit pour avoir negligé dans les commencemens de les reprimer & chastier exemplairement, soit pour ne l'avoir pû faire.

Les Turcs se plaisent dans ces sortes d'entretiens, & m'ont fait mille & mille fois de semblables questions touchant le Pape, sa puissance, & l'estat du Christianisme, dont les solutions leur laissent toujours quelques instructions & de bonnes idées de nostre sainte Religion, au lieu des mauvaises qu'ils en avoient auparavant.

Retournons à leurs pratiques & façons d'agir, dont nous ne nous sommes écartés que pour répondre à leurs demandes ridicules, & les informer de la verité.

ARTICLE II.

De la folie des Turcs dans leurs querelles, injures & imprecations, & d'autres pratiques extravagantes.

Les Turcs sont abondans en injures & s'en disent à l'infiny, quand ils se querellent; mais ils ont cela de bon qu'ils ne se frappent pas, & ne font que crier à pleine teste, se faire des reproches honteux, se pousser, & se tirer l'un l'autre, sans se donner un coup.

Ils blasment la pratique des Franks qui frappent d'abord, & craignent d'en venir aux prises avec eux dans les lieux où ils sont en estat de se défendre, sçachans bien qu'ils mettent incontinent la main à l'épée. Ils les apprehendent sur tout dans Bassora depuis l'action noire qu'y fit un Portugais, qui tua un homme de sang froid d'un coup d'épée, au sujet qu'il ne luy avoit pas par mégard rendu le salut. Cette histoire qu'ils m'ont eux-mêmes racontée, se dit dans les compagnies, afin d'avertir un chacun de se donner de garde des Franks & de ne les point choquer.

Il y a environ quatre ans qu'un Ingenieur François allant à la Cour de Perse avec sa femme qui estoit une creature accomplie pour la danse & toutes sortes de jeux d'instrumens de musique, comme le lut, la viole, & l'épinette qu'elle portoit avec elle, elle mourut des fatigues du chemin proche Diarbeker. Son mary qui estoit un homme extrêmement prompt & sujet à la colere, en imputant la cause au mauvais traitement qu'ils avoient reçu du Voiturier durant tout le voyage, & voyant qu'il ne cessoit encore de l'inquieter, apres cette perte arrivée à son sujet, le tua à l'écart d'un coup de pistolet dans la promptitude; & s'enfuit à travers les montagnes desespéré sans sçavoir où il alloit. Apres avoir bien couru, il apperçut de loin un Convent de Moines Schismatiques où il se refugia; mais y ayant esté découvert par les satellites qui en faisoient la recherche, il y fut pris & conduit dans les prisons du Bacha de Diarbeker. Les PP. Capucins qui y ont une Mission ayant sceu sa prise & le malheur qui luy estoit arrivé, l'allerent voir pour le consoler, & tascher de l'assister dans sa nécessité, ils le trouverent demy mort de peur & d'affliction, ne s'attendant plus qu'à finir ses jours sur un gibet. Ce pauvre homme les voyant, se jeta à leurs pieds les larmes aux yeux, & les conjura de ne le point abandonner dans sa disgrâce, puisque Dieu les avoit suscitez pour procurer le salut de son ame, qu'il craignoit de perdre avec la vie du corps par un desespoir, qu'il ne pouvoit vaincre. Ils luy dirent d'avoir bonne esperance, & qu'ils se promettoient d'obtenir sa grace du Gouverneur, qu'ils traitoient actuellement dans une maladie dangereuse, dont il commençoit à se mieux trouver, il ressuscita à ces paroles & s'abatit une seconde fois à leurs pieds, avec mille protestations qu'il re-

connoistroit toute sa vie leurs bons offices. Après l'avoir relevé de terre, ils voulurent sçavoir de luy comme l'affaire s'estoit passée, afin de penser aux moyens qu'ils devoient tenir pour procurer sa délivrance. Vous pouvez parler librement (luy dirent-ils) sans crainte d'estre entendu, puisqu'il n'y a personne icy de tous ceux qui sont presens qui sçache nostre langue. Il leur avoua ingenuëment qu'il avoit tué cet homme en vengeance des mauvais traitemens qu'il avoit reçu de luy, mais qu'il ne le pouvoit confesser si cruëment à d'autres qu'à eux, sans se mettre la corde au col: Qu'il croyoit que dans cette rencontre il pouvoit un peu déguiser la verité pour sauver sa vie. Qu'il ne nieroit pas de l'avoir tué, puisque la chose estoit trop evidente, mais qu'il diroit l'avoir fait involontairement & contre son intention, en maniant un de ses pistolets qui s'estoit par malheur débandé entre ses mains, & que personne ne pourroit maintenir le contraire contre luy, ny dire qu'il l'eust tué dans la colere, veu que le coup s'estoit fait à l'écart & seul à seul. Cette circonstance adoucit bien l'affaire, répondirent-ils, nous en ferons le rapport au Bacha, conformément au recit que vous en venez de faire, & Dieu aidant, nous en aurons une bonne issue. Nous l'allons voir de ce pas, pour tascher de ménager vostre liberté: cependant priez Nostre Seigneur qu'il seconde nos desseins, & qu'il luy touche le cœur. Après avoir pris congé de luy, ils s'acheminèrent au Serrail, sous pretexte de rendre visite au Gouverneur, qui estoit encore convalescent. Ayant esté introduits dans sa chambre, il leur demanda aussi-tost s'ils n'avoient point veu dans la prison ce Franc leur compatriote qui avoit tué un homme de la caravane, & s'ils le connoissoient; c'estoit les mettre d'abord en matiere, & les jeter sur le sujet dont ils pretendoient l'entretenir. Ils luy répondirent que la charité les avoit obligé de l'aller voir, sur la nouvelle qu'on leur avoit donnée de sa capture, presumans bien qu'il ne sçauroit pas la langue pour se justifier du crime dont il estoit accusé, & que s'estant informez de luy touchant ce prétendu meurtre, il leur auroit fait entendre la chose tout autrement qu'on ne la racontoit, à sçavoir qu'il n'avoit tué cet homme que par un accident funeste, & contre son intention en maniant un pistolet chargé, qui par malheur s'estoit débandé entre ses mains, & que pour cet effet ils estoient venus vers sa Grandeur, pour implorer sa misericorde en faveur de ce pauvre miserable, & la supplier de ne pas condamner son innocence. S'il est ainsi, dit le Bacha, je veux qu'il soit délivré, & mis en liberté en vostre consideration: mais qui verifera que la chose soit arrivée de la sorte, & qu'il ne l'ait pas tué volontairement? Seigneur, répondirent les PP. Capucins, c'est à ceux qui l'accusent de le prouver, s'ils le peuvent, & à montrer que cette action s'est faite dans la colere ou en contestant de paroles avec luy; s'ils le font, nous nous déportons de cette affaire, & n'en parlons pas davantage: mais s'ils n'en peuvent venir à la preuve, c'est une marque manifeste que ce malheur est arrivé comme il nous l'a rapporté, d'autant qu'on ne tue pas les personnes sans sujet & de sens froid. Le Bacha se satisfit de ce rais

soinément, & donna ordre au grand étonnement de tout le monde, qu'on fist relascher le prisonnier, & qu'on le remist entre les mains des Peres, qui luy porterent la nouvelle de l'enterinement de sa grace, le tirerent de prison, & le conduisirent à leur hospice, où après l'avoir traité deux ou trois jours du mieux qu'ils purent, pour le remettre de ses fatigues & de sa melancolie, ils le firent conduire en Perse, où ayant sejourné quelque temps à la Cour, il fut envoyé en Georgie par ordre du Roy, pour y fabriquer un pont sur une riviere fort rapide qui luy servit de sepulture, d'autant qu'estant tombé dedans en dressant certaines machines, il fut emporté par l'impetuosité de l'eau & se noya, sans que jamais on pût le secourir. Je passay environ un an apres, par le mesme endroit où il avoit commis le meurtre dont nous avons parlé, & je remarquay que les gens de nostre caravane se disoient les uns aux autres, voila le lieu où le Franc tua son Voiturier, sans qu'on en ait fait aucune justice. Leur ayant demandé pourquoy on ne l'avoit pas chastié, ils me répondirent, qu'on n'avoit garde de le faire, parce qu'ils trouvent par tout des amis & de l'argent, & qu'il ne falloit plus penser à se jouer avec eux, d'autant qu'ils se vengeoient tost ou tard de leurs ennemis. Je fis encore reflexion qu'ils traitoient avec civilité contre leur ordinaire un jeune homme Lyonois nommé Monsieur Guéti qui estoit en nostre compagnie, & qu'ils voyoient bien armé, d'où je tiray la consequence que le chastiment de ce miserable les avoit rendus sages, & que Dieu qui tire le bien du mal, avoit permis ce meurtre, pour intimider les autres, & reprimer leur insolence envers les pauvres étrangers.

Ils traitent les animaux des mesmes injures & reproches qu'ils font les hommes. De sorte qu'ils appelleront dans la colere un asne ou un mulet infidele, rusien, chetif Persien, Juif, & Jézide, qui sont les nations qu'ils haïssent le plus. Ils feront mille imprecations sur luy. Celles-cy entre-autes que Dieu brusle les parens deffunts de cet animal, qu'il ne leur fasse pas misericorde, que sa famille perisse, que sa maison tombe en ruine, & luy reprocheront plusieurs infamies, que l'honesteté ne me permet pas de nommer, & qu'ils ont toujourns en bouche.

La pluspart de leurs imprecations quand ils se querellent, sont sur les mots, qu'ils maudissent en la maniere que nous venons de rapporter.

Quand les Turcs prennent Bagdat sur les Persiens, ils vont d'abord faire leurs ordures sur les sepultures de ceux que leurs ennemis ont en estime de sainteté. Semblablement quand les Persiens sont les maistres, ils font le mesme à l'égard des Turcs, & leur rendent le reciproque.

Ils ont cette malheureuse coustume que quand quelque Chrestien leur est redevable, & qu'ils le voyent insolvable, ils luy demandent pour payement un de ses enfans, ou bien ils font pacte avec luy que si dans un certain temps il ne paye, qu'il se fera Turc, & que son nom sera Mahomet, autrement ils le font mettre en prison.

Si une femme Chrestienne dont le mary se seroit fait Turc, vient à rester veuve par la mort de ce renegat, elle ne peut plus se remarier à un Chrés

tien, supposé qu'elle ait habité avec le deffunt apres son apostasie, d'autant qu'elle a esté, disent-ils, sanctifiée par l'attouchement de ce nouveau Mahometan, & ainsi ce seroit la prophaner de la donner à un infidelle, & faire tort tout ensemble au premier mary estimé d'eux un predestiné: de sorte que si elle veut se remarier, elle est obligée de prendre un Turc, avec lequel on luy permettra de vivre dans sa Religion, & de professer le Christianisme; mais les enfans qui en proviendront, suivront la loy du pere, & seront Mahometans comme luy, encore bien qu'ils panchassent à se faire Chrestiens comme la mere.

Si au contraire une femme Chrestienne se fait Turque, son mary ne peut plus habiter avec elle, à moins qu'il ne la suive dans son apostasie, de sorte qu'il faut de necessité qu'il la quitte s'il veut conserver sa Religion. Quand cela arrive les Prestres schismatiques du pais Grecs, Armeniens & autres, le remarient incontinent tout de mesme que si sa femme estoit morte, nonobstant la prohibition de l'Evangile & de S. Paul, sur laquelle ils passent facilement pourveu qu'on leur donne de l'argent.

Si une Eglise vient à se brûler ils s'emparent du fond, c'est à dire du lieu sur lequel elle estoit bastie: en sorte que les Religieux ou les Chrestiens auxquels elle appartenoit, ne peuvent plus rien pretendre à cet espace de terre qu'elle occupoit, ny le joindre à un jardin ou à une court, à moins qu'on ne le rachette d'eux. L'Eglise de S. George des Capucins de Constantinople ayant esté brûlée dans un incendie avec plusieurs autres, fut vendüe à des Juifs, desquels il a falu ensuite la racheter pour la rebastir avec la permission du Grand Seigneur.

Ils ne permettent pas non plus de faire des reparations dans les Eglises, ou de les blanchir à moins qu'on ne leur donne des sommes d'argent considerables.

Si une femme meurt en travail d'enfant, & qu'ils voyent son fruit se remuer & se mouvoir dans le ventre de la mere, ils le tuent à grands coups de poings, en le maudissant d'avoir causé comme une vipere la mort à celle qui luy a donné la vie, bien loin de le tirer hors du ventre pour le sauver.

Quand ils font une saignée, ils ne reçoivent pas le sang dans des poissettes pour en remarquer les qualitez, ils le laissent découler sur terre comme s'ils saignoient des chevaux. Ils n'observent pas non plus l'urine des malades pour en tirer des connoissances & des indices de sa maladie. Il n'y a pas moyen de les resoudre à prendre des lavemens, si n'est dans les lieux où ils l'ont veu pratiquer aux Fracs avec succès, tant ils ont en horreur ce remede. Enfin la Medecine est si facile en Turquie qu'on l'apprend toute pour l'ordinaire avec la Chirurgie & la Pharmacie en six mois. Les habitans de la Ville de Bourfa Capitale de Bitinie, ne veulent point la pluspart se servir de Medecins, & n'ont pour rous remedes que de bains chauds de certaines eaux mineralles qui sortent en abondance de la montagne, au pied de laquelle est bastie leur Ville, qui a esté durant un temps le siege des Princes Ottomans avant qu'ils passassent en Europe, & qu'ils se rendissent maistres de Constantinople.

ARTICLE III.

De la maniere de raser des Turcs : du frequent usage qu'ils font du Tabac & du Caffé : des Tavernes pour le vin, & de l'Hospital des fols.

Ils se font raser la teste au moins une fois la semaine, & estiment comme une marque d'esclavage ou de pauvreté de se laisser croistre les cheveux. Ils les rasent à leurs enfans quand ils sont parvenus à l'âge de cinq ou six ans ; jusqu'alors on leur laisse croistre comme aux filles sans les couper. Il y a quantité de gens qui rodent par la Ville pour faire ce mestier, & qui portent avec eux toute leur boutique, qui consiste en trois ou quatre rasoirs, une serviette, une paire ou deux de ciseaux, quelques savonnettes, un petit miroir, & une espece d'aiguierie ou de coquemar, sous lequel est pratiqué un rechaud pour tenir toujours l'eau chaude. Ils ont encore ordinairement un petit vase de cuivre, qu'ils appellent *Coumeoum*, plein d'eau rose, pour en jeter quelques gouttes sur la barbe de ceux dont ils esperent avoir plus que des autres, qui ne donnent pour l'ordinaire qu'un aspre ; c'est à dire deux liars pour se faire raser. Il est tres-dangereux de se servir de ceux-là, d'autant que comme ils rasent quantité de reigneux on peut prendre facilement leur mal, soit des instrumens, soit de la serviette, ou de la savonnette qui leur a servy ; il vaut mieux aller aux autres qui tiennent boutiques, encore bien qu'ils prennent davantage que ces coureurs, qui rasent indifferemment tout le monde dans les ruës : d'autant qu'il y a moins de peril en ce qu'il sont plus propres qu'eux.

Ils aiment les barbes qui sont bien fournies & épaisses, & estiment fourbes les *Consas* ; c'est à dire ceux qui en ont peu, & qui l'ont claire & irreguliere. Ils méprisent celles qui sont trop longues & disent communément en Arabe ce proverbe, grande barbe petit esprit, *dacno taovil, aclo calil*. Les Persiens se la coupent à demy, & la portent à l'Henriette, c'est à dire comme l'on faisoit en France du temps d'Henry quatrième de glorieuse & triomphante memoire. Ils se moquent des Turcs qui la nourrissent & la laissent croistre tant qu'elle peut, & les appellent par mépris, *Saccal supurgasi*, c'est à dire barbe de balay. Les uns & les autres se la font rougir quand elle commence à blanchir, & se servent pour cet effet d'une certaine herbe qu'ils appellent *Henné*, dont ils font un grand debit en Turquie. Les vieilles pour ne pas paroistre telles, en font autant à leurs cheveux blancs.

Tout le monde indifferemment laisse croistre sa barbe en Turquie, à la reserve de quelques Janissaires, qui se contentent des seules moustaches, qu'ils portent fort longues, comme celles des Suisses. Et tout au contraire de nous ils se rasent les cheveux, ne laissant qu'une touffe sur le som-

met de la teste qu'ils entortillent sous leur bonnet, afin qu'ils ne paroissent point. Je n'ay jamais pû sçavoir pourquoy ils ont cette ridicule pratique, & ce que signifie ce flocon de cheveux, quelque enqueste que j'en aye pû faire, ils n'en sçavent pas eux-mêmes la raison, & n'en peuvent donner d'autre, sinon que c'est la coûtume des Orientaux, tant des Turcs que des Chrestiens. Il y a quelques Santons des plus extravagans qui se laissent croistre les cheveux par mortification, & pour marque qu'ils se méprisent & negligent eux-mêmes en veüe de leur profession.

Ils sont grands fumeurs de tabac, & ont toujourns la pippe en bouche, mesme en travaillant, tant les hommes que les femmes & les enfans, aussi bien les Chrestiens & les Juifs que les Turcs; c'est pourquoy on ne sçauroit croire la quantité de tabac qui se consume en Turquie: Elle est si grande que les ruës & les Bazars sont pleins de fumée, depuis le matin jusqu'au soir. Ils n'en prennent point en machicatoire, & rarement en poudre par le nez; mais seulement avec la pippe. Quand on leur rend visite, ils la presentent d'abord en entrant avec un findgeant ou tasse de Caffé. Les Vartabieds ou Predicateurs Armeniens ont fait leur possible pour oster cet abus de leur nation & empescher l'usage du tabac: Et pour cet effet ils en sont venus à des extremités horribles, jusques à fulminer des anathemes, & declarer excommuniez ceux particulièrement qui en prenoient en fumée, alleguant pour raisons que c'estoit donner de l'encens au diable, & imiter les Juifs qui crucifierent Nostre Seigneur, lesquels, disent-ils, luy en souffloient au nez durant sa Passion, par derision & pour se moquer de luy. Ils ajoütoient à cecy mille autres choses apocriphes & sans fondement pour leur en donner de l'horreur. Mais quoy qu'ils ayent pû faire & dire ils n'ont rien avancé jusqu'à present: de sorte que leur peuple en prend plus que jamais, tant l'habitude qu'ils ont contractée est inveterée.

Les cabarets de Turquie sont les caffez, qui sont faits comme de grandes halles, sous lesquelles il y a quantité de bancs ou parapels de pierre, couverts de nattes de paille, pour y faire asseoir ceux qui y viennent. On y tient des joüeurs d'instrumens, des meneteriers, des chantres, des conteurs de fornettes ou charlatans, ou bien des luteurs pour y attirer le peuple, qui ne donne rien de ces spectacles ridicules, & qui ne paye que deux liards pour chaque findgeant de caffé, qui est une petite tasse contenant environ la moitié d'un verre ordinaire.

Il y a encore des tavernes pour le vin: mais les Turcs ne les peuvent tenir, ne leur estant pas permis de vendre une chose dont l'usage leur est deffendu par la Loy: si bien qu'il n'y a que les Chrestiens ou les Juifs qui le puissent faire, & qui les prennent à loüage du Soubachi, auquel ils donnent pour avoir la permission un écu par jour. Ils n'y vendent que du vin & de l'eau de vie: & si l'on y veut manger, il faut apporter avec soy le pain & la viande d'ailleurs.

Ils sont si peu charitables, qu'ils ne daignent pas avoir un hospital pour leurs malades, mesme dans les plus grandes Villes; ny de lieux de retraite

pour les pauvres estrangers, qui sont obligez de coucher dehors aux portes des Mosquées, ou sur les boutiques, ou bien dans des camps avec les chevaux.

Ils ont une prison qu'on appelle le *Muristan* pour mettre les foux dangereux & capables de causer du desordre: Mais ce n'est pas tant pour s'assurer de leurs personnes, & pour les empêcher de faire du mal qu'on les enferme dans ce lieu, que pour tâcher de leur faire revenir l'esprit à force de coups. Ils y tiennent à cet effet pour l'ordinaire un homme severe dans l'excès, & de l'humeur à peu près de ceux qu'on met pour comites sur les galeres, qui les oblige dans l'entretien qu'il a avec chacun d'eux trois fois le jour, de répondre categoriquement à ses demandes, à faute de quoy il les releve quand ils manquent avec un grand soufflet, ou bien un coup de baston, qu'il tient toujours levé sur eux prest à frapper. Il commence d'abord par des questions aisées & faciles, & se contentera le premier jour de leur faire compter posément & distinctement, depuis un jusqu'à trente ou quarante. Le second, il les interrogera combien il y a de jours dans la semaine, & de semaines dans le mois? Quel jour nous avons hier? le troisième il leur en demandera un peu davantage: il les obligera par exemple de luy dire promptement & sans hesiter, combien font sept & huit mis ensemble, ou bien quinze & dix; & ainsi petit à petit il les conduit avec cette belle methode accompagnée toujours de bastonnades, à chaque fois qu'ils bronchent, à d'autres questions plus sublimes, jusqu'à ce qu'il croye qu'ils sont revenus dans leur bon sens; mais bien loin de produire l'effet qu'il pretend, elle ne sert le plus souvent qu'à les rendre plus foux. De quelque costé que tourne la chance, soit que sa methode réussisse ou non, il les met dehors apres un certain terme, & se fait payer de sa peine par ceux qui les ont conduit à son école.

Il arriva un jour qu'un certain Prestre heretique nommé *Cowri Aslan*, grand persecuteur des Catholiques, y ayant esté mis par l'ordre du Cadi, sous pretexte qu'il estoit fol, encore bien qu'il ne fust pas tel; mais seulement superbe & malicieux: le directeur de la maison estant venu pour luy faire dire sa leçon comme aux autres, & le faire compter distinctement sur ses doigts sans se troubler, suivant la coûtume, au lieu de luy répondre, il se mit à le regarder avec un soury méprisant, & l'interrogea luy-même sur quelques matieres relevées, pour le desabuser de la pensée erronée qu'il avoit de luy; ce qui choqua si fort ce Pere-Maistre, qui ne vouloit pas aller si viste en besogne, ny changer sa methode, qui commençoit par les nombres, qu'il le chargea en mesme temps d'une gresse de coups, & luy apprit d'abord à argumenter en Ferio: Il le fit passer d'une extremité à l'autre, & descendre de la Rhetorique à l'A, B, C, de sorte qu'il pensa luy faire tourner la cervelle dès le premier jour, & de bien sensé qu'il estoit, le rendre fol dans l'excès: ce que voyant les Catholiques, qui ne luy avoient procuré cette mortification que pour l'empêcher de leur nuire, en le faisant passer dans l'esprit du peuple qu'il soulevait contre-eux pour un insensé, le retirerent aussi-tost, & le renvoye-

rent chez luy, non pas plus sage ny plus humble; mais plus confus & humilié.

Ils passent leur vie dans une faineantise continuelle, & fuyent le travail comme la mort, aimant mieux vivre pauvres & miserables dans l'oïveté, que de se peiner pour se mettre à leur aise. Ils perdent une bonne partie de la journée dans les lieux où l'on vend le café, ou dans les places publiques, à entendre conter des sonnettes, & à fumer du tabac.

Ils ne daignent pas se precautionner contre la peste, & ne se retirent point des lieux où elle est, dans la creance ridicule qu'ils ont que tout ce que nous pouvons faire pour nous en preserver ne sert de rien contre les decrets de Dieu, qui a déterminé le lieu, le temps, & le genre de nostre mort, que nous ne pouvons plus retarder ny avancer, ny faire qu'elle arrive d'une autre maniere que celle qu'il a prevenü de toute eternité. Ils s'exposent dans cette pensée parmy les pestiferez, les visitent comme si de rien n'estoit, les baïsent, boivent & mangent avec eux pour les consoler. On ne sçait ce que c'est en ce pais-là de faire le Lazaret ou la quarantaine, quand on passe d'un lieu pestiferé à un autre. On admet tout le monde indifferemment sans autre examen, ce qui fait que la contagion est plus frequente en Turquie qu'elle ne seroit. Ils se moquent des Francs, qui dans cette rencontre se renferment chez eux ou se retirent des Villes, pour éviter la frequentation des autres. Ils les estiment Infidelles & déraisonnables dans leur pratique, comme s'ils pouvoient changer les decrets de la Divinité qui sont écrits sur le front d'un chacun. Tous les raisonnemens qu'on leur peut faire au contraire ne servent de rien, & ne les rendent pas plus sages, tant la coûtume du pais, pour absurde qu'elle puisse estre, a de pouvoir sur les esprits. Ils voyent de leurs yeux que de tous les Marchands d'Europe qui se retirent, il n'en meurt pas un, & qu'au contraire ceux qui s'exposent sont atteints de ce mal, quelques remedes qu'ils prennent pour s'en preserver. Je leur ay apporté cent fois en confirmation de cecy plusieurs exemples, entr'autres celuy de deux jeunes Anglois, lesquels ayant voulu par un esprit d'avarice continuer leur negoce & trafiquer à l'ordinaire avec les gens du pais, pendant que tous ceux de leur nation s'estoient retirez d'Alep où la peste estoit alors, & passioient leur temps dans les montagnes du Béilan, à deux journées de la Ville: encore bien qu'ils s'enyvrassent, & prissent d'autres precautions avant que de sortir du logis, croyant que dans cet estat ils seroient moins susceptibles du mal contagieux, ils en furent cependant atteints l'un & l'autre, & moururent de peste tous deux, à l'occasion de deux ou trois mille écus qu'ils gagnerent en moins d'un mois, dans l'absence de tous les autres Marchands.

Ils font semblant d'applaudir à tout ce qu'on leur dit, comme si c'étoient des Oracles, & pour complaire aux personnes ils témoignent avec un certain mouvement de teste hypocrite qu'ils sont persuadez & convaincus de la verité qu'ils avancent: ils confirment leurs paroles par une redite
continuelle

continuelle de ce mot *hac hac* ; c'est à dire , tu as raison , il n'y a rien de si vray que ce que tu dis ; cependant ils n'en croient rien s'ils ne le voyent : en quoy ils font paroître leur ignorance & mauvaise foy.

ARTICLE IV.

*De la facilité que les Turcs ont de mentir, & de jurer à faux ;
& de la coutume qu'on a en leur pays d'envoyer des Lettres
par des pigeons.*

Ils sont menteurs dans l'excez, & assurent des faussetez avec des sermens qui font fremir, auxquels ils ajoûtent des imprecations horribles sur leurs personnes, en cas qu'ils ne disent la verité : cependant il n'y a souvent rien de plus faux.

Je me trouvay un jour fort ambarassé avec deux personnes qui estoient en procez, & qui m'avoient pris pour Juge de leurs differens qui n'étoit qu'une chose de fait ; à sçavoir si l'un avoit receu de l'autre tant d'argent en deposit. Il n'estoit question pour decider l'affaire que de leur bonne foy, & de les faire jurer de la verité du fait. Ils ne s'y épargnerent pas tous deux ; c'estoit à qui jureroit le mieux : en sorte que je ne sçavois auquel croire. L'un disoit ; je veux tout presentement que la terre m'abyssme & m'engloutisse au fond des Enfers en corps & en ame, si je ne luy ay donné en deposit l'argent, dont il est question, qui alloit à prés de deux mille écus. L'autre juroit semblablement, je veux que le mesme chastiment vienne sur moy si je l'ay receu. Je fremissois à ces paroles pendant qu'ils paroïssent intrapides, & qu'ils pensoient à faire d'autres sermens encore plus horribles. Je ne voulus plus qu'ils jurassent davantage, pour empêcher que Dieu ne fust offensé, me doutant bien qu'après une imprecation si épouvantable, ils estoient capables d'en faire cent mille autres dans la passion. Eux voyans que la chose restoit indécise, & que je ne pouvois prendre le party de l'un au prejudice de l'autre, puisqu'ils juroient tous deux également, & ne pouvoient produire de témoins en confirmation de leur dire, ils se mirent à apostropher Dieu, à le défier avec des blasphemes si horribles, que je m'estonne comme le lieu n'abîma. Je me retiray de crainte qu'il n'arrivast quelque defastre, présument bien que celui qui avoit tort, ne se déditroit jamais à sa confusion, après des sermens si solennels. Ils eurent recours aux Juges, qui profiterent avec leur adresse ordinaire de tout l'argent qui estoit en conteste, comme s'il n'eust appartenu ny à l'un ny à l'autre, & les renvoyerent ensuite hors de cour & de procez selon leur coutume.

Il ne faut pas s'estonner, supposé ce que nous venons de rapporter, si l'on trouve en Turquie pour de l'argent tant de faux témoins qu'on en veut : d'autant qu'ils n'ont aucune difficulté à jurer, lors particuliere-

ment qu'on leur propose quelque chose à gagner.

La nécessité oblige quelquesfois de le faire, & d'opposer de faux témoins à d'autres pour les rembarrer quand ils attestent un fausseté au prejudice d'un tiers. Si par exemple l'on témoigne faussement contre moy que j'ay receu cent écus, je produiray deux autres faux témoins qui diront avoir esté presens lorsque j'en ay fait le remboursement, bien que ce soit une pure imposture. Sçavoir maintenant si cela se peut faire en conscience; c'est un cas que je ne veux pas discuter icy, ny encore moins en donner la décision. Quelques-uns ont crû qu'on le pouvoit faire dans certaines rencontres, lors particulièrement qu'il s'agit des interets de la Religion, & de sauver un enfant dont le pere se sera fait Mahometan, avant qu'il eust atteint l'âge de douze ans. Voicy la maniere avec laquelle les Chrestiens du pais, parens de celuy qu'on veut sauver y procedent. Ils font attester par deux Turcs, moyennant demy piastre pour chacun, que ce jeune homme dont le pere s'est fait Mahometan, avoit plus de douze ans lorsque son pere s'annoblit par la profession publique qu'il fit de la Religion du Prophete; & qu'ainsi on ne peut l'obliger à se faire Turc contre son gré. Ils jureront cela par la verité de la Méque & de l'Alcoran en presence du Juge, encore bien qu'il soit faux, & que le garçon n'eust alors que neuf ans. Ces Docteurs particuliers disent, que l'on peut tirer ce témoignage: d'autant qu'il s'en ensuit un bien, outre qu'il ne porte prejudice à personne. Il est vray, disent-ils, qu'ils jurent faussement; mais leur serment n'est fondé que sur une autre fausseté, à sçavoir sur la pretendüe verité de la Méque & de l'Alcoran, comme s'ils disoient (il est aussi vray qu'un tel avoit douze ans accomplis, comme il est vray de dire que l'Alcoran est veritable.) Or est-il qu'il n'est pas tel, par consequent, concluent-ils, le jurement qu'ils font n'est rien. Cependant je crois plus probablement que l'on peche en procurant ce faux témoignage, d'autant que l'on concourt avec eux au peché, en leur faisant attester un mensonge, par une chose qu'ils croient veritable selon leurs principes. Et ainsi l'on fait contre ce precepte, qui dit qu'il ne faut pas faire un mal pour qu'il en arrive un bien. Neantmoins les Orientaux qui n'ont point étudié en Theologie, passent facilement sur ces considerations, d'autant plus, disent-ils, que ce mensonge ne damnera pas les faux témoins qui le feront à raison de leur Mahometisine, & sauvera celuy en faveur duquel ils mentent.

Quand la Lune s'éclypse, ils font un charivary épouvantable par toute la Ville, avec des tambours, des poisses, des chauderons & autres ustenciles, pour épouventer, disent-ils, un dragon monstrueux qui la veut engloutir.

Ils ont une ridicule coûtume au Caire & dans toute l'Egypte, qui est de vendre les poussins nouvellement éclos à la mesure, comme ils feroient du grain. Ils les mettent dans un boisseau qui n'a point de fond, & apres l'avoir remply de poussins jusqu'aux bords, ils l'élevent de terre sans le genverser, & ces petits animaux se trouvent tous en place sur leurs pieds,

sans aucune incommodité. Ils les distribuent à la campagne, pour les nourrir après qu'ils les ont fait éclore à milliers dans des fours faits à ce sujet, & auxquels ils savent donner le degré de chaleur qu'il faut.

Ils estiment une chose honteuse d'avoir chez soy une voliere de pigeons pour passer le temps à les faire voler, & à en attirer d'autres. C'est pourquoy on oblige ceux qui en veulent avoir de payer une certaine somme par mois au Soubachi, afin de retrancher ce prétendu abus. Cependant il y a une infinité de gens qui se meslent de ce mestier, & qui leur font faire en l'air cent tours & caracolles, suivant le mouvement qu'on leur fait avec un baston : en sorte que ces pigeons s'élevent ou s'abaissent, s'éloignent ou s'approchent, selon les differens signes que le maistre leur fait, ce qui est assez curieux à voir. Je crois que ce qui a donné sujet à cette defence de les faire voler ainsi ; ce sont les querelles & démêlez qui arrivent journellement entre ceux qui en nourrissent, & qui se les dérobent réciproquement, lorsque venant à se mesler deux troupes differentes ensemble, les uns attirent les autres, & descendent en mesme colombier, au profit d'un des maistres, & au prejudice de l'autre, qui les voulant retirer, forme des querelles sur le refus que l'on fait de les restituer, ou l'excuse qu'on luy donne de ne les avoir pas veu.

Entre tous les pigeons que l'on nourrit en Turquie, il n'y en a point de plus estimez que ceux qui naissent à Bagdat : d'autant qu'on se sert d'eux comme de Messagers, pour porter les Lettres d'Alexandrie à Alep, en la maniere qui s'ensuit. L'on prend le mâle de ceux qui ont des petits, dans le temps que doivent venir les vaisseaux, suivant les Lettres d'avis qu'on en aura eu par d'autres. On le porte dans une cage à Alexandrette, où on le retient jusqu'à leur arrivée : cependant la femelle nourrit les petits durant son absence. Si-tost qu'on apperçoit les voiles, on dépesche une barque au devant, pour sçavoir les nouvelles avant leur entrée dans le Port. On s'enquiert des marchandises qu'ils apportent & de celles dont ils veulent se charger, de quoy l'on donne avis à mesme temps par un mot de Lettre au maistre du pigeon, au nom duquel sera nolisé & adressé le vaisseau, afin qu'il prenne ses mesures, & se pourvoye secretement des marchandises nécessaires pour la charge du vaisseau, avant que personne en sçache l'arrivée. Si-tost que la Lettre est écrite, on la lie sous l'aïsse du pigeon, & on luy donne le vol après l'avoir fait manger, & luy avoir lavé les pieds, afin qu'il ne s'arreste pas en chemin. Il ne met qu'une heure & demie, ou deux tout au plus à se rendre à Alep, bien qu'il y ait deux journées de cheval. Quand on le voit de retour on ferme la trappé, on le prend, & l'on retire la Lettre d'avis, suivant laquelle le Marchand se gouverne & se fournit de ce qui luy est nécessaire à meilleur marché que si l'on sçavoit l'arrivée du vaisseau : d'autant qu'alors tous ceux qui ont part à la charge se pressent d'acheter : ce qui fait qu'on leur vend plus cher que lors qu'il n'y en a qu'un seul qui pourchasse.

J'ay veu une chose prodigieuse à Alep de ces sortes de pigeons que j'aurais de la peine à croire, si je n'en avois esté témoin oculaire. Un Mar-

chand Lionnois ; nommé Monsieur Forest , en ayant fait venir deux paires de Bagdat par un Arabe qui en fut le porteur , les retint dans sa volliere les aîles roignées plus de six mois , pendant lesquels ils firent trois paires de pigeonneaux. Il crût que cet espace de temps leur auroit fait oublier leur ancien domicile , & que l'amour de leurs petits les retiendroit en Alep. Outre qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'ils retournaissent en Bagdat qui en est distant de treize grandes journées de cheval , à cheminer nuit & jour par le desert , qui est la voye la plus courte. Cette consideration fit qu'il s'hazarda d'en laisser sortir hors du colombier une paire , auxquels les aîles estoient cruës. Le mâle se voyant délivré de sa prison , n'y voulut plus rentrer , quoy qu'il eust actuellement des petits nouvellement éclos. Il resta trois jours dehors proche la trappe à appeller sa femelle qui les couvoit encore pour les réchauffer. Après avoir bien attendu en vain , il prit le vol , & s'en retourna seul droit à Bagdat à son premier giste. Celuy qui les avoit vendu fut bien estonné de le revoir après six mois d'absence , & ne pouvoit s'imaginer que ce fust son pigeon. La femelle restée seule , voyant que son mâle ne retournoit plus , tua ses petits de rage , & apres leur avoir percé l'estomach à coups de bec , s'envola , & se rendit à Bagdat trois ou quatre jours apres le mâle : ce qui réjouit extrêmement le maistre de ces pigeons , duquel on les a voulu racheter du depuis , sans que jamais il les ait voulu vendre.

ARTICLE V.

De deux chasses curieuses qui se font en Turquie , & de la pensée ridicule qu'on y a touchant les Images ou Portraits.

SI les Turcs réussissent à attirer chez eux des pigeons étrangers par le moyen des leurs , les païsans de l'Isle de Scio n'ont pas moins d'industrie & d'adresse au regard des perdrix de la campagne , qu'ils prennent avec celles qu'ils ont nourries & élevées petites chez eux , après qu'elles sont devenues domestiques , comme des poules dans leur court , où ils leur font un petit appartement particulier dans lequel elles couvent & font leurs petits. Ils les laissent aller à travers les champs , d'où elles ne reviennent que le soir , & en ramenant d'autres avec elles qu'ils prennent apres avoir fermé la trappe sur elles , & les vendent à si bon marché qu'on en aura plus d'une vingtaine pour un écu.

Les Turcs ont une autre chasse fort curieuse d'un animal furieux de la grandeur d'un dogue d'Angleterre , qu'ils appellent en leur langue le Loup-mulet , qui ne se trouve que dans la Syrie. Elle merite bien que je la rapporte icy , d'autant plus qu'elle paroist comme impossible , encore bien qu'elle soit tres-veritable. Ils n'employent contre luy ny armes ny

pieges pour le prendre, mais seulement leurs paroles en la maniere que vous allez entendre. Apres qu'ils ont remarqué le lieu où il se retire, qui est pour l'ordinaire une caverne, ils le vont trouver là deux ou trois personnes ensemble; celui qui le doit saisir & faire le coup, entre seul à petit bruit, & laisse ses compagnons au dehors, pour ne le pas épouvanter. D'abord qu'il l'apperçoit, il luy parle avec un ton de voix caressant, & s'approche de luy comme insensiblement en le flatant, jusqu'à ce qu'il luy puisse toucher de la main: ensuite dequoy il le gratte premierement à la cuisse, puis apres un peu plus avant, le plus doucement qu'il peut, & ainsi peu à peu il arrive jusqu'au col & à la teste. Cet animal qui est extrêmement sensuel & lubrique, prend une satisfaction merveilleuse à ce chatouillement: en sorte que quand le Chasseur desiste un moment de le gratter, il luy donne de petits coups de teste contre le bras, comme pour l'obliger à continuer ce jeu, qui luy couste cher dans la suite. Apres qu'il l'a bien accoustumé durant un quart d'heure; & qu'il ne se défie plus de rien, il luy passe adroitement dans le museau un espee de licol où il y a un nœud coulant, & tire la corde en mesme temps en le chatouillant un peu plus fort qu'à l'ordinaire pour le divertir & luy oster l'attention: en sorte qu'il se trouve bridé & qu'il ne peut plus ouvrir la gueule pour mordre. Cela fait il se saisit d'un de ses pieds, & appelle à son aide ses compagnons qui viennent & l'achevent de garotter. L'on m'en fit voir un par curiosité dans une maison de Turcs, pris tout recemment & lié sur le nez en la maniere que je viens de rapporter. Il avoit le poil (qu'il herisse comme celui d'un chat) tout jaune au dedans & l'extrémité noire, les yeux fort étincelans, & la teste à peu près comme celle d'un loup. Apres l'avoir gardé deux jours dans le logis, ils le mirent en liberté sans luy oster ce licol qu'il avoit sur le nez qui l'empeschoit d'ouvrir la gueule, & lascherent après luy une trentaine de matins, qui le déchirerent en pieces apres l'avoir bien harrassé & fatigué par la course. Je ne doute pas que s'il les eust pû mordre, qu'il ne les eust écarté tous, & fait quitter prise, tant il estoit furieux.

Ce que je viens de rapporter touchant la façon de prendre ces animaux, m'a esté confirmé plusieurs fois par diverses personnes Turcs & Chrestiens qui se mêlent de cette chasse.

Les Turcs haïssent naturellement les images ou figures humaines, & nous blasment avec les Huguenots de mettre celle des Saints sur nos Autels, dans la pensée ridicule qu'ils ont aussi bien qu'eux que nous les adorons comme des idoles, en quoy ils se trompent lourdement. D'autres les estiment illicites: d'autant, disent-ils, qu'en les faisant, nous obligeons Dieu au moins de bien-seance à les pourvoir d'une ame, apres que nous leur avons donné le corps, mais j'en ay veu peu dans cette opinion.

Ils croyent que de faire l'image d'un homme durant sa vie, cela le fait mourir & avance ses jours; comme encore de donner son nom à son fils & à son petit-fils. On n'oseroit le faire avant sa mort, autrement il s'en

choqueroit jusqu'au vif, tout de mesme que si l'on avoit attenté sur la vie.

On n'ose leur faire voir les tableaux des Princes Chrestiens representez à la Romaine, ou comme des Hercules, avec la teste & les pieds nus : ils s'en moquent, & prennent de là sujet de croire qu'ils sont pauvres comme les Princes Arabes, & de petits Roitelets en comparaison de leur Grand Seigneur. Ils voudroient les voir vestus à la royale avec de longs habits & la couronne sur la teste. Ils ne sont pas non plus capables des nuditez des Anges, des Martyrs & autres qu'on represente dans nos tableaux, non plus que d'y voir des animaux, encore bien que le mystere le demande, comme celuy de la Naissance de Nostre Seigneur, ou de sa fuite en Egypte.

Les Chrestiens Orientaux en sont de mesme en ce point, ils veulent voir les grands personnages representez selon leurs conditions, & avec les marques de leurs dignitez, les souverains Pontifes avec la thiare, les Patriarches & Evêques avec des mîtres, les Empereurs & les Rois avec des diadèmes & des couronnes, autrement ils s'en moquent. Il y a cinq ou six ans que les Grecs de Jerusalem, insolens dans l'excès, firent tant de railleries au sujet du portrait de nostre saint Pere le Pape, que les Religieux de la Terre sainte avoient mis vis à vis le Sepulchre de Nostre Seigneur, qu'ils furent obligez de l'oster, pour faire cesser leurs impertinences. S'il eust esté representé dans ses habits Pontificaux avec la thiare sur la teste, ils en auroient sans doute conceu du respect & de la veneration, bien loin de s'en moquer.

Ils sont si grossiers & si ignorans qu'ils estiment un défaut de voir une image representée en poxil dans un tableau : en sorte qu'il ne paroisse que la moitié du corps & du visage. Les Armeniens d'Alep en ayant reçu une venuë d'Europe, dans laquelle l'Enfant Jesus estoit representé de costé, & avec un seul bras, ils envoyerent querir un Prestre nommé Der Mégredit Che, qui estoit un demy Peintre, pour luy en faire un autre, ne pouvant souffrir, disoient-ils, de voir Nostre Seigneur manchot. Si bien que pour les contenter il luy en barboüilla un autre du moins mal qu'il pût, & gasta le tableau au lieu de le perfectionner.

Il arriva presque en mesme temps qu'un Marchand de leur nation leur en ayant donné un autre pour l'Eglise, dans lequel estoit representé un Carme en oraison devant l'Image Nostre-Dame, ils firent venir encore le mesme Prestre pour changer l'habit de ce Religieux Franc, & le vestir à la façon de leurs Vartabieds, c'est à dire de noir. Il se trouva un peu embarassé dans cette entreprise, qui surpassoit sa capacité : dautant qu'on ne luy avoit pas encore enteigné à faire des ombres sur le noir, ce qui luy faisoit apprehender de le représenter comme dans un sac. Apres y avoir bien pensé, il s'avisa d'un expedient pour se tirer de peine, qui fut de luy faire un pallium d'Archevesque par dessus son habit blanc, avec une Estolle à l'Armenienne, croyant le déguiser beaucoup par ce moyen : mais au lieu d'empescher que les peuples n'honorassent cet habit comme

Il pretendoit, il donna sujet contre son intention de le reverer davantage, en ce que de simple Religieux qu'il estoit, il en fit un Prelat, & fit connoistre par là que cet Ordre en fournit à l'Eglise.

Les Turcs sont si ridicules qu'ils obligent dans les temps de guerre les Chrestiens & les Juifs qui leur sont sujets de prier pour la prosperité de leurs armes : encore bien qu'ils les estiment infidelles. Semblablement quand ils remportent la victoire ou quelques Villes sur leurs ennemis, ils ont ordre d'en faire des réjoüissances publiques, & d'en rendre des actions de graces à Dieu, à faute dequoy on les ruinerait. Et afin que cela paroisse à l'exterieur, ils font des Processions magnifiques dans la contrée la plus voisine de leurs Eglises, dont ils ornent durant sept ou huit jours le frontispice de tableaux & de tapisseries pour marque de feste & d'allegresse : encore bien que dans le cœur ils soient tristes & melancoliques de tels progrès, ne souhaitant rien tant que la destruction de cette malheureuse Monarchie, qui ne s'est élevée que sur les ruines du Christianisme.

Le Bacha d'Alep ayant oüy dire que les Armeniens avoient fait une fort belle Procession, en action de graces de la prise de Camaniec sur les Polonois, dans laquelle ils s'estoient signalez entre les autres Nations Chrestiennes qui sont de differens rits, eut la curiosité de les voir dans ces belles Chappes, dont ils estoient revestus à la Procession : pour cet effet il leur fit dire qu'ils vinssent dans la cour du Serrail, avec tous leurs ornemens & leurs tymbales en faire une autre, pour donner divertissement à tous les gens : de sorte qu'ils furent obligez d'y obeir & de faire les bouffons en presence de ces infidelles, qui regarderent leurs ceremonies comme ils auroient fait une farce.

ARTICLE VI.

De l'estime que les Turcs font des Francs, & du bien present sans se soucier de l'avenir ny de leur honneur.

Les Turcs ont une estime si particuliere des Francs au sujet de leur industrie & capacité, tant pour les Arts que pour les Sciences, que quand ils veulent louer quelque chose que ce soit, ils disent qu'elle ressemble à un travail de Franc. Si un cousteau, par exemple, ou bien une étoffe de soye, ou quelque autre ouvrage est beau & bien travaillé, ils disent d'abord que la main d'un Franc y a passé, & qu'il n'est pas de leur país. Semblablement quand on veut louer dans l'excès la beauté & l'esprit d'un enfant, c'est de dire qu'il a une physionomie, un genie, & un visage de Franc. C'est là le plus grand eloge qu'on luy puisse donner en ce genre, j'ay veu mesme plusieurs personnes qui s'en confondoient, & qui s'estimoient indignes de cette louange. On n'oseroit presque sans scan-

dale la donner à une fille, ny luy dire qu'elle ressemble à une Franque sans la faire rougir, estant tres-assuré qu'elle prendroit cette parole pour une caresse sourde, & pour un témoignage d'affection envers elle.

Ils n'approuvent pas cependant la façon de se vestir des Francs de couleurs sombres & obscures, comme de gris & de noir, qui sont méprisés parmy eux, parce qu'ils representent le deuil & la tristesse: ils voudroient que leurs habits fussent de couleurs éclatantes, & toutes differentes, que leur chapeau par exemple fust blanc, le pourpoint verd, le haut-de-chausse rouge, les bas violets, les souliers jaunes, & le manteau bleu: afin d'estre plus conformes à eux, qui aiment mieux, disent-ils, ressembler en cela à des perroquets qu'à des corbeaux & à des choüettes.

Ils qualifient du nom de Franc tous les Europeans generalement tant les Espagnols & Anglois que les François. Ils appellent encore de ce mesme nom tous ceux qui obeïssent à l'Eglise Romaine. Ils diront par exemple des Maronites qui sont Catholiques, & des Grecs ou Armeniens qui abjurent leurs erreurs, & qui reconnoissent la verité qu'ils se sont faits Francs, c'est à dire Orthodoxes.

Ils ont encore cette opinion des Francs qu'ils les croient la pluspart Medecins, particulièrement les Religieux. Plusieurs ont passé parmy eux en cette qualité qui n'avoient jamais étudié en Medecine. Dans les lieux où les PP. Capucins sont obligez de l'exercer pour les motifs que nous avons dit ailleurs, ils sont estimez & passent pour les plus celebres Medecins de toute la Turquie. Aussi ont-ils égard à mettre en chaque Mission un Frere qui ait esté au monde Chirurgien ou Apoticaire, & qui ait fait encore depuis son entrée en Religion, quelque estude particuliere, outre la pratique qu'il aura eu avec les plus experts Infirmiers durant un an ou deux, en sorte qu'ils ne les exposent pas que premierement ils ne soient capables de traiter les malades, & de connoistre la cause & les suites de leur mal.

Il y en a un qui accompagne actuellement en qualité de Medecin Capelan Bacha, General de l'armée Ottomane, & Vice-Roy de Babylone, qui oblige ce Pere de le suivre par tout où il va, sans changer d'habit & vestu à sa façon ordinaire. Il a tant de confiance en luy qu'il ne veut point prendre d'autres remedes que ceux qu'il luy donne, dont il s'est toujours bien trouvé jusqu'à present. En reconnoissance de quoy, il luy accorde tout ce qu'il luy demande en faveur des Chrestiens, qui ont recours à luy & qui sont presenter par luy leurs requestes & recommander leur bon droit. Il a obtenu en sa consideration depuis quatre ans à ses propres frais & dépens un Commandement à la Porte du Grand Seigneur en faveur d'un Evesque Catholique nommé Joseph, qu'il a fait établir Patriarche de la nation des Nestoriens, ce qui a causé plusieurs conversions, joint aux bons exemples & aux predications de cet Evesque. Il délivra un jour des prisons, en sa consideration & à sa requeste, un Prestre Armenien nommé Der Aristarkes faussement accusé, sans qu'il en coustast un double, encore bien qu'on pretendist de luy cinq ou six cens piastras d'amende,

l'amende, & fit chasser de la Ville celuy qui avoit suscitè cette persécution, qui estoit un homme seditieux, & ennemy juré des Catholiques. Ce Bacha fait encore tous les jours mille autres choses à l'avantage des Chrestiens & de la Religion, tant la Medecine de ce Pere l'a sceu gagner & l'attacher.

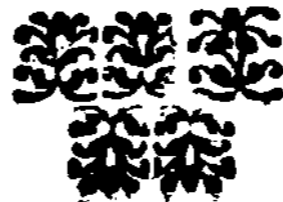
Il y a des maladies qui sont ordinaires en Europe & tres-rares dans la Turquie, comme les gouttes & la fièvre quarte: mais on y a en contre-échange la peste plus frequemment, les fièvres chaudes & malignes, la teigne, & le mal-caduc. Leur grand remede durant qu'ils sont malades, c'est la diette & l'abstinence de viande: qui va à tel excès, qu'ils passent les cinq ou six jours sans rien prendre que de l'eau, ou bien quelque bouillon au ris assaisonné avec un peu d'huile.

Ils ne considerent que le present, sans se soucier du futur, qui est encore éloigné, & prennent toujours par provision le bien qui se presente sans considerer les consequences, dans cette maxime que qui a un an de bon temps n'est pas toujours malheureux. Cela paroist dans les Bachas & autres Grands qui recherchent les dignitez avec passion pour se mettre à leur aise, encore bien qu'elles leur coustent le plus souvent la mort. Ils racontent à ce propos une plaisante fable d'un Roy qui avoit un petit chameau, auquel il vouloit qu'on apprist à lire, & pour cet effet il fit venir tous les maistres d'école les plus experts, auxquels il proposa ses intentions avec promesse de grandes recompenses pour celuy qui en pourroit venir à bout. Chacun luy répondit qu'il n'y avoit rien à faire, & que la chose estoit impossible: dautant qu'outre que ce chameau ne comprendroit pas ce qu'on luy diroit, il estoit encore incapable de proferer la moindre parole. Cependant le Roy insistoit, & vouloit à quelque prix que ce fust qu'on l'enseignast. Sur ces entrefaites il se presenta, un certain fol, que je puis appeller l'exemple & le prototype des Turcs, lequel entendant parler d'amples recompenses, & qu'on enrichiroit celuy qui pourroit apprendre à lire au chameau, s'offrit de le faire, & s'engagea au peril de sa vie de le rendre capable moyennant que le Roy luy donnast trois ans de terme: cependant qu'il supplioit sa Majesté de mettre les ordres necessaires à ce que le chameau ne manquast de rien, tant pour son vivre qui devoit estre delicat pour luy rendre le sang plus subtil, que pour tout le reste qu'il jugeroit necessaire pour son avancement. Le Roy s'y accorda, luy assigna une bonne pension, & commanda à ses Officiers de ne luy rien refuser de tout ce qu'il leur demanderoit. Cela fait, il conduisit le chameau dans un lieu proche de son appartement, qu'il eut dans le Palais comme les autres Officiers, & le laissa là planté pour reverdir, sans se mettre en peine de luy enseigner la lecture, sçachant bien qu'à laver une telle teste on n'y perd que sa lexive. Il commença deslors à se traiter bien le corps, à vivre splendidement, & à se donner du bon temps: cependant un chacun s'étonnoit de ce qu'il avoit accepté ce party, & qu'il se fust exposé si temerairement au peril évident de perdre la vie, n'estant pas possible qu'il réussist dans cette entreprise. Un de

Les amis ne pût s'empescher de luy en témoigner ses sentimens , & de luy dire que sa folie l'avoit réduit à ne pouvoir plus vivre que trois ans. Mais celuy-cy luy répondit en souïrant : Au moins suis-je assuré de vivre trois années à mon aise, où restant comme j'estois, je ne pouvois esperer que des mesaises jusqu'à la mort. Qui sçait, ajoûta-t'il, ce qui arrivera dans trois ans : Peut-estre que le Roy viendra à mourir, ou le chameau, ou bien moy, si cela est je n'auray plus rien à apprehender, il suffit que l'un des trois, quel qu'il puisse estre, vienne à manquer pour me mettre à couvert & hors de crainte. Jouiïssons cependant du bien qui se presente sans nous mettre en peine du futur. Voila la maxime des Turcs de ne penser point à l'avenir, & de n'envisager que le present.

Ils en ont une autre presque aussi ridicule & plus abjecte qui consiste en ce qu'ils ne se soucient pas de rendre par leurs actions leur memoire recommandable à la posterité ; au lieu que les Francs s'exposent à mille perils, & se feroient crucifier volontiers pour faire parler d'eux apres leur mort, & s'eterniser dans la memoire des hommes. Les Turcs tout au contraire ne pensent à rien moins, & estiment cette passion une espee de folie, fondez sur ce raisonnement que n'ayant plus rien à esperer des vivans apres leur mort, ils se soucient fort peu quelle opinion ils ayent d'eux, bonne ou mauvaise. Que le monde soit alors d'or ou de fange, disent-ils, que m'importe, si je n'ay plus rien à démêler avec luy, ny luy avec moy.

Quelques particuliers voulant montrer un jour qu'ils avoient des sentimens plus nobles que le commun, & qu'ils estimoient ceux qui en mourant faisoient parler les peuples d'eux, semirent dans une ferveur d'esprit à congratuler un Arabe que le bourreau venoit d'empaler pour ses crimes, & luy donnerent mille loüanges avant qu'il expirast, de ce qu'il mouroit en homme de cœur sur ce pal, & non pas comme un poltron sur une couche. Courage, luy disoient-ils, mon brave, meurs genereusement comme tu as vescu, considere cette grande multitude de peuple qui admire ta constance, & ta fermeté dans les souffrances ; aurois-tu cette gloire de finir tes jours en si belle compagnie si tu mourois sur un lit ! O que tu es heureux & fortuné de terminer ta vie en donnant des preuves de ta generosité, qui feront parler de toy apres ta mort. En mourant de la sorte, tu vivras dans la memoire des hommes, au lieu qu'une infinité d'autres seront ensevelis dans un eternel oubly. Ces loüanges ne furent pas approuvées de tout le monde, pour les raisons que nous venons de dire, outre que l'humeur des Turcs n'est pas de preferer l'honneur aux souffrances, & de les rechercher pour n'en remporter que du vent & de la fumée.



ARTICLE VII.

De plusieurs autres coutumes pratiquées en Turquie, aucunes desquelles paroissent bonnes & louables en apparence.

ILs haïssent les cloches & ne permettent pas mesme aux Chrestiens de s'en servir, si ce n'est en certains lieux écartez dans les montagnes, ou bien dans des Isles où il n'y a point de Turcs. Ce sont les hommes qui font l'office des cloches, & qui avertissent les peuples à certaines heures du jour, du haut d'une tour voisine de la Mosquée, afin qu'un chacun fasse sa priere, d'où est venu le proverbe, les cloches parlent en Turquie.

Il y auroit à present du peril pour un Chrestien d'avoir un horloge dans sa maison, dont le son pût estre entendu de la ruë : encore bien que cela se tolere aux Marchands Europeans François, Anglois & autres qui s'en servent d'ordinaire. Un Prestre Nestorien de Babylone en ayant acheté un apporté de France, le mit dans son logis pour la commodité de sa famille, pensant que cela ne prejudicant à personne, il ne luy en pourroit arriver aucun tort : cependant quelques Turcs s'en estans aperceus, en allerent avertir le Bacha, qui fit incontinent prendre le Nestorien, & le mit en prison, d'où il ne sortit qu'après luy avoir payé une bonne somme d'argent, qu'il exigea, comme je veux croire, plutôt par avarice, que par un veritable desir de faire observer les coutumes du pais, dont ils se mettent fort peu en peine, lorsqu'ils trouvent leur compte dans leur transgression.

Encore bien qu'ils se tiennent assez propres : & qu'ils ayent un soin tres-exacte de se laver, pour les raisons que nous avons dit en son lieu, ils sont cependant sales en d'autres choses, particulièrement dans leur boire, d'autant qu'ils puisent leur eau dans certains bassins ou reservoirs où l'on abreuve les chevaux, les asnes & les chameaux, & où une infinité de personnes se lavent tout le jour, les pieds, les mains, la face, avec d'autres parties du corps, & se gargarisent la bouche.

Leur façon de voyager sur les fleuves aussi bien que sur la mer, est extrêmement grossiere & incommode : parce qu'ils n'ont pas l'invention de faire des barques en plusieurs lieux, ou bien ils n'en veulent pas prendre la peine, ne se servans que de peaux de mouton enflées, qu'ils lient les unes aux autres, & sur lesquelles ils étendent des bois & quelques six pour s'asseoir, ce qu'ils appellent *Kélec*. Quand il s'en creve quelque une par la rencontre d'une pierre, ou que cette machine s'arreste sur un banc de sable, il faut que tout le monde se mette dans l'eau, ce qui est fort incommode, particulièrement en Hyver.

Il n'y a en Turquie ny coches ny carosses, ny mesme de chariots pour

le transport des marchandises, qu'on charge sur des chameaux & des mulets, & que l'on envoie par troupes ou caravanes, comme nous avons dit ailleurs: de là vient qu'on ne peut voyager en ce pais-là qu'à cheval, ou sur des ânes. Je n'y ay veu que quelques brancars pour des personnes de grande qualité, qui à raison de leurs infirmités ne pouvoient se tenir à cheval.

Il n'y a point non plus de Postes ny de Messagers determinez, qui partent regulierement comme en Europe, & qui se rendent à certains temps prefix: mais quand quelqu'un a des Lettres de conséquence à envoyer à Constantinople ou ailleurs, il va louer à ses propres frais & dépens un de ceux qui ont coutume de les porter, auxquels on sçait à peu près ce que l'on doit donner. Ou bien il se joint avec trois ou quatre autres qui voudront encore écrire, & chacun d'eux paye sa part de ce dont on est convenu avec le Messager, afin que la dépense en soit moindre pour chaque particulier. Il arrive souvent qu'après qu'il a reçu les Lettres de ceux qui le deputent, au lieu de partir incontinent, comme il leur a promis, afin de pouvoir arriver dans le temps qu'on luy aura prescrit, il va à leur insceu en chercher d'autres par la Ville de maisons en maisons, & demande à toutes sortes de gens s'ils ne veulent pas écrire en tel lieu où il doit aller: ce qu'il fait afin d'avoir double payement de son voyage, si bien qu'il reste ainsi à roder les trois ou quatre jours avant que de se mettre en chemin, dont il devoit avoir déjà fait la moitié; voila la misere où l'on est réduit dans ce malheureux pais, d'où sont bannies toutes les commoditez, & où il n'y a aucune fidelité parmy les hommes. Il n'oseroit en faire le mesme à l'égard d'un Bacha ou d'un Cadi, ny retarder dans son voyage un jour plus qu'il ne luy aura déterminé, sçachant bien qu'au retour il auroit des bastonnades, & seroit privé de son salaire, la crainte luy donne alors des aîles aux pieds, & le fait partir d'abord qu'il a reçu le paquet de lettres, sans en chercher d'autres. Mais quand il a affaire à un homme qui ne le peut chastier, il prend la liberté d'en user de la sorte, & de tarder à discretion. Le remede à cela est de faire un marché conditionnel avec luy, & de luy promettre tant en cas qu'il arrive tel jour; mais que s'il vient à y manquer, on luy retranche trois écus. Je n'ay point trouvé de moyen meilleur que celui-là pour avoir raison de luy, pour s'en assurer & le faire diligenter, d'autant qu'il se tueroit volontiers pour avoir une piastre de surplus.

Les Turcs s'asseoient, mangent & dorment à terre, & ainsi ils n'ont que faire de chaires, ny de tables, ny de bois-de-lit.

Ils ne se ressouviennent des bienfaits que pour obliger les personnes à les continuer: & prennent la liberté de demander une autre fois la mesme chose, comme ils feroient une dette, & tout de mesme que si l'on estoit convenu avec eux de leur donner cela tous les ans ou tous les mois.

Ils ne sçavent ce que c'est de rendre service à un homme par principe de generosité, & sans esperer de luy quelque recompense. Il ne faut pas attendre cela d'eux, veu qu'ils n'agissent jamais que par interest, dans

l'esperance d'en retirer du profit, ou par crainte de chastiment, tant ils sont incivils & peu honnestes.

Ils sont fiers dans l'excès, nonobstant qu'ils soient grossiers, ignorans, & de basse naissance. On n'oseroit presque les regarder en face, sans les choquer, & recevoir d'eux quelques injures. Si l'on manque par mégarde à saluër quelqu'un qui soit en Charge, il fera donner sur le champ trente ou quarante coups de bastons par ses valets à celuy qui aura commis ce prétendu manquement, comme il arriva à un nommé Abdellah de ma connoissance en Bagdat. L'Aga des Janissaires de cette Ville est si superbe, que lorsqu'il sort accompagné de sa Soldatesque, qui marche devant luy deux à deux, personne n'ose se trouver dans les ruës, autrement il le fait chastier sur le champ. On s'avertit les uns les autres quand il arrive dans quelque contrée, afin que chacun s'enfuye pour éviter sa rencontre & luy laisser le chemin libre: de sorte qu'il ne reste que les Marchands & les Artisans dans les boutiques.

Il semble qu'ils prennent à tasche dans leurs pratiques & façons d'agir d'estre directement contraires & opposez à nous, comme il paroist par celles-cy rapportées dans le Proverbe Italien qui dit, *D'eux porta di ferro, cheave di legno, donne imbragate, huomini ferrati, compagne parlanti.* C'est à dire, *porte de fer, clef de bois; femme en canesson, hommes ferrez, cloches parlantes.* Ce qui s'entend assez de soy-mesme, & de ce que nous auons dit ailleurs, sans qu'il soit besoin d'y donner d'autre explication, si ce n'est touchant le prétendu ferrement des Turcs, qui portent sous le talon de leur souliers un petit fer, semblable à celuy d'un cheval.

Ils vendent tout à la livre & au poids, sans considerer, comme nous faisons, la qualité. L'on y pese la farine, le pain, le vin, l'eau-de-vie, l'huile, la chair, le poisson, le bois & le charbon.

Nous prenons comme un divertissement de se promener dans une salle en s'entretenant avec un autre ou bien seul. Eux tout au contraire estiment cette action une extravagance, & une espeece de folie, particulièrement s'ils voyent que l'on se presse en allant d'un bout de chambre à l'autre.

A Constantinople les filles recherchent les garçons en mariage, au moins par personne interposée, c'est à dire par le moyen de leurs parentes qui en vont faire la demande, pratique contraire à tous les païs généralement.

Parmy leurs mauvaises pratiques, ils en ont quelques-unes de bonnes & louables en soy: quoy qu'à les biens examiner trouvera-t'on encore de la necessité de leur part, ou de l'interest. Ils se passent de peu, & se contentent des choses grossieres pour leur vivre: bien qu'ils soient sensuels & gourmands dans l'excès, comme j'ay fait voir ailleurs; ce qui procede de leur ignorance & faineantise, qui fait qu'ils ne peuvent ny ne veulent s'appliquer ou se peiner dans la recherche de leurs satisfactions.

Ils ne boivent point de vin, sur tout dans les armées & les places frontieres, où il est deffendu tres-expressement, à cause des suites. Si toutesfois ils y en pouvoient avoir, ils le boiroient tres-volontiers & à

longs traits, comme ils font par tout ailleurs, quand ils en trouvent quelque déffense qu'ils en ayent dans l'Alcoran. L'un d'eux me dit un jour en me demandant un verre de vin, avec des humiliations, & des bassesses extrêmes, que l'urine des Francs valoit mieux que tous les breuvages des Turcs; parce, vouloit-il dire, qu'ils boivent du vin.

Ils ne se soucient pas beaucoup des affronts ny des confusions, pourveu qu'on ne touche pas à leur bourse. Les plus grands d'entre-eux prefereront une vintaine d'écus à tous les honneurs qu'on leur pourroit rendre, dont j'ay donné des preuves & des exemples cy-dessus. Ils se moquent de toutes nos pointilles d'honneur, & les estiment des bagatelles, non par un mépris des vanitez, ce qui seroit une vertu; mais parce qu'ils sont naturellement grossiers, & qu'ils n'ont pas esté élevez dans cet esprit, mais seulement comme les Massons & les Païsans.

Ils ne changent point comme nous de tant de modes d'habits, & en cela ils évitent des dépenses superflües: mais quand ils le voudroient faire, il leur seroit difficile à cause de leur peu d'adresse & grossiereté.

Ils ne sçavent ce que c'est que de jouer des Comedies, & autres representations, aussi n'en sont-ils pas capables, outre que leur inclination ne s'y porte pas. Le Bal est une chose inconnüe parmy eux, & impossible, parce que les hommes n'ont aucune frequentation avec les femmes, & ne leur peuvent toucher les mains ny les entretenir sans scandale. On ne verra jamais danser un Turc de qualité, ny homme ny femme, cette action estant reputée une legereté: si bien qu'il n'y a que certaines gens de la lie du peuple qui ayent appris cet exercice, dont ils font un mestier pour gagner leur vie, en la maniere que j'ay rapporté ailleurs.

Ils déffendent les jeux d'hazard, comme les dez, les cartes, la banque, & autres semblables, & condamnent à l'amande ceux qu'ils y surprennent. Ils n'ont en usage que le jeu des échets, des Dames, & un autre qui est proprement un jeu d'enfant, qui consiste à compter un certain nombre de pierres dans une quantité de trous, & faire en sorte qu'elles se rencontrent en nombre égal & non impair dans chaque creuset. Je ne les ay jamais veu jouer à la paume, à la boule, au billard, ny à une infinité d'autres jeux que l'on a en Europe.

Ils ne se battent point en duel, & ne sçavent ce que c'est de donner le cartel de défi, & d'appeller son ennemy sur le pré. Cette manie de se battre de sang froid, apres que le feu de la colere est passé, n'a pü encore s'emparer de leurs esprits tout infidelles qu'ils sont. Et Dieu garde qu'ils sçeuissent que les Chrestiens en viennent à ces excés de brutalité, au prejudice des Loix Divines & humaines, & avec peril évident de leur salut, le plus souvent pour des bagatelles & des sujets de neant.

Ils ne permettent pas qu'il se fasse de nouvelles sectes ou heresies parmy eux, plüost par maxime de politique & pour maintenir l'estat dans une uniformité, que par un veritable zele de Religion.

On ne les voit jamais parler avec doute & mépris des dogmes de leur

foy, quelque ridicule qu'elle puisse estre; non pour la bonne estime qu'ils en ayent, mais parce qu'ils apprehendent les supplices & d'estre chastiez par la Justice. Ils invoquent presque toujours, avec un ton religieux, par les ruës le nom de Dieu & de leur Apostre, lors particulièrement qu'il passe devant eux des Chrestiens ou des Juifs, en quoy il paroist qu'ils le font par hypocrisie, ou bien en dépit d'eux, plutôt que par un veritable sentiment de devotion.

Ils sont perseverans dans tout ce qu'ils entreprennent, & ne se rebutent point pour tous les obstacles & difficultez qui pourroient traverser leurs desseins, comme on peut voir par les Sieges de plusieurs Villes qu'ils ont tenuës bloquées les années entieres, avec des fatigues insupportables, des dépenses immenses, & perte de gens considerable: encore bien qu'ils le fussent plutôt par contrainte qu'autrement, dautant que le Grand Seigneur oblige d'ordinaire ses Generaux, lors qu'il les envoie, d'emporter la Place dont il veut se rendre Maistre, ou bien il les menace de les faire mourir, ce qui fait qu'ils n'y épargnent rien, & qu'ils y sacrifient à milliers les pauvres soldats, qui ne restent devant ces places que par force, pour éviter un plus severe chastiment. Cette opiniastreté qui luy a toujours réussi jusqu'à present ne luy serviroit de rien si ses sujets estoient en estat de se pouvoir revolter, comme ils seroient si les Princes Chrestiens l'attaquoient luy-mesme en divers lieux tout à la fois: dautant qu'alors n'estant pas en pouvoir de les contraindre, ils secoueroient tous le joug, & luy donneroient autant ou plus de peine que ses ennemis: de sorte qu'il seroit plus embarrassé à appaiser les troubles de son Estat, & à reprimer les parties qui se formeroient tous les jours contre luy dans la plupart de ses Provinces, qu'à resister aux Puissances estrangeres.

On n'oseroit en Turquie entrer dans la maison de qui que ce soit, tant des Turcs & Chrestiens que des Juifs, particulièrement quand il y a des femmes, à moins qu'on ne soit Prestre ou Medecin, ou bien proche parent ou leur compere: toutesfois le Maistre du logis y peut inviter qui bon luy semble; mais quand il y amene compagnie, les femmes se retirent dans un autre appartement, & ne paroissent point en presence des hommes, si ce n'est qu'ils ne fussent de la qualité de ceux que je viens de nommer, ce qui se doit entendre respectivement. Cette deffense est si absoluë & generale, que les Magistrats mesmes n'oseroient l'enfraindre que pour des affaires de grande consequence, comme pour tirer un criminel de sa maison, ou pour les droits principaux du Grand Seigneur. Une debte ordinaire ou une querelle ne les obligera pas à décréter prise de corps contre un particulier, qui se tiendra caché & retiré dans son logis, ce qui est fort avantageux à plusieurs. J'en ay veu qui passoient les années entieres enfermez dans leurs maisons, où ils travailloient à des Mestiers, & qui s'exemptoient par ce moyen de payer le Caradge & autres petits droits que levent les Officiers sur le Peuple.

Les femmes vont voilées par les ruës, & plus modestement qu'en beaucoup de lieux dans l'Europe, non par vertu; mais parce qu'on les y

oblige, de crainte que d'autres les voyant ne les convoitent, & ne les prennent pour femme à force d'argent & de promesses, en la maniere que j'ay rapporté en son lieu.

On ne verra jamais un homme carresser sa femme, ny badiner avec elle en presence du monde; ce qu'ils font non pour éviter le scandale; mais par un esprit d'orgueil & de séverité, qui les oblige de les traiter comme des esclaves.

Un mary absent n'oseroit faire ses recommandations à sa femme, ny par Lettre ny de bouche, autrement il se feroit moquer de luy. Quand il retourne apres un absence d'un an ou deux, elle luy vient baiser la main ou l'épaule, apres quoy elle se retire modestement. Si elle faisoit paroître de la joye de son retour, elle donneroit sujet d'admiration à ceux qui seroient presens, & passeroit dans leur esprit pour une folle.

Tout ce que nous venons de rapporter des Turcs touchant leurs mœurs, leurs qualitez & pratiques déraisonnables, ne procede que de la mauvaise éducation qu'ils ont eüe, des malheureuses coûtumes & du genie du pais, qui les rendent tels que nous les avons representez; c'est à dire, tyrans, superbes, incivils, & grossiers: Car d'ailleurs ils sont la pluspart d'assez bon naturel, & seroient tout autres, s'ils avoient esté élevez parmy des peuples plus dociles & raisonnables que les Mahometans.



CHAPITRE VINGT-SIXIÈME.

Desordre au regard des avanies & tyrannies qu'ils font aux Peres de la Terre sainte en Ierusalem.

ARTICLE PREMIER.

Des continuels perils auxquels sont exposez les Peres Cordeliers de Ierusalem: & pourquoy ils sont tyrannisez par les Turcs.

CEcy merite un Chapitre particulier, puisqu'il y a de la matiere suffisamment pour faire un Livre, si je voulois décrire icy ce que j'en sçay. Il suffit d'en dire quelque chose succinctement, d'où vous puissiez juger de ce qui en est par le peu que j'en rapporte: ensuite de quoy nous parlerons de ceux qui leur font faire ces tyrannies & persecutions, & qui excitent les Turcs contre-eux en haine de nostre sainte Religion, & de l'Eglise Romaine, contre laquelle ils ont une jalousie furieuse & une haine mortelle, qui semble plus animée aujourd'huy qu'elle n'a jamais esté, comme vous en pourrez juger par ce que j'en rapporteray dans ce
 Chapitre

Chapitre , & en parlant des Grecs en particulier.

S'il y a personne dans la Turquie qui doivent estre sur ses gardes , & marcher avec crainte & precaution , ce sont les Religieux de Jerusalem : d'autant que les Turcs & les Schismatiques les observent de si près , qu'ils ne peuvent faire la moindre chose sur laquelle ils ne prennent un pretexte pour les tyranniser. Ils n'oseroient par exemple faire aucune reparation à leur Convent , sans en avoir obtenu premierement la licence à force d'argent. S'ils avoient entrepris d'y mettre une tuile , ou de relever un pan de muraille tombé en ruine , & qu'ils vinssent à s'en appercevoir , ce seroit un sujet plus que suffisant pour les faire condamner à une amande de quatre ou cinq mille écus. S'il arrive qu'ils ayent le moindre démêlé avec les heretiques pour maintenir leurs droits , à l'honneur de l'Eglise Romaine , en faisant avant eux & les premiers de tous leurs ceremonies, suivant les Privileges que les Ambassadeurs des Princes Chrestiens leur en ont obtenu du Grand Seigneur , & que la Justice des Turcs soit avertie de leur litige ou pretentions ; elle en voudra prendre connoissance , & taxera les uns & les autres à discretion , tant ceux qui ont droit que ceux qui ont tort. S'ils paroissent riches & magnifiques dans leurs ornemens d'Eglise , cela excite la convoitise des Infideles & la jalousie des heretiques. S'ils font le contraire , l'on dit d'eux que les Francs n'ont point de pieté , ny d'apparence de Religion , qu'eux ne font consister que dans ce bel exterieur. S'ils sont longs dans leurs prieres & offices, les heretiques en murmurent , & se vont plaindre d'eux qu'ils ne leur donnent pas le temps de faire les leurs : S'ils se diligentent pour obvier à cet inconvenient , ils tombent dans un autre , & on les accuse de n'avoir point de devotion. S'ils veulent satisfaire à l'avidité de ceux qui les importunent , ils se ruinent , outre qu'ils s'obligent en quelque façon à continuer : Et s'ils les refusent , ils se font des ennemis , & s'exposent à des avanies. En un mot , de quelque costé qu'ils se tournent , apportassent-ils toutes les precautions imaginables , ils ne scauroient s'exempter de la persecution , & tout ce qu'ils peuvent faire , c'est de deux maux d'éviter le pire ; aussi peut-on dire qu'ils vivent dans de continuelles traverses , apprehensions & insultes parmy ces Infidelles , avec lesquels il n'y a point d'autres mesures à prendre que de capituler d'abord , & de leur faire paroistre de l'argent , de crainte que le retardement venant à les irriter, ils n'en demandent davantage.

L'on se perdroit si l'on vouloit raisonner avec eux , d'autant qu'ils n'ont égard , ny à la Justice ny à la raison , & ne consultent que leur passion & leurs interets. Il faut les prendre par d'autres voyes & manieres d'agir particulieres du pais pour en estre quittes à meilleur marché ; mais on ne les peut scavoir , ny la maniere de se gouverner avec ces tygres sans une longue pratique du pais : c'est pourquoy les Peres tiennent toujourns en Jerusalem pour Procureur du Convent un Religieux qui y ait demeuré plusieurs années , & qui connoisse depuis long-temps le genie & les maximes des Turcs , lequel seul agit pour tous les autres dans les occasions ; mais avec toutes ses connoissances , son adresse & sa prudence , il ne peut faire autre chose

que d'empescher un plus grand mal , & faire enforte que le tort dont ils sont menacez , ne soit pas si considerable ; car d'esperer de pouvoir s'exempter entierement des avanies ; c'est ce qui est presque impossible , quand mesme on ne donneroit aux Turcs aucune prise sur soy : parce qu'alors ils inventent de faux pretextes pour fonder leurs tyrannies , quand ils n'en ont pas de veritables , comme vous verrez par l'exemple , suivant que je rapporte seul entre un millier d'autres semblables , capables de faire un gros volume.

Le Bacha de Jerusalem ayant un jour besoin d'argent , & ne scachant où en prendre , s'avisa de ce moyen pour en trouver. Il envoya querir les Peres , & leur demanda brusquement , pourquoy ils ne l'avoient pas averty de l'arrivée en Jerusalem de l'Infant de Portugal , afin qu'il le regalast selon ses merites , & qu'il le traitast à son Palais , comme il estoit de bien-seance. *Quoy , Infidelles ! ajoûta-t'il , est-ce ainsi que vous faites passer les Musulmans pour des gens rustiques & sans civilité ? Est-ce que vous ne m'estimez pas capable de recevoir à mon Hostel un Prince de sa qualité , ou bien me croyez-vous un tyran pour luy donner de l'épouvante de ma personne , & luy faire éviter ma rencontre. Peut-estre aviez-vous peur qu'il ne me fit presens de quelque curiosité de son país en venü des caresses qu'il auroit receuës de moy ; & ainsi vous me vouliez priver en mesme temps de l'honneur & du profit que j'aurois eu en sa compagnie. Il est bien raisonnable , que vous payez en contr'eschange de vos bons services la peine du Talion , & que puisque vous avez voulu profiter vous seuls en me frustrant , vous rendiez vostre part & la mienne ; Qu'on les conduise cependant en prison pour chastier l'orgueil qu'ils ont fait paroistre , en voulant eux seuls jouir de la compagnie de l'Infant de Portugal.* Ils voulurent se justifier , en alleguant qu'on avoit fait entendre à son Excellence une fausseté : qu'ils n'avoient jamais veu celuy dont il estoit question , & que le Roy de Portugal n'avoit pas mesme de fils. *Qu' u reste il n'estoit venu aucune personne de cette qualité en Jerusalem : Mais toutes ces raisons , quoy que convaincantes ne servirent de rien : il falut pour se délivrer de ses mains les luy graisser à sa discretion & en passer par où il voulut.*

On leur fait tous les jours des querelles aussi mal fondées que celle-là , & semblables à peu près à l'insulte que le loup fit à l'agneau , rapporté dans les fables de Phedrus. Il se plaignoit de luy qu'il avoit troublé son eau , & qu'il ne luy laissoit que son reste à boire , encore bien que ce fust tout le contraire : aussi l'agneau luy répondit-il avec sa douceur ordinaire : *Comment est-il possible , puisque je ne suis qu'au dessous de vous , suivant le cours du fleuve , qui ne pouvant remonter contre sa source , n'a pû par consequent vous porter mes restes , ny estre troublé par moy dans l'endroit où vous estes.* Le loup qui ne cherchoit qu'un pretexte , de quelque maniere qu'il pût estre pour s'en deffaire , voyant que sa plainte n'avoit aucun fondement , & qu'elle se détruisoit d'elle-mesme , luy reprocha un autre pretendu grief aussi faux que le premier. *Pourquoy , luy dit-il , m'as-tu fait ce tort en telle année ? Seigneur , répondit l'accusé , pardonnez-moy , vous me prenez pour un autre,*

dautant que je n'estois pas alors au monde ny en estat de nuire & de porter prejudice à personne. C'est donc ton pere, répliqua le Loup, & ainsi il faut que tu payes pour luy. Cela dit, il se jetta sur cette pauvre victime & en fit sa proye. Voilà la façon d'agir des Turcs, & ce qu'ils font à proportion aux Peres de Terre-Sainte en Jerusalem. Jugez de là s'ils ont besoin d'estre armez de patience, & de prendre bien leurs precautions avec ces tyrans pires que des loups ravissans. Combien de fois aussi les ay-je veu obligez de se cacher, & de s'absenter pour un temps la pluspart, particulièrement le Gardien & les principaux de la famille, jusqu'à ce que l'orage de la persecution fust passé, & que ces Infidelles se déportassent d'une partie de leurs pretentions. Je ne dis rien de leurs emprisonnemens à diverses fois, procurez par de faux pretextes, en leur faisant accroire tantost une chose, tantost une autre, à dessein de tirer d'eux de l'argent, ny des mauvais traitemens qu'ils reçoivent presque continuellement pour la conservation des Saints Lieux, dont ils ont la garde depuis quelques siecles, à la gloire de l'Eglise Romaine & des Princes Chrestiens.

Je passe encore sous silence les dépenses exorbitantes qu'ils sont obligez de faire en des presens de draps de laine & d'étoffes de soye, aux Magistrats & autres Officiers, pour avoir leur amitié & protection: le regret que leur cause la dissipation d'un argent qu'il ont questé avec tant de peines & de fatigues.

Ce qui fait que les Infidelles sont continuellement à les importuner, & que les Grands du País les tyrannisent, c'est qu'ils les croient extrêmement riches, & qu'ils s'imaginent que tous les Souverains de la Republique Chrétienne leur font à l'envy l'un de l'autre des presens considerables, & qu'ils envoient des thresors immenses en Jerusalem, comme eux font au sepulchre du faux Prophete Mahomet: sçachant bien que ce Saint lieu est à nostre égard ce que la Meque est au leur, & encore plus, & qu'ainsi il ne leur manque rien. Ce qui les confirme dans cette pensée, est de voir tant d'argenterie & de si beaux ornemens, enrichis d'or, de perles & de pierrieres, dont les Rois de France & d'Espagne, & quelques Republicques ont fait present, par un effet de leur pieté, au saint Sepulchre de Nostre Seigneur. Cette veré excite merveilleusement leur convoitise, & leur donne sujet de croire qu'ils sont tout or & argent. Mais quel remede à cet inconvenient? Peuvent-ils & doivent-ils pour y obvier les tenir toujours sous la clef, contre l'intention des donateurs, qui ne les ont envoyez qu'afin que l'on s'en serve, & que Dieu en soit honoré. Il n'y a pas d'apparence.

De plus, ces Infideles regardent ces Peres comme leurs ennemis, & des espions dans leur País, sçachant bien que la pluspart d'eux sont Espagnols, & Italiens, avec lesquels ils n'ont aucun negoce ou societé, & dans cette veüe ils les ont en aversion, & voudroient les perdre s'ils pouvoient.

Troisiémement, ils prennent la liberté de les persecuter & tyranniser à discretion, parce qu'ils sçavent bien qu'aujourd'huy ils n'ont pas beaucoup d'appuy à la Porte du Grand Seigneur de la part des Ambassadeurs: dautant que celuy de France qui a toujours esté leur principal Protecteur dans

les occasions, n'y est pas regardé de bon œil depuis quelques années, au sujet des secours que sa Majesté tres-Chrestienne a envoyé en Candie & dans l'Empire contre les Turcs, qui luy en ont fait plusieurs fois des reproches. Et le deffunt Vizir sceut bien dire à Monsieur de la Haye, alors Ambassadeur à Constantinople, que sans les François ils se seroient rendus les Maistres de la Candie vingt-quatre ans plûst qu'ils n'ont fait, & qu'ils auroient poussé leurs victoires bien plus avant. Voila qui est estrange, ajoûta-t'il, que par tout où nous allons, nous ne voyons que des François traverser nos desseins plus que nos ennemis mesmes : encore bien que nous ne soyons pas en guerre avec eux. Si nous portons nos armes dans la Hongrie, nous entendons dire d'abord que les troupes Françaises s'avancent : Si dans la Candie, nous y voyons arriver leurs vaisseaux chargez de soldats & de munitions. En conscience, dit-il, est-ce ainsi qu'il en faut user ? Sont-ce là les témoignages de vostre amitié avec la Porte, & les bons services que vous luy rendez. Ferme estonne comment vous osez nous demander des graces apres cela, & pretendre qu'on vous les accorde. Si l'on faisoit le moindre tort à vos Marchands, ou à ceux que vous prenez sous vôre protection, vous ne manqueriez pas d'en venir d'abord faire vos plaintes & demander justice contre les Gouverneurs des Provinces qui les auroient maltraitez, & vous ne voulez pas que nous trouvions estrange, & que nous nous vangions des dommages mille fois plus considerables que nous avons receu de vous dans la Hongrie, où vos troupes taillerent les nostres en pieces, & les obligerent à repasser le fleuve Raab, non plus que des hostilités que vous nous avez faites à diverses fois dans la Candie, où nous avons épuisé à vostre occasion toutes nos forces, & consumé nos finances & nos soldats dans un siege de vingt-cinq ans, qui sans vous n'en auroit pas duré trois. Tous ces torts ne vous semblent rien, en comparaison d'une avanie de deux ou trois mille écus que l'on fera à vos Religieux ou à vos Marchands, parce que vous ne respentez que ce qui vous touche. Croyez-moy, Seigneur Ambassadeur ! que si nous vous rendions la pareille, & si l'on vous traitoit à proportion comme vous avez fait les Musulmans, vous auriez bien d'autres sujets de vous plaindre.

Voila les griefs que le Vizir luy reprocha, qui causent aujourd'huy en partie les tyrannies que font ces Infidelles à la nation Française & aux Religieux qu'elle tient sous sa protection.

La réponse que Monsieur l'Ambassadeur fit à ces reproches, fut tres-judicieuse & pleine d'esprit : encore bien qu'elle ne fust pas conforme à son sentiment. Seigneur, luy dit-il, vous devez sçavoir que la France est un grand & vaste Royaume, si remply de peuples, qu'il seroit comme impossible à leur Monarque de les retenir tous dans les limites de ses Estats, non plus qu'à vous d'empescher vos sujets de passer en Perse, dans l'Empire ou la Pologne, s'ils le vouloient faire, & qu'ils y trouvaissent leur avantage, comme font les nostres chez vos ennemis, qui les attirent à force d'argent ; & pour en faire l'épreuve, faites-en de mesme qu'eux, avancez quelques millions, & leur offrez autant ou plus que les autres, & vous verrez si l'esperance du gain ne les fera pas venir à vostre service. Il se vit comme obligé de luy répondre de la sorte, pour se debarrasser & apaiser ce Ministre irrité, en luy faisant accroire que ce n'estoit point le Roy qui envoyoit ce secours aux ennemis du Grand Seigneur ; mais leur argen-

qui le procureroit. De plus il ſçavoit bien que cette proposition n'auroit aucune ſuite, tant parce que le Vizir ne voudroit pas débouſer l'argent & ſe fier aux Chreſtiens, qu'à cauſe que les François mourroient plutôt que de combattre en faveur des Infidelles.

Voyons maintenant dans l'article ſuivant quels ſont ceux qui excitent les Turcs à perſecuter les Peres de la Terre-ſainte, & qui leur donnent avis de tout ce qui ſe paſſe pour les faire ruiner & tyrannifer.

ARTICLE II.

Qui ſont ceux qui excitent les Turcs à tyrannifer les ſuſdits Peres.

Les Turcs ne fondent pour l'ordinaire leurs avanies que ſur les avis qu'ils reçoivent des faux Chreſtiens qui ſ'accuſent les uns les autres: de ſorte que ſ'ils n'alloient pas ſe plaindre à eux ny leur donner des ouvertures & des lumieres, ils ne feroient pas la dixième partie du mal qu'ils font, d'autant que ne ſçachans pas ce qui ſe paſſe entre-eux, ils manqueroient de pretexte & de ſujet pour les maltraiter, & ainſi ils les laifferoient en repos. Or ſ'il y a lieu dans toute la Turquie où les Chreſtiens ſe dénoncent aux Magiſtrats, c'eſt Jeruſalem, à cauſe de la grande antipathie qui eſt entre les différentes ſectes qui ſ'y retrouvent, à ſçavoir les Latins, les Grecs, les Armeniens, les Suriens, & les Coſtes, chacune deſquelles y fait l'office en ſa langue, & ſelon ſon rit, ce qui occaſionne cette averſion. Les Grecs ſont les plus ſeditieux & les plus puiffans en monde & en argent, auſſi veulent-ils tenir tous les autres au deſſous d'eux, & ne les eſtiment guere davantage qu'ils feroient des Juifs & des Idolatres, dans la penſée qu'ils ſont eux ſeuls Catholiques entre toutes ces Nations. Ils haïſſent particulièrement les Latins qu'ils appellent Francs, & font leur poſſible pour les perdre, ou du moins pour les obliger d'abandonner à leur confuſion, Jeruſalem. Vous en jugerez parce peu que j'en rapporteray qui eſt arrivé récemment, je veux dire depuis ſix ou ſept ans, ſans parler d'une infinité d'autres perſecutions qu'ils leur ont ſuſcitées les années precedentes.

Ils ſ'aviferent il y a quelque temps d'une invention diabolique pour leur faire débouſer de l'argent au profit des Turcs: ce fut de les accuſer d'avoir dérobé & enlevé du Sepulchre de Noſtre-Dame ſes oſſemens, & les avoir portez en Eſpagne ou à Rome. Et afin d'interreſſer les Turcs dans cette affaire, ils leur remontroient que ce pretendu vol apportoit un tres-grand prejudice au Sultan: d'autant que les ſaints Lieux ne ſeroient plus à l'avenir (diſoient-ils) ſi frequentez des Pelerins comme par le paſſé, loſqu'ils viendroient à ſçavoir que ce pretieux depoſt auroit eſté enlevé par les Religieux Francs, & porté en leur païs, & qu'ainſi les revenus que ſa Hauteſſe retire de Jeruſalem, en ſeroient beaucoup moindres qu'au-

paravant. Ne voila pas une malice la plus horrible qu'on puisse jamais s'imaginer; veu qu'ils croyent aussi bien que nous, la sainte Vierge en corps & en ame dans le Ciel, & qu'ils celebrent mesme la feste de son Assomption precedée d'un jûne de quinze jours. Cependant cette accusation fausse & contraire à leur propre croyance qui devoit les ruiner s'il y avoit de la justice dans la Turquie, pensa perdre entierement ces pauvres Peres. Ils n'eurent pas de peine à se justifier & à convaincre les Grecs d'impostures par le témoignage des autres nations Chrestiennes, qui confessent toutes que Nostre-Dame ressuscita le troisieme jour apres son trépas à l'imitation de son Fils. Nonobstant toutes ces dépositions en leur faveur, il falut accompagner leurs raisons de piastres & de sequins de Venise: autrement les Turcs ne les auroient point receuës pour valables, & ils auroient chastié les Peres comme auteurs de ce vol imaginaire. Cette histoire m'a esté racontée à Constantinople il n'y a que trois ans, par le tres-reverend Pere Gardien de Jerusalem, qui y estoit actuellement pour les affaires de la Terre sainte contre les mesmes Grecs.

Ils firent encore une autre accusation aussi fausse que la precedente il y a environ six ans, au sujet de l'Eglise de saint Jean Baptiste que les Peres avoient fait rebastir avec la permission du Grand Seigneur sur les anciennes ruines, dans le lieu où il est né, qui est à la campagne, aux montagnes de Judée. Ils allerent dire aux Magistrats que les Francs avoient construit une citadelle sous pretexte de reparer une vieille Eglise, & que leurs soldats devoient s'y rendre à petit bruit, & se refugier là pour faciliter la prise de Jerusalem. Que pour cet effet ils y tenoient des à present des armes & des munitions en quantité, pour la subsistance des ennemis de l'Etat & de sa Hauteſſe, dont ils luy donnoient avis comme ses tres-fidelles serviteurs. Cet avertissement obligea les Turcs (qui n'en croyoient rien) de se porter sur les lieux & d'en faire la visite, pour avoir sujet d'exiger le salaire de leur peine: Et encore bien qu'ils ne trouvassent rien de tout ce que leur avoient dit les Grecs, ils ne laisserent pas neanmoins de sceeler les portes de l'Eglise, & d'en interdire l'entrée aux Religieux, qu'ils condamnerent encore à une amende, au lieu de chastier les Grecs comme des imposteurs: si bien qu'il falut avoir recours à Constantinople & obtenir de nouveaux ordres à force de presens pour la faire ouvrir derechef.

Ces malheureux Schismatiques se plaisent à les voir consumer en des dépenses continuelles qu'ils leur font faire au profit des Turcs par leurs mensonges & calomnies. Ils ne se possèdent pas de joye, quand ils voyent qu'on les persecute & tyrannise sur les plaintes qu'ils ont fait d'eux. Ils en sont venus à tel excès de rage & d'animosité, que de dire publiquement qu'ils aimeroient mieux voir l'Eglise du saint Sepulchre changée en Mosquée, que de souffrir qu'elle fust entre les mains des Francs. Une des fortes raisons que leur Patriarche alleguoit devant le Lieutenant du Vizir, pour monter qu'on ne devoit point accorder aux Francs aucune Eglise dans la Turquie, ny leur rendre le saint Sepulchre, qu'ils avoient

peu auparavant en vertu des Capitulations, c'est qu'eux ne souffriroient point qu'on bastist des Mosquées en leurs païs. Seigneur, luy dît-il, en cas que l'Ambassadeur de France ou d'autre vous demande de la part de son Roy aucun Temple pour ses Religieux, dites-luy qu'il permette semblablement qu'on erige à vostre Prophete des Mosquées dans son Royaume. S'il y consent, il aura la confusion qu'il vous pretend faire. S'il répond que cela ne se peut pas, dites-luy en de mesme à l'égard de vostre païs touchant les Eglises qu'il y veut avoir, & ainsi vous le convaincrez par luy-mesme, & vous vous délivrerez de ses importunitéz. Voila le conseil le plus malicieux & le plus impie que le diable & la passion luy pouvoient jamais suggerer.

Le Lecteur auroit de la peine à croire les impostures, les faussetez & les calomnies qu'ils dirent au Vizir contre ces pauvres Peres pour les rendre odieux, & leur ravir tout ensemble le saint Sepulchre de Nostre Seigneur, dont ils sont en possession depuis fort long-temps par des commandemens reïterez, obtenus des Grands Seigneurs à la Requête des Princes Chrestiens, & particulièrement de sa Majesté. Je ne veux pas rapporter de moy-mesme & comme par oüy dire les griefs dont ils les chargerent, je feray parler ceux qui estoient presens à leurs fausses accusations: Et pour cet effet j'ay trouvé à propos d'insérer icy l'attestation qu'ils en ont faite eux-mesmes, dont voicy la teneur que j'ay traduite mot à mot sur l'original Italien, qui a esté envoyé à Rome & ailleurs pour faire voir l'aversion horrible que les Grecs portent à l'Eglise Catholique, & leurs persecutions envers les Peres de la Terre sainte.

Nous sous-signez Catholiques Romains Interpretes de Messieurs les Ambassadeurs & Residens pour eux en cette Ville d'Andrinople, où se trouve à present la Cour du Grand Seigneur, meus d'un veritable zele & pieté pour la sainte Religion que nous professons, avons crû estre de nostre devoir d'informer le Christianisme & d'attester au public comme témoins oculaires, les calomnies & faussetez que le Patriarche des Grecs de Jerusalem, accompagné de plusieurs de sa secte, a dit & fait entendre aux Officiers de la Porte avec des paroles injurieuses contre nostre saint Pere le Pape & les Princes Chrestiens, afin d'obtenir par ces médifances & impostures un Commandement de sa Hautesse, en vertu duquel il luy fust permis d'exiger un tribut annuel sur les RR. Peres Cordeliers residens en Jerusalem, & se les assujettir à sa jurisdiction.

Ce Patriarche heretique ayant appris l'arrivée du Grand Seigneur à Andrinople apres son retour de Pologne, s'y rendit incontinent pour agir contre ces Peres, & tascher de les perdre par des fausses accusations qu'il fit d'eux, & qu'il presenta par écrit aux Ministres de la Porte. Mais voyant que ses efforts estoient vains, & qu'il ne pouvoit réussir luy seul dans ses pernicieux desseins, il fit en sorte d'y engager ceux de sa secte: pour cet effet il se mit à prescher un jour de Dimanche dans l'Eglise des Grecs avec tant d'emportement & d'invectives contre les Latins, qu'il appelloit à chaque fois qu'il en parloit, chiens, pe fides & infidelles, & irrita tellement son peuple contre-eux, qu'ils sortirent avec luy tumultueusement de l'Eglise, & vinrent transportez de fureur au Tri-

bunal du Grand Vizir, où il exposa à son Lieutenant les faussetez suivantes, à sçavoir :

Que les Grecs avoient eu de tout temps (excepté depuis quelques années) la garde des Sanctuaires de Jerusalem, & des autres lieux circonvoisins, & que comme Superieurs de ces Eglises ou Sanctuaires ils avoient eu jurisdiction sur tous les Religieux Francs qui y venoient en pelerinage, de sorte qu'ils ne pouvoient les visiter, ny y faire aucunes fonctions de Religion sans la permission du Patriarche Grec, qu'ils estoient obligez alors de reconnoistre comme Chef de l'Eglise, & de luy payer en signe d'hommage & comme ses sujets tant de dragmes d'argent par an.

Que dans l'Eglise du saint Sepulchre il ne demouroit autresfois que trois Cordeliers pour l'ordinaire, mais que s'estant depuis peu multipliez, ils s'estoient rendus si insolens que d'outrager de coups & d'injures les Grecs ses sujets, & estoient venus mesme à tel excès d'impieté que de tuer cette année dans l'Eglise un de ses Religieux ou Caloyers, sans dire qu'il estoit l'agresseur, & que le coup dont il mourut, fut donné sans dessein de le tuer, mais seulement pour repousser sa violence.

Que le nombre des Francs ou Latins s'augmentoit de jour à autre en Jerusalem, tant par la quantité d'étrangers que les Peres Cordeliers y faisoient venir de toutes parts, que par la perversion de quelques Grecs simples & idiots qu'ils attiroient au rit Latin à force d'argent.

Que les Religieux Francs qui venoient autresfois en Jerusalem visiter les saints Lieux, s'en retournoient incontinent en leur païs apres y avoir passé les festes de Pasques, mais que depuis peu ils pratiquoient tout le contraire, veu qu'ils y viennent en quantité & y restent les années entieres.

Qu'on voyoit tous les jours en Jerusalem des troupes de Soldats Francs accompagnez de Religieux armez aussi bien qu'eux, qui faisoient insultes aux Grecs & les maltratoient, ce qui leur en rendoit la demeure presque impossible.

Que cette année-là l'Ambassadeur de France y estant venu, alloit dans les Eglises à main armée, accompagné d'une troupe de seditieux pour y introduire les Religieux Francs, en chasser les Grecs, & enlever les Reliques ou Sanctuaires qui y sont, & faisoit maltraiter de coups & de paroles les Caloyers & autres Grecs qu'il rencontroit en son chemin.

Que le Roy de France a dessein de s'emparer de Jerusalem, & pretend que cette Ville luy appartient.

Que celui d'Espagne (qu'il qualifioit de traître & de perfide) envoyoit tous les ans en Jerusalem des sommes immenses pour l'entretien des Religieux Latins, qui sont la pluspart Espagnols & ennemis mortels du Grand Seigneur; afin encore qu'au moyen de cet argent ils en chassent les Grecs fideles serviteurs de sa Hauteffe, & pour reüssir dans leurs desseins, ils corrompent à force de presens quelques Ministres de la Porte, & tirent d'eux des Commandemens subreptifs en leur faveur & au prejudice des Grecs.

Le susdit Roy fait entendre aux Princes Chrestiens qu'il est Souverain de Jerusalem, & pour en donner des preuves, il fait mettre par les Cordeliers ses armes dans le Sepulchre de Christ, & y envoie tous les ans une tapisserie
pour

pour le couvrir, voulant imiter en cela le Grand Seigneur, qui en fait le mesme à l'égard de la Meque au sepulchre du Prophete Mahomet.

Ce Roy infidele, ajouta-t-il, y a fait mettre encore depuis un an une tres-belle lampe d'argent avec son nom & ses titres d'honneur écrits dessus, on l'a accompagnée de tant d'autres de moindre valeur, qu'il n'y a plus de place pour y suspendre celle des Grecs.

Mais ce qui nous est plus honteux & insupportable, c'est que les Cordeliers y ont encore exposé depuis peu dans le lieu le plus eminent l'image ou le portrait de leur detestable Pape, & qu'ils s'y battent tous les jours au sujet de la Messe, chacun d'eux la voulant dire le premier & pour son Roy: l'un prend les interets de la France, l'autre ceux d'Espagne, celui-cy veut prier pour la prosperité du Pape, celui-là pour la conservation de Malthe, qui sont tous ennemis communs de sa Hauteffe.

Voila succinctement les plaintes que fit à la Cour Ottomane le Patriarche des Grecs de Ierusalem, les faussetez & les calomnies qu'il mit en avant pour irriter les Turcs contre nous. Nous les avons entendues de sa propre bouche dans le Divan des Turcs, où nous nous trouvasmes alors presens. En foy dequoy, nous avons écrit & signé le present Acte, & attestons que tout ce qu'il contient est conforme à ce qui a esté dit par le Patriarche heretique, quoy que d'ailleurs il soit tres-faux.

Fait à Andrinople ce 24. Janvier 1675.

ANTOINE PERONE, *Interprete de Monseigneur l'Ambassadeur du Roy de la Grand' Bretagne.*

THOMAS TARSIA, *Interprete de la Serenissime Republique de Venise.*

LUCA BARCA Ragusien, *second Interprete de la susdite Republique.*

GEORGE FEUQUI Maronite d'Alep, *Interprete du Resident de l'Empereur.*

ANTOINE LORENZI, *Marchand.*

Les Grecs avec ces impostures ont tellement animé les Turcs contre les Catholiques, qu'ils ont obtenu d'eux un Commandement, en vertu duquel ils ont pris possession du saint Sepulchre, en ont chassé les Peres Observantins, auxquels ils avoient déjà osté quelques années auparavant, avec de semblables accusations & à force d'argent plusieurs autres Sanctuaires, comme le Calvaire & l'Eglise de Bethleem bastie sur la grotte où est né Nostre Seigneur, dont ils sont à present les maistres à nostre confusion, & ne nous en permettent l'entrée que quand bon leur semble.

Après s'estre emparez de ce dernier, je veux dire du Sepulchre de Nostre Seigneur, en la maniere que nous venons de rapporter, ils ont fait oster les lampes des Princes Chrestiens, qu'on y tenoit toujours allumées, & qui en faisoient le plus bel ornement; d'autant qu'elles estoient d'une grandeur prodigieuse & des mieux travaillées que j'aye veu en aucune Eglise du Christianisme. Le dessein de ces Schismatiques, en faisant dépendre ces lampes, n'estoit autre que d'oster par ce moyen toutes les marques de l'Eglise Latine, afin qu'il n'en parust plus aucun signe à l'avenir.

Leur passion a passé encore plus avant, en ce qu'ils ont lavé l'Autel du saint Sepulchre avec de l'eau chaude & du savon, à cause que les Francs y avoient célébré, comme pour la reconcilier & purifier des pre-renduës souilleures qu'il auroit contracté par leur attouchement.

Voila des excés horribles, voyons-en d'autres dans l'Article suivant, & ne chargeons pas davantage celuy-cy, puisqu'aussi bien ils nous fourniront assez de matiere pour en faire plusieurs autres, sans qu'il soit besoin d'exaggerer ny d'user de Rhetorique.

ARTICLE III.

Des grandes persecutions des Grecs contre les P.P. Cordeliers, & de la charité de ces Peres envers les Pelerins qui vont en Ierusalem.

Ln'y a personne qui ne s'imaginast d'abord que les Grecs en retirant le saint Sepulchre de nos mains pour se l'approprier, ne dussent l'avoir fait avec cette intention, à sçavoir d'y pouvoir eux seuls dire la Messe privativement à toutes les autres Nations, & pour l'entretenir encore mieux que nous de luminaires & de tapisseries, afin d'en avoir la gloire & le mérite : En effet s'ils n'estoient pas aveuglez par leur propre passion, ils ne devroient point avoir eu d'autre fin que celle-là. Cependant ce n'est pas ce qu'ils se sont proposez en nous l'ostant : dautant que depuis cinq ans qu'ils en sont possesseurs, ils n'y ont point célébré de Messes : au lieu qu'auparavant les Peres y en disoient chaque jour cinq ou six. De plus ils le laissent nud sans aucun ornement ; on n'y apperçoit plus cestapisseries de haute lisse, cette quantité de lampes d'argent, dont la beauté & la grandeur donnoient de l'admiration & de l'edification tout ensemble aux Infidelles mesmes, & à tous les peuples Orientaux, qui demandoient par curiosité les noms des Rois & des Princes qui en avoient esté les donateurs. On n'y voit que les quatre murailles & quelques lampes de verre des plus simples, qui ne s'allument que quelques fois l'année, d'où je conclus qu'ils n'en ont privé les Latins que pour les humilier, les confondre & les empescher d'y célébrer, aimans mieux que le saint Sepulchre reste sans Messe que de leur permettre de la dire dessus. Ce qui suit évidemment de la proposition que le Patriarche Grec a fait plusieurs fois au Pere Gardien, à sçavoir qu'il viendroit volontiers à un accommodement avec luy s'il vouloit s'accorder à cela, que dorenavant personne de l'une & l'autre nation Latins & Grecs, ne celebreroit plus sur le saint Sepulchre. Jugez si ce Pere devoit y consentir, & si le diable pouvoit suggerer à ce Prelat schismatique une chose plus à son avantage, que de laisser sans Messes le lieu le plus sacré & venerable qui soit au monde.

Dans le mesme temps que les Grecs s'efforçoient de ravir aux Peres Observantins le saint Sepulchre, en alleguant contre-eux à Constantine

ple mille impostures; ils leur firent en Jerusalem un autre insulte au sujet de leurs orgues, dont ils ne pouvoient souffrir l'harmonie, à cause que les autres nations Chrestiennes (qui en estoient charmées) avoient que les Francs estoient les incomparables à faire l'Office divin, les plus magnifiques dans leurs ceremonies, & les plus agreables dans leur chant, qui joint aux instrumens de musique, faisoit un concert semblable à celui des Anges dans le Ciel. Cette louange estoit insupportable aux Grecs, & leur déplaisoit souverainement: d'autant qu'ils ne veulent pas que personne paroisse plus qu'eux & soit plus estimé. Ils crurent que cela obscurcissoit leur gloire, & qu'ils devoient empêcher qu'à l'avenir on ne donnast plus de semblables eloges aux Latins, qui en seroient trop orgueilleux. Pour cet effet ils conclurent entre-eux qu'il falloit faire oster à quelque prix que ce fust leurs orgues, qui causoient cette approbation du peuple, & qui attiroient le monde à leurs ceremonies comme à un spectacle: lors particulièrement que le tres-reverend Pere Gardien officioit pontificalement, ou qu'il celebroit la Messe qui se chante en musique. Ils tenterent deux ou trois fois de les rompre sous pretexte que c'estoit une chose scandaleuse dans une Eglise; ce qui obligea les Peres de les renfermer dans une espece de Chapelle, afin que les Grecs n'en pussent approcher. Voyans que leurs efforts estoient vains de ce costé-là, ils eurent recours à leur refuge ordinaire, c'est à dire à la Justice des Turcs, & s'allèrent plaindre aux Magistrats que les Francs avoient converty l'Eglise du saint Sepulchre en un lieu de farce & de comedies, d'autant qu'ils y tenoient comme dans un Caffé des jeux d'instrumens extravagans qu'ils avoient fait apporter de leur pais, ce qui scandalisoit tout le peuple, & les obligeoit de venir supplier la Justice de faire cesser cet abus, en contraignant les Francs d'oster ces sortes d'instrumens, & de prier Dieu comme les autres Chrestiens avec modestie, sans faire un spectacle de nos mysteres. Les Turcs sçachans bien que ceux-cy ne parloient que par envie, ne firent point de compte de cette accusation frivole, & ne voulurent pas condamner cette pratique de tenir dans les Eglises des instrumens de musique, fondez sur ce que leurs Religieux mesmes joient dans les Mosquées de la fluste & du tambour, lorsqu'ils y font leurs prieres, en dansant ou en tournant, comme nous avons remarqué en son lieu. Ils se contenterent d'ordonner qu'on porteroit les orgues au Serrail du Bacha pour voir ce que c'estoit, & juger ensuite si l'on devoit en permettre l'usage, ce qui fut executé. Si-tost qu'elles y furent arrivées, quantité de Turcs s'y rendirent pour en entendre le son. Un des Peres les ayant touchées avec art & methode, tous les assistans furent si ravis de cette harmonie qu'ils luy donnerent mille eloges: si bien que le Bacha ordonna à la confusion des Grecs accusateurs qu'elles fussent remises dans leur place, avec défense que personne n'osast à l'avenir inquieter les Religieux au sujet de leurs orgues. Cet affront qui fut des plus sensibles aux Grecs, fut suivy d'un autre: d'autant que le Truchement des Peres les ayant aussi accusé d'avoir dans l'Eglise un certain instrument ridicule, qui ne servoit qu'à

étourdir le monde & à troubler la devotion des assistans, on les obligea à leur tour de l'apporter au Serrail pour en juger comme l'on avoit fait des orgues. C'estoit trois ou quatre grands aix mis ensemble, qu'ils faisoient heurter les uns contre les autres, & dont ils se servoient pour sonner leur Office. On leur fit toucher à leur ordinaire ce bel instrument, dont le son desagreable au possible déplût si fort aux Turcs, qu'ils leur cracherent à la face & se mocquerent d'eux: si bien qu'ils receurent dans cette rencontre une double confusion, qui ne servit qu'à les animer davantage contre les Peres de la Terre sainte, auxquels ils susciterent quelques jours apres en vengeance de cet affront (qu'ils s'estoient eux-mêmes procurez) une nouvelle persecution par une vieille querelle qu'il resusciterent, touchant la conversion d'un Village de Grecs voisin de Bethleem, qu'ils ont amené à l'obeissance de l'Eglise. Ils dirent aux Juges qu'ils les avoient fait Francs & rebelles au Grand Seigneur. Ils les avoient déjà entrepris plusieurs fois pour le mesme sujet, & leur avoient fait dépenser de l'argent à diverses reprises: mais à ce coup ils vouloient pousser l'affaire à l'extremité. Pour cet effet ils conseillerent aux Infidelles d'obliger ces pauvres Catholiques de se faire Turcs, ou bien de retourner à la religion des Grecs, ajoûtans que puisqu'ils quittoient leur foy, ils n'en devoient point prendre d'autre que la Mahometane, ny preferer celle des Francs qui estoient des étrangers, à celle des Musulmans, que ce leur seroit un affront de le souffrir, & qu'ils fissent un choix si ridicule à leur prejudice. La proposition en fut faite par les Magistrats à ces nouveaux Convertis, avec des menaces tonnantes s'ils n'obeïssent au plûtost. Ce qui obligea les Peres d'arrester cet orage avec le son d'un métal qu'ils entendent plus volontiers que celuy des cloches, afin de maintenir les choses dans l'estat où elles estoient.

Il n'y a pas de doute que plusieurs Grecs aimeroient beaucoup mieux qu'un des leur reniait la foy, & professast le Mahometisme, que de permettre qu'il se fist Latin. Ils preschent tous les jours publiquement dans leurs Eglises, qu'il n'y pas plus d'inconvenient de faire l'un que l'autre, & qu'il vaut autant estre Turc que Franc, afin que leur peuple conçoive de là une aversion mortelle contre nous, & de l'horreur pour la veritable Religion.

On m'a rapporté que l'un d'eux dont le fils s'estoit fait Turc, en ayant appris la nouvelle, dît ces paroles avec un grand soupir, Dieu soit beny & remercié qu'il ne s'est pas fait Franc.

Leur haine est trop grande pour se contenter d'accuser les Peres de la Terre sainte dans les Tribunaux des Infidelles, afin de les ruiner & de les perdre s'ils pouvoient, elle va encore plus loin, & les pousse à des extremitez plus honteuses, jusqu'à les maltraiter eux-mêmes de coups & de paroles injurieuses, sans aucun respect de leur habit & de leur profession.

L'un d'eux tendant un jour autour du saint Sepulchre les tapisseries que sa Majesté Tres-Chrestienne y avoit envoyées, & estant pour ces

effet monté dans une échelle, il vint un insolent Grec qui après l'avoir menacé avec des injures atroces de le faire tomber s'il ne desistoit, prit l'échelle par le pied, la renversa & le jetta par terre. Dieu tira presque aussi-tost vengeance de cet insulte, & le chastia par un seul coup qui luy fut donné sur la teste sans dessein de le tuer, qui l'envoya cependant en l'autre monde, dans le moment qu'il le receut.

Sortant un jour de l'Eglise du saint Sepulchre parmy la foule du peuple, je m'apperceus que des Grecs tenoient actuellement les poings levés sur un Pere Capucin qu'ils croyoient estre un des Religieux de Jerusalem, & je remarquay en mesme temps que des Armeniens bons amis de ce Pere, qui sçavoit leur langue, s'opposèrent à ces insolens & le délivrèrent de leurs mains: de sorte qu'il ne receut d'eux que des injures, & fut exempt des coups qui les devoient accompagner.

J'eus horreur d'entendre en retournant du fleuve Jourdain les paroles infames, les reproches honteux, & toutes les invectives que ces misérables Grecs vomissoient le long du chemin contre ces pauvres Peres. Si leur vertu ne les eust retenu dans cette rencontre, & qu'ils eussent voulu leur rendre l'échange, c'est à dire injure pour injure, on en seroit venu à des extremitez furieuses, & à se tuer les uns les autres, qui est ce que les Turcs demandent: afin d'exiger de l'argent des deux parties, aussi bien de celui qui a droit que de l'autre qui a tort.

Toutes les invectives des Grecs ne leur donnerent pas tant de peine qu'un accident funeste qui leur arriva ce jour-là en s'en retournant du Jourdain proche la montagne dite de la Tentation, à cause que le Fils de Dieu y a esté tenté par le demon. La Caravane des Pelerins qui estoit d'environ quatre mille personnes, accompagnée des gens du Bacha, s'étant campée à un petit quart de lieuë de cette montagne, dans l'endroit où estoit autrefois bastie la fameuse Ville de Jerico, dont il ne reste plus aucuns vestiges que la chambre où Zachée receut Nostre Seigneur, qui est presque dans son entiere. Pendant qu'on estoit posté là, quelques valets se mirent à faire courir leurs chevaux dans cette belle & vaste plaine, assez proche de la fontaine que le Prophete Elizee rendit douce d'amere qu'elle estoit, en y jettant du sel. L'un d'eux qui estoit Grec & serviteur d'un Marchand Provençal, tomba avec son cheval, & donna de la teste contre terre avec tant de vehemence qu'on le crût mort une espace de temps. Cette cheute affligea extremement les Religieux, qui prevoyoient bien que les Grecs ne manqueroient jamais, s'il venoit à mourir, d'en faire un crime capital, & de dire au Turcs que les Francs l'auroient tué à dessein, & par aversion qu'ils leur portent, afin de les mettre en peine, & de leur faire payer cinq ou six mille écus d'amende. Ils paroissoient tous tristes & consternez de ce desastre, & taschoient de le cacher, de crainte que les Grecs ne l'appriussent; mais Nostre Seigneur qui vouloit seulement tenter & éprouver leur patience, dans le lieu où il avoit voulu luy-mesme estre tenté, permit que ce jeune homme revint à soy apres un vomissement, & quelque perte de sang par le nez, ce qui leur causa une joye indicible: de sorte qu'ils

n'eurent que la crainte & l'apprehension du mal.

Voila comment ils vivent avec les Grecs, les peines les traverses & les persecutions presque continuelles qu'ils en souffrent. Ils seroient encore plus à plaindre si les autres sectes Chrestiennes, à sçavoir les Armeniens, les Suriens & les Costes les traittoient de mesme; mais bien loin de le faire, & de leur causer des avanies comme les Grecs, ils s'accordent & vivent en bonne intelligence avec eux; aussi sont-ils beaucoup plus humains & plus traittables. J'en ay veu qui retournoient à demy convertis de Jerusalem, tant ils estoient edifiez du bon exemple, de la charité & de la devotion qu'ils y avoient remarqué, disoient-ils, dans les Religieux Francs, encore bien qu'ils ne les eussent pas autrement pratiquez. D'autres ne pouvoient assez louer le bel ordre qu'ils gardent dans leurs ceremonies, la modestie & la gravité avec laquelle ils officient, & la beauté de leur chant ou de leurs concerts, composés de voix & d'instrumens dont ils estoient charmez. D'autres enfin admiroient l'excès de leur charité dans la quantité d'aumosnes qu'ils font à tous ceux qui ont recours à eux de quelque nation qu'ils soient; mais particulièrement aux Catholiques convertis par les Missionnaires, qu'ils reçoivent à la moindre recommandation qu'on leur en fait, avec des cordialitez & des tendresses de pere. Je leur en ay adressé plusieurs de diverses Provinces, que j'accompagnois d'un mot de Lettre adressante à ces Reverends Peres, afin qu'ils les reconnussent pour ce qu'ils estoient, leur administrant les Sacremens durant le sejour qu'ils feroient en Jerusalem, & leur fissent voir les Sanctuaires qui y sont. De tous ceux-là je n'en ay pas veu un qui ne soit revenu tres-content & edifié des soins charitables qu'ils prenoient d'eux, tant pour le corporel que pour le spirituel. Le Patriarche des Suriens m'a avoué plusieurs fois, que les carresses & les bien-faits qu'il a reçu de ces bons Religieux en Jerusalem, lorsqu'il en estoit Evêque, jointes au bon exemple qu'il voyoit en eux, & aux devots entretiens qu'il avoit avec quelques-uns d'eux qui sçavoient l'Arabe, ont occasionné sa conversion à la Foy, & d'Heretique opiniastre qu'il estoit alors, l'ont fait bon Catholique, & je puis dire le fleau des Heretiques, comme je feray voir en parlant de luy dans l'article des Suriens. Le tres-Reverend Pere Gardien de Jerusalem ayant appris qu'il avoit esté élu de sa Nation pour le Patriarchat, & que le Reverend Pere Justinien Capucin son Confesseur estoit venu de sa part, & par ordre de ses Superieurs, à Constantinople, pour faire confirmer à la Porte du Grand Seigneur par un commandement, l'élection qu'on avoit faite de sa personne, fit offre à ce Pere de prester trois cens écus aux Catholiques pour aider à obtenir au plûst le commandement, de crainte que les Heretiques qui s'y opposoient actuellement, n'eussent l'avantage, & n'empeschassent un si bon œuvre: il en accepta cent, n'en ayant plus besoin de davantage, & les fit rendre ensuite à sa Reverence.

Si les Peres de Terre-Sainte se montrent si honnestes & charitables envers les Chrestiens Orientaux qui viennent en Jerusalem, encore bien qu'ils ne soient que des estrangers à leur égard, que ne feront-ils pas pour ceux d'Europe qui sont leur compatriottes, & qui n'ont avec eux qu'un mesme rit &

une mesme creance ? Il le faudroit voir pour le croire. Pour moy qui l'ay experimenté en ma personne durant trois semaines de sejour que je fis dans leur Convent de saint Sauveur, qui estoit autresfois la maison du pere de saint Jean l'Evangeliste, je n'ay pas sujet d'en douter. Je me sens mesme obligé par un devoir de gratitude de publier à tout le monde, les courtoisies, les graces, & les civilitez qu'ils m'ont renduës pendant tout ce temps.

Voicy ce qu'ils font en general à tous les Pelerins. Le tres-Reverend Pere Gardien assisté de deux ou trois autres, lave luy-mesme les pieds à chacun d'eux, & les conduit en procession en chantant le *Te Deum*. Il y a un Religieux deputé de sa part pour les accompagner hors le Convent, & qui a un soin tres-particulier de leur faire voir tous les Saints-Lieux qui sont dans Jerusalem & aux environs. Ils les admettent avec eux au Refectoir, où l'on fait la lecture à l'ordinaire pendant le repas; & ne prennent rien d'eux quand ils partent, en veüe des dépenses qu'ils ont fait au Convent, que ce qui leur est librement offert. Ceux qui veulent se faire recevoir Chevaliers du saint Sepulchre, donnent pour l'ordinaire cent écus à la Terre-sainte. On exige deux cette somme, afin qu'il n'y ait que les personnes de condition & qui ont le moyen de s'acquiter des devoirs auxquels les Chevaliers s'obligent qui y soient admis. Et de fait, si l'on prenoit moins, quantité de personnes du commun voudroient s'y associer, ce qui causeroit avec le temps le deshonneur & la ruine de cette Chevalerie, d'autant que les Nobles ne voudroient plus s'y faire recevoir, voyant qu'on y admettroit les roturiers. La ceremonie, où j'ay esté present, en qualité de parain de l'un de ceux qui furent receus, se fait dans le saint Sepulchre, par le tres-reverend Pere Gardien, qui apres leur avoir fait prester serment, & promettre d'observer certaines choses qui leur sont enjointes; & entr'autres, d'aider à combattre l'ennemy des Chrestiens, en cas qu'on eust guerre avec luy, ou d'envoyer à l'armée un homme à sa place, leur ceint au costé l'espée de Godefroy de Bouïllon, & leur en donne deux petits coups sur le dos en forme de croix; en suite de quoy il leur fait mettre au pied un de ses espons, qui est de fer fort massif, & fait quelques prieres sur eux, qui se terminent par le baiser de paix qu'il leur donne apres cette association.

Voila succinctement ce que j'avois à dire de leurs emplois en Jerusalem, & des persecutions qu'ils y souffrent de la part des Infidelles, excitez par les Grecs leurs ennemis jurez, jaloux de leurs vertus & de ce qu'ils sont plus estimez qu'eux, des Turcs & des Chrestiens Orientaux.

Passons à d'autres desordres qui ne font tort à personne, & que je rapporteray icy à dessein seulement de faire connoistre celuy de l'esprit des Turcs.





CHAPITRE VINGT-SEPTIÈME.

Des desordres & confusions qui se trouvent dans les ceremonies & réjoüissances publiques des Turcs.

ARTICLE PREMIER.

Particularitez d'une feste ou ceremonie qui s'est faite à Constantinople, en presence du Grand Seigneur.

Pour estre persuadé du desordre des ceremonies Ottomanes, il ne faudroit qu'avoir veu celle qui se fit le 20. Mars 1678. à Constantinople, deux jours avant le depart du Grand Seigneur avec son armée pour aller contre les Moscovites. C'estoit bien le spectacle le plus ridicule & la chose la plus confuse qu'on puisse jamais s'imaginer. J'aurois de la peine à la croire telle sur le recit qu'on m'en feroit, si je n'en avois esté moy-mesme témoin oculaire; dans cette consideration, que puisque c'étoit la capitale de l'Empire qui faisoit cette allegresse publique en presence de son Monarque, & de tous les principaux Officiers de l'Estat & de la Couronne qui s'y trouvoient alors, il falloit de necessité que ce fust quelque chose de curieux & bien ordonné, cependant ce fut tout le contraire: d'où l'on peut juger, si ce ne seroit pas encore pis dans les autres Villes de la Turquie, qui n'ont pas la centième partie des avantages de Constantinople, si elles entreprennent de faire quelque chose de galand.

Il est comme impossible de décrire par ordre cette ridicule ceremonie, puis qu'il n'y en avoit aucun, & que tout y estoit en confusion: neanmoins pour en donner une connoissance grossiere, je rapporteray ce que j'en ay pû remarquer, apres l'avoir bien considerée.

La coustume des Turcs avant le départ de leur armée, est de faire une grande procession, composée de tous les artisans de la Ville, qui font feinte de prendre les premiers la marche pour le service des troupes, & de preceder la soldatesque pour s'acheminer avec eux sur les terres des ennemis. Chaque mestier doit paroistre dans cette rencontre avec une marque particuliere & un signe qui le distingue des autres; à peu pres comme l'on fait en certains lieux de la Chrestienté où les artisans qui precedent la Procession, marchent tous en ordre, chacun en son rang, & avec le baston de

de leur confrerie, qui fait reconnoître de quel mestier & vacation ils sont: mais il y a cette difference, que tous ceux-cy vont avec modestie, bien ordonnez, & ne porrent rien d'extravagant, au lieu que les Turcs font tout le contraire, comme vous verrez dans la suite. Le seul rapport que j'y trouve, c'est qu'ils suivent comme eux la marque de leur mestier.

La plupart des Artisans qui representent cette farce, sont Grecs, Armeniens & Juifs, auxquels il est permis ce jour-là de se vestir à la Turquesque, du mieux qu'ils peuvent, & de s'armer de pied en cap. Si bien qu'à les voir on ne les peut plus distinguer ny reconnoître d'avec les veritables Turcs.

Il y avoit de chaque mestier des gens travestis, les uns en piquiers & en halbardiers, les autres en mousquetaires ou en arbalestriers, qui alloient tous pêle-mêle, d'aucuns à pied, & quelque autres à cheval. On voyoit encore parmy eux quelques Janissaires avec de gros bastons à la main, & leur mître en teste, qui courroient çà & là comme pour mettre le hola, & empescher les desordres: mais à dire le vray, je crois qu'ils y estoient plutôt à dessein d'excroquer quelque sols de ces artisans déguisez & en bonne humeur que pour d'autres fins. Ils faisoient de temps en temps quelque décharge de fusil sans aucun ordre, & lors que la fantaisie leur en prenoit, ou bien quand ils passaient devant leurs boutiques ou la maison de quelque amy.

Leur exercice durant la marche de cette Procession, qui passoit de contrée en contrée, estoit de crier à pleine teste comme des foux, en signe d'alegresse, & pour donner de bons augures des futures victoires qu'ils devoient remporter, & des avantages qu'ils esperoient que leur armée auroit sur les ennemis. Les Tchaouiches se faisoient entendre par dessus tous les autres, & hurloient comme des loups dans une forest: On n'entendoit de toutes parts que des clameurs. Le bruit des tambours, des aubois & des trompettes qui jouoient tout ensemble, sans methode ou accord; se mesloit encore avec leur cris, ce qui faisoit une épouvantable confusion de voix, semblables à un charivari.

Ils estoient obligez de s'arrester deux ou trois fois en moins d'un quart d'heure, pour donner le temps à un chacun de se débarasser de la presse, & se tirer de la foule dans laquelle ils marchent.

Tous ces desordres, quoy que considerables, ne donnoient point tant de mépris de ce spectacle ridicule, que ce qu'ils portoient pour marque de leurs mestiers, qui estoit bien la chose la plus simple & la plus grossiere du monde: en sorte qu'il n'y a point de Village en France qui n'en fist davantage, & qui n'eust plus d'industrie dans cette rencontre que les Turcs de Constantinople: d'autant que cela consistoit en un petit échafaut de la grandeur d'une table ordinaire, porté par deux hommes, & garny grossierement avec de l'oripeau & du papier de couleur, sur lequel il y avoit un ou deux jeunes garçons qui faisoient semblant de travailler de leur art. Si c'estoit des tailleurs par exemple, ils avoient une piece de drap ou de toile entre les mains, qu'ils feignoient de coudre en chantant quelque motet en

langue Turquesque, comme font les compagnons dans les boutiques. Si c'estoit des vendeurs de bled, ils en avoient dans un sachet proche d'eux, qu'ils jettoient de temps en temps sur le peuple à pleines mains, comme s'il leur eussent fait un grand regal. Enfin si c'estoit le signal des Mareschaux, le garçon qui representoit le mestier frappoit avec un marteau sur une petite enclume, comme s'il eust voulu forger un clou ou bien un fer de cheval. Il en estoit de mesme des autres arts à proportion, si bien que c'estoit la chose la plus ridicule qu'on püst jamais voir : cependant les Turcs arrestoient plus leur veüe sur ces representations badines & semblables à des mascarades de village qu'ils ne faisoient à tout le reste, tant ils ont l'esprit bas & ravalé.

Il n'y avoit que les mestiers qui vouloient remporter l'avantage sur les autres qui avoient ce petit échafaut ou theatre dont nous venons de parler, la pluspart se contentoient de faire porter par un homme à pied la marque de leur Art. Les bouchers par exemple estoient precedez par un de leur compagnie qui avoit un triangle posé sur un baston, autour duquel estoient clouées dix ou douze testes de mouton cuites, sur lesquelles ils avoient collé de l'étain battu, pour les faire paroistre plus belles.

Les vendeurs de chandelles en avoient quelques paquets attachez autour d'un cercle, suspendu avec des cordes sur une demy pique, & porté par un compagnon du mestier.

Les Patissiers & Boulangers avoient sur leurs testes de petites tables, chargées de pains ou de gâteaux, comme lors qu'ils les vendent par les ruës.

Les Ferteurs, Philtoupiers ou vendeurs de Lin, suivoient un homme tout couvert de chanvre & d'étoupes, depuis la teste jusqu'aux pieds, qui s'estoit fait une barbe & des cheveux de mesme que ses habits, ce qui le faisoit ressembler à un Sauvage.

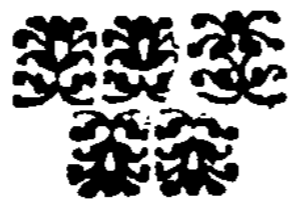
Le signal des Fruitiers estoit le plus remarquable de tous ; c'estoit une petite barque ou navire, avec ses mats & ses cordages, autour desquels estoient attachez quantité de fruits, de pommes, de poires & d'oranges. Ils l'avoient posé sur deux rouës, & le faisoient tirer par une paire de bœufs : mais cette machine se renversoit à tout moment, & ne pût accompagner les autres durant toute la marche, dont elle ne fit qu'une partie.

Je ne m'arreste pas à décrire ce qu'avoient les autres mestiers pour signal, d'autant que le sujet ne le merite pas, & qu'on en peut facilement juger par ce que je viens de rapporter des precedents, qui estoient les plus remarquables ; il suffit de dire, que tous les estrangers qui estoient accourus pour voir ce spectacle, & qui avoient pris à loüage des lieux commodes & avantageux, d'où ils le pussent considerer à leur aise, s'en retournerent fort mal satisfaits, & avec un souverain mépris des Turcs, plus ridicules dans leurs ceremonies qu'une troupe de Bohemes ; & un tas de mascarades. Le Grand Seigneur estoit un des spectateurs, & voyoit passer cette procession d'une fenestre couverte de treillis d'or, d'où il ne pouvoit

estre apperceu. Tous les habitans de Constantinople, tant hommes que femmes, occupoient les avenues des ruës & des boutiques sur toute la route qu'elle devoit prendre, & la foule du peuple estoit si grande que l'on tomboit les uns sur les autres : cependant il n'y avoit rien à voir qui en meritoit la peine.

L'on pouvoit faire quelque chose de beau & de magnifique de toute cette multitude de mestiers & de soldatesque, s'il y eust eu de l'ordre parmy eux, & que chacun eust marché en son rang; mais la confusion gasta tout, aussi bien que les mascarades & representations ridicules, mellées parmy la soldatesque avec la populace. Si au lieu de ce desordre les Mousquetaires eussent esté ensemble deux à deux, les piquiers de mesme, aussi bien que les Archers, & que la Cavalerie eust composé un corps à part, séparé de l'Infanterie; cela auroit produit un tres-bel effet, parce qu'ils estoient en quantité, avoient de beaux chevaux, des habits magnifiques, & des armes fort éclatantes : quoy que la pluspart d'eux parussent ridicules sous ces belles apparences, qu'ils n'avoient que par emprunt, & qu'on remarquaist bien à leur air, & à leur maniere, qu'ils estoient extremement gesez sous ces cuirasses & ces cottes de mailles, comme autresfois le petit Berger David, lors qu'il fut revestu des armes Royales de Saül.

Quand les Turcs prennent quelque Place considerable sur leurs ennemis, ils font des allegresses publiques dans toutes les Villes durant trois ou quatre jours, plus ou moins de temps, suivant que le sujet le merite. Tous les mestiers paroissent en la maniere que je viens de rapporter, avec ces representations badines, & toutes les mesmes confusions, n'estant presque pas possible de trouver de l'ordre parmy ces peuples. Je n'y en ay jamais remarqué que dans une seule occasion qui fut deux jours apres la marche des mestiers que je viens de décrire, lorsque le Grand Seigneur sortit de Constantinople pour la campagne contre les Moscovites, ce qui se fit avec tout le faste & la magnificence possible, aussi estoit-il precedé de son armée, & accompagné de tous les Grands du Royaume, & des principaux Officiers de la Couronne, qui se trouverent là en habit de ceremonie pour honorer sa Hautesse, & qui firent un des plus curieux spectacles que j'aye veu de ma vie. Je ne veux pas priver vostre curiosité du recit qu'il merite qu'on en fasse; & ainsi nous en ferons la description dans l'article suivant.



ARTICLE II.

D'autres particularitez de la sortie magnifique que fit le Grand Seigneur de sa Ville de Constantinople avec son armée & les principaux Officiers de son Empire.

IL faudroit pour plus grande satisfaction , vous pouvoir représenter avec le pinceau les différentes sortes d'habits, de casques, de bonnets & de turbans qui marquoient les divers estats & conditions de tous ceux qui composoient cette multitude, dont la beauté consistoit dans cette agreable varieté, de vestemens & de coëffures. Mais puisque je n'ay pas cet avantage, vous vous contenterez de ce que j'en diray, en parlant de l'ordre qu'ils garderent dans cette pompeuse & magnifique sortie.

La marche de l'Armée commença par la sortie de huit mille Janissaires, un jour avant le départ du Grand Seigneur, & le lendemain de la procession des Mestiers, dont nous avons parlé dans l'article precedent, ils sortirent de la Ville marchants deux à deux avec le mousquet sur l'espaule, & leur mître en teste, qui est une coëffure fort crotésque, qui leur donne je ne sçay quoy de fier & de martial, & qui les fait considerer entre tous les autres corps. Ils estoient accompagnez de leur grand Aga à cheval & de quelques autres Officiers subalternes, qu'ils appellent Balucbachis & Tchorbadgis, qui estoient à la teste de chaque Compagnie.

Le jour suivant, environ les sept ou huit heures du matin, la Cavalerie commença à filer deux à deux, trois à trois, & quelquesfois quatre de face. Elle estoit composée de Mousquetaires, de Piquiers & d'Archers. Les Spahis estoient divisez en deux ou trois différents Corps. Les uns commençoient la marche & alloient à la teste de l'armée vestus de cottes de maille avec des lances, qui avoient un petit guidon rouge ou jaune, semblable à celuy de nos Cornettes. On appercevoit encore à leur costé un arc, un carquois plein de flèches, & un bouclier qui leur pendoit sur l'épaule gauche. Les autres marchoient à la queue, vestus d'une maniere différente des premiers; mais avec les mesmes armes & banderolles, dont la quantité faisoit une tres-belle veüe. Quelques-uns d'eux avoient des demis casques en teste, d'autres une simple calotte d'acier, à laquelle estoient attachez en façon de moustaches, des treillis de fil de fer, semblables à leurs cottes de maille. Tous ces Spahis estoient vestus magnifiquement, & à l'avantage, comme s'ils eussent esté à des nopces, avec de belles soutanes de satin de toutes les couleurs; & d'autres estoffes de soye qui sont à tres-grand marché en Turquie. Ces habits de parades n'estoient guere propres à combattre ny à resister aux injures du temps, ny capables de les preserver du froid; aussi ne font-ils jamais la guerre en Hyver, à moins qu'ils ne soient sur la

simple defensive, ce qui n'est guere arrivé dans les derniers siècles, personne n'ayant tenté de les attaquer depuis quelques centaines d'années.

Après ceux-cy venoient les Dalilar ou foux, ainsi nommez, parce que c'est une Cavallerie legere dont on se sert dans les attaques & pour faire des escarmouches. Ils avoient des habits extravagans & des bonnets verts, les plus crotésques du monde, avec une pique comme les Spahis, où il y avoit à la cime une flamme de taffetas de diverses couleurs, & l'arc accompagné du bouclier.

Les Tartares venoient ensuite, ayant sur leurs épaules & sur la croupe de leurs chevaux des peaux de tygres & de leopards, ce qui les rendoit fort remarquables entre les autres, outre qu'ils ne le sont déjà que trop d'ailleurs par leur mauvaise physionomie & leur naturel, qui tient beaucoup de la brute.

Après ceux-cy suivoit la soldatesque des Bachas ou Gouverneurs des Provinces, composée de Piquiers, de Dalilar, d'Archers & de Mousquetaires, chacune desquelles faisoit un corps à part plus ou moins nombreux, suivant la force & la puissance du Bacha qui la touchoit en queue, précédé de ses principaux Officiers & de six ou huit Valets de pieds qui marchoient à ses costez, revestus de robes de velours rouges, avec des ceintures d'argent doré larges de trois doigts, auxquelles pendoient deux ou trois bayonnettes, dont les manches ou fourreaux estoient d'or & d'argent cizelé à la façon du país.

La milice du Grand Vizir qui estoit la plus nombreuse, marchoit ensuite en un tres-bel ordre & montée à l'avantage. Elle estoit comme celle des Bachas, composée de toutes sortes de soldatesque, c'est à dire de Mousquetaires, de Piquiers, &c. & suivie de son Lieutenant & autres Officiers. Les étendars la precedoient avec les trompettes, les aubois & les tambours, qui jouoient tous ensemble & quelquesfois separément.

Les six Vizirs ou premiers Vice-Rois de l'Empire suivoient immédiatement ceux-cy, accompagnés chacun de sa Cour, de ses étendars, de ses tambours & trompettes, & de son train qui paroissoit des plus magnifiques. Leur turban estoit semblable à celui du Grand Vizir, qui le porte différent de celui des Bachas ordinaires, & d'une maniere fort particulière, que je ne m'arreste pas à décrire.

Après toutes ces sortes de soldatesque qui revenoient à environ vingt mille Cavalliers, il n'y avoit plus que des gens de plume & autres Officiers, qui faisoient le plus beau de la marche, d'autant qu'ils paroissoient là avec leurs habits de cceremonie pour accompagner le Grand Seigneur jusqu'à la premiere pose: en sorte que tout ce qui estoit passé, n'estoit rien en comparaison de ce qui devoit suivre, si on considere la diversité des habits, les richesses, leur marche superbe & arrogante, & la beauté des chevaux dont les harnois estoient tous couverts de plaques d'or & d'argent, de pierreries & de perles.

Les premiers qui se presenterent à ma veüe, furent les Tchaouïches, dont les turbans semblables à peu près à celui du Grand Seigneur, estoient

si majestueux que chacun d'eux paroissoit un Empereur. Ils avoient trois ou quatre pieds d'hauteur & près d'un & demy de largeur, approchans quant à la forme des mitres de nos Evêques, à la reserve qu'ils ne sont point fendus par le haut. Ils marchoient deux à deux fort écartez les uns des autres, & avec tant de gravité qu'ils sembloient prendre à tasche & s'étudier à l'envy l'un de l'autre de paroistre serieux. Chacun d'eux avoit une masse d'arme ou un baston d'argent à la main, à peu près comme celuy de nos Marechaux de France. Ce sont ceux-là pour l'ordinaire que l'on envoie en ambassade vers les Princes étrangers, ou bien dans les Provinces pour y faire quelque expedition d'importance, comme pour trancher la teste d'un Bacha ou de quelque autre grand personnage.

J'apperceus immédiatement apres eux un vieux étendart verd, que l'on portoit avec grand respect & reverence, en consideration qu'il a esté autrefois, à ce que disent les Turcs, celuy de leur Prophete. Il estoit precedé d'un Héraut qui recommandoit à haute voix au peuple de se mettre en prieres à la veüe de ce pretendu Sanctuaire, ce qui fut cause que j'interrompis (pour ne les point scandaliser) l'entretien que j'avois avec un Turc, qui m'informoit des noms, des qualitez & offices de tous ceux qui passoient: ce qui me donnoit un grand éclaircissement, autrement je n'aurois pû sçavoir que confusément & tres-imparfaitement les choses dont je vous fais maintenant le recit.

Les Cherifs ou parens de Mahomet accompagnez de leur Juge, dit l'*Emir Bachi*, suivoient immédiatement cet étendart au nombre de trois cens ou environ, comme les Chefs de la Religion, deux à deux, avec la mesme gravité que les Tchaoüiches. Leurs turbans estoient ronds d'une prodigieuse grosseur & de laine verte, qui est la marque & le caractere qui les fait reconnoître des autres, n'estant permis à personne qu'à ceux de la lignée de Mahomet d'en porter de mesme.

Après eux paroissoient en tres-bel ordre tous ceux qui avoient esté Cadis ou Presidens dans les Provinces & principales Villes du Royaume, suivis du grand Musti & des Cadis el ascar ou Juges de la milice, qui affectoient tous de paroistre comme autant de Prophetes, tant par leur air plus grave & serieux que de tous ceux qui les avoient precedé, que par leur maniere de se vestir modeste & conforme à celle des Pharisiens, qui sembloit condamner sourdement le luxe & la vanité de ces Generaux & Commandans: cependant ils faisoient bien voir par cette simplicité d'habits affectée, que le faste de leur hypocrisie ne cedit en rien à tout le reste de la pompe: car à dire le vray, je ne trouvoy rien de si beau à mon gré, & qui me plust davantage dans toute la ceremonie, que la marche de ces Cadis. Chacun d'eux avoit quatre valers à ses costez honnestement vestus, qui posoient une main sur le cheval comme pour les tenir, de crainte qu'ils ne tombassent; c'estoit des vieillards la pluspart de soixante ou soixante-dix ans, si beaux hommes qu'il sembloit qu'on en avoit fait le choix. Leurs grandes barbes blanches, & leurs turbans de mesme deux fois plus gros que leurs corps, joins à leur air, les rendoient

si venerables, qu'à les voir ils paroissent des gens consommés, & les plus doctes personnages de la terre : encore bien qu'ils ne soient sçavans que dans l'art de tyranniser les peuples, & de trouver des faux pretextes pour y réussir. Ils estoient environ cent cinquante qui alloient deux à deux fort lentement & écartez les uns des autres. La veüe de tous ces Magistrats surprenoit d'autant plus qu'elle est extraordinaire, mesme à Constantinople, & tres-rare dans les Provinces, où l'on n'en voit qu'un vestu de la sorte : encore ne l'est-il pas, que lorsqu'il paroist dans quelque ceremonie ou action publique; ce seroit comme qui verroit en France dans une occasion semblable cent cinquante Presidens au Mortier avec leurs robes de ceremonie & toutes les marques de leurs offices ou dignitez, ou bien autant d'Evêques vestus pontificalement, ce spectacle attireroit les yeux du peuple autant ou plus que ne pourroient faire les Officiers de la Maison du Roy: encore bien qu'ils composassent la plus magnifique de toutes les Cours des Princes d'Europe, pour cette raison que la veüe de ceux-cy est journaliere, & celle des autres tres-rare & extraordinaire.

Les Cadis estoient suivis d'environ trente Tchaouiiche Bachi tous vestus de mesme parure, c'est à dire de brocatel, avec des turbans semblables à ceux des premiers, & tels qu'on represente ceux des Grands Seigneurs sur leurs sepultures. Ceux-cy touchoient en queue tout le reste & alloient comme les plus Nobles plus proches de la personne du Sultan, à cause qu'ils sont les parens du costé des femmes, & issus des sœurs ou filles des Empereurs. Ils ne laissoient apres eux que le Vizir & le Gendre du Grand Seigneur nommé Coul ogli, qui estoient à costé l'un de l'autre, & vestus de mesme façon : chacun d'eux estoit accompagné d'une quantité d'Estafiers à pieds superbement couverts, & suivis de quelques mulets chargés de riches bagages. J'eus le temps de les considerer à loisir l'un & l'autre, d'autant qu'ils firent halte, & s'arresterent proche le lieu où j'estois, pour attendre le Grand Seigneur, qui estoit encore éloigné d'eux d'environ trois ou quatre cens pas.

Voicy l'ordre avec lequel il parut qui estoit des plus majestueux que l'on puisse voir. Son avant-garde estoit d'environ deux cens hommes à pied vestus d'une façon toute particuliere, & conduits par quatre Officiers qui portoient chacun un étendart plié, & qui avoient sur leurs testes des aigrettes disposées en forme de creste de coq de la grandeur d'une roüe de trois pieds de diametre, ce qui leur donnoit une grace merveilleuse. D'autres avoient des bonnets d'argent dorez, & ciselez semblables à la forme d'un chapeau pointu sans rebords. Leurs armes estoient l'arc & les flèches avec une hache dont le manche estoit d'argent, leurs habits faits en hoquetons estoient de brocard & autres étoffes precieuses; en un mot on ne voyoit sur eux que dorures & broderie. Au milieu de cette Garde on appercevoit deux grands chameaux tres-richement couverts, qui portoient sur leur dos chacun un espece de tabernacle, dans l'un desquels estoit l'Alcoran, & dans l'autre la figure ou representation de la Meque: ce qui se fait par hypocrisie & ostentation, pour donner à connoistre aux

peuples que la guerre que l'on va entreprendre, n'est que pour les interets de la Religion.

Les Fauconniers venoient ensuite à cheval deux à deux au nombre de dix ou douze, & portoient sur le poing un oiseau de proye. Apres eux suivoient environ trente Veneurs dans le mesme ordre, chacun desquels avoit en croupe un jeune Lion ou un Tygre, ou bien un Pard: quelques autres avoient un loup-cervier ou un chien de chasse des plus beaux & mieux marquez. Tous ces animaux qui ont esté élevez de petitesse & rendus familiers, leur servent pour attraper & prendre le gibier, comme feroient des levriers. Ils estoient attachez avec une chaîne passée dans la ceinture du Cavalier, qui les observoit de temps en temps, & se tenoient sur leurs pieds, sans faire aucun desordre. Ils s'agraffent si bien avec leurs ongles qu'ils ne tombent pas de cheval dans le plus fort de la course, & ne se jettent point à terre jusqu'à ce qu'on les relasche sur la proye qu'ils attrapent incontinent, & qu'on retire de leurs griffes aussi facilement qu'on feroit de celles d'un dogue ou d'un levrier. Voila une chasse qui n'est pas moins curieuse qu'extravagante.

L'on conduisoit par grandeur immédiatement apres les Chasseurs vingt-cinq chevaux en main, qu'ils appellent *ledeg*, les meilleurs & plus accomplis qui fussent dans toute la Turquie, aussi estoient-ils ornez à proportion. Il faudroit une relation particuliere pour décrire les richesses, la beauté, & le prix de leurs harnois aussi bien que des armes & des boucliers qu'ils portoient, qui estoient tous couverts de pierreries & de perles. Les estriers & les brides estoient d'argent doré; celles-cy brilloient par la quantité de diamans, d'éméraires & de rubis qui y estoient enchassez, les housses tout de mesme en estoient si remplies que l'étoffe ne paroissoit presque pas. Sur tout les douze derniers chevaux en avoient un si grand nombre & de si gros, que je n'en ay jamais tant veu ny de si beaux en quelque tresor de Prince ou de Monarque que j'aye esté. Il sembloit que ces animaux reconnoissoient par ce bel extérieur l'estime que l'on faisoit d'eux, tant ils estoient fiers & superbes dans leurs démarches.

Un spectacle succedoit à un autre: en sorte pourtant que l'un faisoit toujours voir quelque chose de plus beau & magnifique que le precedent. Celuy qui se presenta ensuite des *ledegs* fut une troupe de cinquante Gardes de la chambre du Grand Seigneur, au milieu desquels estoit son fils âgé d'environ douze ans, qui le precedoit de quinze ou vingt pas. C'estoit icy où l'on ne sçavoit sur qui arrester sa veüe, tous les objets se disputoient d'avoir chacun l'avantage de se l'attirer. Pour moy dans la crainte que j'eus de ne pouvoir envisager & remarquer tant & de si belles choses en si peu de temps, je m'attachay aux deux principaux sujets, & pris à tâche d'observer bien la physionomie du Grand Seigneur, dont je n'estois qu'à deux pas, & de son fils, avec ce qu'ils avoient de plus considerable dans leurs habits. Je ne laissay pas de jeter quelque legere veüe sur ces derniers Officiers, qui estoient les plus pompeux de tous, & qui paroissoient comme autant de personnages de theatre, tant par la diversité,

fité, la richesse, & la beauté de leurs habits, que par celle de leurs coëffures, qui estoient d'argent doré de différentes formes & figures. Quelques-unes se terminoient par des aigrettes, les autres avoient des plumes d'autruche ou d'airon sur la cime, qui faisoient un tres-bel effet, d'autres enfin estoient toutes simples sans autres ornemens que celui qu'elles empruntoient du métal dont elles estoient faites, qui seul estoit suffisant pour les faire paroître belles & brillantes. Ils estoient tous à pied, & marchoient deux à deux devant & aux costez du Grand Seigneur, qui étoit armé de pied-en-cap, en sorte pourtant que ses habits avoient quelque chose du guerrier & du magistrat, de la robe & de l'épée. Par-dessous il estoit revêtu d'une chemise de maille toute brillante de pierreries, qui estoient mises & enchassées dans les nœuds ou les jointures : les brassars & les cuissars estoient d'acier damasquiné d'or dont les extremitez estoient garnies de diamans. Il avoit sur la teste une espèce de casque doré, ceint d'un turban verd, sous les rebords duquel on appercevoit des mailles qui pendoient aux costez & sur les tempes comme des moustaches; il se terminoit par des plumes attachées à une quantité d'emeraudes & autres pierres precieuses qui en faisoient la baze. Sa veste royale estoit de drap rouge cramoisi, presque semblable à une robe de Palais, fourée de zibeline fort noire, qui rebordoit au dehors sur le dos comme un colet de manteau. Elle avoit au lieu de boutonnières deux grandes roses de diverses sortes de pierreries des plus grosses & des plus fines. Il estoit monté sur un cheval tel que l'on peut se l'imaginer, qui faisoit assez connoître par son pas superbe & fastueux l'avantage qu'il avoit entre les autres de porter un si grand Monarque, la selle & tous le harnois estoient semblables à ceux des *Iédegs* que l'on menoit en lesse, c'est à dire des plus riches & magnifiques. La housse estoit une tres-belle peau de tygre. Il avoit pour armes à son costé un arc tout doré avec les flèches de mesme, & sous la cuisse gauche un cimeterre dont la poignée qui paroissoit à l'arçon de la selle estoit toute enrichie de diamans & de rubis. Il se tenoit fort courbé sur son cheval, la face & les yeux le plus souvent abaissés comme s'il eust eu quelque sujet de tristesse, aussi paroist-il melancolique de son naturel. Sa physionomie est fort ingrate, & les Turcs mesmes disent de luy que son visage porte la fatalité, & luy pronostique quelque chose de funeste. Il est brun & bazané, il a les yeux grands & desagrecables, le nez long & gros à proportion, la bouche fort fendue & la barbe tres-claire & irreguliere; son fils tout au contraire est fort blanc, beau au possible, bien proportionné, robuste pour son âge, & plein de vivacité.

L'on ne fit point de cris d'allegresse de *Vive le Roy*, lorsque le Grand Seigneur passa, on s'enclina seulement en disant à voix basse & modestement ces paroles, *el selam* ou *baracat allah*, c'est à dire la prosperité & la benediction de Dieu, ou bien celles-cy, *safareç ogour ola*, qui signifient le bonheur & la fortune vous accompagnent. Il fait de temps en temps quelques inclinations de teste au peuple, pour leur rendre le salut dans

les lieux où il les voit en plus grand nombre.

Semblablement l'on ne fit durant cette magnifique sortie aucune décharge de canon ny de mousquets; & encore bien qu'il y eust tout le long des ruës sur les boutiques & aux fenestres un prodigieux nombre de spectateurs, on n'entendoit pas cependant le moindre bruit, & personne n'osoit parler que par signes ou à voix basse. Ce grand silence qui estoit un effet de la crainte & de l'étonnement des peuples, imprimoit des sentimens de respect, & rendoit la ceremonie encore plus belle.

Les deux Chefs ou Intendans des Eunuques noirs & blancs venoient les premiers derriere le Grand Seigneur montez à l'avantage, & precedoient les principaux Officiers de sa Hauteſſe, à ſçavoir le Silahtar qui est son Conestable ou Porte-épée, l'Ebrictar qui est celuy qui luy donne à laver les mains, le Tchoucadar qui est le Maistre de la garderobe, & tous les Pages de la grande Chambre qui estoient vestus & montez comme des Princes. C'estoit la plus belle jeunesse, & les corps les mieux faits qui se puissent voir: aussi ont-ils esté choisis entre tous les autres esclaves à cause de leur beauté & autres rares qualitez, pour estre toujours en la presence du Sultan comme ses favoris, & les premiers Seigneurs de sa Cour.

Ils estoient suivis de trois carosses semblables à des coches, & couverts de drap rouge, deux desquels estoient clos & fermez, & le troisieme ouvert où il n'y avoit personne. J'apperceus dedans de fort beaux matelas couverts de riches étoffes & des coussins de mesme.

Après cela je vis paroistre une quantité de tambours à cheval, accompagnez des trompettes & des hautbois qui joüoient tous ensemble sans aucun accord ou methode; je fus étonné de voir parmy eux trois chameaux, chacun desquels portoit attaché sur son bas un tambour d'une prodigieuse grandeur, sur lequel un garçon Arabe monté dessus le chameau, frappoit avec une grosse masse; de sorte que cette musique estoit plus capable d'étourdir que de charmer l'oreille.

Je m'imaginay que ceux-cy dussent terminer la marche, lorsque j'apperceus un Aga Eunuque qui venoit à la teste de quarante ou cinquante Pages vestus comme ceux qui accompagnoient le Grand Seigneur, & après eux plus de quinze cens Spahis qui avoient presque tous chacun une peau de tygre sur leur dos; en sorte que j'estois dans l'étonnement, & ne pouvois concevoir où ils en avoient pû trouver une si grande quantité. Ils avoient comme les premiers des banderolles ou guidons de diverses couleurs à la cime de leurs lances, qui venant à flotter en l'air au gré du vent & du mouvement des Cavaliers, faisoient une tres-belle figure.

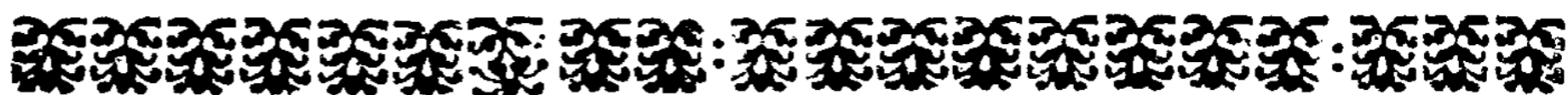
Il ne restoit plus à passer après eux qu'une partie du bagage & le tresor, qui estoit porté dans de petites caisses sur des chameaux couverts de drap rouge, & accompagnez de Janissaires à pied armez de bons mousquetons: quelques-uns desquels me demanderent ce que je croyois qu'il y eust dans ces coffres, sur quoy les ayant satisfait par une réponse à mots

couverts qui leur fit assez connoître que je le sçavois bien, ils me firent d'autres questions qui me donnerent la confiance de m'enquerir d'eux reciproquement où ils alloient, & contre qui. Ils ne me sceurent dire au vray si ce seroit en Moscovie ou bien en Pologne, pour reprendre les Villes qui refusoient de se donner à eux contre la promesse qu'on leur en avoit faite par le traité de paix. Le bruit couroit quelque temps auparavant qu'ils avoient dessein de faire une descente dans l'Italie par le Golfe de Venise apres la prise de Raguze, qui leur seroit facile. Et l'on remarqua que le Vizir demandoit de temps en temps aux Truchemens des Ambassadeurs, si le Roy retenoit encore Messine, & si sa Majesté avoit fait de nouvelles conquestes dans la Sicile, tant ils craignent de l'avoir proche de leurs frontieres, sçachans bien qu'ils ne pourroient plus passer outre, & qu'au lieu d'avancer ils reculeroient bien-tost en arriere.

J'accompagnay nos Janissaires jusques hors la Ville pour voir en pleine campagne tout d'un coup ce que j'avois considéré par le menu & en détail. A peine eusmes nous fait trois ou quatre cens pas au delà des portes, que j'apperceus plusieurs Cavaliers qui retournoient à la Ville, ceux particulièrement qui faisoient le plus de montre, comme les Cadis, les Cherifs, les Tchaouïches, & quantité d'Agas de Constantinople, qui n'estoient venus à cette ceremonie en habits de parade que pour honorer la sortie du Grand Seigneur : en sorte qu'apres leur retraite il n'avoit avec luy tout au plus que vingt-huit mille combattans : cependant c'estoit là le plus gros de ses troupes, & bien assurément il n'y aura pas ajouté douze mille hommes du depuis, quoy qu'en disent ceux qui s'en rapportent aux Turcs, qui amplifient toujours, & qui en mettent six fois plus qu'il n'y en a : si bien que je fais consister sa milice en quarante mille combattans, & deux fois autant d'autres personnes qui ne vont jamais aux coups, & qui ne sont que pour le service de l'armée, qui à ce compte fera en tout cent vingt mille personnes.

Retournons aux desordres des Turcs, dont nous ne nous sommes écartez dans cet article que pour parler du contraire de celuy dont nous traitions, afin de les faire paroître davantage par l'opposition de l'un à l'autre. Ce que je viens de rapporter, opposé à ce que j'ay avancé dans le premier Article de ce Chapitre, sera une exception qui confirmera la regle de tous les desordres qu'ils ont, & que j'ay remarqué en eux depuis dix-huit ans que je les frequente. Disons maintenant quelque chose de ceux de Constantinople en particulier.





CHAPITRE VINGT-HUITIÈME.

Des desordres & defauts de la Ville de Constantinople.

EN parlant des desordres de Constantinople, je ne pretens pas y comprendre generalement tous ceux qui s'y passent, & qui sont encore communs aux autres Villes, mais seulement de ceux qui luy sont propres & particuliers, & par ainsi je ne diray rien des tyrannies qui s'y commettent non plus que des injustices, des perfidies, des pechez de la chair, des vols, du peu de fidelité à ses promesses, des ingrattitudes notables, & des avanies dont j'ay parlé dans les Chapitres precedens: encore bien que tout cela soit autant ou plus en pratique dans cette Capitale qu'ailleurs, comme il me seroit facile de le prouver par une infinité d'exemples & de raisons que je passe sous silence pour ne pas traiter une seconde fois des mesmes matieres.

C'est une chose digne de compassion de voir de grands défauts dans un sujet qui devoit estre accompli, eu égard aux belles dispositions qu'il a à sa perfection: cependant c'est ce que nous voyons aujourd'huy dans Constantinople, qui a les plus rares avantages du monde de la part de la nature dont les Turcs ne sçachans pas ou ne voulans pas se servir, il s'ensuit necessairement qu'il s'y trouve de grands desordres comme ceux que j'y remarque.

Il semble qu'elle soit faite pour dominer à toute la terre, d'autant qu'elle est située sur les confins de l'Europe à deux milles de l'Asie dont elle n'est separée que par un détroit. De plus elle est à l'embouchure de deux grandes mers qui aboutissent dans son Port, & qui luy donnent communication avec les quatre parties du monde, comme si elles devoient toutes contribuer à sa grandeur & luy estre tributaires. Vous diriez que la nature ait pris à tasche de rendre son Havre parfait & accompli si l'on considere son étendue qui a six mille de longueur & un de largeur, sa beauté qui n'a point de semblable, en ce qu'il se trouve entre les Villes de Constantinople, de Galata & de Pera, & sa commodité qui consiste en quatre choses qui ne se trouveront jamais toutes ensemble dans aucun autre Port, à sçavoir 1. qu'il est à couvert des orages estant ceint & entouré de montagnes de toutes parts, 2. qu'il est si profond mesme sur le rivage, que les plus grands vaisseaux peuvent donner de la proie en tere, 3. qu'il se cure de luy-mesme par le moyen d'une riviere fort poissonneuse, qu'ils appellent les eaux douces qui se décharge dedans, & qui entraîne tous les immondices; 4. qu'il est joint avec la Mer noire par le Bosphore, & avec la mer Mediterranée dite des Turcs la Mer blanche, par le moyen

de son canal, qui a plus de deux cens milles d'étenduë. Il y a dans ce Port une infinité de Dauphins qui passent d'une mer à l'autre, & qui font connoître aux Turcs par ces allées & revenuës les changemens de temps, ayans observé qu'ils vont toujours à l'encontre du vent devant mesme qu'il soit formé, & que personne s'en apperçoive. Il leur seroit facile d'en pescher à milliers s'ils vouloient en prendre la peine, & mettre des filets à l'embouchure du Bosphore comme l'on fait à Marseille aux tons: mais bien loin de le faire, ils croient que la pesche en est illicite, fondez sur une ridicule pensée qu'ils ont de ces poissons. Il y dans ce mesme Port un nombre prodigieux de caiques ou esquifs pour passer de Pera à Constantinople, & pour retourner, ceux auxquels elles appartiennent pressent & sollicitent les passans d'aller à eux. Chacun d'eux les tire de son costé pour les faire entrer dans sa caique & les veut avoir au prejudice des autres Bateliers, ce qui cause des querelles & des démélez entre-eux presque continuelles.

L'on pourroit faire deux ou trois ponts de batteaux sur lesquels on passeroit avec plus de commodité & moins de frais; mais ce dessein est trop relevé pour les Turcs, qui d'ailleurs ne veulent faire aucune dépense, à moins qu'ils n'ayent de grandes assurances de se rembourser au double; ce qui ne peut estre en ce pais-là: d'autant que si quelque particulier riche & puissant avoit entrepris cette fabrique avec la licence du Grand Seigneur, moyennant que sa Hauteffe luy permist de prendre sa vie durant de tous ceux qui passeroient sur le pont qu'il y auroit fait construire, la moitié de ce que l'on donnoit pour les Caiques; & qu'ensuite du commandement obtenu il l'eust fait bastir, la Porte ne le laisseroit pas jouir un an de ce privilege, & se mettroit d'abord en possession de son droit, sans qu'il osast en témoigner le moindre mécontentement ou en murmurer: autrement on acheveroit encore de le ruiner sous quelque beau pretexte, en luy imposant un crime qu'il n'auroit jamais commis, qu'on luy prouveroit cependant avec de bons témoins.

Les Turcs n'ont pas l'invention de retirer de l'eau les vaisseaux qui perissent dans le port par quelque accident impreveu. Il arriva pendant que j'estois à Constantinople, que le feu s'estant mis à une Saique preste à faire voile, sur laquelle il y avoit avec les marchandises vingt-cinq mille écus d'argent monnoyé, elle coula à fond: en sorte pourtant que le grand mats paroissoit hors de l'eau de la hauteur d'une pique & demie. Je m'enquis d'eux s'ils ne la retiroient pas avec quelques machines, & s'ils laisseroient perdre tout ce bien. Ils jugerent cette demande extravagante, comme si je leur eusse proposé une chose dont l'exécution seroit impossible, & n'y répondirent d'abord qu'en se souriant de ma pretenduë simplicité. *Est-ce que vous n'en scauriez venir à bout, leur dis-je, employez-y les Francs, & vous verrez ce qu'ils savent faire, & s'ils ne réussiront pas dans cette entreprise: Qui est-ce qui se chargera, répondirent-ils, de cette commission? & qui voudra prendre cette peine, sans esperance d'aucun profit? Vous imaginez-vous,* ajoûterent-ils, *que ce bien appartienne à present à son Maistre, vous vous*

romperiez fort: d'autant qu'il est censé perdu pour luy, & que personne n'y peut plus rien pretendre que le Grand Seigneur; c'est à luy à en faire ce qu'il voudra, à le retirer, ou à le laisser perdre. Je ne sçais pas ce qu'ils auront fait du depuis il suffit que j'ay apperceu hors de l'eau l'extremité des mats de cette Saïque plus de six semaines apres son naufrage; ce qui me donne sujet de croire qu'elle y est placée pour toujours, comme si elle estoit perie en pleine mer.

C'est assez parler de la beauté & des commoditez du Port de Constantinople. Voyons les autres avantages de cette grande & fameuse Ville: Elle est bastie en triangle sur une pente ou un costeau qui la rend comme un amphitheatre; & qui fait que toutes les maisons se voyent distinctement, sans que l'une oste ou empesche la veüe de l'autre; ce qui forme une tres-belle perspective. Il y a quantité de cyprès plantez sans aucune regularité, qui cependant estant melez & confondus avec les édifices en rendent la veüe des plus agreables. Les deux tiers de la Ville sont entourez de mer, & celuy qui est du costé de terre, se pourroit aisément fortifier; mais il ne faut pas attendre cela des Turcs, tant qu'ils en seront les maistres; leur coustume n'estant pas d'édifier; mais plütoist de détruire & de ruiner. Elle a environ cinq lieües de circuit, sans y comprendre Pera & Galata qui sont de l'autre costé du Port, qui semblent ne faire plus qu'une Ville avec Constantinople.

Voilà bien des avantages où l'art & l'industrie des hommes n'ont aucune part; mais la seule nature, & la situation du lieu: en sorte que si le mesme endroit estoit remply d'arbres & de maisons champestres, il charmeroit encore la veüe. C'est ce qui rend les Turcs plus dignes de blafme, de ce qu'ayant de si belles dispositions, ils ne daignent pas s'en servir, & les negligent, comme vous allez voir par le narré que je feray des defauts de Constantinople, dont j'ay remarqué seulement les principaux qui sont les suivans.

Le premier est, que pour une grande Ville ses édifices sont tres-simples, fort bas, & n'ont tout au plus que deux estages, comme seroient ceux des moindres Villes de France: neanmoins ils sont assez commodes au dedans & bien ornez, à la façon du pais, qui est route differente de la nostre, & qui consiste à couvrir le pavé de beaux tapis, sur lesquels on marche pieds nuds, & à tenir tout autour de la chambre quantité de coffins de brocatel, de velours, ou d'autres estoffes precieuses, sur lesquelles l'on s'appuye apres qu'on s'est assis. Les maisons mesmes qui appartiennent au Grand Seigneur sont si basses qu'on ne les reconnoist qu'aux cheminées qui sont rondes, au lieu que celles des particuliers sont quarrées.

Les ruës sont si étroites & inégales, que dans la pluspart il seroit impossible d'y faire passer le moindre chariot, bien loing d'y avoir des carroffes comme en la Chrestienté. Celle qu'ils appellent la ruë d'Andrinople, par laquelle les Ambassadeurs font ordinairement leur entrée, est la plus raisonnable de toutes, à cause qu'elle est plus droite & plus large que les autres; mais d'ailleurs elle a si peu d'ornement, qu'on n'y voit que de simples boutiques

d'artisans, semblables à des maisons de Village.

Le pavé de toute la Ville généralement est si glissant & difficile qu'il faut toujours prendre garde à soy de crainte de tomber, particulièrement quand il a pleu: d'autant que ce sont des cailloux, dont les uns sont ronds, les autres pointus, qui ne pouvans se joindre font du vuide & de l'inegalité, qui facilite la cheute, à moins qu'on ne marche avec circonspection.

Les Turcs ne font rien faire pour la commodité & l'embellissement de la Ville, au contraire ils defont beaucoup de choses qui estoient belles en soy, pour les mettre à leur façon ridicule: Par exemple ils ont permis de bastir des maisons sur le port jusqu'à l'extrémité de l'eau, ne considerans pas qu'en accommodant quelques Particuliers, ils incommodent le Public, auquel ils ostent le chemin, & gastent par ce moyen l'ancien Quay qui faisoit la beauté du Port, & le principal ornement de toute la Ville.

Toutes les fabriques qu'ils ont faites depuis la prise de Constantinople, consistent en quelques Mosquées. Il y en a trois entr'autres, sans parler de sainte Sophie, à sçavoir la Solimanie, celle de Soltan Ahmat & la Validé que la mere du Grand Seigneur a fait bastir, qui ne cedent rien en grandeur ny en beauté aux plus celebres Eglises d'Europe, à la reserve de celle de saint Pierre de Rome qui est l'incomparable, & qui n'a point de pair de quelque maniere qu'on la considere, tout ainsi qu'elle n'en a pas quant à sa Jurisdiction.

Bien loin d'édifier aucune chose pour embellir de plus en plus leur Capitale, ils laissent tomber en ruine toutes les antiquitez, comme la colonne Historiale, qui estoit aussi belle que les Obelisques de Rome; le Palais de Constantin dont il ne reste plus qu'une mazure; l'Arsenal où ils mettent leurs galeres, qui est à moitié découvert; la tour de Galata, dont la couverture tomba il n'y a que trois ans: les Aqueducs de la Ville & les Châteaux de la mer noire qu'ils découvrent pour en avoir le plomb.

Il y a au milieu de la Ville un vieil Serrail negligé, basti à peu près comme un Convent de Religieuses, & entouré de hautes murailles qui ont plus d'un mille de tour, où l'on met les femmes du deffunt Soltan, pour pleurer jusqu'à la mort celle du Prince leur mary, & de leurs enfans, qui auront esté estranglez par le commandement de leur frere aîné successeur de l'Empire. Le Grand Seigneur y a un appartement où il vient quelquesfois pour rendre visite à ces pauvres Sultanes prisonnières.

L'un des grands defauts de Constantinople, c'est qu'elle n'a aucune Forteresse pour sa deffense, à la reserve des Dardanelles qui en sont à plus de deux cens milles: en sorte que si on les peut passer une fois, comme il est facile, en se servant des moyens que j'ay rapporté cy-dessus, l'on se rend les Maîtres de Constantinople, sans aucune résistance, d'autant qu'il n'y a plus rien qui puisse faire obstacle. Ils n'ont pour toutes defenses que quelques canons braquez sur des pierres à l'emboucheure du Port, sous une petite galerie de bois, qui ne sert qu'à les mettre à couvert de la pluye: de maniere qu'il seroit aisé de s'en saisir d'abord, en tirant de loin sur eux nos plus grosses pieces de canon, pour obliger à la retraite ceux qui en

auroient la garde & la conduite : Et faire en mesme temps une descente sans discontinuer la décharge pour les empescher de faire feu sur nous.

Du costé de terre ils n'ont qu'une simple muraille avec des fossez presque comblez. Elle a un avant mur à la verité ; mais si bas qu'il n'est pas à une pique de terre : si bien qu'il ne paroist que comme un Paraper. Au reste, on n'auroit que faire de l'assiéger par là, pour l'obliger à se rendre, il suffiroit d'estre les Maistres du Port, & menacer de brûler la Ville avec des bombes & des grenades, qui est ce qu'elle apprehende le plus : estant toute fabriquée d'ais & de bois, ce qui la rend fort susceptible du feu : qu'on a bien de la peine à esteindre quand il s'y met.

M'entretenant un jour avec un jeune François, qui avoit fort pratiqué le pais des avantages & des défauts de Constantinople, il me dit que le plus grand qu'il y trouvoit estoit celuy-cy ; à sçavoir qu'elle estoit trop exposée aux incendies : & ajoûta qu'il sçavoit les moyens, sans se mettre en peril, de brûler en une nuit cette grande Ville, & de la reduire en cendre, avant qu'on eust le temps d'y remedier : Sur la demande que je luy fis, comment il feroit pour venir à bout de cette entreprise : Voicy la réponse qu'il me donna. *Il me suffiroit, dit-il, que j'eusse ordre du Roy de le faire & que l'on m'assurast que je le pusse en conscience. Voicy comment je m'y prendrois. Je ferois provision d'abord de sept ou huit sapets qui est une espee de coffre fait d'ozier, & couvert d'une peau rouge, dont les Turcs se servent fort communément dans les Caravanes, & apres les avoir remplis de matiere combustible, comme l'on feroit un brulot : Je mettrois dans chacun d'eux une boëte à ressort, qui se monteroit comme un horloge, & qui feroit debander à l'heure que je voudrois une batterie semblable à celle d'un fusil qui mettroit le feu à la poudre, & qui embraseroit en un instant tout ce qui seroit dans ce coffre lorsqu'elle viendroit à jëuer. Apres que j'aurois fait ces preparatifs, & monté les boëtes pour faire toutes leur effet à mesme temps : environ la minuit, pendant que les Turcs seroient dans le plus fort de leur sommeil, je mettrois le soir precedent ces coffres comme en depost dans des boutiques, en sept ou huit contrées toutes differentes, & écartées les unes des autres : dans les lieux particulièrement les plus susceptibles du feu, comme seroit le bazar ou la rue des Marchands de coton, qui est fort longue ; celle où l'on vend le chanvre & le lin, celle des Tourneurs, des Menuisiers, & autres gens qui travaillent en bois, & les ayant placées aux quatre coins & au milieu de la Ville, avec promesse de les venir reprendre le lendemain. Je me retirerois à petit bruit de Constantinople, & m'embarquerois pour Smirne ; mais quand mesme je resterois, dit-il, que pourroit-il n'arriver ? il n'y auroit d'abord aucun peril pour moy, si ce n'est dans la suite, par la rencontre qui se pourroit faire de ceux auxquels j'aurois donné à garder les sapets : car qui iroit s'imaginer que le feu seroit venu de ce coffre fermé & cadénaissé. D'où sçauroit-on en quelle boutique il s'est pris, vu qu'elles sont tres-éloignées des maisons, & que cela arriveroit la nuit ? Qui oseroit dire, sans s'exposer à se perdre que l'incendie auroit commencé chez luy, & ainsi bien loin de penser en moy, chacun d'eux me viendroit faire excuse de la perte de mon coffre.*

Voilà

Voilà la facilité prétendue qu'il trouvoit à brûler Constantinople, & les moyens qu'il voudroit prendre pour plus grande assurance : mais je ne conseillerois jamais, quand mesme l'exécution en seroit encore plus facile, d'en venir à cette extrémité, & de causer une si grande perte, de laquelle on n'auroit aucun profit que la satisfaction de s'estre vengé de son ennemy, que l'on peut détruire par d'autres voyes plus avantageuses, & profiter à mesme temps de tant de richesses qui seroient dévorées par le feu, & consumées dans les flammes.

Un autre desordre de Constantinople, & qui en rend la prise tres-facile, c'est la quantité d'esclaves qu'il y a qui ne demandent que leur liberté, sans parler de la pluralité des sectes Chrestiennes qui s'y retrouvent toutes différentes de rit, de langue, & de pais, à sçavoir les Grecs, les Armeniens, les Rouffés, les Sclavons, les Georgiens & autres qui mettroient tout en combustion; & qui estant plus nombreux que les Turcs, non seulement leur causeroient de l'épouvante, s'ils estoient assiégés dans leur Capitale : mais de plus ils feroient alors main-basse sur eux pour se venger de leurs insultes, & se délivrer de leur tyrannie. Outre toutes ces nations, il y a encore plus de vingt mille Juifs, dont la plupart sont Marchands Courretiers, Banquiers Droguistes, rogneurs d'argent, donneurs d'avis de tout ce qui se passe, presteurs à usure, Frippiers & revendeurs, qui tous aimeroient beaucoup mieux estre sous la domination des Francs, quoy que Chrestiens, que sous celle des Turcs qui les haïssent à mort entre toutes les sectes, & qui ne les appellent que les excremens d'enfer.

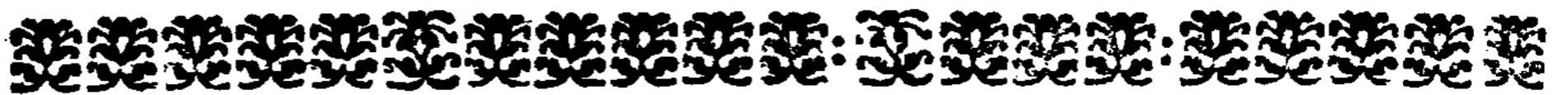
Un défaut encore tres-considérable, & qui expose cette Ville au peril manifeste de sa perte, c'est le manquement de vaisseaux necessaires pour sa garde & sa deffense. Elle n'a que ses galeres, qui n'oseroient venir à l'abordage de sept ou huit de nos vaisseaux bien armez, ny se commettre au combat avec eux, comme je l'ay fait voir ailleurs. Que seroit-ce donc s'il y avoit une armée dans le canal de Constantinople ? d'où recevroit-elle du secours & des vivres ? Elle ne pourroit plus en avoir que du costé de la Mer noire, encore luy seroit-il alors comme impossible, d'autant que nos vaisseaux occuperoient son emboucheure qui n'a pas plus d'un mille de large, & qui correspond sur le canal de la Mer blanche: Si bien qu'en luy bouchant en mesme temps ces deux issuës, elle seroit obligée de se soumettre sans coup ferir, ou de mourir de faim, ce qu'elle tire du costé de terre, n'estant pas capable de la faire subsister.

Je trouve encore un autre desordre qui desole Constantinople, & qui est causé, aussi bien que les precedents, par la bestise & la negligence des Turcs, qui ne voulans pas se precautionner contre la peste, comme ils pourroient, il arrive de là qu'elle y est presque continuelle : parce qu'il y aborde des gens de toutes parts qui y sont receus sans aucune difficulté, quand mesme ils viendroient d'un lieu pestiferé. Et si les vents n'y estoient frequents & impetueux, particulièrement la tramontane, qui rafraîchit & purifie l'air, ce seroit encore pis.

Le peuple de Constantinople est d'assez bon naturel ; & plus traitable

respectivement que celuy des autres Villes de la Turquie. Les Marchands d'Europe y ont grande liberté, & font une partie de ce qu'ils veulent sous les auspices & l'autorité de leurs Ambassadeurs. Les Turcs ne se jöient guere à leur faire insulte, & quand ils ont voulu l'entreprendre, ils ont esté reposséz de bonne maniere, sans qu'il en ait esté autre chose. Ce qui auroit eu de plus mauvaises suites ailleurs, où un Franc ny qui que ce soit n'oseroit se mettre sur la deffensive contre un Turc, autrement il jöieroit à se perdre & à se faire ruiner.

Après avoir parlé des défauts, & des desordres de Constantinople, disons quelque chose dans le Chapitre suivant, de ceux du Serrail du Grand Seigneur, qui est comme la source de la pluspart des autres.



CHAPITRE VINGT-NEUFIE'ME.

Des desordres du Serrail.

ARTICLE PREMIER.

Des cruantez & perfidies, énormitez & bassesses qui s'y font par le Grand Seigneur, ou par ses ordres.

JE ne pretends pas de parler icy des infamies, des abominations, & brutalitez qui s'y commettent, qu'on ne doit ny dire ny penser, puisqu'elles ne serviroient qu'à remplir l'imagination de mauvaises idées: mais seulement des stratagemmes, méchancetez, crimes énormes, & cruantez qui s'y exercent, tant de la part du Grand Seigneur & des Sultanes, que par la faction des Eunuques qui en ont l'intendance & la direction, suivant lequel ordre nous en discourerons.

La passion furieuse que les Grands Seigneurs ont de regner, jointe à l'amour desordonné qu'ils portent à leurs corps, dont ils font une idole, se peuvent dire la cause & la source de tous les desordres & cruantez qu'ils commettent dans le Serrail. La mort de leurs freres qu'ils font estrangler dès le berceau, ou dans la fleur de leur jeunesse, de crainte qu'un jour ils ne les dépossedent de l'Empire, en est une preuve trop convaincante. Plusieurs d'entre-eux en sont venus à cette extremité de faire mourir leurs propres fils pour s'asseurer du Sceptre: ce qui fait que bien souvent on leur cache les enfans mâles, à la reserve de l'aîné, & l'on ne fait paroistre que les filles, pour lesquelles il n'y a point de peril. Je ne scay pas si celuy qui est à present regnant, en a plusieurs, comme il y a bien de l'appar-

rence ; eu égard au grand nombre de femmes qu'il entretient dans divers Palais , dont les uns font sur la Mer noire , les autres sur le Port de Constantinople , ou bien aux eaux douces , sans parler du Grand Serrail , & de celui d'Andrinople. Il suffit qu'on ne luy en fait paroître que deux nez d'une mesme Sultane : L'aîné est toujours en sa compagnie , il l'aime si tendrement qu'il ne sçauroit vivre sans luy. On l'a veu quelquesfois avec ce petit Prince , âgé à present de treize ou quatorze ans pescher par divertissement du poisson à la ligne , d'un balcon ou gallerie , qui correspond sur le canal de la Mer noire , qui est fort poissonneux. Quand il sera plus avancé en âge , il faudra qu'il continuë à faire l'enfant pour assurer sa vie , & ne donner point d'ombrage à son pere. Il n'osera sans se mettre en peril , prendre aucune connoissance des affaires , ny pratiquer avec personne au dehors , ny montrer par ses actions qu'il a de l'esprit & du courage : il s'efforcera tout au contraire de témoigner de la simplicité & de la douceur dans son naturel , fut-il pire que celui d'un loup. Il fuira comme la mort la conversation des Grands , & n'en aura qu'avec les Eunuques & les Oglans qui sont hors de soupçon , & dans les interets du Grand Seigneur. S'il n'estoit l'heritier presomptif du Royaume , & qu'il eust d'autres freres plus âgez que luy , il feroit paroître à l'exterieur du mépris des vanitez , & de l'inclination pour l'estat religieux : Il porteroit sur sa teste un bonnet de Darviche , pour marque qu'il a déjà dit adieu au monde , & feroit mille autres grimaces , à l'exemple de ses oncles , pour mettre sa vie à couvert , sous ces apparentes pratiques de pieté , qui ne dureroient qu'autant que la necessité l'y obligeroit. Voila d'épouvantables contraintes & des effets d'une horrible tyrannie.

Le Grand Seigneur n'imité pas ses predecesseurs dans leur cruauté , si l'on en juge par ses actions , d'autant qu'il a fait mourir peu de personnes de qualité à leur égard : encore bien qu'il ait une tres-mauvaise physionomie , & qu'il paroisse fort severe à l'exterieur. Ceux-là faisoient estrangler en leur presence jusqu'à leurs gendres , les grands Visirs & autres des principaux de l'Etat , par les muets & les Eunuques , qui se jettoient sur ces pauvres malheureux , au moindre signe que leur faisoit le Grand Seigneur , & les estouffoient sous leurs pieds. Aussi trembloient-ils d'effroy , quand ils entroient dans ce Tribunal ; & avant que d'y estre introduits , ils se recommandoient aux prieres de ceux qui restoient au dehors , ne sçachans pas comment ils en sortiroient , vifs ou morts : si bien qu'en ce temps-là , c'estoit presque la mesme chose , d'estre appelé au Serrail , & d'estre conduit au supplice.

Le Grand Seigneur marie ses filles & ses sœurs aux plus riches Bachas , sans avoir égard s'il sont vieux ou s'ils sont jeunes , s'ils sont de naissance ou de la lie du peuple. Aussi ne le fait-il que pour avoir leur bien , & non pas par amour qu'il leur porte , ny en veü de leurs merites. Il les oblige d'abord qu'ils sont fiancez à la Princesse , qui n'aura quelquesfois que quatre ans , & eux plus de cinquante , de luy doner un train & un Palais conforme à sa qualité : Il les mine par ce moyen , & tire

d'eux tous les ans plus de soixante mille écus, afin qu'ils ne puissent rien entreprendre à son prejudice avec leur argent. Quand la Princesse est en âge, & que le Bacha a une fois habité avec elle, il ne peut plus avoir d'autres femmes, si ce n'est en cachette, ny dans son Palais, ny ailleurs, que celle-là, de crainte de luy donner de la jalousie; & s'il en avoit, il faut qu'il les repudie, eussent-elles eu de luy une douzaine d'enfans, & ainsi cet honneur d'estre Gendres & Beau-freres du Grand Seigneur, leur est onereux, non seulement à cause des frais qu'ils sont obligez de faire pour l'entretien de la Dame & de son train; mais encore parce qu'il les gese dans leurs amours, & qu'il met des bornes à leur lubricité.

Toutes les femmes du Grand Seigneur ne sont que des esclaves, qui ont esté enlevées dans différentes Provinces voisines de son Estat: L'on ne sçait pas précisément le lieu de leur naissance, & l'on n'a aucune connoissance de leurs parens, qui selon toutes les apparences n'estoient que de pauvres payfans de la campagne; parce que les Tartares qui font pour l'ordinaire ces captures, se jettent plus volontiers sur ceux-là, à cause qu'il y a moins de peril, & qu'ils les voyent incapables de leur resister, qu'ils ne feroient sur les habitans des Villes, qui ont des armes & des murailles pour leur deffence. Cette pratique de ne prendre pour femmes que des esclaves est bien differente de celle des Princes Chrestiens, qui n'épousent que des filles d'un sang Royal comme eux, & qui n'auroient garde de contracter de telles alliances. Cependant le Turc en tire avantage, à sçavoir qu'il est en quelque façon plus absolu: parce que n'ayant aucuns parens, il chastie indifferemment tous ses sujets, sans respect de sang ou d'alliance.

Il a encore une autre pratique, plus indigne & honteuse que la precedente, & par consequent plus éloignée de la maniere d'agir de nos Monarques. C'est qu'il n'a presque aucune conversation avec qui que ce soit au dehors du Serrail; ses entretiens ne sortent point l'enceinte de son Palais. Et pour cet effet, il y tient outre ses femmes, ses Eunuques & ses Pages, d'autres personnes dont la frequentation est plus à son goust que celle des Grands de sa Cour, à sçavoir une quantité de Muets qui ne parlent que par signes, & de Nains qui font mille bouffonneries pour le recréer. Il se plaist & se divertit à les voir battre ensemble, proche de grands bassins d'eau où ils se jettent l'un l'autre: de sorte qu'il passe sa vie en une pauvre compagnie; à sçavoir, avec des Femmes, des Enfans, des Eunuques, des Nains, & des Muets. Il tire encore un avantage de cette bassesse comme de la precedente, outre sa satisfaction; parce que vivant éloigné de ses sujets, sans avoir aucune familiarité avec eux, il les tient par ce moyen dans la crainte & le respect.

Quand il veut passer de la recreation des Nains à une autre, & se divertir avec ses femmes, il fait avertir la Gouvernante avant que de se rendre dans leur appartement, pour disposer toutes choses à sa reception.

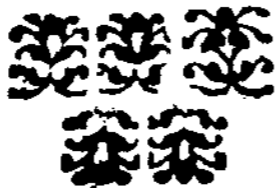
Celle-cy les fait mettre toutes de rang en haye, afin qu'il les puisse considérer l'une apres l'autre, & choisir entre-elles celle qui luy plaira le plus, à laquelle pour marque de son amour il jette quelque signal, pour donner à connoistre qu'il a fait choix de celle-là pour dormir avec luy, apres quoy on la revest comme une Reine, & les Eunuques la conduisent avec des cris d'allegresse & au son des instrumens dans la chambre du Grand Seigneur, aux pieds duquel elle se prosterne en entrant, & luy baise la main.

C'estoit là l'ancienne pratique; mais on dit qu'à present cela ne se fait plus, & que le Sultan n'a que deux femmes legitimes qu'on appelle la grande & la petite *Asaki*, separées l'une de l'autre dans deux Palais differens, à cause de l'inimitié qu'elles se portent, & que les autres ne sont qu'en qualité d'esclaves ou de filles de chambre, pour le service de celles-cy, qui seules le possèdent: en sorte qu'il n'ose en caresser d'autres, si ce n'est en cachette & à la dérobée. Voila ce qu'on m'en a dit à Constantinople. Sçavoir maintenant si cela est vray, je m'en rapporte; pour moy j'ay bien de la peine à le croire, & à me persuader que le Grand Seigneur ait tant de complaisance pour ses deux femmes, qu'en leur considération il veuille se captiver à n'en voir aucune autre, contre la pratique de ses predecesseurs, qui en avoient tout autant qu'ils vouloient.

Les Sultanes sont remises sous la garde des Eunuques noirs, qui seuls entrent dans l'interieur du Serrail. Elles dépendent tellement d'eux, qu'elles ne peuvent rien faire, non pas mesme sortir de leur appartement pour aller se pourmener dans une allée du jardin, encore bien qu'il soit clos & entouré de si hautes murailles, qu'elles ne peuvent estre apperceuës de qui que ce soit.

On n'oseroit regarder en passant les fenestres ou les jardins du Serrail, particulièrement quand le Grand Seigneur y est avec ses concubines. Il y a des gardes aux environs qui observent ceux qui s'arrestent à considérer, & qui les hastent d'aller à grands coups de bastons. Le Sultan s'estant apperceu un jour avec des lunettes d'approche qu'un homme de Galata distant plus d'un mille de son Palais en avoit d'autres à la main, avec lesquelles il regardoit fort attentivement sur le Serrail, luy envoya dès aussi-tost trancher la teste par ses satellites, accompagnez d'un Eunuque, auquel il avoit bien fait remarquer l'endroit & le logis de ce pauvre infortuné, qui acheta bien cher cette curiosité.

Voila jusqu'ou va l'excès de leur jalousie, & ce qui se fait de la part des Grands Seigneurs dans le Serrail. Voyons maintenant dans l'Article suivant les effets que produit cette mesme passion entre les Sultanes, pour parler ensuite des intrigues & factions des Eunuques.



ARTICLE II.

*De la jalousie & de la haine mortelle que se portent les Sultanes :
& des detestables intrigues des Eunuques.*

IL n'y a personnes au monde si possédées de l'esprit de jalousie que les Dames du Serrail du Grand Seigneur, c'est là particulièrement où elle regne, d'autant qu'aspirant toutes à la mesme fin, qui est d'avoir la meilleure part dans les bonnes graces du Sultan, & se faisant obstacle les unes aux autres, il arrive de là qu'elles conçoivent une haine mortelle contre celles qui sont les plus caressées. Combien de fois les ont-elles fait empoisonner pour pouvoir estre aimées à leur tour, & se délivrer de la confusion où elles estoient de se voir toujours dans l'oubly & dans le mépris! L'on m'a assuré à Constantinople que la grande Sultane mere du petit Prince, qui est une creature jalouse & vindicative dans l'excès, a fait noyer & étrangler par les Eunuques quantité de pauvres filles qu'elle voyoit estre caressées & recherchées du Grand Seigneur, de crainte qu'elles ne vinssent à partager son amour & à diminuer par consequent celuy qu'il luy porte. Et que quand il venoit à s'appercevoir de leur absence, on luy faisoit acroire qu'elles estoient tombées malades, & qu'une fièvre violente les avoit mises en peu de jours au tombeau.

Il y a quelque temps que cette cruelle ayant donné ses ordres pour se défaire d'une avec laquelle le Sultan avoit passé un jour ou deux dans une maison de plaisance proche Scudari, ceux qui eurent commission de la faire mourir, furent si touchés de ses pleurs & de ses prieres, qu'ils la laisserent aller, à condition qu'elle se retireroit dans quelque lieu particulier, où elle se tiendroit si cachée qu'elle ne parust jamais, non plus que si elle estoit morte: à quoy s'estant accordée, elle se refugia chez un certain Aga, qui estant devenu amoureux de sa beauté, fit demander la permission au Grand Seigneur de la prendre pour femme, ce qui luy fut accordé avec une dote qu'il donna à la fille.

Elle en a voulu faire de mesme à celle qui est à present sa rivale & la seconde Sultane, avant qu'elle portast cette qualité, ce qui ayant esté rapporté au Grand Seigneur, il a esté obligé pour la mettre à couvert de ses persecutions, & assurer sa vie, de luy faire une Cour, en luy assignant des Gardes & Officiers, & la declarant *cutchuc Asaki*, c'est à dire la petite Reine.

Elle n'oseroit pas en tant entreprendre, & personne ne luy obeïroit dans ces sortes d'executions, sans la consideration de son fils, qui doit estre le successeur du pere dans tous ses Estats.

Il s'est trouvé des Sultanes qui ont eu tant d'autorité & de credit dans le Serrail, qu'elles ont pû par leurs intrigues faire soulever les Puif-

sances de l'Etat & la milice contre le Grand Seigneur mesme, & en ont privé quelques-uns du Royaume & de la vie tout ensemble. Chacun sçait que la grande-mere de Mahomet IV. à present regnant, a fait étrangler successivement Soltan Mourad & Soltan Ebrahim ses deux fils, au sujet de leurs prétendues tyrannies, mais plutôt parce qu'ils la méprisoient & ne vouloient pas se gouverner à sa fantaisie, ny suivre son caprice; elle avoit dessein d'en faire autant à celui-cy durant sa petitesse, non pour se venger de luy qui n'estoit pas capable alors de la contredire; mais pour changer le gouvernement & les Officiers qui n'estoient pas à son gré. Ce qui ayant esté découvert le jour mesme que la conspiration devoit avoir son effet, elle fut elle-mesme étranglée par les serviteurs du Serrail, & par les ordres de son petit-fils âgé de huit ou neuf ans, auquel ils firent prononcer sa sentence definitive avant que de l'exécuter, en luy faisant dire ces paroles: *Elle merite la mort.*

Voicy une autre cruauté des plus barbares qui se commet encore quelquesfois dans le Serrail au regard de certaines femmes Juifves qui y vont vendre des joyaux, ou faire échange de pierres precieuses pour d'autres avec les Sultanes, dans l'esperance d'y gagner quelque chose. L'on m'a dit qu'elles en avoient fait étrangler plusieurs à petit bruit, après leur avoir donné diverses fois l'entrée, lors particulièrement qu'elles y venoient avec quantité de joyaux, & qu'ainsi au lieu d'en remporter du profit, elles y avoient perdu la vie & les biens, dont on ne s'est apperceu que dans la suite. Ce qui fait qu'à present peu de personnes y veulent aller, à moins que d'estre accompagnez d'autres, & sans prendre bien auparavant leurs precautions, de peur que le mesme ne leur arrive, & qu'ils n'y entrent comme faisoient les animaux de la fable, dans la caverne du Lion sans en sortir.

Après avoir parlé des desordres qui se commettent de la part des Sultanes, reste à dire quelque chose de ceux qui sont causez par les menées & les intrigues des Eunuques, que l'on peut appeller à bon droit les boute-feux du Serrail, & les semeurs de zizanie. J'ay déjà fait voir ailleurs que ce sont eux qui accusent les uns & les autres au Grand Seigneur, les innocens aussi bien que les coupables, & qui font des plaintes sans raison en veüe des presens qu'on leur fait, sans examiner si la chose qu'on leur dit, est fausse ou veritable. L'on peut dire que ce sont eux en quelque façon qui distribuent les Bacheries & les gouvernemens des Provinces, tant par les loüanges qu'ils donnent en presence du Grand Seigneur, à ceux qu'ils veulent faire avancer, que par les moyens qu'ils leur fournissent pour parvenir à ces dignitez, à sçavoir l'argent & les amis, dont ils ne manquent pas. Ce sont eux encore qui font peir la pluspart des Bachas, & qui portent les fausses accusations que l'on fait contre eux, au Sultan, qu'ils approchent quand ils veulent: ou bien ils les font faire par les Dames du Serrail, qui ne leur refusent jamais rien, pour recevoir d'eux le reciproque dans l'occasion. Ils sont extrêmement riches; car outre les presens qu'ils reçoivent des Sultanes & des plus Grands de l'Em-

pire qui esperent des graces par leur moyen , ils ont encore des Gouvernemens ou Commanderies dont ils tirent des revenus considerables.

Il y en a de deux sortes , à sçavoir les noirs & les blancs , les premiers sont les plus confiderez , nonobstant leur laideur capable de faire peur , dautant qu'ils ont la garde de l'interieur du Serrail , & l'intendance des Sultanes , qui dans le besoin qu'elles ont d'eux , leur font mille careffes , & ne les appellent qu'avec ces termes d'amour & de respect , *Agam , babam* , qui signifient mon Seigneur , mon pere. Les blancs sont pour la garde du dehors , & ont la conduite des Pages , qu'ils appellent *itchi oglan*. Ils n'oseroient entrer dans l'interieur du Serrail , encore bien qu'ils soient taillez avec autant de rigueur que les autres , & qu'on ne leur ait laissé aucune partie. Si quelqu'un d'eux s'en approchoit , il seroit mis à mort.

J'ay oüy dire qu'autresfois l'on se contentoit de les couper à l'ordinaire sans en venir à cette extremité , & que le sujet de ce changement fut que le Grand Seigneur s'estant apperceu un jour qu'un cheval hongre se mettoit en devoir de couvrir une cavalle , s'alla imaginer que les Eunuques en pourroient faire de mesme avec les femmes : à quoy pour obvier , il ordonna deslors qu'on en vinst aux dernieres extremitez , avec liberté neanmoins à ceux qui ne voudroient pas s'y soumettre , de sortir du Serrail ; ce qui leur ayant esté signifié de la part de sa Hauteffe , ils aimèrent mieux en passer par là , & souffrir cette execution , que de se priver d'un si beau sejour & du credit qu'ils avoient à la Porte.

Ils ont dans les Villes leurs propres Palais , où ils tiennent à leur usage particulier des filles & des femmes esclaves , avec lesquelles ils se divertissent autant qu'ils en sont capables. Ils leur permettent quelquesfois de coucher avec un garçon esclave qu'ils aiment & adoptent les enfans qui en naissent.

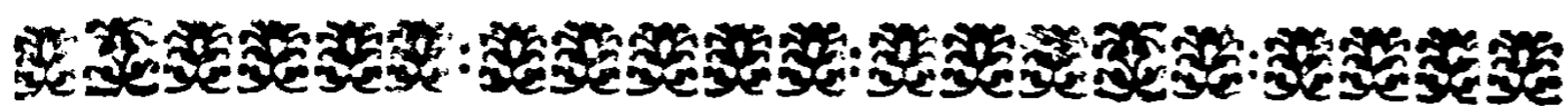
Quand quelque Sultane tombe malade , les Eunuques noirs introduisent le Medecin dans son appartement , pour reconnoistre les symptomes de son mal , & luy ordonner les remedes necessaires pour le recouvrement de sa santé. Mais il luy est presque impossible de le faire , à moins qu'il ne soit devin : dautant qu'il ne la peut voir ny interroger , pour sçavoir d'elle comment cet accident luy est arrivé , si la fièvre par exemple a commencé par un tremblement , par une alteration , ou bien par un vomissement , &c. il faut qu'elle s'en explique auparavant à l'Eunuque , qui en fait ensuite le rapport au Medecin du moins mal qu'il peut , & qui donne des réponses à ses demandes , plus conformes à son caprice qu'aux informations qu'il aura receuës de la malade. Il ne luy prend le poux qu'à travers un linge délié , de crainte de luy toucher la peau , & durant cette action il détourne la face d'un autre costé , encore bien qu'elle soit couverte d'un grand voile , & qu'il ne la puisse appercevoir. Jugez de ce qu'il luy peut ordonner apres telles connoissances ; si sa maladie continuë , on la porte au vieil Serrail avec les veuves du deffunt Sultan , jusqu'à ce qu'elle ait recouvré ses forces & sa premiere vigueur , & puis on la fait retourner où elle estoit auparavant.

Retirons.

DE LA TURQUIE.

345

Retirons-nous de ce lieu de desordres & d'abominations, pour voir dans le Chapitre suivant la plus grande des confusions de la Turquie, & celle qui contribuera le plus à sa ruine, si elle est jamais attaquée.



CHAPITRE TRENTIÈME.

Des desordres que peut causer dans l'Empire Ottoman la pluralité des sectes qui l'habitent.

ARTICLE PREMIER.

Des Sectes ou Nations en general; pourquoy elles sont ennemies des Turcs, & qu'elles ne peuvent cependant se revolter contre-eux, non plus qu'elles ne le pourroient faire contre nous si nous, estions en possession de la Turquie.

IL y a quatorze Sectes ou Nations toutes differentes entre-elles de Religion, de rit, de langue, & dans la maniere de se vestir : Sept desquelles sont Infidelles, & sept Chrestiennes. Les Infidelles sont les Turcs ou Ottomans, les Arabes, les Courdes, les Turcomans, les Jezides, les Druzes & les Juifs. Parmy les Turcs il y a encore plusieurs sectes & cabales touchant les sentimens de Religion aussi bien que parmy les Juifs. Les autres nations, à sçavoir les Arabes, Courdes, &c. sont dans une si profonde ignorance qu'ils ne sçavent ce qu'ils croient. Les sept Chrestiennes sont les Grecs, les Armeniens, les Suriens, les Maronites, les Nestoriens, les Cophes & les Solaires dits Chamfi.

Il est à remarquer que la plupart de ces sectes sont meslées & confonduës les unes parmy les autres, non seulement dans un mesme pais, & dans une mesme Ville; mais encore bien souvent dans le mesme logis: en ce qu'il sera habitè par des Turcs, des Grecs & des Armeniens, dont les Idiomes & les Religions seront toutes differentes, si bien qu'ils ne s'entendront pas parler les uns les autres: d'où il s'ensuit que la Turquie est une vraye Babylone de confusion, à cause de cette diversité, & que tous les peuples qui l'habitent si differens entre-eux, se haïssent & se méprisent les uns les autres: car tout ainsi que la ressemblance & l'uniformité produit l'amour, de mesme la disconvenance & le peu de rapport engendre l'averfion entre ceux qui se trouvent dissemblables: parce que les uns condamnent tacitement par leurs pratiques contraires & opposées ce que les autres admettent & approuvent.

Mais l'objet principal de leur haine & leur ennemy mortel c'est le ty-

ran qui les gouverne & les Ministres ; non tant parce qu'ils professent une Religion differente de la leur , qu'à cause des persecutions & des injustices qu'ils leur font. Les Arabes les haïssent , soit parce qu'ils ont usurpé leur Royaume , & qu'ils font de temps en temps des courses sur eux pour enlever leurs troupeaux , & les reduire à l'extreme pauvreté , qu'à cause qu'ils ne donnent qu'à eux le supplice du pal le plus honteux de tous , & qu'ils ne les employent qu'aux offices les plus vils de la maison , & tiennent à deshonneur de contracter alliance avec eux.

Les Courdes & Turcomans les haïssent : d'autant qu'ils les ruinent encore par leurs tyrannies , & exigent d'eux tant de tributs qu'ils les obligent à n'habiter que la campagne & les deserts.

Les Jezides , les Druzes & les Juifs voudroient boire leur sang s'ils pouvoient , soit pour se vanger de leurs injustices & mauvais traitemens qui vont dans l'excès , soit parce qu'ils sont estimez d'eux les plus infidelles de toutes les nations , & que les Turcs ne les appellent point autrement que dépense d'enfer , proye des demons , fouches du feu eternel , la lie & les excremens du monde.

Les Chrestiens Orientaux sont les plus animez contre-eux , tant à cause qu'ils les traitent encore plus cruellement que les autres , que parce qu'ils les obligent tous les jours à se faire Mahometans contre leur gré , ou bien ils les ruinent entierement le plus souvent sans sujet , pour une parole qu'ils auront dite dans la colere , ou dans l'ivresse , ou par inadvertance : de sorte qu'on peut dire avec verité que les Turcs ont des ennemis au quatre coins & au milieu de leur Empire , qui ne demandent que leur ruine , mais qui n'osent se remuer , à cause qu'ils les voyent en paix , & eux sans Chef & sans argent. O que ne feroient-ils pas si la puissance Ottomane estoit attaquée vigoureusement par une Puissance étrangere , quel feu n'allumeroient-ils pas dans la Turquie si sa Capitale (dont la conquête est tres-facile) estoit assiegée , comme ils me l'ont souventesfois protesté , & quelle épouvante ne prendroient pas les Turcs voyans chez eux leurs ennemis capitaux , & leurs propres Sujets autresfois si maltraitez d'eux , se revolter & leur declarer la guerre !

Ajoûtez à cela qu'outre toutes ces sectes ennemies habitantes leur Empire , ils sont encore environnez d'autres peuples qui ne leur veulent pas plus de bien que ceux-là , & qui n'attendent que l'occasion de les pouvoir entreprendre avec avantage , à sçavoir des Persiens qui leur portent une haine mortelle , des Princes Courdes & des Georgiens. Les Polonois & les Moscovites qui les confinent de l'autre costé , ne manqueroient pas de vouloir recouvrer sur eux ce qu'ils leur ont pris , s'ils les voyoient attaquez par mer , & embarassez avec d'autres Puissances. Je ne doute pas que les Imperiaux dans cette rencontre ne fussent touchez d'emulation , & ne voulussent à l'exemple des autres Princes qu'ils verroient s'enrichir des dépouilles de l'ennemy commun , reprendre la Hongrie & les autres pais qu'il leur a usurpé , & par ainsi la Turquie estant attaquée au dedans & au dehors , seroit conquise dans une seule Campagne.

De plus il faut considerer que la pluspart des soldats du Turc & des Bachas mesmes sont fils de Chrestiens, & retiennent encore des inclinations secretes pour la Religion de leurs peres : mais quand mesme tout cela ne seroit pas, & que ces quatorze nations sujettes du Turc luy seroient aussi affectionnées qu'elles luy sont ennemies : toutes prises ensemble avec les Turcs, elles ne font pas tant de monde que les seuls François, comme je feray voir dans le Chapitre suivant : de sorte que sa Majesté Tres-Chrestienne a plus de peuple & de Villes incomparablement que le Grand Seigneur, dans l'estat miserable où il a reduit son país quatre ou cinq fois plus grand que la France prise avec ses Conquestes.

L'on m'objectera peut-estre si ces quatorze sectes que vous dites, sont si ennemies du Turc, d'où vient donc qu'elles ne se revoltent pas contre luy ? Je répons à cela qu'il faudroit qu'elles fussent en estat de le pouvoir faire ; qu'elles eussent un Chef pour leur conduite, de bonnes sommes d'argent pour l'entretien de leurs troupes, & qu'elles fussent aussi bien armées que les Turcs, ou bien qu'ils fussent attaquez d'ailleurs. C'est justement comme si l'on me disoit, d'où vient que les Huguenots qui sont si grands ennemis de la Monarchie & de la superiorité qu'ils ne veulent se gouverner que par eux-mesmes & à leur maniere ne se revoltent pas aujourd'huy en France contre leur Souverain ? Qui ne voit que la seule impuissance de le faire, les retient, & les en empesche, puisque quand ils l'ont pû, ils ne s'en sont pas épargnez comme on peut voir par leurs guerres civiles dans le Royaume qu'ils ont mis autresfois à feu & à sang, & que s'ils trouvoient encore l'occasion (ce que Dieu ne permette) ils recommenceroient plus fortement que jamais. Où est leur Chef, où sont leurs Places de refuge ? qui est-ce des ennemis qui ait pû faire invasion dans le Royaume pour réveiller leurs esperances, & les inviter à une revolte. Ce n'est pas merveille s'ils se tiennent dans leur devoir, & s'ils paroissent si obeissans, puisqu'ils ne peuvent faire autrement, sans s'exposer à se perdre, & à se faire tailler en pieces. J'en dis de mesme à proportion des nations Schismatiques, & autres de la Turquie ennemies mortelles des Ottomans ; que si elles voyoient jour à se soulever par une irruption des Princes Chrestiens sur les terres du Grand Seigneur, qu'elles le feroient incontinent, & mettroient tout son país en desordre : mais que cela n'estant pas arrivé jusqu'à present, elles n'osent rien entreprendre, de crainte que leurs efforts ne fussent inutiles & ne causassent leur perte totale.

Que ne l'ont-elles fait (me direz-vous) durant que le Turc avoit la guerre en Pologne, ou dans l'Empire, ou bien avec les Moscovites ? Je répons qu'elles ne le doivent pas faire dans la prudence tant qu'il sera l'agresseur, & qu'elles le verront en liberté de faire la paix avec ses ennemis, pour tourner ensuite ses armes contre-elles. Or il est vray qu'elles sçavent bien qu'il ne tiendra qu'à luy de la conclure, & que les Puissances desquelles nous parlons, sont des Estats foibles & divisez, qui ne demandent que la paix avec la Porte, & qui se contentent de mainte-

nir leurs terres, bien loin de penser à s'emparer des siennes : semblables au Pasteur qui croit beaucoup faire de chasser le loup de son bercail, sans l'aller chercher dans la forest, & luy faire quitter sa retraite. D'où il s'ensuit qu'elles se tiennent sur la reserve, quelques torts & tyrannies qu'on leur fasse. Quelle apparence y a-t'il que les Huguenots qui ne sont pas maltraitez & tyrannisez comme ceux-là, remuent dans la France, tant qu'ils verront son Monarque victorieux de tous ses ennemis, & que bien loin de perdre ses terres, il empiete tous les jours sur les leur, & agrandit à leurs dépens par ses conquestes, les limites de son Royaume : Ce seroit à eux une haute folie d'en avoir la moindre pensée, & quand mesme elle leur tomberoit dans l'esprit, leur prudence humaine la chasseroit comme une pure chimere. Dites-en de mesme à nostre sujet, le moyen que ces Nations persecutées se soulevent dans la Turquie, pendant qu'elles verront que le Prince qui est en guerre avec le Grand Seigneur, luy envoie des Ambassadeurs, luy offre la paix & des Villes, mesme apres la défaite de son armée, comme ont fait depuis peu les Polonois, & auparavant eux les Imperiaux. Ce seroit à elles une tres-grande imprudence.

J'entens, ce me semble, que l'on forme une autre difficulté touchant ces mesmes sectes ennemies du Prince qui les gouverne, & que l'on m'objecte à moy-mesme la preuve que j'en ay tirée pour prouver la facilité de la conqueste de la Turquie. Croyez-vous, me dira-t'on, qu'elles nous soient plus fidelles qu'aux Turcs, & qu'apres qu'elles auront contribué à leur perte, en nous secondant dans la prise de leur pais, elles ne nous trahissent pas comme elles auront fait ceux-là ; veu qu'elles ne sont non plus de nostre Religion que de la leur. Et que nous serviroit de conquerir ce pais-là pour le reperdre incontinent ? *Resp.* Vous supposez dans cette objection la chose déjà faite, & vous tombez comme d'accord qu'il est assez facile de se rendre maistres de la Turquie, à cause de cette pluralité d'ennemis qu'elle a au dedans d'elle-mesme & aux environs, qui donneroient secours aux étrangers qui attaqueroient cet Estat ; mais que la difficulté consiste à se conserver avec ces mesmes Nations. O que plust à Dieu que nous en fussions là, & qu'il n'y eust plus qu'à penser aux moyens necessaires pour s'en asseurer la possession des siecles entiers, & empescher ces sectes de nous nuire en cas qu'elles en eussent le dessein. Voicy ceux dont je voudrois me servir, & qui m'ont paru les meilleurs, suivant la connoissance que j'ay du pais : Mais avant que de les rapporter, souffrez que je fasse une petite reflexion sur la supposition que vous avez faite, & que je vous dise que la chose me paroist comme impossible, à sçavoir que ces quatorze Nations pussent se soulever en faveur d'une Puissance étrangere apres la défaite des Ottomans : veu qu'il n'y en a point d'autres aux environs de la Turquie que les Princes Chrestiens & le Roy de Perse haï des Turcs plus que des Chrestiens mesmes. Reste donc à se soulever pour elles-mesmes, afin de s'élire un Roy à leur mode, pris & choisi d'entre-elles. Mais de quel corps, de quelle secte seroit-il élu ? qui auroit cet honneur ? seroient-ce les Arabes ou les Courdes ?

Les Turcs & les Chrestiens schismatiques s'y opposeroient, ne voudroient pas luy obeir, & pretendroient qu'il fust choisi d'entre-eux & de leur Religion. Dites-en de mesme des autres respectivement, si bien qu'elles ne seroient jamais d'accord pour cette élection. De plus, pendant que se passeroient toutes ces intrigues, est-il bien possible que leurs desseins sinistres ne vinssent pas à la connoissance des Magistrats, & que les mécontents n'en donnassent aucun avis au prejudice de leurs antagonistes? Ils n'y manqueroient jamais pour se venger du tort qu'ils leur feroient; au reste où est-ce que ces Nations pauvres & miserables prendroient de l'argent pour lever une armée, & soutenir une guerre contre leur Souverain? Comment le feroient-elles alors sans le secours d'une Puissance étrangere, si à present elles ne le peuvent pas, & n'osent pas mesme y penser? Ajoutez à cela que se voyans mieux traitées sous la domination des Chrestiens, qu'elles n'estoient sous celle des Turcs, elles craindroient de retomber une autre fois par leur rebellion dans le miserable estat où elles estoient peu auparavant, & ainsi elles n'auroient garde de se soulever. Mais supposons qu'elles le voulussent, & qu'elles fussent mal-intentionnées, on peut leur en oster les moyens en faisant ce qui ensuit.

ARTICLE II.

Ce qu'il faudroit faire pour gagner ces Nations, les empescher de nous nuire, & les attirer à nostre rit.

PRemierement, ce seroit de leur deffendre le port des armes, jusqu'à ce que nous fussions bien establis dans le pais, & que nostre party se fust notablement fortifié par la conversion à la foy des Turcs & autres sectes, qui prendroient ensuite nos interets comme les leurs propres, ne faisant plus qu'un mesme corps avec nous.

2. Il faudroit mettre en chaque Province pour Gouverneur un François, qui taschast de se conformer aux façons de faire de la Turquie, & pour Juge un originaire du pais, qui eust la liberté de chastier, comme par le passé les coupables, & de faire observer aux peuples, dont il connoistroit mieux l'humeur qu'un European, toutes les loix & bonnes coûtumes qui maintiennent la Religion & l'Estat. Quant aux garnisons qui se mettroient dans les Places, on pourroit les composer pour plus grande assurance, de Francs, & de Chrestiens Orientaux, qui sans doute seroient plus dans nos interets que nous-mesmes, voyans leur vie assurée avec nous, & craignans de retomber dans le malheur où ils estoient sous la domination du Turc.

3. Il faudroit prendre à tasche, sur toutes choses, de fortifier de jour à autre le party des Chrestiens, & de les multiplier en diminuant le nombre

des Mahometans : or pour y réüssir efficacement , il n'y auroit qu'à mettre sur les Turcs les mesmes impôts qui estoient par le passé sur les Chrestiens , & en délivrer ceux-cy , qui en veuë de cette exemption resteroient encore plus affectionnez au Roy. Cela ne dureroit pas un an , que la pluspart des Infidelles pour se redimer de ces impôts , se feroient baptiser , & prendroient telle Religion qu'on voudroit : Mais en se convertissant au Christianisme , il les faudroit obliger de prendre le rit de l'Eglise Romaine , & non pas celui des Grecs ou Armeniens , afin de fortifier toujours de plus en plus nostre party. Apres quoy on pourroit encore procurer adroitement l'entiere conversion de ceux-cy , je veux dire des sectes Chrestiennes Orientales , & les conformer à nous en tout & par tout ; ce qui seroit de la derniere consequence pour le bien de l'Estat , qui n'a jamais rien de si contraire & de si pernicieux que la difference des Religions , laquelle en a souvent causé la ruine entiere , en ce qu'elle defunit les peuples en divisant leurs sentimens , & leur a fait prendre plusieurs fois les armes contre leur Souverain , pour maintenir une creance contraire à la sienne , comme l'on peut voir par mille exemples.

Or les moyens infailibles avec lesquels on peut réüssir dans cette entreprise , & attirer au rit de l'Eglise Romaine les Chrestiens Schismatiques d'Orient ; ce sont les suivans.

Premierement il les faut gagner par amour , en les traitant comme nos freres en Jesus-Christ ; & ne mettant point d'abord de difference entre eux & nous ; pour preuve de quoy il seroit tres à propos d'ordonner , que tous les Chrestiens en general , tant Grecs , Armeniens , Nestoriens & Suriens , que Francs , porteroient , pour se distinguer des Infidelles , le Turban rouge ou le chapeau , avec deffense à ceux-là d'en faire de mesme , sur peine de chastiment. Cette conformité de livrées & de couleur avec nous , qu'ils tiendroient à honneur , jointe aux mesmes privileges & exemptions dont ils jouïroient , gagneroit si fort leurs cœurs , qu'ils ne voudroient jamais plus entendre parler de difference de Religions , qu'ils considerent dès à present comme la source de tous leurs malheurs. De plus , elle produiroit un autre bon effet , en ce qu'elle edifieroit grandement les Turcs , qui se sont toujours scandalisez de cette diversité qu'ils voyent entre les sectes Chrestiennes , laquelle venant à rester , ne pourroit estre qu'un obstacle à leur conversion. Enfin elle affermiroit l'Estat , en ce qu'elle nous feroit paroistre en plus grand nombre , & donneroit de la terreur aux ennemis , qui verroient tant de nations réunies en une , & porter les mesmes livrées pour marque de la mesme creance.

Secondement , il faudroit que toutes les Eglises fussent communes à toutes les sectes , & ne permettre pas qu'on appellast l'une l'Eglise des Francs , l'autre celle des Grecs ou des Armeniens. Il seroit bon neantmoins pour ne les point effrayer , de leur laisser d'abord celles qu'ils ont , jusqu'à ce que l'on fust en estat de les obliger par la force à n'en avoir point de particulieres , & les inviter cependant à venir dire la Messe chez nous , & la celebrer reciproquement chez eux , pour les accoûtumer peu à peu , &

entretenir avec eux une bonne intelligence. Sur tout il faudroit recommander à leurs Patriarches & Evêques, dont la plupart sont aujourd'huy dans les sentimens de l'Eglise Romaine, de prescher incessamment l'obéissance à nostre saint Pere le Pape, & l'union de tous les Fidèles sous un mesme chef, Vicaire de Jesus-Christ en terre. Ils ne trouveroient pas de difficulté de le faire alors, puisqu'aucuns d'eux le font bien dès à present, qu'ils sont sous la domination du Turc, nonobstant que cela leur puisse prejudicier; mais en cas que quelqu'un refusast, il n'y auroit qu'à le menacer d'en mettre un autre en sa place, que l'on prendroit de sa Nation, plus zelé que luy, & plus conforme à nos volontez. On pourroit encore engager par interest les Ecclesiastiques à faire tout ce que l'on voudroit, en leur assignant sur le revenu des Mosquées, quelque pension annuelle, avec promesse qu'elle leur sera continuée tout autant de temps qu'ils adhereront aux sentimens de l'Eglise, & aux intentions du Prince.

Troisièmement, un des principaux moyens pour bannir cette diversité de rites & de Religions si prejudiciables à l'Estat, seroit de deffendre tres-expressément aux Maîtres d'Ecolles d'enseigner plus à lire en Armenien, en Caldeen & en Syriaque: mais seulement en Arabe & en Turc, qui sont les langues du pays, & en Franc pour ceux qui auroient la volonté de l'apprendre.

Quatrièmement, il ne faudroit plus à l'avenir promouvoir à la Prestrie que ceux qui promettoient de vivre dans le celibat, auxquels on donneroit une pension annuelle; ce qui seroit que plusieurs Grecs, Armeniens, Nestoriens & autres viendroient à nos Colleges pour y estre instruits, & ensuite promeus aux Ordres, afin de posseder ces Benefices. Et cela mesme serviroit encore pour attirer leurs parens, & plusieurs autres à la Foy Catholique. Il seroit bon cependant de laisser les Prestres mariez en l'estat qu'on les trouveroit, leur permettant de faire leurs fonctions ordinaires de Sacerdoce, sans les inquieter, n'exigeant d'eux autre chose, de crainte de les aigrir, que l'obéissance au Pape, qui disposeroit merveilleusement les peuples à cette uniformité universelle, qui se feroit dans la suite, en se servant des moyens cy-dessus alleguez.

On me dira peut-estre: pourquoy changer leur rit s'il est bon? Contentons-nous de les faire Catholiques, & de retrancher les erreurs qu'ils pourroient avoir en matiere de Foy, puisque cela seul suffit, sans les obliger aux observances & ceremonies de l'Eglise Latine. Je réponds à cela, qu'encore bien qu'ils fussent Catholiques, on devoit néanmoins prendre à tasche de changer leur rit, & de leur faire prendre le nostre, à cause des consequences malheureuses qui s'ensuivent de cette diversité d'observances, & du scandale qu'elles donnent aux personnes simples & incapables, qui ne sçauroient concevoir comment les professeurs d'une mesme Religion & des Citoyens peuvent estre si differents entre-eux; que les uns jeûnent, lorsque les autres font bonne chere; que ceux-cy solemnisent des Festes pendant que ceux-là travaillent. Qu'une

secte Chrestienne fasse abstinence le Mercredy, l'autre le Samedy. Qu'elle officie en une langue, celle-là en une autre : qu'elle ait enfin mille pratiques que l'autre n'aye pas. Ajoûtez à cela que cette difference de rit des Nations Chrestiennes, cause entre-elles, non seulement de l'aver-sion & du mépris; mais encore du Schisme: en sorte qu'elles se traitent l'une l'autre comme Herétiques, & se considerent comme estrangeres, fussent-elles de la mesme Ville, & habitans dans un mesme corps de lo-gis: d'où l'on peut juger combien cela est dangereux, & si l'on ne doit pas l'exterminer, comme un acheminement à l'Herésie, & un sujet de divisions pernicieuses à l'Eglise & à l'Estat. Au reste nostre rit & nos coûtumes valent bien les leurs, & puisqu'ils les peuvent suivre sans interesser leurs consciences, comme ils avoient eux-mesmes : quelle diffi-cultez auroient-ils donc de se conformer à nous en cela, veu qu'en le faisant, ils previeudroient les maux que cette diversité de rit peut causer, & s'uniroient encore plus étroitement à la veritable Religion qui est l'E-glise Romaine; Pourquoy auront-ils moins de complaisance pour nous que pour les Turcs, & qu'en se faisant Catholiques ils fassent difficulté de prendre nostre rit, veu qu'en se declarans Mahometans ils se confor-moient à eux en tout & par tout, & n'observoient plus rien des jeûnes des Chrestiens, ny de leurs prieres ou ceremonies; mais celles du Ma-hometisme. Qu'ils pratiquent le mesme à nostre égard, & qu'ils ne nous traitent pas pis que les Infideles. Si tant est que toutes ces raisons ne gagnassent rien sur leur esprit pour les induire à cette conformité avec nous, il n'y auroit pour les y obliger qu'à imposer sur ceux qui se rendroient opiniastrés, la moitié du tribut que payent les Turcs: ce seroit là le moyen le plus assésuré & efficace, pour venir à bout d'eux, & les rendre souples à tout ce que l'on voudroit. Et si l'on venoit à l'executer avec resolution de continuer cette taxe ou imposts, ils se soumettroient tous certaine-ment: Et ainsi l'on verroit dans peu de temps l'Eglise Orientale confor-me à celle d'Occident; non seulement quant à la doctrine, mais encore quant au rit, & aux pratiques de la Religion; & cela dépendroit en-tièrement du zele & de la ferveur avec laquelle les Juges & Gouverneurs se porteroient pour les interests de Dieu & du Prince.

J'ay dit au commencement du Chapitre, que ces quatorze sectes diffé-rentes de Religion, de langues & de pratique sont toutes opposées les unes aux autres, & ennemies de la puissance Ottomane, & qu'elles ne souhait-tent rien tant que sa destruction, pour se voir délivrées du joug de sa ty-rannie. Pour preuve de cette verité, j'ay rapporté succinctement les causes & l'origine de cette aversion: mais pour les deduire plus au long, & nous faire connoître davantage d'où procede cette antipathie qui est entre-elles, je traiteray dans les articles suivans, du genie, des mœurs, des pratiques & de la Religion de chaque Nation en particulier, & de ses manieres d'agir différentes qui en sont les sources: J'avois dessein de ne rapporter icy que ce que j'ay obmis sur cette matiere dans le Livre que j'ay intitulé, *L'Estat present de la Turquie*, où je voulois renvoyer le

DE LA TURQUIE.

353

Lecteur pour s'instruire du reste des coutumes de ces Nations ; mais quelques-uns m'ont conseillé le contraire, & remontré que je ferois mieux de joindre le peu que j'en ay écrit dans le premier Livre, avec ce que j'ajoute actuellement, afin de ne représenter pas les choses à demy. J'ay suivy leur meilleur avis, & me suis laissé persuader, d'autant plus, que le renvoy que j'aurois fait à ce Livre auroit esté ennuyeux pour ceux qui l'auroient, & inutile pour les autres qui ne l'auroient pas, qui par conséquent ne trouveroient icy qu'une connoissance imparfaite de ces Nations, qui font autant de personnages differens sur le Theatre de la Turquie, & qui ne feront cependant que la matiere de ce Chapitre, qui sera la seule Scene où elles paroistront.



ARTICLE III.

Des Arabes.

SECTION I.

Des causes de l'aversion qu'ils portent aux Turcs ; de leur maniere de se vestir, de leur langue, armes, poligamie, emplois & brigandages.

Les Arabes, sujets du Grand Seigneur, prennent leur nom de l'Arabie, d'où sont issus leurs Ancestres, qui envahirent autresfois, comme un torrent impetueux, la plupart des Provinces d'Orient, dont ils se rendirent les Maistres, & les ont possedées plusieurs siecles, jusqu'à la venue des Turcs, ou Ottomans qui les ont usurpées sur eux depuis trois cens ans à force d'armes, en se faisant de leur Religion, c'est à dire Mahometans, pour s'en rendre la conquête plus facile.

Ils ne se sont pas contentez de les priver du Royaume, ils les ont encore dépouillez de tous leurs revenus & possessions, & les ont reduits dans l'estat le plus miserable du monde, ne leur ayant laissé pour tous biens que quelques troupeaux de moutons, de chevres & de chameaux, d'où ils tirent leur subsistance : encore les leur enlevent-ils de temps en temps, par les courses que les Bachas font sur eux, sous pretexte qu'ils auront fait quelque vol à la campagne, ce qui acheve de les mettre au desespoir.

Ils ne donnent qu'à eux, pour l'ordinaire le supplice du Pal, qui est le plus cruel & le plus infame de tous, pour marque du mépris & de la haine qu'ils leur portent. De plus, ils ne les employent que dans les

Y y

Offices les plus vils & abjets de la maison, comme à penser les chevaux, à porter de l'eau & du bois à la cuisine, à balayer, laver les ustensiles, &c.

Cette tyrannie des Turcs au regard des Arabes, fait qu'ils les haïssent à mort, & qu'ils raschent par toutes sortes de moyens de se venger d'eux, soit en ruinant le commerce de la Turquie par leurs vols presque continuels sur les grands chemins, soit en assistant les Bachas rebelles à la Porte, comme ils firent il y a quelques années celui de Bassora, qui se vouloit rendre Souverain, & se perpetuer dans sa charge, moyennant un tribut annuel qu'il payeroit au Grand Seigneur. Dieu sçait ce qu'ils feroient si la puissance Ottomane estoit attaquée par les Princes Chrestiens, & qu'on leur promist un traitement plus doux.

Il y a quelques années que pour se venger des Turcs, qui avoient ampalé à Alep un voleur Arabe, ils prirent un pauvre payfan Turc qui labouoit actuellement dans un champ, & apres luy avoir fait mille indignitez, que l'honnesteté ne permet pas de nommer, ils luy donnerent le mesme supplice qu'on avoit fait à leur compagnon, & l'embrocherent avec le bois ou le manche de sa charuë, qu'ils disposerent en forme de Pal, afin d'obliger la Justice des Turcs de ne les condamner plus à ce genre de mort, ou bien de le rendre encore commun aux autres malfaiçteurs, que l'on se contente de pendre ou bien de décapiter.

Ils sont les plus nombreux apres les Turcs de toutes les Nations qui habitent l'Empire Ottoman; c'est pourquoy le Grand Seigneur par un effet de sa politique les tient bas & humiliez, afin qu'ils ne puissent rien entreprendre contre luy.

Ils se disent, & sont en effet les vrais descendans de Mahomet: aussi est-ce pour cette consideration que le Mufti n'a jamais voulu donner son consentement à ce que l'on fist main basse sur eux, comme on avoit dessein; alleguant pour ses raisons qu'il ne pouvoit en conscience permettre qu'on répandist le sang de tant de Fideles, & que l'on détruisist une nation à laquelle ils estoient en quelque façon redevables du bonheur de leur Religion: mais l'on croit plus probablement que ce ne fut qu'un pretexte qu'il prit, & que la veritable raison de son refus, fut la promesse que luy firent les Arabes, de luy donner tous les ans, sa vie durant, une bonne somme d'argent, à condition qu'il les protegeroit & mettroit à couvert de la persecution.

Leur habit, tant des hommes que des femmes, est different de celui des Turcs, encore bien qu'ils professent la mesme Religion qu'eux, voulans conserver inviolablement & à perpetuité pour marque de leur extraction celui du pais dont ils sont issus, où l'on va vestus d'une maniere particuliere.

Ils naissent bruns & bazanez, sans mesmes excepter ceux qui habitent depuis plusieurs siecles des climats fort temperez, où le reste du peuple est aussi blanc qu'on pourroit estre en France. Enfin la couleur de leur visage jointe à la forme de leurs habits extravagans, fait qu'ils ont un

DE LA TURQUIE:

355

grand rapport avec les Boëmes, & qu'ils paroissent même plus ridicules qu'eux. Ce qui les rend si méprisables à toutes les autres Nations; que personne ne veut contracter alliance avec eux, outre qu'ils ne voudroient pas non plus y consentir.

Ils ne parlent point d'autre langue que l'Arabe; mais elle est si différente de la vulgaire qu'on a de la peine à les entendre: aussi ne se plaist-on guere dans leur entretien, qui est d'ailleurs assez ingrat & desagréable.

Ils n'ont point d'autres armes offensives que la Lance, qu'ils dardent avec une adresse merveilleuse, & qu'ils ramassent sans descendre de cheval; Et pour deffensive que la bonté de leurs chevaux, lesquels ont cet avantage, au respect des autres, qu'ils passent des deux ou trois jours sans boire & sans manger, à courir comme des cerfs par les deserts; ce qui fait qu'ils se vendent d'ordinaire quatre ou cinq cens écus, & quelquefois davantage: Mais avant que d'arrester le marché, & de donner le prix dont on est convenu, l'on prend en presence du Juge une attestation de leur race, & l'on fait verifier par des témoins irréprochables & dignes de foy, que le cheval qui est en vente, est fils d'un tel cheval & d'une telle cavalle. L'on recherche son origine & son extraction à peu près & sans comparaison comme l'on feroit celle de la Noblesse en Europe; ce qui ne se pratique pas à l'égard des hommes en Turquie, où l'on ignore entierement les qualitez de Gentilhomme, de Noble, &c. & où l'on n'a égard qu'aux richesses de la personne seule, capables de l'avancer aux premières charges du Royaume, & de luy faire épouser la sœur du Grand Seigneur, fust-il un simple esclave, ou un homme de la lie du peuple, & issu de la plus vile famille du pais.

Les Arabes sont les plus grands voleurs de l'Empire Ottoman, & ceux qui dévalisent ordinairement les Caravanes; ce qu'ils font, non tant par nécessité, & pour se pourvoir de leurs besoins, dans l'extreme pauvreté, où les Turcs leurs mortels ennemis les ont reduits, que pour se venger d'eux & les ruiner s'ils pouvoient en échange; ajoûtez à cela que la plupart des Arabes n'estiment pas que le larcin soit peché, fondez sur ce raisonnement, que les biens de ce monde, disent-ils, ont esté créés de Dieu pour tous & en commun, & non pas pour les particuliers: autrement Dieu seroit partial, ce qui ne se peut dire de luy sans blaspheme. D'où il s'ensuit que ces biens ne doivent pas toujours rester en mesme main, mais passer successivement de l'une à l'autre, ou bien ils ne seroient pas communs, selon l'intention du Createur, ne servant qu'à des particuliers. Et ainsi bien loin de croire qu'ils péchent en déroband, ils s'imaginent au contraire qu'ils se conforment en cela à la volonté de Dieu, & qu'ils executent ses ordres: aussi ne s'abstiennent-ils du larcin que dans la crainte qu'ils ont du Pal, & d'estre chastiez par les Turcs.

Il est quelquesfois arrivé, qu'apres avoir volé quelque pauvre malheureux, ils l'invitoient à dîner avec eux, le menoient sous leurs tentes où ils le regaloient avec des laittages, & ce qu'ils pouvoient avoir; ils le consoloient pendant le repas, & l'exhortoient à prendre son mal en patience dans l'es-

perance qu'ils luy donnoient que Dieu le recompenseroit d'ailleurs, & luy feroit naistre quelque occasion dans laquelle il s'enrichiroit plus en un moment qu'ils ne l'avoient appauvry. Qui sçait, luy disoient-ils, si au partir d'icy tu ne rencontreras pas en chemin faisant, quelqu'un qui sera moins fort que toy, & mieux pourveu que tu n'estois, sur lequel tu te recompenseras au double de ce que tu as perdu avec nous ? Va donc à la bonne heure & espere en Dieu. Ils le congedioient avec ces paroles, apres l'avoit mis nud comme la main, & dans un estat qu'il ne se pouvoit pas mesme deffendre des mouches, bien loin d'attaquer des hommes armez, & de les dévaliser.

On se sert ordinairement des Arabes pour porter les Lettres d'une Ville à l'autre ; & ceux-là pour l'ordinaire sont mariez en trois ou quatre lieux differents, dans ceux particulierement où ils ont coustume d'aller & de faire leurs messages. Ils auront par exemple une de leurs femmes en Babylone, l'autre à Ninive, la troisième à Alep, & la quatrième à Damas : de sorte qu'en quelque Ville qu'ils aillent des quatre susdites, ils y trouvent toujourns leur famille, & ne sont pas obligez comme d'autres Estrangers de loger ailleurs que chez eux, ce qui leur est disent-ils, une grande commodité. Cette pratique leur est d'autant plus facile, que les femmes Arabes se donnent à tres-bon marché, particulierement dans Alep, où l'un de ces Messagers de ma connoissance, nommé Baracat, en prit une qui ne luy cousta que dix écus, encore bien qu'il en eust d'autres à Babylone & ailleurs.

Ceux qui habitent sous des tentes & pavillons, ou qui demeurent dans les Villes au service des personnes riches, prennent encore pour l'ordinaire deux ou trois femmes, lesquelles travaillent plus que le mary, & luy gagnent bien souvent sa vie, à faire des chaussons de laine ou de coton, à receler les choses dérobées & les revendre, particulierement la soye, à nourrir les vers qui la font, à élever quantité de poulles, dont elles vendent les œufs, ou à faire l'office de servante dans quelque maison particuliere.

J'ay veu un Arabe en Alep qui avoit quatre femmes, encore bien qu'il ne fust qu'un miserable Maneuvre, qui gaignoit sa vie à servir les Maisons. Ses compagnons le raillant un jour de sa lubricité en ma presence, pour luy faire confusion, je luy demanday comment il pouvoit nourrir tant de femmes & d'enfans, veu que le peu qu'il retiroit de son travail, à peine estoit-il suffisant de l'entretenir luy-mesme. Il me répondit qu'il ne s'estoit pas obligé à cela en les épousant ; mais seulement à les traiter toutes également comme ses femmes legitimes, & à n'estre pas plus partial à l'une qu'à l'autre touchant le devoir conjugal. Que pour ce qui est du reste, il ne s'en mettoit pas en peine, que c'estoit à elles à se pourvoir comme elles pourroient, & le nourrir luy-mesme en cas de besoin. Les autres qui estoient Turcs entendant ces paroles, se scandaliserent de cette ridicule réponse ; d'autant qu'ils pratiquent le contraire, & luy dirent mille injures, accompagnées de railleries & de paroles deshonestes. Ce qui m'o-

bligé de les quitter sur cette controverse, à laquelle ils prenoient tant de goût qu'ils ne vouloient parler d'autre chose durant leur travail.

Autant que les Arabes ont esté autresfois sçavans dans la Medecine, dont on les croit les inventeurs, ils sont aujourd'huy dans une profonde ignorance de cette science, & de toutes les autres. Ils laissent mourir leurs malades comme des bestes, sans aucuns remedes humains; tant parce qu'ils n'ont personne parmy eux qui en sçache faire la composition, qu'à cause de leur pauvreté qui les met dans l'impuissance d'en achepter: outre qu'ils s'imaginent toujours pouvoir échaper de leur mal, & recouvrer la santé, sans faire de dépense, ce qu'ils abhorrent souverainement, tant ils sont avaricieux.

Il y a quelque temps qu'un jeune homme François estant venu faire un voyage au Levant, & ne sçachant plus comment y subsister faute d'argent, se hazarda d'exercer la medecine, encore bien qu'il ne s'en fust jamais meslé, & se jetta parmy les Arabes, apres avoir appris quelques principes de leur langue, qui est la plus usitée & la plus generale de tout l'Orient; sçachant bien que son ignorance seroit moins connue parmy eux qu'entre les Turcs, qui ont quelque legere connoissance de cette Science. Il arriva par bonheur pour luy dans ce mesme temps que la femme de l'Emir ou du Prince estant tombée malade, on le conduisit sous sa tente, pour luy donner des remedes, ce qu'il fit avec tant de succès qu'il la guerit. Ce coup le rendit plus hardy pour d'autres entreprises, & luy acquit un si grand credit parmy ces Infidelles, que leur Prince commença à le considerer comme un Hypocrate, & l'obligea moyennant une bonne pension qu'il luy assigna, de rester avec luy, à quoy il falut s'accorder de gré ou de force: si bien qu'il est encore à present chez ces Arabes, où l'on dit qu'il s'est fait riche aux dépens de leur simplicité: mais il luy sera difficile de s'en retirer, & il est bien à craindre qu'il n'y laisse sa peau au lieu d'en remporter quelque chose.

SECTION II.

De leur ignorance, religion, pais, maniere de vie, d'épouvanter les lions, & de pleurer les morts.

Les Arabes ne sçavent ny lire ny écrire, & sont si ignorans des choses de la foy, qu'ils ne peuvent dire ce qu'ils croyent & ce qu'ils professent. Ceux qui sont à la campagne, n'ont point de Mosquées, & n'entendent jamais parler de Dieu, aussi sont-ils toujours disposez à faire le mal, & ne sont pas capables d'avoir le moindre remords de conscience pour quelque peché que ce puisse estre: cependant ils sont attachez à la Religion Mahometane beaucoup plus que les Turcs, soit parce qu'ils sont plus anciens

qu'eux dans cette malheureuse croyance, soit à raison qu'estant issus du pais de leur faux Prophete, ils se croient plus obligez d'en prendre les interests. J'ay remarqué neantmoins que ceux qui frequentent les Chrétiens, & qui ont quelque entretien avec eux, ne sont pas si obstinez que les autres: Ce qui me fait croire que si l'on avoit la liberté de les prescher & de les desabuser de leurs erreurs, leur conversion ne seroit pas plus difficile que celle des Ottomans, & que mesme ils seroient plus faciles à convaincre, ayant moins de lumieres & d'instruction qu'eux.

Me faisant imprimer un jour sur le bras l'Image du Crucifix en Jerusalem en presence d'un Arabe nommé Hessin, qui y avoit accompagné un Marchand François de ma connoissance, ceux qui me rendoient ce service (qui estoient Chrestiens) luy dirent en le raillant: Hessin! veux-tu que nous t'en fassions autant, & que nous te marquions des signes du Christianisme? L'Arabe qui avoit entendu parler mille fois des grandeurs de Nostre Seigneur Jesus-Christ chez ceux où il estoit en service, qui sont des personnes de probité, répondit fort à propos qu'il aimoit mieux tenir le Crucifix gravé dans son cœur que de l'avoir imprimé sur son bras, & que ce n'estoit rien d'en porter les marques à l'exterieur, si l'interieur n'estoit embrasé de son amour. Cette réponse devote & judicieuse (que je n'attendois pas de la bouche d'un Mahometan) me surprit autant qu'elle me toucha de compassion pour ce pauvre malheureux, qui est mort depuis, sans oser se declarer & embrasser la verité.

Ce qui fait que les Arabes & les autres Infidelles se confirment dans leur aveuglement, & qu'ils conçoivent de l'aversion pour les Chrestiens, c'est qu'ils les voyent méprisez dans l'Orient, & qu'ils n'entendent dire que des blasphemes & des impostures contre leur Religion. On leur fait accroire qu'ils sont idolatres, qu'ils admettent trois Dieux, qu'ils font l'un plus jeune que l'autre, & mille autres extravagances qui les font fremir d'horreur, & dont on ne les peut tous desabuser, tant qu'ils seront les maistres du pais.

Je n'ay jamais veu aucun Arabe se faire Religieux Mahometan; aussi ne me puis-je imaginer que les Turcs les voulussent admettre parmy eux, quand mesme ils se presenteroient, tant ils sont vils & abjets. Ce seroit à peu près comme si des Porte-faix ou Crocheteurs demandoient à estre receus dans un Ordre Religieux chez des Chrestiens. Je vous laisse à penser si on les écouteroit mesme sur leurs propositions, & si tels gens seroient jugez capables d'estre admis dans des Cloistres.

Les Arabes se trouvent en plus grande quantité dans l'Egypte, la Palestine, la Mesopotamie, la Syrie & la Caldée que dans toutes les autres Provinces du Levant: ils n'habitent la pluspart que la campagne & les deserts où ils vont presque tout nuds, particulièrement les enfans jusqu'à l'âge dedix ou à onze ans. Ils ne se nourrissent que de laitages & quelquesfois de chair, mais rarement. J'ay entendu dire qu'ils mangeoient les cadavres des moutons & des chevres qui se laissoient mourir. D'autres plus delicats les tuent, quand ils les voyent languissans, & les apprennent à leur mode.

Ils font leur pain d'une maniere toute particuliere & differente de celle des autres nations, en ce qu'ils le font cuire sous la braize comme ils feroient des oignons ou des chataignes, ce qui le rend assez savoureux, encore bien qu'il soit plus indigeste, d'autant que pour l'ordinaire il n'est pas cuit à demy, à cause de la quantité de paste qu'ils y mettent, que le feu ne peut pas penetrer si facilement.

Ceux qui sont aux environs de Bagdat, mangent d'une certaine espee de sauterelles qu'ils laissent dessécher au Soleil comme l'on feroit des sardines ou d'autre poisson, apres l'avoir salé; aussi sont-elles fort grosses, & en si grande quantité, que quand elles s'élevent en l'air, elles l'obscurcissent, & paroissent comme des nuages qui couvrent le Ciel, ce que j'aurois de la peine à croire, si je ne l'avois veu moy-mesme diverses fois.

Les Arabes de ce mesme desert de Caldée ont un talent merveilleux pour faire fuir les Lions, dont ils ne s'épouvantent non plus qu'ils feroient d'un mastin, suivant ce que j'en ay ouï dire à Bagdat, où l'on m'a raconté d'eux sur ce sujet des choses surprenantes. Je me contenteray d'en rapporter une entre plusieurs autres, que j'ay apprise d'un nommé Chammas Abdelxérin Catholique Surien originaire du pais. Il me dit qu'allant un jour à Bassora en compagnie de quinze ou seize Cavaliers Turcs & Chrestiens assez bien armez, ils virent sortir un Lion prodigieux en grandeur d'une forest qui est sur le Tygre, qui s'en venoit droit à eux à grands pas: ce qui les obligea de se presser au lieu de l'attendre tous de pied ferme & de le coucher en joüe. La crainte qu'ils avoient qu'il ne se jettast sur quelqu'un d'eux, leur faisoit chercher quelque lieu de refuge, pour se mettre en assurance, & en estat de se defendre, il s'avançoit toujours devers eux & les approchoit de plus près à mesure qu'ils couroient: de sorte qu'ils ne sçavoient à quoy se résoudre ny où se retirer. Ils apperceurent durant cette incertitude d'esprit une méchante chaumière d'Arabes bastie de terre & de joncs, où ils se jetterent tous à la foule demy-morts d'effroy. Ils y trouverent une vieille femme laquelle les voyant entrer ainsi effrayez, leur en demanda la raison & ce qu'ils preendoient. Luy ayans raconté en peu de paroles le sujet de leur fuite & de leur peur, elle leur dit avec étonnement & en se mocquant d'eux: quoy estes-vous des hommes pour avoir si peu de courage, n'avez-vous pas de honte de fuir d'un mastin tant de jeunes gens armez. Vive Dieu, ajoûta-t'elle, je ne voudrois pas me détourner d'un pas pour luy si je l'avois rencontré dans mon chemin, encore bien que je ne sois qu'une femme, & pour vous en donner des preuves, je le veux chasser en vostre presence, & le mettre luy-mesme en fuite. Cela dit, elle sortit dehors avec un baston & se mit à courir vers le Lion qui s'estoit arresté à deux cent pas du logis, en attendant que ces gens en sortissent. Elle crioit à pleine teste & vomissoit contre luy mille injures comme s'il eust esté capable de les entendre. Attens, attens moy (disoit-elle) chien, fils de chien, je t'apprendray à qui tu te joües & ce que tu cherches icy. Chose admirable! le Lion s'épouvanta à ses approches & commença à se retirer en ar-

riere petit à petit sans se presser. Elle le poursuivit si loin toujours en criant qu'à peine ces Cavaliers qui estoient chez elle pouvoient-ils entendre sa voix. Jamais gens ne furent plus confus & étonnez qu'eux, de voir qu'ils avoient eu peur d'un Lion, & qu'une simple femme le mettoit en fuite. Ils s'imaginèrent qu'il y avoit du fort & qu'elle pourroit estre Magicienne, n'estant pas possible naturellement d'épouvanter sans armes un animal si feroce. Ils voulurent attendre son retour pour la congratuler de son courage, & luy demander comment elle faisoit pour se faire craindre des Lions. Rien autre chose, dit-elle, qu'un peu de resolution comme vous avez veu. Si jamais vous en rencontrez à l'avenir, donnez-vous de garde de fuir, autrement vous estes perdus, & il se jettera sur vous : mais tenez-vous ferme sans bouger d'une place, & parlez-luy resolument. Voila l'unique moyen pour vous en garantir & dont nous nous servons. Ils prirent congé d'elle après cette instruction, & l'avoit remerciée du bon service qu'elle leur avoit rendu.

Il y a des femmes Arabes qui gagnent leur vie à pleurer, ou du moins à en faire semblant. On les prend d'ordinaire à loüage pour assister aux funeraillles des morts, & pour aider les parens du deffunt à remplir l'air de cris & de plaintes, comme si elles seules ne suffisoient pas. D'abord que quelqu'un est decedé, on les fait venir pour danser autour du corps-mort, en se battant avec quelque cadance la face & la poitrine, & en mariant leurs cris & leurs voix avec les coups qu'elles se donnent, qui retentissent comme des soufflets. Elles demeurent dans cet exercice violent plus d'une heure, tenant au milieu d'elles le corps mort, la veuve, ses enfans & les autres parentes qui sont les desesperées, & qui paroissent inconsolables de la perte qu'elles ont faite, encore bien qu'elles en eussent de la joye dans le cœur : comme il arrive quelquesfois, lors particulièrement qu'elles ont fait mauvais ménage avec le deffunt. Elles se donnent cependant bien de garde de le faire paroistre; au contraire elles font tous leurs efforts pour se conformer à l'usage du pais, & pour donner à connoistre qu'elles sont sensiblement touchées de sa mort. Me trouvant un jour dans une maison où l'on pleuroit celle d'un jeune homme mort dans la fleur de son âge, & m'appercevant que la veuve avoit perdu la voix, & ne pouvoit plus parler, tant elle avoit fait d'efforts & de violence, je me mis en devoir de la consoler, dans la pensée que j'avois qu'elle en avoit de besoin. Je luy remontray donc qu'il falloit se resigner à la volonté de Dieu qui en avoit ainsi ordonné, qu'elle devoit essuyer ses larmes qui ne profitoient de rien à son mary, & moderer l'excès de sa douleur qui luy pouvoit causer à elle-mesme quelque dangereuse maladie. Elle me répondit ingenuëment qu'à la verité elle n'avoit pas sujet de tant regretter son deffunt mary, veu les mauvais traitemens qu'elle en avoit receu durant sa vie; mais qu'elle estoit obligée contre son gré d'agir de la sorte pour satisfaire à la coustume ridicule du pais, qu'elle ne pouvoit pas enfreindre sans se scandaliser elle-mesme, & faire murmurer le monde qui l'estimeroit une tygresse si elle ne faisoit la folle comme les autres,

DE LA TURQUIE. 361

autres, & ne paroïssoit affligée à l'exterieur. C'en fut assez pour me faire connoître qu'elle n'avoit pas besoin de consolation, & que ce qu'elle en faisoit n'estoit que par maniere d'acquit & par contrainte.

Après qu'on a bien lavé & essuyé le corps, on le met sur la biere avec ses plus beaux habits & un turban, pour faire connoître à ceux qui le voyent porter en terre que c'est un homme. Le mesme se fait aux femmes à proportion, l'on met avec leur juppe leur coëffure ou couvre-chef à l'extremité du cercueil, dans l'endroit où elles ont la teste; quatre, ou bien six hommes le portent suivant le besoin. Ils sont precedez d'un tas de Chantres ridicules, qui ne font que crier o o o, sans proferer une parole: d'autres viennent immediatement apres le corps, qui chantent posément comme s'ils lisoient; apres eux suivent les femmes Arabes qui crient toutes ensemble *aoüili*, comme qui diroit, ô malheur étrange! Elles se battent la face & la poitrine comme des desesperées pour complaire aux parens du mort, qu'elles accompagnent, & tiennent par dessous les bras jusqu'au cimetiere. Vous diriez à les voir qu'elles se veulent tuer de regret & de déplaisir; bien qu'elles n'en ayent point, & qu'elles ne fassent cela que par pure hypocrisie, & en veüe de la recompense qu'elles en esperent; aussi ne pretend-on pas en les faisant venir tirer de leurs yeux de veritables larmes, mais seulement satisfaire à la coustume du pais qui est telle, & de rendre plus celebre par leur presence la pompe funebre, qui selon eux n'a qu'autant d'éclat qu'elle est accompagnée de ces cris forcez & de ces battemens de poitrine.

Les femmes Arabes vont seules en Turquie la face découverte par les ruës, en quoy il n'y a pas beaucoup d'inconvenient, veu qu'elles sont plus capables de causer de l'horreur que de l'amour, & d'épouvanter un homme que de captiver son cœur, à cause de la noirceur de leur visage, de la lividité de leurs levres, qu'elles se piquent avec deux aiguilles tres-subtiles liées ensemble, pour y mettre une couleur bleuë ou livide; & de l'indécence de leur habit plus ridicule que celui des Boëmes.

ARTICLE IV.

Des Courdes & des Turcmans.

JE comprends ces deux sortes de Nations dans un seul Article, quoy que separément: d'autant que je n'ay rien de nouveau à ajoûter à ce que que j'en ay dit dans le Livre intitulé *l'Etat de la Turquie*, que je repeteray icy pour les raisons que j'ay alleguées, afin de ne priver pas ceux qui n'auroient pas ce Livre, de la connoissance de ce que ces deux Nations ont de particulier, qui est ce qui suit, laissant à part leurs autres pratiques qui sont conformes aux façons d'agir des Turcs.

La plupart des Courdes habitent comme les Arabes, sous des pavillons,

& ont une langue particuliere approchante de la Persienne, qu'on pourroit apprendre dans le besoin, avec le Dictionnaire & la Grammaire qu'en ont dressé les RR. Peres Capucins, qui l'ont apprise dans leur frequentation, & qui me l'ont fait voir.

Ils n'ont point d'armes à feu, & ne se servent que de l'arc, de la fronde & du coutelas.

Ils sont ennemis des Turcs, non-seulement à cause du tort qu'ils en reçoivent, mais encore à raison de leur Religion qui approche de celle des Persiens, estimez heretiques par les Ottomans. Ils sont en quantité dans la Mesopotamie, la Syrie, & le Courtesdan. Le plus considerable de leurs Princes fait sa residence à deux ou trois journées de Ninive, d'où il fait venir souvent les PP. Capucins, qui y ont une Mission, & les oblige de rester à sa Cour deux ou trois mois.

Ils croient faire un sacrifice à Dieu de tuer un Jezide, & s'estiment heureux apres la mort, si durant leur vie ils peuvent assassiner quelqu'un d'eux, pour se faire un suaire de sa chemise trempée & teinte dans son sang: cependant ils ont la mesme langue & le mesme nom que les Jezides, qui s'appellent semblablement Courdes: mais ils different d'eux en matiere de Religion & dans leur façon de se vestir, comme nous verrons cy-aprés, d'où naist l'averfion mortelle qu'ils ont reciproquement les uns contre les autres.

Leurs exercices sont de nourrir des troupeaux, de cultiver les terres, & quelquesfois encore de voler, ce qui ne leur est pas neanmoins si ordinaire qu'aux Arabes, qui en font mestier & marchandise: mais ils sont plus cruels qu'eux, en ce qu'ils tuent le plus souvent ceux qu'ils volent, au lieu que ceux-là se contentent de les dépouiller.

Ils vont vestus comme les paisans Turcs, & paroissent semblables à eux quant à l'exterieur, aussi ne les persecute-t'on pas tant que les autres Nations, qui affectent & recherchent cette difference d'habits, ainsi que font les Jezides, les Arabes & les Juifs.

LES TURCMANS sont en plus petit nombre que les autres Nations: cependant ils se rendent redoutables par leur valeur dans les lieux où ils se trouvent, encore bien qu'ils ne soient que Pasteurs & gens adonnez à la vie champestre. Ils n'ayment ny les Turcs, ny les Arabes, à cause des tyrannies que les premiers exercent sur eux, & des persecutions qu'ils reçoivent des autres, avec lesquels ils viennent souvent aux mains.

Ils habitent sous des pavillons couverts de feutre & faits en rond comme des tours, differens en cela de ceux des Arabes, qui sont longs & ouverts de tous costez. Ils changent souvent de demeure à cause de leurs troupeaux, & ne font que tourner çà & là comme des Villes mouvantes. Ils vont quelquesfois deux ou trois cens familles ensemble pour s'asseurer contre les Arabes leurs ennemis, & conduisent avec eux de si nombreuses troupes de chameaux, de chevres & de moutons, que la terre en paroist couverte plus de deux lieues durant; aussi passent-ils pour les plus riches Pasteurs de l'Empire Ottoman. Ils ont quelques armes à feu, bien qu'ils ne se servent ordinairement que de l'arc.

Leur langue est la Turque un peu corrompue & differente de la vulgaire. Ils ont entre-eux une certaine jurisdiction ou gouvernement particulier independant de celuy du Bacha, qui n'a rien à voir sur leur Nation, laquelle est regie & gouvernee par un Aga ou Seigneur pris de leur Secte, qui paye tous les ans au Grand Seigneur le tribut dont ils sont convenus avec luy.

Ils sont si laborieux & amateurs du travail qu'on ne les voit jamais oisifs, mais toujours occupez à faire quelque chose tant les hommes que les femmes. Ils y employent mesme le temps qu'ils sont sur leurs chameaux, & travaillent en chemin faisant à divers exercices, soit à filer, soit à moudre ou concasser des lentilles, du bled & autres grains, avec certains petits moulins à bras de la grandeur de celuy dont on fait la moutarde, qu'ils chargent sur le dos de ces animaux, aux deux costez desquels ils mettent deux sacs dont l'un est plein de ce qu'ils veulent moudre, & l'autre reçoit ce qui est moulu & concassé à mesure qu'il sort du moulin.

On dit que ce sont eux qui ont mis les premiers la Couronne sur la teste des Ottomans, par l'assistance qu'ils leur donnerent autresfois, à la faveur de laquelle ils firent tant de progrès en si peu de temps. Aussi sont-ils venus avec eux de la Perse où ils estoient Pasteurs, comme ils sont encore aujourd'huy; en quoy il paroist que les Turcs n'ont guere esté reconnoissans de ce bienfait en leur endroit.

Pour ce qui est de la Religion, ils ne sont pas capables d'y admettre des differences, ne sçachant pas mesme en quoy elle consiste, & se rapportans à ce qu'en disent les Turcs, auxquels ils se conforment plus qu'aucune autre Nation de l'Empire, non-seulement quant à la croyance, mais encore quant au langage & à la façon de se vestir.



ARTICLE V.

Des Jezides.

SECTION PREMIERE.

De leur genre de vie, mœurs & inclinations.

LEs Jezides sont environ deux cens mille ames tant en Turquie que dans la Perse. Ils ont une langue particuliere voisine de la Persienne qu'on appelle le Courde. Ce sont des gens robustes, infatigables, & qui se passent de peu.

Ils habitent sous des pavillons noirs, tissus de poil de chevre, entourrez de roseaux & d'épines liez ensemble. Ils sont en long ou en quarré,

differens en cela de ceux des Turcmans dont la forme est ronde comme une tour. Ils se retirent l'Hyver dans les montagnes, & descendent l'Esté dans les plaines & en rase campagne.

Ils vont attroupez comme les Arabes & Turcmans pour plus grande seureté, & disposent leurs pavillons en rond, de maniere qu'il reste au milieu d'eux comme une grande place d'armes, dans laquelle ils mettent leurs troupeaux comme à couvert des larrons & des loups qui n'osent s'en approcher, & qui ne le peuvent sans estre apperceus de ceux qui sont sous les tentes, qu'il leur faut necessairement traverser pour enlever ce qu'ils pretendroient.

Ils n'ont point d'autres armes que l'arc, le sabre à la Turque, & la fronde, de laquelle ils se servent avec une dexterité merveilleuse, & d'une maniere qu'on ne pourroit presque le croire sans l'avoir veu.

Ils se campent pour l'ordinaire le long des fleuves & des rivieres, à cause de la commodité de l'eau, & parce que le pascage y est meilleur pour leurs troupeaux. Quand ils ont esté quinze jours, ou environ dans un endroit, ils vont rendre leurs pavillons ailleurs pour y trouver de l'herbe, & continuent ainsi successivement à roder cinq ou six journées de chemin, & se trouvent tantost dans un lieu, tantost dans un autre.

Ils sont assez charitables envers les passans, & ne leur refusent jamais à manger lorsqu'ils s'approchent de leurs tentes, sous pretexte de demander le chemin. Ils les invitent eux-mesmes à faire collation, avec ces paroles civiles & honnestes, *be kair ati: sar saran sar tehavan*, leur presentent pour l'ordinaire du pain, du fromage & des oignons ou bien de l'ail. Je me suis étonné cent fois comment ils pouvoient fournir à donner à tant de personnes, & de ce qu'ils ne se rebutoient pas de cette importunité presque continuelle: d'autant plus que ceux auxquels ils faisoient cette charité, estoient des gens inconnus, lesquels n'estoient pas pour leur rendre jamais le reciproque.

Les Turcs les abhorrent plus qu'aucune autre Nation, tant à cause de leur Religion contraire à la Mahometane, que parce qu'autresfois ils tuerent les parens de leur Prophete nommez Hessin & Hassan. Ils disent d'eux qu'ils doivent estre les asnes ou les montures qui porteront les Juifs en enfer au jour du jugement, & la plus grande injure qu'ils puissent donner à un homme c'est de l'appeller Jezide, fils de Jezide. Ils exigent d'eux plusieurs sortes de tributs, & leur font tant d'injustices & de tyrannies, qu'ils les ont reduit au desespoir: ce qui fait qu'ils haïssent reciproquement les Turcs plus que la mort, & voudroient de tout leur cœur les pouvoir détruire. Lorsqu'ils maudissent quelque animal dans la colere, ils l'appellent Musulman, c'est à dire Turc. Et quand ils veulent représenter un homme sans foy, un tyran, un barbare, ils le comparent à un Musulman.

Ils aiment les Chrestiens autant qu'ils haïssent les Turcs, & les appellent par amour leurs Comperes, dans la creance qu'ils ont que Jesus-Christ & Jezide n'est que la mesme chose; ou bien parce que leur Chef

Jezide prit autresfois le party des sectateurs du Messie , & fit alliance avec eux contre les Mahometans qu'il défit en bataille rangée , où furent tuez ces deux Generaux Hessin & Hassan.

Les Jezides sont de deux sortes , c'est à dire vestus de deux differentes manieres , les uns de noir , & les autres à la façon du país , qu'on appelle les Blancs. Les noirs sont estimez des autres comme les Religieux de la Secte , encore bien qu'ils soient mariez , & que mesme aucuns d'eux ayent deux femmes. Ils se font appeller *fakirs* , c'est à dire pauvres par les Blancs , quoy qu'ils soient riches : aussi la qualité de pauvre est elle honorable parmy eux , bien qu'ils haïssent extrêmement la pauvreté.

Les Blancs sont semblables aux Turcs quant à l'exterieur , & ne se peuvent reconnoistre pour Jezides sinon à leur chemise , laquelle n'est pas fenduë au collet comme les autres , & n'a qu'une ouverture ronde , capable de recevoir & de passer la teste , ce qui est mystereux entre-eux , & se fait (disent-ils) en memoire d'un certain cercle d'or & de lumiere descendu du Ciel dans le col de leur grand *Chec adi* , apres un jeûne qu'il fit de quarante jours.

Ils ont tous tant les blancs que les noirs la mesme foy & croyance , en veuë de laquelle ils s'aiment passionnement les uns les autres , & se tiennent fort unis.

Ils sont assez beaux hommes , fort blancs & bien proportionnez. Et quoy qu'ils n'habitent que la campagne , ils tiennent cependant plus du soldat que du païsan , ce qui procede je crois des grandes persecutions qu'ils souffrent , qui les obligent d'estre toujours sur la garde d'eux-mesmes.

Leurs emplois consistent à garder les troupeaux , & à ensemençer les terres , dont les Turcs tirent presque tout le profit , & leur laissent à peine de quoy subsister. Ils ne cultivent pour l'ordinaire , ny vignes , ny jardins , d'autant qu'ils ne sont pas permanents dans un lieu : en sorte que s'ils veulent avoir des raisins , des fruits & des herbes potageres , il faut qu'ils les dérobenent ou qu'ils les achement , aussi ne vivent-ils que de chair & de laittages.

Leur pain est extrêmement mince & de la largeur d'une grande assiette ; ils le cuisent sur une plaque de fer , avec un feu clair , comme l'on feroit des hosties , & le mangent tout chaud en sortant du feu : aussi ne commencent-ils à détremper la farine , que lorsque l'on est prest de se mettre à table. Cela se pratique particulièrement quand ils ont compagnie chez eux , & qu'ils traittent des estrangers : car pour ce qui est d'eux , ils n'y apportent pas tant de ceremonies , ils le font plus épais , & se contentent d'en cuire le matin pour tout le jour , encore bien qu'il ne soit pas si bon ny si savoureux froid que chaud.

Ils mangent fort goulument & boivent à proportion , quand ils ont du vin ; mais leur yvresse est plus divertissante que dangereuse. C'est un plaisir de les voir quand les fumées commencent à leur échauffer le cerveau , ils ne font que chanter , s'embrasser & se faire des protestations de

service, bien loin de blasphemer & de se quereller, comme font plusieurs Chrestiens.

Quand ils vont à quelque festin, ils n'attendent pas qu'on les invite à s'asseoir à table, c'est à qui se placera le premier, de peur que d'autres plus diligens qu'eux ne se prevalent de leur retardement. Cette incivilité est suivie d'une autre plus grande, qui est de dormir à table lors que l'envie leur en prend; & apres qu'ils ont mangé leur suffisance, ils n'en veulent pas sortir, pour ne pas perdre leur poste; & se couchent ainsi le long de la table, pour reposer, cependant que les autres continuent à manger. Ils se recompensent à leur réveil, & commencent tout de nouveau à manger durant que leurs compagnons dorment à leur tour. Ils continuent dans cet exercice, je veux dire à boire, à dormir, & à se divertir, vingt-quatre heures pour l'ordinaire, & personne ne prend congé pour s'en retourner chez luy, qu'il n'y soit en quelque façon contraint par le manquement de vin & de viandes: en sorte que si le Maistre du logis ne leur vient dire qu'il n'y a plus rien à presenter, ils resteront toujours là; Et pour le leur persuader, il faut qu'il jure, & qu'il leur proteste que tout est finy, & qu'ils peuvent partir quand ils voudront; alors chacun se retire, en le remerciant de ses biens, & apres luy avoir souhaité toute sorte de prospérité.

Ils sont amateurs du vin dans l'excez, & le boivent, non seulement par inclination qu'ils y ont; mais encore en dépit des Turcs, qui le deffendent. Ils le qualifient quelquesfois de l'auguste nom de Sang de Jesus-Christ: Et lorsque dans les festins l'un d'eux presente la tasse pleine de de vin à un autre avec ces paroles, *prend le Calice du Sang de Christ*, celui qui le reçoit, fut-il Superieur, baise la main de celui qui l'offre, & tous les assistans se levent par respect, croisent les bras & s'enclinent profondement, jusqu'à ce qu'il ait bû; apres quoy chacun se remet à sa place. Cette ceremonie que je leur ay veu faire souvent, en la maniere que je viens de rapporter, jointe à plusieurs autres pratiques qu'ils ont conformes à celles des Chrestiens, donnent sujet de croire, qu'ils pourroient estre issus, ou des Arriens, ou de quelque autre secte heretique, qui s'est ainsi corrompue & abastardie par succession de temps, ou du moins, qu'ils auroient contracté avec ces Heretiques une si estroite amitié & union contre les Turcs leurs ennemis, qu'ils les auroient receu à leur communion, comme les Lutheriens ont fait les Calvinistes, encore bien qu'il y eust entre-eux une tres-grande difference.

Ils portent la tasse à la bouche avec les deux mains, & estiment que c'est une legereté notable de faire autrement, & de pratiquer le contraire.

Leur salutation consiste à se baiser l'un à l'autre la manche de leur habit, s'ils sont vestus de noir: mais s'ils sont blancs, ils se saluent à la façon ordinaire du pais, en disant, *rougetabe kair bi haleta tchéé*. Si les deux especes viennent à se rencontrer, c'est à dire les noirs avec les blancs, il n'y a que les premiers qui reçoivent cet honneur, & auf-

quels les blancs baissent l'habit, sans que les autres leur rendent le reciproque, à cause qu'ils ne sont pas Religieux comme eux.

SECTION II.

De leur Religion.

Les Jezides ne sont ny Turcs ny Chrestiens, encore bien qu'ils soient plus affectionnez à la Religion du Messie, qu'à celle du faux Prophete Mahomet.

Ils font gloire de boire du vin, & de manger de la chair de porc, si abhorrée des Turcs & des Juifs, qu'ils se laisseroient plutôt mourir de faim que d'en goûter.

Ils évitent autant qu'ils peuvent la Circoncision, & ne la reçoivent qu'autant qu'ils y sont contraints par les Turcs de vive force, & par la violence des tourmens.

Le principal point de leur Religion, consiste à ne vouloir point maudire le diable: il n'est pas possible de les induire à cela par la raison, non plus que par les supplices: jusques-là, que quelques-uns d'eux se sont laissez écorcher tous vifs plutôt que de le faire. Voicy les raisons qu'ils alleguent en leur faveur; à sçavoir, que nous ne pouvons pas en conscience maudire les creatures, ce droit n'appartenant qu'à Dieu seul qui en est l'Auteur, & que nous n'avons aucun commandement ny precepte dans l'Ecriture, de faire des imprecations sur le diable; & qu'ainsi nous ne sommes pas obligez encore bien qu'il soit rebelle & desobeissant à Dieu, de l'injurier, comme font à tout propos les Chrestiens & les Turcs, non plus que nous ne serions pas obligez de maudire à tout moment un premier Ministre d'Etat, qui seroit déchu des graces de son Prince: tant s'en faut que la charité nous oblige à faire le contraire, & luy souhaiter du bien. Qui sçait, ajoûtent-ils, si le diable ne fera pas quelque jour sa paix, & s'ils ne se reconciliera point avec Dieu. Il semble que nous le devons esperer de sa misericorde: Et si cela arrive, pensez-vous qu'il ne se ressent pas alors de tant d'injures que vous avez vommy contre luy durant le temps de sa disgrâce. Mais supposons mesme qu'il reste tel qu'il est à present, & que vous veniez par vos crimes à tomber entre ses mains apres la mort, ce sera encore pis pour vous: dautant qu'il se vengera au double de toutes ces invectives, & qu'il déchargera sur vous toute sa rage. Et ainsi de quelque costé que tourne la chance, soit qu'il se reconcilie avec Dieu ou non, vous ne pouvez remporter, disent-ils, aucun avantage de toutes ces maledictions.

Voila le sentiment des plus capables d'entre-eux; car quant aux autres, ils ne prononcent pas mesme le nom du diable, & ne parlent de luy que par circonlocution, en l'appellant *l'Ange Paon*, ou celui que vous sçavez,

celuy que les ignorans maudissent, &c. Me trouvant un jour avec eux à saint Simeon Stilite, où je les avois prié de me conduire, pour satisfaire à la curiosité, & à la devotion que j'avois depuis long-temps de voir ce beau Convent, où demeuroient anciennement cinq cens Religieux; l'un d'eux m'ayant fait remarquer une fente dans le rocher de la montagne, au bas de laquelle estoit autrefois une Ville de la grandeur de Blois, dont nous considerions les ruines, me demanda si je sçavois l'origine de cette fente, & pourquoy elle s'estoit faite en cet endroit. Sur quoy luy ayant répondu que non, il me raconta, qu'un Jezide estant un jour poursuivy par des Infidelles, qui vouloient l'obliger à maudire l'Ange Paon, & à proferer contre luy des blasphemes, la pierre s'entr'ouvrit pour le mettre à couvert de la persecution de ses ennemis, & le rocher luy fit place dans son sein; Prodige qui estonna si fort ces incredules, qu'ils se convertirent à l'heure mesme, reconnurent leur faute, & demanderent pardon à celuy qu'ils vouloient mettre à mort, lequel estant resorty de cette cellule miraculeuse, le rocher se rejoignit, & retourna en son premier estat: en sorte qu'il ne resta plus rien que cette fente pour marque perpetuelle du miracle. Je n'osay pas le contredire ouvertement, ny rire de cette fable en presence de ses compagnons, de peur de les choquer & de passer pour un heretique: d'autant plus qu'alors je dépendois entierement d'eux. Je me contentay seulement de demander à ce précheur, comment s'appelloit cet Ange Paon, en consideration duquel estoit arrivé ce grand prodige, pour voir s'il diroit son nom: mais il me fut impossible de luy faire proferer le mot de diable autrement que par circonlocution, de quelque biais que je le peusse prendre.

Ils n'ont ny Livres ny lecture pour reigle de leur Foy; ce qui fait qu'ils vivent dans une profonde ignorance, & qu'on leur fait accroire facilement tout ce que l'on veut.

Ils croyent à l'aveugle, & sans sçavoir, à la Bible, & à l'Evangile; & quelques-uns d'eux à l'Alcoran; & disent communement comme les Turcs, que ces trois Livres sont descendus du Ciel.

Ils n'ont durant tout le cours de l'année ny jeûnes, ny abstinence, ny heures déterminées pour la priere, ny aucune feste ou solemnité: si bien que toute leur Religion consiste à ne maudire point le diable, & à se donner de garde de ne pas mesme proferer son nom, à porter un habit qui ait quelque difference de celuy des autres, à apprendre par cœur certains Cantiques spirituels à l'honneur de Jesus-Christ, de sa sainte Mere, de Moïse, de Zacharie, & quelquesfois du faux Prophete Mahomet; qu'ils apprennent à l'envy l'un de l'autre, plutôt par vanité que par aucun autre motif, & pour les chanter sur la guitare, dans les festins, aux visites qu'ils se rendent, & dans d'autres occasions.

Ils font leurs prieres la face tournée vers le Levant comme les Chrétiens, & contre la pratique des Turcs qui regardent le Midy.

Quand le Soleil commence à poindre, aux premiers rayons qu'il lance dans leurs pavillons, ils se levent tous sur pied par reverence, joignent les mains, & adorent Dieu en sa presence; laquelle pratique a donné
sujet

ſujet de croire à pluſieurs qu'ils eſtoient idolâtres, & qu'ils adoroient cet aſtre comme premier principe, & auteur des creatures; ce qui n'eſt pas veritable.

Ils croyent pluſieurs miracles de Noſtre Seigneur, leſquels ne ſe trouvent ny ne furent jamais dans l'Evangile, comme qu'il ait parlé des le jour de ſa naiſſance, qu'il ait reſuſcité un homme mort depuis mille ans, pour délivrer ſa ſainte Mere des fauſſes calomnies des hommes, & leur prouver qu'elle l'avoit conçu ſans aucune operation d'homme, & par le ſeul ſouffle de Dieu, & qu'ainſi il n'avoit point de Pere ſur la terre.

Ils enterrent leurs morts, ſans aucune ceremonie ou pompe funebre, en quelque lieu qu'ils ſe trouvent, comme ils feroient le cadavre d'un chien mort. Quelques-uns d'eux ſe font inhumer dans certains lieux de devotion où l'on va quelquesfois en pelerinage, & à ceux-là qui ſont pour l'ordinaire les plus riches, on chante en mettant leur corps en terre quelque Cantique à l'honneur de Jeſus-Chriſt & de la ſainte Vierge, ou d'Iezide, ou bien de Moyſe ſur la guitare, avec laquelle l'un d'eux marie ſa voix, un peu mieux & plus agreablement que ne font les Turcs, dont les crieries à pleines teſte ne s'accordent nullement avec cet instrument à deux cordes, fort commun & ordinaire en Turquie, où les Bergers meſmes ſe meſſent d'en jouer.

Il ne leur eſt pas permis de pleurer à la mort d'un veſtu de noir; les larmes ſont deſſenduës dans cette rencontre comme illicites, & l'on blâmeroit leur triſteſſe comme un crime enorme. Il faut qu'ils ſe réjouiſſent malgré eux, & qu'ils paſſent ce jour-là comme une Feſte dans les jeux & les feſtins, à ſauter & à danser: ce qui ſe fait pour congratuler, diſent-ils, le deſſunt de ſon entrée dans le Ciel.

Ils font des vœux & des pelerinages, à l'imitation des Turcs & des Chreſtiens. Ils n'ont point de Temples pour prier Dieu, & n'entrent jamais dans les Moſquées, ſi ce n'eſt par curioſité, pour voir comme elles ſont faites; ce qu'ils feroient ſans doute plus volontiers, & pour une meilleure fin au regard des Eglifes des Chreſtiens, ſ'il leur eſtoit permis, & qu'ils le puſſent faire ſans peril d'avanie, & d'eſtre maltraitez par les Turcs.

Leur ſerment ſolemnel eſt de jurer par la vertu de leur habit noir, & par la teſte de ceux qui ont l'honneur de le porter. Ils ne qualifient pas leurs habits noirs du nom des autres, encore bien qu'ils ne ſoient differents d'eux que quant à la couleur, ils ſe ſervent de termes plus emphatiques, & honorables pour en exprimer l'excellence: en ſorte que parlant par exemple de la chemiſe d'un veſtu de noir, ils ne l'appellent pas du nom commun; mais ils la nommeront autrement, comme qui diroit une aube: ils ne diront pas ſon manteau; mais ſa chappe; ſon turbant, mais ſa thiare, ſa mître, ou ſon diadême: cependant la pluſpart d'eux ne ſont que Paſteurs, & leur plus noble exercice eſt de garder les chèvres dans les montagnes.

Or ce grand honneur qu'ils rendent à leurs habits, eſt fondé ſur la

croyance qu'ils ont, qu'il est semblable quant à la forme à celui d'Iezide, ou de Jesus-Christ, que plusieurs d'entre-eux croient estre le mesme, quoy que diversement appellé; ou du moins ils s'imaginent que tous deux estoient de mesme sentiment, & s'accordoient en fait de Religion, ce qui n'est pas une petite disposition pour leur future conversion.

Quand quelqu'un a dessein d'estre receu à la compagnie des Noirs, autrement dits pauvres, il est obligé, avant que de prendre l'habit, de servir le Superieur quelques jours durant, lesquels expirez, il se revest en la maniere qui s'ensuit. Il se dépouille entierement de ses habits, & ne reserve rien sur luy qu'un linge pour couvrir sa nudité. Dans cet estat deux autres le prennent par les oreilles & le conduisent vers le Superieur, lequel tient entre ses mains la tunique noire dont il le doit revestir. Quand il est arrivé à ses pieds, il la luy presente avec ces paroles. *Entre dans le feu, & sçache que dorenavant tu es disciple d'Iezide, & qu'en cette qualité tu dois souffrir les injures, les opprobres & les persecutions des hommes pour l'amour de Dieu. Cet habit, ajoûte-t'il, te rendra odieux à toutes les Nations; mais agreable à sa Divine Majesté.* Apres telles & semblables paroles, il luy endosse cette tunique, pendant que les assistans font quelques prieres pour luy, lesquelles finies, le Superieur embrasse le novice, & baise la manche de son habit. La compagnie en fait de mesme successivement, & luy semblablement rend le reciproque à tous ceux qui sont vestus de noir: mais non pas aux blancs qui ne sont estimez que seculiers en comparaison des autres. Depuis ce moment-là on commence de l'appeller *cutchaco*, c'est à dire Clerc ou Disciple. Apres la ceremonie tous ceux qui y ont assisté, vont à la maison du novice, lequel leur fait un festin, où sont receus indifferemment toutes sortes de gens qui se presentent, aussi bien les estrangers & inconnus, que les parens & amis.

SECTION III.

De leurs superstitions & pratiques ridicules.

IL n'est pas permis à un vestu de noir, d'égorger un mouton ny de tuer une poule, ou quelque autre animal; mais bien de les manger. Quand il s'agit d'oster la vie à un bœuf, à une chevre, ou à un agneau, il faut faire venir quelqu'un qui ne soit pas revestu de l'habit d'Iezide pour faire cette execution. La pluspart d'eux sont si scrupuleux, qu'ils se gardent en cheminant de mettre les pieds sur les fourmis & autres insectes. Il y en a mesme d'aucuns qui font conscience de tuer les poux & les pufes de leurs illustres habits, se contentant de les jeter à quartier, comme je l'ay plusieurs fois remarqué, sans ozer fouiller leurs mains dans ce sang innocent: d'où vient qu'ils sont ordinairement plus chargez de cette marchandise que de perles. Quand on les reprend de cette compassion

ridicule envers des animaux qui ne sont créés de Dieu que pour le service de l'homme, ils vous payent de ces raisons. Voudriez-vous, disent-ils, si vous étiez en leur place, c'est à dire, animaux comme eux, être traités des hommes de la sorte? Qui sçait si leur ame n'a pas animé autrefois un corps humain; & si au jour de la Resurrection ils ne demanderont pas à Dieu vengeance contre nous de leur sang répandu sans raison, & pour une légère satisfaction.

M'entretenant un jour avec leur Supérieur sur cette matière, il me rapporta, en confirmation de leur doctrine, & en faveur des animaux, un conte ridicule, auquel les Jezides ajoutent foy, comme à une vérité averée, encore bien qu'il n'en ait aucune apparence. Un homme ayant vu, dit-il, en passant par une forêt entrer un oiseau dans un arbre creux, le poursuivit pour tâcher de le prendre au sortir de cet arbre: mais n'ayant pû y réussir; choqué de ce qu'il s'estoit peiné en vain, boucha le trou & le renferma; ce qui déplût tellement à Dieu, que pour tirer vengeance de cette inhumanité, il permit à quelque temps de là, que cet homme repassant par le même endroit, fut attaqué par des voleurs, lesquels après l'avoir dépouillé, le garrotterent, & le lièrent au même arbre où l'oiseau estoit resté prisonnier; ce qui luy fit faire réflexion sur son péché, & reconnoître qu'il avoit mérité ce chastiment pour la cruauté commise envers cet animal, dont il entendit la voix ou plutôt celle d'un Ange, qui luy disoit en reprochant, *Ne te plains pas du malheur que tui'es procuré toy-mesme, & de te voir traité comme tu as fait les autres.*

Le Supérieur raconta cette histoire en présence de quelques Armeniens, en compagnie desquels j'estois venu chez luy, pour les dissuader d'aller à la pêche du poisson, & pour leur remontrer qu'ils commettroient en cela une action tres-désagréable à Dieu, laquelle leur pourroit causer quelque désastre: mais ses menaces & ses conseils furent inutiles, & ne les purent empêcher de faire ce qu'ils avoient projeté.

Ils conservent comme des reliques les vieilles pièces de leurs habits noirs, bien loin de les jeter ou de les brûler: & si par inadvertance il en tomboit quelque morceau ou filament, ils le relevent aussitôt, le baissent par respect, & se le mettent sur la teste & sur les yeux. Cela fait ils le serrent soigneusement: en sorte qu'avec le temps ils font des magasins de haillons & de vieilles pièces. Et afin de ne les point perdre ils les couvent au lieu de laine & de coton dans des coussins, ce qui leur engendre une grande quantité de poux & de vermine.

Ils estiment que c'est un péché de se tailler ou couper tant soit peu la barbe, ils se la laissent croître si longue sur les lèvres, que les moustaches leurs couvrent la bouche, & entrent dedans. Ils haïssent & tiennent pour herétiques ceux qui pratiquent le contraire, ou qui se la coupent pour plus grande commodité ou bien-seance.

Ils peuvent repudier leurs femmes pour se faire Supérieurs des Noirs, ou bien Hermites, & non pour d'autres motifs.

Le mary achete son épouse deux cens écus, qui est entre-eux le prix or-

dinaite des femmes, de quelque condition & qualité qu'elles puissent estre, pauvres ou riches, belles ou difformes, & les deux cens écus restent au beau pere, lequel n'est pas obligé de donner la moindre chose à son gendre pour sa fille; & s'il le fait, ce sera par un effet de pure liberalité. Cette ridicule pratique est cause que les femmes sont méprisées de leurs maris, & traitées comme des esclaves.

Ils épousent pour l'ordinaire leurs cousines germaines, ou filles de leur oncles, à dessein de les avoir de luy à meilleur marché: ou bien ils s'accordent avec quelqu'un & font un échange de sœur pour sœur, sans déboursier de l'argent, & concluent à mesme temps deux nopces. Cette coûtume de donner sa sœur à son beau-frere n'est pas illicite entre-eux, non plus qu'en Europe, bien qu'elle le soit chez les sectes Chrestiennes Orientales, qui croiroient commettre en cela un grand peché, & qui ne permettent pas mesmes aux deux freres d'épouser les deux cousines germaines ou deux parentes.

Si quelque femme ou fille est prise en adultere, ou convaincuë d'estre tombée dans quelque peché honteux, son pere, son frere ou son mary la tuë, & fait payer son sang à celuy qui en a abusé, duquel il exige le prix de trois femmes; à sçavoir six cens écus, autrement sa peau paye pour luy, en cas qu'il fust pauvre & insuffisant de satisfaire à cette somme. Si le mary de l'adultere ou le parent ne la tuë pas, les Turcs l'obligent à leur payer une bonne amende: mais s'il les tuë tous deux, à sçavoir la femme & son corrupteur, il n'en est rien du tout, & l'on ne fait contre luy aucun acte ny poursuite en Justice. Tous ceux qui entrent dans la maison de celuy qui a tué sa femme ou sa fille, au sujet de son peché, donnent un coup d'espée ou de couteau dans le corps mort, s'il est encore present, en detestation de son crime, & pour approuver par cette action barbare la fausse justice de l'homicide.

S'il arrive que dans une compagnie quelqu'un d'eux ait eu querelle & contestation avec un autre, & qu'il vienne à se reconnoistre comme le plus coupable, il est obligé pour obtenir le pardon de sa faute, de faire ce qui suit. Il se leve en presence de tous, se couvre la face de ses mains, comme par confusion, croise un pied sur l'autre, & s'incline profondement la face vers la terre devant le plus honorable de la compagnie, auquel il s'accuse de la faute qu'il a commise, apres quoy il luy fait en peu de mots une charitable correction, dit sur sa teste quelque prieres, l'envoye embrasser son compagnon, & baiser la main de tous les assistans qui sont vestus de noir.

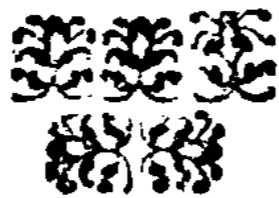
Si apres telles querelles ou débats ils viennent trouver le Superieur à son logis pour faire leur paix, & se reconcilier en sa presence, il s'informe d'abord d'eux du sujet de leur contestation, & leur fait raconter en détail tous leurs griefs, afin de mieux connoistre qui a droit ou qui a tort. Cela fait, on observe toutes les ceremonies que nous venons de rapporter, on fait une douce correction à l'agresseur, & les prieres accoustumées sur sa teste; & apres la reconciliation faite, & les embrassades

mutuelles, le Supérieur luy impose une penitence à son profit & de la compagnie, comme seroit de faire un festin aux assistans pour l'expiation de son péché, de payer deux barils de vin, de sacrifier un mouton, &c. lesquelles ridicules penitences se reçoivent avec beaucoup d'humilité & de devotion extérieure, & s'accomplissent en buvant à qui mieux mieux.

Quand dans l'entretien ou la dispute, l'un d'eux parle toujours, sans vouloir écouter les raisons de l'autre, celui qui veut estre entendu à son tour, n'a qu'à luy dire pour le faire taire, *sabah el cair*, c'est à dire, bon jour, à mesme temps il s'arreste tout court dans le fort de son raisonnement, & ne passe pas outre, jusqu'à ce que son antagoniste ait parlé, & dit ce qu'il veut. Cette louable pratique, encore bien que tres-frequeute, est si inviolable parmy eux, & s'observe si exactement, que je ne l'ay jamais veu transgresser, non pas mesme dans la colere & les emportemens qui accompagnent d'ordinaire les querelles & les disputes, dont je me suis étonné plusieurs fois avec sujet.

Les Peres Capucins ont pratiqué & fréquenté cette Nation durant sept mois, & en ont passé trois avec eux dans les montagnes, travestis, vivans comme eux & à leurs dépens. Ils avoient appris leur langue, dans laquelle ils les catechisoient avec un fruit merveilleux: de sorte qu'ils baptiserent les deux principaux de la Secte, auxquels ils imposèrent les noms de Pierre & Paul avec treize autres des plus anciens. Ces Peres estoient demandez de toutes parts par ces pauvres gens pour estre instruits dans la Foy & baptisez, ce qui se seroit fait sans doute, & cette Mission s'alloit continuant de mieux en mieux à la gloire de Dieu & au salut de ces ames abandonnées, sans les obstacles qui y furent mis de la part des hommes.

Les Jezides promettoient aux RR. Peres Capucins d'armer dans le besoin trente mille hommes au service de sa Majesté Tres-Chrestienne, qu'ils ne qualifioient plus que de nostre Prince & de Roy de nos cœurs, & pour lequel ils offroient à Dieu des prieres publiques, qui sont pour l'ordinaire precedées par certaines danses ou branles qu'ils font avec une gravité Espagnole, & une cadence assez agreable au son des flustes & des tambours de basque. Il leur tarde de voir les armées Chrestiennes dans le Levant. Quel feu n'allumerions-nous pas, disent-ils, dans l'interieur de la Turquie, cependant que les dehors en seroient assiegez par nostre futur Roy. Leurs Superieurs vouloient à toute reste aller à Rome rendre leurs obeissances à nostre saint Pere le Pape, si on ne les eut empesché, dans la crainte que cela venant à se sçavoir des Turcs, on ne les entreprist à leur retour comme apostats de leur Religion & rebelles à l'Estat.



ARTICLE VI.

Des Druses.

IEs Druses se disent freres des François pour estre issus d'eux & venus de France dans la Palestine sous le commandement de Monsieur de Dreux leur Capitaine, du nom duquel ils furent ainsi appellez lorsque Godefroy de Bouillon conquist Jerusalem, & se rendit maistre de la Terre-sainte, où ils se marierent de ce temps-là, y ayant esté laissez pour la garde du pais: en sorte qu'apres la prise qui en fut faite sur les Chrétiens par les Sarazins, leurs enfans ou descendans y resterent en consideration de leurs familles, & des habitudes qu'ils avoient sur les lieux, & y ont toujors demeuré jusqu'à present, sans aucun exercice de Religion; d'autant qu'ils n'ont ny Eglises ny Mosquées pour y prier Dieu, & n'entrent jamais dans aucuns Temples. Les Turcs les obligent cependant de se conformer à eux quant à l'habit, & les contraignent de paroistre Mahometans au moins à l'exterieur, ce qu'ils font purement pour éviter leur persecutions, plutôt que pour estre tels, veu qu'ils ont pour eux une haine mortelle, & voudroient estre en estat de les pouvoir détruire.

Ils sont grands guerriers, & se rendent formidables aux Ottomans, encore bien qu'ils soient en petit nombre.

Ils ont un amour & une affection particuliere pour les Maronites leurs compatriotes, avec lesquels ils ont traité plusieurs fois & concerté pour livrer le pais entre les mains du Roy de France, qu'ils estiment, aiment, & honorent entre tous les Princes Chrestiens, se considerans comme ses anciens Sujets & issus de son Royaume.

Les Peres Capucins Missionnaires de Tripoli, Baruc, & Sidon en ont baptisé quelques uns, & vont parmy eux sans apprehension, bien que d'autres ne l'osassent faire avec la mesme liberté.

Ils n'exigent pas mesme d'eux le *gafar* ou tribut qu'ils prennent de tous ceux qui vont en Jerusalem, tant par respect & amour qu'ils leur portent, que parce qu'ils sçavent bien qu'ils n'ont point d'argent. Un de ces Peres passant un jour en compagnie de cinquante ou soixante personnes de differentes nations & religions par un lieu où les Druses se font payer deux testons de tous ceux qui ne sont pas Mahometans, un miserable Juif alla trahir ce Pere en haine de sa Religion, & donna avis à ceux qui exigent ce droit, qu'il y avoit un Franc dans la caravane dont ils pourroient tirer à discretion ce qu'ils voudroient. L'un d'eux s'estant avancé pour le découvrir, & s'apercevant que c'estoit un Capucin, il le salua avec un souri, & le laissa passer sans luy rien demander.

Ils promettent de se faire Chrestiens & de retourner à la Religion de leurs peres, si-tost qu'ils verront venir les François dans la Terre-sainte,

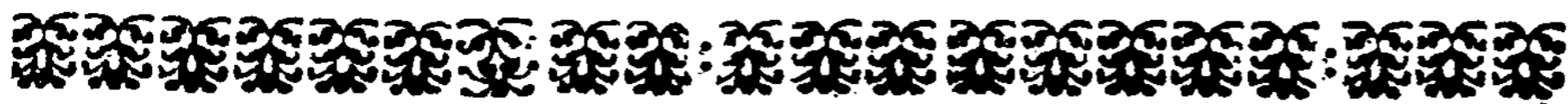
pour la conquête de leur païs, & s'excusent de le pouvoir à present, dans la crainte qu'ils ont des supplices.

Ils font des choses horribles dans la pratique, plus pour contredire & déplaire aux Turcs, que par aucune satisfaction qu'ils ayent.

Ils parlent Turc & Arabe, & se servent d'armes à feu comme les Frانس.

Ils ne font pas difficulté d'avoir commerce illicite avec leurs plus propres parentes, & en viennent mesme à tel excès d'abomination, qu'un pere ne fera aucune conscience de connoistre incestueusement sa propre fille, non plus qu'il feroit au regard de sa femme; ils se fondent sur cette impertinente raison qu'ils alleguent pour excuse, qu'il est bien juste, disent-ils, que celuy qui a planté un arbre ou une vigne, en puisse manger le fruit.

Il y a une autre Nation champestre proche le païs des Druses à deux ou trois journées d'Alep qu'on appelle vulgairement les *Kélbins*, qui ne font non plus que les Druses ny Turcs ny Chrestiens, & qui sont encore plus affectionnez à la Religion du Messie qu'à celle du faux Prophete Mahomet; mais ils sont si peu qu'ils ne meritent pas qu'on en fasse un Article particulier, ny de représenter leur personnage sur le Theatre de la Turquie, où à peine font-ils connus.



ARTICLE VII.

Des Juifs Sujets du Grand Seigneur.

SECTION PREMIERE.

De leurs emplois.

CE seroit une merveille si la Turquie estant, comme j'ay fait voir, un theatre de desordres, & une Babylone de confusion, à cause de la pluralité des Nations qui l'habitent, celle des Juifs qui est la plus cabaliste de toutes, ne s'y retrouvoit pas pour achever de la confondre, & de la ruiner par ses usures, monopoles, & autres méchancetez. Ils s'y plaisent, encore bien qu'ils y soient haïs & persecutez des Turcs, plus qu'aucune autre Secte, tant à cause que c'est le païs d'où sont issus leurs anciens peres, & par consequent celuy de leur origine, que par ce que c'est là où doit encore selon eux recommencer leur nouveau regne, lorsque l'Antechrist leur pretendu Messie viendra les délivrer de l'esclavage, & les mettre en possession du domaine de tout le monde.

Quelques-uns assurent qu'ils tiennent dans Jerusalem un Juif particulier, auquel ils donnent entre-eux à l'inscey des Turcs, la qualité de

Roy de Juda, pour pouvoir dire que ce Royaume n'est pas encore finy, & que par conséquent le véritable Messie qui doit paroître avant la destruction, suivant les promesses de Dieu dans la Genese, n'est pas encore venu. Je ne sçay si cela est, mais supposé qu'ils le fissent, ce seroit à eux une haute folie & un grand aveuglement, veu que ce Roy n'auroit ny pouvoir ny jurisdiction, il seroit Souverain & Vassal du Turc tout ensemble, ce qui repugne à la Royauté: aussi n'osent-ils pas dans les disputes donner cette réponse, lorsqu'on leur objecte ce passage de la Genese, autrement ils se rendroient ridicules, & s'exposeroient à se faire tailler en pieces par les Turcs, qui ne reconnoissent point d'autre Roy que le Grand Seigneur.

Il y a deux sortes de Juifs dans la Turquie, à sçavoir les naturels ou originaires du pais, & les étrangers, ainsi dits parce que leurs ancestres sont venus d'Espagne ou de Portugal. Les premiers portent le turban comme les Chrestiens, mêlé de diverses couleurs: en sorte qu'on ne peut les reconnoître d'avec eux que par leurs souliers, lesquels sont noirs ou violets, & ceux des Chrestiens rouges ou jaunes.

Les seconds portent une coëffure ridicule semblable à la forme d'un chapeau Espagnol sans aucuns rebords, ceux-cy ont leurs sepultures séparées des autres, & ne conviennent pas avec eux en certains articles de leur Religion.

Les uns & les autres se trouvent en quantité dans la pluspart des Villes du Grand Seigneur, particulièrement dans les lieux de commerce, comme à Smirne, à Alep, au Grand Caire, à Thessalonique, &c. Leurs emplois ordinaires sont d'estre Banquiers, de changer les monnoyes, de les rogner ou falsifier, de prêter à usure, de filer l'or avec la soye, d'acheter les choses vieilles & les revendre comme neuves, apres les avoir raccommodées, de servir dans les doüanes, d'estre sansals ou entremetteurs de marchez, Medecins, Droguistes, ou Interpretes. Ils n'exercent gueres d'autres métiers que ceux-là, parce qu'ils sont plus lucratifs, & qu'ils les fatiguent moins, outre qu'il leur est plus facile de tromper & de frauder en ceux-cy qu'en d'autres.

Ils sont si adroits & industrieux qu'ils se rendent necessaires à tout le monde: il ne se trouvera pas une famille considerable entre les Turcs & les Marchands étrangers où il n'y ait un Juif à son service, soit pour estimer les marchandises & en connoître la bonté, soit pour servir d'Interprete, ou pour donner avis de tout ce qui se passe. Ils sçavent dire à point-nommé & en détail tout ce qu'il y a dans la Ville, chez qui chaque chose se trouve, son prix, la qualité & quantité, si elle est à vendre ou à échanger, si bien qu'on ne peut prendre que d'eux les lumieres pour le commerce. Les autres Nations Orientales comme les Grecs, les Armeniens, &c. n'ont pas ce talent, & ne sçauroient arriver à leur adresse: ce qui oblige les Negotians de se servir d'eux, quelque aversion qu'on leur porte. Le Lecteur sera surpris d'entendre le recit de ce qui m'a esté raconté sur ce sujet par des Marchands de Smirne dignes de foy. Les Juifs,

Juifs, me dirent-ils, ont sceu si bien se fixer dans les maisons où ils rendent ces sortes de services, qu'il est comme impossible d'en chasser aucun, quand mesme ce seroit pour en prendre un autre, quelque desordre qu'il fasse, l'eust-on surpris plusieurs fois dans le vol, & convaincu d'une infinité de fourbes & de tromperies: d'autant qu'ils s'accordent & conviennent ensemble de ne se supplanter jamais les uns les autres. Et si quelqu'un tenté par un esprit de convoitise vouloit enfreindre ce bel ordre, & envahir la place de celuy qu'on veut chasser d'une maison pour ses fripponneries; il seroit d'abord excommunié par les Ministres de la Synagogue, & censuré de tous les Anciens comme un faux frere, sur les plaintes qu'on feroit de luy, de maniere que le Marchand qui veut se défaire de son Juif, est obligé de le reprendre malgré luy, ou de n'en avoir point du tout, & de voir par consequent ruiner son negoce: d'autant que c'estoit les Juifs qui luy procuroient les pratiques & qui empescheront à l'avenir qu'il ne luy en vienne. Il arrive de là qu'ils volent en toute liberté, & qu'ils font mille méchancetez au prejudice de celuy qu'ils servent dont ils mangent tout le profit, à moins qu'il n'ait les yeux bien ouverts sur leurs déportemens: mais il est bien difficile qu'il n'y soit attrapé, & qu'il ne succombe à leurs fourbes, qui sont si bien tramées qu'on ne peut s'en appercevoir qu'apres que la chose est arrivée.

Si je ne craignois d'enseigner la malice, je rapporterois icy quelques adresses dont ils se servent pour tromper les Marchands, qui sont telles que le demon n'en scauroit inventer des plus subtiles. Elles ne seroient pas venuës à ma connoissance (tant ils sont couverts) s'ils les avoient pû faire seuls, & sans l'entremise de quelques Chrestiens qui me les ont revelées, lesquels faisoient semblant de prendre les interets des Marchands, & les trahissoient cependant à la faveur de ce que leur promettoient ces malheureux Juifs, avec lesquels ils estoient de complot.

Passons sous silence ces astuces diaboliques aussi bien que celles qu'ils font tous les jours dans les doüanes pour faire passer ce qu'ils veulent au prejudice du Doüanier, sans qu'il s'en apperçoive, pourveu qu'on leur graisse les mains, & pour luy faire avoir le double de son droit, si l'on manque à satisfaire à leur convoitise.

Ils sont ingrats & chicaneurs dans l'excès, particulièrement à l'égard des Chrestiens, quand ils peuvent trouver le moindre pretexte pour les entreprendre, dans la pensée qu'ils ont que c'est faire un sacrifice à Dieu de les ruiner, soit qu'ils ayent tort ou non. Je me contenteray d'en rapporter un exemple entre plusieurs autres, qui sont venus à ma connoissance. Un Grec de Paros ayant fait la charité à un Juif de le racheter de l'esclavage, pour la somme de cinq cens écus, qu'il donna pour luy aux Corsaires Chrestiens qui l'avoient pris, sur la promesse que luy fit le Juif de les luy restituer. Au lieu d'en estre remboursé avec usure, il ne fut payé que d'ingratitude par ce miserable, & perdit sur son argent trois cens cinquante écus. Voicy comme la chose se passa: Le Juif se voyant en liberté ne parloit plus de payer son liberateur, qui le sollicitoit de

temps en temps sans en pouvoir rien tirer : ce qui l'obligea de l'entreprendre en justice pour en avoir raison. Il produisit contre luy une obligation signée de sa main , par laquelle il reconnoissoit luy estre redevable de cinq cens piastres déboursées pour sa délivrance. Le Juif répondit à cela que la nécessité l'avoit obligé à écrire cette scedule de la maniere qu'elle estoit , & qu'il en auroit encore accordé davantage , si on le luy avoit demandé , tant il souhaitoit de se voir délivré ; mais que le Chrestien n'avoit déboursé pour luy que cent soixante-dix écus , qui est le prix ordinaire des esclaves , & qu'ainsi il n'en devoit pas recevoir cinq cens à son prejudice ; qu'au reste si le Juge l'obligeoit à les luy donner , cela feroit tort aux esclaves Turcs , desquels on en exigeroit autant à l'avenir , & que pour obvier à cette conséquence dangereuse , il falloit chastier l'avidité de celuy-cy , qui vouloit profiter de sa nécessité , afin que d'autres n'en fissent pas de mesme à son exemple. Il accompagna ces belles raisons d'un present qu'il fit au Cadi , qui fut plus persuasif que tout le reste : aussi jugea-t'il en faveur du Juif , nonobstant la scedule , & ne l'obligea à payer au Chrestien que cent soixante-dix écus , desquels il en prit quinze pour se payer de sa sentence renduë , si bien qu'il n'en resta au Grec que cent cinquante-cinq.

Ce sont les plus grands usuriers de toute la Turquie , ils prestent à vingt-cinq pour cent , à condition que l'on payera tous les trois mois , à faute dequoy ils prennent l'interest de l'interest , & ruinent ainsi quantité de pauvres familles , qui se voyent obligées de recourir à eux dans la nécessité. Ils ne prestent que sur des gages , & en tirant une obligation dans laquelle ils font écrire l'interest avec le principal , & font avouer que l'on a receu tant , encore bien qu'il s'en manque le quart , afin qu'on ne les puisse convaincre en presence des Juges d'avoir presté à usure.

Ils ne peuvent pas en conscience , disent-ils , en faire de mesme à l'égard de ceux de leur Nation , & prendre d'eux plus qu'ils ne leur ont donné : mais que la loy leur permet cela au regard des Chrestiens & des Turcs , à cause que ceux-là les persecurent , & qu'ils ne sont pas de leur creance. Ils voudroient bien leur faire pire encore s'ils pouvoient que de les ruiner par leurs usures , je crois qu'ils ne s'y épargneroient pas comme vous verrez par l'exemple suivant.

Il arriva un jour qu'un Juif ayant presté à interest une somme d'argent à un Chrestien , & voyant qu'il ne pouvoit satisfaire à la debte dans le temps prefix , il luy fit offre d'attendre encore quelques mois , à condition que s'il ne le payoit alors , il luy couperoit une dragme de sa chair , ou bien il luy donneroit une certaine somme d'argent de surplus , en veüe de son attente : qu'autrement il l'alloit faire mettre en prison & l'y laisseroit croupir , jusqu'à ce qu'il l'eust remboursé. Le pauvre homme se voyant réduit à l'extremité , s'accorda à tout ce que voulut le Juif. Le terme estant échu , il fut sommé de s'acquitter de sa promesse ou de payer ; estant dans l'impuissance de faire l'un , & ayant horreur de venir à l'exécution de l'autre & de se couper la chair vive , considerant d'ailleurs que

Le Juif estoit inexorable à toutes ses prieres , desespéré de le pouvoir fléchir , s'alla jeter aux pieds du Cadi les larmes aux yeux , en reclamant sa justice contre cet usurier qui vouloit l'obliger à un acte si barbare , & luy raconta par le menu le pacte & les conditions qu'il avoit esté contraint par la necessité de passer avec luy. Le Cadi fut si indigné & scandalisé de cette inhumanité du Juif , qu'il le fit citer d'abord à comparoistre , & l'interrogea de la verité du fait , avec dessein de le chastier rigoureusement s'il le trouvoit coupable de ce dont il estoit accusé. Ce miserable qui ne manquoit point d'adresse , tourna la chose en raillerie , & dit au Juge qu'il ne luy avoit fait cette proposition que pour l'épouvanter & se moquer de sa simplicité ; qu'il n'y avoit aucune apparence qu'il en voulust venir à l'exécution , veu que cela ne luy apporteroit aucun avantage , & qu'il aimoit mieux son argent qu'un morceau de chair d'asne. Le Cadi voyant qu'il avoüoit la chose , & qu'il s'excusoit seulement touchant l'intention , luy dit , je ne juge que de tes paroles , & n'ay que faire de ton intention , c'est à Dieu à en connoistre , & ainsi puisque tu as fait le pacte de la sorte , il faut que tout presentement tu l'exécute devant moy ; mais prend bien garde (ajoûta-t'il) en luy mettant un cousteau entre les mains , qu'en luy coupant la chair tu n'en enleve ny plus ny moins que ce qui t'est dû , car je t'en feray couper quatre fois davantage de la tienne. Sois si juste qu'il n'y ait precisément que ce qui t'appartient suivant ce dont tu es convenu , autrement je ne t'épargneray pas. Le Juif considerant qu'il estoit comme impossible de faire ce que luy proposoit le Cadi , & craignant d'exceder ou d'en couper trop peu , & qu'ainsi il ne reprist au double sur luy le surplus ou ce qui auroit manqué , refusa d'en venir à l'exécution , alleguant derechef qu'il n'en avoit jamais eu le dessein. Non , non , repliqua le Cadi , il faut que tu le fasses , & que tu accomplisses le pacte , ou que tu luy cedes ce qu'il te doit. Ce malheureux se voyant pressé par le Juge , aima mieux quitter sa chemise que sa peau , & ceder la somme plutôt que de s'exposer au peril evident de se faire couper demie livre de chair vive , qui estoit le traitement qu'il avoit voulu faire au Chrestien en haine de sa Religion.

Ils prestent plus volontiers à usure aux Chrestiens qu'aux Turcs , tant à cause qu'ils se font payer plus facilement d'eux que des autres , que pour pouvoir par ce moyen les ruiner , & se nourrir de leurs labeurs. Ils vont pour l'ordinaire leur demander les interests ou le remboursement de la somme les jours de Dimanche , afin de les obliger en faisant ce payement à une action estimée d'eux une espece de travail , & par consequent à une transgression du precepte , qu'ils ont de sanctifier ce jour-là comme eux le Samedy , qu'ils observent si rigoureusement qu'ils n'allument pas mesme du feu dans leurs maisons , & ne font point de cuisine , bien loin de liquider des comptes , de recevoir de l'argent , & de faire aucune chose lucrative. Quand ils sont en voyage avec une caravane , ils font scrupule de la suivre le Samedy , ils s'arrestent , ou bien ils la devancent , & font le Vendredy autant de chemin qu'elle fait en deux jours , afin d'ar-

river dans le lieu où elle ne doit se rendre que le Samedi qu'ils passent dans le repos à l'attendre. Je n'ay pas remarqué que ce jour-là ils fassent plus de prieres qu'à l'ordinaire, si bien que cette prétendue sanctification du Sabat ne consiste qu'à vivre dans l'oïveté.

SECTION II.

De leurs superstitions & pratiques ridicules.

JE n'aurois jamais fait si je les voulois toutes rapporter icy, il suffit de dire que les idolatres des Indes n'en ont point de plus absurdes ny en plus grande quantité.

Ils lavent la viande qu'ils doivent apprester avec tant d'exactitude, & la pressent si fort pour en faire sortir le sang, qu'ils en tirent tout le suc & la substance.

Ils ne mangent point quelque viande que ce puisse estre, lorsqu'ils y remarquent certaines taches ou signes, au sujet desquelles ils les estiment immondes: si par exemple apres avoir tué un mouton ou quelque autre animal, telles marques y paroissent, ils le revendent aux Turcs à tres-vil prix, & leur donnent pour le quart de ce qu'ils l'auront acheté, plutôt que de le manger, ce qui seroit reputé entre-eux un grand peché. Et afin que ce malheur prétendu ne leur arrive pas par ignorance, ils ne tuent pas eux-mesmes les animaux de crainte de se tromper: mais ils ont dans chaque contrée quatre ou cinq hommes plus ou moins, suivant le besoin, qui sont gens experts & choisis dans toute la Nation, pour leur oster la vie, & observer exactement si les animaux n'ont point ces signes qui les rendent immondes, & l'usage de leur chair est illicite aux vrais croyans, tels qu'ils s'estiment estre.

Il semble que ces sortes d'observances ridicules, & ces lavemens de viande si reïterez, les devroient rendre propres dans leur manger: cependant ils sont les plus sales de toutes les Nations; personne ne veut manger avec eux, & un chacun les estime immondes. Les Turcs mesmes qui sont naturellement gourmands, ont horreur de gouter aux viandes qu'ils ont preparées, & ne reçoivent d'eux que du pain, du vin, & quelques bouteilles d'eau-de-vie, qui selon leur opinion ne peuvent contracter d'impureté, de quelques mains qu'ils partent.

Dans les temps de peste le mal commence d'ordinaire par la contrée des Juifs, qui est separée des autres, & en remporte respectivement plus que d'aucune autre secte, ce que l'on attribué à ce qu'ils sont mal propres dans leurs maisons: En effet, j'ay remarqué plusieurs fois en passant dans leur quartier, qu'il en sortoit une puanteur & une infection capable d'empester, & dans le doute où j'estois que ce ne fust l'imagination qui agit, & l'antipathie naturelle que l'on a contre-eux. Je l'ay dit à pluz

ieurs personnes, qui m'ont toutes témoigné qu'elles experimentoient la mesme chose, & que cela estoit causé par quantité d'immondices qu'ils laissent dans leurs cours, & par le peu de soin qu'ils ont de tenir leurs maisons propres & nettes.

Il y a certains lieux particuliers dans la Turquie où les habitans les ont tant en horreur qu'ils ne les y veulent pas souffrir, encore bien qu'ils ayent permission du Grand Seigneur d'habiter dans toute l'estenduë de ses Estats, pourveu qu'ils luy payent les mesmes droits que les Chrestiens pour avoir liberté de conscience. Cette aversion qu'ils ont conceuë contre-eux vient, à ce qu'on m'a dit, de ce qu'ils ont exercé autresfois dans ces mesmes lieux des cruautéz inouïes, & telles, que toutes les Histoires n'en remarquent pas de semblables, lorsqu'ils y estoient les plus forts. Celles-cy entr'autres les a rendus plus abominables. Ils garotoient celuy qu'ils vouloient tourmenter, & apres l'avoir écorché depuis les épaules jusqu'à la ceinture, ils prenoient un corps mort auquel ils avoient fait le mesme, & les lioient estroitement tous deux ensemble dos à dos, jusqu'à ce que le mort corrompist le vif, auquel ils donnoient cependant à manger pour prolonger son supplice, qu'ils faisoient durer avec cette invention diabolique des semaines entieres.

Les Turcs & les Chrestiens Orientaux assurent communément, que ces malheureux font mourir tous les ans le Vendredy Saint, avec des supplices horribles quelque pauvre esclave Chrestien, en detestation de nostre sainte Religion, & en confirmation de ce qu'ils voudroient encore faire une seconde fois, s'il leur estoit possible, & disent qu'on les a surpris diverses fois dans cet acte barbare, en plusieurs lieux, dont ils ont esté chastiez exemplairement par la Justice: de sorte qu'à present ils le font le plus secretement qu'ils peuvent, dans quelque maison particuliere, en presence seulement des plus confidens, de crainte de surprise, & que la chose ne soit revelée; ce qui leur est tres-facile, sans qu'on s'en apperçoive, à cause du grand nombre d'enfans esclaves qu'ils acheptent des Turcs, & dont ils peuvent disposer comme bon leur semble; c'est dire les vendre ou les donner à d'autres, sans que personne y puisse trouver à redire.

Ils ont une ridicule pieté envers leurs deffunts, qui consiste à danser comme à des nopces sur leurs sepultures, pour donner par là à entendre, que s'ils pleurent leur mort & leur separation d'avec eux, ils se réjoüissent à mesme temps du pretendu bonheur dont ils jouïssent dans le Ciel.

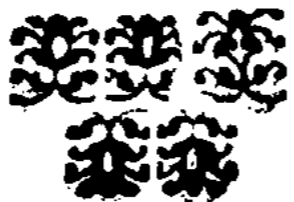
Ils ont encore une autre pratique plus louïable que la precedente, & qui m'édifia lors que je leur vis observer en Alep il n'y a que quatre ans. Un riche Turc, nommé Mustafa affendi, ayant fait creuser dans une place marchande, dite Judaide, qui se trouvoit autrefois hors les Faux-bourgs de la Ville, & qui estoit le lieu des anciennes sepultures des Juifs, à dessein d'y jeter les fondemens d'un édifice magnifique qu'il a fait bastir depuis, on découvrit quantité de tombeaux ou timbres de pierre avec leurs inscriptions dessus en lettres Hebraïques, qui faisoient connoistre, & le nom des deffunts, & le temps de leur mort arrivée pour

d'aucuns depuis treize siècles. Les Turcs voyant que c'estoit des sepultures d'Infidelles, briserent à coups de marteaux les tombeaux, & répandirent çà & là les ossemens, en leur donnant mille maledictions, de quoy les Juifs ayant esté avertis, ils allerent d'abord trouver l'Affendi, & obtinrent de luy à force d'argent la permission d'enlever ces ossemens pour les porter aux nouvelles sepultures. Cetyran exigea d'eux une somme considerable pour leur accorder ce qu'ils luy demandoient, & les obligea de luy donner cinq ou six ouvriers pour travailler à la fabrique, & à aider à transporter les terres. Ces pauvres malheureux Juifs s'y accorderent: & deputerent outre les susdits ouvriers, quatre ou cinq personnes de leur Nation, pour ramasser soigneusement jusqu'aux moindres esquilles ou parcelles d'ossemens, ce qu'ils firent avec tant d'exactitude, qu'il sembloit à les voir qu'ils cherchoient des perles ou des pierres: en quoy ils témoignoient plus de pieté envers leurs ancestres, que les Huguenots n'en ont pour les plus grands Saints de l'Eglise: dautant que bien loin d'avoir du respect & de la veneration pour leurs Reliques, ils les brûlent, les prophanent, & les foulent aux pieds, comme l'on peut voir dans une infinité d'Eglises qu'ils ont ruinées & demolic, apres en avoir tiré dehors & dissipé tous les sanctuaires.

Les Juifs prennent à tasche, autant qu'il leur est possible, de se faire enterrer dans leur pais natal, proche les sepultures de leurs parens, imitans en cela les anciens Hebreux, qui transporterent d'Egypte les ossemens de leurs peres dans leur Patrie.

Il arriva il y a quelque années qu'un jeune Juif estrangier estant mort en Alexandrie, ceux chez lesquels il estoit logé, firent tailler son corps en pieces & en morceaux, & le salerent dans un petit baril, comme on auroit fait de la chair de porc, pour le transporter plus facilement en son pais, suivant les ordres de sa mere, qui l'aimoit uniquement, & qui leur avoit recommandé tres-expressement, qu'en cas que son fils vint à mourir, on luy envoyast son corps, pour estre inhumé proche le sien, & celuy de son mary. L'occasion de le faire s'estant présentée par la partance d'un vaisseau, les Juifs porterent le baril sur le Port, & l'embarquerent avec les Marchandises, sans dire ce qu'il y avoit dedans. Ils se contenterent de le recommander aux Mariniers, & les supplierent avec d'instances prieres, de le mettre dans un lieu particulier, où personne n'y touchast, avec promesse qu'on les recompenseroit amplement de leur fidelité. La crainte qu'ils eurent que ces Mariniers ne l'ouvrissent, fit qu'ils ajoûterent des menaces aux suppliques, & leur dirent que s'il y manquoit la moindre chose, qu'on s'appercevroit bien du defaut, & qu'il en arriveroit du bruit. L'homme se porte naturellement contre ce qui luy est deffendu, & il semble que la prohibition qu'on luy fait d'un objet, ne serve qu'à exciter son appetit & sa passion à en faire la recherche: aussi cette recommandation si expresse fit naistre la tentation à ceux-cy de sçavoir ce que ce pourroit estre, & de voir ce qu'il y avoit dans le baril. La crainte & la honte les retinrent quelque jours: mais enfin elle se fit si violence, que

ne pouvant plus y résister, l'un se déclara à l'autre; & après en avoir communiqué ensemblement, la conclusion fut, qu'ils feroient secrètement l'ouverture du baril; ce qui fut exécuté avec tant de précipitation, dans l'apprehension qu'ils avoient, que les autres qui n'étoient point du complot ne s'en apperceussent, qu'ils ne firent aucune reflexion sur la qualité de la chair. Ils crurent d'abord que c'étoit quelque viande particulière qu'on envoyoit par regal à un amy, ne pouvans s'imaginer que ce fust d'un corps humain; ce qui leur donna l'envie d'en manger par curiosité & en dépit des Juifs, estimans qu'il estoit bien raisonnable qu'ils en eussent leur part, outre que l'on ne pourroit pas s'appercevoir du déchet dans une si grande quantité. Ils la trouverent si à leur goût, qu'ils revinrent à la charge une seconde fois, sans reconnoître non plus que la première, ce que c'étoit, d'autant que les choses les plus remarquables, comme la teste, les pieds & les mains avoient esté mises dans le fond du baril. Le vaisseau étant arrivé à bon port, on envoya d'abord, suivant la coutume, les Lettres d'avis à leur adresse. La Juifve, mere du deffunt, apprit par les siennes la mort de son fils, & l'arrivée de son cadavre. Elle se rendit sur le Port avec d'autres personnes de sa parenté pour retirer le dépost. Les Mariniers qui avoient mangé de la chair du Juif, furent bien estonnez, lors qu'en leur délivrant le baril, ils virent cette femme se jeter à corps perdu dessus, avec ces paroles qu'elle arrosoit d'un torrent de larmes. *O mon cher enfant ! falloit-il que je te receusse en cet estat plus affligeant que si je t'avois veu mourir entre mes bras ? Est-ce la le retour heureux que tu me faisais esperer de ton voyage ? Quoy, mon fils, ne m'as-tu quittée que pour aller finir ta vie dans un País loingtain ? Et n'en retournes-tu maintenant que pour me donner le coup de la mort, par la venue d'un si triste spectacle.* Ces complaints accompagnées de tant de pleurs, les surprirent extrêmement, & firent naître un doute dans leurs esprits, qui commençoit à leur causer de l'horreur & de la nausée tout ensemble; néanmoins pour s'en éclaircir davantage, ils s'enquirent à voix basse de quelques particuliers, du contenu dans ce baril; & sur la réponse qu'on leur fit, conforme à la verité, leur imagination se troubla si fort, que le cœur leur souleva d'abord, comme s'ils eussent voulu vomir, ce qui ne fit que trop connoître aux assistans leur fripponnerie, & qu'ils avoient esté attrapez par un effet de leur gourmandise, en mangeant de la chair humaine, & d'un cadavre mort pour celle d'un animal. Ils ne purent jamais le cacher, quelque violence qu'ils se fissent; de sorte que le bruit s'en répandit par tout à leur confusion, & qu'ils en furent raillez du depuis, en vengeance de quoy ils ne s'épargnerent pas de donner des maledictions aux Juifs, qui ont des pratiques si absurdes & si ridicules.



SECTION III.

De l'obstination des Juifs dans leurs erreurs, & d'une dispute que j'eus avec l'un d'eux.

IL y a plusieurs sectes & creances parmy les Juifs : parce qu'outre qu'ils suivent les anciennes erreurs de ceux qui estoient du temps de Nostre Seigneur, ils en ont encore inventé de nouvelles.

Aucuns d'eux ne croient pas à la future Resurrection de nos corps, comme faisoient les Saducéens : quelques autres sont de l'opinion des Samaritains, & en portent encore aujourd'huy le nom, qui pour cet effet sont haïs & abhorrez des autres Juifs plus que les Chrestiens mesmes. Ils sont leur demeure à Damas & aux environs. Les uns celebrent la feste dans un temps, ceux-là dans un autre : en un mot ils sont si divisez & de si differens sentimens, suivant ce que j'en ay pû connoistre dans les disputes que j'ay euës avec eux, qu'on peut dire qu'il y a presque autant de Religions parmy eux que de particuliers : mais ils s'accordent tous en ce point qui est la pire & la plus grande de toutes leurs erreurs ; à sçavoir, que le veritable Messie n'est pas encore venu ; & quoy qu'ils soient contraires & opposez les uns aux autres dans tout le reste, cependant ils sont unis quand il s'agit de combattre cette verité. Les heretiques Calvinistes, Lutheriens, Zuingliens, Anabaptistes, Nestoriens, & Dioscoristes en sont de mesme à proportion à l'égard de l'Eglise Romaine. Ils ne sont non plus d'accord entre-eux que les Juifs touchant les dogmes de la Foy, d'autant que les premiers croient à la realité du Corps & du Sang du Fils de Dieu au saint Sacrement de l'Autel ; les seconds la nient. Les uns confessent qu'il y a deux Natures & deux Personnes en Jesus-Christ, les autres n'en reconnoissent qu'une : ceux-cy admettent sept Sacremens, ceux-là disent qu'il n'y en a que deux. Voila bien des contrarietez : neanmoins quand il est question de se bander contre le Pape, de nier sa primauté, & son infaillibilité dans les choses de la Foy, ils s'unissent tous dans cette rencontre, & ne font plus qu'un corps, mais qui est semblable à la statue que Dieu fit voir à Daniel qui estoit composée de toutes sortes de métaux, & qui fut renversée par une pierre qui se détacha de la montagne, laquelle figuroit saint Pierre Vicaire de Jesus-Christ & ses successeurs les souverains Pontifes, qui ont triomphé de toutes les heresies, & les ont extirpées de l'Eglise, qu'ils ont maintenüe dans sa pureté, suivant les promesses de Nostre Seigneur, *Ta Foy ne défaudra jamais, les portes d'enfer ne prevaudront point contre elle ; confirme tes freres, repais mon troupeau.*

Outre qu'il est presque inutile de disputer avec les Juifs pour les attirer à la Foy, tant ils sont attachez à leurs sentimens, il n'y a point encore de

de satisfaction, à cause des blasphemes horribles qu'ils vomissent durant tels entretiens : il semble que ces malheureux soient dans un sens reprouvé, & que le sang de Jesus-Christ qu'ils ont injustement répandu, & qu'ils se sont attiré sur eux & leurs enfans, ait fait un voile sur leurs yeux qui les aveugle, tant leur conversion est difficile. Tout ce qu'on leur peut dire des prodiges & des miracles de Nostre Seigneur qu'ils avoient eux-mêmes, ne les touche non plus que si l'on parloit à des statuës de marbre; ce qui m'a obligé de leur reprocher souvent qu'ils estoient plus obstinez que les demons, puisque ceux-là avoient reconnu sa Divinité & sa puissance dans les corps des possédez, plus durs que les pierres qui s'estoient brisées à sa mort, plus stupides que les creatures inanimées qui s'estoient renduës obeissantes à sa voix, comme la mer & les vents; & plus insensibles que les cadavres des morts, qui sortoient des sepulcres au moindre commandement qu'il leur en faisoit, suivant le témoignage de leurs Rabins, Joseph & Philon.

Je n'en ay jamais veu qu'un de tous ceux avec lesquels j'ay eu quelque conference, qui se soit rendu à la raison, & qui ait témoigné se vouloir convertir : encore n'en auroit-il rien fait, pour toutes les preuves & autoritez que je luy aurois pû alleguer, n'eust esté que dans ce mesme temps-là leur pretendu Messie, nommé Sabatai Levi, qui avoit fait tant de bruit dans l'Empire Ottoman, s'estoit fait Turc en presence du Grand Seigneur à Andrinople, où il changea son nom en celuy de Mahomet : Ce qui choqua tellement les Juifs, que plusieurs d'entre-eux se firent Mahometans, de rage & de desespoir. Celuy-cy me voyant un jour proche les sepultures des Turcs, où je m'entretenois de matiere de Religion avec un Nestorien, me vint aborder pour entendre ce que nous disions. L'appercevant venir, je changeay de discours, & quittay les controverses pour parler de choses indifferentes, afin de ne le pas scandaliser des Chrestiens, en luy faisant paroistre les schismes & les divisions qui sont parmy eux, dont il auroit tiré de l'avantage; outre que cela auroit esté un obstacle à sa conversion. Apres quelque entretien, je luy demanday pour le faire tomber en matiere, si ceux de leur Nation n'estoient pas bien consternez de l'affront qui leur estoit arrivé depuis peu, au sujet du reniement si solemnel de Sabatai Levi, qu'ils avoient reconnu & reveré un espace de temps, comme le véritable Messie? Qui ne le feroit, me répondit-il. Mais vous, luy repliquay-je, quelle resolution prenez-vous de là? Voulez-vous encore vous laisser tromper par de faux Prophetes, & persister dans vostre opiniastreté, voyant que vos esperances sont vaines depuis tant de siecles. Attendez-vous la venuë du Messie jusqu'à la fin du monde, lorsqu'elle seroit inutile aux hommes? Ne voyez-vous pas bien que Dieu est trop misericordieux, pour laisser si long-temps son peuple dans la voye de perdition, & qu'ainsi le Messie a dû venir, conformément à ce qu'en disent les Escritures, en tel & tel endroit que je luy expliquay sur Nostre Seigneur Jesus-Christ. Mais quand mesme nous n'aurions pas toutes ces autoritez, les miracles qu'il a fait, & que vous ne sçauriez nier, puisque que vos Peres & vos

ancestres les avoient, ne seroient-ils pas seuls suffisans de vous convaincre : car s'il n'estoit le veritable Messie, & qu'il fust un faux Prophete, comme vous pretendez, ne s'ensuivroit-il pas de là que Dieu en luy donnant le pouvoir de faire tant de prodiges, auroit concourru moralement avec luy pour seduire les hommes, pour enseigner le mensonge, & pour establir une fausse doctrine : ce qui repugne à sa sagesse & à son estre divin ? Puisque donc cela ne se peut, ny dire, ny penser, & qu'il conste qu'il a resuscité les morts, illuminé les aveugles, & qu'il s'est fait obeir mesme des creatures insensibles, il s'ensuit en bonne consequence qu'il est le vray Messie.

Dites-moy de grace, quelle Nation y a-t'il au monde qui ne le reconnoisse pour tel, à la reserve de vous autres ? Laissons à part les Chrestiens, dont la Religion est la plus nombreuse & la plus estenduë de toutes celles qui habitent la terre. Les Mahometans luy denient-ils cette Auguste qualité de Messie ? Ne confessent-ils pas que luy seul est le veritable, & qu'on n'en doit point attendre d'autre : Et pour preuve de cela, quand quelque Juif se fait Turc, ne l'obligent-ils pas avant que de professer le Mahometisme, de recevoir la Loy du Messie, qu'ils nomment, *Eisa ebn mariam*, c'est à dire Jesus Fils de Marie, de croire qu'il est venu, & d'admettre son Evangile, comme un Livre descendu du Ciel, & envoyé de Dieu aux hommes ? Les pauvres Idolâtres des Indes qui ont entendu parler de ses merveilles, luy contestent-ils ce titre d'honneur que vous luy déniez ? Quoy l'aveu de tous les peuples de la terre n'est-il pas une preuve assez authentique de cette verité, n'y en eust-il point d'autre ? N'est-ce pas à vous une épouvantable opiniastrété, de vouloir pretendre que vous seuls, qui n'estes qu'une poignée de monde, en comparaison de cette grande multitude de Nations, ayez raison ; & que tous les autres se trompent. Vous faites en cela contre vous-mesmes, je veux dire contre les sentimens & la doctrine de vos anciens Peres : d'autant que ce sont eux qui ont presché aux hommes la venuë du Messie en la personne de Jesus-Christ, & qui l'ont confirmée par une infinité de miracles. Les Apostres & les Disciples de Nostre Seigneur n'estoient-ils pas Juifs ? Ne sont-ce pas eux qui nous ont attiré à la foy que nous professons maintenant ? O gens dignes de larmes, vous avez donné la lumiere aux hommes, & vous en estes aujourd'huy vous-mesmes privez : semblables au flambeau qui éclaire les autres, & qui se consume luy-mesme. Vous avez retiré de l'erreur les Nations qui vivoient dans les tenebres de l'infidelité, & dans l'ombre de la mort, & vous ne vous en retirez pas vous-mesmes. Le Solcil de justice s'est levé sur vostre hemisphere, je veux dire parmy vous & dans la Judée, où il a répandu d'abord ses rayons : Les estrangers ravis d'admiration sont accourus à sa lumiere, & vous qui estiez ses domestiques, n'avez pas daigné ouvrir les yeux pour considerer ses splendeurs. Vous estes restez plus froids que des marbres proche ce feu divin qui embrasoit tous les cœurs ; plus insensibles que les elements & que toute la nature, puisqu'ils ont resenty les effets de sa vertu, & de sa puissance : la terre par ses secousses & tremblemens, la mer en se ren-

dant solide sous ses pieds ? L'air en se calmant à sa parole ? Le Soleil & la Lune en s'éclipsant à sa mort ? Les morts en resuscitant à sa voix, & les démons mêmes en quittant pour luy obéir les corps qu'ils possédoient ?

Le Juif qui estoit déjà disposé à se convertir au sujet de la perversion de ce faux Messie fait Mahometan, ne sçavoit que dire ny qu'objecter à toutes ces preuves. Il ne luy restoit plus que quelques difficultez dont il me demanda la solution, avec promesse qu'il se feroit Chrestien, si je pouvois le satisfaire sur ses doutes, & répondre aux objections qu'il me feroit, qui furent les suivantes.

SECTION IV.

Responſes aux objections du Juif.

SI Jesus-Christ, dit-il, que je crois dès à present un grand Prophete, considère sa sainteté & ses miracles, quoy qu'en disent ceux de nostre Nation, qui n'en parlent que par envie, estoit, comme vous pretendez, le véritable Messie, il en devoit avoir les conditions & toutes les marques: or est-il qu'elles ne se retrouvent pas en luy, d'autant qu'il estoit pauvre, humble, & comme le reste des hommes, au lieu que celuy-là, selon le témoignage des Ecritures, doit venir avec gloire & majesté, & sera si puissant, que tous les Rois luy rendront obéissance. Quelle apparence y a-t'il donc qu'il soit le Messie ? Vous devez sçavoir, luy répondis-je, pour ne vous point tromper dans l'intelligence des Ecritures, qu'elles parlent fort différemment de deux avenemens du Messie. L'un a esté au milieu des temps, pour le salut & le rachat des hommes condamnés par le peché de leur premier pere Adam, & l'autre sera à la fin du monde pour juger les vivans & les morts, chacun selon ses œuvres. Le premier a dû estre pauvre & humble, comme celuy de Jesus-Christ, d'autant qu'il venoit pour condamner les vices & les vanitez, pour reformer les mœurs corrompues des hommes, & pour leur enseigner les vertus, à sçavoir l'humilité, la patience, & le mépris des grandeurs; ce qu'il n'auroit pû faire dans la bienſeance, si luy-mesme eust esté riche, puissant & à son aise. N'est-il pas vray qu'on se moque de la doctrine de ceux qui pratiquent le contraire de ce qu'ils preschent ? Le moyen donc qu'il eust blasmé l'orgueil, l'avarice & les sensualitez, s'il n'eust méprisé luy-mesme les honneurs, les richesses & les plaisirs ? Quand donc les Ecritures disent que le Messie viendra avec gloire & majesté, cela se doit entendre de son second avenement, qui sera tel à la fin du monde. Et tout au contraire, quand elles assurent qu'il viendra pauvre & humble: elles parlent alors du premier; autrement la parole de Dieu se contrediroit, ce qui ne peut estre. Au reste, on vous pourroit dire en rigueur, qu'encore bien que Jesus-Christ ait foulé aux pieds dans son premier avenement les grandeurs, & les vanitez de la

terre, pour les raisons que nous venons d'alleguer ; qu'il a esté néanmoins honoré dès lors comme Souverain : Et pour preuve de cecy, les Mages, qui estoient des testes couronnées, ne l'ont-ils pas adoré dans son enfance ? Les Juifs ne le voulurent-ils pas declarer pour leur Roy ? Les plus grands Monarques du monde ne le reconnoissent-ils pas actuellement pour leur Seigneur ? Voulez-vous des marques plus grandes que celles-là de son pouvoir absolu ; mesme avant son second avènement, qui sera si majestueux, que toutes les puissances du Ciel & de la terre trembleront devant luy.

Je suis plus que satisfait, dit le Juif, de vostre réponse, qui me débarrasse l'esprit d'une des principales difficultez que j'eusse. Il m'en reste encore quelques autres, sur lesquelles je vous prie d'avoir la bonté de m'éclaircir. Celle-cy que je tire d'un passage d'Isaïe n'est pas des moindres. Il assure qu'au temps de la venue du Messie, la paix sera generale, non seulement parmy les hommes ; mais encore entre les animaux : d'autant que l'agneau, dit-il, habitera avec le loup, le lion avec la brebis, le pard avec le chevreau, & l'ours avec le taureau, sans se nuire ; & que ces animaux à present si feroces, seront alors si paisibles & si timides qu'ils s'épouvanteront des menaces d'un enfant ; & que le lion qui est le plus terrible de tous, ne mangera plus que de la paille comme le bœuf, au lieu qu'il ne vit que de rapines. Or est-il que l'on n'a pas vu tout cela du temps de Jesus-Christ, par consequent il n'est pas le Messie dont parle le Prophete. Ce passage d'Isaïe, luy dis-je, sur lequel vous fondez une de vos principales batteries contre les Chrestiens, fait pour eux & contre vous, comme vous allez voit. Car premierement pour ce qui est de la paix, on ne l'a jamais vue si generale entre les Nations, qu'elle estoit lorsque naquit Jesus-Christ. Quant à ce qui est de cet accord mutuel des animaux dont parle le Prophete, vous ne devez pas expliquer cela au pied de la lettre, parce que la chose est impossible de soy, à moins que Dieu ne changeast leur nature. Car quelle apparence y a-t'il que le lion qui ne se repaist que de chair, brouste l'herbe & mange la paille, comme font les bœufs ? il faut donc de necessité entendre ces paroles spirituellement, & dans le sens qu'il les a dites, à sçavoir que les hommes qui estoient avant la venue de Jesus-Christ, semblables aux bestes feroces quant à leurs mœurs, c'est à dire, coleriques & superbes, comme des lions, & avides comme des loups ravissans, seront apres la venue, en observant sa doctrine, & en suivant ses vestiges, humbles & doux comme des agneaux.

Cette explication me plaist, dit le Juif, & il y a bien de l'apparence que le Prophete n'a pretendu parler que dans ce sens : aussi ne veux-je plus insister sur cette difficulté. Il s'en presente une autre à mon esprit dont je voudrois bien que vous m'éclaircissiez. Il me semble avoir remarqué dans les Escritures que le Messie ne doit point mourir, comment pouvez-vous donc pretendre que Jesus-Christ le soit, si vous avoüez vous-mesme qu'il est mort en Croix. *Resp.* Vous pourriez bien vous tromper, en disant

avoir veu cela dans les Ecritures, parce qu'en effet il n'y est pas. Vous y aurez bien lû que sa puissance & que son regne dureront à jamais : ce qui n'est que trop veritable, veu qu'il regnera dans le Ciel eternellement avec ses Eleus, mais non pas qu'il ne doive jamais mourir, puisque les Prophetes assurent formellement le contraire en divers endroits; j'en citeray deux qui ne vous seront pas suspects, à sçavoir Daniel & Isaïe : le premier dit au chapitre 9. *qu'après soixante-deux semaines le Christ sera occis ou mis à mort*; le second parlant du mesme Messie au chap. 11. dit ces paroles : *Les Nations le prieront, son Sepulchre sera glorieux*; or le Sepulchre présuppose la mort; par consequent le Messie a dû mourir. Cette prophetie s'accomplit tous les jours manifestement en Jerusalem à l'égard du Sepulchre de Nostre Seigneur, d'autant qu'il y est reveré par toutes sortes de Nations differentes de langues & de rits, lesquelles y viennent des extremités de la terre y rendre leurs adorations. Au reste vous devez sçavoir touchant la mort du Messie, que la croyance des Chrestiens est qu'elle a esté volontaire & non contrainte, qu'il a voulu mourir de la sorte, & choisir le plus cruel des supplices par un excés de sa charité, afin de nous témoigner davantage par là son amour, veu qu'il pouvoit racheter le monde de l'esclavage du demon par des voyes plus douces, s'il enst voulu.

Je suis convaincu, dit le Juif, que Jesus-Christ est le vray Messie, puisqu'il en a tous les indices & toutes les conditions qu'en ont donné les Prophetes; mais je ne sçaurois tomber d'accord avec vous qu'il soit Dieu & Homme tout ensemble comme vous dites, puisque les Ecritures n'en font aucune foy. Vous n'y avez pas fait reflexion, luy repondis-je : autrement vous l'auriez trouvé écrit en termes exprés. Et qu'ainsi ne soit, voyez ce qu'en dit Isaïe chap. 9. Voicy les paroles qui prouvent plus clair que le jour son humanité & sa divinité : *Un Enfant nous est né, un Fils nous est donné, qui s'appellera l'Admirable, Dieu fort, le Pere du siecle futur, le Prince de la paix*. Les deux premieres à sçavoir Enfant & Fils, denotent la nature humaine, & les autres la divine; par consequent il est Dieu & Homme tout ensemble.

Le Prophete Daniel chap. 9. s'explique encore sur cette matiere en termes aussi clairs qu'Isaïe. Vous en jugerez par ces paroles : *J'appercevois, dit-il, dans les nuées du Ciel venir le Fils de l'homme, auquel a esté donné le pouvoir & l'empire sur tous les peuples, les Tribus & les Nations. Sa puissance est eternelle, qui ne luy sera jamais ostée, & son Royaume ne sera non plus sujet à aucunes vicissitudes ou changemens*. Sur quoy je voudrois bien vous demander s'il y a d'autre puissance que la divine qu'on puisse dire eternelle : cependant celuy qui aura cette puissance, est appellé Fils de l'homme par le Prophete, d'où il s'ensuit qu'il est Dieu & homme tout ensemble.

Voila des autoritez assez capables de vous convaincre : mais pour vous persuader davantage cette verité, je les accompagneray d'un petit raisonnement : N'est-il pas vray que le peché d'Adam estant commis contre la

Majesté de Dieu, qui est infiny, estoit une offense infinie, qui par consequent demandoit une satisfaction qui luy fust proportionnée, c'est à dire d'un merite infiny. Or est-il que le Messie ne l'auroit pû faire telle, s'il estoit un simple homme, veu que toutes les creatures prises ensemble estant bornées & limitées, sont incapables de produire un tel effet, d'où il s'ensuit qu'il a dû estre Dieu & Homme tout ensemble, pour pouvoir satisfaire deuëment & en rigueur de justice.

De plus c'eust esté une indécence qu'un simple homme eust eu la gloire d'avoir délivré de la servitude du demon tout le genre humain : en sorte que tous les enfans d'Adam luy eussent esté redevables de leur salut, & l'eussent considéré comme leur Libérateur, & ainsi Dieu qui ne peut commettre aucune incongruité, n'avoit garde de le permettre, & de donner cet honneur à un autre. C'est ce qui l'a induit à s'incarner luy-mesme pour payer nostre rançon au prix de son Sang, en mourant dans nostre nature, ne le pouvant faire dans la sienne, qui estoit impassible & immortelle.

A ces paroles le Juif poussa un grand soupir, paroissant tout étonné de la profondeur de ce mystere incomprehensible aux plus sublimes intelligences. C'est assez parler du Messie, me dît-il, brisons là-dessus, je n'ay plus de difficulté après tant de témoignages & d'autoritez de croire sa venuë, sa divinité, & que ce soit nostre Seigneur Iesus-Christ. Cette verité me paroist à present si claire & manifeste que je ferois conscience de l'impugner davantage, & de m'opiniastrer avec les Juifs qui font de cette pierre angulaire le sujet de leur scandale & de leur divorce d'avec les Chrestiens. Mais, ajouta-t'il, vous avez encore dans vostre Religion des choses bien étranges, & si difficiles à croire qu'elles me paroissent comme impossibles, sur lesquelles je desirerois d'avoir quelque éclaircissement avant que de me declarer de vostre party, afin que ma conversion ne se fasse qu'avec connoissance de cause.

Quelles sont vos difficultez, luy dis-je, proposez-les en toute liberté, & je tascheray de vous satisfaire.

SECTION V.

Suite de la dispute avec le Juif & sa conviction.

Celle qui me choque plus l'esprit, répondit le Juif, c'est d'admettre avec vous trois personnes en Dieu distinctes réellement, & qui cependant ne font, dites-vous, qu'un mesme Dieu. Je voudrois bien que vous me montrassiez cela dans la sainte Ecriture sans m'apporter des raisonnemens, puisqu'aussi bien je n'y ajouterois point de foy, & qu'ils ne me convaincroient jamais : sçachant bien qu'il vous est facile à vous autres Francs de prouver tout ce que vous voulez, pour peu d'appar-

sence qu'il ait de verité. Puisque vous estes, répondis-je, dans cette défiance, & que vous ne voulez que des preuves tirées de l'Ecriture, je vous en rapporteray quelques-unes en confirmation de nostre croyance sur cet adorable mystere. La premiere est prise des Pſalmes de David, que vous lisez tous les jours dans vos Synagogues sans y faire reflexion. Voyez si je la rapporteray fidelement; voicy ses termes: *Par le Verbe du Seigneur les Cieux ont esté affermis, & toute leur force ou vertu par l'Esprit de sa bouche.* Que vous semble de ce passage? Le Prophete pouvoit-il parler plus clairement des trois divines Personnes. N'assigne-t'il pas à chacune son nom, à sçavoir, le Seigneur, son Verbe & son Esprit, qui equivalent à ces trois icy le Pere, le Fils, & le saint Esprit.

En voulez-vous une autre tirée du Livre de la Genese chap. 1. où Dieu parle de la sorte avant que de créer nostre premier pere: *Faisons l'homme à nostre image & semblance.* Remarquez qu'il parle en nombre pluriel comme s'ils estoient plusieurs qui concourussent dans cette action de la creation; de plus il dit à nostre image & semblance: Or cette ressemblance de l'homme avec Dieu n'est pas de la part du corps, puisque Dieu n'en a point, elle se prend donc par rapport à nostre ame, laquelle tout ainsi qu'elle, a trois puissances ou facultez réellement distinctes, à sçavoir l'entendement, la memoire, & la volonté, encôre bien qu'elle ne soit qu'une, de mesme avec quelque proportion, il y a dans la Nature divine, qui n'est qu'une, trois Personnes distinctes, à sçavoir le Pere, le Fils & le saint Esprit, & ne plus ne moins que nostre ame est vegetative, sensitive & raisonnable, de mesme aussi Dieu est Trin en personnes & Un en substance.

Passons à une troisieme preuve prise encore du mesme Livre de la Genese chap. 19. où il est dit que Dieu apparut à Abraham sous la figure de trois Anges qu'il adora comme Un, & auxquels il parloit au nombre singulier & comme à Dieu, en disant à tous trois: Monseigneur & non Messieurs, ce qu'il n'auroit pas fait s'il n'eust reconnu en eux figurée & représentée l'unité de l'essence dans la Trinité des personnes.

Puisque vous aimez les preuves de l'Ecriture, il faut vous en donner encore une quatrieme tirée du mesme Livre chap. 3. où il est rapporté qu'après qu'Adam eut perdu par le peché tous les avantages dont il avoit esté doüé dans l'instant de sa creation, Dieu luy dit pour le confondre ces paroles: *Voila Adam qui est devenu comme un de nous*, comme s'il eust voulu dire, voila Adam qui par un esprit d'orgueil pretendoit en mangeant le fruit defendu devenir semblable à Dieu suivant les promesses du Serpent, qui est cependant à present pauvre, nud & miserable. Remarquez bien ces paroles, *comme un de nous*, qui ne se pouvant entendre d'un Ange, ny d'aucune autre creature, dautant qu'elles n'ont point de ressemblance avec Dieu ny d'un autre Dieu, parce qu'il n'y en pas plusieurs; doivent par consequent se rapporter aux Personnes Divines; d'où il s'ensuit qu'il y en a plusieurs.

Il semble que Dieu ait voulu par un effet de sa misericorde, imprimer

l'image & la ressemblance de cet ineffable mystere de la Trinité, non seulement dans l'homme, mais encore dans plusieurs autres creatures, afin de faciliter nostre Foy, & de rendre en mesme temps inexcusables, ceux qui par opiniastrété ne le voudroient pas croire, comme si c'estoit une chose impossible & repugnante à la raison. Dans le Soleil par exemple, ne remarquons-nous pas trois choses toutes differentes; à sçavoir, le corps du Soleil, son rayon, & sa lumiere, qui cependant ne font toutes trois qu'un mesme Soleil. Semblablement, ne voyons-nous pas dans le feu sa substance, sa lumiere & sa chaleur, qui ne constituant qu'un mesme feu, representent en cela, quoy qu'imparfaitement, le tres-Auguste mystere de la Trinité?

Le Juif qui avoit gardé le silence durant toutes ces preuves, l'interrompit, & me demanda. D'où vient que vous qualifiez ces Personnes Divines des noms de Pere, & de Fils, veu que tous les passages sus-alleguez de l'Ecriture ne les appellent pas ainsi. Il y en a d'autres, luy dis-je, qui leur donnent ces denominations, outre les authoritez que nous en avons dans l'Evangile que je laisse à part, ne pouvant alleguer contre vous, que les Livres que vous admettez, & que vous recevez pour Canoniques, tel qu'est la Bible.

Obligez-moy donc, répliqua-t'il, de me faire voir en quel endroit de l'Ecriture il est dit que Dieu ait un Fils. Tres-volontiers, répartis-je, au lieu d'un je vous en allegueray trois de bon compte, & si formels, que vous ne pourrez pas en douter.

Le premier est au Psalme 109. où David fait parler Dieu en ces termes. *Tu es mon Fils, je t'ay engendré de ma substance avant Lucifer, ou la Lumiere.* Surquoy je voudrois vous demander, qu'est-ce que Dieu a produit de sa substance avant la creation du monde sinon son Fils, parce qu'alors il n'y avoit aucunes creatures; par consequent il n'y en a qu'un qui est Eternel comme luy; aussi puissant & égal en tout & par tout, parce que tout ce qui est en Dieu est Dieu, & consequemment d'égale perfection.

La seconde preuve est tirée du 66. Chapitre d'Isaïe où Dieu parle de la sorte. *Pourquoy ne pourray-je pas engendrer, moy qui donne aux autres la vertu generative, dit le Seigneur. Si je rends les autres feconds, demeureray-je moy-mesme sterile?* dit le Seigneur ton Dieu. Ce passage est si clair qu'il n'a pas besoin d'explication.

La troisième est des Proverbes de Salomon, Chap. 30. *Qui est-ce, dit le Sage, qui a tiré du neant la masse de la terre? qui est-ce qui a creusé à la mer des abysses pour renfermer ses eaux. Sçais-tu quel est son nom & celui de son Fils?* Or est-il qu'il n'y a que Dieu seul capable de faire cela, par consequent Dieu a un Fils.

D'où vient, me dit le Juif, que cette doctrine de la pluralité des Personnes en Dieu que vous avez fait voir si clairement dans l'Ecriture, n'a jamais esté preschée ny enseignée aux Israélites avant la venue du Messie. *Response.* Dieu ne l'a pas permis, d'autant que si on les eust obligé de croire comme un article de Foy, le Mystere de la Trinité, ils se seroient imaginez

imaginez (tant ils estoient grossiers) qu'il y auroit eu trois Dieux, & seroient retombez derechef dans l'idolatrie, à laquelle ils estoient fort enclins, & d'où Moyse ne les avoit retirez qu'à force de miracles; & pour ce sujet Dieu se contenta alors de le reveler seulement aux Prophetes & aux Patriarches, & en reserva à un autre temps la publication, lorsque les peuples en seroient plus capables, & qu'il y auroit moins de peril.

Le Juif ne voulut pas continuer la dispute, tant il se sentoit interieurement touché: Je ne puis plus, dit-il, resister aux lumieres du Ciel, ny impugner davantage la verité que Dieu m'a fait connoistre par vostre moyen, j'en suis convaincu & persuadé, n'en parlons pas davantage. Que beny soit le jour de vostre naissance & celuy qui nous éclaire, puisqu'il procure par vostre entretien mon bonheur en me retirant de l'aveuglement où j'estois, & de l'abyssme où j'allois me precipiter, sans ressource. Vous m'avez montré, ajoûta-t'il, la terre de promesse en m'enseignant le droit chemin qui conduit au Ciel; mais ce n'est pas assez, si vous ne me donnez les moyens de le pouvoir suivre, & d'embrasser la Religion que je reconnois à present la meilleure. Vous sçavez aussi bien que moy qu'il m'est comme impossible de professer ouvertement en ce pais-cy le Christianisme, apres avoir esté Juif un si long-temps, & que si j'entreprends de le faire à la confusion de ceux de ma Secte, ils m'iront d'abord dénoncer aux Turcs, qui voudront m'obliger de prendre leur Religion, & qui ne souffriront jamais que je prefere celle des Chrestiens à la Mahometane, & ainsi je tomberois de fièvre en chaud mal. Je ne vois point d'autre expedient ny de remede à cela que de m'envoyer en Europe, où je pourray en toute liberté vivre suivant les lumieres que Dieu me donne, & observer ce à quoy la loy m'oblige. Cependant je serois bien aise de me faire baptiser avant mon départ, & de ne point m'embarquer que premierement je n'aye esté receu en vertu de ce Sacrement au nombre des serviteurs du veritable Messie. Le luy répondis que je louois sa ferveur, & que j'approuvois son sentiment, mais qu'il n'y avoit rien qui pressast, qu'il falloit le bien instruire avant que de luy administrer le baptesme, afin qu'il se rendist plus digne de le recevoir, & s'affermist davantage dans la foy. Venez, luy dis-je, Dimanche au matin chez les RR. Peres Capucins, je ne manqueray pas de m'y trouver, & de vous recommander particulierement à ces bons Peres, qui prendront fort volontiers le soin de vostre instruction, & de vous faciliter l'execution de vostre dessein: il s'y accorda & me promit d'y venir.

Pendant que nous nous entretenions ainsi, il y avoit par malheur un Turc caché derriere une tombe à sept ou huit pas de nous, qui entendoit (sans estre apperceu) distinctement tout ce que nous disions, & prestoit l'oreille à tous nos discours. Quand il vit que le Juif m'avoit engagé sa parole, & que nous estions sur le point de nous quitter l'un l'autre, il parut tout à coup & à l'improviste avec un cousteau dans la main, & s'élança vers le Juif comme pour l'en frapper, de quoy ce pauvre

miserable s'estant apperceu avant qu'il eust le temps de le joindre, il se mit en fuite, & courut avec tant de vitesse qu'il fut impossible au Turc de l'attraper, quelque effort qu'il fist. Il luy disoit, en le poursuivant, chien, infidele que tu es! je t'apprendray à preferer la Religion des Francs à la nostre, & d'en faire le choix au prejudice de celle du Prophete. J'avois peur qu'il ne me maltraitast dans la colere où il estoit, neanmoins voyant qu'il renguainoit son cousteau, je me rassuray & demeuray dans le mesme lieu où s'estoit fait nostre dispute en compagnie de deux Chrestiens avec lesquels j'avois commencé le premier entretien: de sorte que retournant à nous son pas ordinaire, bien loin de me faire insulte, il me rendit le salut que je luy avois donné le premier, en souriant, pour luy faire passer sa mauvaise humeur.

Le Juif converty ou du moins convaincu, n'osa pas paroistre du depuis, de crainte de pire. I'estimois sa conversion une espece de miracle, tant il est difficile de les gagner & de tirer un aveu de leur bouche: aussi veux-je bien croire qu'il n'en seroit pas venu là pour toutes mes raisons, si la confusion & le déplaisir dans lequel il estoit actuellement au sujet de l'apostasie de ce faux Messie fait Turc, n'y eust contribué.

Je ne doute pas que le Lecteur ne fust bien-aise de sçavoir les circonstances de cette histoire qui a tant fait parler le monde dans le temps que la chose s'est passée, & ainsi j'en toucheray quelque chose dans la Section suivante, où je rapporteray succinctement les commencemens, les progrès, & la décadence de ce pretendu Messie, suivant ce que j'en ay appris sur les lieux par des personnes qui y estoient actuellement, lorsque cela arriva.

SECTION VI.

L'Histoire du faux Messie Sabatai Levi.

Sabatai Levi nâquit à Smirne l'an 1625. d'un Juif nommé Mardochee, qui estoit au service des Anglois en qualité de Sanfal ou Entremetteur de marché. Il estoit rusé de son naturel, tres-accort, & fort versé dans l'Escriture. Il passa en l'an 1654. de Smirne à Theffalonique, où s'estant fort adonné à l'étude des lettres, il se rendit un des plus sçavans de son temps; Ce qui luy fit naistre l'envie quatre ans après d'aller à Constantinople, où il esperoit par le moyen de sa capacité paroistre comme un oracle dans cette grande Ville. En effet il s'y acquit tant de reputation parmy ceux de sa Secte, qu'ils l'avoient en estime de Prophete, & le respectoient comme tel, particulièrement le simple peuple, qui en vint à un si grand excès de veneration pour luy, que les autres Juifs apprehendans qu'il ne leur arrivast quelque malheur à son occasion, si les Turcs venoient à s'appercevoir de ces honneurs, l'envoyrent & le firent em-

barquet pour Smirne, où il y a moins de peril & plus de liberté qu'à Constantinople. Apres y avoir passé quelques jours, il alla au Caire & de là en Jerufalem: Durant le séjour qu'il y fit, il arriva qu'une fille de Galata seduite par le demon, ou incitée à cela par Sabatai Levi, dît à ses parens qu'il luy estoit apparu un Ange revestu d'une admirable clarté, ayant en main une épée flamboyante, qui luy avoit dit que le veritable Messie estoit venu, & qu'il se feroit bien-tost voir sur le rivage du Jourdain, qu'on eust à se disposer pour le recevoir, & l'aller trouver en bon ordre: Ce que son pere ayant communiqué aux Rabins, ils furent d'avis d'un commun consentement qu'il falloit obeïr à ces ordres qu'ils croyoient estre du Ciel, & faire ce que l'Ange leur commandoit de la part de Dieu. La nouvelle de cette revelation ne fut pas plûtost publiée & le bruit répandu parmy le peuple, qu'une quantité de Juifs vendirent leurs maisons & leurs meubles, & s'embarquerent pour Jerufalem en compagnie de cette fille & de son pere. Y estant arrivez, ils firent sçavoir à leurs confreres les motifs de leur venuë, qui les ravirent de joye, & leur firent naistre l'esperance par les discours qu'ils leur tinrent, de voir ce jour tant desiré & attendu; mais ce qui acheva de les persuader, fut l'autorité d'un certain Rabin de Gaza, Allemand de nation, nommé Natan Benjamin, estimé dans tout le país pour Prophete, lequel interrogé sur cette nouvelle qui alloit toujourns croissant de jour à autre, dît qu'il n'y avoit rien de si certain que le Messie estoit venu, & que Dieu l'avoit deputed pour estre son precurseur, que dans peu de jours ils le verroient de leurs propres yeux. Fort peu de temps après Sabatai Levi estant venu à Gaza, ce pretendu Prophete & precurseur Natan Benjamin l'y receut comme le veritable Messie, & le publia tel en presence des Juifs, encore bien qu'il protesta du contraire, & qu'il avouast franchement qu'il ne l'estoit pas, mais le refus qu'il faisoit d'accepter cette qualité, bien loin de les desabuser, les confirma davantage dans leur pensée, & fut imputé à un effet de son humilité: de sorte qu'ils se jetterent à ses pieds sur le témoignage de ce Natan Benjamin, & le reconnerent pour leur Souverain. Durant le séjour qu'il fit à Gaza, sa conversation fut presque continuelle avec ce pretendu Prophete, qui à ce que l'on croit, luy suggera les moyens qu'il devoit tenir pour reüssir dans son entreprise. Il luy conseilla de retourner à Smirne où il luy enverroit une Lettre comme venante de la part de Dieu, par laquelle sa divine Majesté le declareroit le vray Messie, avec ordre exprés à luy incontinent apres sa reception, d'exercer son office, & à tout le monde de le reconnoistre pour tel. Deux ou trois mois apres son arrivée à Smirne, les deputez de Natan Benjamin s'y rendirent avec cette patente du Ciel, accompagnée d'une autre adresante à la Synagogue, par laquelle il declaroit de la part de Dieu Sabatai Levi vray Messie, & exhortoit toutes les Tribus d'Israël de le reconnoistre, de l'honorer, & recevoir pour tel. Apres qu'on eut fait la lecture des Lettres dans la Synagogue de Smirne, où la renommée de ce Natan Benjamin estoit grande, on ajoûta tant de

foy à son témoignage, que la resolution fut prise d'aller trouver en corps le nouveau Messie, pour luy rendre les honneurs & les hommages deûs à sa dignité. Luy voyant qu'après tant de refus qu'il avoit fait en apparence de cette qualité, les Juifs persistoient toujours de plus en plus à le vouloir reconnoître, commença à y consentir, & se vestit deslors comme un Monarque de tres-beaux & magnifiques habits d'or & de soye. Il portoit une espee de sceptre dans la main, & alloit toujours accompagné par les ruës d'un bon nombre de Juifs, aucuns desquels pour l'honorer, étendoient des tapis par où il devoit passer.

Il seroit difficile de rapporter icy les divers bruits qu'on faisoit courir de luy & de ses pretendus miracles, principalement dans les Provinces les plus éloignées du país où il se trouvoit. L'on publioit entr'autres comme une verité averée qu'une quantité d'enfans estoient tous les jours ravis en extase, & que dans cet estat ils disoient des prodiges de luy, & asseuroient qu'il estoit le vray Messie envoyé de Dieu, quelques-uns affirmoient qu'il vivoit sans prendre aucun aliment qu'une fois la semaine, d'autres qu'il estoit si pur & si chaste qu'il n'avoit jamais eu aucune accointance avec femme, encore bien qu'il fust marié depuis plusieurs années. Les autres enfin publioient que par la vertu de sa seule parole il avoit fait ouvrir les prisons pour mettre en liberté un Juif qui y estoit pour ses crimes; en un mot ils divulgoient mille autres choses de luy que la passion leur faisoit inventer, & qui n'avoient pas plus que celle-là d'apparence de verité. Il arriva que preschant un jour dans la Synagogue, l'envie luy prit d'interroger un certain Medecin de sa Secte, & de luy demander en presence de tout le peuple l'explication d'un passage de l'Escriture qu'il se vouloit appliquer: celui-cy qui ne demandoit pas mieux que de luy complaire, se mit en devoir de luy répondre suivant ses souhaits & son goust, mais en jettant sa veüe sur luy, il apperceut sa face (disent-ils) si rayonnante & resplendissante de lumieres, qu'il demeura tout interdit, sans pouvoir parler durant un espace de temps, & jusqu'à ce qu'il eust repris ses esprits, après quoy il expliqua le passage si au gré de ce pretendu Messie, qu'il luy promit de le faire un de ses premiers Officiers, si-tost qu'il auroit pris possession de sa Monarchie.

Voyant qu'il estoit desormais reconnu de la pluspart des Juifs de Smitne pour le veritable Messie, & qu'aucun d'eux n'ozoit plus luy nier cette qualité, sans s'exposer à estre maltraitté de sa secte, il se resolut d'aller à Constantinople, pour se faire recevoir de ceux qui y sont; Pour cet effet il s'embarqua avec tout son cortège & ses Officiers sur une saïque, & y arriva le 6. de Fevrier de l'année 1666. Son entrée y fut beaucoup plus confusable que magnifique: car les Turcs voyant que les Juifs luy alloient au devant avec une grande quantité d'esquifs, & de caiques pour luy rendre leurs hommages, choquez de cet aveuglement, & indignez de ce qu'on luy faisoit tant d'honneur, le chargerent d'opprobres, d'injures, de bastonnades, & de mille imprecations. Apres cette belle reception, ils le livrerent entre les mains des Recors, qui le conduisirent de

Port à la prison; ce qui consterna tellement les pauvres Juifs, que la plupart se tinrent cachez durant trois jours dans leurs maisons, sans oser paroître, de confusion; & si-tost qu'on en appercevoit quelqu'un dans les rues, on crioit haros sur luy, & on luy faisoit mille confusions.

Après trois jours de prison, on l'en tira pour le mener au grand Vizir, qui eut la curiosité de le voir. Il luy demanda d'abord qui il estoit, & s'il estoit vray qu'il se fust dit le Messie des Juifs. A quoy il répondit franchement, qu'il n'estoit qu'un simple homme comme les autres; qu'à la verité il se pouvoit dire Docteur de la Loy; mais non pas Messie; & que cette qualité ne luy avoit esté donnée que par ceux de sa secte qui le proclamoient tel malgré luy: qu'au reste il y renonçoit. Le Vizir se satisfit en quelque façon de cette réponse: cependant pour oster toute occasion aux Juifs de parler plus à l'avenir du Messie, il prit resolution de le faire mourir; mais en ayant communiqué avec les autres Vizirs, ils l'en dissuaderent, & luy remontrèrent qu'il feroit mieux de differer encore cette execution. Il acquiesça à leurs sentimens, & le renvoya en prison, jusqu'à ce qu'il en ordonnast autrement. Les Juifs sçachans cela, y allerent à troupes le visiter. De quoy le Vizir ayant esté averty, il le fit conduire aux Chasteaux des Dardanelles, distantes deux cent mille de Constantinople, & le fit emprisonner dans celuy qui est du costé d'Europe, pensant par là leur oster les moyens de le voir. Mais cet éloignement de soixante & dix lieues ne fut pas capable de les empescher de l'aller encore trouver là: en sorte qu'il y avoit un si grand concours de peuple, d'hommes, de femmes & d'enfans qui y abordoient de toutes parts, que c'estoit un flux & reflux continuel de barques & de saïques, qui jettoit les Turcs dans l'admiration. Chacun d'eux luy faisoit en signe d'hommage, des presens, selon ses forces & son pouvoir, qui d'argent, qui d'autres choses.

Pendant son emprisonnement aux Dardanelles, il écrivit une Lettre de consolation aux Juifs de Constantinople, dont voicy la teneur.

Le Fils unique & premier-né de Dieu Sabatai Levi, le Messie, & Sauveur d'Israël, à tous les enfans d'Israël, les bien aimez de Dieu paix. Attendu que vous avez esté faits dignes de voir ce grand jour tant désiré d'Abraham, d'Isaac & de Jacob, pour le salut & la redemption d'Israël, & l'accomplissement des promesses de Dieu faites à vos Peres, par les Prophetes, touchant son Fils bien-aimé; que vostre tristesse & vos amertumes se convertissent en joye, & vos jeusnes en festes & allegresses, parce que vous ne pleurerez plus, mes chers enfans d'Israël, Dieu vous ayant donné un sujet de consolation inénarrable. Que vos réjouissances se fassent avec les tambours, les orgues & la musique, remerciant Dieu d'avoir accompli la promesse qu'il vous a faite depuis tant de siecles, & faisant chaque jour ce que vous avez coustume de pratiquer, les calendes; & que les jours & les nuits qui estoient dediez au deuil & à l'affliction, soient changez en jours de joye, à cause de mon apparition. N'apprehendez plus rien, parce que vous aurez le domaine de toutes les Nations; & je vous mettray en possession, non seulement de tout ce qui paroist sur la

terre ; mais encore de tout ce que la mer renferme dans ses abysses , qui vous est réservé pour vostre consolation.

Lorsque la nouvelle de ce faux Messie vint à se répandre dans les Provinces, & que les Juifs scurent qu'il avoit esté receu & reconnu de leurs confreres dans les Villes de Constantinople & de Smirne, les Ministres des Synagogues ordonnerent au peuple des jeûnes & des prieres publiques pour se disposer à sa venuë. Ceux d'Alep où j'estois alors passoiënt des trois ou quatre jours sans manger, & faisoient jeûner les enfans qui estoient encore à la mamelle. Quelques-uns en vinrent dans un si grand excès de ferveur, qu'ils se jettoient tous nuds en plein Hiver dans la riviere. Ces ridicules austeritez jointes aux bruits qu'ils faisoient courir touchant les pretendus miracles de ce fourbe, scandalisoient si fort les Turcs, qu'ils les maltraitoient de paroles & de coups par tout où ils les rencontroient.

Après que ce pretendu Messie eut passé quatre ou cinq mois dans cette prison, on l'en tira pour le conduire à Andrinople, où estoit alors le Grand Seigneur, auquel il avoit eu la hardiesse de signifier par écrit, au dire du peuple, qu'il estoit Monarque de l'Univers ; ce qui paroist peu vray semblable, d'autant qu'il n'auroit jamais pû éviter la mort, s'il en estoit venu à cet excès de temerité. Il est toutesfois constant, qu'il envoyoit des Brefs d'investitures de Royaumes & d'Estats à quelques-uns de sa secte, & entr'autres à ce Medecin Juif de Smirne, cy-dessus mentionné, qu'il establit Roy de Portugal. Le sujet de son appel vers le Grand Seigneur, fut que le Mufti ayant informé sa Hauteffe du grand scandale que cet homme proclamé Messie par les Juifs causoit parmy les Turcs, & que cet erreur alloit s'augmentant de jour à autre, il le fit comparoistre en sa presence pour le faire mourir. Y estant arrivé, il l'interrogea s'il estoit vray qu'il fust le Messie des Juifs, suivant le bruit qui en courroit par tout ? Il fit la mesme réponse au Grand Seigneur qu'il avoit fait au Vizir, à sçavoir que non ; & qu'encore bien que les Juifs le proclamaissent tel, au sujet peut-estre de quelques petits talents, & des connoissances particulieres que Dieu luy avoit données, qui leur paroissoient au delà du commun ; que cependant il declaroit en presence de sa Majesté qu'il ne l'estoit pas, & qu'il renonçoit absolument à cette qualité. *Voilà qui est bien*, dit le Sultan ; *mais pour reparer le scandale que tu as donné aux peuples de ce Royaume, & pour desabuser ceux de ta Nation, il est à propos que tu te fasse Musulman, ou que tu te resonde tout presentement de mourir.* Il n'y avoit point là à tergiverser, aussi sa resolution fut-elle bien-tost prise, de vouloir vivre & mourir bon Turc pour éviter la mort. Sur cela, le Moulla, ou Predicateur du Grand Seigneur, nommé *Vanli afendi*, prit la parole, & luy dit, qu'avant que de professer le Mahometisme, il falloit qu'il crût en Jesus-Christ Fils de Marie Vierge ; & qu'il le reconnust comme un grand Prophete, & pour le veritable Messie envoyé de Dieu ; à quoy il consentit, ajoûtant que les Juifs estoient bien trompez & abusez d'en attendre un autre. Après cet Profession, le

Grand Seigneur luy changea son nom en celui de *Hadgi Mhammad Aga*, qui veut dire le sieur Mahomet pelerin de la Meque, & la qualité de Messie en celle de *Capidgi Bachi*; c'est à dire un des principaux portiers du Serail, & luy assigna un écu & demy de gages par jour. Voila la fin de cette belle entreprise, & où aboutirent les grands desseins de ce prétendu Messie, auquel le Grand Seigneur recommanda tres-expressement, qu'il n'eût point dorénavant à s'intriguer en aucune maniere avec les Juifs, qu'autrement il le feroit mourir; ce qu'il promit d'observer ponctuellement; d'autant plus, dit-il, qu'il les reconnoissoit pour une Nation abominable, haye de Dieu & des hommes. Et pour faire paroistre davantage son aversion contre-eux, il demanda permission au Grand Seigneur d'aller dans leur Synagogue prescher contre le Judaïsme, & annoncer la verité de la Religion qu'il venoit de professer, afin de les desabuser, & de leur faire connoistre leur aveuglement; ce qui luy ayant esté accordé, il y vint à leur grande confusion, & leur prescha une espace de temps les rêveries du Mahometisme, qu'ils estoient obligez d'écouter, à moins que de s'exposer à de grosses avanies. Il alleguoit pour ses raisons, que la race d'Isaac estant finie, ils devoient suivre les Ismaélites, c'est à dire les Turcs: qu'autrement ils ne se pourroient dire à bon droit enfans d'Abraham. Voila une doctrine bien differente de la premiere: mais son eloquence ne réussit pas dans cette rencontre, & il ne luy fut pas si facile de la persuader aux Juifs, qu'il luy avoit esté de se faire passer dans leur esprit pour le vray Messie & reconnoistre pour tel.

Je vous laisse à penser quelle fut leur confusion, en voyant un si estrange changement, & lors qu'ils attendoient cet abominable Predicateur qu'ils estimoient auparavant la bouche de la verité. Ils estoient si consternez qu'ils n'osoient plus paroistre devant le peuple, parce que chacun, tant Turcs que Chrestiens leur reprochoit sans cesse & dans toutes les rencontres cet affront, & leur facilité à se laisser ainsi tromper par un fourbe, eux qui se montrent si rusez, & qui sont si opiniastres à croire le veritable Messie, reconnu de tous les peuples pour la multitude de ses miracles, qui ont estonné le Ciel & la terre.

Outre la confusion que leur fit ce maistre Charlatan par son apoistisie, & ses Predications, il emporta d'eux plus d'un demy million en or, en pierreries & autres choses precieuses, dont ils luy avoient fait present depuis sa proclamation: mais il n'a pas jouï long-temps de toutes ces richesses, estant mort quelques années apres en sa charge de *Capidgi*, & bon Turc, au moins à l'exterieur.

On croyoit qu'apres sa conversion au Mahometisme, l'on obligeroit les Juifs à en faire le mesme à son exemple, ou bien que l'on feroit main-basse sur eux: mais quelques raisons d'Etat & d'interest en empescherent les Ministres de la Porte, qui se contenterent de leur faire cette confusion sans en venir à l'extremité.

Il y a quelques années qu'en Perse on les voulut contraindre à prendre la Religion du país, fondé sur la promesse qu'ils en avoient faite 20. ans

auparavant , en cas que le Messie qu'ils attendoient, ne vint point avant ce temps-là, qui leur fut prescrit pour terme : ce qui n'estant pas arrivé on les somma de la part du Roy de s'acquiter de leurs promesses. Quelques-uns acquiescerent aux volontez des Persans, & renierent leur Foy. D'autres se redimerent à force d'argent ; & quelques-uns qui ne purent fonder aux appointemens, souffrirent la mort plutôt que de professer le Mahometisme.



ARTICLE VIII.

Des Grecs de l'Empire Ottoman.

SECTION PREMIERE.

De leurs erreurs.

Nous entrons dans une matiere seule capable de faire un Volume, & nous la voulions traiter dans le fond : mais comme je me suis proposé la brieveté dans cet ouvrage, je me contenteray de rapporter icy succinctement les choses qui sont venuës à ma connoissance, & que je ne pourrois obmettre sans priver le Lecteur d'une partie des instructions necessaires pour bien connoistre les Grecs, sujets du Grand Seigneur. Or pour en parler avec quelque ordre, nous traiterons premierement de leurs erreurs & superstitions ; & ensuite de l'averfion qu'ils portent aux autres Nations ; de leurs astuces, perfidies & méchancetez.

Les Grecs se peuvent dire la source & la pepiniere de toutes les heresies, schismes & erreurs du Levant, d'autant qu'ils ont pris d'eux leur origine, & que tous les heretiques qui les ont inventez, en sont issus : En effet, Arrius, Nestor, & Dioscore ces trois hydres, qui ont les premiers infecté l'Orient par le venin de leur doctrine infernale, qui a encore aujourd'huy des sectateurs, n'étoient-ils pas Grecs de nation : neanmoins leurs malheureux dogmes ne se trouvent plus que chez les autres Sectes, comme nous verrons dans la suite, aussi les erreurs des Grecs ne sont-ils pas considerables en comparaison de ceux des autres Schismatiques, dont la croyance est moins conforme que la leur à celle de l'Eglise Romaine : cependant ils haïssent les Francs ou Latins beaucoup plus que ne font les autres heretiques Orientaux, qui se montrent plus doux & traitables qu'eux, ce qui procede de ce que les Prestres ne les entretiennent que de faussetez qu'ils inventent contre nous, & leur font accroire mille abus de nostre Religion, pour leur en donner de l'horreur.

Leurs erreurs non plus que ceux des autres Chrestiens Orientaux, n'ont rien

rien de commun avec ceux des Lutheriens & Calvinistes, comme nous verrons ailleurs ; si ce n'est touchant la primauté du Pape, que tous les heretiques n'ont garde de reconnoître, en vengeance de ce qu'il les a excommunicz & retranchez de l'Eglise comme des membres pourris. Quand l'apostat Luther fit divorce par son schisme avec le saint Siege, il fit tenter le Patriarche des Grecs, pour voir s'il y auroit moyen de faire union avec eux : mais le Patriarche luy ayant fait dire que tres-volontiers, pourveu qu'il se conformast à leur Profession de Foy, dont il luy envoya le Formulaire. Luther répondit qu'il ne le pouvoit faire, puisque c'estoit pour cela mesme qu'il se separoit de l'Eglise Romaine, en quoy il paroist evidemment, que les Grecs luy sont conformes en tout ce qui est controversé entre nous & les Heretiques Calvinistes & Lutheriens.

Ils nient qu'il y ait un Purgatoire : cependant ils avoient dans leur Martyrologe qu'il y a un estang de feu, par lequel les ames qui sont parties de la prison de leurs corps avec quelque souillure, doivent passer pour se purifier, avant que d'entrer dans le Ciel, qui n'admet rien d'impur, aussi prient-ils pour les deffunts, celebrent des Messes à leur intention, & font des aumosnes aux pauvres pour le repos de leurs ames ; en quoy ils semblent assez reconnoître le Purgatoire, quoy qu'ils le nient de bouche, plutôt par un motif de contradiction au sentiment de l'Eglise, & par opiniastreté, qu'autrement.

Ils confessent que le Pontife Romain est le premier & le plus noble des Patriarches ; & qu'il doit avoir la preface dans tous les Conciles, dont il se peut dire le Chef : mais ils nient qu'il ait aucun pouvoir ou jurisdiction sur les autres Patriarches, n'estant, disent-ils à leur égard, que le premier entre les égaux, ne plus ne moins que seroit un aîné entre ses freres, ou l'Empereur à l'égard des autres Monarques ; ce qui est une heresie formelle, que la pratique de l'Eglise a toujours condamnée.

Quoy qu'ils nient cela du Pape, au respect des Patriarches, à sçavoir qu'il ait autorité sur eux hors des Conciles ; ils n'oseroient cependant en dire de mesme au regard des Evêques, ny asseurer qu'ils luy soient égaux en pouvoir. Cette pensée ne leur est pas encore tombée dans l'esprit jusqu'à present, ou du moins ils n'en ont rien témoigné à l'exterieur.

Ils consacrent en pain-levé, & condamnent sans raison tous ceux qui ne se conforment pas à eux en cela. On ne sçauroit dire les persecutions qu'ils firent autrefois pendant leur regne, aux Armeniens, pour les obliger à quitter le pain azyme, qu'ils tiennent par tradition de l'Eglise Romaine mere de toute les autres.

Semblablement, ils communient le peuple sous les deux especes du pain & du vin, que le Prestre prend dans le Calice avec une petite cuillere d'argent doré : en sorte qu'il est tres-difficile (selon que j'ay pû remarquer, qu'il ne répande souvent quelques gouttes ou parcelles de cet Auguste Sacrement, en l'administrant au peuple qui se presente à la foule, & qui le reçoit tout debout, sans s'agenouïller. Outre que cette façon de Commu-

nier peut causer du degoust aux personnes infirmes & delicates, qui ressentent en elles-mêmes une tres-grande repugnance, de recevoir dans leur bouche cette cuillere apres tant d'autres, qui peut-estre ont des chancres ou quelque incommodité notable.

Ils croyent que le Saint Esprit ne procede que du Pere & non du Fils, & ne veulent point admettre l'adjonction, *Filioque*, que l'Eglise a faite au Symbole du Concile de Nice. En punition de quoy il semble que Dieu ait permis la ruine de leur Empire, & la prise de Constantinople par les Infidelles, le propre jour de la Pentecoste, Feste du Saint Esprit, qu'ils offençoient par cette heresie, qui luy est particulierement opposée. Le Pape leur predict par ses Lettres comminatoires le malheur qui leur devoit arriver; & les avertit que s'ils ne retournoient à l'obeissance de l'Eglise, & à reconnoistre leurs erreurs, que dans trois ans Dieu les priveroit du Royaume: Sa Lettre fut écrite & dattée du jour de la Pentecoste, & leur Ville Capitale fut prise à trois ans de là le mesme jour.

Ils rebaptisent ceux des autres sectes Chrestiennes qui passent à la leur & qui se font Grecs par interest, ou pour quelque déplaisir qu'ils auront receu de leur Nation, dans la pensée qu'ils ont que leur Baptesme ne vaut rien, & qu'ils sont eux seuls les veritables Chrestiens, ou bien ils le font par un esprit d'orgueil, & pour confondre les autres.

Il y a neuf ou dix ans, qu'un Prestre d'un autre secte nommé *Nos el leil*, ayant voulu se remarier en Alep pour la troisième fois, & exercer tout ensemble les fonctions du Sacerdoce, & ceux de sa Nation s'y opposant, il les quitta par un esprit de desespoir, & s'enrolla chez les Grecs qui le receurent à bras ouverts, le rebaptiserent & le marierent ensuite, donnant assez à connoistre par là qu'ils ne le croyoient ny Prestre ny Chrestien, comme ils l'ont dit du depuis; & que par consequent ils le pouvoient marier pour la troisième fois, n'ayant contracté aucune obligation qui y mist obstacle.

Il y a environ quinze ans que leur Patriarche d'Antioche, nommé *Macarios*, allant faire sa visite en Moscovie, ou plutôt des questes d'argent, passa par la Georgie, où il rebaptisa dans la riviere des milliers de personnes, hommes, femmes & enfans; qui ne l'avoient esté qu'avec de l'huile, suivant la malheureuse coûtume de ce pais-là, dont les Ecclesiastiques sont ignorans dans l'excez. Il en fit de mesme aux Prestres & aux Evesques qui en avoient autant de besoin que les autres; mais il ne s'avisa pas de les reordonner, ou bien il ne crût pas, tant il estoit ignorant, que cela fust necessaire: de sorte qu'il les laissa continuer dans l'exercice de leurs fonctions, encore bien qu'ils n'eussent aucun caractere, puisqu'ils n'estoient pas Baptisez, lorsqu'ils receurent leur pretenduë Ordination.

Ils ont plusieurs abus touchant le Sacrement de Penitence; Un des principaux est qu'ils ont diverses sortes d'absolutions, aucunes desquelles sont bonnes & les autres invalides, pour estre seulement deprecatoires & non absolus, comme seroit celle-cy, par exemple: je prie Dieu qu'il t'absolve de tes pechez, qu'il te pardonne, &c. Les Peres Capucins en trouve-

rent de quatorze sortes toutes differentes, lors qu'il fut question de tirer d'eux une attestation de leur Foy contre les Calvinistes, comme ils avoient déjà fait chez les Armeniens & les Surriens, & de leur faire declarer leur creance sur les points controversez entre nous & les Huguenots, afin de les envoyer à Monsieur Arnaud, apres la Traduction qui en fut faite par ces Peres, pour estre inferée dans son Livre, intitulé, *la Perpetuité de la Foy*; & faire voir par là l'uniformité qu'il y a de l'Eglise Romaine avec l'Orientale dans tout ce que les Calvinistes rejettent, comme la réalité du Corps & du Sang de Nostre Seigneur au Saint Sacrement de l'Autel: la Confession auriculaire, les jeûnes, les vœux, les images, l'invocation des Saints, le merite des bonnes œuvres, &c. que tous les Chrestiens Orientaux admettent & pratiquent.

Un autre abus qu'ils ont dans la Confession; c'est que les Prestres n'examinent presque pas les Penitens, soit par interest ou par crainte de leur déplaire; soit parce qu'ils ne sont pas capables de le faire comme il faut. Semblablement ceux qui se confessent ne s'accusent que des fautes ordinaires, & ne disent rien des pechez honteux, à cause du peu de confiance qu'ils ont en eux: si bien qu'ils ne font le plus souvent que des sacrileges, au lieu de remporter du fruit de leurs Confessions.

Il s'est trouvé parmy eux des Prestres si ignorans, qu'ils croyoient n'estre pas obligez de se confesser, parce qu'ils confessoient les autres. Le Pere Alexis de Sommevere, Capucin Missionnaire, ayant esté un jour averty qu'il y en avoit un qui ne l'avoit pas fait depuis vingt-cinq ans, l'alla trouver pour luy faire reconnoistre son aveuglement, & le defabuser de cet erreur. La réponse qu'il luy fit pour sa justification, fut plaisante. *C'est bien la raison*, luy dit-il, *que ceux qui confessent le peuple se confessent encore eux-mesmes, où est-ce que cela est écrit?*

Un autre aussi capable que le precedent, ayant esté prié d'aller confesser un malade à la campagne, répondit, qu'il n'estoit pas necessaire de se porter sur le lieu, pour entendre ses pechez, sçachant bien, disoit-il à peu près ce qu'il luy pourroit dire, & qu'il luy en donnoit l'absolution. Le suppliant luy ayant fait instance derechef d'y aller, dans le doute qu'il avoit qu'on pût absoudre un homme absent, sans se confesser. Le Prestre s'en choqua, & luy dit en colere. *Vous estes un grand Docteur pour m'apprendre mon métier, je ne sçay pas bien ce que j'ay à faire, & ce qui est de mon devoir: allez en paix, & me laissez en repos, que cela ne vous donne point de peine, j'en répons, & prens le peché sur ma conscience, s'il y en a.*

L'on m'a assuré que les Patriarches & Evesques Grecs permettoient l'usure à trente pour cent, moyennant qu'on les aidast par quelque aumosne considerable à payer les debtes qu'ils ont faites à la Porte pour obtenir le Patriarchat au prejudice de celuy qui le possède, qu'ils font deposseder. Ces debtes monteront quelquesfois si haut, avec leurs interests qu'elles feront des sommes exorbitantes. Le tronc de Constantinophe est actuellement endebté aux Turcs pour ce sujet de deux mille bourses, qui disent un million d'écus, dont l'usure qu'en exigent les Turcs, va à trois cens

mille écus par an, à prendre vingt-cinq pour cent, qui est l'intérêt ordinaire de la Turquie. Quand ils ne trouvent pas parmy leur Nation suffisamment de quoy y satisfaire, & qu'à raison de sa pauvreté elle ne peut pas payer les intérêts, bien loin de rembourser le total, ils envoient de leurs Prestres, soy disant Catholiques, quæster en Chrestienté de l'argent, avec de faux pretextes, sans donner à connoître que c'est pour acquitter les debtes d'un ambitieux, qui s'est fait Patriarche à force d'argent, sur un faux exposé fait à la Porte du Grand Seigneur, au prejudice de celuy qui estoit actuellement en charge, qu'il aura fait déposer injustement par les Infidelles pour se mettre en sa place, sans estre élu à cette dignité.

Ils ont quatre Trônes Patriarchaux, & sur chacun d'iceux deux ou trois pretendans, qui se dépossèdent alternativement l'un l'autre : la charge restant à celuy qui offre le plus au Turc. Ces quatre Patriarches sont indépendans l'un de l'autre. Celuy de Constantinople se dit le premier, encore bien que celuy d'Alexandrie, qui n'est à leur compte que le second, se qualifie de Juge des autres, au sujet, peut-estre, que saint Cyrille son predecesseur presida de la part du Pape au Concile d'Ephese, assemblé contre l'Heretique Nestor, Patriarche de Constantinople. Celuy d'Antioche qui n'est que le troisième, est le plus ancien de tous; aussi ce Trône a-t'il esté estably & fondé par saint Pierre Chef des Apostres, qui avant que d'aller à Rome, y laissa en sa place Evodius. Il se donne la qualité dans ses Lettres de Patriarche de tout l'Orient, & a plus d'étendue qu'aucun autre. Celuy de Jerusalem est le moins considerable, & à peine ses Confreres luy veulent-ils accorder la qualité de Patriarche; mais seulement celle de premier Archevesque, l'autre ne luy ayant esté donnée par Nostre saint Pere le Pape que du temps de Justinian le jeune Empereur des Grecs, qui en fit la Requeste au Trône Apostolique, en consideration des Lieux saints qu'il vouloit honorer, en faisant eriger ce Trône en Patriarchat.

Les Patriarches, Evêques & Religieux Grecs, portent les cheveux longs comme les seculiers en Europe, differens en cela des autres Nations Orientales, qui se les rasent tous les huit ou dix jours, tant les Ecclesiastiques que les Seculiers.

Leurs habits Sacerdotaux & Pontificaux sont entierement differens des nôtres. Ils ne se servent point de surpelis, de bonnet quarré; mais seulement d'aubes, d'estolles & de chappes. Ils celebrent la Messe avec une espece de chappe qui n'est point ouverte ou fendue par devant, sous laquelle ils tiennent toujours les bras cachez, si ce n'est quand il faut donner la benediction au peuple ou le Communier, qu'ils la levent avec beaucoup d'incommodité. Le Patriarche vest une espece de Dalmatique en broderie, avec des manches de mesme, & met sur sa teste une Couronne Royale au lieu de Mitre; & les Evêques une certaine Toque à oreilles, semblable à un chapeau sans rebords. Ils ne se servent point de croces; mais seulement d'une bequille d'ebene, ornée & embellie d'yvoire ou de nacque de perles.

SECTION II.

De leurs abus & superstitions.

ON ne sçauroit dire combien ils ont outre les erreurs susmentionnez, de superstitions, d'abus, & des choses apocriphes: aussi n'est-ce pas mon dessein de les rapporter toutes icy, me contentant de trois ou quatre exemples pour preuve de ce que j'avance.

Ils ajoutent foy aux songes qu'ils font en dormant comme si c'estoient autant de revelations, & les font expliquer comme nous avons dit parlant des Turcs. Il arriva il n'y a que trois ans pendant le séjour que je fis à Constantinople, qu'un Grec de la Ville se fit Turc avec toute sa famille, au sujet qu'il avoit veu en songe durant la nuit Mahomet qui sembloit luy faire voir un grand & magnifique Palais, entouré de beaux jardins & de parterres remplis de toutes sortes de fleurs & de fruits, en luy disant ces paroles: *Voy & considere ce qui est preparé à ceux qui professent ma Religion, & ce qu'ils possederont un jour.* Cette vision nocturne qui n'estoit qu'un jeu de son imagination ou bien une illusion diabolique, fut capable de luy faire renier la Foy: en sorte que dès le lendemain il se rendit chez le Cadi, auquel apres avoir raconté en plein Parquet ce qui luy estoit succédé, il voulut faire profession du Mahometisme en place publique, & y brûler en presence de tout le peuple les Livres qu'il avoit à son logis qui traitoient de la Religion Chrestienne, ce qui luy ayant esté accordé fort volontiers, il l'executa comme il l'avoit projeté.

Ils traitent d'heretiques ceux qui ne font pas le signe de la Croix comme eux, en portant la main premierement au costé droit qu'au gauche; pour cette raison, disent-ils, que Nostre Seigneur donna sa main droite la premiere pour estre crucifiée & ensuite la gauche: encore bien que cette difference ne soit rien, & qu'elle ne doive tirer à consequence, si est-ce pourtant qu'ils la constituent comme la marque caracteristique de leur Religion, par laquelle ils se reconnoissent & se distinguent des autres Nations, desquelles ils se scandalisent pour n'estre pas conformes à eux en cela, & les regardent comme des gens indignes de vivre, refusant mesme de leur vendre du pain & autres choses necessaires dans le besoin, en consequence de ce ridicule motif. J'ay connu quelques Armeniens lesquels m'ont assuré que se trouvant sur le chemin de Constantinople, ils ne pouvoient avoir du pain des Grecs ny pour argent, ny autrement, à moins que de faire comme eux le signe de la Croix, pour preuve de leur pretendue Catholicité, ce qu'ils n'avoient pas plütoست fait qu'on leur fournissoit abondamment tout ce qui leur faisoit de besoin, avec tant de civilité, de courtoisie & d'affection qu'on n'en pouvoit desirer davantage; en sorte qu'à les voir, vous eussiez dit qu'ils avoient converti ces gens à

leur Religion, tant ils paroissoient joyeux.

Ils abhorrent souverainement les images qui sont en bosse de quelque matiere qu'elles puissent estre, & ne les veulent qu'en peinture, ou bien gravées sur des plaques de cuivre ou d'argent. Ils se scandaliserent si fort à Scio d'un Crucifix en bosse, qui estoit dans l'Eglise dite Loreta, appartenante aux Grecs Catholiques, qu'ils y entrerent violemment, mirent une corde au col de cette image, & la tirerent dehors avec des cris horribles, & luy firent mille indignitez.

Il ne leur est pas permis de manger dans leurs Carefmes la chair du poisson, mais seulement ses œufs, comme le cavial & la potarque. Semblablement ils peuvent en bonne conscience cuisiner durant leurs jeûnes toutes sortes de coquillages de mer, comme des huîtres, des moucles & des limas de terre; quoy que ce ne soit pas la pratique des autres Chrétiens Orientaux, qui en cela sont plus austeres qu'eux.

Ils benissent de l'huile en certains jours de festes qu'un Prestre presente au peuple à la porte de l'Eglise pour s'en mettre au front comme ils feroient de l'eau beniste, & quelques-uns d'eux font passer cela pour l'Extreme-onction.

Ils enseignent quantité de choses apocriphes & qui n'ont aucune apparence de verité. Me trouvant un jour dans leur Eglise en Alep à la predication d'un Prestre nommé *Couri Iacob*, j'entendis une histoire qui faisoit tout le corps de son Sermon, que je n'avois jamais ny leuë ny ouïe jusqu'alors, par laquelle il leur monroit que David avoit esté engendré par un adultere volontaire, ce qui luy faisoit dire ces paroles : *Ma mere m'a conceu dans les pechez*. Voicy succinctement comme il raconta ce pharago. Isai pere de ce Prophete estant, dit-il, devenu amoureux de sa servante, qui estoit aussi chaste que belle, fit tant par ses poursuites & sollicitations qu'il l'obligea pour sauver son honneur qui luy estoit plus cher que sa vie, de se declarer à sa maistresse. Celle-cy qui ne manquoit point d'adresse, s'avisa d'un expedient par lequel en délivrant la fille, elle tromperoit encore son mary, & luy feroit passer à mesme temps sa tentation: ce fut d'ordonner à sa servante de faire semblant d'acquiescer aux volontez de son Maistre, & de luy determiner l'heure & le lieu où il la viendroit trouver à la faveur des tenebres, pour assouvir sa passion, & qu'elle se mettroit elle-mesme en sa place. Ce qui ayant esté ainsi projeté & executé, Isai ne manqua pas de se rendre dans le temps au lieu qu'on luy avoit assigné, où ayant rencontré sa femme, sans la pouvoir reconnoistre, & la prenant pour la servante il pecha avec elle, d'autant qu'il commit dans cet acte un adultere volontaire dont elle conceut David. Or pour le confirmer dans la pensée qu'il avoit eu accointance avec cette fille, elle l'obligea de feindre à quelque temps de là d'estre grosse, & luy fit mettre pardessus sa juppe quelque chose qui la fist paroistre telle aux yeux de son Maistre: à quoy elle obeit, & à mesure qu'elle s'approchoit du temps de son pretendu part, elle en ajoûtoit davantage: de sorte qu'il resta entierement persuadé d'une chose qui n'estoit pas. Enfin les neuf mois

de la grossesse estant presque expirez, la maistresse avec le consentement du mary la mena faire ses couches à la campagne, sous pretexte d'éviter le scandale du peuple, & la confusion qu'ils en recevroient, si cela venoit à se sçavoir: cependant elle fit les siennes & mit au monde le petit David. Quelque temps apres elle fit sçavoir à Isai que l'enfant qu'elle avoit eu, estoit mort, & qu'elle adoptoit en sa place celuy de la servante, qui estoit beau comme un petit Ange, à condition qu'il la mettroit hors du logis, apres l'avoir pourveuë d'une bonne dote pour son entretien. Cette proposition parut si raisonnable à Isai qu'il y consentit, envoya la servante, & sceut bon gré à la femme de ce qu'elle avoit compassion de ce pauvre petit innocent, cela fit qu'il se montra plus affectionné envers elle qu'il n'avoit fait par le passé. Cette femme adroite ne découvrit rien de toute la fraude à son mary, afin de l'entretenir dans cette opinion qui luy estoit si avantageuse: cependant elle élevoit ce prétendu bastard qui estoit son veritable fils avec autant de soin que ses autres enfans, & luy faisoit mesme plus de caresses, tant à cause de son bas âge, qu'à raison de sa beauté qui le rendoit plus aimable: ce que le mary attribuoit à une complaisance qu'elle avoit pour luy, à laquelle il taschoit de correspondre de sa part: si bien que le petit David faisoit tout le bonheur de la famille, & maintenoit ses pere & mere dans la plus grande union & amour que puissent avoir des personnes mariées. Estant parvenu à l'âge de dix ou douze ans, son pere l'occupa à la garde d'un troupeau de brebis, pour témoigner par là à sa femme qu'il ne pretendoit pas de le mettre au rang de ses autres fils, auxquels il faisoit porter l'épée, & donnoit des emplois plus honnestes qu'à celuy-cy, qu'il ne consideroit que comme un bastard. Il arriva sur ces entrefaites que le Prophete Samuël ayant receu ordre de Dieu d'aller en Bethleem pour y faire choix dans la famille d'Isai d'un de ses enfans, & de l'oindre Roy d'Israël en la place de Saül qu'il avoit rejetté de sa face, il y vint, & apres avoir découvert en secret à Isai le commandement qu'il avoit de la part de Dieu, il luy ordonna de faire comparoistre en sa presence tous ses enfans. Isai qui aimoit son fils aîné plus que les autres, l'amena d'abord, apres l'avoir fait vestir à l'avantage, afin qu'il remportast la palme, mais Samuël l'ayant considéré, dit à son pere que ce n'estoit pas luy dont Dieu avoit fait le choix. Il fit venir ensuite le second & le troisiéme qui avoient porté les armes, & servy dans les troupes de Saül, il luy dit encore la mesme chose de ceux-cy: de sorte qu'il fit paroistre les trois autres qui furent semblablement rejettez par le Prophete, ce qui affligea sensiblement leur pere, qui n'osoit pas proposer le petit Berger David, de crainte de déplaire à sa femme & à ses autres enfans, & de s'exposer tout ensemble à un affront. Samuël étonné de ce qu'il ne trouvoit pas celuy qu'il cherchoit, se tourna comme en colere vers Isai, en luy disant: *Sont-ce là tous vos enfans? n'en avez-vous point d'autres? Seigneur*, répondit-il, *j'en ay encore un petit à la verité, qui est le plus jeune de tous, & qui n'est capable d'aucun employ, n'ayant esté occupé jusqu'à present qu'à la garde des*

moutons. Que je le voye, dit Samuël, *qu'on le fasse venir en ma presence.* On l'alla chercher à la campagne où il estoit avec les troupeaux : on le presenta devant luy vestu en Pastoureau, à dessein de l'en faire déporter, pour jeter la veüe sur un autre : Mais Dieu qui le vouloit retirer de cet estat vil & abjet pour en faire le Conducteur de son peuple, fit connoître au Prophete par des mouvemens interieurs que c'estoit celuy-là qu'il eleveroit un jour sur le trône. Il l'embrassa étroitement, & après l'avoir tiré à l'écart & pris en particulier, il l'oignit Roy d'Israël. Cette élection surprenante attrista fort Isai, apprehendant qu'elle ne causast du divorce dans sa famille, & du refroidissement entre luy & sa femme, qui pourroit s'imaginer que ce seroit luy qui l'auroit procurée au prejudice de ses legitimes enfans. Il paroissoit tout affligé & melancolique cependant qu'elle rioit en elle-mesme de sa simplicité : mais venant à considerer qu'il ne souffroit cette peine d'esprit que pour l'amour d'elle, & à son sujet, elle ne voulut pas le laisser plus long-temps dans cet estat, sans luy découvrir ce qu'elle luy avoit teu jusqu'alors. Elle le fit, luy avoüa la tromperie qu'elle avoit esté obligée de luy faire pour sauver l'honneur de la fille, luy en donna des preuves qu'il ne pût nier, & l'assëura que David estoit leur legitime fils de tous deux. Cette nouvelle l'étonna autant qu'elle le réjoüit ; il ne pouvoit assez admirer l'adresse de sa femme, sa prudence, & sa constance à garder si long-temps le secret contre l'ordinaire de celles de son sexe.

Jamais Sermon n'a esté si gousté que fut le narré de cette histoire apocryphe par ces pauvres ignorans, chacun applaudissoit à ce conteur de sonnettes, & luy donnoit mille éloges d'avoir si bien rencontré, *afac afac ia couri Iacoub*, luy disoient-ils par congratulation, *allah is allem toummac*, comme qui diroit, vive Messire Jacques pour la predication, que Dieu benisse cette bouche d'or & cette langue si diserte & eloquente.

SECTION III.

De l'aversion qu'ils portent aux autres Nations.

LEs Grecs haïssent & méprisent toutes les Nations Chrestiennes, & sont haïs reciproquement de toutes ; mais particulièrement des Arméniens, qui ne les appellent pour l'ordinaire avec les Turcs que *Cara gahor*, qui veut dire Chrestien noir, ou bien les os bleus, à raison de leur humeur farouche & superbe. La haine qu'ils leur portent, est si grande qu'ils aimeroient mieux, disent-ils, rester toute leur vie sous la tyrannie des Turcs, que de tomber encore sous la domination des Grecs, qui leur estoit autresfois & leur seroit encore plus insupportable que celle des Ottomans, comme vous en pourrez juger par le recit que je feray des mauvais traitemens qu'ils en recevoient autresfois, lorsqu'ils estoient les possesseurs

seigneurs de l'Empire, sur lesquels ils fondent l'aversion qu'ils leur portent à présent, & ce sont les suivans.

Premièrement ils leur empeschoient le libre usage de leur Religion, & les vouloient faire de la leur par force : encore bien qu'ils fussent eux-mêmes heretiques & rebelles à l'Eglise Romaine, à laquelle les Armeniens leur propofoient de se réunir conjointement avec eux : ce qu'ils refusoient de faire.

Secondement, les Grecs ne leur permettoient pas l'entrée dans leurs Eglises, & les en chassoient honteusement, de crainte, disoient-ils, qu'ils ne les polluaissent : d'où est venuë la coustume aux Armeniens en plusieurs lieux de prier devant le portail de l'Eglise sans entrer dedans.

Troisièmement, ils les ont laissé plusieurs années sans Patriarche, pour les obliger par leurs violences à changer non-seulement de rit, mais encore de nom, & de s'appeller Grecs comme eux, ainsi qu'ils ont fait à la pluspart des Jacobites de Syrie, qui prient aujourd'huy en langue Grecque, & qui en suivent le rit.

En quatrième lieu, ils les traitoient plus cruellement & avec plus de mépris que les Turcs ne font leurs esclaves, & quelque Nation que ce puisse estre ; en ce que non contents d'exiger d'eux plus qu'ils ne faisoient de leurs autres Sujets, ils les obligeoient à servir de suppost à la table, qui estoit posée sur leur dos pendant le repas, leur jettoient par derision les os à ronger comme à des chiens, & leur crachoient à la face les rinsures de leurs bouches. Toutes ces indignitez jointes à leurs tyrannies, les reduisirent au desespoir, & les obligerent pour se délivrer de ce joug, pire que l'esclavage, de prendre contre-eux le party des Turcs, & de se joindre aux Infidelles, qui ne se seroient jamais emparez de l'Empire d'Orient n'eust esté la division qui estoit alors entre les Chrestiens qui l'habitoient, & qui ne taschoient qu'à se détruire les uns les autres.

Cinquièmement, ils avoient en si grande horreur & aversion leurs Eglises, qu'ils se disoient communément : Prenez garde que si en passant devant le Temple des Armeniens, il vous entroit une épine dans le pied, de vous abaisser pour la retirer, de crainte qu'ils ne prennent de là sujet de croire que vous vous estes encliné par respect, pour luy faire la reverence : passez outre, l'épine vous deust-elle traverser le pied.

Sixièmement, ils donnoient en dépit & par mépris des Armeniens, leur nom à des chiens, & les appelloient Armeni, pour donner de l'horreur de cette Nation, & montrer par là qu'ils estoient pires que des brutes. Cette folie, disent les Armeniens, leur cousta un jour bien cher : dautant que Sarkis, qui estoit un grand Capitaine, Armenien de nation, ayant ouï dire qu'un certain Evesque Grec avoit un gros mastin qu'il nommoit Armeni, voulut s'instruire de la verité, & l'alla voir accompagné d'une vingtaine de bons Cavaliers bien armez, sous pretexte de luy rendre visite. Apres quelques entretiens, il le pria de luy faire voir son chien dont on faisoit si grande estime ; l'Evesque rougit & fremit à ces paroles, se doutant bien qu'on luy auroit donné quelque avis. Sarkis le voyant tout

interdit, se confirma dans la creance du rapport qu'on luy avoit fait. Il insista à ce que l'on fist venir ce chien, appelez-le par son nom, luy dit-il, est-ce que vous ne luy en avez point donné jusqu'à present? Les serviteurs de l'Evesque se mirent en devoir de le chercher, & l'appelloient çà & là comme l'on fait les chiens de la ruë qui n'ont ny maistre ny nom, avec ce cry ordinaire, *Hoche, Hoche*, qui les fait venir. Cet animal qui n'avoit pas accoustumé d'estre appellé de la sorte, ne se rendoit pas à cette voix. Sarkis voyant qu'ils tarديوient trop, & craignant qu'ils ne le renfermassent ou ne le conduisissent ailleurs, ne voulut pas leur en donner le temps: Je le feray bien venir, dit-il, il n'y a qu'à l'appeller fortement & par son nom; à peine eut-il proferé deux ou trois fois ce mot *Armeni, Armeni*, que le chien se rendit incontinent à luy. Les Grecs ne furent jamais plus confus & consternez que dans cette rencontre; ils paroissoient plus morts que vifs, présument bien que Sarkis avec ces Cavaliers n'estoit venus chez eux que pour tirer vengeance de cet affront. Ils ne sçavoient que dire ny qu'alleguer pour leurs excuses, sinon d'implorer sa misericorde, & se jeter à ses pieds pour luy en demander pardon; mais la rage & la passion qu'il ressentoit en luy-mesme de cette injure, fit que sans les vouloir entendre, il les fit tailler tous en pieces, apres avoir tué le chien en leur presence, & alla ensuite faire main-basse sur tous les Grecs qu'il rencontra.

Cette expedition si tragique que les Armeniens m'ont racontée plusieurs fois, a donné tant d'averfion du nom de Sarkis aux Grecs, qu'ils ne sçauroient en entendre parler, & ne peuvent souffrir qu'on le donne au baptesme, encore bien qu'il y ait des Saints de ce nom. Ils permettent à leur peuple en detestation de ce Sarkis de manger durant huit jours de la viande mesme le Vendredy, parce que les Armeniens jeûnent cette semaine-là fort rigoureusement en l'honneur d'un Saint qui porte ce mesme nom.

Cette averfion des Grecs envers les Armeniens continuë encore si fort aujourd'huy, qu'ils se trahissent chez les Infideles, & procurent la ruine des uns & des autres par leurs faux rapports. Je vis en passant à Smirne une chose bien particuliere de cette averfion: Un Surien d'Alep bon Catholique qui y estoit marié avec une Grecque, ayant prié un Pere Capucin d'aller confesser sa femme qui estoit en peril de mort, & qui témoignoit se vouloir convertir à la Foy à l'exemple de son mary; la mere & les parentes de la malade s'y opposerent, & ne le voulurent pas permettre, à cause, disoient-elles, que ce pere parloit Armenien, qu'il alloit à leur Eglise, & qu'il y avoit encore presché ce jour-là, & qu'ainsi il pourroit participer à leurs erreurs: si bien qu'elles firent venir en l'absence du mary de la malade un Prestre Grec pour luy administrer les Sacrements; mais à dire le vray, je crois qu'elles prirent un faux pretexte, & que c'estoit plûtoft par averfion des Latins qu'elles mirent cet obstacle, qu'à cause des Armeniens, puisque la haine que les Grecs leur portent est encore moindre que celle qu'ils ont pour nous, comme vous en pour-

rez juger , par ce que j'en ay rapporté en parlant des avanies que ces malheureux font faire aux Peres qui sont en Jerusalem , & par ce peu que j'en vais dire , qui n'est qu'un échantillon de la piece.

Ils vendent les Francs aux Turcs quand ils les peuvent attraper à l'écart , & se faisoient d'eux lorsqu'ils sortent du vaisseau pour faire provision d'eau , à moins qu'ils ne soient en estat de se bien défendre.

Le Capitaine Daniel ayant fait naufrage sur les costes de Piscopi , les Grecs de cette Isle auxquels il promit dans sa disgrâce trois mille écus pour sa délivrance , outre le profit qu'ils faisoient du butin de son vaisseau , qui estoit considerable , le vendirent aux Infideles , & le livrerent entre leurs mains : nonobstant qu'ils luy eussent juré le contraire , & promis de le mettre en liberté : ce qu'ils ne faisoient que pour l'obliger à dire où estoit son argent , & tirer de luy tout ce qu'ils pourroient , avant que d'achever de le perdre. Cette action barbare ayant esté sceuë par le sieur Kerviliere de la Ciutat , le choqua si fort , que pour en tirer vengeance , il leur alla rendre une visite , & les chastia comme ils meritoient.

Sept vaisseaux Flamans estans venus à Brasccio di Maina proche l'Isle de Cerigo , & ayant envoyé leurs chaloupes pour acheter des provisions à terre dans des villages de Grecs assez voisins de la coste , ces misérables s'appercevant qu'ils mouilloient l'ancre , & que leurs barques venoient à terre , accoururent sur le rivage pour leur en vendre ; les Flamans voyans que ce qu'ils avoient apporté de vivres , ne suffisoit pas , en demanderent davantage ; ceux-cy qui l'avoient fait à dessein pour les attirer dans leurs maisons , distantes de la coste environ un petit quart de lieuë , les inviterent d'y aller , avec promesse de leur vendre à bon marché tout ce qu'ils voudroient. Les Flamans ne se défians de rien , & ne pensans point à la trahison qu'ils leur tramoient , les suivirent tout simplement. Ils n'y furent pas plûtoست arrivés , que ces perfides se ruèrent sur eux à l'improviste , les desarmerent , & apres les avoir dépouillez de leurs meilleurs habits , les garotterent & les mirent en prison. Leurs compagnons bien étonnez de ce qu'ils ne retournoient pas au vaisseau , en envoyerent d'autres pour sçavoir d'où procedoit ce retardement. Ceux-cy apprirent qu'ils estoient retenus prisonniers , & que si on les vouloit retirer , il falloit se résoudre de donner tout presentement huit mille écus aux Grecs pour leur rançon , qu'autrement ils les vendroient aux Turcs comme des Corsaires , ou bien ils les massacreroient. Ce rapport ayant esté fait aux Officiers des vaisseaux , quelques Capitaines enragez de cette trahison , concluient qu'il falloit envoyer deux ou trois cens hommes bien armez pour les forcer dans leurs maisons qui sont comme des grottes & des cavernes sous terre , afin de les obliger de rendre leurs gens. D'autres qui avoient plus de pratique du país , opinoient le contraire , & qu'on feroit mieux d'agir avec eux par la douceur , en leur donnant quelque chose de ce qu'ils pretendoient , alleguans pour raisons que si l'on en venoit à l'extremité & à les violenter , ils tueroient ceux qu'ils tenoient captifs , & la plupart des autres qui les voudroient délivrer par

force: outre qu'ils donneroient faussement à entendre à Constantinople qu'on auroit fait des irruptions dans leur pais, & causeroient par ce moyen une avanie aux Flamans qui sont dans tous les Ports du Grand Seigneur. Ce raisonnement fut plus gousté que le premier: de sorte qu'on parla d'accord avec eux, & on leur demanda ce qu'ils en pretendoient. Apres plusieurs debats de part & d'autre, on les fit consentir à se contenter de quatre mille écus qu'on leur compta, apres quoy ils laisserent aller les prisonniers. L'on me fit remarquer en passant par là, le lieu où ce stratageme arriva, il n'y a pas sept ou huit ans.

Ils osterent il y a environ vingt ans trente-cinq Eglises aux Latins dans l'Isle de Scio, apres y avoir brisé les marbres des Autels, & commis mille autres sacrileges & prophanations en detestation de leur Religion.

Il y a environ quatorze ans qu'un Pere Capucin Missionnaire allant en Jerusalem avec une caravane de Turcs & d'Armeniens qui luy faisoient la charité de le nourrir par le chemin, & s'estant un jour écarté quatre ou cinq cens pas de la caravane pour aller demander de l'eau à boire dans un Village situé au pied du Mont Carmel, sans sçavoir qu'il y eust là un tribut à payer, il n'y fut pas plûtoft arrivé qu'un Grec nommé *Zacca* l'appercevant, alla d'abord avertir les Arabes de s'en saisir. Ils n'eurent pas beaucoup de peine à executer le conseil de ce traître, & à s'asseurer de ce pauvre Religieux, incapable de leur faire aucune resistance. L'ayant pris ils le fouillerent dans ses manches pour voir s'il n'y auroit point d'argent dont ils pussent se payer à discretion: mais n'y ayant rien trouvé qu'un simple couteau & quelques medalles de cuivre, ils en prirent deux ou trois par curiosité avec le couteau, apres quoy ils le voulurent mettre en liberté, afin qu'il pust joindre la caravane qui l'avoit precedé d'environ un quart de lieuë; mais le Grec qui l'avoit trahi, survenant là-dessus, dit aux Arabes qu'il s'estoit sauvé quatre ou cinq Armeniens sans payer le tribut, & qu'ils l'exigeassent pour tous du Pere Capucin, ajoutant qu'il leur enseigneroit bien le moyen de se faire payer pour luy & pour les autres, quoy qu'il n'eust point d'argent, qu'il n'y avoit qu'à le tourmenter un peu, & que d'autres en donneroient pour luy. Ce malheureux disoit cela à dessein, parce qu'il se trouva là fortuitement quelques Maronites, auxquels il estoit bien-aise de voir déboursier de l'argent pour la délivrance de ce Pere, à cause qu'ils sont Catholiques & obeïssans à l'Eglise Romaine. Je vous laisse à penser si le conseil & les paroles du Grec furent sensibles à ce pauvre Pere, de voir que les Arabes avoient moins de cruauté pour luy que ce Schismatique. Il n'osoit cependant luy en témoigner aucun ressentiment de crainte de l'aigrir davantage, il se contenta de luy dire en langue Arabesque qu'estant Chrestien comme luy, & Religieux, il devoit l'aider au lieu de luy nuire; mais cette recommandation ne servit qu'à luy endurcir le cœur: si bien que les Arabes commencerent à la sollicitation du Grec, de menacer le Religieux de le bastonner, ou de luy oster son habit, s'il ne payoit pour luy & pour les fugitifs: ce qui obligea ces charitables Maronites de capir

DE LA TURQUIE.

419

ler avec eux , de crainte qu'ils n'en vinssent aux effets. Ils leur demanderent d'abord deux ou trois écus , encore bien qu'il n'en fust dû que la moitié d'un pour le tribut. Apres plusieurs suppliques , ils se contenterent d'un écu & du coüteau qu'ils luy avoient dérobé en le fouillant. Bien luy en prit que ces Catholiques se trouverent là , & qu'ils payerent pour luy , autrement le Grec *Zaca* , qui signifie foudre , auroit fait tomber sur luy une grêle de coups , comme il s'en est vanté du depuis.

C'est assez parler de l'aversion qu'ils nous portent , disons quelque chose dans la Section suivante de leurs fourberies & méchancetez.

SECTION IV.

De l'astuce des Grecs, de leurs perfidies & méchancetez.

LA plus malheureuse de toutes leurs finesses , & la plus prejudiciable au Christianisme , est qu'ils mettent en leur nom les Marchandises des Turcs , afin que si elles viennent à estre prises en mer par les Corsaires Chrestiens , elles ne leur puissent estre adjudées , comme si elles appartenoient à des Infidelles ; & qu'ainsi ils restent defraudez de leur capture..

Outre qu'ils mettent à couvert par ce moyen tres-inique les marchandises des Turcs , ils les sauvent encore , & les empeschent d'estre faits esclaves , comme il arriveroit s'ils estoient obligez d'aller eux-mesmes en mer pour trafiquer & transporter les vivres ou les marchandises d'un pais à un autre , suivant le besoin & la necessité qu'ils en ont. En sorte que si ce n'étoit les Grecs , qui seuls entre tous les Chrestiens Orientaux leur rendent ce service , & se messent de la navigation , nos Corsaires ne prendroient sur mer que des Mahometans ; & tout ce qu'ils trouveroient dans les vaisseaux , seroit à eux sans difficulté , au lieu qu'à present ne rencontrant que des Grecs , qui se disent propriétaires de la charge des vaisseaux , encore bien qu'ils n'en soient que les porteurs : ils ne font aucunes prises , ne peuvent affoiblir le Turc ny l'endommager notablement , & se ruinent eux-mesmes : ce qui est un tres-grand desordre.

Au reste , il seroit tres-facile d'y remedier ; & on le pourroit faire en bonne conscience de la maniere qui s'ensuit. Il faudroit auparavant les avertir qu'ils ne se messassent plus de servir à l'avenir les Turcs sur mer , & d'imiter les Armeniens , Suriens , & autres Chrestiens Orientaux , aucun desquels n'exerce cet employ , leur estant facile de vivre d'ailleurs , en faisant comme eux un autre métier : que si apres cet avertissement , & le temps qu'on leur auroit prescrit de six mois , on les trouve en mer , on les fera prisonniers de guerre , pour ne pas dire esclaves. On pourroit excepter les Catholiques & leur faire grace : si bien que les autres pour jouir du mesme privilege , se convertiroient , ou du moins ils en feroient semblant , au lieu qu'à present ils font gloire d'estre ennemis de l'Eglise Latine ; ce qu'on ap-

pelle être bon Grec. Si nonobstant la prohibition ils continuoient à l'ordinaire cet exercice, à l'avantage des Turcs & au prejudice des Chrestiens, & qu'outre cela ils demeurassent encore obstinez dans leur heresie, je ne ferois aucune difficulté de les prendre, eux & leurs enfans, & de les conduire en Europe. Voicy le bien qui s'en ensuivroit.

Primò, En ce faisant on affoibliroit l'ennemy commun, & l'on fortifieroit nostre party.

Secundò, Les Grecs ne voulans plus aller en mer de crainte d'être faits prisonniers, les Turcs seroient obligez de se servir eux-mesmes, & ainsi les Corsaires ne prendroient plus que des Infidelles, comme dit est.

Tertiò, On osteroit, en les faisant esclaves, autant d'ennemis à l'Eglise, leur conversion estant plus difficile que celle des Turcs, s'ils avoient comme eux la liberté.

Quariò, On pourroit distribuer les enfans de ces schismatiques dans les Bourgs & Villages de France, pour être élevez dans la Catholicité, & en faire en suite des Colonies.

Quintò, On retrancheroit en les unissant à nous, le sujet des divisions.

Au reste, pour en venir aux effets, il ne faut point declarer la guerre au Turc, ny faire de nouveaux armemens. Il suffit de donner la permission aux Maltois, ou aux autres Corsaires, de se saisir des Grecs ennemis des Catholiques, & serviteurs des Infidelles. Quelques Chevaliers m'ont assuré, que si le Roy leur vouloit obtenir de Rome cette licence, qu'ils s'offriroient d'entretenir les galeres de sa Majesté de forçats Turcs.

L'on me dira peut-estre, que si l'on en venoit à ces extremités, cela nous rendroit odieux, les scandaliseroit de nous, & les aigriroit tellement, qu'ils ne voudroient plus entendre parler des Catholiques, ny de se réunir à l'Eglise Romaine. A cela je répons; que quoy que l'on fasse, ils ne scauroient être plus grands ennemis, & plus opposez qu'ils sont à present, & que c'est un abus de croire qu'on les puisse jamais gagner par la douceur, comme l'on peut voir par mille & mille exemples: si bien qu'il n'y a que la force qui les range à la raison, & qui les puisse ramener au giron de l'Eglise.

L'on m'objectera encore qu'il y en a de bons parmy eux; & que ce n'est pas la raison de chastier l'innocent avec le coupable. Je répons que s'il y en a de bons, on les fera encore meilleurs, en les faisant de nostre rit, & en les unissant à l'Eglise plus estroitement. Au reste, dans les chastimens publics, l'on ne peut pas separer les bons d'avec les mauvais pour les en exempter; Dieu mesme ne le fait pas dans les famines, les pestes & autres fleaux qu'il nous envoie pour punir nos crimes: il chastie tout le monde sans exception de personne, quoy que differemment, exerçant envers les uns sa justice, & au regard des autres sa misericorde.

Les Grecs racontent à ce sujet une histoire aussi apocriphe & ridicule que celle que j'ay oüy prescher à *Couri Iacob*, rapportée cy-dessus en la Section seconde. Ils disent que Nostre Seigneur se promenant un jour avec ses Dis-

épaves sur le bord de la mer, il s'éleva tout d'un coup un orage si véhément, qu'il fit perir à leur veüe une barque chargée de passagers. Saint Pierre touché de compassion de leur malheur, & d'estonnement des Jugemens divins, demanda à Nostre Seigneur s'il estoit bien possible qu'il y eust de l'injustice en Dieu, & qu'il voulust chastier l'innocent avec le criminel; qu'il sembloit cependant le faire dans le naufrage qui venoit d'arriver: veu qu'il n'estoit pas vray-semblable que tous ceux qui estoient sur ce vaisseau, méritaient la mort, ou du moins qu'ils fussent tous également coupables, pour subir la mesme peine. Nostre Seigneur différa, disent-ils, sa réponse un moment, pour luy en donner une proportionnée à son esprit, n'estant pas capable alors de comprendre l'explication des secrets de la Divinité. Il sçavoit bien qu'en chemin faisant ils devoient rencontrer une ruche d'abeilles pleine de cire & de miel, ou plutôt il la feroit trouver miraculeusement & à dessein, pour prendre de là sujet de l'instruire par un exemple familier, qui le convaincroit, & luy serviroit de réponse à sa demande. Les Apostres appercevans cette ruche d'abeilles, profiterent de l'avantage, prirent du miel & en mangerent. Nostre Seigneur n'en goustâ pas pour lors, & se contenta d'en faire réserver un morceau pour luy, qu'il donna à garder à S. Pierre, lequel l'ayant mis dans son sein, les petites abeilles qui estoient renfermées dans les cellules de ce miel en cire, sentant la chaleur s'exciterent, & quelqu'une d'elles le piqua de son aiguillon. Ce qui luy fut si sensible qu'il les pressa toutes dans un mouvement soudain, & en écrasa une quantité, ce qu'il n'eut pas plutôt fait, que le Fils de Dieu qui n'attendoit que cela pour luy faire la correction, & luy donner tout ensemble la solution de sa difficulté luy dît: Quoy Pierre, quelle injustice commettez-vous-là? Pourquoi écrasez-vous toutes ces abeilles, puisqu'il n'y en a qu'une qui vous a piqué. Il voulut s'excuser sur l'impossibilité qu'il y avoit de l'aller choisir entre toutes les autres, outre qu'il apprehendoit que celles-là ne luy en fissent encore de mesme. A quoy pour obvier, il avoit esté obligé, sans faire tant de reflexions d'en agir de la sorte. Ne vous estonnez donc pas, répartit Nostre Seigneur, si Dieu en fait de mesme, & s'il chastie quelquesfois l'innocent avec le coupable.

Cette comparaison ridicule, qui ne peut estre que de l'invention des Grecs, puisqu'elle fait agir Dieu à l'aveugle dans les chastimens qu'il envoie aux hommes, pour punir les uns & faire mériter les autres, fait cependant le sujet de leurs admirations quand on la rapporte dans quelque Predication, n'estans pas capables d'en remarquer les défauts & les disparitez, tant ils sont ignorans.

Retournons à leurs finesses & tromperies, dont nous ne nous sommes écartez que pour répondre aux objections que l'on pourroit faire contre les moyens que nous devrions tenir pour les empêcher de nous préjudicier à l'avantage des Turcs.

Ils ont obligé plusieurs fois, avec des menaces tonnantes, l'Evêque Catholique de Scio, & les Peres Capucins Missionnaires qui y sont établis, de leur donner des attestations par écrit, comme les marchandises du vaisseau qu'ils

chargeoient, estoient à eux & non aux Infidelles : encore bien que ce fust tout le contraire, & qu'elles appartenissent aux Turcs, comme ils l'ont eux-mêmes avoué plusieurs fois : en sorte que l'Evesque a esté obligé du depuis, avec les Peres Capucins, pour l'acquit de leur conscience, de donner avis à Malthe de cette fourberie, & de la violence qu'on leur faisoit pour avoir d'eux ces attestations, afin qu'ils ne laissassent pas de les prendre en mer s'ils les rencontroient, & que les Grecs ne pussent pas se servir contre eux en Justice de ces attestations extorquées violemment, & se prevaloir du mensonge.

Il y a quelque temps qu'à Smirne ils firent un tour de leur malice, qui procura la mort à un Ministre de la Synagogue des Juifs, & qui donna bien de la peine à tous les autres. L'Evesque Grec de Candie qui s'y trouvoit alors, s'estant rencontré proche la douane avec un tas de Juifs, les Turcs qui y estoient aussi en bon nombre, voyans deux partis si oppozés, eurent la curiosité de les entendre disputer de Religion, pour se divertir à leurs dépens. Apres leur en avoir fait quelques instances, l'Evesque qui n'osoit pas les refuser de crainte d'estre raillé & de faire paroistre sa foiblesse s'y accorda, & demanda trois jours de terme, n'estant pas, dit-il, alors en disposition de le faire. Les Juifs y consentirent fort volontiers, sçachans bien qu'ils n'auroient pas de peine à l'embarasser, considerée son ignorance. On assigna le lieu de la conference, qui devoit estre celuy où ils se trouvoient actuellement. Toute la Ville en fut avertie pendant ces trois jours, ce qui fit qu'il accourut un grand nombre de spectateurs à cette place publique, qui est voisine du Port. L'Evesque ne manqua pas de s'y rendre à point nommé, avec ses Clercs, un desquels qui estoit un maistre fourbe, entreprit la dispute contre le Ministre de la Synagogue qui avoit apporté sa Bible. Il luy demanda premierement s'il croyoit aux Prophetes, & à ce qu'ils avoient predict. Le Ministre répondit affirmativement; *Quels sont-ils*, insista le Clerc? *nommez-les distinctement avant que nous entrions en matiere, afin que je sçache ceux que vous recevez, & qu'ainsi je puisse prendre mes mesures avec vous.* Le Juif les nomma tous, depuis le premier jusqu'au dernier, & luy en nombra jusqu'à vingt-quatre, à commencer par Moïse. *Sont-ce là tous les Prophetes*, dit le Clerc: *je n'en connois point d'autres*, répondit le Juif, *si vous en sçavez davantage nommez-les vous-mêmes. Mahomet ne l'est donc pas, à vostre compte*, répartit ce miserable. Le Juif vit bien qu'il luy tendoit des pièges pour le surprendre; il n'osa dire ny ouïy ny non, de crainte d'offenser les Turcs, qui estoient presens à la dispute, ou de trahir sa Religion. Son silence les irrita si fort qu'ils se souleverent tous contre luy avec des cris horribles, & voulurent l'obliger de gré ou de force d'admettre Mahomet au nombre des Prophetes, puisque le Grec le reconnoissoit bien pour tel, & luy en avoit fait l'instance, ils le menacerent, que s'il luy refusoit davantage cette qualité, ils le precipiteroient dans la mer. Le pauvre Ministre témoigna de la resolution, & ne voulut jamais avouer cette fausseté : de sorte qu'ils le prirent, & apres l'avoir lié & garotté, ils le

DE LA TURQUIE.

417

le jetterent dans l'eau où il se noya. Si bien que le Grec resta maistre du champ de bataille, & vainquit son ennemy, moyennant une demie apostasie.

Après cette catastrophe, la fureur des Turcs qui n'estoit pas appaisée par la mort de ce pauvre malheureux Ministre, se tourna contre ceux de sa Nation, qu'ils maltraiterent de coups & de paroles injurieuses, au grand contentement des Grecs, qui au lieu de blasmer ce Clerc comme un renegat, le vinrent congratuler d'avoir si bien réussi contre son adversaire.

Voicy une autre souplesse encore pire & plus hardie que la precedente, que l'appetit de gagner de l'argent fit faire dans Constantinople à un Grec de Candie, à la confusion des Turcs, sans qu'il luy en arrivast aucun mal. S'estant trouvé un jour dans un cabaret avec quelques autres de sa Nation, ils s'aviserent dans le fort de la débauche, de proposer de donner un prix à celuy de la compagnie qui entreprendroit de faire la chose la plus hardie. Cette proposition extravagante ayant esté acceptée d'un chacun, le Candiot prit la parole, & dit qu'il s'obligeoit de faire ses ordures au milieu de telle Mosquée qu'on voudroit, en presence des Turcs, pourveu qu'on luy donnast la somme dont on estoit convenu : les autres ne pûrent encherir au dessus de luy ny s'obliger à davantage, n'estant pas possible d'entreprendre une chose dont l'exécution fust plus téméraire & périlleuse que celle-là. Ils luy protesterent qu'il pouvoit s'asseurer du prix après qu'il se seroit acquitté de sa promesse; & pour luy en donner des assurances, ils déposerent par avance l'argent en main tierce. Après cela, il n'estoit plus question que d'exécuter ce à quoy il s'estoit obligé. Voicy comment il s'y prit. Il entra dans la Mosquée, & estant arrivé au milieu du Dome, il feignit de prier Dieu à la façon des Turcs, & à mesme temps il déchargea tout à coup son ventre, comme si cela luy eust échappé involontairement. Les Turcs s'en estans apperceus, se scandaliserent fort de cette impiété, se saisirent de luy, & le menerent au Tribunal de la Justice, pour le faire chastier exemplairement. Le Cadi luy demanda qui il estoit, & qui l'avoit fait si hardi & si impie que de venir commettre un sacrilege si enorme, dans un Temple où par respect on n'ose pas mesme cracher. Le Grec luy répondit en ces termes. *A la vérité, Seigneur, je suis Chrestien : mais m'estant trouvé constipé depuis trois semaines, j'ay eu recours durant cette infirmité à plusieurs Prophetes qui ne m'ont point exaucé, ce qui m'a fait prendre resolution, desespéré que j'estois, d'invoquer le vostre : Et pour cet effet, je suis entré aujourd'huy dans la Mosquée, où je n'ay pas eu plutôt commencé ma priere, que dans le mesme instant je me suis trouvé délivré par un benefice de ventre, qui m'est survenu tout à coup, & avec tant de vehemence, qu'il m'a esté impossible de le retenir.* Le Juge qui estoit fort indigné contre luy, s'appaisa un peu à ces paroles, & commença dès lors à le regarder comme un devot de son Prophete, au lieu qu'il le prenoit auparavant pour un impie & un prophaneur. *Hé bien, luy dit-il, puisque vous avez expérimenté en vous mesme*

la force de ses prieres & intercessions , il est bien raisonnable que vous reconnoissiez vostre liberateur , & que vous vous fassiez de sa Religion , c'est à dire bon Mahometan. Le Grec s'excusa, en disant, qu'il ne le pouvoit faire au prejudice de la sienne, dans laquelle il se faisoit encore quantité de grands prodiges: Que veritablement il resteroit toute sa vie reconnoissant à Mahomet de ce bien-fait; mais qu'il ne devoit pas en oublier d'autres encore plus considerables qu'il avoit receu des Saints de sa Religion, autrement ce seroit à luy une ingratitude notable; & qu'ainsi il feroit mal de quitter sa creance pour une autre. Le Cadi le menaça d'en venir aux chastimens, s'il ne faisoit ce qu'il luy disoit, sans raisonner davantage. Seigneur, répondit le Grec, vous pouvez faire de moy tout ce qu'il vous plaira; mais je vous crois trop equitable pour me contraindre à une chose à laquelle je ne me suis point obligé ny par vœu ny par promesse, veu que je n'ay jamais dit que je me ferois Turc en cas que vostre Prophete me delivrasst de cette infirmité. Le Cadi goustâ cette raison, & suspendit pour un temps son Jugement, afin de consulter le Mufti & les anciens de la Loy sur cette importante affaire, dans laquelle il vouloit proceder avec toute la maturité: cependant il fit emprisonner le Grec, sous pretexte de luy donner du temps pour se resoudre. Les Docteurs Mahometans s'estans assemblez avec le Cadi pour examiner cette difficulté, apres plusieurs disputes & contestes de part & d'autre, ils conclurent en faveur du Grec, & dirent qu'on ne pouvoit pas le forcer à se faire Mahometan contre son gré, supposé qu'il n'en eust fait aucune promesse; mais qu'on devoit l'obliger seulement à reconnoistre & publier en presence du peuple par toute la Ville, le miracle arrivé en sa personne par les intercessions du Prophete: Sur cela le Cadi le fit tirer de prison, pour comparoistre en sa presence, & apres luy avoir demandé s'il avoit bien pensé à ce qu'il luy avoit dit; & s'il estoit prest de mourir ou de se faire Turc, le voyant resolu de ne point changer de Religion, il se contenta de l'obliger, conformément au sentiment des anciens, à la publication de ce pretendu miracle, qui se fit dans les rues de Constantinople, à la confusion des Turcs les mieux sensez qui en enrageoient de dépit. Le Grec se delivra par ce moyen de ce Tribunal, duppa les Mahometans, & gagna l'argent de ses compagnons.

Les Grecs sont plus nombreux eux seuls que tous les autres Chrestiens Orientaux pris ensemble: aussi estoient-ils autresfois les possesseurs du pays, & le seroient peut-estre encore aujourd'huy, s'ils ne s'en estoient rendus indignes par leurs frequentes rebellions contre l'Eglise Romaine, & par leurs impietez qui estoient venuës dans un tel excez, que l'on ne peut en entendre parler sans horreur. L'on m'a assure qu'ils entroient à cheval dans l'Eglise de sainte Sophie, & qu'ils s'approchoient en cet estat de la Communion par un esprit d'orgueil, estimans que c'estoit une marque de grandeur qui les faisoit distinguer du commun de la populace. Quand j'allay par curiosité voir ce beau Temple, aujourd'huy converty en Mosquée, ceux qui me conduisoient, me firent remarquer la propreté & la netteté avec laquelle les Turcs l'entretiennent, & me di-

rent : voyez si les Grecs en feroient de mesme, eux qui y faisoient entrer autresfois les chevaux, & qui laissoient un pied de terre sur ces beaux pavez de jaspe & de marbre que vous voyez éclatans comme des miroirs.

Ils ne faisoient point de difficulté alors de donner en mariage leurs filles aux Empereurs Turcs, pensant les gagner par ces alliances honreuses & criminelles, qui ne leur servoient de rien qu'à rendre ces Infidelles plus fiers en leur endroit, voyant bien par là qu'ils les apprehendoient, & que ce qu'ils en faisoient, n'estoit pas par amour, ny par aucune estime qu'ils eussent d'eux; mais à dessein seulement de ne les avoir pas pour ennemis. En effet, apres ces belles alliances, ils commencerent à gesner les Grecs, & à les tenir comme assiegez dans Constantinople, par la demande qu'ils leur firent de bastir deux Châteaux sur la mer noire, sous pretexte d'empescher les courses des Russiotes; ce qui leur fut permis plus par force que de bon gré. Apres quoy ils fabriquerent des galeres avec lesquelles ils assiegerent & prirent Constantinople.

Le pays & la principale demeure des Grecs, sujets du Grand Seigneur, est la Romanie, l'Archipel, la Morée, Chypres & la Candie, où ils sont en plus grand nombre que les Turcs. Il y en a encore quantité dans la Syrie, dans la Palestine, la Natolie, l'Egypte & ailleurs.

Ils parlent Grec, Turc ou Arabe, selon les pays qu'ils habitent, & font l'Office en plusieurs lieux dans la langue vulgaire de ce pays-là, excepté l'Evangile, & quelques autres prieres qu'ils recitent en Grec.

Il y a parmy eux quantité de Catholiques obeissans à l'Eglise Romaine, particulièrement dans les Isles de l'Archipel, où il y a des Dioceses entiers qui ne reconnoissent, avec leurs Evesques, que le Siege Apostolique, & qui n'ont aucune communication avec les heretiques.



ARTICLE IX.

Des Armeniens de l'Empire Ottoman.

SECTION PREMIERE.

De leurs erreurs dans la Foy.

NOUS sortons d'un precipice pour tomber dans une abyfme plus profond, en quittant le discours des Grecs pour parler des Armeniens, dont les erreurs, les superstitions, les abus, & les souplesses vont

infiniment au delà de celles des premiers, comme vous en pourrez juger par ce que j'en rapporteray, que je n'avance pas par oüy dire, ny pour l'avoir appris des Relations de ceux qui en pourroient avoir écrit; mais de science certaine, apres l'avoir lû dans leurs propres Livres, veu & pratiqué l'espace de dix-huit ans que je les frequente, soit dans les Villes, soit dans les Voyages.

Je passe sous silence les erreurs qu'ils avoient autresfois, pour ne parler que de ceux qu'ils professent aujourd'huy, qui sont les suivans.

Ils n'admettent qu'une nature en Jesus-Christ, composée de la Divine & de l'Humaine, sans mélange & sans confusion, ce qui implique. Ils avoient cependant qu'il est Dieu parfait & homme parfait, qu'il est composé de deux natures; mais qu'il ne subsiste pas dans deux natures; autrement, disent-ils, il auroit deux Personnes, & par ainsi il y auroit en Jesus-Christ deux Fils, comme pretend l'heresiarque Nestorius; à sçavoir celuy de Dieu & celuy de Marie; ce qui est une horrible fausseté: mais ils se trompent lourdement, d'inferer qu'il deust y avoir deux Personnes en Jesus-Christ s'il y avoit deux Natures: d'autant qu'entre Nature & Personne il y a grande difference, comme on peut voir en Dieu où il y a trois Personnes & une seule Nature: Et ainsi, encore bien que Jesus-Christ subsiste en deux Natures, il ne s'en suit pas de là qu'il y ait en luy deux Personnes.

Ils ne croyent pas au Purgatoire, encore bien qu'ils prient pour les deffunts, & qu'ils celebrent des Messes à leur intention; à quoy pour exciter davantage leur peuple, ils rapportent dans leur Martyrologe une histoire de l'Apostre saint Philippe, qu'ils ont eux-mesmes inventée pour en tirer du profit, bien qu'elle soit directement contre-eux & leur doctrine, en ce qu'elle prouve evidemment le Purgatoire. Ils disent de luy qu'il a esté apres sa mort quarante jours brûlé & tourmenté par le feu, avant que d'aller jouir de la beatitude, & qu'il fut condamné à ce supplice par la propre bouche du Fils de Dieu, qui luy apparut comme il estoit sur le point d'expirer, & le tança severement de ce que dans l'exces de la douleur il avoit maudit les bourreaux qui le tenoient attaché depuis trois jours sur une Croix, où il mourut enfin pour l'amour & à l'exemple de son Seigneur. Or si ce chastiment, disent-ils, a esté donné à un Apostre qui répandoit actuellement son sang, que fera-ce donc de nous miserables, qui pechons sans fin & sans cesse? D'icy il conste evidemment qu'ils admettent des peines apres la mort, & par consequent le Purgatoire, & qu'ainsi ils ne different de nous en cela que de nom. Cette histoire de saint Philippe a esté cause d'établir parmy eux la coustume de faire dire quarante Messes pour les morts.

Ils en rapportent encore une autre dans leur Martyrologe pour les mesmes fins que la precedente, & qui n'a guere plus d'apparence de verité. Ils racontent d'un certain Hermite insigne en miracles & en sainteté, qu'estant un jour élevé en contemplation, Dieu luy fit reconnoistre par

la vision suivante l'estat des ames apres la mort. Il luy sembloit voir quantité de personnes assises autour d'une table servie de toutes sortes de mets & de breuvages les plus delicieux, qui outre la satisfaction qu'elles prenoient à manger ces viandes delicates, & à boire à longs traits ces liqueurs precieuses, se divertissoient encore & se congratuloient les unes & les autres avec des amitez & des caresses toutes particulieres : cependant qu'une autre estoit seule dans un coin où elle pleuroit amerement le malheur de son sort. L'Hermite l'appercevant, fut touché de compassion de sa misere, & demanda pourquoy celle-là ne se mettoit pas à table avec les autres? On luy répondit que c'estoit en punition de son avarice, d'autant qu'elle estoit autresfois l'ame d'un homme riche, qui en mourant n'avoit rien legué à l'Eglise pour faire prier Dieu pour luy, s'en remettant à ses heritiers, qui ingrats des biens & des richesses qu'il leur a laissées par son testament, n'avoient autre attention qu'à se divertir aux dépens de ses labours, & ne pensoient à rien moins qu'à distribuer des aumônes à son intention, & à faire dire des Messes. L'Hermite indigné & scandalisé de leur ingratitude, les alla trouver, leur raconta la vision qu'il avoit eüe, & les menaça de la part de Dieu d'un chastiment severe, s'ils ne faisoient leur devoir envers ce pauvre deffunt. Ceux-cy épouvantez de ses menaces, luy promirent de s'en acquitter fidelement, & de faire tout ce qui seroit necessaire pour le repos de son ame. Ils commencerent deslors par des aumônes qu'ils distribuerent aux pauvres, & continuerent par un festin somptueux, auquel furent invitez tous les Prestres & Clercs Armeniens. Dieu fit connoître à l'Hermite les effets de ces charitez, d'autant qu'il vit du depuis dans un extase cette ame non plus affligée & larmoyante comme la premiere fois, mais tres-contente & satisfaite. Elle estoit à table avec les autres, qui la congratuloient comme si c'eust esté elle qui les eust regalées & festinées ce jour-là. Jugez si cette histoire ne conclud pas bien en leur faveur; & si d'ailleurs elle ne prouve pas clairement qu'il y a des supplices apres la mort dont on est délivré par les aumônes & les prieres des Fidentes, qui est ce que nous appellons Purgatoire.

Ils ne donnent plus l'Extreme-onction depuis environ deux cens ans, parce que, disent-ils, plusieurs s'imaginoient alors qu'elle avoit la vertu de remettre les pechez, sans qu'il fust besoin de se confesser, ce qui avoit presque aboli parmy eux la Confession : en sorte que pour la rétablir & desabuser le peuple, ils furent contraints de retrancher l'Extreme-onction, & de faire un mal pour en éviter un pire. M'entretenant un jour avec un Evesque d'Arabguer, je m'enquis de luy pourquoy ils n'administroient plus au peuple ce Sacrement, qui estoit si recommandé dans l'Epistre de saint Jacques : à quoy il me fit une plaisante réponse, à sçavoir que cette ordonnance n'avoit peut-estre esté faite que pour les Francs, & non pas pour les Armeniens; qu'ils en fissent bien leur profit s'ils vouloient, que pour eux ils s'en passeroient bien.

Ils pretendent que les Prestres ayent le pouvoir de confirmer, & dans la pratique il n'y a qu'eux qui le fassent. Ils donnent le baptesme & la con-

firmation tout ensemble à mesme jour & à mesme heure: ce qui fait que plusieurs Prestres ignorans confondent ces deux Sacremens , & ne font point de difference entre l'un & l'autre, s'imaginans que la Confirmation qu'ils donnent la derniere, n'est qu'une ceremonie qui accompagne le Baptisme.

Ils ne mettent plus d'eau avec le vin dans le Calice depuis plusieurs siecles, qu'ils firent ce Statut dans le Conciliabule de Manazguerd, où ils ordonnerent de retrancher ce mélange, afin de signifier par là une seule nature en Jesus-Christ. Ils disent encore pour raison que l'eau & le sang qui sortirent du costé de Nostre Seigneur pendant en Croix, figuroient deux Sacremens, à sçavoir le Baptisme & le Calice Eucharistique; l'eau figuroit le premier & le sang le second.

Ils croyent que les ames de ceux qui meurent, ne vont point en Paradis ny en Enfer jusqu'au jour du jugement, & qu'elles sont reservées dans un lieu qu'ils appellent *Honeké gaianc*, en attendant le grand jour des assises, qu'elles reprendront leur corps pour estre compagnon de leur bonheur ou de leur malheur, comme il a esté durant la vie avec elles l'auteur du bien & du mal qu'elles ont fait. Ils avoient pourtant que les ames de ceux qui sont morts en estat de grace, jouissent dès à present d'une beatitude commencée, encore bien qu'elles ne soient pas au Ciel, dans l'esperance certaine qu'elles ont d'y entrer un jour, & d'y voir Dieu face à face. Et qu'au contraire les ames de ceux qui sont morts en peché mortel, sont tourmentées par la connoissance qu'elles ont des supplices & des feux qui leur sont preparez dans l'enfer, qu'elles ne peuvent plus éviter: tout de mesme que seroit un criminel retenu dans un cachot, qui sçait bien qu'il doit mourir à un gibet en veüe de son crime, qui est connu à un chacun, & qui dans cette pensée est continuellement bourrelé & tourmenté.

D'autres s'imaginent qu'il n'y a plus d'enfer, & que Nostre Seigneur l'a détruit entierement par les merites de son Sang, & lorsqu'il descendit aux Lymbes: en sorte qu'ils ne font plus consister la damnation qu'en la privation de Dieu, & en certaines peines que les pecheurs souffriront dans l'imagination. Je leur ay veu quelquesfois prescher cette fausse doctrine, sans qu'aucun d'eux y trouvast à redire.

Ils celebrent en mesme jour la Feste de la Nativité & de l'Epiphanie, le sixième de Janvier, fondez sur l'opinion qu'ils ont que Nostre Seigneur a esté baptisé la trentième année de son âge, au mesme jour qu'il nâquit.

Ils n'ont que quatre festes ou solemnitez durant l'année, à sçavoir Noël, l'Annonciation, l'Ascension & la Transfiguration; toutes les autres viennent ou se remettent au Dimanche.

Ils ne croyent pas non plus que les Grecs, à la primauté du Pape, dans le sens que nous l'avons expliqué: encore bien qu'il n'y ait rien de si prouvé en plusieurs endroits de leurs livres, où ils le qualifient de Pasteur universel sur toutes les Nations Chrestiennes qui habitent les quatre Parties du monde, de Vicaire de Jesus-Christ en terre, de successeur du Prince

des Apostres, de grand Portier du Ciel, &c.

Ils nient pareillement avec eux que le saint Esprit procede du Fils, quoy qu'ils ayent le contraire en termes formels dans leurs Hymnes de la Pentecoste & dans leur Martyrologe.

Voila pour ce qui est de leurs erreurs dont il seroit facile de les convaincre, si on avoit en Orient autant de liberté qu'en Europe, veu qu'ils confessent le contraire, non-seulement dans leurs livres, mais encore dans la pratique, au moins en plusieurs choses, comme nous avons veu: aussi la plupart souhaitent-ils de tout leur cœur le retour de leur Nation à l'obeissance de l'Eglise Romaine, à laquelle ils se sont réunis par dix diverses fois dans des Conciles Nationaux, depuis leur premiere separation, qui fut quatre-vingt-trois ans apres le Concile de Calcedoine, où Eutiches & Dioscore furent condamnez.

Ils ont une prophetie de leur Patriarche saint Nersés, qui vivoit sur la fin du cinquième siècle, dans laquelle apres leur avoir predict tous les malheurs qui sont arrivez du depuis à leur Nation, touchant le changement qu'ils feroient de leur Religion, qui causeroit la perte de leur Royaume, lequel seroit subjugué par les Infidelles, il leur donne l'esperance d'estre un jour delivrez de la tyrannie des Turcs par les armes victorieuses des Fracs, qui doivent se rendre maistres de Constantinople & de Jerusalem, où ils feront construire la porte du saint Sepulchre d'or & de perles, apres avoir conquis toute la Turquie, & passé jusqu'à Tauris autrefois dite dans l'Ecriture sainte Ecbatanis, qui est la principale Ville des Medes, & la seconde de l'Empire de Perse.

Les Armeniens apprennent par cœur & à l'envy l'un de l'autre, cette prophetie de saint Nersés, qui a esté traduite en vers par un autre grand personnage du mesme nom. Ils paroissent sensiblement touchez lorsqu'ils la recitent en presence d'autres, dans la consideration qu'elle leur fait faire du malheur où ils sont à present, & du bonheur qu'elle leur fait esperer un jour par la valeur des Fracs, avec lesquels ils doivent, selon cette prophetie, se réunir derechef comme ils estoient auparavant: en sorte qu'il n'y aura plus qu'une Foy, un Pasteur, & un troupeau, ce qui produira parmy ces peuples tant d'amour, de paix & de concorde, que ce temps-là sera un siècle d'or, un Paradis commencé, & un monde nouveau, où les vivans regretteront les morts de n'estre pas arrivez à ces heureux momens, pour jouir comme eux d'un si grand bonheur.

Or touchant les erreurs des Armeniens cy-dessus rapportez, je n'entens pas les attribuer à tous generalement; mais seulement aux Schismatiques, d'autant qu'il y a parmy eux quantité de Catholiques obeissans à l'Eglise Romaine, comme sont les Armeniens de Pologne & ceux de la Province de Naxchivan en Perse, & plusieurs autres entre les heretiques convertis par les Missionnaires, lesquels bien loin de participer à tels erreurs & aux pratiques ridicules & superstitions dont nous parlerons dans la suite, les ont en horreur, & les condamnent avec nous, & ainsi je n'ay garde de les comprendre avec les autres, & de les blâmer

d'un defaut qu'ils n'ont pas ; puisqu'au contraire ils méritent que nous les aimions comme nos freres en Jesus-Christ, qui professent la mesme Foy que nous, particulièrement ceux de Nakchivan, lesquels se sont maintenus par la sage conduite des Peres Dominicains depuis plusieurs siècles dans la Catholicité, pour laquelle ils ont souffert mille persecutions de la part des Infidelles, poussez & excitez contre-eux par les Schismatiques. Le Roy de Perse leur accorda, il y a environ dix ans, plusieurs beaux privileges en consideration des Lettres de nostre saint Pere le Pape & de quelques Princes Chrestiens, qui luy écrivirent en faveur de ces Armeniens Catholiques, pour supplier sa Majesté (à laquelle ils envoyèrent quelques presens) de vouloir separer les Bourgs Catholiques de la jurisdiction ordinaire du Bacha, & de trouver bon qu'ils levassent eux-mêmes les tributs & fissent tenir dans ses coffres : ce dont ils luy estoient redevables, qu'il reduiroit à une certaine somme déterminée, laquelle ne pourroit estre ny augmentée ny diminuée à l'avenir : ce qui fut incontinent accordé à un Reverend Pere Dominicain, qui avoit esté le Porteur des Lettres, lequel fut receu du Roy en qualité d'Ambassadeur, & avec les mesmes honneurs, en consideration de ceux qui l'envoyoient : de sorte que ces pauvres gens ne sont plus tyrannisez comme auparavant par les Infidelles, qui sous pretexte de lever les droits du Roy, exigeoient d'eux trois fois davantage, & les ruinoient de fond en comble, ou les obligeoient à se faire Turcs.

La plupart d'eux vont trafiquer en Turquie, où je les ay veus & pratiquez fort souvent. Durant le temps qu'ils sont absens de leur país, qui sera quelquesfois de dix ans, ils ne se confessent jamais à moins qu'ils ne rencontrent sur leur route quelques Prestres Catholiques qui sçachent leur langue. Si toutesfois ils tomboient malades à l'extremité, ils feroient venir au défaut d'un autre, un Prestre Schismatique Grec ou Armenien, pour ne pas mourir sans Confession, & communieroient de sa main, apres luy avoir déclaré qu'ils meurent obeissans à l'Eglise Romaine comme ils ont toujours vescu. Ils abhorrent si fort les Armeniens heretiques, que dans les lieux où les Catholiques n'ont point d'Eglises, ils iront plutôt chez les Grecs entendre la Messe que chez eux : dans la crainte qu'ils ont qu'on ne crût qu'ils feroient encore de leur Religion, & dans leurs sentimens, dont ils sont tres-éloignez, encore bien qu'ils prient en la mesme langue, & qu'ils celebrent la Messe en Armenien comme eux : avec cette difference neanmoins qu'ils n'ont pas les mesmes prieres, ny la mesme Liturgie qu'ont les heretiques, mais celle de l'Eglise Romaine traduites en Armenien.

Ce que j'ay fait remarquer touchant les erreurs des Armeniens, que je ne pretens pas, comme dit est, attribuer aux Catholiques, qui sont parmi eux en tres-grand nombre, se doit entendre encore à proportion des autres Nations Chrestiennes, comme sont les Grecs, les Suriens, & les Nestoriens, entre lesquels il y en a plusieurs tres-obeissans à l'Eglise Romaine, & qui ne participent point aux erreurs de leur Secte.

SECTION

SECTION II.

Des superstitions des Armeniens.

ILs ont une infinité de superstitions, auxquelles ils sont si attachez, qu'il est plus difficile de les en desabuser que de leurs erreurs. Je me contenteray de rapporter les principales qui sont les suivantes, que je leur ay veu pratiquer cent & cent fois.

Ils font difficulté de se presenter à la Communion, sans aller auparavant au bain, & cependant ils ne se mettent pas autrement en peine de la Confession, ny de laver les souillures de leurs pechez dans des larmes de la penitence.

Ils ne donnent pas pour l'ordinaire la Communion aux jeunes mariez la premiere année de leurs nopces, fondez sur ce qu'ils ne les trouvent pas dignes de s'approcher de ce divin Sacrement, à raison de la trop grande passion qui les domine alors, & de leur incontinence causée par les premieres ferveurs du mariage, qu'il faut, disent-ils, laisser ralentir, afin qu'ils soient plus disposez.

Ils ne sont pas capables que les Prestres Latins celebrent tous les jours, & qu'ils offrent si souvent ce divin Sacrifice, tant à cause des fragilitez humaines, qu'il est moralement impossible d'éviter, qu'à raison que le trop frequent usage fait qu'ils ne s'en approchent pas avec tant de respect, de crainte & d'amour qu'ils feroient si cette action si sainte leur estoit moins ordinaire. Je leur ay souvent répondu touchant ce pretendu abus, qu'à la verité ce seroit une tres-grande indécence à nos Prestres de le faire, s'ils estoient mariez comme les leurs, & qu'ils n'eussent comme eux autre attention qu'aux affaires du monde, à l'exercice d'un mestier, à l'entretien d'une famille, à nourrir une femme & des enfans, & à trafiquer comme font les seculiers, desquels ils ne different en rien quant à leurs emplois: mais que faisans tout le contraire en ce qu'ils passent leur vie dans le celibat, dans l'étude & la lecture des Livres spirituels, & à instruire les peuples, qui sont autant de dispositions & de preparations pour s'approcher des Autels, il n'est pas par consequent juste & raisonnable qu'ils se privent à leur exemple, de ce grand bien; outre que toutes les fois qu'ils offrent cet auguste Sacrifice, ils honorent (dit saint Augustin) & glorifient Dieu, ils réjouissent toute la Cour celeste, les Anges & les Bien-heureux. Ils obtiennent aux vivans les graces & les faveurs du Ciel, aux deffunts la diminution de leurs peines dans le Purgatoire, & affligent extrêmement les demons; au lieu qu'en ne le faisant pas, ils osteroient à Dieu l'honneur qu'ils luy pouvoient rendre par cette action, qui luy est la plus agreable de toutes celles qu'ils puissent jamais faire, se deussent-ils sacrifier eux-mesmes: Ils attristeroient autant qu'il est en eux

les Anges & les Saints, ils priveroient les vivans des secours celestes; & les deffunts des suffrages qu'ils attendoient: ce qui consoleroit & réjouiroit souverainement les demons. Quant à ce qui est des fragilitez humaines & des pechez ordinaires qu'ils commectent, ils ont, leur dis-je, la Confession & le Sacrement de Penitence, qui est le remede à toutes nos infirmitéz, & le bain spirituel qui purifie toutes les taches & les souillures de nos ames.

Si quelque ulcere vient à s'ouvrir, & qu'il en sorte du pus, ils se donnent bien de garde de s'approcher en cet estat de la sainte Table. Les femmes en font le mesme durant le temps qu'elles ont leurs mois: d'autant qu'alors elles s'estiment immondes, & par consequent indignes de recevoir cet auguste Sacrement. Cette pratique seroit en quelque façon supportable en eux, s'ils avoient autant de soin de tenir pure & nette leur conscience, qu'ils en ont pour l'exterieur, qui n'est que l'accessoire.

Ils nous blâment & se scandalisent de ce que nous ne communions pas le peuple comme eux avec les parcelles de la grande Hostie divisée en plusieurs parts, & de ce que nous leur en donnons de petites particulieres, s'imaginans de là peut-estre que nous ne les estimons pas dignes de recevoir de la grande, & qu'ainsi celle-là a une particuliere consecration, & les petites une simple benediction & une denomination extrinseque de Sacrement: veu que la consecration tombe à leur dire particulièrement sur la grande, & ne peut pas s'étendre à tant d'Hosties, autrement on en pourroit consacrer un monceau à la fois. Voila une ridicule pensée, dont j'ay tasché de les desabuser, en leur disant qu'il n'est pas plus difficile au Prestre de consacrer avec les paroles Sacramentales, qui sont celles de Jesus-Christ, plusieurs Hosties à la fois, qu'à nostre Seigneur de benir par une seule parole les cinq pains qui se multiplierent dans le desert. De plus que le Fils de Dieu divisa le pain dont il communia ses Disciples avant que de proferer dessus les paroles Sacramentales, comme dit l'Evangile, & qu'ainsi il consacra plusieurs Hosties à la fois. Qu'au reste cette pratique que nous avons de communier le peuple avec de petites Hosties, n'est que pour administrer ce Sacrement avec plus de décence pour ne point s'exposer en rompant l'Hostie en tant de parcelles à en répandre quelqu'une, & parce que nostre Hostie ne suffiroit pas pour tant de monde comme la leur, qui a dix fois plus de matiere.

Ils ont recours aux Devins ou Enchanteurs pour la moindre chose qui leur arrive. Ils leur font écrire des pactes ou des billets pour toutes sortes de fins, soit pour se faire aimer, ou pour guerir de quelque mal, ou bien pour s'en preserver, soit pour avoir des enfans, ou bien pour leur conserver la vie, &c. ils portent sur eux dans un étuy d'argent pendu avec une chaînette à leur col, ces sortes de billets, dans lesquels ils écrivent parmi un tas de prieres des fables inventées à plaisir, & des caracteres inconnus qui ne sont d'aucune langue.

Il y a environ dix ans qu'un particulier ayant dérobé treize croix d'argent dans leur Eglise d'Alep, ils y appellerent & introduisirent des Ma-

giciens Turcs, qui l'encenserent, y firent des conjurations & mille autres extravagances pour découvrir l'auteur du vol. Ces malheureux Sorciers accuserent faussement deux personnes innocentes de ce crime, à sçavoir un Prestre & le Marguillier de l'Eglise, apres leur avoit fait avaler à chacun d'eux un morceau de pain, sur lequel ils avoient écrits certains caracteres inconnus. La Justice les condamna tous deux à des amendes considerables, & les ruina sur la pretendue revelation de ces faux Devins, qui ne pouvoient jamais plus mal rencontrer qu'en accusant ceux-là, qui n'avoient aucune part à ce larcin, dont j'ay decouvert du depuis l'auteur qui m'a luy-mesme avoué la verité.

Si un rat ou quelque autre animal vient à tomber dans un vaisseau où il y ait de l'huile ou du vin, ou quelque autre liqueur, ils l'estiment immonde, & croiroient par consequent commettre un grand peché d'en boire ou d'en manger, c'est pourquoy ils répandent & jettent dehors ce qu'il y avoit dans le vaisseau, qu'ils rompent mesme quelquesfois pour plus grande observance de cette tradition Judaïque. Ceux qui sont moins superstitieux, se contentent d'appeller leur Curé pour lire sur le vaisseau l'Evangile, ou quelques autres prieres appropriées à ce sujet, apres quoy il leur permet d'user de cette liqueur qui avoit esté pollué par l'attouchement de cet animal, & qui est maintenant purifiée & rendue licite par la vertu des prieres de l'Eglise.

Le mesme se pratique au regard des puits; s'il tombe dedans un chien ou un chat, ils se donneront bien de garde d'en boire, que premierement le Prestre ne l'ait beny, & fait dessus quelques prieres.

Ces accidens pour estre assez frequens sons de bonnes pratiques pour les Curez, qui en sont payez à chaque fois qu'ils vont rendre ce service à leur peuple.

Ils font de l'eau-beniste le jour de l'Epiphanie avec de grandes ceremonies, & dans le mélange qu'ils font des saintes Huiles avec l'eau, ils reconnoissent, disent-ils, par les divers tours & figures qu'elles font sur l'eau, si l'année sera bonne ou mauvaise, s'il y aura cherté ou abondance, si les maladies seront frequentes ou non, ce qui est une pure chimere.

Ils sont scrupuleux dans l'excés en certaines choses, & n'ont point de peine d'en faire d'autres dont ils devroient s'abstenir; non-seulement ils n'osent pas manger du poisson ny boire du vin dans le Careme, mais mesme ils croient que l'usage de l'huile soit illicite, & ils s'en abstiennent: de sorte qu'ils n'affaisonnent leurs legumes qu'avec du vinaigre & le marc d'une certaine huile nommé Siredge.

Ils ont plus de six mois l'année d'abstinences, qui ne servent qu'à les rendre plus orgueilleux au respect des autres sectes Chrestiennes, qu'ils méprisent entierement, & qu'ils considerent comme herétiques, à cause qu'elles ne se conforment pas à eux, qui s'imaginent estre la regle de perfection en fait de Religion, encore bien qu'ils soient des plus plus éloignez de la verité.

Ils jeûnent la vigile de Noël jusqu'au soir, bien qu'elle arrivast le Dimanche.

Ils ont un jeûne de huit jours fort austere, qui se fait en l'honneur de saint Sarkis ou Sergius; car la plupart du peuple passe les trois derniers jours de ce petit Careme sans boire & sans manger, particulièrement les jeunes filles, pour bien rencontrer, disent-ils, en mariage: si bien qu'elles en restent plus mortes que vives, & paroissent comme des cadavres tirez du sepulchre.

Il n'est pas permis à l'époux apres la benediction nuptiale d'habiter avec son épouse, ny mesme de la voir jusqu'au troisieme jour, comme nous dirons plus amplement dans la suite, parlant de leurs pratiques & ceremonies ridicules dans cette rencontre.

Ils ne celebrent que deux ou trois Messes par semaine dans leur Eglise encore bien qu'ils soient une vingtaine de Prestres, & à ce compte chacun d'eux ne dira guere que huit ou dix Messes l'année. Ce qu'ils font, disent-ils, par respect qu'ils portent à ce divin Sacrement: cependant ils le tiennent dans leurs maisons sans luminaire, en la maniere que nous dirons cy-apres.

Ils celebrent la Messe durant le grand Careme en cachette & derriere un rideau, parce qu'alors ils sont dans un temps de penitence: ils refuserent encore durant ce jeûne pour la mesme raison la Communion au peuple, encore bien que ce soit le temps le plus propre de tous pour la recevoir.

Ils ont une superstition ridicule dont ils se servent pour prolonger la vie de leurs enfans, & empescher qu'ils ne meurent dans leur bas âge, c'est de tuer un loup sur le seuil de la porte dans le moment que la femme accouche. Quand ils la voyent enceinte, ils ont soin de recouvrir un de ces animaux à force d'argent par le moyen des païsans, qui trouvent leurs petits à la campagne. Ils le nourrissent dans la maison, jusqu'à ce que la femme soit arrivée à son terme, & sur le point d'estre délivrée de son fruit. Alors on prend cet animal, & on l'égorge en la maniere que j'ay dit. Chacun trempe quelque linge dans son sang, qu'ils disent avoir beaucoup de vertu, & particulièrement celle de preserver de la peur ceux qui le portent sur eux; on impose encore aux enfans les noms de loup ou de louver si c'est une fille, de crainte qu'ils ne meurent durant leur petitesse.

Il y en a de si badins qu'ils croyent que de tuer un chat, quelque desordre qu'il fasse, ce soit un peché si grand & si enorme, que pour en obtenir le pardon il faille faire bastir sept Eglises. Aussi ces animaux se multiplieroient-ils presque à l'infiny s'ils ne mouroient que par leurs mains: mais la faim supplée au defaut & en fait mourir presque tout autant qu'il en vient. Quand ils se trouvent molestez par leur trop grande multitude, & qu'ils s'en veulent défaire, ils les mettent dans un sac & les portent Lors la Ville au Cimetiere, où ils les laissent aller où bon leur semble, & chercher party ailleurs. Cela ne se fait pas sans quelque remords de leur

conscience, d'abandonner ainsi ces pauvres animaux à la faim, & les exposer au peril d'estre devorez par les chiens ou par les oiseaux de proye. Aussi ne s'y resoudent-ils qu'avec bien de la peine, & dans l'esperance qu'ils ont que quelques personnes charitables les rencontrant, par compassion les porteront chez eux, où ils auront soin de les nourrir pour l'amour de Dieu.

Ils ajoûtent foy aux songes comme si c'estoit de veritables revelations, & des avertissemens de ce qui leur doit arriver. Ils ont fait imprimer un Livre à Amsterdam de l'explication des songes, qui a eu un tres-grand debit, & qui a beaucoup aidé à payer les frais de l'impression qu'ils avoient fait auparavant de la Bible & du Nouveau Testament, qui ne se vendoient pas si bien que celuy-là. Chacun en vouloit avoir un pour sçavoir le bien ou le mal que luy pronostiquoient les songes qu'il avoit fait en dormant, & pour expliquer encore ceux des autres qui les venoient consulter.

SECTION III.

Des abus & superstitions de la secte Armenienne.

ILs tiennent dans la pratique plusieurs choses du Judaïsme, comme seroit de s'abstenir du sang & des viandes étouffées, d'estimer immonde & illicite la chair de certains animaux, comme le lièvre, la tortuë, les grenouilles, limaces & autres semblables. De sacrifier des moutons avec des ceremonies ridicules, apres leur avoir fait manger du sel beny, les avoir revestus d'une banderolle rouge, allumé des chandelles sur leurs cornes, & leu sur eux quantité d'Épistres tirées des Livres de Moïse, avec plusieurs autres prieres par lesquelles ils les offrent à Dieu en sacrifice, & pour la remission de leurs pechez; ce qui est une horrible prophanation, & une injure notable au corps du Fils de Dieu, qui seul est sacrifice propitiatoire, capable de nous obtenir le pardon & la remission de nos offenses.

Il y a parmy eux deux sortes de ces sacrifices pretendus. L'ordinaire & le moins considerable s'appelle *Courban*; mais le plus celebre qui s'offre pour les deffunts se nomme *Madag*. On y observe bien plus de ceremonies qu'à l'autre. Celuy qui le fait, est obligé de traiter splendidement, les Prestres, les Clercs & les principaux de la Nation, qui dans cette rencontre ne s'épargnent pas à boire, & consomment du vin & de l'eau de vie tout autant qu'on leur en peut fournir: de sorte que la dépense qu'on fait d'ordinaire, monte à plus de cinquante écus: car outre les frais du festin, il faut encore payer le luminaire, & le service qu'ont fait les Ecclesiastiques, pour lequel chaque Prestre prend dix sols, & les Diacres ou Acolytes la moitié.

Le Curé de la famille pour laquelle on a offert le Sacrifice, y a la meil-

leure part : car outre ce qu'il a de commun avec les autres Prestres, on luy donne encore vingt sols de plus, la peau de mouton, la teste, les pieds, un gigot avec la fressure.

On se donne bien de garde de jeter aux chiens les os de cet animal sacrifié, ou de donner à manger de sa chair à un chat, de crainte de profaner ce qu'ils croyent avoir esté sanctifié.

Les femmes Armeniennes apres l'enfantement, demeurent quarante jours sans sortir du logis, durant lesquels on ne leur permet pas de cuisiner ny de rien faire, mesme de se presenter au Soleil. J'ay veu deffendre en pleine Eglise, sous peine d'excommunication, de manger des viandes qu'elles auroient fait cuire, & declarer immondes tout ce qu'elles touchoient en cet estat.

Plusieurs d'entre-eux croyent que c'est bien fait d'observer la Loy Moïsaïque en cela & en d'autres choses : d'autant, disent-ils, que Jesus-Christ n'est pas venu pour la dissoudre ; mais pour l'accomplir. Pourquoy donc, me disoit un jour l'un d'eux, conserverions-nous la Bible, si ce n'estoit pour faire ce qu'elle ordonne ? N'est-ce purement que pour la lire dans l'Eglise que nous la gardons ? Ce seroit une pauvre fin : d'où il tiroit la consequence, que les Chrestiens estoient obligez à l'observance de l'ancien & du nouveau Testament. Ce qui m'obligea, pour le desabuser, & luy faire reconnoistre son erreur, de luy demander pourquoy il ne se faisoit pas circoncire comme les Juifs ? Qu'il n'observoit pas leurs Festes & le Samedy avec eux, veu que cela estoit commandé par la Loy ? Au lieu de me répondre il retourna à son premier poste, & me demanda que vouloient donc dire ces paroles de Jesus-Christ cy-dessus rapportées ? A quoy pour le satisfaire je luy dis qu'il estoit venu au monde pour accomplir la Loy ; c'est à dire pour faire & observer tout ce que les Prophetes avoient predit de luy touchant son Incarnation, sa Vie, Mort & Passion, pour laquelle fin il a pris chair humaine, & a donné son Sang sur une Croix. Ou bien on peut dire encore qu'il est venu accomplir la Loy ; c'est à dire la perfectionner, en ostant les figures pour donner lieu à la chose figurée, en abrogeant par exemple les sacrifices des animaux pour instituer celuy de son Corps & de son Sang precieux, dont ils n'estoient que les ombres & les figures.

Leurs ceremonies sont tres-belles & en quantité : mais ils les font avec tant d'irreverence, de desordre & de confusion, qu'on perd plutôt la devotion en les voyant qu'on n'en acquiert.

Ils sont assez conformes à l'Eglise Romaine dans la façon de conferer les Ordres Sacrez & les quatre Mineures. Aussi confessent-ils l'avoir receuë du grand saint Gregoire Pape : neanmoins ils y ont du depuis transporté tres-mal à propos certaines choses qu'ils ne devoient dire comme nous qu'apres avoir conferé la Prestre, au lieu qu'ils les disent avant l'Ordination : d'autant qu'en ceignant avec la corde celuy qui doit estre promu à la Prestre, ils luy donnent le pouvoir de remettre les pechez par ces paroles : *Quodcumque ligaveris super terram, erit ligatum & in caelis, & quod-*

DE LA TURQUIE.

431

cumque solveris super terram, erit solutum & in caelis. En suite de quoy ils le consacrent Prestre par ces paroles. *Accipe potestatem à Spiritu sancto, & à nobis conficiendi corpus & sanguinem Christi, tam pro vivis, quam pro defunctis, in nomine Patris, & Filij, &c.* dans lesquelles consiste la forme d'administrer ce Sacrement; ce qui est une horrible incongruité, qu'ils n'ont, à mon avis commis que par ignorance, & pensant mieux rencontrer, à cause que l'action de ceindre s'accorde alors avec ces paroles, *quodcumque ligaveris, &c.*

La plus belle de leurs ceremonies à mon gré, c'est la consecration de leurs Evesques par le Patriarche, à laquelle j'ay assisté plusieurs fois. Ils font un Theatre dans l'Eglise, sur lequel ils posent trois sieges, à sçavoir un pour l'Ordonnant, & les deux autres pour deux Evesques assistans, qui sont vestus pontificalement, & assis à ses costez. Celuy du milieu, qui est du Patriarche, est plus élevé que les deux autres. L'on monte sur ce Theatre par sept ou huit degrez couverts de beaux tapis, & d'un tableau ou étendart dans lequel est une aigle eployée. Les Prestres sont au bas de ce Trône, tous chappez & en haye. L'un d'eux qui est debout sur la troisième marche, commence la ceremonie par une supplication qu'il fait au Patriarche de la part de toute l'Eglise, qui demande pour Evesque un tel, & qui prie tres-humblement sa Reverendissime Paternité de le promouvoir à cette dignité qu'il merite, eu égard à l'intégrité de ses mœurs, & à sa rare doctrine, dont tout le monde est prest de donner des témoignages. Le Patriarche luy répond qu'il est bien aise de les entendre sur ce sujet, & de sçavoir de chaque estat ou condition en particulier, s'ils sont contens de sa promotion, & s'il est tel qu'il luy dit. Sur cela le Prestre appelle à haute voix comme un Heraut, de la part du Patriarche, tous les estats de diverses conditions de l'Eglise, afin qu'ils viennent attester en sa presence, que celuy que l'on propose, est d'une vie irreprochable, exemplaire, & d'une doctrine capable d'éclairer toute l'Eglise. Il cite premierement les Clercs tonsurez, & ceux qui ont les quatre Mineurs, lesquels viennent deux à deux chacun avec la marque de son Office. Apres eux ils appellent les Soudiacres, qui portent le Livre des Epistres de saint Paul; & en suite les Diacres, qui ont dans une main un Calice, & dans l'autre l'Evangile; puis apres les Prestres viennent, vestus comme pour dire la Messe, & à la fin les deux Evesques qui sont sur le Trône, ou bien d'autres, s'il y en a. Il en vient deux de chaque condition, en chantant le *Trisagium, sanctus Deus, sanctus fortis, sanctus & immortalis*, avec l'adjonction des heretiques, *qui crucifixus es pro nobis*. On laisse un chemin libre au milieu de la nef, depuis l'extrémité de l'Eglise jusqu'au Trône dressé à l'autre bout, au bas duquel ils s'abattent, en protestant à vray ou à faux, que celuy qu'ils demandent pour Evesque, est tres-digne de la Prelature, & de l'Office Pastoral.

Outre le témoignage des Ecclesiastiques, le Patriarche demande encore celuy des Seculiers, & fait appeller par l'Heraut les pauvres de la

maison du Seigneur, qui representent la simple populace qui en depute deux. Apres eux le tiers estat, qu'il nomme les domestiques de la famille du Seigneur, qui en envoie deux autres, & en suite les Princes & la Noblesse, encore bien qu'il n'y en ait plus parmy les Armeniens, deux des plus apparens de la Nation les representent, & viennent dans le mesme ordre qu'ont fait les Ecclesiastiques.

Apres que le Patriarche a receu tous les témoignages du Clergé, & du Peuple, pour se conformer, disent-ils, à l'ancienne coûtume des Fideles, qui faisoient election des Prelats, il ordonne que l'on fasse venir pour estre examiné celuy qu'ils ont proposé, qui n'a pas encore paru jusqu'alors. A mesme temps deux Prestres le vont prendre dans la sacristie, où il est revestu seulement d'une chappe, & le menent par le mesme chemin où ont passé tous ces divers estats. Quand il est arrivé à 15. ou 20. pas du Patriarche, il luy fait une profonde reverence, & ne chemine plus que sur ses genoux, & la face inclinée vers la terre, jusqu'à ce qu'il soit au bas des marches; il s'y fait traîner par ceux qui l'accompagnent, comme s'il y alloit par force & contre son gré, encore bien que le plus souvent il ait procuré à force d'argent d'y estre conduit, cependant il faut qu'il fasse ces sinagrées; & qu'il témoigne à l'exterieur qu'il est contraint d'accepter cette dignité. Lorsqu'il est parvenu aux pieds du Trône, il demeure à genoux & courbé durant toutes les interrogations que luy fait le Patriarche, auquel il répond avec une voix humble, & de grands sentimens exterieurs de son indignité. Il luy fait anathematifer tous les heresiarches, & lire la Profession de Foy, & promettre obeïssance à saint Pierre & à ses Successeurs, encore bien qu'ils ne leur en rendent aucune. Cela fait il le conduit au grand Autel, où il le consacre durant la Messe Patriarchale, qui dure plus d'une heure & demie, tant il y a de ceremonies, qui sont, comme j'ay dit fort belles, n'estoit la confusion & le peu de devotion avec laquelle elles se font. A la fin de la Messe le Patriarche & les Evesques assistans luy donnent le baiser de paix, & l'embrassent comme leur confrere. J'ay veu des Prestres anciens qui prenoient la confiance d'en faire de mesme, & qui luy baissoient la face au lieu des mains, tant il y a peu d'ordre parmy eux. Apres que ceux-là luy ont rendu ce premier devoir de civilité & d'amour, il descend de l'Autel dans le cœur de l'Eglise, où tout le Peuple, tant hommes que femmes luy viennent baiser les mains, & chacun d'eux jette comme à l'offrande quelque piece d'argent, qui plus qui moins dans un bassin mis devant luy pour recevoir leurs charitez.

Les Prestres tiennent le S. Sacrement dans leurs maisons, afin, disent-ils, de l'avoir toujours prest dans la necessité, pour le porter aux malades; ce qui ne se pourroit pas faire si commodement, s'il falloit aller le prendre à l'Eglise qui est tres-éloignée: mais ce qui me choque, c'est qu'ils le tiennent sans lumiere & sans respect dans la chambre où ils dorment, boivent & mangent: & commettent mille irreverences en presence de ce tres-Auguste Sacrement.

Éc. J'ay offensé Dieu, Dimanche, Lundy, Mardy, &c. en pensées, en paroles & en œuvres, sans rien dire de l'espece ny de la quantité. De plus l'absolution se donne quelquesfois en termes qui denotent le passé, en disant, je t'ay absous, au lieu de dire je t'absous.

C'est un bonheur que les Prestres Armeniens ne sçachent pas les canons de leur Eglise touchant les penitences qu'ils enjoignent pour certains pechez grieux : d'autant qu'en les imposant, ils reveleroient virtuellement la Confession, veu que ces Canons déterminent pour chaque peché tant de temps de penitence. Pour un adultere par exemple, ils ordonneront tant de jeûnes à faire dans un temps que tous les autres mangeront de la viande. Ou bien ils deffendront la Communion & l'entrée de l'Eglise un an durant. Pour un meurtre, ils enjoindront d'autres choses à proportion que le Prestre ne peut diminuer ny augmenter, & ainsi des autres pechez. Supposé donc qu'on eust imposé aujourd'huy à une femme la penitence déterminée par tels Canons pour un adultere, & qu'elle l'accomplist en presence de son mary, qu'elle s'abstinst d'aller à l'Eglise, & de manger de la viande, ne s'appercevrait-il pas de sa faute, en la voyant jeûner hors le temps ? N'auroit-il pas sujet de croire qu'elle l'auroit deshonoré, puisqu'on n'impose jamais telles penitences sans fondement.

Il faut que le Prestre en les confessant y procedé avec grande prudence & circonspection, qu'il tasche sur tout de ne les point épouvanter, & de leur donner confiance. Il doit feindre d'abord de les justifier, en mettant toute la faute sur le diable, qui les a tentez, & induits à pecher contre leur volonté, autrement ils n'avouïeront rien & feront des Confessions à demy. Il sera assez temps de leur faire connoître l'énormité du peché apres qu'ils l'auront confessé d'une maniere ou d'autre. Alors on leur pourra dire que ce sont eux qui l'ont commis volontairement, en se laissant aller aux persuasions du demon, qui ne peut que nous solliciter ; mais non pas nous contraindre.

Un des grands abus qui se commettent en Orient au regard de la Confession, & qui l'a presque abolie parmy les Schismatiques, c'est que leurs Prestres mariez & ignorans dans l'excès revelent quelquesfois leurs pechez, ce qui les épouvante tellement qu'ils n'osent leur declarer, ce qui peut prejudicier à leur bourse ou à leur renommée, comme seroient les pechez honteux, les larcins & les meurtres, dont ils s'accusent plus volontiers aux Peres Missionnaires, qu'ils connoissent pour des gens capables & craignans Dieu. Quand ces Peres leur demandent si dans les Confessions precedentes faites à leurs Prestres, ils ne se sont pas accusez à eux de tous ces crimes : Je ne suis pas si fol, répondent-ils, je m'en donneray bien de garde, de crainte qu'ils ne me fassent comme à tel & à tel qu'ils ont ruiné d'honneur & de biens. Je pourrois rapporter en confirmation de cecy plus de vingt exemples arrivez de mon temps dans la seule ville d'Alep, dont j'ay esté le témoin oculaire. Je me contenteray de raconter succinctement les plus recens,

Il n'y a que quatre ans qu'un Diacre Armenien se voulant faire promouvoir à la Prestre par son Evesque, moyennant quarante écus qu'il luy promettoit pour sa peine; le Prestre, Confesseur du Diacre l'ayant sceu, y vint faire opposition, & dit à l'Evesque qu'il ne pouvoit pas en conscience l'Ordonner, apres le peché abominable qu'il commettoit tous les jours avec une telle sa parente au premier degré d'affinité, dont il s'estoit confessé plusieurs fois à luy. L'Evesque au lieu de luy faire la correction de ce qu'il reveloit ainsi la Confession, luy répondit qu'il avoit besoin d'argent; & qu'à moins qu'on ne le dedommageast de cette perte de quarante écus qu'il feroit en n'Ordonnant point le Diacre, il ne pouvoit faire autrement que de l'admettre, fust-il encore cent fois pire. Le Prestre voyant que sa sollicitation ne faisoit rien, alla trouver le Confesseur de la femme complice du crime, pour venir faire instance conjointement avec luy à cet Evesque, & luy reveler semblablement la Confession de sa penitente, ce qu'il fit sans difficulté; cependant ils ne le purent faire deporter de cette Ordination pour tout ce qu'il luy pûrent dire: de sorte que pour venir à bout de leurs pretentions, il falut luy proposer un autre Clerc, qui luy donneroit autant que ce miserable, & qui seroit plus digne de ce caractere que luy, à quoy il s'accorda. Si bien que le coupable se trouva frustré de ses esperances, mais ce ne fut que pour un temps: dautant que le Patriarche estant venu à trois mois de là, il retourna luy faire les mesmes instances qu'à l'Evesque, & luy promit soixante écus, sçachans bien qu'ils le feroient admettre, nonobstant toutes les accusations qu'on pourroit faire contre luy. Les deux Prestres ayant esté avertis que le Patriarche avoit engagé sa parole au Diacre, l'allerent trouver, & luy dirent comme à l'Evesque tout ce qui s'estoit passé. Ils en eurent la mesme réponse que du premier, sçavoir est que s'ils le vouloient recompenser d'ailleurs, ou luy proposer quelque autre sujet qui luy donnast la mesme somme, qu'il renverroit l'accusé, autrement qu'il passeroit outre, & le recevroit aux Ordres. Ceux-cy considerans que ce seroit tous les jours à recommencer, & apprehendans qu'à deux ou trois mois de là, il n'en fist encore de mesme, se deporterent de leurs poursuites, & dirent au Patriarche qu'il ne se presentoit personne pour estre promu au Sacerdoce, si bien qu'il l'Ordonna quelques jours apres. Les Prestres scandalisez de son avidité, & enragez de ce que le Diacre avoit eu le dessus, nonobstant leurs oppositions, commencerent à en murmurer parmy le Peuple, & à divulguer le peché de l'un pour rendre l'autre odieux & méprisable de l'avoir admis à la Prestre. La chose se rendit si publique, qu'elle parvint aux oreilles des Turcs & du Cadimesme, qui pour profiter de cette occasion ordonna prise de corps contre-eux, & les fit tous comparoistre dans son Parquet; à sçavoir le Patriarche, les Prestres accusateurs & les deux accusez. Je vous laisse à penser quelle fut la confusion de ces deux derniers, particulièrement de la femme qui estoit mariée, de se voir entreprise dans un Tribunal d'Infidelles, pour un peché si honteux qu'elle n'avoit avoué qu'avec bien de la peine dans celui de la Con-

cession. Ces malheureux Prestres soustinent effrontement, en presence du Juge, qu'ils s'estoient accusez à eux de ce crime, & qu'ils avoient esté obligez de le reveler, pour obvier à un desordre, & conformement aux Canons de leur Eglise, qui deffendent que ceux qui sont entachez de tels crimes, ne servent à l'Autel, à quoy le Patriarche donna son approbation, pour les sauver de l'avanie que le Cadi leur auroit faite : si bien qu'il n'y eut que les deux accusez qui furent condamnez comme convaincus du crime dont on les chargeoit, à payer une bonne somme d'argent à la Justice : ce qui leur fut moins sensible que la perte de leur honneur.

Un Prestre Armenien me racontant un jour certains pechez d'un autre, auxquels je ne puis penser qu'avec horreur : je crus que ce qu'il m'en disoit n'estoit que par animosité ou par aversion, tant les circonstances de ce peché estoient aggravantes & particulieres : & qu'ainsi il ne falloit pas y ajoûter foy. Je luy fis connoître que je n'en croyois rien, & que cela n'avoit aucune apparenc ede verité. Il est si vray, répliqua-t'il, que l'Autteur du crime me l'a luy-mesme avoué dans la Confession plusieurs fois, & veut cependant que je luy permette de dire la M. sse apres un tel peché. Il parloit si haut, que sa femme & ses enfans qui estoient dans la chambre où nous nous entretenions, le pouvoient entendre clairement s'ils y eussent fait reflexion, encore bien que ce qu'il reveloit, estoit un crime qui meritoit le feu selon les Loix, si la Justice en eust eu connoissance.

Presque en mesme temps, un autre Prestre de la mesme Nation me dît dans l'entretien, qu'il venoit de confesser trois sœurs, qu'il me nomma, & que je connoissois bien, deux desquelles s'estoient accusées à luy d'avoir tué l'enfant de la troisième recemment né, & de l'avoir enterré sous un degré du logis, dautant que n'estant pas mariée, elle l'avoit eu d'un jeune homme auquel elle s'estoit abandonnée, ajoûtant qu'elles avoient esté obligées à en venir à cette extremité, pour sauver l'honneur de leur sœur & le leur; comme aussi pour se mettre à couvert de l'avanie que les Turks leurs auroient faite, suivant la coûtume, s'ils en eussent esté avertis par des espions, ou des ennemis.

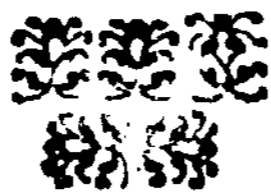
Un autre fut si charitable envers un particulier dont il confessoit la femme, qu'il l'avertit en amy de prendre garde à ses deportemens, & de ne laisser plus entrer à l'avenir un tel dans sa maison, qui usurpoit son droit, & qui prenoit autant de liberté avec sa femme que luy. Cet avis causa tant de bruit dans la famille, que le mary pour se vanger de cet affront, vouloit tuer sa femme, & celuy qui luy faisoit ce tort : en sorte que la chose qui estoit cachée, se divulgua tellement qu'elle fut sceuë de tout le monde.

Deux femmes Armeniennes s'estant un jour prises de paroles dans le bain, en presence de plusieurs autres, l'une qui estoit mariée au Prestre Confesseur de celle qui la querelloit actuellement, commença dans le fort de sa passion de luy reprocher des pechez honteux, & luy raconta une bonne partie de ses veritez, ajoûtant que si elle l'obligeoit à parler encore, qu'elle luy en diroit bien davantage : qu'au reste elle ne pouvoit pas les nier, puis-

qu'elle-mesme s'en estoit accusée en Confession à son mary, dont elle l'avoit sceu.

Un Marchand Armenien voulant un jour sçavoir les déportemens de son fils, & à quoy il dépensoit tant d'argent, & ne pouvant venir à bout de ce qu'il pretendoit, tant ce jeune homme estoit couvert & adroit, il ne trouva point de moyen plus expedient pour s'en éclaircir, que de faire venir le Prestre Schismaticque qui estoit son Confesseur, & de l'inviter à un festin, sçachant bien qu'en le mettant en bonne humeur, il luy découvrirait tout ce qu'il sçaueroit sur ce sujet, comme il arriva : apres qu'il l'eut fait boire un peu plus qu'à l'ordinaire, il commença à l'interroger sur ce qu'il avoit appris de son fils dans la Confession, & le pria de le luy dire en confiance. Le Prestre crût qu'il le devoit faire dans cette rencontre, en reconnoissance de son bienfait, & pour l'amendement de ce jeune homme: il luy avoua ingénument qu'il aimoit le sexe, & que toutes les dépenses qu'il faisoit, n'estoient qu'avec les courtisanes: que s'il le pouvoit retirer de ce malheur qui estoit son seul defect, il en feroit un homme de bien. Le vieillard apres avoir reçu cet avis, s'emporta furieusement contre son fils, luy reprocha ses débauches, avec menace de le desheriter, s'il continuoit dans ce genre de vie abominable. Il voulut s'excuser comme d'une fausseté qu'on luy imposoit : mais son pere luy reparut pour le convaincre, tu t'es donc accusé à faux en Confession, & tu as avoué des crimes au Prestre tel, que tu n'as jamais commis: car je sçay de luy-mesme ce que tu luy as dit. Cette parole le confondit, luy ferma la bouche, & l'obligea n'ayant plus rien à répondre, de se retirer de sa presence, fort scandalisé du Prestre; il fit resolution deslors d'en prendre un autre qui fust plus secret & plus capable de diriger sa conscience, & ne croyant pas le pouvoir trouver parmy les Armeniens, il s'adressa aux Peres Missionnaires, se fit instruire par eux en la Foy Catholique, & abjura entre leurs mains son heresie, apres une Confession generale de toute sa vie: Dieu tira un bien de ce mal, & occasionna sa conversion, comme il me l'a avoué du depuis, en permettant que son peché fust revelé par celuy qui le devoit tenir secret au peril de sa vie.

Je pourrois faire une liste de semblables exemples, si je voulois rapporter ce qui se passe ailleurs qu'en Alep, où il y a encore plus d'ignorance & de desordres, cela suffise pour faire voir le grand abus qui se commet par les Prestres au regard de ce Sacrement, qui en a rendu la frequentation si onereuse aux peuples, qu'ils ne s'en approchent que le moins qu'ils peuvent & par maniere d'acquit.



SECTION V.

Autres desordres & abus de cette mesme Secte.

Les Armeniens ont quatre Patriarches, encore bien qu'ils n'en dussent L avoir qu'un. Deux font leur residence en Turquie, & les deux autres en Perse. Les deux de Turquie sont à Cis & à Canzassar, ceux de Perse à Etchemiadzin & à Actamar: Le plus considerable de tous est celuy d'Etchemiadzin, qu'on appelle vulgairement des trois Eglises, dautant qu'il a sous sa jurisdiction toute la Perse, la Georgie, & la plus grande partie de la Turquie: ce qui fait qu'il regarde les trois autres comme ses inferieurs, & pretend qu'ils luy obeissent, quoy qu'ils s'estiment autant que luy.

Les Armeniens de Turquie achètent à force d'argent le Patriarchat des Ottomans, & se chassent du trône les uns les autres: si bien que celuy qui offre le plus à la Porte, prend possession de la Charge, sans qu'aucun s'y puisse opposer, à moins qu'il n'obtienne ensuite un nouveau Commandement contraire, en vertu duquel il le dépossede, ce qui sera facile de faire moyennant de l'argent. Cette damnable pratique n'est pas si ordinaire en Perse ny chez les autres Nations que chez les Armeniens de Turquie.

Ils font des debtes exorbitantes pour se ravir le Patriarchat les uns aux autres, & ont des moyens tres-iniques pour s'en acquitter & faire aux Turcs le remboursement de l'argent qu'ils ont emprunté d'eux à vingt-cinq & à trente pour cent. Il est arrivé quelquesfois que le Patriarche s'est servy de celuy-cy, à sçavoir d'excommunier les principaux de la Nation, avec un faux pretexte, pour donner sujet à la Justice des Turcs de les prendre & de tirer d'eux ce qu'ils voudroient à discretion pour se payer de ce qui leur estoit dû. C'estoit là la monnoye (disoit ce Patriarche Schismatique) avec laquelle il satisfaisoit à ses debtes, quand il n'en avoit point d'autre.

Les Vartabieds ou Docteurs sont plus respectez parmy eux que les Evesques, & les precedent par tout; ils ont droit de prescher, assister & de porter une Croce semblable quant à la forme à celle du Patriarche, au lieu que les Evesques qui n'ont pas cette qualité, ne preschent que debout, & ont une Croce differente & moins honorable que la leur.

Je leur ay demandé diverses fois pourquoy ils souffroient ce desordre, & permettoient que de simples Predicateurs tels qu'estoient les Vartabieds, precedassent les Evesques, qui ont le pouvoir d'ordonner les Prestres en vertu de leur caractere, ce que n'ont pas ceux-là: Ils me répondoient par un exemple familier, en me disant: *Est-ce un desordre parmy nous que les Eminentissimes Cardinaux, dont plusieurs ne sont que Diacres & Prestres,*

precedent les Archevesques & les Patriarches. Je leur montrai la difference qu'il y avoit, en ce que les Cardinaux sont les Juges & les Colonnes de l'Eglise universelle, les Conseillers du Pape, & ceux du nombre desquels est élu le souverain Pontife. Nous vous disons le mesme à proportion, repartoiens-ils, de nos Vartabieds, qui ont esté declarez privativement aux simples Evesques les Juges du peuple, les Docteurs de la Loy, & les Predicateurs ordinaires de nostre Nation, auxquels appartient le droit particulierement d'élire le Patriarche.

D'où vient, leur demanday-je, qu'ils ont esté declarez tels au prejudice des Evesques qui devoient avoir toutes ces prerogatives en vertu de leur dignité? ç'a esté, me dirent-ils, l'ignorance de ceux-cy, jointe à d'autres abus qui en a esté cause, & qui obligea nostre Patriarche saint Nerses Glaietsi, il y a environ quatre cens ans, d'instituer ces Vartabieds, auxquels seuls il donna avec plusieurs autres privileges le pouvoir de prescher, pour remedier à quantité de desordres & d'erreurs qui s'estoient glissez parmy nous, tant par l'ignorance des Pasteurs ordinaires qui sont les Evesques, que par le trop grand pouvoir qu'ils s'attribuoient alors: de sorte que pour les humilier, pour faire valoir l'autorité Patriarchale, & réunir les peuples sous un mesme Chef, il fut necessaire d'en venir à cette extremité, & d'établir ceux-cy au prejudice des autres, dont la pluspart cependant sont Docteurs & Evesques tout ensemble comme vous voyez.

J'en ay connu un avec lequel j'ay fait le voyage de Jerusalem, nommé Nersés, qui est un homme admirable dans ses talens & sa maniere de vivre. Les Armeniens l'ont surnommé le Vartabied Anardzat, c'est à dire le Docteur sans argent, parce qu'il n'en reçoit point à l'exemple des RR. PP. Capucins, qui ont procuré sa conversion, & qui l'ont revestu en Bagdat apres trois mois de sejour qu'il fit dans leur Convent, d'une de leurs tuniques sans capuce avec la corde, pour condescendre aux instantes prieres qu'il leur faisoit de luy donner leur habit. Il ne mange jamais de viande, ne boit point de vin, fait tous ses voyages à pied, & pratique tant d'autres austeritez, qu'il est respecté des peuples comme un Saint, & suivy par tout comme un Prophete. On ne scauroit dire le nombre d'Armeniens qu'il a attiré par ses predications à la Catholicité, dans la Perse & la Turquie qu'il a toute parcourüe, aussi bien que les Indes & l'Italie, d'autant qu'il a un talent admirable dans la chaire, qui joint à ce genre de vie austere & exemplaire, touche merveilleusement les cœurs, & persuade ce qu'il veut. Tout le défaut qu'il a parmy tant de perfections, ce sont ses emportemens en preschant, qui encore bien qu'ils soient beaux & agreables, vont cependant dans tel excès, qu'ils luy font avancer des propositions les plus temeraires & extravagantes du monde. Combien de fois luy ay je veu faire celle-cy au peuple: Voulez-vous que tout presentement je fasse descendre le feu du Ciel en confirmation de ce que je vous dis, m'en défiez-vous? sans que personne osast luy répondre une seule parole, tant il les épouvantait & persuadoit tout

ensemble. Il s'avança un jour de dire dans l'effort de sa ferveur & d'une faillie d'esprit qu'Alep devoit estre reduit en cendres comme Sodome & Gomorre à huit jours delà, & que si cela n'arrivoit, il s'obligeoit de se faire Turc: dautant que Dieu qui ne peut mentir luy avoit revelé, disoit-il, ce rigoureux chastiment par une vision estrange, qui luy apparut d'un mur de feux & de flammes qui ceignoient & environnoient la Ville, & qu'à mesme temps il luy fit entendre une voix menaçante, & plus terrible que le tonnerre, qui proferoit ces paroles: Encore huit jours & les abominations d'Alep seront châtiées par le feu: En puis-je douter, disoit-il au peuple, apres cela? Dieu est-il à vostre avis un trompeur pour faire des menaces d'une chose qu'il ne veuille pas executer? Prenez donc vos mesures là-dessus, priez, jeûnez, distribuez des aumônes, faites penitence à l'exemple des Ninivites, pour vous mettre à couvert de ce fleau, & arrester l'ire de Dieu, si tant est qu'il se laisse fléchir. Il n'y a point d'autre remede à vostre mal. Il sceut si bien les persuader, que tout le peuple épouvanté de ses menaces, fit des Confessions generales, & passa six jours continuels en prieres, accompagnées de jeûnes, d'abstinences & de larmes, encore bien qu'ils fussent alors dans le Carnaval. Il preschoit deux fois le jour le matin & le soir, avec tant de force & de vehemence, que j'estois dans l'étonnement comment son poulmon y pouvoit suffire, chaque predication estoit de deux heures ou environ, bien qu'en apparence elle durast beaucoup moins, tant il estoit agreable dans sa façon de s'énoncer, dautant qu'il faisoit un theatre de sa chaire, & representoit toutes sortes de personnages avec plus de naïveté qu'eux-mesmes n'auroient pû faire.

C'estoit un plaisir d'entendre les reproches amoureux qu'il faisoit à Nostre-Dame, avec des torrens de larmes, pour l'obliger à entremettre son autorité envers son Fils, & d'arrester dans cette rencontre le bras de sa vengeance. O sainte Vierge! luy disoit-il, n'estes-vous plus la Protectrice des pauvres pecheurs? Avez-vous renoncé à la qualité que vous preniez d'estre leur Advocate. Seroit-il bien possible que vous refusassiez à present d'estre leur refuge, vos grandeurs vous auroient-elles fait oublier leurs miseres. Souvenez-vous pourtant que ce sont eux qui vous les ont procurées, puisque sans eux vous n'aurez jamais esté élevée à la dignité de Mere de Dieu, & aux honneurs que toutes les creatures vous rendent comme à leur Souveraine. Que cette consideration excite donc vostre compassion envers eux, témoignez-leur-en vos reconnoissances, en employant pour eux le credit & l'autorité que vous avez dans le Ciel, puisqu'aussi bien elle ne vous a esté donnée que pour procurer auprès de Dieu dont vous estes la Mere & l'Epouse, le Salut de vostre peuple, comme fit autresfois la belle Esther celuy des Hebreux à la Cour d'Assuerus; Il est temps desormais de le faire & d'en donner des preuves, en vous opposant aux éclats de sa colere, qui va fondre sur nos testes, & en faisant revoquer l'arrest porté contre nous, qui doit bien-tost s'executer, si vostre credit n'y intervient.

Il apostrophoit encore Nostre Seigneur avec des paroles si amoureuses & si pathétiques, qu'il faisoit fondre en larmes tous les auditeurs. Quoy Seigneur, disoit-il, ne voulez-vous plus estre le Dieu des misericordes, que vous ne parlez que de vengeance ? Sommes-nous encore dans l'ancienne Loy, où vous n'aviez que des foudres & des tonnerres pour lancer sur les testes criminelles. Ne sçavez-vous pas que ce siecle de fer est passé, & qu'en vous faisant homme vous avez mis fin à toutes ces rigueurs, autrement qu'estoit-il nécessaire de mourir sur un gibet pour les pecheurs, de leur témoigner tant d'amour, de payer si rigoureusement la rançon de leurs crimes, si vous les vouliez encore chastier ? Ecoutez donc au moins la voix de vostre sang qui crie misericorde & non pas vengeance comme celuy d'Abel, si vous ne voulez pas entendre les pleurs & les gemissemens de vos serviteurs contrits & humiliez. Au reste, Seigneur ! vous vous y estes obligé par serment, & vous avez fait esperer le pardon aux pecheurs, lorsque repentis, ils vous le demanderont avec humilité, comme nous faisons maintenant. Ne vous montrez donc plus inexorables à nos prieres, changez & revoquez vostre sentence, puisque nous changeons de vie & que nous reformons nos mœurs pour vivre à l'avenir dans l'observance de vos Commandemens.

Après qu'il eut presché sur cette matiere six jours durant, dans l'Eglise des Armeniens, où il y avoit un si grand concours de peuple de toutes les sectes, qu'on s'y étouffoit de presse, il se debarassa adroitement du pacte qu'il avoit fait de se faire Mahometan, en cas que le chastiment dont il les avoit menacé de la part de Dieu, n'arrivast pas dans le temps prescrit de huit jours, dont il n'en manquoit plus que deux. Voicy comme il s'y prit : Il fit accroire au peuple que leurs soupirs, leurs larmes & leur penitence, jointe aux puissantes intercessions de Nostre-Dame, avoient enfin appaisé l'ire de Dieu, & fait condescendre Nostre Seigneur à détourner les deluges de feux & de flammes qu'il avoit resolu d'envoyer sur Alep, pourveu qu'il trouvast dix personnes justes parmy les habitans de cette grande Ville, suivant la promesse qu'il avoit faite autresfois à Abraham pour Sodome & Gomorre, & que s'y en estant rencontré davantage, ils ne devoient plus craindre ny apprehender. Qu'ils allassent donc à la bonne heure se divertir en toute honnesteté, & passer ce peu qui leur restoit de Carnaval dans des allegresses & des actions de grace d'avoir esté délivrez du malheur presque inevitable dont ils estoient menacez.

Autant que ce Vertabied estoit honoré & en estime parmy ceux de sa Nation en veüe de ses vertus & de ses talens, la pluspart des autres sont haïs & méprisez des peuples, tant à cause de leur vie scandaleuse, & de leur avidité pour l'argent, que parce qu'ils se ravissent les uns aux autres les Eveschez & Benefices, en la maniere cy-dessus rapportée, c'est à dire en offrant plus d'argent que n'en ont donné ceux qui sont actuellement en charge & en possession des benefices.

Il n'y en a presque pas un parmy eux qui n'ait un nom ridicule, ou sobriquet qu'on luy aura imposé, par lequel on l'appelle d'ordinaire : de

forte que son véritable nom n'est presque point connu en comparaison de celui-là, qui exprime ses défauts & les vices auxquels il est sujet.

Ce qui fait que le peuple conçoit encore plus de mépris pour eux, c'est de voir que le Patriarche leur fait donner des bastonnades comme à des esclaves, sans aucun respect de leur caractère, lorsqu'ils commettent quelque manquement notable.

Il n'y a que six ans qu'ils firent mourir avec des cruautés inouïes l'Archevesque de Diarbeker nommé Onopre, mais qui n'estoit connu que par le sobriquet qu'on luy avoit imposé de *Gargond*, qui signifie la grêle. Le sujet de sa mort fut qu'il avoit fait quelque tentative à la Cour de Perse pour envahir le Patriarchat. Voicy le supplice auquel on le condamna pour ce péché : Premièrement ils le bastonnèrent cruellement & luy donnerent plus de cinq cens coups à diverses fois. 2°. Ils luy raserent par derision & pour le rendre ridicule, la barbe, les cheveux, & les sourcils des yeux, & ne luy laisserent pas un poil sur la teste. 3°. Ils l'emprisonnerent apres l'avoir chargé de chaînes & de fers, & ne luy donnoient dans son cachot que du pain & de l'eau. Apres l'avoir tenu renfermé quelque temps, ennuyez de le tourmenter, ils l'envoyerent lié & garotté dans une petite Isle qui se trouve au milieu d'un grand lac, où estant arrivé, ils le descendirent dans un cul de basse fosse faite comme un puits, & luy jetterent tant d'eau sur la teste qu'elle luy venoit jusqu'à la ceinture, de sorte qu'il ne pouvoit ny s'asseoir ny se coucher sans se noyer, & estoit obligé d'estre toujours debout. Il ne resta pas longtemps dans cet estat violent que le froid le saisist & le fit mourir, d'autant qu'on estoit alors dans le plus fort de l'Hyver. Ils ne s'apperceurent de sa mort qu'un jour apres qu'il fut expiré, & quand ils retirerent son corps de cette fosse, ils trouverent la surface de l'eau glacée, ce qui donna à ces tygres qui l'avoient réduit à cette extrémité, plus d'horreur que de compassion. Ils le traiterent apres sa mort comme une beste, & l'entererent sans luy faire aucunes obseques ny offices, bien loin de considerer sa qualité d'Archevesque & de Vicaire Patriarchal qu'il avoit esté peu de jours auparavant. La nouvelle de cette mort tragique qui me fut racontée par le Reverendissime Pere Gregoire Dominicain, élu à l'Evêché de Nakchivan, qui estoit pour lors sur les lieux, me toucha sensiblement ; car je connoissois très-particulièrement ce pauvre defunt, l'ayant veu & pratiqué plusieurs fois à Alep & en Jerusalem, où il me fit quelques presens de croix & de rosaires. Il estoit depuis quelques années dans les sentimens de l'Eglise Romaine, en consequence de quoy il avoit envoyé sa profession de Foy à nostre saint Pere le Pape Clement IX. & avoit presché diverses fois à ma sollicitation contre les heresies & les abus de sa Nation. Dieu luy fasse misericorde s'il est en estat de la recevoir, & que son supplice ne l'ait pas jetté dans le desespoir.

Je pourrois rapporter plusieurs autres exemples moins cruels que celui-cy, pour faire voir le peu de respect, ou pour mieux dire le souverain mépris qu'ils font de leurs Prelats. L'horreur que j'en conçois, me les fait

obmettre, pour passer à d'autres abus qui ne vous en donneront guere moins que le precedent.

SECTION VI.

Suite du mesme sujet.

L'Avarice de leurs Prestres en est venuë à tel excès, qu'ils refusent d'enterrer ceux qui à cause de leur pauvreté n'ont pas le moyen de payer les obseques. Avant que de leur donner sepulture, ils font exposer le corps à la porte de l'Eglise, & l'y laissent, jusqu'à ce que le peuple touché de compassion, ait donné suffisamment de quoy payer les frais de l'enterrement: Pour cet effet on met un bassin aux pieds du mort, afin de recevoir les aumônes. Quand l'on croit qu'il y aice qu'il faut, on appelle un des Prestres pour compter l'argent, & voir s'il ne manque rien du salaire qu'ils ont coutume de recevoir aux funerailles des deffunts; après quoy on l'enterre.

Quelques-uns en font le mesme pour la Communion qu'ils portent aux malades, & leur refusent le Viatique, à moins qu'ils ne les payent de leur peine. Il n'y a que quatre ans qu'un Prestre d'Alep l'ayant portée à un Armenien de Perse qui estoit à l'extremité, & le malade luy ayant refusé par impuissance ou autrement deux écus qu'il luy demandoit pour son salaire, le Prestre s'en retourna avec le saint Sacrement, & le laissa mourir sans Communion.

Ils demeurent quelquesfois deux ou trois mois sans faire baptiser leurs enfans, parce qu'ils n'auront pas de quoy satisfaire aux frais du baptesme, sçachant bien que les Prestres ne leur administreront pas ce Sacrement, à moins qu'ils ne leur voyent compter l'argent.

Ils laisseront plutôt mourir un enfant sans baptesme, que de permettre qu'un seculier le baptise, lorsqu'il est en peril de mort, dans la creance erronée qu'ils ont que personne ne le peut faire, s'il n'est Prestre, non plus que de celebrer la Messe. Il ne m'a jamais esté possible d'induire un certain Evesque Catholique, auquel le peuple avoit beaucoup de creance à prescher le contraire, à sçavoir que dans la necessité un chacun peut baptiser, lors par exemple qu'il n'y a point de Prestre, ou qu'il ne peut arriver à temps, c'est à dire avant la mort de l'enfant recemment né. J'avois beau luy dire que les Apostres baptisoient avant que d'estre Ordonnez Prestres, comme le témoigne l'Evangile. Que le Diacre saint Philippe avoit regeneré par les eaux salutaires de ce Sacrement, l'Eunuque de la Reyne de Candace, suivant ce qui en est écrit aux Actes des Apôtres. Et que saint Athanase Patriarche d'Alexandrie avoit baptisé, estant encore enfant, ses compagnons, & que son baptesme fut jugé par les Docteurs bon & valide, comme en fait foy leur Martyrologe. Toutes ces

raisons le convainquoient bien, mais elles ne pouvoient le faire refoudre à prescher cette doctrine, encore bien qu'il la crust veritable : dautant, disoit-il, que si je le fais & si je dis une fois au peuple qu'ils peuvent administrer ce Sacrement dans la necessité, plusieurs baptiseront eux-mêmes leurs enfans, pour épargner les frais qu'il leur faut faire, & ne les apporteront plus à l'Eglise : ce qui venant à prejudicier aux Prestres, ils se souleveront contre moy, & me donneront de la peine. Voila ce qu'il alleguoit pour ses excuses, & ce qui l'empeschoit de prescher la verité.

Ils communient les enfans dans leur bas âge, & ne commencent à les confesser qu'à douze ou treize ans : estimans qu'ils sont jusqu'alors dans l'estat d'innocence, & incapables de commettre un peché mortel, quoy qu'ils fassent. Me trouvant un jour dans une maison d'Armeniens, qui estoient bons Catholiques, la maistresse du logis me dît que leur Prestre estoit venu ce jour-là chez eux ; & avoit donné la Communion à une servante âgée de treize ou quatorze ans, sans la confesser, quoy qu'elle fust actuellement grosse de son maistre, ce qui ne paroissoit pas encore qu'à ceux de la famille.

Il n'y a que trois ans qu'estant à Cutaia Capitale de la Phrygie dans l'Eglise des Armeniens durant les Festes de Noël, j'apperceus un spectacle qui me scandalisa, & me donna de l'horreur tout ensemble ; ce fut de voir une troupe d'enfans qui se presentoient à la foule & avec un empressement furieux pour recevoir la Communion, les plus petits y estoient portez sur les bras de leurs parens. Je m'imaginay qu'apres eux les adultes viendroient aussi à leur tour, mais aucun ne s'approcha de cette divine Table. Et quand je leur en demanday la raison, ils me dirent qu'ils s'en estimoient indignes à cause de leurs pechez, & qu'ainsi ils se contentoient de faire Communier ceux qui en sont exempts, tels qu'estoient leurs enfans.

Un des plus grands abus que je trouve parmy eux, & auquel il est difficile de remedier, est celuy-cy, à sçavoir que les Prestres achètent du Patriarche les familles de leurs Penitens ou Paroissiens, chacun d'eux luy donne tant, pour qu'il luy assigne tel nombre de maisons & de personnes, lesquelles ne peuvent plus se confesser qu'à celuy qui les a achetées, ny se servir d'autre Prestre que de luy, soit pour les baptêmes, les fiançailles, les mariages, soit encore pour les obseques de leurs morts & pour tout le reste : si bien qu'apres tel achat (qui se fait sans leur consentement) il s'appelle le Prestre de leur maison. Ceux qui d'entre les Curez donnent le plus d'argent au Patriarche, sont les mieux partagez, & prennent les familles les plus riches ; les autres n'ont que le rebut, à sçavoir les pauvres & les artisans. Il y en a qui à cause de leur pauvreté n'en ont point du tout, & qui à peine peuvent subsister de leur Sacerdoce.

Les Prestres Armeniens ne celebrent pas chacun plus de dix ou douze Messes l'année : cependant chaque particulier en reçoit quelquesfois plus de deux cens à dire pour les morts, & s'en fait payer.

J'ay fait reflexion qu'ils n'entendent presque jamais la Messe en tout le cours de l'année, si ce n'est quand ils la celebrent eux-mesmes: dautant que pendant qu'elle se dit, ils font la queste par l'Eglise, ou bien ils vont benir le Cimetiere, & dire pour de l'argent des *Libera* sur les sepultures des deffunts.

Les Armeniens & les Grecs repudient quelquesfois leurs femmes avec la licence du Patriarche ou de l'Evesque, quand ils font mauvais mesnage, ou lors que la femme est prise en adultere, ou bien quand elle se fait Turque, & se remarient incontinent à d'autres sans aucune difficulté, & frequentent les Sacremens à l'ordinaire, sans que personne y trouve à redire. Il est vray que le plus souvent la repudiation ne se fait qu'avec la permission du Cadi, & contre la volonté des Superieurs, lors particulièrement que ceux qui se separent, n'ont point d'argent à leur donner. Il y a si grand nombre d'Armeniens & d'Armeniennes repudiées, que je pourrois faire un catalogue des noms de ceux qui sont venus à ma connoissance.

M'estant rencontré un jour dans une famille, que je ne croyois pas estre de ce nombre, & que je ne reconnus pour telle que dans l'entretien, je pris à tasche, apres cette découverte, de leur faire voir l'estat miserable dans lequel ils estoient, pour leur en donner de l'horreur, & les obliger à s'en retirer, comme il leur estoit tres-facile. Apres m'avoir écoutez une espace de temps sans m'interrompre: voicy la réponse qu'ils me donnerent en poussant un grand soupir. Est-il bien possible que nous soyons en estat de damnation, comme vous dites, & que nous courions le galop à nostre perdition, en faisant ce que nos Prestres nous ont conseillé, sans que nous les en ayons recherchez? Combien de fois me sont-ils venus trouver, dît le mary, pour me faire prendre la femme que vous voyez presente apres l'apostasie de son premier mary, & sa chute dans le Mahometisme. Quelles sollicitations ne luy ont-ils pas fait de se remarier, avec protestation que s'il y avoit du peché, ils le prenoient sur eux, & s'en rendoient responsables devant Dieu. Que sçavons-nous si cela estoit licite ou non? Sommes-nous Theologiens pour decider ces questions & enseigner nos Prestres, qui assurent qu'il n'y a aucune difficulté. Nous avons crû leur devoir obeir, & remettre entre leurs mains les interets de nostre conscience. S'il y a du peché ils en répondront, puisqu'ils s'en chargent, & non pas nous. Je répondis à l'homme qui me tenoit ce discours, cependant que la femme pleuroit le malheur de son sort: Sçavez-vous bien que si un aveugle en conduit un autre, ils tomberont tous deux dans le precipice. Vous pensez-vous justifier en remettant le peché sur vos Prestres, que vous connoissez aussi bien que moy pour des gens ignorans dans l'excez, pour de simples artisans comme vous, qui à peine sçavent lire, & qui sont si interessez & amateurs de l'argent, qu'ils passeroient sur toutes les Loix à l'appetit d'un écu? Est-il possible que vous déferiez plus à leurs paroles qu'à celles du Fils de Dieu dans l'Evangile, qui sont plus claires que le jour; & à ce que dit saint Paul dans ses Epistres sur ce sujet, Ne vous imaginez donc pas que vostre excuse soit recevable devant Dieu,

& que la caution de vos Prestres vous mette à couvert de la Justice ; car vous vous tromperiez bien fort, & vous tomberiez avec eux dans l'abyfme où leur ignorance criminelle les conduit & ceux qui les suivent. Après plusieurs autres entretiens sur cette matiere, il demeura enfin convaincu de la verité, & m'avoüa qu'il reconnoissoit bien que les Prestres l'avoient trompé, qu'il m'obeiroit volontiers, & consentiroit à quitter sa femme, pourveu que je luy en procurasse une autre, ne luy estant pas possible de vivre seul & sans compagne. Je luy remontray que ce n'estoit pas mon métier de faire des mariages, & qu'il luy seroit plus facile qu'à moy de trouver une femme après qu'il se seroit séparé de celle-là, qui ne pouvoit estre sa legitime, outre qu'il la choisiroit à son goust; en quoy je me pourrois tromper. Il arriva sur ces entrefaites que le renegat, mary de la repudiée, retourna en Alep, apes une absence de dix ou douze ans, & se retira chez son gendre, qui estoit un Prestre Armenien bon Catholique. Il sceut que j'avois exhorté la femme à quitter ce second mary, & qu'elle y estoit fort disposée, ce qui l'obligea de m'envoyer querir pour me prier d'achever l'affaire que j'avois commencée, avec protestation que si elle vouloit retourner avec luy il la reprendroit, & vivroit avec elle en bon Chrestien, dans la maison du Prestre leur gendre, qui se confessoit avec toute sa famille aux Peres Capucins. Je luy promis de faire mon possible dans cette rencontre: d'autant plus qu'on les sauveroit tous trois à mesme temps; à sçavoir, le renegat, la femme & celui qui l'avoit épousée. Je les retournay voir pour les solliciter de s'acquiter de ce qu'ils avoient resolu de faire dans la dernière visite que je leur rendis. La femme qui estoit fort simple & raisonnable, acquiesça à ce que je luy dis, & voulut absolument sortir du logis, tant elle estoit intimidée des menaces que je leur avois fait de la part de Dieu: mais le mary demanda encore du terme pour y penser, & pour tenter, dit-il, s'il pourroit en trouver une autre. Je ne sçay pas ce qu'ils auront fait du depuis, d'autant que je partis alors d'Alep avant que l'affaire fust terminée, & les laissay dans ces bonnes dispositions.

Les Armeniens ne peuvent se remarier plus de deux fois, bien qu'ils fussent encore jeûnes, & qu'ils n'eussent vécu dans le mariage que quatre ou cinq ans avec leurs deux femmes prises consecutivement. Si quelqu'un d'eux vient à transgresser ce precepte, & à le violer en prenant une troisième femme, les Prestres le déclarent *Bornig*, c'est à dire fornicateur, & ne luy administrent plus les Sacremens, sur tout la Communion, tant qu'il vit en cet estat. Et pour le rendre capable de le recevoir avant que de mourir, ils l'obligent de repudier sa femme, & de la déclarer pour sa sœur en presence de témoins, en suite de quoy ils le Communient. S'il vient à mourir apres cette belle ceremonie, on en fait une autre plus ridicule, qui est de faire sortir son corps hors du logis, non par la porte, selon la coutume; mais par une fenestre ou par le toit de la maison, comme qui voudroit signifier par là qu'il a fait un trou à la Lune en transgressant ce statut.

Ils se font facilement Turcs & en quantité, d'autant qu'ils ont plus de

communication avec eux que les autres Chrestiens Orientaux, en ce qu'ils sçavent tous la langue Turque, & prennent de l'employ chez les Bachas & autres Grands du pays, contre la coûtume des autres Nations qui ne le font pas, non par aversion qu'ils portent aux Mahometans plus que les Armeniens: mais par impuissance, & parce qu'ils n'ont pas leurs talens & leur adresse.

J'ay observé plusieurs fois, que ceux qui renient leur Religion & qui se font Turcs par interest ou autrement, finissent malheureusement, la plupart, & meurent pour l'ordinaire d'une mort tragique ou subite. J'en ay veu quantité d'exemples capables de faire fremir. Je me contenteray d'en rapporter un seul en confirmation de ce que j'avance, arrivé depuis quatre ans en la personne d'un nommé *Chucrallah*, lequel estoit autresfois bon Catholique; mais libertin & abandonné à ses plaisirs, qui apres l'avoir jetté dans un malheur, & poussé à commettre un vol, le precipiterent en suite dans un plus grand, qui fut de professer le Mahometisme pour se délivrer de la potence, à laquelle il estoit condamné pour son crime. Il ne vécut pas long-temps apres son apostasie, non plus que les autres; car ayant esté obligé d'accompagner à la Méque un Cadi, au service duquel il s'estoit mis, il mourut au retour proche Damas, par un chastiment de Dieu, semblable à celui de l'heresiarque Arius, en rendant ses intestins par le fondement. Son corps abandonné apres sa mort, de ceux qui l'accompagnoient durant sa vie, fut la proye des chiens & des corbeaux, qui le devorerent, & son ame celle des demons. Celuy-la eut pour tombeau le ventre de ces animaux immondes, & celle-cy l'abisme de l'enfer, à en juger selon toutes les apparences.

SECTION VII.

*De la croyance des Armeniens touchant certaines choses apocriphes;
de quelques pratiques ridicules qu'ils ont,
& de leurs emplois.*

J'E n'aurois jamais fait si j'entreprendois de rapporter icy toutes les choses apocriphes qui se preschent ordinairement dans les Eglises des Armeniens, puisqu'ils en ont des Livres entiers. On n'a qu'à lire leur *Asmaourc* ou Martyrologe, leur *dgearenkirc*, & le Livre intitulé les Visions de Nostre-Dame pour en trouver à milliers, & suffisamment de quoy remplir de gros volumes. J'en décriray icy succinctement quelques-unes pour la satisfaction du Lecteur, qui m'ont paru les plus ridicules, & qui sont les suivantes.

Ils racontent d'un saint Religieux de leur Nation, qu'estant allé en Jerusalem à la Feste de Pasque, & voyant dans l'Eglise du saint Sepul-

cre tant de sectes Chrestiennes, differentes de rits, & contraires en certains points de leur Religion, qui y faisoient l'office chacun en sa langue, l'une en Latin, l'autre en Grec, celle-cy en Caldeen, celle-la en Syriaque ou en Armenien, il s'estonna en luy-mesme de cette diversité de ceremonies & de croyance; & conceut à mesme temps un doute qui donna bien de la peine à son esprit; à sçavoir laquelle de toutes ces sectes pourroit estre la Catholique, veu qu'elles se vantoient toutes également d'avoir le droit de leur costé. Il ne sçavoit à qui croire, ny à quel party se rendre. Il eut recours à Dieu dans cette perplexité, & se jetta la face en terre devant le sepulcre de Nostre Seigneur, le priant à chaudes larmes de luy faire connoistre la verité, & de luy indiquer par quelque signe exterieur laquelle de ces sectes il devoit suivre pour faire son salut. Sa priere finie, il prit trois lampes de verre au nom des trois Nations ou sectes qui luy paroissoient les plus raisonnables, & qui estoient les plus nombreuses, à sçavoir les Latins, les Grecs, & les Armeniens. Et apres les avoir remplies d'huile, & disposé la méche, il les mit ainsi éteintes dans le saint Sepulcre, avec ce pacte, que si celle des Armeniens s'allumoit d'elle-mesme, il croiroit que leur Religion seroit la veritable, & n'en douteroit plus: que si au contraire elle restoit esainte, & que celle des Grecs ou des Latins se trouvast allumée, il se mettroit de leur party, & se separeroit des Armeniens quoy qu'il arrivast. Cela ayant esté ainsi arresté & conclu dans son esprit, il se mit derechef en prieres, & supplia tres-instamment Nostre Seigneur de faire ce miracle pour le tirer hors de peine. Son oraison finie, il apperceut avec une indicible consolation de son ame, la lampe de sa Nation allumée, & resplendissante comme l'étoile du matin qui annonce le jour. Il n'en voulut pas davantage pour se confirmer dans sa foy, & remercia Dieu avec des larmes de joye, de ce qu'il luy avoit donné naissance parmy les Armeniens, qui estoient les seuls Catholiques entre les sectes Chrestiennes.

Encore bien que cette histoire soit un conte fait à plaisir, & qu'elle n'ait aucune apparence de verité, veu qu'il est impossible d'obtenir un miracle de Dieu sans la foy, & avec le doute dans le cœur, comme il supposoit qu'estoit cet Hermite. Cependant ils s'en prevalent contre nous, & se confirment davantage dans leurs heresies.

Ils en ont encore une autre plus ridicule qu'ils ont inventée à dessein, aussi bien que la precedente, & inserée dans un petit Livre *des Visions pretendues de Nostre-Dame*. Ils disent qu'apres l'Ascension de Nostre Seigneur au Ciel, la sainte Vierge qui n'entretenoit son esprit que dans des pensées de Dieu & de l'Eternité, souhaita de voir les peines que souffrent les damnez dans l'enfer, & supplia son Fils qui ne luy peut rien refuser, de luy accorder cette grace. Sa priere fut incontinent exaucée, & l'Archange Gabriel receut ordre de sa divine Majesté, de la conduire par tous les divers estages de l'enfer, pour luy faire considerer distinctement tous les supplices que sa Justice ordonne à ceux qui n'ont pas vécu dans l'observance de sa Loy & de ses Commandemens. D'abord qu'elle entra dans ces

lieu

lieux pleins d'horreur & de tenebres, elle en chassa par sa presence l'obcurité, & y fit naistre une lumiere qui n'y avoit jamais paru, & qui épouvanta tous les demons, autant qu'elle réveilla l'esperance de ces pauvres malheureux qui y sont tourmentez. Sitost qu'ils l'apperceurent, ils luy adresserent avec des cris pitoyables ces paroles, *Mere de Dieu ayez compassion de nous!* comme s'ils eussent esté capables de se repentir. L'Ange luy fit voir le tourment des idolâtres, & ensuite ceux des faux Chrétiens, dont les larmes & les gemissemens la toucherent si vivement, qu'elle supplia Nostre Seigneur de leur accorder quelque diminution de peine un jour de la semaine, à commencer depuis le soir du Samedy jusqu'au lendemain à la mesme heure, ce qui leur fut concédé, dit le Livre, en sa consideration. Il la conduisit par apres vers l'appartement où estoient tourmentez les Juifs & ceux qui avoient crucifié son Fils, pour lesquels elle ne voulut pas prier. En quoy ils supposent que Nostre-Dame avoit encore des sentimens de vengeance & d'animosité, qui est une extravagance. Elle arriva enfin dans un lieu qui luy parut plus épouvantable que tous les autres, où elle apperceut des corps tous nuds suspendus en l'air par les pieds, & au dessous d'eux un feu entretenu d'inmondices, qui les tourmentoit en mesme temps en trois manieres differentes: d'autant qu'il les brûloit incessamment par son ardeur, les étouffoit par sa fumée, & les infectoit par sa puanteur. Ces corps estoient déchirez à lambeaux par les dragons, qui s'élançoient hors des flammes sur eux avec fureur, & apres avoir esté reduits en pieces, ils retournoient dans leur entier pour estre tourmentez de nouveau. La sainte Vierge s'enquit de l'Archange, quel peché ceux-là avoient commis pour estre si maltraitez. Il luy répondit que ces miserables creatures estoient autresfois mariées à des Prestres, & qu'elles avoient esté condamnées à ce genre de supplice pour s'estre remariées une seconde fois apres la mort du Prestre leur époux, contre les canons de l'Eglise qui le deffendent. Comme s'il y eust eu dès ce temps-là des Prestres Chrestiens mariez.

Voyez combien d'absurditez dans cette prétendue vision; cependant ils la croyent si veritable, qu'ils estimeroient Heretique celuy qui la voudroit revoquer en doute.

Ils assurent que ce malheureux serviteur qui donna le soufflet à Nostre-Seigneur en presence d'Anne, beau pere de Caïphe, estoit celuy-là mesme qu'il avoit gueri peu auparavant de sa main seche ou paralytique, qui ingrat de ce bien-fait le frappa du bras dont il luy avoit rendu l'usage.

Ils preschent semblablement, que le bon larron a esté sauvé par les prieres que Nostre-Dame fit pour luy sur le Calvaire, où elle le reconnut pour celuy qui l'avoit autrefois deffenduë contre un autre voleur qui luy vouloit faire insulte, lors qu'elle s'enfuiroit en Egypte avec Nostre Seigneur entre ses bras en compagnie de saint Joseph son Epoux. Ce bien-fait luy procura, disent-ils, sa conversion, en ce qu'il meut la sainte Vierge à luy obtenir par ses intercessions la grace finale.

Ils ont quelques pratiques ridicules outre celles que nous avons rap-

portées en parlant de leurs scrupules, abus & superstitions, celles-cy entre autres.

Ils lavent le Jeudy-saint les pieds à tout le peuple, contre la coûtume des autres Nations, qui ne le font qu'à douze personnes, pour se conformer en cela à Jesus-Christ Nostre Seigneur, qui lava les pieds aux douze Apostres. Je voulus sçavoir pourquoy ils estoient particuliers en cela, & qu'ils n'imitoient pas les autres Chrestiens : on me dit que s'ils le faisoient, ils n'y trouveroient pas leur compte, parce que tous ceux qui se font laver les pieds, jettent de l'argent dans un bassin : en sorte que plus il y a de peuple, plus de profit en revient-il à celuy qui fait la ceremonie, qui est pour l'ordinaire l'Evesque, dont j'admirois d'abord l'humilité, & m'étonnois tout ensemble de sa patience, si l'on ne m'eust fait faire cette reflexion, & remarquer que cet excez de fatigue que je prenois pour une pratique de vertu, luy estoit estoit avantageux & luy tournoit à compte.

Après le lavement des pieds, sept ou huit personnes des plus robustes élevent en l'air l'Evesque, assis dans une chaire pour lire l'Evangile & donner sa benediction : mais avant que de le descendre, ils font feinte de le laisser tomber, & le menacent de cela, s'il ne leur promet avant que d'estre posé à terre de les regaler d'un festin, & de les faire boire à discretion, à quoy il s'accorde pour l'ordinaire, ayant gagné assez de quoy au lavement des pieds.

Ils ont certaines ceremonies & pratiques extravagantes à leurs mariages, qui sont particulieres de leur secte, & qu'aucune autre ne fait. Quand le Prestre donne la benediction nuptiale, il lie avec un beau mouchoir en broderie la garde & le fourreau d'une espée, si étroitement qu'on ne la peut tirer dehors, pour donner à entendre qu'encore bien qu'ils soient mariez en face d'Eglise, ils ne peuvent cependant jouir des droits du mariage ny habiter ensemble, jusqu'à ce que le mesme Prestre vienne chez eux dissoudre ces ligatures, & faire le reste des ceremonies accoûtumées en semblables rencontres, qu'on differe ordinairement jusqu'à huit jours ou bien à trois, suivant la pratique des lieux; & pendant ce temps-là on ne permet pas au mary de s'approcher de son épouse, ny mesme de la voir ou de luy parler. Il est dans un appartement particulier avec les hommes, & elle dans un autre en compagnie des Marrones qui la gardent comme un thresor. Durant cet intervalle qu'il y a depuis la benediction nuptiale jusqu'au jour de la consommation du mariage, le Prestre, la femme & ses enfans ne mangent point ailleurs que chez les nouveaux mariez, avec leur parenté, & les principaux amis, si bien qu'ils auront pendant une semaine quarante ou cinquante personnes à nourrir comme à des nopces, ce qui les ruine le plus souvent. Quand le huitième jour est expiré, le Prestre entre avec le mary dans la chambre de l'Epouse, qui est couverte d'un grand voile rouge, à travers lequel elle respire; & leur ayant fait prendre à tous deux les extremités d'un fil, il le coupe dans le milieu entre eux d'eux avec cette épée qu'il dégaigne alors, après avoir dénoüé & pris pour luy le mouchoir dont il l'avoit liée. Il leur donne à connoître par

cette action que les obstacles sont ostez, & qu'ils sont dorénavant libres; en confirmation de quoy, il fait heurter leurs testes modestement l'une contre l'autre. Et afin de leur faire une leçon mystique, & leur apprendre leur devoir, il met l'espée nuë entre les mains du mary pour marque de sa juridiction, & luy en fait donner trois petits coups sur la teste de l'Epouse, qui se tient inclinée devant luy, en signe d'obeissance comme à son chef.

La Prestresse a aussi ses ceremonies particulieres à l'égard de l'Epouse; mais elles sont si badines, qu'elles ne meritent pas d'estre rapportées icy.

Ils mangent des œufs, des laitages, du poisson, & boivent du vin les vigiles de Pasques & de Noël apres la Messe, qu'ils ne celebrent que vers le soir, & nomment ce repas *Ktounm*.

La Nation Armenienne est dispersée par tout l'Orient, tant en Perse où ils sont en quantité, qu'en Turquie où il y en a bien environ cent cinquante mille ames.

Ce sont les plus adroits & industrieux de tous les Chrestiens Orientaux, en ce qu'ils sçavent s'accommoder aux lieux, aux personnes, & aux temps. Ils se rendent complaisans au possible & serviables, quand ils esperent quelque chose d'un homme: mais sitost qu'ils ont obtenu de luy ce qu'ils en pretendoient, ils le méprisent & l'abandonnent, d'où l'on peut voir qu'il n'y a que l'interest, la crainte ou l'esperance qui les fassent agir, & qui soient le mobile de leurs actions.

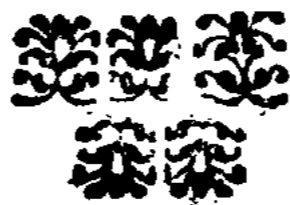
Ils exercent dans les Villes toutes sortes d'arts & de métiers: les plus riches s'adonnent au trafic, & negocient, non seulement dans leur pays; mais encore aux Indes & en Europe: ce qui fait qu'ils s'absentent quelquesfois les dix ou douze ans de leur patrie.

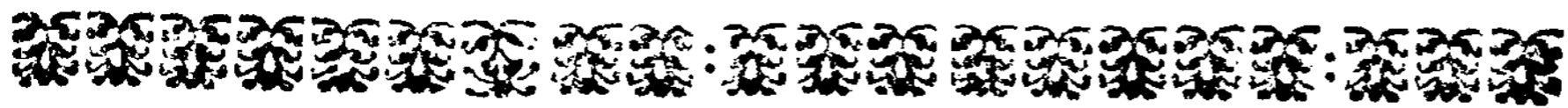
Ils ne retournent jamais de leurs voyages avec prosperité, qu'ils ne fassent quelque don à l'Eglise, en reconnoissance des faveurs qu'ils ont receuës du Ciel. Semblablement s'il meurt quelque personne considerable, elle laissera à l'Eglise une Croix d'argent, ou une Mitre, ou bien une Chappe, ou un Livre, à condition que son nom sera écrit ou gravé dessus, & qu'il sera lû de temps en temps dans l'Eglise, afin que chacun sçache que telle donation a esté faite par un tel, & qu'en cette veuë on prie Dieu pour luy, d'où l'on peut juger qu'ils ont beaucoup de pieté pour les Temples: aussi leurs Autels sont-ils les mieux ornez qu'on puisse voir. On y apperçoit une prodigieuse quantité de Croix d'argent, d'Evangelies tous couverts de fausses pierreries, de Calices & de Couronnes, qu'ils disposent sur les degrez de l'Autel, dans le mesme ordre que nous faisons les Chandeliers & les Bouquets, ce qui fait une tres-belle veuë.

Ils ne sont pas ennemis des Latins comme les Grecs, encore bien que leurs erreurs les éloignent davantage de l'Eglise Romaine que ceux-là: au contraire, ils témoignent dans les rencontres de l'inclination & de l'amour pour eux. Je me sens obligé de rendre ce témoignage à la veri-

té, en veüe des graces & des faveurs que j'ay receu d'eux en diverses occasions, particulièrement dans les voyages de Jerusalem, de Constantinople, & de Bagdat, que j'ay fait en leur compagnie, pendant lesquels ils m'ont presque toujours fait la grace de m'inviter à leur table, avec toute la civilité & la charité possible. D'où l'on peut inferer, que tout ce que je viens de rapporter d'eux touchant leurs erreurs & les abus de leur secte, n'est par aucun esprit d'animosité ou de vengeance; mais seulement pour faire connoistre la verité.

Le sujet de l'inclination qu'ils ont pour les Francs, est fondé, disent-ils, sur ce que autresfois saint Gregoire l'illuminé apres les avoir converty à la Foy, d'idolâtres qu'ils estoient, vint à Rome avec leur Roy Dértad, accompagné d'un nombre prodigieux d'Armeniens nouvellement regenez par les eaux du Baptesme, rendre ses obeïssances au Souverain Pontife le Grand saint Sylvestre, & faire union indissoluble avec l'Eglise Romaine, qu'il reconnoissoit pour la Mere & le chef de toutes les autres. Ils ajoutent que le Pape consacra leur saint Gregoire premier Patriarche d'Armenie, le releva de l'obeïssance qu'il rendoit, n'étant qu'Evesque à celuy des Grecs, & luy permit, par un privilege special, de celebrer la Messe sur l'Autel de saint Pierre, apres laquelle saint Gregoire écrivit, disent-ils, de sa propre main, avec le vin consacré, qu'il mesla dans un peu d'ancre, le commandement expres qu'il faisoit à ses enfans, & à toute sa Nation, d'obeïr au Pontife Romain, comme au Vicaire de Jesus-Christ en terre, & au pere commun de tous les Chrestiens, donnant sa malediction à ceux qui luy seront rebelles, & les déclarans aussi criminels que les Juifs qui ont crucifié Nostre Seigneur. Ils croyent cette histoire comme un article de Foy, encore bien qu'elle fasse contre-eux, & qu'elle prouve evidemment la primauté de nostre saint Pere le Pape. Quand je leur objectois c la dans les disputes, ils ne sçavoient que me répondre, & me payoient de cette excuse; à sçavoir, que s'ils avoient autant de liberté dans la Turquie qu'en ont les Chrestiens en Europe, que tres-volontiers ils luy obeïroient, & que des à present ils reconnoissent qu'on est obligé de le faire, quand on le peut.





ARTICLE X.

Des Suriens ou Jacobites.

SECTION PREMIERE.

De leur Religion, rit & erreurs, & de la promotion au Patriarchat de Monseigneur Pierre Gregoire.

LEs Suriens autrement dits Jacobites du nom de l'Heretique Jacob, qui suivoit l'opinion d'Eutyches, sont environ cinquante mille dans la Syrie, d'où ils prenoient leur premiere denomination, dans la Mesopotamie & la Caldée: il ne s'en retrouve presque point ailleurs, si ce n'est quelques Voyageurs.

Ils ont presque les mesmes erreurs que les Armeniens, aussi sont-ce les Suriens qui les ont pervertis, & qui leur communiquerent autresfois le venin de leurs heresies, dans un petit Conciliabule de dix Evesques de l'une & de l'autre Nation, qui s'assemblerent en Perse, dans un lieu nommé Tevin, où ils firent union, & se receurent à la communion les uns des autres, quatre-vingt-trois ans apres le Concile de Calcedoine, du regne de Cosroës Roy de Perse, auquel temps les Armeniens seduits par les Suriens, se separerent de l'Eglise Romaine, à laquelle ils avoient toujours obei jusqu'alors.

Ils n'admettent qu'une nature en Jesus-Christ suivant l'opinion de Dioscore, qu'ils reverent comme un Saint, le qualifiant dans leurs prieres de Defenseur de la Foy Orthodoxe, & pour montrer à l'exterieur qu'ils professent sa doctrine touchant une seule Nature, ils font le signe de la Croix avec l'index, tenant tous les autres doigts pliez.

Ils ne donnent pas non plus que les Armeniens l'Extreme-onction, si ce n'est aux Prestres, encore n'est-ce qu'apres leur mort, & un moment avant que de les descendre dans la fosse. Cette ceremonie se fait proche l'Autel par l'Evesque ou le plus ancien des Prestres, en leur oignant la teste avec les saintes Huiles.

Ils ne la donnent aux seculiers moribonds que depuis quelque temps par ordre du Patriarche Catholique: cependant ils la reconnoissent pour un des sept Sacremens, & ne scauroient dire le temps auquel elle a esté abolie parmy eux, ny le pourquoy.

Ils ne croient pas non plus au Purgatoire, quoy qu'ils prient pour les deffants.

Ils avoient dans leur Martyrologe que le Pape de Rome est le pre-

mier des quatre Patriarches: cependant ils ne se croient pas obligez de luy rendre obeissance.

Ils font pour plusieurs années le Cresme, dans lequel ils mêlent avec l'huile du baume, & tant d'herbes odoriferantes, que venantes à bouillir & à se rarefier à mesure que les herbes se mollifient, ils font si simples de croire que ce soit un miracle de voir le vase plein de demy qu'il estoit auparavant.

Ils mangent de la chair les Mercredis & Vendredis apres le Soleil couché, mais aussi en contre-échange ils n'en doivent pas manger le Mardy & le Jeudy au soir à la mesme heure, & sont obligez de faire abstinence vingt-quatre heures comme les autres Chrestiens: cependant plusieurs d'entre-eux poussez par un esprit de gourmandise, & pour en pouvoir manger tous les jours impunément, se servent de cette ridicule finesse, qui est de souper le Mardy & le Jeudy de bonne heure, & tout au contraire le Mercredy & Vendredy plus tard.

Leurs Prestres ne portent point de couronnes comme ceux des autres Nations, pour se conformer à l'Heretiarque Dioscore Patriarche d'Alexandrie, auquel elle fut, disent-ils, rafée dans le Concile de Calcedoine par les saints Peres, à cause de son opiniastreté, à ne vouloir point reconnoistre son erreur, & pour le chastier d'avoir eu la temerité d'excommunier (bien qu'il ne les pût faire) le souverain Pontife dans le Conciliabule d'Ephese.

Ils suivent encore aujourd'huy le rit des saints Ephréem & Jacques de Nisibe, qui a esté par succession de temps si changé & alteré par les heretiques, que dans quelques Liturgies les paroles de la consecration ne se trouvoient plus, & elles n'y ont esté remises que depuis environ vingt ans, par le deffunt Patriarche André, qui purgea l'Eglise d'Alep de toutes les erreurs que je viens de rapporter, & corrigea avec les Missionnaires le Rituel & les autres Livres Ecclesiastiques, que l'ignorance & la malice des heretiques avoient corrompus, en reconnoissance de quoy, nostre saint Pere le Pape Alexandre VII. auquel il estoit tres-soûmis & obeissant, l'honora du pallium.

Ce Patriarche avec celuy des Grecs nommé Macarios, & celuy des Armeniens dit Cachadour, envoya sa profession de Foy avec ses Lettres de soûmission au Siege Apostolique, par le Reverend Pere Sylvestre de saint Aignan, Capucin Custode des Missions.

Ils écrivirent encore tous trois des Lettres de congratulation & de benediction à sa Majesté Tres-Chrestienne, par lesquelles ils l'exhortoient à porter ses armes victorieuses contre l'ennemy commun des Chrestiens. Ce fervent Patriarche eut la bonté de faire luy-mesme l'Oraison funebre de ce Pere Sylvestre Capucin son Confesseur, qui mourut à Alep, il y a dix ans, dans laquelle il luy attribua les dix Beatitudes, & dît tant de choses de la vie de ce saint Religieux, qu'il ravit tout le monde d'admiration. Il se trouva à ses obsèques fortuitement, ou pour mieux dire par un coup du Ciel trois Patriarches, qui ne s'estoient pas rencontrez de

puis plusieurs années au mesme lieu , huit Evesques , soixante-dix Prêtres , avec une infinité de peuple de toutes les Sectes , qui le pleuroient comme leur Pere. Aussi ses funerailles furent-elles estimées les plus belles & honorables qui se soient faites dans l'Orient , depuis plus de deux cens ans. On y officia en cinq langues , à sçavoir en Latin , en Grec , en Armenien , en Syriaque & en Arabe. Les Latins commencerent les premiers l'Office , & apres eux les Grecs continuerent , & consecutivement les autres , chacun en sa langue & avec ses ceremonies particulieres , ce qui estoit tres-beau & curieux à voir. On estoit dans l'étonnement de voir toutes ces Sectes si antipatriques les unes aux autres réunies dans une mesme Eglise , qui estoit celle des Maronites , pour honorer la memoire du deffunt ; mais on ne devoit pas s'en étonner , puisqu'il leur preschoit depuis plus de quarante ans qu'il estoit dans la Mission , leur retour & leur réunion à l'Eglise Romaine , représentée par celle des Maronites seuls en Alep , Catholiques de pere en fils , dans laquelle Dieu permit qu'elles s'assemblassent , non-seulement pour recompenser en quelque façon les travaux de ce pauvre Religieux par cet honneur extérieur qu'ils luy rendoient apres sa mort ; mais encore pour leur faire connoître qu'elles ne devoient plus avoir toutes à l'avenir qu'une Foy , une Loy , & un Pasteur universel.

Après la mort de Monseigneur André Patriarche des Suriens qui arriva il y a trois ans , il vint en Alep un nommé Abdel Messich , qui avoit esté autresfois son Antagoniste , lequel se mit en possession du Patriarchat , en vertu d'un vieil Commandement qu'il n'avoit pas osé produire du temps du Patriarche deffunt , & qu'il fit valoir à force d'argent apres son decez. Celuy-cy ne fût pas plutôt monté dans le trône qu'il commença à persecuter les Catholiques , à les livrer entre les mains de la Justice des Turcs , pour les obliger à reprendre leurs erreurs , à ne se confesser plus aux Missionnaires , & à renoncer à l'obeissance que tous les Fidelles sont obligez de rendre au Pontife Romain Vicaire de Jesus-Christ , & Successeur de saint Pierre Prince des Apostres. Cette persecution fut si furieuse que plusieurs firent à l'extérieur une partie de ce que voulut cet Antipatriarche , pour conserver leurs biens & leurs familles. Les Peres Capucins Missionnaires prevoyans que si elle duroit davantage , la plupart des Catholiques renieroient la Foy qu'ils avoient professée , & se feroient heretiques comme auparavant , touchés de leurs miseres , faisoient leur possible avec un autre Missionnaire fort zelé afin de faire cesser cet orage : Pour cet effet ils assembloient secrettement les principaux de la Nation , & les plus fervens de leurs Disciples , pour aviser ensemblement aux moyens qu'ils devoient tenir. Le plus expedient de tous , apres plusieurs autres tentatives qui ne réussirent pas , fut qu'il falloit oster l'Heretique de ce poste , & pourvoir de cette Charge un Evesque Catholique , qui marchast sur les vestiges du deffunt Patriarche André , & qui fist observer tout ce qu'il avoit établi pour le bien de la Religion. On proposa l'Archevesque de Jerusalem qui se confessoit depuis huit ou neuf mois aux RR. PP. Ca-

puccins, & qui avoit donné en diverses rencontres des preuves de sa Catholicité, & du mépris qu'il faisoit de la Religion des heretiques, qu'il avoit abjurée publiquement & en particulier. L'acceptation en ayant esté faite par les principaux, on determina qu'il falloit envoyer à Constantinople un Religieux pour luy obtenir par le moyen de Monsieur l'Ambassadeur un Commandement du Grand Seigneur, par lequel il confirmast l'élection qu'on avoit faite de sa personne au Patriarchat, avec ordre à toute la Nation de luy obeir, & de suivre ses sentimens : le Pere Justinien Capucin qui avoit proposé cet Archevesque dont il dirigeoit la conscience en qualité de son Confesseur, fut choisi d'un commun consentement pour faire ce voyage, & son Superieur fut prié de luy donner cette commission. Il partit d'Alep durant les rigueurs de l'Hyver, & arriva heureusement à Constantinople, apres avoir souffert plusieurs fatigues durant cinquante-quatre jours qu'il mit à s'y rendre avec une caravane de chameaux. Dieu benit & recompensa ses travaux; car il y obtint apres un mois & demy de sejour & de poursuites les ordres de la Porte en faveur de l'Archevesque, nonobstant les oppositions des heretiques, qui avoient aussi deputed à mesme temps que ce Pere partit d'Alep, le frere de l'Antipatriarche & quelques autres des plus mutins, pour rompre ses desseins, & faire confirmer l'usurpateur du Siege. Si-tost qu'il eut obtenu le Commandement du Grand Seigneur, il en envoya une copie à Alep, où ayant esté présentée aux Magistrats, ils en firent la lecture, & l'enregistrerent suivant la coustume du pais dans leur Parquet, apres quoy ils envoyerent querir le nouveau Patriarche, qui s'estoit tenu caché jusqu'alors, pour le mettre en possession de sa Charge : L'ayant trouvé & emmené au Serrail, le Gouverneur le vestit d'une robe de brocard, & le fit conduire à son Eglise avec les fanfares des trompettes precedé de douze Tchaouïches ou Officiers du Serrail, qui portoient devant luy des bastons ou croces d'argent. Il fut accompagné d'une prodigieuse multitude de peuple de toutes les Sectes Chrestiennes, qui faisoient retentir l'air de leurs cris en signe d'allegresse. Il n'y avoit que quelques heretiques qui estoient confus & melancoliques, ausquels les autres Chrestiens reprochoient leur opiniâreté.

Il fut consacré par huit Archevesques & Evesques, à sçavoir par un Maronite, trois Suriens Catholiques, deux Grecs, & deux Armeniens.

SECTION II.

De ce qu'a fait pour la Religion Catholique avec sa Nation ce Patriarche, apres sa promotion.

INcontinent apres sa promotion à cette dignité, il cassa & annulla tout ce qu'avoit fait l'heretique durant cinq mois qu'il tint le Siege, & remit les choses dans l'estat où le deffunt Patriarche les avoit laissées. Il retranscha

retrancha de la Liturgie la commemoraïson qui s'y faisoit des heresiarsques, rétablit les sept Sacremens, consacra deux Religieux bons Catholiques Evêques l'un d'Alep & l'autre de Jerusalem, & fit emprisonner quelques heretiques seditieux; il exhorta son peuple de se confesser aux PP. Missionnaires, ce qui se pratique à present dans les Eglises des Suriens, avec la mesme liberté qu'on feroit en Europe. Et pour les y exciter davantage par son exemple, il prit deslors pour son Confesseur ordinaire en l'absence du Pere Justinien le R. Pere Jean-Baptiste de saint Agnan, Superieur des Capucins, avec protestation de n'agir à l'avenir que par son conseil en tout ce qui regarderoit le gouvernement de son troupeau.

Sçachant que son Predecesseur, qu'il s'est proposé de suivre & d'imiter, avoit rendu ses soumissions à nostre saint Pere le Pape, & envoyé à Rome sa profession de Foy, il voulut en faire de mesme: pour cet effet il écrivit en Syriac & en Arabe à sa Sainteté & aux Eminentissimes Cardinaux les Lettres suivantes, dont on conserve l'Original à Rome dans les Archives du College de la sacrée Congregation, avec la traduction qui en a esté faite par un Maronite en langue Italienne, que j'ay traduite mot à mot en François.

*Lettre du Patriarche des Suriens à nostre saint Pere le Pape
Innocent XI.*

AU Pere des Peres, au Superieur des Superieurs, au Pontife des Pontifes, au Patriarche des Patriarches nostre Seigneur INNOCENT XI. de ce nom, étably par le Fils de Dieu Chef de l'Eglise Universelle, Pasteur de son Troupeau, son Vicaire sur toute la terre habitable, Successeur du glorieux saint Pierre Prince des Apostres, Maïstre de tous les Fideles, Centre de la concordé des Nations Orthodoxes, & le Rocher inébranlable de la verité, contre lequel les portes d'enfer ne prévaudront jamais; Que Dieu vous conserve, vous soit en aide, & perpetuë sur nous vos enfans vostre doux Empire; en vous comblant de l'abondance de ses graces & benedictions & qu'il nous fasse dignes par ses divines misericordes de vivre dans l'obeïssance de vos commandemens, & sous l'ombre de vostre tres-illustre protection. Amen.

Le sujet qui m'oblige d'écrire à vostre Beatitude, tres-saint Pere! avec ceux de ma Nation, qui s'étend depuis Babylone & ses confins jusqu'à l'Egypte & autres Provinces adjacentes, est qu'ayant esté informé de la coustume qui s'est toujours observée dans l'Eglise, & du commandement exprès que le Fils de Dieu a fait à tous les Prelats de reconnoïstre le Successeur de saint Pierre pour Chef & Pasteur universel de tous ceux qui sont regeneré par le Baptesme, & de croire que luy seul pent en vertu de cette qualité & du pouvoir des clefs qu'il a receu de nostre Sauveur, ouvrir la porte des pasturages spirituels aux vrais & legitimes Pasteurs. J'ay crû pour cet effet qu'il estoit de mon devoir de recourir à vostre Sainteté pour la supplier tres-instamment & avec tout le respect possible de m'octroyer cette faveur en me revestant des marques du veritable

Pasteur par la concession du Pallium que je luy demande en toute humilité, & en confirmant par vostre Authorité souveraine l'élection qu'a fait de ma personne à la dignité Patriarchale mon Clergé & les principaux de ma Nation, afin que je puisse en vertu de vostre singuliere & pastorale Benediction, accomplir les ordres & les intentions de Dieu, & conduire à une heureuse fin les bons desseins que je me suis proposé touchant l'entiere conversion du peuple que le Ciel m'a commis, que je soumetts dès à present comme leur Pere & humble Pasteur à vostre obeïssance: afin que vivans dans l'observance des divins preceptes & dans la creance des mysteres de la Foy, qu'enseigne & professe l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, ils connoissent, aiment & servent leur Createur sous la direction & l'empire de Vostre Sainteté, & suivant la concession & le bon plaisir de nostre Sultan Mahomet, que Dieu fasse parvenir au plus haut degré de la vertu, m'ayant accordé un Brevet ou Commandement, par lequel il defend à tous ses Sujets de me faire aucun obstacle, ou de m'empescher dans les fonctions qui regardent le Culte divin & le gouvernement de mon troupeau: ce qui me sera d'autant plus avantageux si Vostre Sainteté daigne me proteger & m'assister de ses liberalitez, comme elle fit autresfois nostre Predecesseur le Patriarche André d'heureuse memoire. Voila succinctement ce que nous faisons sçavoir pour le present à vostre Beatitude, nous remettans à ce que vous diront de nostre part plus amplement touchant l'estat de nos affaires nos tres-chers freres le Pere Justinien Capucin mon Confesseur, & le Pere Michel Nau. Je prie Dieu qu'il conserve vostre Beatitude en paix & en prosperité, longues & heureuses années pour le bien du Christianisme.

L'humble Patriarche d'Antioche,
PIERRE GREGOIRE.

Lettre du mesme Patriarche aux Eminentissimes Cardinaux de la sacrée Congregation de propaganda Fide.

Aux Eminentissimes Seigneurs, aux premiers & plus illustres Princes de l'Eglise, aux glorieux Defenseurs de la Foy, établis pour sa propagation, qui environnez le saint Siege de Pierre comme les Cherubins l'Arche du Testament, & qui embellissez & defendez tout ensemble comme autant de genereux lions le Trône du vray Salomon. Que le Seigneur vous soit en ayde, qu'il multiplie vos années sur la terre, & les rende heureuses par un surcroist de graces, de gloire, de vertus & de prosperité. Amen.

Ayant appris, Messieurs, que vos Eminences ont esté élevés de Dieu pour l'exaltation de son saint Nom, & pour l'extirpation de toutes les heresies, j'ay crû estre obligé de recourir à elles comme je fais presentement pour recevoir leurs sages conseils, leurs avis & admonitions. & les lumieres qui me sont necessaires pour dissiper les tenebres de l'erreur & de l'ignorance qui offusquent depuis tant de siecles les peuples d'Orient & la Sette des Suriens en particulier, que mon Predecesseur le Patriarche André de bonne memoire a tasché autant qu'il luy estoit possible durant sa vie, de remettre dans le giron de l'Eglise. Je me suis proposé de continuer son entreprise, de marcher sur ses vestiges, & d'ache-

ver par l'entiere conversion de mon troupeau, ce qu'il n'a fait qu'ébaucher. J'espere d'en venir heureusement à bout avec l'aide de Dieu, & le secours de vos saintes prieres : car encore bien que je n'aye pas ses vertus & ses talens, je me promets cependant qu'il me sera plus facile qu'à luy d'y réüssir à la gloire de Dieu & de la sainte Eglise, considéré l'estat & la disposition des affaires, le credit que j'ay eu jusqu'à present parmy ceux de ma Nation, & la confiance qu'ils me témoignent ; c'est ce que j'avois à communiquer en peu de mots à vos Eminences, qui seront encore informées plus distinctement de tout ce qui nous concerne par les Peres Justinien Capucin & Michel Nau, que nous avons deputez à Rome comme nos Vicaires pour agir en nostre personne auprès du saint Siege & de vos Eminences, que je supplie tres-instamment de nous faire sçavoir par ces bons Religieux (dont j'attens le retour) les ordres qu'elles nous prescrivent, & ce qu'elles desirerent que nous fassions pour le mieux. J'ose les prier encore tres-humblement de nous favoriser de leur amitié & protection, comme elles ont fait autresfois nostre predecesseur le Patriarche André, & de ne point oublier dans leurs saintes Oraisons celuy qui offre les siennes pour leur conservation & prosperité.

L'humble Patriarche d'Anthioche,
PIERRE GREGOIRE.

Lettre de la Nation des Suriens aux EE. Cardinaux.

TRes-illustres & Eminentissimes Seigneurs, que Dieu conserve en parfaite santé, gloire, honneur & prosperité. La Nation des Suriens ayant esté affligée par la mort de son Chef le Patriarche André d'heureuse memoire, qui a presché par l'espace de vingt ans la Foy Orthodoxe, & l'obeissance au saint Siege de Rome, l'a esté encore davantage apres le decez de ce bon Prelat, par la venue d'un loup ravissant ou d'un Antipatriarche nommé Abdel Messieh. Ce miserable qui n'avoit pas osé se produire pendant la vie du deffunt Patriarche, ayant appris les nouvelles de sa mort, a paru tout à coup accompagné d'une troupe d'heretiques seditieux, & s'est emparé du Trône vaquant, à force d'argent, & en vertu d'un Commandement subreptif qu'il avoit autresfois obtenu, & qu'il ne pût alors mettre en execution pour avoir esté donné sur un faux exposé. Il n'a pas esté plüost intrus dans le Siege Patriarchal, qu'il a commencé à persecuter les Catholiques, à les livrer entre les mains des Magistrats Turcs, qui à son instance les condamnoient à des amendes considerables, & les faisoient emprisonner pour les contraindre par ces voyes violentes à obeir à cet Antipatriarche, qu'ils ne vouloient pas reconnoistre, & à professer de nouveau les erreurs qu'ils avoient abjurez solennellement. Ce qui nous a obligé pour obvier aux mauvaises suites, & pour empescher la perte totale du bien que les Peres Missionnaires ont fait depuis tant d'années parmy nous, de faire deposer par un Commandement de la Porte cet usurpateur, & d'élire en sa place pour Patriarche l'Archevesque de Ierusalem nommé Pierre Gregoire, qui est un Prelat tres-vertueux, grand Catholique, & d'un rare merite, que nous vous supplions par le sang de Iesus-Christ nostre souverain Pasteur de vouloir proteger

Et assister par vos liberalitez comme vous fistes autresfois son Predecesseur le Patriarche André. Ce sera le moyen infailible, Messieurs, pour procurer l'entiere conversion des Suriens, qui y sont déjà fort disposez, tant par l'exemple de leur Pasteur, qu'à cause de l'estime tres-particuliere qu'ils font de sa personne, en veüe de ses vertus Et des rares qualitez dont il est doüé. Il n'est pas besoin de vous en dire davantage sur ce sujet pour exciter vostre zele, qui se porte assez de luy-mesme pour les affaires qui regardent comme celle-cy, la gloire de Dieu, l'honneur de l'Eglise, Et le salut de plusieurs milliers d'ames: d'autant plus que les RR. Peres Justinien Et Michel Nau, qui en reconnoissent l'importance, vous en informeront par le menu Et en détail, en estant pleinement instruits aussi bien que de toutes les coustumes Et pratiques de l'Orient, où ils servent depuis plusieurs années à nostre Nation de deux colonnes qui l'appuyent, Et de deux flambeaux qui l'éclairent par leur doctrine, saints conseils, Et par leur bon exemple: Nous nous remettons à ce qu'ils vous diront de surplus. Cependant, Messieurs, nous prions Dieu qu'il conserve vos Eminences pour le bien Et l'honneur de son Eglise, qui sommes avec tout le respect possible,

Vos tres-humbles Serviteurs & Fils tres-obeïssans les Ecclesiastiques & seculiers Catholiques de la Nation Surienne, tel, tel, &c.

Le Patriarche envoya à Constantinople les duplicates de ces Lettres au Pere Justinien pour les porter à Rome, où il ne pût se rendre que trois mois apres le Pere Nau, faute d'embarquement. A son arrivée sa Sainteté luy donna audience durant plus d'une heure, & recut avec joye la confirmation de cette bonne nouvelle de la réunion des Suriens à l'Eglise Romaine, dont on l'avoit déjà informée. Elle fit ordonner dans une Congregation de Cardinaux, qu'on envoyeroit au nouveau Patriarche le Pallium, avec les Bulles de sa confirmation par le Pere Justinien, qu'on arresta à Rome plus d'un an, pour l'impression d'un Livre de Controverses qu'il a composé en Arabe, en Armenien & en Latin; apres quoy il devoit retourner à sa Mission.

On peut dire à present que les Suriens qui estoient separez de l'Eglise depuis douze siecles, y sont enfin réunis: & l'on a tout sujet d'esperer apres la conversion des principaux de cette Nation, que le reste fera le mesme à leur exemple, & que le Chef ou Patriarche qui est un homme d'esprit de bon exemple, entreprenant & resolu, attirera facilement les autres au giron de l'Eglise: Il a déjà fait plusieurs choses que son Predecesseur n'auroit jamais osé entreprendre, & sera encore plus capable dans la suite d'en faire davantage, veu que le party des Catholiques se fortifie de jour à autre, & celuy des Heretiques se diminuë. Il est arrivé depuis quelque temps que les Schismatiques mesmes, gagez par les vertus, sont allez en presence des Magistrats se dedire de toutes les faussetez qu'ils avoient avancées contre luy pour le perdre, & ont passé un Acte, en presence du Juge & du Gouverneur, par lequel ils s'obligent de payer tant d'armende au Grand Seigneur & à la Méque en cas qu'ils en reçoivent jamais un autre en sa place. Cet Acte a esté envoyé à Constantinople, & porté

par un Catholique nommé Abdelhai, député à cet effet, pour faire, en vertu d'iceluy confirmer à la Porte son Commandement, par lequel elle le constituë Chef de la Nation Suriennne, dans toutes les Villes qui sont de sa dépendance, où il peut mettre tels Evesques qu'il luy plaira, & les déposer à discretion, suivant la coûtume des Patriarches d'Orient.

Le Patriarche & les Evesques Suriens ne portent point de Mîtrès; mais seulement une espece de Capuce en broderie, qu'ils mettent sur leur tête comme un amict.

Ils se servent de Chappes à la Messe au lieu de Chasubles. Leur Estolle est semblable à un Scapulaire de Religieux, & le Manipule consiste en des manches d'étoffe de soye qu'ils vestent par-dessus celles de l'Aube.

Ils chantent l'Office Divin en langue Syriacque, qu'ils assurent estre celle que parloit Nostre Seigneur.

Ils n'ont pour tous instrumens de musique dans leurs Eglises que des Timbales faites de cuivre en forme de plats, qu'ils frappent l'un contre l'autre, & qu'ils taschent de marier avec leurs voix, & le son d'une petite clochette qui donne la cadence à tout le reste.

Ils ont quantité de Festes durant l'année, & plus qu'aucune Nation Chrestienne, sur tout de la sainte Vierge, en quoy ils sont bien contraires aux Armeniens, qui les ont remises toutes au Dimanche, à la reserve de quatre.

Ils consacrent en pain levé, conformément aux Grecs, & contre la pratique des Armeniens & Maronites: mais ils ont cecy de particulier qu'ils mettent du sel & de l'huile dans leur Hostie, qui est si grande & si épaisse, qu'on en peut facilement Communier plus de cent personnes.

Ils ont plusieurs jeûnes, outre le grand Carefme commun à toutes les sectes Chrestiennes, comme celuy de la Nativité de Nostre Seigneur, de l'Assomption de Nostre-Dame, des Apostres, &c.

Ils ne disent point dans le grand Carefme qu'à *l'Asr*, c'est à dire à trois heures apres midy.

Ils font comme les Grecs & les Armeniens plusieurs ceremonies la semaine Sainte, semblables à celles de l'Eglise Romaine, comme les Rameaux, *l'Attollite portas*, le Lavement des pieds, &c.



ARTICLE XI.

Des Nestoriens ou Caldeens.

LEs Nestoriens empruntent leur nom de l'impie Heresiarque Nestorius, Patriarche de Constantinople, dont ils suivent la doctrine, qui fut condamnée dans le troisième Concile universelle, dit d'Ephese, qui s'est

cependant conservée jusqu'à present, comme un feu sous la cendre, en quelques endroits de la Turquie & de la Perse, où toutes les Religions, quelques mauvaises qu'elles puissent estre, sont bien venuës, ou du moins tolerées : telle qu'est celle des Nestoriens qui est la plus odieuse de toutes, & la plus abhorrée des Chrestiens Orientaux : d'autant qu'elle divise Jesus-Christ en deux Personnes, & reconnoist en luy deux Fils, l'un de Dieu & l'autre de Marie, à laquelle elle dénie conséquemment la qualité de Mere de Dieu, & ne l'appelle que Mere de Christ. Aussi les Nestoriens n'osent-ils se dire tels dans les Caravanes avec les autres Chrestiens, tant leur Religion est abominable. Et ceux de Diarbeker, dont la plupart se sont faits Catholiques avec leur Evesque, par l'entremise des Reverends Peres Capucins qui y ont une Mission, ont changé leur nom, & s'appellent à present Caldéens, aussi bien que tous les autres qui embrassent la verité, & qui se rangent au giron de l'Eglise.

Cet Evesque a esté déclaré Patriarche depuis quatre ans, par un Commandement du Grand Seigneur, obtenu à la requeste de Capelan Bacha, qui le demanda à sa Hauteffe, à la sollicitation d'un Pere Capucin qui le traittoit dans ses maladies, comme nous avons dit ailleurs : si bien que les Catholiques n'en reconnoissent plus d'autre que celui-là qui s'est déclaré ouvertement obeissant au saint Siege, a retranché toutes les erreurs de sa secte, corrigé le Rituel & remis les Sacremens. Il a fait supplier nostre saint Pere le Pape de luy envoyer sa confirmation & le Pallium, par le Pere Justinien Capucin, qui porta à Rome la Profession de Foy du Patriarche Surien.

Les dernieres Lettres venuës de ce pays-là, en datte du premier Juillet 1681. assurent qu'il a fait recevoir processionnellement, & avec tous les honneurs possibles, Monseigneur l'Evesque de Cezarophe, dit autrefois l'Abbé Piquet, à son passage à Diarbeker, & qu'il a obligé ce Prelat François, qui est Vicaire Apostolique de Babylone, & Visiteur de quelques Provinces d'Orient, de celebrer Pontificalement dans son Eglise, où se rendirent aussi-tost l'Evesque des Grecs, & celui des Armeniens, pour assister à cette ceremonie, & l'honorer par leur presence. Le peuple qui y vint à la foule, voyant tant de differentes sectes réunies & assemblées dans cette Eglise, fit retentir l'air de cris d'allegresse, accompagnez de larmes de joye, tant pour donner à connoistre par là celle qu'ils ressentoient dans leur cœur, de voir en Turquie un Envoyé du Saint Siege, que pour montrer le desir & la disposition qu'ils ont à leur conversion. Ce digne Prelat fut si touché de leur pieté, & si charmé de la devotion, du respect & de l'affection qu'ils luy témoignèrent en veüe de son caractere & de sa commission Apostolique, qu'il dit aux Reverends Peres Capucins, qui s'occupent depuis environ douze ans dans cette Mission à les instruire dans la foy & les bonnes mœurs, qu'il passeroit volontiers en leur compagnie le reste de sa vie à Diarbeker, pour travailler conjointement avec eux à l'entiere reduction de ces pauvres Schismatiques, n'estoit les ordres exprés qu'il avoit du saint Siege, d'al-

ter en Perse pour d'autres affaires de consequence qu'il ne pouvoit pas differer. Les Grecs & les Armeniens voyant que les Nestoriens ou Caldéens avoient rendu ces honneurs à Monseigneur de Cezarophe, touchés d'émulation en voulurent faire de mesme, & l'obligerent, à force de prieres, d'aller à leur Eglise pour y celebrer la Messe, & leur donner sa benediction Pastorale comme il avoit fait aux autres, dont il ne pût se dispenser, non plus que d'acquiescer aux instances qu'ils luy firent de venir prendre un repas au logis du Patriarche Caldéen & des deux Evêques, où ces trois sectes le traitterent alternativement du mieux qu'il leur fut possible. Dieu permit pour sa plus grande consolation, & pour adoucir en quelque façon les fatigues qu'il prend pour sa gloire & le salut des ames dans le pays des Infidelles que les Turcs mesmes se montrerent honnestes & respectueux en son droit contre leur ordinaire. Car le Receveur des droits du Grand Seigneur ayant esté averty de sa venue par les Peres Capucins, ordonna à leur instance, par un excez de civilité, de laisser passer à la doüanne ses coffres & ses valises, sans les ouvrir & en rien exiger; ce qui fut executé ponctuellement, au grand estonnement de ce Prelat, & de tous ceux qui l'accompagnoient: Aussi pour reconnoistre cette faveur, Monseigneur envoya, par un effet de sa generosité, un present honneste à cet Aga Turc, & en receut en suite un autre de sa part. Je veux croire qu'il estoit beaucoup inferieur au sien & de moindre valeur, n'estant pas la coûtume des Turcs d'estre si liberaux, sur tout envers les estrangers, lors particulièrement qu'ils peuvent en exiger des droits.

Les Nestoriens ont deux Patriarches, qui conservent de grands sentimens pour la Religion Catholique, qu'ils n'osent pas faire paroistre à l'exterieur, en se declarant ouvertement, dans l'apprehension qu'ils ont des Turcs & des Heretiques. L'un d'eux écrivit, il y a quelques années à nostre saint Pere le Pape une Lettre, dans laquelle il le qualifioit de Pasteur universel de tous les Chrestiens, de Pere des Rois & des Patriarches, &c.

Il n'y a pas cent ans qu'une partie s'estoit réunie à l'Eglise Romaine, & qu'un Patriarche s'alla faire consacrer à Rome; mais cela ayant esté depuis rapporté aux Turcs par les Heretiques, qui accuserent ceux-cy d'avoir eu intelligence secreta avec les Francs, ils ne pûrent continuer dans leur bon dessein, & retournerent tels qu'ils estoient auparavant; d'autant plus qu'il n'y avoit pas alors de Predicateurs Evangeliques, ny de Missionnaires en leur pays, pour entretenir ce feu & cette premiere ferveur durant la persecution.

Ils avoient dans leurs Livres, que personne ne peut ny ne doit estre dit Patriarche, qu'il n'ait esté consacré par le Pape, ou moins par ses ordres: c'est pour cette raison qu'ils ne donnent pas au leur cette qualité, & qu'ils l'appellent d'un autre nom.

Le Patriarchat est comme hereditaire parmy eux: & se donne toujours au Neveu ou au plus proche parent du Patriarche, encore bien qu'il n'eust

que huit ou neuf ans : de maniere qu'ils le consacreront Superieur de la Nation avant qu'il sçache lire, comme il est arrivé encore depuis peu, en la personne du Patriarche Mar-Elias, qui fait sa residence proche Ninive.

Celuy qu'on destine à la dignité Patriarchale, ne doit pas avoir esté marié. On l'éleve pour l'ordinaire dès son bas âge chez le Patriarche son oncle, qui l'oblige comme luy, à s'abstenir de l'usage de la chair, suivant la coûtume de la pluspart des Religieux d'Orient, qui font consister toute leur sainteté dans ces Observances qu'ils se font eux-mesmes prescrites.

Ils sont si ridicules de croire une seule volonté & operation en Nostre Seigneur, avec les Monothelites, encore bien qu'ils admettent en luy deux natures & deux personnes differentes, qui est une erreur d'ignorance & d'opiniastrété plûtoft que de malice; voulant signifier par là, que sa volonté humaine estoit si soumise à la divine, & si conforme, qu'elle ne luy estoit jamais contraire ou opposée, non plus que s'il n'avoit qu'une seule volonté.

Ils ne sont pas amateurs des Images, quoy qu'ils ne les condamnent pas absolument; & ils n'en tiennent que le moins qu'ils peuvent dans leurs Eglises, particulièrement si elles estoient en bossé.

Ils ne permettent à qui que ce soit l'entrée de la balustrade qui separe l'Autel du chœur, où ils tiennent toujourns un rideau tendu; ce qui fait qu'on ne le peut appercevoir que dans l'obscurité, à moins qu'on ne retire le rideau. Quand les Prestres & les Clercs y veulent entrer pour y faire l'Office ou dire la Messe, ils vestent un caneçon blanc par dessus leur habit, pour marque de l'innocence & de la pureté avec laquelle ils en doivent approcher.

Outre leurs erreurs, ils ont une infinité d'abus, entre lesquels celui-cy est un des plus notables; à sçavoir, qu'ils se Communient souvent sans Confession, mesme par ordre des Evesques & Prestres Heretiques. De là vient que ce Sacrement est presque aboli parmy eux. Plusieurs d'entre eux approuvent neanmoins ceux qui se Confessent avant la Communion; mais ils ont de la peine à s'y resoudre; soit à raison du non-usage, soit parce que leurs Prestres, qui sont ignorans dans l'excez, bien loin de leur faire reconnoistre l'importance & la necessité de ce Sacrement, qui est un second Baptesme, & la table apres le naufrage, leur disent qu'il n'est pas autrement necessaire, lorsqu'ils s'approchent de la Table, fussent-ils en peché mortel. Quand ils Communient le peuple, ils leur mettent le pain consacré dans la paume de la main, pour se le porter eux-mesmes à la bouche; & l'espece du vin dans un grand vase de terre vernissé, semblable à une terrine, où ils en prennent à discretion, & boivent à mesme, comme ils feroient de l'eau ou une liqueur.

Leurs Prestres se peuvent remarier deux ou trois fois, comme les seculiers, contre la pratique des autres sectes Chrestiennes Orientales, qui obligent les leurs de vivre dans le celibat, apres le deceds de la Prestresse leur Epouse.

Ils n'ont rien de magnifique dans leurs ceremonies ny dans leurs ornemens d'Eglise, qui sont beaucoup differens de ceux des autres sectes.

Ils officient & celebrent la Messe en langue Caldaïque, qu'ils disent estre la plus ancienne de toutes, & comme la mere, au respect des autres.

Ils épousent fort souvent leurs cousines germaines & leurs proches parentes, avec la permission du Patriarche, qui l'accorde facilement, & pour peu qu'on luy donne, ce qui fait murmurer contre-eux les autres Chrestiens Orientaux, qui observent rigoureusement le contraire, & qui estiment cela un grand peché.

Ils font prescher fort souvent dans leurs Eglises les Reverends Peres Capucins, à condition qu'ils ne parleront point de matieres controversées entre-eux & les Catholiques, & qu'ils ne mediront point de l'heresiarque Nestor, dont ils publient une infinité de pretendus miracles.

Ils ont encore presque toutes les mesmes superstitions & abus que j'ay rapporté cy-dessus touchant les autres sectes, que je ne rapporte pas, pour ne dire que ce qui leur est particulier.

Quelques-uns d'eux m'ont dit qu'ils n'estoient Nestoriens que depuis quelques siecles, & qu'un Roy de Perse les avoit obligé par force à professer les erreurs de l'heresiarque Nestorius, pour les separer de l'Eglise Romaine, & les rendre par ce moyen ennemis des Latins, dont ce Prince apprehendoit la puissance. Il ne vouloit pas que ses sujets leur fussent conformes, & eussent une mesme croyance qu'eux, de crainte qu'un jour cette union ou conformité ne luy fust préjudiciable, & ne causast la ruine de ses Estats, en leur faisant prendre le party & les interets des Estrangers leurs confreres, comme ont fait plusieurs fois les Calvinistes contre leurs Souverains Catholiques.

Ils habitent dans la Mesopotamie, la Caldée, le Courtesdan, & une partie de la Perse, où ils sont environ cinquante ou soixante mille ames. Ce sont des gens faits à la fatigue & aux armes, aussi se pourroient-ils rendre les maîtres de leurs Provinces sans difficulté, s'ils l'avoient entrepris, & qu'on leur fist esperer d'ailleurs du support.

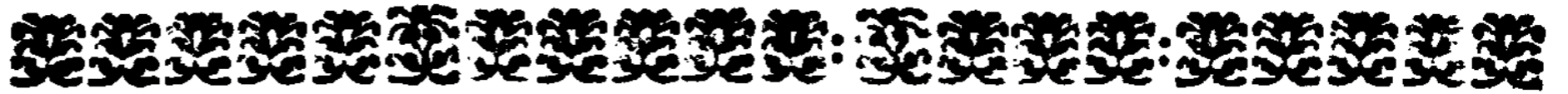
Le Prince des Courdes se sert d'eux pour sa garde, & ne se maintient que par leur moyen dans sa petite jurisdiction, où les Turcs n'osent pas l'inquieter, & ne le peuvent faire sans s'exposer à estre mis en pieces par ces Nestoriens.

Ils parlent Turc, Arabe, ou Courde, selon les lieux qu'ils habitent.

Ils sont d'assez facile accez, & traittent volontiers des matieres de Religion avec les Francs ou Latins, pour lesquels ils ont beaucoup d'amour & de respect, & avoient la pluspart, qu'ils ne sont separez d'eux que par le malheur des temps, & faute de liberté.

Aucuns d'eux demeurent dans les Villes, où ils exercent toutes sortes d'arts & de métiers: mais la pluspart sont à la campagne, où ils cultivent les terres, & menent une vie champestre. On reconnoist ceux-cy d'avec les autres que par la difference de leurs habits & chauffers, qui sont ridicules &

maussades dans l'excès. On les appelle ordinairement *Tebolacs*. Ils se dispersent l'Hyver dans les Villes, où ils viennent travailler des panniens ou manequins d'osier, & s'en retournent le Printemps dans leur pays avec chacun un fusil ou un mulet, qu'ils achètent de ce qu'ils ont gagné à cet exercice.



ARTICLE XII.

Des Maronites.

SECTION PREMIERE.

De leur Religion & Religieuses, rit & disputes continuelles qu'ils ont avec les Heretiques.

Les Maronites tirent l'étymologie de leur nom de l'Evesque Maron, lequel au temps que les Suriens se separerent de l'Eglise Romaine, & tomberent dans l'heresie des Monothelites, en retint cinquante mille par ses Predications, & les conserva dans la Foy Catholique; & pour cet effet ils furent nommez Maronites, c'est à Dire Sectateurs de Maron, comme les autres s'appellerent Jacobites, du nom de l'heretique Jacob dont ils prirent le party. Ils se sont toujours maintenus du depuis à travers mille persecutions, dans l'obeissance du Siege Apostolique.

Leur Patriarche apres son election, depute quelques Prestres à Rome vers nostre saint Pere le Pape, pour obtenir de luy sa confirmation qu'il luy envoie avec le Pallium. Ce Patriarche fait sa residence avec cinq ou six Religieux dans un petit Convent dit Canobin, où ils vivent en continuelle abstinence, & dans une grande simplicité, autant que je l'ay pû remarquer durant le peu de sejour que j'ay fait en leur compagnie.

Ils officient en langue Syriaque comme les Jacobites, & ont presque les mesmes prieres & ceremonies qu'eux: mais il different beaucoup quant aux ornemens d'Eglise, qui sont semblables chez les Maronites à ceux des Latins, qu'ils taschent d'imiter en tout ce qu'ils peuvent. Le Patriarche & les Evesques portent la Mitre comme les nostres, & les Prestres la Chasuble à la Messe: mais ils ne se servent point de bonnets quarez ny de surplis.

Quand les nouvelles arrivent au Levant du deceds de nostre saint Pere le Pape, ils luy font dans toutes leurs Eglises un beau service, où se trouvent par devotion & par curiosité plusieurs Chrestiens des autres sectes, mesme des Prestres, auxquels ils permettent de chanter quelque Epistre en leur langue, & de dire quelques oraisons, dans lesquelles venans à nommer

Le Pape , ils le qualifient de Pere des Peres , de la Couronne de nostre teste , & de Pasteur universel des Fideles.

Je ne rapporteray rien de leurs erreurs , puisqu'ils n'en ont aucune , & que leur Religion est tres-pure , saine & orthodoxe ; & si par malheur il s'y en glissoit jamais la moindre , le recours qu'ils ont d'abord à la regle de la Foy , je veux dire au Siege Apostolique de saint Pierre , auquel ils font gloire d'obeir à l'aveugle , y apporteroit bien-tost le remede necessaire.

Ils ont plusieurs Carefmes que nous ne jeûnons pas , & des Festes particulieres qui ne sont pas celebrées dans l'Eglise Romaine , ce qui ne met point de difference essentielle entre-eux & nous.

La reformation du Calendrier Romain , faite par le Pape Gregoire XIII. a esté receuë d'eux : de sorte qu'ils celebrent la Feste de Pasques avec nous , separément des autres sectes Chrestiennes Orientales : Lesquelles choquées de cette pretenduë nouveauté , les ont accusez chez les Turcs d'avoir changé en cela leur Religion , ce qui leur a causé plusieurs avanies considerables , que ces Infideles leur ont fait avec ce pretexte.

Ils ont au Mont-Liban un Convent de Religieuses qui gardent la clôture comme celles d'Europe ; qui chantent l'Office Divin en Syriaque , & qui vivent tres-austerement.

Il y en a encore d'autres dans Alep , qui menent une vie plus Angelique qu'humaine , & plus admirable qu'imitable , tant elle est austere , mortifiée & solitaire : aussi sont-elles le sujet de l'estonnement de tout le peuple , & des Turcs mesmes , qui les ont en estime de sainteté. Elles jeûnent tous les Carefmes de saint François , outre ceux de la Regle : Elles ne mangent jamais de viande , portent le cilice , & font tant d'autres austeritez , qu'on peut dire qu'elles vivent dans un martyre continuel , qui paroistroit insupportable , si elles n'estoient animées & fortifiées de l'Esprit de Dieu. Elles portent le nom & l'habit des Capucines , qu'elles se sont proposées d'imiter , & dont elles observent la Regle , autant qu'on le peut faire en Turquie. Elles ne sont pas cloistrées à la verité , ny ne le peuvent estre , comme les autres qui sont à la campagne & dans les montagnes , où il est plus facile d'avoir des Convents & moins perilleux que dans les Villes : ainsi elles demeurent deux ou trois ensemble chez leurs parentes , dans un appartement particulier , où elles se tiennent toujours recluses seules , sans vouloir en permettre l'entrée à qui que ce soit qu'aux femmes & à leurs plus proches. Elles n'en sortent jamais que pour aller les Dimanches & Festes à l'Eglise , où elles se font conduire par des personnes âgées & devotes , qui ont encore le soin de les ramener au logis. Leur habit religieux ne paroist pas par les ruës , non plus que celuy des seculieres : d'autant qu'elles ont toutes également un grand voile blanc sur elles , qui les couvrent depuis la teste jusqu'aux pieds.

Il y a des filles Suriennes & Armeniennes qui se sont depuis leur conversion à la Foy associées avec elles , & qui professent le mesme genre de vie : Elles sont environ vingt-deux ou vingt-trois. Les premieres ont re-

ceux le voile par les mains du Patriarche Surien Catholique, qui pour ne faire qu'un corps de toutes, & une mesme Religion, les remit sous la sage conduite & direction du R. Pere Jean-Baptiste de S. Aignan, Custode des Missions, & Superieur des Capucins d'Alep, qui est leur Confesseur ordinaire. Leur vie tres-exemplaire, jointe à leurs paroles & saints conseils, ont attiré à la Foy, & retiré du peché quantité de Dames de condition & autres personnes qui les venoient visiter & s'entretenir avec elles des choses de Dieu & de leur salut. Elles tiennent de petites escolles aux enfans, & leurs apprennent à lire en Arabe & en Armenien pour l'amour de Dieu; & sans prendre d'eux aucun salaire: ce qui fait que la plupart recourent à elles pour estre instruites. Les plus riches d'entre les Chrestiens, quoy qu'Heretiques, y envoient leurs enfans, pour apprendre avec les lettres, la civilité & les bonnes mœurs: Mais la fin & le but principal de ces bonnes Religieuses dans cette instruction de la jeunesse, & ce à quoy elles s'appliquent davantage; c'est de leur faire bien apprendre les prieres, le catechisme, la crainte de Dieu, l'obeissance à l'Eglise, & la maniere avec laquelle ils se doivent Confesser & Communier.

Elles disent en Arabe l'Office de Nostre-Dame, & leurs autres prieres qui leur ont esté traduites par les Peres Capucins, avec la Regle de sainte Claire, & plusieurs autres Livres spirituels & de meditations, tant pour faire leurs oraisons mentales, que pour s'entretenir dans leur lecture, afin de s'animer de plus en plus à la pratique des vertus dont ils traittent.

Outre ces Religieuses, il y a encore parmy les Maronites quantité de Penitens du Tiers-ordre de saint François, de l'un & de l'autre sexe, & plusieurs autres qui portent le petit habit de Nostre-Dame.

Les Maronites ont un College dans Rome, où l'on envoie de jeunes hommes pour apprendre les Lettres, afin d'estre avancez ensuite à l'Office de la Predication, & de profiter aux autres dans cet employ. Il est different du College de *Propaganda fide*, fondé par le Cardinal de saint Onophre Capucin, frere d'Urbain VIII. où l'on eleve des enfans de toutes les Nations, & particulierement de celles d'Europe, pour estre envoyez un jour en qualité de Missionnaires en Angleterre, en Hollande ou ailleurs, dans les lieux dont ils sçavent les langues. Ceux d'Orient qui y ont estudié, sont toujourns soupçonnez de leur Nation comme Heretiques & tenus pour Francs; ce qui fait que le peuple qui est Schismatique, ne permet pas pour l'ordinaire qu'ils soient avancez aux premieres charges, comme de Patriarche & d'Evesque: encore bien qu'à raison de leur science ils en soient plus capables que les autres qui ne sçavent que lire.

La plupart des Maronites habitent les Montagnes du Liban, qui contiennent trois ou quatre journées de chemin en longueur: il y en a encore à Tripoli, en Chipres, à Baruc, à Sidon, à Damas, & à Alep. Si bien qu'ils peuvent estre en tout quelque cinquante-cinq mille, selon le rapport qui m'en a esté fait par un de leurs Evesques, & par

quelques autres de la Nation des mieux informez.

Les Peres Capucins Missionnaires ont des Convents dans toutes les Villes & autres lieux de la residence des Maronites : les Peres Jesuites & Carmes déchauffez font encore établis en quelques-uns.

Ils font prescher les Missionnaires dans leurs Eglises l'Advent, le Carême, & toutes les principales Festes de l'année ; ce qui ne contribué pas peu à la conversion de plusieurs Schismatiques qui y viennent entendre la Predication, dans laquelle on ne laisse pas de toucher en passant quelques points de Religion controversez entre-eux & nous, ce qui se fait avec le plus de douceur qu'il est possible, de crainte de les aigrir.

Ils ont un Grand de leur Nation nommé Abou-noufel qui fait sa residence au Késroan proche Baruc, où il est comme leur Gouverneur, encore bien qu'il y en ait d'autres pour cet effet établis par le Grand Seigneur. Il est Lieutenant & amy intime du Prince des Druses, avec lequel il seroit capable d'incommoder notablement les Turcs, & mesme de les exterminer de la Syrie & de la Palestine, si d'ailleurs ils avoient quelque petit secours d'Europe, pour les maintenir dans la suite, contre les assauts des Ottomans. Les Histoires font encore foy des assistances considerables que donnerent autresfois les Maronites aux Chrestiens d'Europe, durant les guerres qu'ils eurent contre les Sarrazins, dans lesquelles ils signalerent leur courage. Je ne doute pas qu'ils ne fissent encore aujourd'huy mieux que jamais, si l'occasion se presentoit de servir la Majesté Tres-Chrétienne, qu'ils regardent comme leur futur Libérateur, & qu'ils considerent avec sujet comme leur Protecteur dans la Turquie, où ils sont maintenus par son Ambassadeur & ses Consuls, auxquels sa Majesté par un effet de sa generosité & de sa pieté a enjoint encore depuis peu de les proteger à la Porte contre tous ceux qui leur voudroient faire insulte & les molester, ce qui a tellement captivé leurs cœurs, qu'ils ne jurent plus que par le Roy de France.

Ce sont eux particulièrement qui publient & qui racontent tant aux Turcs qu'aux Chrestiens schismatiques du país, les nouvelles de ses victoires, qu'ils apprennent chez les Marchands d'Europe, auxquels ils servent de Truchemens & de Façteurs dans leurs affaires.

Ils sont presque continuellement aux prises avec les Schismatiques sur les points de la Religion controversez entre-eux ; mais leurs plus frequentes disputes sont touchant les pratiques & observances ridicules que nous avons rapportées dans les articles precedens, parlant des sectes heretiques, lesquelles estant abhorrées des Maronites, leur suscitent des ennemis & occasionnent le sujet des querelles & des reproches que leur font les heretiques. J'ay bien voulu rapporter icy les réponses naïves & convaincantes qu'ils font à leurs objections, & les solutions ordinaires qu'ils leur donnent ; je les estime d'autant plus qu'elles sont simples, intelligibles, & proportionnées à la portée de l'esprit de ceux avec lesquels ils disputent, qui ne seroient pas capables d'autres réponses plus subtiles & scientifiques, telles que sont celles des écoles,

Je crois que cette petite controverse ne sera pas inutile ny ennuyeuse au Lecteur : veu que non-seulement elle luy donnera une connoissance plus parfaite des abus des Nations dont nous avons parlé : mais encore elle luy fera voir la maniere avec laquelle on les refute , & la methode succincte dont se servent pour cet effet les Maronites , qui l'ont apprise à l'école des Peres Missionnaires , les plus experts dans les pratiques du pais.

SECTION II.

Réponses des Maronites aux objections des heretiques.

OBJECTION I.

Pourquoy ne croyez-vous pas comme toutes les autres Nations Chrétiennes, à la lumiere qui sort le Samedi-saint du Sepulchre de Nostre Seigneur en Jerusalem ?

Réponse. Nous ne doutons pas que Dieu à qui tout est possible, ne puisse faire ce miracle toutes les fois qu'il luy plaira, & avouons mesme que ce prodige est arrivé du temps du jeune Theodose pour la conversion des Juifs & autres Infidelles ; mais nous nions qu'il le fasse tous les ans comme vous pretendez, c'est à dire à point-nommé, & à l'heure que vous luy determinez : dautant que nous ne voyons pas dans les Ecritures aucune promesse de cela ; outre que la frequence de ce miracle nous feroit perdre le merite de la Foy, tout de mesme que si nous voyons sensiblement le Corps de Nostre Seigneur au saint Sacrement de l'Autel.

1°. C'est une chose manifeste que la lumiere ne brûle pas : or est-il que la vostre pretendue fond la cire des cierges, & brûle la méche, par consequent ce n'est pas une lumiere, mais un feu ordinaire & naturel.

3°. Si c'est un veritable miracle comme vous l'asseurez, d'où vient que vous ne permettez pas, dans le moment qu'il se fait, l'entrée du saint Sepulchre à qui que ce soit, qu'au Patriarche Grec : afin qu'on puisse voir avec luy si ce que vous vous voulez faire accroire, est veritable, à sçavoir que les cierges s'allument d'eux-mesmes ? Pourquoi faites-vous ces difficultez si la chose est telle que vous dites, & qu'il n'y ait point de tromperie ? Il semble que la charité vous devoit obliger à nous prendre pour témoins oculaires de ce prodige, veu qu'en ce faisant vous nous convainqueriez de la verité, s'il y en a ; vous nous gagneriez à vostre party, vous feriez cesser le scandale, & finir à mesme temps la controverse. Puis donc que vous ne le faites pas & qu'au contraire vous vous cachez & voulez estre seuls, c'est une marque evidente que ce miracle est supposé, que vous n'agissez pas simplement dans cette rencontre, & que vous craignez que vostre finesse ne soit découverte à vostre confusion.

4°. Nous vous répondons que vos Superieurs sont obligez malgré eux

& contraints de prescher ce pretendu miracle, & d'asseurer au peuple que ce feu est une lumiere miraculeuse sortie du saint Sepulchre: d'autant que s'ils disoient le contraire, on les lapideroit, & les Chrestiens n'iroient plus en Jerusalem pour voir cette merveille: ce qui venant à prejudicier aux Turcs & à diminuer leurs revenus, ils les entreprendroient & les chastieroient severement, si bien qu'ils se voyent comme necessitez de faire un mensonge, & d'asseurer contre leur conscience cette fausseté.

5°. Je voudrois bien vous demander pour quelle Secte vient cette lumiere miraculeuse, & en consideration de qui? Est-ce pour les Grecs, ou pour les Armeniens, ou bien pour les Suriens? car chacun d'eux se vante que c'est pour sa Secte qu'elle est donnée de Dieu. Les Grecs s'attribuent cet avantage, & se fondent sur ce que les autres estans heretiques, sont par consequent indignes de ce miracle. Les Armeniens, les Cophites & les Suriens en disent autant d'eux à proportion, & les tiennent pour excommuniés, bien loin de les estimer dignes d'un tel prodige, à qui donc l'attribuerons-nous de toutes ces Sectes, puisqu'elles s'anathematisent les unes & les autres.

6°. Quand ce miracle arriva autresfois, ce fut publiquement à la veüe de tout le monde, & non pas en cachette, comme aujourd'huy, ce qui scandalise & fait murmurer le peuple, qui ne voyant que quatre cierges allumez entre les mains du Patriarche, au lieu des merveilles qu'on luy en avoit dites avant qu'il vinst en Jerusalem, prend de là sujet de douter des veritables miracles de l'Evangile, & de croire qu'il en pourroit estre de mesme de ceux-là que de celuy-cy, qui n'en a pas la moindre apparence.

7°. Si ce miracle est si evident que vous dites, comment se peut-il faire que jusqu'à present personne n'y ait crû de tous ceux qui le nient, & qu'aucun Turc ou Juif ne se soit fait Chrestien à la veüe de ce grand prodige capable de convertir tous les hommes, s'il estoit tel que vous le publiez, qu'au contraire ils retournent de Jerusalem scandalisez de vos souplesses, & plus confirmez dans leur Religion qu'auparavant, ce qui est une marque manifeste que ce que vous dites de cette lumiere, n'est qu'une invention de vostre esprit & un mensonge formel.

O B I E C T I O N II.

Pourquoy ne celebrez-vous pas avec nous la Feste de Pasques?

R. /p. Il faudroit que nous eussions perdu l'esprit pour le faire, & pour nous conformer à vous qui n'estes qu'une poignée de monde en comparaison des Catholiques: outre que vous n'avez ny leur science ny leur capacité, comme vous en tombez vous-mesmes d'accord. Jugez donc quel aveuglement ce seroit à nous quitter de ce party, je veux dire celuy du Pape, Pere de tous les Fideles, de tant de Royaumes & de Principautez qui luy obeissent, de soixante-douze Cardinaux, & d'une infinité de Patriarches, d'Evêques & de Religieux insignes en doctrine & en sainte-

té, qui font tous la feste avec nous, pour suivre un ras de pauvres ignorans, dont toute la science consiste à sçavoir lire & à exercer des métiers mécaniques; quelle apparence y a-t'il que nous le fassions?

2°. Nous celebrons la Pasque dans le temps que nostre Seigneur Jesus-Christ est resuscité, c'est à dire à la feste des Juifs ou le Dimanche immédiatement suivant: or est-il que vous ne la faites pas alors, si ce n'est quand vous vous rencontrez avec nous, & que vous la differez quelques-fois cinq semaines apres la leur & la nostre: par consequent vous ne la celebrez pas dans son temps, veu que les Juifs n'ont point changé leur ancien style ou calcul.

3°. Nous ne pouvons pas nous conformer à vous touchant la celebration de la Pasque, veu que la vostre doit parcourir toutes les saisons de l'année avec succession de temps, comme le Ramadan des Turcs, & se trouver apres plusieurs siècles dans le cœur de l'Esté, & ensuite dans l'Automne & dans l'Hyver, à moins que vous ne reformiez comme nous, vostre Calendrier, pour éviter cette absurdité: d'autant que le Soleil ajoute chaque siècle un jour sur l'année: de sorte qu'il y en avoit dix de surplus depuis le Concile de Nice, que le Pape Gregoire XIII. a esté obligé comme Chef de l'Eglise de retrancher pour remettre la Feste dans son temps, c'est à dire le Dimanche apres le quatorzième de la Lune de Mars, conformément aux Decrets du premier Concile, auquel en cela vous estes contraires aussi bien qu'à la Bible & à l'Evangile.

4°. Vos Superieurs sçavent fort bien qu'ils manquent en cecy, ils n'osent pas cependant corriger cet abus, de crainte de plaire aux Turcs qui ne veulent pas pour des raisons d'estat voir leurs peuples unis & conformes aux Latins, qu'ils considerent comme leurs ennemis.

Si vous nous objectez à vostre ordinaire que Dieu confirme vostre opinion par un prodige, & condamne la nostre, en ce qu'il fait sortir regulierement tous les ans du saint Sepulchre à vostre Feste de Pasques, cette lumiere miraculeuse dont nous venons de parler, ce qui n'arrive pas à la nostre, en quoy il paroist manifestement que vous la celebrez dans son temps & non pas nous. Je vous ay répondu suffisamment sur cet article, & fait voir evidemment la fausseté de ce pretendu miracle, & qu'ainsi vous n'en devez tirer en vostre faveur, & au prejudice de la verité aucune consequence.

O B I E C T I O N III.

De la part des Suriens & des Armeniens.

Pourquoy ne Communiez-vous pas le peuple sous les deux especes du pain & du vin?

Resp. Je m'étonne que vous repreniez en nous ce que vous ne pratiquez pas vous-mesmes. De grace quand est-ce que vous leur donnez l'espece du vin? Est-ce lorsque vous les Communiez avec les particules d'une Hostie que

DE LA TURQUIE.

473

que vous aurez conservée chez vous deux ou trois mois dans un Ciboire, qui seront plus dures & plus sèches que du bois ; cependant c'est là la Communion ordinaire que vous donnez au peuple, & particulièrement aux malades.

2°. Nous répondons qu'en recevant le Corps de Jesus-Christ dans l'Hostie, nous recevons par concomitance son Sang qui en est inseparable, à cause qu'il y est vivant.

3°. Jesus-Christ ne nous a pas obligé de Communier sous les deux especes, comme on peut voir par ses paroles rapportées au 6. chapitre de saint Jean, *Qui mangera ce pain, vivra eternellement*, où il n'est point fait mention du Calice.

Si vous m'objectez qu'il a Communié les Apostres sous les deux especes, & qu'il leur a commandé d'en faire le mesme, je répons que ce precepte n'est que pour les Prestres, tels qu'estoient les Apostres, & non pas pour les seculiers, autrement l'Ecriture se contrediroit.

O B I E C T I O N I V.

Pourquoy ne Communiez-vous pas les enfans apres le Baptême ?

Resp. Vos Prestres ne le font pas non plus que les nostres, si ce n'est en apparence, en leur passant les doigts sur les levres par pure ceremonie, sans leur rien mettre dans la bouche, comme ils me l'ont eux-mesme avoué plusieurs fois, puisqu'aussi bien ils ne feroient pas capables de l'avalier, & ainsi vous n'avez rien à nous reprocher là-dessus.

2°. Nous ne le faisons pas tant par respect du Sacrement dont ils ne connoissent pas l'excellence, & qu'ils pourroient jeter hors de leur bouche, ce qui seroit une horrible prophanation, que parce qu'il ne leur est pas absolument necessaire à salut, pouvans estre sauvez par le seul bapteme, veu qu'il leur confere la grace sanctifiante, & efface en eux la tache du peché originel, qui est l'unique obstacle à leur entrée dans le Ciel.

Si vous m'objectez que le Fils de Dieu nous a commandé de manger sa chair & de boire son sang ; je vous répons que ce precepte n'est que pour les adultes qui le peuvent faire : autrement Jesus-Christ se seroit contredit, en assurant ailleurs que qui croira & sera baptisé, sera sauvé, où il n'est point parlé de Communion.

SECTION III.

Suite du mesme sujet.

O B I E C T I O N V.

De la part des Armeniens & Suriens.

Pourquoy excommuniez-vous nos saints Barsom, Dioscore & plusieurs autres ?

Resp. 1°. Parce qu'ils l'ont esté par des Conciles generaux, & par l'Eglise

O o o

Romaine, à laquelle ils estoient rebelles, & à cause qu'ils ont persisté avec opiniastreté dans leurs heresies jusqu'à la mort.

2°. Mais vous quelle raison avez-vous de les reconnoître pour Saints, les avez-vous veu dans le Ciel parmy les Anges? Est-ce à cause que de leur temps ils ont mené une vie scandaleuse, assassiné les Evesques, & permis aux Prestres de se marier comme vous l'avoüez vous-mesmes? Est-ce parce qu'ils ont esté chassés de leur Nation, & retranchez comme des membres pourris de la Communion des Grecs vos ennemis, que vous les canonisez en dépit d'eux? Je m'étonne que vous n'en fassiez de mesme au regard de Judas, d'Arrius, de Nestor, de Calvin & de Luther, & que vous ne les declariez encore saints comme ceux-là, veu qu'ils le meritent autant les uns que les autres. O pauvres abusez! à qui appartient-il de reconnoître les Saints d'avec les pecheurs, & d'en faire le discernement? Sera-ce à vous, ou bien au souverain Pontife, qui a receu de Jesus-Christ l'infailibilité en la personne de saint Pierre son Predecesseur: C'est luy-mesme qui excommunie Dioscore & Barsom, comment osez-vous donc apres cela dire qu'ils sont saints? N'avez-vous pas de honte de prendre le parti de deux miserables apostats, qui ne sont pas de vostre Nation, & de recevoir chez vous (en les admettant) le rebut des autres Sectes, qui les rejettent comme des gens abominables.

O B I E C T I O N V I.

Pourquoy vous glorifiez-vous que saint Pierre est vostre Apostre, veu que les Romains auxquels vous obeïssez, l'ont crucifié & mis à mort?

Resp. Je vous en dis le mesme de saint Barthelemy que vous avez écorché tout vif, de saint Philippe que vous laissastes trois jours durant en croix, comme il est rapporté dans vostre Martyrologe, & de plusieurs autres Saints que vos peres ont martyrisés, que vous appelez cependant aujourd'huy vos Apostres, vos Saints, vos Patrons & les Protectors de vostre pais.

Si vous me dites pour excuse qu'alors vous estiez Idolâtres, je vous répondray la mesme chose des Romains, lorsqu'ils firent mourir S. Pierre & saint Paul.

O B I E C T I O N V I I.

Pourquoy dites-vous que le Pape est Chef universel de l'Eglise?

Resp. 1°. Nous le disons parce que Nostre Seigneur l'a établey & constitué tel en la personne de saint Pierre dont il est le Successeur, & luy a donné la garde de son troupeau par ces paroles qui n'ont esté dites qu'à luy seul, *Repais mes brebis*, c'est à dire les Patriarches, les Evesques & les Prestres, suivant l'explication de S. Jean Chrysostome: *Repais mes agneaux*, c'est à dire le peuple; d'où j'inferé que saint Pierre est Pasteur des Pasteurs & Pasteur du troupeau. Remarquez que Jesus-Christ ne luy a pas dit avec restriction, *Repais telle Nation*, par exemple les Latins, je te constitue

leur Chef, mais il s'est exprimé sans aucune reserve ou exception, en disant: *Repais mes brebis & mes agneaux*, c'est à dire tous les Chrestiens generalement de quelque qualité ou condition ou país qu'ils puissent estre Superieurs ou Sujets. Par consequent quiconque est du troupeau de Jesus-Christ, est de la jurisdiction du Pape Successeur de saint Pierre, & est tenu de luy obeir.

2°. Nous disons qu'il est Chef universel, parce qu'il a esté reconnu & obei comme tel par toutes les Nations Chrestiennes, mesme de celles qui luy sont aujourd'huy rebelles, comme l'on peut voir par leurs propres Livres. Les Arriens ne se sont soustraits de son obeissance que 325. ans apres la naissance de Nostre Seigneur au Concile de Nice, les Nestoriens en l'an 430. à celui d'Ephese, & les Eutychiens en 451. à celui de Calcedoine, & ainsi des autres heretiques, qui n'ont fait ce divorce avec le saint Siege que par un esprit d'orgueil, pour se rendre chefs de party, ou bien par vengeance ou pour d'autres motifs humains que le diable & la passion leur suggeroient.

3°. Nous le reconnoissons pour Chef & Pere de tous les Fideles, dautant que ses Legats ont presidé dans tous les Conciles, & ont eu seance avant les Patriarches, encore bien qu'ils ne fussent quelquesfois qu'Evesques ou simples Prestres: or il est constant que les Grecs & les autres Nations ne leur auroient pas cédé cet honneur, s'ils n'eussent reconnu alors que celui qu'ils representoient en qualité de Vicaires, estoit Chef souverain & Pere de tous les Chrestiens, par consequent vous ne pouvez pas luy dénier à present ce glorieux titre d'honneur.

4°. Nous disons qu'il est tel, parce que saint Pierre dont il tient la place, estoit le Chef des Apostres, comme dit l'Evangile, & vous l'avoüez mesme en cent endroits de vos Livres, par consequent & à plus forte raison doit-il estre nostre Chef, puisque nous ne sommes pas à comparer à eux.

Vous nous objectez contre la verité de cette doctrine un passage de saint Paul, qui vous semble y estre directement opposé, en ce qu'il dit que *Jesus-Christ est Chef de l'Eglise*, par consequent (inferez-vous) ce n'est donc pas saint Pierre ny le Pape.

Resp. 1°. Si tant est qu'il ne faille point d'autre Chef dans l'Eglise que Jesus-Christ, pourquoy avez-vous donc un Patriarche qui est le Chef, le Juge & le Pere des Evesques de vostre Nation? Si vous me dites que c'est pour terminer les differens qui peuvent naistre entre-eux, & pour les maintenir dans une mesme Foy & doctrine: Je vous répons le mesme du Pape au regard des Patriarches. En effet supposons qu'ils fussent de differens sentimens touchant quelques articles de Foy, qui sera leur Juge s'ils n'en ont point? parce que, dites-vous, ils sont tous égaux? qui les mettra d'accord? qui decidera cette affaire en dernier ressort? ce ne sera pas l'Ecriture sainte, puisqu'elle-mesme a fait naistre le doute, & qu'un chacun la prend pour soy, & l'explique à sa façon. Jesus-Christ n'enverra pas non plus des Anges pour leur reveler la verité, & condamner le mensonge, cela ne s'est pas veu encore jusqu'à present. Par consequent il

faut de nécessité qu'il y ait entre-eux un Chef souverain qui soit Juge de toutes les controverses, & qui ait esté éably par Jesus-Christ son Vicaire, pour gouverner l'Eglise & terminer tous ses differens. Or ce Chef doit estre visible, & proportionné aux membres, c'est à dire aux Fideles qui sont tels; & non pas invisible tel qu'est Jesus-Christ.

De plus nous ne disons pas que le Pape soit Chef de l'Eglise de la mesme maniere que l'est Jesus-Christ: dautant qu'il ne l'est que pour un temps, & Nostre Seigneur l'est pour toujours; le Pape n'est Chef que de l'Eglise visible, au lieu que Jesus-Christ l'est de l'une & de l'autre, & de toutes les creatures generalement. Le Pape n'est qu'en qualité de Vicaire comme seroit un Vizir ou un premier Ministre d'Estat: mais Jesus-Christ est souverain Monarque, & indépendant.

Vous nous objectez encore une autre autorité du mesme saint Paul, qui appelle l'Eglise le Corps de Jesus-Christ, & les Fideles ses Membres, par consequent, dites-vous, saint Pierre & le Pape ne peuvent s'en dire le Chef.

Je vous répons par un exemple familier, qu'encore bien que le Royaume soit au Roy, & luy appartienne, que neantmoins le Vizir ne laisse pas de se dire le Chef des Bachas, & de tous les Sujets de sa Majesté, qu'il gouverne en vertu de l'autorité qu'il a receuë du Sultan. Dites-en le mesme du Pape au regard de toute l'Eglise & de ses Prelats, qui luy sont subalternes comme les Vice-Rois & Gouverneurs des Provinces le sont au Vizir.

Vous avez coustume d'alleguer contre cette doctrine de la primauté du Pape une fausseté, pour vous exempter de luy obeir, à sçavoir que les douze Apostres estoient égaux en puissance, & que chacun d'eux avoit sa Nation particuliere qu'il gouvernoit à sa mode indépendamment de saint Pierre, & que ces douze Sectes Chrestiennes avoient esté autresfois représentées par les douze Tribus d'Israël, qui n'en estoient que la figure.

Resp. Je voudrois bien sçavoir où sont aujourd'huy ces douze Nations ou Sectes Chrestiennes établies par les Apostres, comment elles s'appellent, & quel país elles habitent: dautant que vous n'en sçauriez trouver plus de six differentes de rit & de coustumes, telles que vous supposez qu'estoient celles que les Apostres ont établies, nommez-en d'autres que les Latins, les Grecs, les Armeniens, les Suriens, les Caldéens & les Cophites. Mais quand mesme nous vous accorderions qu'il y en auroit douze à l'exemple des douze Tribus d'Israël, si faut-il qu'elles reconnoissent un Chef suprême outre le leur particulier qui les gouverne toutes, comme Moysé faisoit celles-là: autrement elles n'auroient pas de rapport ny de similitude avec celles de l'ancienne Loy. Cela présupposé, voyons maintenant où nous pourrons trouver ce Moysé de la nouvelle Loy, éably par Jesus-Christ sur les douze Nations Chrestiennes, comme l'estoit celuy-là sur celles des Hebreux. Ce ne sera pas parmy les Grecs, puisqu'ils ont quatre Patriarches égaux en puissance & indépendants les uns des autres, non plus que chez les Armeniens qui en ont autant qu'eux. Il y a encore moins

DE LA TURQUIE.

477

d'apparence qu'il soit parmy les Suiens, les Nestoriens, & les Cophtes : puisqu'outre leurs heresies, ce sont les peuples les plus ignorans & les plus vils de tout le Christianisme. Ce ne peut donc estre que chez les Latins qui n'ont qu'un Chef souverain, à sçavoir nostre saint Pere le Pape Successeur de saint Pierre Prince des Apostres, qui a receu en la personne de son Predecesseur l'infailibilité necessaire pour le gouvernement de l'Eglise, qui a presidé dans tous les Conciles, qui les a assemblez & confirmez par son authorité, qui a toujours esté reconnu pour pere des Rois & des Patriarches, par la pluspart des Nations Chrestiennes differentes de langues & de rits, & qui est actuellement obeï par les plus grands Monarques du monde, qui s'abattent à ses pieds en veüe de sa puissance spirituelle, ce qui ne se voit d'aucun autre.

Mais pour vous desabuser davantage de vostre erreur, faites un peu reflexion si vous pourrez trouver aujourd'huy aucun Patriarche ou Eveque qui soit successeur des Apostres. Et voyez s'il reste au monde aucun de leurs Trônes à la reserve de celui de S. Pierre, qui seule a esté fondé & estably sur ces paroles de la verité mesme, *Tu es Pierre, & sur cette pierre je bastiray mon Eglise, & les portes d'enfer ne pourront rien contre elle.* Ou sont à present les sieges de saint Jean, de saint Matthieu, de saint Philippe & des autres ? Où sont leurs Successeurs : nommez-m'en un seul. Pourquoi à vostre avis la Providence de Dieu en a-t'elle disposé de la sorte ? Ce n'a esté, ce semble, que pour fermer la bouche aux Heretiques, afin qu'ils n'eussent pas sujet de dire que le successeur de cet Apostre seroit égal au Pape en puissance, & independant de luy, & pour tenir les Fidelles réunis sous un mesme Chef, suivant l'intention de Jesus-Christ, qui ne veut qu'un Pasteur & un troupeau.

SECTION IV.

Suite des solutions aux objections des Heretiques.

O B I E C T I O N VIII.

Quelle raison avez vous de croire au Purgatoire ?

Response Vous y croyez par vos actions aussi bien que nous, quoy que vous le niez de bouche : dautant que vous priez pour les defunts ; vous dites des Messes, & faites des aumosnes à leur intention : Or est-il que vous ne priez pas pour ceux qui sont en enfer ; parce qu'il n'y a point pour eux d'esperance de salut, ny pour les Bien-heureux qui jouissent au Ciel de la beatitude, dautant qu'ils n'ont plus besoin de nos prieres ; mais plutôt nous des leurs ; par consequent c'est pour d'autres

Ooo iij

qui ne sont ny en Paradis ny en Enfer que vous adressez à Dieu vos prieres; afin, dites-vous dans vostre Office des deffunts, qu'ils les délivre des peines que sa justice leur a ordonnées, pour l'expiation de leurs pechez: Et c'est ce que nous appellons le Purgatoire, nommez-le comme il vous plaira.

O B I E C T I O N I X.

De la part des Armeniens, des Suriens & des Cophtes.

Pourquoy admettez-vous deux Natures en Jesus-Christ avec les Nestoriens?

Réponse, 1°. Il y a bien de la difference entre nostre opinion & celle de Nestor, puisque nous le condamnons comme un Heretique, en ce qu'il admettoit, non seulement deux Natures; mais encore deux Personnes en Jesus-Christ, l'une qu'il appelloit le Fils de Dieu, & l'autre le Fils de Marie: au lieu que nous confessons que les deux natures, à sçavoir la Divine & l'Humaine sont unies hypostatiquement, sans confusion, sans mélange, en une seule personne de Jesus-Christ, qui est Fils de Dieu & Fils de Marie tout ensemble: en sorte qu'il est Dieu parfait & homme parfait: ce qui ne se pourroit pas dire s'il n'avoit, comme vous pretendez, qu'une seule nature composée de deux, tout ainsi qu'on ne peut pas dire de deux métaux meslez & confondus ensemble, que ce mélange est un tel métal, mais bien un composé.

Pour éclaircir encore davantage ce raisonnement, je vous demande si cette seule nature que vous admettez en Jesus-Christ, est purement Divine, ou bien seulement Humaine, ou composée de l'une ou de l'autre. Si elle est toute Divine, Jesus-Christ n'est pas Homme; si au contraire elle n'est qu'Humaine, il n'est pas Dieu. Si elle est composée des deux, il n'est ny Dieu ny Homme, tout de mesme qu'un monstre produit de deux especes, pour n'avoir qu'une nature composée de deux differentes, n'est ny l'une ny l'autre espece, mais un monstre, & ne se peut dire ny lion ny tygre simplement; mais un tygre-lion; Or est-il que vous avoüez avec nous que Jesus-Christ est Dieu parfait & homme parfait; d'où il s'ensuit de nécessité qu'il a deux natures parfaites; à sçavoir la Divine & l'Humaine unies sans mélange & alteration dans la Personne du Verbe.

De plus, si Jesus-Christ qui est Dieu, comme vous l'avoüez, n'a qu'une nature & qu'elle soit morte en Croix, il s'ensuivra, selon vous, que la Divinité est morte. Surquoy je vous demande qui est-ce qui l'a ressuscité; qui est-ce qui gouvernoit le monde apres sa mort jusqu'à sa Resurrection. O blasphème épouvantable. Ne voyez-vous pas bien qu'il est impossible de verifier ces deux propositions, Jesus Christ est mort, & il est immortel, à moins que vous n'admettiez en luy deux natures, l'une qui le rendoit impassible & immortel, qui est la Divine, & l'autre selon laquelle il estoit

passible & mortel ; à sçavoir l'Humaine : L'une par la vertu de laquelle il ressuscitoit les morts , & se faisoit obéir de toutes les creatures , & l'autre qui l'assujettissoit à toutes nos foiblesses , à la reserve du peché. L'une qui le rendoit égal à son Pere , & une mesme chose avec luy ; & l'autre qui le constituoit son inferieur & moindre que luy , comme il dit dans l'Evangile.

O B I E C T I O N X.

De la part des mesmes.

Pourquoy blasphemez-vous , en disant que Jesus-Christ alloit à ses necessitez naturelles comme le reste des hommes.

Réponse , Vous faites-là un reproche fort mal à propos : d'autant que vous ne nous avez jamais veu agiter telles ou semblables questions : Mais parce que vous tireriez de l'avantage si je restois dans le silence , & que d'ailleurs vous infereriez de mauvaises consequences si je niois ce que vous nous objectez , je ne veux pas me dispenser de nous satisfaire par mes réponses , encore bien que vostre demande n'en meritast aucune. Je pourrois 1^o vous reprocher à vous-mesmes vostre impudence , semblable à celle de Cam qui découvrit la nudité de son pere , & vous dire que vous estes de la nature de certaines mouches immondes qui ne se plaisent que sur les ordures , puisque vous laissez tant d'autres beaux sujets pour ne parler que de matieres fecales. En effet , n'avez-vous point d'autre question à faire sur Jesus-Christ que celle-là ? Que ne discourez-vous plutôt des grandeurs & des attributs de sa Divinité ? Ne pouvez-vous vous entretenir que sur les foiblesses de sa nature Humaine , que l'excès de son amour luy a fait prendre pour se rendre semblable à nous , comme dit saint Paul ? Vous croyez peut-estre qu'il n'a pas dû dans la bien-seance s'assujettir à cette infirmité sur laquelle vous fondez vostre Objection , parce qu'elle déroge à son excellence. Vous vous estimez bien sages de vouloir donner des regles de prudence à celuy qui est la sagesse mesme , & luy enseigner ce qu'il doit prendre & laisser. Mais dites-moy , s'il vous plaist , n'a-ce pas esté une plus grande indécence à Jesus-Christ d'estre attaché tout nud à une colonne , & flagellé comme un voleur ? D'estre postposé à l'infame Barabas ? D'estre crucifié entre deux criminels comme le plus insigne , à la face de trois cent mille hommes , que d'estre sujet à l'infirmité dont il est question ? Sans doute , puisqu'elle ne suppose aucun peché , comme ces supplices atroces qui ne se donnoient qu'aux insignes malfaicteurs : cependant osez-vous nier avec les Turcs qu'il ait souffert tous ces opprobres mille fois plus confusibles à sa Majesté que la nécessité que vous nous objectez ?

De plus , n'estimez-vous pas encore que ce soit une indécence de cracher , de se moucher , de suer & de pleurer , veu que la salive , les larmes , les sueurs & le reste sont des excremens aussi bien que les autres , que le

corps jette & dont il se décharge : cependant Nostre Seigneur a fait tout cela , comme le témoigne l'Evangile : il a sué sang & eau au Jardin des Olives : il a pleuré sur le Lazare & sur Jerusalem : il cracha lorsqu'il rendit la veüe à l'aveugle né : en un mot il s'est affujetty volontairement à la faim, à la soif, aux fatigues ; & à toutes les infirmitéz qui accompagnent la nature Humaine ; pour nous faire voir par là qu'il a pris dans le sein Virginal de Nostre-Dame un veritable corps semblable au nostre , & non pas un corps phantastique, celeste, aerique, ou en apparence seulement, comme pretendent vos Docteurs. Que ne dites-vous encore que l'Evangeliste s'est trompé, qu'il ne devoit pas rapporter de Nôtre Seigneur toutes ces foibleffes & ces infirmitéz , qui dérogent à sa grandeur & à la Noblesse de son estre. O gens ridicules & dignes de larmes , qui voulez rendre vaine & imaginaire nostre Redemption , en faisant Jesus-Christ tout autre qu'il n'est, c'est à dire composé d'une seule nature ! Il vous devoit suffire de croire qu'il est Dieu parfait & homme parfait, comme vous l'avoüez vous-mesmes : puis qu'aussi bien on ne vous en demandera pas davantage sur cet article au jour du Jugement , sans occuper vostre esprit dans des recherches inutiles, qui sont odieuses aux hommes & injurieuses à Nostre Seigneur.

O B I E C T I O N XI.

Quelle raison avez-vous de dire que le Saint Esprit procede du Pere & du Fils ?

Réponse. Je vous en fourniray plusieurs au lieu d'une. La premiere est fondée sur un passage de l'Evangile en saint Jean Chapitre 16. où le Fils de Dieu parlant du Saint Esprit dit ces paroles, *de meo accipiet* ; qui est le mesme que s'il disoit, il procede de moy : dautant que recevoir son estre ou sa substance d'un autre & proceder de luy sont termes synonymes.

2°. Nostre Seigneur a donné aux Apostres le Saint Esprit, par consequent il procede de luy, veu que personne ne peut donner ce qu'il n'a pas.

3°. Les Armeniens qui nient comme les Grecs cette verité, la confessent cependant dans leur Hymne de la Pentecoste, en plusieurs de leurs Conciles, & dans leur Martyrologe.

4°. Si le Saint Esprit ne procedoit pas du Fils, il semble qu'il seroit son frere, veu qu'ils procederoient tous deux du mesme Pere : or est-il que cela ne se peut dire sans blaspheme, par consequent c'en est encore un, d'asseurer que le Saint Esprit ne procede pas du Fils.

5°. La Mission ou l'envoy presuppôse la procession ou la generation passive : Pour preuve de cette proposition, vous ne verrez jamais dans l'Ecriture, que le Fils & le Saint Esprit aient envoyé le Pere, parce qu'il ne procede pas d'eux : or est-il que le Fils a envoyé le Saint Esprit à ses Apostres, par consequent il doit proceder de luy.

6°. Si le Saint Esprit est le terme de la volonté du Pere, comme vous l'avoüez,

l'avouiez, il est encore de celle du Fils, puisque c'est la mesme, autrement cette puissance divine seroit plus parfaite dans le Pere que dans le Fils, ce qui est un blaspheme; & ainsi il procede de tous deux comme d'un seul principe.

O B I E C T I O N X I I .

De la part des seuls Armeniens.

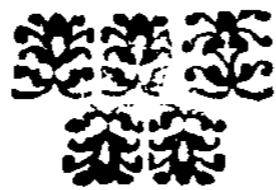
Pourquoy mettez-vous de l'eau avec le vin dans le Calice, au saint Sacrifice de la Messe?

Resp. 1°. Nous le faisons suivant la Tradition Apostolique, qui a toujours esté observée dans l'Eglise depuis sa naissance jusqu'à present. Et conformement à la pratique de toutes les Nations, tant Catholiques qu'Heretiques, exceptés vous autres Armeniens, qui estes seuls de tous les Chrétiens qui transgressiez ce precepte: encore n'avez-vous commencé à le faire que depuis quelques siecles au Conciliabule de Manazquerd, pout signifier par là, dites-vous, une seule nature en Jesus-Christ, que vous ne pouviez prouver par des authoritez tirées de l'Ecriture ou des saints Peres.

2°. Nous meslons l'eau avec le vin dans le Calice, pour signifier l'eau & le sang qui sortit du costé de Nostre Seigneur sur l'arbre de la Croix: dautant que le Sacrifice de la Messe estant une representation de celuy qui se fit sur le Calvaire, & un Memorial de la Passion du Fils de Dieu, il doit par consequent y avoir ce mélange pour représenter ces deux choses.

Si vous nous objectez que l'eau ne se convertit point en sang, je vous réponds qu'il est aussi facile à Dieu de le faire, s'il le veut, comme de changer le vin.

Si vous dites encore que Nostre Seigneur benissant le Calice, qualifia ce qui estoit dedans du nom de fruit de vigne, ce qui ne peut convenir à l'eau, & que par consequent il n'y en avoit point: Nous répondons à cela, que le vin meslé d'un peu d'eau se dit encore du vin, & que le Calice signifie toujours mélange, comme l'on peut voir par les paroles de Salomon, *Sapientia miscuit vinum, & posuit mensam, bibite vinum quod miscui vobis*; qu'il a dites dans un esprit Prophetique, parlant de ce divin Sacrement, comme l'exposent quelques Peres de l'Eglise.



SECTION V.

Suite du mesme sujet.

O B I E C T I O N XIII.

Pourquoy ne vous abstenez-vous pas de manger du poisson, & de boire du vin durant le Carefme, suivant la pratique des autres Nations ?

Resp. 1°. Mais vous pourquoy mangez-vous de la viande tous les jours indifferemment, mesme le Vendredy depuis Pasques jusqu'à l'Ascension ; Vous me direz, peut-estre, que vostre Patriarche Schismatique, constitué dans cette charge par Soltan Mahomet vous le permet ; & moy je vous répons semblablement & avec plus de raison ; que le Pape Vicaire de Iesus-Christ, Pere des Rois & des Patriarches nous a octroyé de tout temps cette licence. Jugez apres cela si nous ne sommes pas un peu mieux fondez que vous.

De plus, je vous répons, que c'est la pratique de toutes les Nations Chrestiennes, à la reserve de celles qui habitent la Turquie & la Perse, qui ne sont qu'une poignée de monde, en comparaison de tous les peuples d'Europe, tous lesquels se conforment à nous en cela.

O B I E C T I O N XIV.

De la part des seuls Armeniens.

Pourquoy mangez-vous de l'huile dans le Carefme ?

Resp. 1°. Vous estes bien-aîsés que tout le monde sçache que vous vous en abstenez, puisque vous en faites un de vos principaux & plus frequents reproches à ceux qui ne vous imitent pas en cela. Cependant il y en a fort peu parmy vous qui observent ce precepte, nonobstant les anathemes que fulminent presque continuellement vos Superieurs contre ceux qui le transgressent ; d'où il s'ensuit qu'il fait plus de mal que de bien, & qu'il damne plus de personnes qu'il n'en sauve. Au reste, je voudrois bien que vous me fîssiez voir dans quel Concile cela a esté ordonné, & qui a fait à l'Eglise ce commandement si rigoureux, qu'aucune Nation Chrestienne n'observe, à la reserve des Armeniens. Est-il possible que vous soyez les seuls qui ayez découvert cette obligation, & que personne que vous n'ait pû s'en appercevoir jusqu'à present. Il faut que vous ayez une tres-grande aversion à l'huile, puisque vous la deffendez, non seulement dans les alimens, mais encore dans les Sacremens ; en abolissant, comme vous avez fait, l'Extreme-Onction, & alterant celuy de la Confirmation, que vos Prestres administrent, encore bien que ce droit n'appartienne qu'aux seuls Evêques.

Scavez-vous bien la raison pour laquelle vos Superieurs vous ont fait cette prohibition, dont ils se dispensent assez facilement eux-mêmes? Ce n'a esté que pour couvrir leur hypocrisie du manteau de pieté, pour abuser vostre simplicité, & pour vous donner à entendre, qu'en se separant de la Communion de l'Eglise Romaine, ils ne l'ont fait que pour prendre la voye du Ciel la plus seure & la plus parfaite. En effet, s'ils eussent paru sensuels & dissolus dans le temps de leur rebellion, le peuple n'auroit pas ajoûté foy à leurs paroles, se seroit scandalisé d'eux; & ainsi ils n'auroient pû se faire chefs de party: c'est pourquoy ils jugerent necessaire pour reüssir dans leur entreprise, & pour attirer la simple populace à leurs sentimens, de faire alors ces beaux Canons; afin de montrer par là qu'ils encherissoient au-dessus de tous les autres Chrestiens; & qu'ils estoient les plus parfaits de tous, ne considerans pas que cette austerité, quoy que bonne à ceux qui la peuvent observer, n'est rien en comparaison du precepte que nous avons d'obeir à l'Eglise.

O B I E C T I O N X V.

N'Avez-vous pas de honte, vous autres Maronites! de vous dire de la Religion des Francs, qui ont mille pratiques ridicules & illicites, telles que sont les suivantes; de ne jeûner pas le premier Lundy & Mardy du Carefme, qu'ils ne commencent que le Mercredy. De permettre aux deux freres d'épouser les deux sœurs ou les cousines germanes, & aux maris d'habiter avec leurs femmes en tout temps, mesme durant les Carefmes: de se raser la barbe quelque âge qu'ils ayent, pour paroistre jeunes hommes. De laisser aller les femmes & les filles la face découverte par les ruës contre la bienséance, & avec scandale des Estrangers. Que vous semble de toutes ces façons de faire? Y pouvez-vous donner vostre approbation, à moins que la passion ne vous aveugle.

Resp. Vous me taillez bien de la besogne tout d'un coup, en me faisant tant d'objections à la fois. Aussi faudra-t'il des réponses à proportion pour y satisfaire, & de l'attention de vostre part pour les écouter. Je m'assure que si vous les voulez entendre, qu'elles vous desabuseront des mauvaises impressions que vous avez des Latins, que vous appelez Francs, & qu'au lieu de blasmer en eux les pratiques susmentionnées, vous les approuverez, & avouerez qu'ils sont bien fondez, & que vous avez tort de leur en faire des reproches; & par consequent de nous vouloir confondre de ce que nous nous glorifions d'estre de leur Religion. Venons donc au premier grief dont vous vous scandalisez, & que vous fondez sur ce qu'ils ne jeûnent pas les deux premiers jours de Carefme. Je vous réponds qu'ils n'y sont pas obligez, & qu'ils ne le doivent pas faire, autrement ils jeûneroient quarante-deux jours, & ainsi leur jeûne ne seroit pas conforme à celuy de Jesus-Christ qui n'est que de quarante seulement: mais ils pourroient bien vous faire un autre reproche beaucoup mieux fondé que le vostre, en vous reprenant de ce que vous ne jeûnez pas les Samedis du Carefme, non plus que les Festes de l'Annonciation & des quarante Martyrs qui arrivent dans ce temps-là, &

qu'ainsi vostre jeûne n'est que de trente-trois jours , au lieu que le leur est de quarante comme celuy de Nostre Seigneur.

Vous me direz peut-estre , que si vostre jeûne est court, qu'il est plus austere que le leur , en ce que vous disnez plus tard de deux heures ; je vous l'avouë ; mais d'ailleurs vous avez un autre privilege qu'ils n'ont pas ; à sçavoir que vous pouvez manger jusqu'à minuit si vous voulez , quand vous avez une fois commencé , au lieu qu'eux se passent d'un midy à l'autre , avec une legere collation.

Quant à la seconde pratique qui vous paroist estrange ; à sçavoir qu'ils laissent sans scrupule deux freres épouser les deux parentes. Je ne vois pas qu'ils fassent rien en cela contre la Loy ; puisqu'elle ne le deffend pas , non plus que les Conciles. Et la raison en est , d'autant qu'il n'y a que celuy qui se marie qui contracte alliance ou affinité avec les parens de son Epouse : en sorte que si elle vient à mourir , il ne peut plus se remarier avec qui que ce soit de sa parenté , jusqu'au quatrième degré : mais les freres de l'Epoux ne contractent rien , parce qu'ils n'ont pas esté faits un comme luy avec l'Epouse leur belle-sœur ; & ainsi ils peuvent s'allier avec ses parentes.

Au reste , sans tant raisonner , ne voyez-vous pas bien que vos Canons touchant ces pretenduës alliances , n'ont esté faits de vos Superieurs que pour avoir des moyens d'exiger de l'argent du peuple : veu qu'ils en dispensent d'abord qu'on leur fait parostre ce métal , sans qu'il soit besoin d'alleguer d'autre raison ? Et tout au contraire , l'on ne peut rien obtenir d'eux , quelque droit que l'on ait , à moins qu'on ne paye cette permission ; ce qui scandalise & fait murmurer les pauvres qui n'ont pas le moyen de fournir aux appointemens , & de jouïr des mesmes privileges ou avantages que les riches.

Examinons la troisième pratique ; à sçavoir que les Francs ne s'abstiennent pas , dites-vous , de leurs femmes durant le Carefme. Je vous diray pour réponse , que je trouve fort estrange que vous vouliez obliger les Seculiers Francs à une chose que vos Prestres n'observent pas eux-mesmes. Si vous me demandez d'où il conste qu'ils l'ont transgressée ? Je vous répondray que cela s'est rendu manifeste à un chacun , par les amendes pecuniaïres que les Patriarches ont exigé de certains Prestres que je pourrois nommer , dont les femmes ont conceu dans le Carefme.

De plus , je voudrois bien vous demander qui est-ce qui a fait ce pretendu precepte ? où est-il écrit ? dans quel Livre ? dans quel Concile ? Produisez-nous la moindre autorité , si vous en avez ; sinon alleguez vos raisons. Croyez-vous que l'acte du mariage soit opposé au jeûne , & qu'il ait la vertu de sustenter le corps comme les alimens ? Vous vous tromperiez bien fort. Vous me direz , peut-estre , que le Carefme est un temps de penitence , durant lequel il faut se mortifier & s'abstenir de ses plaisirs. *Resp.* S'il est ainsi , il ne faut donc pas non plus prendre aucun passetemps dans l'entreïen ou au jeu , uo à dormir trop à son aise ; car tout cela est opposé à la Penitence , selon vous , cependant vous ne le pratiquez pas , & vous faites tout le contraire.

Au reste nous ne doutons pas que ce ne soit une chose tres-loüable de s'abstenir pour l'amour de Dieu en quelque temps que ce soit, & particulièrement dans le Carefme, de l'acte ou des plaisirs du mariage, pourveu que cela se fasse d'un commun consentement des deux mariez : mais comme ce n'est qu'un conseil, nous n'en voulons pas faire un precepte comme vous, ny encherir sur la Loy.

Pour ce qui est de la quatrième pratique que vous blâmez dans les Francs, à sçavoir qu'ils se rasent la barbe, ils condamnent encore la vostre de vous raser les cheveux, trouvant étrange de ce que vous ne les portez pas longs comme eux à l'exemple de Jesus-Christ. En effet n'est ce pas une chose indigne & honteuse à des Chrestiens de se conformer comme vous faites, aux Sectateurs de Mahomet, plutôt qu'à leur Seigneur & à leurs Confreres? Au reste les Francs laissent suffisamment de la barbe pour marque de la difference du sexe, & pour faire reconnoître les hommes des femmes, qui ne le sont déjà que trop par leurs habits.

Quant à ce que vous dites que les femmes & les filles vont en Europe par les ruës, la face découverte, qu'elles vendent & achètent dans les boutiques, ce que vous estimez un tres-grand abus. Vous devez sçavoir que c'est la coustume du pais observée de tous generalement, mesme des personnes les plus vertueuses & les plus modestes : en sorte que si quelque particuliere se couvroit comme en Turquie, elle donneroit par cette nouveauté de l'admiration au peuple, pour ne pas dire du scandale, bien loin de les edifier, & ainsi vous voyez bien que cela ne se fait pas par legereté, ny à mauvais dessein.

De plus vous ne devez pas faire comparaison du pais des Chrestiens où tout le monde est d'une mesme Religion, où les peuples sont craignans Dieu, où le vice & les desordres sont chastiez rigoureusement, à celui des Turcs, où il y a tant de sectes differentes de Religion & de costumes, où il n'y a point de justice ny de crainte de Dieu, & où l'on permet toutes sortes de desordres, entr'autres celui de repudier sa femme pour en prendre une plus belle, & d'en épouser tout autant qu'on en peut nourrir : ce qui a obligé les Turcs de les faire couvrir, de crainte qu'on ne les leur ravisse à force d'argent ou autrement, & ainsi ce n'est pas par modestie ce qu'elles en font, mais par pure necessité & par contrainte. Or cet inconvenient n'estant point en Europe, où les Princes mesmes ne peuvent pas avoir deux femmes, ny repudier la leur, quelque défaut qu'elle ait, ils ne sont pas par consequent obligez de prendre ces precautions comme en Turquie.

Pour ce qui est de celles qui vendent & achètent comme feroient des hommes, dites-vous : Sçachez qu'elles le font la plupart sans sortir de leur logis, d'autant que les boutiques en Europe n'estant pas separées des maisons ny en d'autres ruës particulieres comme elles sont dans les Villes de Turquie, mais attenantes du logis & vis-à-vis la chambre où sont leurs enfans & leurs domestiques, il s'ensuit qu'elles sont toujours apperceuës d'eux lorsqu'elles font quelque marché, & ainsi il n'y a aucun scandale

dans cette pratique comme vous voyez , ny sujet d'en prendre non plus que des autres susmentionnées dont on vous avoit si mal informé.

SECTION VI.

Suite du mesme sujet.

OBJECTION XVI.

Pourquoy obligez-vous les jeunes femmes & les filles nubiles de venir à l'Eglise tous les Dimanches & Festes , puisqu'en cela elles donnent sujet de murmurer d'elles , & scandalisent le peuple , qui croit qu'elles n'y viennent que pour faire parade de leur beauté , ou pour estre bien-tost fiancées ?

Resp. Faut avoüer que vous estes dans un épouvantable aveuglement , d'estimer que ce soit une honte & une indécence pour elles d'aller à l'Eglise qui est la Maison de Dieu , & un lieu de prieres , & de ne pas trouver à redire qu'elles aillent au bain , à des nopces & à des visites chez leurs parens ou amis : encore bien que dans cette rencontre elles soient vestuës à l'avantage , & fassent leur possible pour paroistre à l'envy l'une de l'autre. Est-ce que leur beauté ne se voit pas là mieux que dans l'Eglise , veu qu'elles s'y tiennent voilées & separées des hommes , au lieu que dans les maisons elles sont à découvert. Y aura-t'il plus de peril pour elles dans ce lieu saint pendant la Messe & la predication , que dans un bain ou à des nopces , où l'on ne s'entretient pour l'ordinaire que des vanitez du siecle , & où il y a mille occasions d'offenser Dieu. Il faut donc à vostre compte qu'elles passent leur jeunesse sans venir à l'Eglise , & par consequent sans Messe , sans instruction , & sans aucun exercice de Religion , & qu'elles ne commencent à servir Dieu & à le connoistre que dans leur vieillesse ; voila un horrible desordre , & qui vous assure qu'elles vivront jusqu'à cet âge , & qu'elles ne mourront pas dans leur jeunesse , puisque vous voyez tous les jours le contraire devant vos yeux , & que l'experience nous fait connoistre qu'il meurt plus de jeunes que de vieux ?

Au reste pour obvier à l'inconvenient que vous alleguez , à sçavoir que leur jeunesse donne sujet d'en parler mal , recommandez-leur de se tenir couvertes , & de ne point lever leur masque , & alors on ne pourra connoistre si elles sont vieilles ou jeunes , ny par consequent murmurer d'elles.

OBJECTION XVII.

D'où vient que vos Superieurs permettent aux personnes veuves de se remarier pour la troisième & quatrième fois , contre la pratique des autres Nations Chrestiennes , qui condamnent ce desordre ?

Resp. Ils ne le font pas comme les vôtres pour de l'argent, mais ils les laissent en leur liberté comme saint Paul, qui conseille bien aux veufs qui se peuvent contenir, de rester dans l'estat de viduité, mais il n'en fait pas un precepte, & encore moins determine-t'il combien de fois ils peuvent se remarier, au contraire il exhorte les jeunes veuves de le faire, de crainte que le diable ne les tente; car, ajoûte-t'il, il vaut bien mieux se marier que de brûler du feu de la concupiscence. D'où vous voyez clairement que vostre pratique est contraire à l'Escriture, & la nostre conforme; & que par consequent vous avez tort de nous reprendre comme d'un abus.

Resp. 2°. Nous ne nions pas que ce ne soit tres-bien fait aux personnes veuves qui peuvent se contenir de ne passer plus à d'autres nopces: mais puisque ce n'est qu'un conseil que donne l'Apostre, nous ne devons pas en faire un Commandement, ny obliger les Fideles à des choses que l'Evangile & l'Eglise laissent à leur liberté.

En verité quelle raison avez-vous de faire cette prohibition à de jeunes gens qui à peine auront atteint l'âge de vingt-cinq ans, quoy qu'ils ayent esté mariez deux fois, comme j'en ay veu plusieurs: En quelle conscience pouvez-vous les obliger contre leur volonté à passer leur vie dans cet estat violent? Ne vaudroit-il pas mieux leur permettre de se marier, que de les exposer au peril manifeste de se prostituer à des pechez honteux & abominables? Qui rendra compte au jour du jugement de la perte de leurs ames, & de tous les excès qu'ils auront commis, sinon ceux qui en ont esté la cause? Je sçay bien que s'ils donnent de l'argent au Patriarche, ils obtiendront d'abord sa permission, & une dispense de ce ridicule precepte: mais s'ils ne le peuvent faire à raison de leur pauvreté, il faudra qu'ils vivent malheureux, & qu'ils se passent de femme, parce qu'ils sont pauyres. Voila d'épouvantables abus.

O B I E C T I O N XVIII.

De la part des seuls Armeniens.

Pourquoy est-ce qu'après la benediction nuptiale l'on permet chez vous aux jeunes mariez d'habiter ensemble, & qu'on ne les oblige pas de s'abstenir comme nous, les trois premiers jours, de l'acte du mariage?

Resp. Nous ne le faisons pas parce qu'il n'y a aucune obligation, & que cette pratique ridicule n'est que de vostre invention comme plusieurs autres, ce qui paroist en ce que vous estes seuls entre toutes les Nations Chrestiennes qui l'avez.

2°. Nous n'avons garde de nous y conformer, dautant qu'elle cause bien souvent la ruine des familles, en ce que celuy qui se marie, est obligé durant ces trois jours de traiter comme à des nopces, non-seulement le Prestre & sa famille, mais encore ses parens, ses amis, & ceux qui les accompagnent tant Turcs que Chrestiens, ce qui ne se peut faire sans une dépense exorbitante, qui l'épuise & consume de telle sorte, qu'il ne peut plus gagner sa vie.

De plus cette separation durant trois jours des nouveaux mariez n'estant pas volontaire, mais contrainte & forcée par la coustume de vostre Nation, n'a par consequent aucun merite, & ainsi vous n'avez pas sujet de vous en vanter, ny de reprendre les autres qui n'ont pas cette pratique.

O B I E C T I O N X I X.

Pourquoy est-ce que vos Prestres aussi bien que ceux des Francs, imposent des penitences si legeres & si faciles aux Grecs, aux Suriens & aux Armeniens qui se confessent à eux, & qui vivent dans leurs sentimens ? Ne seroit-ce pas pour attirer encore les autres à leur parti, comme ils ont fait ceux-là ?

Resp. A la verité nos Prestres ne donnent pas comme les vostres des penitences absurdes & déraisonnables, qui revelent virtuellement les pechez, & qui font perdre la reputation de ceux auxquels ils les imposent, comme seroit de n'entrer point dans l'Eglise de trois ou quatre mois, de faire abstinence, ou de jeûner dans un temps que tout le monde mange de la viande, de ne Communier point d'un an, &c. ils ne les cottisent pas non plus par des penitences pecuniaires, applicables à leur profit, comme font vos Prestres, qui disent aux Penitens, donnez-moy tant & je prendray vos pechez sur moy, je m'en rendray caution devant Dieu : ils n'ont garde de le faire ; mais ils proportionnent la penitence selon les forces & la capacité d'un chacun : en sorte qu'elle soit un remede à leur mal, & non pas un sujet de scandale.

Je voudrois bien vous demander quelle penitence vous voudriez imposer à une personne qui est pauvre, ignorante, & infirme, ou bien occupée à un métier penible tels que vous estes presque tous. Si vous luy enjoignez des aumônes, elle a besoin elle-mesme qu'on luy en fasse, & sa pauvreté la met dans l'impossibilité d'assister les autres. Si des prieres, elle n'en sçait point, tant vos Prestres ont eu peu de soin de l'instruire. Si des jeûnes, c'est un homme malade & infirme, ou bien qui ne peut vaquer à son travail & gagner sa vie, à moins qu'il ne mange la suffisance. Que ferez-vous donc dans cette rencontre ? L'abandonnerez-vous au demon ? Le laisserez-vous croupir dans ses pechez sans l'absoudre, parce qu'il est dans l'impuissance d'accomplir vos penitences exorbitantes : Vous ne le pouvez pas faire en conscience ; il faut donc chercher quelque moyen pour sauver cette ame contrite qui se presente au Tribunal de la Confession. Il n'y en a point d'autre que celuy-cy, à sçavoir de luy donner une penitence facile, proportionnée à ses forces & qu'il puisse faire ; c'est cependant ce qui vous fait murmurer mal-à-propos contre les Missionnaires, & ce qui vous fait dire qu'ils les veulent attirer par ce moyen à leur party. Mais de grace quel avantage y ont-ils ? quel profit en tirent-ils ? que vos gens se fassent Catholiques ou non, les revenus de nos Prestres & des Peres Missionnaires en augmentent-ils ? Puis donc qu'ils n'y ont aucun interest, à quel dessein leur donneroient-ils ces penitences si faciles ? Vous voyez
bien

bien par là que ce n'est autre chose que la nécessité qui les y oblige, c'est à dire la pauvreté du peuple, leur ignorance & leur infirmité : car vous pouvez bien croire que ces Peres qui sont doctes, craignans Dieu & desintereffez, ne voudroient pas se damner à plaisir pour des gens qui ne leur font aucun bien. Si veritablement ils estoient comme nos Prestres qui dependent du peuple quant à leur subsistance, on auroit sujet de croire qu'ils font comme eux, & qu'ils traitent doucement les penitens de crainte de les choquer & de perdre ce qu'ils en esperent : mais puisqu'il conste du contraire, c'est un signe manifeste que ce qu'ils en font n'est que par pure nécessité, & par ce qu'ils ne peuvent faire autrement pour les raisons sus-alleguées, c'est à dire à cause de l'ignorance du peuple, de sa pauvreté, & autres considerations qui le rendent incapable de ces grandes penitences, lesquelles n'estant pas de l'essence du Sacrement, mais seulement parties integrantes & non essentielles, on ne doit pas pour cela leur refuser l'absolution, ny les renvoyer : d'autant plus que le Fils de Dieu nous en a donné l'exemple luy-mesme dans la Magdelaine qui estoit une grande pecheresse, & dans la femme prise en adultere, auxquelles il remit leurs pechez, se contentant de leurs larmes & de leur contrition, sans leur imposer aucune penitence.

SECTION VII.

Suite du mesme sujet.

OBJECTION XX.

IL paroist bien que vous avez esté à l'école des Religieux Francs que vous appelez Missionnaires; car vous vous débarassez si bien de toutes nos objections, que vous nous faites toujourns tomber dans le tort, quelque droit que nous ayons. Dites-moy, s'il vous plaist, d'où vient que vous leur permettez aussi bien qu'à plusieurs de vos Prestres qui ne sont pas mariez, de confesser les femmes, veu que cela est contraire à la pratique du Levant ?

Resp. Vous ne la sçavez pas, ou bien vous n'y avez pas fait reflexion; car vous auriez remarqué que les Suriens & les Grecs le font en quantité d'endroits, & se confessent indifferemment tant aux Prestres qui vivent dans le celibat & aux veufs, qu'à ceux qui sont mariez.

2°. Je vous répons que nostre pratique en cela est conforme à celle des Apostres, qui n'estoient pas mariez, & qui cependant confessoient les peuples de l'un & de l'autre sexe.

3°. Estimez-vous que le mariage soit si nécessaire à celuy qui entend les Confessions, qu'il ne puisse estre habile homme dans cet art à moins qu'il ne soit marié ? A vostre avis, en devient-il plus sçavant pour dormir sur

la plume & le duvet avec une femme ? La compagnie de ce sexe aiguise-t'elle son esprit ? Le fait-elle entrer dans la connoissance des secrets des cœurs ? N'estes-vous pas ridicules & dignes de railleries plutôt que de réponses de nous faire des objections de cette nature, qui n'en meritoient aucune ? Mais puisqu'il faut vous satisfaire, dites-nous un peu le pourquoy il n'est pas permis aux Prestres non-mariez d'entendre les confessions des femmes. Vous alleguez pour l'ordinaire cette belle raison, à sçavoir que celuy qui vit dans le celibat, est plus tenté durant la Confession qu'un autre qui a le remede à sa concupiscence, à sçavoir la Prestresse. Veritablement vous estes fort charitables pour eux, & vous avez grand peur qu'ils succombent : souffrez pourtant que je vous dise que je crois tout le contraire de ce que vous avancez, & que le Prestre marié est beaucoup plus enclin & porté au vice de la chair à cause de la longue habitude qu'il a contractée, que celuy qui ne l'est pas, & qui ne sçait ce que c'est des plaisirs charnels, d'où il s'ensuit qu'il est plus fortement tenté que luy dans cette rencontre. Pour vous le faire comprendre par un exemple familier, je vous demande si celuy qui est accoustumé au vin ou à prendre du tabac, n'a pas plus de peine à s'en abstenir, & s'il ne s'y sent pas plus porté qu'un autre qui n'en a jamais fait aucun usage, il n'y a point de doute puisque l'experience le fait voir tous les jours. Dites-en de mesme à proportion à nostre sujet, à sçavoir que celuy qui est accoustumé aux femmes tel qu'est le Prestre marié, y est bien plus enclin que l'autre qui s'en est toujours abstenu pour l'amour de Dieu, & dans l'esperance du Ciel, & que par consequent il est bien plus tenté. En verité n'y a-t'il pas plus sujet de croire qu'un Prestre devot, sçavant & éclairé, & qui a abandonné le monde pour se donner tout aux exercices de pieté, tels que sont les Religieux Francs & tous leurs Prestres generalement, ne soit pour resister davantage à la tentation qu'un Prestre marié, ignorant & adonné à ses plaisirs, qui n'a point d'autre connoissance que de sçavoir un peu lire, & dont tout l'employ consiste à exercer un métier, à tenir une boutique, à nourrir sa famille, & à caresser une femme. Pourquoi croyez-vous que les Monarques, les Princes Chrestiens, les Reynes & les Princesses, & nostre saint Pere le Pape mesme fassent choix des Religieux pour leurs Confesseurs, si ce n'est parce qu'ils les trouvent tres-propres pour cet employ : tous ceux-là se trompent-ils à vostre avis ? que ne les en avertissez-vous, & que ne leur conseillez-vous de faire venir de Turquie des Prestres mariez pour confesser à tout le moins les Dames de la Cour, & toutes celles qui sont les plus capables de donner de la tentation. Vous feriez en cela une charité, puisque vous sauveriez les Prestres Francs du peril pretendu où ils sont, & les vostres y auroient encore de l'avantage, en ce qu'ils imposeroient à ces nouveaux disciples des penitences pecuniaires à leur profit comme ils font en Turquie.

OBJECTION XXI.

Puisque nous sommes tombez sur le discours des Prestres & de leurs emplois, dites-nous un peu pourquoy est-ce que ceux des Francs que vous appelez vos Peres, se mélangent d'instruire nostre peuple, & de les confesser? qu'ont-ils à démêler avec nous? dequoy se mettent-ils en peine? feront-ils nos cautions devant Dieu, & répondront-ils de la perte de nos ames? Qu'ils aillent donc prescher leur Nation sans s'ingerer de la nostre, qui se passera bien de leurs instructions.

Je vous répons par un exemple familier: qu'avoient à faire les Apostres d'aller prescher les Gentils, de parcourir tout le monde, de passer de Province en Province, de Ville en Ville pour instruire des Gens qui n'estoient pas de leur Nation. La leur ne suffisoit-elle pas pour les employer? Que ne se contentoient-ils de la Judée qui estoit leur pais natal, sans aller chercher des Idolâtres qui ne vouloient point d'eux, & qui se feroient bien passer de leurs predications?

Vous me direz que ceux-là estoient infideles, & que par consequent les Apostres ont dû travailler à leur conversion: mais que vostre Nation estant Chrestienne aussi bien que la nostre, elle n'a que faire des instructions des PP. Missionnaires, qui seroient mieux employées & plus fructueuses chez les Idolâtres que parmy vous. A cela je vous replique que leur dessein n'est pas de vous faire Chrestiens, puisque vous l'estes par le baptesme, mais seulement de vous attirer à la Foy Catholique, hors laquelle aucun adulte ne peut estre sauvé, encore bien qu'il soit baptisé; & ils sont d'autant plus obligez de vous rendre cet office de charité, qu'ils vous considerent comme leurs freres en Jesus-Christ, & les domestiques de leur Foy, au lieu que les Idolâtres en sont entierement exclus: Et ainsi jugez s'ils vous peuvent voir dans cet estat sans estre touchez de compassion, & s'ils ne doivent pas faire leur possible pour vous en retirer, & vous remettre dans les sentiers du Ciel que l'heresie nous a fait perdre, pour vous faire tomber dans la voye de l'enfer & de la perdition.

N'avons-nous pas, me direz-vous, des Predicateurs sans eux pour nous redresser en cas que nous soyons devoyez? Est-ce qu'ils ne sont pas aussi capables de le faire que vos Peres Missionnaires?

R. p. Je vous en laisse le jugement à vous qui les connoissez; en conscience où voulez-vous qu'ils ayent appris les sciences, qui sont absolument necessaires pour l'intelligence des Escritures? Dans quel College ont-ils étudié en Philosophie & en Theologie, d'où ont-ils puisé leur doctrine? Est-ce dans une boutique parmy des Artisans, ou bien dans la place publique en vendant leur travail ou leurs étoffes? Comment voulez-vous qu'ils vous expliquent les difficultez de l'Escriture & les mysteres de la Foy s'ils ne les entendent pas eux-mesmes? Le moyen qu'ils vous adressent dans la voye du Ciel, si leur ignorance les en a fait écarter? Comment se peut-il faire que ceux qui vous enseignent l'heresie sans s'en appercevoir

vous découvrent à mesme temps la verité, & qu'après vous avoir fait perdre la Religion de vos anciens peres, qui estoit la veritable, ils vous affermissent dans la Catholicité, cela n'est pas possible: c'est pourquoy Dieu qui ne veut pas vostre perte, & qui est desirieux de vostre salut, a envoyé en ce païs-cy les Peres Missionnaires pour le procurer, & les a inspiré de quitter leur Patrie à l'exemple des Apostres, pour aller chercher dans le desert de ce monde, je veux dire parmi les Infidelles la brebis égarée, & la reporter au bercail de Jesus-Christ, recommandé à saint Pierre, dont le Pape que vous ne reconnoissez plus, est le Successeur, & par consequent le Pasteur de ce troupeau. C'est à quoy travaillent incessamment les Peres Missionnaires, tant par leurs predications, que par leurs exhortations & entretiens familiers, dans les visites qu'ils rendent aux particuliers.

Vous me direz peut-estre que les maisons ne sont pas des lieux pour instruire & catechiser le peuple. Je vous répons qu'elles le doivent estre en cas de necessité, & quand on ne peut faire autrement, comme on peut voir par l'exemple des premiers Chrestiens, qui n'entendoient la parole de Dieu & n'assistoient aux divins Mysteres que dans les maisons des Fideles, du temps de la persecution des Idolâtres. Permettez-leur donc de prescher dans vos Eglises, & ils s'obligeront à vous de n'entrer dans aucune maison: mais vous voudriez leur interdire l'un & l'autre, & priver en mesme temps le peuple de leurs instructions. C'est à quoy ils ne peuvent ny ne doivent s'accorder, pour vous complaire: d'autant plus qu'ils n'entrent chez ces particuliers qu'avec leur permission, & après qu'ils les ont sollicités par d'instantes prieres, ce que personne ne peut trouver étrange, veu qu'un chacun est maistre de son logis, & y peut introduire qui bon luy semblera, sans qu'aucun y puisse mettre obstacle, non pas mesme vostre Patriarche, puisque cela outrepassé sa jurisdiction, & que le Grand Seigneur dont le pouvoir va au delà du sien, n'a jamais fait telle prohibition. En témoignage dequoy vous voyez vous-mesmes que les Juifs qui sont vos ennemis, entrent tous les jours chez les Chrestiens, & dans vos maisons, sans que vous y trouviez à redire. Seroit-il bien possible que vous les preferassiez à des Prestres & aux Ministres de Jesus-Christ, tels que sont les Peres Missionnaires? Au reste leur entrée chez vous n'est point par interst, veu qu'ils n'en retirent aucun profit que la gloire de Dieu & le salut de vos ames, chacun sçait qu'ils ne mangent ny ne boivent jamais dans quelque maison que ce soit, & qu'ils ne reçoivent aucun présent en veüe de toutes leurs fatigues. Elle n'est pas non plus prejudiciable à vos Prestres, puisqu'ils ne s'ingerent point dans aucune fonction lucrative, comme seroit de faire des baptesmes, des fiançailles, des mariages & des obseques, se contentans de confesser & d'instruire le peuple, sans esperance d'aucun salaire. Au contraire ils l'exhortent de donner aux Prestres ce qu'ils doivent en veüe des services spirituels qu'ils en reçoivent. Voulez-vous donc sçavoir la raison veritable pour laquelle ils ne veulent pas que les Peres Missionnaires entrent dans les maisons de ceux de vostre Nation, c'est que leur vertu condamne tacitement les vices de vos Prestres,

& leur capacité fait paroître leur ignorance devant le peuple, qui sçait bien faire la difference des uns & des autres, qui conçoit du respect & de l'estime pour les Religieux Francs, & du mépris pour ceux-là, à cause de leur avidité & de leur vie scandaleuse.

SECTION VIII.

L'on répond aux objections frivoles des Schismatiques.

L'Heretique. CE que vous venez de dire n'est que trop veritable; & je commente fort à me défier de ce qu'ils preschent tous les jours pour nous donner de l'horreur des Religieux Francs; à sçavoir qu'il vaut autant se faire Turc, & prendre la Religion Mahometane que celle que professent les Latins. C'est la jalousie sans doute, la passion & l'intérêt qui les fait parler de la sorte, tant pour retenir le peuple à leur party par cette épouvante ridicule qu'ils leur donnent, que pour rendre inutiles les efforts des Missionnaires, dont la doctrine jointe à leur vie exemplaire, attire l'approbation d'un chacun, ce qui leur est insupportable.

Resp. Vous avez tout sujet de vous défier de cette doctrine abominable, & de croire que la passion les transporte dans l'excez, ou qu'ils sont bien ignorans d'avancer cette proposition: En effet, je voudrois bien leur demander si les Francs ne sont pas Chrestiens; & si un Grec ou un Armenien en se faisant de leur Religion, quitte celle de Jesus-Christ comme quand il se fait Turc? Quelle raison ont-ils donc de les mettre en paralelle avec les Mahometans, & de dire qu'il vaut autant prendre le party de ceux-cy que le leur: Mais disons plutôt que se faire Franc, c'est retourner à la veritable Religion que vous avez reniée, & professer la Foy de vos anciens Peres, qui obeissoient autresfois au Pape Chef des Latins, & Pere de tous les Fidelles, comme il conste par vos propres Livres. O gens déplorables qui avez quitté la source des eaux-vives pour des cisternes crevasées, qui ne contiennent que de la fange & des insectes, en vous separant de la mere de toutes les Eglises du Trône de saint Pierre, pour suivre des traditions humaines, des pratiques du Judaïsme que le Fils de Dieu a abolies, & pour vous gouverner à vostre mode. Rentrez en vous-mêmes, reconnoissez vostre malheur, & retournez à la Religion de vos Ancestres, que vous voulez décrier en la comparant à la Mahometane, c'est celle que professent aujourd'huy les Latins, hors laquelle il n'y a point de salut.

L'Heretique. Je ne fais point de doute à present que vostre Religion ne soit mieux fondée que toutes celles que professent les sectes qui se sont separées de l'Eglise Romaine: mais ne croyez-vous pas que je me puisse encore sauver dans la mienne en bien faisant, & ainsi qu'est-il necessaire d'en prendre une autre pour me rendre ennemy de ma Nation, & me faire entreprendre comme un apostat par les Turcs, qui ne cherchent qu'un pretexte pour

nous ruiner & nous dépouïller de nos biens. Quand je resteray Grec ou Armenien, ne seray-je pas toujours du nombre des oüailles de Jesus-Christ & du Corps mistique de son Eglise; ce qui me suffit, ce semble, pour estre sauvé, pourveu que d'ailleurs j'observe les Commandemens, & que je vive selon sa Loy.

Resp. Quand vous estes convaincus de la verité, vous avez recours à ce subterfuge pour vous dispenser de la suivre; sçavoir qu'un chacun se peut sauver dans sa Religion, telle qu'elle puisse estre, Catholique ou Heretique, pourveu qu'il croye à Jesus-Christ & qu'il fasse de bonnes œuvres: Mais vous vous trompez à plaisir, & vous prenez là un pauvre refuge. Assurez-vous que cette planche ne vous sauvera pas du naufrage: d'autant que celuy qui croit de la sorte que vous dites, n'a point de Foy, veu qu'il donne le droit au mensonge aussi bien qu'à la verité: il admet tout ensemble, le pour & le contre, le oüy & le non, & ne croit rien déterminément. Sçachez donc une fois que la verité est une, & qu'elle ne peut pas estre contraire à elle-mesme, ny se trouver dans deux Religions différentes & opposées, telles que sont la nostre & la vostre; d'où il s'ensuit necessairement, que l'une est veritable & l'autre fausse; & qu'ainsi on ne peut pas se sauver en toutes deux indifferemment, comme vous assurez, quelques bonnes œuvres que l'on y fasse, autrement Dieu approuveroit en mesme temps le mensonge & la verité; & ces deux voyes si contraires conduiroient également au Ciel, ce qui implique contradiction.

Je me doute bien que vous me direz, que les choses controversées entre vous & nous ne sont qu'accidentelles, & que vous ne differez en rien d'avec nous quant à l'essence, qui consiste seulement à croire en Jesus-Christ; & qu'ainsi on peut se sauver dans vostre Religion aussi bien que dans la nostre. A cela je vous répons que les Peres de l'Eglise avoient donc grand tort, de fulminer des anathemes contre les Heretiques, puisqu'ils croyoient en Jesus-Christ, ce qui suffit pour estre sauvé, selon vous. Ils n'avoient guere affaire d'assembler des Conciles, de se donner tant de peine à refuter leurs erreurs, veu que suivant vostre doctrine ils ne pouvoient mettre d'obstacle à leur salut. Que ne laissoient-ils donc le monde en repos, sans estre la cause de tant de guerres & de massacres arrivez au sujet de leurs contentions? Pourquoi entreprennoient-ils Nestor, Eutiches & Dioscore, dont vous suivez encore aujourd'huy les Dogmes? Ceux-là ne croyoient-ils pas à Jesus-Christ? Peut-estre que les Peres ne sçavoient pas encore qu'on se pût sauver aussi bien dans une Religion Heretique que dans une Catholique; ou plutôt ils ignoroient cette belle Theologie. O que n'y avoit-il alors dans les Conciles quelque sçavant Armenien, ou Grec, ou Nestorien comme nous, pour la leur enseigner & persuader fortement ce que vous dites. Que ne laissoient-ils un chacun vivre à sa mode, & croire à discretion tout ce que son caprice luy dicteroit, pourveu qu'il crût en Jesus-Christ. Tout l'Univers seroit à present en paix, & l'on auroit terminé dès lors toutes les querelles, arrêté le cours des controverses qui nous tiennent toujours divisez, & nous rendent ennemis les uns des autres; nous se-

riens maintenant tous un cœur & une ame , à l'exemple des premiers Chrétiens, bien que differens en doctrine ; nous prions Dieu tous tant que nous sommes ; à sçavoir , les Latins , Grecs , Armeniens , Jacobites , Nestoriens , Cophres , Lutheriens & Calvinistes dans les mêmes Temples , comme font presentement les Turcs , les Arabes , les Persiens & les Courdes pour se maintenir dans l'amour & l'union , encore bien que d'ailleurs ils ne conviennent pas en certains articles de la Religion Mahometane. Que ne les imitons-nous pour conserver cette charité aimable sur toutes choses , que ne permet-on à un chacun d'admettre & de rejeter tout ce qu'il jugera à propos , pourveu qu'il croye en Jesus-Christ , & qu'il fasse de bonnes œuvres , puisque selon vous cela suffit ?

Ne voyez-vous pas que ce seroit un desordre épouvantable , la ruine de la Religion , une Babylone de confusion ; & que par consequent c'est une folie de croire qu'on se puisse sauver dans deux Religions opposées.

De plus , dites-moy , je vous prie , la Foy de Jesus-Christ qui est une , comme dit saint Paul , peut-elle estre contraire à soy-mesme , telles que sont ces propositions controversées entre vous & nous. Le Fils de Marie est Dieu , & il ne l'est pas ; il a deux natures , & il n'en a qu'une. Le Pape est Chef de l'Eglise , & il ne l'est pas. Il y a un Purgatoire , & il n'y en a pas : lesquelles choses sont essentielles & necessaires à salut , & non pas accidentelles comme vous pretendez : Et ainsi ne vous trompez pas en croyant qu'on se puisse sauver en rejetant l'affirmative de ces Propositions aussi bien qu'en l'admettant. Vous devez estre de necessité ou chauds ou froids , c'est à dire , ou Catholiques ou Heretiques : car si vous estes tièdes & douteux entre l'une & l'autre Religion , tels que sont ceux qui les croient toutes bonnes indifferemment , vous serez odieux & à Dieu & aux hommes. Ne ressemblez pas à un certain poisson des Indes , qui vole avec les oiseaux , qui nage avec les poissons , & qui rampe avec les insectes , qui pour cet effet est hay & persecuté de tous les autres animaux. Si donc vous vous élevez dans l'air avec les Catholiques , ne nagez point entre deux eaux comme les Heretiques , & ne rampez pas sur la terre avec les Infidèles : car par ce moyen vous ne gagnerez rien que l'indignation de Dieu & des hommes , vostre perte & vostre damnation. Ne donnez donc plus le droit à deux Religions contraires , autrement vous n'en aurez aucune ; puisque la Foy & l'Eglise n'est qu'une , hors laquelle il n'y a point de salut.

Quant à ce que vous dites , que restant Grec ou Armenien vous serez toujours des oüailles de Jesus-Christ & du Corps Mystique de son Eglise , ce qui vous suffit à vostre avis pour estre sauvé. Je vous répons , qu'à la verité vous serez de son bercail & de ses oüailles , puisque le Baptême vous a constitués tels : mais l'herésie vous a rendu des brebis galeuses & impures , qui ne valent rien tant qu'elles demeurent en cet estat , & qui ne sont bonnes qu'à donner en proye aux corbeaux & aux chiens infernaux. Vous serez du Corps Mystique de son Eglise , mais comme des membres pourris & gangrenez , qui ne servent de rien qu'à corrompre le reste du corps , & à l'infecter ; ou bien comme des rameaux secs dans un arbre ,

qui ne portent ny feuilles ny fruits, & qui ne sont plus bons qu'à jeter au feu.

L'Heretique. Je gouste fort toutes vos raisons, & bien loin de me scandaliser comme je faisois de vostre Religion & de vos pratiques, je reconnois par vos réponses qu'elles sont tres-bonnes & tres-loüables, & que vous avez la verité de vostre costé, ce qui m'oblige de m'y rendre, & d'adhérer dès à present à vos sentimens, dont je pretens faire à l'avenir, avec l'assistance du Ciel, une profession publique, quoy qu'il arrive.

Voila à peu près les entretiens ordinaires qu'ont les Maronites avec les Nations Schismatiques, les réponses naïves qu'ils donnent à leurs objections, & le fruit qu'elles operent parmy eux.

ARTICLE XIII.

Des Cophes ou Abissins.

LEs Cophes n'habitent de tout l'Empire Ottoman que l'Egypte, où ils sont en quantité, épars çà & là dans les Villages. Ils vivent dans une tres-profonde ignorance de tous nos Mysteres, & ne meritent quasi pas le nom de Chrestien: car outre une infinité d'erreurs & d'abus qu'ils ont, ils admettent encore la Circoncision avec le Baptême, & se font circoncire, encore bien que pour s'excuser ils disent qu'ils ne la croient pas necessaire à salut, & qu'ils ne la donnent à autre fin, que pour faire voir par ce signe exterior qu'ils sont descendus de la race du Roy Salomon, duquel à leur dire la Reine de Saba eut un Fils, qui fut du depuis Roy de leur pays, & se fit circoncire, comme son pere Salomon, avec obligation à son peuple d'en faire de mesme; ce qui s'est toujourns observé sans interruption jusqu'à present.

Leur rit & leur Patriarche est le mesme que celuy des Æthiopiens, il fait sa residence dans un Convent d'Egypte proche le Grand Caire, où il vit fort pauvrement.

Ils se font au Baptême une croix avec un fers rouge sur le bras, ou en quelque autre endroit du corps, à cause de ces paroles qu'ils expliquent au pied de la Lettre, *Baptisabit igne & Spiritu Sancto.*

Ils soustiennent avec opiniastreté les erreurs de Dioscore, & n'admettent en Jesus-Christ qu'une nature, une volonté & une operation, sans sçavoir mesme ce que signifient ces termes, qu'ils n'apprennent, que comme des perroquets.

J'ay ouï dire à des Evesques Armeniens, qu'en plusieurs lieux d'Ethiopie où l'on ne recueille point de vin, les assistans se servent à la Messe de miel détrempe avec de l'eau au lieu de vin, dans la creance qu'ils ont, tant est profonde leur ignorance, que ce mélange peut estre matiere suffisance

sainte du Sacrement, lors qu'on ne trouve pas commodement celle qui a esté ordonnée par J.esus-Christ.

Saint Louïs Roy de France a mis parmi eux la devotion au Saint Sacrement de l'Autel. Ils racontent de luy, qu'ayant esté fait prisonnier de guerre en Egypte par les Sarrazins, apres la defaite de son armée, dont la plupart mourut de maladie, il témoigna tant de devotion pendant sa retention en ce pays-là envers ce divin Sacrement, que le Sultan en ayant esté averti, luy fit offre de le renvoyer en France, & de le remettre en liberté, pourveu qu'il luy laissast en gage le Dieu qu'il adoroit dans l'Hostie, jusqu'à ce qu'il luy eust payé le prix de sa rançon : ajoûtant qu'il le croyoit si grand serviteur de son Dieu, qu'il ne manqueroit jamais à sa parole, ny à leur payer ce dont il seroit convenu pour son rachapt, afin de retirer de leurs mains ce gage si precieux, estimé de luy plus que tous les tresors du monde. Saint Louïs s'y accorda, dirent-ils, à condition que le Saint Sacrement seroit déposé dans une Chapelle, & gardé par des Prestres qui y entretiendroient continuellement des cierges allumez, & que les Mahometans auroient la clef du Tabernacle, jusqu'à ce que l'on eust satisfait à la rançon du Roy, ce qui s'executa ponctuellement de part & d'autre.

Quand ils font quelque grande reconciliation, & qu'ils veulent se promettre l'un à l'autre une amitié inviolable & indissoluble, ils jurent sur la sainte Hostie, la divisent en deux, & chacun en prend la moitié, dont il se Communie.

Ils n'ont rien de magnifique dans leurs ceremonies non plus que dans leurs habits Sacerdotaux, selon que je l'ay pû remarquer en Jerusalem, où j'ay veu Officier un de leurs Evesques à la Feste de Pasque. Leur physionomie semblable à celle des Boëmes, jointe à l'indecence de leurs habits, rebutoit si fort le monde qu'on ne daignoit pas les regarder à l'Autel : outre que d'ailleurs leur heresie les rendoit incapables de donner de la devotion.

Ils ont une petite Chapelle contiguë au saint Sepulcre qu'ils ont fait bastir depuis quelque temps. C'est là le lieu où ils prient, & l'appartement qu'ils ont dans cette grande Eglise de la Resurrection, où toutes les Nations Orientales officient chacune en sa langue aussi bien que les Latins.

Ils se vantent que la lumiere qu'ils pretendent sortir du Sepulcre de Nôtre Seigneur le Samedy Saint, est donnée de Dieu en leur consideration, & que sans elle ne paroistroit pas : cependant ce sont aujourd'huy les Grecs qui la font venir à discretion, & qui peuvent se glorifier de cet avantage pour la raison que nous dirons dans la suite.

Le droit d'entrer dans le saint Sepulcre, & d'en tirer au dehors cette lumiere artificielle plûtoft que miraculeuse, appartenoit autresfois à ceux-cy, qui se dépoüilloient de leurs habits avant que d'y entrer, & ne se reservoient qu'un simple canesson, pour faire accroire au peuple qu'ils n'avoient point sur eux de feu, ny de quoy en faire : Mais par malheur il arriva que l'un d'eux ayant attaché à sa cuisse une petite poëte de cuivre, dans laquelle estoit allumée la méche dont ils devoient se servir, elle s'échauffa tellement durant la procession qu'ils font trois fois en dansant autour du

saint Sepulchre, que la douleur qu'il en ressentoit, luy faisoit faire des sauts & des bonds extraordinaires, que les assistans attribuoient à un excez de devotion: En sorte pourtant que ne pouvant plus se contenir, considerant d'ailleurs qu'il y avoit encore un tour à faire, & que ses compagnons qui ne ressentoient rien de son mal, ne s'en pressoient pas davantage, il éclata en presence de tout le monde, rompit avec empressement ce qui tenoit la boëste attachée, & découvrit toute la fourbe en bonne compagnie, à la confusion de ces pauvres Schismatiques. Ce que voyant les Grecs, plus sensibles que les Abyssins aux affronts, ils obtinrent à force d'argent un Commandement à la Porte en faveur de leur Patriarche, par lequel il luy fut permis d'entrer luy seul dans le saint Sepulchre, & d'en tirer le *Nour*; c'est à dire la lumiere, afin qu'à l'avenir il n'arrivast plus une semblable confusion aux sectes Chrestiennes: cependant ce changement ne leur a guere mieux réüssi qu'aux precedens, ayant esté du depuis confondus aussi bien qu'eux pour le mesme sujet, comme vous verrez dans l'exemple suivant.

Le Bacha de Jerusalem, qui estoit un Chrestien renié, voulant s'asseurer, il y a quelques années, de la verité du fait, & sçavoir au vray si ce qui se disoit de cette lumiere avoit quelque fondement ou non, envoya querir un Samedi-saint le Patriarche des Grecs, & l'ayant fait venir en sa presence luy tint ce discours. Je t'ay appellé icy pour te faire une proposition, & sçavoir de toy si tu veux te commettre & faire pact avec moy teste pour teste, au sujet de cette pretenduë lumiere, que vous autres Chrestiens dites devoir aujourd'huy sortir vers le soir du Sepulcre du grand Prophete Jesus. Je serois bien aise d'estre convaincu de cette verité, & de voir à veuë d'œil ce que l'on en publie par tout avec tant d'assurance: au moins aurois-tu cet avantage de m'attirer par ce moyen à la Religion des Chrestiens, ce qui ne leur seroit pas un petit honneur: Veux-tu donc que nous nous accordions de la sorte; à sçavoir que je seray obligé de me faire Chrestien, & par consequent de m'exposer à la mort, à quoy je m'offe dès à present; & je le promets, en cas que tu me puisses faire voir cette lumiere miraculeuse: & que je l'apperçoive venir d'elle-mesme sans aucun artifice; & réjalir, comme vous dites du Sepulcre de Christ, dans lequel je seray seul avec toy, pour y observer ta contenance, & estre témoin oculaire de ce que tu y feras; mais que si au contraire tu ne le peux faire, & que je remarque de la tromperie dans cette action, comme l'on publie qu'il y en a, je te fasse mourir: acceptes-tu cette condition? te paroist-t'elle trop estrange? elle ne le doit pas, ce me semble, puisque ma teste vaut bien la tienne, & que je la risque en cela aussi bien que toy. Entreprends-tu d'en venir à la preuve. Qu'apperhendes-tu si tu es si assuré de ton fait? Le Patriarche resta tout interdit de cette proposition, à laquelle il ne s'attendoit pas: Elle luy fut faite cependant en bonne compagnie. Il se trouvoit entre l'enclume & le marteau: d'autant qu'il sçavoit bien d'une part la fausseté de cette lumiere, qui l'empeschoit de se commettre avec le Bacha; & d'ailleurs il craignoit d'estre persecuté de sa Nation, s'il venoit à luy confesser ingenuement la verité, il voulut pal-

lier l'affaire, & payer ce Gouverneur de réponses ambiguës, en s'excusant de luy pouvoir donner la satisfaction qu'il desiroit, fondé sur ce que sa Religion luy défendoit de tenter Dieu, & d'en venir à des preuves. Mais, luy répartit le Bacha, je ne te demande rien de particulier qui doive choquer la Divinité ou la tenter : puisque je ne desire autre chose que d'estre present avec toy lorsque tu te cacheras dans le Sepulcre, pour voir ce que tu y feras, & si tu ne battas pas le fusil comme l'on t'accuse. Tu devrois, ce me semble, pour la plus grande gloire de Dieu, & pour ton honneur prendre à tache de lever le soupçon de nos cœurs; apres quoy nous serions les premiers à publier ce miracle, & tu attirerois par ce moyen une infinité de peuples à ta creance : Pourquoi donc ne veux-tu pas nous gagner, & nous convaincre, en nous montrant que ce que tu dis, est veritable? Est-ce que les miracles ne se doivent faire qu'en secret, & à la dérobee? & qu'il n'y puisse avoir aucun témoin que toy seul? Mais malheureux! je m'apperçois bien de ta fourbe, qui abuse de la simplicité de ce peuple, que tu ne retiens dans leur infidelité qu'avec des artifices semblables à celui-cy que tu publiques cependant pour de veritables miracles. L'envie me prend de te faire donner tout maintenant deux cens coups de baston pour te payer de ta peine; t'apprendre à faire le charlatan, & à tromper ainsi le monde. Cette menace faite avec un emportement furieux & des yeux estincellans, fit fremir le Patriarche, & l'obligea, de peur qu'on en vinst aux effets, à s'excuser de la sorte. *Seigneur, je vous crois trop juste pour me chastier de l'observance d'une chose que je n'ay pas inventée, & qui a esté pratiquée long-temps avant que je fusse nay : d'autant plus qu'il n'est pas en mon pouvoir de l'abolir quand je voudrois l'entreprendre; vous seriez vous-mesme le premier à vous y opposer, pour la perte que vous y feriez plus qu'aucun autre : Vostre Altesse n'ignore pas ce qu'elle retire tous les ans des Pellerins de Jerusalem, qui monte à plus de trente mille écus, & qui n'iroit peut-estre pas dans la suite du temps à cinq cens, si je preschois une fois que ce miracle n'a aucun fondement ny apparence de verité : d'autant que la plus-part des peuples ne viennent icy qu'en sa consideration. Que voulez-vous donc que je fasse dans la necessité où je me vois réduit d'en agir de la sorte, tant pour vos interests que pour les miens propres. Ma vie seroit-elle en assurance, si j'avois esté si osé que de nier ce que tant d'autres ont accordé & reconnu jusqu'à present pour veritable : Et ainsi, Seigneur, je vous prie de ne pousser point les choses à l'extremité, & de considerer que je ne puis pas faire autrement quand je le voudrois.* Le Bacha s'attendrit de cette réponse, qui luy fit assez connoistre que ce Patriarche ne croyoit non plus que luy à cette lumiere, & que ce qu'il en faisoit, n'estoit que par maniere d'aquit, & par contrainte : aussi le renvoya-t'il sans luy rien faire, apres luy avoir dit quelques injures.

Ils ont plusieurs jeûnes & abstinences comme les autres sectes Orientales, dans lesquelles ils font consister presque toute la perfection Chrétienne : en sorte qu'ils se scandaliseront plutôt de voir rompre le jeûne à quelqu'un, quand mesme ce seroit avec un sujet raisonnable, que de

luy voir commettre un peché mortel. On n'oseroit les en dispenser ; lorsqu'ils sont malades & reduits à l'extremité, & quand on le voudroit faire ils n'y consentiroient pas, dans cette croyance erronnée qu'ils ont, que mourans pour ce sujet ils sont Martyrs, tout de mesme que si on les avoit massacrez pour l'observance de la Loy.

L'on trouve encore aujourd'huy dans leurs Livres d'Eglise quelques autoritez en faveur de la primauté du Pape, entr'autres une Epistre inserée dans leur Martyrologe, qu'ils disent avoir esté écrite par l'Empereur Theodose au Patriarche d'Alexandrie, au sujet de certaines pretentions mal fondées qu'il avoit, au prejudice de l'autorité du Souverain Pontife, dont il le reprend avec ces termes, *Depuis quand est-ce que Marc est devenu Pierre ? le Disciple Maistre ? & que le Trône d'Alexandrie a esté fait égal à celui de Rome,* par où il luy montre clairement qu'il estoit tres-mal fondé dans ses pretentions contre le Pape, & que c'estoit à luy une temerité aussi grande de se comparer au Chef de l'Eglise, qu'à un Disciple de vouloir se rendre égal à son Maistre, & une Justice subalterne à un Parlement.

Les Peres Capucins du Grand Caire font la Mission parmy eux dans les Bourgs & Villages circonvoisins. Ils sont admis quelquesfois à dire la Messe, & à prescher dans leurs Eglises, d'autant plus volontiers, qu'ils les voyent entrer avec la permission des Officiers Turcs dans les Galeres du Grand Seigneur, pour y administrer les Sacremens à quantité d'esclaves Chrestiens qui y sont, & les exhorter à la patience dans le miserable estat où ils se voyent reduits, qui les poufferoit à un desespoir, & à renier leur Foy, s'ils ne recevoient de temps en temps ces secours spirituels.

C'est parmy les Cophtes que l'on trouve dans les anciens monumens des Idoles de diverses sortes de métaux & figures, avec les Momies d'Egypte, je veux dire les cadavres embaumez des anciens Idolâtres Egyptiens, qui se faisoient enterrer avec leurs faux Dieux : L'on en découvre encore tous les jours : outre la prodigieuse quantité qu'on a tirées jusques à present de ces sepultures, & vendues aux Europeans, qui les enlevent pour s'en servir dans la Medecine.

ARTICLE XIV.

Des Solaires ou Chamfi.

LEs Solaires sont ainsi appellez à cause que l'on croit qu'ils adorent le Soleil, c'est la moindre Secte qui soit dans tout l'Orient, considéré le petit nombre qu'ils sont, qui ne revient pas à plus de neuf ou dix mille ames ; aussi ne se trouvent-ils que dans la Mesopotamie & aux environs.

Ils n'ont ny Temples ny Eglises pour prier Dieu, & ne s'assemblent qu'en certains lieux souterrains & écartez des Villes pour y conférer ensemble, & traiter des matieres de leur Religion, ce qu'ils font si secretement, qu'on n'a jamais pû rien découvrir de ce qu'ils y faisoient, par ceux-là mesme d'entre-eux qui se sont convertis à la Foy, dans la crainte qu'ils avoient que cela venant à se sçavoir, ils ne fussent assassinez par les autres, suivant la resolution qui en a esté prise dans leurs assemblées.

Il y a environ six ans que deux jeunes hommes de cette Nation vinrent à Alep, où ils se firent baptiser par l'Evesque Catholique des Armeniens, & abjurerent leurs erreurs en general, sans vouloir jamais rien specifier, quelque instance qu'on leur en fist, des mauvaises pratiques & superstitions de leur malheureuse Secte, pour la raison que nous venons de dire.

J'en ay connu un qui estoit un riche Marchand dans le voyage que je fis de Diarbeker en Bagdat, lequel se faisoit appeller dans nostre caravane Joseph, qui est un nom commun aux Chrestiens, aux Turcs & aux Juifs: & afin de se déguiser encore davantage, il portoit un turban neutre, c'est à dire qu'un chacun peut prendre de quelque Secte ou Nation qu'il soit Chrestienne ou Infidelle; aussi ne me fut-il jamais possible de juger par ses actions non plus que par ses habits & ses discours de laquelle de ces trois Religions il estoit, parce qu'il n'en faisoit aucun exercice, vivoit comme un Payen, & s'entretenoit de mesme. Sur l'avis qu'on me donna qu'il estoit Chamfi, je voulus m'éclaircir de la verité, & m'enquis pour cet effet d'un jeune Mahometan qui estoit à son service, quelle Religion professoit son Maistre: mais soit qu'il eust honte de me le dire, ou qu'il ne le sceust pas, il me répondit qu'il estoit Musulman comme luy: encore bien que ses autres valets m'assurassent du contraire. Le voyant un jour en bonne humeur & proche de moy, je me mis à l'entretenir de choses indifferentes, & apres quelques discours je pris la liberté de luy demander s'il n'estoit pas Chrestien, il me dît à voix basse qu'oüy: Mais sur l'instance que je luy fis de me declarer le nom de sa Secte, il changea de discours, & ne me voulut pas donner davantage d'éclaircissement, ce qui me confirma dans ce que l'on m'avoit dit, à sçavoir qu'il estoit Solaire: outre que je voyois que la pluspart des Turcs en luy parlant, l'appelloient *Gabour*, qui est le nom qu'ils donnent ordinairement à tous les Chrestiens de quelque Secte ou Nation qu'ils soient.

Les Bachas voyant que les Solaires n'avoient point de Temples, & qu'ils vivoient comme des bestes sans professer aucune Religion, qui se fist connoistre par son rit & ses ceremonies comme celle des autres Nations, les ont sollicité plusieurs fois avec de belles promesses de se faire Mahometans, ou bien qu'ils eussent à se declarer de quelque Secte Chrestienne particuliere, qui fust connuë & tolerée dans l'Empire du Turc, qu'autrement ils les teroient tailler en pieces, & faire main-basse sur eux: ce qui les obligea il y a quelques années de s'aggreger aux Suriens ou Jacobites, pour éviter de se faire Turcs: si bien que depuis ce temps-là ils leur font baptiser leurs enfans, & enterrer leurs deffunts, sans vouloir toutes-

fois observer les pratiques du Christianisme, ny quitter leurs premiers sentiments, qu'ils fomentent & entretiennent à l'ordinaire par le moyen de ces assemblées secrètes, qu'ils n'eussent pû faire si commodément, s'ils se fussent declarez Mahometans à l'instance des Bachas.

Il y a aux environs de Bassora une Secte ridicule presque semblable aux Solaires, qu'on appelle les Chrestiens de saint Jean, qui se rebaptisent plusieurs fois, sans se servir néanmoins de la forme ordinaire, & des paroles prescrites ou ordonnées par Nostre Seigneur: ce qui fait que leur baptesme n'en n'a que le nom. Leur conversion à ce que j'ay oüy dire est assez difficile: encore bien qu'ils soient dans une profonde ignorance, & qu'ils paroissent d'ailleurs assez affectionnez aux Chrestiens, particulièrement aux Religieux, suivant ce que j'en ay pû remarquer à Bagdat, où j'en ay veu quelques uns. Je ne dis rien de leur Religion, de leur origine, & de leurs pratiques, laissant à traiter cette matiere à ceux qui les connoissent mieux que moy, qui ne les ay jamais frequenté. Le fils de Monsieur de la Croix Interprete de sa Majesté, en pourra parler scientifiquement dans la Relation de ses voyages de Perse & de Turquie, ayant eu la curiosité non-seulement de s'en informer sur les lieux, mais encore de les en entretenir eux-mesmes, & d'acheter quelques-uns de leurs Livres, qu'il ne pût avoir d'eux qu'à force d'argent & de supplices, tant ils craignoient de les prophaner.

Il est à remarquer que quand je determine à chacune des quatorze Nations dont nous venons de parler, son país particulier, je n'entens pas dire par laquelle seule y demeure sans mélange d'aucune autre: car dans Alep par exemple, où l'on fait compte de deux cens mille ames, à sçavoir de cent cinquante mille Turcs, quarante mille Chrestiens ou environ, & sept ou huit mille Juifs: il y aura quelquesfois dans une mesme cour quatre ou cinq Nations différentes, à sçavoir des Grecs, des Armeniens, des Suriens, & des Turcs, dont les portes & les fenestres du logis correspondent toutes sur la mesme cour, qui par consequent leur sera commune à toutes. Je veux donc dire seulement que telle Secte dont il est parlé, ne se trouve point ailleurs que dans le país que je luy assigne, bien qu'elle y soit mêlée avec plusieurs autres.

Il sera bon encore de remarquer que le mélange de quatorze Nations qui se trouvent dans la Turquie si différentes de Religion, de langue & de façons de faire, cause entre-elles de querelles continuelles, & des animositez si furieuses l'une contre l'autre, qu'elles ne demandent que l'occasion de pouvoir se venger, particulièrement des Turcs, qui sont pour l'ordinaire les agresseurs, & qui les battent cruellement le plus souvent à tort, sans qu'elles osent se défendre ny répondre injure pour injure: de maniere que la pluspart de ces Sectes tant les Infidelles que les Chrestiennes, souhaitent passionnément de voir les Francs dans leur país, pour estre délivrez par leur moyen du miserable estar dans lequel elles gemissent depuis si long-temps, & considerent le Roy de France entre tous les Princes Chrestiens comme leur futur Libérateur, à cause de l'esperance que

DE LA TURQUIE.

503

leur donnent leurs propheties des victoires qu'il doit remporter un jour dans la Turquie, où l'on attend sa venue comme faisoient autresfois les Israëlitiques celle du véritable Messie. Plaise à celui qui tient entre ses mains les cœurs des Rois, de seconder tous les pieux desseins de celui de nostre invincible Monarque, de luy faciliter les moyens pour parvenir à cette grande execution, de laquelle dépend la gloire de Dieu, celle de sa Majesté, l'honneur des François, & le salut de plusieurs Nations.

Il est encore à sçavoir que toutes ces Sectes n'entendent pas la langue, au moins la pluspart dans laquelle elles prient, quoy qu'elles officient dans celle dont elles portent le nom. Les Suriens & les Maronites par exemple disent la Messe & font l'Office divin en Syriaque, encore bien qu'ils ne sçachent que l'Arabe ou le Turc, qui sont les langues du pais. Semblablement les Grecs de Syrie, d'Egypte, de Palestine & de plusieurs autres Provinces, prient en Grec, quoy qu'ils ne le sçachent que lire simplement, comme feroient en Europe le Latin ceux qui ne l'ont pas étudié. Les Armeniens tout de mesme recitent l'Office en langue litterale, que le simple peuple n'entend non plus que les artisans d'Italie font le Latin : d'autant qu'elle est aussi différente de la vulgaire que le Latin l'est de l'Italien ou de l'Espagnol, dites en le mesme des Nestoriens ou Caldéens, qui officient en langue Caldaïque encore bien qu'ils ne l'ayent jamais apprise. Quel sujet les Huguenots ont ils donc de reprocher aux Latins & à l'Eglise Romaine la louable & ancienne coutume qu'ils ont de prier en Latin, pour garder dans toutes les Eglises cette belle uniformité de langue, de rit, & de ceremonies, & pour éviter encore les erreurs qui se peuvent commettre dans les traductions. Que ne vont ils intenter procès à toutes ces Nations, & les reprendre de ce prétendu manquement, dont ils nous taxent, & auquel personne n'a jamais trouvé à redire depuis seize siècles, à la reserve d'eux, qui chicanent sur tout, & qui trouvent des défauts où il n'y en a point ?

ARTICLE XV.

Des erreurs & abus qui sont communs aux Sectes Chrestiennes susmentionnées.

OUTRE les erreurs que j'ay rapporté parlant de chaque Nation en particulier, il y en a encore quelques autres qui sont communs à toutes, à la reserve des Maronites, & ce sont les suivans.

La pluspart d'eux s'imaginent qu'un chacun se peut sauver dans la Religion, telle qu'elle puisse estre, Catholique ou heretique, pourveu qu'il croye à Jesus-Christ, & qu'il fasse de bonnes œuvres, ce qui n'est pas un petit obstacle à leur conversion : d'autant qu'en se rangeant au gi on de l'Eglise Romaine, ils n'estiment pas pour cela prendre une meilleure voye

que la leur, outre qu'en ce faisant, ils se font ennemis de leur Nation, & s'exposent à la persecution des Turcs & des Heretiques.

Ils se confirment dans cette opinion erronée, à sçavoir que toutes les Religions Chrestiennes sont bonnes, avec une fausse supposition qu'ils font, qui est que chaque Nation Chrestienne a eu, disent-ils, son Apôtre particulier, duquel elle a reçu des Canons, un rit, & des Constitutions différentes de celles des autres Sectes, qu'elle est obligée d'observer, comme aussi d'obeir au Patriarche de la Nation Successeur de leur Apôtre, & non pas au Pape, qui est Successeur de saint Pierre & Patriarche des Latins: de sorte que ceux qui viennent à quitter leur Foy pour en suivre une autre comme celle des Romains, (encore bien qu'elle soit bonne) ne seront pas reconnus apres leur mort ny par leur Apôtre ny par aucun autre pour ses vrais & legitimes enfans: mais seront rejettez de tous pour n'avoir pas esté fermes & stables dans leur Religion, jeûnans avec les Armeniens par exemple, & professans la mesme chose que les Latins, qui different d'eux en plusieurs points.

Cette ridicule doctrine leur est souvent preschée dans les Eglises par leurs Evêques & Docteurs, pour les maintenir par ce moyen dans la desunion, & hors des sentimens de l'Eglise Romaine. Ils la confirment par l'exemple des douze Tribus d'Israël, qui estoient selon eux la figure des douze Nations Chrestiennes, chacune desquelles vivoit à sa façon, & ne communiquoit en rien avec les autres, n'estant pas mesme permis aux peuples d'une Tribu de se marier avec ceux d'une autre, ny de boire à d'autre fontaine qu'à la sienne propre, encore bien qu'ils fussent tous peuple de Dieu & vrais Croyans; d'où il s'enfuit, concluent-ils, que les Sectes Chrestiennes figurées par celles-là, en doivent faire de mesme à proportion, & demeurer fermes chacune dans ses pratiques & sentimens, qui encore bien que differens n'empeschent pas pour cela qu'elles ne soient toutes également peuples de Dieu, & les ouïailles de Jesus-Christ, qui se plaist à en avoir de toutes les couleurs, & à estre servi par des gens de differentes livrées. Ne sçavez-vous pas bien, ajoûtent-ils, que dans le corps humain tous les membres ne sont pas de mesme qualité ny espece, & n'ont pas les mesmes fonctions, il en va tout de mesme dans le corps mystique de l'Eglise composée de douze Nations, qui ont Jesus-Christ pour Chef, toutes lesquelles ne peuvent pas estre non plus le col, les bras & la poitrine; mais il faut qu'il y en ait qui fassent l'office des pieds: cependant s'enfuit-il de là que les autres membres plus nobles doivent mépriser ceux-cy ou entreprendre de changer leur nature, s'ils en estoient capables, puisqu'en cela ils feroient un monstre. Faites-en donc de mesme à nostre égard, disent-ils aux Catholiques qui disputent contre-eux, laissez-nous tels que nous sommes, & que Dieu nous a faits, ne fussions-nous que les pieds du corps mystique de l'Eglise, cela nous suffit, sans ambitionner davantage.

Ils croient tous, excepté les Maronites & les Catholiques convertis par les Missionnaires, à cette prétendue lumiere miraculeuse, qui à leur dire
 fort

Sort visiblement du Sepulchre de Nostre Seigneur en Jerusalem le jour du Samedy-saint, en consideration de laquelle il y vient tous les ans à la Feste de Pasques quatre ou cinq mille Pelerins de divers païs & regions, mesme des extremitez de la Turquie, de la Perse & de la Georgie, dans l'esperance qu'ils ont d'y voir des yeux corporels ce prodige si renommé dans tout l'Orient, qu'on leur publie tout autrement qu'il n'est, pour leur faistre naistre l'envie d'aller en Jerusalem. En effet on leur fait accroire que des globes de lumieres rejaillissent du saint Sepulchre comme des torrens de feu, avec tant d'impetuosité & en si grande abondance, qu'ils remplissent en un moment toute l'Eglise, & allument les lampes & les cierges qui y sont en quantité, sans toutesfois endommager les personnes qui viennent là par devotion. On voit, disent-ils, à mesme temps voler à travers ces feux une colombe blanche comme la neige, & on entend gronder des tonnerres avec un vent impetueux, semblable à celuy qui arriva autresfois le jour de la Pentecoste, lorsque le Saint Esprit descendit sur les Apostres: Cependant tout ce beau narré n'est qu'une pure imposture inventée à plaisir; aussi n'ay-je rien veu de tout cela, quoy que je me sois trouvé present à la ceremonie, qui s'en fait avec un desordre & une confusion épouvantable. Bien loin d'y voir ces merveilles, on n'y apperçoit rien autre chose que quatre gros flambeaux allumez entre les mains du Patriarche Grec, dont il distribuë un à sa Nation, l'autre aux Armeniens, le troisieme aux Jacobites, & le quatrieme aux Cophtes, apres les avoir allumez avec un fusil dans la Cellule du saint Sepulchre, où il se renferme luy seul, afin que personne ne voye sa fourberie & sa tromperie.

Or ce qui a donné sujet aux Chrestiens de croire ce pretendu miracle de la lumiere dont nous venons de parler, & d'en faire tous les ans dans l'Eglise du saint Sepulchre la ceremonie en la maniere cy-dessus rapportée, c'est qu'autresfois il arriva un prodige semblable en Jerusalem au temps du jeune Theodose, pour la conversion des Infidelles, au rapport mesme de Baronius, qui assure qu'on appercevoit le Samedy-saint deux colonnes de feux & de lumieres qui arrivoient de la terre au Ciel, l'une sur l'Eglise de la Resurrection, & l'autre sur la montagne des Olives, au lieu d'où Nostre Seigneur monta aux Cieux le jour de son Ascension, en memoire de quoy ils allument furtivement & en secret ce feu nouveau, qu'ils publient encore estre miraculeux comme le premier, & donné de Dieu pour leur consolation, & pour marque qu'ils sont dans la veritable Religion: en sorte qu'il est tres-perilleux de leur nier cela sans les scandaliser, & faire naistre en mesme temps des doutes dans leurs cœurs touchant les veritables miracles mentionnez dans l'Evangile: cependant on ne peut pas quelquefois s'en empêcher, lors particulièrement qu'ils tirent de cette fausseté des avantages contre nous, comme seroit de nous estimer infideles, & de nous traiter d'impies, parce que nous ne croyons pas à cette lumiere comme eux, d'inferer que nous (qui avons receu la reformation du Calendrier Romain) ne celebions pas la Feste de Pasques dans

son temps, puisque Dieu, disent-ils, approuve leur calcul par un miracle visible, à sçavoir par cette lumiere, & condamne à mesme temps ce-luy des Latins qui est contraire, & qu'ainsi le Pape s'est trompé en vou-lant reformer le Calendrier: d'où il s'ensuit, ajoûtent-ils, qu'il n'est pas infallible. Voila les dangereuses consequences qu'ils inferent de leur men-songe, qui ne sert encore qu'à faire blasphemer les Turcs contre nostre sainte Religion; car plusieurs d'eux assistans à la ceremonie, & n'apper-cevans que des cierges allumez au lieu de lumiere comme on leur avoit fait entendre, ils se scandalisent des Chrestiens, maudissent leur Religion, & se confirment davantage dans le Mahometisme.

Tous ceux qui ont esté en Jerusalem ne s'appellent plus que *Megdeciou Hadgi*, c'est à dire, sanctifié, qui est la qualité qu'on donne aux Turcs qui ont fait le voyage de la Meque: ce seroit une incivilité notable, & une marque de mépris, dont ils se choqueroient, si on les appelloit à l'ordinaire par leur nom propre, sans y ajoûter cet epithete.

La pluspart s'imaginent qu'ils obtiennent la remission de leurs pechez par la veuë de ce feu miraculeux, qu'ils font passer devotement sur leurs visages pour en attirer la benediction. Ils emportent en leur país comme des reliques, le reste des bougies auxquelles il a esté allumé, pour s'en ser-vir en temps & lieu, lors particulièrement que quelqu'un de la famille agonise. Ils barboüillent avec la méche de ces bougies le suaire dans le-quel ils doivent estre ensevelis, & y font des croix aux quatre coins & au milieu.

J'en ay veu plusieurs se frotter & se rouler sur le sepulchre de Gode-froy de Bouillon Roy de Jerusalem, proche lequel se voit encore aujour-d'huy l'image miraculeuse de Nostre-Dame, qui parla à sainte Marie Egy-ptienne. Ils en font le mesme sur le Calvaire dans l'endroit où Nostre Sei-gneur fut cloué en Croix, & ce pour obtenir, disent-ils, de la force, & se preserver des maux qui pourroient leur arriver à l'avenir.

Enfin c'est une chose si avantageuse & si honorable chez eux d'aller en Jerusalem, que la pluspart veulent faire ce voyage, tant les pauvres que les riches, & les femmes que les hommes. Il y aura tel qui jeûnera une bonne partie de sa vie, & qui se reduira à ne manger que du pain, afin d'amasser quelque chose capable de luy faire entreprendre le chemin de la Terre-sainte, d'autres le font en mandiant, & conservent le peu qu'ils ont d'argent pour payer aux Turcs les tributs qui sont sur la route, & dans la Ville de Jerusalem, lesquels sont tres-considerables, & mon-tent à des sommes immenses, suivant la quantité des Pelerins qui y vien-nent.

Il n'y a point chez ces Nations de cas reservez aux Evesques ny au Pa-triarche comme dans l'Eglise Romaine: de maniere que les Prestres ab-solvent indifferemment de toutes sortes de crimes, quelques enormes qu'ils puissent estre: aussi ne sont-ils pas capables de comprendre les raisons pour lesquelles le Chef & les Princes de l'Eglise Catholique se reservent à eux seuls & à leurs deleguez le pouvoir d'absoudre de certains pechez particuliers.

J'ay veu un Prestre nouvellement Ordonné, qui avoit permission par ses Patentés signées de son Patriarche, d'administrer les sept Sacremens: de sorte qu'en vertu de ses Lettres, il sembloit le constituer Evesque, & luy donner le pouvoir de faire des Prestres, sans luy avoir conferé que le Sacerdoce.

Ils ne permettent pas aux filles & aux jeunes mariées d'aller à l'Eglise que trois ou quatre fois l'année: & ainsi elles passent la plus grande partie de leur vie sans entendre ny Messes ny Predications, & ne commencent à connoistre & à servir Dieu que dans la vieillesse. La raison qu'ils apportent de cette malheureuse coustume est, que ce seroit une honte, disent-ils, & une marque de peu de pudeur, si elles venoient si souvent à l'Eglise, elles scandaliseroient le peuple, & on diroit d'elles qu'elles n'y viendroient que pour estre veuës, pour y faire parade de leur beauté, & pour estre bien-tost mariées, cependant elles y sont voilées & ne peuvent estre veuës de qui que ce soit que des autres femmes, lesquelles sont séparées des hommes par une balustrade qui divise l'Eglise en deux, & qui fait une separation entre ceux de l'un & de l'autre sexe. Le mesme se pratique à proportion dans certaines Mosquées où les Turques vont fort rarement: de sorte qu'une femme de quelque qualité, âge ou condition qu'elle puisse estre, ne se mêlera jamais parmy les hommes.

Il n'est pas permis aux maris durant le Carefme d'habiter avec leurs femmes, & de coucher en mesme lit, mais séparément: & qui transgresseroit ce Statut, pecheroit (selon eux) mortellement.

Le Patriarche & les Evesques chastient fort severement les Prestres dont les femmes ont conceu durant le Carefme, suivant la supputation qu'il est aisé de faire, du temps qu'elles demeurent enceintes. Un Curé Armenien de ma connoissance estant venu un jour au logis de son Patriarche, pour le supplier d'envoyer baptiser un fils qui luy estoit né, tomba dans le piege sans y penser; car ce bon homme s'estant enquis de luy si l'enfant se portoit bien, & s'il estoit venu à terme, & le Prestre luy ayant répondu, qu'oüy, tu l'as donc fait durant le Carefme, miserable! luy répartit-il, & si tu ne m'en crois, tien suppute le temps avec moy, voy s'il n'y a pas neuf mois depuis la moitié du Carefme jusqu'à present? Ta femme est-elle une cavalle ou une vache pour porter davantage? Que réponds-tu à cela? Le pauvre Prestre ne sceut que dire, & demeura tout interdit, sans oser se justifier, sur quoy le Patriarche continuant sa correction & l'apostrophant, luy dit: qui t'a donc appris à faire des enfans & à te divertir avec ta femme durant un temps de pleurs & de penitence? Sont-ce nos Canons qui le défendent mesme aux seculiers si expressement? Je veux bien qu'il t'en souviene, & donner en ta personne exemple aux autres, afin qu'à l'avenir ils se fassent sages à tes dépens. Retire-toy d'icy, cependant que je penseray au chastiment que tu merites. Il fit feinte de le vouloir interdire & suspendre de ses fonctions, non à autre dessein que pour l'épouvanter, & tirer de luy quelque somme d'argent: en effet l'affaire s'accommoda d'abord moyennant dix écus, que le Prestre luy donna

pour sa penitence, dont il a esté bien raillé du depuis, ce qui le faschoit plus que la perte de son argent.

Les Samedis de Carefme ils ne font qu'abstinence, & ne jûnent pas, non plus que les Festes qui se rencontrent pendant la Quarantaine, comme l'Annonciation, &c. de là vient qu'à le bien prendre ils n'ont que trente-trois jours de jeûne, ce que je leur ay tres-souvent reproché, lorsqu'ils se vantoient à nostre égard d'estre plus austres que nous, en ce que leur abstinence est plus rigoureuse.

Ils font abstinence tous les Mercredis de l'année au lieu du Samedi, parce, disent-ils, que ce jour-là furent fabriquez les cloux avec lesquels Nostre Seigneur fut attaché en Croix; & Judas prit encore resolution ce jour-là mesme de le livrer aux Juifs.

Ils sont si badins la pluspart de croire que les jeunes estourneaux font un voyage aux Indes au sepulchre de l'Apostre saint Thomas, & qu'en recompense de cette pretendüe devotion, ils retournent de là marquetez ou tachetez de noir & de blanc, au lieu qu'auparavant leur plumage n'avoit point, disent-ils, cette agreable diversité, & n'estoit que d'une seule couleur.

ARTICLE XVI.

Des pratiques communes aux Nations Chrestiennes Orientales.

Ces mesmes Nations Schismatiques ont encore certaines pratiques indifferentes qui sont communes à toutes, & que je n'ay pas voulu rapporter parlant de chacune en particulier, pour ne point faire de repetition; ce sont les suivantes.

Personne ne peut estre consacré Evesque ou Patriarche qu'auparavant il n'ait esté Religieux, & si pour quelques raisons on estoit obligé d'élever à cette dignité un seculier, on luy donneroit l'habit Monastique avant que de luy conferer l'Ordre, & on l'oblige apres sa promotion de le porter toujourns, & d'aller vestu en Religieux jusqu'à la mort. Si bien qu'ils ne different en rien des autres Religieux quant à l'exterieur qu'à l'Eglise, lorsqu'ils ont la mitre sur la teste, & qu'ils sont dans leurs habits Pontificaux.

Les Prestres de l'Eglise Orientale sont tous mariez, tant les Catholiques, tels que sont les Maronites, dont le Patriarche & toute la Nation obéit à nostre saint Pere le Pape; que les Heretiques, comme sont les Grecs, les Armeniens, les Nestorjens, & autres sectes dont nous avons parlé.

On ne les Ordonne Diacres ny Prestres qu'apres qu'ils sont mariez, à moins qu'ils ne voulussent pour toujourns professer la vie Monastique.

S'il arrive que la Prestresse vienne à mourir la premiere, le Prestre resté veuf par sa mort, est obligé de se faire Religieux, ou bien de ne plus entendre les Confessions des femmes, particulièrement s'il estoit Armenien, pour cette raison, disent-ils, qu'il n'a plus comme auparavant le remede contre les tentations. Semblablement si le Prestre meurt le premier, ils ne permettent pas à la veufve de se remarier, & l'obligent de passer sa vie dans le celibat, comme si elle en avoit fait vœu.

Un chacun avant que de se marier, fait élection d'un compere, qui doit estre parain de tous les enfans qu'il aura à l'avenir, & les tenir sur les Fonts. Ce compere a permission d'entrer au logis quand bon luy semble, & pleine liberté de parler seul, & de s'entretenir avec l'Epouse, ne plus ne moins que feroit son propre pere ou son frere, sans qu'aucun sans puisse scandaliser ou y trouver à redire, la coûtume du pays estant telle. Il assiste aux nopces en cette qualité, comme le principal & plus considerable de tous. Son office dans cette rencontre, est d'estre toujours proche l'Epoux, de luy servir des viandes à table, de faire les ceremonies aux allans & venans, comme s'il estoit le maistre du logis.

Les parens & alliez du compere ne peuvent faire alliance avec ceux de l'Epoux jusqu'au huitième degré, qui à leur façon de compter revient à nostre quatrième, ce qui les gescne estrangement. Aussi pour obvier à cet inconvenient, & pour estre plus libres, ils ne prennent qu'un parain pour tous les enfans; autrement ils ne pourroient plus trouver personne dans leur Nation, au moins qui leur fust sortable, avec laquelle ils se pussent marier licitement & sans dispense.

Ce seroit une honte & une indécence notable entre eux, si des personnes mariées parlant l'un de l'autre, ou s'appellant, se disoient mon mary ou ma femme, ils se feroient moquer d'eux, & donneroient sujet de rire à ceux qui les entendoient; aussi ne se servent-ils pas de ces termes non plus que les Turcs. Ils disent la mere de mon fils ou de ma fille, c'est à dire ma femme, le pere de mes enfans, c'est à dire mon mary; & s'ils n'ont point d'enfans ils s'appellent par leur propre nom, Pierre, Jeanne, &c.

Les Chrestiens Orientaux commencent leur jeûne le Lundy de la premiere semaine de Carefme, deux jours avant nous, & se scandalisent de nous voir manger de la viande jusqu'au Mercredy des Cendres.

Il leur est deffendu de manger du poisson pendant le Carefme, & de boire du vin ou de l'eau de vie; mais aussi en recompense il leur est permis de manger de la viande tous les jours, mesme le Vendredy depuis Pasques jusqu'à l'Ascension.

Les encensemens sont si ordinaires dans leurs Eglises, qu'ils ne celebrent jamais une Messe, ny ne diront aucun Office sans encens sur tout les Armeniens.

Ils sont fort exacts à ne laisser point entrer de chiens ou d'autres animaux dans leurs Eglises. Ils n'y crachent jamais par reverence, cependant ils s'y tiennent dans une posture peu décente, & à croupetons, qui est leur façon de s'asseoir ordinaire. Ils ont quantité de chandeliers de cuivre, de lampes

de cristal, & d'œufs d'autruches pendus à la voute, comme dans les Mosquées, ce qui fait une assez belle veüe.

Ceux d'entre les Chrestiens Orientaux qui n'ont point d'enfans de leur mariage, en adoptent, s'ils veulent, quelqu'un en la maniere qui s'ensuit. Ils le font passer par la fente de leur chemise, & le retirent ou font sortir par en bas, pour donner à entendre qu'il est venu d'eux, & que c'est leur fils. Apres cela ils l'élevent en cette qualité, & ne peuvent plus luy faire épouser une de leurs parentes, tout de mesme que s'il estoit leur propre fils.

Les Chrestiens & les Juifs payent au Grand Seigneur & au Bacha trois sortes de tribut, outre les cinq autres dont nous avons parlé ailleurs, qui s'exigent des Turcs aussi bien que d'eux. Le premier de ces trois tributs s'appelle *Caradge*, lequel se donne au Sultan pour avoir la permission de vivre dans une Religion differente de la Mahometane. Il est de six ou sept écus par an dans la pluspart des lieux, & de quatre à Constantinople. Il n'y a que les vieillards d'exempts, les enfans au dessous de quatorze ans, quelques mandians, & les impotens, comme les aveugles, manchots, &c. qui en soient exempts.

Ceux qui levent ce tribut, ont des inventions diaboliques pour connoistre si les jeunes gens ont atteint l'âge de quatorze ans, afin de l'exiger d'eux. Ils n'ont pas besoin de faire des enquestes de l'année de leur naissance, ny d'envisager la grandeur de leurs corps, pour en porter jugement. Il leur suffit de toucher l'extremité du nez de ces enfans, & d'observer exactement si le tendron en est ferme & fourchu au dedans, c'est une marque, disent-ils qu'ils sont en âge de payer. Ou bien ils leur mesurent le col avec une corde; & apres l'avoir doublée en sorte que la longueur puisse entourer deux fois le col, ils font prendre à celuy qu'ils mesurent, avec les dents, les deux extremités de cette corde, qui forme un cercle ou une boucle, & venant à passer dans le col, ce leur est une marque infailible qu'ils ont quatorze ans accomplis. Cette derniere methode ou façon de reconnoistre leur âge, est la plus ordinaire & la plus assurée. En effet, j'ay eu la curiosité de l'éprouver moy mesme sur plusieurs enfans de divers âges, sur ceux-là mesme dont les testes me paroissoient grosses & peu proportionnées à leurs corps: cependant je n'en ay jamais trouvé aucun qui ait dementi cette methode, & qui ne s'y soit trouvé conforme.

Le second tribut, dit *chachat* se donne pour avoir permission de porter un Turban, encore bien qu'il soit different de celuy des Turcs quant à la couleur, il n'est que d'un écu ou environ.

Le troisiéme dit *Chira*, qui est encore d'une piastra, se paye pour avoir la permission de boire du vin & d'en avoir chez soy. Il s'exige de tous les Chrestiens indifferamment, tant de ceux qui n'en boivent jamais, & qui n'en peuvent avoir à raison de leur pauvreté, comme des autres qui en font ordinaire.

Les Prestres bien que mariez, sont exempts, dans la pluspart des lieux, en consideration de leur caractere de ces trois sortes de tributs; & à plus

forte raison les Religieux en quelque part qu'ils se trouvent.

Les Recors & Sergens ne peuvent prendre prisonniers le Dimanche, les Chrestiens qui ne payent pas le tribut, en vertu d'une convention faite entre eux & les Turcs, qui leur ont permis moyennant une somme d'argent une fois receüe, de pouvoir sortir ce jour-là sans peril, afin d'aller à l'Eglise, & d'assister à leurs prieres.

Le Juge prend d'eux comme des Turcs la dixième partie des biens de ceux qui meurent. Il arrive souvent qu'il aura déjà partagé cinq ou six fois les biens d'une famille, suivant le nombre des personnes qui y sont mortes. Mais ce qui est de pire, c'est qu'il fera estimer deux écus une chose qui n'en vaut qu'un, pour accroître la somme, & tirer d'eux le double de ce qu'il devoit avoir. Il ne prend rien des enfans qui ont leur pere & mere vivans; mais seulement de ceux qui ont droit acquis, fussent-ils encore au berceau.

Les sectes Chrestiennes Orientales ne se discernent point les unes des autres par la difference de leur habit qui est semblable, lors particulièrement qu'ils sont de mesme pays: si bien qu'on ne peut reconnoître un Grec d'avec un Armenien, ny un Surien d'avec un Nestorien, si ce n'est à leur langue qui est différente.

Les Chrestiens ne peuvent avoir dans leur maison un Turc pour serviteur, encore bien qu'il fust pauvre, & eux riches. Cela se permet néanmoins aux Marchands d'Europes qui demeurent en Turquie pour y trafiquer; mais ils n'oseroient le maltraiter, sans s'exposer de l'estre eux-mêmes par le Juge: d'où vient que pour éviter tels inconveniens, ils ne se servent pour l'ordinaire que des Chrestiens Schismatiques du pays, ou bien des Maronites, dans le lieux où il y en a.

Ils n'ont qu'un nom comme les Turcs, qui est celuy qu'ils reçoivent au Baptesme: de sorte que pour faire connoître la personne dont ils parlent, ils ajoûteront quelque circonstance qui luy soit propre; & s'exprimeront en la maniere qui s'ensuit, Pierre le Tisseran ou le Boulanger fils d'un tel.

Voilà à peu pres les choses qui sont communes à toutes les sectes Chrestiennes en general.

ARTICLE XVII.

Remarques touchant la conformité qu'ont en plusieurs choses avec l'Eglise Romaine les sectes Chrestiennes Orientales.

IL est aisé de voir de tout ce que nous venons de rapporter des Nations Schismatiques Orientales touchant leur Religion & leurs erreurs, qu'encore bien qu'elles soient Heretiques en certaines choses, elles ne le sont

pas cependant touchant les matieres controversées entre nous & les Calvinistes : au contraire elles les condamnent par leurs pratiques, & croient comme article de Foy ce qu'ils nient & ce que professe en cela l'Eglise Romaine : car en effet qui est-ce d'entre-elles qui ait jamais nié la transubstantiation du pain & du vin au Corps & au Sang du Fils de Dieu, & la realité de ce mesme Corps au saint Sacrement de l'Autel ? Y en a-t'il une qui n'admette & ne confesse qu'il y a sept Sacremens dans l'Eglise, à sçavoir le Baptême, la Confirmation, la Penitence, l'Eucharistie, l'Extreme-onction, l'Ordre & le Mariage ? N'ont-elles pas toutes dans leurs Temples les Images de Jesus-Christ, de la sainte Vierge, & des Saints, pour les honorer d'un culte relatif comme nous ? Ne s'y fervent-elles pas de chappes, de chafubles, de mîtres, & autres ornemens dans les ceremonies qui se font à l'Office divin ? N'y voit-on pas les cierges l'eaubeniste, & les encensemens comme chez les Romains ? N'y dit-on pas la Messe tous les jours ? Ne jeûnent-elles pas autant & plus que nous ? N'ont-elles pas des Diacres, des Prestres, des Evêques & des Patriarches ? Sont-elles sans Religieux qui fassent vœu de pauvreté, d'obeïssance & de chasteté ? Ne reçoivent-elles pas tous les Livres de l'Escriture sainte tant de l'Ancien que du Nouveau Testament qu'admet l'Eglise Romaine, & que rejettent les Calvinistes, comme Judith, Tobie, les Machabées, le quatrième d'Edras, & l'Epistre de saint Jacques ? N'ont-elles pas la Confession auriculaire, les abstinences, la celebration des Festes, la creance du merite des bonnes œuvres, l'invocation des Saints, & les prieres pour les Deffunts ?

Qui osera donc dire que toutes ces choses sont de nouveaux articles de Foy inventez en ces derniers siècles par l'Eglise Romaine ? puisque ces Nations qui en sont separées depuis plus de douze ou treize cens ans, des le Concile d'Ephese & de Calcedoine, les ont aussi bien qu'elle & les observent aussi exactement que nous pourrions faire ; ce qui fait voir évidemment qu'elles estoient en usage dès ce temps-là, & beaucoup avant leur separation d'avec nous, & que consequemment elles sont d'institution Divine & de tradition Apostolique : autrement qui auroit pû rendre ces sectes si conformes à nous, apres s'en estre separées ? Cela paroist impossible, & choque mesme le sens commun. Si la doctrine de la Transubstantiation & de la Réalité par exemple n'avoit pris son commencement que depuis quelques siècles, comme le pretendent Messieurs les Calvinistes, qui auroit pû disposer tellement de l'esprit de ces Nations si antipathiques, que de leur faire recevoir à toutes ces nouveaux Dogmes, & les induire à adorer comme Dieu, ce qu'elles ne prenoient auparavant que pour du pain ? Est-il possible qu'il ne se fust trouvé aucun parmy elles pour s'opposer à ce changement de Religion si notable ? Mais qui auroit pû remplir d'images, sans qu'aucun y eust trouvé à redire, toutes les Eglises de ces Nations, si elles n'en avoient point eu auparavant ? Qui auroit esté si eloquent de leur persuader à toutes en general & en particulier un jeûne si rigoureux, & tant d'abstinences, sans qu'aucun d'entre-elles y eût mis opposition

DE LA TURQUIE.

513

Position si elles avoient vescu jusqu'alors sans ces austeritez ? Or comme cela n'est pas possible, & ne peut pas mesme estre conceu par un esprit bien fait : Je m'estonne que les Calvinistes osent assurer que tous les points de Religion & pratiques susmentionnées soient des inventions nouvelles de l'Eglise Romaine ; car supposé qu'en effet elle les eust inventées, elle ne pourroit l'avoir fait qu'avant la separation de ces Nations d'avec elle, pour les raisons que nous venons d'alleguer ; & par consequent leur institution seroit auparavant les Conciles, & dès la primitive Eglise, qui estoit alors dans sa pureté, selon l'aveu mesme des Ministres.

Sçavoir maintenant si tous les Chrestiens Orientaux, Grecs, Armeniens, Jacobites, Nestoriens, Cophites, &c. se trouvent aujourd'huy conformes à l'Eglise Romaine en tout ce que nous venons de rapporter, c'est une verité si averée & si constante, qu'on n'en peut non plus douter comme qu'il y ait un Paris en France, parlant de ceux qui ne l'ont pas veu ; & qui ne le sçavent que sur le rapport des autres qui en reviennent ; qu'ils ne peuvent cependant, apres tant & de si divers témoignages revoquer en doute, sans commettre une espeece de folie. J'en dis le mesme à nostre sujet touchant cette conformité, que nous disons estre entre nous & les Nations Orientales sus-alleguées, qui est si averée qu'à moins que d'estre insensé, on ne la peut nier. Et qu'ainsi ne soit, ne pourroit-on pas nous en démentir, par le témoignage & le rapport d'une infinité de Grecs & d'Armeniens qui viennent en Europe ? N'est-il pas aisé de s'enquerir d'eux si la Messe se celebre dans leurs Eglises ? s'il y a des Images ? s'ils jeûnent ? s'ils invoquent les Saints, &c. Ne pourroient-ils pas nous confondre, s'il constoit du contraire ? Cette seule raison suffiroit pour satisfaire un esprit raisonnable : Cependant pour une plus grande satisfaction ; & que pour ne laisser aucun sujet à personne d'en douter, on a bien voulu recourir à la source, en tirant de leurs Patriarches & Evêques des témoignages authentiques de cette conformité, & leur profession de Foy touchant les articles controversez entre nous & ceux de la Religion prétendue Reformée, qu'ils ont donné par écrit, à la confusion des Calvinistes, dont ils condamnent la doctrine comme Heretique, & approuvent de point en point celle de l'Eglise Romaine sur ce sujet ; ainsi que l'on pourra voir dans le Livre intitulé, *la Perpetuité de la Foy touchant l'Eucharistie, contre le Ministre Claude*, composé par Monsieur Arnaud Docteur de Sorbonne, lequel y a inseré les susdites attestations, qui luy ont esté envoyées par Messieurs de Nointel Ambassadeur pour sa Majesté à Constantinople, l'Abbé Picquet & autres qui ont eu le soin de les tirer de toutes ces Nations, & de les faire traduire fidelement de leurs idiomes en Latin, & moy-mesme j'ay eu l'honneur d'estre employé à la version de quelques unes qui ont esté mises dans le second, & troisième Tome dudit sieur Arnaud.

Quelques Calvinistes ne sçachant plus que dire contre ces attestations si authentiques qui les battent en ruine, & qui font voir evidemment que ce qu'ils condamnent de nouveutez, est plus de treize cens ans avant leur Religion, se sont avisez de couvrir leur confusion par un mensonge, & de

dire que les Patriarches & Evêques qui ont donné ces témoignages, ont esté autrefois écoliers à Rome au College de *propaganda fide*; & qu'ainsi on leur a fait mettre tout ce qu'on a voulu. Ce qui est tres-faux: d'autant qu'aucun d'eux n'a jamais veu Rome, bien loin d'y avoir estudié; & quand mesme cela seroit, oseroient-ils donner une profession de foy confirmée par l'attestation de plusieurs Evêques & Prestres, signée de leur main, & scellée de leur sceau si contraire à la leur, à moins que d'avoir perdu l'esprit: car en ce faisant ils s'exposeroient à la fureur de leur peuple? Au reste, Messieurs les Anglois & Hollandois qui se trouvent en divers ports & Villes de la Turquie où ils negocient, & qui vont quelquefois par curiosité aux Eglises des Grecs, des Armeniens, Suriens, &c. ne seront pas témoins suspects dans cette rencontre. Ils pourront dire aux Calvinistes leurs confreres, si la croyance & la pratique de ces gens-là sont conformes ou non, aux attestations qu'ils en ont donné par écrit; il n'y a qu'à leur demander s'ils n'ont pas veu celebrer la Messe dans leurs Eglises, si le peuple n'y adore pas l'Hostie consacrée prosterné la face contre terre, s'ils n'invoquent pas les Saints, s'ils n'ont pas leurs images dans les Temples, &c. Quelques Marchands François Calvinistes qui ont esté sur les lieux, peuvent encore rendre le mesme témoignage, aucuns desquels ont trouvé là le sujet de leur conversion, voyant cette belle conformité de tant de Nations differentes avec l'Eglise Romaine dans toutes les choses que ceux de la Pretenduë rejettent. En effet, cette seule consideration est plus que suffisante pour convaincre un homme bien sensé, quand il n'y auroit pas d'autres preuves.

J'ay bien voulu faire remarquer en passant, à l'avantage de nostre sainte Religion, cette uniformité de doctrine, entre les sectes Chrestiennes Orientales & l'Eglise Romaine, touchant les points cy-dessus alleguez, pour faire voir que les Heretiques d'Europe n'ont pas sujet de dire que ce sont des nouveautez inventées par le Pape; qu'au contraire ce sont eux-mesmes qui se sont forgez depuis trois jours une Religion à leur mode, si tant est qu'elle en merite le nom, estant si opposée à la veritable, qu'on la doit appeller plutôt un desordre & une apostasie.

ARTICLE XVIII.

Du bien que les Peres Missionnaires font parmy ces Nations schismatiques & autres.

IL ne serapas hors de propos, avant de finir ce Chapitre de la pluralité des Nations, de dire quelque chose des emplois des Religieux Missionnaires parmy les sectes Chrestiennes susmentionnées, outre le peu que j'en ay rapporté en parlant de chacune en particulier.

Il y a trois sortes d'ouvriers Evangeliques, je veux dire trois ordres diffé-

rens de Religieux qui travaillent à leur conversion ; à sçavoir les Peres Capucins, Jesuites, & Carmes. Les premiers se sont multipliez beaucoup plus que les autres, ayant estably 25. Missions dans la seule Turquie, sans parler de celles qu'ils ont en Perse, dans l'Afrique, les Indes, la Georgie, & le Royaume de Congo. Les Capucins de la Province de Paris en entretiennent douze ; à sçavoir celle de Galata & Pera à Constantinople, celles de Smirne, Scio, Athenes, Napoli de Romanie, Candie, Nacsis, Paros, Milo, Sira & Custadachi. Les Capucins de Touraine en ont douze, dont sept sont en Turquie ; à sçavoir Nicotie & l'Arneca en l'Isle de Chipres, Alep, le Grand Caire, Diarbeker, Ninive & Babylone. Ceux de Bretagne six ; à sçavoir Damas, Tripoli de Sirie, Baruc, Sidon, & deux dans les montagnes du Liban, qui font en tout vingt-cinq Missions. Les Peres Jesuites en ont dix, à sçavoir Constantinople, Smirne, Damas, Seide, Alep, le Mont-Liban, Saint Turin, Scio, Nacsis, Negrepont. Les Peres Carmes n'en ont que trois dans l'Empire Ottoman ; à sçavoir, Alep, Tripoli de Sirie & Bassora. Le Mont-Carmel où ils sont trois, est un Hermitage & un lieu inhabité.

Les susdits Ordres Religieux y apprennent differens idiomes, suivant la diversité des pays où ils font la Mission. Ceux qui sont aux environs de Constantinople dans l'Archipel, la Morée, & la Romanie, s'appliquent au Grec vulgaire, qui seul leur suffit : d'autant que c'est la langue ordinaire de ces pays-là, tant des Turcs que des Chrestiens. Les autres s'estudient à l'Arabe, à la Turque & à l'Armenienne, qui sont les plus communes.

Le fruit qu'ils y ont fait depuis environ cinquante ans qu'ils s'y emploient, est tres-considerable : ayant ramené à la Foy plusieurs Patriarches, Evêques, & Religieux Schismatiques avec une bonne partie de leur peuple, qui estoient separez de l'Eglise depuis plus de mille ans : de sorte qu'il n'y a presentement aucune de ces Nations dans laquelle il ne se retrouve quantité de Catholiques obeïssans au saint Siege, qui vivent sous la direction des Missionnaires, & qui detestent les erreurs de leur secte.

Ils ne les obligent pas à changer leur Rit, qui est bon ; mais seulement à abjurer leurs Heresies & à reconnoître nostre saint Pere le Pape pour Chef & Pasteur universel de tous les Fidelles. Cette verité qui est la plus importante de toutes, considéré les consequences, n'est presque plus revoquée en doute dans le Levant, & la plupart des Heretiques en sont si convaincus, par les frequentes disputes & entretiens qu'on a eu avec eux, qu'ils ne font plus aucune difficulté de l'avoüer, & confessent eux-mesmes qu'ils en ont mille témoignages dans leurs Livres ; & que ce n'est pas ce qui les empêche de se réunir à l'Eglise Romaine ; mais les autres points controversez que nous avons refuté dans les articles precedents, joint au peu de liberté qu'ils ont sous la tyrannie du Turc.

Un des grands biens que font les Peres Missionnaires dans le Levant parmy ces Nations, consiste dans l'instruction des enfans des Schismatiques, qu'ils elevent de petitesse dans leurs écoles, & auxquels ils apprennent, outre la lecture, la pieté, les bonnes mœurs, les prieres, l'amour & la crainte de

Dieu, & la doctrine Chrestienne, qu'ils leur font reciter par cœur en Grec ou en Arabe les Dimanches dans l'Eglise, en presence du peuple, auquel un Religieux l'explique ensuite dans la mesme langue. J'ay reconnu par experience que ceux qui sont sortis de ces écoles, & qui ont pour ainsi dire succé la Religion avec le lait, sont les plus fervens Catholiques, & servent dans la suite à attirer les autres à la vérité, autant & plus quelques-fois que ne pourroient faire les Missionnaires, à cause qu'ils sçavent mieux les langues du pais; outre qu'estant parens ou amis de ceux qu'ils sollicitent à leur conversion, & avec lesquels ils disputent, leurs paroles sont bien plus persuasives, & font d'avantage d'impression sur les esprits.

Un autre bien qui ne cede en rien au precedent, ce sont les Confessions qu'ils font faire au peuple, qui ne s'accuse aux Prestres du pays que des pechez ordinaires, sans leur rien dire de ce qui peut prejudicier à leur honneur, ou à leurs biens, à cause du peu de confiance qu'ils ont en eux. On en trouve tous les jours qui n'ont jamais fait que des Confessions sacrilegues depuis leur jeunesse, & qui ont passé les quarante & cinquante ans dans cet estat malheureux, sans oser decouvrir leurs fragilitez.

Ils trouvent encore autant & plus de profit à faire la Mission à la campagne & aux Villages que dans les Villes, parce que le pauvre peuple y vit dans une profonde ignorance de nos Mysteres, sans aucune instruction, & abandonné de ses Pasteurs, qui ne visitent que les plus riches, & ceux dont ils peuvent tirer quelque chose, sans se mettre en peine des autres, qui à raison de leur pauvreté, sont incapables de satisfaire à leur avidité. Ce malheureux interest des Prestres, joint à leur vie licentieuse, les rend si méprisables, & scandalise si fort les peuples, qu'ils leur font presque perdre la Foy, bien loin de les y confirmer, comme ils devroient; & n'étoit les bons exemples & les exhortations des Missionnaires qui les retiennent, plusieurs renieroient la Religion Chrestienne, & prendroient la Mahometane, comme ils ont souventesfois avoué eux-mesmes.

Je ne dis rien du bien qu'ils font parmy les Catholiques & autres qu'ils ont convertis à la Foy, dont ils forment des Congregations ou Confratries, sous le nom de Nostre-Dame, & auxquels ils donnent le cordon de saint François, pour les maintenir dans la devotion, & les faire aspirer continuellement à un estat plus parfait.

Il y a toujours quelqu'un d'eux qui exerce la Medecine, tant pour s'acquérir la bienveillance des Bachas & autres Grands du pays, nécessaire pour se maintenir contre les insultes des Heretiques, & pour estre protegez dans le besoin; que pour pouvoir baptiser des enfans Turcs & Juifs moribons, sous pretexte de leur donner des remedes; comme aussi pour se procurer par ce moyen l'entrée chez les Heretiques, qui écoutent plus volontiers les paroles d'un Religieux dont ils esperent de recevoir la santé, que d'un autre qu'ils n'auront jamais veu ny pariqué.

Ils ne demandent rien en veuë de leurs services, & ne recoivent aucune recompense, ny des Turcs ny des Chrestiens pour toutes leurs fatigues, que quelques fruits ou alimens, lorsqu'ils leur sont librement of-

DE LA TURQUIE:

517

fers. Ces exercices de charité faits en veüe de Dieu, & sans aucune esperance de salaire, leur acquerirent tant d'amour & de respect parmy les Orientaux qu'ils les ont en estime de sainteté.

Il y a environ six ans que le frere du Bacha de Diarbeker ayant esté guery par les Capucins d'une maladie presque incurable, qui luy avoit fait dépenser jusqu'alors quantité d'argent, sans aucun profit, il voulut reconnoistre leur bien-fait par un autre, & fit apporter deux grandes bourses pleines d'argent qu'il leur fit presenter, soit pour les tenter, ou autrement: mais voyant qu'ils ne vouloient pas les accepter, il leur demanda la raison de ce refus, dont ayant esté informé par quelques-uns de ses Officiers qui estoient presens, & qui connoissoient particulièrement les susdits Peres, il resta si edifié de ce qu'ils luy dirent, qu'il ne sçavoit quels eloges leur donner. Est-il possible, disoit-il, que ceux-cy ayent tant de mépris pour ce que tous les hommes recherchent avec tant d'ardeur & de passion: au moins, ajoûta-t'il en s'adressant à eux, si vous ne voulez rien pour vous, demandez quelque chose pour vos amis, & vous verrez ce que je feray en vostre consideration. Ces offres accompagnées de protestations leur donnerent la confiance de le prier en faveur du public, de faire raccommo-der à ses frais & dépens les aqueducs de la Ville qui tomboient en ruine, & qui estoient tous crevassez. Il s'y accorda fort volontiers, encore bien que la dépense montast à plus de mille écus, & non content de cela il leur determina une aumône de pain, de chair & de ris, qu'il leur faisoit porter tous les jours au Convent, & qu'il leur continua tout le reste du temps qu'il demeura à Diarbeker, qui fut de sept ou huit mois apres sa guerison. Les habitans de la Ville qui ne beuvoient auparavant que de l'eau trouble, voyans que les Capucins leur avoient procuré ce bien, & épargné une dépense qu'il leur auroit falu faire, leur donnerent mille benedictions, & se rendirent deslors plus affectionnez envers eux.

Les Armeniens entr'autres les inviterent de venir celebrer tous les Dimanches & Festes la Messe dans leur Eglise, ce qu'ils accepterent fort volontiers, à cause du bien qui pouvoit s'en ensuivre: mais leur Evesque qui estoit Schismatique voyant que tout le monde accouroit apres eux, & assistoit à leurs ceremonies, jaloux de l'honneur qu'on leur faisoit, & apprehendant qu'ils n'attirassent par ce moyen la pluspart de son peuple à l'obeïssance du saint Siege, y fit opposition à quelque temps de la, & souleva contre-eux des gens mutins & seditieux pour les empescher de continuer leurs fonctions ordinaires. Ce qui ayant esté rapporté par des Catholiques à ce Seigneur Turc frere du Bacha, il envoya querir ledit Evesque, le tança severement & la menaça de le chasser du pais apres luy avoir fait donner cinq cens coups de baston, s'il estoit si temeraire à l'avenir de molester les Religieux Frans, qu'il voulut (pour plus grande satisfaction) faire reconduire dès l'heure mesme à l'Eglise par ses Gardes, ausquels il ordonna de se saisir de tous ceux qui leur feroient obstacle; mais les Capucins craignans qu'il n'arrivast quelque malheur & qu'il n'y eust du sang répandu à leur sujet, le remercierent de ses offres, & se conten-

terent d'y retourner seuls avec un Crucifix à la main & les ordres du Bacha, que son frere leur avoit obtenu, ce qui leur réussit avec plus d'avantage que toutes les violences du Turc qui les protegeoit.

ARTICLE XIX.

Suite du mesme sujet.

A Mesme temps que ces troubles dont nous venons de parler, se passaient à Diarbeker, il arriva que les Peres Capucins de Tesslis ayant guery contre toute esperance humaine une personne de condition d'une maladie tres-dangereuse qui l'avoit reduite à l'extremite, elle se sentit si obligée envers eux, qu'elle voulut en reconnoissance de leurs services les recompenser amplement: mais sur le refus qu'ils firent de ses dons & de son argent, elle leur fit offre d'un petit esclave âgé de neuf ou dix ans, pour les servir dans leur hospice. Eux considerans qu'il leur pourroit estre un jour utile, & craignans d'ailleurs qu'elle ne le vendist à des Turcs suivant la coustume du pais, touchés de compassion de la misere de ce pauvre enfant, luy dirent qu'ils l'accepteroient volontiers, à condition qu'il leur seroit permis de l'élever dans la Religion Catholique & de l'envoyer en Europe, s'ils le jugeoient à propos. C'est à vous, répondit-elle, à en faire ce qu'il vous plaira, apres que je vous auray transporté mon droit, par la donation que je vous en fais. Cela dit, elle l'envoya querir, & donna ordre à mesme temps à ses serviteurs d'apporter un mouton pour accompagner son present, ce qu'ayant fait, le petit garçon vint se presenter devant les Peres tenant en lesse le mouton, & revestu d'une simple chemise. La veüe de ces deux victimes les toucha sensiblement: d'autant qu'il leur sembloit voir un petit saint Jean-Baptiste representé avec son agneau. On les chargea tous deux sur un cheval dans des paniers, l'enfant d'un costé & le mouton de l'autre, pour faire le contre-poids. Les Peres Capucins prirent congé de leur bienfaitrice apres plusieurs remerciemens, & retournerent fort consolez avec ce butin, qu'ils estimoient plus qu'un tresor. Ils éleverent leur petit esclave dans la crainte de Dieu & la pieté, luy apprirent le Latin, & le rendirent par succession de temps si capable dans les controverses du pais, qu'il dispute à present contre les Schismatiques avec tant de succès qu'il en a attiré plusieurs à la Religion. Je pourrois rapporter une centaine d'exemples pour faire voir l'amour & l'estime qu'ont pour eux tant les Turcs que les Chrestiens en veüe de leurs charitables Offices.

Ces Peres ne se travestissent point comme les autres Missionnaires dans tous leurs voyages de Turquie, de Perse & des Indes: leur habit estant connu par tout & bien venu, ils vont mesme avec plus d'assurance & moins de peril que s'ils estoient revestus d'habits seculiers, à cause que cet ex-

serieur pauvre & austere les met à couvert: cependant ils sont obligez dans certaines rencontres de le faire, lors particulièrement qu'ils font la Mission parmi les Jezides ou les Druses, qui ne sont ny Mahometans ny Chrestiens, afin de ne point donner d'ombrage aux Turcs qui ne veulent pas leur conversion au Christianisme: de crainte qu'ils ne fortifient le party de leurs ennemis.

Outre les biens dont nous venons de parler que font les Missionnaires, celuy-cy n'est pas un des moins considerables, à sçavoir que par les discours familiers & presque continuels qu'ils ont avec les Infidelles, ils les rendent insensiblement & peu à peu susceptibles de nostre sainte Religion, de laquelle ils se scandalisoient d'abord, & n'en pouvoient entendre parler qu'avec horreur: particulièrement du mystere de la Trinité & de celuy de la Mort & Passion de Nostre Seigneur, qu'ils leur expliquent pour les en rendre capables, & prouvent contre-eux, comme j'ay fait voir dans le chapitre de la Religion des Turcs, les veritez que nous professons, sans impugner ouvertement leurs mensonges, ce qui ne serviroit qu'à les aigrir. Ils les desabusent de mille mauvaises impressions qu'ils avoient des Chrétiens, & leur en donnent de l'estime autant qu'ils en concevoient de mépris.

De plus ils vont encore faire la Mission sur les galeres du Grand Seigneur, où ils preschent & administrent les Sacremens aux pauvres esclaves Chrestiens avec la licence des Officiers Turcs, qui n'y mettent point d'obstacle. Ils taschent autant qu'ils peuvent de les consoler & animer dans leurs souffrances, de crainte qu'ils ne viennent à renier leur Foy qui seroit en grand peril de se perdre, sans ce secours spirituel. Il y avoit le mois de Juin de l'année 1678. treize galeres en Chipres, sur lesquelles les Peres Capucins demurerent six semaines parmi les forçats, dont la plupart estoient malades de fièvres malignes. Ils en confesserent & communierent 1560. firent faire abjuration de l'heresie à quelques Lutheriens & Calvinistes qui estoient aussi à la rame avec les Catholiques, Ils vécurent durant tout ce temps comme les esclaves, de biscuit d'orge plein de pailles & de terre: d'autant que la famine estoit alors en Chipres; mais le plus grand supplice qu'ils avoient, estoit de ne pouvoir reposer ny nuit ny jour, tant à cause des assistances qu'il falloit rendre continuellement aux uns ou aux autres, qu'à cause de l'infection de ces malades, du bruit qu'ils faisoient avec leurs chaînes, & de la vermine qu'ils communiquoient à ceux qui s'approchoient d'eux. Toutes ces fatigues & ces souffrances quoy que tres-grandes leur paroissoient douces en veüe du bien qu'ils faisoient parmi ces pauvres esclaves, dont plusieurs moururent entre leurs bras, avec de grands sentimens d'amour de Dieu, qui peut-estre se feroient damnez par un desespoir, & faute de Sacremens. Un de ces charitables Religieux qui les assistoit, nommé le Pere Benoist de la Rochelle, les accompagna encore au Ciel, car il mourut de ses fatigues, & tous les autres en tomberent malades à l'extremité, ce qui les obligea de se faire reporter à leur Convent, distant de là d'une journée, pour tascher de se remettre.

Il s'en suit de tout ce que nous venons de rapporter touchant le bien que font les Missionnaires tant avec les Schismatiques qu'avec les Turcs, que ce saint employ de la Mission triomphe de l'heresie & de l'infidelité tout ensemble, & qu'ainsi il est l'honneur du saint Siege & des Ordres Religieux qui l'exercent : d'autant que c'est par son moyen que l'Eglise Romaine se peut glorifier d'avoir elle seule de vrais obeïssans dans toutes les Nations du monde, & dans toutes les Sectes Chrestiennes differentes de langue, de rit & de coustumes, tels que sont les Grecs, les Armeniens, les Caldéens, les Suriens & les Cophres, qui ne sçauoient rien de sa primauté & de la verité de sa doctrine s'ils ne l'avoient appris des Missionnaires. Ce sont eux qui la preschent par tout à la confusion des heretiques, à la gloire des Catholiques, & à l'imitation des Apostres, qui les premiers se diviserent par toute la terre, pour annoncer l'Evangile aux peuples les plus éloignez.

Disons encore à leur avantage qu'ils exercent en cela le ministere du Fils de Dieu, qui n'est venu en ce monde que pour y faire la Mission, & pour enseigner aux hommes la verité, comme il dît luy-mesme à Pilate : mais supposons que les Missionnaires ne fissent autre bien ces pais-là que de donner bon exemple aux Infidelles & Schismatiques, & d'honorer Dieu par le vray culte qu'ils luy rendent dans toutes ces contrées où il ne le feroit jamais, s'ils n'y estoient presens, je n'estimerois pas peu cette seule consideration, laissant à part toutes les autres, & les fruits notables qu'ils y remportent, tant par les conversions qu'ils font parmy toutes ces sortes d'heretiques, par leurs confessions, predications, disputes, & par l'instruction qu'ils donnent à la jeunesse dans leurs écoles, que par ce grand nombre de baptesmes qu'ils administrent aux enfans Turcs moribonds, & par la délivrance de quantité d'esclaves renegats & autres qu'ils procurent dans tous les Ports de la Turquie & des Indes.

Je ne sçay si j'ose avancer que les plus fameux Predicateurs d'Europe à peine pourroient-ils faire un bien comparable à celuy-là, quelques efforts qu'ils fassent. Qui est-ce d'entre-eux qui peut s'asseurer à la fin de son Carisme d'avoir converty une seule ame comme pourroit faire un Missionnaire apres qu'il aura baptisé un nombre de ces enfans moribonds, & fait faire abjuration de l'heresie à des personnes quelques heures avant leur mort, comme il arrive assez souvent. Tout ce que peut faire un Predicateur en ces pais-cy, quelque talent qu'il ait, est de retirer un pecheur du vice à l'estat de la grace, qui est un grand avantage : mais les Missionnaires en ont deux, en ce qu'ils délivrent les peuples auxquels ils preschent de l'abyssme de l'heresie, & du peché tout ensemble qui est une double conversion.

Je dis bien davantage sans faire tort à personne, que la seule presence d'un Capucin qui aura un exterior devot & mortifié, est capable de faire autant & plus de bien parmy les peuples Orientaux que ne feroient icy les Sermons d'un Predicateur ordinaire : d'autant que ce genre de vie austere & desinteressé les reprend tacitement de leurs vices, & leur presche
continuellement

DE LA TURQUIE. 521

continuellement le mépris qu'ils doivent faire des biens passagers du monde & de ses vanitez. Ajoûtez à cela que les peuples du Levant font tant d'estime de la vertu, encore bien qu'ils ne la pratiquent pas, qu'ils se laisseront plutôt gagner par le bon exemple que par les argumens, & par la sainteté que par la doctrine, dont ils se défient toujours. Je ne veux pas inferer qu'il ne faille envoyer au Levant des personnes capables & sçavantes, puisque j'avoüe mesme que la Science y est plus nécessaire qu'en ces pais-cy pour se débarasser de mille objections qu'ils nous font tous les jours: de sorte qu'un ignorant seroit méprisé d'eux bien loin de les gagner: mais je pretens seulement de faire voir la grande impression que fait sur leur esprit la vie exemplaire, pauvre & souffrante des Missionnaires.

Retournons aux desordres de l'Empire du Turc, & apres avoir parlé de celui de la pluralité des Nations qui l'habitent, voyons dans le Chapitre suivant ce qui en cause la ruine & la desolation.



CHAPITRE TRENTE-UNIÈME.

Desordre en ce que le Grand Seigneur ruine son pays, particulièrement les Terres nouvellement conquises.

ARTICLE I.

De la ruine de l'Empire Ottoman, du petit nombre de ses peuples; & de ses finances.

L'On dit en commun proverbe qu'il ne croist plus d'herbe au pré où le cheval des Turcs met le pied, pour donner à entendre qu'ils ruinent & desolent tous les pais par où ils passent, semblables à un torrent impetueux qui entraîne tout, & qui ne laisse rien apres soy. Pour estre convaincu de cette verité, il ne faut que voyager en Turquie, & voir le pitoyable estat où elle est reduite, à l'égard de ce qu'elle estoit autresfois. On n'y apperçoit par tout que des ruines de Villes & de Bourgs, des mazzures d'Eglises & de Convents que ces Infidelles ont démolis, & dont ils ne sçavent pas eux mesmes les noms qu'ils avoient du temps des Chrestiens, leur en ayant imposé de nouveaux selon leur coustume.

Leur Maxime est, d'abord qu'ils se sont rendus les maistres de quelque Ville sur leurs frontieres, de transporter une partie de ses habitans ailleurs, d'en oster toutes les bouches inutiles, & de n'y laisser que de la soldatesque qui acheve de la ruiner. Le Grand Seigneur confisque les terres qui en dépendent, à ses Officiers, qui en tirent tout ce qu'ils peuvent durant

le temps qu'ils en ont la jouissance, & qui bien loin de les améliorer les laissent à d'autres en friche & dépourvuës d'hommes & de bestail nécessaire pour les cultiver & faire valoir : de sorte qu'ils perdent ainsi les plus beaux héritages, & n'en tirent plus aucun profit.

Cette politique du Turc d'assigner à ses Officiers les terres & possessions nouvellement conquises, n'est pas tant pour pourvoir à leur entretien, comme pour tenir en bride les peuples subjugués, en les desappropriant de leurs fonds pour en investir ceux qui sont à son service, & les attacher par ce moyen à un pais étranger plus qu'ils ne seroient au leur propre : cependant il s'ensuit delà deux inconveniens tres-considérables ; Le premier est que ces terres les accoquent tellement, qu'ils ne veulent plus aller à l'armée ; & quand la nécessité les oblige de marcher avec les troupes, il leur tarde qu'ils ne soient de retour pour se divertir à leurs maisons de campagne & à leurs jardins. L'autre est qu'ils les laissent déperir comme dit est, au lieu de les entretenir, en y faisant les réparations nécessaires, sçachans bien qu'après leur mort leurs enfans n'en hériteront pas, & que le Grand Seigneur en pourvoira d'autres à leur préjudice ; & ainsi peu à peu elles viennent à non-valoir comme le reste de la campagne qui n'appartient à personne, & que l'on laisse à la discrétion d'un chacun, d'y faire paître des troupeaux, ou de les cultiver, moyennant que l'on donne tant aux Officiers de la Porte, avec lesquels personne ne veut rien avoir à démêler, ce qui fait qu'on abandonne presque toutes les terres, & qu'il n'y en pas la dixième partie ensemencées ou de rapport. Je sçay bien qu'en certains endroits les plus peuplez & voisins des Villes, elles le seront presque toutes : mais en plusieurs autres aussi il n'y en aura pas de cent parts l'une, comme depuis Bagdat jusqu'à Alep, & depuis Alep jusqu'en Jerusalem, aussi bien que dans les deux Arabies heureuse & deserte, dans l'Afrique, & en quantité d'autres lieux.

Qu'on dise après cela que le Turc a des terres dans les trois parties du monde, dans l'Asie, l'Afrique & l'Europe, je l'avoue ; mais quel avantage en remporte-t'il, si la plupart sont des deserts, dont il ne retire pas un sol de revenu : Où il n'y a rien, dit-on, le Roy y perd ses droits. Combien croyez-vous qu'il retire de Babylone & de toute la Caldée ? Je m'en suis enquis sur les lieux, & l'on m'a répondu que ce qui luy en revient, ne suffit que pour l'entretien de la milice de Bagdat. Qu'a-t'il de la Barbarie & des deserts d'Arabie ? Pas la moitié tant de revenu que le Roy de France en tire d'une de ses Provinces. Smirne qui est la plus considérable doüane de son Empire, ne luy donne par an que six vingt mille écus, y compris le caradge des Juifs, qui y sont en quantité, cependant toutes ces terres que je viens de nommer, font une bonne partie de ses Estats.

Il y en a qui semblent avoir pris à tâche dans leurs Relations de faire le Turc plus riche qu'il n'est, qui disent des prodiges de ses prétendus revenus, & qui luy en attribuent quatre fois plus qu'il n'en a : mais il ne faut pas s'en estonner, veu qu'ils ont dit les choses, comme elles estoient

DE LA TURQUIE.

523

autresfois, & non pas comme elles sont aujourd'huy. Ils s'en sont rapportez aux anciens Registres de l'Estat, ou à ce que d'autres en ont écrit auparavant eux, ce qui pouvoit estre vray en ce temps-là, que les terres estoient de grand profit, mais non pas à present qu'elles sont ruinées, desertes & abandonnées. Et pour preuve de ce que j'avance, je rapporteray contre ce qu'ils en disent l'autorité d'un personnage digne de foy, c'est de Monsieur des Hayes Ambassadeur extraordinaire de sa Majesté vers le Grand Seigneur en 1621. qui fit alors (comme il remarque dans le Livre de la Relation de son Voyage) une exacte supputation de tous les revenus du Turc, & trouva qu'ils ne montoient qu'à quarante millions de livres; dont il en tiroit huit du caradge, qui est le tribut des Chrestiens & des Juifs; sept des doüanes & impositions sur les vivres; douze des parties casuelles dont on luy mange la moitié; quatre de son domaine, c'est à dire des terres qui ne sont pas destinées pour la paye de la milice, comme sont les jardins, maisons de plaifance & autres fonds de terre; quatre des tribus que luy donnent les Princes & les Republicques; trois de l'Egypte & de Chipres, & deux de l'avarize qui est un impost pour les Arme-mens de mer, qui font en tout quarante millions. Or il est tres-certain qu'au lieu de s'estre augmentez depuis ce temps-là, ils se sont diminuez de beaucoup, parce que la Turquie est incomparablement plus deserte, plus inculte & miserable à present qu'elle n'estoit il y a cinquante-neuf ans que ce calcul ou supputation s'en fit, & par consequent plus incapable de rendre tant au Grand Seigneur qu'elle faisoit alors: dautant qu'un pais ruiné n'est pas de si grand profit à celuy qui le possede, qu'un qui est fertile & abondant: d'où j'inferé que le Turc a encore bien moins de revenu aujourd'huy qu'il n'en avoit en ce temps-là: cependant un Auteur moderne dont le Livre est intitulé *le Miroir de l'Empire Ottoman*, luy en donne davantage. Voicy ses termes: *Les doüanes rendent quatre mille bourses tous les ans, auxquelles les autres revenus estans joints, l'on trouvera que sa Hauteffe n'a pas soixante-dix millions par an.*

Les mesmes Ecrivains en disent encore autant à proportion du pais du Grand Seigneur, qu'ils font de ses finances, & luy donnent dans leurs Relations une si grande quantité de Royaumes, de Provinces & de Villes, qu'ils le rendent formidable à tout le Christianisme. Vous diriez qu'ils fassent leurs efforts pour l'exalter, & qu'ils soient gagez pour le faire tout autre qu'il n'est. Ils disent premierement pour étonner le Lecteur, que l'on parle trente-trois langues dans son Empire, donnant par là à connoistre la quantité de terres & de Nations qu'il a sous son obeïssance; encore bien qu'il n'y ait communément dans la Turquie que neuf Idiomes en usage, à sçavoir l'Arabe, le Turc, l'Armenien, le Courde, l'Hebreu, l'Esclavon, le Syriac, le Grec, & le Ruffien. Sur quoy il faut remarquer que les trois premieres langues se parlent bien souvent dans une mesme famille à sçavoir l'Arabe, le Turc & l'Armenien. L'Hebreu ne se sçait que des Juifs, le Ruffien de quelques esclaves enlevez de Russie, & le Syriac de fort peu de personnes aussi bien que l'Armenien. On en

pourroit compter presque autant dans les terres appartenantes à la France, où l'on parle Italien, Allemand, bas-Breton, Provençal, Basque, Flamand, Latin & François: sans y comprendre les langues que sçavent plusieurs particuliers, comme l'Espagnole, l'Anglicane, la Grecque, l'Arabe, la Turquesque, &c. d'où vient que ces Auteurs en parlant des François, n'usent pas dans leurs Relations de la mesme Rhetorique qu'ils font en faveur des Turcs? A quoy bon leur attribuer plus qu'ils n'ont? Ou bien que n'expliquent-ils les choses de la maniere qu'elles sont, je m'étonne qu'au lieu de trente-trois langues ils ne leur en ayent donné soixante-douze; car ils pourroient les trouver en rigueur parmy eux, entendant parler de tous les étrangers qui sont en Turquie; mais de quel país n'en peut-on pas dire autant? Quel Idiome ne trouveroit-on pas en France à le prendre de la sorte, veu qu'il y a actuellement des étrangers de toutes les Nations les plus éloignées.

Mais sans nous arrester davantage à refuter ce prétendu avantage de tant de langues qu'ils donnent aux habitans de la Turquie, voyons ce qu'ils écrivent du país & du domaine du Grand Seigneur, qu'ils font plus puissant avec leurs façons de parler que n'ont jamais esté les Romains. Ils disent de luy qu'il a subjugué deux Empires, à sçavoir Constantinople & Trebizonde, qui sont assez proches l'un de l'autre. Qu'il a reüny à sa Couronne quarante Royaumes, & cent dix-neuf Provinces: encore bien qu'en toutes ces Monarchies on ne puisse pas trouver cent Villes murées. Ils l'appellent Roy de Medie où il n'y a pas une Ville qui en merite le nom. Roy d'Erzerom où à peine se trouve-t'il cinquante mille ames. Roy de Bulgarie, qui est une simple Province aujourd'huy presque toute ruinée; Roy d'Alger, de Tunis, de Tripoli, qui sont des Republicques où il n'a presque aucun pouvoir, & qui ne valent pas les Villes d'Orleans, de Tours & d'Angers: ensuite de quoy apres avoir nommé ces prétendus Royaumes & Provinces, ils citent encore les Villes qui en dépendent, comme si c'estoit d'autres Estats, sans dire qu'elles donnent leur nom à leurs Provinces, comme sont les Villes de Candie & de Caramanie, & autres à celles dont elles sont les Metropolitannes. J'en ferois le mesme si apres avoir dit à des étrangers, auxquels j'en voudrois faire accroire, que sa Majesté Tres-Chrestienne est Roy de Bourgogne, je disois ensuite qu'il est encore Roy de Dijon qui en est la Capitale, de Châlons, d'Autun, &c. qui en sont des dépendances; parlerois-je simplement? j'en dis le mesme à nostre propos. Qui ne voit que c'est faire des exagerations à plaisir, & abuser de la simplicité de ceux qui ne sont pas informez de l'estat de la Turquie d'en agir de la sorte. Quel avantage a-t'on de leur en donner de si hautes & sublimes idées au prejudice de la verité, & à l'avantage des Infidelles? Quel fruit en remporte-t'on? sice n'est que l'on s'imagine peut-estre que la Relation en sera mieux receüe, & moins contredite: outre que l'on donnera par là à connoistre qu'on a bien remarqué les choses dont on fait le recit, ce qui est une petite vanité. Mais sans réfléchir davantage sur les motifs qu'ils auront eu, continuons à refuter ce qu'ils disent. Quelques-uns d'eux ont écrit que Moussol a six Provinces: cependant

DE LA TURQUIE.

525

ils seroient bien empeschez de nommer aujourd'huy une seule Ville qui en dépende : non plus que de Diarbek et sous lequel ils mettent dix huit Provinces & sept Princes tributaires ; mais de grace où sont ces Provinces , ces Villes & ces Princes ? Est-il possible que s'il y en avoit tant , je ne les eusse pas veu ny apperceu en passant sur les lieux & y sejourant comme j'ay fait , avec la connoissance de toutes les langues du pais , Turque , Arabe , Armenienne & Courde ; estois-je sourd & aveugle alors ? Semblablement ils attribuent à la Ville de Bagdat où j'ay demeuré près d'un an , dix-huit Provinces ; à celle de Van treize , à celle d'Erzerom trois , à Tripoli de Syrie cinq , à Damas dix , à Alep sept : Et pour moy je dis que ce seroit profit pour le Turc que chacune de ces prétendues Provinces (que j'ay presque toutes parcourues) eust une seule Ville. Suffit que je ne les ay pû découvrir jusqu'à present , quelque recherche que j'en aye faite. Je voudrois bien par exemple qu'en Chipres où ils mettent sept Provinces , ils me nommassent d'autres Villes que Nicotie & Famauguste. Je sçay bien qu'autresfois il y en a eu quinze belles , & huit cens cinquante Bourgs ; mais aujourd'huy ils n'y trouveront que les deux que je viens de nommer , lesquelles mises ensemble , n'ont pas plus de quinze mille ames ou environ : il en est de mesme partout ailleurs à proportion. Le pais du Turc a esté tel que le rapportent ceux qui parlent si avantageusement de ses Estats ; mais il n'est plus que l'ombre du passé : d'où je tire la consequence qu'ils auront pris ce qu'ils ont avancé sur les anciens Memoires & sur les Tables Geographiques , dans lesquelles j'ay remarqué plusieurs Villes de Turquie qui ne sont plus en estre , & dont il ne paroist presque plus aucun vestige.

Mais tombons d'accord avec ces Autheurs , que le Turc a envahi deux Empires , subjugué quarante Royaumes , & conquis cent dix-neuf Provinces sur divers ennemis. Avouons qu'il possède des terres dans l'Asie , l'Afrique & l'Europe : puis qu'après tout on ne peut pas nier qu'il en a , ny revoquer en doute la prodigieuse estenduë de son Domaine. Mais je soutiens avec verité , & contre qui que ce soit , que dans tout ce vaste pays il n'y a pas tant de Villes ny de Bourgs que dans la seule France , considérée avec ses conquestes : & que par consequent il y a beaucoup moins de peuple.

L'on ne sçauroit mieux en venir à la preuve que par le dénombrement de toutes les Villes de Turquie qui sont en estre , en les mettant en parallele avec celles de France ; après quoy nous parlerons des Bourgs , & ferons voir plus clair que le jour , que le nombre en est encore beaucoup inferieur à celui-cy. D'où vous pourrez tirer des consequences de la foiblesse du Turc , & connoistre à veü d'œil qu'il n'y a pas sujet de s'en épouvanter , voyant que ses forces sont si diminuées , & ses peuples si dispersez , qu'il luy faudroit une année après la deffite de son armée pour en remettre une autre sur pied , & ramasser ses troupes des extremitéz de son pays , qui sont fort éloignées : & qu'ainsi cette grande estenduë de terres , bien loin de luy estre avantageuse , luy sera prejudiciable.

ARTICLE II.

Les Villes de Turquie qui sont en estre se mettent icy en parallele avec celles de France, pour en connoistre à peu pres la grandeur & le nombre.

IE suis bien aise d'avertir le Lecteur, que je ne prerends pas en mettant les Villes de Turquie en parallele avec celles de France, faire comparaison des unes aux autres, que respectivement au nombre du peuple qu'elles peuvent avoir : car pour ce qui est des autres avantages, comme sont la force, la beauté, & les richesses, les nostres les surpassent si notablement, que les moindres d'entre elles sont plus fortes, mieux basties, plus regulieres & agreables que les plus belles de Turquie, dont les ruës sont fort étroites & inégales, les maisons basses & fabriquées de matons cuits au Soleil, ou bien de simples briques; à la reserve d'Alep, outre que la pluspart n'ont ny murailles ny fossez, & ne paroissent que de grands Bourgs.

De plus, il est à remarquer que presque toutes les Villes ont deux noms; à sçavoir le nouveau imposé par les Turcs, & l'ancien; & qu'ainsi vous pourrez croire, ne voyant pas dans la liste des Villes celui que vous sçavez, que j'auray obmis telle Ville, qui cependant sera écrite sous un autre nom. Par exemple, ils appellent Constantinople Stamboul, Ninive Moussol, Babilone Bagdat, Takirda Rodosto, le Caire Mefr, saint Ihan d'Acre ou Ptolemaide Acca, Baruc Béirout, Nicotie Lavecoca, Amet Diarbeker, Beroe ou Alep Halab, & ainsi du reste.

Troisièmement, vous ne devez pas vous arrester à une infinité de noms de Villes que vous verrez sur les Cartes Geographiques de la Turquie faites par les Europeens: dautant qu'elles ne sont plus en estre, & s'il en reste quelque chose, ce ne sont plus que de tristes débris & de vieilles mazures. Où sont aujourd'huy les celebres Villes de Tir, saint Ihan, d'Acre, Casaree de Palestine, Nisibe, Ana, Calcedoine, Antioche, Alexandrie, Heraclée, Thebes, Panonie en Hongrie, Strigogne, Caïpha Tibéria, Corinthe, Philippi, Trajanopoli, Joppé, Ephese, Rama, Ancire, Nicomedie, Delphes, & une infinité d'autres, dont les unes sont entierement détruites, & les autres ne conservent plus parmy leurs ruines que quelques habitans pauvres & miserables dans l'excez.

Voyons donc maintenant celles qui sont en estre, & qui peuvent meriter le nom de Villes, considéré seulement le nombre de leurs Citoyens, & mettant à part les autres avantages qu'elles devoient avoir, & qu'elles n'ont pas: dautant que nous en trouverons peu qui ayent les qualitez des nostres, je veux dire qui soient regulieres, fortes, & ceintes de murail-

DE LA TURQUIE.

527

ies. Nous commencerons par la capitale de toutes, à laquelle je mettray la nostre en parallele, & continueray de mesme à l'égard des autres, gardant autant qu'il me sera possible la proportion.

Constantinople avec ses adjonctions de Galata, Pera & Scudari.	Paris & ses Fauxbouds ont deux fois plus de peuple, quoy que moins d'estenduë de terre.
Le Caire, capitale d'Egypte.	Lyon est moins peuplé, suivant le bruit commun.
Alep seconde Ville de Sirie.	Orleans.
Tripoli de Sirie.	Moulins en Bourbonnois.
Damas, capitale de Sirie.	Tours a plus de peuple.
Bagdat ou Babilone, capitale de Caldée.	Angers.
Mouffole ou Ninive, capitale d'Assirie.	Nante n'est pas si grand; mais il est plus peuplé.
Diarbexer, capitale de Mesopotamie.	Nisme en Languedoc.
Bassora.	Les Sables d'Aulone.
Carcoue.	Cosne sur Loire.
Bérlis.	Toüars.
Van.	Saumur.
Antioche n'est plus qu'un grand Bourg.	Tarascon.
Erzerom.	Chatelrault.
Merdin.	Amboise.
Hama.	Blois.
Jerusalem.	Saint Martin de l'Isle de Ré.
Magnatia est un grand Bourg, cōme Zeiton, une Ville sans murailles, de la grandeur de Seide ou Sidon.	Romorantin.
Anguria.	Fontenay.
Alexandrie.	Frejus.
Rossette.	Loches.
Damiatte.	Chasteau Gontier.
Antap.	Beucaire.
Malathia.	Vierzon.
Gaza.	Luçon.
Adana.	La Charité.
Araghil grand Bourg, comme Cutaia capitale de Phrigie, ruinée.	Partenay.
Carahsar.	Montargis.
Conia.	Loudun.
Boursa, capitale de Bitinie.	Peronne.
	La Rochelle.
	Marseille.

Nicotie, capitale de Chipres, pres- que deserte.	Niort.
Famauguste forteresse de Chipres.	mesle.
Sebast dans l'Armenie, Mineure ou Capadoce.	Nevers.
Sis, Ville ruinee, habitee six mois l'annee.	Frontignan.
Caramanie.	Amiens.
Cezaree de Capadoce.	Engoulesme.
Tocat.	Abbeville.
Smirne Ville sans murailles; mais peuplee comme pourroit estre	Valencienne.
Fauchar.	Beaune.
Manacsis.	Chinon.
Athenes.	Châlons sur Saone.
Mehalli.	Chastillon sur Seine.
Ménumen.	Estampes.
Guzal Isar.	Nogent.
Spaite.	Langre.
La Ville de Candie.	montpellier.
La Canée.	Auxerre.
Scio.	La Fleche.
Metellin.	Pont Saint-Esprit.
Andrinople.	Bourges.
Cafa, capitale des petits Tartares.	Grenoble.
Trebizonde.	Donkerque.
Belgrade est ruinee, & ne vaut pas	Baugency.
Bude capitale d'Hongrie.	Narbonne.
Agria.	Baugers.
Caniffa.	Beziers.
Alger.	Aix.
Tunis.	Arles.
Tripoly de Barbarie.	Agde.
Camanicc.	Bayonne.
Orpha ou Edeffe.	Agen.
Nacsis.	Biignolle.
Milo.	Saint Tropez.
Andras.	Salon.
Sira.	La Seine proche Toulon.
Neapoli.	Gaillac.
Mangalia.	Furnes.
Megin.	Jamets.
Sinabe.	Joigny.
Vma.	Doulans.
Kerazon.	Constance.

DE LA TURQUIE:

329

Ris.	Blaye.
Iasc Metrop de Moldavie.	Dreux.
Vrchaye en Moldavie.	Chasteau Renauld.
Galas en Moldavie.	Saint Estienne en Forest.
Ozou.	Selon.
Precop.	Souliers.
Tocia.	Landrecy.
Ifnic.	Mand.
Polia.	Stené.
Ozman.	Moluffon en Bourbonnois.
Amazia.	Sainte Menchou.
Sinope.	Saint Venant.
Kars.	Corbie.
Durgut.	Ville-Franche.
Andra.	Mortaigne.
Iéngchi Chahar.	Vienne en Dauphiné.
Sophie en Bulgarie.	Toulon.
Tessalonique.	Rodez.
Tira.	La Chastre.
La Meque, lieu de la naissance de Mahomet.	Compiegne.
Medine lieu de la Sepulture.	Castres.
Temisvar.	Carcassone.
Carfe.	Castelnodari.
Dgelder.	Carpentras.
Récca.	Gergeau.
Chaharzoul.	Saint Maximin.
Rodes.	Belle-Isle.
Galipoli.	Saint Pierre le Mouster.
Tarse, pays Natal de saint Paul.	Gien.
Amazie en Capadoce.	Saint Maixent.
Arabgher Bourg, comme Hadgi Bectache.	Selle en Berry.
Hafan.	Mont-Limar.
Kéf.	La Valle.
Eghil.	La Fere.
Héllé.	La Cioutat.
Dgeoazer.	Moulins en Gilbert.
Vacet.	Landerneau.
Ardgidge.	Morlais.
Mahmoudi.	Langon.
Scopia en Grece.	Saint Jean d'Angeli.
Philipopoli.	Reims.
Lariffa.	Senlis.
Jánina,	Saint Malo.
	Pontoise.

Tircala.
 Castoria.
 Allachar ou Philadelphia.
 Bulavandi.
 Cuchahar.
 Biré.
 Chirezoul.
 Cherazoul.
 Tegril.
 Severac.
 Azou.
 Geziré.
 Amadié.
 Balchiké.
 Bengali.
 Constans.
 Queli.
 Aflac.
 Rodosto ou Takirda.
 Silivrea.
 Seraia en Bosnie.
 Bania Luca en Bosnie.
 Provadié.
 Carnabat.
 Cadsi oglou.
 Balzic.
 Varna.
 Mangaia.
 Brail.
 Négrepont.
 Jénghi Bazar en Bosnie.
 Mostar.
 Fossa.
 Plenié.
 Tchainiche.
 Prié Polia.
 Coron en Morée.
 Modon.
 Navarin.
 Patras.
 Scutari dans l'Albanie.
 Antivary.
 Avelona.
 Kéli sur le Danube.
 Ismaël.

THEATRE

Perigueux.
 Meaux.
 Condé.
 Castel-Chinon.
 Cavaillon.
 Bourbon.
 Saint Guilin.
 Meziers.
 Varennes.
 Marmande.
 Peznas.
 Sommiere.
 Vernon.
 La Chapelle.
 Saint Florentin.
 Langion.
 Osone.
 Orillac.
 Poiffi.
 montagu.
 Authun.
 Beauvais.
 Clermont.
 Bologne.
 Auché.
 Graveline.
 Calais.
 Bayeux.
 Chartres.
 Evreux.
 Glandéve.
 Draguignan.
 Alet.
 Saint Aignan.
 Quimpercorantin.
 Mirepoix.
 Noyon.
 Lizieux.
 Oleron.
 montreuil.
 Vandosme.
 Pamiers.
 machecou.
 Dijon.
 Chasteauroux.

DE LA TURQUIE.

31

Isactchi.	Tournay.
Ibrail.	Verdun.
Silistia.	Xaintes.
Roustechie.	Doüay.
Nicopoli.	Saint Amand Mouron.
Viden.	Charle-ville.
Akerman sur le fleuve Nistro.	Condon.
Ouzou vers la Tartarie.	Soissons.
Azac.	Troye.
Janna en Thessalie.	Tarascon.
Salonique en Albanie ou Macc-	Sommiers.
doine.	
Sétines.	Alez.
Barbosanin en Bossina.	Gueret.
Croia dans l'Albanie.	Betune.
Marache dans la petite Armenie.	Avenes.
Mistira en Morée.	Bergue.
Suakem , au delà de l'Egypte.	Brive.
Térnova en Bulgarie.	Athe.
Angora.	Aiguemorte.
Bei bazar.	Lancy.
Lépanto en Achaie.	Bourbon les bains
Sainte Maure.	Comminges.
Velona.	Guize.

Il y a de surcroist quantité de Villes des plus considerables de France, & autres appartenantes à la Couronne , que nous rapporterons seules , la Turquie n'en ayant point pour estre mises en parallele avec elles , & ce sont les suivantes.

Toulouze.	Bazas.	Les deux Aires.	Laitour.
Bordeaux.	Lavaur.	Avranche.	Orange.
Ipre.	Saint Omer.	Cornuaille.	Saint Flours.
Ambrun.	Poictiers.	Sées.	Saint Papoul.
Albi.	Laon.	Cahors.	Lombez.
Les deux Doles.	Pau	Alençon.	Bélay.
Bezançon.	Le Mans.	Châlons sur-	Lescar.
Dieppe.	Montauban.	Marne.	Saint Paul de
Gap.	Rieux,	Constance.	Leon.
Lille.	Riez.	Digne.	Treguier.
Macon.	Sedan.	Grace.	Senez.
Rennes.	Sisteron.	Dax.	Saint Pont de
Mets.	Toul.	Apt.	Sommiers.
Rouan.	Tulle.	Lodeve.	Turbes ou Tar-
Sens.	Uzez.	Perpignan.	bes.
			X x x ij

Viviers.	Valence.	Mande.	Caen.
Sarlat.	Vabres.	Vannes.	
Limoges.	Le Puy.	Saint Brieux.	

qui sont presque toutes des Evêchez ; ajoutez à celles-cy une prodigieuse quantité d'autres belles Villes, où il y a des Prévôts & des Sieges Royaux, qui sont, Duchez, Pairies, ou autres Justices subalternes, comme seroient,

Acqs.	Vance.	Thionville.	Colioure.
Bourbon.	Melun.	Valogne.	Bergue.
Linchamp.	Chaumon.	montmidy.	Le Croisic.
Le Catelet.	Bourg-en-Bresse	mazarin ou Ré-	Aussone.
Hénebon.	L'Ecluse.	tel.	mézieres.
Brescon.	Lunelle.	Vitry.	Varenes.
Coserans.	Pignerolle.	mayence.	marmande.
Iffouldun.	Brifac.	Castel-Sarazin.	Cavaillon.
Dinan.	Foix.	Chasteau-Thier-	Bourbon.
Mondidier.	Bazas.	ry.	Saint Guilin.
Rocroy.	Gray.	Crepy.	Saint menchoud.
Rion.	Bapaume.	Saint Paul trois	Saint Venant.
Pertuis.	Damvilliers.	Chasteaux.	Ville-Franche.
Salces.	Quimperlé.	Guingamp.	Corbie.
Mariembourg.	Le Quesnoy.	L'Havre de gra-	Castel-Chinon.
Philippeville.	Nérac.	ce.	Condé.
Mente.	Saint Quentin.	Hédin.	Bouchain.

Et une infinité d'autres, que je laisse avec les Conquestes de sa majesté ; comme l'Alsace, Strasbourg, Fribourg, &c. Les Isles qu'elle possède, & les terres dans les pays estangers : En sorte que si j'ay omis quelque Ville de Turquie dans la Liste que j'en ay faite, vous avez pour en mettre quatre contre une : Cependant j'ay de la peine à croire que j'en aye laissé aucune tant soit peu considerable, apres les recherches exactes & les enquestes que j'en ay faites des plus experts du pays ; à sçavoir des truchemens des Ambassadeurs qui sont à Constantinople ; des Evêques & Marchands Armeniens, avec lesquels j'ay parcouru une bonne partie de la Turquie ; des Reverends Peres Capucins Missionnaires qui sont répandus depuis environ cinquante ans dans la pluspart des Provinces de l'Empire Ottoman, dont ils ont des connoissances tres-particulieres, à cause de la frequentation continuelle qu'ils ont avec les Grands du pays & autres, tant Turcs que Chrestiens, & du fils de monsieur de la Croix, Interprete de sa majesté, qui a esté neuf ans dans le Levant, où apres avoir appris parfaitement les langues Arabe, Turque & Persienne, il a fait divers Voyages, & observé plusieurs choses fort curieuses & remarquables de l'estat du pays. Voila les Auteurs que j'ay consulté pour sçavoir au jray le nombre des Villes de la Turquie qui subsistent à present, & qui

en peuvent porter le nom, sans m'arrester à ce qu'en disent les Cartes Geographiques.

S'il semble à quelques-uns que je ne sois pas si juste qu'ils voudroient dans la comparaison ou combinaison que je fais des Villes de la Turquie avec celles de France, & que d'aucunes leur paroissent plus grandes que les nostres. J'avouë que cela peut estre, & qu'il est difficile, pour ne pas dire presque impossible de n'y pas manquer, & de trouver deux Villes entiere-ment égales : mais supposé que j'aye fait cette faute à l'égard de quelques-unes au prejudice de la Turquie : je puis bien assureur en contre-échange que la pluspart des nostres que je leur oppose, & que je leur mets en parallele sont beaucoup plus peuplées qu'elles, sans parler des autres avantages que n'ont pas celles-là.

Il ne sera pas hors de propos de faire faire icy une reflexion sur les Villes de Turquie, pour desabuser plusieurs Estrangers passagers, qui se les imaginent tout autres qu'elles ne sont, parce qu'en effet elles leur paroissent grandes & peuplées : En voicy la raison, qu'ils n'ont pas eu le temps de penetrer, à cause du peu de sejour qu'ils y ont fait; c'est que les ruës Marchandes qu'ils appellent *Bazars*, lesquels sont le tiers de la Ville, sont inhabitées la nuit, chacun se retirant le soir à sa maison, qui en sera quelquesfois éloignée pres d'un quart de lieuë, & le matin tout le monde retourne à ces *Bazars*, pour y vendre ou acheter ses necessitez : de sorte que le peuple y paroist à la foule, parce que tous les habitans y sont assemblez, & que d'ailleurs les ruës y sont fort étroites : De plus la frequence des Caravanes y contribuë encore beaucoup : dautant que les Marchands estrangers qu'elles amènent, sont obligez de rester dans une Ville les quatre ou cinq mois, jusqu'à la vente de leurs marchandises, & en attendant qu'il parte une autre Caravane pour leur pays.

Vous me demanderez peut-estre : Comment pouvez vous faire comparaison des Villes de Turquie avec celles de France, puisque vous ne les avez pas toutes veuës pour en juger, ny dans l'un ny dans l'autre Royaume ? Je réponds premierement, que j'ay veu les principales de ces deux Monarchies, & que pour ce qui est des autres où je n'ay pas esté, je les connois par le témoignage des experts, ce qui suffit; car vous n'ignorez pas qu'on peut sçavoir une chose, & en parler pertinement sur le rapport d'autrui, lors particulierement que ceux dont on tire les instructions, sont personnes capables, dignes de foy, & originaires des lieux dont on s'informe, telles que sont ceux qui m'ont donné le nombre des Villes de la Turquie, & de leurs habitans, & celui des Villes de France que je n'ay pas veuës, sur le témoignage desquels j'ay crû pouvoir faire sans témérité comparaison des unes aux autres; tout de mesme qu'un homme pourroit à bon droit assureur sur le rapport du public, que Lyon par exemple est plus grand qu'Orleans, encore bien qu'il n'eust jamais veu ces deux Villes; & qui le blasmeroit d'un tel jugement, & de cette pretenduë hardiesse, tomberoit luy-mesme dans un autre defect & passeroit pour un critique.

Après avoir montré la destruction de l'Empire Ottoman par le petit

nombre de ses Villes , difons quelque chose de ses Bourgs dans l'article suivant.

ARTICLE III.

Des Bourgs & Villages de l'Empire Ottoman , & de ce qu'on doit inferer de leur petit nombre.

Pour ce qui est des Bourgs & des Villages je ne crois pas qu'il y ait personne de tous ceux qui ont voyagé en Turquie & en France qui ne donne l'avantage à celle-cy , & qui n'assure que le nombre de ses Bourgs passe de beaucoup celui de la Turquie. Pour preuve de cette proposition , n'est-il pas vray que les Voyageurs en ce pais-là sont obligez de porter du pain & des vivres par le chemin pour huit ou dix jours avec beaucoup d'incommodité & d'embaras : ce qui ne seroit pas nécessaire si la campagne estoit peuplée comme en France de Bourgs & de Villages , dans lesquels on pût prendre ses necessitez , & acheter tout ce qui fait de besoin. Je voudrois bien demander quels Bourgs l'on rencontre depuis Alep jusqu'à Bagdat , à aller le droit chemin , c'est à dire par Ana : cependant il y a quinze grandes journées à marcher nuit & jour. Je n'en ay remarqué que quatre , à la reserve des Villages qui sont à demie journée d'Alep , aussi prîmes-nous nos provisions pour quinze jours , qui finirent fort à propos en arrivant. C'est bien pis encore en beaucoup d'autres lieux , particulièrement au delà de l'Egypte , le pais y est si desert que de Zebit jusqu'à la Meque la caravane des Pelerins ne trouve que trois Villages en cinquante-cinq journées de chemin.

De tout ce que nous venons de rapporter touchant la ruine des Villes & Bourgs de la Turquie , il s'ensuit que Roy de France a beaucoup plus de peuple , & par consequent plus de force & de revenus que le Grand Seigneur , & qu'ainsi la conquête n'en est pas si difficile que l'on s'imagine , particulièrement si l'on considere ce que nous avons dit de la division de ses peuples , de la ruine de ses forteresses hors d'estat de faire aucune resistance , de son mauvais gouvernement , & des desordres de sa milice : enfin c'est le sentiment de tous ceux qui connoissent la Turquie , & qui ont parcouru ses Provinces , qu'on la peut subjuguier tres-facilement & en peu de temps. En confirmation dequoy je rapporteray ce que m'a dit sur ce sujet Monsieur Dupuy Consul de Smirne , qui a fort pratiqué le pais y ayant demeuré trente-huit ans , & appris les langues qui s'y parlent. Il se fait fort avec deux mille hommes de tenir en bride non-seulement cette Ville , mais de jeter encore la terreur dans tous les environs , pourveu que d'ailleurs le Turc fust embarrassé à repousser l'ennemy. Pour ce qui est de la mer & des Iles de l'Archipel , chacun sçait que les Corsaires Chrétiens en sont les maîtres , & que les Turcs n'osent se commettre avec eux.

Quant aux Places qu'ils ont pour la garde de leurs costes, elles sont en si pauvre estat, qu'un convoy de cinq ou six vaisseaux commandé par un bon Capitaine comme seroit le sieur Blaise, Marin de la Cioutat, qui les a toutes parcouruës, est capable de les ruiner, & de les soumettre à l'obéissance du Roy si l'on estoit en guerre.

On pourroit remettre incontinent les Ports que les Turcs ont abandonnez, & y bastir sur les anciens fondemens des forts inaccessibles & imprenables à tous leurs efforts, comme à Tyr, à Caïpha, dans les Isles, & en quantité d'autres lieux. L'on y trouveroit encore les pierres des anciennes murailles éparces çà & là, sans en aller chercher plus loin.

Volia les avantages qu'on a sur eux & leur foiblesse découverte. Pourquoi donc s'épouvanter tant de la Puissance Ottomane, qui n'est plus que l'ombre de ce qu'elle estoit autresfois, un corps sans ame, un vaste Empire desolé, qui n'a plus que le nom de puissance, un Colosse dont la seule apparence fait peur à ceux qui ne le connoissent pas, un amas de diverses Nations opposées les unes aux autres, un chaos de confusion, en un mot plusieurs Royaumes réunis en un seul, mais vuides de peuple. Il est vray qu'ils ont jetté durant quelques siècles l'effroy & la terreur par toute la terre, lorsque Dieu pour chastier les crimes des Chrestiens Orientaux, divisez entre-eux & separez de l'Eglise, les suscita comme il fit autresfois contre les Egyptiens une infinité d'insectes pour les humilier, & confondre leur superbe. Je les compare à ces animaux, d'autant que c'est la Nation la plus ignorante & aveugle qui soit sous la cape du Ciel: cependant il les a laissé regner tant de temps à nostre confusion, & a permis ces desastres, pour nous faire rentrer en nous-mêmes: Mais à present qu'il les a desarmez par la ruine de leurs forteresses, par la diminution de leur peuple & de leurs finances, & par la division qui regne entre-eux, il semble nous inviter à leur destruction, à la conquête de la Terre-sainte, & à rétablir la Religion Chrestienne dans les pais qui nous l'ont communiquée. C'est un droit de justice de leur rendre ce qu'ils nous ont donné: Les pauvres Chrestiens Orientaux qui reviennent au tiers du peuple de la Turquie, oppressez sous le joug de la tyrannie de ces Infidelles, contrits & humiliés nous tendent les bras, mettent leurs esperances en nous, & font offre de leurs services dans cette illustre conquête, plus glorieuse que celle de tous les Empires du monde. Ils considerent entre tous les Princes Chrestiens sa Majesté comme leur futur Libérateur, non-seulement à cause des victoires considerables qu'elle remporte tous les jours sur tant & de si puissans ennemis qu'elle a à combattre, mais en veüe de leurs pretenduës propheties qui leur promettent qu'un Roy de France doit subjuguier la Turquie, & remettre Jerusalem dans sa premiere splendeur. Les Turcs assurent le mesme que les Chrestiens, & disent qu'apres qu'il aura défait en Italie les Musulmans, qui s'en doivent, disent-ils, rendre les maistres, il viendra mettre le Siege devant Constantinople, qu'il emportera en peu de jours, & passera ensuite sans aucune difficulté ou resistance (tant l'épouvante des peuples sera grande) jusqu'aux extremités de l'Empire Ottoman, d'où il

bannira le nom & la religion de Mahomet , pour y établir celle du Messie. Encore bien que nous n'ajoutions point de foy à leurs predictions , cependant ce qu'ils en disent est fort conforme à ce qu'en ont prédit plusieurs grands personnages illustres en doctrine & en sainteté , comme l'Abbé Joachim , saint Nerses Patriarche des Armeniens , dont j'ay rapporté la prophétie en parlant d'eux , saint Catal Evêque de Trente , & S. Ange Martyr de l'Ordre des Peres Carmes.

Voicy ce qu'en dit le penultième dans son Livre intitulé des Calamitez d'Italie, Pleiade premiere, dite Electre : *Un Roy sortira de l'extraction & tige du Lis tres-illustre , ayant le front élevé , les sourcils hauts , les yeux longuets , le nez aquilin ; il assemblera de grandes Armées , chassera les tyrans de son Royaume , qui fuiront devant sa face pour se cacher dans les montagnes & cavernes : car tout ainsi que l'Epouse est jointe à son Epoux , la justice sera associée avec luy. Il aura guerre avec les Chrestiens jusqu'à l'an quarante de son âge & subjuguera les A & autres Insulaires : apres quoy il passera la mer avec des Armées tres nombreuses , entrera dans la Grece , & sera nommé Roy des Grecs. Il subjuguera ensuite les Colchiens , Chipriens , Turcs & Barbares ; & fera un Edit que quiconque n'adorera pas le Crucifié , sera mis à mort. Il n'y aura aucune Puissance qui puisse resister à la sienne , parce que le bras du Seigneur sera avec luy. Enfin il donnera repos aux Chrestiens & à son peuple : puis entrant en Jerusalem , & estant sur le Mont Olivet , il y fera ses prieres à Dieu , & apres avoir mis bas sa Couronne Royale , & rendu graces à Dieu Pere , Fils & saint Esprit , il expirera avec destremblemens de terre & autres signes admirables.*

Il semble que le commencement de cette prophétie ne soit fait que pour le Roy à present regnant : dautant qu'elle represente au naïf sa physionomie & tous les traits de son visage. Par les tyrans qu'il chassera de son Royaume & qui en sont presque exterminés , on peut entendre les Huguenots , qui l'ont voulu autresfois envahir , pour en faire une Republique & un Gouvernement à leur mode. Il les a tellement confondus & humiliés par ses Edits , qu'ils n'osent plus paroître de honte , & se tiennent cachez sans pouvoir plus nuire , ny lever les cornes , semblables à des serpens d'Hyver qui n'ont plus de force pour piquer , mais qui ne laissent pas de couvrir leur venin. Le reste est si clair qu'il n'a pas besoin d'explication , puissions-nous en voir l'accomplissement.

Revelation faite à saint Ange Martyr de l'Ordre des Carmes , sur la montagne dite de la Quarantaine , tirée de sa vie , qui a esté décrite par Henoc Patriarche de Jerusalem , Condisciple de ce Saint. Elle a esté approuvée par un Synode de trente-sept Peres tenu en Jerusalem , & se trouve dans la Bibliotheque du Vatican. Il est mort en Sicile au mois de May l'an 1220. Cette revelation qui luy fut faite dans une vision qu'il eut de Nostre Seigneur , commence par les calamitez arrivées du depuis aux Chrestiens d'Orient , & continuë par celles dont il menace l'Italie , après quoy Jesus-Christ luy dit ces paroles : *Quand mon peuple sera contrit & repentant , lorsqu'il reconnoistra mes voyes , qu'il recevra la justice & l'observera , j'envoyeray*
enfin

DE LA TURQUIE.

537

Enfin celuy qui les délivrera, & qui sera la consolation des Justes.

Saint Ange interroge Nostre Seigneur.

Qui sera celuy qui délivrera Vostre Ville ?

Jesus-Christ répond.

Je susciteray un Roy de l'ancienne Nation & race des François, doüé d'une insigne pieté, consacré des Princes Chrestiens, & chery de tous les professeurs de la Foy Orthodoxe, dont la puissance croistra par mer & par terre. Celuy là subviendra aux necessitez de l'Eglise presque reduite à l'extremité, & estant uny avec le Pontife Romain apres avoir purgé les erreurs du Christianisme, & remis l'Eglise dans l'estat où la souhaitent tous les gens de bien, il envoyera ses Armées suivies d'une multitude de Combattans, dont plusieurs qui mourront pour la querelle de mon Nom, recevront le prix de leur sang répandu : & monteront au Ciel avec de glorieux trophées ; & luy passera les mers avec son Armée navale, restituera aux Chrestiens les Eglises perduës, & délivrera Ierusalem.

Autre prediçtion tirée du Livre de Berobius Evesque de Patras, que saint Jerôme a traduit d'Hebreu & de Grec en Latin, & qu'il a loüé dans ses œuvres. Je la rapporteray dans ses propres termes, de crainte d'alterer sa version par celle que j'en pourrois faire en François,

Cum Sol iustrabit 17. saculum multum, flabit ab aquilone, & ideo Gallus cantabit, terra producet Liliu in radice quasi sterili, qua flos gratus erit & gratissimus Christianis prannians copiam bonorum : siquidem aperientur caeli, quamvis antea solidissimi. Et ut dicebat Iob, flos defluet, judicabit album Lili multum desideratum à gente libera, & tali quod debetur justitia Patris. Gloria & divitia in domo ejus, frement gentes & tabescent : purpura Ecclesiastica fulgebit associata inseparabiliter justo, & in perpetuas aternitates enarrabunt opera eorum : orate populi, gratias agite Deo, qui in pace compleverit misericordias suas, & attendite etiam quomodo alter similis Samuëli venit in adjutorium Domini, & maximè fidelis, & in omnia paratus. Pax & justitia osculabuntur se ; & gladius decidet de manibus omnium. Evellatur penitus zizania de campo Domini. Quae antea adeo agitata erant, replebuntur omni bonitate, terra enim dabit fructum suum.

Cette prophétie semble prouver plus qu'aucune autre que tout ce qu'elle predit doit arriver durant le regne de nostre invincible Monarque Louis XIV. Premièrement parce qu'elle marque le temps, à sçavoir le dix-septième siecle, dont il ne reste plus que dix-huit ans. 2°. Elle dit le nom de celuy qui doit operer toutes ces merveilles, en luy donnant celuy de Lis qui est le diminutif de Louis. 3°. En disant qu'il naistra d'une racine presque sterile, elle denote la qualité de la Reyne sa mere, qui ne l'a conceu que vingt-quatre ans apres son mariage, à force de vœux, d'aumônes & de prieres. En quatrième lieu, elle l'appelle le fils du Juste, qui est le nom du feu Roy de triomphante memoire pere de sa Majesté. 5°. Elle dit que sa gloire & ses richesses donneront de l'étonnement & de l'épouvante aux autres Nations : ce qui se voit manifestement depuis les dernières conquestes de sa Majesté, qui luy ont esté d'autant plus glorieuses qu'elle les a remporté elle seule contre toutes les plus redoutables Puissances d'Europe.

marque infaillible de son bonheur & de ses tresors immenses. 6°. Elle assure que de son temps la pourpre Ecclesiastique, c'est à dire le sacré College des Cardinaux & le Trône de saint Pierre sera éclatant de majesté, d'autant que nostre pieux Monarque achevera d'humilier ceux qui se sont soustraits de l'obeissance du saint Siege, tels que sont les heretiques; mais de plus il luy soumettra encore le pais des Infidelles par la valeur de ses armes, conformément à l'opinion des peuples & au sentiment de la sainte Eglise, qui semble avoir mis en luy (apres Dieu) toutes ses esperances, comme on peut voir par ce qu'en écrivit nostre saint Pere le Pape Clement X. à sa Majesté, à laquelle il envoya à mesme temps une épée qui luy fut présentée par Monseigneur le Nonce avec la Lettre de ce souverain Pontife, dont voicy les propres termes: *Ecce gladius Petri, quem tota Ecclesia in nomine Petri tibi mittit tanquam suo primogenito, illo ergo utere, charissime Fili! contra inimicos ejus, & virtute tibi desuper collata penitus everte: ad hoc enim te misit Deus, hoc à te postulat Mater Ecclesia, hoc à te postulant omnes Fideles. Maeste ergo animo comitem belli habes Petrum, siquidem causam tuam non agis, sed Crucifixi.* C'est à dire: Recevez, Sire, le glaive de Pierre, que toute l'Eglise vous envoie en son nom, comme à son Fils aîné, pour l'employer à la destruction de ses ennemis. Domtez-les, assisté de la force & de la puissance que vous avez receüe du Ciel. A cet effet Dieu vous a suscité pour cette glorieuse expedition, l'Eglise vostre Mere vous la demande, & les Fideles l'attendent de vous. Courage donc, mon tres-cher Fils! vous aurez à vos costez Pierre qui combattra avec vous, d'autant plus que vous ne recherchez pas dans cette guerre vostre gloire & vos interests, mais ceux du Crucifix. 7°. Par celuy qui s'unira au Roy & qui concourra avec luy dans tous ses desseins, semblable au Prophete Samuël Chef des Hebreux, vous devez entendre le souverain Pontife Pere & Chef de tous les Chrestiens, qui secondera sa Majesté dans cette glorieuse entreprise de la destruction de l'infidelité & du schisme figurez par l'yvroye & la zizanie qui seront arrachez alors du champ du Seigneur, c'est à dire de l'Eglise. Cette belle union de ces deux souveraines Puissances spirituelle & temporelle du saint Pere & de nostre grand Monarque, produira d'admirables effets: d'autant que la paix & la justice s'embrancheront, & les Chrestiens qui sont à present si animez & opposez les uns aux autres, mettront bas les armes & s'uniront pour s'opposer à leur ennemy commun.

L'on me dira peut-estre: Vous nous donnez de belles esperances de la future défaite des Turcs, tant par les propheties que vous venez de rapporter, que par tout ce que vous avez dit de la ruine de leur pais: mais en mesme temps vous nous faites découvrir & envisager quantité de difficultez pour cette mesme conquête; car si la desolation de la Turquie & le peu de Villes & de Bourgs qu'il y a, rend les Ottomans foibles d'un costé, il semble que de l'autre elle leur soit avantageuse, & qu'elle nous fasse obstacle pour les subjuguier. Souffrez donc que pour nous éclaircir nous vous propositions en forme d'objections les difficultez que nous venons de former sur tout ce que vous avez avancé, & obligez-nous d'y répondre

& de nous en donner la solution pour nous oster tout doute de l'esprit.

Réponse. L'on ne me sçauroit mettre en ayant tant de difficultez ny de plus fortes, à mon avis, sur cette matiere que celles qui m'ont esté objectées depuis mon arrivée à Paris par un honneste Ecclesiastique fort habile homme & tres affectonné à la France, auquel j'avois communiqué mon Ouvrage; c'est Monsieur Salcedo Flamand, qui a l'honneur d'estre connu de sa Majesté & de Messieurs ses Ministres, auxquels cet illustre Etranger propose la conquête d'un autre país moins éloigné que la Turquie, & fait voir dans les Memoriaux qu'il a presenté diverses fois à la Cour, & que j'ay lûs, qu'elle est d'autant plus avantageuse à ce Royaume, qu'elle le mettra en paix avec ses voisins, & particulièrement avec la Maison d'Autriche, outre qu'elle obligera plusieurs Princes à prendre nos interests, humiliera l'heresie, augmentera de beaucoup les revenus du Roy, ameliorera son commerce, & aura d'ailleurs plusieurs autres suites de la derniere consequence, qu'il décrit en détail avec beaucoup de netteté & d'erudition, & que je passe sous silence, pour rapporter dans les articles suivans les solutions des principales objections qu'il m'a faites apres plusieurs autres personnes, touchant l'entreprise de la Turquie, à laquelle nous ne devons pas encore penser, dit-il, dans les conjonctures où nous sommes, quelque facile & glorieuse qu'elle puisse estre à sa Majesté: je ne disconvins point de son sentiment apres toutes les raisons qu'il m'allegua, sçachant bien que cette premiere conquête (que je souhaite aussi ardemment que luy) fera une tres-belle disposition & un grand acheminement à la seconde, dont je fais la proposition pour la gloire de Dieu, l'honneur de mon Prince, & l'interest du Christianisme.

ARTICLE IV.

Réponse aux objections & difficultez qu'on fait d'ordinaire touchant la future entreprise de la conquête de la Turquie.

PREMIERE OBJECTION. Si le país est si desert que vous le décrivez, nos armées bien loin d'y pouvoir subsister, periroient de faim & de misere, se verroient obligées de tout quitter, & ne remporteroient rien d'une telle entreprise que de la confusion. A cela je répons que l'Egypte, Chipres, l'Archipel, la Grece & la Syrie qui seroient les premiers pris comme les plus proches de nous, sont si fertils & abondans, qu'on y trouveroit des grains suffisamment pour entretenir durant des années entieres des milliers d'hommes, & que tous les autres vivres comme la chair, le ris & les fruits y sont à si bon marché, qu'ils s'y donnent presque pour rien à comparaison de nos país; & qu'ainsi nos armées y vivroient mieux qu'elles ne font en Europe, à la reserve du vin qu'elles n'auroient qu'en Chipres, dans la Grece & l'Archipel; par tout ailleurs il est tres-rare, encore bien

qu'il y ait quantité de vignes, & que les raisins y soient en abondance; mais ils les font secher comme des pances, ou bien ils en font de l'eau-de-vie ou du raisinet qu'ils appellent *dépse*, en consistance de miel, qu'ils mangent comme du beurre sur du pain à la pluspart de leurs repas. Pour ce qui est des autres païs qui ne sont pas si abondans, on y pourroit faire transporter du bled sur les chameaux qui y sont à milliers, & qui portent deux fois plus pesant que les mulets, ou bien on le feroit baisser sur les fleuves. Au reste nous n'aurions rien à démêler avec ces païs deserts & miserables dont j'ay parlé: d'autant que n'ayans point de Forteresses pour leur défense, ils seroient obligez de se soumettre d'eux-mesmes voyant le reste pris; outre qu'on les pourroit laisser en proye au Persien, qui ne manqueroit jamais de s'y jeter s'il voyoit une occasion semblable, & qu'il fust assuré de les pouvoir conserver, sans s'attirer une guerre avec le Turc, qui seroit incapable alors de luy resister.

2. OBJECTION. Si les chaleurs sont si excessives que l'on dit, & les pestes si frequentes dans la Turquie, nos soldats y mourroient tous sans coup ferir, comme il arriva du temps de saint Louïs, & ainsi nos fatigues & nos efforts seroient inutiles, & nous n'en remporterions rien que de la perte & de la confusion. Je répons qu'encore bien que l'air soit plus chaud dans la pluspart des lieux, qu'en Europe, neanmoins il n'est pas si mal-sain, particulièrement la nuit qu'on peut coucher dehors six mois de l'année sans aucune incommodité, parce qu'il n'y a ny rosée ny serain. De plus, durant les grandes chaleurs il fait toujours un peu de vent qui rafraichit l'air, & qui tempere l'excès de la chaleur: Au reste tous les climats ne sont pas de mesme, il y en a de plus froids & de plus chauds que les nostres. J'avoüe qu'il s'y trouve comme ailleurs quelques lieux mal-sains, qui ne seroient peut-estre pas tels n'estoit la negligence des Turcs, qui y laissent croupir des eaux, ne voulans pas prendre la peine de les faire écouler; en un mot je n'ay pas remarqué jusqu'à present en Turquie cette prétenduë intemperie de l'air, depuis dix-huit ans que j'y voyage, pendant lesquels je me suis toujours mieux porté qu'en France: nonobstant toutes les fatigues & les mesaises que j'y ay souffertes d'ailleurs, & j'y ay observé le mesme dans la pluspart des Marchands d'Europe, qui s'y trouvent si bien qu'ils n'en sortiroient qu'à regret, n'estoit les tyrannies qu'on leur fait: d'autant que le païs est fertile, abondant, & les saisons y sont fort réglées: ce qui fait qu'ils n'y sont presque jamais malades, & qu'ils s'y traitent bien à bon marché. Pour ce qui est de la peste, j'ay déjà dit ailleurs qu'elle n'y est frequente que par la faute des Turcs, qui ne prennent aucune precaution pour s'en preserver, & qui conversent indifferemment avec ceux qui en sont atteints actuellement, comme ils feroient avec d'autres: cependant quoy qu'ils s'exposent ainsi comme des bestes à ce fleau, ils passent pour l'ordinaire les vingt ans entiers sans l'avoir. Il y en avoit vingt-cinq qu'elle n'avoit esté en Alep, la derniere fois qu'ils en furent affligez.

3. OBJECTION. Si le païs du Grand Seigneur est si ruiné que vous nous

Je representez, & qu'il ait si peu de soldats & de finances, d'où vient donc qu'il fait tous les jours de nouvelles conquestes sur les Chrestiens, & qu'il s'avance toujours de plus en plus dans leur país, sans rien perdre de ce qu'il a une fois gagné? Je répons que la division des Chrestiens en est la seule cause, & qu'il ne fait ces progrès que quand il les voit en guerre les uns avec les autres, & par consequent en estat de ne luy pouvoir résister: alors il prend son avantage, & se jette à l'improviste sur l'un des deux parties, pendant qu'il le voit embarrassé & déjà affoibli par ses ennemis; ou bien il attend que les peuples rebelles & mécontents de leur Prince, se soumettent à luy de bon gré, & demandent sa protection contre leur Souverain, comme font aujourd'huy les Hongrois, & auparavant eux les Cosaques, ce qui a occasionné la guerre avec la Pologne: mais si au lieu d'estre desunis, ils estoient en bonne intelligence, & qu'ils l'assiégeassent chacun de son costé, ils le perdroyent dans une seule campagne: d'autant que tous ceux qui luy obéissent à present par force, tels que sont les esclaves, les Chrestiens Orientaux & les autres Nations dont nous avons parlé, qui luy sont opposées & antipatiques, se souleveroyent contre luy, & aideroyent à le perdre pour se vanger de ses tyrannies. Or quant à ce que vous dites qu'il ne perd rien de ce qu'il a une fois pris? Je répons qu'il n'a garde, puisque personne ne se met en devoir de le reprendre: que si on le faisoit, on y réussiroit sans doute, aussi bien que les Polonois qui ont recouvré quatre Villes dont il s'estoit emparé, qu'ils leur rendent cependant par le dernier traité de paix, dans l'impuissance où ils se voyent de pouvoir maintenir la guerre faute d'argent, ou plutôt à cause des divisions qui sont parmy eux, & de la mauvaise intelligence qu'il y a entre les Grands du Royaume, dont chacun veut commander à sa mode.

4. OBJECTION. Si les Princes d'Europe entreprenoyent de faire la guerre au Turc, il naistroyt des pretentions entre-eux & des débats, soit pour la preceance dans les armées, soit pour la division des terres, ou bien pour quelques autres motifs d'interest. Ajoûtez à cela que chacun d'eux voudroyt assieger le país qui luy sembleroit le meilleur, & le plus à son avantage, & ainsi on ne feroit que des querelles, au lieu de combattre l'ennemy commun? Il est facile de répondre à cette objection, & d'empescher ce desordre, en voicy les moyens: Pour éviter les inconveniens qui pourroyent arriver au sujet de la preceance, il faudroyt qu'un chacun assiégeast de son costé sans se mêler avec les autres. Que l'Empereur par exemple se jettast dans la Hongrie & les Provinces confinantes à ses Estats; que le Roy de Pologne en fist le mesme vers la mer noire, aussi bien que le Moscovite dans la Lucraïne & autres país; que les Venitiens reprissent la Dalmatie, la Morée avec la Candie, & quelques Isles de l'Archipel; que le Roy d'Espagne assiégeast la Barbarie, & ensuite l'Egypte & Jerusalem; & que le Roy Tres-Chrestien pour jeter la terreur & l'épouvante parmy les Turcs (qui apprehendent plus que d'aucun autre sa puissance) vinst mettre le siege devant Constantinople apres la prise

des Dardanelles, & se rendist maistre ensuite de la Grece & de la Natolie, où il ne trouveroit aucune resistance. Le Roy de Perse qui n'attend que ces heureux momens, ne manqueroit jamais de se jeter sur Babylone, Ninive & Diarbeker, qui sont à sa bien seance, & se rendroit jusques à l'Euphrate aux extremitez de la Mesopotamie. Pour ce qui est maintenant de la division des terres, il faudroit laisser à un chacun ce qu'il auroit conquis sur le Turc, & en tomber d'accord avant que de rien entreprendre, à moins qu'on ne voulust ensuite faire quelque échange à l'amiable par voye d'arbitres, pour un accommodement: mais il ne faudroit point faire ces propositions qu'apres que la guerre seroit finie & terminée, pour ne point perdre de temps, & ne donner aucun respir au Turc; comme aussi pour ne causer pas de mécontentement par un refus qui pourroit avoir d'autres suites. Quant à ce que vous dites qu'un chacun voudroit assieger tel país qu'il luy plairoit, & qu'il trouveroit à sa bien seance. Je répons qu'on devroit en cette rencontre s'en rapporter au Pere commun de tous les Fideles nostre saint Pere le Pape, qui assigneroit à chaque Prince le país qu'il auroit à combattre, & ne se pas rendre juge en sa propre cause, apres quoy on n'auroit rien à démeller ny à pretendre.

V. O B J E C T I O N.

Cette union des Princes Chrestiens contre le Turc paroist si difficile, qu'on ne la peut presque esperer generale, telle que vous la supposez: de sorte que si nous allions seuls avec les Italiens, ou les Polonois, d'autres Estats voisins de la France se prevaudroient peut-estre de nostre absence, & pourroient faire des irruptions dans le Royaume, pendant que ses forces seroient occupées contre les Infidelles, & les obligeroient de retourner en arriere pour la garde de leur pays, qui seroit en peril de se perdre au lieu d'en prendre d'autres.

Je répons que je ne trouve aucune difficulté à cette union des Princes Chrestiens contre la puissance Ottomane, s'ils estoient en paix, ou que du moins il y eust une suspension d'armes pour trois ans: d'autant plus qu'il y a de grands avantages pour chacun d'eux en particulier, en ce qu'ils pourroient reprendre dès la premiere campagne tout ce qu'ils ont perdu en plusieurs années, dans la supposition que nous avons faite, qu'ils attaquaissent le Turc chacun de son costé. Mais quand mesme nous y viendrions seuls, assistez des forces d'Italie, de Pologne, & de la Perse. On pourroit laisser en France des troupes suffisamment pour la garde de nos Frontieres, & pour empescher les sinistres desseins de nos ennemis: Au reste je ne crois pas que l'Empereur & le Roy d'Espagne voulussent commettre une action si abominable que celle-là, qui les rendroit odieux à tout le Christianisme, & qu'ils pussent se résoudre de venir faire des irruptions sur les terres de sa Majesté, cependant qu'elle procureroit par ses armes la destruction des Infidelles: mais quand mesme cela arriveroit, ce que je ne puis pas m'imaginer, ils ne le scauroient faire si à l'improviste, & si subitement qu'on ne s'en aperçoive quelque temps auparavant: d'autant que les armées ne se mettent pas sur pied tout d'un coup, & ne passent pas d'un país à l'autre comme

une troupe d'étourneaux : alors si on appercevoit le moindre mouvement, l'on prendroit ses precautions contre eux, en attendant le retour de nos troupes ; & l'on auroit toujors l'honneur & le merite devant Dieu & devant les hommes d'une si sainte entreprise : au lieu que ceux qui l'auroient traversée, seroient l'opprobre & la risée des peuples. C'est le pire qui pourroit arriver, & que nous supposons comme une chose presque impossible.



ARTICLE V.

Suite du mesme sujet.

VI. OBJECTION.

Vous de doutez pas qu'il vous faut de la cavalerie pour réussir dans l'entreprise que vous proposez, & par consequent des chevaux. Cela supposé, dites-nous où nous les pourrons prendre, & en quel endroit de la Turquie : car de croire qu'on en puisse transporter d'Europe en ces pays-là sur nos vaisseaux autant qu'on en aura de besoin, il n'y a pas d'apparence, & la chose est trop difficile, pour ne pas dire impossible, tant à cause de l'embaras des fourrages necessaires pour leur nourriture durant le temps de la navigation, & du peril où ils exposeroient nostre armée navale, que à cause de la prodigieuse quantité de vaisseaux qu'il faudroit pour en mener un si grand nombre ; & ainsi nous n'aurions que de l'Infanterie pour combattre nos ennemis, ce qui ne nous suffiroit pas.

Je répons premierement, que nostre armée navale peut avec son artillerie, ses bombes & ses feux d'artifice s'emparer tres-facilement, sans le secours de la Cavalerie, de tous les Ports & Havres de la Turquie, qui n'ont aucunes Fortereses capables de les deffendre : Elle diviseroit par la prise de ces Places l'Empire Ottoman en deux parts, & empescheroit par ce moyen la communication des forces qu'il a en Asie avec celles qu'il a en Europe ; ce qui causeroit une confusion & une consternation universelle dans cet Estat, dont les peuples mécontents & le nombre prodigieux de Chrestiens qui l'habitent, se prevaudroient pour achever de le perdre, & procurer par sa ruine leur liberté. De plus, nous trouverions dans les Isles de l'Archipel, qui se rendroient d'abord aux premieres approches de nos vaisseaux, n'estant pas mesme capables de resister aux Corsaires, plus de quinze mille chevaux, sans parler de ceux qui seroient dans les Villes Maritimes conquises, & d'autres qu'on prendroit aux environs, de vive force, ou qu'on achepteroit des peuples du pays, qui estans tres-avides d'argent, nous en ameneroient de toutes parts pour les vendre, comme ils ont fait autrefois dans semblables rencontres.

VII. OBJECTION.

Si les François avoient commencé une guerre en Turquie, & qu'ils s'en fussent retirez, il ne faudroit plus, ce semble, parler d'y aller trafiquer, & ainsi le commerce du Levant seroit perdu pour eux, ce qui leur apporteroit un tres-grand prejudice.

Resp. C'est tout le contraire; d'autant que les Turcs qui n'agissent que par crainte & par interest, voyans les degats qu'ils y auroient fait en si peu de temps, craindroient une autre fois de les choquer, & procureroient au plûtoſt leur retour, pour faire cesser les hostilitéz, & asséurer leurs Ports & Havres contre les courses des Corsaires Chrestiens qui y seroient tous les jours, si les François n'y trafiquoient pas: De sorte qu'on auroit au moins cet avantage d'avoir montré au Turc ce que l'on sçait faire, & de l'avoir châtié des insultes qu'il a fait à nos Marchands dans son pays; ce qui le rendroit plus sage & retenu à l'avenir, & le commerce meilleur que par le passé.

VIII. OBJECTION.

Croyez-vous que nos armées soient pour avoir aujourd'huy de plus heureux succez dans la Turquie que n'en ont eu autrefois les Croisades qui avoient de si nombreuses troupes?

Resp. Je n'en fais aucun doute pour plusieurs raisons; premierement parce qu'il n'y avoit parmi les Croisez, presque ny ordre ny subordination, & que la plupart d'eux n'estans que volontaires, s'en retournoient en Europe quand ils vouloient, sans qu'on les en peût empêcher, & defertoient l'armée au moindre dégoust qu'ils en avoient, ou si-toſt que leur vœu d'aller à la Terre-Sainte, estoit accompli. Ajoûtez à cela que dans ces mesmes troupes il y avoit les deux tiers de gens inutiles, inhabiles aux armes, & sans aucune discipline, qui ne servoient qu'à affamer l'armée, & à y causer du desordre; à sçavoir quantité de payſans, de femmes, de jeunes garçons, & de toutes sortes de personnes ramassées de la lie du peuple, poussées d'une ferveur indiscrete, & conduites quelquesfois par des Chefs aveugles & sans experience, sortis des Cloistres & des Solitudes, comme Pierre l'Hermite & d'autres: au lieu qu'apresent on prendroit bien d'autres mesures; & l'on pratiqueroit tout le contraire pour obvier à ces desordres & à ces abus. Il faut considerer encore, qu'on avoit alors plus d'obstacles à vaincre qu'aujourd'huy, tant de la part des Grecs qui tenoient l'Empire d'Orient, & qui nous trahissoient toujours, comme l'on peut voir dans les Auteurs qui ont écrit des Croisades, que de la part des Sarrazins qui estoient meilleurs soldats, & plus nombreux que ne sont aujourd'huy les Turcs, outre qu'ils avoient plus de Forteresſes qu'eux, les entretenoient mieux, & estoient autant affectionnez à leur Souverain que les Ottomans sont mécontents de leur Grand Seigneur, à cause de ses tyrannies, qui leur font souhaiter tous les jours un changement de Regne. Cependant nonobstant tous les obstacles dont nous venons de parler, & les desordres de nos anciennes Croisades, elles n'ont pas laissé de s'emparer de la plupart des terres de la Turquie; à sçavoir de l'Empire de Grece,

des

des Royaume de Chypres , de Jerufalem , & d'une partie de celuy d'Egypte ; de la Natolie ou Afie Mineure ; de la Syrie , mefopotamie , & autres Provinces que nous avons du depuis perduës par la mauvaife intelligence qui eftoit entre les Chefs de Croifez , qui bien loin de pourfuivre la ruine de leur ennemy commun , ne fongeoient qu'à fe faire la guerre les uns aux autres ; ce qui n'arriveroit pas maintenant fi chaque Prince attaquoit la Turquie de fon costé , ou qu'une feule puiffance absoluë comme nôtre grand Monarque , affifté des feules forces d'Italie , entreprift ce genereux deffein.

I X. O B J E C T I O N.

Voudriez-vous bien donner un tel confeil au Roy , & le porter à faire la guerre au Turc , tant que les Princes fes voifins , jaloux de fes victoires , comme vous fçavez , feront en estat de luy en fufciter une autre , & de fe liguier contre luy pour traverser fes deffeins , & reprendre les Places qu'il a conquifes fur eux par la valeur de fes armes , & en vertu de fes legitimes pretentions. Pour moy je fuis oppofé en cela à vofre fentiment ; je voudrois luy perfuader tout le contraire , & l'exciter , fi j'avois affez de Rhetorique & d'acez aupres de fa Majesté , à pourfuivre fa pointe dans les Vallées & le Plat-Pays avant que de grimper fur les Montagnes du Levant , ne doutant pas qu'elle en remportera cent fois plus d'avantage que de la prife de la Turquie , veu que la conquête des terres que fa Majesté prend appartenir à la Reine fon Epoufe , termineroit toutes les guerres & les differends qu'elles a avec fes principaux ennemis , & mettroit la France en estat d'entreprendre dans la fuite avec fucces , & fans fe commettre , le grand deffein que vous propofez , & qui ne réuffira jamais qu'auparavant on n'ofte les obstacles , en s'affeurant de ceux qui nous peuvent nuire.

Resp. Je tombe d'accord avec vous qu'il faut prendre dans cette rencontre fes precautions : auffi ne voudrois-je pas confeiller , pour les raifons que vous dites , d'attaquer le Turc , tout foible & miserable qu'il puiffe eftre , dans la conjoncture où nous fommes. J'avouë mefme que nous ne ferons jamais guere en estat de le faire , qu'auparavant fa Majesté ne fe foit rendu Maiftre absolu des pays que vous fouhaitez fi paffionnement de voir réünis à fa Couronne pour le bien du Christianifme. Je pretends donc feule-ment de faire connoiftre la facilité qu'il y a à subjuguier le Turc , confideré fa foibleffe & les defordres de fon Empire , fans parler des obstacles qu'il pourroit y avoir de nôtre part à cette entreprife ; tels que feroient des guerres actuelles ou prochaines avec d'autres Princes nos voifins. Au refte j'efpere que les lumieres & les connoiffances que je donne touchant la décadence de la Turquie ne feront pas inutiles ny à negliger à l'avenir ; & qu'on pourra s'en fervir en temps & lieu , fi Dieu fait jamais naiftre les occafions à nôtre grand Monarque , de porter dans l'Orient fes armes Victorieufes , pour eternifer , par la defaite de l'ennemy commun des Chreftiens , fa memoire parmy les hommes , & faire de ce grand exploit le comble de fon honneur : cependant je me contenteray pour le present de faire voir le peu de force & l'impuiffance de celuy qu'on aura pour lors à combattre,

afin qu'on puisse prendre ses mesures avec luy & l'attaquer par son foible. C'est tout ce que je me suis proposé dans cet Ouvrage, n'estant pas capable d'en faire davantage, ny de soulever contre luy ceux qui pourroient le détruire & l'exterminer : cela n'appartient qu'à Dieu seul qui dispose des Souverains, & qui tient le cœur des Rois entre ses mains.



ARTICLE VI.

Réponse à d'autres difficultez.

X. OBJECTION.

Quand même les François se rendroient maistres de la Turquie, ils ne gagneroient rien dans cette conquête, & se consumeroient en des dépenses inutiles : d'autant qu'il la faudroit donner à quelque Prince, n'estant pas possible de conserver avec la France un pays qui en est si éloigné, & où il arriveroit tous les jours des revoltes auxquelles il seroit difficile de remédier.

Resp. Vous estes fecond en objections, & je ne dois pas estre chiche de réponses; en voicy quelques-unes qui vous satisferont peut-estre. Pourquoi les François ne pourront-ils pas conserver leur part des conquestes qu'ils y auront faites, de la même maniere que le Roy d'Espagne conserve les Royaumes de Naples, de Sicile, des Indes Occidentales, de Mexico, des Canaries, & tant d'autres, aucuns desquels sont plus éloignez de son pays que n'est nostre France de la Turquie, où ils mettroient des Vice-Rois, comme le Roy Catholique fait dans ceux-cy, qui se changeroient tous les deux ou trois ans ? qui les empescheroit de se conformer à luy en cela ? quelle plus grande difficulté y a-t'il dans l'un que dans l'autre ? pour moy je ne la remarque pas : mais mettons les choses au pire, & sur le pied où vous les voulez prendre, à sçavoir qu'il faudroit donner à un Prince Chrestien tout ce que les François auroient conquis dans la Turquie. Quand cela seroit, estimeriez-vous un petit avantage pour sa Majesté tres-Chrestienne, d'avoir defait l'ennemy commun de l'Eglise ? & conquis un Empire qui estoit autrefois la terreur du monde ? d'avoir délivré des milliers d'ames de l'esclavage du demon, & de la servitude des Infidelles ? d'avoir réunis à l'Eglise tant de Royaumes, de Nations & de pays qui en estoient separées depuis plus de mille ans ? d'avoir posé, par un effet de ses liberalitez & de sa generosité la Couronne sur la teste d'un Monarque, pris des Princes de son sang Royal ? Et d'avoir estably un Empire Catholique sur les ruines de celui des Mahometans ? Au reste, sa Majesté le pourroit faire avec des conditions tres-avantageuses pour

elle ; comme par exemple qu'il y auroit une union perpetuelle de cette nouvelle Monarchie avec celle de France ; qu'elle la reconnoistroit par quelque hommage comme sa protectrice ; qu'elle seroit obligé de l'assister dans le besoin d'hommes & d'argent ; que les vaisseaux de France ne payeroient que tant de doüane dans ses Ports par preciput à ceux des autres Nations. Que le Roy venant à mourir sans hoirs masculins , sa Majesté pourvoiroit d'un successeur. Outre tous ces avantages , elle pourroit se reserver quelques Isles dans l'Archipel, tant pour la commodité de son commerce , que pour obliger cette puissance d'estre plus attachée à ses interests. En un mot , ce grand exploit fait pour la gloire de Dieu & le salut des ames luy procureroit une autre Couronne dans le Ciel, eterniseroit sa memoire parmy les hommes , seroit le sujet de ses triumphes , & celuy des eloges que toutes les langues & les plumes presentes & à venir s'efforceroient à l'envy de luy donner.

Quant à la raison que vous apportez , que nous ne pourrions conserver nos conquestes dans la Turquie, à cause des troubles continuels, & des revoltes qui y arriveroient : Je vous ay déjà satisfait amplement sur cette difficulté dans l'article 2. du chap. 30. où je vous ay donné diverses réponses, celle-cy entre-autres, qu'il n'y auroit qu'à deffendre aux sujets le port des armes.

Inter. De grace , dites-nous, comment & par quelles voyes voudriez-vous proceder dans cette grande entreprise , soit que les François fussent seuls , avec le secours des Polonois d'un costé , & des Italiens qui s'offriroient à eux sans doute dans cette rencontre ; soit qu'ils fussent assistez des autres Princes ?

Resp. Je vous ay déjà répondu en partie sur cette difficulté, en parlant des obstacles qui pourroient venir de la part des Rois Chrestiens liguez dans cette guerre : mais pour ne vous laisser plus aucun doute , je m'estendray davantage sur ma réponse, ou pour mieux dire j'en donneray plusieurs à vostre demande. Vous ne devez donc pas vous persuader que ce grand exploit soit de si difficile entreprise, si vous considerez bien ce que je vous ay dit de l'estat miserable de la Turquie, de la division de ses peuples, de l'aversion qu'ils ont contre leur Prince , de la ruine de ses Forteresses , joint au peu de finances & de soldats qu'il a, considerée encore sa proximité avec l'Empire, l'Italie & la Pologne. Supposé donc que la paix fust faite & bien establee en Europe : voicy ce qu'il faudroit faire ; premierement que le Roy tres-Chretien qui sera sans doute le premier mobile dans cette importante affaire, & le principal executeur des intentions du Grand Monarque du Ciel, taschast d'engager ses voisins dans cette guerre par l'entremise de nostre saint Pere le Pape, qui diviseroit entre les Princes l'Estat du Turc , & assigneroit à chacun d'eux un pays particulier à combattre, conformément à ce que j'en ay dit cy-dessus. Et s'ils refusoient de le faire, que sa Sainteté procurast au moins qu'ils fournissent à sa Majesté des hommes, des vaisseaux, ou de l'argent. Et si tant est que le secours Espagnol ou autres fissent encore difficulté de marcher sous les Estendarts de France, on pourroit prendre celuy de l'Eglise,

& declarer le Roy Generalissime des armées Chrestiennes, & chef de la Croisade : mais le plus seur, comme j'ay dit, seroit d'attaquer chacun de son costé, pour éviter tous ces inconveniens. Si l'une ou l'autre de ces deux voyes reussit; il faudra en mesme temps faire marcher deux armées, une par terre du costé de l'Empire, outre celle de Pologne, & l'autre par mer, qui devra faire son coup, comme plus assurée de la victoire que celles de terre, à cause de la foiblesse des Turcs sur mer, qui prendront l'effroy aux nouvelles de cette premiere defaite. Il sera bon de venir en droiture à Constantinople, & de forcer les Dardanelles, dont la prise n'est pas si difficile, comme j'ay fait voir ailleurs, sans s'arrester à prendre des Places sur les frontieres, afin de jeter tout à coup l'épouvente dans l'Empire Ottoman, dont les peuples sont fort timides.

2°. Il faudroit convenir, avant que d'entreprendre cette guerre, qu'aucun des Princes liguez ne pourra faire sa paix avec le Turc, quelque offre qu'il luy fasse, sans le consentement des autres Princes Chrestiens ses confederez.

3°. Il seroit encore bon de fixer à peu pres le nombre de soldats que chacun d'eux seroit obligé d'entretenir durant tout le temps que dureroit la guerre, afin que tous contribuassent de leur costé, & payassent d'effets, & non pas d'apparence & de parole seulement, laissant tout le poids sur les autres qu'ils feroient semblant d'assister.

Il faudra d'abord traiter les peuples avec douceur, leur protester qu'on ne vient que pour les délivrer de la servitude, & ne faire main-basse que sur ceux qu'on trouveroit armez & sur la deffensive; sur tout il faudroit empêcher l'insolence ordinaire des soldats, & leur deffendre sous de rigoureuses peines d'entrer dans les maisons où il y a des femmes, suivant en cela la pratique du pays, qui s'observe si exactement qu'un Bacha n'oseroit l'avoir transgressée. Et si l'on venoit à enfreindre cette coustume, cela seul seroit capable de faire soulever tous les peuples contre nous, & d'arrester tous nos progres.

Inter. Vous ne nous dites pas que deviendroient les Consuls & les Marchands François qui se retrouvent actuellement dans tous les Ports de la Turquie, si le Roy avoit declaré la guerre au Grand Seigneur; ne seroit-ce pas une cruauté de les abandonner à la rage de ces Infidelles, qui ne manqueroient pas de se vanger sur eux, & de leur faire souffrir tous les supplices que la passion leur pourroit suggerer?

Resp. Il seroit facile au Roy de les retirer avant que de commencer la guerre, & d'obliger le Turc à les rendre de gré ou de force: il ne manqueroit pas de moyens pour cet effet. Celuy-cy m'a paru un des plus expediens; à sçavoir que sa Majesté demandast au Grand Seigneur la diminution de la Douanne, & de nouveaux Privileges pour les Marchands, ou bien la restitution de tout l'argent que les Ministres de la Porte ont exigé d'eux injustement & tyranniquement depuis tant d'années. Il est certain qu'il ne le sçauroit faire quand il voudroit, parce que cet argent monte à des sommes exorbitantes; & sur le refus qu'il en feroit, on prendroit sujet de luy dire qu'il permist donc aux François de se retirer de son pays, puis

qu'au lieu d'y avoir du profit ils s'y ruinent: qu'ils ne sont pas venus pour y perdre; mais pour tâcher d'y gagner quelque chose. Il y a bien de l'apparence qu'il ne leur accorderoit pas d'abord leur retraite; mais si on luy disoit que le Roy est resolu de n'envoyer plus de vaisseaux Marchands, quoy qu'il fasse; & que bien davantage il menace de venir ruiner tous les Ports de Turquie, si on ne luy rend ses sujets; qu'il ne pretend pas qu'on les traite comme des esclaves, en les retenant par force, & que si on ne les remet en liberté au plûtoſt, il enverra une centaine de Corsaires ſaccager toutes les Costes de la Turquie, & les Isles de l'Archipel; d'où ils enleveront les habitans, hommes, femmes & enfans, pour les transporter en France. Il est certain que si on les menaçoit de la sorte, & qu'il vit quelque commencement d'hostilité en consequence de leur retention, qu'il leur permettroit de ſeretirer, de crainte de s'attirer une guerre, & de causer un plus grand mal.

Nous sommes plus que satisfaits de vos réponses, & des ſolutions que vous avez donné à toutes nos difficultez; il ne nous reste plus qu'une demande à vous faire, qui devoit estre la premiere; c'est touchant la ruine de la Turquie, que vous avez représentée ſi deſerte de Bourgs & de Villes. Nous voudrions bien ſçavoir d'où procedent tous ces dégats, & qu'elles ſont ces causes de ces deſordres.

Réponſe. Il y en a plusieurs: mais les principales ſont les tyrannies que l'on exerce ſur le peuple, qui vont dans tel excés, que les particuliers n'oſent baſtir ny faire aucunes reparations à leurs maiſons, de crainte de paroître riches & de s'expoſer à la perſecution, & ainſi ils laiſſent tout ruiner. 2°. C'est le mauvais traitement que l'on fait aux païſans de la campagne, lors particulierement qu'on vient lever les droits du Grand Seigneur ſur le bled, dont on prend quelquesfois plus des deux tiers, & celuy qui les fait travailler, enleve le reſte: ſi bien que ſe trouvant fruſtrez de leurs eſperances apres tant de travaux, ils quittent tout pour mettre leur eſprit en repos, & ſe délivrer de ces tyrannies, & abandonnent les Villages & la culture des terres. 3°. C'est que les meilleurs fiefs de l'Empire qui ſont assignez aux Officiers de l'armée pour leur entretien, & celuy des ſoldats qu'ils ſont obligez de fournir dans le beſoin, paſſent de main en main, ſe donnent tantost à l'un, tantost à l'autre, d'où vient qu'aucun d'eux ny faiſant jamais la moindre reparation, & ſe contentant d'en tirer (durant le temps qu'il en jouit comme d'une vache à lait) tout ce qu'il peut: ces fiefs vont touſjours en déperiffant, & à la fin ils tombent en ruine, & on les abandonne comme les terres les plus ingrates. 4°. Ce ſont les deſordres de la ſoldateſque qui va à troupes, & fait des courſes ſur les payſans, les met à contribution, dérobe leurs enfans, & les oblige par ces violences à deſerter la campagne, & à s'enfuir dans les foreſts & les montagnes. 5°. Les Arabes ſont encore pire qu'eux; car non contents d'enlever les biens des payſans Turcs, ils démoliffent encore leurs maiſons, en vengeance des tyrannies que leur font les Gouverneurs

des Provinces. 6°. C'est le gouvernement tyrannique des Bachas & autres Officiers qui voulans s'enrichir durant un an ou deux qu'on les laisse en charge, ou du moins se rembourser de l'argent qu'ils ont donné pour son achapt, font mille injustices & desolent le pauvre peuple, particulièrement à la campagne, dont les habitans ne sont pas capables de leur résister ny de s'aller plaindre de leurs violences à la Porte du Grand Seigneur. 7°. C'est que les Turcs ne rebâtissent jamais les Villes qu'ils ont ruinées durant les Sieges, & le peu de maisons qui y restent, estant la pluspart inhabitées par le transport qu'ils font des Citoyens dans un autre pays, elles tombent en ruine par succession de temps, personne ne se mettant en peine d'y faire des reparations pour les raisons que nous venons de dire.

Je ne doute pas que le Lecteur ne s'estonne comment la Turquie peut se maintenir parmy tant de desordres que nous en avons rapporté dans les Chapitres precedens, & qu'il ne voulust bien sçavoir ce qui l'a fait subsister jusqu'à present, veu qu'il semble qu'elle devrait se détruire d'elle-mesme. Recherchons-en les causes avant que de finir cet Ouvrage, & examinons-les dans le dernier de nos Chapitres.



CHAPITRE TRENTE-DEUXIÈME.

Ce qui fait subsister la Turquie parmy tous les desordres, les partis & les divisions de son Estat.

JE remarque plusieurs causes qui y contribuent, mais la principale de toutes c'est la division & les guerres qui sont entre les Princes Chrétiens, qui empeschent les rebellions de l'Empire Ottoman, où les peuples quoy que tyrannisez, miserables, & contraires à la religion du Grand Seigneur, n'ont garde de se revolter contre luy, le voyant en paix avec tous ses voisins, & que personne ne l'attaque depuis tant de siècles: qu'au contraire c'est luy qui fait insulte à tout le monde, & qui se ruë à l'improviste tantost sur l'un, tantost sur l'autre, lorsqu'il les voit embarassez dans une guerre, & incapables de luy faire grande résistance.

La seconde chose qui maintient le Turc en paix, c'est le chastiment severe qu'il fait non-seulement des traîtres à l'Estat, mais encore de ceux qu'il juge capables d'y pouvoir causer le moindre trouble, qu'il met à mort avec de faux pretextes, pour assseurer son Royaume & sa personne.

La troisième, c'est le changement frequent qu'il fait des Bachas d'un lieu à un autre, de crainte qu'ils n'y pratiquent trop d'amis & de connoissances à son prejudice, bien loin de leur accorder la survivance pour leurs enfans. Aussi n'ose-t'on luy en faire la demande, quelque confiance qu'on puisse avoir avec luy, sans luy donner sujet d'estre soupçonné qu'on aspi-

ce à la Souveraineté, & mettre en mesme temps sa vie en peril.

La quatrième, c'est de les appauvrir par le moyen des avanies & autres artifices, afin qu'ils soient incapables de rien entreprendre contre luy, sçachant bien qu'ils ne le sçauroient faire sans argent.

La cinquième, c'est de s'asseurer de ses nouvelles conquestes, en transportant ailleurs les habitans de ces lieux-là, & n'y laissant que de la soldatesque en garnison.

La sixième, c'est qu'il n'entreprend jamais la guerre contre deux Puissances à la fois, aussi n'en est-il pas capable; plutôt que de le faire il en viendra à des bassesses & à des extremitez honteuses, afin de satisfaire l'un des deux partis, & n'avoir que l'autre à combattre.

La septième ce sont ses trahisons, sa perfidie, & le manquement à ses promesses, qu'il ne tient qu'autant de temps qu'elles luy tournent à compte: de sorte que s'il trouve son avantage, il se jettera sur son ennemy reconcilié, au prejudice du traité de paix ou de la trêve, qu'il demande d'ordinaire apres la défaite de son armée, pour avoir le temps de se remettre.

La huitième, c'est qu'il accroist son peuple par la pluralité des esclaves que les Tartares & les Arabes amènent de toutes parts, & que l'on vend comme des moutons en plein marché, hommes, femmes & enfans. Ils sont tous Chrestiens, & pour l'ordinaire originaires des pais de Russie, de Pologne, de Georgie, d'Allemagne, d'Ethiopie, & de Moscovie. Lorsqu'on les expose en vente dans les places publiques, les Turcs y accourent pour les choisir à leur goust. Les Chrestiens n'osent se commettre avec eux, ny les marchander en leur presence, de crainte de se faire maltraiter. Quand ces pauvres esclaves les apperçoivent & les reconnoissent pour tels à leur turban different de celui des Turcs, ils leur tendent les bras, & ne pouvant parler, ils font le signe de la Croix, donnant par là à entendre qu'ils sont Chrestiens comme eux, & qu'ils les prient pour l'amour de Dieu de les délivrer des mains des Infidelles, en les prenant à leur service.

Il arrivera quelquesfois qu'une pauvre femme qui aura avec soy deux ou trois enfans, sera vendue à un Turc, & ses enfans à des Juifs ou à des Chrestiens, elle sera conduite dans un pais, & eux dans un autre, pour ne se revoir jamais plus. Il n'y a cœur qui ne s'attendrisse, & qui ne donne des larmes à la veüe de cette separation si cruelle, les enfans poussent des cris pitoyables se voyans arrachez du sein de leur pauvre mere; elle se jette sur eux à corps perdu pour leur dire les derniers adieux, ceux-là pleurent & gemissent, celle-cy se desesperere, & s'arrache les cheveux: ce qui oblige quelquesfois ces Infidelles quoy que cruels, de les acheter tous ensemble, de peur que l'excès de la tristesse ne les fasse mourir, & qu'ainsi ils ne viennent à perdre par leur mort deux ou trois cens écus.

On achete les esclaves en Turquie plus ou moins selon leurs bonnes ou mauvaises qualitez, ayant égard à leur beauté, jeunesse, industrie, force & autres talens: de maniere que l'un se vendra trois ou quatre cens

écus, au lieu que l'autre n'en portera pas à son maistre cent ou mesme quatre vingt. On les oblige la pluspart à se faire Mahometans, & ceux dont la constance n'aura pû estre fléchie à renier leur Foy par la violence des tourmens ou par les promesses, se vendent à des Juifs ou à des Chrétiens.

Il y a tant d'esclaves dans toutes les Villes de la Turquie, qu'à peine trouvera-t'on une famille tant soit peu considerable où il n'y en ait quelqu'un. Les riches en ont pour l'ordinaire trois ou quatre tant garçons que filles qu'ils marient ensemble ou à d'autres Turcs apres s'en estre divertis, & avoir tiré d'eux quelques années de service. Ce sont eux qui peuplent la Turquie beaucoup plus à proportion que ne font pas les Turcs naturels, qui multiplient peu pour les raisons que nous avons dites ailleurs, & la pluspart des riches sont fils ou petits-fils d'une mere esclave.

Les esclaves qui sont pris par les Turcs en temps de guerres dans les Places renduës à discretion, appartiennent au Grand Seigneur. Les uns sont envoyez aux galeres, les autres sont vendus au profit du tresor Royal, & les mieux faittant garçons que filles sont destinez pour le Serrail, ou suivant les talens qu'ils ont, on les avance, & parviennent dans la suite aux premieres Charges de l'Empire, aussi y a-t'il plus d'esclaves renegats dans les emplois considerables que de Turcs naturels.

Ceux qui sont vendus à des particuliers peuvent encore faire leur fortune aussi bien que ceux-cy à proportion, & devenir riches de pauvres miserables qu'ils estoient en leur país. J'en ay veu qui en peu de temps s'estoient rendus maistres si absolus de ceux qui les avoient achetez, qu'ils dispoient de leurs biens & de leurs volontez.

Il y a des gens qui font trafic d'esclaves & qui gagnent leur vie à ce mestier; ils les vont acheter à bon marché dans un país pour les revendre plus cher dans un autre, comme ils feroient des chevaux; quand on se presente pour les acheter d'eux, on a droit de les visiter par tout, ce qui fait que bien souvent plusieurs Turcs lascifs & voluptueux feignent d'avoir besoin d'un petit esclave pour avoir la liberté de manier & de patiner ceux d'entre-eux qui leur plaisent & qui leur donnent dans la veuë. La mesme licence ne s'accorde pas à l'égard des filles dont on veut s'asseurer du pucelage, ce sont de vieilles matrones qui en font la visite, & qui rendent ensuite tel témoignage que veut celuy qui les vend, pourveu qu'il leur graisse les mains. On les pare & on les embellit avant que de les exposer en vente tant les jeunes garçons que les filles, afin d'en avoir davantage. Les autres qui sont âgez ou malfaits sont laissez avec leurs propres habits, & vendus pour l'ordinaire à des gens du commun, qui les employent aux plus vils exercices, comme au labourage ou à la garde des troupeaux, ou bien à servir de valets dans les maisons, fussent-ils issus des plus illustres familles de leur país. Il arrivera bien souvent qu'un Gentilhomme, sa femme & ses enfans pris esclaves avec leurs vassaux, tomberont dans ce malheur, & seront postposez à leurs sujets. Le Seigneur sera fait serviteur de son laquais qu'on aura avancé dans une Charge, & la Dame verra
sa

la servante devenuë sa maistresse & faite épouse de son Patron, parce qu'elle sera plus jeune & mieux faite qu'elle, les Turcs n'ayant point d'égard à la qualité & à la noblesse de ces pauvres affligez, comme nous aurions en Europe; mais seulement à leur beauté, & à ce qui peut satisfaire leurs sensualitez. Combien y en a-t'il qui n'estoient que de simples payannes, & qui se voyent aujourd'huy Meres ou Epouses des Empereurs Mahometans, ou bien mariées aux premiers Officiers de l'Empire Ottoman? Et tout au contraire, combien voit-on parmy ces esclaves de pauvres Damoïselles & de Dames de condition, que le malheur de leur sort a réduit à estre Epouses d'un miserable payfan de Turquie, ou servantes de simples artisans qui les auront acheptées à plus vil prix que n'ont esté vendues celles dont elles estoient autresfois les Maistresses.

Les garçons esclaves dont les talents & la beauté les fait aimer de leurs patrons, sont élevez avec plus de soin & mieux vestus que les enfans du logis: ils leur font apprendre à lire & à écrire, leur donnent connoissance des affaires de la famille, & les avancent autant qu'ils peuvent, jusqu'à leur faire épouser leurs propres filles, ou bien s'ils n'ont point d'enfans, ils les adoptent avec les ceremonies accoustumées, en les faisant passer par leur chemise, & les rendent par ce moyen legitimes heritiers de leurs biens, selon la Loy du pays.

La neufvième chose qui fait subsister l'Empire Ottoman, c'est que le Grand Seigneur est tellement absolu qu'il est obey au moindre signe sans aucune contradiction, & qu'il peut faire mourir qui bon luy semble, mesme les personnes innocentes, sans crainte d'aucune mauvaise suite, tant qu'il sera en paix avec les Princes estrangers.

La dixième, c'est qu'il ruine ceux dont il peut apprehender la puissance, comme la Noblesse & les Princes de son Estat qui avoient autresfois quelque espece de Souveraineté dans certains lieux particuliers dependans de son Domaine, de crainte qu'ils ne se fassent un jour Chefs de Party, & ne divisent son Empire. Il n'avance dans les premieres charges que des esclaves, qui n'ont ny naissance ny appuy, & qu'il peut ruiner sans peril au moindre manquement qu'ils commettent.

Voila comment & par quels moyens il s'est maintenu jusqu'à present: mais s'il estoit attaqué vigoureusement par mer & par terre, en la maniere que nous avons rapportée dans le precedent Chapitre; ce qu'on n'a pas encore fait jusqu'à present, cette Politique malheureuse ne luy serviroit de guerre, & le perdrait plutôt qu'elle ne l'aideroit: d'autant que tous les mécontents, les esclaves, les Chrestiens, & les Nations persecutées qui reviennent à plus de la moitié du peuple, se souleveroient alors contre luy pour se vanger de toutes ses violences, au lieu de luy obéir, ne le faisant à present que par contrainte. Dieu veille que nous voyons de nos jours ces heureux momens, cette puissance tyrannique humiliée, & la Religion restablie où elle a esté autrefois si florissante: Ce grand exploit ne depend que de l'union des Princes Chrestiens, & la ruine de cette malheureuse Monarchie, erigée sur les debris de tans d'autres qui estoient contraires & opposées, n'ar-

rivera que par la réunion des Nations, comme son établissement ne s'est fait que par leur divisions. Puissions-nous voir un jour par les miséricordes du Ciel, ce que nous espérons à présent pour la plus grande gloire du Seigneur, & l'honneur du nom Chrestien.

FIN.

Je me suis oublié en parlant des Suriens, Chapitre 30. Article 10. Section 2. d'insérer deux Lettres que le Patriarche de cette Nation nouvellement converty à la Foy par les Peres Missionnaires, s'est donné l'honneur d'écrire à sa Majesté, par lesquelles le Lecteur pourra reconnoître la haute estime que ce Prelat & les peuples du Levant ont de la puissance de nostre Grand Monarque, & par consequent la grande facilité qu'il auroit à se les soumettre. Ce qui faisant à nostre sujet, & à la fin que je me suis proposée dans cet Ouvrage, j'ay crû ne les devoir pas omettre, & l'on m'a conseillé de les rapporter icy. Elles m'ont esté données par Monsieur Dipy, Professeur des Langues Orientales, & Interprete du Roy, qui en a fait la traduction d'Arabe & de Syriaque en François, comme il s'ensuit.

A plus puissant de tous les Souverains, Loüis Empereur de France, & d'autres Royaumes, toujours victorieux dans ses combats par la vertu du Dieu des Armées; à l'incomparable dans toute la terre habitable; à ce grand Monarque qui est la terreur des méchans, le dompteur des rebelles, l'amour des gens de bien, le deffenseur de l'Eglise Catholique, l'azile & le protecteur des Princes, le bonheur des Peuples, la gloire du Christianisme, le destructeur de l'Herésie, l'Image vivante des vertus, & l'abregé de toutes les perfections. Que Dieu luy soit en aide, & verse sur luy en abondance ses graces & benedictions, qu'il confonde & humilie ses ennemis, & veuille par sa miséricorde exaucer les vœux & les prieres que nous faisons incessamment pour sa prospérité. Amen.

SIRE, La Nation Surienne, qui s'estend depuis Babylone jusqu'à l'Egypte, & autres Provinces adjacentes, ayant fait choix de ma personne pour estre leur Pasteur ou Patriarche, nonobstant mes demerites; je me suis proposé de la remettre avec l'assistance de Dieu dans le giron de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, de l'obéissance de laquelle elle s'est soustraite depuis tant de siècles; & j'ay crû que pour y réussir efficacement je devois implorer, comme je fais maintenant, le secours de Vostre Majesté; l'informer de mes pieux desseins, & de l'estat de nos Eglises, afin qu'elle concoure avec moy dans cette entreprise, & seconde mes bonnes intentions; pour cet effet j'ay deulté devers Elle deux Religieux, l'un de l'Ordre des Peres Capucins, & l'autre de la Compagnie de Jesus, tant pour luy rendre nos Lettres, que pour la supplier tres-instamment de nostre part, d'avoir pour agreable de nous prendre dorenavant sous sa tres-puissante & Royale protection; de nous assister & maintenir,

comme feroit un Souverain à l'égard de ses Sujets.

Vostre Majesté n'ignore pas ce que firent autrefois en Jerusalem les anciens Suriens en faveur des Seigneurs François, lors qu'ils se rendirent les maistres de la Palestine. Elle aura sceu l'union & la bonne intelligence qui estoit entre eux & ceux de nostre Nation que je souhaiterois encore telle aujourd'huy, & Dieu veille que cette ancienne amitié se renouvelle sous vostre glorieux regne. C'est dans cette veüe, Sire, que j'ose supplier vostre Majesté, avec tout le respect possible, de nous faire ressentir les effets de sa bonté & generosité tres-Chrestienne, afin de nous obliger à les reconnoistre, & d'ordonner à Monsieur son Ambassadeur resident à Constantinople, de prendre nos interests à la Cour du Sultan Mahomet, que Dieu fasse parvenir au plus haut degré de la perfection, nous ayant accordé un Commandement ou Brevet, en vertu duquel nous jouissons à present de la paix tant desirée, & sommes à couvert des persecutions de nos ennemis. Dieu tout puissant conserve vostre Majesté, perpetue son Empire, & la rende toujours victorieuse. C'est le souhait, les vœux & les prieres de

L'humble Patriarche d'Antioche,
IGNACE PIERRE.

Cette Lettre a esté presentée à sa Majesté par le Pere Justinien de Neuivy, Capucin Missionnaire Apostolique, & Confesseur du susdit Patriarche converty.

Autre Lettre du mesme au Roy.

Fasse le Ciel que cette Lettre puisse avoir le bonheur & l'avantage de toucher les extremités du manteau Royal du plus grand de tous les Monarques, du plus glorieux entre les Cesars, du tres-magnanime Empereur de France, que Dieu conserve. Ainsi soit-il. Puisse-t'elle arriver heureusement à la Cour magnifique & à la portetres-illustre, du tres-puissant & toujours victorieux Loüis le Grand, Roy de France, & d'autres Souverainetés, & presentée à celuy qu'on peut dire à bon droit la gloire des Princes Chrestiens, l'incomparable entre les Empereurs, le flambeau lumineux, l'astre resplendissant, & la perle inestimable de nostre siecle, la pierre precieuse & le plus bel ornement de toute la terre habitable. A celuy, dis-je qui a dompté les Rebelles, subjugué les Heretiques, protégé les Fideles & les gens de bien, & qui est l'appuy de l'Eglise Catholique Militante, l'arbitre des Princes, le refuge des Peuples accablez de miseres, & le plus puissant, le plus invincible & glorieux de tous les Souverains. A celuy encore une fois qui est un David en generosité, un Salomon en sagesse, un Ezechiel en obeissance & crainte de Dieu; & un Constantin en victoires & heureux succez, autant qu'il est l'extirpateur de l'Herésie, l'ennemy des fausses & nouvelles Doctrines, l'amatour de la Justice, le restaurateur des Sciences, des Arts & du Commerce, l'image vivante & parlante de toutes les Vertus, & la balance de l'Equité. Enfin à ce grand & fameux Conquerant dont la renommée se répand jusqu'aux extremités de la terre. Dieu tout-puissant le conserve longues & heureuses années, qu'il le comble

de ses saintes graces & benedictions, l'assiste dans ses entreprises, seconde ses pieux desseins, confonde ses adversaires, & fasse de ses ennemis l'escabeau de ses pieds. Que sa divine Misericorde exauce nos prieres en sa faveur, & qu'elle agrée les vœux que nous luy faisons pour sa sacrés Personne. Grand Dieu nous vous en conjurons par les puissantes intercessions de tous les Saints, & de vos Fideles serviteurs. Amen.

SIRE, M'estant déjà donné l'honneur, par cy-devant d'écrire à la sacrée Personne de Vostre Majesté, immédiatement apres la promotion qu'on fit de ma personne à la dignité Patriarcale. pour luy rendre mes tres-humbles respects, pour la congratuler de tant de victoires remportées, & l'informer à mesme temps de l'estat de nostre Eglise, & de la Nation des Suriens, qui s'estend depuis Babilone jusqu'au Royaume d'Egypte; & ayant sceu du depuis que Vostre Majesté a bien daigné, par un excez de sa pieté, recevoir nostre Lettre de bon œil, j'ose dans cette consideration prendre la confiance de luy écrire ces lignes, avec tout le respect & la soumission possible, ne pouvant aller moy-mesme sur les lieux, comme je le souhaiterois, pour la remercier de ses faveurs & de sa protection Royale, & pour luy témoigner les obligations que je luy auray toute ma vie, en veüe des assistances que j'ay receuës à Constantinople de Monsieur le Marquis de Nointel son Ambassadeur, contre les Heretiques mes adversaires: d'autant que j'ay obtenu par son moyen à la Porte du Grand Seigneur, un Brevet ou Commandement à la confusion des Schismatiques Suriens, en vertu duquel ils sont obligez de m'obéir à l'avenir, & de me reconnoistre pour leur Chef & Pasteur. Leurs efforts & leurs tentatives ont esté inutiles par la force du Tres-Haut, par le moyen de vostre Royale protection, plus trancharde que le Cimeterre, & par le secours de Monsieur vostre Ambassadeur, qui maintient hautement l'honneur de vostre Couronne dans la Ville Imperiale de Constantinople. J'espere, Sire, qu'apres avoir esté vaincus & surmontez, ils n'oseroient plus rien entreprendre à mon prejudice, & contre l'obeissance qu'ils me doivent, si particulierement ils viennent à sçavoir que j'ay l'honneur & l'avantage d'estre protégé de Vostre Majesté, de quoy je la supplie tres-humblement: Dieu l'aye en sa sainte garde, assiste à sa droite, & benisse ses genereux desseins, quam Deus, &c.

A Alep le 14.
Novembre 1678.

Signé en Syriaque,

Sur le cachet ces paroles sont gravées en Lettres Syriaques, *Ignace Pierre, tres-humble Patriarche d'Antioche, qui a de tout son cœur épensé l'Eglise: Et en Arrabe il y a gravé: Je me confie en Dieu mon Createur.*

IGNACE PIERRE,
humble Patriarche
d'Antioche.

Le mesme feing & cachet est encore à la precedente, il n'y a que la date omise par le Traducteur.

DE LA TURQUIE.

557

Il est à remarquer que le Patriarche s'appelle dans ces deux Lettres Ignace, qui est le nom que prennent tous les Patriarches d'Antioche, & qu'ils ajoutent au leur; & que dans celle du Pape il met Pierre Gregoire qui est son nom propre.

Sa Majesté apres la reception de ces Lettres, qui luy furent de tres-agreables nouvelles, voulut donner, comme fils aîné de l'Eglise, & protecteur des Chrestiens d'Orient des preuves de sa pieté & de son zele, pour les interets de la Religion qu'elle a si fort à cœur, & tout ensemble des marques de sa liberalité à ce fervent Patriarche; car non contente de le prendre sous sa protection Royale, avec tous les Catholiques de la Nation, elle luy assigna encore, par un excez de sa generosité, à luy & à ses successeurs Orthodoxes une pension annuelle de deux cent écus, pour faciliter par ce moyen la conversion des autres Prelats Schismatiques, comme elle fait en France à l'égard des Ministres Calvinistes convertis, qu'elle recompense amplement de la perte des revenus qu'ils retiroient de leur Office. D'où l'on peut voir que son insigne charité ne se prescrit point de bornes, semblable en quelque façon à celle de Dieu, puisqu'elle ne se répand pas seulement sur ses propres sujets & dans son Royaume, tout vaste & peuplé qu'il est; mais encore sur toutes sortes d'estrangers, jusques aux extremitez de la terre: En effet, sa Majesté n'entretient-elle pas me à ses propres frais & dépends, dans tous les pays les plus esloignez de nostre France, des Evesques, des Missionnaires de divers Ordres Religieux, & des Ecclesiastiques. Ne fait-elle pas subsister par ses liberalitez des Predicateurs Evangeliques dans les quatre parties du monde. N'en a-t-elle pas en Turquie, en Perse, dans le Canadas, aux Indes Orientales & Occidentales; parmy les Mahometans, les Payens & les Heretiques, pour les instruire dans les Mysteres de la Foy, & les attirer au giron de l'Eglise. Vous diriez qu'elle semble avoir entrepris la conquete de tout le monde, non de ses Villes & de ses Royaumes qu'elle ne pourroit posséder que pour un temps; mais celles des ames des peuples qui l'habitent, qui luy seront à jamais redevables de leur bonheur, luy en rendront durant l'eternité des actions de grace, & augmenteront par consequent la gloire de ce grand Prince dans le Ciel. C'est asseurement en consideration de ce zele qu'il a pour la propagation de la Foy; & de cette ardente charité pour le salut des peuples dévoyez: que Dieu le recompense dès ce monde, & qu'il l'a rendu la terreur de ses ennemis, l'amour de ses peuples, l'arbitre de l'Europe, & le plus fameux Monarque de la terre. C'est ce qui fait encore que toutes choses luy réussissent à souhait, qu'il prospere de jour à autre de plus en plus, qu'il vient à bout de tout ce qu'il entreprend, pour difficile qu'il puisse estre, qu'il a toujours l'avantage: en un mot, qu'il triomphe tous les jours de ses ennemis, nonobstant leur grand nombre, leur force & leur puissance. Mais s'il reçoit des à present tant de faveurs, de graces & de benedictions en veüe de ce qu'il fait pour les interets de Dieu & du prochain, que ne doit-il pas attendre un jour dans le Ciel

pour comble de sa recompense ; & quel bonheur ne doit-il pas esperer par les intercessions de tant de milliers d'ames dont il aura procuré le salut , en les remettant dans le giron de l'Eglise , elles luy obtiendront sans doute une Couronne incorruptible pour une caduque & perissable , une gloire immortelle , & la possession d'un Royaume qui ne sera plus sujet à aucuns changemens ou vicissitudes ; c'est ce que nous luy souhaitons apres un long & heureux Regne sur la terre. Ainsi soit-il.





T A B L E

D E S M A T I E R E S.

A

- A** Bus notables des Armeniens touchant leurs Canons Ecclesiastiques & leur Confession. *Pag.* 434
- Accusations des heretiques d'Orient contre les Peres Missionnaires. 208
- Accusations des Grecs contre les Peres Cordeliers de Jerusalem. 309, jusqu'à 313
- Accident étrange arrivé à une jeune Grecque qui s'estoit enyvree. 166
- Action genereuse de Monseigneur Picquet aujourd'huy Evesque de Cezarople, lorsqu'il estoit Consul à Alep. 99
- Actions barbares du Roy de Perse à present regnant. 200. jusqu'à 202. & 275
- Action étonnante d'un Criminel empalé. 271
- Animosité des Grecs contre les Peres Cordeliers de la Terre-sainte. 310. & suiv.
- Arabes tyrannisez des Turcs, ruinent la Turquie pour se venger d'eux. 353. & 314
- Naissent bruns, n'ont pour armes que la pique. 354
- Ils ne croient pas que le larcin soit péché. 355
- Ne sçavent plus rien de la Medecine. 357
- Cuisent leur pain sous la cendre, & mangent une espee de sauterelles dessechées au Soleil. 359
- Ils épouventent les lions. 359
- Vendent publiquement ce qu'ils ont dérobé sans crainte de chastiment. 261
- Armeniens n'admettent qu'une nature en Jesus-Christ composée de la divine & de l'humaine, ne croient pas au Purgatoire, quoy qu'ils prient pour les morts. 420
- Ne donnent plus l'Extreme-onction aux malades. 421
- Leurs Prestres confirment comme les Evesques, & ne mettent plus d'eau avec le vin dans le calice pour signifier une seule nature en Jesus-Christ. 422
- Ils croient que les ames ne vont ny en Paradis ny en enfer jusqu'au jour du jugement universel. Quelques-uns d'eux s'imaginent que Nostre Seigneur a détruit l'enfer. 422
- Ils n'ont que quatre festes l'année, ils celebrent en mesme jour la Nativité & l'Epiphanie le 6. Janvier. 422
- Ils nient en un sens la primauté du Pape, & la procession du saint Esprit, du Fils. 422
- Quels sont les Catholiques Armeniens. 423
- Ils ne communient pas les personnes durant la premiere année de leur mariage. 425
- Leurs superstitions & scrupules. 425. 426
- Ils s'abstiennent de manger du sang, des viandes étouffées, & la chair de certains animaux estimez d'eux immondes, & font des sacrifices de moutons. 429
- Leurs Prestres tiennent le saint Sacrement dans leurs maisons, font commemoration à la Messe de certains Heresiarques, & nous reprochent de ne pas Communier le peuple sous les deux especes, quoy qu'eux-mesmes ne le fassent pas. 432
- Leurs Sacremens sont presque tous corrompus & altrez. 433
- Leurs Prestres revelent souvent la Confession, exemples à ce sujet. 434. jusqu'à 437
- Ils ont quatre Patriarches, ils achètent à force d'argent le Patriarchat, & se le ravissent les uns aux autres. 438
- Leurs Vartabieds ou Docteurs sont plus respectez parmy eux que leurs Evesques, pourquoy. 438 & 439
- Les Prestres achètent du Patriarche les

T A B L E

- | | | |
|--|--|-----------------|
| Paroissiens ou Penitens, Ils celebrent rarement. | 444 | |
| - Les Armeniens repudient quelquesfois leurs femmes. | 445 | |
| - Ils ne peuvent se marier plus de deux fois, se font facilement Turcs: | 446 | |
| Ils lavent les pieds à tout leur peuple le Jedy-saint par interest. | 450 | |
| - Ils sont les plus adroits & industrieux de tous les Chrestiens d'Orient. | 451 | |
| - Ils sont affectionnez aux Frans, pourquoy. | 451. & 452 | |
| Artifices & stratagemes de Mahomet & Sergius pour seduire les Sarrazins & établir leur fausse Religion. | 3. 4. & 5 | |
| - Artifices des Turcs pour gagner de l'argent. | 134. 135 | |
| - Ceux des Sorciers de Turquie pour tromper le peuple. | 244 | |
| - Armuriers tres-rars en Turquie: d'où viennent les armes des Turcs. | 220 | |
| Avanie faite à l'Interprete Venitien & à l'Ambassadeur Hollandois. | 235. & 236 | |
| - Les avanies sont la ruine de la Turquie, s'y font tres-frequeument. | 125. Celles que fait le Grand Seigneur 126. Celles du Vizir 127. & 128. Celles des Bachas. 129. jusqu'à 134. Celles que font les Cadis. 144. & 145. Celles des autres Officiers. | 147. & 148 |
| - Ce qui suit des avanies & leurs mauvaises consequences. | 149. jusqu'à 154 | |
| - Avantages qu'on a parmy les incommoditez des caravanes. | 263. & 264 | |
| - Aversion des Turcs à la Croix & aux Images, & pourquoy nous les honorons. | 23. & 24 | |
| - Aversion des Grecs aux Armeniens. | 409 | |
| - Aveugles enseignent à lire en Turquie, & comment. | 218 | |
| - Avidité des Turcs pour l'argent. Ils foulent aux pieds en sa consideration les interests de la religion, de la conscience, de l'honneur, de la justice & de l'amour. | 228. jusqu'à 236 | |
| B | | |
| - B achas: leur pouvoir. Les tyrannies qu'ils exercent sur les peuples, & pourquoy ils les ruinent. | 93 | |
| - Leur fin tragique & malheureuse. Comment le Grand Seigneur s'en défait. | 95. & 96 | |
| - Les Bachas permettent le vol, & à quelles conditions, suites de ce malheureux | | |
| complot. | | 155. & 156 |
| Ils permettent encore les lieux infames & de débauche. | | 159- |
| Le Bacha de Diarbeker fait raccommo-der à ses propres frais & dépens les aqueducs de la Ville, en consideration des Peres Capucins, & oblige l'Evesque Armenien heretique de leur laisser dire la Messe dans son Eglise. | | 517 |
| Barbarie des Turcs envers les criminels condamnez à mort. | | 266- |
| Barbe estimée des Turcs. | | 285- |
| Barbiers & Razeurs fort communs en Turquie. | | 285 |
| Bastonnades en Turquie se donnent différemment aux hommes & aux femmes, & pour quelles fautes. | | 272 |
| Blasme des Armeniens de ce que les Prestres Latins celebrent tous les iours la sainte Messe, & la réponse qu'on leur donne. | | 425 |
| Bourgs & Villages de Turquie inferieurs en nombre à ceux de France. | | 525 |
| C | | |
| C abarets de Turquie, quels ils sont. | | 286 |
| Cadis ou Juges condamnent à l'amende- ceux dont ils reconnoissent l'innocence, font la cherté dans l'abondance. | | 143 & 144 |
| Ce que font les RR. Peres Capucins parmy les Infideles & Schismatiques. | | 53 |
| Ce que fit un particulier pour recouvrer son argent qu'on luy avoit pris. | | 224 |
| Ce que fait la caravane quand elle arrive au giste. | | 265 |
| Ce qui arriveroit dans la Turquie, si elle estoit attaquée par une puissance considerable. | | 91 & 92 |
| Ce qu'on fait en Turquie pour épouser une fille contre la volonté de ses parens. | | 146 |
| Ce que les Turcs ont de bon parmy leurs mauvaises qualitez. | | 301 jusqu'à 304 |
| Ceremonies des Armeniens à la consecration de leurs Prestres & Evesques. | | 430. 431. & 432 |
| Ceremonies ridicules de leurs mariages. | | 450 |
| Chabas Roy de Perse fait étrangler son fils, pourquoy. | | 274 |
| Charité des Peres Cordeliers de Jerusalem envers les Catholiques d'Orient, & à l'égard des Pelerins. | | 318. & 319 |
| Chasse | | |

DES MATIERES.

- Chasse fort curieuse d'un animal feroce dit Loup-mulet. 292
- Chastiment des faux témoins en Turquie, quel il est, & de ce'uy qu'on donne à ceux qui vendent à faux poids. 272
- Chastiment que la Justice des Turcs ordonne aux femmes débauchées, quoy que rarement. 160
- Chec Adi restituë l'argent qu'il avoit dérobé en consideration d'une adresse dont on se servit. 225
- Chevaliers du saint Sepulchre, comment ils se font. 319
- Chevaux Arabes leur excellence. 355
- Cheute d'un Valet Grec de son cheval, donne l'alarme aux Peres Cordeliers de Jerusalem. 317
- Un Chrestien ne peut se défendre d'un Turc agresseur : du supplice donné à un Grec nommé George, qui tua un Turc en son corps défendant. 268
- Chrestiens de saint Jean, quels ils sont. 502
- Circoncision des Turcs, quand & comment elle se fait. 29. 30
- Cloches haïes en Turquie. 299
- Coches, carosses, Postes & Messagers tres-rars en Turquie. 300
- Combien de sortes de Sectes ou Nations habitent l'Empire Ottoman, quelles elles sont, & pourquoy elles haïssent les Turcs. 345
- Comment on doit refuter les erreurs des Turcs & disputer avec eux sans le choquer. 47. jusqu'à 57
- Comment on peut passer les Dardanelles sans peril. 10. & 108
- Comparaison du grand monde avec le petit, qui est l'homme. 49
- Conte ridicule des Armeniens sur la mort de l'Apostre saint Philippe. 420
- Corsaires Francs vivent à discretion dans les Isles de l'Archipel, & donnent de la terreur à l'armée Ottomane, ce qui se confirme par des exemples. 104. 105
- Cophites n'habitent qu'en Egypte, admettent la circoncision & le Baptême, & suivent les erreurs de Dioscore. 496
- Ce qu'ils publient de saint Louïs Roy de France. Ils n'entrent plus le Samedi-saint dans le Sepulchre de Nostre Seigneur pour en tirer la lumiere pretenduë miraculeuse, pourquoy. 497
- Ce qu'ils disent de la primauté du Pape. Les Peres Capucins preschent quelques-fois dans leurs Eglises. 500
- Courdes ne se servent que de l'arc, de la fonde & du coutelas, sont ennemis des Turcs & des Jezides, nourrissent des troupeaux & cultivent les terres. 362
- Croyance ridicule des Turcs touchant l'immortalité du Pape, & comment cela leur fut expliqué. 279
- Cruauté estrange du Roy de Perse envers des personnes qui luy estoient cheres. 200

D

- D**Arviches ou Religieux Turcs, en quoy consiste leur Moinerie. 58. Aucuns d'eux sont mariez; Ceux qui courent de Ville en Ville sont grands voleurs. Il est permis à un chacun d'instituer un nouvel ordre & de se vestir à sa fantaisie. 59
- Aucuns d'eux vont presque tous nuds, dorment avec les chiens sur les cendres du bain, quittent quand ils veulent l'estat Monacal & se marient. Ils ne savent ny lire ny écrire, passent leur vie comme des bestes dans la recherche de leurs appetits. 60
- Un Darviche repudie sa femme pour en prendre une plus belle. 61
- Leurs emplois sont tous sordides, extravagans ou mercenaires, en quoy ils consistent. 61. & 62. Aucuns d'eux mangent leurs excremens & ceux des animaux par mortification. 63
- Les uns prient en dansant, les autres assis. 64
- Ils sont furieux & mordent comme des chiens enragez dans leurs entousiasmes. 65. Ils observent les songes qu'ils font en dormant & les prennent pour des revelations. 66. Ils se brûlent la chair & se font des cicatrices, pourquoy. 67
- D'où ils tirent leur subsistance. 67. La maniere de recevoir à l'ordre. 68
- Des Santones ou Religieuses Turques. 68.
- De la prise de Constantinople dépend celle de toute la Turquie. 107
- Devotion des Turcs envers la sainte Vierge 9. & 10
- Dieu chastie dès ce monde les Turcs pour leurs abominations. 158
- Découverte d'un tresor enchanté par un Prestre Armenien, qui recourt dans cette rencontre aux Peres Missionnaires. 226
- Doutes & perplexitez des Turcs touchant leur fausse Religion. 7
- La diversité des Sectes habitantes la Tur-

T A B L E

quie, rend cet Estat plus foible & en cau- sera la ruine. 346	Estime que les Turcs ont des Francs. 295
Pourquoy ces Sectes ne se peuvent rebel- ler contre le Grand Seigneur. 347	Evangile de Jesus-Christ admis par les Turcs. Ils disent cependant que nous l'avons changé & alteré. 29
Ce qu'il faudroit faire pour les attirer à nostre rit. 349 jusqu'à 352	Evesques & Prestres Armeniens méprisez des peuples à cause de leur vie scanda- leuse. 441 & 442
Druses issus des François, n'ont ny Eglises, ny Mosquées, ny Religion. Ils haïssent les Turcs, aiment les Maronites, & respectent les Peres Capucins; font des choses abominables, parlent Turc & Arabe. 374	Expedient suggeré par un Mufti au Grand Seigneur, pour faire mourir un Aga sans faulser sa promesse. 168
Duel & jeux d'hazard inconnus en Tur- quie. 302	F
E	F Açon de vivre des Turcs quant au boi- re & au manger. Grossiere & misera- ble. Ils méprisent le gibier & les delica- tesse. 189
Effets de l'ignorance des Turcs. 205. & 206	Façons d'agir des Turcs basses, viles & ru- stiques. 276
Effets & prestiges merveilleux d'un En- chanteur Turc. 250	Façon de voyager sur les fleuves incom- mode en Turquie. 299
Effets de la jalousie des Dames du Serrail. 142	Façon d'adopter les enfans par les Turcs & Chrestiens Orientaux. 510
Une Eglise venant à se brûler, les Turcs s'emparent du fond. 284	Faineantise des Turcs. 288
L'Eglise des Capucins de Nicotie en Chi- pres est fréquentée des Turcs & Schif- matiques, pourquoy. 8	Femmes Arabes vont seules en Turquie la- face découverte. 164
Emplois des Peres Capucins dans le Le- vant. 53	Elles gagnent leur vie à pleurer aux ob- seques des deffunts. 360
Enchanteurs de serpens comment ils y pro- cedent. 253	Femmes du Grand Seigneur sont toutes esclaves Chrestiennes. 340
Eloges de la Religion Chrestienne. 51. 52	Femmes en Turquie vont couvertes de toi- le par les ruës. 196
Les enfans des femmes esclaves heritent également avec ceux de la femme legi- time. 112	Elles se teignent les pieds & les mains. 197
Entretien que j'eus avec un Juif qui resta convaincu de la verité. 385. & les suiv.	Festes des Turcs, leur nombre, & com- ment elles se celebrent. 27
Epouvante du Sultan touchant l'union des Princes Chrestiens, & la réponse agrea- ble d'un flatteur pour le rassurer. 103	Festin à chairs cuites & crues fait à Bag- dat dans la Cour du Serrail. 192
Erreurs de la Secte Mahometane, & leurs diverses opinions en matiere de Reli- gion. 6 & 7	Fierté des Turcs. 277
Esclaves Chrestiens assistez des Peres Ca- pucins sur les galeres du Grand Sei- gneur. 519	Foiblesse de la Turquie d'où elle procede. 534. & 346
Les esclaves en Turquie se vendent en pla- ce publique comme des moutons plus ou moins suivant leurs qualitez. Ce qu'on en fait. La fortune de quelques- uns. nnn	Fonctions & emplois des Magiciens de Turquie. 250
Estime que les Turcs font du Roy entre tous les Princes Chrestiens, & ce que disoit l'Ambassadeur Turc à son retour à Constantinople. 277	G
	G Ans de peau inutilez en Turquie. 196
	Garnisons Turques s'enfuyent aux moindres allarmes. 108
	Genres de supplices qui se donnent en Turquie, & pour quels crimes. 270. & suiv.
	Gouttes tres-rares en Turquie. 297
	Le Grand Seigneur n'a presque point d'au- tre frequentation & ne passe son temps qu'avec des femmes, des Eunuques, des muets, des Nains & des pages. 403
	Les Grecs sont cause qu'on ne peut affoi-

DES MATIERES.

- blir le Turc en mer, 106
- Ils accusent malicieusement aux Turcs les Peres Cordeliers de Jerusalem d'avoir enlevé du sepulchre de Nostre Dame ses ossements, afin de les ruiner, & d'avoir basti une forteresse au lieu d'une Eglise. 309
- Ils laverent l'Autel du saint Sepulchre, parce que les Latins y avoient celebré. 314
- Ils preschent dans leurs Eglises qu'il vaut autant se faire Turc que Franc ou Latin. 316
- Chastiment de Dieu sur un Moine Grec qui fit tomber d'une eschelle un Pere Cordelier. 317
- Les Grecs sont auteurs de routes les heresies du Levant, leurs erreurs n'ont rien de commun avec ceux des Calvinistes. 400 & 401
- Ils consacrent en pain-levé, communient le peuple sous les deux especes, & croyent que le saint Esprit ne procede que du Pere. 401
- Ils rebaptisent les Chrestiens qui se font Grecs, & ont plusieurs abus dans la Confession. 402 & 403
- Ils font le signe de la Croix autrement que nous. 405
- Ils abhorrent les images en relief, ne mangent point de poisson en Carême, & enseignent plusieurs choses apocryphes. 406. & 407
- Ils ont quatre Patriarches; leurs Evêques & Religieux portent les cheveux longs, leurs habits sacerdotaux sont differents des nostres. 404
- Ils entroient autresfois à cheval dans sainte Sophie. Leurs Empereurs marioient leurs filles avec les Princes Ottomans. Quel país ils habitent, & quelle langue ils parlent? 418. & 419
- Ils mettent en leur nom sur les vaisseaux les marchandises des Turcs, afin qu'elles ne soient pas prises par nos Corsaires. Qu'est-ce qu'il faut faire pour empêcher cet abus si prejudiciable au Christianisme. 413 414
- Un Grec de Constantinople se fait Turc à cause d'un songe qu'il eut la nuit en dormant. 405
- Un autre gagea & entreprit de faire ses ordures au milieu d'une Mosquée à Constantinople, & ce qui arriva de cette action. 417
- Un Grec procure malicieusement la mort à un Juif Ministre de la Synagogue. 416
- Grossiereté des Turcs dans le mépris qu'ils font des choses les plus curieuses jusqu'à 186. Ce qu'ils estiment. 186
- Ils ne recherchent ny symetrie ny beauté dans leurs edifices & dans leurs jardins. 188

H

- H**Aine & mépris des Grecs pour les autres Nations Chrestiennes dont ils sont reciproquement haïs. 408
- Celle qu'ils portent aux Catholiques Romains. 410. 411
- Habit des Peres Capucins connu dans toute la Turquie, la Perse & les Indes, ce qui fait qu'ils ne se travestissent pas. 518
- Habit des femmes Turques peu different de celuy des hommes, & celuy des pauvres d'avec celuy des riches. 194
- Le mesme habit peut servir à routes sortes de corps, gros & fluxes, grands & petits, comment. 194
- Histoire memorable d'un Turc fameux, martyrisé pour la Religion Chrestienne 18. jusqu'à 22
- Histoire ridicule d'un Cherif dont la barbe & les sourcils tomberent pour s'estre lavé avec une savonnette dont il ne connoissoit pas la vertu. 197
- Histoire de celuy qui entreprit d'enseigner à lire à un chameau. 297
- Histoire du faux Messie Sabatai Levi qui s'est fait Turc à Constantinople. 394. jusqu'à 399
- Histoire apocryphe de David preschée par un Prestre Grec. 406. & 407
- Honneurs rendus à Diarbeker à Monseigneur l'Evêque de Cezarople par les Sectes Chrestiennes. 462
- Humiliation des Grands de l'Empire Ottoman, arreste les partis & assure la Monarchie. 550
- Hypocrisies Mahometanes en matieres de Religion. 39
- Hypocrisies des Turcs dans l'employ qu'ils font en œuvres pies de l'argent qu'ils ont dérobé ou malacquis. 154

I

- I**Fzides ont une langue particuliere, habitent sous des pavillons noirs. 363. Vont par troupes, sont charitables envers les passans, ennemis des Turcs, & amis

T A B L E

- des Chrestiens. 364
- Ils sont de deux sortes blancs & noirs. 365
 - Ils sont amateurs du vin, & le boivent avec excés. En quoy consiste leur façon de saluer. 366
 - Ils ne sont ny Turcs ny Chrestiens, évitent s'ils peuvent la Circoncision, ne veulent maudire le diable, pourquoy. 367
 - Ils admettent la Bible, l'Evangile & l'Alcoran, ils n'ont ny jeûnes, ny abstinences, ny festes, prient la face tournée vers l'Orient. 368
 - Comment ils enterrent leurs morts. 369
 - Ils font des vœux & des pelerinages, ils jurent par la vertu de leur habit noir. 369
 - Comment ils reçoivent à l'ordre des noirs. 370
 - Ils font scrupule de tuer les animaux, & ne se coupent jamais la barbe. 370. 371
 - Ils peuvent repudier leurs femmes pour se faire Religieux, prennent plusieurs femmes à la fois, épousent les cousines germanes, achètent leurs femmes deux cens écus. Quel chastiment ils donnent aux adulteres. 372
 - Comment ils se reconcilient apres leurs differens. Ce qu'ils font pour estre écourez & parler à leur tour. Le bien que les RR. Peres Capucins ont fait parmy eux. 373
 - Jeûne des Turcs dit Ramadan, en quoy il consiste. 371
 - Un Jezide se laisse écorcher tout vif plutôt que de maudire le diable. 273
 - Incivilitez des Turcs pendant le repas. 191. & 192
 - Autres incivilitez & bassesses des Turcs. 203
 - Ignorance des Turcs au regard des arts curieux. 218
 - Ignorance grossiere des Orientaux touchant les images. 293 & 294
 - Indifference des Turcs touchant la bonne ou mauvaise opinion qu'on aura d'eux apres leur mort. 298
 - Ingenieur François délivré de la potence par les Peres Capucins à Diarbeker. 281. & 228
 - Ingratitude notable du Grand Seigneur envers un pauvre païsan qui luy sauva la vie. 172
 - Ingratitude enorme d'un Bacha d'Alep à l'égard d'un Apoticaire Provençal. 174. & 175
 - Autre ingratitude d'un renegat à l'égard d'un Pere Capucin son bienfaicteur. 179 jusqu'à 182
 - Il est dangereux de faire du bien aux Turcs, pourquoy. 176. jusqu'à : 83
 - Jugement admirable d'un Vizir contre un Pretre qui revela la confession. 74. jusqu'à 77
 - Celuy d'un Cadi contre un Juif usurier. 378
 - Juges & autres gens lettrez ne vestent point d'étoffes qui soient toutes de soye. 156
 - Les Juges Turcs voulans justifier un Criminel convaincu, obligent les témoins à se dédire de ce qu'ils ont déposé contre luy. Exemple tragique sur ce sujet. 78. 79. & 80
 - Ils épouvantent ceux qui veulent déposer contre celuy dont ils ont receu de l'argent. 81
 - Ils donnent le droit à qui plus leur offre. 81. & 82
 - Il suffit d'estre accusé à droit ou à faux pour estre condamné à une amende. 83
 - Le Juge prend le dixième des biens de ceux qui meurent & des sommes qu'il adjuge. 86
 - Les Scherifs & la milice ont des Juges particuliers. 86
 - Justice des Turcs entierement corrompue. 69
 - D'où procedent les desordres de la justice des Turcs. 83. jusqu'à 86
 - Juifs de Smirne condamnez à une amende pour avoir representé sur le theatre la mort d'Aman. 144
 - Juifs fort nombreux en Turquie, quoy qu'ils y soient haïs, il y en a de deux sortes differens de coëffure & de Religion, quels sont leurs emplois. 376
 - Ils se rendent si necessaires qu'on ne les peut chasser d'un logis. Ils sont ingrats, chicaneurs & usuriers. 376 & 377
 - Ils prestent à usure plus volontiers aux Chrestiens qu'aux Turcs, pourquoy. 379
 - Leurs superstitieuses observances. 380
 - Ils dansent autour des sepultures de leurs deffunts. 381
 - Ils ont de la pieté pour leurs morts. 381. & 382
 - Ils sont divisez entre-eux. 384
 - Ils sont tres-obstinez & difficiles à convertir. 385
- Autre ingratitude d'un renegat à l'égard

DES MATIERES.

L

- L**A veuve d'un renegat, quoy que Chrétienne, ne peut plus se marier à un Chrestien. Et si une femme Chrétienne se fait Turque son mary ne peut plus habiter avec elle. 284
- La ruine du peuple & des païs conqueſtez empeschent les revoltes qu'on pourroit faire contre le Turc. 551
 - Lettre du faux Meſſie Sabatai Levi écrite aux Juifs. 398
 - Le Grand Seigneur fait feinte de deſapprouver les pirateries des Corſaires de Barbarie, & il les fomenté ſous main. 170
 - Le Turc transporte ailleurs les habitans des Villes conquiſes, & assigne leurs terres à ſes Officiers, d'où vient en partie la ruine de ſon païs. 521
 - La pluſpart des Villes de Turquie qui ſe voyent ſur les Cartes Geographiques ne ſont plus en eſtre. 506
 - Le chaſtiment que le Turc fait des rebelles, & le changement frequent des Bachas le maintient en paix. 550
 - Les diſiſions des Princes Chreſtiens affermiſſent & amplifient l'Empire du Turc. 550
 - Les eſclaves Chreſtiens qu'on amene de toutes parts peuplent la Turquie. 551
 - Les avantages de la Miſſion & des Miſſionnaires. 515. juſqu'à 520
 - Les choſes qu'il faut faire & dont on doit convenir avant que d'entreprendre la guerre contre le Turc, & comment on ſe doit comporter en arrivant dans ſon païs pour reüſſir. 548
 - Lubricité d'un Turc chaſtiée par un Religieux. 164

M

- M**Ahomet taſche de ſe défaire du Moine Sergius. 5
- Mariniers mangent de la chair d'un Juif pour celle d'un animal. 382
 - Maronites obeïſſent au ſaint Siege, officient en langue Syriaque, veſtent à l'Eglife les memes ornemens que nous, & reçoivent la reformation du Calendrier. 466
 - Ils ont des Religieuſes au Mont-Liban & en Alep. 467
 - Ils ſont amis des Drufes, avec leſquels ils

ſeroient capables de donner un ſecours conſiderable aux Frانس contre les Turcs. 469

- Leurs diſputes continuelles avec les Schiſmatiques, & la methode avec laquelle ils reſuſent leurs eideurs. 470. juſqu'à 496
- Mariage des Turcs n'eſt qu'un contract civil, comment il ſe fait. 109. & 110
- Martyre d'un enfant de dix ans, & de quelques autres en haine de la Religion Chreſtienne. 43. & 44
- Mauſolées des Sultans, de leurs femmes & enfans à Constantinople. 117. & 118
- Medecins en Turquie ſont encore Apoticaire & Chirurgiens. 221
- La Medecine fait aimer & conſiderer les Peres Capucins en Turquie. 221
- Meque lieu du Sepulchre de Mahomet, ce qui ſont les Pelerins. 41. & 42
- Ce que le Turc a de bon parmy les deſordres de la Milice; 92
- Milice du Turc n'eſt plus rien en comparaiſon de ce qu'elle a eſté autreſois, pourquoy. 87. juſqu'à 92
- Mefaiſes & incommoditez qu'on ſouffre dans les caravanes. 254. & ſuiv.
- Miracle pretendu arrivé en Jeruſalem à la priere d'un Religieux Armenien. 448
- Modes nouvelles mépriſées en Turquie. 196
- Mort injuſte de cinq perſonnes innocentes condamnées à tort pour juſtifier un Criminel. 230. & 231
- Mort cruelle & tragique d'un Archeveſque Armenien. 442
- Moſquées des Turcs tres-propres, & le reſpect qu'ils ont pour leurs Temples 40. & 46
- Motifs qu'ont eu les Grecs de ravir le ſaint Sepulchre aux Latins. 314
- Muſique inconnüe en Turquie. 221

N

- N**Aiſſance d'un monſtre particulier à Napolide Romanie. 114
- Nerſes Docteur Armenien, ſes talens & ſes ſaillies étonnantes. 439. Comment il ſe débarraſſa d'un pacte conditionel qu'il fit de ſe faire Turc. 440. & 441
 - Neſtoriens croyent deux perſonnes en Jeſus-Chriſt. 462. Ils ont deux Patriarches auſquels les parens ou neveux ſuccedent, & une infinité d'erreurs, d'abus & de ſuperſtitions. 463

T A B L E

<p>Leurs Prestres peuvent se remarier deux ou trois fois; ils prient en langue Caldaïque. 465</p> <p>Ils sont éparés en diverses Provinces, leurs emplois. 465</p> <p>Noblesse inconnüe en Turquie, les Nobles sont les riches. 198</p> <p>Le Grand Seigneur détruit les anciennes Noblesses. 199</p>	<p>se. 135. jusqu'à 143</p> <p>Pigeons en Turquie porteurs de Lettres. 291</p> <p>Politique des Turcs damnable, mais avantageuse pour regner. En quoy elle consiste. 117</p> <p>Elle ruine les puissances de l'Etat. 121-</p> <p>Elle ne veut point de Noblesse. 223-</p> <p>Polygamie permise aux Turcs par leur Loy, ses malheureux effets. 111</p> <p>Pourquoy les Turcs ne multiplient pas nonobstât la quantité des femmes qu'ils ont. 114 & 115-</p> <p>Pourquoy Mahomet a defendu le vin. 190-</p> <p>Pourquoy les Turcs sont ignorans. 104-</p> <p>Pourquoy ils n'abhorrent pas les Sorciers comme nous. 243-</p> <p>Pourquoy ils haïssent les images & nous blâment d'en avoir. 293-</p> <p>Pourquoy ils sont vicieux & dissolus. 236-</p> <p>Pouvoir des deux Chefs des Eunuques blancs & noirs. 237</p> <p>Pratiques des Turcs opposées aux nostres. 301</p> <p>Predictions touchant la conqueste de la Turquie par un Roy de France. 536 & suivantes.</p> <p>Autre prediction de saint Nerses. 423</p> <p>Present d'un petit esclave & d'un mouton fait aux Peres Capucins Missionnaires en reconnoissance d'un bienfait. 518</p> <p>Prestres Armeniens refusent la communion aux malades & d'enterrer les defunts, & le Baptême aux enfans de ceux qui à cause de leur pauvreté ne peuvent payer leurs droits. Ils communient les enfans dès le berceau. 443. & 444</p> <p>Un Prestre renegat revele apres s'estre fait Turc la confession d'un Grec qui fut pendu sur sa deposition. 223</p> <p>Prison des foux; ce qu'on y fait à leur égard, & ce qui arriva à un Prestre Surrin qui y fust mis. 287</p> <p>Proverbes Turcs qui servent d'ornement à leurs discours. 210. jusqu'à 218</p> <p>Puissance absoluë du Grand Seigneur, met son Etat en paix. 553</p>
O	
<p>On n'ose paroistre riche en Turquie de crainte d'estre ruiné. 149</p> <p>On abandonne la culture des terres pour n'avoir rien à démêler avec les Ministres & Officiers de la Porte. 150</p> <p>On oblige en Turquie les personnes qui se plaignent d'un vol qu'on leur aura fait, à représenter les larrons. 130. & 157</p> <p>On fait accroire à un Turc qu'il est enflé & devenu monstrueux pour avoir trop dormy. 219 & 220</p> <p>On peut remettre en peu de temps les ports & les forteresses de la Turquie abandonnées. 553</p> <p>Opinion des Armeniens & de la plupart des Chrestiens Orientaux touchant le voyage de Jerusalem. 506</p> <p>Ordre qui se garda à la sortie magnifique du Grand Seigneur de la Ville de Constantinople, accompagné des Grands de son Empire, & de son armée. 324. jusqu'à 331</p> <p>Orgues des Peres Cordeliers de Jerusalem portées au Serrail à l'instance des Grecs, à quelle fin, & ce qui en arriva. 315</p>	<p>P</p> <p>Pal supplice, comment il se donne en Turquie. 270</p> <p>Paradis des Turcs en quoy il consiste. 25</p> <p>Paroles du Patriarche Armenien en faveur & à la louange des Peres Missionnaires. 208. & 209</p> <p>Particularitez d'une feste ou ceremonie faite à Constantinople en présence du Grand Seigneur. 320. & suiv.</p> <p>Perdrix privées servent à en prendre d'autres. 292</p> <p>Persecutions des RR. Peres Cordeliers en Jerusalem, & pourquoy on le persecute. 305</p> <p>Persecutions & tyrannies faites aux RR. Peres Capucins en Turquie & en Per-</p>
Q	
<p>Quelles sont les causes des desordres & de la ruine de la Turquie. 549</p> <p>Quelles tyrannies les Grecs exerçoient autrefois sur les Armeniens. 409</p> <p>Quelle difference il y a entre les lieux in-</p>	<p>ter-</p>

DES MATIERES.

- | | |
|--|--|
| <p>fames ou de débauche qui font en Turquie, & ceux d'Europe quant à la permission. 163</p> <p>- Quels motifs ont ceux qui se font Turcs. 269</p> <p>Quels pretextes le Roy pourroit prendre pour retirer de la Turquie les Negocians en cas qu'il voulust rompre avec le Grand Seigneur. 548</p> <p>- Questions ou tortures qui se donnent en Turquie, de leurs diverses especes. 272</p> | <p>proposent d'ordinaire. 387. jusqu'à 393</p> <p>Respect des Turcs envers les RR. Peres Capucins. 269</p> <p>Reproches du Grand Vizir à Monsieur nostre Ambassadeur. 308</p> <p>Repudiation permise aux Turcs. 111</p> <p>Revenus du Grand Seigneur tres-modiques, pourquoy. 522 & 523</p> <p>Ruine de la Turquie, de ses Villes, Fortesses, &c. 107. & 522</p> <p>Ruse d'un Turc pour ne pas payer une debte. 222</p> |
| R | S |
| <p>- Refutation de ce que disent à l'avantage du Turc certains Auteurs mal informez. 522. jusqu'à 525</p> <p>- Religion des Turcs en quoy elle consiste & son origine. 1. & 2</p> <p>- Remarques touchant les Sectes Chrestiennes Orientales. 502</p> <p>Ces Sectes s'imaginent qu'un chacun peut se sauver dans la Religion telle qu'elle puisse estre Catholique ou heretique, pourveu qu'il croye à Jesus-Christ & qu'il fasse de bonnes œuvres. 503</p> <p>Elles croyent la lumiere pretendue du saint Sepulchre, n'ont point de cas reservez aux Evesques. 505. & 506</p> <p>Elles ne permettent pas aux filles & aux jeunes mariées d'aller à l'Eglise que trois ou quatre fois l'année. 507</p> <p>Elles defendent aux maris d'habiter avec leurs femmes durant le Carefme. 507</p> <p>Personne parmi eux ne peut estre consacré Evesque ou Patriarche que premiere-ment il ne se fasse Religieux. Tous leurs Prestres sont mariez. 508</p> <p>Le Prestre ne peut se remarier apres la mort de sa femme. ny elle apres le decez du Prestre son époux, à moins qu'ils ne soient Nestoriens. 509</p> <p>Elles commencent le Carefme le Lundy avant les Cendres, ne mangent point de poisson & ne boivent point de vin jusqu'à Pasques. 509</p> <p>Réponses aux objections que nous font d'ordinaire les Turcs, & ce qu'ils nous reprochent quand ils sont convaincus. 54. jusqu'à 57</p> <p>- Réponses aux difficultez qu'on oppose à la future entreprise contre le Turc. 539. & suivantes.</p> <p>- Réponses aux objections d'un Juif touchant les principales difficultez qu'ils nous</p> | <p>Santon fameux decapité en consideration d'une Sultane. 238 jusqu'à 240</p> <p>Secret ne se garde pas chez les Turcs. 223</p> <p>Serrail du Grand Seigneur quels sont ses desordres. 338. & les suiv.</p> <p>Science des Turcs consiste à sçavoir lire & écrire. 210</p> <p>Situation admirable de Constantinople, & ses avantages. 332</p> <p>Ses défauts. 334. Outre qu'on la peut incendier facilement, & que la quantité d'esclaves avec le manquement de vaisseaux peuvent causer sa perte. 336. & 337</p> <p>Sectes Chrestiennes Orientales vont vestuës de mesme façon. 511</p> <p>Les particuliers n'ont point de surnom comme en Europe. 511</p> <p>Ces Sectes sont conformes à l'Eglise Romaine en ce qu'elles reçoivent tout ce que les Calvinistes rejettent, preuves de cela. 512. jusqu'à 514</p> <p>Ce que font les Peres Missionnaires parmi les susdites Sectes. 515. jusqu'à 520</p> <p>Solaires n'ont ny Temples ny Eglises, ils s'assemblent dans des grottes à l'écart où l'on ne peut sçavoir ce qu'ils font, ils se font declarez Suriens par force depuis peu. 501</p> <p>Soubachis & autres menus Officiers, leurs tyrannies. 147</p> <p>Stratageme d'un Gouverneur pour delivrer un jeune homme condamné au supplice. 232. 233. & 234</p> <p>Autres stratagemes des Juges pour gagner de l'argent. 70 71. & 72</p> <p>Ils chastient rigoureusement le Criminel quand il ne peut se redimer par argent. 73. jusqu'à 77</p> <p>Stratageme de quelques esclaves Chrestiens pour procurer leur liberté. 102</p> |

T A B L E

- Superstitions Mahometanes en quoy elles consistent. 32. jusqu'à 38	pestiferez. 288
- Les Turcs ne sont pas si superstitieux que les Perfiens. 38. & 39	Sont grands menteurs & parjures. 289
- Survivance dans les Charges & Offices ne se donne point aux enfans de ceux qui les exercent. 99	Ils vendent en Egypte les pouffins au boiffeau comme du grain. 290
- Suriens sont environ cinquante mille, ont presque les mesmes heresies que les Armeniens qu'ils ont perverti. 453	Ils obligent en temps de guerre les Chrétiens de prier Dieu pour la prosperité de leurs armes. 295
Leur conversion à la Foy procurée récemment par les Capucins. 454	Ils s'asseoient, mangent & dorment à terre. 300
Promotion de leur Patriarche, & les ceremonies qui s'y firent. 456	Ils attribuent plusieurs miracles à Nostre Seigneur, qu'ils ont eux-mesmes inventez à plaisir. 10. & 11
Lettres de ce Patriarche envoyées au Pape & à la sacrée Congregation. 457	Un Turc se declare Chrestien au lit de la mort. 12. & 15
Celles qu'il a écrites au Roy. 554. & 555	Les Turcs loient & admettent les prieres pour les deffunts, les vœux, les jeûnes, l'invocation des saints & les festes, les ceremonies de l'Eglise, comme les encensemens, &c. 24
Ils consacrent en pain levé, ont plusieurs jeûnes & festes. 461	Plusieurs d'entre-eux honorent la Religion Chrestienne, pourquoy. 14. & 15
Leurs Evêques ne portent point de mitres. 461	Ils ne sont pas obligez par la Loy d'aller à la Mosquée. 24
T	Leur sainteté consiste à se laver. 25
- T rahisons des femmes prostituées à l'égard de ceux qui vont chez elles. 162	Ils se dispensent facilement de la defense qu'ils ont de boire du vin, & quelquesfois de celle de manger de la chair de porc. 26
- Transports d'amour d'un jeune Turc pour une fille Arabe pauvre & malfaite. 241	Ce qu'ils font par un zele indiscret de leur Religion. 43
- Trois Joiailliers Francs obligent à la retraite un escadron d'Arabes qui les avoit attaqué. 259	Ils convertissent nos Eglises en Mosquées pourquoy. 46
- Trois Armeniens trouvez vifs sous la neige apres y estre restez deux ou trois jours. 264	Ils estiment martyrs ceux qui meurent à la guerre contre les Chrestiens. 47
- Tributs que les Chrestiens & les Juifs payent, differens de ceux qui leur sont communs avec les Turcs. 510	Ils n'ont que des galeres & aucun vaisseau de haut bord, excepté ceux des Corsaires de Barbarie. 100
- Turcmans habitent sous des pavillons, sont belliqueux, laborieux, mais en petit nombre. 362	Ils disent que Dieu leur a donné le domaine de la terre, & aux Francs celuy de la mer. 102
- Turcs n'ont point de sentimens d'honneur: 199	Ils mettent leurs marchandises sur les vaisseaux au nom des Grecs, pour les sauver en cas qu'elles fussent prises par nos Corsaires. 106
- Ne sont point sensibles aux affronts. 202. & 203	Aucuns d'eux se marient en plusieurs Villes. 111
- Ils affectent cependant de paroistre sçavans & n'avoient jamais leur ignorance. 206. & 207	Ils se ravissent quelquesfois les femmes les uns des autres, & comment ils y procedent. 113
- Ils ne gardent pas le secret que lorsqu'il y va de leurs interests. 223	Ils ne voyent point avant les nopces celle qu'ils doivent épouser. 115
- Ils craignent les Francs & ne se commettent guere avec eux. 281	Tyrannies de certains Turcs qui se constituent les peres du peuples, les faiseurs d'accords pour remplir leur bouric. 145. & 146
- Ils font des reproches & des imprecations aux animaux, & leurs disent des injures comme ils feroient aux hommes. 283	Turcs d'Egypte plus dissolus respectivement
- Ils sont grands fumeurs de tabac. 286	
- Ils dorment, boivent & mangent avec les	

DES MATIERES.

- | | |
|--|--|
| <p>ment que les autres. 16</p> <p>-Turcs faussent tous les jours leurs promesses & contreviennent aux capitulations. 165 66</p> <p>-Opinion ridicule que plusieurs d'entre-eux ont de nostre païs & du leur. 167</p> <p>-Ils ne conservent pas les presens qu'ils reçoivent des Princes étrangers, ce qu'ils en font. 172. & 173</p> <p>-Ils rendent le mal pour le bien. 177. & suivantes.</p> <p>-Ils ne boivent le vin que pour s'enyvrer. 190</p> <p>-Ils mangent de l'oppion, pourquoy. 193</p> <p>Turban des rures different quant à la couleur de celuy des Chrestiens & des Juifs. 196</p> | <p>en effet, pourquoy. 333</p> <p>Vision de l'Hermite Armenien, touchant l'estat des ames apres la mort. 421</p> <p>Visions pretenduës de Nostre-Dame, touchant les peines des damn. z dans l'enfer. 449</p> <p>Visites des Orientaux; comment elles se font. 36</p> <p>Vsures des turcs exorbitantes, & du chastiment de Dieu donné à un Vsurier. 27. & 28</p> <p>L'usage de la Bauffole & de la Carte inconnu aux turcs, si l'on en excepte les Corsaires de Barbarie. 101</p> <p>Vn Pere Capucin impose silence de la part de Dieu au demon familier d'un Magicien de Bagdat, & il luy obeit. 246. & 247</p> <p>Vn Marchand feignant de ne sçavoir pas la langue turque sauva sa vie & trompa ceux qui le devoient assassiner. 256. & 257</p> |
|--|--|

V

Villes de turquie inferieures en nombre à celles de France. 526

Les Villes de turquie paroissent plus grandes & plus peuplées qu'elles ne sont

Fin de la Table des Matieres..

Fautes commises dans l'impression.

- | | |
|---|---|
| <p>PAge 4. ligne 4. autre, <i>lisex</i>, autre.</p> <p>P. 5. l. 9. à défier, <i>lis</i>. à se défier.</p> <p>P. 7. l. 24. l'on obeit, <i>lisex</i>, l'on n'obeit:</p> <p>P. 14. l. 7. j'en ay part. <i>lix</i>. j'y ay part.</p> <p>P. 23. l. derniere. je le ay, <i>lisex</i>, je les ay.</p> <p>P. 37. l. 33. ardes, <i>lis</i>. arcades.</p> <p>P. 71. l. 14. tu as, <i>lisex</i>, tu aye.</p> <p>P. 108. l. 44. qui ont, <i>lis</i>. qu'ils ont.</p> <p>P. 117. l. 5. paisibles toutes, <i>lis</i>. de toutes.</p> <p>P. 119. l. 30. Monseigneur je n'ay. <i>lis</i>. Monseigneur, répondit-il.</p> <p>P. 123. l. 40. Gouverneurs, <i>lis</i>. Gouvernemens.</p> <p>P. 163. l. 13. leur avoit, <i>lis</i>. luy avoit.</p> <p>P. 185. l. 7. Antonius, <i>lis</i>. Antoninus.</p> <p>P. 194. l. 36. se relevent, <i>lis</i>. l. relevent.</p> <p>P. 202. l. 30. feu matiel, <i>lis</i>. materiel.</p> <p>P. 235. l. 45. exerça autre, <i>lis</i>. exerça un autre.</p> <p>P. 239. l. 16. sensible qu'à luy, <i>lis</i>. qu'à elle.</p> <p>P. 241. l. 35. les parens de ce, <i>lis</i>. les parentes.</p> <p>P. 242. l. 8. à part les autres, <i>lis</i>. ses autres.</p> | <p>P. 291. l. 22. Alexandrie, <i>lis</i>. Alexandrette.</p> <p>P. 352. l. 40. nous faire, <i>lis</i>. vous faire.</p> <p>P. 361. l. 15. aux parens du mort, <i>lis</i>. parentes.</p> <p>P. 175. l. 7. propres parentes. <i>lis</i>. proches parentes.</p> <p>P. 392. l. 28. il n'y en a qu'un, <i>lis</i>. il en a un.</p> <p>P. 399. l. 25. attendoient, <i>lis</i>. entendoient.</p> <p>P. 400. l. 41. les Prestres, <i>lis</i>. leurs Prestres.</p> <p>P. 403. l. 42. le tronc, <i>lis</i>. le Trône.</p> <p>P. 438. l. 36. assister, <i>lis</i>. assis.</p> <p>P. 463. l. 4. ou moins, <i>lis</i>. ou du moins.</p> <p>P. 470. l. 33. ce que vous vous, <i>lis</i>. ce que vous nous.</p> <p>P. 479. l. 12. de nous satisfaire, <i>lis</i>. de vous satisfaire.</p> <p>P. 482. l. 10. mieux ondez, <i>lis</i>. mieux fondez.</p> <p>P. 484. l. 5. nos Prestres, <i>lis</i>. vos Prestres.</p> <p>P. 491. l. 28. nous a fait, <i>lis</i>. vous a fait.</p> <p>P. 494. l. 40. comme nous, <i>lis</i>. comme vous.</p> <p>P. 496. l. 43. assistans, <i>lis</i>. Abyssins.</p> <p>P. 520. l. 18. bien ces pays-là, <i>lis</i>. bien en ces pays-là.</p> <p>P. 549. l. 20. quelles sont ces causes, <i>lis</i>. les causes.</p> <p>P. 553. l. 42. Relion, <i>lis</i>. Religion.</p> |
|---|---|

*EXTRAIT DV PRIVILEGE
du Roy.*

PAR grace & Privilege du Roy, donné à Paris le 17. Juillet 1689. Signé par le Roy en son Conseil, LE PETIT: Il est permis au Sieur MICHEL LE FEBVRE, de faire imprimer, vendre, & debiter le Livre intitulé, *Le Theatre de la Turquie, où l'on represente les Mœurs, les Coustumes, & la Religion des Turcs, &c.* pendant le temps de six années consecutives, à compter du jour qu'il sera achevé d'imprimer pour la premiere fois; & deffenses sont faites à tous Libraires, Imprimeurs & autres, de l'imprimer ny faire imprimer, vendre ny debiter, sous pretexte d'augmentation, correction, changement de titre, fausses marques ou autrement, en quelque sorte ou maniere que ce soit, ny mesme d'en faire des Extraits ou Abregez, que du consentement dudit Sieur Michel le Febvre ou de ceux qui auront droit de luy; à peine de quinze cens livres d'amandes, confiscation des Exemplaires contrefaits, & de tous dépens, dommages & interets, aux charges portées par ledit Privilege; lequel sera tenu pour bien & deuëment signifié, en mettant l'Extrait d'iceluy au commencement ou à la fin dudit Livre.

Ledit Sieur MICHEL LE FEBVRE a cedé son Privilege à EDMÉ COUTEROT, Libraire à Paris, pour en jouir en son lieu & place, suivant l'accord fait entre eux. A Paris ce 18. Juillet 1681.

Registré sur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, le 6. Septembre 1681. Suivant l'Arrest du Parlement du 8. Avril 1653. & celuy du Conseil Privé du Roy du 17. Fevrier 1665.

Signé, C. ANGOT, Syndic.

Achévé d'imprimer pour la premiere fois le 13. Novembre 1681.

